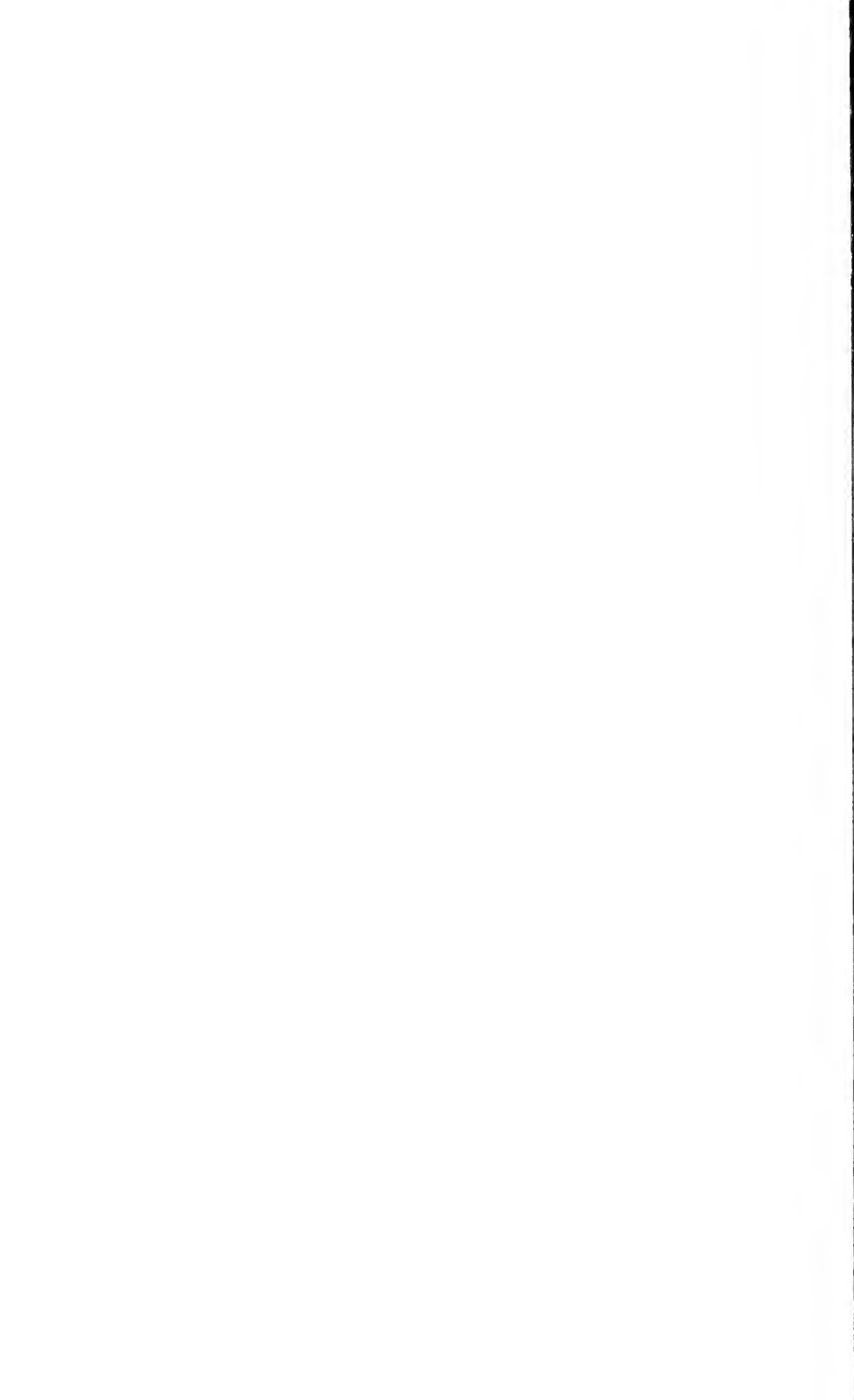


ROMANIA



ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

Wacr.

19^e ANNÉE. — 1890



PARIS

ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE RICHELIEU, 67

25449
14/12/92

DES RAPPORTS

DE LA

POÉSIE DES TROUVÈRES

AVEC CELLE DES TROUBADOURS

L'érudit toulousain Caseneuve, venant à parler des poésies des trouvères dans son livre intitulé *l'Origine des jeux fleureaux de Toulouse* (Toulouse, 1659, in-4°, p. 31), s'exprime ainsi : « C'est si peu de chose, au prix de ce qu'ont fait les poètes provençaux, que quiconque en voudra faire comparaison trouvera presque autant de différence entre eux qu'il y en a entre les imitations imparfaites d'un singe et les vraies et naturelles actions d'un homme ».

Caseneuve ne manquait pas de jugement, mais dans le cas présent il manquait d'information. Il eût été sans doute bien en peine de faire la comparaison qu'il semble provoquer, car s'il connaissait passablement les troubadours pour avoir lu les poésies d'un grand nombre d'entre eux dans le chansonnier de Çatel¹, il ne savait guère des trouvères que ce qu'il avait pu apprendre dans Fauchet².

1. Maintenant Bibl. nat. fr. 856; cf. *Romania*, XIV, 226.

2. Il semble cependant qu'il ait eu connaissance de quelque chansonnier français, car il s'exprime ainsi dans le passage qui précède immédiatement celui que je viens de citer :

« Les François, c'est-à-dire ceux de delà Loire, firent bien moins d'état de la poésie provençale que les estrangers, parce qu'ayant chez eux la cour des rois, ils se mêlèrent de faire des vers en leur langage, à l'envy des Provençaux, et l'on vit presque à même temps paroître un grand nombre de poètes françois, *desquels j'ay veu en partie les ouvrages entiers*, avec les fragments que Fauchet en a fait imprimer en leurs vies, mais c'est si peu de chose... »

Il y a bien des années que j'ai commencé à réfléchir sur la question si aisément tranchée par Caseneuve, et la conclusion à laquelle je suis arrivé depuis longtemps, et que j'ai eu plus d'une fois l'occasion de formuler¹, est que notre ancienne poésie lyrique (j'entends la poésie strophique chantée) offre assez de variété pour qu'on ne lui assigne pas une origine unique; qu'elle est, en général, aussi originale au nord qu'au sud; que toutefois ce genre de poésie ayant rencontré dans le Midi des circonstances particulièrement favorables, s'y développa rapidement, fut porté jusque dans les pays de langue d'oïl et exerça, dès la fin du XII^e siècle, une influence appréciable sur la poésie de ces pays, notamment de la Champagne et de la Picardie.

Je n'ai pas l'intention de faire l'histoire complète des rapports de la poésie des troubadours avec celle des trouvères. Je ne crois même pas que cette histoire puisse être conduite à bonne fin tant que la chronologie de nos trouvères ne sera pas mieux établie. Mon intention est simplement d'indiquer la direction à suivre et de faire connaître certains points de contact entre les deux poésies que j'ai notés en diverses occasions et notamment pendant la préparation d'un cours sur la versification des langues romanes que j'ai fait au Collège de France de 1885 à 1887. On ne s'étonnera donc pas si les diverses parties de ce mémoire sont inégalement développées.

Il y a lieu, pour procéder avec ordre, de prendre en considération : 1^o les témoignages qui nous montrent la poésie du Midi portée dans les pays du Nord; 2^o les rapports d'idée; 3^o les rapports de forme; 4^o les dénominations techniques qui ont pu passer de l'usage provençal à l'usage français. Je montrerai en dernier lieu lieu que réciproquement la poésie des trouvères a été connue dans le Midi et n'a pas laissé d'y exercer une influence très limitée, il est vrai, mais cependant appréciable.

I. — TÉMOIGNAGES.

Je ne m'étendrai pas sur le premier point, les témoignages que l'on peut invoquer étant en général bien connus. Il ne me paraît pas qu'il y ait, dans le cas présent, aucun argument à tirer du passage si souvent cité dans lequel Raoul Glaber

1. Voy. notamment *Romania*, V, 260, 266.

(III, 9) nous apprend qu'à l'occasion du mariage de Robert avec Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles¹, vers l'an 1000, on vit affluer en France et en Bourgogne des hommes venus d'Auvergne et d'Aquitaine, aussi étranges par leurs manières que par leur costume, et dont l'apparence était celle de jongleurs. Sans doute, ce témoignage est précieux, parce qu'il est le plus ancien parmi ceux qui constatent des rapports littéraires entre le Midi et le Nord de la France, mais nous ne savons ni ce que les jongleurs ont apporté du Midi, ni ce que les poètes du Nord ont pu leur emprunter.

Le mariage de Louis VII avec Eléonore d'Aquitaine (1137) a une portée beaucoup plus appréciable. Petite-fille du plus ancien des poètes méridionaux dont le nom nous soit parvenu, acceptant volontiers les louanges des troubadours, elle dut amener à la cour de France toute une suite de rimeurs. Nous la trouvons mentionnée dans le livre d'André le Chapelain, parmi les dames à qui sont attribués des jugements d'amour. Une chronique normande, dont j'ai récemment publié quelques extraits, donne lieu de croire qu'elle avait conservé à la cour du roi de France l'habitude de parler provençal ou poitevin². Les quinze ans pendant lesquels Eléonore fut reine de France (1137-52) sont probablement l'époque où la poésie courtoise du Midi commença à exercer une influence sensible sur celle du Nord. Cette influence dut se continuer à la cour de la fille d'Eléonore et de Louis VII, Marie de France, comtesse de Champagne de 1164 à 1198. Il paraît, en effet, que cette princesse, dont les goûts littéraires eurent une action si notable sur les trouvères de son temps³, accueillait favorablement les troubadours. Entre autres preuves on peut citer l'envoi de la pièce *Tug demandon qu'es devengud'amors* de Rigaut ou Richard de Barbezieux⁴, dont l'envoi (*Pros comtesa e gaia..... Que Campanes avetz enluminat*) ne peut guère se rapporter qu'à elle.

Les témoignages proprement dits sur l'expansion de la poésie

1. Ou, selon D. Vaissète, de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; voir sur cette question controversée la nouvelle édition de *l'Histoire de Languedoc*, IV, pp. 148-161 (note xxix).

2. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXII, II, 68 note et 70.

3. Cf. G. Paris, *Romania*, XII, 523.

4. Raynouard, *Choix*, III, 455; cf. Wackernagel, *Allfr. Lieder*, p. 167.

provençale vers le Nord commencent à paraître dans les dernières années du XIII^e siècle et se multiplient au XIII^e.

Dans Renaut de Montauban (éd. Michelant, p. 175), on lit :

Aalars es Guichars comencierent .j. son,
Gasconoïs fu li dis et limosins li ton.

Le *Tournoiement Antecrist* de Huon de Mery fait mention (éd. Tarbé, pp. 13, 15) de « sons » poitevins, gascons, auvergnats. Les « chansons poitevines », dont il est question dans *Doon de Nanteuil*¹, étaient sans doute provençales. Des couplets de Bernard de Ventadour sont cités par l'auteur de *Guillaume de Dole* et par Girbert de Montreuil dans le roman de la *Violette*. Les jongleurs du Midi portaient la poésie de leur pays dans les provinces du Nord et y étaient favorablement accueillis. *Li meillor jugleor en Gascoigne*, disait un vieux dicton². Nous savons, par un sermon de Robert de Sorbon, que Folquet de Marseille, devenu évêque de Toulouse, eut un jour la douleur d'entendre à la cour du roi de France un jongleur chanter une de ses chansons³.

On sait que des chansons provençales ont pris place dans quelques-uns de nos chansonniers français. Le grand recueil de Berne contient une pièce de Richard de Barbezieux⁴, le ms. B. N. fr. 844 a, du fol. 188 au fol. 204, une section toute provençale. Dans le ms. B. N. fr. 20050 (anc. S. G. fr. 1989) sont transcrites aux ff. 78, 79, 81-8, 145-7 d'assez nombreuses pièces ayant la même origine⁵.

On trouvera à l'appendice du présent mémoire une étude sur les divers remaniements qui ont été faits en français d'une pièce du troubadour Pistoleta. J'ai fait mention en plusieurs occasions de ces remaniements, mais j'en ai réservé jusqu'à ce jour la publication, qui ne laisse pas d'être assez compliquée, et ne pourrait commodément prendre place dans le cours de cet exposé.

1. *Romania*, XIII, 21.

2. Crapelet, *Proverbes et dictons populaires*, 1831, p. 83.

3. Hauréau, *Les propos de maître Robert de Sorbon*, dans les *Mém. de l'Ac. des inscr.*, XXXI, II, 142.

4. Attribuée à tort dans ce ms. à Folquet de Marseille. Voy. Wackernagel, *Altfr. Lieder*, pp. 32 et 167.

5. Notons encore le motet provençal du chansonnier de Montpellier, *Romania*, I, 404-5.

Un témoignage non moins précis de l'influence exercée par la littérature provençale est la création de ces *puy Notre Dame* où, à l'imitation de ce qui se passait au Puy Notre Dame, en Velay¹, on couronnait soit des chansons à la Vierge, soit des chansons amoureuses². Le plus ancien paraît être celui d'Arras, qui remonte probablement à la fin du XII^e siècle³.

Si les poésies du Midi ont été portées dans le Nord, quelques-uns des poètes du Nord, à leur tour, ont fréquenté les cours du Midi, et peut-être en ont-ils rapporté des idées et des formes de poésie. On a cité plus d'une fois les débuts des deux pièces *Quant partis sui de Provence* (de Perrin d'Angecourt⁴) et *Au repairier que je fis de Provence* (anonyme)⁵. Mais le témoignage le plus important à ce point de vue est celui de la *Bible Guyot*, dont l'auteur avait certainement visité les principales cours seigneuriales du Midi vers la fin du XII^e siècle. Peut-être ne connaissait-il que de réputation Alphonse II d'Aragon († 1196), et son frère Bérenger, comte de Provence († 1181), dont il fait un pompeux éloge⁶ : les termes qu'il emploie ne permettent pas absolument d'affirmer qu'il les ait connus personnellement, mais il visita certainement un Bernart d'Armagnac⁷, sans doute celui que

1. J'ai réuni les témoignages qu'on possède sur les concours poétiques du Puy en Velay, dans une note de mon édition de la chanson de la Croisade albigeoise, II, 399.

2. G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, p. 185.

3. Voyez L. Passy, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4^e série, V (1859), 491 et suivants.

4. *Histoire littéraire*, XXIII, 665.

5. Voy. Diez, *Poesie der Troub.* (1826), p. 249.

6. Méon, *Fabliaux*, II, 518; voici les vers :

Et qui fu li rois d'Aragon ?
 Plus cortois ne nasqui de mere
 Et li dus Berengiers ses frere ?
 340 Cil fu molt vaillanz sans dotance,
 Ce fu li bons quens de Provence.
 Qui fu li autres ? Quens Remons
 De Tolouse. Certes, li mons
 Fu bien en lui touz emploiez,
 345 Tel jor vi ge; molt est changiez
 Li siecles de tel com jel vi.

7.

La outre, entre les Gascons
 380 Revi un Bernart d'Armagnac :
 Dés le temps Lancelot du Lac
 Ne vit on un baron plus preu.

mentionne Raimon Vidal¹, probablement Bernard IV († vers 1190), et Guillaume VIII de Montpellier², l'un des plus en vue parmi les seigneurs qui protégèrent les troubadours. Il est certain qu'avant le temps où vivait Guyot de Provins, les jongleurs du Nord durent faire mainte excursion dans les pays de langue d'oc. On n'en peut douter quand on considère combien nos chansons de geste et nos romans d'aventure furent répandus dans le Midi dès la fin du XII^e siècle. Il dut alors se produire un échange actif d'idées poétiques, qui peut remonter à une époque ancienne. Je me suis souvent demandé si le vers de la Chanson de Roland *Icil d'Alverne i sunt li plus curteis* (3796) n'impliquait pas quelque souvenir de la poésie courtoise.

Il faut tenir compte enfin des circonstances qui, dès une époque ancienne, ont mis en contact les hommes des diverses parties de la France. L'une de ces circonstances, et la plus importante au point de vue historique, fut la première croisade qui eut lieu à une époque où la poésie lyrique avait déjà fait son apparition au Midi avec le comte de Poitiers. Nous savons que ce léger et spirituel personnage avait composé des chansons, malheureusement perdues, sur l'expédition désastreuse dont il fut le chef en 1101. Il est bien certain que ces poésies ne furent pas uniquement répandues parmi les hommes des pays de langue d'oc. Les croisades ont d'ailleurs été l'occasion de rapports fréquents entre le Nord et le Midi. En Palestine, où les hommes du Nord dominaient, le français, conservant certains caractères archaïques (par exemple *ei* et non *oi*), devint la langue commune, mais les poètes durent composer chacun en sa langue. On sait aussi que la croisade de Constantinople amena des rapports entre des poètes méridionaux et des poètes du Nord. L'échange de couplets entre Folquet de Romans et Hugues de Berzé³ ne fut sans doute pas un fait isolé.

1. *Abrils issia*, Bartsch, *Denkmäler*, 168, 21.

2.

Las! je vi a Montpellier
Guillaume qui si vaillans fu.

3. Je suppose du moins qu'il y eut échange de couplets. En fait nous n'avons que la pièce de Hugues adressée à Folquet. Voy. G. Paris, *Romania*, XVIII, 556 et suiv.

II. — RAPPORTS D'IDÉE.

Les rapports d'idée entre la poésie des troubadours et celle des trouvères doivent être cherchés surtout dans les chansons d'amour qui, de part et d'autre, forment la masse la plus considérable. Ce serait un travail long et fastidieux que de classer et d'étiqueter tous les lieux communs de la poésie amoureuse tant au Nord qu'au Midi. Je me dispense d'autant plus volontiers de ce soin que cette recherche forme la matière principale d'une thèse qui doit être présentée sous peu à la Faculté des lettres de Paris¹. Je me borne à dire que ces rapports sont en somme assez fugitifs et que la comparaison des deux poésies, sans donner raison au jugement sévère de Caseneuve que je citais au début de ce mémoire, est cependant peu favorable à la poésie amoureuse du Nord. Celle-ci, tant pour la finesse et la variété des idées que pour l'élégance de l'expression, reste considérablement inférieure à sa sœur aînée du Midi, tout en gardant une certaine indépendance.

Je veux toutefois établir un rapprochement entre certaines pièces, les unes du Midi, les autres du Nord, où le trouble dans lequel l'amour jette ceux dont il s'est rendu maître est peint d'une façon si singulière, qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître à ces compositions un certain air de famille, malgré la diversité de leurs origines. Dans les poésies de cette espèce, l'auteur, pour montrer le désordre de son esprit, énumère une série de circonstances où il éprouve des sensations contraires à celles d'un homme ayant son bon sens. Il y a contradiction perpétuelle entre l'effet et la cause. Ainsi dans une pièce de Bernart de Ventadour :

J'ai le cœur si plein de joie que je me sens hors de l'état naturel. Fleurs blanches, vermeilles ou bleues me donnent l'idée de la froidure, et le vent et la pluie augmentent mon bonheur.... J'ai au cœur tant d'amour, de joie, de douceur que l'hiver me semble fleur et la neige verdure.

Je puis aller sans vêtement en chemise, car fin amour me tient à l'abri de la froide bise...

(*Tant ai mon cor plen de joia.*)

1. Cette thèse a paru : *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, par Alfred JEANROY. Paris, Hachette, 1889, in-8°, XXI-523 pages. Nous en rendrons compte prochainement.

J'arrête la citation sur ce dernier trait, qui fait penser aux *galois* et *galoises* du Chevalier de la Tour Landri, qui se vêttaient chaudement l'été et se découvraient l'hiver¹. Aussi bien le reste de la pièce n'offre plus les mêmes oppositions.

Voici maintenant quelques passages d'une pièce de Guiraut de Borneil qui est également formée de contrastes :

I. Je fais un *sonet* mauvais et bon, et je ne sais sur quoi ni sur qui ni comment ni pourquoi; j'ignore d'où m'en vient l'idée; je le ferai sans savoir le faire, et le chante qui n'en sait pas l'air!

II. Je suis malade, et onques homme ne fut plus sain; je prends un homme mauvais pour un bon: je donne largement quand je n'ai rien; je veux du mal à qui me veut du bien....

VIII. Je ne sais sur quoi j'ai fait ma chanson, ni comment, si un autre ne me l'explique... Je ne sais rien de ce qui me touche. Celle-là m'a rendu fou qui n'a pas voulu m'appeler son ami....

Elle peut me ramener en mon bon sens si elle daigne me retenir pour sien.

(*Un sonet faz malvat e bo.*)

Bernart de Ventadour disait que, par l'effet de la joie d'amour, il se sentait hors de l'état naturel, ou même dans un état contraire à la nature (*tot me desnatura*). En français, pour exprimer la même situation d'esprit, on disait qu'on était *bestourné*, c'est-à-dire mis à l'envers. Le spirituel auteur du roman de *Joufroi*, voulant dépeindre l'espèce de folie où il est tombé par suite de la conduite de sa bien aimée, s'exprime ainsi :

4342 Or pais, seignor, si m'escoutez,
 S'orreiz com ge sui bestornez :
 Ne sai si muer o si ge vi,
 Ne sai que faz ne que ge di,
 Ne sai quant chant ne quant ge plor,
 Ne sai si ge ai joie o dolor,
 Ne sai quant je dorm ne quant veil
 4350 Ne sai quant ge cri ne conseil....
 4373 Ne sai que soit flors ne verdure,
 Que del jor cuit soit nuit obscure.
 Quant je oi ome que viele,
 Ne sai s'il corne o chalemele.

1. Voyez éd. Montaiglon, p. 241-2.

Tuit estrument mi sont sauvage.
 Si m'a bestorné le corage
 4379 Une amor que ge ai servie.

Ce morceau n'appartient pas à la poésie lyrique, mais il importe peu : l'auteur du roman de *Joufroi* devait connaître assez bien les poésies amoureuses de son temps, même celles du Midi. Mais d'ailleurs on peut trouver chez les trouvères des exemples de cette manière bizarre et conventionnelle de décrire les effets de l'amour. Je citerai en premier lieu une pièce, probablement composée en Angleterre, qui a été publiée dans ce recueil (IV, 376). Il suffira d'en transcrire ici quelques vers :

1 Malade sui de joie espris,
 Tant suspire que ne repose.
 Jeo ai mon quor en pensé mys,
 4 Et si enpens (*corr.* ne pens?) de mile (nule?) chose.
 Pover sui et de aver pleyn,
 Et si ne senk ne mal ne bien.
 De joie est tut mon quor certeyn ;
 8 Sages sui et si ne soi ren,
 Et jeo sui tant dolerous
 Plus jolis homme n'ert a nul jour
 11 Que moi, ne ici ne aillors.....

Le quatrième couplet de la même pièce indique clairement que cet état si profondément troublé a pour cause l'amour :

34 Suspir, solaz et ris et joie
 Et amors, par lour grant vertu,
 Me font le quer, ou que je soie,
 37 Sovent joyus, sovent esmuz.

Et ce n'est pas sans raison que le trouvère termine sa pièce en citant le proverbe bien connu *En amor ad sens e folie*. C'est comme la clef de la pièce entière.

Voici maintenant une pièce inédite malheureusement assez corrompue, où le même lieu commun est traité. Je l'ai copiée, il y a quelques années, dans le célèbre chansonnier provençal de Modène, qui renferme, comme on sait, une série de pièces françaises. D'après l'envoi ce serait une *rottruenge*. En ce cas il faut admettre que le copiste a négligé de copier le refrain, ou, ce qui me paraît plus probable, que l'auteur a donné à sa pièce un nom qui ne lui convient pas.

- I Oez com je sui bestornez
 Por joie d'amors que je n'ai :
 Entre sages sui fous [clamez ¹]
 4 Et entre les fous assez sai.
- II Onques ne fis que faire dui ;
 Quant plus m'aire plus m'apai ;
 Je suis mana[n]z ² et riens ne cui ³
 8 Avoir ; mauvès sui et cortois.
- III Je suis muez por bien parler
 Et sorz por clerement oïr,
 Contraiz en lit por tost aler
 Et colier por toz tens gesir.
- IV Je muir de faim qant (je) sui saous
 Et de noient faire sui las ;
 De ma prode fame sui cous,
 16 Et en gastant le mien amas.
- V Quant je cheval lez ⁴ mon cheval,
 De mon aler faz mon venir.
 Je n'ai ne maison ne ostal :
 20 Si i porroit uns rois gesir.
- VI Aigue m'enivre plus que vins ;
 Miel me fait boivre plus que seus ⁵ ;
 Prodon sui et lechierres fins,
 24 Et si vos dirai briement quex :
 Alemans sui et Poitevins,
 26 Ne l'un ne l'autre, ce sct Diex ⁶.
- VII La rotroange fineraï ⁷
 Qui maintes foiz sera cha[n]tée.
 A la pucele s'en ira
 30 Por ⁸ cui amors m'ont bestorné ⁹.
 Si li plaïst, si la chantera
 Por moi qui la fis en esté.
 Et Diex ! se ja se sentira
 Mes cors de la soe bonté !

1 Ce mot manque. — 2 Ms. *mena*. — 3 Ms. *puis*. Le vers suivant paraît corrompu. — 4 G. Paris me propose : *Quant je chevalz lais*. — 5 Sel. — 6 Pourquoi ce couplet a-t-il six vers ? Les rimes ne permettent pas de le diviser en deux, en supposant une lacune de deux vers. — 7 *Sic*, corr. *finera*. — 8 Ms. *p* barré. — 9 Fausse rime. Le texte est-il corrompu ici ou au v. 28 ?

On peut faire sur ce thème des variations nombreuses autant que faciles. Aussi le succès de ce genre de composition s'est-il étendu hors de France et au delà de l'époque dans laquelle se renferme la présente étude. On trouve en Espagne et en Italie des pièces à contraires¹, et en France on en rencontre encore au xv^e siècle. Il suffira de rappeler la série de pièces ayant pour début commun : *Je meurs de soif auprès de la fontaine*, qui a été recueillie parmi les poésies de Charles d'Orléans et des poètes de sa cour².

III. — RAPPORTS DE FORME.

Les rapports de forme entre les deux poésies sont certainement l'élément commun le plus caractéristique; mais il faut prendre garde de voir un rapport de filiation en des faits qui peuvent s'expliquer par la communauté d'origine ou par une simple coïncidence. La forme strophique *aab ccb*, si fréquente au Nord comme au Midi, est indigène de part et d'autre puisqu'elle vient de la poésie latine rythmique, et les rimes enchaînées (*ababab*), très anciennes chez les troubadours et chez les trouvères³, offrent une disposition assez simple pour que plusieurs poètes aient pu la trouver d'eux-mêmes. C'est surtout la strophe à deux parties⁴ qu'il faut ici prendre en considération.

La strophe à deux parties se compose le plus ordinairement d'un quatrain⁵, divisible en deux paires de vers, la rime reliant

1. Citons, pour l'Espagne, la pièce du poète catalan Jordi de Sant Jordi : *Tots jorns aprench e desaprench ensemps* (Pelay Briz, *Lo llibre dels poetas*, p. 180); pour l'Italie, la chanson *Giamaï null' om non a si gran ricchezza | Com' io che del aver non ò niente* (d'Ancona et Comparetti, *Le antiche rime volgari*, I, 450), qui est un pur jeu d'esprit où l'amour ne figure pas, et surtout le sonnet de Pétrarque *Pace non trovo e non ho da far guerra*.

2. Éd. Guichard, pp. 128-38; éd. d'Héricault, I, 214-7.

3. C'est la forme qu'offre la plus ancienne chanson française que nous possédions, la pièce *Chevalier mult estes garnis*, p. 366 de mon *Recueil*. Elle est de 1146 ou de 1147.

4. On l'appelle plus ordinairement strophe à trois parties, terme dont je me suis moi-même longtemps servi; mais « à deux parties » est plus juste.

5. Je n'ai en vue, bien entendu, que la poésie lyrique de la France. Dans l'ancienne poésie lyrique de l'Italie la première partie a bien souvent 6 ou 8 vers.

les deux vers qui forment paire, et d'une série variable de vers offrant des combinaisons infinies. La première partie est ce que Dante (*De Vulg. el.*, II, x) appelle *pedes*; quant à la seconde, il a plu au poète florentin de la désigner par un nom grec, *syрма*, la queue. La mélodie qui s'adapte à ce genre de strophe est naturellement aussi divisée en deux parties, dont la première est une phrase musicale très courte, mesurée sur la longueur de la première paire de vers et qu'on répète pour la seconde paire. Voilà une disposition fort ingénieuse et se prêtant à des variétés sans nombre. Elle a obtenu le plus grand succès puisque de chez nous elle est passée en Italie, en Espagne, en Portugal et jusque dans les pays germaniques. Où a-t-elle été inventée? Si nous étions assurés que l'invention appartient aux poètes en langue vulgaire, nous n'hésiterions pas à l'attribuer à ceux du Midi, chez lesquels cette forme apparaît plus tôt qu'au Nord. Mais la question n'est pas aussi simple : il est possible que de part et d'autre on ait adopté un mode en usage dans la poésie ecclésiastique. A la vérité mes recherches en ce sens ont été infructueuses. Je ne connais pas ce genre de strophe ailleurs que dans la poésie vulgaire. Mais je ne me tiendrai pour assuré de ce résultat que lorsqu'il aura été confirmé par un homme versé dans l'histoire de la musique du moyen-âge.

En tout cas, que la strophe à deux parties soit d'origine méridionale, comme il semble dans l'état de nos connaissances, ou qu'elle soit antérieure aux troubadours et aux trouvères, il est certain qu'elle se comporte dans les deux littératures de façon très indépendante. En dehors des cas d'imitation, dont je m'occuperai tout à l'heure, les types communs au Nord et au Midi sont relativement rares et d'ordinaire très inégalement employés dans les deux poésies. Ainsi la disposition *abab baaba* se rencontre en plusieurs pièces françaises (*D'Amour ki m'a tolu a moi*, Bartsch, *Chrest. fr.*, col. 141, *Onkes de chanter en ma vie*, Scheler, I, 135, *El mois d'avril ke l'en dit en pas-cour*, etc.), tandis qu'elle est fort rare en provençal, n'y étant représentée, si je ne me trompe, que par un exemple unique, la pièce *Si tot ai tarzat mon chan* de Gaucelm Faidit¹. En général la

1. La forme *abab cedd* est une de celles, en très petit nombre, qui sont très fréquentes au Nord et au Midi. Elle est trop simple pour qu'il soit nécessaire

variété des types est beaucoup moindre chez les trouvères. Les rimes sont moins nombreuses en chaque couplet. Tandis qu'en provençal des couplets de huit vers, et même de sept, ont parfois cinq rimes (*abbcde*, *abab cdde*, etc.), en français le couplet de sept vers ne dépasse pas trois rimes et souvent n'en a que deux. Le couplet de huit vers a ordinairement deux ou trois rimes, rarement quatre. Il faut arriver au couplet de dix vers pour trouver cinq rimes, et encore est-ce bien rare. Il y a des couplets de treize, de quatorze, de quinze vers qui se contentent de trois rimes ou même de deux. Sauf des exceptions infiniment rares, les rimes d'un couplet trouvent dans le couplet même les rimes correspondantes. En provençal, au contraire, on sait combien est fréquent l'usage des rimes isolées qui ont leurs correspondantes dans les autres couplets. Enfin l'enchaînement des couplets par la rime présente de très notables différences du Nord au Midi.

Toutes ces raisons, ici à peine indiquées, mais qu'il serait facile de développer et d'appuyer d'exemples, portent à attribuer aux trouvères une part d'originalité assez grande dans le manie-ment de la strophe à deux parties.

Présentement je vais signaler un certain nombre de cas où une forme strophique inventée par un troubadour a été imitée par un trouvère, ce qui implique vraisemblablement l'adoption de la mélodie sur laquelle la pièce était chantée. Ces emprunts appartiennent à une époque où la poésie lyrique du Nord était déjà en plein épanouissement. Ont-ils été plus fréquents pendant la phase antérieure, au milieu ou dans la seconde moitié du XII^e siècle ? Peut-être, mais nous devons nous résigner à l'ignorer, les chansons françaises de cette époque qui nous sont parvenues étant en très petit nombre. En tout cas, on exagérerait singulièrement la portée de ces emprunts si l'on voulait en conclure que la poésie lyrique du Nord a été conçue à l'imitation de celle du Midi.

Le premier exemple, dans l'ordre chronologique, est fourni par une pièce de Cuene de Béthune qui reproduit un type, sinon inventé par Bertran de Born, du moins employé pour la première fois, à notre connaissance, par ce poète.

de supposer qu'elle ait été importée par les trouvères. Notons en passant que c'est la forme la plus ordinaire des *strambotti*.

B. DE BORN.

CUENE DE BÉTHUNE.

<i>Ges de disnar non for' oimais maitis,</i>		Tant ai amé c'or me covient haïr,
<i>Qui agues pres bon ostan,</i>		Et si ne quier mais amer
<i>E fos dedinz la carns el pas el vis,</i>		S'en tel leu non c'on ne sache mentir
<i>El focs fos clars com de fau.</i>	4	Ne decevoir ne fausser.
<i>Lo plus rics jorns es oi de la setmana</i>		Trop longuement ai soffert ceste paine
<i>E degra m'esser suau,</i>		C'amors m'a fait endurer,
<i>C'aitan volgra volgues mon pro na Lana</i>		Mais nonporcant loial amors certaine
<i>Cum lo senber de Peitau.</i>	8	Poroie encor recovrer.

(Stimming, p. 106; Thomas, p. 122.) (Scheler, I, 30.)

La pièce *Bien cuidai vivre sans amor* du Châtelain de Couci est peut-être faite sur un type provençal. Ce qui s'en rapproche le plus est la pièce *Ges de far sirventes* de B. de Born, où toutefois les quatre derniers vers du couplet sont de cinq syllabes et non de sept comme dans celle du Châtelain. Notons une autre différence : c'est que chez ce dernier le mot *folie* reparait à la même place dans tous les couplets :

B. DE BORN.

CHATELAIN DE COUCI.

<i>Ges de far sirventes nom tartz,</i>		Bien cuidai vivre sans amor
<i>Anz lo fauc senes totz afans ;</i>		Desore en pais tot mon aë,
<i>Tant es sotils mos genhs e m'artz</i>		Mais retrait m'en a la folor
<i>Que mes m'en sui en tal enans,</i>	4	Mes cuers dont l'avoie escapé.
<i>E sai tant de sort</i>		Empris ai greignor folie
<i>Que veus m'en estort,</i>		Ke li fols emfes ki crie
<i>Que comte ni rei</i>		Por la bele estoile avoïr
<i>Nom forfeiron rei.</i>	8	K'il voit haut et cler seoir.

(Stimming, p. 162; Thomas, p. 40.) (Ed. Fath, p. 41.)

L'imitation est plus assurée dans le cas suivant :

PEIROL.

BLONDEL.

<i>Delz sieus tortz farai esmenda</i>		Ains que la fueille descende
<i>Lieïs quem fetz partir de se,</i>		Des arbres seur la ramée
<i>Qu'enquer ai talan quel renda</i>		Dirai : Ne sai que j'atende
<i>Sil platz, mas chansos e me</i>	4	Coment amours s'est prouvée
<i>Ses respieg d'otra merce,</i>		Vers moi, qui tant l'ai amée ;
<i>Sol suefra qu'en lieïs entenda</i>		Et bel m'est, coment qu'il prende,
<i>E quel bel nien atenda.</i>	7	Que si bele mort aprende.

(Mahn, *Werke*, II, 21.) (Ed. Tarbé, p. 9.)

J'ai comparé, en une autre occasion (*Romania*, XVII, 435), une pièce de Gautier de Coinci avec deux pastourelles françaises,

l'une de Jocelin de Bruges, l'autre de Thibaut le chansonnier, qui offrent la même disposition, à savoir *abab ababacccb*. J'aurais pu remarquer que cette forme vient originairement de Bernard de Ventadour, *Tant ai mon cor plen de joia*. C'est aussi (sauf que les vers *b* sont seulement de quatre syllabes) la forme de la pièce *Quant voi lou tans refroidier* imprimée dans mon *Recueil*, p. 381.

Le *planb* de Gaucelm Faidit sur la mort de Richard Cœur-de-Lion n'a pas été célèbre dans le Midi seulement. Il a pénétré dans le Nord, puisqu'il est copié plus ou moins incorrectement dans les chansonniers français B. N. fr. 844 et 20050, et dans un ms. exécuté en Angleterre, Vatican, Christ. 1659¹. Il a certainement servi de modèle à un serventois d'Alart de Caus. Ce qui le prouve, c'est d'abord que la disposition des rimes (*aba cbbdd*) est d'ailleurs à peu près sans exemple au Midi comme au Nord; c'est aussi que la pièce française reproduit les rimes *c d* de l'original.

GAUCELM FAIDIT.

ALART DE CAUS.

<i>Fortz chanza es que tot lo major dan</i>	Hé! serventois, arriere t'en revas,
<i>El major dol, las ! qu'ieu anc mais agues</i>	Droit en Artois, ne te vas atarjant,
<i>E so don dei totz temps plainner ploran</i>	Et ma dame si me salueras
<i>M'aven a dir en chantan e retraire ;</i>	Qui tant est douce et simple et debon-
	nere.

<i>Que selb qu'era de valor caps e paire, 5</i>	Di li quant vi, au partir, son viaire
<i>Lo ries valens Richartz, reis dels Engles,</i>	Et son gent cors et son vis avenant,
<i>Es mortz, ai Dieus ! quals per' e quals</i>	Je m'en parti tristes, de cuer pensant,
<i>dans es !</i>	

<i>Quant estrang mot e quant greu per</i>	Car je n'i voi dont confort puist venir,
<i>auzir !</i>	

<i>Ben a dur cor totz hom quil pot souffrir. 9</i>	Qui me peüst de mes dolors guerir.
(Raynouard, <i>Choix</i> , IV, 54.)	(<i>Hist. litt.</i> , XXIII, 523.)

Le type suivant ne se rencontre, à ma connaissance, que dans les deux pièces, l'une provençale, l'autre française, ici rapprochées. L'imitation ne me paraît pas douteuse.

R. JORDAN.

ROI DE NAVARRE.

<i>Lo clar temps vei brunezir</i>	Philippe, je vous demant
<i>Els auzeletz esperdutz,</i>	Ce qu'est devenue amors.
<i>Quel fregz ten destregz e mutz</i>	En cest país ne aillors

1. Le texte est publié dans le *Romart* de Keller, p. 425.

*E ses conort de jauzir.
 Donc eu que de cor sospir
 Per la gensor re qu'anc fos,
 Tant joïos*

*Son qu'ades n' es vis
 Que folh e flor s'espandis.*

(*Parn. occ.*, p. 200.)

4 Ne fait nus d'amer semblant.
 Trop me mervoïl durement
 Quant ele demeure ainsi.
 J'ai oï

9 Des dames grant plaint
 Et chevaliers en font maint.

(Ed. Tarbé, p. 98.)

Une chronique de Terre sainte nous a conservé une chanson composée, en 1239, contre les barons qui séjournèrent dans les villes fortifiées de la côte au lieu de combattre les Sarrazins. Cette pièce est en strophes isométriques et présentant les mêmes rimes disposées ainsi *abba abuaba*. Un sirventès provençal, dont l'auteur est inconnu, mais dont la date peut être déterminée assez exactement, offre cette même disposition, qui est des plus rares. C'est la pièce *Vai, Hugonet, ses bistensa*, adressée, avant la bataille de Muret, en 1212 ou 1213, au roi d'Aragon Pierre II et au comte de Toulouse Raimon VI¹. Elle est à *coblas doblas*, comme disent les *Leys d'amors* (I, 264); c'est-à-dire que les rimes changent de deux en deux couplets². Le poète français a adopté, comme on va le voir, les rimes des couplets III et IV. Je transcris la troisième strophe de la pièce provençale et la première de la pièce française.

*E quar en aïssis poïria
 Acabar lur mal vossos,
 Que diçon, senber, de vos
 Fals Frances que Diens maldia!*

*Quan no venjatç la follia,
 E quar etç tan vergonhos,
 Nom cal plus apert o dia;
 Paratges s'en revenria*

*Que perdet totç sai mest nos,
 Que neïssas no i conose via.*

(*Parn. occ.*, p. 392; Raynouard,
Lex. rom., I, 512.)

Ne chant pas, que que nus die,
 De cuer lié ne de joïous,
 Quant no baron sont oïsous
 En la terre de Surie.

5 Encor n'i ont envaïe
 Cité ne chastiaus ne tours,
 Et par une fole envie
 Perdi quens de Bar la vie.

10 Vilains sera li retours
 Se ceste voïe est perie.

(*Hist. litt.*, XXIII, 677³.)

1. Voy. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, VII, 446 b.

2. Dans son état actuel, cette pièce, qui ne se trouve que dans un ms. (B. N. 856 fol. 386 v^o) n'a que quatre couplets et une *tornada*, mais les rimes de la *tornada* montrent qu'il manque un cinquième couplet.

3. Un texte corrompu de cette chanson est imprimé dans les *Hist. occid. des croisades*, II, 550.

Je n'affirme pas que le sirventés provençal ait servi de modèle à la pièce française : il est probable que ce sirventés a été composé d'après un modèle que je ne saurais déterminer ; il se peut même qu'on ait fait plusieurs pièces sur les mêmes rimes et que celle que le poète français a connue ne nous ait pas été conservée. Mais, de toute façon, l'origine provençale de cette forme est incontestable.

Le type ci-après d'une chanson de Renaut de Trie (*abab aababa*) ne se rencontre en provençal que chez P. Cardinal, qui l'emploie deux fois : dans la chanson d'amour (ou plutôt *contre amour*), dont je transcris le premier couplet, et dans une pièce historique qui doit avoir été composée entre 1225 et 1228 (*Ben volgra si Dieus o volgues*) :

P. CARDINAL.

Ben tenh per fol e per muzart
Selh qu'ab amor se lia.
Quar en amor pren peyor part
Aquel que plus s'i fia : 4
Tals se cuja calfar que s'art.
Los bes d'amor venon a tart
El mal ven quascun dia.
Li folh et fellon el moysart
Aquilh an sa paria,
Per qu'ieu m'en part. 10
 (B. N. fr. 856, fol. 287 d.)

RENAUT DE TRIE.

Quant je voi le dous tans venir
 Ke renverdist la prée,
 Et j'oi le rossignor tantir
 Ou bois sor la ramée,
 Adonkes ne me puis tenir
 De chanter, ke tuit mi desir
 Et toute ma pensée
 Sont en li amer et servir
 Cui j'ai m'amor donée
 Sans repentir.
 (Scheler, I, 147.)

Il n'y a aucun rapport d'idée entre la chanson de Renaut de Trie et l'une ou l'autre des deux pièces de P. Cardinal. Mais il est bien possible qu'une pièce provençale, aujourd'hui perdue, ait servi de modèle, quant à la forme, à P. Cardinal et à R. de Trie. Ce dernier a pu se souvenir aussi de la chanson de G. de Borneil : *Can vei lo dols tems venir | E la coindeta sazo | Que fai pratz reverdezir*, etc.

P. Cardinal est l'auteur d'un *sirventés* dont la forme ne se trouve nulle part ailleurs en provençal, ce qui est, pour une pièce de ce genre, fort exceptionnel. Mais la même forme, à une faible différence près, se rencontre en français dans une pièce politique sur Arras qui est de la seconde moitié du XIII^e siècle (probablement des environs de 1260), en tout cas postérieure à P. Cardinal. La différence consiste en ce que la strophe provençale a six vers de plus.

P. CARDINAL.

Bel m'es qu'ieu bastis
Sirventes faitis
De faïssio
Bell' e ses tot sis
E mot gent assis
En guay so. 6
Pueys, qui que l'aprenda,
Abanç quel reprenda
Ne gart la razo;
Pueys lo don ol venda
A tal quel revenda
Quan n'anra sazo, 12
El retraia
Lai don traia
Anel o cordo,
O de saia;
S'o essaia,
Raubá de Guordo. 16
 (B. N. fr. 856 d, f. 281 corrigé,
 d'après les autres mss.)

Chanson anonyme.

Arras ki ja fus
 Dame sans refus
 Del país,
 Tu es confondus,
 Traïs et vendus
 Et haïs,
 N'en toi n'a desfense
 Se cil ne te tense
 Ki en crois fu mis.
 Ti vilain ouvrage
 T'ont mis en servage,
 Por ce en dirai *gnif!*
 (P. Meyer, *Recueil*, p. 373.)

Les deux pièces de chacune desquelles je vais transcrire le premier couplet ont une forme si simple qu'on serait tenté de supposer une rencontre fortuite plutôt qu'une imitation, si cette forme, pour être simple, n'était pas très rare. En provençal on ne la connaît que par la pièce ci-dessous, attribuée dans les mss. tantôt à Gui d'Uissel tantôt à Peire de Maensac, et par le *sirventes* de P. Cardinal *Atressi com per fargar*, qui reproduit le même type et les mêmes rimes.

GUI D'UISSEL OU P. DE MAENSAC.

Estat aurai de cantar
Per sofracha de razo,
Qu'anc ne mi poguèi encontrar
En faire bona canso; 4
Mas ar' ai cor quem n'assai
De far bos motz e son gai,
Quar ven estai qui sab ab pauc ben dire
Gen razonar leis cui es obezire. 8

(Parn. ccc., p. 304.)

J. BRETTEL ET ADAM DE LA HALLE.

Adan, du quel cuidiés vous
 Qui vive a dolour plus grant?
 U cil qui est fins jalous
 De celi qu'il aime tant
 Qu'il ne s'en puet departir
 Et si l'a a son plaisir,
 U cius qui maint en dangier et li prie,
 Mais riens n'i prent, et s'est sans jalou-
 sie?

(Romania, VI, 592.)

Entre les procédés que les troubadours ont employés pour lier les couplets à l'aide des rimes, il en est un qui s'observe aussi dans la poésie du Nord, mais plus rarement et à une époque moins ancienne, de sorte que le mérite de l'invention ne peut être contesté aux méridionaux. Ce procédé consiste en ce que les couplets étant sur les mêmes rimes, l'ordre des rimes change de couplet en couplet selon un roulement calculé de façon à ramener périodiquement (par exemple de deux en deux ou de trois en trois couplets) la même disposition. Ainsi dans la pièce de Folquet *Amors, merce, no moira tan soven*, l'ordre du premier couplet reparait au troisième et au cinquième, et l'ordre du second au quatrième :

1^{er} coupl. *abab bcc*
 2^e — *cbcb baa*
 3^e — *abab bcc*
 4^e — *cbcb baa*
 5^e — *abab bcc*

C'est la disposition qui a reçu, à la fin du XIII^e siècle, le nom de *Canso redonda*. Guiraut Riquier a composé en 1282 une pièce intitulée dans la rubrique « canso redonda et encadenada de motz e de son » (*Pus sabers nom val ni sens*, Mahn, *Werke*, IV, 52), qui présente le même arrangement que la pièce de Folquet :

1^{er} coupl. *abab acdcdc*
 2^e — *cdcd cababa*
 3^e — *abab acdcdc*
 4^e — *cdcd cababa*
 5^e — *abab acdcdc*
 6^e — *cdcd cababa*

Il est des dispositions plus compliquées. Ainsi dans la pièce en huit couplets *Molt n'es bon e bel* (P. Vidal), les couplets semblables sont respectivement I et V, II et VI, III et VII, IV et VIII. On trouve en français de rares exemples de cet enchaînement dont l'idée me paraît appartenir indubitablement aux troubadours. Je citerai comme particulièrement notable la pièce de Rogier d'Andeli *Ja por ce se d'amer me dueil*¹, dont les cinq couplets sont rimés comme suit :

1. *Chansons de Roger d'Andeli*, p. p. A. Héron, Rouen, 1883.

1 ^{er}	coupl.	<i>abab bcccddee</i>
2 ^e	—	<i>ebeb bccddaa</i>
3 ^e	—	<i>abab bcccddee</i>
4 ^e	—	<i>ebeb bccddée</i>
5 ^e	—	<i>abab bccddaa</i> ¹

Je suis également porté à considérer comme étant d'origine exclusivement provençale l'usage des *rimas derivativas*. Les *Leys d'amors* (I, 184) appellent ainsi des rimes alternativement masculines et féminines qui dérivent réellement les unes des autres en ce sens que la rime féminine reproduit, avec addition d'une terminaison féminine, la rime masculine précédente. Ainsi après une rime en *ort* vient une rime en *orta*, et ainsi de suite. Cet artifice est fort ancien en provençal, puisque Bernard de Ventadour en offre déjà des exemples², antérieurement aux plus anciens trouvères connus. En français nous l'observons en un petit nombre de chansons. La pièce anonyme *Hautement d'amours se plaint*, conservée par le seul chansonnier de Berne (*Wackernagel*, n° xxviii), offre les séries *aint-aindre*, *oil-oile*, *is-ise*, *ent-endre*. Voir encore une pièce publiée ici-même, IV, 379, d'après un ms. de Cambridge, et la chanson de Rutebeuf (2^e éd. de Jubinal, I, 103) sur Ancel de l'Isle Adam. Mais, dans notre ancienne poésie, cette recherche n'est pas limitée aux chansons : elle a pénétré vers le milieu du XIII^e siècle, ou peut-être plus tard encore dans la poésie narrative, comme on le voit par divers exemples cités dans mon livre sur *Alexandre le Grand dans la littérature du moyen-âge*, II, 195-6. Assurément il n'est pas absolument impossible qu'un trouvère et un troubadour aient eu indépendamment l'un de l'autre l'idée de cette ingénieuse disposition, mais, si l'on considère la date et le caractère des pièces françaises où elle paraît, on sera d'avis qu'un emprunt est, dans le cas présent, beaucoup plus probable qu'une rencontre fortuite.

1. On voit que le poète, si le texte est correct, s'est permis une petite irrégularité. Le quatrième couplet devrait se terminer par *aa* et le cinquième par *ee*.

2. Dans la pièce *Ara no vei luzir soleil*, on en trouve les rimes *eil-eila*, *ai-aia* (Mahn, *Ged.*, n° xxxii, et dans la pièce *Bel m'es quant eu vei la truouilla* (*Ged.*, n° xxxvii) où alternent les rimes *uoil* et *uoilla*, *ou* et *ona*, *ir* et *ira*. Cf. Appel, *Leben u Lieder d. troub. P. Rogier*, p. 24.

Il y a un genre de poésie provençale qui a passé en français, non pas toutefois sous son nom original, c'est la *dansa* qui est, comme je vais le montrer, identique au *vireli* ou *virelai* français. Cette démonstration vient en son lieu à la fin de ce chapitre, car l'adoption, sous un nom nouveau, de la *dansa* provençale a eu lieu assez tardivement, vers la fin du XIII^e siècle, à ce qu'il semble.

La *dansa* a été très exactement définie par les *Leys* (I, 340-2). C'est une pièce composée de trois couplets, d'une *tornada* et d'un refrain. Les couplets, naturellement égaux entre eux, se composent chacun de deux parties. La première partie est indépendante en ce qui touche les rimes; dans la seconde partie au contraire les rimes doivent être semblables pour tous les couplets, et semblables aussi non seulement aux rimes de la *tornada*, ce qui va de soi, mais encore aux rimes du refrain. On possède un assez grand nombre de *dansas* provençales, dont aucune ne paraît antérieure au milieu du XIII^e siècle. J'en ai publié deux, d'après le ms. Giraud, dans mes *Derniers troubadours*, sous les nos XVIII et XIX; Bartsch a publié, dans ses *Denkmäler* (pp. 1-4), celles qui se trouvent à la fin du ms. B. N. fr. 1749¹. Je vais transcrire celle que les *Leys d'amors* citent en entier, III, 160, et en partie, I, 286-8, 290 :

*Bos sabers, joyos
Me faytz e baudos,
D'amor agradiva.*

I Bos sabers me fay lo cor gay,
Quar veray pretz ha d'onor.
Belazor non say, don murray
S'ieu non hay breumen s'amor.
Ay! cor gracios,
Lunh' outra ses vos
No m'es agradiva.

1. Il les attribue, sans raison, dans son *Grundriss*, p. 151, à Guiraut d'Espagne. L'une, *La gaia semblansa* (*Denkm.*, p. 3-4), est adressée à une comtesse Beatrix probablement, la Beatrix de Savoie, qui épousa en 1220 Raimon Berenger, comte de Provence, et en 1246 Charles d'Anjou. Elle mourut en 1267.

II Bos sabers, tant es gays e ples
 De totz bes qu'en sa preizo
 M'a liat e pres e conques,
 Tant que res dar guerizo
 Nom pot, mas vos, pros,
 Am cor valoros,
 Plazens agradiva.

III Bos sabers me part amb un dart
 D'un regart quem fe l'autrier,
 Tant que nos depart de la part
 Vas on art Amors e fier.
 Bem faytz deziros,
 Gays cor amoros¹.
 Tant etz agradiva².

Bos sabers, gaujos
Fora mot, s'ieu fos
Am vos agradiva.

On voit que le refrain, écrit au début, est identique pour la forme à la seconde partie de chaque couplet, et l'identité devait s'étendre à la mélodie. Je suppose qu'on reprenait ce refrain après chaque couplet, encore bien que, dans le texte donné par les *Leys*, la reprise ne soit pas marquée. A la fin de la pièce le refrain était remplacé par un demi-couplet, de même mesure et de même mélodie, comme on peut le voir non seulement dans l'exemple ci-dessus, mais encore dans les deux *dansas* imprimées dans mes *Derniers troubadours*. On remarque que la *dansa* des *Leys* offre des rimes intérieures. Mais c'est là une recherche exceptionnelle.

Passons maintenant au virelai ou chanson baladée, et d'abord établissons que ces deux termes désignent le même genre de poésie. Dans le *Remède de Fortune* de Guillaume de Machaut, on lit :

.....Lors, sans delay
 Encommençay cest *virelay*
 Qu'on clainme *chanson baladée*.
 (B. N. fr. 1584, fol. 74.)

1. *Valoros*, I, 288.

2. Le texte ici reproduit est celui que les *Leys* citent III, 160-2, mais à un autre endroit, I, 290, le même ouvrage remplace ce demi-couplet par la partie correspondante du premier couplet.

Dans le *Voir dit* du même :

La fumes servi de dous lais,
D'entremès et de *virelais*
Qu'on clame chansons baladées.

(Ed. P. Paris, p. 151.)

Dans l'*Art de dictier*, d'Eustache Deschamps, éd. Crapelet, p. 274 : « Après s'ensuit l'ordre de faire *chansons baladées* que « l'en appelle *virelais*¹. »

Voici maintenant une chanson baladée, tirée du *Voir dit* de Machaut, qui offre tout à fait la même disposition que celle des *Leys*. Je marque par un — la division en deux parties de chaque couplet.

*Douce, plaisant et debonnaire,
Onques ne vi vo dous viaire
Ne de vo gent cors la biauté,
Mais je vous jur en loiauté
Que sur tout vous aim sans meffaire.*

- I Certes, et je fais mon deü,
Car j'ay moult bien aperceü
Que de mort m'avez respité
Franchement sans avoir treü ;
Qu'a ce faire a Amours meü
- 6 Vo gentil cuer plain de pité.
— Si ne doi pas estre contraire
A faire ce qui vous doit plaire
A tous jours mais ; qu'en verité
Mon cuer avés et m'amisté
- 11 Sans partir, en vo dous repaire
Douce plaisant et debonnaire...
- II Ne m'avez pas descongneü,
Ains m'avez très bien cogneü

1. J'ai fait remarquer ailleurs (*Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1886, p. 84, note 1) que, dans le ms. (B. N. fr. 840) qui a servi à l'édition, les exemples de *virelais* ou *chansons* cités par E. Deschamps sont, par erreur, précédés de la rubrique *SERVENTOYS*, erreur d'autant plus évidente que Deschamps vient de dire qu'il ne citera aucun exemple de *serventois*. D'ailleurs les pièces mêmes citées sous la fausse rubrique *serventois* se retrouvent dans le même ms. parmi les *virelais* (éd. Queux de Saint-Hilaire, III, nos 726, 727, 733).

- Par vostre grant humilité
 En lit de mort ou j'ay geü ;
 Belle, quant il vous a pleü,
 6 Que vous m'avez resuscité
 — Si que je ne m'en doi pas taire,
 Ains doi par tout dire et retraire
 Le grant bien qu'en vous ay trouvé,
 La douceur, le bien l'onnesté
 11 Qui en vo cuer maint et repaire.
Douce plaisant et debonnaire...
- III Et de fortune m'a neü
 Et fait dou pis qu'elle a peü,
 Vostre doucour l'a sormonté
 Qui m'a de joie repeü
 Et sa puissance ha descreü
 6 Et son orgueil suppedité.
 — Pour ç'avez mon cuer, sans retraire,
 Qu'Amours, qui tout vaint et tout maire,
 Le vous ha franchement donné.
 Se li vostre le prent en gré,
 11 Onques ne vi si douce paire.
Douce plaisant et debonnaire...

(Ed. P. Paris, pp. 77-8).

C'est la disposition même de la *dansa* provençale, sauf que le refrain est partout le même, au lieu que dans l'exemple provençal cité les paroles du refrain sont modifiées à la dernière reprise, la mesure et la musique restant toujours les mêmes.

Je dois ajouter que les virelais n'ont pas toujours trois couplets : beaucoup n'en ont que deux¹, d'autres un seulement ; ce dernier cas est rare.

Les noms de *virelai* et de *chanson baladée* n'apparaissent pas, à ma connaissance, avant Guillaume de Machaut, mais si le genre de poésie ainsi dénommé est d'origine provençale, comme je le crois, il est à supposer qu'on doit en rencontrer des échantillons en français avant le temps où Machaut composait, c'est-à-dire avant 1330². C'est en effet ce qui arrive. Voici un exemple que

1. Tels sont le plus ordinairement les virelais de Christine de Pisan.

2. Le premier document que nous ayons sur Guillaume de Machaut est de cette date ; voy. Thomas, *Romania*, X, 328.

j'emprunte aux *Chansons, ballades et rondeaux* de Jehannot de Lescurel, publiées par M. de Montaiglon (pièce xx)¹.

*Dame, vo regars m'ont mis en la voie
De vous amer et servir et loer.*

I Loial amour ait très bone aventure
Qui m'a navré d'une douce pointure
Si très plaisant qu'en quel lieu que je soie,
M'esteut a vous du tout en tout penser.
Dame, vo regars.....

II Dont doi je bien estre en envoieüre,
Car bonne estes et de gente faiture.
Li souverain me tient touz jours en joie,
Et tout aussi de merci esperer.
Dame, vo regars.....

III Amour graci, par qui j'ai mis ma cure
En vous amer, très noble creature.
Jamès de vous partir ne me querroie
Si vraiment me veilliez vous amer.
Dame, vo regars.....

Je ne trouve pas d'exemple plus ancien de ce genre de poésie, qui a dû pénétrer dans le Nord dès la seconde moitié du XIII^e siècle. C'est, en somme, une variété de la ballade, avec cette différence notable que le refrain a la mesure d'un demi-couplet, et reproduit la mesure et les rimes de la seconde partie de chaque couplet. La ressemblance imparfaite avec la ballade explique le nom de « chanson baladée » ; quant au nom de *virelai*, il est sans doute ancien, mais on s'est constamment mépris sur sa signification. Le P. Mourgues, en son *Traité de la poésie française*, cité par Littré (*Supplément au mot VIRELAI*) définit ainsi le virelai, qu'il regarde comme une variété du lai : « Les poètes, après avoir conduit quelque temps le lai sur une « rime dominante, le faisaient tourner ou *vire* sur l'autre « rime, qui devenait dominante à son tour. » C'est pure fantaisie. Les anciens auteurs de traités de versification française n'ont pas été plus heureux. Henri de Croy, dans son *Art et science*

1. On n'a pas de renseignement précis sur ce poète, que l'on a proposé d'identifier avec un « Jehan de Lescurel » exécuté à Paris en 1303; voy. *Romania*, XIV, 310.

de *rbetorique pour faire rigmes et ballades*, imprimé pour la première fois en 1493, donne un exemple de rondeaux doubles « qui se « nomment simples virlais pour ce que gens lais les mettent en « leurs chansons rurales ». Sibillet, dont l'*Art poétique français* fut imprimé en 1548, dit : « Virlay est vers lyrique ou laiïque, c'est-à-dire populaire¹. » Cette bizarre explication a du moins le mérite d'avoir conservé le souvenir de l'origine populaire du genre. *Virelai*, plus souvent *vireli*, désigne originellement un air populaire, un *dorenlot*, comme *valuru*, *valura*, *valuraine*², comme *viron viron viron vai*³ ou *vasdoi vaidau*⁴. La pastourelle de Jean de Renti (Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 292) a pour refrain : *Sus, sus au virelin, sus sus au virelai*, et les paroles qui précèdent ce refrain prouvent qu'on entendait par *virelai* un certain air (*Et Bernes se va cantant | K'il dira du virelai; | Cil..., Ki orront le virelai*, etc. On trouve même, à la fin du XIII^e siècle, le mot *vireli* employé comme synonyme de ballette ou ballade, car la *ballette* 53 du chansonnier Douce, à Oxford (fol. 229 de l'ancienne pagination), se termine ainsi :

S'an vuel dire par amistei
Et par dousor
Ke cis *virelis* ke j'ai troveit
Me vient d'amor.

On conçoit donc que *virelai* ait été peu à peu appliqué à une certaine variété de la ballade.

IV. — DÉNOMINATIONS ADOPTÉES PAR LES TROUVÈRES.

Entre les divers noms que les trouvères ont donnés à leurs compositions, je n'en vois que trois qui viennent du provençal, *serventois*, *estampie* et *ballade*, et encore pour le premier la certitude n'est-elle pas complète. De l'estampie je ne dirai rien ici.

1. Ces textes ont déjà été cités par F. Wolf, *Ueber die Lais*, p. 320.

2. H. Lavoix, *La musique au siècle de saint Louis*, dans Raynaud et Lavoix, *Rec. de motets français*, II, 363.

3. *Romania*, VIII, 85.

4. *Flamenca*, v. 1062, et voir la note de la traduction, p. 292-3.

Je crois avoir suffisamment établi, il y a vingt ans, l'origine provençale de ce genre de poésie¹.

Sirventés est la forme la plus ordinaire en provençal. On trouve aussi *sirventesc* et le féminin *sirventesca* pris substantivement². La finale *-esc -esca* correspond au suffixe latin *-iscus*, tandis que la finale *-és* correspond au suffixe *-ensis*. Notons cependant qu'on ne rencontre pas de forme féminine en *-esa*. Outre *sirventes*, on trouve *serventes*, mais dans des textes assez peu anciens³ ou écrits par des Italiens. Les plus anciens exemples de ce terme sont de la seconde moitié du XII^e siècle. Marcabrun aurait fait « de caitivetz sirventes », au rapport de son biographe, mais lui-même n'emploie pas cette expression. Il faut, pour la rencontrer, descendre jusqu'à Rambaut d'Orange⁴, Guillem de Berguedan⁵, Marcoat, Bertran de Born. La meilleure définition du *sirventés* est probablement celle que donne Hugues Faidit dans le *Donat proensal* : « *Sirventes*, id est cantio facta vituperio alicujus » (éd. Stengel, p. 7). Le *sirventés* ne se distingue en effet de la chanson que par le sujet, puisque la « cansos » est spécialement une poésie d'amour. Diez⁶ veut que *sirventes* vienne de *servir* : ce serait une poésie faite par un serviteur, par un poète de cour en l'honneur de son seigneur. Rien n'est plus improbable, car d'une part les *sirventés* n'ont pas ce caractère, et d'autre part, si cette étymologie était fondée, la forme la plus habituelle serait *serventes* et non *sirventes*. Je tiens que le *sirventés* est la pièce composée par un *sirvent*, c'est-à-dire par un sou-doyer⁷. Les *sirventz* formaient, au Midi, une classe très nombreuse dans laquelle la poésie a dû se développer de bonne heure. Du reste, que cette étymologie soit juste ou non, l'application qu'on a faite du terme *sirventés* paraît être sans rapport avec son origine, et c'est par une autre voie qu'il faut chercher si le terme lui-même a été inventé dans le Midi, d'où il serait passé dans le Nord, ou *vice versa*.

1. *Les derniers troubadours de la Provence*, p. 81.

2. Voir, pour ces formes, Raynouard, *Lex. rom.* V, 238.

3. Par ex. dans *Flamenca*, v, 1182.

4. Dans sa pièce *Escotatz*, v. 3, dans mon *Recueil*, p. 78.

5. Mahn, *Ged.*, nos 678, 679.

6. *Poesie der Troubadours*, p. 112; *Etym. Wört.* II c.

7. *Voy. Romania*, X, 264.

La forme correspondante en français est *serventois*, parfois *sirventois*¹. Ce nom apparaît dans les textes du Nord aussi tôt, sinon plus tôt, que *sirventes* en provençal, et paraît désigner d'abord des poésies d'agrément, non pas, comme plus tard, des chansons religieuses². Comme en provençal, on a appliqué cette dénomination à des chansons ayant un caractère politique. De ce nombre est la pièce d'Alart de Caus, citée ci-dessus, p. 15. On peut signaler encore les *serventois* (ainsi désignés à l'envoi) *Li nouviaus tans que je voi repairier*, de Jacques de Cisoing³, et *A tout le mont vueil en chantant retraire*, de Philippe de Navarre⁴, qui sont tout à fait analogues aux *sirventés* provençaux.

Le prov. *sirventés* et le fr. *serventois* étant évidemment le même mot, pris dans un sens spécial et s'appliquant, au moins en certains cas, au même genre de poésie, il serait bien invraisemblable que cette dénomination eût été inventée simultanément et indépendamment au Midi et au Nord. Il est tout naturel que des

1. Il est à peine besoin de dire que dans l'Ouest la finale est en *-eis*.

2. Les plus anciens témoignages sont fournis par Wace. Le premier est assez peu précis :

Mais or puis jeo lunges penser,
Livres escrire e translater,
Faire rumanz e *serventeis*,

(WACE, *Rou*, 151-3; p. 294 de mon *Recueil*.)

Mais celui-ci indique mieux le caractère de ce genre de poésie. Parlant du duc Richart, en guerre avec ses voisins, Wace s'exprime ainsi :

Vit ses damages granz, nel tint mie a gabeis....
N'entendi mie a gas n'a faire *serventeis*.

(*Rou*, vv. 4146-8.)

Cela équivaut à dire que Richard ne pensait pas à s'amuser. De même dans un des textes du *Chastie Musart* :

J'ai fait fabliaus et contes, rimes et *servantois*,
Pour desduire la gent environ cui j'estois.

(B. N. fr. 1593, f. 139; *Zeitschrift f.*

rom. Phil., IX, 329.)

Dans le *Dit des deus trouveors ribaus* les *sirventois* sont classés avec les *rotruenges*, les *pastourelles*, les *fableaux* :

Je sai conter beax dix *noveaux*,
Rotruenges viez et *noveles*,
Et *sirventois* et *pastoreles*.

(Jubinal, *Rutebeuf*, 2^e éd., III, 12.)

3. Scheler, *Trouvères belges*, II, 74; cf. *Hist. litt.* XXIII, 635.

4. *Gestes des Chiprois*, éd. Raynaud, p. 61 (Société de l'Orient latin, 1887).

termes ayant un sens général tels que *chanson*, *vers*, *trouvère*, même, se retrouvent à la fois au Nord et au Midi, sans emprunt de part ou d'autre, mais une désignation aussi particulière que *sirventes* doit avoir une origine locale. Cette origine est-elle provençale ou française ?

Je crois que si les exemples de ce mot sont, au Midi, d'une date un peu moins ancienne qu'au Nord, c'est pur hasard. Le mot a dû être créé dans le Midi, d'où il sera passé, dès la première moitié du XII^e siècle, dans la poésie des trouvères. Ce qui me le fait croire, c'est la forme même du vocable, en français *serventois* ou *sirventois* par *eu*. Créé dans les provinces du Nord de la France, ce mot serait écrit *servantois*, par *an*, forme qui se rencontre quelquefois, à la vérité, mais seulement dans des textes qui confondent *eu* et *an* en un même son. S'il en est ainsi, le mot *serventois* serait l'un des plus anciens exemples de l'influence de la poésie des troubadours sur celle des trouvères. L'influence me semble, du reste, s'être bornée à l'introduction d'un nom qu'on a appliqué à des poésies qui, tant pour la forme que pour le fond, n'ont rien de particulièrement provençal.

Ballade nous fournit une autre preuve très sûre, mais moins ancienne, de la même influence. Le prov. *ballada*, comme l'it. *ballata*, désigne originairement un chant destiné à marquer la mesure en dansant; *ballare* a déjà, en latin des bas temps, le sens de danser¹. La *ballada* provençale est une chanson à refrain ayant ordinairement de trois à cinq couplets. La pièce de Peire Vidal, *La lauzeit' el rossinbol* (éd. Bartsch, n^o 111) est une *ballada*. Le nom est attesté dès la fin du XII^e siècle : Raynouard en cite un exemple de Pons de Chateuil.

Le nom français correspondant est *ballette*², qui, dans le chansonnier Douce, désigne une poésie composée en général de trois couplets à refrain³, comme seront plus tard les ballades

1. Du Cange, BALARE. Je pense que c'est à tort que Diez (*Etym. Wort. BALLARE*), suivi par Littré, rattache *ballare* à *balla*, balle ou paume. Mais ce qui est tout à fait extravagant, c'est l'étymologie proposée par Roensch (*Das Buch der Jubileen*, Leipzig, 1874, p. 488 note) qui fait venir *ballata* de Βαλλιά, nom d'une servante de Rachel dans le livre des Jubilés ou Petite Genèse.

2. Ce mot manque dans le dict. de M. Godefroy.

3. Voy. les spécimens publiés dans mes *Rapports*, pp. 236-9.

proprement dites. Je ne vois pas de raison pour soutenir que ces *balletes* soient d'origine provençale. La forme et le nom sont assez simples pour avoir été trouvés indépendamment au Nord et au Midi, et d'ailleurs la *ballada* provençale n'est pas-toujours réduite à trois couplets. Mais, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le nom *ballade* fut introduit dans le Nord, et il est de toute évidence que ce nom, ne pouvant à cette date avoir une origine italienne, a été importé du Midi. Il eut du succès et supplanta *ballete*. Pourquoi ? Nous n'en savons rien. Autant vaut demander pourquoi, depuis l'Exposition de 1878, l'anglais *ticket* est en voie de remplacer le français *billet*. C'est affaire de mode.

Le plus ancien exemple du mot *ballade* a été signalé par P. Paris dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 616. Il se trouve à l'envoi d'une pièce de Wibert Kaukesel, trouvère qui devait composer un peu après le milieu du XIII^e siècle¹. Voici cet envoi, d'après le chansonnier de Noailles (B. N. fr. 12615).

A ma dame, *barade*, presenter
 Te voil; di li par moi sans celer²,
 Ke de sa cose empirier et grever
 N'est ce pas cortoisie.
Diex! ki a boine amor,
S'il s'en repent nul jor,
Il fait grant villonie.

C'est bien en effet une ballade, qui toutefois a cinq couplets et non trois. La forme *barade* est singulière. Est-elle correcte ? Le copiste, qui a écrit en deux mots *bara de*, comme s'il ne

1. A la fin de l'une de ses pièces, *Fin cuers enamourés*, Wibert Kaukesel fait mention de Jean Erart, de Bouteillier et de Dragon :

Jehan Erars, chantez
 Mon chant si vous agrée;
 Bouteillier presentez,
 Vos est, si soit loée
 Ma chançons; la reprise
 Ai a Dragon tramise.

(B. N. fr. 844, fol. 155 b.)

Jehan Erart et Colart le Bouteillier sont des trouvères bien connus du milieu ou de la seconde moitié du XIII^e siècle. Dragon est désigné comme juge dans un assez grand nombre de jeux partis du même temps; voy. L. Passy, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 4^e série, V (1859), 20, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 320, 352, 476, 477, 479.

2. *Sic*. Ce vers est trop court.

comprenait pas, a-t-il bien transcrit son original, ou a-t-il écrit *r* pour *l*? A la vérité *barade* n'est point inadmissible : ce serait une forme gasconne. Toutefois on voudrait pouvoir vérifier cette leçon sur un autre ms. Malheureusement on ne le peut pas. Le ms. fr. 844, où cette même pièce est transcrite, au fol. 155, est mutilé en cet endroit comme en bien d'autres, et la mutilation a enlevé l'envoi qui nous intéresse.

Après cet exemple, le plus ancien que nous ayons du mot *ballade* est fourni par le *Jeu du Pelerin*, d'Adam de la Halle, composé vers 1300, où l'un des interlocuteurs, parlant d'Adam comme s'il était mort, dit de lui :

...savoit cançons faire,
Partures et motès entés;
De che fist il a grans plantés,
Et *balades* je ne sai quantes¹.

Il est à noter toutefois qu'aucune des ballades d'Adam de La Halle ne nous est parvenue, du moins sous le nom de son auteur.

Un témoignage qui est à peine de quelques années postérieur est celui de Nicolas de Margival dans le *Dit de la Panthère d'amours*. L'auteur de ce poème non seulement fait usage des termes *balade* et *baladele*², mais encore transcrit les deux pièces qu'il intitule ainsi. La *baladele*, dont la forme diminutive était appelée par une rime (avec *chancele*), est en petits couplets de trois vers, plus un vers de refrain. Dès lors le terme *balade* est courant³ et les pièces ainsi désignées deviennent de plus en plus fréquentes.

1. *Œuvres complètes d'Adam de la Halle*, p. p. De Coussemaker, p. 418.

2. Ed. Todd. (Société des anciens textes français), vv. 2295 et 2340.

3. Citons encore ce témoignage du roman de Fauvel, composé vers 1313 :

Et tout autour i avoit pointés
Motez, chançons, *balades* maintes.
(*Jahrb. f. engl. u. rom. Lit.*, VII, 440.)

Cet autre est tiré du roman du comte d'Anjou achevé en 1316 :

Li auquant chantent pastourelles,
12 Li autre dient en vielles
Chançons royaus et estempies,
Dances, noctes et baleries,
.....
Lais d'amours, descors et *balades*,
18 Pour esbatre ces genz malades.

Le plus ancien exemple cité par Littré est de Guillaume de Machaut.

La ballade est, par nature, le nom même l'indique assez clairement, une poésie chantée. Je n'ai point à rechercher ici à quelle époque la mélodie a cessé d'être une partie essentielle de ce genre de composition. Je ferai toutefois remarquer que toutes les ballades insérées dans le *Regret Guillaume*, poème composé en 1339, étaient chantées. L'auteur le dit expressément en maint endroit¹.

Je m'abstiens de parler ici de la pastourelle, du jeu-parti et de l'*alba*, parce que je crois que ces divers genres se sont développés d'une façon indépendante au Nord et au Midi. Là encore on pourra observer des traces d'influence provençale en telle ou telle pièce française². Mais ce sont des faits isolés. La question du reste est trop complexe pour qu'il soit possible de l'étudier ici en passant.

V. — LA POÉSIE LYRIQUE FRANÇAISE DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

Si les troubadours ont été assez souvent imités par les trouvères, ceux-ci à leur tour n'ont point été entièrement ignorés dans le Midi de la France, et il est permis de supposer que la poésie provençale leur a fait quelques emprunts. Il serait véritablement étrange qu'il en eût été autrement, si l'on se souvient que plusieurs poètes du Nord ont voyagé et même ont séjourné dans le Midi, et si l'on considère la rapidité avec laquelle nos chansons de geste et nos romans d'aventure se sont répandus dans les provinces méridionales, comme en font foi, dès la fin du XII^e siècle, tant d'allusions éparses dans les chansons des troubadours.

Il ne faut pas toutefois exagérer la portée des faits qui seront groupés dans ce chapitre. Ils prouvent que la poésie des trouvères a été connue dans le Midi, non qu'elle ait exercé sur la poésie des troubadours une influence sensible. Cette influence,

1. Voy. l'édition de M. Scheler, vv. 619, 730, 1148, 2951, 3158, 3251, etc. Parfois les ballades sont qualifiées de chansons; voy. vv. 593, 922-3, 1589.

2. Ainsi la pièce à refrain de Philippe de Navarre *L'autrier gailai une nuit juscu'au jour* (*Gestes des Chiprois*, Société de l'Orient latin, p. 65-7) est bien dans la forme de l'*alba* provençale.

en tout cas, n'a pu s'exercer qu'à une époque tardive, après les premières années du XIII^e siècle.

Raimon Vidal de Bezaudun avait assurément une certaine connaissance de la poésie des trouvères. Il avait remarqué que le genre de la pastourelle y était plus richement représenté qu'en provençal, puisqu'il dit, en un passage bien souvent cité de ses *Razos de trobar*, que la langue française est plus propre à la composition des romans et des pastourelles. Une autre preuve en est qu'il cite dans une de ses nouvelles¹ les deux premiers couplets d'une chanson française anonyme (*Consillez moi, signor*) que deux de nos chansonniers nous ont conservée.

Avec Matfre Ermengaut nous sommes transportés à la fin du XIII^e siècle, à une époque où, pour des causes politiques, l'influence française commence à se faire sentir au Midi. Dans le *Perillhos tractat*, qui termine le *Breviari d'amor*, Matfre cite deux pièces de Thibaut le Chansonnier², et une fois une poésie à lui adressée³, le désignant, à la façon des chansonniers français, sous le nom de Roi de Navarre. Matfre citait les troubadours, qui pour lui étaient déjà réputés antiques, d'après un chansonnier provençal analogue à ceux que nous possédons encore. Je présume qu'il a cité de même Thibaut de Champagne et Raoul de Soissons d'après un recueil des poésies des trouvères. Je doute fort que le séjour de Thibaut en Navarre ait contribué d'une façon appréciable à répandre ses poésies dans le Midi. Nous savons que sa cour était peu brillante, et les poètes qui la fréquentèrent n'en font pas l'éloge⁴.

Certains chansonniers provençaux ont admis quelques pièces de trouvères, mais dans une mesure très limitée, par comparaison au nombre des pièces provençales qui ont pris place dans les chansonniers français. Je laisse de côté le chansonnier d'Este, qui renferme, aux ff. 217-30, une section de chansons françaises.

1. *So fo el temps*, Mahn, *Gal.*, II, 29; éd. Cornicelius (Berlin, 1888), v. 635 et suiv.; cf. *Romania*, II, 269.

2. Mahn *Gal.*, I, 183, 188; éd. de Béziers, II, 435, 453.

3. La pièce *Rois de Navarre et sire de Vertu*, de Raoul de Soissons (Wackernagel, *Allfr. Lieder*, n^o xxvj) qui est anonyme dans quelques mss. Matfre désigne l'auteur par les mots « us frances ». Voy. Mahn, *Gal.*, I, 195, éd. de Béziers, II, 481.

4. Voir mes *Derniers troubadours de la Provence*, p. 34.

C'est un recueil à part, qu'un copiste italien a joint à un recueil provençal beaucoup plus considérable. Il en résulte simplement que la poésie des trouvères était goûtée en Italie dans la seconde moitié du XIII^e siècle. De même, à la fin du chansonnier de l'Ambrosienne (R. 71 *sup.*), est copiée une pastourelle française connue d'ailleurs (*Qan voi nea | La flor en la prea*)¹. La pièce étant copiée à la suite du recueil par une main italienne, on ne peut pas affirmer qu'elle ait été recueillie dans le Midi de la France. Elle peut être arrivée par une autre voie des pays de langue d'oïl en Lombardie. Je n'attache pas non plus d'importance à la présence dans le ms. de la Laurentienne XLI-42, fol. 65, d'une pièce française placée sous le nom de Sordel. Si en effet cette pièce a été admise dans ce chansonnier d'origine italienne, c'est parce qu'elle passait pour être de Sordel, bien qu'elle ne soit probablement pas de lui. Mais on peut citer d'autres cas où l'admission de chansons françaises en des recueils spécialement consacrés aux troubadours, prouve qu'elles ont été réellement connues et goûtées dans le Midi de la France. Ainsi le chansonnier du Vatican 3208 contient trois chansons françaises² de chacune desquelles nous possédons d'autres copies dans les chansonniers français. Sans doute ce ms. a été exécuté en Italie, mais cette circonstance est ici sans importance, parce qu'il reproduit à n'en pas douter des extraits de deux chansonniers perdus qui ont dû être composés dans le midi de la France.

Le chansonnier B. N. fr. 856, exécuté dans la partie occidentale des pays de langue d'oc au commencement du XIV^e siècle, contient (fol. 376), sous le nom d'un Gautier de Murs du reste inconnu, une pastourelle française, qui ailleurs se trouve anonyme³. Le même ms. nous a encore conservé deux chansons françaises⁴, l'une (fol. 379) de Thibaut de Blaison (*Amors ge ne me plaub mie*, qui se retrouve dans le chansonnier d'Urfé (fr. 225.43), mais que les mss. français n'ont pas, l'autre (fol. 350) de Pierre Espagnol (*Or levetz sus, francha corteza gans*),

1. Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 109; cf. *Jahrb. f. rom. u. engl. Liter.*, XI, 3.

2. *Voy. Romania*, XVII, 304-5. L'une de ces pièces est la chanson *S'onques nus hom por dure despartie*, dont il sera question plus loin.

3. Texte dans Bartsch, *Romanzen u. Pastourellen*, p. 358.

4. Mahn, *Ged.*, nos 729, 730.

qui se retrouve également, et avec la même attribution, dans le chansonnier d'Urfé¹ et manque partout ailleurs.

Le chansonnier d'Urfé a admis sous le nom de Thibaut de Blaison (*Tibaut de Blizon*, dans le ms.) une chanson française² qui est anonyme ailleurs (*Quant se rejoissent oïsel*).

Le ms. fr. 1749 renferme une sorte de danse ou de ballade en français³.

Il est à peine besoin de rappeler que les deux pièces de Richard Cœur-de-Lion *Dal fin ieus voil desrenier* et *Ja nus hom pris*, dont la première ne se trouve que dans des chansonniers provençaux, sont proprement en français.

Il n'a pas dû arriver fréquemment que des chansons françaises aient obtenu assez de popularité dans le Midi pour servir de modèles à des poètes provençaux. Voici cependant deux cas — qui ne sont sans doute pas les seuls — où ce fait s'est produit.

Un *partimen* de Bertran⁴ et de Sordel, composé aux environs de 1230 ou 1240, commence ainsi :

Bertrans, lo joi de dompnas e d'amia
 Qu'avetz agut, ni ja nulla sazo
 Auretz, cove que perdatz per razo,
 Ol prez d'armas e de cavallairia;
 Pero cela a cui vos etz aclis
 Creira ses plus qu'ab armas siatz fis.
 Qual voletz mais laisser a vostra via,
 O retener? qu'ieu sai ben qual penria⁵.

Il n'y a pas de doute que Sordel a emprunté la forme de la célèbre chanson d'Hugues de Berzé :

S'onkes nus hom, por dure departie
 Ot cuer dolent, dont l'ai je par raison.
 Onkes tortre ki pert son compaignon
 Ne fu un jor de moi plus esbahie.

1. N° 837 de ma description de ce ms. Cette pièce et la précédente ne sont point relevées dans la *Bibliographie* de M. G. Raynaud.

2. Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 343.

3. Bartsch, *Denkmäler*, p. 4.

4. Bertran d'Aurel; cf. *Romania*, X, 263.

5. Mahn, *Ged.*, nos 1266 et 1267. Je refais le texte à l'aide des deux copies.

Cascuns plòre sa terre et son país,
 Quant il se part de ses coraus amis,
 Mais il n'est nus congiés, ke ke nus die,
 Si dolereus ke d'ami et d'amie.

L'imitation de la forme est complète. Les couplets III et IV riment dans la pièce française en *-endre*, *-i*, *-or* et de même en provençal. On a vu plus haut que la pièce de Hugues de Berzé avait été connue dans le Midi.

Le second cas est un peu moins certain. D'une part Guiraut Riquier, d'autre part Gillebert de Berneville. Ces deux poètes sont contemporains. Il est possible, après tout, qu'il y ait eu un modèle commun.

G. RIQUIER ¹.

A Miquel de Castilho
 Et a Codolen deman
 Si deu saber mal o bo
 De si dons a fin ayman
 S'il fa esgart non chalen
 A vista de tota gen,
 Si selat
 Lo y fa de bon grat,
 Mas res non l'autreya
 De so quel guerreya.

GILL. DE BERNEVILLE ².

Quidoient li losengier,
 Por ce se il m'ont menti,
 Que je me doie esloingnier
 4 D'amors et de mon ami. 4
 En non Dé je l'amerai
 Et bone amor servirai
 Nuit et jor,
 Sans fere folor,
 Et s'iere envoisie,
 10 Chantant et jolie.

Il semble à première vue que, si des traces d'influence française doivent se manifester quelque part dans la poésie provençale, ce soit principalement chez un troubadour des derniers temps, comme était Guiraut Riquier, qu'il y ait chance de les rencontrer; et toutefois je n'ai reconnu chez Guiraut Riquier aucun emprunt bien caractérisé. Il a fait, à la vérité, des *retroenchas*, poésies dont le nom indique l'origine française, mais l'imitation n'est pas directe, car la *retroencha* existait avant lui dans la littérature provençale.

Retroencha ou *retroenza* est, en effet, un mot d'origine française. Le plus ancien exemple qu'on ait de ce terme dans la littérature du Midi est, je crois, celui que nous fournit une pièce d'Isnart d'Entrevennes, si toutefois, comme je présume, ce

1. *Rev. de l. rom.*, 4, II, 110.

2. Scheler, *Trouv. belges*, I, 120.

troubadour n'est pas distinct du personnage du même nom qui fut, en 1220-1, le premier podestat d'Arles¹.

Del sonet d'en Blacaz
Sui tant fort envejós
Que descortz e chanzós
E retroenzas i faz².

Vient ensuite, mais sans doute à bien peu d'intervalle, un exemple de *Flamenca* :

Per tot' Alvergn' en fan cansós
E serventes, coblas e sos
1183 O estribot o *retroencha*
D'en Archimbaut com ten Flamencha.

La date de *Flamenca* peut être fixée, grâce à une ingénieuse découverte de M. Ch. Revillout, à l'année 1234 ou 1235⁴. La *retroencha* figure aussi dans l'*ensenhamen* de G. de Cabrera, au nombre des genres poétiques dont le jongleur Cabra ne saurait citer aucun spécimen⁵. Ce témoignage n'est pas daté : il peut être postérieur à celui de *Flamenca*, comme il peut être antérieur, mais, dans l'un et l'autre cas, d'un petit nombre d'années seulement⁶. J'en dirai autant du *Trésor* de Peire de Corbiac, où l'auteur se vante de savoir *retroenchas e dansas*⁷. Au milieu du XIII^e siècle environ appartient la vie de Raimon de Salas, où on lit : « Raimon de Salas si fo us borges de Marseilla, e trobet cansós et coblas e *retroenchas*. » Les *retroenchas* de Guiraut Riquier

1. Voy. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, p. 1j, note 2.

2. Il semble que dans cet exemple *retroencha* soit de trois syllabes, comme la forme plus tardive *retroucha*, à moins qu'on préfère supprimer *i*.

3. Remarquons que l'auteur écrit ici *Flamencha* pour la rime. La forme presque constante du ms. est *Flamenca*; en rime avec *trenca* vv. 1127, 7733; avec *tenca* (qui ne saurait être *vencha*), v. 1237; avec *apobenca*, v. 2456.

4. Voy. *Romania*, V, 122.

5. Bartsch, *Chrest. prov.*, 4^e éd., 85, 4.

6. J'ai dit dans la préface de *Daurel et Beton* (p. 1, note 1), que je ne partageais pas l'opinion de Milà y Fontanals, selon qui *Ensenhamen* aurait été composé vers 1170.

7. Ed. Sachs, v. 826, Galvani, *Osservazioni*, etc., p. 336, Bartsch, *Chrest. pr.* 217, 15.

sont datées de 1270, 1275 et 1279¹; celle de Jean Esteve est de 1281². *Retroncha* s'est altéré, peut-être sous l'influence d'une fausse étymologie, en *retroncha*, forme adoptée par les auteurs des *Leys* (I, 346), qui en ont tiré le verbe *retronchar* (I, 286)³. Mais l'altération paraît être plus ancienne que les *Leys*, car on lit dans les *Razos de trobar* de R. Vidal (je cite d'après le ms. Laudau) :

La parladura francescha val mais et es plus avinenz a far romanz, *retromas* e pastorellas.

(*Studi di filol. romanza*, I, 357.)

Retromas, qui est aussi la leçon du ms. Riccardi, est évidemment fautif : la bonne leçon est conservée par le ms. de Madrid sous la forme catalanisée *retronxas*⁴, où on reconnaît la *retroncha* des *Leys*. La même forme est donnée, avec définition du genre, dans la *Doctrina de compondre dictats*⁵, qui fait suite, dans le ms. de Madrid, aux *Razos*.

Les exemples français remontent à une époque bien plus ancienne. La forme habituelle est *rotruenge*, accidentellement modifiée en *retruenge*, *rotuenge*, *rotelenge*.

Mult aveit par la terre plurs e dementeisuns ;
N'aveit vieles ne rotes, *rotruenges* ne sons.

(*Rou*, éd. Andresen, v. 2349-50.)

N'i aveit pas reprueces ne dite vilanie,
Mès suns e *rotruenges* e regreter amie.

(Jordan Fantosme, v. 1305-6.)

Asquantes dient sons pur li (Rimel) rehelegrer,
Rotruenges et vers de chansons haut et cler.

(*Horn*, v. 1247-8.)

1. Mahn, *Werke*, IV, 80-3.

2. *Parn. occit.*, p. 347; G. Azais, *Troubadours de Béziers*, 2^e éd., p. 105.

3. C'est donc à tort que Raynouard a distingué *retroncha* (*Lex. rom.* V, 80) et *retroncha* (V, 481). C'est à tort aussi qu'il a rattaché *retroncha* et *retronchar* au latin *truncare*, et traduit *retronchar* par « retrancher, couper », le sens étant répéter un vers, qui forme refrain. Sous *retroncha*, Raynouard ne cite que les exemples de Guiraut Riquier. On a vu qu'il y en a bien d'autres.

4. § 7, *Romania*, VI, 346.

5. §§ 6 et 22, *ibid.*, 356, 358.

Li oiseaus fu si afaitiés
A dire lais et nouveaux sons
Et *rotruenges* et chançons...

(Lai de l'oiselet, éd. G. Paris, v. 90-2.)

Ge sai conter beax diz noveax,
Rotruenges viez et noveles
Et sirventois et pastoreles.

(*Des deux bordeors ribauz*, Montaiglon, *Fabliaux*,
p. 11 ; Jubinal, *Rutebeuf*, 2^e éd. III, 12.)

Si chantent li un *rotruenges*.

(*Roman de la Rose*, v. 753.)

De ce vienent les beaultz notables
Oevres de mains fais delitables,
Notes et estampiez belles
De ces *rotelenges* nouveles.

(*Renart le contrefait*, B. N. fr. 369, fol. 1 c d.)

Le glossaire latin français dont M. C. Hofmann a publié incorrectement quelques extraits, traduit *celeuma*¹ par *rotuenge*², et au xv^e siècle encore, il est question, pour la dernière fois, je pense, des *rothuenges* dans les *Règles de seconde rhétorique*; mais dès lors il est visible qu'on n'a plus de ce genre de poésie qu'une notion obscure³.

A ces témoignages il faut ajouter, naturellement, ceux que fournissent les auteurs de *rotruenges* à l'envoi de leurs compositions : *Très or veul ma retrowange definir* (anon., mon *Recueil d'anciens textes*, p. 377⁴); *Ma rotruenge finera* (G. de Soignies;

1. M. Hofmann lit *celenina* ! mais la bonne leçon est dans Du Cange.

2. Dans le glossaire latin-français publié par Escallier, d'après un ms. de Douai, on lit « *celeuma rouenge* », où il faut visiblement corriger *ro[l]uenge*.

3. Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 4237, fol. 30. Voici le passage :

Item, autre taille de *rothuenges* esquarterllés, dont il s'ensieut un quartier, et les autres quartiers se font de la taille et terminison ensivant, en la volonté de l'ouvrier :

Au vert bois vois
Pour oyr l'oissillon ;
A mon chois crois
Qu'avec l'esmerillon
Feraï maison ; raison
Le vuet aussi je le cognois (*sic*).

4. Pièce publiée sous le nom de Gontier de Soignies, par M. Scheler, *Trouv. belges*, II, 4). M. Scheler s'est complètement mépris sur le rythme de cette pièce. Il ne paraît pas avoir su que je l'avais éditée avant lui.

Scheler, *Trouv. belges*, II, 12). *Rotruenge, si l'envoi en Bourgoigne* (id., *ibid.*, II, 25); *Sa rotruenge li envoi* (id., *ibid.*, II, 27), *ma retroenge finerai* (id. *ibid.*, II, 71); *Retrovange nouvelle | Dirai et bone et belle* (J. de Cambrai, Wackernagel, n° xlij).

Il n'y a aucun doute que *rotruenge*, avec un *o*, est la forme la plus autorisée. Les deux exemples de *retrovange*, avec *e*, cités en dernier lieu, se rencontrent dans un seul ms., le chansonnier de Berne. Il faut donc rejeter absolument l'idée de Wackernagel (*Altfr. Lieder*, p. 183), selon qui la forme correcte serait conservée dans le provençal *retroensa*, d'où l'étymologie *retroientia*, inconsidérément adoptée par Diez (*Wart.* II c)¹. Cette étymologie ne se discute même pas. Elle ne donne aucun sens raisonnable, et alors même qu'on prendrait *retroensa* pour le type le plus ancien, elle violerait toutes les lois phonétiques auxquelles un mot comme *retroientia* a peut être sujet. *Retro*, notamment, ne peut se conserver en roman : c'est *reire* en prov. et *rière* en français.

La *rotruenge*² est essentiellement une chanson à refrain, peut-être une chanson à danser, comme le suppose Wackernagel. S'il en est ainsi, *ballade* et *rotruenge* auraient fait un curieux chassé-croisé, ces deux termes, désignant au fond la même chose, auraient été importés le premier du Midi au Nord, à la fin du XIII^e siècle, le second, au commencement du même siècle, du Nord au Midi. Mais, en fait, il n'est pas sûr que *rotruenge* soit proprement une chanson destinée à marquer la mesure d'une danse. Ce qui me paraît le plus vraisemblable, c'est qu'à l'origine, *rotruenge* s'appliquait plutôt à la mélodie qu'aux paroles. Il faudrait donc, à mon avis, en revenir à l'étymologie indiquée jadis par Le Grand d'Aussy, qui met en rapport la *rotruenge* avec l'instrument à cordes appelé *rote*. Ainsi *rotruenge* serait

1. Avant Wackernagel, et peut-être à son insu, elle avait été proposée par le comte Galvani *Osservazioni sulla poesia de' Trovatori*, p. 160.

2. « Les rotruenges étaient des chansons à ritournelles qu'on chantoit en s'accompagnant de la rote » *Fabl. ou contes*, I (1^{re} éd.), 309. Roquefort, citant ce passage dans son livre *De l'état de la poésie française dans les XIII^e et XIII^e siècles*. Paris, 1815), a tort d'ajouter que « jusqu'à présent on n'a pu déterminer le caractère du (sic) *rotruenge*, dont on ne trouve aucun exemple dans les « manuscrits français » Nous possédons, au contraire, comme on a pu le voir plus haut, un assez grand nombre de rotruenges.

analogue à *roterie*, qui désigne un air joué sur la *rote*. Je ne suis pas en état de rendre compte exactement de la formation du mot, où le groupe *ru* est embarrassant ; la finale *-enge*, si je ne me trompe, est le suffixe qu'on rencontre dans *blastenge*, *laidenge*, *losenge*, etc.

Au fond, les Provençaux, en empruntant *rottruenge* aux trouvères, n'ont guère fait qu'adopter un mot nouveau pour une composition qu'ils avaient déjà, car, la mélodie laissée de côté, à ne considérer que la forme, je ne vois pas de différence entre les *rottruenges* françaises et les chansons provençales à refrain, telles que la *Chansoneta leu et plana* de Guillem de Berguedan. Il est probable, toutefois, que les chansons provençales de ce genre étaient chantées avec accompagnement d'un instrument autre que la rote¹.

VI. CONCLUSION.

La conclusion qui se dégage des menus faits groupés dans les pages précédentes est que la poésie lyrique du Midi et celle du Nord se sont trouvées en contact et ont exercé l'une sur l'autre une influence appréciable, l'action de la première se manifestant à une époque plus ancienne et avec une puissance bien autrement grande que celle de la seconde. C'est l'inverse de ce que nous observons pour la poésie narrative. Peut-on aller plus loin et supposer que la poésie amoureuse des trouvères a été conçue dès l'origine à l'imitation de celle des troubadours ? Pour ma part, je ne serais pas éloigné de l'admettre en une certaine mesure, pourvu que l'on concède aux trouvères une assez grande part d'originalité. Je ne vois rien, à vrai dire, qui s'oppose à une telle hypothèse, mais je ne crois pas, toutefois, qu'elle ressorte avec évidence des faits connus. Ce qu'on peut dire de plus solide en sa faveur, c'est que les éléments d'information dont nous disposons forment une série bien incomplète. La poésie amoureuse n'est assurément pas née en France avec Cuene de Béthune et Hugues de Berzé. Cependant il ne nous

1. La rote ne paraît pas avoir été d'un fréquent usage dans le Midi : les exemples de *rota* sont rares. Raynouard, V, 116, en cite un de Guiraut de Calanson, auquel on peut ajouter *Flamenca*, v. 597.

est parvenu que de bien rares échantillons de la poésie antérieure à ces deux trouvères. Or, c'est vraisemblablement dans cette phase presque ignorée, vers le milieu ou la seconde moitié du XII^e siècle, que nous aurions chance de rencontrer les traces les plus nombreuses de l'influence provençale. Et d'autre part, il n'est point du tout certain que les troubadours dont les compositions nous sont parvenues en plus ou moins grand nombre soient précisément ceux qui aient servi de modèles aux trouvères. Nous ne connaissons au XII^e siècle que les troubadours les plus renommés, et particulièrement ceux qui fréquentèrent les cours du Midi, mais il y eut assurément, au même temps, une infinité de jongleurs de second ordre, dont les œuvres, et même les noms ne se sont pas conservés, surtout s'ils ont été chercher fortune dans le Nord. En somme, nous opérons sur des données incomplètes. Il manque des anneaux à la chaîne, ce qui autorise certaines restitutions hypothétiques. Mais l'influence d'une littérature sur une autre ne se manifeste pas uniquement par l'emprunt de formes poétiques ou de certaines idées destinées bientôt à devenir lieux communs. Elle s'exerce d'une façon plus large et plus haute en excitant les esprits et en faisant naître le sentiment de l'émulation. Si on se place à ce point de vue, on reconnaîtra que l'influence de la poésie des troubadours sur celle des trouvères s'étend bien au delà des rapports matériels que l'on pourra jamais constater. Si, à la fin du XII^e siècle et au XIII^e il se forma dans la France du Nord, notamment en Champagne, quelques centres littéraires où un certain genre de poésie amoureuse, pleine d'élégance et de conventions, fut en grand honneur, c'est parce que plusieurs cours seigneuriales du Midi en avaient donné l'exemple. En ce sens on peut dire que la poésie courtoise des pays de langue d'oui, et spécialement la poésie lyrique, est en une grande mesure dans la dépendance de la poésie des troubadours.

APPENDICE

LES SOUHAITS DE PISTOLETA

L'exemple le plus caractérisé que je connaisse du passage d'une chanson provençale dans la poésie du Nord de la France est fourni par une pièce du troubadour Pistoleta. Il ne s'agit pas ici seulement d'une transcription plus ou moins incorrecte, exécutée par un copiste des pays de langue d'oïl : l'adoption a été complète et est attestée par les remaniements divers qu'a subis la composition originale. Pistoleta fut un poète de second ou de troisième ordre. S'il faut en croire son biographe, il naquit en Provence et commença par être le jongleur d'Arnaut de Mareuil, qui était d'une tout autre région. Il se mit bientôt à *trouver* à son tour, mais avec peu de succès. Il finit par s'établir à Marseille, s'y maria, se livra au commerce et fit fortune. A ces notions, que nous n'avons aucune raison de révoquer en doute, mais qu'il nous est tout aussi impossible de contrôler, nous pouvons ajouter que dans l'une de ses pièces¹ Pistoleta fait l'éloge d'un comte de Savoie, qui devait être Thomas I (1188-1233), et que deux autres² sont adressées à un roi d'Aragon, probablement Pierre II ou Jacques I. Si en effet sa carrière poétique a été assez limitée, comme il le semble, et s'il a commencé par être au service d'Arnaut de Mareuil, tout porte à croire qu'il composait au commencement du XIII^e siècle. Disons enfin que, selon les apparences, nous n'avons pas le vrai nom du poète : *Pistoleta*, en effet, « la petite lettre », semble être un surnom de jongleur, surnom assez approprié, puisque ces utiles auxiliaires de la poésie servaient en une certaine

1. *Manta gent fas meravilbar*, dans le *Paru. occit.*, p. 382.

2. *Ailan sospir*; Mahn, *Ged.*, n^o 304; *Anc mais nuls hom*, Napolski, *Leben u. Werke d. trobadors Ponz de Capduoill*, p. 101.

mesure de poste aux lettres¹. Ce troubadour, qui ne se distinguait par aucune qualité éminente, eut un jour la fortune de mettre la main sur une de ces idées qui sont de tous les temps, que chacun a conçues et exprimées plus d'une fois en sa vie, et dont personne ne réclame la propriété. Les idées de cette sorte donnent la popularité à ceux qui savent les formuler à la satisfaction de leurs contemporains. Celle que notre poète développa, avec une évidente sincérité, se résume en un souhait de la richesse et des biens qu'elle peut procurer : « Car c'est chose
« pénible d'être toujours, pauvre et honteux, à la recherche de
« petits gains. Aussi voudrais-je me tenir confortablement dans
« ma demeure, accueillir les pauvres, héberger tout venant, et
« donner libéralement. Ainsi ferais-je, si pouvais, et si je ne
« puis, il ne faut pas m'en blâmer. »

C'est probablement pour arriver plus vite à la réalisation de ses vœux que Pistoleta se fit marchand à Marseille.

Les souhaits de ce genre varient selon les époques et aussi selon l'âge et la condition sociale de celui qui les forme. Pistoleta ne demande pas la jeunesse, d'où nous pouvons induire qu'il était encore suffisamment jeune; il demande surtout le moyen de faire bonne figure dans le monde : il cherche à paraître. Un pauvre paysan calabrais dont j'ai, il y a bien longtemps², rapproché les modestes désirs des souhaits de Pistoleta, ne demande guère plus que le nécessaire :

Puissé-je avoir deux mesures de blé,
de quoi passer ce noir hiver!
Et puis je voudrais avoir une bonne baraque
pour faire des crèmes cuites et des fromages;
et puis je voudrais avoir un bon cochon
pour faire du lard et du saindoux;
et puis je voudrais avoir une fille belle comme la lune,
pour me tenir compagnie le soir.

Il est probable que les poésies populaires des différents peuples renferment plus d'une pièce exprimant des vœux de ce genre³.

1. Voy. mon édition de *Flamenza*, p. 381.

2. *Revue critique*, 1866, II, 301, compte rendu des *Saggi dei dialetti greci dell' Italia meridionale* de M. Comparetti.

3. On peut citer par ex. quelques vers, qui semblent tirés de quelque

La pièce de Pistoleta se rencontre, sous sa forme originale, dans huit chansonniers provençaux, dont voici l'indication avec les lettres par lesquelles je désigne chacun d'eux dans les variantes :

PARIS, Bibl. nat. fr. 854, fol. 138 ¹	A
MODÈNE, ms. d'Este, fol. 178.....	B
MILAN, Ambr. R. 71 sup., fol. 103.....	C
PARIS, Bibl. nat. fr. 15211, fol. 68 v ^o	D
— — — 856, fol. 336.....	E
FLORENCE, Bibl. naz. 776 F 4, fol. lxxx (venant de S. Spirito).....	F
ROME, Vat. 3206, fol. 4.....	G
PARIS, Bibl. nat. fr. 22543, fol. 52 d.....	H

En outre, le dernier couplet est cité, sous le nom de Pistoleta, dans le *Breviari d'Amor*, éd. de Béziers, II, 514².

Entre ces huit mss., trois seulement, *A B E*, placent cette pièce sous le nom de Pistoleta. Dans *H* et dans la table de *E* elle est attribuée à Elias Cairrel. Partout ailleurs elle est anonyme³.

poème devenu populaire, écrits au commencement du xvii^e siècle sur un plat intérieur du ms. B. N. fr. 15468 (anc. Suppl. fr. 83) :

Cent mille escus et ung bon cheval
 Pour les porter, et avoir bonne fame,
 Avoyr santé, sans jamés sentyr mal
 Et paradis au partement de l'ame.

1. Même texte dans le ms. 12473, fol. 123 d, qui est, comme on sait, un autre exemplaire du même recueil.

2. Cf. Mahn, *Ged. d. Troub.*, I, 204-5.

3. Bartsch, dans son *Grundriss* (372, 3, p. 179), affirme à tort que cette pièce est attribuée à Pistoleta par 15211 (notre *D*) et à Cadenet par le ms. de Milan (notre *C*). Elle est anonyme dans l'un et dans l'autre. Je ne m'explique pas cette erreur en ce qui concerne le ms. 15211. Pour le ms. de Milan la méprise vient de ce que la pièce de Pistoleta est précédée, aux fol. 101 et 102, de trois pièces mises avec raison sous le nom de Cadenet (*Ai! cum dona ric corage, S'ieu pogues ma voluntat*, et *Eu sui tan cortesa gaita*). Vient ensuite, au fol. 102, une pièce anonyme, qui est en réalité de Pistoleta *Anc mais nuls hom no fo apoderatz*, et enfin la pièce *Ar agues*. M. Bartsch a cru que ces deux dernières pièces étaient, comme les précédentes, attribuées à Cadenet, mais rien, ni dans le ms. ni dans la description faite par Grützmacher (Herrig, *Archiv*, XXXII, 398), n'autorise cette supposition.

Dans *D* elle est précédée de la rubrique *Qeste*, qui veut probablement dire « requête, souhait ». Dans *F*, il y a en tête le mot *orat*, que M. Stengel, décrivant ce ms. (*Rivista di filologia romanza*, I, 30), rend par *oratio*; mais *orat* est provençal et veut dire « prière, requête¹ ». Dans *G* notre pièce se trouve entre des jeux-partis et est précédée indûment de la rubrique *partimenz*.

Il ne saurait toutefois subsister aucun doute sur la paternité de Pistoleta. L'accord des mss. *A B E* et le témoignage de Matfre Ermengaut constituent une preuve suffisante. Notons en outre que la forme strophique *abab cedd*, l'une des plus simples et des plus communes qu'aient employées les troubadours, est assez habituelle chez Pistoleta, qui en a fait usage, comme ici en des couplets de vers décasyllabiques, dans trois autres de ses pièces : *Aitan sospir mi venon noit et dia*, *Auc mais nuls bom no fo apoderatz*, *Bona donna un conseil vos deman*.

Devenant populaire, la poésie de Pistoleta fut interpolée et modifiée de diverses façons. Entre les interpolations qui seront étudiées plus loin en détail, il en est une qui est encore d'origine provençale : celle du ms. *F*, qui consiste en trois couplets dont deux se retrouvent en deux copies exécutées en Italie. Une autre, de deux couplets, nous est fournie par le seul ms. *D* : elle est, selon toute apparence, d'origine italienne². D'autres enfin, plus nombreuses, ont été faites dans la France du Nord, et ont pris place en des textes si transformés qu'on y reconnaît à peine quelques fragments de l'œuvre de Pistoleta.

Il est curieux de suivre ces remaniements divers, en partie indépendants les uns des autres, où l'œuvre primitive se réduit au point qu'il n'en reste, en certaines rédactions, qu'un seul couplet, le premier, tandis que de nouveaux couplets sont introduits où sont exprimés des souhaits, parfois assez vulgaires, mais toujours intéressants en ce qu'ils caractérisent l'esprit et la condition de leurs auteurs.

1. Ainsi dans la pièce de B. Paris (*Guordo ieus fas*) : *Ni de Feton* (ms. *d'Atton*, cf. *Romania*, VII, 456) *lo fol orat que fe*.

2. On sait que ce chansonnier (15211) a été exécuté en Italie, à l'exception des cahiers du milieu, renfermant une collection assez complète des poésies de P. Cardinal, qui ont été écrits dans le Midi de la France. Il y a, dans la partie d'origine italienne, d'autres pièces interpolées, notamment l'*alba* de Guiraut de Borneil; voy. mon *Recueil*, p. 83, note des couplets *vi bis* et *vi ter*.

Le texte qui suit est, sauf les très légères différences marquées en note, celui du ms. 854 (A).

I Ar agues eu mil marcs de fin argen
 Et atrestan de bon aur e de ros,
 Et agues pro civada e formen,
 4 Bos e vacas e fedas e moutos,
 E cascun jorn .c. livras per despandre,
 E fort chastel en quem pogues defendre,
 Tal que nuls hom no m'en pogues forzar,
 8 Et agues port d'aiga doussa e de mar.

II Et eu agues atrestan de bon sen
 Et de mesura com ac Salamos,
 E nom pogues far ni dir faillimen,
 4 Em trobes hom leial totas sasos,
 Larc e meten, prometen ab atendre,
 Gent acesmat d'esmentar e de rendre,
 Et que de mi nos poguesson blasmar
 8 E ma colpa cavallier ni joglar.

III Et eu agues bella donna plazen,
 Coinda e gaia ab avinens faissos,
 E cascun jorn .c. cavallier valen
 4 Quem seguisson on qu'eu anes ni fos
 Ben arnescat, si com eu sai entendre;
 E trobes hom a comprar et a vendre,
 E grans avers no me pogues sobrar
 8 Ni res faillir qu'om saubes atriar.

IV Car enueis es qui tot an vai queren
 Menutz percatz, paubres ni vergoinos,
 Perqu'eu volgra estar suau e gen
 4 Dinz mon ostal et acuellir los pros
 Et albergar cui que volgues deissendre,
 E volgra lor donar senes car vendre.
 Aissi fera eu, si pogues, mon afar,
 8 E car non pois no m'en deu hom blasmar.

I. — 1 mils. — 5 chascun. — 7 no m'en, *ms.* nom avec une barre sur l'm.

II. — 2 cum. — 4 E t. — 7 pogueson.

III. — 3 chascun ...maint c. — 5 arnassat. ...cum.

IV. — 1 enoios. — 4 los bos.

V Domna, mon cor e mon castel vos ren
 E tot quant ai, car etz bella e pros;
 E s'agues mais de queus fezes presen,
 4 De tot lo mon o fera, si mieus fos,
 Qu'en totas cortz pois gabar ses contendre
 Quil genser etz en qu'eu pogues entendre.
 Aissius fes Dieus avinent e ses par
 8 Que res nous faill queus deia ben estar.

VARIANTES

- I. — 1. *G* blanc a.
 2. *E F* Et autres mil — *G H* fin a. — De fin aur e de ros *était une locution courante. On lit au v. 470 du poème de la guerre de Navarre* : Det lor .xx. milia onças de fin aur e de ros.
 3. *D E* pro civadas.
 4. *C E* bos e vachas — *F B.* e quavals.
 5. *D* mils l., *G* mil l.
 6. *H* fortz castels — *B* o me p., *H* on mi p.
 7. *C* no me p., *D* no mi p., *E F* nol mi p., *H* no lom p.
- II. — 2. *C G* c. agui.
 3. *C E F G E* no p. — *D* Che no — *H* Que totz mos fatz fezes alegamen.
 4. *B E* t. nom, *C D G E* t. m'om.
 5. *B* Larc e meren pro tenen, *D E* larc metef[n]t, *H* Franx e donan.
 6. *D* Ben a. demandar — *Ce vers manque dans H.*
 7. *B* pogues hon, *E* pogues hom — *H* Tal que nulh hom nom pogues b.
 8. *C D G A* ma, *F* En mia, *H* Ni encolpar.
- III. — 1. *C E* domna e p., *H* pros don' e covinen.
 2. *C D C.* e cortes', *G C.* e graza, *H* joveneta ab — *G* avinen respos.
 3. *H E* que agues .m. — *A B* maint c.
 4. *C onet* qu' — *H* lai on anes.
 5. *A B.* amassatz, *D B.* asimat, *E F B.* arrezatz al miels qu'ieu, *H* Gent arezatz al miels qu'ieu.
 6. *G E* trobesson, *H E* que trobes.
 7. *D* Ni g.
 8. *D* Ch'ieu sables dema[n]dar, *G* q'hom saubes autreiar — *E F N.* Sofranhier res (*F* ren) qu'ieu volgues donar — *H,* ayant omis le dernier mot du v. 7, donne les deux vers sous cette forme : E nulhs avers nom pogues ni res falhir c'om pogues demandar ni dir.

- IV. *Ce couplet manque dans H et dans G il est d'une autre écriture que le reste du ms.* — 1. *E F G* tot l'an — *D* Car uei ce tuz uan ceren.
 2. *D M.* faitz — *F G* p. e v.
 3. *G* savi e gen.
 4. *A B* los bons.
 5. *C* cui qi v., *D E* a. a ce v., *G* qi que i v.
 6. *G E* qi inquieres (*pour E* qim queres).
 7. *B* feirra eu, *E* feyrieu, *F* feira (eu *omis*) — *G* Aisim faria (eu *omis*) —
D Ensil faria sel poges far.
 V. *Ce couplet manque dans D G H. Il est cité dans le Breviari d'amor* — 2. *etz*,
tous les mss, sauf E, ont es — 4 *Brev.* en f.
 6. *A* omet *etz*; *tous les mss. ont es, sauf E et Brev.* — *C* en qē, *F* en
 quem.
 8. *A* noill f. — *C Qē* ren non f. qe.

Arrivons maintenant aux interpolations.

Le ms. *D* intercale entre les couplets III et IV les deux suivants, qui sont bien mauvais :

III² E ieu aguesa iquest solament
 Al segle durar tro c'a la finizos,
 Jovens, gais, sens dol e sens torment,
 4 E al partir de ma vida perdons,
 E nula gent no mi pogues co[n]te[n]dre
 Cittat ni roca, s'ieu l'a volges pre[n]dre,
 E toç so c'ieu volges despensar
 8 E donas e cavaliers a deportar.

III³ E ieu ages tant de conoisime[n]t
 De cascun hom de tut cel que e son
 Qu'eu veses en mon proponime[n]t¹
 4 Tot son affar com el fos poderos,
 E com poges donnar o despe[n]dre,
 O acistar o retenir o re[n]dre,
 E no volria om lausar
 8 Ni plus ni men ce porta sun afar.

Le ms. *F* (San Spirito) intercale entre les couplets III et IV les trois couplets suivants auxquels j'assigne les n^{os} III¹, III², III³ :

1. Ce mot suffirait à prouver l'origine italienne du couplet.

- III¹ *Et hieu agues tot l'aur e tot l'argent
Del rei Navar, e fos tan poderos;
Et [hieu] agues l'amor (de) Dieu eissamen*
- 4 *Et [eu] apres de totz sos companhos,
E quem pogues per tota Franssa estendre,
Per fals Franses eisorbar et apendre,
E pogues [hieu] la mort del rei vengar,*
- 8 *Per mon esfors lo Sepulcre cobrar.*
- III² *Et hieu estes los temps d'aital joven
Com aisi soi, e que ja vielhs non fos,
E que mos faitz plagues a tota gen,*
- 4 *Els lengatges saupes setant' e dos,
E que pogues aut pojar e deissendre,
E nulha re nom (sic) m'auzes hom contendre,
E que pogues la vertat devinar*
- 8 *De tot cant hom sap ni pot pensar (sic).*
- III³ *Esz ieu estes ab Dieu tan leialmen
Quel meilhers fos de totz sos companhos,
Aissi com es saint Peir' e saint Lauren*
- 4 *Ho saint Johan, ho dels meilhers baros;
E volgues me Dieus un sol mot entendre
Tal qu'ieu pogues tot lo mon trair' e vendre,
Qu'a dampnatge non pogues [m']arm'anar,*
- 8 *E pogues las autras d'enfern gitar.*

Ces trois couplets sont sûrement interpolés. Je ne crois pas qu'aucun soit de Pistoleta. Pour le premier, on pourrait, à première vue, concevoir quelque doute. Il contient une allusion évidente à la mort du roi Pierre II d'Aragon, tué à la bataille de Muret (1213). Or, comme Pistoleta a adressé certaines de ses pièces à un roi d'Aragon qui peut fort bien être identifié avec Pierre II, il ne serait pas impossible qu'au nombre de ses souhaits il eût introduit celui de venger la mort de son protecteur. Mais, outre qu'il est peu probable que la pièce ait eu plus de cinq couplets, il faut reconnaître que si les couplets III² et III³ sont interpolés, et ils le sont certainement, III¹ doit être dans le même cas. Le roi de Navarre mentionné au deuxième vers doit être Sanche VII (1194-1224), à qui la victoire de las Navas de Tolosa (16 juillet 1212) avait valu un renom glorieux; voy. Guill. Anelier, *Hist. de la guerre de Navarre*, vv. 14-84.

Quant aux couplets III² et III³, ils sont aussi faibles comme

idée que comme expression et ne peuvent aucunement être attribués à Pistoleta. Nous allons les retrouver, avec de nombreuses altérations, en deux autres copies.

La première de ces deux copies est l'œuvre d'un Italien, comme certaines particularités de la graphie le montrent. Elle a été écrite au XIV^e siècle, avec quelques autres morceaux tant provençaux que français, sur l'un des feuillets de garde du ms. Bibl. nat. fr. 795¹, qui est de la seconde moitié du XIII^e siècle. Dans cet exemplaire, la pièce a cinq couplets, mais trois seulement, le premier, le second et le quatrième, se retrouvent dans la chanson de Pistoleta. Le troisième et le cinquième ne sont pas différents des couplets III² et III³ du ms. de San Spirito. Je les mets en italiques pour les distinguer nettement de ce qui appartient réellement à Pistoleta :

I Hour ages heu mil marc de blanc argent
 Et autretant de fin aur et de rous,
 E [a]ges prou çivada et forment,
 4 Bou e vaches e fedas et motons,
 E chacun jour mil livras pour despendre,
 E fort chastel en qui en (*sic*²) poges deffendre
 Tal que nulz hom no m'i poges forçar,
 8 Et ages port d'aige doçe et de mar.

II Et heu ages autretant de bon sen
 Et de mesure com hom ag (*sic*) Sallamon,
 E no pouges far ni dir falliment,
 4 E trobas me leaus toute saison,
 Larg et metent, promete[n]t ab atendre,
 Gens acesmaç d'esmentar et de rendre,
 E ja de mi no se poges blamar
 8 En ma colpe chevalier ni joglar.

III *Et heu m'istes tous temps d'aïtal jovent
 Comu heure sui, e ja plus veus ni fus;
 E tous mes fais plages a toute gens
 4 E lengages sabes sentante e dous,*

1. J'ai donné la description de ce ms. dans mon *Salut d'amour* (Bibl. de l'Ec. des ch., 6^e série, III (1867), 139, tiré à part, p. 16, et dans le t. I du *Catalogue des mss. français*.

2. *qui eu pour quim, comme que ensegeesson*. IV, 4, pour *quem segesson*.

*E qu'eu poges aut pogar e dexendre,
E nulla reus n'i poges hom contendre,
E qu'eu sabes la vertat decinar*
8 *De tout quant hom pensa ni pau pensar.*

IV *Et heu ages bella donna plaissant,
Cointe et gait ab avinent façon,
E chacun jour mil chavall' vaglent,*
4 *Que ensegeßon om qu'eu allas ni faus,
Gent acesmaç al meus qu'eu say entendre;
Et troubas pron a comprer et a vendre
Ni grant avoir ne mi poges soubrar,*
8 *Ne riens fagrir qu'eu sabes dexirar.*

V *Et heu m'estes a Deu tant lealment,
Que el meglour fus de tous ses compaignons,
Aussi com es saint Per ou saint Johan,*
4 *Ou saint Loure[n]ç ou des meglours barons.
E roges me deu un soul don atendre
Tal qu'eu poges trestout le mo[n]d defendre,
Que a dancant nou poges arma andar,*
8 *Et qu'eu en poges celles d'enffer getur.*

La comparaison de ce texte avec les mss. d'après lesquels la pièce de Pistoleta a été éditée plus haut fait apparaître, pour le premier couplet, une ressemblance marquée avec la leçon du ms. du Vatican : I, 1, *blanc* quand les autres mss. ont *fin* ; 2, *fin* au lieu de *bon* ; 5, *mil* au lieu de *cent*. Quant aux deux couplets ajoutés, que nous avons déjà lus dans le ms. de San Spirito, ils offrent un texte indépendant de celui que présente ce dernier ms. La leçon du ms. 795 est meilleure pour le dernier vers du couplet III (III² de San Spirito) : *De tout quant hom pensa ni pau* (corr. *pot*) *pensar*, au lieu de *De tol cant hom sap ni pot pensar*. Pour le couplet V (III³ de San Spirito) les différences sont très considérables.

La seconde copie des deux couplets III² et III³ de San Spirito nous est fournie par une leçon très italianisée et très dénaturée de la pièce de Pistoleta que M. Mussafia a publiée en 1867 dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* (VIII, 216-7) d'après un ms. de la Bibliothèque Saint Marc, à Venise, qui renferme un Roman de la Rose. Je vais transcrire cette leçon, avec la très singulière rubrique qui la précède, mettant, comme précédemment, en italiques les couplets qui ne sont pas de Pistoleta :

Cestes sunt cinq agura[n]ces li qual se fistrent cinque cavalers, zascun por soi meesme.

- I Ora aüse mille marche d'arçant
 Et autretant de fin or e de yos,
 Et aüsse a pro çibadas
 Bos, vaces, feudes et moltons
 Et mille libre çascon zorno por dispendre,
 Et forte chastel ou me poes defendre,
 Si che nul home me poüst fublar,
 Et aüse porto d'aqua dolce et de mar.
- II Et eo aüsse tant de seno
 E de mesura cum unqua ave Salamon,
 Ne no peccar ne far faliment
 Et trovass me loyal toute saison,
 Large, prometent e bien attendre
 A cesceun demandidor de bien rendre,
 Et che nul home ne poüst blasmar
 In mia colpa cevaler ne zubar.
- III Et io voldravî aver bella donna et avinent,
 Conta gaya cun bel repos,
 Et zascaun zorno mille cevaler valent
 Qui me seguisse ov' io allasse et o je fusse,
 Si acesmés como eo savravi entendre,
 Ne no me manchas da comprar ne da vendre
 Ne nessun gran avoir me poüst fallar
 Et aver in terra que saüs dimandar.
- IV *Et eo voldrai viver zœant*
Tant quant lo mondo durera gayo et amoros,
Et li me jaitte plasis a tota zœnt,
Et saüs parler lenguaço sessant dui,
Et poüsse alto volar e descendre
Ne nulla reim me poüst offendre,
Si saüs divisar
Quel che l'home dise e sa in cuor pensar.
- V *Et eo voldrai esser a Deo tant humelment*
Che m'amas tant cum ju ses compaignons,
Zo e saint Pere e saint Paul veirement,
Et intrasse per luy richario dal celo in jus,
Et poi me volesse il un priego entendre,
Si che nulla anima poüst in perdicion andar,
E che de infern lo poüst fors trar.

Ce texte est tellement corrompu qu'on est porté à le supposer

écrit de mémoire. Le nom de l'auteur était entièrement oublié : l'opinion recueillie et consignée par l'écrivain dans la rubrique était que chaque strophe contenait la série des souhaits d'un certain chevalier. Remarquons que les trois premiers couplets se suivent sans interruption dans l'ordre que présente la pièce de Pistoleta. Au couplet III, v. 2, la leçon *cun bel repos*, se rapproche assez de la leçon du ms. du Vatican.

L'un des couplets ajoutés, III² de San Spirito, se rencontre encore, mais arbitrairement modifié et n'ayant conservé de la leçon originale que trois ou quatre vers, dans le ms. de la Laurentienne XLI-42, fol. 65 :

*Eu vorria star joven e viver jauzen
Tro a la fin del mon gai e amoros,
E tot quant fages plagues a tota gen,
E tot l'autre chose al mieu comandamen
Fos en aquest siegle en l'autre joi atendre,
Anzels e bestes tot audir e entendre
E tot quant volgues saubes ben dir e far
Viver sot aigua e per air volar¹.*

Le ms. de la Laurentienne XLI-42 a été écrit en Italie. Il est donc bien établi que les couplets interpolés ont eu du succès au delà des Alpes. Mais ils n'y ont point été composés : ils sont certainement d'origine provençale, puisque le ms. de San Spirito a été exécuté en Provence même. On comprend sans peine que le premier de ces trois couplets, celui où le poète exprime le souhait de venger la mort du roi d'Aragon, ait été laissé de côté par les Italiens. L'allusion historique ne devait plus être comprise.

Nous allons aborder maintenant les rédactions françaises, qui sont au nombre de quatre. Nous les classerons selon le rapport qu'elles offrent avec la pièce originale de Pistoleta.

I. Bibl. nat. fr. 20050 (anc. S. G. fr. 1989), fol. lxxix *recto*. — Il y a quatre couplets. Les trois premiers sont à peu près les mêmes que dans la pièce de Pistoleta. Le quatrième est ajouté². On en a la preuve matérielle, puisqu'il est d'une autre

1. Suit immédiatement le vers *Sitot mi sui a tart apercebut*, qui est le début d'une des pièces les plus connues de Folquet de Marseille.

2. Je continue à mettre en italiques les couplets qui ne viennent pas de l'original provençal.

écriture que ce qui précède. Cette strophe a-t-elle été composée par un Français ou par un Provençal? On peut en douter, car si les cinq premiers vers sont en français, les deux derniers sont en provençal. Je crois qu'elle a été originairement composée en provençal, et que le copiste l'a remise en français tant bien que mal, laissant subsister les deux derniers vers à peu près sous leur forme première. Elle est du reste visiblement corrompue puisqu'elle n'a que sept vers, au lieu qu'il en faudrait huit. Quant aux trois premiers couplets, ils offrent un assez singulier mélange de provençal et de français. *Avoine* remplace *civada* : c'est une traduction; mais *egusse* pour le prov. *agues*, est tout au plus une mauvaise adaptation. *Feiettes* pour *fedas*, est plus acceptable, quoique d'un français douteux¹. Les leçons indiquent un rapport plus étroit avec le texte du ms. La Vallière qu'avec aucun autre. Ces deux mss. ont *fin* au lieu de *bon*, I, 2, et *mil* au lieu de *cen*, III, 3. Plus caractéristique est la leçon du v. 3 du second couplet : *Et si fesez mos faiz aligrement*; La Vall. : *Que totz mos fatz fezes alegramens*. Les autres mss. ont une leçon toute différente. Voici le texte du ms. fr. 20050 :

- I Kar egusse or mil mars de fin argent
 Et altretant de fin or et de rous,
 Et si auguez prou avoine et froment,
 4 Bos et vaches, feiettes et moutons,
 Et chascun jor .c. livres por despendre,
 Et for[t] chastel ou me poguez deffendre,
 Tal que neguns non me poguez forçar,
 8 Et s'auguez port d'ague douce et de mar.
- II Et eu auguez autretant de bon sen
 Et de mesure com out Salemons,
 Et si fesez mos faiz aligrement,
 4 Et trobast m'on leial toute saison,
 Large et mettant obetant probe (*sic*),
 Et si poguez prou donar et prou rendre
 Si que de mei non se poguez blasmar
 8 En ma colpe chivaleir ni juglar.
- III Et eu aguez donne ki fut valens,
 Bone et bele, ob avinanz façon,

1. M. Godefroy n'enregistre que *fejos*, plur., d'après une pièce d'archives du Bourbonnais.

Et chascun jor mil chevaliers montanz
 Ki fussent la ou eu annes ni son,
 4 Ben atornaz si com sai je¹ entendre,
 Et trobissen a compar et a vendre,
 Ne granz aveirs non me poguez sobrar
 8 Ne ren faillir que sabissen atirar (*sic*).

IV *Eu volroie estre emperaire au país,
 Et toz li mons feïst ma volenteit;
 Fuïse as: biaz com Asalon fut ja,
 Et vekisse mil ans an grant santeit,
 Et totes dames si fëissent mon greit,
 Dont ja neguns nes an poïst blamar,
 7 Et en la fin au paradis andair².*

II. Bibl. nat. fr. 846, fol. 125. — Trois couplets, dont un seulement, le premier, vient de la pièce de *Pistoleta*. La traduction est plus complète que dans le ms. 20050. En fait, il ne reste plus rien de provençal, sinon les deux rimes finales en *ar*. A première vue on pourrait considérer 846 comme dérivé de 20050, les deux textes commençant par *Car*, tandis que l'original porte *Ar*; mais deux copistes ou traducteurs ont pu se rencontrer pour un détail aussi peu important. Au cinquième vers 846 a *mil*, avec *D* et *G*, tandis que 20050 a *cent*, avec les autres mss. Le second couplet me paraît aussi d'origine provençale, bien qu'il ne se retrouve dans aucun des textes publiés ci-dessus. La rime *joieux-foux* (prov. *joïos-fos*, franç. *joicus-fust*) semble décisive. Il y a du reste quelque rapport, quant aux idées exprimées, entre les vers 1 à 3 de cette strophe et les vers correspondants de la strophe III² du ms. de San Spirito³: *Et bieu estes tos temps d'aital joven | Com aïsi soi, e que ja viells non fos, | E que mos faitz plagues a tota gen*. Les rimes finales de ce couplet, *grat-entrar*, ne sont rien de plus qu'une assonance: je suppose ici quelque trouble dans le texte, quoique le sens soit satisfaisant.

Quant à la troisième strophe, elle a pleinement l'empreinte française. Elle exprime sans réticence des vœux qu'il n'était pas d'usage de manifester dans la poésie courtoise des troubadours.

1. Ms. *sant* avec un *i* sur l'*n*.

2. Cette dernière strophe est ajoutée d'une autre main.

3. Cette strophe, comme on l'a vu, se retrouve dans fr. 795 et dans le ms. de Venise.

L'auteur était sans doute un de ces pauvres jongleurs à qui manquait souvent le nécessaire et pour qui les jouissances matérielles des bourgeois et des riches vilains formaient le suprême degré du bonheur. *Vin fort et fremiant* est du reste une expression courante; j'en ai cité des exemples dans un précédent article (*Romania*, XI, 572, 577).

- I Quar eüsse je .c. mile mars d'argent
 Et autretant de fin or et fust rox,
 Et s'eüsse prou avoinne et froment,
 4 Bues et vaches et berbiz et moutons,
 Et chascun mil livres a despendre,
 Et fort chastel que nuns ne peüst prendre,
 Tel que nuns hons ne le peüst forçar,
 8 Et s'eüst port d'aigue douce et de mar.

- II *Et je fusse frans et douz et plaisanz,*
Jones et sains tout adès et joieux,
Et fusse bien amez de toutes genz
 4 *Et li mieudres chevaliers c'onques foux,*
Que nuns vers moi ne se peüst desfendre
Et puis donar quanque chascuns vuet prendre,
Et puisse far a tot le mont son grat,
 8 *Et quant moi siet en paradis entrar.*

- III *Et j'eüsse vin fort et fremiant,*
Hanap doré, char et tartre et poisson,
Et blanche nape et gastel de froment
 4 *En froit cellier renfreschi de frès jous,*
Et s'eüsse jone garcete et tendre
A gras crepon ou trovasse que prendre,
Qui bien peüst respondre as cops donar,
 8 *Et nule foiz n'en peüsse lassar.*

III, Montpellier 236; IV, Bodleienne, Douce, 308, n° 182 des *ballettes*; V, Paris, Bibl. nat. fr. 12581, fol. 88 a. — Ces trois textes sont assurément bien différents puisque le premier a huit couplets, le second cinq et le troisième trois seulement. Je crois cependant qu'ils se rattachent à un même remaniement français dont la pièce de Pistoleta a fourni la donnée générale et quelques éléments, et qui nous est parvenu plus complet dans le texte III que dans les deux autres, ces deux derniers ne renfermant rien qui ne trouve dans le premier, comme le montre le tableau suivant :

MONTPELLIER	OXFORD	PARIS
I	II	»
II	III	»
III	»	»
IV	»	»
<i>I'</i> ¹	<i>IV'</i>	<i>II</i>
VI	V	I
<i>III</i>	»	<i>III</i>
VIII	I	»

On voit que l'ordre des couplets varie singulièrement puisque, par exemple, le dernier couplet d'Oxford est le premier dans Montpellier. Ces pièces ont dû être écrites de mémoire et il est vraisemblable que ceux qui les chantaient n'attachaient aucune importance à un ordre quelconque. Il eût été naturel de placer en premier les éléments fournis par la chanson de Pistoleta. Il n'en a rien été : on a emprunté au troubadour ses deux premiers couplets, qui sont devenus V et VII dans Montpellier, II et III dans Paris, et le seul (c'est le premier) qui subsiste dans Oxford y est classé IV. Le plus long texte, celui de Montpellier, est-il complet? J'en doute un peu. On comprend difficilement qu'une pièce commence par « Et je souhaite... » On retrouvera peut-être un jour un quatrième texte plus étendu encore.

Je donne successivement les trois textes : celui de Montpellier, d'après l'édition de Boucherie, *Revue des langues romanes*, III (1872), 318-20, les deux autres d'après les mss.²

III. — MONTPELLIER, Bibl. de la Fac. de médéc. 236.

I *Et je souhaite tous tamps avril et mai,*
Et cascun mois tous fruis renoucelast,
Et tous jours fuissent flours de lis et de glay,
 4 *Et violetes, roses, u c'on alast,*

1. Je désigne par les capitales penchées deux couplets empruntés à Pistoleta.

2. Le texte d'Oxford a déjà été publié, mais d'une façon très incorrecte, par M. de La Villemarqué, *Arch. des missions*, V (1856), pp. 114-6. M. de La Villemarqué a eu l'idée malheureuse de ranger les couplets dans cet ordre : I, IV, V, II, III. Il leur a donné ce titre de fantaisie : « Les souhaits d'un paysan, » qui a été adopté par Boucherie. J'y vois plutôt les souhaits d'un jongleur qui exécutait des variations sur le thème fourni par Pistoleta.

*Et bos fuelly et verdes praeries,
Et tout ami eüssent leur amies,
Et si s'amaissent de cuer certain et vrai,
8 Cascuns eüst son plaisir et cuer gay.*

II *Et je soubaide le mort as mesdisans,
Si ke jamais nuls naistre ne peüst ;
Et s'il naissoit, qu'il fust si meskeans
4 Que iex ne bouche ne orelle n'euyt,
C'a vrais amans il ne peüst rien nuire ;
As bons loisist a lor voloïr deduire,
Partout fust pais, concorde et loiautés,
8 Et de tous biens abondance et plentés.*

III *Et je soubaide santé entierelement
Si ke jamais n'eüsse se bien non.
Trente ans vesquisse et fuïsse en ce jouvent,
4 En cel eage vesquisse a grant fuïsson ;
S'eüsse assés or et argent u prendre,
Et tous li mons se venist a moi rendre
En loialté, en boïne entencion,
8 Et en la fin paradis euissons.*

IV *Et je soushaide en ma bourse .v. sous,
Sans amenrir, tant en seüsse oster ;
Et tous jours mais vesquisse sains et saus,
4 Et tantost fuïsse lau je vaurio aler ;
Et toutes gens de bon cuer, sans faintise,
Me fesissent joie, honour et servisse ;
Devisés fuïsse de membres et de cors,
8 Plus biaux c'autre bons, saïges, hardis et fors.*

V *Et je soushaide cent mile mars d'argent,
Et autretant de fin or et de rons¹ ;
S'eüsse assés et avaine et fourment,
4 Et bués et vakes, ouelles et moutons,
Et cascun jour .c. livres a despendre,
Et tel castel qui me peüst deffendre,
Si que nus hom ne me peüst grever,
8 Pors i corust d'iave douche et de mer.*

1. Il serait facile de rétablir la leçon originale *rous*, ici et aux passages correspondants des deux textes qui suivent ; mais il semble que les copistes ont sacrifié le sens à la rime.

VI *Et je soushaide tous boires a talent,
Et blanches napes, char et tarte et poissons,
Pertris, plouviers, widecos ensemment,
4 Anguille en rost, lus, troites, esturjons,
Et jone dame très bele¹ a desmesure,
Simplete au mont, baude sous couvreture,
Plaisant assés, taillie par compas;
8 Se Puel li chugne, faiche ris amouras².*

VII *Et je soushaide autretant de boin sens
Et de mesure c'onkes eut Salemons,
Et si fesisse mes fais legierement,
4 Preus et loyauls et de tous boins renons,
Sages, courtois, pourmetans sans atendre,
Et tant donner que boin vaurroient prendre;
Et fesisse au mont tous leur degras,
8 Ne s'en plainsist chevaliers ne jouglas.*

VIII *Et je soushaide frès frommage et civos,
Tarte a porez, lait bouly et matons;
Cervoïse cuisse et goudale en .ij. pos,
4 Car li fors vins si ne m'est mie bons,
Et blankes cauches, souillé a fors semle,
Et tous jours mais me durast ma cotele;
Tel pele cuisse que ja ne me fausist
8 Ne mes courtieus jamais ne desclosist.*

IV. — OXFORD, Bodleienne, Douce 388.

I *Et je sobait fiex fromaige et sivolx,
Tuirte au porcelz, lait boillit et matons,
Godelle eüxe et servoïse au deport,
4 Car li fors vins se ne m'est mie boins,
Blanche chance, solris et fort semelle,
Et tout adès me durest ma cotelle,
Beche eüxe ke ja ne me faxist,
8 Ne mes keurtis nulz jor ne declozît.*

II *Et je soubait toz tens avril et mai,
Et chacuns mois toz fruz renovelest;*

1. Les deux autres leçons donnent *taillie*, qui est évidemment préférable.

2. Cette forme barbare semble peu autorisée quoiqu'elle se trouve aussi dans Oxf.; Paris a une leçon totalement différente.

- Tous tens eüxe rozes et flours de glays,*
 4 *Violettes au keil leu c'ons alest,*
Li bois foillu, verde lai preerie,
Chascuns amans eüst leiz lui s'amie,
Si s'amaient de fin cuer et de vrai;
 8 *Chascuns eüst belle amie a cuer gay.*
- III *Et je sobait la mort as mesdixans*
Si que jamais nul estre n'au peüt,
Et c'ill estoit, qu'il fut si mescheaus
Ke eus ne boche ne orailles n'eüst;
A fins amans ne peüsent riens nuire,
Ainz lour laixet en lour voloir dedure;
Partout fu[s]t fois, concorde et loialteis,
 8 *Et toz li mons fust a Dieu acordeis.*
- IV *Et je souhait .c. mille mars d'argent,*
Et autretant de fin or et de rons;
S'eüxe asseis avoinnes et fromans,
 4 *Buez et vaiche, tairte et chair et poxons¹,*
Et teil chaistel qui me peüst deffendre²;
S'eüxe asseiz or et argent ou prendre³,
Si que nuns hons ne me peüst greveir,
 8 *Pors i corrut d'iawe douce et de meir.*
- V *Et je souhait toz boïeres par talent,*
Blanches naïpes, tairte et chair et poxons,
Perdrix, plongés, truites et colvolans⁴,
 4 *Anguille en rost et lus et atorjous,*
Et belle dame taillie a desmesure,
Simplette a mont, baude sous⁵ couverture,
Belle et bien faite, taillie par compas,
 8 *Kaint loille li glie⁶ fait un ris amorais.*

1. Le second hémistiche a sa place plus loin, V, 2.

2. Intervertir ce vers et le suivant.

3. Les deux autres textes ont mieux conservé le texte de Pistoleta.

4. Les *plongés* sont probablement des plongeurs; on trouve dans Cotgrave *plonget* rendu par *didapper* (= *didapper*, diving bird). *Colvolan* doit être pour *cormorant*. Ces deux oiseaux sont mentionnés ensemble dans le « monologue des nouveaux sots » (Montaignon, *Poésies françaises*, I, 15): *Cent plinges, deux centz cormorandes*. Les deux autres textes s'accordent à donner *plouviers*, au lieu de *plongés*, mais différent pour le dernier mot du vers.

5. Ms. *baudes sont*.

6. Voy. Montpellier (n° III), couplet vi.

V. — PARIS, Bibl. nat. fr. 12581, fol. 88.

- I Et je soubait que j'aie a mon talant
 Blanche nape, char et vin et poisson,
 Pertriz, ploviers et après voleis¹,
 4 Anguile en rost, truile, luz, estrumens²,
 Et bele dame tailliée a desmesure,
 Simple en voie et basse en couverture³,
 Plaisant a mont, taillie par compas,
 8 Si que nus bons n'an puist fere ses gas.
- II Et je soubait .c. mile mars d'argent
 Et autretant de bon aur et de rous;
 S'eüsse assez et avainne et fromant,
 4 Bués et vaches et oeilles et moutons,
 Et chascun jor .m. livres a despendre,
 Et tel chastel qui me poüst deffendre,
 Si que nus hons ne me poüst grever,
 8 Ne descar moi mestrie demener⁴.
- III Et je soubait autretant de bon sens
 Et de mesure comme ot en Salemon,
 Et feïsse mes faiz a mon talent,
 4 Vrais et loiaus, plains de touz bons renons,
 Large et courtois, et doner sanz atendre,
 Et feïsse au monde leur gas (*sic*).

Paul MEYER.

1. La fin du vers est corrompue; voir le texte précédent, couplet V.
 2. Corr. *esturjons*.
 3. Je corrigerais, à l'aide des autres textes : *Simplete en voie, baude sous couverture*.
 4. La leçon de Pistoleta est mieux conservée dans les deux textes qui précédent.

HENRI DE VALENCIENNES

L'histoire de l'empereur Henri de Constantinople, par Henri de Valenciennes, nous est parvenue, comme on sait, à la suite du livre de Villehardouin, dans quatre des manuscrits qui contiennent ce livre, les manuscrits appelés par M. de Wailly C, D, E, F. Ces quatre manuscrits sont d'une même famille et remontent à un manuscrit dans lequel on avait joint à l'œuvre de Villehardouin celle de Henri de Valenciennes, parce qu'elle raconte des événements qui suivent de près les derniers que rapporte le maréchal de Champagne. Ce manuscrit primitif, sur lequel ceux qui nous restent ont été plus ou moins directement copiés, était incomplet, ou avait été fait d'après un texte de Henri de Valenciennes incomplet, car il est clair que l'ouvrage tel que nous l'avons n'est pas fini. Cet auteur commun de nos quatre manuscrits avait été écrit sans doute vers le milieu du XIII^e siècle, car l'un au moins des manuscrits qui en dérivent, D (B: N. fr. 12203), remonte au XIII^e siècle, et la compilation dite de Baudouin d'Avesnes, qui utilise un manuscrit de la même famille que les nôtres, est, dans ses diverses rédactions, de 1270 environ. Le texte de Henri de Valenciennes, que nous ne possédons plus isolément, est nécessairement antérieur.

L'œuvre de Henri de Valenciennes semble s'annoncer, dans les premières lignes, comme devant être le récit de la guerre de l'empereur Henri contre Burile, neveu et successeur (1207) du roi des Bulgares-Valaques Joannice; mais l'auteur ne se borne pas là. Après un court épisode sur une guerre avec Théodore Lascaris, il passe à ce qui tient la plus grande place dans son livre (ch. XIII-XXXVII), l'histoire des combats et des négociations amenés par la résistance des « Lombards » établis à Salonique et

en Macédoine et particulièrement du comte Hubert de Blandrate¹ à l'empereur Henri. Cette histoire terminée provisoirement, il en entame une autre (ch. xxxviii et dernier), celle de la paix faite par Henri avec Michalis, « despote » d'Épire, qui propose de donner sa fille à Eustace, frère du roi. Là s'arrête le livre, brusquement tronqué. Que nous n'ayons pas la fin de l'œuvre, c'est ce que montrent des annonces comme celle qu'on lit au ch. xxxvii. Après avoir raconté l'apparente soumission du comte « des Blans Dras » à l'empereur, l'auteur ajoute : « Or est li cuens des Blans Dras acordés a l'anpercour, si comme vous avés oï, et molt s'ahatist ke il Blas et Conmainis li aidera a desconfire; mais li felonnie de son cuer pensoit tout el. Nonporquant de lui ne vous dirai jou *ore plus chi endroit*. » En effet, peu de temps après, Hubert de Blandrate, mécontent d'avoir pour adjoint, dans l'administration du royaume de Salonique, Berthold de Katzenellenbogen, quitta l'Orient et retourna en Lombardie auprès du marquis Guillaume de Montferrat, qu'il essaya de décider à venir à Salonique soutenir les prétentions des « Lombards² ». C'est à ces événements que Henri fait ici allusion, et il les avait sûrement racontés dans la suite de son ouvrage³. Nous n'avons donc qu'une partie de cet ouvrage, qui s'arrête presque aussitôt après le passage qu'on vient de lire. Deux manuscrits (C D) ont en tête : *C'est l'istoire de l'empereor Henri de Costentimoble*; il est donc probable, malgré les expressions du début (d'ailleurs sans doute altérées), que l'auteur s'était proposé de raconter toute l'histoire de l'empereur Henri depuis le moment où il la prend (Pentecôte 1207) jusqu'à l'époque où il écrivait; cette époque ne peut, à cause de la mutilation de l'ouvrage, être fixée avec précision : elle est postérieure à l'année 1209, date des derniers événements relatés ou annoncés; d'autre part elle est

1. C'est bien probablement ce comte de Blandrate, et non le comte de Flandres, comme on l'écrit encore souvent, qui a composé un *sireventis* mordant contre Folquet de Romans, avant de partir pour la croisade (voy. Chabaneau, *Biogr. des Troub.*, p. 135). Henri l'appelle le comte *des Blans Dras*; c'était sans doute la forme populaire que les Français donnaient à son nom.

2. Hopf, *Griechenland*, p. 231. Cf. *Romania*, XVIII, p. 558, n. 5.

3. Rien ne porte à croire qu'il s'agisse du retour menaçant de Hubert en 1216, et de l'empoisonnement, qu'on lui a attribué, de l'empereur Henri.

antérieure à la mort de l'empereur Henri (11 juin 1216), comme le montre le § 167 : notre auteur y raconte que les Grecs furent très contrariés quand ils surent que Henri avait passé l'Hèbre sur la glace : « car il avoient sorti ke chil ki passeroit cel flun sans moillier seroit trente deus ans sires de le terre; » assurément, après la mort prématurée de l'empereur au bout de onze ans de règne, notre auteur n'aurait pas accueilli avec complaisance une prédiction si tristement démentie¹. C'est donc entre 1210 et 1216 que Henri a composé son ouvrage.

On a porté sur cet ouvrage les jugements les plus différents. Dom Brial, qui l'a publié le premier d'après le seul ms. C (15^e siècle), ne le jugeait pas contemporain des événements, surtout parce qu'il pensait y avoir relevé une grossière erreur : l'empereur Henri, d'après notre auteur, aurait donné sa fille en mariage au prince bulgare Esclas², et en réalité l'empereur, marié l'année précédente, n'avait pas d'enfants. Daunou³ répondit à cette objection qu'on savait seulement que Henri n'avait pas d'enfants légitimes, et qu'il s'agissait sans doute d'une fille naturelle. C'est ce qui a été confirmé depuis, le mariage d'une fille de l'empereur avec Esclas étant également rapporté par Georges Acropolite⁴. On peut dire qu'il n'y a plus de doutes sur la contemporanéité d'Henri : « Ce fragment historique, dit Buchon⁵, est du même temps que la chronique de Villehardouin, et les faits qui y sont contenus sont de la plus parfaite authenticité. » « Comment, dit M. de Wailly, ne pas ajouter foi à sa parole, quand il affirme avoir vu tous les faits de ses propres yeux, avoir su tous les conseils des hauts hommes et des barons ? »

1. L'expression *a nostre signour l'empereour* (§ 565) confirme cette conclusion. Cf. le § 563 cité plus loin.

2. Le nom slave de ce personnage, appelé en grec Σεντοσλαβλζλοζ ou Σολζλοζ, est *Sventoslav* ou *Svietoslav*, plutôt que Wenceslas, comme l'admet M. de Wailly (voy. Buchon, *Recherches*, II, 172; Hopf, *Griechenland*, p. 220).

3. *Hist. litt. de la France*, XVII, 170.

4. Voyez Buchon, *Rech.*, I, 457; Hopf, 220. — Il est cependant bien singulier que Henri, né en 1277, eût à trente ans, en 1207, une fille nubile. Peut-être faut-il supposer quelque interversion chronologique dans le récit de Henri de Valenciennes.

5. *Recherches*, II, 169.

Deux questions restent douteuses, la personnalité de l'auteur et la forme première de son récit. Daunou le premier émit une hypothèse singulière, suggérée par le nom même de Henri de Valenciennes : « Serait-ce l'empereur Henri, né en effet dans cette ville ? » Buchon a développé cette idée, mais sans y insister : « Cette relation, dit-il, aura été faite, soit à Constantinople par des Flamands de la suite de l'empereur Henri et comme sous sa dictée, soit en Flandres d'après des lettres écrites par cet empereur. Henri de Valenciennes, dont on cite le témoignage dès la première ligne et aussi dans la suite de la narration, est-il l'empereur Henri lui-même ? Il n'existe pas de témoignages suffisants pour soutenir ni pour combattre cette opinion. Est-ce plutôt, comme il me semble par quelques réflexions semées çà et là et aussi par quelques vellétés poétiques, un chapelain ou un secrétaire nommé Henri et né dans la ville de Valenciennes ? » M. Debidour¹ dit que Henri de Valenciennes « était peut-être un ménestrel ». On verra plus loin ce qui me paraît le plus probable ; quant à identifier le biographe avec son héros, c'est une idée en l'air que la lecture la plus superficielle suffit à démentir.

Nous avons déjà vu dans l'un ou l'autre de ces jugements des remarques sur la forme à moitié poétique de notre chronique. Paulin Paris en avait été particulièrement frappé et en avait donné une explication : « Pour ce qui est de la forme romanesque, dit-il, j'avouerais que, dans ma conviction, ce morceau a dû d'abord être écrit en vers et faire partie d'une véritable chanson de geste..... Tout, en effet, dans le texte conservé de Henri, accuse encore aujourd'hui l'ancienne forme poétique. Les discours y sont longs, la chronologie mal observée, les combats singuliers minutieusement décrits. Quand on a lu quelque chanson de geste, il est impossible de ne pas en reconnaître la marche dans un grand nombre de passages². » Buchon n'a pas cru devoir mentionner cette hypothèse ; M. de Wailly l'a trouvée hasardée : « M. Paulin Paris, dit-il, pour expliquer la forme romanesque [de cette chronique], ne serait pas éloigné d'ad-

1. *Villehardouin, Joinville* (Paris, 1888, collection des *Classiques populaires*), p. 127.

2. *Villehardouin, Introduction*, p. XLIV.

mettre qu'elle dut être d'abord écrite en vers et faire partie de quelque chanson de geste. Je n'ose pas aller jusque-là, et je me contente d'y reconnaître..... les longs discours et les minutieuses descriptions qui retardent trop souvent la marche de ces vieux poèmes¹. »

Si l'on examine attentivement l'*Histoire de l'empereur Henri*, on ne doute pas que l'hypothèse de Paulin Paris ne soit conforme à la vérité. Non seulement on y retrouve tous les caractères épiques qui l'avaient frappé, mais il n'est pas difficile d'y relever encore la trace des rimes du poème primitif, évidemment composé en forme de chanson de geste. Je citerai les séries de rimes en *age* § 558, *ait* 552, *ance* 516, *ant* 542, *art* 530, *as* 597-598, *ie* 507, *is* 683, 692, *ois* 554, *oit* 563, 609-620, *ons* 585, *ont* 593-594, *u* 576-577. Je laisse de côté les séries qui ne présentent guère que des formes flexionnelles semblables, et où les rimes, trop facilement fournies par la langue, peuvent être fortuites (comme celles en *a*, *é*, *er*, *erent*, *ié*, *ier*). Parmi les autres, je choisis quelques exemples qui montrent, je crois, avec évidence que le rédacteur de notre texte en prose a travaillé sur un texte en vers² :

(*Age*). « Biele fille, or soiés *sage* et courtoise. Vous avés un homme pris avec lequel vos vos en alés, ki est auques *sauvages*, car vous n'entendés son *langage*, ne il ne reset point dou vostre. Pour Diu, gardés ke ja pour chou ne soiés *ombrage* vers lui..... Sour toute rien, por Diu, gardés ke vos ne lassiés vo boin *usage* pour l'autrui mauvais (§ 558). »

(*Ant*). Et si compaignon chevaucioient environ lui, *ardant* molt durement de poindre et *desirant*, et sivoient a espouren *brochant*³ cels ki devant brocioient et aloient *caçant*. Por noient en blasmeroit on un, car tout i furent bien *vaillant*⁴ et preudome, et bien en fist cascuns *semblant* (§ 542).

(*Oit*). Et saciés ke il *negoit* et *gieloit*... tant asprement ke a paine ke la langué n'*engieloit* en le bouche de chascun. A l'un engieloient li pié, et a l'autre les mains, au tiers li *doit*, et li nés au quart, et au quart *crevoit* l

1. On a vu plus haut que M. Debidour voit dans Henri un ménestrel; mais il ne dit rien de la forme primitive de son œuvre.

2. Je conserve, sauf de très légères modifications, la graphie adoptée par M. de Wailly, bien qu'elle ne soit pas toujours très conséquente.

3. Ce mot est seulement dans C.

4. Seulement dans C; ce ms. est ici le plus rapproché de l'original commun; ailleurs c'est l'inverse.

bouche par destreche... Or voelle Dex ke li paine de cascun i soit emploïe si comme il set ke mestiers lor est, et ke li empereres en soit honnerés si avant comme il doit¹. Mais avant que che soit il ara enduré maint grant travail.... car li flumaire estoient si roit... ke si par les miracles de Diu n'i passoit on, nus hom n'en peüst venir a chief (§ 563).

En dehors de ces rimes conservées, l'ouvrage de Henri de Valenciennes présente, comme l'avait remarqué Paulin Paris, une allure épique qui le différencie nettement des livres d'histoire composés originellement en prose. Cela se sent à la lecture et ne se laisse guère analyser; mais on peut relever quelques traits particuliers qui appartiennent bien au style habituel des chansons de geste. Tels sont ces véritables débuts de laisses épiques : *Li jours estoit biaux* 519; *Li jours estoit si biaux comme vous avez oï* 536; *Li jors estoit biaux et seris* 526; *A celui matin, pour le doucbour dou tans, chil oïselon cantoient clerement cascuns selon se maniere* 531, ou ces formules bien connues : *Ki la fust a cel point assés peüst veoir banieres* 525; *Ki dont fust la molt peüst veï asprement paleter et bierser* 507. Le récit est souvent interrompu par ces incidences : *K'i vaut alongemens? Ke vos tenroie jou par alonges? Ke vos conterai jou?* (532, 560, 638, 678), *Ke vous diroie jou plus?* (506, 545, 537), *Ke vous diroie jou?* (517, 527, 541, 546, 596, 620, 661, 670)². Voici une réflexion comme on en rencontre à chaque instant dans les poèmes épiques : *Se il eüst en Pieron Vent autant de loiauté come il avoit de traïson, merveilleusement feïst a prisier d'armes* (671). Les locutions suivantes sont familières aux chansons de geste : *La forche puist le 'pré* (592)³; *Tant ont fait Lombart que il ont jeté ambesas et le tierc d'uns dés dou plus* 597⁴. Citons enfin cette allusion, qui forme, pour peu qu'on retranche les deux *de* inutiles, un alexandrin qu'on retrouverait facilement ailleurs : *Cascuns i fu ou liu d'Olivier et de Rollant* 633.

1. Ce souhait pour l'empereur montre encore que l'ouvrage a été écrit de son vivant.

2. Une autre incidence, *Ke vaut chou?*, qui revient extrêmement souvent (505, 508, 538, 541, 543, 544, 563, 564, 594, 597, 624, 632, 633, 658, 665, 672, 686, 687, 693), n'est pas caractéristique.

3. Les nombreux exemples que je connais de ce proverbe ne se trouvent que dans des chansons de geste ou des recueils de proverbes (sauf *Couronn. Renart*, v. 157).

4. Voy. dans Godefroy les exemples de *Renaud le Montauban* et de *Guilclîn*.

Le prologue de l'ouvrage de Henri a bien aussi le caractère d'une laisse préliminaire de chanson ¹ : *Henris de Valenciennes dit ke, puis ke li hom s'entremet de biel dire et de traitier, et il en est graciés de toz discrés et autorisiés, il se doit bien travellier ke il ensiuce le non* ² *de sa grace par traitement de plaine verité, c'est-à-dire :* « Henri de Valenciennes dit que, quand un homme se mêle de composer et de bien écrire, et qu'il en a la réputation auprès de tous les gens intelligents et autorisés, il doit se donner de la peine pour mériter la réputation qu'il a en ne traitant que la pure vérité. » Il ressort de cette phrase, difficile à comprendre et mal comprise par le dernier éditeur ³, que Henri de Valenciennes était un auteur de profession, déjà connu par d'autres ouvrages, ce qui ne veut nullement dire, bien entendu, qu'il fût un « ménestrel ». Il a composé en l'honneur de l'empereur Henri, à la personne duquel il était sans doute attaché, un poème historique dans la forme des chansons de geste, comme avaient fait avant lui Wace pour la première partie de la *Geste des Normands*, Jourdain Fantosme pour la guerre anglo-écossaise de 1173, et probablement beaucoup d'autres, comme devaient le faire beaucoup d'autres par la suite, notamment les deux auteurs de la *Croisade d'Albigois* et Adam de la Halle.

Dès lors on est porté à rechercher s'il ne se serait pas conservé quelque trace de compositions poétiques qui puissent être attribuées à notre auteur. Précisément P. Meyer a signalé,

1. Le ms. F, qui a complètement fondu la mise en prose de Henri avec l'ouvrage de Villehardouin, a naturellement supprimé ce prologue.

2. C'est ce qu'il faut lire, et non *vou* avec M. de Wailly.

3. Voici la traduction de M. de Wailly, qui repose sur la mauvaise lecture *vou* pour *non*, et qui a l'inconvénient de faire disparaître précisément ce qui donne le plus d'intérêt à la phrase, son caractère littéraire et professionnel : « Henri de Valenciennes dit que, du moment que l'homme s'entremet de bien dire et raconter, et qu'il le fait avec la grâce et l'autorité de gens tout discrets, il se doit bien efforcer de suivre l'appel de cette grâce par un récit de pleine vérité. » P. Paris au contraire avait exactement traduit : « qu'il justifie sa réputation et les éloges qu'on lui a donnés en ne composant rien dont il ne sache la vérité. » Sur *grace* au sens de « bonne réputation », voy. Gachet (s. v. *grasce*), et les jolis vers de *Bandouin de Sebourg* (X, 407) :

Dont uns proverbes dist, c'on doit bien recorder,
Que li hons, quant il a grace de main lever,
Il poet bien, che dit on, dormir jusqu'au disner.

dans un manuscrit de Madrid, une pièce en quatrains d'alexandrins monorimes, en l'honneur de la Vierge, dont l'auteur se donne dans le dernier couplet un nom à peu près identique :

Vos qui cest dit orrez et lirrez dedenz livre,
 Proiez a Jhesucrist qui(l) [het] felon et ivre
 Que des peïnes d'enfer face sauf et delivre
 Henri de Wallentines, qui cest traité vos livre ¹.

Malheureusement P. Meyer n'a copié dans le ms. que les trois dernières strophes du poème, et on ne paraît pas en avoir d'autres exemplaires². Douze vers ne suffisent pas pour essayer une comparaison de langue et de style³; en tous cas, la date du poème peut parfaitement concorder avec celle où vivait l'auteur de la chronique versifiée. Je crois donc qu'on peut avec beaucoup de vraisemblance répondre par l'affirmative à la question que pose l'éditeur des trois quatrains : « Je suppose que Wallentines est Valenciennes⁴. Faut-il, en ce cas, identifier cet Henri avec le Henri de Valenciennes qui a écrit l'histoire de Henri, empereur français de Constantinople, et sur qui nous sommes fort à court de renseignements ? » Le fait que cette histoire était originairement écrite en vers alexandrins⁵ fortifie singulière-

1. *Bulletin de la Soc. des anc. Textes*, 1878, p. 56.

2. Ce poème devait avoir pour sujet les *Sept joies de Notre Dame* (au dernier vers de l'avant-dernier quatrain je lirais *Chest dit de vos set joies* (au lieu de *et*). Les poèmes consacrés à ce thème ne sont pas rares; peut-être dans l'un d'entre eux pourrait-on reconnaître le nôtre : le nom de l'auteur, bien entendu, aurait été supprimé, comme il est arrivé si souvent.

3. On peut cependant faire quelques remarques qui n'ont pas grande portée mais qui sont toutes favorables à l'identité des deux auteurs. Henri de Valenciennes consacre son prologue, après le début que j'ai cité, à une digression pieuse qui n'est guère à propos, mais qui montre ses sentiments de dévotion. Dans le prologue, il emploie jusqu'à six fois le mot *traitier* pour désigner son travail, et dans le dernier vers cité ci-dessus il qualifie son poème de *traitié*. L'expression *estre deceü* pour dire « faire une mauvaise affaire, être en mauvais point », qui se lit au premier des vers cités par P. Meyer (*trop est deceüs cui l'enemis sousprent*), se retrouve deux fois dans la chronique (*ensí ke vous ne soïies deceü* 576, *molt se tendrent a deceü* 628).

4. Cette supposition est tout à fait vraisemblable, le nom de *Valenciennes* ayant souvent au moy. â. la forme *Valentines*.

5. Voy. ci-dessus la dernière remarque sur les traces de vers dans la mise en prose.

ment cette hypothèse, de même qu'il reçoit une confirmation très bien venue de l'existence d'un poème signé par Henri de Valenciennes.

La *Chanson de l'empereur Henri* ne nous est point parvenue dans sa forme originale. Peu de temps après qu'elle avait été composée, on eut l'idée de la joindre au livre de Villehardouin, dont elle formait la continuation presque immédiate, bien qu'elle en fût parfaitement indépendante, et que Henri, qui met souvent en scène le maréchal de Champagne, ne l'ait sans doute pas connu comme historien. A cet effet, on *dérima* l'ouvrage de Henri pour lui donner la forme de celui de Villehardouin, et on fit copier cette mise en prose à la suite de la *Conquête de Constantinople*. On ne s'en tint pas d'ailleurs à la suppression des rimes et de la forme versifiée : on abrégéa beaucoup l'œuvre originale, comme il est facile de le voir aux obscurités et aux incohérences que présente la rédaction en prose. C'est un manuscrit incomplet de cette réunion des ouvrages de Villehardouin et de Henri qui a servi de base à nos quatre manuscrits¹.

On peut s'étonner qu'un travail de ce genre ait été fait aussi anciennement; car, s'il est vrai que dès le règne de Louis VIII environ on ait dérimé les romans en vers octosyllabiques de Robert de Boron, on n'a pas pour les chansons de geste d'exemples de mise en prose plus anciens que le xv^e siècle². Mais il faut faire une exception précisément pour les poèmes relatifs aux croisades³. Dès le xiii^e siècle, on avait fait une rédaction en prose, également réduite, des chansons du cycle de Godefroi de Bouillon : « Et l'ay comenchié, dit l'auteur, pour l'estore avoir plus abregiet, et si me sanle que la rime est

1. L'idée de M. de Wailly, que la suite de l'ouvrage de Henri se retrouverait peut-être dans un morceau subséquent de la compilation attribuée à Baudouin d'Avesnes, n'est pas admissible : ce morceau est consacré aux successeurs de l'empereur Henri, et nous avons vu que notre auteur écrivait du vivant de son héros.

2. On a souvent dit que l'âge de la mise en prose, pour les chansons de geste, commençait dès le xiv^e siècle; mais quant à moi je ne connais aucune mise en prose de chanson de geste qu'on ait de bonnes raisons de croire antérieure au milieu du xv^e siècle.

3. Je laisse de côté les mises en prose de poèmes bibliques, sur lesquelles il y a encore beaucoup à dire.

molt plaisans et molt bele, mais molt est longue¹. » C'est aussi sans doute ce que se dit l'arrangeur de l'*Histoire de l'empereur Henri*; mais il n'est pas nécessaire d'admettre qu'il suivait l'exemple de celui de *Godefroi de Bouillon*: le désir de faire cadrer l'œuvre de Henri de Valenciennes avec celle de Villehardouin devait lui suggérer l'idée qu'il a exécutée. On peut le regretter, car son abrégé maladroit ne vaut certainement pas le poème d'un auteur qui parle avec tant de confiance, au début, de son mérite et de sa réputation²; mais, d'autre part, sans l'arrangement grâce auquel l'œuvre de Henri a été jointe à celle de Villehardouin, nous ne l'aurions sans doute pas conservée, et ce serait grand dommage, car, telle qu'elle est, elle constitue encore un monument littéraire précieux et un document capital, unique même en plus d'un point, pour l'histoire de l'empire latin de Constantinople.

Gaston PARIS.

1. Ms. B. N. fr. 781, fo 1; cf. P. Paris, *Man. franç.*, VI, 158; Nyrop, *Storia dell' epopea francese*, p. 56.

2. L'œuvre de Henri de Valenciennes, si on lui restitue par la pensée sa forme primitive, reprend en même temps son véritable caractère. Les défauts qui nous frappent en la lisant, — brusquerie, manque de transitions, bizarreries, absence de dates et de détails précis, ou au contraire minutie dans le récit ou la description de petites choses, — seraient beaucoup moins sensibles si nous la lisions dans sa forme première, et nous y apprécierions une vivacité, une couleur, une sincérité que peu de narrations épico-historiques présentent au même degré. Même dans la mise en prose certains passages sont encore fort remarquables: je citerai seulement (§ 534-535) le beau discours, bien digne de lui, de Jofroi de Villehardouin, vrai modèle du discours d'un chevalier chrétien et français.

ÉTUDES DE DIALECTOLOGIE WALLONNE ¹

III. — LA RÉGION NAMUROISE ².

Plus on descend au Midi, plus il devient difficile d'établir les limites précises des phénomènes phonétiques. Les chartes romanes sont moins anciennes; elles se font plus rares; la plupart revêtent un caractère officiel qui les rend suspectes à bon droit³. Au lieu d'émaner d'abbayes, des corps échevinaux ou de particuliers, elles sortent d'une chancellerie princière. Or le comte Guy était à la fois le souverain de la Flandre et celui de Namur; il a pu accepter les services de scribes picards, et la datation « fait à Namur » n'a pas le même prix que le « fait à Liège... à Huy » des documents utilisés précédemment. Ceux que je rassemble ici sont originaires d'Andenne (entre Huy et Namur), de Namur, de Gembloux et de Fosses. Le dialecte des deux premières villes est suffisamment représenté, celui des deux autres ne l'est que par une seule pièce. C'est dire que nous ignorerons toujours ses particularités. Les patois modernes, si précieux pour une comparaison historique, ont été

1. Voyez *Romania*, XVII, 542; XVIII, 209.

2. J'entends par là tout le pays situé au Sud de la région étudiée précédemment, c'est-à-dire l'entre Sambre-et-Meuse. Gembloux est, au Nord, presque à la limite des langues germaniques et romanes. Ce serait, si les documents étaient plus nombreux, un précieux point de repère, de même qu'Axhe sur Geer; de là émane le n^o xiv des pièces publiées XVIII, p. 230. Fosses est plus à l'Est, c'est-à-dire plus près de la limite conventionnelle des dialectes wallon et picard.

3. Cela est vrai des chartes que j'emprunte aux *Cartulaires* de Namur édités par de Reiffenberg et Borgnet, et dont on verra la liste à la table.

mis à contribution, mais je n'y ai recouru que dans les cas où ils me fournissaient ou la confirmation d'un fait, ou des lumières que j'avais en vain demandées aux textes d'archives. Il est d'autres cas où ils n'étaient d'aucun secours.

Les pièces publiées proviennent de différents fonds des archives de l'Etat, à Namur, où j'en ai pris copie, à l'exception du n° VII qui est déposé à Liège, cette ville ayant été avec celle de Fosses, d'où il provient, dans des rapports de politique et d'administration communes¹. Sept chartes sont relatives à la capitale du comté et ont dû y être rédigées; cinq appartiennent au chapitre noble d'Andenne et, des deux dernières, l'une est de Gembloux, l'autre est celle de Fosses. Les actes simplement analysés sont ou inédits (je les ai lus aux archives de Namur) ou publiés; ces derniers plus nombreux que je ne l'aurais voulu, mais à qui s'en prendre, sinon à la pénurie documentaire du comté? Et le mal ne va que s'aggravant au Midi! Si les inédits avaient été moins rares, j'aurais négligé (ou du moins

1. II et V ont été copiés pour moi par M. l'archiviste Lahaye; j'ai eu l'occasion de les relire à Namur; je dois à M. Lahaye d'autres copies et la collation des originaux en langue romane du XIII^e siècle, insérés par M. Barbier dans son *Histoire de Géronsart*. Il est probable que cet auteur, quoiqu'il nous donne l'indication contraire, s'est borné à copier les chartes de Géronsart dans le Cartulaire et non sur les originaux, car les variantes recueillies sont aussi graves que nombreuses; je publie en regard XI et XII, copies d'un même acte, dont la comparaison sera, j'espère, jugée instructive. On y verra les altérations subies par le parler populaire sous la plume d'un scribe, peut-être étranger. La lecture de quelques lignes suffit pour convaincre que XI est plus fidèle que XII à ce parler; XII a *tiennent* et *tinent* là où XI a *tinment*; il porte *nommet* et *nome*; les finales en *-e* = a latin tonique, au lieu de *-eet* ou *-eiet* (XI : *nativiteet*, *communitteet*, *recordeet*, *termineiet*, etc.); *-eal* qui est étranger à la région et non *ial* (XI : *cestial*, *noniaal*, *espiate*, etc.). Les diphtongues *ie*, *oi*, *ui*, généralement réduites à *i*, *o*, *u* dans XI, sont ici restées intactes; XII ignore des graphies comme *ou*, *achou*; *churt*, *chonsiense*, *choi*; il supprime le *t* final, maintenu d'un accord si tenace dans XI, et intercale un *i* euphonique étranger à celui-ci; en revanche il écrit *dissoient*, *trespase*, *feischiens*, *tesmongnage*, et XI *disoent*, *trepasseet*, *fei(s)sins*, *temeignage*. En voilà assez pour nous donner une leçon de prudence, car il s'agit de deux pièces écrites peut-être sous la même dictée, en tous cas à la même époque et dont la moins authentiquée, celle qui ne porte ni les sceaux ni l'estampille officielle, est précisément la plus sincère ou, si l'on veut, la plus barbare.

relégué dans un rang infime) les documents imprimés, avec d'autant plus de plaisir qu'ils ont un caractère officiel.

1. *a* tonique libre donne *ei* et exceptionnellement *ee* : *peer* 1; *communitet*, *recordeet*, *nommeet*, *demoreet*, *trepasscet*, *demandeer*, *saeleer* XI. Mais il faut remarquer que ces deux chartes affectionnent la gémination graphique de toutes les voyelles : *Musaart*, *nowiaal* XI, *saluue* I. IV a aussi *aa* dans des noms propres. Le féminin des part. passés est en *-eie* = *-ata* dans les pièces les plus anciennes (I, III, V); plus tard *ee* devient général; seuls X, XI et XII ont encore *aiosteie*, *a(n)neies*, *deviseie*.

ee est régulier dans les documents analysés, et il faut remarquer que *eie* apparaît surtout dans les plus anciens. Les ex. de gémination de la voyelle *e* ne sont pas rares; mais c'est plutôt affaire de scribe; 1294 a dix exemples de cette graphie; *delees* = de la t us est dans 1264¹, 1264², 1294 et 1295; Liège ni Huy n'ayant cette forme, elle constitue un trait de localisation à retenir.

3. *Au* est aussi faiblement représenté dans le dialecte de Namur et de la région voisine qu'à Liège et à Huy : IV a *fenaul*, *cognisauable*, VI *estauable* et X *avocaus*. Bien que n'appartenant pas, à proprement parler, à cette catégorie, la forme *sonlerat* VII, 3 sg. fut. de *sonler* = *simulare*, mérite d'être citée ici; le patois de toute la contrée dit aujourd'hui *sonlé*; 1290 a *saulerait*.

4. *-aticum* doit donner *-age* si l'on s'en rapporte aux indications des patois. Les n^{os} VIII, XI et XIII nous offrent *-aige* d'une manière assez uniforme, ce qui est d'autant plus fait pour nous surprendre, en ce qui concerne XI, que la copie plus francisée du même texte¹ a *sage*, *arrerages*, *tesmougnage*. Il ne faudrait pas s'empresse de conclure de là qu'on disait l'un et l'autre, ni surtout que *-aige* était populaire à Namur; XI provient d'Andenne, c'est-à-dire d'un point limitrophe²; restent VIII et XIII, qui offrent plus de difficulté. Y aurait-il là une trace d'influence septentrionale? Le copiste de ces pièces serait-il liégeois ou hutois?

-age est partout, sauf dans trois pièces, 1250, 1289 (qui est de Floreffé et qui a d'ailleurs *mariage* à côté de *yretaige*, *vendaige*, *messaige*) et 1299.

1. V. la note précédente.

2. V. la note 2 de XVIII, p. 212.

5. La graphie *ae* est ignorée à Namur; on n'y trouve *aen* = *ain* que dans un nom de lieu (*Uendraen* 1 = Vedrin).

Je n'ai plus à revenir sur ce que j'ai dit de *ai(u)* = *i(n)*. Je signalerai seulement *constrandre* VII, qui n'est pas différent de *remant* dans le *Poème Moral*, et les formes *dicminche* VIII, *païinne bestain* X et *sainglers* XIV qui attestent une certaine confusion; *temeyn* II, *tesmainage* 1257 et *tesmain* 1281, aussi bien que *nuius* = *minus* XI indiquent un effort pour rendre le son *oin* de part et d'autre; *-are* pour *aire* est ici inconnu, aussi bien que *-en* = *ain*.

6 et 7 ne prêtent à aucune remarque. La distinction de *an* et *en* est observée; *i(e)e* : *i(e)* (8) est général dans le Nord; j'ai déjà constaté que XII avait *ie* partout où XI a *i* = *ë*; *iee* : *ie* est toutefois plus abondant qu'à Liège : *otroïie* IV, *fianchie* V, *paie* VI, *otroies* VII, *mainie* XIII.

9. *-ellum* : *ial* et devant une consonne *ia(u)* : *espiate* I, *Ysabias*, *Cistias* II, *nouial* VII, *consians* et *cestial* XI, sans parler de *Willia(m)mes* V et XIII et d'autres noms de personne. Les formes de XII ont déjà été signalées¹; reste *speate* II, *rapeal* III, qui sont irréguliers et les ex. de *ea(l)* = *illum* qui sont plus surprenants : à côté de *c(b)ia(u)s* et *iaus* on trouve *caaz* II, *caeus* III, *ea(u)s* III, VII; les chartes d'Andenne ayant déjà *ia(u)* régulièrement, il paraît invraisemblable que Namur ait connu en outre le développement propre au Nord de *-ellum* et *-illum*. La vocalisation de *l* (et non sa chute comme à Liège) devant une consonne est donc un trait caractéristique de son parler au Moyen Âge; l'identité du traitement de *-ellum* et *-illum* (à la différence de la région hutoise) en constitue un autre. Ces deux finales, à en juger par les ex. des n^{os} VI, X, XI, coïncident déjà à la hauteur d'Andenne. La pièce de Gembloux a encore *chias*.

10. 19. *ë* + *y* et *ö* + *y* donnent respectivement *i* et *ui*; les pièces simplement analysées s'accordent sur ce point avec les chartes que je publie. Mais où placer la frontière de *ei(oï)* et de *i(ui)*? Point délicat, étant données nos faibles ressources documentaires. Le patois moderne nous fournit les formes *lè*, *pé*, etc., fort avant dans la province de Namur, et dans la direction orientale, *é* semble persister jusqu'en Lorraine, où nous le

1. V. p. 74, note.

retrouvons dans le pays messin¹. De même pour $\ddot{o} + j$; $u(i)$ est partout dans le Sud, mais on dit *mou* (Dinant) = *modium*, (*ajôrd*)*ou* (Laroche) = *hodie*; cf. *moies* v à côté de *muis* I, *mujé(s)* II, VI.

Il semble donc qu'il y ait départ et que le Nord possède dans certains mots $\acute{e}(i)$ et $u(i)$ là où le Sud-Ouest a toujours connu i et $ou(u)$; dans cette hypothèse, *mui(s)* liégeois et hutois se serait prononcé **müvi*, *mui(s)* namurois et plus méridional **mouwi*. Je trouve *vit* dans des chartes du Nord (V. S. L. 371, 408; cf. au sud de Liège XII : *viet*), à Namur *wy* = *hodie* 1293² et *wite* = *oc to* 1294 en dehors des pièces publiées. Il y a là une indication d'autant plus intéressante, que la tendance à introduire une semi-voyelle euphonique, à élargir la voyelle labiale en contact avec une autre voyelle, ne favorise pas *w*, comme à Liège, mais plus rigoureusement i . Cf. 29. Quant à *eu(ue)*, constaté à Huy, je n'en ai pas trouvé de trace; *ei* = $\acute{e} + y$, qui exista dans tout le Luxembourg, s'il faut s'en rapporter aux documents du Moyen Age, est absent des chartes publiées; l'une d'elles a même *li* (XI cf. *lie* XII) au lieu de *lei*. Les autres ne m'ont fourni que les formes *deime* 1287 (mais *dime* 1255) et *sei* pour *si* 1291, dont il faut rapprocher *geist* qui est dans une même pièce (1283) à côté de *gist* et de *giest*. La graphie *ie* = $\acute{e} + y$ a totalement disparu.

Aux ex. déjà allégués, j'ajouterai *glise* 1257, 1285; *six* et *dix* 1274; *dis* 1280; (*de*)*mi* 1282, 1283, 1285; *profit* 1282, *gisent* 1295.

11. *ie* est moins rare qu'à Liège et l'on peut en reconnaître l'existence dans les formes *vierunt*, *vier(r)ont* des n^{os} III, V, XI et dans des noms propres.

Ex. nombreux : *tiesmoignage*, *fieste*, *viestit* 1281; *sieront*, *vieront* 1284; *apiertenances*, *apries*, *decies* 1288, *souffiert* 1289, *apiert* 1293², *apiertenans*, *tiesmoins*, *apièles*, *siergeant*, *tiere* 1293³; *foriest*, *enviers*, *siet* 1293⁴; *dessierveira* 1297. Mais il faut remarquer que les conclusions négatives pour Liège s'arrêtaient à la date approximative de 1270, donc antérieurement à celle de nos documents, un seul (III) excepté. Peu d'ex. de *ie* = i ou de *ei* = \acute{e} dans la graphie.

13. *oe* = *oie* comme à Liège. En revanche, les formes correspondantes à *-ore*, *-one* (et *-are*) liégeois et où il semble que

1. Horning, *Die ostfrz. Grenzdialecte*, p. 21.

L'attraction de la voyelle n'ait pas abouti, sont étrangères à notre région; je n'ai trouvé que *memore* XIV et 1290, 1299, qui est un mot savant. Mais nous avons *oe* = *oi* assez fréquent : *namuroes* IV, *oers*, *doet*, *conoet* VI, *loueignues* à côté de *loueignous* (XII a *louegnois*) et d'autre part *bo(i)s* XIV, 1280, 1282, 1290, 1293⁴ et *ardor* 1293⁴ que j'ai cru, ainsi que *oe* = *oi*, pouvoir assigner à la région qui s'étend au S. de Liège.

14 et **15** sont sans exemple. Je n'ai à relever que la forme *chinquante* v (*cinquante* II) dont on ne peut séparer *cienc* dans certaines pièces analysée (1255, 1285, cf. *chientch* 1289).

16, **17**. La distinction entre *ö* et *au* persiste; comp. *chouse* v, *ouront* XI, *out* XI, *pou* = *paucum*¹ XI et XII, avec *Poul* 1284² 1288¹ et *lou* 1289; *ö* : *ue* est régulier; *bonus* et *bona* ont donné plusieurs formes, entre lesquelles il est assez difficile de se prononcer : *bone(s)* II, VI, X, XIII; *boen(e)*, *buen* VII, 1264, 1282, 1293³; *boin(e)* 1281, 1289, 1290, 1293³. A part ces ex. on n'a point la graphie *oi* pour représenter *ò*, non plus que *ó*. Les seules exceptions, sur plus de cent exemples fournis par les quatorze chartes, sont *Moise* (Mösa) X; *loir* (à côté de *lour*), *signoir*, *amoine* IX — *ou* : *eu* date vraisemblablement de 1260 environ; à part *deus* II, je ne relève d'ex. que dans VI, qui a *deseur* et *seigneur* et dans VII² qui possède d'intéressantes graphies : *succesors*, *succeseers*, *successseers*, indiquant l'embarras du scribe pour transcrire le son nouveau. A côté de *oe* (*ue*) on a aussi *ou* = *ö*; *ous* I et *oes* (*ues*) III, V; *alu* et *aluet* I, *demore* XI et *demoure* XII moins curieux que *demerent* VII.

Reste à savoir si *ue* = *u* (*ou*) comme à Liège. L'absence de formes comme *aucuen*, *vestuere*, etc., est-elle compensée par des graphies comme *allout* à côté de *alluet* v, *ous* I non loin de *ues* III? *ou* a eu plus d'une valeur phonétique; lorsqu'il représente au latin, cette valeur n'est pas la même que dans les formes en *-our* (*-orem*) où il va bientôt céder la place à *-eu(r)*. Enfin *ou* = *ó* entravé. Je citerai *jour* I, XI, XIV, *court* IV,

1. Je constate le traitement différent de *-aucum* (*paucum* a donné *pou*) et *-öcum* sur lequel j'ai jugé inutile de revenir, car Namur a *liu* (I, II; mais *lieu* à Gembloux (V); *feu* est français (VIII).

2. V a *seveur*, mais il provient d'un point extrême et ne prouve rien pour le Namurois.

tous, tout(es) v, ix, xiv; les ex. des autres pièces sont beaucoup plus nombreux et plus décisifs. Ils sont à peu près seuls à nous conserver une autre source de ce son, à savoir *ó* atone (cf. *tourner* xiv) :

Houbert (Hucb-) 1257, *doublees* 1264; *pourfis* 1288¹, *dounee, -nons, coumandement* 1208²; *octobre* 1289; *doutance, sourdist* 1290; *journees, souffissamment, nouueement* 1293²; *proumisent -mis, counoistre, douneir, noumei, tourneit, coumun* 1293³; *enfourmeir, moustreir, bourgoise* 1293⁴. Il y a là un fait d'observation phonétique que la région septentrionale ne connaît pas. La forme *tuorneir* 1297 est bien isolée en face de ces nombreux ex. parmi lesquels *tourner* et *tourneit* déjà cités. On ne peut voir ici le phénomène étudié par M. Paris¹ et plus récemment par M. Horning dans la *Zs. f. R. Pb.*, IX, 486. La graphie contraire *quatouse* (*quatorse* 1285; cf. *quatuorze* à Liège et à Huy) montre le peu de prix qu'il faut attacher à cette forme, car *quat(u)ordecim* a connu la diphtongaison et **tornare* l'a toujours ignorée en wallon; Huy a *pourte* V. N. D. 1297¹ qui est manifestement une erreur de même nature; les parlers modernes ont *pwèt, pwat*, jamais *pout*.

18, 20 et 21 ne donnent lieu à aucune observation. Les ex. de *-omes* font défaut; *on, ac(b)on* et *chascon* sont ici comme à Liège et à Huy.

23. A côté de *a* protonique dont les ex. sont assez nombreux (*sael* I, *davant* II, *parchon* v, *astons* VII, *astoit* XII, *ramembrance* XIII, *parmanablement* IX, XIII; *sagnor*, écrit de plusieurs manières, est partout) on remarque une tendance à favoriser *i* plus accusée que dans la région septentrionale : *signor* v, VII, *signeur* XIV; *ordinet* IX.

Les ch. analysées ont de plus *rechivoir* 1284²; *milleur* 1288¹, *seriment* 1293¹; *dimiselle* 1295 (et peut-être *sias* = *siias* ibid.) *ki* pour *que*, *rechiveres* 1297, sans insister sur *signeur* qui s'y retrouve plusieurs fois².

26, 27, 28. *c(a)* et *c(e, i)* ont le même traitement qu'à Liège. A l'exception des formes de *cil* et des variantes de *ce* = *e c c e*

1. Cf. *Romania*, XVII, 560. M. Paris était disposé à dater du xve siècle la chute de *r* après *ó* entravé; mais les ex. de Liège et de Huy nous montrent qu'il faut l'avancer de deux siècles; à Namur j'ai trouvé *quatouse*, mais j'ai égaré le numéro de la charte.

2. Ego, dont les formes romanes ont déjà été signalées p. 216, a donné lieu à plusieurs graphies curieuses : *ju* III, 1255, 1282, 1283, 1285, 1286, *jou* v, 1285, 1286, 1295, *jui* XIII, qu'il faut probablement lire *jiu*; cf. *chue* (*chu*) XI et la p. 216 du tome XVIII.

h o c on a peu d'ex. de *ch* = *c*(e, i) : *cheste* I, *chienquante* V, *recheut* X, *chens* XII. Même observation pour *ty*, *cy*; X a *sentense*, XI *chonsiense* et XII *obediensce* qui indiquent nettement la prononciation. Il faut encore citer *grasse* VII (*grasce* II, XIII) et surtout des graphies comme *s'est* (= *c'est*) 1288¹ et *seu* (= *ce(u)*) 1293³. Une des pièces analysées (1293⁴) a 38 exemples de *c*(e, i) contre deux graphies avec *ch* (*chou*, *chu*). Les formes des verbes *descendre* et *connaître* méritent une mention; le Nord wallon n'a que *d(i)hind* et *k(i)ndɔʒ*; à partir de Gives, près Andenne, on dit *d(i)chind* et *k(i)ndɔch*, en vertu d'une loi phonétique dont j'ai étudié ailleurs le caractère en Belgique : IX a *conischant* (à Liège *coniscance* XXIII), 1283 *deschendoit*, 1206 *descent*¹. Ces ex. suffisent à établir une distinction que l'époque moderne a conservée. Une dernière constatation : *ch* = *c* dur est plus fréquent qu'à Liège où je n'avais guère relevé que *au(u)ech* et *auchun*; XI a *achon* (*achun*); *churt*, *chonsiense*, *choi*; XIII *seich*. Mais je n'oserais rien conclure de là, d'autant plus qu'il s'agit d'une graphie sans importance, propre à certains copistes; celui de XII, reproduisant le même acte que XI, a *conscienche*, *curt*, etc. Ce que j'ai dit de *c*(a) et *c*(e, i) est vrai aussi de *g*(a, e, i); la graphie *gh* = *j* a seule disparu, de même que *nh* et, en partie, *lh*. On trouve *ligois* II, X, XIII, mais *seriant* X, XIV (les autres chartes ont aussi *sergans* : 1282, 1284², 1288², 1297).

29, 31. L'hiatus est plus généralement supprimé à l'aide de

¹. Le n° XII des pièces hutoises a *deschent*; il émane d'un seigneur de Durbuy, c'est-à-dire d'une région limitrophe pour les sons *ch* (*j*) et *ʒ*. C'est à peu près le dernier témoignage qu'il me reste à invoquer au Midi. Comme je l'ai montré ailleurs, la limite des deux sons fléchit vers la Meuse, et comme de nouvelles recherches me l'ont appris, à partir de Gives, sur l'autre rive du fleuve, elle exagère sa déclivité dans la direction des terres germaniques. Melreux, au cœur de l'Ardenne, dit encore *ʒâl* (*sca*la) et *baʒi* (*baisser*). Les données des chartes sont d'accord ici avec celles des patois. La seule difficulté est celle que soulèvent les formes du verbe *conois(t)re*; on a d'une part *conischant* et de l'autre *cognuist* XI, *conn(o)issons* VII, *connoistre* VIII, surtout *connissant* IX, qui indiquent unanimement la nasalisation de la première voyelle et rendent peu plausible sa disparition, pourtant constatée. *Croie* = *crucem* 1257 est à retenir, car ce mot a plus généralement laissé tomber sa palatale, dans les patois modernes, à la différence de *nucem*, *decem*, etc. On dit *krâ*, mais *nâʒ*, *dɔʒ*, etc.

i semi-voyelle que de *w*; *loiee* = *laudata* IV en est un ex., *aloier* 1293³ un autre; VIII a *Noel*, non *Noiel* (à Liège, n° VI); les formes *paier*, *pa(i)ement*, *sa(i)el*, *lo(i)alment*, etc., peuvent s'expliquer par la palatale intervocalique du mot latin.

Noel est aussi dans 1286; il faut noter les graphies *saiias*, 1290, *aient*, *oites*, *soient* 1293²; *aloier* 1293³; à côté de cela *masuwiers* 1257, *awest* (août) 1264²; quant à *auwes* 1291, faut-il lire *aïwes* ou *aïwes*? Les variantes orthographiques, citées par l'éditeur du Cartulaire, sont *ayuwes* et *aïwes* (aides). J'ai déjà cité *wy* = *hodie* 1293² et *wile* = *octo* 1294¹.

30. *w* = *v* se constate ici comme dans la région lutoise : *livrer* IV, *Ywins*, *Ywain(s)* IX, *awec* XIII, peut-être *Baudewin* (Baldovinus). — *w* = *w* germanique².

Add. *wilb* 1255, *wina(i)ge* 1264², 1299 — *awec* 1284, *eskiweir* 1287, sans parler des formes moins probantes de (*en*) *siewe* : *ensuiwans* 1264¹, *siwant* 1268, *ensiwent* 1293¹ (VII a *siewent*).

31. *a(a)ble* domine. J'excepte *iretalement* VI qu'on trouve à Andenne. Les autres pièces étant généralement d'accord avec cette constatation (douze n'ont que *able*; *-aule* est très parsemé) on serait tenté de conclure à une formation différente de celle qui caractérise la zone plus septentrionale; mais rien de moins sûr, car les finales en *-able* sont l'une des preuves les plus frappantes de l'influence centrale, et celle-ci, par les chancelleries princières, devait être considérable, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, dans le comté de Namur; la forme *erieles* 1280 correspond aux ex. liégeois de ce mot.

33. *t* a persisté jusqu'à la fin du siècle. Une seule charte fait exception (XII), mais j'ai déjà signalé ses dissonances³. En 1281 (XIII) on a encore *veriteit*, *neit*, *quitteit*, *gerpit*, *reporteit*, *auteit*, *paerat*, *nomeit*, *ordineit* à côté de *verite*, *volente* et *aute*; 1297 et 1299 ont les deux formes, mais 1295 a quatorze ex. de *-t* con-

1. Le n° 47 du Cartulaire, que je n'ai pas cru devoir admettre parmi les chartes analysées, porte la forme *juwe* = *jocat*.

2. On commence à observer, à Namur, l'amuïssement de la demi-voyelle de *qu*, *gu*, qui est un fait accompli dans la région s'étendant à l'Ouest de cette ville. Je citerai *keil* I, *enki* II, *kant* III; *Gis* XI, XII. Mais il serait téméraire de baser sur ces quelques formes, en présence de la quasi unanimité des autres, une loi phonétique.

3. V. la note de la page 74.

servé contre deux de sa chute. La dentale a donc eu la vie plus dure qu'à Liège, et, de 1240 à 1295 environ, sa persistance constitue un moyen de différenciation.

34, 35. En revanche ζ est remplacé par s (= ts) à peu près à la même date qu'au Nord. II (1248) a *toz*, *covenz*, *cez* (*ces*), *diz*, *delez*, *noz*, *deuenz*, *aluez* (*alues*), *nomez*; mais I et III (1240-1252) ont *tos*, *tondus*, *delens*, *gens*, *dis*, *vestis*; $\zeta = s$ médial n'est pas rare : VII a *marcandizes prize*, *enclozure*, *choze*, *ocoizon*, ce que confirment les autres pièces. — *Mei(s)mes* III, XII (et 1250, 1293² et 1293⁴) est aussi bien namurois que liégeois; XI a *mainme* dont je n'ai pas d'autre ex. et qui est, ainsi que *mimmes* (VI) et *minmes* (VII), une autre graphie du même son, où la nasalisation est mieux exprimée. J'en dirai autant de *maemes* constaté à Huy, puisque *ac(n)* = *ai(n)* n'est pas étranger à cette région intermédiaire; il faut donc renoncer (voyez p. 219) à en faire un trait distinctif. Ce que j'ai dit de *-able* peut s'appliquer à (*e*)*s* + consonne initial; les nombreuses formes qui trahissent la prosthèse sont des produits de l'influence centrale. (Cf. *spiate* I, *speate* II, *skenin* VII et surtout *cmp. Val des Escoliers* 1280 avec *Val de Scoliers* 1281.)

36, 37. Rien à noter, si ce n'est une assez fréquente confusion de *l* et *lh* (*ll*): *defalist* VI, *julet* VIII, mais *toillei* VII, *telb* VIII; XI a partout *l* où XII a *lh* et *a* (*aa*) où XII a *al* (*au*) + cons.

Add. *vile* 1293, 1293⁴ (au Nord *vilhe*); *ventale* 1285, *melor* 1294, et d'autre part *fellonies* 1293²; *saelb* 1294, *chapelain* 1297.

39. *Congiet* figure dans VII et XIV — *rr* = *r* et *er* = *r* comme à Liège et à Huy. Je citerai *renderat* I, *venderat* II, *viuerat* VIII; VII a *deueront* et *deurat*, XI a *quidroit* et XII *quideroit*. L'impf. *morroit* V et le condit. *demorroit* X caractérisent bien la confusion phonétique; cf. *porat* XI et *porrat* II.

40, 41, 42. Ce que j'ai dit de *l(b)* est applicable à *n(b)*, graphie inconnue à Namur¹, où *ni*, *ngn*, *gn(i)* et *igni* (*estrai-*

1. J'excepte deux noms de lieu : *Upinghe* (mais III *Hupaing*), *Mehainghe* I. A Liège, comme au Midi, *n(x)h* constitue donc une graphie archaïque, dont les ex. ne dépassent guère le milieu du XIII^e s. Aux formes citées dans le texte, il faut peut-être ajouter *doumicies* dans une charte dont l'origine namuroise m'est suspecte (*Cartulaire*, n° 25, p. 57).

gnie VII) représentent le mouillement de la nasale. XI a *cognuist*, XII au contraire *conuist*.

Les ex. de *ñ* sont ici : *cognoisanche* 1282, 1283, *cognissance* 1283 ; *reconoissant -gnissons* 1293² ; *commugne* 1293³ ; cette pièce possède aussi *meignant* = mand(u)cantem, qu'on retrouve 1293⁴. *Aues* = *Agnès* est dans 1291 ; *n* est intercalé dans *enliet* II, *enstable* VI, *enskeveyn*, *enscrit -ire* XI.

Les ex. sont les mêmes ; mais il est difficile de se prononcer pour *convent* 1282, 1283 ; *aconstumeit* 1286, *monstreit* 1290, *convenance* 1293², où, d'après les lois générales, *n* ne peut être étymologique (cmp. *costumes* VII avec *costumes* 1284²).

43. *mm*, *nn* sont plus fréquents qu'à Liège pour *m*, *n* simple : *connoistre*, *Williamme(s)*, *ammiss*, *manniere*, *nonnain*, *bonnires*, *clammeir*, *semmedi*, *fennal* V ; *venmans*, *commissons*, *sommes* VII ; *venneres* VIII ; *doinne*, *painne*, *prochainement* X. Les n^{os} XI et XII ont encore de nombreux ex. de cette graphie, qui indique la nasalisation de la voyelle précédente.

44. *Li* et *le* féminins sont ici comme à Liège¹. — En revanche *men*, *sen*, sporadiques au nord de Namur, ou même tout à fait inconnus², sont plus fréquents dans le comté. 1284² a deux fois *sen*, 1288¹ deux fois *men* ; *sen* est encore le cas régime du possessif masculin dans 1293¹ et 1293². *no* et *vo* sont un autre trait flexionnel que les patois ont ici fidèlement conservé : *no* VII.

Add. 1264², 1288², 1293¹, 1293², 1293³, 1293⁴ où l'on trouve *no* régime masc. et fém. ; la dernière pièce renferme encore un ex. de *no* sujet pluriel : « *no* bourgeois aront. »

Les phénomènes étudiés sous les n^{os} **46, 47, 48, 49, 50**

1. Ce que j'ai dit (xvii, 566) de la distinction établie par M. Neumann est moins absolument vrai que je ne l'avais supposé ; Liège a plusieurs ex. de *del* féminin : XIV, XVII *del vauz* (cf. XX *delle vauz* ; au S. de L. *dele vaz* VII, mais *del v.* XIII *ibid.* ainsi que *el vauz*). On a aussi la graphie inverse (*delle* masc.) XXIII : *delle veske*. *Del Incarnation* (xvi et S. de Liège XIII) est moins sûr ; de même *al altre* (s. e. partie) et *del aigue* S. d. L. VIII, *del ordline* *ibid.* XI, *del ordene* *ibid.* XII, tous ces substantifs et pronoms commençant par une voyelle.

2. La comparaison avec le patois moderne autorise la conclusion que les très rares ex. de *men*, *sen* sont dus à l'influence méridionale, peut-être au scribe lui-même. V. p. 218.

se retrouvent dans nos chartes. Les parf. en *-ont* (51), que les pièces publiées ne possèdent pas, sont dans deux des autres documents : *ensengont*, *portont* 1282, *singnont* 1295; en revanche pas d'ex. de *-ons* (1 plur.). Les parf. en *ui* (*iu*) ont été déjà signalés ailleurs¹; je citerai seulement la forme *retinue* III et *auist -issent* XI qui correspondent à *owist -issent* XII. Deux autres points restent à signaler : 1° les parf. en *ins*² ont disparu (*auins* XI = *aviemes* XII est un impf.); 2° les 3 plur. prés. sont différents de ceux de la région septentrionale : celle-ci a accentué la désinence atone et dit *i(l) êmê* = *a m a n t*, Namur et le pays voisin reculent encore l'accent d'une syllabe et accentuent la voyelle introduite par épithèse, qui n'est d'ailleurs pas partout la même; de là les formes *pulene*, *uulene* = **p o l u n t*, *v o l u n t* 1294, dont il faut rapprocher *descendenent*, *giesene* dans une ancienne copie de charte, éditée par M. Borgnet (Cartulaire de Namur, I, n° 11, p. 28) et *mostreuent* (ibid., n° 50, p. 165). Le patois moderne dit *dichind'nú*, *gis'nú*, etc.

Résultats 3.

NAMUR.	HUY.	LIÈGE.
(1) *delees	—	--
(4) <i>-age</i> = <i>-aticum</i>	<i>-age</i> et <i>-aige</i>	<i>-aige</i> .
(5) <i>ai(n)</i>	<i>ae(n)</i> , <i>ai(n)</i> , <i>e(n)</i> .	
(5, 13) —	<i>-are</i> , <i>-ore</i> , <i>-one</i> .	
(9) <i>-ia(l)</i> = <i>-ëllum</i>	<i>-ia(l)</i>	<i>-ea(l)</i>
<i>-ia(l)</i> = <i>-illum</i>	<i>ea(l)</i>	<i>-ea(l)</i>
(10) <i>i</i> = <i>ë</i> + <i>y</i>	<i>ei</i> (<i>i</i>)	
(19) <i>ui</i> (<i>oi</i>) = <i>ö</i> + <i>y</i>	<i>ui</i> (<i>eu</i>)	<i>ui</i>
(10) <i>i</i>	<i>ie</i>	<i>ie</i>
(13)	<i>oe</i> = <i>oi</i>	—
	<i>o</i> = <i>oi</i> + consonne	—
(14) —	<i>ien</i> = <i>inum</i>	
(15) —	<i>ee</i> (<i>ei</i>) = <i>ī</i> + voyelle.	
(17) <i>ou</i> = <i>ó</i> atone	—	—
<i>ou</i> = <i>au</i> tonique.	—	—

1. *Zs. f. R. Ph.*, II, 279.

2. Voyez *Romania*, XV, 133, et XVII, 567.

3. L'italique est réservée aux traits phonétiques, les lettres romaines aux simples graphies, l'astérisque aux formes isolées.

NAMUR.	HUY.	LIÈGE.
(23, 29) <i>i</i> atone et demi-voyelle ¹	—	—
*Noel		*Noiel
(27) <i>sch</i> = <i>sc</i>		<i>sc.</i>
*croie		crois
(28) <i>g</i> (e, i)		gh.
(30)	<i>w</i> = <i>v</i>	
(33) <i>-t</i> final (1240-95)	—	—
(37) <i>l</i> = <i>lh</i> (<i>ll</i>) et réciproquement	—	—
(39)	*congiet (-ier)	congihiet.
(40) <i>n</i> = <i>gn</i> (<i>nh</i>) et réciproquement	—	—
(45) <i>men</i> (* <i>ten</i>), <i>sen</i>	—	—
<i>no</i> , <i>vo</i>	—	—
(49) —	1 pl. parf. <i>-ius</i> = <i>imes</i>	
3 plur. prés. en <i>-ne</i> (épithèse)	—	—

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. 1240.

Je Abers le balhies de laterre 'de Namur. saluue tos chias acui ces lettres enront. Nos faisons conessable chose a uos ke lambins de ambresin ke on apele li tonduis at uendut a chias de la maison de Gerosart trois boniers et demi de terre aprendre alor uolenteit en tot laluet ke ilh tient a ambresin et lat reputeie en nostre main A ous la maison. τ nos par le çjugement des hommes le conte lor auons rendue τ reputeie enlormain. et ilh liont rendue a tres-cens eniretage chekan por sex mvis de spiate loiaus do terroit de la. Apaier Anamur enkeilliu ke onuodrat dedens lafeste saint Andriu et si lor renderat tot sens lo bleue vn donier decens chekan. τ seilh a Jour ki est²... mnez Nauoit paie lo bleue et le donier de cens³ li maisons jront alaterre si com a son iretage τ ilh nj poroit riens reclameir. che fut fait Auendraen de uant moi ki suj de par lo conthe le vendredi apres lachose paske. Anno domini. m. cc. xxx. mense aprili. lafurent li peer dalu et mes sire andries de vpinghe. mes sire Anous de mehainghe. mes sires curas de Gimmines kisontheualier.

1. Je ne constate ici que la fréquence plus ou moins grande.

2. Lacune.

li maires de tienes. ⁊ Rosias de Merdot et mut datres proudomes. ⁊ por che ke cheste chose soit ferme ⁊ stable a to iors Nos auons nostre sael mis A ces lettres.

(Monastère de Géronsart).

II. 1248.

os ysabias abbesse par la grasse deu. ⁊ toz li couenz de boneffe del ordene de Cistiaz de le veke de liege faisons sauoir a toz ceaz ki cez lettres veront ⁊ oront. ke nos deuons a toz jors jamais en jretaije sens rapeler chascun an cinquante mujes de speate a la chapelle de lonchamp. ⁊ djz al hospital deutre muese delez Namur en laparoche saint syphorien A paier ⁊ A liurer chascun An. A ces deus diz lius a noz despens. Le moittiet a chascun des deus diz lius de chu kom li doit deuenz la feste saint Andrier. ⁊ latre moittiet deuenz le premier jor de Mai. ⁊ se nos faliens del premier paiement v del secont a jors ki deuant sunt dit den ki en auant ju ka jor ke nos paieriens chu ka paier en seroit. fuist tot fuist partie nos seriens tenues a faire le gret des deus lius deuant diz. A plus chier ke li bleis aroit valut communement apres les jors de saint Andrier. ⁊ apres le premier jor de may. ⁊ deuons bone speate loias et paiable. ⁊ a la mesure de Namur. les cinquante mujes A la chapelle deuant dite a deus deniers pies de la melhor selonc chu com le venderat adont Awasege. Ledis Alhospital A deus deniers pres de la melhor solonc chu com le venderat adont en Namur. Et si deuons Assi vn denier a la chapelle deuant dite amj an. ⁊ vne mailhe al hospital deuant dit A paier le jor saint Andrier. Et ceste rente de bleit ⁊ de deniers deuons nos ensi com deuant est dit. por laluet ke mes sires Garniers de lonchamp Aquist A mon sanior Henri de ham. cheualier A tens ma dame. Idain sa premiere feme des quez Aluez ilh fist samuene a la chapelle ⁊ al hospital deuant diz. par lotroj ⁊ la volentet. ⁊ la proiere ma dame Idain. sa feme premiere dauant dite. ⁊ de cez aluez sunt vint boniers. ⁊ set verges fueressesen terre A le mesure de liege. ⁊ vnze soz et quatre deniers de ligois. ⁊ deus chapons et li justice ⁊ li plait general A bonihuel. ⁊ li masuier. ⁊ tote la sangnorie de le curt. Et nos jtez alues Auons raquis tot entierement si com ilh est deuant nomez ⁊ diz. por la rente deuant dite Alhospital ⁊ A mon sanior Johan dais. canone ⁊ Archediakene de liege porueour del hospital deuant dit. ⁊ a mon sanior. Garnier assi deuant dit. Patron de la chapelle de lonchamp deuant dite. ⁊ par lasens le vestit del liu mon sanior Johan de blarej. Et en temejn de totes ces choses deuant dites. Auons nos mis nostre sael Auuec le sael nostre sanior. henri par la grasse deu enliet de liege. Dant Watier abbet de viller visitor Adont de nostre mason. mon sanior Johan deuant dit canone ⁊ Archidiakene de liege. Et chu fut fait lan del Incarnation nostre sanior. mil dens cens ⁊ quarante. viij.

(Abbaye de Boneffe; trois sceaux et un petit fragment du quatrième.)

III. 1252.

Ju seruais cheualiers de saint Lambiert fait sauoir A tos ceaus ki celetes vierunt et orunt ke ju por deu en drotte Aumune ai doneie τ en main reportee entirement et *quittiment* Me deme de saint Lambert ke ju tenoi de Cheus de Chastre A Biertain. Oscilhin. et Clarissien me trois filhes. et se nj ai retenut nule rien ne vmjer ne autre chose. Et se Lai fait totevoies par Lotroi Lor mere Dame damjson mespouse. kar el *promerain* don ke ju les enfis retinuege mes vmjers a sa vie et a le mjene. En apres kant eles totes trois orent recite Lor dite Aumune de memain. Eles totes trois le reportarent dunt alesmeimes ves en le main Monseignor Lambiert Le vesti de saint simphorien de Namur lor Neuoτ. τ Monseignor Gerart de Hupaing lor Taun dunt eles fisent Maintenant lor manburs. Et chu fut fait deuant caus τ deuant frere Aubert le vestit de sain Lambiert τ Monseignor Steuonon Le parrochien de Turnines. Mestre hoston. Godefroit et Pieron τ autresgens. Et por chu ke ceste chose porte force τ parmaignet senrapeal en veriteit se priage Metre a ces Letres Le saias Frere Aubert. Monseignor Lambert Les dis vestis τ mon seignor Stevenon. Et ce letres sunt doneies Lan del Incarnation *nostre* signor m̄. cc. l. ij. Le mardi apres le feste sain Mathie Lapostole.

(Abbaye de Salzannes. Fragments de sceaux.)

IV. 1261.

A tos chias ki ces Letres verront τ orunt nos ihehans dis de brehaing cheualier : et nos Eniorans de biol *chevaliers* τ bailliers del la terre de Namur. sangor de loier fayzons cognisaulle chose. ke nos Lamone ke Tierris de limang fist ia dis a la maison de Gerosaart de tot son fiet entirement ki gist el terroit de Limang ke il tenoit de mon sangnor henri de Loiu nostre anceseur en terres : en prees en bois τ en totes autres choses : Auons Loiee et otroiee si com sangnor de fiet a La maison de Gerosaart devant dite Et ce fiet avon nos rendut ala maison devant dite a cens chaskon bonier por deus Namuroes A pair chakon an a la court a la saint jehan. Et chu avon nos fait par devant nos hommes de fiet Werri Limang. et Jehan de Nanines. Et si enavons receut A masuier frere Jehan le *sopriour* de Gerosaart devant dit par nostre maïour Andrier et par nos eskeuins de Loiu Erbiet. Simon. Ewart Michiet Mahir et druuart Et par teil condition ke li maisons de Gerosaart devant dite Apres la mort frere Jehan devant dit doit reliwrer a La court vn atre frere A vestit Li queis doit pair a revestir droite vesture si com autre masuier A dit del eskeuin. Et chu fut fait Lan del incarnation nostre sangnor Jesu cristit mil τ dous cens et sexante et vn. Le mois de fenaul Et por ceu ke ces choses soient fermes et estables Je Jehans devant dis por cen ke Je n'aj point de sahel A fait ces letres saicler do sael mon sangnor Adan dasece chas-telain do chastel de Namur Et Je eniorans devant dis les ai saellees de mon

prope sael. Ces lettres furent donees en an del incarnation τ el mois devant dit.

(Monastère de Géronsart.)

V. 1263.

A tous chias ki orront ces presens lettres ou vierront Jou Johans *chevaliers* τ sires de herripont: τ Jou Ernous *chevaliers* τ sires de Wallehaing salus et connoistre veriteit Nous faisons sauoir à *vostre* uniuersiteit ke Reniers de Lais. Johans. et Williammes enfant *mon* signor Williamme del aunoit sunt venuet devant nos. τ si se sunt mis en nos del tot si *com* en arbitres: por ordeneir. τ por deuseir a chascun dials sa parchon *qu'il* doit auoir apres le deces *mon* signor Williamme lor peire en toutes chouses. τ chou ke nos en donrons et deuserons a chascun: il le doivent tenir. τ si lont encouent par foit fianchie τ sor le paine de deus cens *livres* de *lovignois* aoes celui: ou chias des deuant dis freires ki *nostre* dit tenroient. Et nos par le conseil de *preudommes* τ de nos ammis τ del lour disons *nostre* dit en teille *manniere*: *que* Reniers li ainneis tenrat τ aurat por sa parchon: sauf le droit son peire petifais. τ de *quant qui* li apent en fiet. en allout. τ en hiretage τ se tenrat chou *qu'il* at a Glimmes a Meur τ a Argenton τ les vint et *quatre* moies de bleit *qui* vinrent *amon* signor Williamme de par la glise de Gemblues. sauf chou: *que* reniers donrat chascun an: a damme Margarithte sa sereur *nonnain* dargenton tant *qu'elle* viurat apres le deces son peire *quatre* moies de bleit. et a damme Oudain de le rammeie par ausifait deuse diz sol de blans: Et Williammes tenrat landinnes chou *qu'il* i at en fiet en allout τ en hiretage τ de *quant qui* i apent. τ parmi chou doit auoir dammoiselle Alis sa suer deus cens *livres* de blans sor trente *bonnire* debous de ceste parchon afors contant. selle faisoit par le conseilh de moi signor de Wallehaing. del *mon* signor huon desart τ del *mon* signor Johan de Lais τ se nus de chias morroit. li *ammis* i doivent remettre un autre: le plus *prochain* del mort. en lieu delui. τ parsi encor *que* selle entroit en ordene elle nauroit ke cent *livres* de blans. τ parmi ces deniers pendant doit elle quite *clammeir* tout la ou mestier serat de *quant qu'elle* deuroit auoir apres son peire: en fiet. en alluet. τ en hiretage. si ne li reuenoit dont ensecant par droite enseance de ses freires. τ selle chou ne faisoit elle nauroit nus des deniers deuant diz. Et Johans tenrat chou *que* ses peires tient à mehaingne τ *quant qui* iapent en fiet. en alluet τ en hiretage τ se tenrat diz *bonnires* de terre a Liutres *qui* muet de *mon* segnor de Wissemalle. τ par mi chou doit auoir dammoiselle Alis sor. viii. *bonnire* de terre de ceste parchon cent *livres* de blans par ausi fais deuses *qu'il* a les deus cent *livres* deuant dites sor le trente *bonnires* de bous. mais *que* les cent *livres* sor le parchon Johan *qui* sunt sor les viii *bonnires* ne doit mies descanter ne forsconteir. Et Mes sires Williammes lor peires doit auoir sor la parchon Williamme *chienquante* *livres* de *lovignoi*. et sor la parchon Johan *chienquante* *livres* ausi tout auant por faire son testament a sa volenteit. τ si sunt totes ces parchons faites sauf son

droit. Et si disons encor en *nostre* dit. *que* Reniers Williammes τ Johans doivent aleir en totes cors la ou mestiers en serat τ doivent *comnoistre* li vns alautre sa parchon ensi *com* elle sunt deuseies τ *clammeir* *qu'itte* li uns lautre ensicomdoit sor la paine *qui* mise i est. Et cest dit tout ensi *que* nos lauons dit τ ordeneit ont loeit Reniers. Williammes τ Johans. τ nos lor auons *commandeit* si *com* arbitre *quil* le tiengnet tout ensi *que* nos lauons dit τ ordeneit sor la paine *qui* mise i est A cest dit τ aceste ordenance furent auuec nos mes sires Jakemes sires de sombreffe. mes sires Williammes del aunoit. Messires hues de sart mes sires Thomas de Lais mes sire Johans ses fis τ *mult* dautre *preudomme*. τ por chou *que* ce soit plus *ferme* cose τ plus enstable¹ nos auons si *com* arbitre ala requeste Renier Williamme τ Johan deuant dis. aces lettres pendus nos saials τ mes sires Jakemes sires de *sombreffe* iat ausi pendut le sien. τ li autre deuant dit *qui* furent auuec nos i ont fait mettre le saial *mon* signor labbeit de Gemblues auuec nosrestres. en *temoignage* de totes ces choses deuant dites; ki li at mis a lor requeste. Tout chou fut fait et dit à Gemblues le *semmedi* *prochain* deuant le Jor de la feste marie magdalaine el an del Incarnation *nostre* signor Jhesucrist. m. cc. lx et trois el mois de fennal.

(Abbaye d'Argenton. Un sceau.)

VI. 1264.

A tos chiaus ki ches lettres veront et oront.. li maires et li escheuin dele cort *dandenne* salus et conoistre uerite. Sachtent tuil chil ki sont et ki seront ke seruais *dandenne* dis *malqarres* at uendut en iretage Adamoisele maroe de crois channonesse *dandenne* por vne *summe* dargent ke li dite damoisele li at bien sote et bien paie¹. .iij. muie despiaute ale mesure de hui bone et loas tele com on pae as rentes *dandenne*. sor le maison et sor se cort ki mueuent de *mon* saingnor le doien *dandenne* por .iij. mailhes de *cens* et demi chapon. sor demi bonier de *terre* ki gist enbofroite. Et sor vn jornal ki gist al charnoere. Et sor vn jornal ki gist en hapiol. ki mueuent dele gran cort por. .iij. *deniers* et .j. pain de *cens*. sor demi jornal ki gist joindant le jornal ki gist en hapiol. sor vn jornal et demi ki gist en onoet. Et vn autre demi jornal ki gist la *mimmes*. ki mueuent de colin le fil *beatris* le pollue por .ij. *deniers* et maille de *cens*. sor vne pieche de *terre* ki gist en trule vas. sor vne nos de preit ki gist descour gondofosse. Et sor le moitiyet dele pieche de *terre* ki gist amesplier sor *herbierriew*. ki mueuent dele gran cort por viij. *deniers* et .j. pain de *cens*. Et ches. .iiij. muie doit il paier chascun an dedens le feste saint Andrier. Et de tot che fist depostues li deuant dis *seruais*. Et li deuant dite damoisele sen est uestie par deuant nos si com ele diet en totes les cors dont li maison et li cors. et les deuant dites *terres* et li preis² mueuent. Et li damoisele deuant dite at rendut retaullement Adit seruais et A ses oers : le maison et le cort. le preit et les teres deuant dites....¹ liij.

1. Lacune.

muie despiaute deseur nomeis. Et seruais doet deliurer de cens. le maison et le cort. le pret et les terres a totes cors. Et sil auenoit ke li dis seruais defalist en paiement de cens et kil ne paais aterme deuant dit les iiij muies despiait: li damoisele poroit de dont en auant aler ale maison et ale cort. a pret et a terres deuant dites deliurement et en pais Et en poroit faire si ke de son iretage Et por che ke ches choses soent fermes et estables nos auons ches lettres saelees de nostre saal. Et me scires li. doiens dandenne jat mis son sael a le requeste damoisele maroe et seruais deuant souent nomeis. Che fut fait lan nostre seigneur mil. cc. et lxiiij. lendemain dele feste sain piere et sain pol.

(Chapitre d'Andenne; fragment d'un sceau.)

VII. 1267.

A tos chiaus ki ces... ttes veront Nos maies. skevin. ⁊ tos li communs¹ de le ville de fosses. de le vekeit de liege. faisons savoir. kentre nostre honorable pere. par le grasse de diu eveke de liege nostre signor spirituel ⁊ temporel dune part. ⁊ nos dautre. est fate ordinations. ammiabile en tel maniere ke nos ki rewardons le bien. ⁊ le honor de nostre ville de fosses ⁊ le vtilitet. ⁊ le profit tos cias ki le hanteront ⁊ de tot le pais. devons faire construire. ⁊ edefier vn edefisse. cons appellet communement halle dedens le propis de celle nostre ville a no cost ⁊ a nos propes despens. de tot en tot del special congiet nostre signor deuantdit ⁊ del ⁊ assens son chapitele de liege ke nos avons par ces conditions ki ci apres siewent le ques sont teis. ke tot cil ki demerent devens celle ville deuantdites ⁊ estraignie ki dedefors venront. ki vendront dras. toilles. pain mercherie v atres tois vennans v marcandizes deveront vendre leurs marcandizes en le deuantite halle en teil maniere ke se nos v cil ki seront establit. de par nos a chou en acon tens. ki venrat voient quil soit buen a nostre ville. deuantite. nos porons constrandre par le force ⁊ par le justice nostre signor deuantdit. chiaus ki vendront v vendre voront leurs marchandizes en le ville deuantite allors kens en le helle deuantnomee. ki les vendent devens le halle. Et nos ⁊ nostre sucesors ki apres nos venront a le honeur nostre signor deseurdit ⁊ a profit de nostre ville deuantdite astone tenu de procurer ⁊] loialment la croissemient ⁊ le profit de le halle deuantite et con.. ⁊ voirs est que tote le moietie de profits ⁊ de rentes. ki venront de or en avant delle halle deuantite avrat nos sires deuant dis. ⁊ si succeseers eveke de liege ⁊..... ies. solon ce ke plus vtele. nos sonlerat serat tote conuertie en le vtilitet ⁊ le profit de nostre ville. deuantite. Et si conissons

1. \bar{m} est résolu ici en *mm*, d'après le modèle de *ammiabile*, écrit une fois en toutes lettres. La charte présente des caractères paléographiques bien tranchés; *v* et non *u* est régulier à l'intérieur des mots aussi bien qu'à l'initial, *nost* et non *nre*, etc.

encor tot planement ke sil avient en acon tens quant li halle deuantite serat fate τ consumee quelle caet ardet v empire. nos sires li eveke deuantis. τ si successeers. eveke de liege. por le moiet de cost τ de despens. kon ferat a detenir τ refaire le deuant dite halle. τ nos por lautre moiet de ces minmes¹ cost τ despens. sommes. obligiet τ astraint le queis moities de ces cost τ de ces despens. ke devons. serat prize a le moities de pens. τ de rentes. que nos avons. en le halle deseurdite sal ce que li deuantite halle. doit estre de tot entot suiecte τ encline. a bans τ a constumes. nostre seigneur le eveke deuantdit τ nostre ville deuantite et sal chu. que nos sires li eveke deuantis. nul Nouial edefisse ne porat faire ne ne devrat deuens len clozure τ le propriis de nostre ville deuantdite v aconne Nouvelle choze establir por coi v a locoizon de coi li deuantite halle puist avoir dammage et si prions. par ces nos. lettres overtes nostre honorable. pere par le grasse de deu. Eveke deuantdit. nostre seigneur τ les honorables. hommes le. prouost. le doyen. les archediakenes. τ tot le chapitele de liege quil de tant ken eas est. totes ces chozes deuantdites en tel maniere kelles sont droitement.... otroies par leur lettres overtes approuvent τ conferment τ en tesmoing..... ment de totes ces chozes avons nos a ces presens lettres mis nostre.... fut fait lan d... incarnation. mil. cc sixante τ set. ele mois....

(Archives de Liège, chap. de S. Lambert, n° 299.)

VIII. 1270.

Saichent tot cill qui sunt. Et qui avenir sunt. Et qui cest present escrit vorront et oront. ke tez est licouens. Entre lemaison les malades denamur. Et baudewin le filh Colin louial qui fut venneres leconte. ke li frere dela maison des malades. doivent auoir le chambre bresseresse. qui est dela le porte nostre dame. qui fut son pere colin louial. Et le cortilh en bordial. Et par telh couent que li maisons des malades et li frere. Doient abaudewin deuant dit. chascun an. tant com ill viuerat. ix. livres delouignois. Et par maniere. quen que ill avigne de la chambre. ne del cortilh. ne par feu. ne par guerre. ades se tient baudewins ale deuant dite maison. des. ix. livres deseur dites. a paier le moiet aneol. Et lautre ale saint iohan. Et saichent encor tuit que apres le deces baudewin que les. ix. livres irent mortes. et li maisons. des malades devant dite en iert quite. Et si remanrat alemaison. Li chambre. et li cortis quites et en pais atot iors mais. Et ciste couenance si fut faite par lotroi. de la mere. baudewin. Et de ses freres pieron et iohan. Et la v ce fut fait et ordenet. fut Robiers bonechose con maires τ com eskeuins denamur. Johans boumans. Johans dopont. frankes des changes. phelippes dopont tot com eskeuin denamur. Et iohans bonechose. jakemes branche. pierars juliane. johans dewarez. tuit quatre comme jures denamur. Et si furent li

1. *ninmes* dans le ms.

frere. Et li porueor dela deuant dite maison des malades. Et por ce que ce soit ferme chose. et estable entesmoignaige de veritet. ces lettres *presens* sunt saieles dosaiel dele ville denamur Et dosaiel de la deuant dite maison des malades. Et ce fut fait. *En* lan del incarnation *nostre* saingnor. Milh. cc. lxx. le dieminche deuant le magdalaine. El mois de Julet.

(Hopital des Grands Malades à Namur; fragments d'un des deux sceaux.)

IX. 1271.

J. vestis de niel sain martin τ Jehans vestis de niel sain vincent a tous ciaus ki ces lettres veront τ ouront salus τ amours. nos faisons conischant a uos ke ywains de niellabesse a censit *pardeuant* nos. alabesse τ acouent de salesines. j. cotilh τ j. preit quilh ont elle. vilhe de niellabesse. parmanablement à luj. τ a son hoir por. XIIIJ. stries (*sic*) de frunent apaier chascun an. aniel alour maison. alefeste sain andrieu. a. IIIJ. *deniers* pres dont i loir *conuenderat* a terme *quant* on deuerat. paier les .XIIIJ. stiers deuant dis τ se ilh ywains v. si oir defaloent. do paement li abbesse τ li couens. poroent raleir aloir cortilh τ alour preit. quitte et enpais τ por chu atenir portat ilh sor lateit saint vincent aniel ses .IJ. cortis en amoine. alabie de salesines. dont liabbesse τ li couens poroent faire lours volenteit se ywains v. si hoir defaloent des couens desurdus ces choses τ cilh couent furent fait τ ordineit. elle *presence*. henri de niel. le pieres godefrois de fraime odrit. badun. le clerc. henri le filh bernier colaj. scoiruut Jehan. le beggin ernout hoseit τ paier doit. ywains τ si hoir le cens que li cortis. τ li preis. doit chascun. an. τ por chu. ke soit chose. ferme τ estable. nos auons ale requeste dywain mis. nos saiaus. aces *presens* lettres. ki furent faites. lan nostre sygnoir mil ij. cens τ lxx .j. le mardy apres le feste sain Jehan. bapt.

(Abbaye de Salzinnes.)

X. 1272.

Nos li doinne. τ li chapitres dandene dune part. e ie jehans fuis ponchar dauin de lautre faisons *connisant* a tos chias ki ce lettres verront. ke nos de bestain qui *grant* pieche at dureit en tre nos por lobedience danbresin. τ de gestial. dont nos auons *grant* pieche plaidiet en tre nos. *promierement* τ le chapitre dandene deseur nomeit. apres en chapitre sain lanber de liege. et puis en la fin a colongne. *Sommes* par conseil de proudommes τ de bones gens. achu. acordeit. ke nos li chapitres de seur nomeit. auons en leut maisure Simon ki fut doins de sain bartholomer de liege. τ ie johans deuant dis. ai en leut *mon* sagnor jakemon le sangnor de clemons. τ les auons pris adisors. τ a arbitres. en tel maniere. kilh doivent oir τ entendre *quaque* les dittes parties vorunt proposer τ avant mettre. chacune partie parsoi. τ *quant* il auront tot oit lentention. τ le mostranche de parties. sens avocaus. τ sens

sollempnitez de drois. il termineront le querelle sor lonc che ke mieus les plairat v *par* sentence de droit. v *par* amiable *composition*. v *par* lor dit teil ke dire le uoront de haut z debas. z *par* tot. z sil ne poioent acorder entreiaus deus. li sentense de droit. li *compositions* amiable. v li dis. z li ordonnance de celuj diaus deus. vauroit z seroit ferme z estable acuj maistre johans dele statte doins dele *crestieneteit* dandenne. ke nos les *parties* auons en leut *communement*. adeseurtrais arbitres setenroit. z donroit son assens. z li *partie* ki le dit ki dis seroit *par* teil. acort ki deusez est ne voroit tenir. ne ne *tenroit* v *par* cuj il demoroit. ke ci dis nefuist *terminez* cheroit ens elle *paime* ki mise i est z aiosteie aceste *compromission*. li *paime* est del foit *perdue* ki en est createie. z tote le querelle. *atainte* aceluj ki le dit tenroit z *perdue* alauerse *partie* ki le dit auroit meffait. z xl. mars deligois dont li sires de namur deuroit auoir le moitie por chu kill le feroit ens venir. latre *partie*. ale *partie* ki lauroit *atainte*. z cis dis doit estre *terminez* de vens le feste sainte marie madalene. ki *prochainement* venrat. se li *termes* nastoit relongies *par* le *consentement* de *parties*. z *par* che ke ce soit ferme chose. z estable si auons nos. li arbitres deseur nomeit pendus nos saias aceste *compromision* en signe ke nos en auons le fais *ennos* recheut. z nos les *parties* iauons pendus les nos saias en teil maniere ke ie iehans deseur nomeis iai fait mettre por moi ki nai *point* de saial le saial badechon seriant. z ballier dele *terre* de namur en tre moise z arche z ie badechons li ai *pendut* ale *requeste* le dit jehan. ce fut fait lan delincarnation *nostre* sagnor. m. z cc. z lxx ij. lendemain de cendres.

(Chapitre d'Andenne; trois sceaux.)

XI. 1272.

Nos Gis cuens de flandres z marchis de *nammutf* aisons sauoir a tos chiaus qui ces lettres uieront ke le mardie apres le natiuiteet nostre damme en lan de le jncarnation Nostre saignor mil deus cens setante deus apres leure de maignier furent deuant nos a *nammut* deuens nostre cestial la doinne z li *consiaus* del chapitle dandenne de part tote la glise dune part. li meres li eskevejn z achon des hommes de *tinnes* por tote la *communitteet* de le uille del atre part. la conurent le dites *parties* par deuant nos. z mult de *proudommes* cheualirs z atres. que nos auins a nostre *conseil* ke les *parties* deuant dites sastoen mise de haat z de bas sor le saige *homme* z discreet Geroot *cumme* appellet *musaart* nostre chastelain de *nammut* z bailir de la terre z auoent promis par foit pluuie z sor le querele *perdue* z promissent de nouiaal la meimmes deuant nos. keles *tinroient* entiere^{ment} chu ke li deuant dis balirs droit. z ordeneroit. dele querele z de contens qui astoit entre le dites *parties*. z qui tes astoit solonc chue ke la fu deuant nos recorderet. Que la doinne z li *capitles* desor *nommeet* disoent ke li maires li enskeuein z li masuir de la churt de *tinnes* deuant dit les auoen *retemut* par *mains* ans grant *partie* de cens z de rentees quil lor deuoent por le teres quil tinent

de le dite glise dandenne. ⁊ encore ne le uoloent pair. ⁊ clamoit la glise plus de rentes sor le dites terres que li atre partie nen cognuist. Datre part disoent li maires li enskeuejn. ⁊ li masuier deuant enscrit ke bien auoent paiet tot jors ⁊ bien paiuent a la glise dandenne tes cens ⁊ tes rente qui li deuoent de terres quil tenoent de lie. de queles terres li aquan bonmir paiuent ⁊ auoent paiet tos jors de chi aeres plus de cens ⁊ de rente que li atre. por la quel chose astoet enmute grant partie del contens qui astoit entre le dites parties. De ceste querele ⁊ de che contens dist ⁊ ordeumat li deuant dis bailirs la meimmes par deuant nos del conseil des prodomes ki la astoent. en tel manniere que tot li masuier de times deseur nommeet quil tinent ⁊ tenront desormais terres de la churt de times qui doent cens ou rente a le glise dandenne paeront de che jour enauant a cele manniere glise por chakun bonmir de terre chienk¹ dosins de espiate ⁊ chienk¹. deniers loueignues ⁊ del plus plus. ⁊ del muins. muins. sorlon che quil tenront de terre qui doent cens ou rente a le dite glise. combien queles auissent paiet de chi aores. ou plus ou mains. Et des ariraiges qui astoent demoreet apair de chi ahores dist il en son dit ke chil qui bien auoent paiet astoent bien quitte. ⁊ chillh qui lor cens ou lor rente auoent retenmut del tens trepasseet de terres paans cens ou rente quil tenoent le rendissent ⁊ paassent a la glise. de deus anneies entires. ⁊ de la moitit don anneie. sorlonc le estimation qui desour est deuisseie. cest a dire por le bonmir. chienk¹ dosins de espiaute ⁊ chienk¹ deniers loueignous cheskun an. ⁊ del plus. plus. ⁊ del mains mains. ⁊ entre chu ne le porat la glise dandenne desormais rien demandeer de ces ariraiges. Mais se achun jauoit qui se dotaist. ke pou auist rendut a le² glise si sen aquittaist sorlonc chu quil quidroit bien faire. quar chu demoure entre lie ⁊ sa chonsiense. Encores dist il en son dit ke se damme pake ki fut femme a johan de paris ou li irier le dit johan quident auoir droit del demander achune chose de ces cens ou de ces rentes qui demorassent apair el tens ke li dis Johans tint le obediencie de times. de le deuant dite glise dandenne. bien le demandent ⁊ requerent si auant ⁊ achiaus la ou ilh quident bien faire ⁊ drois les enauignet. Quar de cheli tens ne metoit il riens en son dit. par choi la femme. ou li enfant a deuant dit Johan pussent ou doent auoir recurs a le glise dandenne de ches cens ou de ces rentes. Et quant li deuant dis bailirs out entel manniere pronunchiet ⁊ termineiet son dit. ambedeus le parties par deseur escrites loerent le dit ⁊ bien le fist. ⁊ nos prierent ke nos totes che coses feisins escrire ⁊ saeleer de nostre saial en temeignaige ⁊ muniment perpetueciet de che choses. ⁊ de che dit. ⁊ que nos le feissins tenier de che jor en auant perpetueciet par nostre justiche. si ke sires desourtrins. ⁊ nos les otrions a lor proiere. tot en tel manniere queles le requeroent. ⁊ auons fait enscrire ces presens lettres et saeleer de nostre saial en temeignage de veritect. En lan del Incarnation

1. Il y a au dessus du chiffre en toutes lettres un .v.

2. Ici le copiste avait écrit le mot dite, qu'il a effacé en le pointant.

nostre saignor τ el jormainmes qui sunt par deseur escrit. pres del *commen-*
chement de ceste letre.

(Chapitre d'Andenne; un sceau équestre.)

XII. 1272.

Nos Gis. cuens de flandres. τ mairchis de Namur. faisons sauoir. a tos
cheaus ki ches letres verront. Que le mardi apres la natiuite noste damme. en
lan dele incarnation nostre sangnor. m. cc. lxxij. apres loure de mangier.
furent deuant nos a Namur. deuens nostre chasteal. La doiene. τ Li con-
seaus del chapitele dandenne depart tote la glise dune part. li maires. li
escheuin. τ aucuns des homes de thienes por tote la communité de la uile del
autre part. la conurent les dites parties par deuant nos. τ mut de proudommes.
cheualhiers ' τ autres' que nos auiemes a nostre conseil. que eles les parties
deuant dites. sastoient mises de haut τ de bas sor le sage homme τ descret.
Gerou con apele musart 'nostre chastelain de Namur' τ balhier de la terre.
 τ auoient promis par foit pleuie' τ sor la querele perdue. τ promissent de
noueal la meimes deuant nos. queles tenroient entierement 'che que li deuant
dis balhiers droit τ ordeneroit dela querele τ del contens ki astoit entre les
dites parties. τ ki tes astoit 'solonk che que la fu deuant nos recorde. Que la
doiene τ li chapiteles desor nomet' disoient. que li maires. li escheuin. τ li
masuier de la curt de thienes deuant dit. les auoient retenus par mains ans.
Grant partie des chens τ des rentes que illh lor deuoient por les terres quillh
tiennent de la dite glise dandenne' τ encores nele voloient paier. τ clamoit la
glise plus de rentes sor les dites terres' que li autre partie nen conuist.
Dautre part disoient. li maires. li escheuin. τ li masuier deuant escrit. que
bien auoient paiet tos iors τ bien paieuent ala glise dandenne' tel cens τ tel
rente. que illh li deuoient des terres que illh tenoient de li. desqueles terres
li aquant bonier 'paieuent τ auoient paiet tos iors de chi a ores plus de cens
 τ de rente que li autre. Por la quel chose astoit enmute grant partie del
contens ki astoit entre les dites parties. De ceste querele. τ de cest contens
dist τ ordenat li deuant dis baillieus la [m]eimes par deuant nos del conseil
dous proudommes ki la astoient en tel maniere. que tot li masuier de thienes
desor nommet ki tinent τ tenront desoremais' terres dele curt de thienes ki
doient cens ov rente a la glise dandenne paieront de cest ior en auant a cele
meimes glise' por chascun bonier de terre chienk¹ dosins despeaute. τ chienk¹
deniers louegnois. τ del plus' plus. τ de mains' mains solonk che que illh
tenront de terre ki doie cens ov rente a la dite glise. combien queles owissent
paie dechi a ores' ov plus' ov mains. Et des arrirages ki astoient demoret a
paier de chi a ores' dist illh en son dit. que chillh ki bien auoient paiet astoient
bien quite. Et chillh ki lor cens. ov lor rente auoient retenu del tens trespase'

1. Le chiffre romain .v. est placé au dessus du chiffre en toutes lettres.

des terres païans cens ov rente ke ilh tenoient. le rendissent τ paassent a la glise de dous aneies entieres. τ dele moitie dune aneie solonc lestimation ki desor est deuisseie. cest a dire por le bonier. chienk dosins despeate τ chienk deniers louegnois chascun an. τ del plus plus : τ del mains mains. τ ovtre che ne les porrat la glise dandenne desoremais riens demander de ches arri-rages. mais saucon i auoit ki se detaist que pov owist rendu. a la glise : si sen aquitaist solonc che que ilh quideroit bien faire. quar che demore entre li τ sa conscienche. Encores dist ilh en son dit. que se damme paske ki fut femme Jehan de paris. ov li Irier le dit Jehan. quident auoir droit de redemander au-comme chose de ches cens. ov de ches rentes ki demoraissent a paier el tens que li dis Jehans tint lobediensce de thienes dele deuant dite glise dandenne. bien le demandent τ requierent si auant. τ a cheaus la ov ilh quident bien faire. τ drois les en auieigne. quar de celi tens ne metoit ilh riens en son dit : par quoi la femme ov li enfant al deuant dit Jehan : puissent ov doivent auoir recors a la glise dandenne de ches cens ov de ches rentes. Et quant li deuant dis baillievs ot en tel maniere pronunchiet τ terminet son dit. ambedous les parties par desor escrites loerent le dit τ bien lor fist. τ nos prierent que nos totes ches choses feischiens escrire τ saieler de nostre saiel en tesmougnage τ muniment perpetuet de ches choses τ de che dit. τ que nos le feischiens tenir de che ior en auant perpetueiment par nostre iustise si que sires desor-trains. Et nos les otrions a lor priere tot en tel maniere queles le requeroient. τ auons fait escrire ches presens lettres et saieler de nostre saial en tesmougnage de verte. en lan dele incarnation nostre sangnor. τ el ior meimes ki sont par desor escrit pres del commencement de cheste letre.

(Chapitre d'Andenne; un sceau équestre.)

XIII. 1281.

A tos chias ki ces presens lettres verunt τ orunt. — Je. Clarins de Nameche fis Jadis Helin de vilhe 'salus τ conissance de verite. Saichent tuit cillh ki sunt τ auenir sunt. ke Juj de me propre volente aj Eustache de bone uille neit de Sclainial jadis me¹. Ser τ de ma mainie mis fors de me main. quittet τ Gerpit en uert τ en seich. τ laj sus reporteit sor lauteit de le Glise nostre damme de Sclayn por un donier ligois de cens de chief quilh paerat chascun an a le deuant dite Glise. τ se doj Garandir a le deuant dite Glise de Sclayn parmanablement le franchise τ le quittance de deuant dit eustache de bone uille. τ a ce Gerpissement τ a ceste quittance furent prodome τ tesmain. Me sires.. Johans prouos de Sclayn. Me Sires Henris Lambers capelains de laute saint Gile. Me Sires Henris capelains de laute des apostles. Me sires Williames capelains perpetues de laute nostre damme. Me sires Jakemes de Mose. Maistres Warniers. Domicianes vicair de le Glise nostre damme souent Nomee. Lambins de le loige. bernars. τ pierars escheuin. Johans de bordias.

1. Une lettre effacée.

Johans de Mostier. bernars denree. τ Lambillons se freres. τ si furent molt dautre *prodomme*. clerc τ Laj. Et en tesmoingnaige τ en ramembrance de ces choses aige fait metre τ pendre a ces presens lettres les saias des saiges hommes τ discreis mon saignor Johan prouos de Sclayn deuant dit τ de son capitele avec le sien saial. τ nos prouos τ capitele Ja momeit (*sic*)¹ auons mis nos saias a ces presens lettres a le requeste de deuant dit Clarin en tesmoingnaige τ en signe de veriteit. Ce fut fait. ordineit τ quiteit en lan de Grasce. m. cc. octante τ vn an¹ en mois de Decembre.

(Notre Dame à Sclayn.)

XIV. 1283.

Nous Guis Cuens de flandres τ marchis de Namur, faisons sauoir a tous¹ ke comme nostre seriant aient faite noueument¹ vne¹ haie pour prendre sainglers 'parmi les bos dou Capitele τ del eglise Dandene¹ Nous volons ke ce kil en ont fait 'ne puist tourner 'a nul preiudice 'ne a nul deshirement au deuant dit Capitele. Et connoissons 'ke nous ni auons nul droit ou faire 'ne nule raison ore ne autrefois 'se ce nestoit par le congiat τ par lassentement¹ doudit Capitele. En tesmoingnage dela quel chose τ en pardurable memore¹ nous auons ces presentes lettres fait secler de nostre seel¹ la furent faites τ donees¹ a Namur lan del Incarnation nostre signeur. mil. deus cens. Quatre vins τ trois Le jour saint Nicholai ou mois de nouembre.

(Chapitre d'Andenne.)

TABLE DES CHARTES ANALYSÉES¹

- 1250 Du maire et des échevins de Namur; de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., I, p. 143, n° XV.
- 1255 De « Willeammes, sir d aute riue », relatif à Andenne. Archives de Namur, chap. d'Andenne (deux copies du temps).
- 1257 De « Renier Morias de Werde », en faveur de Géronsart, Barbier, *Histoire de Géronsart*, p. 267, n° 80.
- 1264¹ « mekredi deuant le jour S. Urbain », du maire et des échevins de Namur; Borgnet, Cartulaire de la commune de Namur, I, n° 16.
- 1264² « ens el mois d'awest », du comte Guy. « Cheu fut fait ens el chastial a Namur ». *Ibid.*, n° 8.

1. J'ai retranché, après de longues hésitations, les nos 24, 25, 26 du Cartulaire de Namur, éd. par M. Borgnet. Ces trois originaux sont des reçus délivrés par plusieurs seigneurs au sujet du rendement de biens situés sur « la terre de Namur », mais sans que rien indique qu'ils aient été rédigés en ce lieu. Sauf indications contraires, tous ces actes sont des originaux sur parchemin. De ceux qui ont été imprimés plusieurs fois, je ne cite que la dernière édition.

- 1268 du comte Guy aux bourgeois de Namur ; *ibid.*, n° 21.
- 1274 relatif à Andenne. Arch. de Namur, chap. d'Andenne.
- 1280 de « Johans c'om dist de Bomale » en faveur de Géronsart ; Barbier, *Histoire*, etc., p. 291, n° 109.
- 1281 d'une « beghine de S. Symphorien deleis Namur ». Arch. de Namur, abbaye de Salzinnes.
- 1282 (1283) « en mois de fevrier », du « chastelains de chasteal de Namur » ; Barbier, *Histoire*, etc., p. 295, n° 113.
- 1283 (1284) « jor de la circumcison N. S. », en faveur de Géronsart ; *ibid.*, p. 297, n° 115.
- 1284 « jour de le feste S. Simon et S. Jude » relatif à Andenne. Archives de Namur, chap. d'Andenne.
- 1284² « le mardi apres le dimence e om chante *Letare Jherusalem* ». — Du bailli de la terre de Namur ; de Reiffenberg, *Monuments*, etc., I, p. 203, n° LX.
- 1285 en faveur de Géronsart, dans Barbier, *Histoire*, etc., p. 301, n° 118.
- 1286 de « Jehan(s) de Hufalise », fait « a Fosses ». Arch. de Liège, chapitre de S. Lambert, n° 390.
- 1287 de l'abbé de Villers et de l'abbesse de Salzinnes. Arch. de Namur, abb. de Salzinnes.
- 1288¹ « le jor de le conversion S. Pol », du bailli de Namur ; de Reiffenberg, *Monuments*, ch. I, p. 225, n° LXXI.
- 1288² (1289) « ou mois de jenvier » du comte Guy, relatif à Namur ; Borgnet, *Cartulaire*, n° 34.
- 1289 relatif à Floreffé. Arch. de Namur, abb. de Floreffé.
- 1290 des arbitres d'un différend entre l'évêque de Liège et le comte de Namur ; « faites et donnes à Namur » ; de Reiffenberg, *Monuments*, etc., I, p. 237, n° LXXVII.
- 1291 « par-devant auwe (*aides*) de uille », Borgnet, *Cartulaire*, n° 39.
- 1293¹ « dimence apres les octaves S. Pierre et S. Pol », du maire et des échevins de Namur ; *ibid.*, n° 40.
- 1293² « merkedi apres le S. Nicolai », lettres de Guy « donnces à Namur », *ibid.*, n° 41.
- 1293³ même jour, « faites à Namur » ; *ibid.*, n° 42.
- 1293⁴ même jour et même lieu ; *ibid.*, n° 43.
- 1294 relatif à Andenne. Arch. de Namur, chap. d'Andenne. (Y est annexée sous le même sceau une pièce dite « fichee *par* mi ces lettres »).
- 1295 du prieur et du couvent de Géronsart ; Barbier, *Histoire*, etc., p. 306, n° 122.
- 1296 du comte Guy, relatif au même objet que le n° 34 du *Cartulaire* (1288²), n° 45 de celui-ci.
- 1299 du maire et des échevins de Namur, *ibid.*, n° 48.

MÉLANGES

I

PHILIPPE DE NOVARE

J'espère publier quelque jour un travail étendu sur l'auteur des *Quatre temps d'âge d'homme*. Aujourd'hui je veux seulement communiquer sans retard aux lecteurs de la *Romania* le fait important, jusqu'ici méconnu, de son origine italienne. Il s'appelait, en effet, Philippe de Novare (en ancien français de *Novaire*), comme le nomme le *Livre de forme de plait*¹, et non de *Navarre*, comme le nomment divers textes anciens et tous les modernes. C'est ce qui résulte clairement du document latin, publié par M. de Mas Latrie², dans lequel il figure comme témoin sous le nom de *Philippus de Novaria*. Qu'il s'agisse bien d'ailleurs de Novare en Lombardie (*Novaria* en latin), c'est ce qu'attestent deux passages des *Gestes des Chypriots*, dont le second, altéré par le copiste, se laisse facilement restituer, et dans lesquels notre auteur se qualifie expressément de *Lombart*. Philippe, menacé par les ennemis des Ibelin, s'était enfermé, avec des femmes et des enfants, dans la tour de l'Hôpital à Nicosie. Il envoya de là à son « compère » Balian d'Ibelin une lettre en vers où il l'informait de la situation et l'invitait à venir le délivrer. On y lit :

1. *Ass. de Jérus.*, t. I, p. 475, 536.

2. *Histoire de Chypre*, t. II, p. 57 (2 déc. 1223). Les traités entre le roi Henri et les Génois sont fidèlement analysés, dans ses *Mémoires*, par Philippe (*Gestes des Chypriots*, p. 98-99). Le rang qu'occupe Philippe de Novare parmi les barons qui s'engagent avec le roi prouve qu'il était un des premiers seigneurs de Chypre.

Se vous amés les femes.
 Car les levés dou siege et Grimbert et Renart ¹,
 Qui devant l'Ospital ont mis lor estendart. . .
 Les dames sont dedens et un tout seul Lombart ².

« Ceste rime, ajoute le poète, fu receüe a Acre a mout grant joie, et tous crierent : Or tost, a la rescousse des dames *et dou bon lait!* » Il est clair que ces deux derniers mots n'ont aucun sens, et qu'il faut lire : « *et dou Lombart* ». Ce Lombard, seul enfermé avec les dames, est notre Philippe. Il ne faudrait pas alléguer qu'il poursuit, pendant tout son récit des guerres de Chypre et de Syrie, les Lombards de sa haine et de ses railleries : il n'attaque jamais que les *Longuebars*, ce qui n'est pas la même chose ; les *Lombars*, dans l'usage français des XII^e et XIII^e siècles, sont les habitants du nord de l'Italie, de la Lombardie, les *Longuebars* sont exclusivement ceux de la Pouille et de la Sicile : c'est contre ceux-là, sujets fidèles de Frédéric II et qui avaient fourni les troupes envoyées par lui en Chypre et en Syrie, que Philippe se déchaîne ³.

1. Le ms. porte *Trimbers et Renars*. Philippe désigne par ces noms ses deux principaux ennemis, Haimeri Barlais et Amauri de Betsan.

2. *Gestes des Chiprois*, p. 57.

3. En racontant la prise de Sur par Balian d'Ibelin en 1242, il s'écrie avec joie (*Gestes des Chiprois*, p. 135) : « Adonc fu desraciné et esraché le pesme ni des Longuebars. » Plus haut déjà (p. 117), il avait parlé de ce « mauvais ni ». L'expression lui plaisait, car il la répète à la fin du *Livre de forme de plait*, où, en faisant l'éloge des « bons plaideurs » morts avant lui, il mentionne (*Assises de Jérusalem*, t. I, p. 570) Balian d'Ibelin, « qui aracha et desrachina le mal ni (*id.* le malin) des Longuebars qui tenoient Sur. » — Je signalerai à propos de ce dernier passage une curiosité qui n'a pas été relevée. Philippe dit qu'il ne parle pas des *bons plaideurs* qui vivent encore, mais qu'il serait heureux de faire leur éloge s'il leur survivait : « Et de ce, ajoute-t-il, fait il bien a creire, ja n'i eüst il plus d'avantage que de vivre longuement et bien, *et enssi avroit il passé Jehan Boute Dieu.* » L'éditeur ne fait aucune remarque sur ce nom et ne le mentionne pas à la table. Il s'agit évidemment du nom souvent donné au Juif Errant, qui jusqu'à présent avait été signalé pour la première fois en Italie en 1267, une dizaine d'années au moins après la date où Philippe de Novare écrivait son livre (voy. *Romania*, X, 212-216).

On peut donc avec certitude considérer notre auteur comme originaire de Novare, dans le comté de Blandrate. Comment et à quel âge il avait quitté son pays pour passer en Orient, c'est ce qu'il nous racontait dans la première partie, malheureusement perdue, de ses *Mémoires*; mais on peut admettre qu'il était venu très jeune s'établir au milieu de la société toute française où il devait prendre une si belle place. D'une part, en effet, son langage est excellent, et s'il présente quelques rares italianismes, il est probable que ce sont de ceux qui s'étaient introduits dans le français courant d'outre-mer; d'autre part, il nous apprend qu'il se trouvait en 1218, au siège de Damiette, au service de « messire Pierre Chappe ». Pierre Chappe était un baron chypriote¹ : pour être en sa compagnie, il faut que Philippe de Novare vint de Chypre; s'il avait quitté l'Occident pour faire la croisade, il aurait accompagné quelque seigneur de son pays. Or, en 1218, il était certainement jeune, puisqu'il se trouvait encore, quoique de fort bonne noblesse², dans une position subalterne. Il est probable qu'il était déjà en Chypre depuis assez longtemps. Son mariage

1. Voy. G. Rey, *Les Familles d'outre-mer*, p. 604. Il faut ajouter à cette famille le *Nicolaus Capa*, — sans doute le fils de Pierre, — qui figure à côté de Philippe de Novare dans l'acte de 1233 cité plus haut.

2. Philippe offre de se battre contre un des cinq régents de Chypre, ennemis des Ibelin, « et disoit que il estoit bien leur pareil, et que ce proveroit il bien par bons garens de son país qui estoient en Chipre et en Surie (*G. des Chip.*, p. 53). » — Je me permettrai ici une conjecture, qui n'a peut-être aucune valeur, mais dont il est possible que des documents novarais contiennent la confirmation. Jean d'Ibelin, dans son *Livre des Assises*, raconte l'aide que les barons du royaume de Jérusalem donnèrent à leurs pairs auxquels Balian de Saette, agissant en vertu d'ordres de Frédéric II, avait enlevé leurs fiefs sans jugement de la Haute Cour. Ce tort avait été fait, dit-il, « a mon seignor mon oncle le vieil seignor de Barut, et au seignor de Cesaire mon cosin, et a moi, et au seignor de Kayphas me sire Rohart, et a sire Phelipe l'Asne, et a sire Jehan Moriau (*Assises*, t. I, p. 325). » Ce Philippe l'Asne, d'ailleurs complètement inconnu, qui figure parmi les meilleurs amis des Ibelin, ne serait-il pas Philippe de Novare? Il est vrai qu'on ne lui donne jamais ce nom ailleurs, mais cela pourrait s'expliquer de plus d'une manière. Philippe étant noble et n'étant pas seigneur de Novare devait avoir un autre « sornon » que celui de sa ville.

avec une fille du pays¹ ne peut être fort postérieur, puisqu'en 1242 son fils Balian était chevalier².

G. P.

II.

ROTRUENGE EN QUATRAINS.

Cette pièce a été écrite dans la seconde moitié du XIII^e siècle, par un écrivain anglais, sur l'avant-dernier feuillet de garde du ms. Addit. 16559 du Musée britannique, acquis, en 1847, du libraire Rodd³. C'est l'œuvre gracieuse d'un poète qui exprime, avec un enthousiasme sincère, les sentiments qu'il éprouve pour la dame dont il est l'heureux amant. A vrai dire, il y a une ombre au tableau que l'auteur nous trace de sa félicité. L'avant-dernier couplet semble indiquer que la dame se montrait un peu froide à son égard. C'est qu'elle était bien jeune, ou peut-être le texte est-il corrompu à cet endroit, car le couplet précédent donne à entendre que le poète n'avait pas à se plaindre des rigueurs de sa bien aimée. A quel genre appartient cette poésie? Je crois qu'on peut, sans trop s'aventurer, dire que c'est une *rotruenge*, puisque ce nom paraît avoir été donné, en ancien français, à toutes les chansons à refrains⁴. Ici le refrain est obscur et paraît donné, même au premier couplet, d'une façon incomplète.

1. Je ne saurais dire qui est le *Phelippe de Nevaire* (éd. *Venaire*) qui épousa Estefenie de Mimars, veuve de Gautier de Gaurelée (*Lign. d'outre-mer*, p. 472); ce ne doit pas être le nôtre, puisqu'il eut d'Estefenie un fils appelé Henri, au lieu que notre auteur ne parle que de son fils Balian. Pour la même raison on ne peut le reconnaître dans un autre Phelippe de Nevaire, qui épousa Estefenie du Morf, et en eut un fils appelé Baudouin (*ib.*, p. 473), à moins qu'on ne suppose que *Baudouin* est une faute pour *Balian*.

2. *Gestes des Chiprois*, p. 131.

3. Ce ms., dont on trouvera la description dans le *Catalogue of additions to the mss. in the Br. Mus. in the years, 1846-7* (Londres, 1864), p. 278, contient des sermons de saint Augustin, écriture du XIII^e siècle.

4. Toutefois les chansons à refrains qui n'avaient que trois couplets étaient plutôt appelées *balettes*.

Notre rotruenge, si c'en est une, est en quatrains, dont chacun occupe une ligne dans le manuscrit. Les trois premiers vers sont de huit syllabes et riment ensemble, le quatrième est de deux et présente, pour toute la pièce, une rime uniforme. Cette disposition est rare. On peut la rapprocher du quatrain de vers octosyllabiques employé par Guillaume de Poitiers (*Pos de chantar*), où les trois premiers vers riment ensemble, le quatrième ayant la même rime pour toute la pièce; voy. *Romania*, IV, 387. Il y a de plus dans notre pièce un refrain, qui est partout incomplet, mais qui rimait probablement avec le quatrième vers. S'il en était ainsi nous aurions une disposition analogue à celle qu'offrent quelques anciennes poésies strophiques, par ex. la complainte de la Vierge *Je plains et plor come femme dolente* (voy. *Romania* l. l.), la pièce *L'ame qui quiert Dieu de [verraie] entente* publiée dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, VIII, 582-3, et une pièce que j'ai publiée dans mon *Recueil d'anciens textes*, partie française, n° 49^r, dont voici le premier couplet :

De moi dolereus vous chant ;
 Je fui nez en descroissant ;
 Onques n'eu en mon vivant
 Deus bons jors.
J'ai a non mescheans d'amors.

Le copiste était anglais. L'auteur l'était-il aussi? Cela paraît probable, à cause du couplet VII où les rimes en *ier* (*espervier*) et en *er* sont mélangées. D'ailleurs les vers se laissent aisément ramener à leur mesure, et les rimes, si elles sont assez pauvres, puisqu'elles se réduisent parfois à de simples assonances, sont du moins conformes à la prononciation française. *Heleyne* rime avec des mots où la tonique est, en latin, soit *a* (*greyne, reclayne, ayme*), soit *e*, mais cela est fort régulier : dans le roman de Troie, *Heleine* rime fort bien avec *certaine, humaine, prochaine, premeraine*, etc.

1. M. Scheler l'a publiée à son tour comme inédite dans ses *Trouvères belges*, I, 74.

- I Quant primes me quintey de amors
 A luy me donay a tuz jors,
 Mès unkes n'oy si dolor noyn
 4 E peyne.
Va ester ke dundens va, etc.
- II Je em la plus bele du pays;
 Kaunt je m'ene pens si sui jolifs.
 Je l'em plus ke ne fit Paris
 8 Heleyne.
Ester, etc.
- III Les chevoyz li lused cumme fil de or¹;
 Ele ad le col lung & gros,
 Si ne y pert frunce ne os
 12 Ne veyne.
- IV Ele ad les oyz vers e rianz,
 Les denz menu rengé devant,
 Buche vermayle fete cume teint
 16 En greyne.
- V Ele ad beu braz pur acoler,
 Ele ad duz cors pur deporter;
 Un mort purra resuciter
 20 Sa alayne.
- VI Kaunt ele git entre mes braz
 E je le acole par grant solaz,
 Lor vint le jor que nus depart
 24 A payne.
- VII Ore voil ma dame reprover
 Ke ele me dedeyne *amer*.
 Plus est gente ke un espervir (*sic*)
 28 K'en reclayne,

1 Corr. *m'acointai*. La finale d'*amors* est abrégée. — 3 *noyn* pour *non*. — 4 *bis* Le refrain se terminait probablement par *doudeine*. — 9 corr. *Si ch. l. cum?* Plus loin encore (v. 15) *cume* doit être réduit à *cum*. — 19 Mieux vaudrait *purreit*. — 22 corr. *acol*. — 23 corr. *vient*. — 26 Les dernières lettres sont enlevées par une déchirure.

1. Dans une sorte de salut d'amour que j'ai publié dans le *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, V (1864), 399, on lit :

Vostre biau chef blondet et sor
 Qui reluit plus que nul fil d'or.

- VIII Ma dame, a Deu vus kemaund.
 Seez tuz jors leal amaunt;
 Nul ne pout estre vaylaunt
 32 Si n'eyme.
Ester ke dundele, etc.

Suit, d'une écriture différente, peut-être un peu plus récente, un petit poème latin de cinq couplets, composés chacun de trois vers rythmiques et d'un refrain, et qui traite de la misère de la condition humaine. E. Du Méril l'a publié dans ses *Poésies populaires latines du Moyen-Age* (1847), p. 125, d'après le ms. Bibl. nat. fr. 25408 (alors N. D. 273 *bis*), qui porte la date du 3 septembre 1267 et a été écrit en Angleterre¹. Je le réimprime parce qu'il est fort court et offre, dans la copie du Musée britannique, quelques variantes.

- I Scribere proposui de contemptu mundano;
 Jam est hora surgere de sompno mortis vano,
 Zizanniam spernere, sumpto virtutis grano.
Surge, surge, vigila; semper esto paratus.
- II Vita brevis breviter in brevi finietur,
 Mors venit velociter et neminem veretur;
 Omnia mors perimit et nulli miseretur.
Surge, etc.
- III Tela fit aranee hec mundi presens vita²;
 Labitur et frangitur, non est in tuto sita.
 Labilis et fragilis³, non est exinanita.
Surge, etc.
- IV Ubi sunt qui ante nos in hoc mundo vixere⁴?
 Venies ad tumulos, si vis eos videre:
 Cineres et vermes sunt; carnes computruere.
Surge, etc.
- V In hoc mundo⁵ nascitur vir omnis cum merore,
 Atque vita⁶ ducitur humana cum labore,
 Et postremo⁷ clauditur cum funeris dolore.
*Surge, etc.*⁸

32 *si*, corr. *s'il*.

1. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1883, p. 102. — 2. Du Méril *presentis mundi vita*. — 3. Du M. *Labilis et flebilis, n. e. in t. s. | Labitur et flectitur*. — 4. Du M. *fuere*. — 5. Du M. *In hac vita*. — 6. Du M. *Et in vitam*. — 7. Du M. *Et post vitam*. — 8. Il y a dans le texte de Du Méril un couplet de plus.

On lit encore sur le même feuillet ces trois vers :

Postquam nobilitas servilia cepit amare,
 Postquam servilia ceperunt nobilitare,
 Nobilis et servus ceperunt degenerare ¹.

P. M.

III.

L'AUTEUR DU *COMTE D'ANJOU*.

La Bibliothèque Nationale vient d'acquérir en Angleterre, comme l'a annoncé la *Romania* (XVIII, 524), un manuscrit (*N. Acq. fr.* 4531) qui contient une nouvelle version de deux poèmes déjà connus et une composition jusqu'ici non signalée. Le premier de ces poèmes est le *Comte d'Anjou*; le second est la *Clef d'amours*, dont M. Doutrepoint donnera prochainement une édition critique; la composition inédite, dont on n'a que le commencement, est un débat entre une dame et un clerc, que M. Jeanroy doit imprimer et commenter dans la *Romania*. Je ne veux parler ici que du *Comte d'Anjou*. L'auteur lui-même, dans les derniers vers, intitule son œuvre *le roumans du conte d'Anjou*; ce titre est mal choisi, car le comte d'Anjou meurt presque au début; c'est sa fille, appelée tout le temps par l'auteur « comtesse d'Anjou », qui est la véritable héroïne du roman. La *Comtesse d'Anjou* est le titre que le manuscrit déjà connu du poème lui donnait; mais on doit s'en tenir à celui qu'a choisi l'auteur.

C'est d'après ce manuscrit (*B. N. fr.* 765) qu'on a jusqu'à présent parlé de notre roman. L'abbé de La Rue, le premier, en a cité quelques vers ². Paulin Paris a donné une idée du sujet,

1. La même idée, exprimée à peu près dans les mêmes termes, mais en deux vers seulement, se retrouve dans un ms. de Vienne (*Denis, Codices manuscriptorum theologicorum Bibl. palat. Vindobonensis*, II, II, 1161) et dans les *Carmina burana* (n° LXIX a) :

Postquam nobilitas servilia cepit amare,
 Cepit nobilitas cum servis degenerare.

2. *Essais*, t. I, p. 190. L'abbé de La Rue ne désigne pas le manuscrit, et sa courte citation présente tant de fautes qu'on se demande si elle provient bien

imprimé une soixantaine de vers et éclairci quelques dates indiquées par l'auteur¹; le même savant a fait du *Comte d'Anjou* pour l'*Histoire littéraire de la France* une notice étendue, qui, imprimée depuis plus de quinze ans, n'a pas encore paru et sera publiée avec quelques retouches dans le prochain volume de ce grand recueil. Une copie du ms. 765, exécutée jadis pour Monmerqué, appartenait au regretté marquis de Queux de Saint-Hilaire, qui avait manifesté, il y a quelques années, l'intention de publier le poème pour la *Société des anciens textes*. La même intention a, paraît-il, été conçue par M. Gröber². Quel que soit l'éditeur, il devra naturellement, maintenant, prendre pour base le ms. *N. Acq.* 4531, plus ancien d'un siècle environ et généralement meilleur que l'autre.

L'auteur, qui écrivait en 1316, a caché son nom et son surnom dans un « engin » que le ms. 765 rapporte ainsi :

Je nay pas hanté (ou haute) telle chose
Ains pesche alart qui enclose
Nest pas en moy ne la science.

L'abbé de La Rue a cru deviner dans ces vers le nom et le surnom : *Jeanins Alart*, sans dire au juste comment il obtenait chacune de ces cinq syllabes. Paulin Paris, ayant lu *haute* au lieu de *hanté* (ce que fait aussi le rédacteur du *Catalogue des manuscrits français*), a interprété *Alart Peschotte*; plus tard, il a aussi proposé *Alart Hautepesche*, ou, en lisant cette fois *hanté*, *Alart Peschanté*. M. Gröber ayant lu *hanté*, M. Suchier est revenu à peu près à l'opinion de l'abbé de La Rue en appelant notre poète *Jehan Alart*.

Le ms. *N. Acq.* 4531 lève tous les doutes sur le nom du poète. Il donne ainsi les vers en question :

Je nai pas ml't hante tel chose
Ainz pesche au mail. art q̄ ē close
Nest pas ēmoi ne la science.

du ms. 765, où ces fautes ne se trouvent pas; mais son interprétation du nom de l'auteur ne permet pas de douter qu'il ait eu la leçon de ce ms. sous les yeux.

1. *Mss. franç.*, t. VI, p. 40.

2. H. Suchier, *Œuvres poétiques de Beaumanoir*, t. I, p. xxxvii.

Le premier vers nous donne donc avec certitude le nom de *Jehan*. Le second vers, dans le ms. 765, était incomplet¹; le nouveau ms. rétablit la mesure. Toutefois sa leçon doit, si je ne me trompe, être légèrement corrigée par celle de l'autre : au lieu de *art* il faut sans doute lire *lart*, comme *la science* au troisième vers. Les trois vers se liront donc ainsi :

Je n'ai pas mout hanté tel chose,
Ainz pesche au mail l'art, qui enclose
N'est pas en moi, ne la science.

Le mot *mail* ici n'est pas clair. Sainte-Palaye donne un exemple du *xvi^e* siècle où *mail* est également rapproché du mot *pêcher*; il le traduit, on ne devine pas pourquoi, par « fourche servant à tirer le fumier » : « Quelquefois il se trouve je ne say quoy de bon, « comme disoit la bonne femme qui peschoit atout ung mail en la « mare de son fumier². » Je n'en ai pas rencontré d'autre exemple; cependant la locution *pêcher au mail* devait être assez répandue, car on trouve dans Cotgrave *pescher au maillet* ainsi traduit : « Foolishly to talke much, or make a great bruit, of a project, thereby discovering, and disappointing it. » On ne voit pas clairement par ces trois passages s'il y avait réellement un engin de pêche appelé *mail* ou si la locution *pêcher au mail*, *au maillet*, n'est pas purement ironique pour dire « pêcher de façon à ne rien prendre »³.

1. M. Suchier, pour le compléter, comprend et imprime *pesché*, mais la syntaxe laisse alors à désirer.

2. *Contes d'Eutrapel*, fo 50 vo, éd. 1585. M. Godefroy copie purement et simplement l'article de Sainte-Palaye, en donnant seulement une autre indication d'édition.

3. M. J. Protat, l'un des aimables imprimeurs de la *Romania*, veut bien, après avoir lu ces lignes, m'envoyer la note suivante, qui donne peut-être l'explication du problème, et qui en tout cas est intéressante en elle-même. J'ai en vain cherché dans les ouvrages sur la pêche, depuis Duhamel du Monceau (1769) jusqu'à La Blanchère (1868), une allusion quelconque à la pêche au maillet que décrit si bien notre obligeant collaborateur. « La pêche au maillet, fort en usage, en hiver, sur les lacs du Haut-Jura lorsqu'ils sont couverts de glace, est aussi fructueuse qu'intéressante. Il faut pour cela que la surface du lac ait été glacée par un temps calme, de manière à offrir une transparence qui permette d'apercevoir le poisson à une profondeur assez considérable (sans toutefois s'éloigner beaucoup du bord). Après une pour-

Quoi qu'il en soit, il résulte avec certitude du passage restitué à l'aide des deux manuscrits que l'auteur de la *Comtesse d'Anjou* s'appelait *Jehan Maillart*.

G. PARIS.

IV.

LE CONTE DES TROIS PERROQUETS.

M. Paul Meyer (*Romania*, XVI, 565-569) a le premier appelé l'attention sur le conte des trois perroquets, qui se trouve dans le recueil d'histoires du XIV^e siècle connu depuis longtemps sous le titre de *Cy nous dit*. La particularité la plus notable de ce conte est, comme M. Meyer l'a très bien vu, que les perroquets s'y servent de phrases provençales, tandis que le reste du récit est en français. Il peut être intéressant pour les lecteurs de la *Romania* de savoir que le même récit se retrouve parmi les contes néerlandais du Moyen-Age. Là aussi ce sont des perroquets, et non, comme dans les *Gesta Romanorum* et dans le *Dialogus creaturarum*, des coqs qui conversent entre eux. Mais le plus curieux est que dans le conte néerlandais les perroquets ne parlent pas tous le provençal, dont seulement un d'eux se sert, tandis que des deux autres l'un s'exprime en français, l'autre en latin¹.

Le conte en vers fait partie d'un grand manuscrit de la fin du XIV^e siècle, appartenant autrefois à M. Hulthem et conservé

suite qui parfois est assez longue (et où le talent du pêcheur consiste à effrayer le poisson d'un côté pour l'empêcher de gagner le large et l'obliger à rester près du bord où la profondeur est faible), on arrive à point pour frapper la glace d'un petit coup de maillet à long manche, juste au dessus du poisson, lorsqu'il s'arrête fatigué; on frappe de nouveau plus fort et le poisson — c'est le plus souvent un brochet — est assommé malgré la profondeur de 50, 80 centimètres, parfois plus d'un mètre. On brise alors la glace d'un violent coup de maillet ou de toute autre façon et l'on harponne sans peine le poisson. Le phénomène de la transmission du choc, par les molécules de l'eau, s'explique parfaitement par les lois de la physique. Les vrais amateurs se chaussent de patins pour se livrer à cette pêche qui est bien plus une chasse qu'une pêche proprement dite. »

1. [En réalité, celui qui est supposé parler provençal (vv. 45-6) ne sait guère cette langue. — P. M.]

aujourd'hui dans la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. C'est la pièce 94^e de ce manuscrit, qui contient une grande collection de pièces de jongleurs, indépendantes les unes des autres.

Serrure l'a fait imprimer il y a longtemps dans son *Vaderlandsch Museum* I (Gand, 1855), p. 47-50, avec quelques légères fautes. En voici le texte :

- | | |
|---|--|
| <p>Dits een exempel vrayen
Betekent bi III Papegayen.</p> <p>Het was een goet man hier te voren,
Die in sijn herte hadde vercoren
5 Drie voghelen, die heten pape-
gayen.
En sach noit man gheen soe vrayen.
Dese man hadde sijn herte ghekeert
Ten voghelen, ende heeft hem
gheleert
Te sprekene, redelike wale,
10 Eelken sonderlike tale.
Deen sprac provinciaeles, die ander
latin,
Die derde fransoys. Neghenen wijn
Dronckic voer (<i>l. voert</i>) op selke
sake,
Dat elc voghel alsoe [ne] sprake.
15 Dese man, die de voghele waren,
Was tenen tide ghevaren
Daer hi te doene hadde, in weet
waer.
Mettien soe quam een clerc daer,
Die de voghele wilde sien.
20 Die vrouwe quam jeghen hem
mettien,
Die den clerc feesterde sere.
Hi seide : « Vrouwe, God ons Here,
« Die moet u gheven goeden dach!
« Hets lanc dat ic u niet en sach. »
25 Mettien helsdise ende custe.
Niet wel en wetic wat hem [mee]
luste.
Doen sprac deen voghel ende
seide,</p> | <p>Doen hi sach dese waerheide (<i>l.</i>
innecheide)
Ende van hem beiden desen toer :
30 « <i>On fayt tort nostre singoer !</i>
Die clerc loech, als hi dit horde
Ende sprac ter vrouwen dese
worde :
« Vrouwe, dese voghel seit al
slecht,
« Dat wi sinen here doen onrecht »
35 « Ay mi ! » seit si, « soe ben ic
gheonteert,
« Leeft hi, als mijn here keert. »
Mettien tart si hem bat naer
Ende doodden den voghel daer :
Die hersene duwese hem in die
kele.
40 Hi hadde bat ghesweghen vele.
Else die ander voghel dat sach,
Dat sijn gheselle aldus doot was
(<i>l. lach</i>),
Sprac hi met serecheiden
Sonder enech langher beiden :
45 « <i>Pour dire la veritate</i>
« <i>Est mort nostre frate !</i> »
Die clerc, die dit wel verstont,
Maket saen der vrouwen cont.
Hi seide : « Vrouwe, dese ander
voghel segghet,
50 « Dat sijn gheselle aldus doot
legghet,
« Dats om dat hi die waerheit
seide. »
Doe ginc die vrouwe sonder beide
Ende dooddene te selver stede,
Ghelijc dat si den anderen dede.</p> |
|---|--|

- 55 Alse die derde voghel dit sach, 70 « Van mi [ne] verliest hi sijn lijf
 Dat die vrouwe sonder verdrach dit jaer. »
 Beide sine ghesellen hadde doot, Hadden danderen aldus ghedaen,
 Sprac hi (dat dede die moet) : Die doot en hadden si niet ontfaen.
 « *Audi, vide, tace,* Dit was die vroetste van den drien :
 60 *Si tu vis vivere pace.* » Hi conste mel volghen ende vlien.
 Die clerck loech om dat hi horde 75 Noch soe prijst men ane den
 Ende sprac ter vrouwen dese man,
 worde : Die [*l.* Datti] mel volghen eude
 « Vrouwe, » seit hi, « dese derde. vlien cau.
 « Voghel moet hebben verde. » — Diet al versegghen wilt dat hi siet,
 65 « Ay mi! » seit si, « wat seit hi Hine machgher vort met comen
 dan? » uiet.
 « Ic segt u, vrouwe, als ic best Horen, swighen ende siende blint,
 can : 80 Dats dat nu die werelt mint;
 « Die met ghemake leven wille, Ende die leven wilt met ghemake,
 « Hore ende sie ende swighe Hore ende si [*l.* sie] ende huede
 stille. » sine sprake.
 Die vrouwe sprac : « Ghi segghet Dits exempel van den vrayen
 waer : Drie voghelen, ende heten pape-
 gayen.

C'est un bel exemple donné par trois perroquets.

Il y avait autrefois un homme de bien qui aimait de tout son cœur trois oiseaux nommés perroquets. Jamais on n'en avait vu de si beaux. Cet homme avait reporté toute son affection sur ces oiseaux et leur avait enseigné à parler assez bien chacun dans une langue différente. L'un parlait le provençal, l'autre le latin, le troisième le français. Puissé-je ne jamais plus boire de vin, si chaque oiseau ne parlait pas de cette façon ! L'homme qui possédait ces oiseaux était parti une fois (je ne sais pour où) pour ses affaires. Aussitôt vint un clerc qui voulait voir les oiseaux. La femme vint à sa rencontre et le fêta beaucoup. Il lui dit : « Dame, Dieu notre Seigneur vous donne le bonjour ; il y a longtemps que je ne vous ai rencontrée » ; et en disant cela, il l'embrassa et la baisa. J'ignore ce qu'il désirait de plus.

Alors l'un des oiseaux parla et dit, en voyant cette tendresse et les ébats des deux personnes : « *On fayt tort nostre singoer!* »

Le clerc, qui l'entendit, se mit à rire et dit à la femme : « Dame, cet oiseau dit tout simplement que nous faisons tort à son seigneur. — Hélas ! » fit-elle, « alors je suis déshonorée, s'il reste en vie jusqu'au moment où mon seigneur reviendra. » Aussitôt elle s'avança et tua l'oiseau. Elle lui enfonça la cervelle dans la gorge. Il eût beaucoup mieux fait de se taire.

L'autre oiseau, voyant que son compagnon était mort, s'empressa de s'écrier de douleur : « *Pour dire la veritate est mort nostre frate.* »

Le clerc le comprit et en fit part à la femme. Il dit : « Dame, cet autre

oiseau dit que son compagnon n'est mort que pour avoir dit la vérité. » Alors la femme se hâta aussi de le tuer sur place, comme elle avait fait l'autre.

Le troisième oiseau, voyant que la femme avait tué ses deux compagnons sans aucune forme de procès, dit, et pour cause : « *Audi, vide, tace, si tu vis vivere pace*¹. »

Le clerc se mit à rire de ce qu'il entendait et dit à la femme : « Dame, il faut laisser en paix ce troisième oiseau. — Hélas ! » dit-elle, « qu'est-ce donc qu'il dit ? — Dame, je vous le traduirai de mon mieux : Qui veut vivre en paix, doit ouïr, voir et se taire. » La femme dit : « Vous avez raison ; de ma main il ne perdra pas la vie cette année. »

Si les autres avaient agi de même, ils n'eussent pas trouvé la mort. Ce troisième, c'était le plus sage des trois : il savait bien s'accommoder aux circonstances.

Encore aujourd'hui on loue l'homme qui sait bien s'accommoder aux circonstances. Celui qui veut communiquer à autrui tout ce qu'il voit n'arrive pas dans le monde. Ouïr, se taire et voir les yeux fermés, c'est ce qui plaît aux gens, et celui qui veut vivre en paix doit ouïr, voir et faire attention à ses paroles.

C'est le bel exemple des trois oiseaux nommés perroquets.

Groningen.

Jan TE WINKEL.

V.

NOTE SUR L'AUTEUR DU CONTREBLASON DE FAULCES AMOURS.

Parmi les ouvrages en vers composés dans le dernier quart du xv^e siècle, il n'en est aucun qui ait eu plus de succès que *Le Blason de faulces amours* de frère Guillaume Alexis. Ce poème, écrit dans une langue élégante et dans une forme gracieuse, fut imprimé et réimprimé nombre de fois, non seulement à la fin du xv^e siècle, mais pendant tout le cours du xvi^e ; il n'était même pas tout à fait oublié au milieu du xvii^e siècle, puisque

1. [C'est le proverbe latin cité dans les rédactions de notre conte que nous offrent les *Gesta Romanorum* et le *Dialogus creaturarum*, voy. *Romania*, XVI, 566. Je l'ai retrouvé depuis sous une forme à demi française (*Tache, tache! vuyte vivre en pache*) dans les *Contes de Bozon*, éd. de la Société des anciens textes français, p. 145. C'est aussi l'idée de la balade de Deschamps qui a pour refrain *Sans veoir, oïr ne parler* (éd. de la Soc. des anc. textes, I, 186). — P. M.]

La Fontaine a fait au moins normand l'honneur de l'imiter et de reproduire la disposition de ses strophes.

Le Blason de faulces amours donna naissances à diverses imitations; celle que l'on cite le plus souvent est le *Contreblason de faulces amours*, dont le titre est inséparable de celui du poème original. Le *Contreblason* est bien connu des bibliographes¹; il a été cité par Du Verdier, qui se demande s'il doit l'attribuer à

1. Nous connaissons du *Contreblason* six éditions, dont voici l'indication sommaire :

a. Paris, Simon Vostre, 1512.

Édition citée par La Croix du Maine et dont on ne retrouve aujourd'hui aucun exemplaire.

b. Paris, en la rue neuve Notre Dame, a l'enseigne de l'Escu de France, s. d. (avant 1515), pet. in-8 goth. de 28 ff. de 27 lignes à la page, avec la marque de Jehan Trepperel au v^o du titre.

Biblioth. nat., ancien Y 158 + A (art. 4), dans un recueil ayant appartenu à Louis XVI (L. Capet, n^o 1667).

c. Même adresse, s. d. (avant 1515), pet. in-8 goth. de 28 ff. de 27 lignes à la page.

Édition publiée, comme la précédente, par la veuve de Jehan Trepperel ou par Jehan Janot. Le titre porte *contreblasou* (sic); il est orné d'un fragment de bordure qui représente, d'un côté, un ange délivrant trois hommes du purgatoire, et, de l'autre, un prêtre célébrant la messe. Le v^o du titre est orné d'un bois qui représente Dieu le Père entouré des anges et de Paix, Miséricorde, Justice et Vérité.

Biblioth. nat., Y² 1299. B. 4.

d. Même adresse, s. d. (avant 1515), pet. in-8 goth. de 28 ff. de 27 lignes à la page.

Édition ornée des mêmes bois que la précédente. La faute du titre est corrigée et les lignes en sont autrement coupées.

Biblioth. du château de Chantilly.

e. Même adresse, s. d., pet. in-8 goth. de 28 ff. de 26 lignes à la page.

Le titre porte la mention *ijj & d'*, c'est-à-dire 3 feuilles 1/2, mention qui ne se trouve guère que sur les impressions d'*Alain Lotrian*, après 1520.

Le v^o du titre est orné d'un bois qui représente un roi sur le rivage de la mer, près d'un navire chargé de personnages.

f. S. l. n. d., pet. in-8 goth. de 24 ff. de 28 lignes à la page.

Cette édition ne contient pas le logogryphe final dont nous parlerons plus loin.

Biblioth. nat., ancien Y 6133. c. 1. Rés.

Romania. XIX.

Guillaume Alexis lui-même¹; par La Croix du Maine, qui en fait honneur à Charles de Croy; par l'abbé Goujet, qui n'en recherche pas l'auteur², enfin par Brunet³, qui rapporte l'opinion de ses devanciers sans la discuter.

Nous n'avons pas ici le projet d'analyser le poème; nous nous proposons seulement d'en faire connaître l'auteur. Cet auteur se présente à nous dans le prologue sous les traits d'un « *povre, simple frère hermite et immerit prestre religieux, non ayant le sens et litterature de Ludolph⁴, Riffère⁵ et de Gregoire Alemant⁶, mes tresvenerables pères et chers confrères chartusiens* ». Il énumère ensuite les modèles qu'il désespère d'imiter : Cicero, Bocace, Juvenal, Faustus⁷, Jacques Fabri⁸, Vernandus, Jean Regis⁹, Mantuan, Guaguin, Bran, Alain Chartier, François Petrarce, Jehan de Meum, Millet¹⁰, Arnoul Greban, Tortier¹¹, Octavian, pasteur et evesque d'Angoulesme¹², Pierre Gringoire, Guillaume Cretin, Antitus¹³, Guillaume Flamen¹⁴, George Chastelain, Maximian¹⁵, Eloy d'Amerval¹⁶, Jehan Moulinet, qu'il appelle « *mon souverain precepteur* », enfin

1. Éd. Rigoley de Juvigny, II, 61.

2. *Bibliothèque française*, X, 120-124.

3. *Manuel du Libraire*, II, 250.

4. Ludolphe de Saxe, prieur de Strasbourg, mort dans la première moitié du xiv^e siècle.

5. Général des chartreux, mort en 1267.

6. Il s'agit sans doute de Grégoire Reisch, mort le 9 mai 1525. Voy. Petreius, *Bibliotheca cartusiana* (Coloniae, 1609, in-8), 109.

7. Fausto Andrelini.

8. L'auteur du *Grant Art de rhétorique*.

9. C'est le Johannes Regis, « *Parrhisiensis, philosophus atque poeta insignis*, » dont on trouve une lettre adressée à Jehan Le Maire à la suite de *L'Épître du roy a Hector de Troye*, etc., de ce dernier auteur (éd. de Paris, Enguilbert et Jehan de Marnef, et Pierre Viart, 1521, in-4 goth., fol. kij).

10. Jacques Millet, l'auteur de *La Destruction de Troye*.

11. Jehan Pinard, trottier de l'église d'Auxerre. Voy. notre étude sur le *Monologue dramatique* (*Romania*, XV, 387).

12. Octavien de Saint-Gelais.

13. Voy. Hain, nos 244 et 245, et notre *Nouveau Recueil de farces*, p. liij.

14. Voy. Catalogue Rothschild, I, 474.

15. *Ibid.*, I, n° 523.

16. *Ibid.*, nos 457-559.

« mon intime, trescordial, consodal, frère, compaignon et amy, maistre Jehan Le Mere ».

A la fin du poème on lit dans la plupart des éditions douze vers bizarres précédés du titre suivant :

« Actions de grace immortelles sur lesquelles appert luculentement, clèrement et lucidement en fin le surnom du tresindigne orateur de ce present oeuvre et traicté; avecques pareillement le date de l'an, periode fixe et olympiade permanable qui court; ensemble, comme dessus est promis¹, aulcuns certains noms et propres surnoms du prince et princesse pret[r]ajetez que s'ensuivent; lesquelz infailliblement, en applicquent chascune grosse lettre de hault en bas, en croix, a travers et en son lieu capitallement se pourront licitement pratiquer et facilement comprendre, etc. »

Voici ces vers dans lesquels on doit trouver :

Le nom du poète (sans son prénom),
Les noms d'un prince et d'une princesse,
La date.

Nous les reproduisons d'après les éditions données par les successeurs de Jehan Trepperel, n'ayant pu découvrir celle de Simon Vostre.

L'ACTEUR

Magnifique et seul dieu, Louenge pure et mond	}	E
Cy te rens de mon livre, Ofert pour durer au mond		
Comprins soit a ta gloire, Ensemble de tous sen	}	S
Corriger ou faulte a deS acteurs par bon sen		
CHARITABLEs, Second quE conCède le dRoi	}	T
Chers liseurs, que avec eux De bon cueur on rendroi		
Et vous, chiers auditeurs, Ayés en tout degr	}	È
Du dict Contre blason L'effect incorpor		
Oultreplus vous priant d'humBle voix, non marri	}	E
Vouloir pour mon labeuR prier au filz Mari		
Xpit, mon vray redempteur, mE donner a tous di	}	S
Eternel régne, IncliT, lassus en paradi		

Amen.

Les lettres finales donnent évidemment le nom du poète; mais, au lieu de lire ESTÉES, il faut, croyons-nous, tenir compte de la consonne qui précède le second È et lire ESTRÉES. Les

1. Le poète fait cette promesse dans le prologue.

imprimeurs auraient dû disposer ainsi la fin des deux vers correspondants :

en tout deg }
incorpo } RÉ

Le nom du prince se lit au 5^e vers : CHARLES DE CROÏ; là aussi l'imprimeur a commis une faute typographique.

Le nom de la princesse se trouve au milieu des vers, en lisant de haut en bas :

LOÏSE D'ALBRET.

Enfin la date nous est fournie par l'acrostiche initial :

MCCCC Et DOVXE.

Nous avouons ne connaître, en 1512, aucun poète du nom d'Estrées. On ne peut songer au Jehan d'Estrées qui composait des moralités à Amiens en 1472 et 1478; il faudrait plutôt chercher dans la famille d'où sortit la belle Gabrielle. Plusieurs membres de cette famille appartenrent à l'Église. Jean, fils d'Antoine I^{er}, d'abord moine de Corbie, devint, en 1487, abbé du Mont-Saint-Quentin, et mourut le 27 janvier 1517 (n. s.)¹. Antoine, neveu de Jean, était en cette même année 1517 chanoine de Noyon²; il avait pu être chartreux. Un autre Antoine, qui fut aussi chanoine de Noyon et abbé du Mont-Saint-Quentin, ne peut entrer en ligne de compte puisqu'il ne mourut que le 9 mai 1568³.

Charles de Croy était fils de Philippe de Croy, comte de Chimay; il fut créé prince de Chimay par l'empereur Maximilien, en 1486, et il épousa, le 9 décembre 1495, Louise d'Albret, dame d'Avesnes, fille d'Alain le Grand, sire d'Albret, et de Françoise de Bretagne. Il mourut le 11 septembre 1521; sa femme lui survécut dix ans; elle mourut le 21 septembre 1531⁴.

La Croix du Maine avait lu le nom de Charles de Croy dans

1. *Gallia christiana*, IX, 1113 A.

2. Anselme, *Hist. gén.*, IV, 597.

3. Anselme, IV, 598. Ce second Antoine se confond peut-être avec le trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé de Samer (1555-1558), cité dans la *Gallia christiana*, X, 1597 C.

4. Anselme, *Histoire général.*, VI, 653.

l'inscription rimée que nous avons reproduite, et il avait cru que ce nom était celui de l'auteur :

« Charles de Croy, frère hermite, prestre et religieux, etc. Il est auheur du livre intitulé *Le Contreblason des faulces amours*, imprimé à Paris, chez Simon Vostre, en 1512. Il florissoit sous Loys XII., audict an 1512¹. »

Quant à la date, elle est confirmée par celle de l'édition que cite La Croix du Maine. Elle concorde du reste avec le *Rondeau pour finable envoy*, tel qui se lit dans les éditions que nous désignons par *b c d* :

Vive Loys de Valloys, roy de France,
 Vive la royne et vive le daulphin²!
 Vive Claude, seulle daulphine [en] France,
 Vive Loys de Valloys, roy de France!
 Vive ung chascun de leur sang sans souffrance,
 Vive oultre plus tout bon François sans fin!
 Vive Louys de Valloys, roy de France,
 Vive la royne et vive le daulphin!

Dans l'édition *f* et probablement dans l'édition *e* (nous ne pouvons en ce moment vérifier le fait) le nom de Louis XII a fait place à celui de François I^{er}.

Vive François de Vallois, roy de France,
 Vive la royne et vive le daulphin!
 Vive Louyse, seule daulphine de France, etc.³

Il y a donc lieu de rectifier La Croix du Maine et les bibliographes qui l'ont suivi, en supprimant Charles de Croy de la liste des chartreux et de la liste des poètes. Quant à notre Estrées, un hasard heureux fera peut-être rencontrer ailleurs quelque autre ouvrage signé de lui.

Émile PICOT.

1. *Bibliothèque*, éd. de 1583, p. 43; éd. de 1772, I, 105.

2. La mention du dauphin est curieuse. Louis XII n'eut que deux fils qui moururent tous deux en bas âge et qui firent si peu de bruit qu'on ignore même la date exacte de leur naissance.

3. Voy. Petit de Julleville, *Répertoire du Théâtre comique*, p. 251.

COMPTES-RENDUS

Recueil de mémoires philologiques présenté à monsieur Gaston Paris... par ses élèves suédois le 9 août 1889, à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Stockholm, Imprimerie Centrale, 1889 (distribué par la librairie Josephson à Upsal), VIII-259 p. et deux tableaux.

J'ai exprimé ici (XVIII, 661) les sentiments que m'a inspirés ce volume ; mais il ne constitue pas seulement un témoignage de l'intérêt que nos études excitent en Suède, il montre encore avec quel zèle et quel fruit elles y sont cultivées, et il contient des contributions précieuses pour la science. C'est uniquement à ce point de vue que je vais l'analyser. Je n'insisterai même pas sur le fait, assurément remarquable, que les mémoires qui le composent sont tous écrits par des Suédois en fort bon français ; je ne m'attacherai qu'au fond même de ces mémoires.

P. 1. *Quelques remarques sur l'amouïssement de l'r finale en français*, par Hermann ANDERSSON. Comment se fait-il que dans certains cas l'r finale, en français, ne se prononce pas, soit devant une consonne, soit même devant une voyelle, tandis qu'à l'intérieur des mots elle se prononce toujours ? qu'on dise, par exemple, *chanté(r) fort* mais *cerfeuil*, *se défi(r)* mais *fierté* ? M. A. propose de ce problème une solution fort ingénieuse. Aux xv^e et xvii^e siècles il y a eu, comme on sait, une tendance à transformer l'r intervocale en un son voisin, qui a dévié vers *s* douce (ʀ), vers *j*, ou vers la chute complète (tous phénomènes que présentent aujourd'hui divers patois). L'r finale devant une voyelle devait être traitée de même : *monsieur Antoine* comme *peureux*, *finir à* comme *finira* (on sait qu'au xviii^e s. on disait *fini* aussi bien qu'*aimé*, *lever à* comme *vérité* : quand on a prononcé (prenons ʀ comme la notation la plus commune et sans doute la plus approximative de cette *r* altérée) *peurɛux*, *finiʀa*, *vɛʀité*, on a dû prononcer de même *monsieur Antoine*, *finiʀ à*, *levɛʀ a*. Mais l'r finale, dans le langage, ne se présentait pas seulement devant des voyelles : par analogie on a étendu cette prononciation aux cas où elle figurait devant des consonnes : on a dit ou voulu dire *monsieur Pierre*, *finiʀ de*, *levɛʀ tɔt* ; seulement ce ʀ, ainsi placé, s'est évaporé, et on a eu : *monsieu Pierre*, *fini de*, *levé tɔt*. Par une nouvelle analogie, la forme privée de toute consonne finale a ensuite été transportée à tous les cas, aussi bien à ceux où l'r était à la pause qu'à ceux où elle précédait une voyelle, et on a

dit *monsieu*, *fini*, *levé*, et *monsieu Antoine*, *fini ensemble*, *levé avec*. Un appui est fourni à cette théorie par le fait qu'au xv^e siècle, notamment dans le Nord-Ouest (bien que M. Görlich n'en dise rien), il n'est pas rare de trouver ζ pour *r* à la fin des mots (voy. p. ex. *Rom.*, IX, 446). On comprend d'ailleurs que l'*r* intervocalé, s'étant plus tard raffermie dans l'intérieur des mots (son altération n'a laissé de traces que dans *chaise*, *besicle*, *nasiller* de *nasille* = *narille*), a été aussi plus ou moins complètement restaurée à la finale, soit devant une voyelle (*aimér à boire*), soit absolument (*finir*, *chasseur*). Toutefois il y a d'assez sérieuses objections à cette explication si pénétrante : l'*r* finale étant tombée au xv^e siècle, la série des phénomènes antécédents aurait dû se produire assez anciennement, et il est surprenant qu'on les trouve si peu attestés ; le sort de l'*r* finale en français moderne après *é*, *è*, paraît dépendre de conditions toutes particulières (pourquoi se prononce-t-elle dans *amer*¹, *cuiller*, *Omer* ? les monosyllabes prononcent l'*r* : cela ne s'explique pas par la théorie, etc.) ; on ne voit pas pourquoi l'*r* s'est maintenue, sans défaillance à ce qu'il semble, après *a*, *o*, *ou*, *u*, etc. M. A. dit sagement : « Il se peut qu'ici comme partout où il s'agit de phénomènes de phonétique syntactique, il y entre encore d'autres facteurs qu'il est difficile de démêler. » En tout cas l'étude de M. Andersson prouve chez l'auteur une rare finesse et un don remarquable de combinaison.

P. 11. *Exemples de l'r adventice dans des mots français*, par S. F. EURÈN : « Par son adventice, dit l'auteur, j'entends un son ajouté à un mot indépendamment des lois phonétiques. » Développant les indications de M. Geijer dans ses *Studier i fransk linguistik* (voy. *Rom.*, XVI, 626), M. Eurèn passe en revue un grand nombre de cas où une *r* est ainsi insérée en français ; le phénomène est curieux et fait pour dérouter quelque peu les partisans de la rigueur des lois phonétiques. « En général, dit M. E., c'est une attraction analogique qui l'a fait naître. Quelquefois, cependant, il est d'une provenance plus purement phonétique, sans qu'on puisse dire pour cela qu'il soit le produit d'un développement normal. » Pour tâcher de comprendre le phénomène dans ses diverses manifestations, il faudrait les ranger d'après la chronologie et la provenance des mots ; ainsi il est clair qu'un cas comme celui de *brusler* = *bustulare* (si c'est bien l'étymologie), qui est commun au français, au provençal et à l'italien, n'est pas de même nature qu'un cas d'insertion d'*r* propre au français, et souvent à une période toute récente ; il est notable aussi que plusieurs des mots en question sont des mots savants ou étrangers. En outre, pour chercher avec quelques chances de succès une explication du phénomène, il faudrait se restreindre aux cas où il est absolument certain, quitte à étudier ensuite les cas douteux et à voir s'ils sont confirmés par les résultats acquis. Sous le bénéfice de ces observations générales préliminaires,

1. M. Meyer-Lübke indique l'influence du féminin, mais pourquoi cette influence ne s'exerce-t-elle pas dans *familier*, *étranger*, etc. ?

je vais passer en revue les cas rassemblés par M. Eurèn : il s'est efforcé d'être complet (on peut même lui reprocher, comme on le verra, de l'être trop), mais il n'a pu naturellement l'être, car les formes avec *r* adventice appartiennent à la langue populaire, et ne figurent souvent que dans les patois ; elles ont généralement à côté d'elles les formes sans *r* ; j'ajouterai à l'occasion quelques exemples. M. Eurèn a classé ces formes avec beaucoup de soin et a proposé discrètement une explication quand il a cru possible de la donner.

I. *R* adventice à l'intérieur des mots. A. Entre la consonne initiale et une voyelle : *breuilles*, *broue*, *brûler*, *fronde*, *fringale*, *frestele*, *gringalet*, *vrille*, *trésor*, *trompe*. Supprimons *gringalet*, mot probablement celtique et non allemand et dont quelque variante galloise peut avoir eu *r* (voy. *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXX, p. 36), et *trompe*, dont l'étymologie est *triumphare* et non *tuba*. *Tresor* doit sans doute son *r*, qui se retrouve en breton, en provençal, en espagnol, en napolitain et en plusieurs autres dialectes italiens, à une influence de trans. Parmi les exemples qui restent, *broue*, s'il existe (je ne le connais pas), se rattache à *brau* et non à *houe*. *Brûler* est d'étymologie incertaine (voy. ci-dessus). *Fringale* est un mot emprunté dans ce siècle aux parlars méridionaux, où il existe à côté de *fangale*, *fangane*, lesquels paraissent se rattacher au grec $\varphi\acute{\alpha}\gamma\alpha\nu\alpha$, $\varphi\alpha\gamma\acute{\epsilon}\delta\alpha\nu\alpha$ (voir Mistral) : l'insertion de l'*r* ici n'est pas française. *Frestele* se rattache à *freste* pour *festre*, *festle* = fistula. *Freluquet* doit provenir de l'a. fr. *frelusque*, *freluche*, dont l'étymologie n'est pas claire. *Faufreluche*, qui n'apparaît qu'au XVI^e siècle, est sans doute dû à la contamination de *freluche* et de l'ancien *faufelue*. *Fronde*, qu'on ne rencontre pas avant la fin du XVI^e s., doit venir du prov. *fronda*, et si on rapproche celui-ci de la variante moderne *floundo*, de l'it. *fionda* et de l'a. fr. *flondelle* (cf. *flandole* et *frandole*), on le rapportera volontiers à *fundula*, devenu *fundla*, *flunda*. Restent donc *breuille*, qui a pu être influencé par *brouailles*, et *vrille*, dont l'explication est contestée (voy. *Zeitschr.*, I, 381). En revanche on pourrait en ajouter d'autres, comme l'a. fr. *bruc* (*Rom.*, XI, 610, et Godefroy, s. v. *brus*), *brar* (*Durm.*, 339), *refreitoir* et beaucoup d'exemples dans les patois. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est que l'*r* adventice ne s'intercale qu'après *b*, *f*, *v* : cela vient sans doute des nombreux cas où *ber-*, *fer-*, *ver-* alternaient avec *bre-*, *fre-*, *vre-*. — B. Devant une consonne : *courte-pointe*, bien expliqué d'après M. Geijer (l'altération tient ici en bonne partie à ce que *coute* isolé avait disparu de la langue), et *mirlirot* pour *melilot*, mot savant et, comme tel, sujet à des altérations infinies. — C. Après une consonne : *gobre* (M. E. renvoie à Scheler, *Dict. d'étym.*, mais je n'y trouve pas ce mot, et je ne le connais pas), *sobriquet* (l'étym. *sozhequet* est douteuse); *encre*, *offrendre*; *effondrer* et *fondrière* (ces mots et autres analogues dérivent du lat. vulg. *fundus*, *fundoris*, voy. W. Meyer, *Neutrum*, p. 57), *perdrix*; *gouffre*; *palagre*; *diaspre*; *pimprenelle*; *arbalestre*, *chartre*, *celestre*, *escolastre*, *eschentre* (confusion entre *sciënte* et *sciënter*, voy. G. Paris, *Glossaire des Extraits de la ch. de Roland*), *flaistre* (l'étymologie *flaccidum* est très contestable), *fentre*, *guêtre* (l'étymologie de ce mot, qui apparaît au XV^e s., est inconnue, mais n'est sûrement pas l'all.

Weste), *jostr* pour *joste*, *maintre* (ce mot n'existe que dans la locution *maintre communal*, *maintre communalment*, et il est très douteux qu'il équivaille réellement à *mainte*), *martre* (l'insertion de l'*r* n'est pas tout à fait assurée, cf. it. *martora*, *martola*), *poutre* (à rayer : ne vient pas de *postem*, mais de *pullitram*), *registre*, *rustre*, *salmistre*, *sozentre* (viendrait de *sequente*, mais s'il se rattache à *sequi*, c'est par le bas-latin *sequenter*¹), *tristre* : *devantrain* et *devantrier* (à rayer, les formes premières étant *devantrain*, *devanterier*, dérivés de *devantier*), *calfeutrer* (se rattache à *feutre*), *mitraille*, *patrouiller*, *chambre*. Il faut distinguer, dans ceux de ces mots qui n'ont pas été écartés par les observations précédentes, deux classes. La première comprend les mots où l'*r* advient précède l'accent : *perdris*, *pimpreulle*, *mitraille*, *patrouiller*; ce dernier a une histoire assez obscure, que je n'aborderai pas; *mitraille* a sans doute été influencé par *feraille*, ces deux mots, anciennement, étant d'ordinaire joints ensemble; la *pimpreulle*, plante dont le nom n'apparaît qu'au xv^e siècle avec les variations successives *pimpinelle*², *pimprenell*³, *pimpreulle*, a pris le nom, bien plus anciennement français, du petit poisson appelé *pimpernelle* ou *pimpreulle*, fém. de *pimprenel*, *pimprenel*⁴. Pour *perdris*, il faut admettre une influence du groupe *rd*⁵, cf. a. fr. *escordrement*⁶, *fourdrine*⁶, *jardrin*⁷, *ordener*⁸, norm. *cardron* pour *chardon*, etc. Les autres mots où *r* s'intercale dès l'époque ancienne, mais sans fixité, entre une consonne et un *e* féminin final sont en très grande partie des mots savants : *celestre*, *omniestre*, comme le remarque M. E., sont influencés par *terrestre*; *rustre*, *tristre*⁹, doivent sans doute leur *r* aux mots comme *maistre*, *prestre*; *escolastre*

1. Cf. d'ailleurs *Rom.*, XI, 606. M. Mackel (*Franz. Studien*, VI, 189) rattache le mot à *subinde*; je ne sais si cette idée lui est propre; elle me paraît peu probable. — *Deliantrement* ou *déliantrement* (S. Bernard 6⁵, 172⁴) paraît être une combinaison érudite de *diligenter* et *mente*.

2. Le plus ancien exemple dans Littré est d'Ambroise Paré; cette forme *pimpinelle* accuse l'origine italienne du mot. Paré emploie déjà, à côté de *pimpinelle*, la forme *pimpreulle*, ce qui montre avec quelle rapidité s'était répandue l'étymologie populaire.

3. Voy. Godefroy. *Pimpernelle*, *pimprenel* paraissent être pour *pip-er-nelle*, *-er-nel*.

4. M. Geijer a proposé une ingénieuse explication qui n'est pas à rejeter pour ce mot spécial : combinaison des deux formes *perdicem* et *pedicem*, dont la seconde se rencontre en bas-latin.

5. Cité, avec quelques autres exemples ici reproduits, par M. Förster, *Zeitschr.*, II, 88; le mot avec toutes ses variantes est d'ailleurs assez difficile à expliquer.

6. Voy. Godefroy. Les deux formes *fourdrin* et *fourdrine* vivent encore dans les patois.

7. Très fréquent dans les patois; signalé comme fautif au xv^e s. (Thurot, II, 281); déjà dans des mss. du xv^e siècle, par ex. dans les *Chansons* que j'ai publiées, p. 9

8. Ici on peut admettre une influence d'*ordre*.

9. *Triste* est un mot savant; l'a.-fr. a possédé la forme populaire *trist*, mais elle s'est perdue (voy. *Rom.*, XV, 616).

a pris le suffixe *-astre*; le suffixe grec *-iste*, pour devenir *-istre* dans *salmistre*, auquel il faut joindre *balistre*, *evangelistre*, *legistre*, etc., a dû être influencé par des mots grecs comme *apostre*, etc.; *arbaleste*, avec sa variante *arbalestre*, a bien l'air d'un mot populaire, cependant il faut remarquer que les formes de ballista avec *r* intercalée (*balistra*, *balestrum*) se présentent très anciennement en bas-latin et proviennent sans doute d'une confusion de suffixes; il faut attribuer la même origine à des formes, d'ailleurs bien rares, comme *poestre*, *tempestre*¹. Cependant, pour tous ces mots, qui présentent *r* adventice après le groupe *st*, il y a peut-être lieu d'admettre une certaine tendance phonétique, au moins dans les cas où une *r* se trouvait dans la partie antérieure du mot : déjà dans l'*Appendix Probi* on recommande de dire *frustum* et non *frustrum*. Un *t* précédé d'une *r* tend à se faire également suivre d'une *r*, comme le montrent *chartre* et *martre*, auxquels il faut ajouter *Chartres*, *tartre*, *tourtre*². Quelques mots en *ande*, *ende* se présentent avec une *r* intercalaire : à *offendre* on peut ajouter les formes du moy. anglais *provendre*, *lavendre*³, par conséquent tous les exemples paraissent anglo-normands⁴. En dehors des cas où l'*r* suit une dentale et où l'action de terminaisons analogues paraît avoir été favorisée par cette circonstance, les mots où on relève l'*r* adventice sont tous des mots grecs, comme *enque encre*, *diaspe diaspre*⁵, *gouffre*⁶, *belagre*⁷, auxquels on peut ajouter *Phelipre* pour *Phelipe*⁸, par conséquent des mots étrangers, qui ont été traités de la façon capricieuse habituelle en pareil cas. Il ne reste des mots cités par M. E. que *chanvre* pour *chanve*, auquel il faut ajouter *tenvre* pour *tenve* : ces deux mots, dont le second paraît avoir été modelé sur le premier, donneraient lieu à des remarques qui m'entraîneraient trop loin⁹. — D. R adventice entre deux voyelles. Les suffixes *-eron*, *-ereau*,

1. Je dois dire que cette forme, citée aussi par M. Foerster, ne m'est pas connue; mais l'it. *giostra* semble bien venir du français.

2. Voy. Thurot, II, 284.

3. Voy. Franz. Studien, V, 194. Le fr. *provendre* est dans l'*Orth. gallica*.

4. M. Förster cite *Hollandre*, je ne sais d'après quelle source, et aussi *Otrentre*, qu'on peut ranger parmi les mots grecs.

5. A côté de ces deux mots se trouvent les formes parallèles *jaspe jaspre* (Littre), d'où l'angl. *jasper*. — *Diaspre* a produit l'it. *diaspro*, et plus récemment l'angl. *diaper*, qui vient du fr. mod. *diaprer*.

6. *Gouffre* peut bien remonter à une forme du lat. vulg. *golforas*, voy. *Arch. f. lat. Lexikogr.*, VI, 115.

7. Ce mot a été souvent rapporté au lat. *pelagus*, mais *pelagus*, terme poétique ou de haut style, n'aurait pu être repris au latin que par des savants, tandis que *pelagre* (*palagre*, *palacré*) figure en français dans des textes tout à fait populaires. Je crois qu'à l'époque des croisades *πελαγος*, comme beaucoup de mots maritimes, a passé du grec vulgaire (où il vit encore) dans le français.

8. Cité par M. Foerster, *l. c.*

9. Je laisse de côté *feutre*, parce que *feltrum* pour *feltum*, étant commun à toutes les langues romanes, remonte sans doute à une forme germanique antérieure. Il en est peut-être de même pour *épeautre* de *spelta*, *peautre* (*Rom.*, XVII, 103).

-erole, très bien expliqués par A. Darmesteter, ne sont pas à proprement parler des cas d'*r* adventice (non plus que le suffixe *-erie*) : ce sont des cas d'épigénèse qui appartiennent non à la phonétique, mais à la formation des mots. *Seürel sureau* se rattache certainement à l'a. fr. *seür* pour *seû* de *sabucum*, par conséquent l'*r* y est finale. *Seron*, s'il est pour *seôn* de *secundum*, présenterait donc l'exemple unique, et par cela même, à mon avis, fort invraisemblable, d'une *r* intercalée entre deux voyelles¹. — II. *R* adventice finale. Il s'agit ici, comme le reconnaît M. E., d'un simple changement de suffixe : *estriers*, *Peitiers*, *clers* (je crois la substitution faite d'abord devant *s*) pour *estriens*, *Peitieux*, *clefs* ou *cleus*; on a de même *niers* pour *niefs*; *pourpier* ne présente qu'une mauvaise graphie; *velours* paraît d'abord avoir été une simple graphie, qui plus tard a influencé la prononciation; *neveur*, qui se trouve ailleurs qu'en Normandie, est visiblement un cas de substitution de suffixe; *car* = *que* et *leur labour* = *là où* sont encore obscurs, ainsi que *seür*, dont je viens de parler. — Il résulte de l'utile relevé de M. Eurèn que les cas d'épenthèse d'une *r* sont beaucoup moins nombreux qu'il ne le semble d'abord et qu'on ne le dit généralement. On les augmenterait beaucoup, il est vrai, si on étudiait à ce point de vue les patois; mais là, comme dans le français, on trouverait que, en dehors de certaines conditions phonétiques, il s'agit toujours de mots savants ou importés.

P. 21. *Sur quelques cas de labialisation en français*, par P.-A. GEIJER. L'auteur débute par des remarques pénétrantes sur l'assimilation en général, et des observations physiologiques très fines sur la « labialisation » en particulier. Il examine ensuite en français les cas de labialisation d'une voyelle. Il constate que ces cas sont beaucoup plus nombreux dans les parlers populaires que dans la langue littéraire, mais il ne s'occupe que de celle-ci, et même de l'état moderne de celle-ci; je ferai naturellement comme lui². I. *Labialisation d'une voyelle qui se trouve en contact avec une consonne labiale*. Une consonne précédente n'exerce jamais cette influence (voy. pourtant ci-dessous³). Elle est exercée par une consonne suivante, d'après M. G., dans certains mots : par un *b* dans *affubler*; par une *m* dans *alumelle*, *aumaille*, *chalumeau*, *dommage*, *fumier*, *jumeau*, *lumignon*, *rodomont*; par un *v* dans *auvent*, *brevage*, *bucons* etc., *épouvanter*, *provende*, *veuve*. Il faut certainement rayer *aumaille*, qui vient d'*almaille* = *almalia* par dissimilation pour *an'malia*, *dommage* qui remonte à une confusion entre *damnum* et *domnum* (cf. à l'inverse *danger*), *rodomont* qui est un mot italien fait par Bojardo, *auvent* dont l'étymologie est très incertaine, *brevage*

1. Sur ce mot et quelques autres où l'on a cru pouvoir admettre l'insertion d'une *r* entre voyelles, voy. *Rom.*, VI, 131.

2. L'ancien français fournirait bien des exemples (dont M. G. indique quelques-uns), comme *subler*, *brumat*, *sumer*, *sumelle*, *luvesche*, *lumace*, *prumier*, *buffroi*, etc. (voy. Thurot, I, 572). Des noms de lieu aussi pourraient être cités, comme *Jumièges*, *Jumillbac*, etc.

3. Et notez l'anc. fr. *fusike*, *mussodour*, etc.

qui n'est qu'une variante graphique de *bravage*¹, *épouvanter*, mot difficile à expliquer, mais où le *v* n'apparaît pas avant le xv^e ou même le xvi^e siècle. Restent donc *affabler*, *alumelle*, *chalunceau*, *fumier*, *junceau*, *lumignon*, *buvens*, *procvende*, *venve*, auxquels il faut ajouter bien probablement *trumeau*². M. G. remarque que dans tous ces mots, sauf dans *venve*, où se présentent des conditions particulières³, il s'agit d'une voyelle atone (et même uniquement d'un *e* féminin, facilement amenable à un son voisin); le résultat de la labialisation est toujours *u* (*ü*), sauf dans *procvende*⁴, où les mots commençant par *pro* ont peut-être agi⁵. Mais il a échappé au savant auteur que, dans un certain nombre de mots, l'*u* s'est substitué à un *i* ou *ï* tonique. Je ne parle pas seulement des formes toniques du verbe *affabler*⁶, mais des mots *chasuble* de *casipula*⁷, *truble* de *tribula*, *étouble* de *stipula*: il est clair que ce groupe demande un examen particulier. Enfin on pourrait citer *apostume*, ainsi que d'autres mots pareils en ancien français, également tirés du grec⁸, et par là en dehors de la phonétique purement française⁹. — II. *Labialisation d'une voyelle qui n'est pas exposée au contact d'un son labial*. M. G. montre parfaitement que dans *olifant*¹⁰, *ortéil*, *orange*¹¹, *malotru*¹², *fontuseau*¹³, *autour*, il ne s'agit pas de phonétique; *lutrin* est pour *lintrin*, et se rattache à la forme *liure* (*luire*), si fréquente en ancien français pour *lire*¹⁴. Dans le dernier paragraphe l'auteur rapproche les trois mots *novr* (anc. fr.) = *natare*, *Noël* = *natalem*, *poële* = *patella*, et propose pour tous trois une même explication. Mais nous

1. L'anc. fr. avait *buverage*, *brucage*, où la labialisation était réelle.

2. De *procvende* rapprocher l'a. fr. *provost* et *provoire*.

3. En réalité, l'*e*u de *venve*, comme celui de *brucage*, n'est qu'une notation du son *é*; l'ancien *veve* se prononçait de même; on a longtemps prononcé également, quoiqu'à la tonique, *leve*, *ereve*, *feve*, *orfeve* (cf. les noms propres *Lefevre*, *Lefevre*), etc. (voy. Thurot, I, 46, 69, 468).

4. *Procvende* aurait dû devenir *procvende* (cf. la rue des *Prouvaires* à Paris); mais c'est à vrai dire un mot archaïque.

5. Cependant en ancien français on trouve pour plusieurs des mots cités *o* (*eu*) à côté de *u*: *promerain*, *fontroi*.

6. Et de l'anc. fr. (et patois) *subler*.

7. L'*i* paraît être attesté par l'it. *casipola*; mais il est possible aussi que *casipola* ait existé à côté. Voy. Scheler, *Dict. étym.*, s. v.

8. Tels sont *thume*, *apozume* (Thurot, I, 271).

9. Ajoutez a. fr. *lun* = *limum*.

10. *Olifant* remonte à une forme orientale qu'on retrouve dans le got. *ulhand*, anc. sax. *olunt*, « chameau ». Le mot a dû venir de l'Orient en France à l'époque de Charlemagne.

11. On pourrait joindre le pop. *ormoire*, dont l'explication n'a pas encore été trouvée.

12. Une bonne explication de cette forme est encore à donner.

13. La dérivation de ce mot est à vrai dire inconnue.

14. Qu'il me soit permis de proposer une explication de cette forme singulière. L'égo, si on admet le maintien de l'*o* après la chute du *g* (cf. *foecum* = *fou*), a dû donner *lin*, et sur cette 1^{re} personne s'est modelée une conjugaison analogique.

avons affaire à trois phénomènes de date et de nature bien différentes : *nôtare* pour *nâtare*, commun à la plupart des parlers romans, remonte au latin vulgaire¹; *Noël* est propre au français, mais il est si ancien qu'il est peu probable qu'il soit dû au besoin d'écarter le groupe *aï*, qui, en ancien français, était très habituel : c'est un mot qui attend encore une explication². Quant à *poële* pour *paële*, l'hypothèse de M. G. ne convient pas non plus, car la forme *poële* (écrite plus tard *poële*) ne s'est substituée à *paële*, *pêle* que quand le mot avait depuis longtemps opéré la contraction de la syllabe atone initiale avec la tonique³. Ce mot rentre bien plutôt dans une classe de mots où il y a réellement labialisation d'une voyelle, mais sous l'influence d'une consonne labiale antérieure : tels sont *émoi*, *aboi*, *grimoire*, *armoïre*, *Anboïse*, *foïse* anciennement pour *fais*⁴, *moi* pour *maï*, *poë*⁵ pour *paë*, et bien probablement, à ce que je crois aujourd'hui, *foin*, *avoine*, *moins*, *moindre*⁶. En somme, comme on le voit, l'intéressant essai de M. Geijer touche à des questions fort délicates et qu'il était bon d'examiner d'ensemble. Pour faire une étude complète de la question⁷, il faudrait tenir compte des cas où la consonne labiale influence la voyelle qui lui est contiguë en l'empêchant de s'altérer⁸.

1. Voyez *Grundriss*, I, 501.

2. *Nuël* se trouve en anglo-normand (voy. Godefroy). — L'anc. fr. présente une masse d'autres exemples de substitution d'un *o* à une atone devant une voyelle : *poon*, *roue*, *noeler*, etc., mais ils ont toujours à côté d'eux la forme normale, et ils n'ont pas, en général, pénétré dans la langue actuelle.

3. Voy. Littré et Thurot, I, 503.

4. Voy. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 270; l'auteur comprend *poële* dans son énumération. Il y joint *vois* = *vais*, mais ici le fait est fort douteux, *vois* étant la forme ancienne (*va o* + *is*). M. Meyer-Lübke ajoute beaucoup d'exemples tirés des patois.

5. Thurot, I, 412. — La prononciation par *oi* des noms des lettres, *boi*, *coi*, *doi*, etc. (Thurot, I, 598) me paraît remonter à celle de *boi*, qui avait donné lieu à des jeux de mots proverbiaux : on disait d'un ivrogne qu'il était enluminé comme le *boi* de *Beatus ille*. Dans la farce de *Pernet qui va à l'école*, le maître qui veut faire lire Pernet lui dit : « B. » c'est-à-dire « Boi ». Pernet répond : « Il ne m'en chault voyre; Je viens tout jin droit de boire » (*Anc. Th. fr.*, II, 366). Le *p* était dans les mêmes conditions, et Tabourot (Thurot, *ib.*) remarque que « ceux de Poitou appellent un *p. poi* ».

6. L'objection que j'ai faite à cette explication phonétique (*Rom.*, XVII, 623), et qui arrête aussi M. Meyer-Lübke (*Gramm.*, § 89), l'existence de *mène*, *peine*, *veine*, ne me paraît plus aussi grave si l'on considère que de même, en face d'*émoi*, *aboi*, *armoïre*, existent *hai*, *maïre*, etc., que *foïse*, *poë*, *moi* n'ont pas triomphé de *fais*, *paë*, *maï*, et que *vois*, forme étymologique, a même cédé à *vais*. Dans ces modifications phonétiques « conditionnées », il y a très souvent, comme le remarque fort bien M. Geijer, des tendances plutôt que des lois.

7. Mentionnons le cas, laissé de côté par l'auteur, où un *e* féminin devant *n*, à la syllabe immédiatement prétonique, se change en *o* : *chardonal*, etc. : dans *ordôner* pour *ôdôner* il y a peut-être influence de *doner*.

8. M. Meyer-Lübke a étudié l'influence que les voyelles labiales peuvent exercer sur les consonnes dans un savant article dont j'ai parlé ici (XVII, 622).

P. 31. *Observations sur les composés espagnols du type aliabierto* par Åke W:son MUNTHE. Cette excellente petite dissertation, aussi judicieuse que nourrie de faits, montre que les composés de ce type, inconnus à l'ancienne langue, ont été introduits au xv^e siècle par les savants à l'imitation du latin, et qu'ils ne sont jamais, à vrai dire, entrés dans l'usage populaire. On ne peut élucider avec plus de finesse que ne le fait M. M. une question qui jusqu'ici n'avait même pas été abordée et qui est loin d'être sans intérêt. — L'auteur dit qu'on trouve des composés ainsi munis de l'*i* latin de liaison en italien et en provençal; j'avoue en pas connaître ceux qui existeraient dans cette dernière langue (*auriflor*, *auriban*, comme l'a remarqué Diez, contiennent l'adjectif *auri* = aureum). En italien, au contraire, ils ne sont pas rares, comme imitation du latin bien entendu, et il serait possible que les premiers mots de ce genre fabriqués en castillan l'eussent été sur le modèle de l'italien; il y aurait peut-être profit, à ce point de vue, à rapprocher la liste des composés de cette classe dans les deux langues et à voir si les plus anciens exemples espagnols concordent avec d'autres déjà admis en italien (cf. *bochiduro* = *boquiduro*). Quoi qu'il en soit, ce procédé a été beaucoup plus développé en Espagne qu'en Italie.

P. 57. *Romance de la tierra, chanson populaire asturienne, publiée par* Å. W:son MUNTHE. Non content de sa précieuse contribution philologique, M. M. nous donne ici une curieuse chanson qu'il a rapportée de son séjour en Asturie (voy. *Rom.*, XVIII, 204) : c'est un « blason populaire », une énumération plaisante de ce que chaque ville et village du pays ou des régions voisines (Madrid y figure aussi) offrent de particulièrement bon : inutile de dire que l'éloge n'est pas toujours absolument flatteur. Ce petit texte, écrit en castillan, présente cependant un assez grand nombre de mots propres au dialecte asturien.

P. 63. *Classification des manuscrits des Enfances Vivien, par* Alfred NORDFELT. On connaît la magnifique édition diplomatique, malheureusement encore inachevée, des *Enfances Vivien*, que l'on doit à MM. Wahlund et de Feilitzen (voy. *Rom.*, XV, 642). S'appuyant sur la partie déjà publiée et, pour le reste, sur l'étude des manuscrits, M. N. a soumis à une critique tout à fait ingénieuse le rapport des huit manuscrits. Il commence par établir que sept de ces manuscrits, A, C¹, C², C³, C⁴ = c, D¹ D² = d, forment un groupe bien caractérisé en face du huitième, B; chemin faisant, il présente plusieurs observations neuves et intéressantes, notamment sur la manière toute matérielle dont le *Siège de Barbastre* a été intercalé par un copiste au milieu des *Enfances Vivien* dans le ms. D². Il conclut, avec toute vraisemblance, que, dans ce groupe, c et d forment une famille à part, et par conséquent que l'archétype du groupe, appelé a, = A + c + d ou A + c contre d ou A + d contre c; quand A est seul contre cd, il est généralement à préférer. Par conséquent, les nombreux passages qui ne se trouvent que dans d sont des interpolations. Sur tous ces points la démonstration de l'auteur entraîne

la conviction. Le rapport de *a* à *b* (source de B) soulève des questions beaucoup plus difficiles. Nous nous trouvons ici en présence de deux rédactions bien différentes : 1^o *a* est écrit en laisses décasyllabiques assonantes ordinaires, tandis que dans *b* les laisses sont munies du petit vers féminin hexasyllabique qui caractérise tant de poèmes de la geste narbonnaise ; 2^o le début de *a* et celui de *b* sont tout autres : dans *b* Garin, le père de Vivien, est surpris à la chasse et emmené par le roi païen Mirados ; dans *a* Garin est fait prisonnier à Roncevaux par le roi Cadour. M. Gautier a exprimé l'opinion, de première vue la plus vraisemblable, que *b* est la rédaction la plus rapprochée de l'original, et que *a* a supprimé, comme il est arrivé souvent, le petit vers final des laisses. M. N. soutient l'opinion contraire : d'après lui les deux rédactions sont des remaniements, mais *a* est le plus voisin de l'original, et *b* a ajouté le petit vers final qui manquait à l'original. Il faut attendre, pour se prononcer sur cette délicate controverse, où M. N. apporte en tout cas des arguments fort dignes d'attention, de pouvoir étudier le poème entier avec la facilité que donnera l'édition diplomatique quand elle sera terminée. Je dois dire cependant — et M. N. l'a déjà dit — que son système, qu'il avait exposé dans une conférence de l'École des Hautes Études, ne m'a pas convaincu. Faire figurer à Roncevaux un fils d'Aimeri de Narbonne, tandis que tous les récits nous présentent Aimeri comme s'emparant de Narbonne, presque enfant encore, au retour de Roncevaux, décèle une ignorance de la tradition qu'on est certainement plus porté à mettre sur le compte d'un interpolateur ou d'un remanieur maladroit¹ que sur celui de l'auteur même de la chanson. L'addition du petit vers n'est pas impossible, mais pour se faire une opinion sur la question il faudrait étudier comparativement toutes les fins de laisses dans les deux rédactions, et voir en outre comment elle se résout dans chacun des autres cas où une même chanson nous offre, suivant les manuscrits, des laisses munies ou non du petit vers final. M. Nordfelt reconnaît que son hypothèse perd beaucoup de sa vraisemblance si la chanson originale est plus ancienne que la date où il la place (premier quart du XIII^e siècle) ; or les raisons qu'il donne pour la placer à cette date ne sont pas bien solides², et je suis disposé à la vieillir d'un demi-siècle. Enfin son système se heurte à une objection grave, dont il a fort habilement essayé de se tirer. Certains passages

1. Je suppose que l'auteur de la rédaction *a* n'avait à sa disposition qu'un ms. incomplet, auquel il a composé un début. On peut fort bien d'ailleurs, sans préjuger la question d'antériorité, admettre la même chose pour l'auteur de la rédaction *b*. Les allusions à d'autres poèmes qui se trouvent dans l'une ou l'autre rédaction, et que M. N. a réunies, demanderaient à être examinées de très près.

2. En réalité, la seule raison est que les *Enfances* sont inconnues à tous les autres poèmes de la geste de Narbonne ; mais, à mon avis, cela ne prouve pas grand'chose. Ces poèmes, réunis aujourd'hui dans des mss. de compilation qui remontent au milieu du XIII^e siècle, ont été composés en des endroits fort éloignés les uns des autres, et il n'y avait aucune raison pour que l'auteur de l'un de ces poèmes connût tous ceux qu'on avait faits avant lui.

offrent la combinaison : $B + d$ contre $A + c$, ce qui contredit la classification de l'auteur. Il suppose que le copiste (de B aura connu, à côté de sa source ordinaire, un ms. de la famille d , et lui aura emprunté quelques leçons; mais il est au moins aussi vraisemblable que d aura utilisé un manuscrit apparenté à b ; l'explication convient aussi bien aux deux hypothèses contraires. Il faut laisser à une étude subséquente et plus complète, pour laquelle M. N. est parfaitement préparé, le soin de trancher une question qui est d'un réel intérêt non seulement pour les *Enfances Vivien*, mais pour toute l'histoire de notre ancienne poésie épique.

P. 103. *La philologie française au temps jadis. Deux discours sur la nation et la langue françaises faits par des Français et datant de la fin du XVI^e siècle et du commencement du XIX^e, réimprimés d'après les éditions originales devenues rarissimes, par Carl WAHLUND.* Guillaume Rabot, d'une illustre famille du Dauphiné, s'étant fait protestant, après avoir commandé pour le comte palatin Frédéric une compagnie de cheveu-légers, devint professeur de langue française à Wittenberg. Il y prononça, en 1572, une *Oratio de gente et lingua francaica* dont l'édition originale¹ est devenue tellement rare que M. Wahlund n'en a découvert que quatre exemplaires, à Halle, Berlin, Hambourg et Dresde², outre celui qu'il possédait lui-même et dont il vient de faire libéralement hommage à notre Bibliothèque Nationale, après en avoir donné dans ce volume une excellente reproduction héliotypique. Ce discours n'est pas sans intérêt, bien que Rabot, suivant la mode de son temps, y étale trop d'érudition classique et ne s'attache pas assez aux faits vraiment caractéristiques. Pour lui les Celtes et les Germains ont originairement parlé la même langue, ce qu'il prouve par les mots allemands qu'on trouve encore non seulement en normand (*marque*, moelle de sureau, *ave*, *mag*, estomac, *mande*), mais dans le français général (*faire halte*, *marsoin*, et alia infinita). Citons ce passage : *Non unus est ubique sounus, nec idem idioma lingue Gallicæ..... Horridior est et asperior sermo Normannorum, qui post Lotharii imperium ex Septentrione, classe appulsi, littoralia è regione Angliæ occuparunt : et delitias lingue mollioris abhorret Vasconum feritas, Provinciæ consuetudo : tamen affinitas et cognatio agnoscitur in cæteris.... et ut in Græcia cæteras Jonica, quoque ex ea nata fuit Attica, antecelluerunt : sic inter Gallicæ dominatur Francaica, que cum ipso nata regno, ea in parte viget et eminet maximè, ubi et regie familie sedes frequentissima, et humanitatis studium fuit acerrimum.* Dans un avis aux étudiants, joint à son discours, Rabot annonce qu'il prendra pour base de ses leçons la grammaire de Jean Pillot, qu'il fait réimprimer à cet effet³, et comme sujet d'exercices oraux les *Dialogi germanicolatini* de Camerarius. Quand les étudiants seront plus avancés, il lira avec

1. Une réimpression un peu postérieure se trouve dans le t. VII des *Orationes scholæ Melancthonianæ* (1586).

2. M. E. Picot en a depuis trouvé un exemplaire à Bâle.

3. La *Gallicæ lingue Institutio* de Jean Pillot avait paru en 1550, puis, augmentée par l'auteur, en 1551. Robert Estienne la réimprima en 1584. Je ne crois pas qu'on possède la réimpression due à Rabot.

eux *quendam ante paucos annos Gallicè editum librum, varias et lectu pericundas, sed veras, nostri temporis narrationes continentem.... quo in genere haud scio an sibi parem hic auctor habeat.* Quel est ce livre qu'admiraient tant Guillaume Rabot? Je suppose volontiers que c'est le *Recueil d'aucuns cas merveilleux advenus de notre temps*, publié, en 1563, par Jean de Marconville; au moins n'en vois-je pas d'autre, à cette époque, qui réponde à peu près au signalement¹. M. W. a fait précéder son discours de savantes recherches bibliographiques. — Le second objet étudié par M. Wahlund n'est qu'une véritable curiosité. Il s'agit des *Recherches historiques sur les obstacles qu'on eut à surmonter pour épurer la langue française*; cet ouvrage, de l'abbé Edmond Cordier de Saint-Firmin, devait avoir douze chapitres; l'auteur ne publia, en 1806, que le premier et le troisième, et le reste ne parut jamais; l'opuscule de 1806 est devenu si rare qu'actuellement « il ne se trouve dans aucune, mais aucune, des grandes bibliothèques de Paris ». Cela n'est plus exact, car M. Wahlund a également fait don à la Bibliothèque Nationale de l'exemplaire qu'il avait eu « la chance de déterrer en bouquinant un jour à Paris ». Il en reproduit ici le chapitre I, consacré aux *Études des Francs, depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'au douzième siècle*. A en juger par ce morceau, le livre de l'abbé Cordier, s'il nous l'avait donné en entier, n'aurait pas beaucoup enrichi nos connaissances. Le savant éditeur suédois a présenté sur la personne et les écrits de Cordier quelques observations où il rectifie les erreurs que les bibliographes se transmettent sans vérification. — Ces deux mémoires réunis montrent l'érudition et l'exactitude de M. Wahlund, et l'intérêt passionné qu'il porte à l'histoire de la philologie française. Espérons que nous verrons bientôt paraître l'ouvrage auquel il travaille depuis longtemps sur la bibliographie des *Serments* de 842 et des commentaires auxquels ils ont donné lieu, ainsi que d'autres études qui ne peuvent manquer d'apporter à la science des contributions sûres et intéressantes.

P. 175. *Les débuts du style français*, par Johan VISING. Ce morceau exquis, qui peut servir de point de départ aux études les plus variées, et que devraient lire et méditer tous ceux qui s'intéressent à l'art d'écrire en français, se divise en quatre parties. Dans la première, l'auteur étudie le style des plus anciens monuments de la langue française (je n'y aurais pas compris *l'Alexis*, déjà sûrement influencé par les chansons de geste); dans la seconde, il s'occupe du style de la *Chanson de Roland*; dans la troisième, il signale les nombreuses nouveautés du style de Chrétien de Troies; dans la quatrième, il caractérise le style de Villehardouin. Partout il se borne à des indications sommaires, mais justes et fines. Il est singulier que les Français, qui déclarent attacher tant de prix au style, en connaissent si peu et en analysent si rarement les

1. On pourrait songer à un des ouvrages de Belleforest; mais aucun ne se borne à des histoires contemporaines et censées vraies; il y a toujours des récits venant de l'antiquité ou des conteurs italiens.

procédés : tous les travaux dont M. V. a pu tirer quelque profit sont dus à des Allemands, et la langue technique dont il se sert paraîtra presque inintelligible à beaucoup de nos compatriotes. Mais tous apprécieront la portée de ses réflexions initiales, et personne ne saurait rester insensible au charme de cette conclusion : « Les anciens Français, quand ils s'étaient pris d'admiration pour un grand homme, ne se lassaient plus d'entendre parler de lui. Ils se mettaient alors à écrire ses *Enfances*. C'est ainsi que nous nous sommes mis à écrire les *Enfances* du style français. Ce genre littéraire était d'un ordre inférieur, il est vrai. Hélas ! nous n'avons qu'à accepter la comparaison dans toutes ses conséquences. » Il suffit de ces quelques lignes si gracieuses pour qu'on voie que M. Vising, en étudiant le bon style français, est vraiment « plein de son sujet ».

P. 211. *Un chapitre de phonétique andalouse, par Fredrik WULFF.* Ici, quant à moi, je n'ai qu'à m'instruire. M. Wulff, en communauté avec M. Littkens, a élaboré un système de notation phonétique qui est extrêmement simple, en ce qu'il peut être appliqué par n'importe quelle imprimerie, et semble cependant pouvoir se prêter à la notation des nuances les plus délicates et même les plus subtiles du langage humain. Il communique ce système, que je recommande à l'appréciation des juges compétents, et il l'applique à la phonétique andalouse dans la transcription d'un morceau écrit en castillan, mais qu'il a fait lire et répéter par des Andalous. Les observations dont le savant professeur de Lund fait suivre le texte sont fort intéressantes. La plus développée, qui concerne les étapes de l'amuissement de l's, l'amène à des comparaisons ingénieuses et vraisemblables avec l'histoire du même phénomène en français. J'ai exposé naguère (*Rom.*, XV, 616-622) à ce sujet des vues qui ne s'éloignent pas beaucoup de celles de mon savant ami. Le morceau ici publié n'est qu'un échantillon d'un tableau, tracé par l'auteur il y a quelques années, « de l'état phonétique de cette Péninsule qui offre un si incomparable champ de recherches aux romanistes. » Espérons que nous verrons bientôt le tableau tout entier, et que nous aurons quelque jour l'œuvre d'ensemble dont ce tableau lui-même ne formera qu'une partie, « l'esquisse de phonétique romane comparée (y compris l'accentuation et la prosodie) qui occupe l'auteur depuis tant d'années. » Ce spécimen permet de juger du soin avec lequel il se prépare à une si grande tâche et de l'aptitude exceptionnelle qu'il y apporte.

On voit que ce beau volume ne constitue pas seulement pour celui dont le nom est placé en tête le plus précieux et le plus touchant des souvenirs, mais qu'il apporte à la science d'importantes contributions, et qu'il fait le plus grand honneur au pays lointain où la philologie romane est cultivée avec tant d'amour et de succès.

G. P.

Dante ne' tempi di Dante. Ritratti e studi di Isidoro del LUNGO. Bologna, Zanichelli, 1888. In-8°, v-485 pp.

L'autore riunisce qui, ritoccandoli, i suoi saggi danteschi sparsamente pubblicati, e che già ottennero il plauso degli studiosi. Ora a vederli tutti riuniti se ne ammirano molto più i pregi, e si nota un' intima armonia fra di essi, un' armonia che volendo ben definirsi sarebbe la vita del comune di Firenze intorno a Dante, i personaggi di Dante ispiratori della Divina Commedia. Noi assistiamo quasi alle impressioni e ai sentimenti di Dante fra la gente che lo circondava e come la sua grande idea della Commedia si venisse appunto svolgendo per influenza di questi. Tale è l'impressione che fa questo libro stupendo del Del Lungo, il quale con le sue ricerche sulla storia di Firenze colma tante lacune negli studi sulla letteratura italiana e mantiene alto in faccia agli stranieri l'onore degli studi italiani. Dalle sue pagine, nella forma maestosa e severa, nella equanimità dello storico, rivivono fresche e vigorose le figure di un' epoca così remota, e tanta parte della poesia dantesca, che aveva perduto il suo significato e la sua bellezza, la riacquista ora nel palesarsi delle sue allusioni e nel manifestarsi dei sentimenti e delle passioni che si affollavano nell' animo di Dante.

Sono cinque i saggi principali, ai quali si uniscono appendici e altri studi che non sono meno importanti, illustrati i primi e gli altri da documenti inediti dell' Archivio fiorentino.

Il libro comincia con uno studio su quella che Dante chiamò *la gente nuova*, e tale la chiamavan tutti al suo tempo. La gente nuova di Firenze non sono gli *homines novi* dei Romani, come interpretano laconicamente molti, ma cittadini fattisi innanzi nei mutamenti del 1250, '67, '82 e '93, gente che non sia anticamente fiorentina, e partecipi alla democrazia. E i principali uomini della *gente nuova* il Del Lungo passa in rassegna, descrivendoceli nella loro vita intima, nelle loro ambizioni, nei loro raggiri, con ricchezza di aneddoti e con gran penetrazione. Così ci sfilano innanzi i Cerchi, la *nuova fellonia* del XVI, 95 del Parad.; i Franzesi, Biccio e Musciatto, che tenevano banco in Francia, ed erano saliti a tale grado da poter nutrire mire feudali (un accenno a Musciatto in *Parad.*, XIX, 119); i legisti, Baldo d'Aguglione (*il villan d'Aguglione*), Fazio da Signa (*e quel di Signa Che già per barattare ha l'occhio guazzo*), Andrea da Cerreto, Baldo Fini da Figline, ai quali in generale si accenna nella celebre invettiva del c. VI° del *Purg.*, e proprio nel Marcello del v. 125.

E qua e là in tutto il discorso vi sono raffronti storici, raccostamenti, osservazioni, commenti ad allusioni dantesche che rendono questo studio piacevolissimo e molto interessante. L'A. seguita a ricercare la storia della *gente nuova* nei tempi posteriori, e mostra come andasse perduto il primitivo significato. Vuol poi che prendesse un significato schernevole, perciò che *nuovo* trovansi in senso di *strano, curioso, semplice*. Ma non si può, credo, concederglielo facilmente quando si pensa che *nuovo* in tal significato è altresì del

latino, dello spagnolo e di altre lingue, essendo facile il passaggio dal concetto di nuovo a quello di strano, semplice, bizzarro, sciocco, ecc., come ne fa fede la sorte del nostro *originale*.

Si chiude questa monografia con un bel capitolo, *Trecento illustre fiorentino*, già noto ma che fa ora più grata impressione dopo che abbiamo assistito alla descrizione dei faziosi uomini nuovi del tempo di Dante: e si discorre in esso di uomini nuovi che dettero onore a Firenze, Giotto di Bondone da Vespignano, Francesco di Ser Petrarco dall' Incisa, Giovanni di Boccaccio da Certaldo, Zanobi da Strada, Francesco da Barberino, Brunetto Latini da Scarniano, presso Reggello di Valdarno.

Il secondo degli studi è *Guglielmo di Durfort e Campaldino*. Guglielmo di Durfort venne in Italia con Amerigo di Narbona, e morì a Campaldino il 1289. Con una parte dei denari e delle robe da lui lasciate al convento dei Servi di Santa Maria, prima di muovere contro gli Aretini, gli fu fatta onorevole sepoltura, alla quale appartenne un bassorilievo, ora sul chiostro dell' Annunziata, che lo rappresenta tuttavia in atto di combattere nel suo cavallo. Esistono due documenti del 1289 che ci spiegano questi fatti, e son ripubblicati in appendice dal Del Lungo. Ma non si parla sempre del Durfort qui, si parla anzi di Dante e non meno che del Durfort. L'A. si ferma a ricercare se Dante fu a Campaldino l' 11 Giugno del 1289 e nello stesso anno a Caprona. E ribattendo le ragioni del Bartoli, lo dimostra, meglio che non si sia fatto sin ora, con le allusioni contenute nei noti versi dei canti 21 e 22 dell' Inferno. In quelli del c. 22 i *corridori* sono i cavalieri che uscendo tra le schiere dei *feditori* si spingono contro i nemici, non sono corridori del palio, come altri ha inteso, e le *gualdane* sono le *cavallate*, scorrerie quali si fecero per ben quattr' anni nella guerra di Arezzo, sicchè i versi andrebbero punteggiati così.

Corridor vidi per la terra vostra,
O Aretini, e vidi gir gualdane;
Ferir torneamenti e correr giostra
Quando, ecc.

Un' altra memoria di Campaldino ci dà conto di un' iscrizione fatta da A. T. Landini, cartolaio e antiquario fiorentino, nel 1653, in memoria di Landino di Nato Landini il quale « *nella guerra di Campaldino contro gli Aretini nel 1289 con valore ergè l'insegna dell' estinto alfiere e tornò vittorioso* ». — A. T. Landini scrisse un *Lamento della villa da Casole*.

Ma non lascerò queste memorie di Campaldino senza osservare qualche cosa su due parole dei documenti che riferiscono a Guglielmo di Durfort. Tra gli oggetti che costui lasciò ai frati di S. Maria si trova uno *stesium de bacincto fornitum de argento*, e il Del Lungo intende *una cuffia da bacinetto*. A me non pare che fosse una cuffia: quest' arnese è nominato negli stessi documenti *sectam munitam de argento aptam ad bacinctum*, e un' altra volta *sectam praedictam*: dev' essere piuttosto un pezzo di metallo munito d'argento da mettere al bacinetto: ma questa parola *stesium* non m'è riuscito di trovarla

in nessun luogo, e son certo che i dotti della Francia ce lo sapran dire essi che cosa sia. Sopra l'altra parola, *penna*, pennello di vaio, è inesatta la traduzione del Del Lungo, « orlatura o guarnizioni di pelli di vaio »; perchè invece significa pelliccia di vai, e si metteva per fodera di abiti e di mantelli; cfr. Du Cange, sotto *penna*, *pannus*, *pannula*, e al passo che qui si cita del *Roman de Troie* aggiungerò uno fra parecchi del *Roman de Flamenca*, v. 2200 :

un mantel vert ab pena grisa,

che P. Meyer traduce « fourré de gris ».

Il 3º saggio si riferisce all' espressione che Dante pone in bocca ad un diavolo :

Via, ruffian, qui non son femmine da conio!

ed è sorto da una disputa l'accessasi nell'Accademia della Crusca a proposito della voce *conio*. I commentatori antichi spiegavano : « qui non son femmine da essere ingannate, » ma altri pochi, e con questi i commentatori posteriori, intendono *conio* nel senso ovvio oggidì d' impronta di moneta, e s'industriano di spiegare l'espressione metaforica. Il Del Lungo teneva per i trecentisti, ma i pareri degli Accademici furono discordi, si venne ai voti e vinse il partito più insulso : fu decretato che *conio* non debba significare altro che moneta!! Il vero è che *conio* nel senso di moneta è una metafora strana, e invece risulta ad evidenza dalla dimostrazione del Del Lungo, che *coniare* valeva ingannare con turpi raggiri, con ricatto, ecc. Come siasi venuto a questo significato non è noto, ma non per questo bisogna negarlo. Un' altra opinione, meno irragionevole, era quella del Bianchi, *Arch. Glott.*, VII, 130-9, che cioè *conio* valesse *nolo*. Ma parimente non è accettabile, e perchè nei passi che il Bianchi cita è dubbio il senso di *nolo*, mentre è certo quello di frode, raggio, e perchè nel *conio* per *nolo* si sente troppo il *cogno*, e perchè è stranissimo che gli antichi chiosatori non se ne fossero accorti. Invece l'opinione del Del Lungo è suffragata da ragioni linguistiche e storiche. Che se l'espressione « non son femmine da inganno » sembri troppo sbiadita, si pensi che Dante non ha detto *inganno*, ma *conio*, quel turpissimo inganno di ricattatori e di ruffiani, di *coniatori* e *coniellatori*, contro i quali gli statuti delle città minacciavano pene gravissime : è anzi espressione viva e scultoria. D'altra parte si noti che il linguaggio di Venedico ai poeti è appunto quale secondo lo stile di Dante deve avere un frodolento, perchè nel discorso d'ogni personaggio dantesco appare tutto il carattere del parlante con accenni continui al vizio o alla virtù sua :

Mal volentier lo dico,
Ma sforzami la tua chiara favella
Che mi fa souvenir del mondo antico.

La *chiara favella*, il linguaggio crudo di Dante che aveva detto :

Se le fazion che porti non son false,

è quello che vince questo mentitore, e gli far dire la verità.

Segue *Una famiglia di guelfi pisani*, ove protagonista è il giudice *Nin gentil* del c. VIII del *Purg.* Il Del Lungo mostra come l'amicizia di Dante con Nino derivasse dalla parte attivissima che questi ebbe nella Taglia toscana contro la ghibellina Pisa, laonde dovette venire molte volte in Firenze dal 1290 al 1293, anno della pace. Il povero Nino dopo la pace non ottenne i suoi beni, ed esulò prima in Genova poi nel suo giudicato di Gallura, dove morì il 1296 e legò il suo cuore alla città di Lucca. Veramente famiglia sciagurata codesta dei Visconti e dei Gherardesca! Il conte Ugolino era avo materno di Nino Visconti, e quest'ultimo mal sarebbe campato al tradimento dell'arcivescovo Ruggieri nel 1288 se non fosse fuggito. Egli lasciò la moglie Beatrice di Obizzo da Este e una figliuola, Giovanna, alle quali il poeta accenna nel luogo citato del *Purgatorio*. Beatrice sposò Galeazzo di Matteo Visconti nel 24 Giugno del 1306: onde nel dantesco

.....le bianche bende
Le quai convien che misera ancor brami,

non si contiene allusione al presente, bensì alle disastrose vicende dei ghibellini Visconti nel 1302, e l'acrimonia di Nino contro « *la vipera che il Milanese accampa* » è diretta contro Galeazzo Visconti, « il quale non avesse altro fatto « che, in una di quelle sue avventure d'esilio, combattere in Francia contro gli « Inglesi, sotto la bandiera di Carlo Valesese, ne aveva per Dante più che abba- « stanza per essere fuori d'ogni sua grazia ». — È curioso il sapere che sulla tomba di Beatrice, morta il 1334, fu posta l'arma di Gallura e quella dei Visconti! Certamente fu fatto per smentire la profezia di Dante

Non le farà sì bella sepoltura
La vipera che i Milanesi accampa
Com avria fatto il gallo di Gallura.

Giovanna, la figliuola di Nino, che nei versi di Dante appare così buona e pia, è legata intimamente alla memoria del padre e al guelfismo. Ella sposò nel 1308 Rizzardo da Camino, signore di Treviso, fratello di quella Gaia che Dante nomina ironicamente nel c. 16 del *Purg.* Rizzardo fu ucciso nel 1312, e Giovanna « alquanti anni dopo ci ritorna dinanzi in miserrima condizione »; e viene in Firenze, dove un documento del 1323 ci mostra che i Fiorentini, memori dei servigi prestati da Nino, dessero alla figlia Giovanna una provvisione di 1200 lire di fiorini piccioli per un anno. I medesimi sentimenti di questi Fiorentini avevano ispirato Dante nello scrivere l'episodio dell'8° del *Purgatorio*.

Qualche legame con questo studio ha il seguente, *Dante e gli Estensi*, per via di Beatrice di Obizzo da Este, che il poeta nell'episodio del giudice Nino ha nominata con biasimo, coinvolgendola nel suo odio contro gli Estensi. Di costoro si fa sempre vituperevole menzione non solo nel poema, ma anche nel *De Vulg. Eloq.* Chè se qui troviamo fatta una lode del marchese d'Este, questa, dice a ragione il Del Lungo, non può essere che ironica. A ragione, perchè altrimenti non potrebbe conciliarsi con l'odio manifestato da Dante

contro quei signori dovunque ha loro accennato. — Anche felice è il ragionamento dell' A. intorno al significato di figliastro nei vv. 110 sgg. d'*Inf.* 12 :

... e quell' altro ch' è biondo
È Obizzo da Este, il qual per vero
Fu spento dal figliastro su nel mondo.

Perchè mentre è provato che le due mogli di Obizzo II, Giacomina Fieschi e Costanza della Scala, non erano vedove quando lo sposarono, dall' altra i commentatori antichi, il Boccaccio, l'Anonimo fiorentino, il Buti, l'Ottimo, le Chiose anonime pubblicate dal Salmi, intendono *figliastro* come detto per figlio adulterino. E anche in altre scritture *figliastro* è usato in questo senso. Il Poeta insomma ha voluto che Azzo VIII, secondo che molti dicevano, fosse un bastardo di Giacomina Fieschi, bastardo lui come bastardo suo padre Obizzo. E il bastardume, si sa, non fu mai lontano dalla corte di Ferrara! — L'A. seguita a discutere su questi versi e sui giudizi che ne dettero gli storici. E poi continua ad esaminare gli altri luoghi del poema dove si parla di delitti estensi, della Ghislabella, di Jacopo del Cassero, ecc. Ma io invano tenterò di riassumere ciò che egli ha scritto, e mi limiterò a invitare quanti nutrono pel poema dantesco venerazione ed affetto a leggere queste pagine di Isidoro Del Lungo, che sa farvi comprendere il cuore dell' Alighieri, suscitando quasi nel vostro gli affetti che destarono in esso gli uomini e le vicende tragiche di quel tempo.

Nella *Tenzione di Dante con Forese Donati* l'A. pubblica un sesto sonetto, già pubblicato dal Crescimbeni dal cod. Chigiano 580, e così la tenzone è completa, e il nuovo son. resta fra il 4° e il 5° dell' ordine posto già dal Del Lungo nel vol. II del suo *Dino Compagni*. L'A. accetta qui parecchie giuste osservazioni del Gaspari, e ne aggiunge altre; oramai, in generale, il contenuto di questi sonetti è chiaro.

L'ultimo studio è la *Protestatio Dini Compagni*, ove si pubblica un documento inedito del notajo Ugucione Bondoni, che contiene una protesta di Dino Compagni, che *in fra il tempo dell' anno del suo priorato non puote essere gravato o molestato nelle cose o nella persona, vietandolo la forma dei Capitoli e degli Ordinamenti del Comune*. E così è tolto ogni dubbio che Dino non rimanesse in patria dopo le proscrizioni. Ma l'A. ricorre subito col pensiero alla condanna di Dante *per baratteria* e brevemente mette fine a certe discussioni se Dante fosse stato barattiere, osservando che se Dino non fu chiamato barattiere è perchè non potè essere condannato, e Dante se fosse stato priore un anno dopo, non potendo essere condannato, non avrebbe avuta la falsa accusa di baratteria. — Non condannato, non sarebbe andato in esilio. E allora?.....

A. BARTOLI. **Delle opere di Dante Alighieri.** *La Divina Commedia.* parte II. (Vol. VI, 2, della *Storia della Letteratura Italiana.*) Firenze, G. C. Sansoni, 1889, in-12, pp. 303.

In questo volume il Bartoli tratta dei sentimenti e dell' arte di Dante : argomento che se da un lato è *aspro e forte*, dall' altro invoglia il lettore, che fra il minuzioso e oggettivo lavoro della critica storica, si sente come trasportato ora *in più spirabil aere*. Anzi, a questo libro egli si sente attratto dal desiderio di vedere in che modo l'indagine storica abbia giovato a far intender meglio anche i sentimenti e l'arte del poeta.

Il più importante del libro è il primo capitolo, *La Politica e la Storia nella D. C.* Qui sono passati in rassegna tutti i personaggi danteschi e si discorre della convenienza che ha la parte loro nel poema con la loro storia. Ma la ragione principale di questo studio sta in ciò che si vuol mostrare come fosse così imbevuto di odii e rancori l'animo di Dante che è impossibile ch' egli sia stato imparziale.

« Egli vede la storia traverso ai dolori e alle ire dell' anima sua. » E così troviamo che l'episodio di Francesca è ispirato dall' odio di Dante verso i Malatesta, l'allusione a Celestino V dall' odio verso papa Bonifazio, il ricordo del cardinale Ottaviano degli Ubaldini dall' avere gli Ubaldini ceduto Montaccenico ai Neri. Guido di Monfort si trova nella riviera di sangue non tanto per aver ucciso in una chiesa di Viterbo Arrigo figliuolo del Re d'Inghilterra, ma per le devastazioni ch' ei fece nella Toscana alla venuta di Carlo d'Angiò; e Siena è così cordialmente odiata pel suo barcamenarsi tra il partito guelfo e il ghibellino. Brunetto Latini invece si troverebbe nell' Inferno perchè Dante volle fargli pronunziare le parole che lo riguardano: e Vanni Fucci non tanto perchè fu

Ladro alla sagrestia dei belli arredi,

ma perchè è il guelfo nero ostinato e sanguinario di Pistoja; Ugolino della Gherardesca per essersi accostato al partito ghibellino, allo scopo di liberarsi di Nino Visconti, pel quale Dante ha tanta simpatia. Manfredi nel Purgatorio ci sta perchè è il vinto di Benevento, Jacopo del Cassero per l'odio contro gli Estensi, Nino Visconti per l'amicizia personale, e Conrado Malaspina per celebrare i Malaspina da cui il poeta fu ben accolto. Oderisi da Gubbio ci sta non solo perchè amico di Dante ma perchè Dante volle « fargli dire che come Giotto ha oscurato Cimabue, così saranno forse oscurati i due Guidi da qualcheuno che è già nato : allusione chiarissima a sè ». E se Dante si sdegna per l'oltraggio che il Nogaret recò a Bonifazio, non è punto per quest' atto veramente, ma in odio al re di Francia¹. Carlo Martello si trova in Paradiso

1. Eppure, dice bene il Bartoli, « in Anagni non entrò solo il fiordaliso, ma vi entrarono tutti gli sdegni, tutti i rancori suscitati da colui che oggi la storia giudica papa senza virtù sacerdotali, d'indole irosa e violenta, inesorabile, avido, ambizioso ».

perchè Dante, dice il Todeschini, aveva ricevuto da lui dei segni d'una particolare benevolenza, e perchè, dice il Tommaséo, quel principe mostrò piacere ai versi di Dante, e infine per fargli biasimare il fratello Re Roberto, come disse lo Scartazzini. Per predire le sventure della Marca Trivigiana ci starebbe ugualmente Cunizza da Romano, e Piccarda Donati in odio al fratello Corso, e Folchetto da Marsiglia per inveire contro il clero.

Non si può negare che molte di queste conclusioni sieno giustissime, ma alcune devono sembrare esagerate certamente, come quelle rispetto a Brunetto Latini e ad Oderisi. Di papa Celestino se è vero che Dante lo pone disdegnosamente all' Inferno, non è poi vero che egli lo chiami altrimenti che col suo vero nome di pusillo e vile, che altro non significa la *setta dei cattivi*. E se è ammesso che Dante volle essere imparziale per guelfi e ghibellini, pur serbando le maggiori preferenze pei guelfi, non credo che si possa addurre il guelfismo o ghibellinismo di uno come ragione della sua sorte : così Jacopo da Sant' Andrea sta nell' Inferno perchè guelfo mentre Pier della Vigna perchè ghibellino ! E poi per Loderingo e Catalano siamo costretti a dire che non si sa se per guelfismo o ghibellinismo Dante li condanni !

Ma per quanto sia buona e bella questa ricerca in sè stessa, ciò che le nuoce un poco, a mio credere, è la maniera come è posta la questione. Solamente un ingegno gretto, un feticista ignorante può venire a proclamarci che Dante col suo poema s'è voluto far rappresentante della giustizia divina, e sia infallibile come questa. Dante non ha voluto far ciò : l'Inferno suo è il suo Inferno : se ne togliete la soggettività, ne levate ogni serietà. E perciò venire a discutere con codesti feticisti, che pur ci sono stati, è far loro troppo onore ; e si scema l'effetto di una ricerca che, ripetiamo, in sè stessa è bella e buona. Ecco, p. es., il Bartoli in prova della sua tesi fa il còmputo dei dannati che appartengono al tempo di Dante e alla Toscana, moltissimi a confronto degli altri, specie dei pochissimi del tempo antico : e così pure fa un còmputo degli spiriti purganti e dei beati. Ma sono appunto questi còmputi che ci mostrano chiaramente come Dante in sostanza abbia voluto descrivere l'Inferno, il Purgatorio e il Paradiso allo scopo di criticare i tempi suoi, per rappresentare la depravazione degli uomini del suo tempo. Da ciò la vita, la poesia, l'alta importanza della Commedia di Dante. Altrimenti che cosa sarebbe stata essa, altro che una arida enumerazione sul tipo di quelle che abbiamo in qualche passo della Commedia stessa ? Gli ispiratori della Commedia sono stati gli uomini e i fatti del suo tempo, e proprio di quello in che egli visse, e non si errerebbe di molto dicendo che sono stati principalmente quelli degli ultimi dieci anni del secolo. E' naturale dunque che il suo racconto sia soggettivo.

Nel merito della discussione, vuol esser fatta un' altra osservazione di carattere generale. Tutti quanti sanno e ripetono che per lo più i personaggi danteschi mal s'accordino con la storia, talchè pare che Dante li abbia trasformati. Ora è innegabile che una trasformazione ci sia in molti, che parecchi devono servire a scopi proprii del poeta, ma d'altra parte possiamo noi dare sempre torto a Dante ? Se la storia ci desse notizie così minute da contrapporre

a quelle di Dante, sì, ma molte cose la storia non le dice, e non sarà difficile il caso che Dante ne sapesse più di noi dei suoi tempi e dei suoi uomini. Che se talvolta noi siamo stati meglio informati, non si potrà negare che la leggenda, la tradizione, la maniera come erano narrati e divulgati i fatti recenti, avesse fatto formare a Dante dei giudizi che ora ci sembrano ingiusti. Nè si dovrebbe mai dimenticare che Dante era tutt' altro che un uomo volgare, e che aveva un intuito acutissimo, e per dirla alla buona, in certe cose la dovea sapere molto lunga!

Passando a discorrere della *Religione nella Divina Commedia*, il Bartoli dimostra egregiamente che se Dante « è cristiano e cattolico, nel più rigoroso significato della parola », d'altra parte « il cattolicesimo suo ha degli ardimenti e delle aspirazioni che lo rendono molto caratteristico ». Insomma « Dante è bensì credente nei dogmi cristiani, ma trascende il cattolicesimo papale nel desiderio d'una riforma del mondo che si basi sulla riforma della disciplina ecclesiastica ». Egli « aspira ad una riforma morale della Chiesa ». Se non possiamo dire che è il precursore di Lutero, certo è però « che lo stesso sdegno che avvampò nel petto del frate tedesco contro l'ingordigia papale, contro l'amore dell'oro e le cure terrene dei chierici, lo stesso sdegno avvampò nel petto del poeta italiano ». E citerò anche quest' altre belle parole : « Dante traversando l'Inferno, il Purgatorio, il Paradiso non si perfeziona moralmente, ma resta sempre lo stesso uomo partigiano. »

Anche nell' *Arte della D. C.* ci appare la stessa *grande personalità*, come disse benissimo il Gaspary. Il Bartoli si ferma a esaminare l'arte dantesca specialmente nelle stupende similitudini, e lo fa con finezza e con entusiasmo. Ma l'illustre uomo mi permetterà di non esser d'accordo con lui quando ne accusa certe di prolisse o di sconvenienti! Se Dante paragona il padre Adamo ad un animale che sta sotto un drappo, Omero a sua volta paragona Aiace ad un asino, Agamennone ad un bue! Si sa, per quei poeti non è questione di convenienza, ma piuttosto di rendere la vera immagine, e la similitudine essi non la vanno a cercare sol per farne sfoggio, ma viene come da sè! E neppure sarò d'accordo con lui in certi appunti che fa al *De Sanctis*, perchè in sostanza mi pare che trasportino la questione dall' estetica alla morale. Giustissimo è quel ch' egli dice della forma dell' arte dantesca; per cui Dante è sommo nel dipingere tutta una situazione e rappresentare l'intimo d'un cuore con un tratto esteriore, e ch' egli, « grande sopra tutti i moderni nell'arte plastica, nell' arte psicologica si lascia vincere da altri ».

Del sentimento della natura in Dante c'è chi ha voluto negarlo e altri che ve l'ha trovato. Ma se intendiamo per esso « un amore che sia fine a sè stesso », Dante, dice il Bartoli, « non ebbe e non poteva avere un tale sentimento, tutto proprio dei moderni ». Ma vi trova bensì « quell' affetto che coglie i segreti più intimi delle cose e crea quasi una parentela tra la natura e lo spirito ». Ma questo non è poco! D'altronde è pur vero che nel sentimento della natura c'entra, più che il moderno e l'antico, la natura dell' uomo, la sua indole. Ora

nella natura di Dante quell' assorbimento, quel sentimento come fine a sè stesso non ci poteva essere ad ogni modo, e perciò credo che bisogni andare molto adagio prima di dire che Dante e quelli prima di Dante non potevano avere sentimento della natura, perchè questo è soltanto dei moderni, dal Petrarca in qua! C'è p. es. alcuno tra i poeti provenzali che rivela tale delicatezza e profondità di sentimenti che non è possibile che questi in lui sieno incompolti ed isolati, e che il poeta non senta intimamente e profondamente come il respiro della natura.

Al libro del prof. Bartoli tien dietro un' appendice di un suo alunno, il signor Luigi Staffetti di Massa, il quale addentrandosi nell' inestricabile selva dei rami di famiglia Malaspina, riesce, a parer mio, a mettere in sodo che l'ospite e benefattore di Dante fu Franceschino Malaspina, e che il *vapor di val di Magra* del c. XXIV dell' *Inferno* è Moroello di Giovagallo, morto il 1314, col quale non pare che il Poeta fosse mai amico.

N. ZINGARELLI.

El renacimiento clásico en la literatura catalana, por

D. Antonio RUBIÓ Y LLUCH. Discurso leído en su solemne recepción en la R. Academia de Buenas Letras de Barcelona, etc. Barcelone, 1889, 86 pp., in-8.

Discurso leído en la Universidad Central en la solemne inauguración del curso académico de 1889 à 1890, por

el doctor D. Marcelino MENÉNDEZ Y PELAYO. Madrid, 1889, 128 pp. in-8.

Ces deux dissertations académiques peuvent être réunies ici parce qu'elles traitent de sujets très voisins et qu'elles émanent de deux professeurs espagnols, qui, l'un et l'autre, ont été élèves de Milà y Fontanals et ont gardé dans leur manière de travailler et de composer beaucoup de l'esprit et de la méthode de leur maître.

L'étude de M. Rubió est consacrée aux traductions et imitations des auteurs classiques dans la littérature catalane au Moyen Age. Après quelques indications générales sur les diverses phases de cette littérature et un aperçu des influences étrangères auxquelles elle a été soumise, M. Rubió énumère, dans l'ordre chronologique, les œuvres à lui connues des écrivains catalans du XIII^e au XV^e siècle qui ont traduit ou imité les anciens, soit directement, soit par l'intermédiaire des humanistes français ou italiens. Le cadre d'un discours académique se prête mal aux discussions bibliographiques et critiques que réclame une telle matière; néanmoins M. Rubió a réussi à nous en donner une idée à peu près exacte et complète. Il est généralement bien renseigné; il connaît assez l'histoire des littératures romanes pour ne pas se faire d'illusions sur l'originalité de beaucoup d'œuvres catalanes, et si son travail n'est pas exempt de petites négligences, — surtout dans l'introduction, — il ne contient en tout cas aucune erreur fondamentale. Souhaitons

qu'il reprenne le sujet en le disposant autrement, comme c'est son intention, et publie bientôt une *Bibliothèque des traducteurs catalans*, qui sera, s'il le veut, un très bon livre.

Non content de poursuivre ses travaux de longue haleine et notamment son admirable *Histoire des idées esthétiques en Espagne*, M. Menéndez Pelayo trouve encore le temps de semer, de ci, de là, des bribes d'autres trésors amassés par le labeur constant auquel il se livre. Hier, chargé du discours de rentrée, il lisait à ses collègues de l'université de Madrid un docte et éloquent mémoire sur le platonisme dans la littérature espagnole jusqu'à la fin du siècle dernier. La compétence me manque pour signaler les parties les plus remarquables de cet important travail; d'ailleurs ce ne sont pas les lecteurs de la *Romania* qui auront le plus d'intérêt à en prendre connaissance. Il faut le renvoyer spécialement aux historiens de la philosophie. Si j'ai cru devoir en dire ici quelques mots, c'est qu'il touche en passant une question qui a été abordée ici-même, je veux parler de la traduction du *Phédon* de Pedro Diaz de Toledo, chapelain du marquis de Santillana¹. Cette traduction nous apprend M. Menéndez, se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Madrid, et il explique l'erreur commise dans le ms. de Paris, — et que j'avais signalée en l'attribuant à Pedro Diaz lui-même, — par une simple inadvertance du scribe; ce qui est très vraisemblable. Les deux versions du *Phédon* et de l'*Axiochus* étaient destinées à être transcrites dans ce volume; le copiste a passé le *Phédon*, sauf le titre, qu'il a soudé, sans le savoir, au texte du second dialogue. Pour ma part, je n'ai jamais contesté l'existence d'une traduction du *Phédon* due aux soins de Pedro Diaz, et j'aurais pu citer à ce propos l'article du catalogue de la bibliothèque de Batres qui m'était connu : « Introduccion al libro de Platon, llamado Phedron, de la inmortalidad del « anima, por el Doctor Pedro Diaz, al muy generoso é virtuoso señor, su sin- « gular señor, Don Enrique (*sic*) Lopez de Mendoza, marques de Santillana, « conde del Real². »

Pedro Diaz me fait souvenir que j'ai quelque chose à ajouter à ce qui a été dit, dans l'article précité de la *Romania*, sur un autre humaniste espagnol du xv^e siècle, Nuño de Guzman. D'abord, il aurait fallu rappeler que le père de ce Nuño, Don Luis de Guzman, maître de Calatrava, manifesta déjà des goûts littéraires en chargeant un rabbin, Mosé Arrajel, d'une traduction avec commentaires de la Bible³; son fils avait donc de qui tenir. Quant à Nuño lui-même, j'ai omis, parmi ses travaux érudits, d'en signaler un qui se trouve au British Museum⁴ et dont voici l'intitulé : « Encomiença la oraçion de

1. *Romania*, t. XIV, p. 97.

2. *Opusculos de Ambrosio de Morales*, Madrid, 1797, t. II, p. 107.

3. Eguren, *Códices notables de los archivos eclesiásticos de España*, Madrid, 1859, p. 26.

4. Ms. Egerton, 1868, fol. 146. Cf. P. de Gayangos, *Catalogue of the mss. in the Spanish Language in the British Museum*, t. I, p. 10.

« miçer Ganoço Manety, quando fue comissario general por el pueblo de « Florençia al sitio de Vada, fecha al señor Sigismundo Pandolfo de « Malatestis, quando le dio el baston en nombre del pueblo de Florençia. La « qual, a instancia del muy magnifico señor don Yñigo Lopez de Mendoza, « marques de Santillana, etc., por Nuño de Guzman de la toscana lengua en « la materna castellana es transferida espendidamente ». »

Alfred MOREL-FATIO.

Le Songe de Bernat Metge, auteur catalan du xv^e siècle, publié et traduit pour la première fois en français avec une introduction et des notes par J.-M. GUARDIA. Paris, A. Lemerre, 1889, CHH et 345 pp. in-16°.

Ce petit volume, fort élégamment imprimé, comprend deux parties : une longue introduction, et un texte catalan du xv^e siècle accompagné d'une traduction française, de notes et de variantes.

Dans l'introduction, M. Guardia parle de beaucoup de choses, parfois fort étrangères à son sujet ; surtout il y invective un certain nombre de ses contemporains qui ont commis l'irréparable faute de ne pas pressentir en lui le Docteur Illuminé de la vraie religion catalaniste. Nous voilà donc avertis et durement rappelés à l'ordre. Un nouveau redresseur de torts nous est né, qui, longtemps retiré sous sa tente où il forgeait en tapinois ses engins, vient aujourd'hui, et non sans tapage, d'opérer une première sortie.

Mais voyez comme tout dégénère ! Même les frondeurs baléares ne savent plus lancer que des pavés. J'ai reçu le plus lourd, et si je ne suis pas mort du coup, c'est que, dans de telles occasions, les projectiles énormes ne sont pas toujours ceux qui tuent le mieux. D'autres bien plus méritants, et en général tous ceux qui n'avaient pas pris la précaution d'apaiser, par quelque gâteau de miel, l'irascible minorquin, ont cruellement pâti de leur imprévoyance. Comme bien l'on suppose, je ne tire nulle vanité d'avoir été le premier atteint et ne me crois point tenu de prendre ici la défense des romanistes, objet de la haine aussi féroce que comique de M. Guardia. Je demande seulement à dire mon sentiment sur les divers points traités dans cette introduction et sur la traduction annotée du *Somni* de Metge.

Après quelques gentilleses, en passant, aux félibres, cigaliers et patoisants de nos provinces méridionales, dont les innocents pipeaux n'ont pas l'heur de lui plaire, M. Guardia s'en prend au catalanisme, qu'il flatte d'une main et châtie de l'autre. Malgré mon désir de ne point toucher ici à la politique, il faut bien, pour suivre M. Guardia dans les développements de son thème, séjourner avec lui quelques instants sur ce terrain.

1. Sur cette harangue de Giannozzo Manetti, voir un passage de la *Vita Jamotii Manetti* de Naldo Naldi, dans les *Rerum italicarum Scriptores*, t. XX, col. 591 D.

Reprenant un à un tous les griefs des Catalans contre la Castille, depuis a « vilénie » du Compromis de Caspe jusqu'au bombardement de Barcelone par Espartero, et insistant sur l'antagonisme qui a toujours existé entre les deux peuples, il en vient à déclarer que le catalanisme, ou le mouvement littéraire catalan, « est au fond un mouvement politique et social ; » comme tel il lui concède une grande importance et le juge une revendication légitime des droits d'un peuple sérieux et travailleur méconnus par le voisin oisif, ignorant et vicieux. Or, sans compter qu'il y aurait bien à dire sur ces fameux griefs, notamment sur ce Compromis de Caspe et la conduite du triste sire appelé Jacques d'Urgel, dont, de nos jours, quelques poètes chevelus et historiens à la Walter Scott ont voulu faire un héros de l'indépendance catalane, n'est-ce pas grossir les choses et les prendre fort au tragique que de nous présenter les littérateurs catalans comme autant de vengeurs de leur patrie soldisant esclave ou tout au moins de précurseurs de quelque révolution politique ? Les Catalans sont mécontents ; ils l'ont toujours été et le seront encore : c'est, depuis leur réunion à la Castille, leur système et leur métier. Mais cet antagonisme, dont on fait tant de bruit, est-il donc si profond et si sincère qu'on veut bien le dire ? Quiconque a examiné la question sans idée préconçue, et n'a point prêté l'oreille seulement aux propos aigres d'employés *cesantes* ou de publicistes bruyants, a pu se convaincre que le plus grand nombre des Catalans, quelque attitude qu'ils croient devoir prendre, ne sont pas si fâchés d'être unis à l'Espagne. Précisément parce qu'ils possèdent des qualités rares en Espagne, c'est en Espagne aussi qu'ils les peuvent le mieux utiliser. Où est la ville en Castille qui ne possède ses Catalans, ingénieurs, industriels et marchands ? et aux Antilles espagnoles, n'est-ce pas chez le Catalan que tout se vend et s'achète ? Bien loin d'être opprimé par le grandiloquent Andalous ou le hautain mais apathique Castillan, c'est lui, l'actif et un peu âpre Catalan, qui les domine et les exploite. Sans doute, la grande machine administrative, dont le générateur est à Madrid, envoie des secousses désagréables en Catalogne comme dans les autres provinces de la monarchie ; mais les Catalans s'entendent en mécanique et j'ai ouï dire qu'ils s'accommodent assez d'une machine détraquée, parce qu'ils savent profiter de ses défauts et, le cas échéant, font payer cher leurs réparations.

Que prétendre de mieux, d'ailleurs ? A moins de *fédéraliser* entre eux seuls, d'extraire de son sépulcre le bon roi En Jacme avec sa grande épée à deux mains et de lui rendre son souffle puissant, ce que M. Guardia reconnaît impraticable, il ne resterait qu'une solution qui n'a pas besoin d'être précisée. Mais peut-être l'expérience de 1640 suffit-elle aux uns comme aux autres ; je suis même sûr qu'elle suffit aux *autres*. Le plus sage serait donc de ne rien tenter du tout et de sourire doucement de sinistres prédictions qui pourraient bien ne se réaliser jamais.

Qu'on veuille bien me passer cette petite causerie politique à laquelle j'ai été entraîné bien malgré moi, et ne parlons plus que littérature.

Sur le catalanisme littéraire, M. Guardia a ses idées qui sont celles de

beaucoup d'autres. Il trouve que les Catalans composent trop de vers médiocres, qu'ils négligent à tort la prose et ne lisent pas assez leurs vieux auteurs afin d'y retrouver le secret de cette langue sobre et ferme qui a donné un si bon renom à leurs chroniqueurs du XIV^e siècle. C'est fort bien pensé, et c'est aussi ce que de simples romanistes des pays d'en deçà se sont permis de dire, sans aller toutefois jusqu'à traiter d'« aliénés » ces versificateurs convaincus. Moins de banalités rimées et plus de récits en prose, des nouvelles, de l'histoire, au lieu de poèmes emphatiques et de fades pièces de Jeux Floraux. Les écrivains de là-bas sentent, au reste, ce qui leur a manqué jusqu'ici, et il convient d'applaudir aux efforts qu'ils tentent depuis plusieurs années pour élargir le cadre de leur littérature régionale : les romans, entre autres, de M. Oller et de M. Vidal y Valenciano sont déjà mieux que des promesses. Que les Catalans continuent dans cette voie et ils avanceront fort leurs affaires. Il faut aussi, pour restaurer la tradition et mettre à la portée de tous les bons modèles du passé, publier correctement les œuvres les plus notables de l'ancienne littérature catalane. M. Guardia voudrait que ce soin n'incombât qu'aux Catalans « naturels » ; il déclare solennellement hors concours ceux que n'a pas vus naître la terre sainte de Wilfred le Poilu. Sans nier que le fait de jargonner soit le charabia de Barcelone, soit même le sabir mahonais, assure aux indigènes une incontestable supériorité, je confesse n'avoir aperçu jusqu'ici, dans les publications qui me sont tombées sous les yeux, ni ces traits de génie ni ce flair étonnant que M. Guardia juge être un monopole de la race. Les très rares érudits catalans qui s'emploient à publier de vieux textes ne me semblent pas, sauf erreur, avoir fait une besogne très supérieure à la nôtre, et il n'est pas sûr que les suppléments de la *Revista catalana*, quelque estime qu'ils méritent, ou les papiers posthumes de l'archiviste Alart nous aient encore livré le dernier mot de la science. J'en sais même parmi les catalanistes d'outre-monts qui ne dédaignent pas de s'inspirer parfois de nos piètres travaux et d'y prendre quelques recettes : c'est sans doute pour cela que M. Guardia ne les trouve pas de tout point à la hauteur de leur tâche, et qu'il s'est proposé dans son livre de leur enseigner la vraie et la saine méthode. Méthode fort simple, comme on va voir, car elle consiste à prendre le contre-pied de tout ce qu'ont écrit les romanistes, ou, quand il n'y a pas moyen, à le dire autrement, pour bien marquer qu'on entend ne rien leur devoir. L'un d'eux s'est-il avisé de prétendre que le nom de « langue limousine », pour désigner le catalan, était impropre, sujet à confusion ? vite ce terme est préconisé et déclaré excellent. Un autre a cru découvrir dans la langue catalane du XV^e siècle les premiers indices d'une influence castillane et les a notés au passage : on lui coupe la parole en déclarant d'un ton doctoral que « jusqu'au XVI^e siècle et au delà, le catalan resta pur de tout alliage ». Et ainsi de suite. Le procédé ne saurait être plus sommaire ni d'un goût plus délicat.

Le *Songe* de Bernard Metge est bien connu des catalanistes qui lisent les manuscrits. Avant de le publier, l'éditeur devait nous parler de l'auteur,

analyser son livre, décrire sa langue et son style. M. Guardia s'est acquitté de cette triple tâche. L'analyse, très vivement écrite, serait parfaite si l'éditeur nous avait renseignés sur les modèles dont s'est inspiré Metge, particulièrement dans les deux derniers dialogues où se discute la question des femmes à la manière du *Matheolus*, du *Corbaccio* et autres diatribes analogues. » Un critique aussi avisé que M. Guardia, en comparant ces variantes d'un même thème, aurait à coup sûr trouvé mille choses ingénieuses et fines à nous apprendre; il est regrettable qu'il ait omis de procéder à cette enquête, ou, s'il l'a faite, qu'il ait négligé de nous en communiquer les résultats.

Sur un seul point, M. Guardia a essayé de dire quelque chose de nouveau; j'ai la hardiesse de croire qu'il s'est trompé. Voici de quoi il s'agit. Au premier acte de la *Célestine*, Sempronio, valet de Calisto, pour prémunir son maître contre les fourberies des femmes, invoque l'autorité des sages qui les ont le mieux dévoilées. « Vois Salomon, qui dit que le vin et les femmes « font apostasier les hommes. Consulte Sénèque, et tu verras le cas qu'il fait « des femmes; écoute Aristote; interroge Bernard. Tous, gentils, juifs, chré- « tiens et Mores, sont d'accord en cela. » Ce Bernard, serait-ce Metge? Pourquoi pas? Sans hésitation M. Guardia l'affirme: « Ce passage prouve « que l'autorité de Bernat Metge était égale à celle des plus grands maîtres « qui ont écrit des femmes. » *L'algutzir* du roi Jean d'Aragon frayant avec des seigneurs comme Salomon, Aristote et Sénèque! Cela serait, en effet, assez flatteur pour lui; mais il y a Bernard et Bernard. Les interprètes de la tragi-comédie, qui n'y avaient pas entendu malice, ont mis *saint Bernard*, en quoi, à mon sens, ils ont agi sagement. Le *Liber de modo bene vivendi*, tenu par tout le monde au xv^e et au xvii^e siècle pour un traité de saint Bernard, renferme un chapitre intitulé *De fuga mulierum saecularium*, que l'auteur de la *Célestine* a dû lire dans quelqu'une des innombrables copies de ce livret, imprimé dès l'an 1490. Et si l'on objecte qu'il n'est pas habituel de désigner un saint par son nom tout court, il serait facile de corriger *mira el Bernardo*, le Bernard, le traité de saint Bernard, comme on dit *el Kempis*. L'extraordinaire popularité de cette *Manière de bien vivre*, qui fut traduite de bonne heure en plusieurs langues vulgaires, et en castillan particulièrement, au commencement du xvii^e siècle¹, justifie, à ce qu'il semble, l'interprétation ancienne du passage. Peut-on supposer d'ailleurs qu'un ouvrage catalan inédit, et resté très ignoré même dans les pays catalans, ait pu être lu par un Castillan et cité par lui comme un livre universellement connu et qui se trouve dans les mains de tous? Rien ne serait plus invraisemblable, et rien, jusqu'ici, n'autorise à croire que la réputation de Metge se soit étendue au delà du petit cercle de la cour aragonaise.

1. Par Rodrigo Fernandez de Santa-Ella (Salamanque, 1515). Une traduction catalane plus ancienne, d'Antoni Canals, a été imprimée dans le tome XIII de la *Coleccion de documentos inéditos del archivo de la corona de Aragon*.

Les dernières pages de l'introduction sont consacrées à certaines notions paléographico-linguistiques, un peu fanées à Paris, mais qui feront du bruit dans Minorque. Exemple : « Le *p* est barré en haut, ou surmonté d'un trait « horizontal, comme équivalent de *pr* (lire *pre*), et en bas, comme équivalent « de *par*, *per*. Surmonté d'un fort accent aigu, il égale *pri*. » Nous nous en doutions. Quant aux difficultés vraies, de celles qui font ahurer les pauvres romanistes, nul besoin de dire qu'elles sont passées sous silence ou renvoyées avec désinvolture aux « épelucheurs de syllabes ». C'est plus prudent.

En revanche, moins prudente est cette recommandation finale, qui, émanée d'une autre plume, ressemblerait à s'y méprendre à une annonce de libraire : « Souhaitons que le « Songe » de Bernat Metge devienne le livre de texte, « comme on dit en Espagne, d'un cours sérieux de langue catalane. Il serait « difficile d'en trouver un autre qui offrît plus d'intérêt avec autant de mérite « littéraire. Puisse l'impression rendre ce livre classique. » A merveille, et si cela peut être agréable à l'éditeur, souhaitons-le avec lui ; mais j'ai, je l'avoue, quelque peine à me représenter l'austère et timoré X, — car M. Guardia a déjà nommé son professeur, — expliquant aux jeunes élèves de l'université barcelonaise les avantages que les contemporaines de Metge trouvaient aux « mamelles grans e molles » sur les « dures », ou tout autre détail non moins piquant de ces dialogues médiocrement scolaires.

Il existe au moins trois manuscrits du *Songe* de Metge, deux à Barcelone, un à Paris : celui-ci, de l'aven même de l'éditeur, est le moins bon. Un romaniste présomptueux et pédant se serait procuré la copie des manuscrits de Barcelone pour les comparer à l'exemplaire de Paris, et aurait ensuite établi tant bien que mal un texte aussi correct que possible. M. Guardia procède différemment. Il imprime le plus mauvais manuscrit, le traduit, puis se fait envoyer d'Espagne des variantes, à l'aide desquelles il corrige les fautes du manuscrit de Paris et ses propres méprises, soit dans le texte même, soit seulement dans les notes. En sorte que ce petit volume nous offre successivement : un texte catalan, une traduction française, des notes, des variantes, puis encore des notes qui portent sur les variantes, les premières notes, la traduction et le texte. Il paraît qu'un tel arrangement est le comble de l'élégance.

Voyons maintenant quel a été le résultat de cette laborieuse préparation ; voyons ce que l'éditeur a su trouver de lui-même et ce que lui a suggéré plus tard l'envoi de Barcelone.

Le déchiffrement du manuscrit de Paris, en dépit des sages et élémentaires recommandations que l'éditeur adressait plus haut à ses lecteurs, laisse quelque peu à désirer. J'ometts toutes les fautes, et elles sont nombreuses, qui, à la rigueur, pourraient passer pour fautes d'impression ; mais en voici, si je ne m'abuse, qui sont de principe et par conséquent plus graves.

P. 24, 6 *senyides*. Le manuscrit a l'y surmonté du « fort accent aigu », équivalent de *i*, ce qui nous donne *senyides* (cast. *cenidas* et non *cenidas*). La même faute revient encore à la p. 221, l. 4 : *seny* (cast. *ciñiô*), qui doit être lu *senyi*.

— Ailleurs (p. 187, 3), M. Guardia lit *puau*, puis *prau*, ce qui est très nettement écrit *preau* (le *p* surmonté du signe *re* et non *r*), forme moderne de la 2^e pers. pl. *preats* que donnent les manuscrits de Barcelone. — D'autres expériences, auxquelles une plus grande pratique des manuscrits remédiera à la longue, apparaissent çà et là. Il a échappé, par exemple, à M. Guardia que les copistes laissent souvent, et à tort, de petits intervalles entre les syllabes d'un mot. « E s'il *riu barber* es sech o humit, e quants materials entren en la triaga, » écrit le scribe du manuscrit de Paris, sans se douter du mauvais tour qu'il jouera trois siècles plus tard à un compatriote. En effet, malgré ses fortes études pharmaceutiques et l'allusion, deux lignes plus loin, à la thériaque, M. Guardia n'a pas senti la touffe de rhubarbe mal dissimulée sous ce *riu barber* et nous a régalez d'une version qui demeurera à jamais mémorable : « Et si le *fleuve Barber* est sec ou humide ! » Rien ne l'a arrêté, pas même le ridicule de l'expression, et il a fallu qu'on lui envoyât de Barcelone des variantes où *riu* et *barber* sont bien et dûment soudés pour qu'il se décidât à comprendre. Le flair baléare a du bon, mais il est lent.

En fait de grammaire, M. Guardia s'applique, comme il convient, à contredire les romanistes, pour la forme seulement, car ses doctrines linguistiques, que tempère un aimable scepticisme, n'ont rien de bien arrêté. Parfois, cependant, il lui arrive de prendre le ton de l'affirmative, et c'est grand dommage.

P. 21, 10, « *axi es temorosa del cars del seu cors* ». Suit la note : « C'est la forme ancienne, au lieu de *cas*. » Pourquoi ancienne ? *Cars*, ne s'expliquant pas par le latin *casus*, doit être un produit de l'analogie avec d'autres mots terminés régulièrement par *rs*; conséquemment cette forme analogique est plus récente que la forme phonétique. — P. 30, 13, « la anima humanal... conexedora he *reptiva* de tots contraris ». Les manuscrits barcelonais ont *receptiva*, ce qui suggère à M. Guardia cette étrange remarque sur le mot *reptiva* : « adjectif de même origine que l'ancien verbe *reptar*, reprendre, reprocher. Donc (!) passible, justiciable. Il faut lire *receptiva*. » Sans doute il nous faut ici un mot équivalent, pour le sens, à *receptiva*, car jamais un adjectif dérivé de *reptar* n'a pu signifier « passible », et ce mot est précisément *reptiva*, qui n'a rien de commun avec *reptar*, mais représente une forme contracte de *receptiva*, comme *rebre*, *reebre* est pour *recebre* (*recipere*). — P. 40, 8, « *Eres, anem avant* ». Je me demande pourquoi un *sic* après le premier mot qui n'a pas été traduit. *Eres* répond à *ara*, « maintenant. » Et à ce propos, que de *sic* dans ce petit livret, que de crochets et de parenthèses, en général bien inutiles ! — P. 67, 7, « inmutablement ne ferma », et plus loin (p. 278, 3) « disertament e colorada ». Cette omission de *ment* dans le second adverbe serait un catalanisme : « Qu'on remarque, encore une fois, qu'en castillan, deux adverbes de suite sont inversement placés. » En castillan moderne, oui, mais il n'en était pas de même dans la langue ancienne. J'ouvre, par exemple, le *Libro de la caça* de Juan Manuel et y lis : « los falcons girifaltes... caçan mas ligeramente e mas apuesta. » — P. 131, 14, « *Ision desempara la roda que solia manar*. » Remarque : « Quoique le sens ne soit pas douteux, il serait peut-être

mieux de lire *menar* ou *manejar*. » Mais *manar* et *menar* ne font qu'un ; les catalanistes de l'école libre ignorent-ils donc cet échange si usuel entre *e* et *a* avant ou après l'accent ? — P. 144, 12, « *atleses* lurs crims e delictes ». A quoi bon un *sic* ? La forme *atleses* est la forme ancienne et très correcte du pluriel masculin des mots terminés par *s*. Le pluriel *es* est celui qu'employait l'auteur ; *os* appartient à la langue du copiste. Ainsi à la p. 277, 12 nous trouvons une autre fois le même mot écrit *atleses*, puis corrigé en *atlesos*. — P. 185, 13, « algu de *sos* amadors ». D'où la note : « Au lieu de *lurs amadors*. » Encore un lapsus du copiste. A cette époque, l'influence espagnole ne se « faisait pas encore sentir. » M. Guardia tient à son idée sur la date de l'influence castillane. Pourtant, si le copiste commet des lapsus de ce genre, n'est-ce pas une preuve évidente qu'avant la fin du xv^e siècle le catalan commençait à s'altérer au contact de la langue voisine ?

La traduction du *Somni*, très habilement faite, réjouira les amateurs de bonnes versions. Ici, M. Guardia a pu tirer parti de ses aptitudes professionnelles et montrer qu'il sait tourner, comme on dit au collège. Mais l'habileté ne suffit pas toujours, et nous en avons la preuve dans maint passage de la traduction et du commentaire qui l'accompagne. Citons quelques exemples.

Metge énumère (p. 17) les opinions des anciens touchant la nature de l'âme : « E dix *Nasica* quel cor, Empedocles la sanch... » Quel peut bien être cet illustre philosophe Nasica ? M. Guardia n'a pas cherché longtemps : « *Nasica*. Encore un nom propre, probablement grec, altéré. » Eh non ! ni grec ni altéré. Ce Nasica est simplement Scipion Nasica, et l'éditeur aurait, sans doute, compris la présence de ce nom dans le *Somni*, s'il était remonté à la source du passage : *Tusculanes*, I, 9. « Quid sit porro ipse animus, aut ubi, aut unde, magna dissensio est. Alii cor ipsum, animus videtur : ex quo « *excordes, recordes, concordesque* dicuntur ; et *Nasica* ille prudens, bis consul, *Corculum*, et « *Egregie cordatus* homo Catus Aeli' Sextus ». Empedocles animum esse censet cordi suffusum sanguinem, » etc. Metge, qui avait peut-être un mauvais texte sous les yeux, a commis un contre-sens en prenant Nasica pour un philosophe et en lui attribuant une opinion sur l'âme. Ce contre-sens, nous devons le respecter et l'expliquer. — Plus loin (p. 45) il est encore question d'un philosophe : « *Echides*, fort entich filosoffi « de Siria, dix primerament que les animas eren sempiternals. E aquesta « oppinio segui Pittagoras, dexeble seu... » Par extraordinaire, M. Guardia manque cette fois d'assurance : « *Echides*. Nom propre, estropié. Peut-être « Phérécyde, philosophie, et l'un des premiers Grecs qui écrivirent en prose. » Sans aucun doute, il s'agit de Phérécyde de Syros, maître de Pythagore ; le copiste a laissé tomber la première syllabe. — P. 90, 14, « E not recorda la « questio que diu Patrarcha en los Remeys de cascuna fortuna. » Il fallait, dans le texte et la traduction, souligner ces derniers mots qui sont le titre d'un ouvrage de Pétrarque : *De remediis utriusque fortunæ*. — P. 92, 2, « havent pahor de mort, quant era malalt *ocorria* temps eppidemia ». Traduction : « étant malade, surtout en temps d'épidémie. » Il faut lire :

o *corria* avec un des manuscrits de Barcelone et comprendre : étant malade, ou en temps d'épidémie, » etc., ce qui est un peu différent. — P. 98, 5, « falcons astors », traduit par « faucons de poing » et, à la p. 280, par « faucons de chasse ». Mais *astors* n'est pas l'adjectif de *falcons*. Autour et faucon sont deux espèces d'oiseaux que les naturalistes aussi bien que les chasseurs distinguent soigneusement. — P. 161, 12, « Ladonchs ell se pres a riura fort frescament, « puy posant me la una ma sobrel coll, dix : *lo boch jau en lo las*. » Le sens de ce proverbe est : « le bouc est pris au lacet. » M. Guardia trouve cela trop simple et imagine que *boch* est pour *boig*, sot : « voilà le sot pris au piège. » il ne s'est pas souvenu d'un passage du *Castia-gilos* de Ramon Vidal :

Bels amix cortes,
Araus don aissi de bon grat
So c'avez tostemps dezirat,
C'amors o vol e m'o acorda,
E laissem lo boc en la corda
Estar sivals entro al jorn...

— P. 189, 5. La femme fait toutes sortes de reproches au mari : « No hich ha dona menys honrada que yo. Nom haveu treta de *carrossa* de roura, no... » M. Guardia traduit : « Non, vous ne m'avez pas tirée d'un carrosse de chêne. » J'avoue ne pas comprendre ce que vient faire ici ce carrosse. Peut-être doit-on adopter la leçon d'un manuscrit de Barcelone : *çocha de roura*, « souche de chêne », au lieu de *carrossa*, probablement fautif. Dans aucun cas, le sens n'est clair. — P. 220, 2, « per veura quin enginy hauras en saber defendre ço que has emperat (l. *empres*?) ». *Emperat* ou *emparat* est fort bon; il n'y a rien à changer. — P. 256, 4, « E finalmente, per no tenir temps »... La traduction : « En somme, comme le temps manque... » est bien lourde et peu explicite. « Bref » rendrait toute l'idée. — P. 276, 4, « escarnidors *barants* ». Donc *barants* serait un adjectif qualifiant *escarnidors*. Mais *barant* ne signifie rien; il faut lire *baraut*, qui a le sens de *pregoner*, crieur public, ici pitre ou quelque chose d'approchant. Mais n'abusons pas de cet épiluchage.

Sultan et non du *Soudan*, archaïsme qui pourrait donner lieu à une équivoque.

Voilà, en somme, ce que l'école libre oppose au « catalanisme officiel ». Certes, je suis loin de méconnaître le mérite très grand de la traduction du *Somni*, j'estime autant que personne les recherches érudites de M. Guardia sur la chemise des Catalanes et je crois à sa pharmacie. Il nous combat souvent : tant mieux ! Une telle concurrence, puisque concurrence il y a, est des plus utiles; elle pique au jeu et tire de leur torpeur les *beati possidentes*. Pour ma part, j'en raffole; j'aurais seulement voulu, dans le cas présent, qu'elle me fût plus profitable. Mais cette publication n'est qu'un début; attendons la suite, qui sans doute ne se fera pas longtemps attendre. Le hardi découvreur du *riu Barber* n'est pas homme à s'arrêter en chemin : il nous ménage certainement pour l'avenir de non moins agréables surprises.

Alfred MOREL-FATIO.

CHRONIQUE

M. le Marquis de Queux de Saint-Hilaire, bien connu par ses travaux sur la Grèce moderne et sur la littérature française du XIV^e siècle, est décédé le 29 novembre dernier, à l'âge de 52 ans. Homme du monde, artiste, doué d'une instruction très étendue et d'une curiosité toujours en éveil, M. de Saint-Hilaire avait abordé avec succès des études fort diverses. Sans être un érudit de profession, il s'intéressait aux recherches de l'érudition et savait, au besoin, y prendre part. Il a conté lui-même, dans une touchante notice sur Paulin Paris, imprimée en tête du t. III des œuvres d'Eustache Deschamps, comment le goût de la littérature du Moyen Age lui fut inspiré par les leçons que P. Paris professait au Collège de France. Le résultat de ses études dans cette direction fut l'édition du *Livre des Cent ballades* (Paris, 1868), auquel il donna quelques années plus tard (Paris, 1874) un supplément motivé par une découverte de L. Pannier qui a été exposée ici même par son auteur (*Romania*, I, 367). Bientôt après, en 1870, il éditait, dans le *Cabinet du Bibliophile*, le *Traité d'Amphitryon et de Geta*, traduit par Eustache Deschamps, préluant ainsi à l'édition complète des œuvres de ce poète, qu'il devait entreprendre plus tard pour la Société des anciens textes français. De cette édition, cinq volumes ont paru de 1878 à 1887. Le sixième volume, en grande partie imprimé, sera publié prochainement par les soins de M. G. Raynaud, qui terminera l'édition. Cette publication est la reproduction du ms. B. N. 840, que l'on croyait être le recueil à peu près unique des œuvres de Deschamps. Mais peu à peu des découvertes successives ont montré que les poésies d'Eustache avaient été plus répandues que ce que l'on croyait. Outre le ms. Ashburnham, décrit par M. de Saint-Hilaire en tête du t. II de son édition¹, plusieurs recueils ont été signalés qui offrent de certaines pièces un texte parfois meilleur que celui du ms. 840. M. É. Picot a fait connaître les pièces de Deschamps qui ont été insérées en divers ouvrages manuscrits ou imprimés, notamment dans le *Jardin de Plaisance* (*Romania*, XIV, 280-5). Quelques feuillets manuscrits, acquis tout récemment par la Bibliothèque nationale, fournissent également un bon texte de plusieurs pièces. Enfin un

1. Ce ms., frauduleusement enlevé à la Bibliothèque nationale, y a été réintégré récemment; voy. *Romania*, XVII, 331.

ms. de Clermont-Ferrand, décrit dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* pour 1889, renferme plusieurs ballades de Deschamps. M. de Saint-Hilaire a mis partiellement en œuvre et se proposait d'utiliser pour l'avenir ces éléments nouveaux sur lesquels son édition devait naturellement appeler l'attention. Il entraînait dans son plan de joindre aux poésies de Deschamps un commentaire historique, dont il avait donné un spécimen dans le premier volume, mais qu'il ne poursuivit point dans les volumes suivants, reconnaissant que bien des infortunes nécessaires lui faisaient encore défaut. L'idée de ce commentaire n'est pas abandonnée. Il formera, avec un glossaire et un index des noms, le complément naturel de l'édition. — M. de Saint-Hilaire était un homme aimable et doué de sentiments généreux. Son concours était assuré à toute entreprise littéraire ou artistique véritablement utile. Peu de mois avant sa mort, il avait fait don à la Bibliothèque Nationale de quelques manuscrits qu'il avait acquis en diverses occasions. Sa perte sera vivement ressentie par tous ceux qui, à quelque titre que ce fût, se sont trouvés en rapport avec lui.

— M. Ernest Muret a été chargé, pour l'année 1889-90, d'une conférence de latin vulgaire à l'École pratique des Hautes Études.

— A la Pentecôte on célébrera, à Montpellier, l'anniversaire six fois séculaire de la fondation de la célèbre université de cette ville. A cette occasion, la Société des langues romanes a l'intention de provoquer la réunion à Montpellier d'un congrès international de romanistes.

— La Société des anciens textes français a mis en distribution, à la fin de décembre dernier, un volume d'une importance capitale pour l'histoire de la littérature anglo-normande et pour celle des fables : *les Contes moralisés* de NICOLE BOZON, frère mineur, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Londres et de Cheltenham, par Lucy Toulmin SMITH et Paul MEYER. In-8°, LXXIV-334 pages. La préface contient l'examen critique de toutes les poésies qui peuvent être attribuées, les unes sûrement, les autres avec vraisemblance, à Nicole Bozon, écrivain resté totalement inconnu jusqu'au moment où la *Romania* (XIII, 497 et suiv.) l'a signalé pour la première fois. Une des pièces de Bozon, *De la bonté des femmes* (cf. *Rom.*, XIII, 532), est publiée pp. XXXIII-XLI. Le commentaire, qui occupe les pages 229 à 298, est très riche en rapprochements littéraires en grande partie empruntés à des ouvrages inédits, tels que les sermons de Jacques de Vitri et d'Eude de Cheriton, le *Ci nous dit*, etc.

— Dans le *Journal des Savants* (août 1889, p. 505-507), M. Hauréau, signalant dans un sermon inédit de Philippe de Grève, chancelier de Paris (1218-1237), la mention d'un certain « Hyecharodus », hérétique rémois, jusqu'ici inconnu, y relève ce détail, qui a de l'intérêt pour l'histoire de la Bible française : « Il fut interdit par le concile de Reims de traduire en français, comme on l'avait fait jusque-là, *sicut bactus*, les livres de la sainte Écriture. »

— Dans les cahiers de septembre, octobre et novembre du *Journal des Savants* a paru un long compte rendu, par G. Paris, des *Canti popolari*

piemontesi de M. le comte Nigra. Un tirage à part en sera prochainement mis en vente à la librairie E. Bouillon. Signalons également, dans les cahiers de septembre et octobre, un article de M. Bréal : *Premières influences de Rome sur le monde germanique*, à propos du livre connu de M. Sophus Bugge.

— Sous le nom d'*Italienische Bibliothek*, M. J. Ulrich a entrepris, chez l'éditeur Renger à Leipzig, une collection de petits volumes à bon marché, destinés aux étudiants, dont nous ne pouvons mieux faire connaître le plan et le caractère qu'en traduisant le commencement de la préface du premier volume : « La *Bibliothèque italienne* n'a pas pour objet de présenter de nouvelles éditions des chefs-d'œuvre de la littérature italienne; elle n'a pas l'ambition d'arracher à la poussière du Moyen Age des œuvres qui n'ont d'autre attrait que celui de l'inédit. Elle s'adresse d'abord aux étudiants en philologie romane, ensuite à tous ceux qui se livrent à l'étude de la langue de Dante autrement que dans des vues purement pratiques. Quand on lit le premier volume de l'*Histoire littéraire* de Gaspary, on regrette de ne pouvoir se faire, par quelques échantillons un peu étendus, une idée précise de beaucoup des ouvrages qui y sont mentionnés. La *Bibliothèque italienne* formera une sorte de chrestomathie en grandes proportions, qui répondra à ce besoin. Chaque volume donne des spécimens d'un genre littéraire déterminé pendant une certaine période. L'Introduction donne sur le sujet du volume une orientation sommaire et renvoie le lecteur aux ouvrages où il peut se renseigner plus complètement. Les notes ne sont pas naturellement destinées aux commençants, ce qui n'a pas empêché d'y admettre souvent des renseignements élémentaires. » — Le premier volume, intitulé *Aeltere Novellen*, contient des extraits étendus des plus anciens recueils de contes profanes ou dévots; les notes sont très abondantes et souvent instructives. Les prochains volumes seront intitulés : *Nouvellistes du XIV^e siècle*, *les Commencements de l'Épopée*, *l'Épopée au XIV^e siècle*, *Orlando et Pulci*, *la Lyrique au XIII^e siècle*, *la Poésie didactique et satirique aux XIII^e et XIV^e siècles*, *le Drame aux XIII^e et XIV^e siècles*, *la Prose aux XIII^e et XIV^e siècles*.

— A l'occasion du 70^e anniversaire de sa naissance, M. Konrad Hofmann, professeur à Munich, a reçu, entre autres hommages de ses anciens élèves, un recueil comprenant vingt-six mémoires scientifiques. « Ils s'étendent, dit le *Literaturblatt*, sur les vastes domaines de la philologie germanique (moyen et nouveau haut-allemand), romane (français ancien et moderne, espagnol, italien), latine du Moyen Age, grecque du Moyen Age et orientale, ainsi que de l'histoire de la civilisation et de l'art au Moyen Age. » Nous ferons connaître plus en détail ce recueil à nos lecteurs.

— M. A. Restori, professeur au lycée de Crémone, a découvert dans la bibliothèque palatine de Parme deux importantes collections de pièces de théâtre espagnoles : l'une se compose de comédies *de différentes auteurs*, en grande partie manuscrites, dont une notice détaillée paraîtra prochainement dans les *Studi di filologia romanza*; l'autre est une collection de *comedias de Lope de Vega*, en quarante-sept volumes, dont dix-huit entièrement manus-

crits et huit mélangés de pièces imprimées et manuscrites; plusieurs de ces pièces manuscrites sont inédites, et quelques-unes, dans l'opinion de M. Restori, sont autographes.

— La deuxième édition de *la Littérature française au Moyen Âge (XI^e-XIV^e s.)*, par G. Paris, édition revue, corrigée, augmentée et accompagnée d'un tableau chronologique, paraîtra incessamment à la librairie Hachette.

— Nous donnerons dans notre prochain numéro des renseignements précis sur la constitution de la *Société des parlers de France*.

— La 2^e partie du t. XXXIII des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* est occupée par un travail considérable de M. Ernest Langlois intitulé : *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVI^e siècle*, et qui ne compte pas moins de 347 pages in-4. Nous rendrons compte dans notre prochain cahier des deux parties de ce t. XXXIII, dont la première comprend aussi plusieurs notices intéressantes pour nos lecteurs.

— Livres annoncés sommairement :

Œuvres de Pierre Goudelin, collationnées sur les éditions originales, accompagnées d'une étude biographique et bibliographique, de notes et d'un glossaire, par le Dr J.-B. NOULET. Publiées sous les auspices du Conseil général de la Haute-Garonne. Toulouse, E. Privat, 1887. In-8, LVII-XX*-507 pages. — Goudelin est le plus classique des poètes patois du Midi. Les diverses éditions que ses œuvres ont eues de son vivant et les réimpressions nombreuses, qui en ont été faites après sa mort (1649) et jusqu'à notre époque, sont la preuve d'un succès durable. La publication de M. le Dr Noulet, si instruit de tout ce qui concerne la littérature toulousaine, l'emporte facilement sur les éditions antérieures. Il y a dans le commentaire beaucoup de rapprochements intéressants, et les citations d'auteurs anciens ou modernes, faites par Goudelin, qui était fort lettré, sont en général identifiées. Cependant on pouvait espérer plus et mieux. L'étude biographique se compose de la réimpression partielle de la lettre de Lafaille, qui se trouve dans toutes les éditions antérieures. M. N. y a joint un utile commentaire, mais il y avait place pour une étude nouvelle qui eût été à la fois biographique et littéraire. On ne voit pas clairement comment le texte a été constitué. Ce qui est dit dans l'avertissement est assez vague. Le glossaire aurait rendu plus de services si des renvois aux pages du texte y avaient été joints. La traduction y est souvent peu précise et parfois en contradiction avec le commentaire; ainsi *per ops* signifie, selon la note de la p. 115, « par le menu », et, selon le glossaire, « commodément, à l'aise, comme il est besoin, comme il convient. »

L'Origine du français, par l'abbé J. ESPAGNOLLE. Paris, Delagrave, t. I, 1886; t. II, 1888; t. III, 1889. — « Le jour où l'on aura terminé le dépouillement de notre vieille langue et de nos vieux patois, l'origine grecque du français s'imposera par son évidence aux esprits les plus prévenus. Ce jour-là l'on

s'étonnera que le XIX^e siècle ait pu inventer les langues néo-latines et affirmer l'origine latine du français. »

Grammatik der romanischen Sprachen von Wilhelm MEYER-LÜBKE, 20. Professor der romanischen Philologie an der Universität Jena. Erster Band : *Lautlehre*. Leipzig, Fues, 1890, in-8°, XX, 564 pages. — Il est impossible de rendre compte dès maintenant de cet ouvrage capital, qui marquera une époque dans l'histoire de la philologie romane. Bornons-nous à dire que ce qui fait la grande nouveauté du premier volume, c'est la constante prise en considération, dans l'exposé de la phonétique romane, des parlars populaires, laissés presque entièrement de côté par Diez, et que ce qui en fait le rare mérite, c'est la puissance d'esprit avec laquelle l'auteur sait dominer et combiner la masse énorme des faits qu'il a réunis. Beaucoup de points semblent, à la première lecture, prêter à une discussion qui ne manquera pas de se produire, et qui sera toujours fructueuse. L'ouvrage est dédié à G. Paris et A. Tobler, et est orné d'une belle épigraphe empruntée à G. Ascoli. — En même temps que ce volume paraissait à la librairie Welter, à Paris, le premier demi-volume de la traduction française, due à M. Rabiet.

A. ZENATTI. *Arrigo Testa e i primordi della lirica italiana*. Lucca, tip. Giusti, 1889. In-8°, 41 p. (Extrait du t. XXV des *Atti della R. Accademia Lucchese di scienze, Lettere ed Arti*.) — Arrigo Testa est un poète lyrique italien du XIII^e siècle, sur lequel on n'avait jusqu'à présent que des renseignements assez incertains. M. A. Zenatti établit définitivement qu'il dut naître à Arezzo dans les dernières années du XI^e siècle, qu'il fut podestat à Sienne en 1229, peut-être à Lucques en 1235, puis à Parme en 1241, à Lucques en 1245, à Parme encore une fois en 1247, époque où il fut tué dans un combat. L'importance très réelle de la dissertation de M. Z. ne réside pas seulement dans ces faits, désormais acquis; elle consiste aussi dans les considérations, appuyées sur des documents, que M. Z., dans la première partie de sa dissertation, présente sur les origines de la poésie lyrique italienne. Ces considérations ont pour résultat final d'ébranler les idées émisees par M. Monaci dans une dissertation élégante, dont nous avons rendu compte (XIV, 297-301), sur les origines de l'école poétique sicilienne. M. Z. montre notamment que M. Monaci a supposé à tort que Pierre de la Vigne, Jacopo da Lentini et Jacopo Mostazzo n'avaient pu se rencontrer et se connaître qu'à Bologne. Déjà la *Romania* (XIV, 299) avait fait des réserves sur cette partie du travail de M. Monaci. Ces trois poètes, comme le prouvent les documents diplomatiques cités par M. A. Zenatti, appartenaient certainement à la cour sicilienne de Frédéric II. Jacopo Mostazzo y occupait la fonction de fauconnier. En somme, par cette intéressante dissertation, l'opinion traditionnelle, qui place le berceau de la poésie lyrique italienne en Sicile, reprend le terrain qu'elle avait un moment perdu.

Di una recente dissertazione su Arrigo Testa e i primordi della lirica italiana. Nota del socio E. MONACI. Rome, 1889 (Extrait des *Mémoires de l'Académie* de

Lincei, t. V, 2^e trimestre, pp. 59-76). — Dans cette dissertation, M. Monaci, tout en reconnaissant la valeur des recherches de M. A. Zenatti, dont nous venons de donner un résumé, sur Arrigo Testa (auxquelles du reste il ajoute en passant quelques faits nouveaux), s'efforce de réduire à sa plus modeste expression la portée des objections élevées par ce savant contre sa théorie. M. Zenatti avait cru comprendre que, selon M. Monaci, c'est à Bologne qu'auraient retenti les premières *canzoni* italiennes. « Je ne vais pas si loin, » répond M. Monaci : « j'ai dit seulement que Bologne se présenterait avant Palerme comme le centre d'une « société poétique. » Sans doute, à ne considérer que ce passage, il y a une nuance, sinon une différence, mais M. Monaci ne s'est pas toujours exprimé avec cette réserve, et en un autre endroit de sa dissertation de 1884 (p. 15 du tiré à part de la *Nuova Antologia*), il dit que tous les faits examinés portent logiquement « a localizzare fuor di Palermo e propriamente in Bologna gl' incunabuli della nostra lirica italiana ». Si donc M. Zenatti a exagéré l'idée vraie de M. Monaci, c'est un peu la faute de celui-ci, et nous remarquons que la *Romania* a exagéré dans le même sens, en disant (XIV, 299) : « M. Monaci croit que c'est à Bologne, où étudia, « entre 1210 et 1220, le jeune Pierre de la Vigne, que se sont rencontrés « nos trois poètes, et que c'est là qu'il faut chercher les origines tant de la « langue poétique que de la littérature italienne. » M. A. Zenatti établit, par des documents datés de 1233 et de 1244, que Jacopo da Lentino et Jacopo Mostazzo ou Mostacci étaient à la cour de Frédéric II. M. Monaci dit que ce fait ne contredit nullement l'opinion par lui émise que ces deux personnages ont pu, entre 1210 et 1220, se rencontrer à Bologne avec Pierre de la Vigne. Assurément il n'y a pas contradiction. Mais l'opinion de M. Monaci, au sujet de cette rencontre à Bologne, est une pure supposition, et cette supposition cesse d'être nécessaire dès qu'il est établi que ces trois poètes se sont rencontrés réellement à la cour de Frédéric. Si M. Monaci veut restreindre l'opinion qu'il a jadis brillamment soutenue à la valeur d'une pure hypothèse, nous lui en donnons acte. Mais le problème de la poésie sicilienne n'est pas résolu.

Etude sur les participes basée sur l'histoire de la langue, par G. BASTIN. 3^e édition. S. Pétersbourg, 1889. in-8^o, IV, 74 p. — Nous avons annoncé, t. XVIII (p. 345) la deuxième édition de cet opuscule, qui reparait cette fois avec de nombreuses additions. L'auteur ne paraît pas avoir encore connu notre remarque sur *l'échapper belle* et autres locutions pareilles. Nous contestons absolument que le « peuple français » (p. 73) dise « la lettre que j'ai écrit », et non « écrite », et nous ne reconnaissons pas aux grammairiens le droit de pousser les aiguilles de l'horloge du temps pour faire avancer la langue, plus vite qu'elle ne le fait spontanément, dans la voie de l'invariabilité du participe. En outre il ne nous paraît pas que, dans les verbes pronominaux, le participe puisse être considéré comme s'accordant avec le sujet. Dans *les choses qu'elle s'est dites*, pour la conscience actuelle de

la langue, *elle s'est dites* équivaut à *elle a dites à soi*, et le participe doit être traité comme dans *les choses qu'elle m'a dites*, c'est-à-dire s'accorder avec le régime et non avec le sujet. Malgré ces réserves, l'étude de M. Bastin mérite d'être recommandée, pour les nombreux exemples qu'elle contient et les vues personnelles qu'elle expose, à tous ceux qui s'intéressent à la langue française.

Fonetica, morfologia e lessico della raccolta d'esempi in antico veneziano... da Leone DONATI. Halle, 1889, in-8°, 53 (diss. de docteur). — Il s'agit des contes publiés ici (t. XIII) par M. J. Ulrich. Le dépouillement est fait avec méthode, et l'auteur, malgré quelques méprises, se montre bien préparé.

L'Amour et les Amoureux dans les lais de Marie de France... par Emil SCHÖTT. Lund, 1889, in-8°, 66 p. (dissertation de docteur). — Ce petit mémoire, écrit en bon français, est intéressant; l'auteur y fait preuve d'un goût judicieux, et ses appréciations peuvent être utilisées pour l'histoire des idées et des sentiments au moyen âge.

Darstellung des Dialects des XIII. Jahrb. in den Departements « Seine-Inférieure und Eure (Haute-Normandie) auf Grund von Urkunden, unter gleichzeitiger Vergleichung mit dem heutigen Patois... von Ernst BURGASS. Halle, 1889, in-8°, 85 p. (diss. de docteur).

Ueber die Volkssprache des 13. Jahrhunderts in Calvados und Orne mit Hinzuziehung des heute dort gebräuchlichen Patois... von Albert KÜPPERS. Halle, 1889, in-8°, 55 p. — Cette dissertation et celle qui précède sont destinées à se compléter et à en compléter une troisième, de M. Eggert, sur la langue de la Manche et des Iles Normandes, que nous n'avons pas encore vue. Exécutées à l'aide de matériaux mis par M. Suchier à la disposition des auteurs, et avec la méthode indiquée par lui, ces études, en se réunissant, doivent former un tableau de l'histoire linguistique de la Normandie entière. Les deux que nous pouvons apprécier contiennent assurément des dépouillements utiles, et çà et là on reconnaît à quelque vue originale l'enseignement du maître éminent qui les a inspirées. Mais, sans parler d'erreurs de détail excusables chez des débutants, les matériaux dont MM. Burgass et Küppers disposaient étaient trop peu nombreux et trop peu sûrs, tant pour la langue du moyen âge que pour le patois moderne. On remarquera néanmoins, surtout dans la thèse du premier, qui à tous égards est supérieure, quelques faits intéressants (notamment en ce qui concerne la limite ancienne et moderne du traitement « picard » et du traitement « français » du *c* latin devant *a*).

Thüring von Ringoltingen's « Melusine », Wilhelm Ziely's « Olivier und Artus » und « Valentin und Orsus », und das Berner Cleomades-Fragment mit ihren französischen Quellen verglichen. Von Dr. Hans FRÖLICHER. Solothurn, 1889, in-8°, 113 p. — Le titre de cette dissertation en dit assez le sujet; l'auteur étudie avec conscience et discernement le rapport de quatre versions allemandes de romans français, faites en Suisse au xv^e et au xvi^e siècle, avec leurs originaux. Les traductions sont en somme fidèles, sauf quelques

additions de pur ornement, un très petit nombre de suppressions, et çà et là des contre-sens parfois singuliers.

Die Aussprache des französischen e im Wortauslaut von Adolf MENDE. Zurich, 1889, in-8°, 128, p. (diss. de docteur). — M. Mende est l'auteur d'un curieux et utile ouvrage sur la valeur actuelle de l'e féminin à Paris (voy. *Rom.* IX, 495). Dans son nouveau travail, qui embrasse toute la langue française, mais seulement pour l'e féminin final, on trouve aussi de judicieuses observations sur la prononciation moderne; la partie ancienne prête à de nombreuses critiques. L'auteur fera bien, s'il continue à s'occuper du sujet intéressant auquel il paraît avoir voué ses études, de se renfermer dans la période linguistique qui s'ouvre avec le xv^e siècle.

Francesco NOVATI. *Il frammento Papafava ed i suoi rapporti colla poesia erotico-allegorica del secolo decimoterzo*. Genova, 1889, in-8°, 19 p. (extrait du *Giornale ligustico*, t. XVI). — Il s'agit de la pièce souvent publiée sous le titre mal approprié de *Lamento della sposa padovana*, dont M. Lazzarini a récemment retrouvé l'original dans les archives de la famille Papafava et donné une édition nouvelle dans le *Propugnatore* (voy. *Rom.*, XVIII, p. 634). A quelle composition appartenait ce fragment? M. Novati essaye de montrer qu'il faisait partie d'un poème « erotico-allégorique » dans le goût du *Roman de la Rose*; c'est aussi notre opinion. Seulement, pour voir dans ce poème malheureusement perdu (le fragment conservé montre du talent chez l'auteur) « uno de' primi frutti di quell' ammirazione della quale era divenuto oggetto il *Roman de la Rose* », il faudrait le rajeunir sensiblement. Le notaire Alberto Trogno a écrit notre fragment au dos d'un acte de 1277, et sans doute à cette même date : le poème est nécessairement plus ancien; or, c'est précisément aux alentours de 1277 que Jean de Meun a écrit son fameux ouvrage, et il a bien fallu quelque temps pour qu'il se répandit en Italie; quant à l'œuvre de Guillaume de Lorris, elle paraît être restée assez inconnue jusqu'à la continuation qui lui fut donnée, et d'ailleurs elle n'offre pas, avec le poème italien tel que se le représente M. N., les mêmes points de contact que celle de Jean de Meun. Mais dans la littérature française et surtout provençale il existait dès lors plus d'un ouvrage qui pouvait servir de modèle à un *Pèlerinage d'amour* (c'est le titre qu'aurait porté le poème italien), et l'hypothèse soutenue par M. N., avec beaucoup de finesse et de savoir, n'en reste pas moins fort probable dans son essence. Notons que *natural*, *naturel*, comme épithète élogieuse d'un homme ou d'une femme, est fréquent dans l'ancienne poésie française, ce qui rend superflue la correction proposée à la n. 1 de la p. 7.

Das Verhältniss von Christian's von Troyes « Erec und Enide » zu dem Mabinogion des roten Buches von Hergest « Geraint ab Erbin »..... von Karl OTHMER. Köln, 1889, in-8°, 70 p. (diss. de Bonn). — Dans cette étude, faite avec beaucoup de soin, un élève de M. Förster applique à *Erec* la méthode que son maître a employée pour prouver que le *mabinogi* d'*Owein* était traduit du *Chevalier au Lion*. J'aurai à revenir prochainement sur le

système du savant éditeur de Chrétien. M. Othmer aurait pu se dispenser de prouver aussi longuement que *Geraint* ne saurait être une œuvre originairement galloise ni la source de Chrétien : personne ne songe aujourd'hui à soutenir une pareille thèse. Il aurait dû au contraire démontrer plus clairement qu'il ne me paraît l'avoir fait que le poème français et le conte gallois ne peuvent remonter tous deux indépendamment à une source française antérieure. — G. P.

Der Stammbaum der altfranzösischen und altnordischen Ueberlieferungen des Rolandsliedes und der Wert der Oxforder Handschrift. Von Franz SCHOLLE. Berlin, Gaertner, 1889, in-4°, 24 p. (programme du *Realgymnasium* Falk). — Cette dissertation, que suffit à recommander le nom de l'auteur, comprend essentiellement deux parties. Dans la première, M. Sch. essaye de montrer que le tableau généalogique des mss. du *Roland* dressé par M. Fassbender (voy. *Romania*, XVI, 625) soulève, comme tous ceux qu'on pourrait dresser d'ailleurs, des objections insurmontables. Dans la seconde, il cherche à établir que toutes ou à peu près toutes les laisses qui ne se trouvent que dans les mss. ou versions autres que O doivent être regardées comme des additions postérieures. Il est impossible de porter après une simple lecture un jugement sur cette étude très serrée ; il faudra certainement en tenir grand compte désormais dans la critique du célèbre poème.

Beiträge zur französischen Laut- und Formenlehre nach den Dichtungen des Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps und der Christine de Pisan. I. Der Vocalismus. Von Rudolf AUST. Breslau, [1889¹], in-8°, 42 p. — Bien que non exempte d'erreurs, cette dissertation (dont la suite, *Consonantisme et Flexion*, paraîtra dans l'*Archiv* de Herrig), est vraiment une utile « contribution » à l'histoire de la langue française. La langue du XIV^e siècle a été peu étudiée jusqu'ici, et elle présente une foule de questions difficiles dont M. A. aura certainement éclairci quelques-unes. Notons que la forme *traveij* (p. 11) existe à côté de *travail* dès l'origine de la langue et n'autorise pas de conclusions pour les autres mots en *ail*. L'étymologie assignée à *jeter* (p. 16), jectare tiré d'ejectare, n'explique pas plus que jactare la forme française (sans parler des autres) : on devrait avoir *jeitier* (puis *joitier joiter*), et pour jectat *gite* si l'e est bref, *jeite joite* s'il est long ; c'est la disparition complète du *c* qui est inexpiquée jusqu'à présent. Je doute que les mss. du *Voir Dit* et de la *Prise d'Alexandrie* présentent les formes *puivent*, *peuvent*, *pouvons*, *pouvoie*, données par les éditions (p. 38). — Notons, dans les *Thesen*, la première, ainsi conçue : « Die altfr. Redensart *ne garder l'heure* heisst « zur « Stunde nicht ansehen (aus Furcht, etwas Schreckliches zu erblicken) » und kam so zu der Bedeutung « fürchten ». Die von Perle (*Zeitschr.*, II, 9) und Bischof (*Der Conjunctiv bei Chrestien*, p. 87) gegebenen Erklärungen sind

1. Cette brochure, chose assez curieuse, ne porte en réalité aucune autre date que celle du 9 avril, jour de la soutenance de la thèse ; la mention de l'année a été omise.

unzutreffend. » Si nous comprenons bien M. A., il entend que *ne garder l'heure* signifie « ne pas oser regarder à l'horloge » ; cela est peut-être un peu moderne, et nous rappelle une tragédie où Vercingétorix s'écrie en mourant : « Elle sonnera, l'heure de la vengeance ! »

Robert von Blois sämtliche Werke. Zum ersten Male herausgegeben von Dr. Jacob ULRICH. Band I. *Beaudous*..... nach der einzigen Handschrift der Pariser Nationalbibliothek herausgegeben. Berlin, Mayer und Müller, 1889, in-8. 136 p. — Nous aurons l'occasion de revenir sur cette édition quand M. Ulrich aura terminé la publication complète qu'il nous promet, et dont il s'occupe depuis longtemps, des œuvres de Robert de Blois¹.

Aucassin und Nicolette neu nach der Handschrift mit Paradigmen und Glossar von Hermann SUCHIER. Drith Auflage. Paderborn, Schöningh, in-8, x-120 p. — Cet excellent et charmant volume trouve, comme on le voit, le succès qu'il mérite, à tous égards. M. Suchier l'a encore amélioré dans cette troisième édition, et il a certainement raison de penser que le texte est maintenant « bien près de sa forme définitive ». Le commentaire est aussi revu et augmenté. A la savante explication magique et *folk-lorique* des paroles, si malheureusement mutilées dans le ms., qu'Aucassin, couché sur le dos, adresse à *Pestoilete* qu'il voit briller à travers le feuillage et les fleurs, beaucoup de lecteurs préféreront sans doute avec nous l'interprétation simple et naturelle dans laquelle ce morceau garde toute fraîche sa délicate poésie.

Physiologus i to islandske bearbejdelser. Udgivet med indledning og oplysningen af Verner DAHLERUP. Med et litograferet facsimile. Copenhague, Tiele, 1889, in-8 de 92 p. — Le *Physiologus* fut traduit en Islande dès le XIII^e siècle ; on conserve des fragments de deux versions différentes. M. Dahlerup les a publiés ainsi que les curieux dessins qui les accompagnent ; son introduction est bien faite et instructive même après le livre spécial de M. Lauchert, que d'ailleurs l'auteur danois n'avait pu encore utiliser.

Ueber die subjektiven Wendungen in den altfranzösischen Karlsepen, mit besonderer Berücksichtigung der verschiedenen Versionen des altfr. Rolandslieds. Von Dr. Phil. Rudolf BAUER, Frankfurt a. M., Schauenburg, 1889, in-8, 124 p. (diss. de Heidelberg). — La valeur de cette dissertation est surtout dans la première partie, qui concerne la *Chanson de Roland* ; la seconde partie, consacrée aux autres poèmes, est trop incomplète de toutes façons. Elle sert cependant à appuyer la première, en montrant que les « tournures subjectives », c'est-à-dire les apparitions du poète (ou du remanieur, ou du jongleur) dans les chansons de geste, vont croissant sans arrêt, avec le temps, en nombre et en importance. C'est ce que fait voir déjà, avec un

1. Signalons une élégante petite plaquette dans laquelle M. Ulrich, pour le jour de l'an 1890, a imprimé une traduction en vers allemands du petit traité d'amour de Robert de Blois, mal à propos confondu, dans l'édition de Méon, avec le *Chastoiement des dames*.

détail intéressant, l'étude de ces tournures dans les différentes versions du *Roland*, étude d'où il résulte une fois de plus que la rédaction du ms. d'Oxford est plus ancienne que toutes les autres, et que l'épisode de Baligant, quoique de très bonne heure incorporé au poème, est étranger à sa forme primitive.

De l'étude des patois du Haut-Dauphiné, par l'abbé A. DEVAUX, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. Grenoble, Allier, 1889, in-8, 62 p. — Dans cette lecture faite à l'Académie Delphinale, l'auteur indique les travaux faits jusqu'à présent sur les patois dont il s'agit, et trace à grands traits le plan de l'ouvrage considérable qu'il se propose de leur consacrer. Tout est intéressant, judicieux et instructif dans cette sobre et élégante esquisse, qui fait concevoir la meilleure opinion du tableau dont elle est le prélude. — M. D. a raison de dire que les patois peuvent souvent éclaircir l'étymologie des mots français; mais il ne faut pas toujours s'y fier aveuglément. « On ne peut plus douter, dit-il (p. 49), de l'étymologie du mot *abri*, quand on le trouve traduit par *ouri*, *ûri*, *ôvri* et *avri*; évidemment, c'est le latin *apricus*. » Quelle que soit l'explication des mots dauphinois, ils ne sauraient jamais prouver que *pr* intervocal en français a donné *br* et non *vr* (cf. *avril*); *abri* est sans doute le subst. verbal d'*abrier*, qui ne peut guère être qu'un mot composé avec *a*.

Geschichte der französischen Nationallitteratur von ihrem Anfange bis auf die neueste Zeit, von Fr. KREYSSIG. Sechste vermehrte Auflage in zwei Bänden, gänzlich umgearbeitet von Dr. Adolf KRESSNER und Prof. Dr. Joseph SARRAZIN. II. Band. Berlin, Nicolai, 1889, in-8, VI-402 p. — Voy. *Romania*, XVIII, 350.

Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden. III. Von Adolf MUSSAFIA. Wien, Tempsky, 1889, in-8, 66 p. — Voy. *Rom.*, XVII, 333.

Joi in der Sprache der Troubadours, nebst Bemerkungen über *jai*, *joia*, und *gaug*. Von F. SETTEGAST. Leipzig, 1889, in-8, 58 p. (extrait des *Mémoires de la Société royale saxonne des sciences*, séance du 20 juillet). — L'auteur détache d'un grand travail sur tous les mots des langues romanes exprimant la joie et les idées qui s'en rapprochent le chapitre qui concerne les représentants de *gaudium* en provençal. Le développement très particulier de sens que le mot *joi*, notamment, a reçu dans la langue conventionnelle des troubadours est étudié ici de fort près, à l'aide d'un grand nombre d'exemples, et finement analysé. Le mémoire se termine par quelques réflexions sur la forme des quatre mots en question : l'auteur ne m'a point amené à ses conclusions. La seule forme vraiment méridionale de *gaudium* est *gaug* ou *jang*; *jai* (ou *gai*) peut à la rigueur se concilier avec la phonétique provençale, mais *joi* y est réfractaire, et l'explication de M. S. ne satisfait pas. Diez a émis l'hypothèse que *joi* était un emprunt au français; M. S. la rejette absolument : 1° parce qu'il est invraisemblable qu'un mot qui joue un si grand rôle dans la lyrique courtoise, création des Provençaux et non des Français, ait été emprunté par les premiers aux

seconds; 2° parce qu'on ne voit pas pourquoi la langue provençale aurait changé le genre du fr. *joie*. Mais le masc. *joï* existe en français; il se trouve employé uniquement dans des textes ou poitevins ou voisins du Midi¹; dès lors la présence de ce mot dans la langue technique des troubadours jette peut-être un jour précieux sur l'origine de leur poésie. Le plus ancien troubadour est Guillaume, comte de Poitiers, et si les chansons provençales ont été dans le nord appelées des *sous poitevins*, c'est peut-être parce que les plus anciennes pièces de ce genre étaient réellement poitevines. Ce n'est pas ici le lieu de développer cette idée; j'ai voulu seulement l'indiquer en voyant M. S. essayer de lui enlever inconsciemment ce qui m'avait semblé et me semble encore pouvoir en être un des points d'appui. — G. P.

Egberts von Lüttich Fecunda Ratis. Zum ersten Mal herausgegeben, auf ihre Quellen zurückgeführt und erklärt von Ernst VOIGT. Halle, Niemeyer, 1889, in-8. LXVI-273 pages. — Cette publication (dédiée à E. Dümmler et G. Paris) d'un poème latin de la fin du x^e siècle est de la plus haute importance pour l'histoire des fables ésopiques et surtout des proverbes. On retrouve dans l'introduction et dans les notes la science, la critique et la pénétration qui ont valu tant d'estime aux précédents travaux de M. Voigt.

Chants populaires des Roumains de Serbie, publiés par M. Emile PICOT. Paris, Leroux, 1889, gr. in-8, 76 p. — Les Roumains de Serbie sont presque inconnus; les chants imprimés ici sont à peu près les seuls documents qu'on ait encore publiés sur eux. Parmi ces chants, les plus intéressants sont ceux qui concernent les exploits du « *bölkbaši* » (colonel) Stojan contre les Turcs, et sa pendaison finale; ils remontent à la fin du xviii^e siècle, et prouvent par conséquent que les Roumains qui les ont produits étaient déjà à cette époque établis en Serbie; ils y sont d'ailleurs venus de la Petite-Valachie. Traduction, notes, courte introduction, index des noms propres, petit glossaire, M. Picot a joint à sa publication tout ce qui pouvait l'éclaircir.

Varia Provincialia. Textes provençaux en majeure partie inédits, publiés et annotés par Camille CHABANEAU. Paris, Maisonneuve, 1889, in-8, 96 p. — Extrait de la *Revue des langues romanes*.

1. *Joi* n'est pas dans le dictionnaire de M. Godefroy; il se trouve, à ma connaissance, dans le roman de *Thèbes*, actuellement sous presse, dans *Joufroi* (v. 1383), et dans la légende de Théophile, publiée par Bartsch (*L. et litt. fr.*, 466,9 et 470,22).

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

I CODICI FRANCESI DE' GONZAGA

SECONDO NUOVI DOCUMENTI

L'interesse, del quale fu fatta segno la pubblicazione dell'Inventario de' manoscritti francesi che arricchivano sui primi del sec. xv la biblioteca de' Gonzaga¹, mi è pegno sicuro che non torneranno meno graditi agli studiosi i documenti relativi a quella preziosa collezione che io traggio adesso dagli archivi mantovani². Parecchi infatti, e non spregevoli, sono i risultati che questo esame ci ripromette; poichè non soltanto mercè loro noi potremo rettificare le inesatte opinioni messe innanzi dal Braghirolli intorno al tempo ed al modo in cui la raccolta si venne formando; ma conseguiremo altresì maggior copia di notizie sopra taluni codici che l'Inventario del 1407 descriveva in maniera troppo incompiuta o aveva del tutto dimenticati. Noi giungeremo inoltre a conoscere in quali condizioni la raccolta medesima si trovasse un secolo innanzi alla sua deplorabile dispersione; nè sarà infine a tacere che dal complesso de' nuovi materiali che metteremo alla luce risulterà sempre più chiaro ed evidente come sullo scorcio del trecento la cultura letteraria dell'alta società italiana fosse ancora quasi completamente francese.

1. *Romania*, IX, 1880, p. 497 e sgg.

2. E, per essere più esatti, dalle filze della corrispondenza mantenuta dai Gonzaga nel sec. xiv coi principi italiani e stranieri, i propri ambasciatori ed incaricati d'affari ed, in generale, con quanti in qualche maniera parteciparono alle faccende del tempo. Nell'esplorazione di questo carteggio, pur troppo frammentario, mi è stato di efficacissimo aiuto un amico impareggiabile, che dall'archivio mantovano ha tratto e trae incessantemente documenti preziosi per la storia dell'arte e del pensiero italiano nel risorgimento, Alessandro Luzio.

I.

La notevole prevalenza numerica de' manoscritti francesi sugli italiani che formavano parte della libreria di Francesco Gonzaga, prevalenza ben naturale agli occhi di chi conosca un po' d'avvicino le vicende della letteratura francese fra di noi, era sembrata invece troppo strana al Braghirolli perchè non si dovesse ricercarne in qualche peculiar fatto la causa. E questo fatto parve a lui poterlo additare in uno de' più notevoli episodi della vita di Francesco; il soggiorno cioè che ei fece per più mesi a Parigi quando il Conte di Virtù volle che dalla sua mano Lodovico d'Orléans ricevesse in isposa Valentina Visconti. Nelle lettere che il Gonzaga venne allora scrivendo ai reggitori di Mantova, egli parla sovente degli acquisti a cui attendeva di « cose belle, non solo onorevoli, ma anche utili¹ ». Ora, si è domandato il Braghirolli, quali cose più belle, più onorevoli, più utili de' libri? Fra le sue compere adunque Francesco avrà fatto, naturalmente, parte assai larga anche ai libri; e questi, se comprati in Francia, saranno stati, ben s'intende, scritti in francese!

Il ragionamento è forse un po' ingenuo; ma ciò non toglie che da esso sia partito il bravo Braghirolli per concludere che buona parte de' manoscritti francesi, i quali del 1407 si trovavano riuniti nelle scansie della biblioteca mantovana, e soprattutto quelli di contenuto storico o cavalleresco, dovettero essere messi insieme da Francesco nel suo viaggio oltremonti.

I documenti da me rinvenuti fanno crollare l'edificio architettato dal buon canonico mantovano. Essi mostrano infatti come troppi fra i codici registrati nel catalogo del 1407 esistessero da tempo ben anteriore presso i Gonzaga, perchè si possa credere probabile che i più non vi abbiano trovato ricetto se non ai giorni di Francesco. E del resto a conclusioni siffatte era agevole venire anche senza conoscere codesti nuovi materiali; poichè dire, come ha fatto il Braghirolli, che l'Inventario da lui pubblicato è il « primo » documento che valga a confermare la lode data ai Gonzaga di avere « all' epoca del Rinascimento »

1. *Rom.*, l. c., p. 498.

contribuito, col mettere insieme una scelta biblioteca, all' incremento degli studi¹, è affermar cosa non soltanto erronea, ma ingiusta.

Ingiusta dico, perchè non è lecito ad alcuno, e meno che mai ad un erudito mantovano, togliere con tanta disinvoltura all' avo ed al padre di Francesco un vanto, al quale hanno dritto pienissimo di partecipare. La predilezione di Guido Gonzaga per gli studi letterari, la sua passione per la poesia, che parve degna di biasimo, perchè eccessiva, allo storico della sua casa², sono, fra altro, attestate dalla salda e sincera amicizia che lo strinse al Petrarca, il nome del quale ci ritornerà ben di frequente sotto la penna nel corso di queste ricerche³. Ed il Petrarca appunto ci è testimone autorevolissimo dell' avidità con cui il Gonzaga andava in traccia non solo delle opere degli scrittori antichi, ma delle produzioni poetiche delle letterature volgari. Una sua ben nota epistola metrica non ha infatti altro scopo se non quello di presentare al signore di Mantova nel *Roman de la Rose* il più squisito frutto di quella poesia di Francia, che egli si mostrava tanto bramoso di gustare :

vulgaria enim et peregrina petenti
Nil maius potuisse dari, nisi fallitur omnis
Gallia Pariseosque caput, mihi crede valeque⁴.

Nè dalle orme paterne (strana anche questa dimenticanza del Braghirolli!) si era allontanato Lodovico. Ei pure, a quanto dicono, ebbe consigliere il Petrarca nella scelta de' libri destinati ad ornare la domestica biblioteca; anzi vuole la tradizione che di essa rendesse libero, con esempio unico a que' tempi,

1. *Ibid.*, p. 497.

2. *Obijciatur carminum ac literarum studium plus quam Principi deceat. Et eo magis, quod cum aetate impetus ille frigeat, servaverit tamen in extremum Poeticos vanitatem. Neque tamen cura erat, sed subito conatus, qui multo ante cum calore elanguerat. Vitae extremo, poëtarum locis levare volebat; quia seria fatigabant...* A. POSSEVINI, *Gonzaga*, lib. IV, p. 380, Mantuae, Osanna, MDCXXVIII.

3. *Famil.*, lib. III, ep. 11. Cfr. TIRABOSCHI, *St. della Lett. It.*, Milano, Classici, 1823, t. V, p. 54; LITTA, *Fam. cel. ital.*, Gonzaga di Mantova, t. II.

4. *Fr. Petr. Poem. min.*, Milano, Classici, 1831, t. II, p. 343, ep. IV.

l'accesso e l'uso a tutti gli studiosi¹. Ma qualunque fede vogliasi prestare a codeste affermazioni di scrittori più recenti, non verrà mai ad essere infirmato il fatto che, se la libreria mantovana giunse sullo scorcio del trecento a conseguire rinomanza singolarissima fra quante ne esistevano in Italia², a questo risultato non cooperarono meno efficacemente di Francesco Guido e Lodovico Gonzaga. E soprattutto per il fondo francese, che a noi in particolar modo importa, ciò è luminosamente dimostrato dai documenti che mi propongo di illustrare.

II.

Il 30 maggio del 1366 così scriveva a Guido Gonzaga Manfredino da Sassuolo :

Magnifice domine. Vobis dirigo per lactorem presentium librum quem michi comodastis. Et non miremini si cicius vobis non transmissi, cum multis diebus elapsis non fuerim Sassoli. Igitur vos atente deprecor quatenus vobis libeat per lactorem presentium michi mutuo destinare librum Meliadus, quem vobis remisit Gilbertus de Corigia. Et si dictum librum comodare non libet, saltem comodetis librum Guilelmi Horenghe et per latorem presentium dirigatis michi Nam ipsorum librorum ut plurimum indigeo, permanendo assidue in Sassolo, prout facio. Me vobis recomendo.

Manfredinus de Sassolo.

(a 10)

Ibidem die xxx maij.

Illustri et magnifico domino D. Guidoni de Gonzaga.

1. LITTA, o. c., t. III. La lettera del Petrarca a Lodovico, che il POSSEVINO (o. c., p. 406) afferma tratta dall'archivio de' Gonzaga, è indubbiamente apocriфа, come dimostrò il TIRABOSCHI (o. c., p. 53, il quale però ha confuso il padre di Guido, che si chiamava ei pure Lodovico, col nipote). Ved. anche FRACASSETTI, *Lett. di F. P. volg.*, t. V, p. 203 e sgg.

2. Della celebrità raggiunta dallova dalla libreria de' Gonzaga offre bell'indizio una lettera di Coluccio Salutati, in cui supplica il signor di Mantova a fargli noto se fra i preziosi codici ch'ei possiede si trovino per avventura le opere d'Ennio o di alcun altro fra i più antichi autori latini. Siccome codesta lettera nei codici donde la tolse il RIGACCI (*L. C. P. Sal. Ep.*, P. II, XVI, p. 78) è indirizzata molto concisamente *Domino Mantuano*, così il TIRABOSCHI (o. c., p. 170) la stimò diretta a « Luigi Gonzaga o Guido di lui primogenito ». In realtà essa è stata inviata a Francesco, e non prima del 1395, come ho detto altrove (*Bull. dell' Ist. Stor. Ital.*, n. 4, 1888, p. 102).

È questa la lettera più antica per data in cui sia questione di codici francesi che io abbia rinvenuta nell' archivio Gonzaga¹. I due libri però de' quali si fa in essa ricordo ci erano già noti per altra via; chè il *liber Guilelmi Horengbe* è certamente da identificare col *Guilelmus de Orenga* registrato nell' Inventario del 1407, ed il *liber Meliadus* non può esser altro dal *Meliadiusius* ivi registrato², cioè a dire un codice contenente la prima parte del *Palamedes*, il farraginoso romanzo attribuito ad Elia de Borron³.

Riconosciuti così i manoscritti, che Manfredino della Rosa bramava aver presto fra mani per alleviare con piacevoli letture i tediosi ozî del suo castello, rivolgiamo un istante la nostra attenzione, prima di proceder più innanzi, sopra codesti due corrispondenti del Gonzaga. « Gentilotti signori di castella et di omini, » come li avrebbe chiamati il Sercambi, così Manfredino quanto Giberto hanno rappresentata una parte troppo importante in mezzo ai loro contemporanei perchè la storia ne abbia dimenticati i nomi; ma non è per verità l'amore alle lettere che li raccomandò sin qui alla memoria de' posteri. Sdegnosi di soggezione, sempre in guerra coi vicini, sgomento

1. Archivio Stor. Mantov. E. XXXV, 1 (D'ora in poi per brevità nell' indicazione delle segnature mi varrò delle sigle « A. S. Ma. ») La lettera manca della data d'anno, ma si trova però da' vecchi archivisti collocata fra quelle del 1366; ora le antiche ubicazioni, rispettate anche nei recenti riordinamenti dell' archivio, sono quasi sempre attendibili. Anteriore a questa di Manfredino è una lettera scritta l' 11 febbraio dell' anno medesimo a Francesco e Lodovico da Giovanni di Ricciardo Manfredi (A. S. Ma. E. XXX, 3) colla quale li assicura che rinverrà tosto i due libri prestatigli. Ma siccome di codesti libri non son in essa indicati nè i titoli nè il contenuto, così non ne abbiamo potuto tener conto.

2. *Rom.*, p. 512, n. 45 (*Foulcon de Candie*) e n. 33, p. 510.

3. Riportando l'*incipit* del *Meliadiusius*, come è dato nell' Inventario (*A celui que ma preste sen e ingen*) i dotti annotatori soggiungono: « Ce ms. semble plutôt avoir contenu *Guiron le Courtois*, dont les premiers mots (p. ex. *Bibl. N. fr.* 338) sont: *A Dieu qui m'a donné poir et engien*. » A conferma di tal plausibilissima congettura si può forse ricordare come il titolo di *Roumans de Meliadus, livre du roy Meliadus*, si trovi in certi mss. attribuito alla grande compilazione di Rusticiano da Pisa sulla Tavola Rotonda. Cfr. P. PARIS, *Les mss. franç.*, t. II, p. 359 e III, p. 58; A. BARTOLI, *St. della Lett. Ital.*, v. III, p. 22 e sgg; G. PARIS, *Manuel*, I, § 63.

de' viandanti, odiati dai loro stessi sudditi che opprimevano colle fiscalità soverchie ed i tirannici capricci, entrambi ci si drizzano davanti dalle cronache dal tempo quasi ultimi rappresentanti di quella nobiltà feudale, a cui ubbidiva una volta gran parte della Lombardia e dell' Emilia, ma che era venuta scemando di numero e di baldanza man mano che si afforzava la potenza de' Visconti e degli Estensi. Come un albero gigantesco intristisce ed uccide coll' ombra densissima della sua verzura le piante che l'attorniano, così i padroni di Milano e di Ferrara andavano infatti a poco a poco distruggendo le piccole signorie indipendenti che li circondavano, trasformando i liberi feudatari d'altre età in vassalli ossequiosi, quando non preferivano addirittura sopprimerli. A codesta sorte eran votati così i della Rosa come i Correggieschi; e tutti i loro sforzi non valsero a stornare la rovina che li attendeva. Del 1372 Giberto, dopo aver lungamente deluse le ambiziose mire di Bernabò Visconti, è costretto ad abbandonargli il possesso di Correggio, e va, povero avventuriero, a morire in Venezia¹. Manfredino poi, che, pochi mesi innanzi la morte di Giberto, era stato egli pure dagli Estensi spogliato a tradimento di Sassuolo, come io ho già avuto altrove opportunità di narrare, dopo aver vagato qualche tempo per la penisola, or quale podestà, or quale condottiero di truppe mercenarie, finisce miserabilmente a Padova sotto i colpi di quell' Aldobrandino Rangone, che doveva nel suo sangue vendicare l'uccisione paterna².

Niun' altra fra le lettere che rimangono dirette a Guido Gonzaga fa ricordo di libri francesi da lui posseduti. Ma poco innanzi la sua morte ecco uscir fuori nuove testimonianze intorno ad essi dal carteggio de' suoi figli, Francesco e Lodovico.

Il 6 Gennaio del 1368 o '69, Bartolomeo Piacentini, dottore in legge e vicario di Francesco da Carrara, scrivendo ad Oddolino de' Pettenari, che teneva il medesimo ufficio presso i Gonzaga,

1. Sui casi di Giberto da Correggio ved. SANSOVINO, *Della vita et de fatti delle Case ill. d'It.*, Venetia, 1582, p. 274; LITTA, o. c., t. V, *Da Correggio*, t. II. Il monaco PIETRO DELLA GAZZATA, suo contemporaneo, registrandone la morte in data del 17 Luglio 1373, così ne tratteggia il carattere: *Hic nobilissimus fuit homo et maximus hostium ultor et crudelissimus.* (MURATORI, *R. I. S.*, XV, c. 81.)

2. Ved. *Giorn. stor. della Lett. It.*, XII, p. 192 e sgg.

si faceva interprete del desiderio del suo signore « *pro habendo commodato illum Titilivium in lingua francigena, ut quendam suum corrigere posset et si aliquid deficeret, faceret exemplari*¹. Lieti di far cosa grata al potente amico, ecco come, quattro giorni dopo, rispondevano i due fratelli :

Magnifice frater noster carissime. Vestre fraternitatis literas recepimus, per quas nos requiritis quod Titilivium quem habemus in lingua francigena vobis placeat destinare pro corretta fienda in quodam quem corruptim creditis

1. A. S. Ma. E. XLVI, 2. Anche questa lettera non ha altra data che quella del mese e del giorno; ma non si può rimanere incerti sul tempo a cui appartiene, quando si rifletta che il ms. bramato dal Carrarese era nelle sue mani nel 1371, e che nell' estate del '69 Francesco Gonzaga aveva già raggiunto nel sepolcro il fratello Ugolino, da lui trucidato sette anni innanzi (ved. GAZZATA, *Chron.*, c. 90; PLATINA, *Hist. Mant.*, l. III, in MURATORI, *R. I. S.*, XX, c. 748. ecc.) Corse allora pubblica fama che Lodovico l'avesse spento di veleno per regnar solo; nè ci sarebbe da stupirne, giacchè la reggia mantovana parve allora tramutata in quella d'Argo o di Tebe. Lodovico stesso visse del resto fra incessanti paure; più e più volte Feltrino, suo zio, ed i cugini, cui l'usurpazione di Reggio aveva preclusa la via al dominio di Mantova, tentarono di ucciderlo; ma le insidie furon sempre scoperte e punite. Se prestassimo fede al COLLE (*Storia dello Studio di Pad.*, v. II, p. 144 e sgg.), dal quale A. Pezzana attinse tutte le notizie di cui si giovò per rimpinguare il magrissimo cenno che l'AFFÒ aveva dato di Bartolomeo de' Piacentini (*Mem. degli scritt. e letter. parmig.*, Parma, 1789, t. II, p. 65, e t. VI, P. II, p. 104 e sgg.), costui avrebbe cessato di vivere nel 1369 in Padova, dove aveva vissuto a lungo, or coprendo una cattedra nello Studio, ora abbandonandola per dedicarsi tutto ai gravi negozi che Francesco il vecchio soleva affidargli. Ma il Colle ha preso, non so come, un grosso granchio; chè il Piacentini non solo era vivo e verde del 1371, come ce ne dà testimonianza la lettera qui pubblicata, ma continuò ad aver parte negli affari di Lombardia per trent' anni ancora! Infatti, abbandonato poco dopo il 1373 il servizio de' Carraresi (che nella primavera di quest' anno ei fosse ancora a Padova risulta da un passo di G. GATTARI, *Ist. Pad.* in MURATORI, *R. I. S.*, XVII, c. 173), egli passava a quello di Galeazzo Visconti, il quale non tardò ad incaricarlo d'importanti affari e lo mandò del 1376 a Genova ambasciatore al pontefice (GIULINI, *Mem. spett. alla storia della Città e Camp. di Milano*, Milano, 1856, v. V, p. 591); del '79 a stipular la tregua fra lui ed i marchesi di Monferrato (GIULINI, *o. c.*, l. c., p. 611) e dell' '80 a Venezia a trattarvi un' alleanza con quella Repubblica (GIULINI, *ibid.*, p. 616). Otto anni dopo (CITTADELLA, *Storia della Dom. Carrar. in Padova*, v. II, p. 135) egli continuava ad occupar tranquillamente presso lo stesso conte di Virtù l'ufficio di vicario.

vos habere, ad quarum continentiam respondentes dicimus quod vestre fraternitatis requisitionibus annuere cupientes ipsum Titilivium vobis per cavalderum nostrum mittimus presencium portitorem, quem tenere placeat pro vestre libito voluntatis, dispositi semper ad maiora quelibet grata vobis. Dat. Mantue, x Jan.

Ludovicus et } fratres de Gonzaglia.
Francisclus }

(a 1°).

Magnifico et potenti dño dño Francischo de Cararia Padue etc. fratri nro carissimo 1.

Del codice, inviato a Padova, non si fa menzione nell' Inventario del 1407; dovremo noi dunque concludere che esso non fosse più restituito ai suoi legittimi possessori? Sarebbe questa una deduzione troppo affrettata, perchè una lettera del medesimo Piacentini, scritta il 28 Marzo 1371 a Lodovico Gonzaga, ci dimostra come costui, dopo aver atteso per lo meno un anno la restituzione del manoscritto, si fosse deciso a richiederlo. Neppur in questo modo però gli riuscì di ottenere qualcosa di meglio della semplice promessa di un sollecito rinvio:

Mitto dominacioni vestre librum Remelliadosii per latorem presencium. Titilivium autem non mitto, quia nondum est expletus, quem cum fuerit expletus mittam vobis 2.

Or quale versione delle decche liviane avrà contenuto il cod. gonzaghesco? Non credo che si possa rimanere troppo incerti nella risposta: secondo ogni probabilità l'opera celebratissima di quel benedettino, che fu il primo traduttore francese di Tito Livio, Pietro Bersuire. La versione che costui intraprese dello storico padovano, per ordine di re Giovanni del quale era segretario, dovette, se prestiam fede al suo recente e dotto biografo, esser stata condotta a compimento nel 1355, al più tardi 3; niuna meraviglia adunque che alquanti anni dopo essa avesse già varcate le Alpi. E chi sa del resto che il libro del Bersuire non fosse stato portato a Guido Gonzaga dal Petrarca,

1. A. S. Ma., Minute de' Gonzaga, sec. XIV, s. a., fasc. 2.

2. A. S. Ma. E. XLVI, 2. Credo superfluo avvertire che il *liber Remelliadosii* è certamente lo stesso che tre anni innanzi era stato spedito a Manfredino da Sassuolo.

3. L. PANNIER, *Sur le Bénédictin P. Bersuire, premier traduct. franç. de Tite-Live*, in *Biùl. de l'Éc. des Chart.*. XXXIII (1872), p. 348.

quando questi nel 1361 ritornò di Francia, dove erasi recato quale ambasciatore del Visconti? Non è a dimenticare infatti che in quella occasione egli rinnovò col dotto benedettino quelle amichevoli consuetudini di cui parecchi anni prima eran stati testimoni i recessi di Valchiusa¹. Ma, lasciando da parte queste che non sono altro se non gratuite congetture, stiamo contenti ad avvertire come l'opera del Bersuire avesse ottenuto fra noi non scarso favore sul cader del trecento. Al codice estense, la cui esistenza ci è attestata dall' inventario del 1437, pubblicato in questo stesso periodico per cura di P. Rajna², noi possiamo adesso aggiungerne due altri conservati verso il tempo stesso a Mantova ed a Padova.

Se Lodovico Gonzaga si diletta assai di libri volgari, egli non trascurava per questo di raccogliere anche opere classiche; anzi approfittava volentieri delle numerose richieste che gli erano rivolte per stimolare a sua volta gli altri a procurargli libri rari o sconosciuti. Di questo suo lodevole ardore ci dà prova l'importante lettera che gli scriveva nel 1371 da Padova Niccolò Beccari, un venturiero ferrarese, che militava, per quanto suppongo, agli stipendi di Francesco da Carrara. Sebbene non si tratti in essa di codici volgari, pure chieggo licenza di riprodurla qui, come documento non privo d'interesse per la storia dell'umanesimo.

Magnifice et singularis domine mi. Acepi literas vestras cum reverentia, quas non sine bono et alacri animo perlegi et credulitatem, imo fidem adhibere certam vos in me satis confidentie observare; a qua minime per errorem fallitur animus vester, dicam vel in maioribus rebus, namque diutissime vobis vehementer afficio; nec rem fingo, nec adulari scio, deum testor et conscientiam meam. Et si mihi maius potuit, supercrevit affectus talis in mora quam per dies aliquot vobiscum, casu occurrenti, haud dubie gratissimam

1. Le relazioni del Petrarca con P. Bersuire sono state diligentemente esposte dal PANNIER, o. c., p. 332 e sgg., p. 350, ecc.

2. *Codici franc. possed. dagli Estensi*, in *Rom.*, II, p. 51.

3. Abbiamo così una novella prova del vivo interesse con cui si ritornava allora al grande storico romano, molto dimenticato nell' evo medio. Mal riuscendo a gustarlo nel testo, i signori italiani si adattavano a leggerlo tradotto; è noto come il Boccaccio volgarizzasse per Ostasio da Polenta, se non tutte le *Deche* allor conosciute, almeno la quarta. Cfr. HORTIS, *Studj int. alle op. lat. di G. B.*, p. 421 e sgg.

contraxi; quod michi non ad minimam gloriam ascribo. Sed nunc venio ad quesita per vos. Verum est quod Cesaris mei longe singularem epistolam habui et observavi eam reverendam fore ac (?) magis quam reliquias aliquorum [sanctorum?] eandem vobis per latorem impresciam trasmitto. Aliud eius nichil usque inveni, sed profecto autumo penes veritatem si qua supersint ad etatem nostram in orbe terrarum descripta dictata per illum [habeat] gloriosissimus vester et dominus meus, dominus Francischus Petrarca, quod sit sacratissimum scrineum vel sacernaculum (*sic*: *l.* tabernaculum antiquitatis?). Nec speret quisquam peregrinarum antiquitatum si quid extat aliunde posse contrahere extra ipsum, ad quem paucissimis diebus sum accessurus Arqua degentem; ibidem ab eo summa curiositate atque instantia impetrabo quasque Cesaris literaturas (*sic*) habuerit, nec timeo repulsam, cum et si in cuntis humanus semper extiterit, in me omnium iudicio, appar[uer]it humanissimus, sicque ubi ero potitus his, per singularem nuncium vobis remittam continuo, avidiori tamen voluntate paratus ad cetera. Valet felicitur longum ut optatis.

Per Nicolaum de Beccariis.

Patavi 11^o die Augusti¹.

Non ci è disgraziatamente noto quale esito avessero le pratiche del Beccari presso il Petrarca, perchè nessun' altra sua lettera sopra quest' argomento si conserva oggi nell' archivio de' Gonzaga: ma non credo di ingannarmi affermando che dovette essere poco conforme ai desideri di Lodovico. Il Petrarca infatti, dividendo un errore molto comune ai suoi tempi, e nel quale era caduto anche il Boccaccio, attribuiva a quel Giulio Celso che si credeva avesse accompagnato Cesare in tutte le sue spedizioni, quante opere del grande capitano ci sono pervenute². Egli si sarà perciò probabilmente affrettato a sradicare dall'

1. A. S. Ma. E. XLVI. 2. Senz' indicazione d'anno, ma ubicata al 1371.

Narra GALEAZZO GATTARI (*Chron. Padov.* in MURATORI, *R. I. S.*, XVII, c. 181) che tra i prigionieri fatti dai Veneziani nel luglio 1373 alla bastia del Buon Conforto vi fu Niccolò de' Beccari da Ferrara « marescalco del campo » padovano. Ei rimase nuovamente vittima delle vicende della guerra nel 1387, seppure è da leggersi *Nicholaus Becharius*, e non già *Behbaccius*, come porta la stampa, il nome di uno dei militi padovani fatti prigionieri dall' esercito veronese nella battaglia alle Brentelle; cfr. *Chronic. Estense* in MURATORI, *R. I. S.*, XV, c. 515. Intorno a lui che fu fratello del celebre poeta Antonio e seppe trattar con equal franchezza la penna e la spada, ho raccolte e davò altrove in luce altre notizie.

2. Mi basterà rimandare all' HORTIS, *Studj*, p. 414.

animo del Beccari ogni speranza di poter procurare al signore di Mantova gli scritti di colui che si diceva il primo imperatore romano. Qual fosse poi l'epistola di Cesare che il Beccari si vanta di possedere, io non saprei davvero ¹.

Ma lasciamo in disparte G. Cesare, e torniamo ai romanzi francesi. Ed ecco fra le lettere scritte in questo stesso anno al Gonzaga, una di Ambrogio Visconti che fa proprio per noi :

Magnifice ac potens Domine et tanquam pater carissime. Intellexi magnificentiam vestram habere quendam pulerum Aspremontem tractantem de Karulo Magno; quare excelsam paternitatem et dominationem vestram corde deprecor ut ipsum Aspremontem placeat per aliquos dies per nuncium notum michi destinare.

Dat. in castro Regii tertio Junij.

(a 1^o)

Ambroxius Vicecomes Regii ac
Capitan. Gen.

Domino Lodovico de Gonzaga ².

Il *pulcher Aspremons* desiderato dal Visconti dovrà certo identificarsi con uno dei due manoscritti registrati sotto tale titolo nell' Inventario, e che oggi al sicuro da ogni ulteriore traversia riposano negli scaffali della Marciana; ma a noi non riesce però possibile decidere se si tratti del Marc. fr. VI, o non piuttosto del VII, che presenta, come è noto, un rifacimento del primo ³. Ma ben possiamo invece rievocare con pochi tocchi alla mente de' lettori la curiosa immagine del personaggio così bramoso di conoscere le avventure di Carlomagno in Calabria. Ambrogio Visconti, nato dagli amori di Bernabò con Beltramola de' Grassi, era, sebben bastardo, uno de' figliuoli prediletti del tiranno milanese. Gli rassomigliava, sembra, moralmente moltissimo. Vero tipo d'avventuriero, non ventenne ancora, alla testa di millecinquecento uomini, fra cavalieri e fanti, moveva

1. Sulle lettere di Cesare a noi pervenute ved. TEUFFEL, *Gesch. der Rom. Litter.*, 182, 8.

2. A. S. Ma. E. XXXII. 2. Senz' anno; ma fra quelle del 1371. Altre lettere di Ambrogio, scritte da Reggio il 5 ed il 7 giugno, riguardano affari senz' interesse per noi.

3. Cfr. *Rom.*, I. c., n. 41 e 42, p. 511. Un codice dell' *Aspremont* si trova pure fra gli Estensi; cfr. RAJNA, o. c., p. 52, 55 e sg.; GAUTIER, *Les Epop. franç.*, v. III, p. 72.

contro il conte Lando e riusciva a sconfiggerlo. D'allora in poi la sua vita corse fra le battaglie, le stragi e la prigionia. Nel 1363, mentre militava sotto le insegne paterne contro Urbano V, colto dai soldati pontifici, era condotto in Ancona e tenutovi per più mesi in ceppi. Riacquistata la libertà nel seguente anno, prendeva il comando di quella terribile masnada che si dicea di S. Giorgio, e portava lo spavento nel Genovesato ed in Toscana. Più tardi, recatosi nel reame di Napoli ai danni di Giovanna I, era fatto di nuovo prigioniero in quel d'Aquila, e restava quattr'anni chiuso in Castel dell'Uovo. Del 1371, quando scriveva la lettera or riportata, era da poco tornato padrone di sè; ed il padre l'aveva inviato a Reggio, perchè soccorresse Feltrino Gonzaga che il marchese d'Este stringeva d'assedio, e, presentandosi il destro, si impadronisse della città. Nè Ambrogio mandò a vuoto le speranze paterne; poichè, aiutato dal conte Lucio di Lando seppe strappare all'Estense la preda proprio nel momento in cui stava per afferrarla¹.

Chi si sarebbe adunque aspettato che in mezzo agli strepiti guerreschi codesto giovine e feroce avventuriero, il quale appena trentenne doveva cader ingloriosamente sotto i colpi de' villani di Caprino², trovasse il tempo e la volontà di legger romanzi francesi? Ma in fondo la cosa è ben naturale. Fin da fanciullo nel palazzo paterno egli aveva udito ripetere i nomi e le imprese di Carlo e d'Orlando³; e forse in lui, come più tardi in Mattia Corvino, i grandi colpi di spada degli eroi carolingi, e gli elmi

1. Intorno alla presa di Reggio (30 aprile 1371), ed alla parte avuta dal Visconti nella turpe frode con cui il conte Lucio di Lando ne tolse il possesso al capitano generale delle truppe estensi si diffonde il *Chron. Estense*, o. c., c. 496 e sgg. E cfr. GIULINI, o. c., v. V, p. 539 e sgg.

2. Il 17 Agosto 1373. Egli aveva 'invaso la valle di S. Martino per punir gli abitanti, che avevano accolto con favore il Conte di Savoia, allorchè questi era entrato nel Bergamasco alla testa dell'esercito de' collegati. Bernabò in persona recossi a vendicare lo scempio del figlio, portando la desolazione e la strage in quella misera valle. Ved. GIULINI, o. c., v. V, p. 561; LITTA, o. c., *Visconti*, t. V.

3. La libreria de' Visconti era essa pure ben ricca, come tutti sanno, di romanzi e di poemi francesi. Che Bernabò, fornito d'acuto ingegno e di non comune dottrina (l'annalista milanese ci assicura che egli *studuerat ab adolescentia sua per multum tempus in decretalibus*, MURATORI, o. c., XVI, c. 801).

infranti e le teste spaccate fino al mento avevano aggiunta nuova fiamma a quella passione tutta medievale per la guerra da cui ci appare animato¹.

Ambrogio non è però il solo degli undici figli di Bernabò Visconti che noi troviamo in corrispondenza letteraria, se così è possibile esprimersi, col signore di Mantova. Nell' archivio Gonzaga si hanno lettere anche di Marco, suo fratello, al quale il Petrarca, levandolo al sacro fonte, aveva forse istillato qualche amore per gli studi. Marco però non va in cerca di romanzi, bensì d'un trattato di medicina; e tanto viva era la sua brama di possederne copia che impiegava tre copisti nella trascrizione de' quinterni che gli venivano trasmessi². Non pare tuttavia che

si dilettaesse anche in codeste letture nulla di più naturale. Ed a me sembrano darne prova evidente i nomi ch' egli impose ai suoi bastardi: Lancelotto, Palamede, Sagramoro, Isotta, Ginevra. (Cfr. GIULINI, o. c., v. V, p. 662 e sg.)

1. Dice di lui GIOVANNI DE' MUSSI (MURATORI, o. c., XVI, c. 519): « *Hic dominus Ambrosius fuit bellicosus et circa facta armorum valentissimus et liberalis in donando et expertus (sic: l. in armis?), cui pauci reperirentur similes in factis armorum.* » Questa qualità del Visconti doveva aver fatto grande impressione sul notaio piacentino; ne dà prova l'insistenza singolare con cui torna tre volte a lodarla e quasi colle stesse parole!

2. A. S. Ma. E. XLIX. 2:

Dno. Lodovico de Gonzaga... Intelleximus quod quidam medicus existens in Mantua habet unum librum qui appellatur totum continens, quem placeat nobis commodandum transmittere ut possimus facere ipsum exemplari... Dat. Mediolani die secundo aprilis MCCCLXXXJ.

MARCHUS VICECOMES, etc.

Primogenitus magnifici et Excelsi

Dni Dni Mediol. et Imper. Vicar. gen.

Si direbbe che il possessore del libro o non potesse proprio farne a meno, oppure non fosse troppo desideroso di accontentare il Visconti e non nutrisse soverchia fiducia nella sua puntualità, perchè ricorse al curioso espediente di consegnargliene soltanto pochi quinterni alla volta. Ciò apprendiamo da lettere di Marco dell' 11 aprile, 5 giugno, 20 settembre di quell' anno, nelle quali si parla sempre di quinterni rimandati, e se ne chieggono de' nuovi. Impaziente delle lungaggini che nascevano da codesto metodo, il Visconti avvertiva il 4 novembre che *magno affectu desiderantes facere cito exemplari librum appellatum totum continens procuravimus habere tres scriptores*; e perciò pregava il Gonzaga a mandargli quanto restava del libro, *attento quod in yeme scriptores satis scribunt*. Ed infatti a mezzo il dicembre la copia era ultimata, e

l'acquisto di codest' opera gli riuscisse di gran profitto ; il povero moriva pochi mesi dopo ¹.

III.

A Francesco da Carrara, il migliore ed il più dotta fra i principi dell' età sua, ai figliuoli del fiero tiranno di Milano, ai feu-

Marco, scrivendo al signor di Mantova, gli si offeriva pronto a rendergli, ove il potesse, pari servizio. I testi di medicina dovevan dunque essere tenuti ancora in ben alto pregio, perchè i possessori li circondassero di siffatte cautele! Anche a Lodovico Gonzaga era accaduto del resto altrettanto dieci anni prima, come ne fa testimonianza la seguente lettera del comune di Bologna (A. S. Ma. E. XXX. 2) a lui diretta : (omissis) *Ad id quod nos requisivistis de habendo copiam libri Mesue respondemus quod ob reverentiam vestram statim vestris perlectis litteris Priorem monasterii sancti Dominici de Bononia aduocauimus coram nobis, et ipsum strinximus intestine ad satisfactionem liberam voti vestri, qui nobis iuramento proprio affirmavit quod quia liber ille non erat sui ordinis, sed solum ibi depositus existeret, non auderet nec presumeret ipsum librum de ordine extrahere quoquo modo; subiungens nobis quod Dominus Padue qui copiam ipsius habere voluit, misit huc unum fratrem scriptorem, qui ipsum librum intus ordinem copiauit, et quod hoc idem et non aliud similiter concedi posset vestre fraternitati... Dat. Bononie, die xj mensis martii.*

*Antiani Consules et
Vexillifer Justicie* pop. Bon.

Il Gonzaga accettò questo partito; e fra le lettere da lui ricevute ve ne ha una del 14 marzo, s. a., nella quale certo frate Bartolomeo si profferisce di compiere la desiderata trascrizione, sollecitatovi forse dal canonico Giacomobono de' Guarneri, ch' aveva accompagnato Sagramoro Gonzaga allo studio (lett. 23 marzo, s. a., ma 1370(?), A. S. Ma. E. XXX. 3) ed aveva preso a cuore quest' affare.

1. Il 3 Gennaio 1382. (Cfr. GIULINI, o. c., v. V, p. 633.) Di libri non è mai questione in alcun' altra delle numerose e talvolta importanti lettere di Bernabò e di Galeazzo Visconti che si conservano a Mantova.

L'OSTIO però (*Doc. Diplom. tratti dagli Arch. Mil.*, v. I, p. 137, n. CXXXIII) ha pubblicata una notevole missiva di Luchino Visconti a Lodovico in data 15 giugno 1378, con cui gli chiede in prestito : *unum romanum loquentem de Tristano vel Lanzaloto, aut de aliqua alia pulchra et delectabili materia*: che valesse ad alleviare i tedi del suo prossimo viaggio a Cipro. E preziosa è per noi la spiegazione che Luchino dà della sua domanda : *Intellexerim quoque, egli scrive, magnificos dominos predecessores vestros pulcherrimis et delectabilibus libris fuisse fulcitos qui ad vestras manus pervenerunt.*

datari di Correggio e di Sassuolo, che abbiamo veduti sin qui rivolgersi al magnifico capitano di Mantova per soddisfare i loro desideri di istruzione e diletto colla lettura di opere latine o poemi volgari, i carteggi dell' archivio Gonzaga ci concedono di mandar compagni altrj ancora fra i signori italiani; e primi fra tutti i Malatesta. È noto ormai per troppe prove come quel nobile ardore per le arti e per le lettere, quell' inesauribile liberalità verso i cultori d'ogni onesta disciplina che resero insigni nel pieno rigoglio del risorgimento Sigismondo e Malatesta Novello e fecero dimenticare ai contemporanei ed ai posteri i loro errori ed i loro delitti, fossero qualità ereditarie nella loro famiglia; poichè già Galeotto, il fondatore della dinastia, Pandolfo, Malatesta, Carlo e Pandolfo II avevano gareggiato nel favorire, proteggere ed aiutare i cultori della scienza e degli umani studi. Non è qui il luogo di chiarire meglio di quanto si sia fatto sinora codeste asserzioni ¹, nè di descrivere con larghezza di particolari (e ciò ho in animo di tentare altrove fra breve) le corti letterarie di Rimini, di Fano, di Pesaro e di Cesena sul cader del trecento; a me basti adesso avvertire come l'amore per la scienza non men vivo nel Gonzaga di quel che fosse nei Malatesta, dovesse di necessità dar principio ad uno scambio di lettere e di libri fra di loro. E che così avvenisse parecchi documenti attestano; ma le opere, delle quali in essi è questione, sono di indole troppo diversa da quelle che adesso ci preoccupano, perchè spendiamo sull' argomento altre parole.

Ritorniamo pertanto ai codici francesi, de' quali assai più frequenti che per i latini non avvenisse, giungevano le richieste al Gonzaga. Ed egli, convien pur dirlo, si ingegnava sempre di appagarle, sebbene più e più volte avesse avuto motivo di deplorare la sua soverchia condiscendenza, di fronte alla difficoltà, e talvolta all' impossibilità, di riavere la propria roba affidata a depositari negligenti o infedeli. Di siffatte traversie sopportate dai codici accolti nella libreria mantovana ci offrono appunto

1. Alle pagine, non spregevoli, dedicate a questa trattazione dal can. A. BATTAGLINI, *Basinii Parm. Poetae Op. praestant.*, Rimini, 1794, v. II. C. TONINI non ha aggiunto, è forza dirlo, se non degli errori nel suo libro *La coltura letter. e scientif. in Rimini dal sec. XIV ai primordi del XIX*, Rimini, Danesi, 1884, v. I, cap. V, p. 55 e sgg. Cfr. però *Giorn. stor. della letter. ital.*, VI, 288 e sg.

memorabile esempio i casi di uno fra essi, il quale nell' Inventario del 1407 porta il titolo molto oscuro e bizzarro di *Cretus*¹. In un anno, che non possiamo determinare con precisione, ma certo innanzi al 1373, codesto libro era stato spedito da Mantova a Ferrara, se per compiacere ad un desiderio di Niccolò d'Este, o piuttosto a quello di qualche suo familiare, non saprei dire²; credo però probabile che a quella domanda il marchese fosse restato estranco, giacchè quando Lodovico, bramoso di riavere il suo codice, si decise a ridomandarlo, noi lo vediamo indirizzarsi, non già a Niccolò, ma ad un personaggio allora in gran reputazione a Ferrara, a quel Bichino da Marano cioè, che, dopo aver tanto a lungo e così ampiamente goduto del favore dell' Estense, finì con esempio davvero non nuovo nella storia di quell' età e di quella corte per precipitare dall' invidiata altezza nell' estrema ruina³. La prima

1. *Rom.*, n. 25, p. 509.

2. Copiosi sono i frammenti del carteggio tenuto dai marchesi d'Este coi Gonzaga, loro amici e parenti, in questo tempo; ma in essi non mi è avvenuto mai di trovare ricordo di codici spediti in prestito a Ferrara. Invece una corrispondenza molto scompleta di Lodovico con Geminiano de' Cesi, medico di qualche grido, che dai servigi suoi era passato a quelli degli Estensi (cfr. *Mem. Stor. e Doc. sulla Città e sull' ant. princip. di Carpi*, Carpi, 1877, v. I, p. 337), ci accerta che il Gonzaga non aveva trascurato di servirsi della biblioteca ferrarese, donde faceva nel 1372 (A. S. Ma. E. XXXI, 2, 15 Giugno 1372, 29 Marzo 1377, 1 Maggio 1379) estrar copia delle *Decbe* di Tito Livio. Abbiám qui adunque un nuovo attestato in favore dell' opinione espressa dal TIRABOSCHI (o. c., t. V, p. 166) che la libreria estense avesse già raggiunto nel sec. XIV una certa importanza. E come poteva essere diversamente, d'altronde, in una corte, dove si succedevano allora uomini, quali Donato degli Albanzani, Pietro Montanari, Benvenuto Rambaldi, ed aveva poetato parecchio tempo prima Niccolò da Padova?

3. I documenti conservati nell' Archivio Gonzaga e nell' Estense di Modena (e de' secondi io debbo la cognizione al più gentile degli amici, il conte Ippolito Malaguzzi Valeri, che di quell' importante Archivio tiene degnamente la direzione), uniti alle notizie che forniscono le cronache, permetterebbero di ricostruire la biografia di quest' uomo, ora ignoto, e che ebbe già tanta parte ne' politici maneggi de' suoi giorni. Nato di famiglia nobile in Parma e dedicatosi al mestiere delle armi, egli aveva già nel 1363 il titolo di capitano generale dell' esercito estense spedito a Mantova (A. S. Mo. Canc. Marchion. *Nicol. II Epist. et Offic. public. Reg.*, 1363-1380, c. 2; Ferrara, 21

lettera scritta a costui dal Gonzaga per ottenere la restituzione del *Cretus* non ci è pervenuta; ma da quella che ora si leggerà, risulta chiaro come Bichino si fosse alacramente adoperato per rintracciare il codice domandatogli, e dell' accaduto si mostrasse dolentissimo. Sempre cortese, il signore di Mantova lo racconsola, e per agevolargli le ricerche, aggiunge una particolareggiata descrizione del volume smarrito. E se la descrizione non giovò, come or si dirà, a Bichino, essa riesce in compenso utilissima per noi :

Ad id quod scribitis de Cronica mea Creti, de qua scribitis magnam melanconiam habuisse et quod creditis recuperasse eam, requirendo ut unus ex familiaribus meis qui eam cognoscat ad vos mittam Ferrariam, etc., dico quod de tali re non habetis capere melanconiam, quia libros omnes quos habeo et valde rem cariorem amittere vellem ante quam tedium aut melanconiam vos gravantem haberetis. Causa autem propter quam dictam Cronicam requisivi solícite fuit quia avidus talem librum habere non potui unquam exemplum recuperare et cum instantia requiri feci et si recuperassem non requisivissem a

nov. 1363). Altri pubblici atti del 1365, 66, 67 lo mostrano a Ferrara fra i più assidui cortigiani dello zoppo Nicolò (A. S. Mo : Casa Duc. e Stato, Doc. n. 1185, 22 Apr. 1365; Investit. Reg. A. c. 76; 14 Ag. 1366; Doc. n. 1583 e Reg. A, c. 37, 3 Genn. 1367; Doc. n. 1577, 8 Marzo a. m.); anzi il *Chron. Est.* ricorda, sotto la data del 26 Genn. 1367, come fra coloro che accompagnarono i due marchesi a Padova in occasione delle feste date da Francesco il vecchio per celebrar il matrimonio di Gigliola sua figlia col duca di Sassonia, si segnalasse il da Marano, il quale riuscì vincitore in un grande torneo (*R. I. S.*, XV, c. 488). Mandato di bel nuovo sullo scorcio del '68 a capo di scelta truppa in aiuto di Lodovico Gonzaga (A. S. Ma. E. XXX. 3 : sua lettera al Gonzaga in data 25 novembre), poco dopo, avutone l'assenso dal suo signore, si recava a nome di lui alla curia pontificia insieme a Nicolò de' Cremaschi (A. S. Ma. F. II. 6; lett. di Lodovico del 23 Aprile 1369). Nell' agosto del '70 il comune di Lucca gli offriva l'ufficio di Podestà; e, quand' egli l'ebbe rifiutato, quello di capitano della guerra (cfr. Arch. di St. in Lucca Riform. pubbl. Cons. Gen. 2, F. 36 t. e 68 t.). Non ci è nota l'epoca del suo ritorno a Ferrara; ma egli vi si trovava sui primi del 1371, intento a preparare quell' impresa di Reggio, che gli doveva riuscir tanto fatale. Nel già citato *Reg. Ep. et Offic. Publ. Nic. II*, c. 56, sotto la data 21 Agosto 1371, si legge infatti la seguente lettera : *Nos Nicholaus Estensis Marchio, etc. Vobis egregio militi domino Bichino de Marano dilecto consotio nostro gratiam nostram. De fide nobilitate legalitate ac probitate uestris plenius confidentes uos tenore presentium in nostrum capitaneum generalem omnium gentium nostrarum armigerarum tam pedestrium quam equestrium... duximus elligendum et constituendum, etc.*

vobis totiens cronicam ipsam. Familiarem autem aliquem qui eam cognoscat non habeo, quem ad vos mittere possim, quoniam Anthonius sescalchus qui ipsam habebat multum pro manibus mortuus est. Matheus vero a camera familiaris meus qui ipsam cognoscit est meus sescalchus, nec ipsum tali causa mittere possim sine meo sinistro. Sed vobis significo me habere quod Cronica ipsa habebat assides copertas corii, quod propter antiquitatem videbatur niger et cum aliquibus clodis et est scripta in lingua francigena et habet litteram rotundellam multum legibilem¹, et continet de testamento veteri, de regibus Assirie, de Troia, de gestis Romanorum, de factis Thebanorum et Atheniensium, de gestis Alexandri et multis aliis. Possent bene fuisse mutate assides et signa predicta in totum vel in partem, sed prout dicunt illi qui ipsum librum viderunt et dictus Matheus ipse liber habebat insignia predicta. Dat. Mantue 11 Junii.

Lodovichus de Gonzaga Mant. etc.
Imperialis Vic. gen.²

Ma ben altre e dolorose cure stavano allora per piombar sul capo allo sventurato Bichino! Quantunque la perdita di Reggio, cagionata dall' inesplicabile fiducia che egli aveva riposta nella lealtà di un tedesco predone, fosse tornata amarissima al marchese d'Este, pure costui non aveva cessato di trattarlo con bontà e di affidargli, come per il passato, incarichi gelosi e delicati³. Ma ecco, quando già due anni erano trascorsi dall' infausto avvenimento, mutarsi d'improvviso la scena: Bichino, che il 18 Gennaio 1373 figura ancora fra i testimoni dell' atto con cui Salvatico de' Boiardi affida all' Estense la custodia del castello di Rubiera⁴, circa quattro mesi dopo è preso e gettato nelle carceri

1. Seguivano a questo punto nella minuta altre indicazioni, cancellate poscia come superflue: *et non est magni voluminis in latitudine et longitudine, sed est grossitiei circa trium digitorum*. L'Inventario del 1407 attribuisce al *Cretus* 206 fogli.

2. A. S. Ma. Minute Gonz., sec. XIV, s. a., fasc. 5.

3. Il 19 Dicembre dell' anno medesimo Nicolò ed Alberto d'Este gli facevano mandato perchè ricevesse dal nuovo pontefice (Gregorio XI) l'investitura di Ferrara e sue pertinenze a loro nome (A. S. Mo. Casa Duc. e Stato: Doc. Reg. A (Inv.) c. 62 e THEINER, *Cod. Diplom. Dom. Temp. S. Sedis*, Rome, 1862, t. II, p. 539, Doc. DXXX). Ed infatti il 30 Maggio dell' anno seguente Bichino in Bologna prestava al cardinal legato, Pietro da Bruggia, il dovuto giuramento, come nuncio e mandatario dei due marchesi (A. S. Mo. Casa Duc. e St. Reg. A. (Inv.) c. 36-62, e THEINER, o. c., t. II, p. 545, Doc. DXXXVII).

4. A. S. Mo. Casa Duc. e St. Doc. G. 97.

marchionali sotto l'accusa di aver a tradimento ceduto Reggio al Visconti¹. Qual fu il motivo di sì repentino cangiamento nella condotta di Nicolò verso il cavalier parmigiano? Aveva egli davvero voluto, prima d'infierirgli contro, raccogliere le prove della reità sua? O il tradimento di Reggio non fu che un pretesto per poter senza biasimo aggravare la mano sopra il vecchio servo, caduto per cagioni a noi ignote in disgrazia? I cronisti son muti in proposito; nè giova quindi sciupar tempo ed inchiostro in vane congetture.

Sopraggiunse l'inverno innanzi che il da Marano, in favore del quale inutilmente provarono ad interporre il cardinale di Berri ed il conte di Savoia², potesse conoscere la sorte che gli si preparava. Soltanto nel dicembre infatti il marchese ordinava a Scolao Cavalcanti, podestà di Ferrara, di formare un processo e contro Bichino e contro coloro che si ritenevano suoi complici. La sentenza emessa da codesto magistrato, il 10 Maggio 1374, fu, come era naturale, contraria a Bichino, giudicato degno di morte³. Condotto poco appresso sul luogo del supplizio, egli

1. Fra PAOLO DA LEGNAGO nella sua inedita Cronaca, che si conserva ms. nella biblioteca A. S. Mo., c. 91 r., così si esprime sotto l'a. 1373. « Adi « 5 Zugno. Essendo condannato a perpetua prigione Messer Bochim et « Zanibon Busello et Madonna Neve sua mogliera, et Fiorello da Millan et « Bernabo Gracaton per il Tradimento de reggio furno impresonati. Nella « quale morite messer Bochim et messer Zanibon : Dove dappoi tuti li altri « furno relassati : ma furno banditti et conduti fora di Ferara. »

2. Ignorando l'accaduto, o forse credendo utile fingere d'ignorarlo, essi scrivevano al marchese che si piacesse concedere a Bichino licenza di recarsi in qualità di loro ambasciatore alla corte di Roma. Rispondeva Niccolò il 2 di Luglio (Canc. March., *Nicolai II Ep. et Off. Publ. Reg.*, 1363-80, c. 97) che un' improvvisa malattia, la febbre terzana, vietava al da Marano di lasciare Ferrara, e che del resto egli non potrebbe permettergli di maneggiare negozi, de' quali non aveva contezza. I due nobili sollecitatori capirono l'antifona e lasciarono il povero Bichino alle prese colla terzana!

3. *Die X mensis Maji [1374] dominus Bichinus de Marano, qui fuit maximus vir, jubente domino Nicolao Marchione Estense captus fuit et datus fuit in manus domini..... de Cavalcantis (sic) de Florentia Potestatis Civitatis Ferrariæ; et lecta fuit condemnatio super Arengeria Palatii Communis Ferrariæ et condemnatus [est] ad mortem propter delicta commissa.* Così l'anonimo cronista Estense (MURATORI, *R. I. S.*, XV, c. 498), il quale, sotto la data del 10 Maggio, raggruppa (come già fra Paolo sotto l'altra del 5 Giugno 1373) parecchi fatti avvenuti in tempi

vi apprese che la benignità di Niccolò gli faceva grazia della vita, tramutando la pena capitale in perpetua e durissima prigionia. Le porte del castello di Lendinara si chiusero allora su di lui, ma per poco; giacchè la morte, più clemente del marchese, si affrettò a sottrarlo a nuovi tormenti¹. Così miseramente finì quest' uomo che per più di due lustri aveva rappresentato una parte notevolissima non solo a Ferrara, ma in tutta la Lombardia, e goduta la stima e la familiarità de' più insigni e potenti personaggi del tempo.

La miserabile ruina del da Marano dovette accrescere, e non scarsamente, le difficoltà che il Gonzaga incontrava per tornar in possesso del *Cretus*; ma egli non si scoraggiò, sembra, per questo, e continuò le sue pratiche in Ferrara. Nè ebbe del resto a pentirsene, perchè il 30 marzo del 1376 il medico Geminiano de' Cesi gli dava finalmente avviso che il sospirato volume era già in viaggio alla volta dell' antica sua sede :

Transmitto vobis per latorem presencium librum Zanoboni Buxuli, quem credit esse librum Creti quem queritis. Ego autem de hoc me non cognosco si sit ille; vos autem hoc cognoscetis; sed de hoc sit quidquid velit, tamen tantum constat michi quod liber in tali ydiomate valde pulcer et delectabilis est, et ipse continet magnas pulcras et varias historias diversarum gentium usque in tempus Julii Cesaris et Ponpei. Magnificentie vestre me recomendo, etc.²

Dai particolari riferiti così in questa come nella precedente lettera del Gonzaga si deduce adunque in maniera apertissima che il *Cretus* era una specie di cronaca universale, la quale da Adamo scendeva giù fino a G. Cesare, il fondatore, secondochè voleva la comune credenza, dell' impero romano; una di quelle

diversi ed a più o meno lunghi intervalli. Scolao de' Cavalcanti era stato eletto a podestà di Ferrara per sei mesi con lettere patenti del 4 dicembre 1373; e nell' ufficio fu confermato per altri sei il 17 Marzo 1374 (A. S. Mo. *Nic. II Reg. Ep.*, 1363-1380, c. 106 e 114). Egli non poteva quindi aver iniziato se non coll' anno nuovo il processo contro Bichino ed i suoi complici; e la data, riferita nel *Chr. Est.*, è fuor di dubbio quella della pubblicazione della sentenza.

1. Sulla morte di Bichino dà questi ragguagli il FRIZZI, *Memorie per la Storia di Ferrara*, con giunte e note del C. C. Laderchi, 2 ed., v. III (Ferrara, 1850), p. 352 e sgg.

2. A. S. Ma. E. XXXI. 3.

opere insomma, di cui il medio evo, che ne andava fanatico, ci ha lasciato sì gran numero d'esemplari. Ed ora che abbiamo messo in sodo qual fosse il contenuto del libro, riuscirà fuori di proposito ricercare donde sia scaturito il bizzarro ed oscuro titolo sotto il quale esso era conosciuto alla corte di Mantova?

Delle ipotesi se ne potrebbero fare parecchie; ma io starò contento ad esporne una soltanto: quella cioè che a me pare fra tutte la più attendibile. Parecchie fra le cronache universali, diffuse in Italia sui primi del secolo decimoquarto, seguendo la consuetudine di riallacciare fra loro con inaspettati vincoli di sangue i più famosi fra i personaggi della favola e della sacra scrittura, narrata l'origine del primo uomo, o magari passatala sotto silenzio, davano principio al racconto degli avvenimenti di cui era stato teatro il mondo dopo il diluvio, dal regno di Saturno in Creta e dalla nascita di Giove. Così, per citare un esempio, che meglio si confaccia al nostro caso, un codice parigino del *Fiore d'Italia* porta in fronte la seguente rubrica: *In questo libro se tractarà de l'isola di Creti et de li primi rey de l'Ytalia et de la origine de li dey antichi et in parte di Vergilio ciò è de lo Eneydos vulgari et d'altri facti come apresso seguita*; e le prime parole del testo suonano: *Creti è una ysolla di Grecia la quale anticamente fu grande et nobile regione, ecc.*¹ » Ove adunque si ammetta che anche la cronaca contenuta nel codice mantovano incominciasse dal descrivere Creta, regno di Saturno e culla di Giove, sarebbe bell' e trovata la ragione per cui era stata detta *liber Creti*. Il nome di Creti, che faceva bella mostra di sè nelle prime linee del primo capitolo, aveva proba-

1. Ved. MARSAND, *I mss. ital. della r. bibl. parigina, ecc.*, t. I, p. 394. Si noti che questo codice (portato probabilmente in Francia da G. B. Cassini nel 1678; cfr. MAZZATINTI, *Inv. dei mss. ital. delle Bibl. di Fr.*, v. I, p. CXXXII, n. 1) è giudicato dal MAZZATINTI (o. c., v. I, p. 120) non anteriore al sec. XV, mentre il Marsand lo dice scritto « poco dopo la metà del sec. XIII »! E non è neppur da passare sotto silenzio che esso differisce notabilmente nella disposizione dei libri che lo compongono dal testo che, sulla scorta dell' antica edizione bolognese, ristampò L. MUZZI nel 1825 a Bologna per i tipi di R. Turchi. Quello infatti che nel cod. apparisce come primo è invece il secondo libro nell' edizione; nè è da credere che il ms. parigino sia acetalò, giacchè, se non il Marsand, certo l'avrebbe notato il Mazzatinti.

bilissimamente indotto o l'amanuense stesso, o un lettore saputo, a battezzare come *liber Creti* l'opera tutta quanta!¹

A maggiore conferma di tale ipotesi non sarà poi forse inutile soggiungere che la indigesta e mutila compilazione storica, la quale si attribuisce tradizionalmente a frate Guido da Pisa, che l'avrebbe scritta in volgare (affermazioni queste, che avrebbero tutte, o m'inganno, bisogno di esser confortate di più solide prove) offre nella ripartizione dei materiali, che sono riuniti a comporia, strettissime rassomiglianze con quella che, per quanto ci è dato raccogliere dalle lettere testè citate, si manifestava nel *Liber Creti*. In questo infatti alle narrazioni tolte dal vecchio testamento, relative alla creazione del mondo, altre ne tenean dietro sui re dell' Assiria, su Troia, i fatti di Roma, di Tebe, d'Atene, di Alessandro e di molti altri paesi e regnanti sino ai tempi della caduta della repubblica romana. Ora chi legga il prologo del *Fiore d'Italia* vi udrà l'autore palesare l'intenzion sua di distribuire in sette parti il medesimo cumulo di fatti, incominciando da Giano e Mosè per giungere fino agli imperatori

1. Chiunque rammenti di quali e quanti arbitri si sian resi colpevoli gli amanuensi farà senza dubbio buon viso a questa congettura. Ma se alcuno fosse restio ad accoglierla, io mi permetterei di ricordargli il casetto capitato al Mabillon, e narratoci da lui medesimo nell' *Iter Italic.*, p. 77. Stava ei dunque sfogliando il catalogo de' codd. già posseduti dal duca d'Altaemps, quando diè un balzo di gioia. Un titolo gli era caduto sott' occhio: *Ciceronis liber de Republica...*. Ma come rimase male, quando, avuto fra mani il prezioso volume, s'avvide che esso non conteneva se non le *Filippiche*, delle quali la prima comincia: *Antequam de republica, patres conscripti, dicam!*...

Non voglio del resto tacere come a tutta prima avessi vagheggiato un' altra spiegazione dell' indovinello, che offre il *Liber Creti*. EUSEBIO PAMFILO nel secondo libro de' *Chronicorum Canonum* scrive che, duemila anni circa dopo la creazione del mondo, *apud Cretam regnavit primus Cres indigena: a quo Creta appellata: quem aiunt unum Curetarum fuisse, a quibus Jupiter absconditus est et nutritus* (*Eusebii Pamph. Chron. Can. Libri duo...* A. MAIUS et J. ZOHREBUS.. *edid.*, Mediolani, 1818, p. 267). Ma accanto a questa tradizione, raccolta anche da G. BOCCACCIO (*Geneal. Deor.*, Basileae, 1532, l. XI, cap. 1), che faceva di Creto il balio di Giove, un' altra ne corse nel medioevo, della quale ignoro le fonti primitive, ma che ebbe maggior fortuna, poichè lusingava la tendenza, così comune nei cronisti di quell' età, di rallacciare con inattesi vincoli di sangue i più famosi personaggi della favola a quelli della bibbia. BRUNETTO LATINI così (*Tesoro*, L. I, cap. XXVIII, ed. GAITER, v. I, p. 83), e dietro a lui G. VILLANI (*Ist. Fior.* L. I, cap. vi), DOMENICO

« che succedettero a Julio¹ ». Con questo non voglio dire che fra il *Fiore*, attribuito al frate pisano, e l'anonima cronaca mantovana siano esistiti legami di dipendenza; ma soltanto crescere vigore alla possibilità che l'uno e l'altra avessero dai medesimi avvenimenti dato inizio al racconto².

IV.

Ultimo, ma solo per ragione di tempo, fra i corrispondenti di Lodovico ci vien d'innanzi il suo nipote Giberto da Correggio, nato dal matrimonio di quell' Azzone, che tenne un giorno il

BANDINI (*Fons Mem. Univ.*, cod. Laur. 170, f. 227 r.), e perfino l'autore di quel tardo zibaldone, che è l'*Aquila volante* (cfr. *Giorn. di Fil. Rom.*, III, p. 7), narrano come Nembrot « il gigante » generasse Creto, « che fu il primo re di Grecia, e per lo suo nome fu appellata l'isola di Creti, che si è verso Romania » (B. LATINI); e costui poi Cielo, dal quale nacque Saturno; cosicchè Creto non sarebbe il balio, ma il bisavo di Giove! E si noti che Domenico di Bandino par preferire questa alle opinioni suesposte, perchè la trovava *in quodam... libro cronico, quem antiquitatum veridicum semper legi*. Ora a me sorrideva l'ipotesi che re *Cres* o *Cretus* avesse dato il nome all' opera contenuta nel cod. Gonzaga. Ma c'era un guaio. Come poteva l'opera cominciare a parlar di Creto, senza aver premesso qualche pagina intorno al diluvio ed ai figli di Noè? Io mi son quindi visto nella necessità di lasciar da parte la mia prima congettura.

1. *Fiore d'Italia*, p. 4.

2. Sfogliando l'opuscolo di E. STENDEL, *Mittheilung. aus Französisch. Handschr. der Turiner Univers. Bibl.*, Halle, 1873, mi ero per un istante lusingati d'aver messe le mani sopra il *liber Creti*, poichè ivi a p. 4-5 si dà breve cenno del cod. L. II 1., il quale non solo contiene « *certaines chroniques compiles en maniere de somme lesquelles traitent des la creation du monde jusques a l'advenement de Jesu Christ* »; ma consta di 206 fogli, quanti appunto l'Inventario mantovano ne attribuisce al *Cretus*. Pur troppo le mie illusioni caddero, non appena ebbi dall' amico R. Renier maggiori ragguagli sul contenuto del magnifico volume, di cui lo Stengel ha data una descrizione non solo troppo sommaria, ma molto inesatta, giacchè egli non accenna affatto all' ultima parte dell' opera, destinata a narrare la conquista di Gerusalemme fatta da Goffredo. Sul v. dell' ultima carta si legge: *Ce livre a esté donné par le Sr de Gilly au Comte de Tornon l'an 1608 au mois d'aust.* E le prime parole del codice sono: *Qui le tresor de sapience veult mettre en l'aumoire de sa memoire..* (f. 7 r.)*

* [Voir sur cette compilation *Romania*, XIV, 64, note. Le ms. de Turin est mentionné à cet endroit. — *Réd.*]

dominio di Parma, con Tommasina, figliuola di Guido Gonzaga¹. Affidato fin dai primi suoi anni alle amoroze cure di Moggio de' Moggi, il buon notaio parmense, che aveva con memorabile esempio di fedel devozione divise le tristi come già le liete vicende del proprio signore, e rappresentato in casa de' Correggio or la parte di segretario, or quella di maestro; stimolato a coltivare il vivace ingegno che la natura gli avea largito dalle affettuose esortazioni di un consigliere quale Francesco Petrarca; Giberto era cresciuto nell' amore agli studî, nell' ammirazione per i monumenti della prisca sapienza, nel rispetto di que' dotti ingegni di cui aveva quotidianamente sott' occhi gli autorevoli esempi². Ben presto adunque ei dovette ricorrere al congiunto per ottenerne in prestito que' libri, che, scarsi nel paterno castello, abbondavano nella reggia mantovana; ben presto iniziare col Gonzaga un assiduo scambio di lettere e di volumi. Ma di questa corrispondenza, che a noi riuscirebbe così caro il conoscere, pochi ed interrotti frammenti ci son invece pervenuti, ed essi spettano di più a quel periodo della vita di Giberto, in cui, uomo fatto oramai, ei divideva il suo tempo fra la corte viscontea, ove era accolto con molto favore e adoperato nel maneggio de' pubblici affari; ed il suo avito dominio, in cui delle persone a lui care più non sopravviveva che una sola; il suo vecchio maestro, affranto dagli anni, ma non ancor stanco di scrivere e di poetare³. E forse appunto con Moggio egli ritor-

1. Ad Azzone ed alla sua famiglia ha dedicato un eccellente articolo I. AFFÒ (o. c., t. II, p. 3 e sgg.), che il LITTA (o. c., t. V, t. II) si è accontentato di riassumere.

2. Intorno all' educazione di Giberto e Lodovico da Correggio per opera di Moggio vegg. AFFÒ, o. c., l. c., e p. 77 e sgg., dove egli narra la vita del grammatico parmigiano. Avviene poi ben raramente che nelle lettere dirette a quest' ultimo il Petrarca non ricordi nel modo più affettuoso i figli d' Azzone; ed in quel fanciullo « la cui indole è veramente divina », del quale è menzione nell' VIII delle *Varie* (FRACASSETTI, *Lett. di F. P. volg.*, v. V, p. 225 e sgg.), io non esito un istante a riconoscere Giberto. Veggasi anche VOIGT, *Die Briefsammlungen Petrarca's*, München, 1882, p. 33 e sg.

3. Lodovico, ancor giovinetto, era caduto a Caprino accanto ad Ambrogio Visconti. Un codice ambrosiano, illustrato dell' AFFÒ (o. c., p. 84 e sgg.), contiene varie epistole metriche scritte nel 1380 da Moggio ad alcuni suoi amici, uomini di lettere, quali Giovanni da Pisa, il cremonese Folchino de' Borfoni Pietro da Sesto, Tommaso de' Giovanni e Antonio de' Piezolis di

nava alle grate occupazioni degli anni giovanili, si piaceva ancora di meditare sulle pagine dei filosofi e degli storici di Roma e di cercare poscia pascolo all'immaginazione e ricreazione alle fatiche nelle avventurose leggende del ciclo bretonico o del carolingio. La più antica delle sue lettere a Lodovico, scritta l' 11 Dicembre del 1376, ha difatti per oggetto di avvertire lo zio del ritorno di un manoscritto, che de' viaggi ne aveva fatti parecchi, quello del *Foulcon de Candie*, e di chiedergli in cambio la Storia naturale di Plinio, che prometteva custodir diligentemente e restituire con sollecitudine :

(omissis) Remitto vobis librum uestrum Guillelmi de Orenge et rogo ut per latorem presentium mittere uelitis per aliquot dies Plinium uestrum de Naturali Historia, qui apud me saluus erit ac cito remittam uobis...

Dat. Mediolani xvi decembris.

Domino Ludouico de Gonzaga.

GIBERTUS DE CORIGIA¹.

E non erano promesse bugiarde, perchè tre mesi dopo il Plinio tornava al suo asilo insieme a due botti di vin vermiglio; ma per essere sostituito da Solino :

(omissis) Remitto etiam Plinium de naturali historia et rogo ut per latorem presentium michi mittere uelitis Solinum de mirabilibus mundi...

Dat. Mediolani xvi Martii².

Per cinque mesi mancano lettere di Giberto; ma si ingannebbe però chi da questa mancanza traesse argomento a credere che nell' intervallo la sua corrispondenza con Mantova fosse stata interrotta. Scrivendo invece il 20 settembre 1377 al Gonzaga egli dichiara di rinviargli un volume, che non è il Solino, di cui era questione nella lettera antecedente, già proba-

Sassuolo. Questo ardore per la poesia, che gli anni non valevano a spegnere, aveva già attirato gran tempo innanzi al Moggio un severo rabbuffo da parte del cancellier veneziano Benintendi : *Versus ut audio, così gli scriveva, componis et carmina, dictiones et syllabas quotidie mensurare non desinis; verbis tamen (l. tantum ?) et vocibus operam tuam ponis. O pueriles ineptias!* etc. (AFFÒ, o. c., p. 89; VOIGT, o. c., p. 34.)

1. A. S. Ma. E. XXXVII. 2. Senz' indicazione d'anno, ma fra quelle del 1376.

2. A. S. Ma. E. XXXVII. 2. E qui pure la data manca; è ubicata al 1377.

bilmente restituito, ma un libro, il quale rientra nel novero di quelli che a noi adesso importano, un *Troianus* :

(omissis) Remitto uobis Troianum uestrum per Pifferum familiarem meum, rogans per eundem michi uelitis mittere Plinium uestrum de naturali historia, quem pridie quando habui eum, propter alias occupationes non potui uidere ad libitum meum et eum uobis remisi citius, timens ne facerem uobis incommodum..

Dat. Guardasoni xx septembris¹.

Sotto il titolo di *Troianus* vengono designati nell' Inventario del 1407 due manoscritti che contenevano il bel poema di Benedetto de Sainte-More². Un d'essi probabilmente era stato mandato dal Gonzaga al nipote.

Bandito il timore di abusare della compiacenza dello zio, Giberto dovette immergersi a tutto suo agio nella lettura del mirabile libro del naturalista romano, tantochè scorsero quasi sei mesi innanzi che la *Naturalis Historia* riprendesse la via di Mantova. Ma neppur stavolta il messaggero doveva tornarsene a mani vuote in Milano :

(omissis). Remitto uobis per dictum familiarem meum [Cristoforum] Plinium uestrum et rogo ut per eundem uelitis michi mittere, si habetis, librum de Phebus li fort...

Dat. Mediolani xvij februarij³.

Phebus li Fort.. ecco un titolo che nell' Inventario del 1407 non ci riesce di veder registrato, sia che il libro così designato non avesse mai fatto parte della libreria mantovana (Giberto, come si vede, lo dimandava *sub conditione*); sia che ne fosse uscito per non tornarvi più, innanzi la morte di Francesco. Ad ogni modo la lettera del da Correggio ci mette in grado di affermare che sullo scorcio del secolo decimoquarto correva fra noi un romanzo francese, il quale dal nome del suo protagonista si intitolava appunto : *Phebus li fort.*

Esiste esso ancora codesto romanzo? Ecco una domanda alla quale non è facile rispondere in modo assoluto. Fin qui infatti non avvenne ad alcuno di rinvenire un codice che contenesse

1. A. S. Ma. E. XXXVII. 2. Niuna indicazione d'anno; fra quelle del 1377.

2. *Rom.*, l. c., n. 28 e 29, p. 509. Il primo codice era « istoriato ».

3. A. S. Ma. E. XXXVII. 2. È registrata, sebben la data difetti, fra le lettere del 1378.

un romanzo, o in versi o in prosa, che rispondesse a codesto nome; ma se l'originale non si trova, noi ne possediamo in compenso una traduzione in quell' antico poema toscano, che da un codice magliabechiano, ben noto per le sue singolari vicende, diede alla luce nel 1847 Lord Vernon. Ognuno intende come io voglia alludere al *Febusso e Breusso*¹; giacchè con questo titolo, certo arbitrario e fors' anche inesatto, il dotto bibliofilo inglese mandò in pubblico il poema che dal suo autore era stato invece chiamato, e ben a ragione, *Febus il forte*².

Chiunque però conosca un po' davvicino la nostra produzione cavalleresca sà da un pezzo che i sei cantari del *Febusso* non fanno se non svolgere un episodio dell' immenso romanzo in cui il preteso Elia di Borron aveva riunito, o meglio giustapposto, un sì considerevole numero di racconti senz' alcun legame fra loro, il *Palamede*³. Ed ecco sorgere qui nuova materia di dubbj e di interrogazioni. L'ignoto cantimbanca, a cui si deve il *Febusso*, avrà egli stesso staccati dal *Guiron* i capitoli destinati a narrare le meravigliose imprese ed il lagrimevole fine del più forte cavaliere che mai fosse esistito; o si sarà invece limitato a verseg-

1. Il *Febusso e Breusso*, poema ora per la prima volta pubblicato. Firenze, nella tipografia Piatti, 1847. Cfr. ZAMBRINI, *Op. volg. a st. v.*, c. 403, e, per la descrizione esatta del codice, ricco di curiose miniature, BARTOLI, *I mss. ital. della Naz. di Firenze*, v. I, p. 319 e segg.

2. Chi abbia il primo intitolato così il poema non saprei dire; ma sospetto sia stato il Follini; giacchè il Baldelli, citato da lui nella sua Dissertazione ristampata nell' edizione del poema (p. xv), lo chiama *Febus el fort*, seguendo probabilmente le tracce del CRESCIMBENI (*Comm. alla st. della Volg. Poes.*, vol. I, L. III, p. 125). E costui si attenne giudiziosamente all' autorità del codice, il quale nell' ultimo foglio offre quest' *explicit*: *Finito el sexto e l' ultimo Chantare di Febus el forte. (Il Febusso, ecc., p. 125.)* Che Breus infatti non abbia verun diritto ad essere considerato come altro protagonista del poema lo confessa lo stesso PALERMO nella dissertazione *Sul primo poema toscano in ottava rima*, che precede il *Febusso* nell' ediz. fiorentina (o. c., p. XLIII).

3. La cosa è stata già rilevata dall' autore anonimo della avvertenza « al cortese lettore », premessa al *Febusso e Breusso*, sebbene egli si ostini, e con lui lo Zanotti ed il Palermo, a battezzare per « provenzale », *more solito*, il *Guiron* (o. c., p. III)! A costoro non è neppur sfuggito che le avventure di Febus si trovano narrate nello stesso ordine anche nei libri XII, XIII e XIV del *Girone il Cortese*, l'infelice poema pubblicato nel 1548 da L. Alamanni.

giare un testo forse francese, ma più probabilmente franco-italiano, in cui l'episodio di Febus il forte era già stato avulso dal *Guiron*, e foggiato in guisa da formare un tutto a sè, indipendente dalla fonte primitiva? Per vero dire la lettera di Giberto da Correggio, che parla di *Phebus li fort*, come d'un romanzo affatto diverso dal *Guiron*¹, ci renderebbe propensi ad accogliere la seconda di queste ipotesi piuttosto che la prima. Dato però che così realmente stessero le cose, converrà pur dire che il rifacitore franco-italiano non doveva essersi permesso d'introdurre alcuna notevole alterazione nella parte del *Guiron* da lui rimaneggiata; poichè chi ponga a confronto il testo di Elia col poemetto italiano, non riuscirà, crediamo a scoprirvi alcuna discrepanza degna di particolare menzione².

1. Per verità chi avesse a mente le parole che P. PARIS (*Les Rom. de la Table Ronde*, Paris, 1877, t. V, p. 362) scriveva a proposito del titolo di *Palamedes* dato al suo romanzo da Elia: « Il eût pu tout aussi bien l'appeler Meliadus, Pharamond, l'Amoral de Galles, le Chevalier à la cote mal taillée, ou Phebus; car c'est un ramassis, d'ailleurs assez amusant, de contes débités sans ordre, etc.; » potrebbe sentirsi germogliar dentro il sospetto che Giberto, chiedendo a suo zio il libro di *Febus li fort*, non intendesse domandare altro che il libro così costantemente conosciuto a Mantova, ed anche altrove (cfr. l'Inventario de' codd. francesi della Viscontea Sforzesca in *Giorn. st.*, I, p. 55), sotto il nome di *Meliadus*. Ma appunto perchè questo benedetto romanzo si chiamava già indifferentemente *Meliadus* o *Guiron* mi par difficile che potesse essere battezzato per la terza volta con altro nome. Non si dimentichi poi che Febus non è stato un eroe molto ammirato fra noi; il RAJNA, *Contrib. alla st. dell' Ep.*, ecc., in *Rom.*, XVII, p. 183, n. 4, non ricorda se non due personaggi, e del sec. XIV, che abbiano fra noi portato questo nome; ad essi si può ora aggiungere quel bastardo del signore di Mantova che Francesco suo fratello fece uccidere del 1388 (MURATORI, *R. I. S.*, XXII, c. 195).

2. Non avendo alle mani un cod. del *Guiron*, a me non è stato possibile istituir questo raffronto; ma, in mancanza di meglio, ho riavvicinato il *Febusso* a quel frammento di antica versione italiana del romanzo d'Elia, rinvenuta dal Zanotti in un ms. de' Gianfilippi, versione se altra mai fedelissima; ed ho riscontrato l'esistenza del più perfetto accordo fra il poema e questo brano, che abbraccia appunto una notevole parte delle avventure di Febus. Lo stesso posso dire per il volgarizzamento del *Girone* edito dal TASSI (*Gir. il Cort. rom. cavall. di Rustico o Rusticiano da Pisa*, Firenze, 1855; cfr. cap. XXXVI-XLIX), tarda, ma fedele versione del testo francese: cfr. RAJNA, *Le fonti dell' Orl. Fur.*, *Introd.* p. 53-54.

Alla richiesta di questo libro, che non sappiamo se venisse o no esaudita, Giberto faceva poco appresso seguire quella di uno *Speculum historiarum*, la quale doveva essere stata preceduta da altra domanda dell' *Asino d'oro* di Apuleio¹. Come si vede il da Correggio aveva abbandonato le opere volgari per le latine; dacchè non parmi probabile che lo *Speculum historiarum* possa identificarsi con una delle molte compilazioni storiche in francese di cui era fornita la libreria mantovana².

Il codice d'Apuleio, chiesto il 18 maggio del 1379, non ritornava a Mantova che un anno dopo, l' 8 maggio 1380³. Forse a Giberto era venuto meno il tempo per le piacevoli letture; forse parecchie fra le sue lettere sono andate perdute. Certo si è che soltanto un'altra missiva sua, posteriore di due anni, si rinviene adesso nell' archivio Gonzaga. E con questa, scritta per render conto di un Seneca e d'un Valerio Massimo avuti in prestito⁴, si chiude la corrispondenza del figliuolo d'Azzo da Correggio con Lodovico, il quale del resto moriva pochi mesi dopo⁵.

1. A. S. Ma. E. XXXVII, 2 (s. a., ma fra quelle del 1379) : *Domino Ludouico de Gonzaga... Placeat insuper mittere michi librum qui intitulatur Speculum historiarum quem cito remittam nobis saluum et bene custoditum cum Apulegio quem iam feci exemplari, sed nondum corrigi... Dat. Mediolani xviii maij.*

2. Si potrebbe però pensare al n. XI de' mss. franc. della Marciana; cfr. *Rom.*, n. 9, p. 506.

3. A. S. Ma. E. XXXVII, 2 (s. a., fra quelle del 1380) : *Domino Lodouico de' Gonzaga..... Per Blasiolum rubeum de Guardasono latorem presentium dominationi uestre remitto librum uestrum de Asino aureo... Dat. Guardasoni viij maij.*

4. A. S. Ma. E. XXXVII, 2 (s. a.; ma fra quelle del 1382) : *Domino Ludouico de Gonzaga... Mitto uobis Valerium Maximum uestrum quem tenui multis diebus. Retinui autem Tragedias Senece, quas etiam cito remittam... Dat. Guardasoni xxvi aprilis.* Evidentemente sono andate smarrite molte lettere del 1380 e del 1381, in cui si parlava di codici avuti da Mantova e quivi rimandati.

5. Nell' ottobre del 1382; cfr. GAZZATA, *Ann. Rbeg.*, o. c., c. 90. La data precisa non è indicata nè dal Platina, nè dal Possevino, nè dal Volta, nè dal Litta. In quanto a Giberto esso mancò il 19 Aprile 1402, se diamo fede al LITTA, o. c., l. c. Siccome egli non aveva avuto figli nè da Lucia di Luchino del Verme, sua prima moglie, nè da Caterina Visconti, sposata in seconde nozze, così i Visconti si impossessarono a titolo di fisco di Guardasone, Scalogna, Colorno e Castelnuovo, dando i tre primi alla famiglia Terzi.

V.

Se i documenti che sian venuti illustrando si arrestano pur troppo alla morte di Lodovico, e riescono quindi ben scarsi in paragone de' nostri desideri, tuttavia niuno vorrà, io lo spero, negare che non siano più che bastevoli a chiarire la verità del mio asserto e l'erroneità dell' opinione emessa dal Braghirolli. Ben lungi dall' esser stati tutti, o quasi tutti, raccolti per cura di Francesco Gonzaga, i più fra i sessantasette codici francesi che si rinvengono descritti nell' Inventario del 1407, esistevano al contrario già da mezzo secolo almeno nella sua domestica biblioteca. Nè così affermando io voglio negare che il figliuolo di Lodovico non avesse ei pure contribuito alla sua volta ad accrescere sì preziosa scelta di volumi; lo ammetto anzi volentieri, ma non senza notare che ne fanno sino ad ora difetto le prove.

Ma dopo la sparizione di Francesco dalla scena del mondo qual sorte toccò ai codici francesi ch' egli possedeva? Rimasero dessi nella loro antica sede o emigrarono in altre biblioteche? Io sono d'avviso che nulla loro avvenisse di nuovo. Certo verso la metà del secolo decimoquinto l'ardore con cui tutti gli studiosi si rivolgevano alla ricerca dell' antichità, il fremito di vita nuova che correva tutta la penisola, facevano sì che anche i principi italiani si dedicassero con maggiore interesse e curiosità più intensa al culto di que' monumenti dell' arte e della sapienza pagana che l'umanesimo veniva strappando al sepolcro; ma non per questo scemava presso di loro l'attrattiva de' romanzi e de' poemi di cui la Francia era stata genitrice feconda. E se di codesti poemi, di codesti romanzi qualcuno cominciava a rimanere negletto e polveroso nel suo cantuccio; se, per ragion d'esempio, le rozze e prolisse compilazioni de' giullari italiani respingevano ormai lungi da loro i lettori coll' oscurità e l'asprezza dell' ibrido linguaggio, non altrettanto accadeva di que' ponderosi volumi, in cui sul vecchio ordito celtico i leggiadri romanzatori francesi avevano intessuti sì delicati e splendenti ricami. Solo nella sconfinata e sempre uguale ammirazione delle plebi Carlo, Guglielmo, Orlando trovavano un compenso alla freddezza che per loro sentivano i cavalieri

e le dame¹; ma nelle aule principesche Artù, Tristano, Lancillotto, tutto il meraviglioso drappello della Tavola vecchia e della nuova, regnavano ancora arbitri de' cuori e delle fantasie come un secolo prima. Le narrazioni che avevan soggiogati i padri conquidevano pur sempre col loro incanto i figli, i nipoti.

1. Della celebrità, che ad onta di questa sua decadenza, godeva pur sempre presso di noi nelle prime decadi del sec. XV la poesia epica di Francia, può offrire non spregevole testimonianza una leggenda araldica la quale concerne una fra le più antiche e potenti famiglie milanesi, quella de' Crivelli. Se noi interroghiamo intorno ad essa GALVANO FIAMMA, egli ci assicurerà che « *valvassores Crivelli ex castro Crivello quod est in Alemania* » scesero ne' piani lombardi al seguito di Childeberto re de' Franchi mandato da Maurizio imperatore d'Oriente nel 585 a fiaccare la potenza di Autari (*Chronic. majus* in *Miscell. di Stor. Patria*, Torino, 1869, t. VII, p. 518). Più tardi però codesta tradizione s'offusca, ed i genealogisti del sec. XVI, DIAMANTE MARINONI (*De orig. urbis Mediol. et antiquit. nobil. Familiar.*, Arch. di S. Carpoforo in Mil., ms., f. 48 r.), PAOLO MORIGIA (*Hist. dell' Antich. di Milano*, Venezia, 1592, L. III, cap. XIV, p. 464 e sg.) non sanno raccontarci nulla di meglio della classica sì, ma insulsa storiella d'una vestale, che a provare la propria pudicizia, ingiustamente sospettata, aveva portato, senza versarne pur una goccia, dell' acqua in un crivello; seppur non preferiscono ricordare un Giovanni, stimato sì giudizioso e destro da saper portar, senza spanderlo, perfìn dell' olio in un vaglio! E queste panzane ripete, naturalmente per debito di cronista, anche il FAGNANI (*Bibl. Ambros., Famiglie Milan. nobili*, T. Sup. 176, f. 309 t. e sgg.). Ma fra i Crivelli (ai quali il cognome venne probabilmente da quel Giovanni « detto Crivello », vivente secondo la legge salica, di cui è memoria in una carta del 1135 veduta dal GIULINI, o. c., v. III, p. 242) correva ancora sui primi del quattrocento una tradizione ben più gloriosa; essi riconoscevano nientemeno che da Guglielmo, il gran marchese d'Orange, l'origine della loro stirpe. Tanto infatti dovrebbe apprenderci un breve carne latino scritto da quel Giovannino de' Crivelli, che ebbe vita piuttosto avventurosa, e lasciò memoria di sè e de' fatti suoi in un codicetto che or si conserva nella libreria del duca Visconti di Modrone (cfr. *La giov. di Col. Salut.*, p. 42.). Ma il Crivelli, benchè la pretendesse a letterato, conosceva appena i rudimenti della grammatica e della prosodia latina; ed i suoi versi son così scellerati ed oscuri che a gran fatica se ne rileva il significato. Eccoli tuttavia, come mi è riuscito di leggerli nel ms. assai guasto (f. 44 r), dove furon forse scritti del 1402:

Carmina composita [per] me Johanem.
 Rolandi germane genus, cantat te, Gulielme,
 Te, quem progeniit Horrengia, mundus adesse;
 Quem, notum probitate, refert (que) relinquere voto
 Antiquum generis titulum; quia carpere nostrum

A Milano il melanconico crede de' Visconti, Filippo Maria, allieta le lunghe ore di veglia e di solitudine, prestando avido l'orecchio a quelle che il suo dotto biografo, imitatore non infelice di Svetonio, dirà con aperto dispregio le incredibili galliche fole¹; a Ferrara la sventurata Parisina trae da racconti d'amore strettamente legati a quelli che indussero alla colpa Francesca, nuovo alimento al suo ardore incestuoso sì, ma pur degno di compas-

Inde nouum placuitque uiros deferre propincos,
 Moribus ornatos, illum tibi sanguine : proles
 Ista parum sentit, illo iam germine nata,
 Jam de Criuellis gaudens assumere nomen,
 Preteriti ut consors tamen inspiciatur honoris,
 Quodque tuo cuncti venerantur nomine, nosque
 Intitulat ratio, Criuellis assero dici (sic) :
 Sanguis[ui]s egregii entia signum insignia galli
 Perstabant pura, quadripertita colore
 Bino post medians quarteria forma rotund[a]
cribri causa est qua vos cognomine dicunt.
 Esse dato[s] dignos michi mundi gaudet l.....
 Participes socios nunc fame nobilitas.....

Un terribile guazzabuglio, come ognun vede! E posto ch' esso è tale non dovrà stimarsi temeraria impresa quella d'intraprenderne un' illustrazione? Certo che sì; ma è pur necessario provarcisi. « Il mondo, così comincia lo sciaguratissimo poeta, celebra la tua apparizione, o Guglielmo, che Orange ha generato, di schiatta germano a Rolando : quel mondo che sa aver tu abbandonato per il voto fatto l'antico nome della tua stirpe, per prodezza famoso, per il che quindi ti piacque assumerne un nuovo, che è il nostro, e che questo portassero coloro i quali, ornati di be' costumi, n'eran per sangue congiunti. La stirpe, sorta da quel germe, che s'allegra di assumere il nome di Crivelli, poco si cura di codesta cosa; però affinché si riconosca partecipe dell' antico vanto, e perchè tutti son per il tuo nome venerati, qual ragione ci abbia dato il nome asserirò ai Crivelli. Le insegne portanti l'emblema dell' egregio gallico sangue si mantennero (un tempo) intatte; ma poscia la forma rotonda (dello stemma), per cui vennero divisi i quartieri di esso in quattro parti distinte dal duplice colore, è stata la causa per la quale vi chiamano *del crivello*. » Che diamine voglia poi dire Giovanni ne' due versi di chiusa, mutili per lo strappo del foglio, non mi riesce indovinare; nè del resto ho fede di aver colto nel segno neppur per il resto; chè per comprendere il senso dell' oscura e bruttissima poesia converrebbe conoscere almeno approssimativamente la leggenda di Guglielmo, a cui si riferisce.

1. *Delectatus est et Gallorum libris mira vanitate referentibus illustrium vitas...*
 P. A. DECEMBRII, *Vita Phil. M. Vicecom.* in MURATORI, *R. I. S.*, XX,
 c. 1014, cap. LXII. E cfr. BURCKHARDT, *La civilis. en Italie au temps de la
 Renaiss.*, t. I, p. 281.

sione¹; a Correggio Galasso, non degenerare prole di quel Giberto che ci si rivelò già ammiratore de' Narbonesi, dopo una fortunosa esistenza, spesa pressochè tutta a combattere ne' Visconti gli ereditarî nemici della sua schiatta, a contendere loro le reliquie degli aviti domini², consacra gli anni della vecchiezza a dettare un' istoria della Brettagna, a ricercare ingenuamente per entro alle sonanti pagine di Goffredo di Monmouth, ai racconti di Gervasio e di Gualtiero quella ch' ei crede la verità intorno ai fasti antichi dell' isola, a Bruto, ad Arturo. E codest' opera, intrapresa quasi ammenda del pazzo ardore con cui giovinetto si immergeva nella lettura di « favole inani », ei la dedica a Filippo Maria Visconti, al suo antico e fiero nemico³! Così

1. Ved. *Giorn. Stor. della Lett. It.*, v. XIV, p. 26. Il riavvicinamento fra i casi degli amanti di Ferrara con que' di Rimini, immortalati dall' Alighieri, s'era presentato subito alla mente de' contemporanei. Ecco, per esempio, quel che ne scriveva uno de' fratelli Mannini, mercanti fiorentini, nel comune *Libro di Ricordanze*: « Per fare nota d'una grande crudeltà adì 25 di Maggio 1425 ci fu muove da Ferrara come il Marchese auea fatto tagliare la testa alla moglie, cioè la Marchesana figliuola di Malatesta da Cesena e al figliuolo Ugo d'età d'anni 20, che dicea usava con la moglie, ancora fè tagliare la testa a Gherardo Rangoni uno scudiero che senpre da picolino erano usati insieme, che dicea questo Gherardo sapea questo auolterio.

Amor condusse loro a una morte
La Marchesana e Ugo marchesino
Del crudel padre uittima lor(o) porse ».

Cod. Magl. xxv, 595, f. 450.

2. Cfr. LITTA, o. c., t. V, Da Correggio, t. II.

3. Già altrove (*Studi di Filol. Rom.*, v. II, p. 447, n. 1) mi si è offerta l'occasione di accennare a codest' opera del conte di Correggio, di cui un ms., che certo proviene da lui medesimo, si conserva adesso nella Comunale di Palermo. Il LITTA, o. c., afferma che un altro esemplare ne esiste nella Nazionale di Parigi, ma le ricerche da me istituite per rintracciarlo non hanno avuto fin qui alcun successo. Riservandomi di trattar forse altrove con maggior larghezza di questo libro, per più rispetti notevole, non credo fuor di luogo estrarne adesso la dedicatoria al Visconti, che è prova, se altra mai eloquentissima, della voga che conservavano sempre nella società elegante del tempo quelle che Dante chiamava *Arturi regis ambages pulcerrimae*:

*Hystoria Anglię ad serenissimum principem et excellentissimum dominum
Fillippum Mariam Anglum, Ducem Mediolanę, etc.^m Papie Anglerieque Comitem
ac Janne dominum per eiusdem servitorem GALASSIUM CORIGIE COMITEM.*

*Reminiscens dudum in adolescentia mea, serenissime princeps, quandiu erratus
sum tum uero cum ad bonarum artium bene beateque uiuendi studia uacare debuis-*

dal culto comune per le narrazioni brettoni, fiorenti d'immortal giovinezza nei romanzi, i riconciliati avversarî, domi dalla fortuna piú che dagli anni, traevano argomento a cementare la recente amicizia.

Anche nella reggia mantovana adunque ai giorni del bellicoso Gianfrancesco e della mite Paola de' Malatesti dovette avvenire quello che succedeva a Milano, a Ferrara, pressochè in tutte le corti italiane. Il marchese infatti, sebben fornito di men che mediocre cultura, amava troppo circondarsi di uomini dotti,

*sem hinc inde varias ad res continuo decrans, presertim ad Arturi regis fabulas gallico sermone diutius peruagando nec ab illo discedens studio quo ad maturam perueni etatem ad quam cum perueni his omnibus mente reuolutis quibus tandiu tempus amiseram meipsum pluries atque pluries admiratus sum, itaque non oblitus nam ad bonos mores non esse tardam ab illo penitus discessi studio. Posthac autem ad arma uacavi tum uero ipsorum oblectamine, tum etiam, cum eram exil, necessitate coactus. Deinde his omnibus reiectis ad maiora studium conuerti meum. Et quoniam nouorum cupidus studiorum semper existo cum a paucis citra diebus in amici gymnasio persisterem nonnullis reuolutis codicibus ut quicumque peregrini reperirem, ecce manus ad meas hi peruenerunt auctores: uidelicet Geruasius Gualfredus Arturus et Gualterius: omnes hystoriam Anglię ab ipsius initio usque ad Arturum plane describentes. Ego quippe circa earum¹ *inanes fabularum nugas amisi tempus non oblitus cupiensque ab his ipsis seiscitari quid de Arturio persentirent sepius atque sepius eorum perlegi libellos. Multa quidem repperi de Anglia de Arturo de pluribus denique aliis cuncta gallicanis fabulis delirantia quanquam² in aliquibus perpauca una consentiant. At enim ut nouisti serenissime princeps apud temetipsum aliosque principes nobilesque et curiales aut propter litterarum imperitiem (sic) aut propter illarum inanem fabularum³ oblectationem et Arturi regis et militum rotunde tabule decerrantium et domicillarum et inania quidem multa gallico ydionate legere moris est quas longe magis irritamenta libidinis et uoluptatis esse quam uirtutis existimo; ut teipsum aliosque ad ea uacantes inania⁴ arguere possis eosque ad optima reuocare studia, que ab his ipsis auctoribus apud me magis uerisimilia euellere potui sub compendio lenique⁵ stilo ad te scribendum duxi. Verum igitur antequam ad hystoriam proficiscar situm Anglię primumque eius nomen successiueque nominum⁶ permutationem scribere censei. Deinde ad hystoriam progrediar quam in quinque paruula diuidam uolumina.*

(Cod. della Com. di Palermo 2 QQ. C. 102, f. 1 r-t.)

1. *arum aggiunto in marg. d'altra mano, quella dell'Autore.

2. L'A. ha espunto *quanquam* e riscritta la parola in margine con abbreviatura che riesce difficile leggere.

3. *Fabularum* è inserito dall' A. nello spazio lasciato vuoto dal copista.

4. Aggiunto in marg. dall' A.

5. In rasura. Prima era stato scritto *compendioso*.

6. In rasura *que nominum*.

veder fiorente in Mantova lo Studio, crescere lustro con nuovi e preziosi acquisti alla doviziosa biblioteca che gli avi avevano formata e che Vittorino da Feltre custodiva, perchè potesse tollerare che essa andasse in qualsiasi maniera depauperata o dispersa¹. Ed a questo proposito non è da passar sotto silenzio il fatto che nell' Inventario del 1407 accanto ai manoscritti francesi di storia o di politica, accanto ai romanzi bretoni e carolingi, noi non vediamo figurare veruno di que' codici preziosi, che ci hanno conservato il patrimonio poetico de' trovadori. Eppure noi sappiamo, grazie a documenti di irrefragabile autorità, che nei primissimi anni del cinquecento la biblioteca Gonzaga andava superba di più d'uno di codesti Canzonieri, oggetto di studio e di ricerche per Mario Equicola, il Bembo ed il Colocci². Quando adunque vi erano entrati questi inapprezzabili cimeli? Probabilmente verso la metà del secolo antecedente, in quel periodo, in cui la storia della collezione mantovana ci appare involta di tenebre densissime, che forse non si giungerà mai a dissipare.

VI.

Rinunziamo quindi, ma non senza rammarico, a conoscere in qual conto si tenessero i « giocolari » di Provenza ed i « rimanti » di Francia, come li chiamava l'Equicola, quando in Mantova imperava sui cuori e sugli ingegni la soave Isabella d'Este³, e trasportiamoci ai primi del secolo decimosettimo, ai

1. Sulla cultura mantovana sotto il governo di Giovanfrancesco si rinverranno importanti ragguagli nel recente scritto di A. LUZIO, *Cinque lettere di Vittorino da Feltre* (*Archivio Veneto*, t. XXXVI, P. II, 1888).

2. Intorno ai codici provenzali posseduti dai Gonzaga veggasi P. DE NOLHAC, *La Bibl. de F. Orsini*, Paris, 1888, p. 313 e sgg., e l'articolo di C. DE LOLLIS in questo stesso Giorn. (XVIII, p. 456 e sgg.), dove si fa ricordo dei più recenti studi sull' argomento. Importantissima per noi è poi la lettera, edita dal LUZIO in *Giorn. stor.*, VI, p. 274, colla quale il marchese di Mantova sollecita il 4 Dicembre 1525 il suo ambasciatore in Roma a farsi restituire dal Trissino « alcuni libri in lingua lemosina ch' erano parte della nostra libreria e parte mi erano stati donati dal p^{to} Mario ».

3. Nell' « Inventario de li libri lasciati per la quondam felice memoria dell' Ill.^{ma} Sig^a Isabella d'Este Marchesana di Mantova », che si conserva in A. S. Ma., non sono registrati che tre libri francesi, le Poesie del Marot, un

giorni di quel Vincenzo, che è passato ai posteri non men famoso per la sua passione per le sceniche rappresentazioni che per le coniugali traversie. Nell' animo del Duca (chi sa mai donde gliene venisse l' impulso ¹ ?) ecco nascere un bel giorno la curiosità di sapere che cosa contenevano i vecchi libri francesi che s' ammonticchiavano, ormai davvero dimenticati, in un angolo del suo Archivio. Da Marmiolo, ov' egli si era recato a passare l' estate, fa dunque scrivere in fretta al signor Traiano Guiscardi, suo segretario, perchè verifichi tosto quanti essi siano, a quali argomenti si riferiscano e, presane contezza, vegga se qualcuno franchi la spesa d' esser voltato in italiano. Ossequente agli ordini rice-

« libro di Canzoni francesi » e « un libro di musica francesa in carta pegorina coperto di veluto turchino con li fornimenti d' argento ». — Assai più notevole è invece l' elenco de' libri francesi posseduti da Federigo Gonzaga che si legge nell' Inventario compilato nel 1542 (Arch. Notar. di Mantova 6. 1. 3. 3. Comunic. Renier): « *Libri francesi in folio*. 152. Cronica Cronicarum francesa desquinternata — 153. Trei libri de Lanciloto de Olac francesi desquinternati — 154. La morte del Re Artus legata. — 155. Uno libro francese in carta di capreto vecchio legato. — 156. Cronica di Merlino legata. — 157. Cronica di Franza legato. » — Altri libri di formato diverso son poi: « Calendario francese legato — Le sette stationi di Roma legato — Le prove de Jourdain cavalier. Historia di san Grialdo — Croniche di m. Philippo — Historia di Morgante gigante — Isaia letrista — Tre volumi di Guron cortese — Dui libri del primo volume de Lancilotto — Dui libri del secondo volume de Lancilotto — Uno libro del terzo volume de Lancilotto. » Seguono i *Libri francesi in quarto*: « Uno libro de versi — La conquista de trei potenti Imperatori de Trabisonda — Historia de Giglan — Un altra historia de Giglan — L' arbore de Batailles — La morte del Duca de Burgogna — Le prove del cavaliere Artus — Li quattro figli di Amone — Dui volumi delle prophetie di Merlino et uno del secondo — Versi francesi — Uno libretto manco di octavo de l' arme de' principi francesi — Uno libretto manco di octavo della città de Parigi. »

1. Non è fuor di luogo supporre che il Duca per una ragione qualsiasi avesse prescritto di rimettere in ordine i codici giacenti nella biblioteca di corte, e fors' anche di compilarne un catalogo, e che nel corso di quest' operazione fossero tornati fuori i dimenticati libri francesi. Nè son queste ipotesi campate in aria, perchè quanto ora passo ad esporre prova, se non m' inganno, che sui primi del seicento si era dato mano ad un siffatto riordinamento. Nella Comunale di Bergamo io mi son imbattuto in un ms. latino del sec. xv, miscellanea preziosa di epistole e d' altri scritti umanistici (A. II. 325), il quale sulla faccia interna della tavola che gli serve di coverta porta incol-

vuti, il Guiscardi si reca in Archivio, squaderna i manoscritti, ed il 2 Agosto 1606 così comunica al principe i risultati delle sue ricerche :

Ser^{mo}. Principe e Sigr mio sempre Col^{mo}.

Andai nell' Archivio a vedere come degnò V. A. di comandarmi que' libri francesi scritti a penna, et ne feci l'inclusa lista tralasciandone molti, che per essere imperfetti, o già trasportati in questa lingua o dal latino tradotti, o contenenti poesie non ho giudicato espediente il nominarli. Riferisco anco a V. A. ch' io con tutta la diligenza usata non ho potuto ritrovare quel volume di lettere de Principi ch' il Malaspina le disse esservi. Se V. A. veduto la nota commanderà che se ne volgarizzi alcuno d'essi, se gli darà subito e quando al titolo corrispondano molti de' descritti, stimerai che portassero la spesa di tradurgli. Et a V. A. humil^{te} inchinandomi auguro sempiterna felicità. Di Mant.^a questo dì 2 d'Agosto 1606.

Di V. A. Ser^{ma}

Hum^o e Div^{mo} Suddito e Ser.^{re}

TRAIANO GUISCARDI ¹.

La nota de' libri, trasmessa dal Guiscardi a Marmiolo, non si trova più unita alla sua lettera; ma per buona sorte essa non è andata perduta. Noi la troviamo infatti annessa alla risposta che tre giorni dopo per ordine del duca scriveva Antonio Costantini :

Molto Ill.^{re} sig.^{re} mio oss.^{mo}

Ha S. A. veduto la lettera di V. S. et la lista de libri, che in essa era inchiusa, et hammi comandato che a suo nome io le risponda ordinandole che faccia ad ogni modo tradurre quel Tesoro della Natura, ch' ella vedrà segnato in capo della lista, et gli altri due a quali ho fatto per segno una picciola croce, dice S. A. che V. S. vegga et riferisca se vi sia cosa che possa esser di gusto all' A. S. et particolar^{te} ella vada avvertendo nell

¹ ata una grande incisione in rame, che rappresenta uno stemma, lo stemma Gonzaga, sormontato dalla corona ducale, circondato dal collare dell' ordine del Redentore e da nastri svolazzanti sui quali si legge il noto versetto : *Domine, probasti me*, etc. L'incisione, che a me par uscita dal bulino d'un artista vissuto sul principiar del XVII secolo (l'ordine del Redentore fu istituito nel 1608), è senza dubbio un *Ex-libris*; e quest' *Ex-libris* deve esser stato applicato al codice, quando ne vennero insigniti tutti i suoi compagni; il che torna a dire che la biblioteca Gonzaga fu rimessa in assetto in tempo piuttosto recente da qualcheduno de' suoi possessori, che potrebbe anche essere stato Vincenzo, benchè in Archivio non rimanga del fatto alcuna traccia.

1. A. S. Ma., Carteggio di Mantova, 1606, F. II. 8.

historia di Cesare et Pompeo se sia cavata per l'appunto da i Commentari di Cesare et come si dice tolta di peso, o pure se qualche galant' uomo habbia così raccolta tutta quella materia che si può dire di Cesare et Pompeo c^t fattone un' historietta con gentil maniera, et con qualche spirito per dentro che possa allettare a leggere una cosa antica et trattata o scritta da altri. Et a V. S. bacio caramente le mani. Di Marmiolo alli 5 di agosto 1606.

Di V. S. M. Ill.

Servitore aff.^{mo}

ANTONIO COSTANTINI ¹.

A tergo :

Al Molto Ill. Sig^e Sig^r mio osso.

Il Signor Traiano Guiscardi.

Segretario et Gentilh^o di S. A. in Mantoua.

Ed ora la nota :

Lista di alcuni libri francesi a penna che sono nell' Archivio di S. A. Ser.^{ma}

- Tesoro della natura *nel quale si tratta delle cose naturali a lungo.*
- Dottrine necessarie a tutti gli stati delle persone.
- Trattato delle virtù morali. *Stimo che vada insieme coll' antecedente.*
- Del reggimento de' Principi.

Cronica di Adamo e de' suoi discendenti, *fatica da molti fatta e scritta in lingua italiana.*

Istoria di Cesare e Pompeo. *Cavata da' comentari di Giulio Cesare*

† Historia del Conte Guglielmo d'Aliscant. *Romanzo, per quel ch' io mi creda.*

† Il Conte d'Oranges. *È il med^o, o poco differente dal precedente.*

Ecco adunque ricomparirci dinanzi alquanti de' codici francesi che figuravano nell' Inventario steso due secoli prima. Nel *Tesoro della natura* ci vorrebbe davvero della cattiva volontà a non riconoscere un de' due codici che Francesco Gonzaga possedeva del *Trésor* di Brunetto Latini ². Ma non altrettanto agevole riesce

1. A. S. Ma., Cart. di Mant., 1606, F. II. 8. Questa lettera, di cui molt' anni sono mi era stata favorita la copia dal cortese amico prof. R. Putelli, caduta, casualmente, sott' occhi al sig. A. BERTELOTTI venne da lui pubblicata, senza commento veruno, ma con vari errori di lettura, nel *Bibliofilo*, a. VIII, 1887, n. 2, p. 24.

2. *Rom.*, l. c., n. 6 e 7, p. 505. Ed in nota si avverte che il primo di questi manoscritti, del quale il numero de' fogli ammontava a 210, potrebbe forse identificarsi col n. II. II. 16 dell' Universitaria di Torino, che ha 209 fogli, a quanto attesta il MANZONI (*Riv. Encicl. It.*, V, 504). Desiderando di accertarmi se tale congettura cogliesse nel segno non ho mancato

identificare colle *Dottrine necessarie a tutti gli stati delle persone* uno de' libri registrati nel catalogo del 1407. Che si tratti dell' ignoto poema attribuito in questo ad un autore non meno ignoto, maestro Pietro li Charpentiers¹? E con quale fra i vecchi libri di filosofia morale esistenti nella libreria mantovana identifichiamo noi l'opera che il Guiscardi dice *Trattato delle virtù morali*? Il libro *del reggimento de Principi* ci riporta su terreno assai più sicuro, e noi non indugiamo a riconoscer in esso il *Liber de Regimine Principum* dell' Inventario; vale a dire la notissima opera di Egidio Colonna, volgarizzata da Enrico de Gauchi². In nuove incertezze ci immerge invece la *Cronica d' Adamo e de' suoi discendenti*; io vedrei volentieri in essa il famoso *Liber Creti*, ma credo partito più savio avvicinarle il n. 4 dell' Inventario, la *Cronica quedam super gestis Biblie*, la quale, come rilevasi dalle parole iniziali, cominciava davvero *ab ovo*³. Tre dei manoscritti registrati nel catalogo, e precisamente i n. 11, 12, 13, possono disputarsi il diritto d'esser identificati coll' *Istoria di Cesare e Pompeo*⁴; ma qualunque di essi fosse capitato nelle mani del segretario di Vincenzo Gonzaga, certo non gli avrebbe offerti que' requisiti che soli potevano renderlo degno di una traduzione. Gli ultimi due numeri della lista, fa bisogno dirlo?, sono i due testi del *Foulcon de Candie*, che or si conservano alla Marciana.

Peccato che il Guiscardi si sia mostrato così disdegnoso per i « molti » manoscritti « o già trasportati in questa lingua, o dal latino tradotti, o contenenti poesie », com' egli si esprime,

di esaminare il manoscritto torinese (or segnato L. II. 18, e non H. II. 16, come scriveva il Manzoni), ma non son riuscito a rinvenire in questo bel codice, scritto da mano francese, sui primi del sec. XIV, a due colonne, con miniature messe ad oro, fregi ed iniziali verun indizio di provenienza. E a distruggere la probabilità che esso sia il ms. già posseduto dai Gonzaga dirò di più che, sebbene ora manchi del primo foglio (che conteneva l'elenco dei capitoli del L. I dal I al LXXII), pure esso non contenne mai più di 209 fogli; giacchè questi sono stati numerati in rosso da mano antica, quando il cod. era completo.

1. *Rom.*, l. c., n. 24, p. 503.

2. *Rom.*, l. c., n. 15, p. 507.

3. *Rom.*, l. c., p. 505. La Cronaca cominciava colle parole, che alludevano certo alla creazion del mondo: *Le ciel e la terra e les cives* (l. *cives*).

4. *Rom.*, l. c., p. 507.

che gli eran venuti alle mani nella sua rapida visita ai dimenticati codici dell' Archivio! Se infatti maggiore fosse stata la sua indulgenza, noi possederemmo adesso più particolari ragguagli sulle condizioni in cui versava allora la preziosa raccolta oggetto del nostro studio. Ma non lamentiamoci troppo. Quanto egli dice basta a renderci certi che il fondo francese della libreria Gonzaga era davvero rimasto intatto fino al giorno nefasto, in cui la rovina dell' ultimo discendente di Guido, strappando i codici al loro tranquillo asilo, li disperse, come foglie inaridite in balia dell' uragano, chi qua chi là per le biblioteche d'Europa.

F. NOVATI.

MANOSCRITTI DELLA LIBRERIA GONZAGA RICORDATI
NEL PRESENTE LAVORO.

FRANCESI.

	Pages.
<i>Aliscans</i> , ved. <i>Gulielmus</i> .	
<i>Aspremont</i> (Invent., n. 41 o 42).....	171
<i>Cesarianus</i> , ved. <i>Istoria</i> .	
<i>Cretus</i> (I., n. 25).....	175, 177
Cronica d'Adamo e de' suoi discendenti (I., n. 4?).....	198
Dottrine necessarie a tutti gli stati di persone (I., n. 19?).....	198
<i>Gulielmus de Orenga</i> (I., n. 45).....	164, 185
Istoria di Cesare e Pompeo (I., n. 11, 12 o 13?).....	198
<i>Meliadus</i> (I., n. 33).....	164, 168
<i>Phobus li fort</i>	186
Reggimento de' Principi (I., n. 15).....	136
<i>Roman de la Rose</i>	163
Tesoro della natura (I., n. 6 o 7).....	198
<i>Titilivius</i>	167
Trattato delle virtù morali.....	198
<i>Troianus</i> (I., n. 28 o 29).....	185

LATINI.

APULEJUS, <i>De asino aureo</i>	189
PLINIUS, <i>Naturalis historia</i>	185, 186
SENECA, <i>Tragoediae</i>	189
<i>Speculum historiarum</i>	188
SOLINUS, <i>De mirabilibus mundi</i>	185
<i>Totum continens</i>	173
VALERIUS MAXIMUS, <i>De gest. et fact. mem.</i>	189

FRAGMENT D'ASPREMONT

CONSERVÉ AUX ARCHIVES DU PUY-DE-DOME

SUIVI D'OBSERVATIONS SUR QUELQUES MSS.
DU MÊME POÈME.

Celui qui entreprendra l'édition de la chanson d'Aspremont aura une tâche malaisée. Car non seulement les mss. en sont nombreux et présentent des variantes considérables, mais ils sont très dispersés, et les meilleurs sont incomplets. Si l'on veut bien jeter les yeux sur la liste qui suit, où j'ai fait entrer divers renseignements non encore publiés, on remarquera que les seuls mss. complets ont été exécutés en Italie et en Angleterre, et par conséquent contiennent un texte incorrect. Les mss. les meilleurs comme langue, en partie aussi comme rédaction (Barrois 18, Berlin, Paris 2495 et 25529), sont incomplets.

1. ASHBURNHAM PLACE, Appendix 220. — Milieu du XIII^e siècle; écrit en Normandie ou, plus probablement, en Angleterre¹.
 2. — Barrois 18. — Milieu du XIII^e siècle, fragment de 7920 vers².
-

1. Ce ms. a été acquis par le comte d'Ashburnham pour 155 L. à la vente Libri, 1862 (*Catalogue of the reserved and most valuable portion of the Libri collection*, n^o 3). Antérieurement il figure sous le n^o 26 dans le catalogue de la vente Savile, qui eut lieu à Londres le 6 février 1861. Il fut adjugé alors au libraire Boone pour 100 L.; voy. mon compte rendu de cette vente dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 5^e série, II (1861), 277. Il provient de Saint-Augustin de Canterbury. On lit en effet sur le feuillet de garde du commencement : *Liber fratris Antonii, qui dicitur AQUILANT. De bibliotheca Sancti Augustini Cant.*, indication qui est reproduite dans l'ancien catalogue de la bibliothèque de ce monastère (*Notes and Queries*, 2^e série, I, 485). Ce livre est décrit et 34 vers en sont cités dans le *Catalogue of the mss. at Ashburnham place, Appendix*, feuille DD. (Les feuilles CC et DD manquent à presque tous les exemplaires de ce volume.)

2. C'est un petit ms. à trente vers par page. Il en reste 132 feuillets, sans compter les trois premiers qui manquent et que Barrois a fait refaire d'après le ms. Bibl. nat. 25529 (La Vallière 123). L'écriture en est passablement imitée,

3. BERLIN, Bibl. roy., ms. gall. 48, ff. 158-190. — XIII^e siècle. Fragment de 6072 vers. Le commencement et la fin manquent¹.
4. CHELTENHAM, Bibl. Phillipps 26119. — Première moitié du XIII^e siècle, ms. écrit en Angleterre².
5. ERFURT. — Fragment trouvé en 1880 dans une reliure. Voy. *Literaturblatt f. germ. u. roman. Phil.*, 1880, col. 198.
6. FLORENCE, Bibl. naz., cl. VII, n^o 932. — XIV-XV^e siècle, écrit en Italie. Fragment d'environ 140 vers, consistant en un feuillet à quatre colonnes et à 36 vers par colonne. 44 vers en ont été publiés par M. Stengel, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, IV, 364.
7. LONDRES, Musée britannique, Old Roy. 15. E. VI. — Volume présenté à Marguerite d'Anjou à l'occasion de son mariage avec Henri VI d'Angleterre (1445). Voy. Ward, *Catal. of romances*, I, 129 et 598.
8. — Musée britan., Lansdowne 782. — Première moitié du XIII^e siècle; écrit en Angleterre³. Fragment de 4.700 vers. Le commencement et la fin manquent, et il y a des lacunes dans l'intérieur. Voy. Ward, *Catal. of romances*, I, 600.

mais cependant ne saurait tromper un œil exercé. Le paléographe qui a fait, pour lord Ashburnham, le catalogue des mss. Barrois s'y est cependant laissé prendre. Les 13 vers du début cités dans ce catalogue reproduisent, comme il est facile de le vérifier, la leçon du ms. 25529. J'ai copié en 1867 toute la fin de ce ms. depuis le fol. 107 v^o. Je ne sais où Barrois se l'était procuré. La reliure, qui est somptueuse, a été faite pour Barrois, et tout ce qui pouvait indiquer la provenance a été soigneusement enlevé, comme c'est le cas pour la plupart des mss. de la même collection.

1. Ce ms. appartenait, à la fin du siècle dernier, à la Vaticane (fonds de la reine Christine, n^o 1361), voy. E. Langlois, *Notices et extraits des mss.*, XXXIII, 2^e partie, 136. En 1829, I. Bekker le signala comme appartenant au professeur von der Hagen et en publia 1338 vers en tête de son édition du *Ferabras* provençal (pp. LIII-LXVI), et de plus quelques morceaux de peu d'étendue dans les notes de la même publication, notamment les premiers et les derniers vers (p. 170). Enfin, en 1847, le même savant mit au jour la presque totalité du fragment, qui avait été acquis entre temps par la Bibliothèque royale de Prusse, dans les mémoires de l'Académie de Berlin (année 1847, pp. 1-49). En 1859 ce ms. ayant été prêté, à Paris, à M. Guessard, je collationnai les extraits publiés par Bekker.

2. C'est le ms. 27 de la vente Savile (Londres, 1861). J'en ai dit quelques mots dans le compte rendu de cette vente, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 5^e série, II, 277-8; cf. ci-après, p. 216. Il a 80 feuillets à deux colonnes par page et à 33 vers par colonne.

3. Les initiales des laisses sont alternativement vertes et rouges, ce qui est un signe d'ancienneté. Le caractère des miniatures, qui sont nombreuses, indique la même époque.

9. PARIS. Bibl. nat. fr. 1598, ff. 1-52. — XIV^e siècle, écrit par un certain « Johannes de Bononia ¹ ».
10. — Bibl. nat. fr. 2495, fol. 66 à 135. — Milieu du XIII^e siècle. Fragment de 4760 vers ².
11. — Bibl. nat. 25529 (anc. La Vall. 123, anc. n^o 2725 du catalogue de vente). — Seconde moitié du XIII^e siècle ³.
12. — Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. 5094. Feuillet ayant appartenu précédemment aux archives de la Lozère et cédé à la Bibliothèque nationale ⁴. — Ecrit en Angleterre vers le milieu du XIII^e siècle.
13. ROME, Vat. 1360. — XIII^e siècle. Incomplet du commencement et de la fin. Les 600 premiers vers dans la *Romvart* de Keller, pp. 158-78. Cf. E. Langlois, *Notices et extraits des mss.* XXXIII, 2^e partie, 135.
14. VENISE, Bibl. Saint Marc, ms. fr. IV. — Fin du XIII^e siècle; écrit dans le nord de l'Italie. Des extraits en ont été publiés par I. Bekker, *Die altfranzösischen Romane der S. Marcus Bibliothek*, dans les Mém. de l'Ac. de Berlin, *Phil. u. histor. Abhandlungen*, 1839, pp. 252-99; Keller, *Romvart*, pp. 1-11. La première page est reproduite dans les *Facsimili di antichi manoscritti* de M. Monaci, pl. 26. — Ce ms. et le suivant viennent des Gonzague; voy. *Romania*, IX, 511.
15. — Bibl. Saint Marc, ms. fr. VI; — XIV^e siècle; écrit dans le nord de l'Italie. Des extraits en ont été publiés par Bekker en regard des passages correspondants du ms. précédent.
16. A la vente Solar (Techener, 1860) figurait, sous le n^o 3205, un *Aspremont* de 68 feuillets à deux colonnes et à 44 vers par colonne. C'était un ms. d'une écriture italienne de la fin du XIII^e siècle. Il a été adjugé pour 5.510 fr. au libraire anglais Boone. J'ignore dans quelle bibliothèque il est entré.

Ainsi donc, de ces seize mss. ou fragments de mss., cinq, les n^{os} 1, 4, 7, 8, 12, sont d'origine anglaise, et cinq autres, n^{os} 6, 9, 14, 15, 16, d'origine italienne. On voit que le poème a joui d'une bien grande popularité en dehors même de son pays

1. M. W. Meyer a publié de ce ms. quelques extraits, notamment les 300 premiers vers, les plaçant en regard des passages correspondants du ms. fr. 25529, dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, X, 22-42. Du reste, ce que dit M. W. Meyer sur les rapports étroits qui uniraient ces deux mss. n'est pas fondé.

2. Les 2370 premiers vers de ce ms. (ff. 66-90) sont compris dans l'édition restée inachevée que M. Guessard avait préparée de l'Aspremont et dont 22 pages ont été imprimées chez Didot vers 1855. Les lacunes du ms. 2495 sont comblées dans cette édition à l'aide du ms. 25229.

3. Lacune entre les ff. 8-9 et 78-9.

3. C'est le feuillet publié par M. E. Langlois, *Romania*, XII, 433 et suiv.

d'origine. Ajoutons que les anciens inventaires de librairies du moyen âge constatent l'existence de mss. du même poème non seulement en France, mais encore à l'étranger. La donation de Guy de Beauchamp, comte de Warren, à l'abbaye de Bordesley (1306), mentionne « un volum del romaunce Emmond, de Ageland e deu roy Charles ¹ ». Le précieux inventaire de la bibliothèque du chanoine de Langres Jean de Saffres (1365), a un article ainsi conçu : « Item, hystoriam *Ammondi et Angoulan*, taxatam precio duorum grossorum ². » Charles V possédait un « Agolant rimé, très vieil », c'est-à-dire un *Aspremont* ³. Enfin la bibliothèque d'Este renfermait au xv^e siècle un « libro chiamato l'*Aspromonte*, in francexe », en parchemin et de 70 feuillets ⁴.

Le fragment que je vais maintenant faire connaître appartient aux archives du Puy-de-Dôme où il servait de couverture à un registre. Il a été signalé par l'archiviste, M. Rouchon, p. 250-1 du *Catalogue des mss. conservés dans les dépôts d'archives*, publié en 1886 par le ministère de l'instruction publique. Les formes que présentent les quelques vers cités dans la notice de M. Rouchon me donnèrent à croire que le fragment pouvait avoir fait partie du même ms. que le feuillet des archives de la Lozère dont M. E. Langlois a publié ici-même (XII, 433 ss.) le contenu, c'est-à-dire 293 vers d'*Otinel* et 395 d'*Aspremont*. Me trouvant en 1888 de passage à Clermont, je pus m'assurer que ma conjecture était fondée. Le fragment de Clermont est un feuillet double, rogné du haut de façon que la première ligne de chaque colonne est enlevée ou du moins entamée. Par suite, les dimensions sont moindres que celles du ms. de Mende,

1. Voy. *Romania*, XIII, 13-4.

2. *Bulletin du Bibliophile*, 1857, p. 476. — Je note en passant que j'ai trouvé au Musée britannique le testament de ce Jean de Saffres (add. ch. 25832). C'est un document fort long, mais dans lequel le testateur ne fait aucune mention de sa bibliothèque.

3. Delisle, *Cabinet des mss.*, III, 163, n° 1069. Ce ms. commençait au 2^e feuillet par *Baron fait il*, environ le vers 145 du poème (*Baron fait il, je vous vueil dire voir*).

4. *Romania*, II, 52 et 55.

maintenant à Paris. Mais l'écriture est la même¹. Le feuillet double de Mende ne formait pas le centre d'un cahier. Il manque bien des centaines de vers entre les deux feuillets simples, tandis que le texte écrit sur le feuillet double de Clermont se suit sans interruption. C'était certainement la dernière feuille du ms. On y lit : 1° la fin d'*Aspremont*, qui occupe tout le premier feuillet (six colonnes) et partie de la première colonne du deuxième; 2° deux petits poèmes dont je traiterai une autre fois. Je suppose que ce feuillet double n'a jamais été mis en cahier avec d'autres, mais qu'il est resté seul par cette raison toute simple que le copiste n'avait besoin que de cette quantité de parchemin pour finir sa copie. La partie du second feuillet, qui était restée blanche après l'achèvement d'*Aspremont*, a été remplie un peu plus tard, mais encore au XIII^e siècle, par les deux pièces susindiquées. La seconde est complète, mais le copiste, à court de place, a dû, à la fin, mettre deux vers sur la même ligne. Il est prouvé par là que le feuillet de Clermont était le dernier du ms.

Le fragment de Clermont renferme les 381 derniers vers d'*Aspremont*. Ils n'offrent point un bon texte : on s'en convaincra aisément par la comparaison avec les variantes que j'ai empruntées au ms. 25529², qui lui-même n'est pas des meilleurs. Néanmoins j'ai cru devoir les publier comme un complément à l'article de M. Langlois.

Les abréviations présentent peu de difficulté. Dans *truver*, 51-4, 257, *truverez*, 234, et *trover*, *troverai*, 77-8, la première voyelle est suscrite, par conséquent assez douteuse. Cependant l'abréviation semble bien donner dans les premiers cas *u* et dans les autres *o*.

E l'apostoile les prist a esgarder,
 A duc G. les comence a mustrer :
 « Ces creatures que jo vei la ester

1. J'ai fait faire d'une des pages du fragment de Clermont une photographie un peu réduite que j'ai donnée à la Bibliothèque nationale pour être placée dans le ms. N. acq. fr. 5094 à côté du fragment cédé par la préfecture de la Lozère (n° 12 de la liste ci-dessus). De la sorte, la vérification sera facile.

2. Ces variantes ne sont pas données d'une façon complète : j'ai choisi les plus importantes, celles notamment qui rectifient le texte du fragment.

- « Fist Deu pur homme servir e honorer.
 5 — Veir, « dit G., « ço ne quier jo celer;
 « En nule terre que seit de ça la mer
 « Ne purreit l'en si beles recoverer.
 « Si ore veolt K. par mon conseil overer
 « Il les fra tutes hautement marier. »
- 10 **L**i apostoile ne veut mès targier.
 Ses archevesques, estre l'autre clergier,
 Funt lur afaire e lur mestier.
 Premièrement les firent prinseignier,
 Après lur firent lur mantels deslacier :
- 15 Sengles as chemise, sanz autre reconser,
 Les funt le jur enz es cuves plungier;
 Iluec les firent baptizier e lever.
 A la reine firent suen nun changier :
 Clarette ot nun, mès mult fait a preisier.
- 20 Après les firent e vestir e chaucier.
 Huimès devum a K. repairier
 Ki en Kaiabre furent dui meis entier.
 A une iglise fist .xxxj. charnier
 U ses morz fist mettre e apareillier,
- 25 E le haut homme, si le ot auques chier,
 Icels fist il enterrer al mustier;
 Trente canoines i fist pur Deu preier.
- Oez que fist K. l'empereür :
 Par tote l'ost en fait crier un jur
- 30 Ki ne se aut ne li grant ne li menur,
 Ne rei ne conte, chevalier ne vavasur,
 Ne riche duc ne prince ne cuntur :
 A lur conseil vout leissier son honor.
- L'empereür ne vout plus demorer :
 35 Par le duc N. e par le viel Otuel,
 Fist l'apostoile e le duc mander
 Que chescuns d'els vienge a lui parler.
 Unc l'apostoile n'i ose arester :
 Les ordenez fist a l'ost retourner

11-2 *Faute dont la paléographie rend bien compte. Ms. La Vall. .vij. arc..... |*
 I ot le jor a faire le m. — 15 *La Vall.* Sangles ch. ce lor fist on laissier. —
 17 *La Vall.* lever et b. — 19 *La Vall.* Florence. — 22 *La V.* fu près d'un. —
 26 *La V.* Celui f. — 28 *La V.* La erra K. a loi d'e. — 30 se, *ms.* sen, l'n
exponctué.

- 40 E fist as morz les almes comander
 E vet l'iglise dedier e sacrer,
 E il meïmes vet la messe chanter.
 Grant fu la offerende pur le liu enorer,
 Ne li estut pur .vij. c. mars doner.
- 45 Le duc G. fist suen eire aprester,
 Que nulz que mules .xxxvij. assembler,
 Les noveles chrestienes fait aturner
 E si les funt vestir e affubler.
 Unc creature ne sorent purpenser
- 50 De quei l'en deive franche femme enorer,
 Que l'um pust conoistre ne truver,
 Qu'a la reïne ne face presenter.
 Sur un mul funt la reïne munter ;
 Poi pot l'um de si beles truver.
- 55 Unkes li ducs ne se vout conseillicher :
 Prist la al frein, si commença a parler,
 Sa druerie offri a presenter
 (b)
 Ço fist il tut pur suen doel oblier ;
- 60 Chascun des autres vait la sue munter ;
 Si commencerent un poi a chevachier.
 Quant K. dut al paveillun entrer,
 Desur senestre prist suen chief a turner
 E vit le duc la reïne amener.
- 65 Coloré fud cum autre bacheler :
 Blanche out la barbe e vis apert e cler,
 E comença le rei a saluer :
 « Icel seigneur qui Deus se fist clamer
 « E en la Virgine se deigna enumbrer.
- 70 « Vus doinst en terre tele vie demener
 « Qu'a sa merci vus puissiez acorder,
 « Qu'en paraïs puissiez dedenz entrer.
 « Ne vus puis nulz de mes gaïnz celer :
 « Tut iço ai jo gaingné al juster ;
- 75 « Ci est la femme Agolant de ultre mer :
 « En tant de terre cum Deus ad a garder
 « Ne puet l'um mie plus bele trover.
 « Querez lui rente, jo lui trovera[i] per. »

55 *La V.* ne s'en volt consirrer. — 57 *Lire avec La V.* offrir et. — 58 *Ce vers, qui est coupé est dans La V.* Et puis la soe anquerre et demander. — 60 *Monter signifie mettre à cheval; adestrer La V.* — 61 *La V.* .j. pui .t. devaler.

- Si cum li duc descent del paveillun,
 80 Par sa main destre tint le rei Charlun.
 Sur une cuilte de paille de sipun.
 Sist juste lui G. le fiz Beson.
 A la reïne vint le duc Naimun,
 Entre ses braz la descent del arçon
 85 As estriés veient (*sic*) li conte e li barun
 E li reis Dres e li reis Salemun,
 Mais la reïne a la bele façon
 Esgarde Naimes a vis e a la façon,
 E li demande : « Vasc'al, com avez non ?
 90 — Dame, » dit il, « pur quei le celerum ?
 « Vus me veïstes huan en Aspremont,
 « E d'un anel me feïstes le don. »
 Ele l'encline suspirant parfund :
 « Sire », dit ele, « a la Deu beneïçun.
 95 « S'or vus en membre si frez que prodomme. »
 Al paveillun sistrent communalment
 Treis reis i ot et set ducs ensement,
 E s'i ot contes e baruns durement.
 G. parole oiant tuz hautement :
 100 « Riche rei, sire, sachiez veraïement
 « Onc ne fu homme de si grant tenement
 « Ki unques mais reçut si grant present :
 « Treze reïnes, mun escient,
 « A la plus povre riche realme apent,
 105 « E .xx. puceles de cel nurissement ;
 « Jos ai conquis, si vus dirrai cumend (*sic*) :
 « Quand de l'estur fu parti le mustenc
 « Que Agolant lessa vile[ne]ment,
 « Il vint a Rise, si oscist tute la gent ;
 110 « Cestes meïsmes oscist il ensement,
 « Mais eles se mistrent en la tur erraument,
 « E chrestiens .iiij. vints (*sic*), voire cent
 « Que paiens pristrent a lur conquerement,
 « As gentilz femmes, trestut mesléement,
 115 «
 « De la vitaille lur estut malement : (c)
 « Dous buz de vin e .xx. pains solement,

80 *La V.* a pris le. — 81 *La V.* forrée de sipon. — 82 *La V.* f. Buevon.
 — 85 *Ms.* A ses triés; *La V.* As autres v. — 86 *Manque dans La V.*
 103 *Ajoutez* i a après reïnes. — 112-5 *Manquent dans La V.*

- « Cels departirent entre els oelment.
 « Icel afaire les greva durement :
- 120 « Dis en sunt mortes dunt jo ai le quer dolent.
 « Eles se rendirent mult poürusement,
 « Mais l'apostoile le me fist hautement
 « Quis baptiza tutes veirement,
 « Veiez les la seier d'on (*sic*) reng ;
- 125 « Ço est G. qui tutes les vus rend ;
 « Fors la reïne me donez solement. »
 E dit li reis : « Fel seit quil defent !
 « Faire en poez vostre comandement. »
 Girard l'encline le jur parfundement.
- 130 Après lui suef et belement :
 « N'est mie reis qui de ço se dement.
 « Quant jo pris femme jadis en ma juvent,
 « Fille le rei a qui Hungerie apent,
 « Le suen saveir passa mun escient.
- 135 « Si jo ai tenue ma terre quitement,
 « Ço ad osté (*corr.* esté) par suen enseingnement.
 « Mort fu li reis en cham premierement,
 « Nus en avum mult bon estoremment :
 « Ço est un filz qui mult est bon e gent ;
- 140 « Or li donez armes e garnement,
 « Puis li rendez l'un (*corr.* sun) reial tenement ;
 « Mult l'ad le pere deservi chierement.
 « E se li filz ceste femme ne prent
 « Jamais m'amur n'avra veraïement.
- 145 « N'i ad tant bele d'ici en Orient.
 « Il ne put mie prendre plus hautement :
 « Ki entur lui purreit estre sovent,
 « Que le volsist acuellir de nient,
 « Qui en peüst avoir apresmement,
- 150 « Il ne devereit vivre plus longement. »

Si cume G. ot l'ovre devisée,
 Li reis li ad otrié e donée.
 D'ambes [ij] parz fu l'ovre grantée,
 Prist en l'omage sanz nule tresturnée.

118 *Manque dans La V.* — 119 *La V.* lor dura cortement. — 124 *La V.*
 V. les la totes seoir d'un. — 130 *La V.* Et dist après s. — 138-9 *La V.* Cist
 est ses f. que l'on tient a mout gent | De lui n'avons autre restorement. —
 149 *Manque dans La V.* — 150, ne, *corr.* en.

- 155 Après li ad sa feuté jurée
 E del realme li ad ceinte l'espée.
 E la reïne s'est en estant levée,
 Par le poin destre li ad li reis liverée,
 E sovent l'ad baisie e acolée.
 160 L'autre fu si esgardée,
 Chascune ert ruvente e colorée,
 Si richement vestue e aturnée
 La grant belté ne puet estre contée.
 N'i ad franceis, s'il ne seit esposé,
 165 Ke n'eit al rei la sue demandée.

- G**irard, » dit K. « celer ne vus quier ;
 « Jo ne serf mie la gent de losengier :
 « Mult devez Deu amer e gracier
 « E sur tuz altres loier e preier ;
 170 « Poi est nul homme que plus face preiser.
 « Ore me frez un de voz filz baillier,
 « Une pucele metrai od lui a cuchier, (v^o a)
 « Par c'a aeriére dient li novelier
 « Que tutes cestes ne valent un denier
 175 « Se pur la lei tenir e esaucier.
 « Pur mei garder de mort e d'ancumbrier,
 « Ainz vi son pere tant mal appareillier
 « Ke lui estut l'alme del cors voidier ;
 « Si ne dei mie son eir desparagier :
 180 « Plus halt de nus ne la puis pas puier.
 « Puis li frai esposer e noceer ;
 « Si l'estuverad ovec mei career,
 « Lui e le duc N. e le danais Ogier ;
 « A icels treis me lerrai conseilier.
 185 « A vostre filz voil doner un mestier :
 « Gard la viande que jo dei mangier
 « Tant que jol pusse plus avancier. »
 E dit G. : « Ço fait a gracier,
 « A itel hom se deit l'en apuier.
 190 « Cest damaisel voil un poi enseingnier
 « Que vus donez e realme e muillier.
 « Florent bel frere, ne vus deit ennuier :
 « Ne creire ja conseil a losengier ;

160 *La V.* Et l'autre renge par fu si esgarée. — 163 *Ajoutez, avec la La V.* com s'ele fust an France amparentée. — 164 *La V.* S'il n'a fame esposée.

175 *La V.* Fors por lor l. — 176-80 *Manquent dans La V.* — 191 *La V.* Cui.

- « Garde ne vende iglise ne muster,
 195 « Ne pur dreit faire ne recevez loier,
 « Ne de prametre ne seiez customier,
 « Mais tuz jorz done : ço est real mestier ;
 « E si sujurnes le povre chevalier.
 « As mesaisiés dras e al megre destrier ;
 200 « Tu ne deis mie celui contralier ;
 « Devant vus laissez al mangier ;
 « Del tuen li done, si l'onure e tien chier.
 « Aiez merci de la povre nuillier ;
 « A lui deis tu les presenz enveier.
 205 « Tu ne deis mie les orphanins chacier,
 « Mès nurri les e quanque purras baillir,
 « Qu'il serrunt tel qu'il te purrunt aidier
 « Il se lerrunt pur tei tut detrenchier.
 « Jo ne te sai autrement conseillier,
 210 « Issi deit prince son regne justisier.
 « Florent bel frere, K. merci
 « Bien t'ad hui tuen servise meri
 « De quei tun pere al bosoin le servi.
 « Mort en erent ker od mes oilz le vi,
 215 « E jo l'oi quant l'alme departi.
 « Gard que losengier ne seit par tei oi :
 « Par losengier est franc home huni
 « E tuz ses pers le tienent pur failli.
 « Li gentil homme qui mon pere nurri,
 220 « Si tu ço creis tu serras tu serras (*sic*) gari.
 « Tu savras bien qui mielz l'avrad servi.
 « Rend a chascun ço qu'il lur toli,
 « Il te serrunt digne coral ami.
 — Certes, » dist K., « n'avés mie menti. »
 225 « [F]lorent bel frere, jo ai ore ta soror ;
 « Ço que jo di ne tenez mie a folur :
 « Ne faire evesque del filz tun pastur ;

198-9 *La V.* Se vos trovez ... | As povres. — 201 *La V.* f'aseez. — 206-7 *La V.* Norrissiez an quan qu'em p..... | Quant. — 208 *Ce vers se retrouve littéralement au début du poème dans le discours que Naines adresse à Charlemagne.*

211-2 *La V.* la soe grant m. | Bien t'a hui K. t. — 214 *La V.* Ml't an reçut car a. — 215 *La V.* Et jel tenoie. — 219-20 *La V.* qui (= cui) tes peres norri | Se tu les croiz toi avront il g.

- « Pren filz de rei, de duc u de contur,
 « U prenc le filz del gentil vavassur :
 230 « Se il a dous, si prenc le menur, (70° b)
 « A l'heritage si leis le greignur.
 « Fai le aprendre entre ci a un jor
 « Que evesque le faces al nun de Creatur :
 « La truvez sens e fei e amur.
 235 « Ne faire mie de tun serf tun seignur ;
 « Lai le vilain a faire sun labur ;
 « A sa nature revient al chief de tur.
 « Florent bel frere, ne te deit peser,
 « Le matinet vus estuvera jurer
 240 « Les falses leis abatre e obluer,
 « Tutes les bones eshaucier e lever
 « E seinte iglise servir e honorer,
 « Les orphanins nurrir e garder,
 245 « Les vedves femmes maintenir e salver,
 « Le felun homme de mal conseil oster,
 « E tuteveies freindre les e mater ;
 « Les bons lignages lai a tei acoster,
 « La purras tu le conseil recoverer,
 « Com l'en deit l'alme e le cors gouverner.
 250 « Del poi prametre e largement doner
 « Puet a chascun le quer del ventre embler.
 « Le felun homme qui ennuie son per,
 « Ki altrui feu vult al suen alumer
 « Et vult le suen enplir e restorer,
 255 « E seinte iglise ardeir e violer,
 « La povre gent aucier et conseillier,
 « Si tu i puez grant achaisun truver,
 « Set anz tut pleins le deis deseriter,
 « Que clerc ne lai ne t'en ost apeler.
 260 « Al settime an, s'il veut merci crier,
 « Adonc le lesse en ta terre entrer.
 « Tel l'aparail qu'il n'ost en curt parler,
 « Ne qu'il n'ose devant tei arester.
 « Par lui poez les autres chastier,
 265 « Ja un des autres ne l'osera penser.
 « Tu deis demain ta femme espuse[r],
 « E l'apostoile te deit demain sacrer,

252 *La V.* qui corone. — 253 *La V.* E altrui serf viaut a soi atorner.
 — 256 *Absurde contre-sens, La V.* chacier et afoier.

- « E l'emperere te frat coroner;
 « Quant tu voldras en Hungerie aler
 270 « Jo te frai andous mes filz livrer :
 « Il tei aiderunt ta terre a gouverner ;
 « Tez nevoz sunt, mult les deveras amer.
 « Ernald nierrad la reïne al destrier
 « E les puceles frad od lui mener,
 275 « La les purras haltement marier :
 — Certes, » dit K. « bien fait a otrier ;
 « Ja cele rien ne savras demander
 « Qu'ele ne seit fait, quei qu'ele deie custer. »
 Al matinet quant l'aube fu levée.
 280 L'apostoile n'ad pas l'ovre obliée :
 A Florent fu la reïne menée
 E l'apostoile la li ad esposée ;
 Lui ad sacré, puis lui ad sacrée.
 E l'apostoile ot la messe chantée,
 285 Corone d'or lui ad al chief fermée.
 Que Agolant ot de Aulfrike portée.
 E K. ad sa terre seürée
 E .xxxiiij. contez i ad donée. (v^o c)
 A Damedeu a sa gent comandée.
 290 L'ost chrestien fud de bien azée,
 U la ricece del mund est asemblée ;
 Chescun aporte tant com lui agrée.
 Quant l'emperere ot Florent coroné,
 Veiant tuz fu beneit e sacré ;
 295 E la reïne dejuste son costé.
 Ço dient cil qui ço unt esgardé
 Si bel parail n'ot en chrestienté.
 Girard parole, qui n'est mie oblié :
 « Florent bel sire, ja ne vus iert celé,
 300 « Jo vus dirrai auques de mun pensé,
 « Com reis deit tenir sa reialté.
 « Quant nostre Sire ot son pople tant amé,
 « Qu'il fu del ciel en terre devalé,

268 *Manque dans La V.* — 273 *Lire avec La V.*, ira la r. adestrer.

283 *La V.* Li a s. et puis a lie s. — 284 *Manque dans La V.* — 290 *La V.*
 b. asazée.

295 *La V.* Et la r. sist selonc s. — 298 *La V.* ne l'a mie o. — 301 *La V.*
 Coment. — 302 *La V.* ot tant s.

- « Puis prist en femme char e humanité,
 305 « Trente treis anz ot entre nus conversé,
 « De son baptezme fu regeneré,
 « Ço nus ad baillié et comandé;
 « E quant il fu de mort resuscité
 « E fud en ciel la sus monté,
 310 « Son juste cors vus ad abandoné,
 « Veiant vus ert ço hui levé
 « E devant nus est beneit et sacré;
 « Ki a la mort en pust estre doné,
 « Ki (*corr.* Ke) de un petit en ait le col passé,
 315 « Que celui iert en cel liu posé
 « De quel li diable fu par son orguil geté.
 « Jo ne voil mie ne ne l'ai esgardé
 « Que il seit ja a filz de vilein liveré.
 « Il ne deit mie aver tel poesté;
 320 « Ja Deu ne place qu'il en seit encumbré!
 « .viii. archevesques ai en ma poesté,
 « N'en i ad nul, jo m'en sui bien gardé,
 « Forz filz de rei o filz de duc clamé.
 « Cinquante .iiij. en ai puis coroné
 325 « De haut lignage eslevé e sevré.
 « Se l'archevesque ne s'en est perjuré
 « Ne quid qu'il seit un sol prestre ordené,
 « Dès que il ait en sene o moi parlé,
 « Que jo ne sache de quel gent il seit né;
 330 « Mais al tierz jur me sunt tuz amené
 « A tesmoine de lur leial visné,
 « Si com il sunt tut asermenté,
 « De gentil femme, de franc homme engendré
 « Ki sunt noceé ensemble e esposé;
 335 « Dès qu'il ait juré chasté,
 « A celi iert le saint cors liveré
 « Par qui nus sumes venu a salveté,
 « O qui son estre lui serrad apresté,
 « Que ne l'estuce chaïr en poverté.
 340 « Si puis ne mesfait, ne deit estre blasmé.

306 *La V.* De seint b. son cors r. — 309 *La V.* Et o son pere l. el ciel. —
 310 *La V.* Icel seint c. — 311-6 *La V.* Que nos veons et couchier et lever
 | Qui an la mort an avroit ja gosté | Et voirement l'eüst on conversé |
 Celui a Dex an son haut ciel passé | Dont il avoit le diable gité. — 324-5
Manquent dans La V. — 328 *La V.* ansemble o moi. — 340 *La V.* bien d.

- « S'il en trespasse, qu'il seit pris pruvé,
 « De haut lieu est si vilment demené
 « Cum s'il m'aveit tut mun tresor emblé.
 « Jo ai mes clers tant sages e fundé,
 345 « Ja de creance ne de autorité
 « Ne de baptesme..... (fol. 2)
 « N'ert l'apostoile ne quis ne apelé.
 « Tant que jo seie en ma prosperité
 « Ne tenderai jo de nul forz de Deu.
 350 « E! K. sire, ja ne vus ert celé,
 « A cest bosoin avum de sus esté,
 « En la bataille vus trais a voé
 « E de ma boche fustes sire clamé ;
 « Ne me deit estre en grant cort repruvé :
 355 « Ço que jo fis, jol fis pur amour Deu.
 « Ne sui vostre home ne vostre juré
 « Ne ne serrai ja jur de mon eé. »
 Atant se sunt parti e deseveré.
 Cheval demande, l'en lui a mené ;
 360 L'estriu li tindrent e il i est monté.
 L'un des Franceis a l'autre esgardé ;
 E l'empereür ad un petit pensé ;
 Un poi surrist e ad le chief crollé :
 « Si jo puis vivre longement par eé,
 365 « De un de nus iert le plai finé. »
- Chanté vus ai d'Agolant e de Eilmun
 E de K. od la fiere façun,
 De la bataille qui fu en Aspremont.
 Gent aünerent de meinte legiun ;
 370 Desore en avant gardes n'i ot ce celz non :
 Seinte .m. (sic) furent par devision,
 Dous reis i ot e .xij. ducs par nun,
 Quinze .m. furent od le rei al dragun
 E devant K. ovec son gunfanun,
 375 E .xij. .m. od G. le Burgoïnnun.
 De dous parties, si cume nus chantum,
 Ne remeinent mie la meitié a meison,

346 *La fin du vers est coupée; d'après La V.* ne de crestienté. — 351 *La V.* andui e. — 352 *La V.* a avoé. — 365 *La V.* De l'un de vos avrai l'orgueil osté.

370 *La V.* Des avanz gardes n'i ot tor se un non. — 371-4 *La V.* LX .m. furent li compaignon | .ix. rois i ot et .xij. dux par non, | .c. m. furent o le roi au dragon | Par devant K. — 377 *La V.* Ne revient pas.

Mais en la place orent lur guerredun.
 Bien i alerent, ke od Damnedeu sunt.
 380 Dès ore en avant en remeint la chançon.
 Ici finist, que ja plus n'en dirrom.

APPENDICE.

Ayant dans mes collections quelques extraits des mss. d'*Aspremont*, qui sont, comme on l'a vu, très dispersés, et dont quelques-uns ne sont pas facilement accessibles, je crois utile d'en faire part au lecteur. On aura là un premier essai pouvant servir de point de départ à des études plus approfondies. Je commencerai par transcrire le commencement et la fin du ms. de Cheltenham, qui est presque inconnu, car on n'en avait jusqu'à présent que les deux premiers vers publiés dans le catalogue de la vente Savile (n° 27) et un vers que j'ai imprimé, en 1861, dans mon compte rendu de cette vente.

Plaist vos oïr bone chançon vaillant
 De Kalemeigne le riche roi¹ surpoant
 E del duc Naïmes que li reis ama tant
 Tel conseillier ne fu unkes vivant.
 Il n'alout mie les baruns enpirant ;
 Unc ne duna conseil petit ne grant
 Qu'il ne feïst sempres de maintenant,
 Kar onuré en fu tuit sun vivant.
 Or vus dirai d'Elmunt z d'Agolant
 E d'Aspremont la u fu le champ² grant,
 Si cum li reis i aduba Roullant
 Et il li ceïnst al costé lu brant,
 Ceo dist l...³ geste, Durandal le trenchant,
 C'est la primere c'onkes forgast Galant
 Dunt occist Elmes qui fu fiz Agolant.
 Or me escutez dès ici en avant.
 Kar si il vus plaist bone chançon vus chant.
 Savez de Naïmes quels ert sun mester...

Voici maintenant les derniers vers (fol. 80 *b*) que l'on pourra comparer au passage correspondant du fragment de Clermont.

1. roi est ajouté en interligne. — 2. champ est récrit sur grattage. — 3. Trois lettres grattées. Il semble qu'il y ait eu li regeste.

Les différences ne sont pas considérables, l'avantage restant du côté du ms. de Cheltenham. Elles sont moindres encore pour le morceau qui sera transcrit plus loin. Ces deux mss. paraissent être d'une même famille.

Chanté vos ai d'Agolant ⁊ d'Elmun,
 De K. a la fere façun
 ⁊ de G. filz al duc Busum,
 De la bataille que fu en Aspermun ;
 Gent i menerent de mainte legiun ;
 Des avant gardes n'i unt tor se cels nun :
 Saisante .m. furent li compaignun,
 Dous reis i out ⁊ .xij. ducs par nun.
 .v. millers furent od le real dragun
 ⁊ devant K. ovoc sun gunfanun,
 ⁊ .xv. mile G. le Burjuinnun.
 Des dous parties, si conme nus chantun,
 Ne revint mie la maité a meisun,
 Mais en la place urent lur gueredun.
 Ben i alerent, car od Damneheu sun.
 Dès or en avant en remaint la chançon.
 Ici finist, que ja plus ne dirrum ;
 Deu nus otreit sa grant beneïçon !

Présentement je vais donner, d'après les mss. que j'ai à ma portée, un morceau d'environ 70 vers. Je le choisis de façon à permettre la comparaison avec les débris du texte anglo-normand que M. Langlois et moi avons fait connaître. Je le prends dans la partie que renferme le fragment des archives de la Lozère, actuellement conservé à la Bibliothèque nationale. On ne le retrouvera pas dans les mss. numérotés 3, 8 et 13 de la liste imprimée ci-dessus, p. 201-3, mais, si j'avais choisi un morceau de la fin, les mêmes numéros m'auraient fait défaut, et de plus les numéros 2 et 10. Le passage que je vais donner comme spécimen a en outre l'avantage de présenter d'assez nombreuses difficultés, d'où résultent des divergences sensibles qui aident à la classification. Je range les mss. d'après chacun desquels je le transcris, dans cet ordre :

PARIS, Bibl. nat. fr. 2495 = *A*.

ASHBURNHAM PLACE, Barrois 18 = *B*.

— Appendice 220 = *C*.

PARIS, Bibl. nat., 1598 = *D*.

CHELTENHAM, Bibl. Phillipps 26119 = *E*.

[PARIS, Bibl. nat., fr. N. acq. fr. 5094 = *F*.]

— — fr. 25529 = *G*.

LONDRES, Old Roy. 15.E.VI = *H*.

Les lettres que j'assigne à chacun de ces textes correspondent à un classement sommaire, mais suffisamment assuré pour ce passage du moins. Je ne perdrai pas mon temps et celui du lecteur à prouver qu'aucun de ces mss. n'est copié sur l'un des autres, soin très superflu que prennent volontiers les critiques novices qui s'appliquent au classement des mss. Le cas où nous possédons deux mss. transcrits l'un de l'autre est infiniment rare pour des ouvrages qui ont été extrêmement répandus et dont nous ne possédons qu'un nombre de copies relativement minime, ce qui est le cas pour *Aspremont*. Il faut se borner à grouper les copies par famille sans viser à en dresser le tableau généalogique. En fait, avec les éléments dont je dispose je ne puis pousser la recherche très loin. Toutefois, le commentaire qui fait suite aux spécimens prouvera, je l'espère, la parenté d'*A B* (voy. notamment vers 15, 20, 35, 64), de *C D* (voy. 29, 32, 53, 63 et surtout 68), d'*E F* (voy. 19, 21, 23, 24, 30, etc.), peut-être aussi, mais moins sûrement, de *G H* (voy. 7, 21, 55). La numérotation des vers se réfère au texte restitué des pp. 230 et suiv.

A. — PARIS, B. N. fr. 2495 (fol. 68).

- 1 Anni la place li vasaus descendié ;
- 2 Blanc ot le poil. menuement trecié,
- 3 Sor les espales estoient arengié,
- 4 De ci as hanches menuement deugié.
- 5 Gros iels et vairs, le vis riant et lié :
- 6 Ne l'ot pucele plus blanc ne plus delié,
- 7 Mais que do hasle et do chaut fu cangiez ;
- 8 Gros piz avoit et molt bien afaitié,
- 9 Gros bras et loncs et les dois bien deugiez ;
- 10 Par cotels fu drois et aligniez (*sic*),
- 11 Droite ot la jambe et bien tornez les piez ;
- 12 Bien li avinrent li esperon as piez.
- 13 Pol (*corr.* Poi) trouveissiez home mielz afaitiez.
- 14 C'est d'une jupe de paile despoilliez,
- 15 Si remest saingles el bliaut antaillié.

18 A .j. Turcople a il trestot baillié.
 19 Tint son gant destre entre ses poins ploïé,
 20 Pas avant autre c'est do roi aprochiez,
 21 Si haut parla que on bien l'entendié :
 22 « Cil Mahomet que paien ont tant chier
 23 « Par cui nós somes tenu et essaucié,
 24 « Saut Agolant et Eaumont le prisié,
 25 « Triamodel et Gorhan l'envoisié
 26 « Et tot le pueple qui est o lui logiez,
 27 « Et il confunde Karle l'outrecuidié
 28 « Et trestot (*sic*) cels qui li ont consillié
 29 « Que tu noš a si lonc tens oblié!
 30 « Que Agolanz c'est vers toi correciez :
 31 « Ja a .j. mois par terre chevauchié,
 32 « Et tout ton regne porpris et habergié.
 33 « De tote France ne te laira plain pié.
 36 « Et je meïsmes qui ça suis envoieze,
 37 « Quant cist anniax me fu el doi balliez,
 38 « Ne fu pas laide qui le m'i enbatié,
 39 « Par druerie la li oi otroié
 40 « Ja li anniax n'iert do doi esragiez
 41 « Si avrai mort un François a l'espîé.
 42 — Amis, « dist K., » or enn ait Deus pitié !

43 — Sire enpereres, faites moi escouster (*sic*) :
 44 « Il sont .iiij. terres que je sai bien nomer :
 45 « L'une a non Aise et Erope sa per,
 46 « La tierce Aufrique, plus n'en poons trouver.
 47 « Ices .iiij. terres departirent par mer,
 48 « Qui totes terres fait partir et sevrer ;
 49 « Mes sire en a la grignor a garder.
 50 « L'autre an firent pa. .j. sort giter,
 51 « Les .ij. devoient a celi acliner ;
 52 « Por ce vient ceste saisir et aquiter,
 53 « Et si vos mande qu'a lui ailliez finer
 « Tot erranmant, sans plus de demorer. »
 56 Et dist li rois : « Commant te fais nomer ?
 57 Et cil respont : « Ja nel vos quier celer :
 58 « Balan m'apelent Sarrasin et Escler ;
 59 « Agolant serf de mesage porter,
 60 « Mais ce n'est mie de mençonges conter.
 61 « S'il avient chose qu'il l'estuisse montrer,
 62 « Vers .j. vassal le vuel en champ prover.
 63 « Or tien mon gaige, se tu l'oses penser ;

- 65 « Et je irai mes armes¹
 66 « De l'or d'Aufrique que j'ai fait apporter.
 67 « Se le tien home ne puis en champ mater,
 « Et il me fait vif recreanter,
 68 « An mon seel ferai ja seeller
 69 « Unes enseignes et ferai enbriver
 70 « Que tu feras a mon signor porter :
 71 « Jamais le Fart ne li verras passer.

B. — ASHBURNHAM PLACE, Barrois 18 (fol. 4 v^o).

- 1 Enmi la place li vassaus descendié ;
 2 Crespe ot le poil, menuement trecié,
 3 Sus ses espauls l'a gentement couchié,
 4 Deci qu'es hanches de soie gironié.
 5 Gros ot les iauz, verz et rianz et liez :
 6 Ne l'ot puceles plus bel ne plus dongié (*sic*),
 7 Mès que dou hasle l'a .j. petit changié.
 10 Par les costez fu droiz et aligniez,
 8 Gros contre cuer et le pis bien taillié,
 11 Droite ot la jambe et bien torné le pié ;
 12 Molt li avient li esperon chaucié.
 13 Ne trovesiez home miez enseigné.
 14 D'un sorcot qu'ot vestu s'est despoillié,
 15 Et remest saingles ou bliaut entaillié.
 19 S'a son gant destre entre ses poins ploïé,
 20 Pas avant autre s'est dou roi aprochié ;
 21 En haut parla si que bien l'entendié :
 22 « Cil Mahomet que paien ont proïé,
 24 « Saut Agoulant et Eaumont le proisié,
 25 « Triamodel et Gorhant l'envoisié,
 26 « Et touz icels qui o lui sunt logié,
 27 « Et il confonde Kallon l'outrecuidié
 28 « Et toz icels qui sunt si conseillié,
 29 « Quant tu nos as si longues oublé ;
 30 « Car Agoulanz s'est a toi corrociez
 31 « Et a .j. mois par terre chevauchié
 32 « Et tot ton regne porpris et essillié.
 33 « Or pues bien dire que mal as exploitié :
 34 « Par ton outrage te verras essillié,
 35 « De toute so..... ne te laira plain pié.

1. Le dernier mot, au haut du fol. 69, est coupé.

- 36 « Et je meïsmes qui si sui herbergié,
 37 « Que cist aniaus m'en fust el doi bailliez,
 40 « Ja n'en istra, de verté le saichiez,
 41 « Si avrai mort .j. Franc a mon espié.
 42 — Amis, » dit K., « or en ait Dex pitié!
- 43 — Droiz empererez, faites moi escouter.
 44 « .III. terres est que je sai bien nomer :
 45 « Aise a nom l'une et Venice sa per,
 46 « L'autre Aufrique, ou l'an puet plus trover ;
 49 « La meïllor a mes sires a garder.
 50 « L'autrier en firent pa. lor sort geter
 51 « Que les .ij. doivent a celi ancliner.
 52 « Ce viaut celi seisir et honorer.
 55 « K. li rois voit la a lui finer.
 56 — Comment as non? » ce dit K. li ber.
 57 Et cil respont : « Ne le vos quier celer ;
 58 « Balanc ai non, ensins me fas nomer.
 59 « Agoulant doi son mesaige porter.
 60 « Si ne ser mie de mençonges conter.
 61 « S'il avient chose quel conveigne mostrer,
 62 « Vers .j. vassal le veil en champ prouver.
 65 « Que je irai mes armes acheter
 66 « De l'or d'Aufrique le meudre et le plus cler.
 67 « Se li tiens hons ne (*sic*) puet en champ mater,
 69 « Une enseigne i ferai enbriever
 70 « Que je ferai a mon signor porter :
 71 « Ja mès le Far li verras trespasser.

C. — ASHBURNHAM PLACE, Appendix 220 (fol. 2 b c).

- 1 En mi la place li vassal descendié ;
 2 Bloi ot le peil, menuement trescié,
 3 Sur les espaules menuement coucié ;
 4 Desi qu'as hanches sunt li trois arengé.
 5 Gros euz e vair, le vis aparelié :
 6 Ne l'ot pucele plus blanc ne delié,
 7 Mais ke del halle de chaud fu changié ;
 8 Gros contre quor e piz bien taillié,
 9 Granz bras e longs τ li dei delié,
 10 Par les costez fu droiz τ alinié,
 11 Droite la jambe, ben tornée τ li pié ;
 12 Mult li avint l'esperon k'il out chaucié.
 13 Poi trovoissez hom mielz enseigné.

14 S'est d'une jope de paille despolié,
 15 z remest sengle el b্লাut chamoissié
 16 Qui as costez d'ambes parz iert percié.
 19 Tint son gant destre entre ses poinz pleié;
 20 Pas avant altre s'est al rei apresmé;
 21 En haut parole : qui que volt l'entendié :
 22 « Cil Mahomet que paen ont preié
 24 « Salt Agolant z Elmont le preisé,
 25 « Triamodès z Goran l'enveisé
 26 « E tut le pople qui od els est logié,
 27 « z si confunde K. li outrequidié
 28 « z toz icels qui ço t'ont conseillié
 29 « Que tu nus as tant longues travaillié!
 30 « Ke li miens sires s'est al roi conseilé :
 31 « Ja a un mois par terre chevalchié,
 32 « Trestuz les regnes vestuz e hebergerie.
 33 « Ben poum dire ke mal as espleité :
 34 « Pur ton outrage te verras eissilié.
 36 « z jo meïmes qui ça sui enveié,
 37 « Quant cist anels me fu al dei baillié,
 38 « Ne fu pas laide qui ci la m'embatié,
 39 « Pur druerie la li ai otrié
 40 « Ja li anels del dei n'iert sachié
 41 « Si averai mort un Franceis od l'espée.
 42 — Amis dist K. Deus en prenge pieté!

43 — Empereor, faites moi escoter.
 44 « Il sunt trois terres ke ben sai nomer :
 45 « Ase ad non l'une z Europe sa per,
 46 « L'altre Ytrole (*sic*), ne pot l'om plus trover.
 47 « Celes trois terres departirent par mer,
 48 « Qui funt les eves des isles desevrer;
 49 « Le greignor ad mon seignr a garder.
 50 « Paien i firent l'altre an une sort geter
 51 « Que les dous a icele devoient acliner.
 52 « Ore si vienc ceste saisir z rover;
 53 « Trés parmi Grièce en faz les brefs aler;
 54 « A l'ost en vienent, ne l'osent tresturner.
 55 L'empereor va ja a lui finer :
 56 « Com as tu non? garde nel me celer.
 58 — Jo ai non Balan, issi me faz nomer,
 59 « E serf le roi de message porter.
 60 « Si ne serf mi de mençonge conter.
 « Mais qui voldra mon message escoter,

- 61 « Si ço est chose qui poi face a mustrer,
 62 « Vers un vassal le voil en champ prover.
 63 « Ore tien mon gage, se tu ç'osez penser,
 « Que ceste ne deie a cele acliner.
 65 « z jo irrai mes armes achater
 66 « De l'or d'Afrike que jo faz apporter.
 67 « Se ton hom ne (*sic*) pois en champ mater,
 68 « A mon hostel me ferai ja celer,
 69 « Unes enseignes i ferai enbrever
 70 « Que tu feras a mon seignur apporter :
 71 « Jamès le Far ne li feras passer.

D. — PARIS, Bibl. nat., fr. 1598 (fol. 2).

- 1 E mei la plaçe le vasal desendié ;
 2 Ses cevils oit menuement atrecié,
 3 Sor les spales noblement acolgié ;
 4 Trosque lespales sont le trece arengié.
 5 Gros les oil el vis apert e lié,
 10 Por les costes fu droit z alongié,
 9 Gros oit le braç z longues les mans e li dié ;
 14 E si est vestuz d'un palio de surien,
 15 E remist en .j. bliaut tot camosié
 16 Ki al costes d'anbes part peccié ;
 Et son distrer ad .j. anel ataçié ;
 20 Davant li rois ert aprosmié ;
 21 En alt parole, ki vol si l'entendié :
 22 « Cil Maomet cui païns ore z prie
 24 « Saut Agolant z Elmont l'ensenié,
 25 « Triamodès et Gorant li nobile
 26 « Et tuit les poples qu'o lor sont alogié ;
 27 « Et ti confonde Kalle les oltrecudié,
 28 « Tuit cil qui t'ont consilié
 29 « Che tu m'ais tant longe travalié.
 31 « Je ai .j. mois por ta terre civalcié,
 32 « Trestuit les regnes ke tu es albergié.
 33 « Biem cuita Karle avoir exploitié.
 34 « Por tom oltrages te veras exillié.
 36 « Et je meesme che ça som envoié,
 37 « Quant cest anel ne fu al doi bailié,
 38 « Ne fu pas laide que cil oit ovrié,
 39 « Por druarie li a otrié
 40 « Ja li anel non m'ert del doi sacié
 41 « Si avray mort .j. François alla spée.
 42 — Amis, » dit Kalle, « Deu em prende piatié!

- 43 — Emperer, faites moi ascoltier.
 44 « Il sont tres terres je le sai nomer :
 45 « Aysie oit non l'une et Affrique ert l'autre,
 46 « La terce ert Europes, plus ne sai nomer.
 47 « Celle trois terres departent por mer
 48 « Que font les evcs desevrer ;
 49 « Les dos oit mon segnor a garder.
 50 « Paiens firent l'autr'am sort geter
 51 « Celle dois doit la terce guier.
 52 « Ore veut ceste saysir τ pier ;
 53 « Très par mer (*sic*) Grece en fait li breff aler ;
 54 « En l'oste les moine, ne l'osent trastorner.
 55 « Sire emperer, va tost a lui encliner. »
 Kalles comence sempre a rasoner :
 56 « Com as tu non? gardes ne mel celler.
 58 — Je ay non Balant, ensi me faço a nomer,
 59 « Et si servo li rois de mesages portier.
 60 « Mais qui voldra mon mesaço contier,
 61 « Se tu non cris mon dit et mon penser,
 62 « Vers .j. vasal li meltres ke tu poras trover,
 63 « Or tien mon gages, ge tel presentier,
 « Che ceste doit a celle encliner ;
 65 « Et je iray mes armes acatier,
 67 « Se le to hom non posso per mon cors asmater
 68 « A mon hostel me faray celler,
 69 « Une ensegne faray embrever
 70 « Che tu faras a mon segnor porter :
 71 « Jamais a tant no li veras passer.

E. — CHELTENHAM, 26119 (f. 2 c).

- 1 En mie la place le vassal descendié ;
 2 Bloi ont lu pail, menuement treschié,
 3 Sur ses espaudes (*sic*) detrés sei cuchié ;
 4 De si as hanches sont très lui arengié.
 5 Veirs out les oilz, le vis apert e lié :
 6 Ne l'out pucelee (*sic*) plus blanc ne delié,
 7 Mais que de hale τ del chaut fu changié ;
 8 Gros contre quer τ le pis ben taillé,
 9 Gros braz τ luns e si dei ben deugié ;
 10 Par les costez fu gent τ alignié,
 11 Grelle la gambe e ben turné le pé ;
 12 Mult li avint li esperun chaucé.
 13 Poi trovissiet un hom melz enseignié.

(f. 2 d),

- 14 Si a une jupe de paile despuillié,
 15 Et remeist sengle el bliaut camoisé
 16 Que fu as costes d'ambedouz parz percié.
 17 Il ceins le brand al punt d'or entaillié,
 18 A un turcople a tut très sei chargié.
 20 Pas avant altre s'est del rei aprismié ;
 21 En haut parole, que ben fu entendié :
 22 « Cel Mahumet par qui sumes praié,
 23 « Par qui nus sumes levé z eshaucié,
 24 « Gar Agolant z Elmon l'enveisié,
 25 « Triamodès z Gorhan le praixié
 26 « Et tut le pople qu'est ovoc eus logié,
 27 « Et il confunde K. l'otrequidié
 28 « Et tuz iceos qui ceo vus ont conseillié
 29 « Qui tant nus as si lungement ublié
 30 « Que mun seignur est od tei curecié :
 31 « En ta terre ad ja un mais chevachié,
 32 « Tut a le regne gasté z exillié.
 33 « Ben purras dire que mal as esplaitié :
 34 « Par tent (*sic*) utrage serra tut enpeirié.
 36 « Et jo mesmes qi ça sui enveié,
 37 « Quant cest anel me fu el dai baillié,
 38 « No fu pas laide que le m'i enbatié,
 39 « Par druerie la li ai otrié
 40 « Que ja ne me iert fors del dai racié
 41 « Si averai mort un Francis od l'espeie (*sic*).
 42 — Amis, » dist K., « Deus en prenge piuté! »

 43 — Empereür, faites mai escuter.
 44 « Il sunt trais terres que jo sai ben numier :
 45 « Ase a nun l'une, Eürope sa per (f. 3),
 46 « La tierce Aufrike, ne pouüm plus truver.
 47 « Ices terres qui funt partir la mer,
 48 « Qui funt les illes z la terre severer,
 49 « Mun seignur a la greinur a garder.
 50 « L'autre an en firent paen un sort geter,
 51 « Que les dous daivent a cele acliner ;
 52 « Pur ceo venc ci cest message conter
 « L'emperur¹ m'ai fait¹ turner ;
 54 « E l'est en vent z par terre z par mer :
 « Il n'a ami qu'il pcusse tresturner.

1. Quelques lettres grattées.

- 56 — An*i*, » dist K., « cument te fet¹ clamer ?
 58 — B*e*lam n'a p*e*lent, issi n'e faz numer ;
 59 « Si² seif le rei de message porter ;
 60 « Si nel serf pas de mensonge cunter.
 61 « S'il est chose qu'il l'estoie contrepruer,
 62 « Vers un vassal le voil mustrer.
 63 « Or ten mun guage, se tu l'os penser,
 64 « Al meillur hume que tu puras truver.
 65 « Et jo irai mes armes achater
 66 « De l'or d'Aufriche que j'ai fait apoter.
 67 « Et se le ton me pot en cham mater,
 68 « A mun secl ferei ja seler
 70 « Qe tu feras a mun seigneur po[r]ter :
 71 « Ja mais le Far nel veras trespasser..... »

F. — PARIS, Bibl. nat. N. acq. fr. 15094.

Voir le texte publié par M. Langlois, voy. *Romania*, XII, 450-1, vers 134-199. — V. 135 *poil*, lisez *peil* ; 163 *la*, lis. *ta* ; 164 *espleité*, lis *espleitié* ; 171 *tachié*, lis *sachié*. Il faut remarquer que les vers 166-7 ne sont pas à leur place. Ils sont écrits en marge avec renvoi à l'endroit où M. Langlois les a mis, mais le copiste a fait erreur : le vers coté 167 doit prendre place entre les vers 163 et 164. Voir *E* qui est de la même famille.

G. — PARIS, Bibl. nat. fr. 25559 (f. 2 c).

- 1 Enmi la sale li vallez dessendié ;
 2 Blont ot le poil menuement trecié.
 3 Sor ses espauls l'ot par derriers couchié
 4 Si qu'a ses hanches sont les floces rengié.
 5 Gros ot les iaulz, le vis apert et lié ;
 9-10 Par les costez ot le cors bien dougié,
 11 Droite ot la jambe et bien taillié le pié ;
 12 Bien li avint l'esperon e'ot chaudié. (d)
 13 Pou trovisiez home mialz atirié.
 14 D'une robe iert bien vestuz, ce sachiez,
 15 Et remest sangles ou bliaut camoisie
 16 Qu'il ot au dos d'ambedeus pars trenchié.
 17 Descoint le brant au pont d'or antaillié,
 19 Et tint son gant an son poing ampoié.

1. *Li de les lignes seis.*

2. *L'abord Ei.*

- 20 Pas avant autre a le roi approchié;
 21 An haut parole, que chascun l'antendié :
 22 « Cil Mahomez que paiens ont proié,
 23 « Par cui nos somes tenuz et essaucié.
 24 « Saut Agoulant et Hiaumon l'anvoisié,
 25 « Triamodès et Gorhanz le proisié
 26 Et toz içaus qui o aus sont logié,
 27 Et il confonde K. l'outrecuidié
 28 « Et toz içaus qui ce t' ont conseillié
 29 « Que tu nos as si longues oublié !
 30 « Mon seignor as anvers toi corocié ;
 31 « Par ta terre ai bien .j. mois chevauchié,
 32 « Tot le país vestu et herbergié (*sic*).
 33 « Bien puez or dire que mal as exploitié :
 34 « Par ton outrage as ta gent essillié.
 36 « A çaus meïsmes qui m'ont ça anvoié,
 37 « Quant cest anel an mon doi anbatié,
 38 « Ne fu pas laïde cele quel m'ot baillié,
 39 « Par druerie li oi je otroié
 40 « Que ja n'avroie l'anel dou doi sachié
 41 « Si avrai mort François a mon espié.
 42 — Amis, » dist K., « Dex am preigne pitié!
 43 — Droiz ampereres, faites moi escouter.
 44 « .III. terres sont que je sai bien nommer : (f. 3)
 45 « Aïse a non l'une et Herupe¹ sa per,
 46 « Et l'autre Aufrique, bone ne sai sa per.
 47 « Ices trois terres que je sai bien nomer,
 48 « Qui font les terres des illes desevrer,
 49 « Mes sires a la greignor a garder.
 50 « L'autre an s'an firent pai. .j. sort giter.
 51 « Que le ij. doivent a cestui atorner.
 52 Por ce voil je ceste raison mostrer,
 « Messire an vient, ce sachiez sanz douter,
 54 « A vos venra, ne le vos quier a celer.
 58 « Balanz ai non, a vos me voil nomer.
 59 « Si serf le roi de ruïstes cox doner ;
 60 « Si nel serf mie de mençonges porter.
 61 « Se il ot chose qui veille esprover,
 62 « Vers .j. vasax le vois an chanp mostrer.
 67 « Se li tuens lions me puet an chanp mater,

1. Singulière substitution d'un petit pays de France (voy. sur la Herupe ma traduction de Girart de Roussillon, p. 262) à l'Europe.

- 68 « En mon seel te ferai secler
 69 « Unes anseignes que ferai anbriver
 70 « Que tu feras a mon signor porter :
 71 « Jamais le Far ne voldra trespasser. »

H. — LONDRES, Old. roy. 15. E. VI, fol. 39 b.

- 1 Emmy la place le varlet descendié ;
 2 Sur eust le poil, menu recercillé,
 3 Sur les espauls lonc par derriere couché ;
 4 Au lonc du dos fu moult bien arrenagé.
 5 Les yeulz ot vers, le viz ot cler e lyé :
 6 Ne l'a pucele plus blanc ne lyé (*sic*)
 10 Par les costés fut gent e aligné,
 8 Larges espauls, le pié bien ligné,
 9 Gros bras et les dois delié ;
 11 Droite eust la jambe, bien jousté le pié ;
 13 Pou trouveissés homme bien ensaigné.
 14 D'un drap de soye s'est ylec despoüllé,
 15 Et est remès en blanc camisié.
 17 Le brant deschaint au poing doré,
 19 Tint son gant destre en son poing ployé.
 20 Pas a pas est du roy approcé ;
 Chascun de le veoir s'est merveillé ;
 21 Si hault parla que chascun l'entendé :
 22 « Cil Mahom que payens ont prié,
 24 « Saut Agolant et Eaumont le prisé,
 25 « Triamodès et Morhan l'envoisié
 26 « Et tout le peuple qui o eulz est logé,
 27 « Et il confonde K l'oultreucidé
 28 « Et tous ceulz qui si t'ont conseillé
 29 « Que tu nous a si longues deslié,
 30 « Dont Agolant est o toi courroucé.
 31 « Ung moys a ja sur toy chevaucé ;
 32 « Ton royaume a pris, vestu et herbergé.
 33 « Or peulz bien dire que mal as exploité :
 34 « Par ton lignaige te verras essillé.
 36 « Mais quant deça devers toy fus envoyé,
 37-38 « Une damoiselle m'a cest anel baillé ;
 39 « En druerie je lui accordé
 40 « Que ja du doy ne me sera saché
 41 « De si qu'aye ung des tiens detrencé. »
 42 Respont K. : « Moult mal as menacé.
 43 — Sire empereur, faictes moy escouter.

- 44 « Ilz sont trois terres que bien say nommer :
 45 « Aise a nom l'une, Europe son per,
 46 « La tierce Auffrique : n'en pot plus trouver.
 47 « Ces trois terres nous departent la mer
 49 « La greigneur a mon sires a garder
 48 « Qui fait les terres des ysles desseverer.
 50 « L'autre an en firent payen ung sort geter
 51 « Que les deulz doivent a la sienne acliner ;
 52 « Pour ce vien ceste saisir et advouer. »
 Karle, respond : « Bien poués reposer.
 56 « Comme avez nom ? ne m'alés celer.
 58 — Balan appelle, ainsi me fais nommer.
 59 « A mon seignor serz de messages porter ;
 61 « Car ce ceste chose te faille prouver,
 62 « Vers ung vassal te l'ose en champ moustrer.
 63 « Tien en mon gaige, se l'oses pencer,
 64 « Envers le meudre que pourras trouver.
 65 « Et si yray mes armes achater
 66 « De l'or d'Aufrique qu'ay fait apporter.
 67 « Se ton homme me peut en champ mater
 68 « En mon sceel le feray sceeller ;
 69 « Bonnes ensaignes y feray bouter
 70 « Que tu feras a mon seigneur porter :
 71 « Jamais le Far ne lui verras passer... »

Je vais montrer maintenant comment je conçois que ces vers pourraient être, d'après les copies qui précèdent, rétablis en leur leçon primitive. Je crois qu'on peut y arriver à peu près sûrement, sauf pour trois ou quatre passages où les doutes qui subsistent seraient peut-être levés par l'examen des mss. que je n'ai pas en ce moment à ma disposition. On verra toutefois qu'une édition d'*Aspremont* n'est pas œuvre facile et à recommander à un novice en quête de textes à publier. La masse des variantes est si énorme qu'il ne faudrait pas songer à les joindre toutes à une édition critique. On n'arriverait pas à les disposer clairement. Et cependant, si l'on se résignait à faire un choix, il faudrait se garder d'omettre nombre de leçons tout à fait absurdes en elles-mêmes, mais précieuses parce qu'elles laissent transparaître la leçon, correcte ou non, mais du moins raisonnable, que le copiste a eue sous les yeux¹. Je crois donc qu'avant

1. Voir par ex. ci-après la faute bizarre de *C* au v. 5, et celle, non moins étonnante, de *C D* au v. 68.

d'entreprendre une édition critique, il y aurait lieu de publier séparément (sans chercher à mettre les leçons en regard) quatre ou cinq des principaux mss. Nous avons déjà le texte de Berlin, qui, à la vérité, étant édité par fragments, n'est pas très commode à consulter, et ce que l'on a mis au jour des mss. de Venise me paraît suffisant. Mais on imprimerait utilement le texte d'*A* et de *B* en un même volume; puis, séparément, les textes de *C*, d'*E* et de *G*. Ce que je connais du ms. de Rome me fait supposer qu'il y aurait quelque avantage aussi à l'imprimer. Malheureusement, il en est parmi ces mss. deux au moins, ceux d'Ashburnham place, qui ne sont pas très facilement accessibles. J'ai copié jadis une grande partie de *B*, mais pour *C* je n'ai pas beaucoup plus que le morceau publié ci-dessus.

Le commentaire qui accompagne le texte est partout rédigé de façon à faire ressortir les rapports des manuscrits entre eux.

En mi la place li vassaus descendié;
 Bloi ot le poil, menuement trescié;
 Sor les espauls l'ot detriez soi couchié;
 De ci as hanches sont li trois arengié.
 5 Gros ot les oilz, le vis apert et lié:
 Ne l'ot pucele plus blanc ne delié,

1. *F* et *G*, qui ne sont pas ordinairement d'accord contre les autres mss., ont ici la même leçon, *sale* pour *place*.

2. *creste* *B*, et *sur* (pour *sor*) *H*, sont des variantes isolées et sans conséquence.

3. La leçon *l'ot detriez soi* ne se trouve dans aucun de nos mss.; toutefois on la reconstitue aisément à l'aide d'*E* qui omet *l'ot* (ce qui fausse le vers), de *F* qui a *l'ot*, mais a passé *soi*; n'oublions pas qu'*E* et *F* sont évidemment de la même famille. On peut invoquer à l'appui de la restitution proposée *l'ot par derriers* de *G*, et *lonc par derriere* de *H*. Les leçons isolées des autres mss. n'ont aucune portée.

4. *Trois*, fourni par *C* seul semble être une forme masculine correspondant à *trece* de *D*; ou peut-être faut-il admettre une forme *troisse* ou *tresse*, sans *s*, dérivée d'un neutre pluriel (comme *mille*, *doie*, *paire*, etc.); *trés lui*, d'*E*, pourrait venir de ce mot mal compris. Les leçons isolées des autres mss. sont visiblement dénuées d'autorité. Remarquons cependant qu'*arengié* étant donné ou suggéré par *EFGH* est tout à fait assuré.

5. Leçon de *DEFG*. Les autres mss. n'y contredisent pas absolument, et même *C* la confirme (*le vis aperté*: pour *le vis apert et lié*).

6. Je préfère *blanc ACEH* à *bel BF*; le vers manque dans *DG*.

- Mais que del hasle et del chaut fu changiez;
 Gros contre cuer et le piz bien taillié,
 Granz braz et lons et les doiz bien deugiez.
 10 Par les costez fu droiz et aligniez;
 Droite ot la jambe et bien torné le pié;
 Molt li avint fi esperons chauciez.
 Poi trovissiez home mielz enseignié.
 S'est d'une jupe de paille despoilliez,
 15 Et remest saingles el bliaut chamoisié
 Qui fu as costes d'ambedos parz perciez.
 Deccint le brant al pont d'or entaillié;
 A un Turcople a tot très soi chargié.
 Tint son gant destre entre ses poinz ploié;

7. Manque dans *DGH*. Je suis *ACE*. La leçon de *B* n'en diffère guère; *F*, ordinairement d'accord avec *E*, a une faute qui trouble la rime.

8. Manque dans *DG*. J'adopte la leçon de *BCEF*; dans *A* le vers est fortement altéré. Dans *H* il est altéré et placé entre 10 et 9.

9. Manque dans *BEF*; fondu avec le v. 10 dans *G*.

10. Placé entre les vers 7 et 8 dans *B*, entre 5 et 9 dans *D* (ce ms. omet 6, 7, 8), entre 6 et 8 dans *H* (ce ms. omet 7).

11. Manque dans *D*; leçon de *ABCFH*. Les var. d'*EG* sont insignifiantes.

12. Manque dans *DH*; *l'esperon c'ot chaucié* est la leçon que donnent ou qu'indiquent *CFG*.

13. Manque (ainsi que 12) dans *D*; *afaitiez A*, *atirié G* (au lieu d'*enseignié*) sont sans autorité. Entre 13 et 14 *F* ajoute un vers (146 du fragment), *De tuz languages fu bien aromancié*, qui est l'addition d'un copiste.

14. Leçon d'*ACEF*; celles de *BH* n'en diffèrent pas très sensiblement; *DG* ont modifié diversement le texte.

15. Leçon à peu près constante; la var. *entaillié* est propre à *AB*.

16. Omis dans *ABH*. La leçon adoptée est fournie par quatre mss. qui forment deux groupes, *CDEF*; la var. de *G* est évidemment mauvaise.

17-19. La suite des idées indique que ces trois vers sont également nécessaires. Cependant aucun de nos mss. ne les contient tous les trois. *A* a 18-9, *BC* seulement 19, *EF* 17-8, *GH* 17 et 19; *D* enfin remplace les trois vers par un vers unique qui n'a aucune autorité. — Le v. 17 n'est donc fourni que par *EFGH*, et n'est tout à fait correct que dans *FG*. — Le v. 18, conservé par *AEF* paraît être correct dans *E* seul. La modification introduite par *F* est particulièrement malheureuse. Il est probable que si tant de mss. ont omis ce vers, c'est qu'ils ne savaient ce que c'était qu'un Turcople. Ils n'avaient pas lu la règle du Temple. — 19 est le mieux conservé des trois vers, puisqu'il se trouve dans *ABCGH*. Je prends la leçon que m'offrent

- 20 Pas avant autre s'est del roi aproismié;
 En haut parole; qui que vout l'entendié;
 « Cil Mahomez que paien ont proié
 « Par cui nos somes tenu et essaucié,
 « Saut Agolant et Elmont le prisié,
 25 « Triamodel et Gorhan l'envoisié
 « Et tot le pueple qui o eus ert logiez,
 « Et il confonde Karlon l'outrecuidié
 « Et toz iceus qui ço t'ont conseillié
 « Que tu nos as si longues oblié!
 30 « Que Agolanz s'est a toi correciez :
 « En ta terre a ja un mois chevauchié.
 « Et tot ton regne porpris et herbergié.

AC. Ce vers est tout à fait nécessaire au sens, puisqu'il renferme la forme du défi, sur laquelle voy. ma traduction de *Girart de Roussillon*, p. 64, note 3 et p. 348.

20. L'hésitation est permise entre *aproismié*, *CDEF*, et *aproichié*, *ABGH*. On sait qu'*aproismier* rime en *ier* et en *er* — *H* ajoute un vers des plus mauvais.

21. Leçon de *CD*. Remarquer la faute commune d'*EF* que *ben fu entendié*; *GH* ont une variante acceptable : que *chuscuns l'entendié*.

22. Leçon de *BCFGH* à laquelle se rattachent les deux variantes, diversement absurdes, de *DE*. La leçon d'*A* est toute individuelle.

23. Ce vers qui n'est pas bien nécessaire, est omis dans *BCDH*. J'adopte la leçon d'*AG*. Ces deux mss. appartenant à des familles différentes ont eu probablement raison d'admettre *tenu* au lieu de *levé* fourni par la famille *EF*.

24. Leçon à peu près uniforme. Le groupe *EF* a *gart* au lieu de *saut*; *D* substitue *ensenié* à *prisié*, et *EG* intervertissent les finales de ce vers et du suivant.

28. D'après *CG*; à la même leçon se rattachent *DH*.

29. « Oublié » est ironique, ce que n'ont pas compris *CD* qui ont *travaillié*. — *Si longues*, *BGH* (cf. *tant longues*, *CD*), est plus autorisé que *si lone tans*, *A*, ou *longuement*, *EF*.

30. Manque dans *D*. Leçon d'*A*, et à peu près de *B*. On pourrait aussi bien admettre *Que li miens sire*, *C*, cf. *Que mun seigneur*, *EF*. Le second hémistiche est absurde dans *C*; on conçoit que *D* ayant cette leçon sous les yeux, ait mieux aimé supprimer le vers entier.

31. Leçon d'*EF*, et à peu près d'*ABCD*, puisque dans ce dernier ms. *Je ai* est visiblement pour *Ja a* (*C*).

32. *Et tot ton regne* est la leçon d'*AB*, que confirment *H* (*Ton royaume*), *EF* (*Tut a le regne*); elle doit être préférée à celles de *CD* (*Trestuz les regnes*) et de *G* (*Tot le païs*). — *Porpris*, *AB*, est plus douteux : on pourrait préférer

- « Or pues bien dire que mal as exploitié :
- « Par ton outrage te verras essilié ;
- 35 « De tote France ne te lerra plain pié.
- « Et jo meïsmes qui ça sui envoiez,
- « Quant cis anels me fu el doit bailliez,
- « Ne fu pas laïde qui le m'i embatié,
- « Par druerie la li ai otoié
- 40 « Ja li anels ne m'ert del doi sachiez
- « Si avrai mort .j. François a l'espié.
- Amis, » dist Karles, « Dieus en prenge pitié!
- Sire emperere, faites moi escouter.

vestuz ou *vestu*, *CGH*; ici *C* ne se sépare pas autant qu'on pourrait le croire de *D*, car les mots *ke tu es* dans ce dernier ms., sont une mauvaise lecture ou une correction de *vestus*. La leçon de *H*, *Tou royaume a pris, vestu*, semble dériver d'une leçon *Tou regne a pris, vestu*, qui en soi, n'est pas mauvaise. — Quant à *gasté* (ou *destruit*) et *exillié*, *EF*, cf. *B porpris et essillié*, c'est une mauvaise variante. — Le vers a été déplacé dans *F*, mais c'est un accident tout matériel, voir plus haut, p. 226.

33. Manque dans *A*. D'après *BGH*; *Bien purras EF*; *Bien poïm C*; *D* est tout à fait corrompu.

34. Manque dans *A*. — Je me fonde sur *BCD*. — On peut hésiter entre *por* et *par*. Les variantes divergentes des autres mss. n'ont pas d'autorité.

35. Je ne vois pas de raison pour rejeter ce vers que nous a conservé seul le groupe *AB*.

36. D'après *ACDE*. Les leçons isolées de *BFGH* sont sans valeur.

37. *G* intervertit les finales de ce vers et du suivant, et *F* est partiellement corrompu. Dans *H* ce vers et le suivant sont fondus en un. Du reste pas de doute.

38. Manque dans *B*. La leçon adoptée est celle d'*AE* et, à peu près, de *C*. Dans *F* le second hémistiche est de fantaisie, et dans *D* il n'a pas de sens.

39. Manque dans *B*. Leçon d'*ACDE* et à peu près d'*F*; ce vers est altéré diversement dans *GH*.

40. Leçon d'*ACD* sauf que dans *AC* *m'* est omis, et par suite *m'* est devenu *n'*; le vers étant trop court, *A* l'a rétabli tant bien que mal en substituant *esragiez* à *sachiez*. Mais il n'est pas douteux que ce dernier mot est la bonne leçon, car *B*, qui forme groupe avec *A*, l'a conservé, le prenant, par une singulière erreur, pour l'impératif de *savoir*.

41. Leçon d'*ACDEF*, et confirmée jusqu'à un certain point par *B* et *G*. Le vers est refait dans *H*. On peut hésiter entre *a* et *ad*.

42. Leçon de *CDEFG*; leçon particulière au groupe *AB* : *Or en ait Deus pitié*. Vers refait dans *H*.

43. Je ne vois guère de raison pour opter entre *Sire AH* et *Droiz BG*,

- « Il sont trois terres que jo sai bien nomer :
- 45 « Aise a non l'une, Eürope sa per,
 « La tierce Aufrique, plus n'en poom trover.
 « Celes trois terres, qui font partir la mer
 « Qui fait les terres des isles desevrer,
 « Mes sire en a la greignor a garder.
- 50 « L'autre an en firent païen un sort jeter
 « Que les deus doivent a celi acliner;
 « Por ce vienc ceste saisir et avoer.
 « Très par mi Grece en fait les briés aler;

mais il faut rejeter l'*Empereor*, trop particulièrement anglo-normand, de *CE F*. Dans *D* aussi l'épithète initiale est omise.

45. Si on préférât lire *Europe* de trois syllabes, on pourrait adopter la leçon d'*AC*, et *Europe*, à laquelle se rattache *B*, et *Venice*.

46. Leçon d'*A* et à peu près d'*EF*. Les mss. *BCH* supposent une leçon commune *ne pot l'om plus trover* qui serait peut-être à préférer. *DG* sont diversement altérés.

47-8. Manquent dans *B*. Il est impossible, à l'aide des sept autres mss., de restituer sûrement ces deux vers. Au v. 47, *ices* joint à un mot féminin, me paraît bien contestable malgré l'autorité d'*A EFGH* (*ces* dans ce dernier ms.). Aussi ai-je emprunté *celes* à *CD*. Pour le reste du vers, *G* nous fait défaut, ayant étourdiment reproduit ici le second hémistiche du v. 44. Ne trouvant pas un sens satisfaisant à *départirent par mer AC*, *départent por mer D* (vers trop court), *nous départent la mer H*, j'ai emprunté à *E* la leçon *qui font partir la mer*, regrettant qu'elle ne soit pas entièrement confirmée par *F*, *qui sunt partir par mer*. J'entends que les trois continents séparent la mer et que celle-ci à son tour sépare les terres continentales d'avec les îles. — 48 Au fond, il importe assez peu qu'il y ait *les illes et la terre, EF*, ou *les terres des isles*, que j'adopte d'après *GH*. Ce qu'il faut rejeter comme un évident remaniement c'est *Qui totes terres fait partir et sevrer, A*, c'est aussi *les eves des isles*, leçon dénuée de sens de *C*, qui serait aussi celle de *D* si ce ms. n'avait omis *des isles*.

49. Leçon d'*A* confirmée par *EFGH*; dans ce dernier ms. le vers prend place entre 47 et 48.

51. Leçon de *BEF* confirmée par *ACGH*, corrompue dans *D*.

52. Jusqu'à *saisir* inclus la leçon est sûre (sauf *vienc* ou *vient*), mais pour la fin du vers j'hésite entre *avoer H*, et *aquiter A*. Finalement je me décide pour *avoer*, repoussant bien loin *honorer B*, *rover C*, *pier (pi gliare?) D* et les hémistiches remaniés *cest mesage conter E*, *le message porter F*, *ceste raison mostrer G*.

53. Pour ce vers et les deux suivants il est très difficile de démêler la bonne leçon; 53 ne se trouve que dans le groupe *CD*. *Fait, D*, me semble préférable à *faiz* de *C*. Le vers en tout cas ne me paraît pas être une addition de

- « A l'ost en vient, ne l'osent trestorner.
 55 « Sire emperere, va tost a lui finer.
 — Com as tu nom? » ce dist Karles li ber.
 Et cil respont : « Ja nel vos quier celer :
 « Balan m'appellent, ainsi me faz nomer ;
 « Si serf le-roi de messages porter ;
 60 « Si nel serf mie de mensonges conter.
 « S'il avient chose que l'estuisse prover,
 « Vers un vassal le vueil en champ mostrer.
 « Or tien mon gage, se tu l'oses penser,
 « Al meillor home que tu porras trover ;

copiste. Il mérite plus de considération. *G* introduit ici en vers : *Messire an vient, ce sachiez sanz douter*, qui paraît être une doublure du v. 54. *E* a un vers en partie gratté qui aurait dû être entièrement supprimé.

54. Manque dans *ABH*. Si je ne me trompe, le sens est que le seigneur de Balan (v. 49) vient avec son ost. Je prends la leçon de *C* en substituant *vient* à *vient*, m'autorisant d'*EF* ; *les moine D*, est un remaniement, comme aussi la leçon de *G*.

55. Manque dans deux groupes : *EF GH* ; la leçon adoptée est combinée à l'aide d'*ABCD*. *Finer* veut dire « traiter », faire accord moyennant paiement d'une somme convenue (angl. *to fine*). Suit dans *A*, un vers de pur remplissage.

56. Manque dans *G*. Il y a, dans les chansons de geste, plusieurs formules courantes pour demander à quelqu'un son nom. C'est ce qui explique les divergences que nous offrent ici nos mss. En réalité il n'y a pas de raison pour préférer la leçon de *B*, ici adoptée, à celle d'*E* ou d'*F*. Ce qui m'empêche d'accepter au second hémistiche la formule *garde nel me celer* de *CDH*, c'est que j'ai besoin de *celer* au v. suivant.

57. Manque aussi dans *G*. Ici encore la leçon est douteuse. Je suis *AB*.
 58. D'après *AEFH*. Var. insignifiante de *BCD* : *Jo ai non Balan*, et de *G* *Balan ai non*.

59. D'après *CEF*, et, à peu près *ABDH*. La leçon de *G*, *de ruistes cox doner*, est sans valeur.

60. Manque dans *H* et tout à fait corrompu dans *D* ; je suis *BC EF* dont *AG* ne diffèrent guère.

61. *Estuisse*, ayant sans doute paru un peu vieux, a été remplacé plus ou moins heureusement dans *BC GH* ; dans *D* remaniement complet. *ABC* ont interverti les finales de ce vers et du suivant.

63. Manque dans *BG*. On lit ensuite dans *CD* un vers de pur remplissage.

64. Manque dans *ABCG*. Dans *D* le second hémistiche est combiné avec le premier du v. 62. Cela donnerait à croire que dans l'original le v. 64 venait entre 62 et 63. Le sens se suivrait mieux. Quoi qu'il en soit, je suis *EF*, dont *H* diffère à peine.

- 65 « Et je irai mes armes achater
 « De l'or d'Aufrique que j'ai fait apporter.
 « Se li tuens hom me puet en champ mater
 « A mon seel te'ferai seeler
 « Unes enseignes et ferai embreuer
 70 « Que tu feras a mon seignor porter :
 « Jamais le Far ne li verras passer.

Paul MEYER.

65. Manque dans *G*.

66. Manque dans *DG*.

67. Je suis *CDEFG*; la leçon d'*A*, *Se le tien home* (au cas rég.) *ne puis*, est visiblement moins autorisée, bien qu'appuyée par *D*. La leçon de *B*, *Se li tiens bons ne puet*, et celle de *H*, *Se ton homme me peut*, semblent une combinaison des deux leçons.

68. Manque dans *B*; *CD* ont en commun une leçon singulièrement absurde : *A mon hostel me ferai ja celer*. Elle sert toutefois, de concert avec *E*, à autoriser *a*, au lieu d'*an* ou *en* qu'on lit dans *AGH*.

69. Manque dans *E*. *Bonnes*, de *H*, est isolé. Je lis, d'après *A*, *et*, que le sens me paraît réclamer, mais *i* est donné par *BCH*; *G* a *que*, et *D* passe le mot douteux.

70. *B* *Que je ferai*.

71. On peut hésiter entre *ne li verras passer*, que j'adopte d'après *ADH*, confirmé par *C*, *ne li feras*, et *nel verras* (ou *verrez*), *EF*, qu'appuient dans une certaine mesure *B*, *li verras trespasser*, et *G*, *ne voldra trespasser*. La faute d'*F* (*Jamais nul jur*) est isolée.

OTON DE GRANSON

ET SES POÉSIES

Chaucer, qu'Eustache Deschamps appelle « grant translateur », a connu, imité et parfois traduit les œuvres des écrivains français de son temps. Parmi ces derniers, figure Ode ou Oton, sire de Granson, que le poète anglais nomme, à la fin de la *Complainte de Vénus*, « la fleur de ceux qui font des vers en France, » — *Graunson, flour of hem that make in Fraunce*.

Quel est ce poète que Chaucer mettait alors au premier rang ? Le marquis de Santillane, dans sa *Lettre au connétable de Portugal*, cite Oton de Granson au nombre des écrivains français qu'il juge les plus importants et les plus distingués ; Alain Chartier le mentionne en passant dans le *Débat du Réveille matin* ; et quelques années plus tard, Martin Le Franc consacre « au petit livre de messire Ode » quatre vers de l'immense *Champion des Dames*. De nos jours, Oton de Granson n'est guère connu en qualité de poète : le rôle important que, pour son malheur, il a joué à la cour de Savoie et sa fin tragique l'ont seuls préservé de l'oubli. Il semble, du reste, que pendant sa vie déjà sa renommée littéraire disparaissait devant sa gloire de preux et brillant chevalier. Alain Chartier et Martin le Franc sont, à ma connaissance, les seuls auteurs français du Moyen-Age qui fassent allusion aux vers d'Oton, tandis que Froissart et Christine de Pisan, Olivier de la Marche et d'autres chroniqueurs de la même époque parlent à deux ou trois reprises du sire de Granson, louent sa vaillance ou racontent sa mort, mais semblent ignorer que ce chevalier fut en même temps un poète.

J'ai retrouvé, en partie, ses poésies, celles entre autres qu'a traduites Chaucer. Avant de les passer en revue, voyons d'abord rapidement ce que nous savons de la vie d'Oton de Granson.

I.

Ode ou Oton, troisième du nom, seigneur de Granson, Sainte-Croix, Grandcour, Cudrefin, Aubonne et Coppet, était fils de Guillaume, dit le Grand, seigneur de Granson, et de Jeanne de Vienne, fille de Jean, sire de Rothelanges¹. En 1365, il avait épousé Jeanne Alamand, fille d'Humbert, seigneur d'Aubonne et de Coppet².

Froissart nous apprend qu'en 1372 Oton, « bannerés et riche homme durement », se trouvant dans l'armée du comte de Pembroke, combattit au siège de La Rochelle, et que, prisonnier des Castillans, il fut emmené en Espagne avec Guichart d'Angle, Jean de Gruyère et d'autres chevaliers³. Libéré contre rançon⁴, il revint en Angleterre⁵. En 1379, nous dit le même chroniqueur, « ung vaillant chevalier de Savoie, messire Othe de Grançon, » s'embarqua à Hantonne (Southampton) avec Jean de Harleston et prit part à la défense de Cherbourg⁶. Revenu en Savoie quelques années après, héritier des vastes biens de son père mort en 13897, il remplaça ce dernier dans

1. Voyez, sur la généalogie des Granson, l'important ouvrage de L. de Charrière, *Les Dynastes de Grandson jusqu'au XIII^e siècle, avec pièces justificatives, répertoires et tableaux généalogiques*. Lausanne, 1866, in-fol. Consultez pour ce qui concerne Oton de Grandson le Tableau IV B. Cf. *Les Dynastes d'Aubonne* par L. de Charrière, t. XXVI des *Mém. et Doc. pub. par la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, p. 250, note 2.

2. Jeannette Alamand et Otonin de Granson étaient fiancés le 24 avril 1365; le 24 sept. de la même année, ils étaient mariés. Cela résulte de deux documents publiés dans les t. XXII des *Mém. et Doc.*, p. 172, et XXIII, p. 640.

3. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, 121, 134, 137.

4. Id. 306.

5. Oton avait en Angleterre de nombreux parents et amis. Toute une branche de sa famille s'était fixée dans ce pays. Voy. Charrière, *Dynastes de Grandson*, Tableau IV A.

6. *Froissart*, t. IX, p. 136.

7. Guillaume, père d'Oton, était le second fils de Pierre de Granson et de Blanche de Savoie, fille de Louis I^{er}, baron de Vaud. Favori d'Amé VI, il accompagna ce prince dans les campagnes du Valais, d'Italie et d'Orient. En 1384, sous les murs de Sion, le Comte Rouge reçut de sa main l'ordre de chevalerie.

les bonnes grâces du comte et ne tarda pas à jouer un rôle prépondérant dans les affaires de son pays.

Tout alla bien jusqu'en 1391, date de la mort d'Amé VII, empoisonné par Grandville on sait comment¹. Cette mort causa dans tout le pays une profonde impression. Les paroles que le Comte Rouge avait prononcées en proie à d'atroces douleurs volèrent bientôt de bouche en bouche. On savait qu'il avait ordonné et supplié d'arrêter Grandville et de lui faire avouer par la torture quels étaient les instigateurs du crime.

Grandville avait maintes fois raconté que les peuples de Barbarie et de Grèce redoutaient et haïssaient la Savoie plus qu'autre pays du monde : il était écrit dans leurs livres saints qu'un jour leur empire devait être détruit par les comtes savoisiens. Amé, près de mourir, se rappela cette histoire : il lui vint, de plus, en mémoire que Grandville avait voulu, de toute force, faire boire à Bonne de Berry un breuvage qui devait augmenter en elle la puissance générative, et médicamenteusement le futur Amé VIII dont les yeux, soi-disant, déviaient de leur position naturelle. Le comte s'imagina, dès lors, qu'en l'empoisonnant Grandville s'était fait l'instrument des Sarrasins et des Grecs, et que ce médecin de malheur avait l'intention de détruire toute la race des princes de Savoie. « Cestuy malvais phisicien m'a mort ! » répétait le malade, quand la *pasmison* lui laissait un peu de répit ; et il recommandait instamment à Bonne de Bourbon, à Louis de Cossonay et à Oton de Granson de ne pas laisser échapper Grandville. Mit-on ces paroles sur le compte des douleurs insupportables qu'endurait Amé ? Toujours est-il qu'on ne se pressa pas de jeter Grandville en prison.

1. Voy. sur cette question les ouvrages de L. Cibrario : *La Morte di Amaleo VII, conte di Savoia* (dans les *Opuscoli storici e letterarii di Luigi Cibrario*, Milano, 1835, in-8°, pp. 73-81) et la *Storia del conte Rosso*, Torino, 1851, in-8°. — Un document important a été publié en 1847 par Le Glay, dans le t. III des *Documents historiques inédits* de Champollion-Figeac, pp. 474-483 : *Déposition de Jehan de Grandville au sujet des remèdes que la comtesse douairière de Savoie aurait fait donner par ce médecin au comte de Savoie son fils pour le rendre paralytique et le faire mourir*. — Servion dans sa *Chronique* résume le traitement que Grandville fit subir au comte : « Pour ce que le comte, dit-il, eut les cheveux plus espès, luy avoit le phisicien fait rere la teste et hacier d'une lancete, si que le sang en sailloit par moult de pars, et luy mis plusieurs lavandes et emplastres par dessus. »

Ce que voyant, le comte s'écria : « Oylas! je suis ferus en males mains! » Mais jamais il ne lui vint à l'esprit de soupçonner sa mère, ou Cossonay, ou Granson, ou tout autre seigneur de sa cour. Par son testament, fait le jour même de sa mort, et dont le principal témoin fut Oton de Granson, il nommait régente de Savoie et tutrice d'Amé VIII sa mère, Bonne de Bourbon, à l'exclusion de sa femme, Bonne de Berry.

Le populaire du comté chercha moins loin que son malheureux prince les complices de Grandville. Il fut vivement frappé de voir les ordres d'Amé si mal exécutés par les grands seigneurs du conseil, et quand il sut que le *phisicien* coupable avait été non seulement laissé libre, mais protégé et conduit hors du pays sous bonne escorte, il n'en fallut pas davantage pour changer en certitude de vagues soupçons.

Le comte mort, Grandville avait été saisi et « mené en la presence de l'evesque de Morianne, du seigneur de Cossonay, de messire Octhe de Granzon, du seigneur de Saint Moris, de messire Johan de Conflens et de pluseurs aultres des conseilliers du conte; et il leur sceut si bien parler qu'ils le licencierent¹ ». C'est à ce moment que Granson se met en évidence et se compromet irrémédiablement en protégeant la retraite de Grandville. Oton fut-il chargé de cette mission par ses collègues, ou agit-il en son propre nom? Nous ne savons. Il devait, de toutes façons, payer cher cette protection généreuse accordée au misérable qu'il croyait innocent. « Et, continue Servion, le fist accompaignier messire Octhe de Granzon par messire Pierre de Soubz la Tour jusques hors du pays de Vaud, et le mist en la conté de Bourgoigne². Dont ceulx qui avoient oy parler le conte en sa maladie et pluseurs du peuple donnerent grant blasme a messire Octhe de Granzon, et disoyent qu'il estoit consentant que le phisicien eut fait mourir le conte³. »

1. *Chronique de Servion*, éd. Bollati, t. II, p. 266.

2. Tout le monde a répété, après Macchaneé, que Grandville trouva d'abord un refuge dans les terres de Granson, qu'il séjourna dans le château de Sainte-Croix, et que, plus tard, il se réfugia chez le duc de Bourbon, lorsque Oton dut lui-même pourvoir à sa propre sûreté. Il n'en est parlé ni dans les dépositions de Grandville, ni dans les chroniques du temps.

3. *Servion*, II, p. 266.

Bonne de Bourbon ne pouvait et ne devait pas rester sourde aux bruits d'empoisonnement qui circulaient dans tout le pays. Par lettre du 1^{er} septembre 1392, elle chargea Louis de Savoie, prince d'Achaïe et de Morée, assisté d'Etienne de la Baume et d'autres personnages, de faire sur la mort d'Amé VII une enquête énergique et prompte, et de découvrir et punir les auteurs du méfait. De nombreux témoins furent entendus¹. On connut alors dans tous ses détails le traitement fatal auquel Grandville avait soumis le Comte Rouge; et finalement, un innocent, Pierre de Lompnes, l'apothicaire qui avait fourni les remèdes prescrits par le médecin, fut traîné au supplice.

L'enquête de 1392 et l'exécution de Pierre de Lompnes ne calmèrent nullement les esprits; Granson, plus que jamais, fut soupçonné d'être l'instigateur du crime et le grand coupable². Chose étrange, ces accusations ne rencontrèrent nulle part aussi bon accueil que dans la patrie même d'Oton, le pays de Vaud. En 1393, une assemblée de délégués des communes se réunit à Moudon pour discuter la question de savoir si le sire de Granson devait être condamné³. On l'y jugea coupable, puisqu'en novembre de la même année, à cause, dit la sentence, de ses grands crimes et offenses, tous les biens mobiliers et immobiliers de Granson furent confisqués au profit du comte de Savoie⁴. Le comte et son conseil vendirent à Rodolphe de

1. Toute la procédure de l'enquête de 1392 a été retrouvée par Cibrario dans les archives de Turin. Voy. Cibrario, *Ouv. cités*.

2. Cibrario (*Conte Rosso*, p. 100) nous apprend que les soupçons n'épargnèrent pas non plus Odon de Villars, ni l'évêque d'Ivrée, ni surtout Louis de Cossonay. Ce dernier, lieutenant-général en deçà des monts, gouverneur de Savoie et conseiller du comte, ne fut pas inquiété de son vivant, mais, après sa mort, l'ordre fut donné au bailli de Vaud, de se saisir de ses biens, même de vive force, *certis de causis*, dit la sentence. — Charrière (*Dynastes de Cossonay*, p. 160) pense que ces raisons ne sont peut-être pas celles que présume Cibrario, et que le séquestre a pu être ordonné en vue des prétentions de la maison de Savoie sur l'héritage de Louis de Cossonay, mort le dernier mâle de sa race.

3. Voy. Baron de Grenus, *Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud dès 1293 à 1750*. Genève, 1817, grand in-8, p. 29, n° 17.

4. Le comte de Savoie prit facilement possession des seigneuries d'Aubonné et de Coppet, mais il n'en fut pas de même de toutes les terres du

Gruyère et à Jean de la Baume les seigneuries d'Aubonne et de Coppet pour le prix de 14000 florins d'or¹.

Après la mort d'Amé VII, Oton, en butte à tous les soupçons, avait quitté la Savoie et s'était rendu en Angleterre. Le 18 novembre 1393, tandis que dans son pays on confisquait et vendait ses biens, il recevait de Richard II une pension de 126 livres 30 sous et 4 deniers².

C'est alors, à la demande d'Oton vraisemblablement, que le roi de France, assisté des ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon, et de plusieurs autres membres de son conseil, ouvrit une enquête sur les graves accusations portées contre le

sire de Granson. Le château de Sainte-Croix, défendu par le fils même d'Oton, Guillaume, opposa au jugement du comte une résistance prolongée et victorieuse. A la tête d'une petite troupe, Guillaume se maintint dans son donjon, faisant de fréquentes razzias dans les campagnes environnantes. Je relève dans Grenus, à la date de 1393, les deux articles suivants : « On paie 18 sols pour les frais de celui qui a été à Moudon, où cette communauté a mandé celle de Nyon à l'effet de tenir conseil pour savoir ce qu'il y avoit à faire pour marcher contre les bandits existans dans le château de Sainte-Croix. » (*Comptes de Nyon ; Grenus*, p. 30.) « On paie 36 sols à ceux qui ont été à Moudon auprès du comte de Gruyère pour savoir si la patrie de Vaud feroit la chevauchée, ou fourniroit des soldats pour marcher contre les bandits de Sainte-Croix. » (*Comptes de Nyon ; Grenus*, p. 31.)

1. Voy. l'acte de vente, dans *Mém. et Doc.*, t. XXII, p. 232, n° 146.

2. Je reproduis ici, d'après Rymer (*Fœdera*, t. III, part. IV, p. 92), la pièce intéressante par laquelle Richard II accorde à Granson pension et protection :

Rex omnibus, etc. Sciatis quod, de gratia nostra speciali, et pro bono servitio, quod dilectus et fidelis noster *Oto de Gramson* Nobis impendit, et impendet in futurum, ac etiam considerationem habentes, tam de eo quod ipsum penes Nos ad terminum vite sue retinimus moraturum, quam de homagio quod ipse Nobis fecit in forma subsequenti, videlicet,

Je deveigne vostre homme lige de vie et de membre, et terrien honure, et foi, et loiauté vous porteray encontre tous gens qui pourront vivre ou morir, sauve encontre le conte de Saucye, mon souverain seigneur, et en cas que mesme celui conte hors de son pais soit armez contre vous, que adonque je serai ovesque vous encontre lui et tous autres,

De assensu concilii nostri concessimus praedicto Otoni centum viginti et sex libras, tresdecim solidos et quatuor denarios, percipiendos annuatim pro termino vite sue, ad scaccarium nostrum, ad terminos Paschae et sancti Michaelis, per aequales portiones. In cujus, etc. Teste Rege apud Westmonasterium, decimo octavo die novembris (1393).

sire de Granson et trouva ce dernier « pur, net et non coupable ».

De son côté, Grandville, tombé on ne sait comment entre les mains du duc de Berry, pour se disculper ou pour être agréable à ceux qui l'interrogeaient¹, avait accusé Bonne de Bourbon d'avoir fait empoisonner le Comte Rouge son fils, et lui avait donné pour complice le sire de Granson. Cela se passait en Auvergne, au château d'Usson, en avril 1393. Le 10 septembre 1395, Grandville mourut au château de Montbrison. Avant de rendre l'âme et après s'être confessé, il rétracta les aveux qu'on lui avait arrachés dans les tourments, et affirma l'innocence de Bonne de Bourbon et d'Oton de Granson².

Fort de ces déclarations, Oton, qui, à la suite de l'enquête faite par le roi de France, avait passé deux ans à la cour de Bourgogne, revint dans le pays de Vaud. Il s'y trouvait en 1396³.

Mais les soupçons, habilement entretenus peut-être par les ennemis d'Oton, pas plus qu'après l'enquête de 1392, n'étaient tombés en face des rétractations de Grandville et des déclarations du roi de France. Les communes vaudoises étaient toujours particulièrement hostiles au sire de Granson. Gérard d'Estavayer, seigneur de Cugy⁴, se fit leur champion. Il se présenta d'abord devant le bailli de Vaud, Louis de Joinville, seigneur de Divonne, et accusa Granson d'avoir « faulusement et mauvaisement esté consentant » de la mort d'Amé VII et de Hugues de Granson⁵.

1. Toute cette affaire se complique, comme on sait, de la rivalité de Bonne de Bourbon et Bonne de Berry et de leurs partisans.

2. Voy. Cibrario, *Conte Rosso*, p. 111.

3. Martignier (*Dict. hist. du canton de Vaud*) nous apprend qu'en 1396, Oton de Granson, de retour dans ses terres, approuve un acte qui reconnaît bourgeois de Sainte-Croix seize particuliers de Baulmes.

4. Fils de Pierre d'Estavayer et de Catherine de Belp. Ne pas confondre, comme le fait M. Chevalier dans son *Répertoire*, Gérard d'Estavayer avec Conon d'Estavayer qui fut prévôt du chapitre de Lausanne, et qui mourut en 1245. Conon d'Estavayer rédigea le *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne* (1228-1242), publié dans le t. VI des *Mém. et Doc.*

5. Hugues, sire de Granson et de Lompnes (Bugey), était fils d'Oton II, sire de Granson et de Belmont, oncle d'Oton III. Il fabriqua, paraît-il, de

« Sire baillif, je, Girerd d'Estavayer, me clame en vostre main, comme lieutenant, pour faire raison, de mon tres chier et redoubté seigneur monseigneur de Savoye, de messire Oethe de Granzon; si vous requiers comment le vuillés assigner a ung jour, selon raison et coustume du pais, et luy vuillés notifier que a cellui jour je luy maintiendray et diray que il, faulsement et mauvaisement, a esté consentant de la mort de mon redoubté seigneur monseigneur de Savoye dernièrement mort, et aussi de messire Hugues de Granzon, son seigneur, et ce je luy dis et diray et maintiendray mon corps encontre le sien a Modon, ou raison se doit faire de toutes causes touchant les bannerès, par devant vous, comme baillif et commis pour faire raison et justice¹. »

Le bailli de Vaud ayant renvoyé l'affaire devant le comte de Savoie, Gérard d'Estavayer et Oton de Granson comparurent à Bourg-en-Bresse devant Amé VIII et son conseil le 15 novembre 1396. Gérard renouvela ses accusations et jeta son gage, demandant de nouveau que le duel eût lieu à Moudon « selon l'usage et coustume du pays de Vaud ». A son tour, Granson, après avoir fait « le signe de la sainte vraye croys », parla ainsi, s'adressant à d'Estavayer :

« Je prens Dieu, sainte Anne et benoyte lignye en tesmoing de la verité, et dy que tu mens, et as menti, autant de fois comme tu l'as dit, et devant

faux titres qui donnaient à Philippe le Bon un droit de protection sur une partie de la Savoie. Il fut arrêté, jeté en prison à Nyon, et en 1389, condamné à mort par le bailli de Vaud, Rodolphe de Langin, assisté de onze gentils-hommes pairs de l'accusé, pour crime de félonie envers le comte de Savoie. Hugues parvint à s'échapper et se réfugia en Angleterre. Ses biens furent confisqués. Il ne vivait plus en 1394. — Gérard d'Estavayer prétend qu'Oton ne fut pas étranger à la mort de son cousin; tandis que Grandville déclare formellement, dans ses dépositions, qu'Hugues fut empoisonné par Bonne de Bourbon. De nos jours, quelques historiens (entre autres, Scarabelli, *Archivio stor. italiano*, XIII, 1847, p. 123) ont pensé qu'Oton a peut-être fait empoisonner le comte Rouge pour venger précisément la mort d'Hugues de Granson!

1. *L'ordonnance du gage de Gérard d'Estavayer et d'Oton de Granson* est imprimée dans les *Preuves de l'Hist. généalogique de Savoie*, t. II, pp. 243-249. — M. Jules Baux l'a publiée (avec de nombreuses fautes de lecture) dans la *Rev. de la Soc. litt. hist. et archéol. de l'Ain*, 1873, pp. 284-297, d'après un manuscrit des Archives de Lausanne. — Elle se trouve également dans le ms. de la Bib. Nat. fr. 6165 fol. 169^{ro}, à la suite de la *Chronique* de Jean Servion.

mon souverain seigneur, qui cy est present, je m'en deffendray a l'ordonnance de luy et de son sage et honorable conseil, et en feray si avant que mon honneur y sera tresbien et tresgrandement gardé, et tu en demourras et seras menteur par devant vous et vostre tresnoble seignorie, hors du país de Vuaud; duquel país, comme j'ay entendu, et m'a esté rapporté que l'on vous a escript, qu'ils me tiegnent pour leur ennemy, dont forment me griesve; car c'est a leur grant tort, considré que je, ne mes devantiens, ne leur fismes oncques chose dont eulx me deussent tenir pour tel. »

Cela dit, Granson jeta son gage. Puis, demandant audience, il ajouta sur le duel qui allait avoir lieu, et sur les accusations dont il était victime, quelques paroles simples et dignes.

Granson remarque d'abord que l'*appellant*, dès qu'il a formulé ses accusations, doit se tenir prêt à combattre sur le champ, si les juges et le *deffendant* le veulent ainsi. Le *deffendant*, au contraire, peut requérir, si bon lui semble, quarante jours de délai.

« Or est ainsi, mon tresredoubté seigneur, continue Granson, que pour la grace de Dieu vous estes mon juge, en ce cas que messire Girard d'Estavayer se fait appellant, et je me suis fait deffendant, ja ce soit que par plusieurs et raysonnables causes, s'il vous plaisoit et je vouloye, je me puisse excuser de la bataille, et monstrier clerement que messire Girard a menti des choses qu'il m'apelle. Premièrement, en monstrant comme le roy de France, qui est le plus grand et le plus noble roy des chrestiens, et duquel mon tresredoubté seigneur vostre pere, cui Dieu ait l'ame, estoit son cousin germain, son homme; et il a veues ces choses que devant luy, en la presence de tres-haultz et puissans princes, mes tresredoubtés et puissans seigneurs les ducz de Berri, de Bourgoigne, d'Orlians et de Bourbon, et plusieurs aultres mes seigneurs de son conseil, ilz en ont fait enquerre par bonnes et meures deliberations, et, la merci Dieu, j'en suis trouvé pur et net et non culpable en sa mort. Aprés les choses ont esté examinees et enquerues par si sages et si vaillans princes comme est monseigneur de Bourgoigne, le cuy sens l'on tient estre autant necessaire pour le bien de chrestienté comme d'aultre prince qui vive, et après luy j'en ay esté deux ans en sa court, et en la vostre en ceste ville, a Lion et aultre part, et a Dijon devant luy et devant vous, et a la conclusion, ainsi comme il appart. Et je me passe a present de la reciter plus avant, pour ce que je ne m'en vueil apoier de riens, fors que par l'ordonnance de vous et de vostre honorable et sage conseil. Mais tant vous puis je bien dire que le noble prince de sa grace a dit devant le roy d'Angleterre, presens messeigneurs ses oncles et plusieurs aultres grans seigneurs, comme ils m'ont trouvé pur et net et ignoscent, et m'en tient pour si pou culpable comme sa propre personne mesmes.

« Aprés, mon tresredoubté et souverain seigneur, il n'est pas chose evident,

ne semblable [a] verité, que la ou il ha tant de vaillans proudons, chevaliers et escuyers comme il ha en la comté de Savoye, qui tous sont vos hommes liegez, dont les meilleurs et les plus grans vous sont appartenu de lignage, et plusieurs des aultres ont esté avanciés pour les dons et par les offices de messeigneurs vos ancestres, que s'ilz n'eussent sceu en ung tel deffault, ils n'eussent pas laissé la commission de cestuy fait a messire Girard d'Estavayer. Car la chose leur appartient de plus près, et le seussent et peussent mieulx mettre en avant. Mais les vaillans proudons, chevaliers et escuyers de vostre pais doubtent Dieu et ament leur honneur, et ne voudroient prendre nulle faulce querelle sur le peuple chrestien du monde. Or en y a d'aultres qui ont conseillé prendre ceste querelle contre moy, et de ceulx je ne sçay dire fors que [de] deux voyes l'une : ou ilz cuident que la querelle soit bonne, juste et vraye, ou ilz scevent bien que elle est faulce et mauvaise. Se ilz se pensent que la querelle soit juste, bonne et vraye, ilz se monstrent faillis de cuer et recreans, cohars et desvantureux vers monseigneur vostre pere et vers vous, quant ilz ne la pregnent pour eulx mesmes. Et s'ilz sçavent que la querelle soit faulce et mauvaise, ilz se dampnent et se deshonnorent, quant pour l'iniquité qu'ilz ayent en moy ilz conseillent ung chrestien a faire chose ou l'on peut perdre l'arme, le honneur et la vie.

« Toutesvoyes, ils semble qu'ilz ayent bien trouvé solliers en leur pié, quant ilz ont trouvé messire Girard, necessiteux et plain de convoitise et faiblement advisé. Car selonc qu'il est le commun fame et la voix du pais, l'on dit qu'ilz luy ont promis de faire ses despens, et donné une somme d'argent, pour prendre ceste querelle du seigneur de Gransson et de sa mort, avec celle de mon tresredoubté seigneur monseigneur vostre pere¹. Et quant plus prendra de mauvaises querelles, tant est pis pour luy et mieulx pour moy, se Dieu plaist. Toutesvoyes, aultre que luy a dit ce qu'il dit qui oncques ne

1. Ce que dit ici Granson est parfaitement exact. Voici deux articles des *Comptes de Nyon*, année 1396, cités par Grenus, p. 32 :

« On paie 37 sols pour les frais de ceux qui ont été à Moudon et à Rue, où toutes les communautés de Vaud étoient convoquées pour déterminer de combien chaque ville aideroit le seigneur Girard d'Estavayer dans la cause pour laquelle il a prié le seigneur de citer promptement le seigneur Othon de Grandson. »

« On paie 6 deniers à un certain envoyé qui a apporté un mandat par lequel la ville de Moudon invite celle de Nyon à l'aider de soixante florins pour fait de l'appel du seigneur Girard d'Estavayer¹. »

1. On trouve des renseignements semblables dans les comptes de Jaquet de Palésieux, commandeur de Vevey. Voy. A. de Montet, *Extraits de Documents relatifs à l'hist. de Vevey depuis son origine jusqu'à l'an 1565* (dans le t. XXII (VII^e de la 2^e série) des *Miscellanea di storia italiana*. Torino, 1884, p. 487 et 577.)

le prouva, ne jamès ne fera, ne aussi ne fera messire Girard, mais en demourra menteur.

« Or, mon tresredoubté et souverain seigneur, j'ay toutes choses considerées et regardées au plaisir de Nostre Seigneur pour faire le plus de bien et le mains de mal. Je voy les grans inconueniens et les grans maux qui ja sont venus, au temps passé, pour ces mauuais mensonges, dont il appert que en ont esté gens martiriés et mis a mort¹. J'ay regardé le temps present, comment ce qui touche vostre personne qui estes mon souverain seigneur, et voy la tendresse de vostre eage, et comme vostre país a besoing de repos, et que se nous, qui sommes vostres subgetz, fuissions bien advisés, nous deussions estre tout ung pour vous ayder a passer le temps jusques a eage d'homme. J'ay regardé le temps advenir, comme vos gens sont en erreur et en dissencion pour ceste mauuaise informacion, et que chascun jour en pourroit advenir si grans maux, et plus grans que messire Girard d'Estavayer ne moy ne pourrions emender.

« Et pour ce, mon tresredoubté et souverain seigneur, [se] j'ay dit au commencement comment le deffendant peut et doit avoir xl jours de dilacion, si besoing luy est, je vous signifie que, la mercy Nostre Seigneur, je n'ay besoing de dilacion. Car, premierement, ma querelle est bonne et vraye, et ay grand cause de moy deffendre; et touchant ma conscience et mes pechiés, je suis en la misericorde de celluy qui est plus plains de mercy que je ne puis estre pecheable, et me fie en luy de cestuy fait, car il m'en sera vray juge; et je sens mon corps et mes membres en santé et en aloyne, et suis pourvez d'arnoix, d'armes et de chevaux en ceste ville. Et il n'est pas en la puissance de celluy qui m'a appellé, s'il ne vous plait, qu'il puisse avoir plus de dilacion, et je, qui suis deffendant, n'en requier point, et, Dieu le sctet, non pas pour orgueil ne pour envie que j'ay de tollir la vie de nul chrestien, fors que ainsi que je suis contrains de deffendre ma vie et mon honneur et l'estat en quoy Dieu m'a convoqué. Et aussi je me offre de moy deffendre toutes heures qu'il vous plaira, soit huy ou demain, ou quel jour vous voudrés. Et pour l'ordonnance de vous et de vostre honorable et sage conseil, a l'ayde de Dieu et de sainte Anne, je en feray si avant et par telle maniere, que mon honneur y sera tresbien et tresgrandement gardé, et messire Gerard en demeur[r]a menteur. »

Le comte ajourna les parties au 25 janvier 1397, puis au dernier juin de la même année. Enfin, il fut décidé que le duel aurait lieu à Bourg-en-Bresse, le 7 août suivant. La gravité de l'accusation, la célébrité et l'importance du sire de Granson, attirèrent à Bourg un nombre immense de curieux, venus d'un

1. Allusion au supplice de Pierre de Lompnes.

peu partout¹. On connaît le dénouement de cette tragédie : Oton de Granson fut tué².

Olivier de la Marche, dans son *Livre de l'advis du gaige de bataille*, écrit vers 1494 pour l'instruction de Philippe le Beau, a raconté avec assez de détails le duel de Bourg-en-Bresse. Mais son récit, d'ailleurs fort intéressant, écrit un siècle après l'évènement, ne doit être accepté qu'avec les plus grandes réserves :

De l'hostel dudit conte (Amé VII) et des pais de Savoye estoit icelluy messire Otte de Grantson, moult vaillant chevalier, extimé et renommé sur tous aultres de sa personne; et avoit plusieurs foiz combatu et fait armes en lices et champ cloz, tant par armes chevilleuses et de plaisance, comme aussi de gaige de bataille, et dont il estoit party a son honneur. Et advint que cestuy messire Otte fut envyé et mis en la malegrace du conte de Savoye, son seigneur et son maistre, comme c'est assez la coustume de court de rebouter les bons pour les mauvais, et tellement fut mis en malegrace que le bon chevalier fut conseilé de partir du pais et de querir aultre demourance. Mais il estoit chevalier de si grant cuer, qu'il ne voulut point partir sans se metre en son devoir de son honneur garder et deffendre, et laissa certains articles pour sa descharge, par lesquelz il offroit de combatre ung, deux ou pluseurs de ceulx qui le voudroient charger de son honneur, jecta son gaige, bailla ses articles et chapitres, qui furent mis es mains d'ung officier d'armes. Mais nul ne respondit, ne ne leva le gaige, ne contredit a ses raisons pour celle fois; et sur ce partit ledit messire Otte, et print son chemin en Angleterre, ou il estoit bien congneu et amé par sa chevallerie, tant du roy d'Angleterre comme de sa noblesse. Et advint que luy sejournant a Calaix, et actendant le vent pour son passaige luy vint ung officier d'armes chargé de l'advertir que le gaige qu'il avoit jecté estoit levé sur tous les articles qu'il avoit baillé par escript, et ce par messire Girard d'Estavayé, lequel messire Girard d'abundant le chargeoit envers luy de faulte d'honneur et de loyauté, en le nommant aultrement que je ne veulx de si homme de bien parler ne

1. « Le 30 juillet 1397, Louis d'Orléans donne à son hérault Valois dix escus d'or pour aller à la journée d'un gage qui doit se faire en peu à Bourg-en-Bresse, entre messire Othon de Granson et un chevalier de Savoie. » Champollion-Figeac, *Louis et Charles ducs d'Orléans*, 2^e partie, p. 32.

2. Il laissait deux fils. L'aîné, Guillaume, en 1384, âgé seulement de 18 ans, fut créé chevalier sous les murs de Sion. C'est lui qui, lorsque les biens de son père furent confisqués, résista dans le château de Sainte-Croix. Il épousa Jeanne de Pollens, et testa, le 5 mars 1398 (1399 n. s.), en faveur de sa mère. Le cadet, Otonin, testa le 9 mars de la même année, également en faveur de sa mère, Jeanne Alamand.

escripre¹. Cestuy messire Girard d'Estavayé estoit ung chevalier nourry et eslevé par ledit messire Otte de Grantson, et estoit moult tenu a luy²; mais, par aucune jalousie de sa femme³, il emprist ceste vengeance et se bouta au gaige de bataille contre celluy qui l'avoit nourry et duyet a l'exercite d'armes. Le bon chevalier, adverti par l'officier, se partit prestement de Calaix, et retourna en Savoye pour fournir sa bataille; et si avoit excuse raisonnable de la non fournir ne entreprendre, car il avoit plus de soixante ans d'aige⁴, dont par droit d'armes et par le jugement de l'*Arbre des Batailles*⁵, homme qui passe soixante ans ne doit par juge estre receu a executer gaige de bataille; pour ce que de icelluy les membres deffensifs et l'alaine de l'homme sont alterez et diminuez de leur puissance. A quoi, messeigneurs les princes et les juges, debvez, entre aultres choses, avoir grant esgart et advis, ensemble plusieurs aultres points que je declaireray cy après. Ainsi doncques, ce noble chevalier persevera en ce qu'il avoit encommencé, et mit arriere dos ce beau privilege qui est donné a celluy qui a soixante ans, et entra en la fournaise dont l'issue est estreitement dangereuse. Sy luy fut baillé jour de combatre et lieu et place a Bourg en Bresse, devant le conte de Savoye, son prince; et fut la conclusion telle, que ledit messire Otte fut desconfit. Et dit on que, en montant a cheval a son logis pour venir a sa journee, une lame de sa cuyrresse l'empescha, et prestement la fist oster par son armoyer; et la estoit present entre les aultres gens, l'hoste de messire Girard d'Estavayé son adversaire, qui advertit son hoste de la lame ostee et de quel costé elle failloit. Ledit messire Girard myt peine

1. Toute cette partie du récit d'Olivier de la Marche est sans fondement.

2. Cette particularité est probablement inventée par Olivier de la Marche pour rendre plus odieuse la victoire d'Estavayer.

3. Fame, renommée.

4. Faut-il croire ce que dit ici Olivier de la Marche? Oton de Granson, énumérant les bonnes raisons qui pourraient le dispenser du duel, ne parle pas de son grand âge. Oton était fiancé en 1365 : si nous admettons qu'il avait alors environ 25 ans, il serait né vers 1340 et en 1397 aurait eu 57 ans. — Juste Olivier (*Le Canton de Vaud*, I, 267, note 1) cite un acte de 1447, dans lequel Oton de Granson est mentionné comme lieutenant du duc de Bourgogne. L'Oton dont il est ici question est Oton II, sire de Granson et de Belmont, père d'Hugues, qui devint par son mariage sire de Pesmes; il fut lieutenant du duc de Bourgogne dans le comté de ce nom et testa en 1375. — Tschudi, d'après Olivier de la Marche, nous apprend que Granson accepta le combat, quoique plus faible que d'Estavayer « wiewol Er vil schwachens Libs was ». (*Chronicon*, I, p. 599.) — Granson dit dans sa défense devant Amé VIII : « Je sens mon corps et mes membres en santé et en haleine. »

5. *Arbre des batailles* d'Honoré Bonnet, IV^e partie, chap. CXIV.

de la trouver a nud a celuy endroit, et tant fist qu'il la trouva d'une espee et luy mist dedans le ventre. Mais au commencer leur bataille, ledit messire Otte enferra son ennemy d'un coup de lance en la cuisse senestre, et s'il eut voulu poursuyr, messire Girard avoit du pire, mais il le laissa defferrer¹. Et advint de celle bataille, comme j'ay dit, que messire Otte de Grantson fut abatu et navré a mort; et fut la fin si pitieuse que son ennemy luy leva la visiere de son bassinet, et luy creva les deux yeulx, en lui disant : « Rendz toy et te desditz. » Ce que le bon chevalier, pour destresse qui luy fut faicte, ne se voulut oncques desdire ne rendre; et disoit tousjours tant qu'il peult parler : « Je me rendz a Dieu et a ma dame sainte Anne; » et ainsi mourut². Et a ceste cause qu'il estoit mort sans se desdire ou rendre, et pour la grant renommee de luy, ung mareschal de France qui la estoit en habit dissimulé pour veoir l'execucion de ce gaige, il se fist congnoistre, et requist au conte de Savoye qu'il luy donnast, comme mareschal de France, le corps du chevalier vaincu; ce qui fut faict, combien que la dicte conté de Bresse soit terre d'empire, et luy fut le corps delivré, en delaisant beaucoup de cerimonies honteuses, accoustumees de faire a homme vaincu. Et ainsi ce mareschal de France fist emporter le corps de messire Otte de Grantson et luy donner sepulture en terre sainte. Et se fondoit ledit mareschal qu'il n'est point vaincu celluy qui ne se desdit, et qui ne confesse le cas dont l'accuse sa partie³. »

M. A. Molinier a publié dans les *Archives de l'Orient latin*⁴, d'après le manuscrit 2251 de l'Arsenal, la liste des membres de l'ordre de *Chevalerie de la Passion de Jésus-Christ* fondé par Philippe de Mézières. Les premiers « messaiges de Dieu et de la chevalerie » furent Robert l'Ermitte, Jean de Blezi, Louis

1. Ce détail est emprunté par Olivier de la Marche au récit que le Religieux de Saint-Denys a fait du duel de Jean de Carrouges et de Jacques Le Gris. Traduction Bellaguet : « Au premier choc, messire Jean de Carrouges fut atteint d'un coup d'épée dans la cuisse. Cette blessure aurait pu lui être fatale si son ennemi avait tenu le fer dans la plaie; mais il le retira aussitôt. » (T. I. p. 465.)

2. La nouvelle de la victoire d'Estavayer fut accueillie avec allégresse dans le pays de Vaud. Les comptes de Jaquet de Palésieux nous apprennent que, le 9 août 1397, la ville de Vevey fit remettre « 7 sols, une fois pour toutes, à plusieurs compagnons qui témoignaient par des cris et des trépignements leur joie de la mort d'Oton de Grantson ». (Voy. Montet, *Ouv. cité*, p. 578.)

3. *Livre de l'adviz du gaige de bataille*, éd. Bernard Prost. Paris, 1872, pp. 4-8,

4. *Archives de l'Orient latin*, I, 335-364 : « Description de deux mss. contenant la règle de la *Militia Passionis Jhesu Christi*. »

de Giac, et « monseigneur Othe de Granson, de la terre Savoie, chevalier d'honneur du roy d'Angleterre et du duc de Lencastre ». Philippe de Mézières nous apprend que « ces quatre cy dessus recités, comme IIII Euvangelistes, depuis l'an de grace mil CCC IIII^{xx} et V jusques a l'an IIII^{xx} et XV, en divers pays et royaumes par la grace de Dieu ont preschié et anoncié la dicte sainte chevalerie ».

II.

Pendant longtemps, tous ceux qui s'occupèrent des terribles évènements que je viens de rappeler succinctement ont vu sans exception dans Granson une victime de la calomnie. Cibrario lui-même, qui le premier a étudié sérieusement la question de la mort d'Amé VII, et qui a trouvé, à ce sujet, dans les archives de Turin, des documents inédits et importants, n'est pas loin de regarder comme seul coupable le « phisicien » Grandville, ignorant ou criminel. Dans ces dernières années, une réaction contre Granson s'est produite parmi les historiens de la Franche-Comté et de la Savoie. En Suisse, plus longtemps qu'ailleurs, on persista à tenir pour innocent le malheureux chevalier que tua Gérard d'Estavayer. Louis de Charrière, encore, regarde Granson comme le type de l'honneur chevaleresque, victime de la jalousie, et des intrigues qui divisaient la cour de Savoie. Mais, tout récemment, feu M. Henri Carrard a publié une étude intitulée *A propos du tombeau du chevalier de Granson*¹, dans laquelle le regretté professeur, rompant avec la tradition, cherche à prouver la culpabilité d'Oton.

Oton de Granson est-il vraiment coupable d'avoir, de concert avec Bonne de Bourbon, fait empoisonner le Comte Rouge? Je ne veux ni ne peux examiner ici cette question. Il me faudrait, du même coup, étudier le rôle de Bonne de Bourbon, et faire, en somme, l'histoire de la Savoie à la fin du XIV^e siècle. Qu'on me permette, cependant, une ou deux remarques.

1. Lausanne, s. d., 62 p. Ce travail est extrait du volume, non encore paru, des *Mém. et Doc. pub. par la Soc. d'hist. de la Suisse romande*. (Série II, tome II.)

Les historiens qui admettent la culpabilité de Granson s'appuient sur les déclarations de Grandville, et, subsidiairement, sur le récit de Macchaneé, chroniqueur du *xvi^e* siècle.

Voici le passage de la déposition de Grandville qui concerne Granson :

Item, requis s'il (Grandville) scet que messire Hoton de Granson sceust ce que ladite contesse (Bonne de Bourbon) avoit requis audit maistre Jehan, comme dessus est dit, respons ledit maistre Jehan et dit par son serment que oy, car estant ledit messire Hoton a la journée qu'il avoit emprise a Dignon (Dijon) en guaige de bataille a messire Rahon de Gruere¹, la dite contesse parla audit maistre Jehan et lui dit : « Maistre Jehan, nous avons ung chevalier qui est appelé messire Hoton, lequel a a tenir une journée en guaige de bataille. Porriés vous savoir quelle fin prendra ledit guaige? » Et ledit maistre Jehan lui respondi que non; et lors ladite contesse lui dist telles paroles : « Je le volcisse bien savoir, car c'est ung chevalier de grant bien et le mieux de nostre court, et s'il fusse cy presens, je ne me doubterois point de a li dire ce que nous avons empris affaire contre mon fils le conte, » comme dessus est dit; et lui dist outre que ledit conte son fils avoit grand tort audit messire Hoton; car il avoit ledit guaige par le fait de son dit fils le conte, dont il lui en aidoit pou. Dit plus ledit maistre Jehan que quant ledit messire Hoton fust revenu de ladite journée dudit guaige, et ot parlé avec ladite contesse, ledit maistre Jehan trova ledit messire Hoton au pied des degrés de l'oustel dudit conte, a Ripaille, que venoit de fere la reverence audit conte, lequel messire Hoton lui demanda : « Estes vous le phisicien qui estes venus? » Et lors ledit maistre Jehan lui respondi que oy, et ledit messire Hoton lui dist : « Le conte m'a dit que vous lui avés donnees aucunes chouses qui ne lui font pas bien : que lui avés vous donné? » Et lors ledit maistre Jehan lui dist : « Alés le demander a madame la Grant (Bonne de Bourbon), car elle le vous dira bien. » Et ampuis ce, ledit messire Hoton ala devers ladite madame la grant contesse, et puis ampuis ledit maistre Jehan entra en la chambre de madicte dame la Grant, ou trova ladite madame la Grant et ledit messire Hoton qui parloient ensemble; et quant ils eurent parlé, ledit messire Hoton se parti de madicte dame et s'en vint vers maistre Jehan et le mena vers la fenestre de ladite chambre, et illec lui com-

1. Le 17 sept. 1391, Oton de Granson et Raoul ou Rodolphe de Gruyère étaient, en effet, prêts à combattre en champ clos, par devant le duc de Bourgogne, à Dijon, pour terminer un procès civil au sujet de la propriété d'Aubonne et de Coppet. Le duc accorda le différend. Le 23 juin 1390, le comte Amé avait déjà, à ce propos, rendu une sentence arbitrale qui condamnait Rodolphe de Gruyère. Voy. *Mém. et Doc.*, XXIII, p. 646, et Carrard, *Ouv. cit.*, pp. 39 et 51.

mensa dire en soi complainant dudit conte, et disant que le conte ne lui avoit pas faicte l'aide que devoit faire, attendu que le dit guaige estoit empris par ledit conte, et que d'autres lui avoient plus aidie qu'il non avoit fait, et puis lui demanda : « Qu'est ce que vous avés fait et donné audit conte ? » Et le dit maistre Jehan lui respondi qu'il lui avoit fait et donné tout ce qu'il a dit dessus en recitant a lui tout de mot a mot ; et lors ledit messire Hoton lui demanda : « De ce que vous lui avés fait doit morir ? » et ledit maistre Jehan lui respondi : « Il non a pas bon signe de guerir, car il commense a parelitiquer et puis tombera en espaume, et ce fait, ne se puet mettre remede que se viegne a mort. » Et ledit messire Hoton lors lui dist : « Ce est bien, et prenés vous garde que soit secret et que nuls ne le sache, et ne vous doubtés de riens, car je vous conduiray la ou vous voldrez aler sauvement et sceurement, qui que le vuille savoir et oyr ; et de vostre poine et travail je parleray a madame, et vous feray satisfere si bien que vous vous en tendrez pour content ¹. »

Oublions pour un instant que Grandville moribond a rétracté ses dépositions, et admettons-les comme vraies. Quel a été le rôle de Granson dans la conception et l'accomplissement du crime ? Il ressort nettement des déclarations du médecin que, lorsque Oton fut mis au courant des projets de Bonne de Bourbon, le crime était conçu et perpétre : le comte avait pris les remèdes empoisonnés et en ressentait déjà les effets mortels. Le tort de Granson aurait donc été, après avoir reçu les confidences de Bonne, de ne pas aussitôt protester bien haut, faire arrêter Grandville, et demander justice. Le Comte Rouge n'en eût pas moins, d'ailleurs, passé de vie à trépas.

Granson apprit, quand le mal était irréparable, les projets de la régente. Quels étaient ces projets ? Bonne de Bourbon voulait-elle réellement empoisonner son fils ? Non. On l'a déjà remarqué avec raison : si tel avait été son dessein, elle s'y serait prise autrement. Elle n'eût pas, pendant de longs jours, condamné la victime à souffrir tous les maux, éveillant imprudemment les soupçons des serviteurs d'Amé et du public ; elle eût fait donner au comte des poisons d'un effet prompt, sûr et caché, — Grandville assure qu'il en connaissait de tels, — et ce « phisicien » criminel ne les eût pas formulés dans des ordonnances.

1. Voy. Le Glay, *Mélanges historiques*, t. III. — La déposition de Jehan de Grandville a été réimprimée en 1872 par Kerv. de Lettenhove, *Froissart*, t. XIV, pp. 431-439.

Or, précisément Grandville rédigea, régulièrement et au grand jour, les ordonnances des remèdes qui causèrent la mort d'Amé VII : elles furent saisies chez l'apothicaire Pierre de Lompnes, et firent connaître à l'enquête de 1392 tout le traitement suivi. Deux médecins de la cour, maître Omobono et maître Luchino Pascalis, furent chargés de les examiner, et tous deux s'accordèrent à dire que ces médicaments trop puissants avaient pu être mortels, mais que Grandville était plus coupable d'ignorance que d'autre chose ¹.

Que reste-t-il du crime commis par Granson ?

Nous savons, du reste, pertinemment que les dépositions de Grandville sont mensongères en un point, tout au moins. J'ai déjà dit que l'apothicaire Pierre de Lompnes, coupable uniquement d'avoir fourni les remèdes prescrits dans les ordonnances de Grandville, fut condamné à mort et, malgré ses protestations, exécuté en juillet 1393. La complète innocence de ce malheureux fut reconnue depuis, et le 3 avril 1395 (1396 n. s.) il fut solennellement réhabilité. Or, dans ses dépositions de 1393, Grandville, qui mieux que personne devait connaître la non culpabilité de Pierre de Lompnes, accuse sans hésitation ce dernier d'avoir, avec Bonne de Bourbon, tramé la mort d'Amé VII. Comme on demandait au médecin si Pierre de Lompnes était au courant des criminels projets de la comtesse, « repont ledit maistre Jehan et dit par son serment que oy, car ledit ypothecaire dist ung jour audit maistre Jehan que madame la Grant (Bonne de Bourbon) lui avoit dit ou escript qu'il volcist fere tout ce que ledit maistre Jehan lui commanderoit affere; et aussi avoit dict la dite madame la Grant au dit ypothecaire, selon qu'il disoit, tout ce qu'estoit empris affere entre eux contre mgr. le conte, et lui dist outre ledit ypothecaire, audit maistre Jehan, qu'il tenist la chouse fort secrete; car si le conte le savoit, ils seroient tous en peril; dit plus que ledit ypothecaire scet plus des secrets de la dicte madame la Grant que nuls autres, et la dicte madame se confie plus en li que en nul autre ². »

De quel droit tiendrait-on pour vraies à l'égard de Granson

1. Cibrario, *Conte Rosso*, p. 97.

2. Le Glay, p. 483.

les dépositions de Grandville que nous savons criminellement mensongères en ce qui concerne Pierre de Lompnes ? D'autant plus, je le répète, qu'elles ont été rétractées *in extremis*, et que ce n'est pas en face de la mort qu'on trouve intérêt à pallier la vérité¹. Je n'insiste pas. Grandville accusa Granson, plutôt que Cossonay ou tout autre seigneur, parce qu'Oton était, suivant l'expression que le médecin prête à Bonne de Bourbon, « de grant bien et le mieux de la court, » parce que ce chevalier plus que tout autre était compromis, et que la voix publique l'accusait avec insistance.

Passons à l'examen rapide de Macchaneé. Domenico della Bella est, comme on sait, un chroniqueur sans valeur, compilateur et phraseur inintelligent. Son récit sur Granson est vraiment extraordinaire, et donne une singulière idée de la manière dont cet historiographe officiel de Charles III entendait son

1. Les historiens (Sequanus, Carrard, etc.) qui admettent la culpabilité de Granson prétendent que la rétractation *in extremis* de Grandville n'a aucune valeur parce que ce médecin, tout en affirmant l'innocence de Pierre de Lompnes, de Granson et de Bonne de Bourbon, essaye en outre de se disculper lui-même. Grandville déclare en effet que les médicaments dont il s'est servi étaient de simples fortifiants, et qu'Amé VII est mort d'une blessure à la cuisse que ce prince s'était faite en tombant de cheval. Or, remarque-t-on, le vert-de-gris n'a jamais compté au nombre des fortifiants. C'est vrai. Cependant les déclarations que fait Grandville avant de mourir ne sont pas si dénuées de vraisemblance qu'on veut bien le dire. On peut d'abord sans grand-peine admettre que ce *phisicien* ignorant a cru de bonne foi fortifier le comte en lui frictionnant le corps avec de l'onguent d'huile de laurier dans laquelle il avait fait bouillir, avec du poivre et de la moutarde, une demi-once de vert-de-gris. Quant à la blessure que se fit Amé VII « en chassant après un sanglard », et dont parlent toutes les chroniques du temps, elle était bien réellement dangereuse et grave, puisqu'en 1391 il y avait des gens en Savoie qui attribuaient la mort du comte à sa chute de cheval. « Entre les serviteurs du comte, dit Servion, avoit grant debat, car les ungs tenoient que la pasmuson qu'il avoit venoit de la playe qu'il s'estoit fait, a cheir du cheval, en la cuisse sur le nerf, et les aultres affermoient que ce luy procedoit pour les choses faites par celluy phisicien, appellé maistre Jehan. » — Les mêmes historiens — je ne veux pas entrer ici dans leur mode de discussion — font également bon marché de l'enquête ouverte par le roi de France et son conseil sur les faits reprochés à Granson, enquête qui établit la complète innocence de ce chevalier.

métier. C'est lui qui le premier, pour expliquer la haine d'Estavayer contre Granson, a raconté une histoire qu'un grand nombre d'érudits, même des plus sérieux, ont répétée sans sourciller ¹.

Oton de Granson, raconte-t-il, seigneur dépravé, souillé de tous les crimes, capable de toutes les ignominies, avait un serviteur fidèle ² nommé Gérard d'Estavayer. La femme de ce dernier était belle, jeune et chaste. Oton fit tout pour la séduire : flatteries, présents, menaces, promesses, tout fut inutile. Profitant un jour de l'absence du mari, Oton trouva moyen d'éloigner pour un instant serviteurs et servantes, pénétra dans les appartements de la dame, et prit de force ce qu'il n'avait pu obtenir autrement. Gérard, de retour, trouve sa femme en pleurs, l'interroge et apprend tout. Il rassemble aussitôt ses parents et amis, leur raconte l'offense faite à son nom et jure de se venger. Sur ces entrefaites, Oton, plus criminel que jamais, fait empoisonner le Comte Rouge. C'est alors que Gérard, vengeur de la Savoie en même temps que de son honneur, provoque Granson et le tue ³.

Tout ce récit romanesque est probablement le résultat d'une lecture étourdie d'un passage d'Olivier de la Marche : « Cestuy messire Girard d'Estavayé estoit ung chevalier nourry et eslevé par ledit messire Othe de Grantson, et estoit moult tenu à luy; mais, par aucune jalousie de sa femme, il emprist ceste vengeance et se bouta au gaige de bataille contre celluy qui l'avoit nourry... » ⁴

1. Par ex. Jean de Müller, et Cibrario lui-même. — En 1873, le président de la *Soc. litt. hist. et archéol. de l'Ain*, M. Jules Baux, racontant le duel de Bourg-en-Bresse et ses causes, ne fait que traduire Macchaneé. (*Revue de la Soc. litt. de l'Ain*, 1873, p. 279 et suiv.)

2. Détail emprunté à Olivier de la Marche.

3. *Monumenta historiae patriae*, t. III (Script. I), col. 742 et suiv. — Jean de Müller, et tout le monde l'a longtemps répété après lui, donna le nom de la femme d'Estavayer. « Le sire de Grandson, dit-il, s'éprit d'un fatal amour pour Catherine de Belp, épouse du sire Gérard d'Estavayer, et satisfît sa passion avec ou sans le consentement de cette dame. » Jean de Müller se trompait. Catherine de Belp était la mère et non la femme d'Estavayer. Voilà pourquoi l'on trouve chez quelques historiens que Granson viola la femme ou la mère d'Estavayer!

4. Ed. Prost, p. 6.

Est-il besoin de remarquer que dans cette phrase, *femme* signifie, non pas *femina*, mais *fama*¹? Macchanée, qui a fait plus d'un emprunt au récit d'Olivier de la Marche, s'y sera trompé². Cette idée une fois conçue, il a tout bonnement adapté au cas de Granson le récit du duel célèbre de Jacques le Gris et du sire de Carrouges³ qu'on lit dans la chronique du Religieux de Saint-Denys. Bien plus, il a copié mot à mot plusieurs passages de son modèle. Voici un exemple :

RELIGIEUX DE SAINT DENYS.

Nam in adventu mariti cum mestis singultibus oboriuntur lacrimæ; querentique viro « *satin' salve?* — *Minime*, inquit; *quid enim salvi est mulieri, amantissime domine mi, in lecto sunt tuo.* » Sicque Jacobus le Gris ex fido hostis factus est. « *Ceterum, quamvis animus insons sit, quod tantum corpus sit violatum mors testis erit, ni des dexteram fidemque non impune adultero fore.* »

Movet virum sceleste facinus, et convocatis propinquis, *consolatur egram animo, avertendo noxam a coacta in auctorem delicti : mentem peccare, non corpus, et unde consensus abfuerit, culpam abesse concludit.*

MACCHANÉE.

At regrediens maritus tanto malo maestam uxorem offendit, corruentemque humi et seminecem rogat : « *Satin salve?* — *Minime*, inquit; *quid enim salvi mulieri amissa pudicitia? Vestigia alieni viri, marite mi, in lecto tuo sunt. Caeterum corpus tantum violatum, animus insons.* » *Consolatur aegram animi conjux avertendo noxam a coacta in auctorem delicti : mentem peccare, non corpus; et unde consilium abfuerit, culpam abesse.*

. Au récit fantastique de Macchanée, si souvent cité et allégué comme une preuve de la culpabilité de Granson, opposons l'opinion de quelques écrivains plus anciens et plus dignes de

1. Un ms. de la Bibl. Nat. que cite M. Prost donne *renommée*, ce qu'on trouve aussi dans l'édition de 1586. — L'orthographe *femme* pour *fame* se rencontre fréquemment au xv^e siècle.

2. Macchanée a bien pu s'y tromper, puisque de nos jours M. Max Sequanus [M. Vaissière, ancien archiviste de l'Ain] a fait la même confusion. Voy. Sequanus, *La mort d'Amédée VII*. Lyon (1879), p. 66.

3. Le combat de Jean de Carrouges et de Jacques le Gris était célèbre au xv^e et encore au xvii^e siècle. Voy. Froissart, *Chroniques*, Liv. III, chap. XLIX. — *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, I, p. 262. — *Histoire de Charles VI*,

foi. Nous avons vu en quels termes Olivier de la Marche parle de Granson, ce *bon chevalier*, dit-il, « estimé et renommé sur tous aultres de sa personne¹. » Georges Chastellain n'est pas moins élogieux. Messire Othe de Granson, dit-il, « chevalier de hault prix, mais non bien voulu de fortune en son derrenier, » porta jusqu'à sa mort « le titre d'un des bons chevaliers du monde et des plus exquis². » Enfin la noble Christine de Pisan, qui a pu connaître Granson, dit dans le *Débat des deux amans*, après avoir parlé de Bertrand du Guesclin, de Louis de Sancerre, et d'autres célèbres personnages :

Des trespassez encore puis conter.
 Du bon Othe de Grançon raconter
 Avez assez
 Ouy, comment de bien ne fu lassez.
 En lui furent tous les biens amassez³.

En 1399, deux ans seulement après la mort d'Oton, elle écrivait ces vers, qui méritent considération et qui me serviront de conclusion :

Le bon Othe de Grançon le vaillant,
 Qui pour armes tant s'ala travaillant,
 Courtois, gentil, preux, bel et gracieux
 Fu en son temps. Dieux en ait l'ame es cieulx!
 Car chevalier fu moult bien enteché.
 Qui mal lui fist, je tiens qu'il fist peché,

de Juvénal des Ursins, éd. de 1653, p. 59. — Brantôme, *Discours sur les duels*, éd. de la *Soc. d'hist. de France*, t. VI, p. 243. — Brantôme, après avoir raconté le duel, ajoute : « J'ay veu ce combat représenté dans une vieille tapisserie tendue dans la chambre du roy à Bloys, des vieux meubles de leans ; et la première fois que je l'y vis, le roy Charles IX, qui estoit fort curieux de toutes choses, la contemploit et se faisoit expliquer l'histoire. »

1. Tschudi (*Chronicon helveticum*, I, p. 599) raconte le duel de Bourg-en-Bresse d'après Olivier de la Marche. Puis il ajoute que la nouvelle de la mort d'Oton fut accueillie avec tristesse par les Bernois, « dann die Herren von Granson von Alter her je und allweg gut Berner gewesen sind ».

2. *Temple de Boccace*. Voy. *Œuv. de Georges Chastellain* pub. par Kerv. de Lettenhove, t. VII. p. 86.

3. Bib. Nat. ms. fr. 855, f^o 61 v^o.

Non obstant ce que lui nuisi Fortune;
Mais de grever aux bons elle est commune.
Car en tous cas, je tiens qu'il fu loyaulx,
D'armes plus preux que Thelamon Ayaulx;
Onc ne lui plot personne diffamer ¹.

Arthur PIAGET.

(*A suivre.*)

1. Bib. Nat. mss. fr. 835, fol. 46 v^o; 604, fol. 53 r^o.

FRAGMENTS INÉDITS
DE
MYSTÈRES DE LA PASSION

I.

La Passion du Christ est, sans nul doute, le sujet que nos anciens auteurs dramatiques abordèrent le plus fréquemment et qu'ils s'efforcèrent de traiter avec le plus d'art et de variété. Le mystère d'Arnoul Greban, qui peut donner l'idée la plus juste et la plus haute du théâtre religieux tel que l'entendaient nos pères, est aujourd'hui facilement accessible grâce à l'excellente édition de MM. Paris et Raynaud; mais la connaissance de cette grande œuvre ne doit pas faire négliger l'étude des autres mystères qui nous retracent les dernières scènes de la vie du Christ. Il est curieux de rapprocher du drame de Greban ceux qui furent composés presque dans le même temps par des poètes moins célèbres. Pour faciliter cette comparaison, nous nous proposons de faire connaître des fragments qui nous ont été conservés çà et là de divers mystères actuellement perdus. Ces fragments, qui appartiennent à des provinces différentes, montrent, en général, d'une manière saisissante, la supériorité d'Arnoul Greban sur ses rivaux; mais là n'est pas leur seul intérêt. Ils interprètent parfois autrement le texte des évangiles, et ils nous fournissent plus d'une locution utile à recueillir.

Avant de parler des morceaux que nous nous proposons de publier, il est bon d'énumérer les mystères de la Passion qui nous sont parvenus en entier. En voici une liste sommaire :

1° *La Passion Notre Seigneur*, pièce à 55 personnages qui nous a été conservée par un ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Y. f. 10, fol.) et qui a été publiée par M. Jubinal¹.

1. *Mystères inédits du xv^e siècle*, II, 129-311. Voy. Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 379.

2° *La Passion*, pièce à 112 personnages, composée vers 1425 par Eustache Mercadé (Biblioth. d'Arras, ms. n° 625) ¹.

3° *La Passion nostre seigneur Jhesucrist*, composée vers 1450 par Arnoul Greban, et dont on connaît huit manuscrits, plus ou moins complets, savoir : Biblioth. nat., fr. 816 ; — *ibid.*, fr. 815 ; — Biblioth. de l'Arsenal, B.-L., fr. 270 ; — Biblioth. nat., fr. 1550 ; — *ibid.*, fr. 15064-15065 ; — Biblioth. munic. du Mans, n° 6 ; — Biblioth. Corsini, à Rome ; — Biblioth. de M^{me} Léon Techener, à Paris. MM. Gaston Paris et Gaston Raynaud n'ont pas connu le manuscrit du Mans, dont une notice a été donnée par M. Henri Chardon ². M. A. Tobler a, de son côté, publié quelques extraits du manuscrit de Rome ³.

4° Remaniement de la *Passion* de Greban représenté à Troyes à la fin du xv^e siècle. Nous savons que le manuscrit actuellement conservé dans la bibliothèque municipale de cette ville (n° 2282) fut relié en 1490, mais il est probable qu'il avait déjà servi à la représentation donnée en 1483 ⁴.

5° Autre remaniement de la *Passion* de Greban, par Jehan Michel de Pierrevive, médecin du roi Charles VIII. Ce remaniement, joué pour la première fois à Angers au mois d'août 1486, a été fréquemment imprimé. Nous en connaissons au moins quinze éditions, toutes fort rares, publiées de 1486 à 1542. Des manuscrits exécutés sur les imprimés sont conservés à Paris (Biblioth. nat., fr. 971, daté de 1490), à Saint-Petersbourg (Biblioth. imp., 2 Z) et à Saint-Jean-de-Maurienne (Biblioth. de M. Florimond Truchet). Ce dernier manuscrit, sur lequel on peut consulter une notice publiée par le propriétaire en 1878 ⁵ et un très curieux chapitre du grand ouvrage de

1. Voy. la notice de Vallet de Virville dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (V, 37-58), et Petit de Julleville, I, 314 ; II, 415.

2. *Les Greban et les Mystères dans le Maine*, extr. de la *Revue historique et archéologique du Maine*, V, 1879, in-8.

3. *Zeitschrift für romanische Philologie*, II (1878), 589-592.

4. Petit de Julleville, II, 411.

5. *Le Théâtre en Maurienne au xv^e siècle. Le Mystère de la Passion de N. S. J. C. à St-Jean de Maurienne et la Dioclétiane à Lanslevillard. Lecture faite au premier congrès des Sociétés savantes de la Savoie, par Florimond Truchet, pharmacien*, etc. St-Jean-de-Maurienne, 1879, in-8.

M. l'abbé Truchet¹, paraît donner un texte corrigé. Une première représentation avait eu lieu à Saint-Jean-de-Maurienne longtemps avant 1573, année où le chanoine Guillaume Mareschal parvint à en organiser une seconde. Trois personnages travaillèrent alors successivement à revoir le livret du jeu : Nicolas Martin, connu par ses chansons françaises et savoyardes, Jean Baptendier, syndic de la noblesse, et Louis de La Balme.

6° Remaniement de la *Passion* de Jehan Michel, combinée avec le *Mystère de la Conception* (Biblioth. de Valenciennes, ms. n° 560; Mangeart, n° 421)². Ce texte, divisé en vingt journées, offre de nombreuses formes empruntées au dialecte picard. Les quelques passages un peu développés qui en ont été imprimés nous montrent que le compilateur a fait subir de grands changements à ses modèles, car ils diffèrent entièrement de la rédaction de Jehan Michel³.

7° *Passion* abrégée, réunie à la *Création* et à la *Résurrection*

1. *Saint-Jean de Maurienne au XVI^e siècle*, 1887, in-8, 529-553.

2. Petit de Julleville, II, 418.

3. Voy. la longue tirade de Judas citée par Hécart (*Recherches sur le théâtre de Valenciennes*, 1816, p. 173).

Le couplet primitif de Greban (p. 211-212) n'a que 14 vers :

Je suis malotru et meschant,
Quant mon estat bien considere.
De moy tenir en tel misere
En ceste meschante consorte....

Jehan Michel donne 58 vers :

Je suis bien simple et bien meschant,
Quant a mon estat considere,
De me tenir en la misere,
Et d'abandonner les honneurs
Et le service des seigneurs....

(Ed. de 1531, in-fol., fol. Aij c.)

Le poète de Valenciennes intercale ici une scène entre Judas et les démons et développe le discours du traître d'une façon toute différente :

Je suis bien meschant de ainsy vivre
Comme je vis. Certes mon maistre.
Quand je y pense, me fait bien paistre
Et me travaille bien en vain;
Il faut faire un cop de ma main.

La tirade, qui compte 55 vers, est beaucoup plus mouvementée que les passages correspondants de Greban et de Michel. Judas hésite à commettre son crime; dans les mystères antérieurs il ne manifeste, au contraire, aucune indécision.

dans un ms. exécuté par Jehan Floichot, notaire à Semur, et terminé le 18 mai 1488 (Biblioth. nat., fr. 904)¹.

8° *Passion* en sept journées dont un manuscrit faisait partie en 1840 de la collection de M. Vander Cruisse de Waziers à Lille. M. Le Clay, qui en a donné une notice succincte², nous apprend que ce texte est du xv^e siècle et qu'on y relève de nombreuses traces du dialecte wallon³.

9° *Passion* en vingt-cinq journées, représentée à Valenciennes en 1547 (Biblioth. nat., ms. fr. 12536; Biblioth. de M. de La Grange, à Paris)⁴.

10° *Passion* représentée en Savoie au xvi^e siècle. — M. Florimond Truchet, de Saint-Jean-de-Maurienne, possède, outre le manuscrit cité plus haut, un manuscrit en deux volumes qui renferme le texte complet d'une *Passion* divisée en deux journées. La seconde journée est datée, au commencement, de l'année 1542. M. l'abbé Truchet croit que ce mystère fut représenté à Modane⁵.

A ces dix mystères dont le texte complet nous est parvenu on peut ajouter les fragments suivants :

1° Un fragment contenu dans le ms. 1445 des Nouvelles Acquisitions françaises, et qui paraît avoir appartenu à un mystère représenté à Amboise ;

2° Un fragment intitulé : *Passio Domini nostri Jhesu Cristi secundum Johannem* (Biblioth. nat., Nouv. Acq. franç. 4356) ;

3° Deux fragments réunis sous le n° 462 des Nouvelles Acquisitions françaises à la Bibliothèque nationale ;

4° Un fragment, conservé dans un manuscrit qui nous appartient, d'un mystère assez peu développé. Ce fragment comprend la première journée tout entière.

1. Petit de Julleville, II, p. 413.

2. *Mémoire sur les bibliothèques du département du Nord* ; Lille, 1841, in-8, 388.

3. M. Petit de Julleville ne semble pas avoir connu ce manuscrit.

4. Petit de Julleville, II, p. 422. — Le manuscrit de M. de La Grange est celui qui a successivement appartenu à Charles Claweet, au vicomte de Sebourg et à la marquise de La Coste. Il a figuré en dernier lieu à la vente de Lord H*** (Paris, Labitte, avril 1882, n° 187 du Catalogue).

5. *Saint-Jean de Maurienne au xvi^e siècle*, p. 550. Il s'agit sans doute de la représentation de 1580.

Mentionnons enfin la curieuse scène auvergnate et française qui nous est connue par une copie de Dulaure. Ce morceau est en lui-même tout à fait profane, mais il provient d'un mystère de la Passion représenté à Clermont en 1477.

I. — LA PASSION D'AMBOISE.

Le manuscrit actuellement catalogué sous le n° 1445 des Nouvelles Acquisitions françaises à la Bibliothèque nationale, manuscrit que M. L. Delisle a bien voulu nous signaler, se compose de 24 feuillets, découverts il y a quelques années dans les cartons d'une reliure. Les 17 premiers ff. contiennent huit fragments d'un mystère de la Passion écrits au xv^e siècle. Le 1^{er} f., qui donne la fin du prologue et qui pouvait être le 2^e ou le 3^e du manuscrit primitif, porte au r^o le nom d'un ancien propriétaire :

C'est a Estienne de La Mote, ce livre; qui le trouvera, sy luy ran[de].

Au dessous est la signature LA MOTE, accompagnée de trois essais de plume.

Le v^o du même f. est blanc et contient seulement les mentions suivantes :

*Ce livre appartient a Nicollas L'Ainé.
Iste liber pertinet Nycollao L'Ayné.*

Au fol. 9 v^o on lit, à trois reprises, dans la marge latérale extérieure, les mots *Domine, labia mea aperies*, etc. Au dessus est un écu à un chevron accompagné de trois fers à cheval. Cet écu est grossièrement esquissé et les émaux n'en sont pas indiqués. Plus bas est la signature GUILLAUME REÇON.

Le f. coté 17 *bis* est de même format que les 17 ff. provenant de la *Passion* et paraît avoir servi de garde au manuscrit primitif. On y lit la mention suivante, qui permet de penser que ce manuscrit provient d'Amboise :

« Anno D. 1422, 1. Martij, Ambasie apparuit luna sanguinolenta, vesperi hora 7. et 8., ex ejus tribus partibus et ultra his quae ad septentrionem vergunt, meridionali clara; circa tamen 8. horam aliquanter poluta.

« Anno 1422, more gallico 27. februarij, a Paris fut proclamé publicquement un..... (deux lignes effacées). »

Les autres feuillets sont des fragments de divers formats qui paraissent avoir appartenu à des manuscrits différents. Le morceau le plus ancien est une cédule relative à une vente de vin faite pour le compte de l'évêque de Nantes en 1501. A la suite sont des fragments relatifs à un partage de terre et des comptes de ménage.

La mention essentielle est celle qui se rapporte à Amboise. L'attribution du manuscrit à cette ville est confirmée par un des noms cités ci-dessus. Nous savons en effet que Nicolas L'Aîné fut élu maire d'Amboise le 2 février 1566. M. l'abbé C. Chevalier, qui nous fournit ce renseignement¹, nous apprend, d'autre part, que des représentations de la *Passion* eurent lieu à Amboise en 1494², 1501³ et 1507⁴.

Il nous paraît infiniment probable que le volume auquel appartenaient ces fragments, volume qui, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, se trouvait en la possession du maire, contenait le texte suivi pour ces diverses représentations. Si l'on songe qu'Amboise était alors une ville fort cultivée, on pensera sans doute que nos fragments méritaient l'honneur d'une reproduction.

Le manuscrit d'Amboise est malheureusement fort incorrect. Les vers faux qu'on y relève en grand nombre semblent être le résultat de copies successives : il ne semble pas qu'on doive les imputer au poète. Grâce au concours de M. Gaston Paris, il nous a été possible de remettre presque tous les vers sur leurs pieds. Chose singulière, nos fragments ne contiennent aucun rondeau. Les strophes récitées par la Vierge montrent pourtant que l'auteur n'ignorait pas les raffinements de la versification du xv^e siècle.

Pour rendre le texte plus lisible, nous avons rejeté en note les leçons corrigées. Nous avons relevé dans un petit glossaire les quelques mots qui nous ont paru dignes de remarque.

1. *Inventaire analytique des archives d'Amboise*, 1874, p. 81.

2. *Ibid.*, p. 199.

3. *Ibid.*, p. 206.

4. *Ibid.*, pp. 210, 259. — La représentation de 1507 est la seule que mentionne M. Petit de Julleville.

[PROLOGUE]

JHESUS

..... Judas, moult m'as arraisonné. 30
 Lors que son pere et son enfant (fol. 1). Que te chault il, ne qu'as affaire
 Vit mourir a si [tres] grant tort. Se je suis doulx et debonaire
 Par son plaisir nous doint effort A ceste qui ses pechiez pleure?
 De purger vices et molestes Certes a moy vint en bonne heure.
 Et qu'il accepte noz requestes; 5 Celle [tant] gracieuse ointure 35
 Pource chascun par cueur dira, Demonstre cy ma sepulture,
 Ou au choix par lectre lira, Et est commemoration
 Le saint salut que dist jadis De ma mort et ma passion.
 Gabriel, l'ange de Paradis, Les povres tousjours trouverez,
 Que Dieu le pere lui manda, 10 Et moy pour tant delaisserez. 40
 Par sept fois : *Ave, Maria.* Pour ce que a moy s'est actraicte

Explicit hoc tantum; da mihi potum.

LA PASSION JHESUCHRIST.

I.

[JHESUS]

.....
 Tant l'as tu fait que es m'amie (fol. 2);
 Trestous tes pechez te pardonne
 Et mon paradis t'abandonne.
 De pechier d[ès] ores te garde. 15

JUDAS

Maistre, quant bien je vous regarde,
 Je ne vous tiens mie a [bien] sage
 Dont souffri avez tel oultrage
 De faire se grant gastement
 De se precieux oignement. 20
 Tresfollement est rependu;
 Mieulx eust esté que fust vendu
 Et aumosne faict des deniers
 Aux povres qui l[es] ont tant chiers.
 Et en après a ceste garse, 25

Qui a desservi [a] estre arse,
 Tant de pechiez fait et ordures,
 Et de mauvaises aventures,
 Avez ses pechiez pardonné!

Ay je d'elle m'amie faicte,
 Et atoucher me suis laissé.
 De rien ne me suis abaissé.
 Laissez la tost en paix ester (v^o). 45

JUDAS

Je voys ouvrer de mon mestier,
 Dont dommage[s] aurez sans doubte.

JHESUS

Symon, ami, mes ditz escoute.
 Tu penses en toy malement,
 Et juges aussi folement 50

De ceste femme pecheresse
 Qui c'est a moy rendu confesse.
 Mes piez a[s] veu laver et oindre
 Et essuier, plorer et plaindre;
 Onc ne me feis telle amitié. 55
 Ne pense plus telle vilté :
 Saches que par sa charité
 Tous ses pechiez lui ay quictié
 Et des anges donné la joye.

SYMON

Mon doulx seigneur, point ne savoye 60
 Que vous cogneussiez ma pensee.
 Or maintenant, sans demeuree,
 Je suis certain par cestui signe

1 Ms. Quant son pere. — 4 noz vices. — 5 Et que accepte. — 7 Ou a son choix par lectre d lira. — 10 lui envoya. — 27 a fait. — 38 et de ma passion. — 43 Et a elle toucher. — 52 rendue. — 57 Car saches.

Que vous este prophete digne,
Dont le monde doit faire feste. 65

JUDAS

Je vous jure, avant que j'arreste,
Je vous feray itelle chose
Qui vous sera endommageuse.
J'ay perdu bien trente deniers
De bonne monnoie et entiers 70
En l'oignement qu'ay veu espendre;
A gaing pensoie ja entendre
Quant la dixme tousjours prenoie
Et a mon proffit je mectoie.

.....
.....

II.

[PIERRE]

.....
Qu'il scet les choses qui adviennent
(fol. 3). 75
Alons, nulz aultres ne les tiennent;
Or l'asnesse delierons
Et l'ason tous deux mennerons.

Hii duo dissolvent asinam et pullum suum.

GRIMANT

Beau maistre, a [tout] vostre manteau,
Cuidés vous qu[e] il me soit beau 80
De prandre sans congié l'asnesse
Et son asnon? Qui vous adresse
A ce faire et la deslyer?
Elle a travaillè hui et yer
Et si est el ja ensergee. 85
Que bien en male perde chee
Se vous hui ja [me] l'emmenez!
Tenez vous, beau maistre, tenez :
Se tant ay vestu robe grosse,
Bien vous donroie une secousse 90

Par vertu d'un memorial
Par devant vostre official.
A vous plaideray marc ou once;
Pour ce ne crains une semonce :
La debatray bien ma raison. 95

PIERRE

Dom Grimant, noise ne tençon
Ne voulons. Jehan, la deslye,
Et di : « Noustre maistre vous prie
« Que vous la lui veillès prester. »

GRIMANT

Tous deux arez sans arrester, 100
Beaulx seigneurs, [et] veillès vous taire.
Quanque porroie pour Jhesus faire
Feroie; sachés sans doubtance
Qu'en lui ay toute ma fiance.
L'asnesse et l'ason [si] prenez (70) 105
Et doucement les emmenez
Par beau chemin celle vallee,
Tout en paix; bien en est aisee.
Elle a le dos trestout pellé
Et de travail fort escorché; 110
Vez, l'eschine tant est ague.
Quant vous plaira me soit rendue.

Ambo ducuntur ad Jhesum, et dicunt :

JEHAN

Elle sera bien deffendue.
Maistre et seigneur, a toute peine
L'asnesse et l'ason vous ameine : 115
A ce ne a point eu de dangier.
Mais n'ont point eü a mangier
Tout le long de ceste journee.

JHESUS

Jehan, soit l'asnesse aprestee
Si que adroit dessus je soie. 120

69 Ay je. — 74 je est en surcharge. Il y avait primitivement celle. — 85.
86 Pour ce quelle est ensergee Ou jen male perde chee. — 89 vestue. —
98 dit. — 100 Tous les deux. — 107 a celle vallee. — 108 Et tout en paix.
— 113 de mal deffendue.

			<i>Tunc principes Hebreorum super viam vadunt et dicunt :</i>
	JEHAN		
Volentiers, sire, a bien grant joye.			Compaignons, de voir vous affie,
Mais comment vous portera elle,			Le prophete de Bethanie 150
Qui n'a hosse, ne bas, ne selle,			Doit hui venir la voie droite
Ne frein, ne bride, ne poictral?			En Jherusalem a la feste;
Vous ne serés point a cheval. 125			Pour ce vous dy, mes compaignons,
Et si est elle tant chestive			Entre nous tous ne nous faignons,
Que me merveil comment est vive,			Qui sommes joennes et mineurs; 155
Et est pleine de grant laidure.			Recevons le a gran honneur.
	JHESUS		JESSÉ
Bien soit; de harnois n'ay je cure;			Il est homme de gran valeur :
Met sur l'asnesse ta vesture : 130			De lui doit l'en faire clameur
Dessus prestement monteray.			Et loange. Compaignon Aquin,
	JEHAN		N'i a mais de se metre a chemin. 160
Tost a present le vous feray.			Alons doncques celeement,
<i>Tunc ponit vestem suam super asillum.</i>			Car je me doubte voirement
Seigneur, [la] vez la toute preste			[Que] se nous peres le savoient,
(fol. 4),			Malement [il] nous puniroient.
Ague et mesgre com areste,			Alons querir misericorde (v ^o). 165
Non obstant toute ma vesture. 135			
	JHESUS		BALAAC
Je vois monter; a l'aventure			Jessé, par ma loy, je l'acorde,
Je veil monter sur cest asnon,			Tant est prophete debonaire.
Et trestout puis acompliron.			Et, quant est a honneur lui faire,
<i>Tunc ascendit Jhesus supra asinum.</i>			Tout le jour en joie mectons
Or alons donc la voie droite			Et noz vestures extendons 170
En Jherusalem a la feste; 140			Par la voie, rameaux, et floretes,
Honneur nous feront et grant joye			Disans nouvelles chançonnetes.
Ceux que trouverons en la voie,			Roy d'Israel, plain de pitié,
Et ne demeurra longuement			A toy venons de la cité,
Que l'en fera tout autrement.			Gloire, loanges te rendons, 175
Jessé, Gabaon et Balaac, 145			Car par toy [grant] gloire actendons.
Samuel, Jacob et Ysaac,			Filz de David en verité,
Habraham, Sanson, Sadoc, Aquin,			Veilles avoir de nous pitié,
Entendés ça de vous chacun.			Car nous creons certainement

129 Je est ajouté par une main plus moderne. — 133 trestoute. — 134 com une arreste. — 141 Il y avait primitivement et joye; grant est ajouté par une main plus moderne. — 143 point longuement. — 144 Que len me fera. — 156 a grans honneurs. — 162 Car je me doubte trop voirement. — 167 Tant est ce prophete. — 171 et floretes. — 176 Jhesu, filz de David.

Que tu es filz de Dieu vraiment. 180	PIERRE
Filz de David, a toy loer	Je le veil bien par compaignie. 210
Doit l'en bien metre son pouer.	
Tous te prions ensemblement	<i>Tunc vadunt, et Petrus dicit :</i>
Que par toy aions sauvement.	Bel hoste, Dieu vous doint sa grace!
<i>Tunc perrexerunt obviani Christo et</i>	SALMIN
<i>straverunt vestimenta et ramos olivarum,</i>	<i>Amen, sire, et a vous se face!</i>
<i>dicentes : Osanna filio, etc.</i>	
JHESUS	JEHAN
Enfans en purs et netz, 185	O sire, entendez mon courage :
Qui tant de chançons m'avez fait,	Je suis au prophete message,
Si doucement les avez dictes :	Qui par moy vous mande et [vous]
Desservi avez grans merites;	[prie 215]
Mais ne demeurra longuement	Que vostre belle hostellerie
Que j'en auray dur paiement, 190	Lui prestés a faire sa cenne.
Qui autrement au cueur me tire.	SALMIN
JEHAN	Veigne ceans com en la sienne,
Dictes nous, [tres]beau, tresdoux sire,	Et lui dictes que le salue.
Chez qui celebrerons la feste	Grant joye aray de sa venue, 220
De Pasques, [tant] grande et honneste?	Car grant honneur me daigne faire(v°).
JHESUS	Dont me vient veoir a mon repaire.
Pierre, Jehan, je vous amoneste (fol. 5),	JEHAN
Alez tous deux en la cité;	Sires, nous y alons grant erre.
La trouverez en verité	
Homme qui une cruche porte	<i>Tunc vadunt ad Jhesum et dicunt :</i>
Pleine d'eaue, près la porte :	A vous sommes tost [re]venus;
C'est cil ou veil ma Pasque faire. 200	Bon chemin avons puis tenus. 225
Doux homme est [il] et debonaire.	Oncques homme meilleur ne veistes
Vous lui direz que je lui mande	Qu'est celui a qui nous tremeistes;
Qu'il me veille sans nulle actende	Tout quanque il a vous abandonne :
Me prester son [tres]noble hostel,	Son cueur et s'amour [il] vous donne.
Qu'est en la cité net et bel; 205	Il vous ame moult, se me semble. 230
Et il tantost l'octroi[e]ra	JHESUS
Quant de moy parler vous oira.	Alons y donc trestous ensemble.
JEHAN	<i>Tunc vadunt.</i>
Sires, nous verrons qu'il fera.	Bel hoste, Dieu vous beneïe !
Alons, Pierre, [alons,] je t'en prie.	

180 voirement. — 183 ensemblement. — 188 Il y avait primitivement moult grans. — 193 Chez lequel. — 197 La vous trouverez. — 200 A cil. — 205 Qui est. — 213 O sirs. — 224 Seigneur, a vous. — 225 depuis.

SALMIN

Amen, sire, et la compaignie!
 [Je] vous rend grant merci[s] cent
 [mille,
 Et plus que je ne porroie dire, 235
 Dont vous daignés [mon] hostel
 [prendre.
 Il n'i a mais fors a entendre
 Comment vous serez pourveüs
 Et a droit voz gens receüs.

Fleurs [et] rameaux porté et mis,
 En la voie leurs draps rué,
 En lui demonstant [trop] grant joye,
 Quant ilz gectoient en la voye
 Rameaux, floretes, violetes 270
 En disant belles chançonnetes.
 A grant ennuy nous tournera
 Qui plus vivre le laissera.
 Pour Dieu, plus prest conseil tenons
 Que mourir faire le puissons 275
 Et comme[nt] il sera trahi.

DAVID

Caÿphas, evesque, entendez, 240
 De cet affaire ne mentez,
 A nostre loy plus exaulcer :
 Tenus y estes sans faulcer,
 Et je, David, et Balaac,
 Ensurquetot [et] Ysaac 245
 Avons au cueur dueil et rancure
 Dont nostre parlement tant dure ;
 Trop avons [fait] longue conspire
 Comme peussions Jhesus occire.
 De le trahir, lyer et prendre (*fol.* 6) 250
 Ne convient plus long temps actendre ;
 Mais ne soit le jour de la feste,
 Qu'aucun ne nous face moleste.
 Se plus y actendés, outrage
 Souffirerons et un grant dommage, 255
 Car le peuple convertira
 Et nostre loy abolira,
 Ce vous jure et [ce] vous affi.
 Grans gens en a ja converti,
 Dès quant il vint de Bethanie, 260
 Par sa [tres]faulse enchanterie,
 Qu'aucuns dient par la cité
 Que le Ladre a ressuscité ;
 Encore enfans les plus petis
 De la cité l'ont salué, 265

YSAAC

Sires, ne soiés esbaï ;
 Veillés avoir icy advis.
 Le tresplus sage du país
 Par devant vous [i]cy veez, 280
 Et vous mesmes bien le savez,
 Que tel argument lui vauldray
 Devant vous que honte lui feray.
 S'il veult nier mes argumens,
 Je lui diray par lait : « Tu mens
 (2^o), » 285
 Et lui diray qu'il ne peut estre
 Qu'il soit [le] filz au roy celeste.
 Qu'en dictes vous, Caÿphas, sire ?

CAYPHAS

David, oiez que je veil dire :
 En la prophécie ancienne 290
 Trouvay l'autrier, chose certaine,
 Que toutes gens estoient perdues
 Et ne pouoient estre rendues
 Se ung homs ne souffroit passion ;
 Pour ce donc ay je entencion 295
 Que, se Jhesus perdoit la vie,
 Que forment l'a bien desservie,
 Comme trouvons par l'escripture.

BALAAC

Sire Caÿphas, je vous jure,

241 Et de cet affaire point ne mentez. — 257 Et toute nostre loy. — 259 en est ajouté par une main plus moderne. — 264 Encores. — 278-279 *Le ms. intervertit ces deux vers.* — 299 et je vous jure.

Desservi a mort aspre et dure, 300 A me vangier de l'oignement
 Que trop me fait avoir grant ire ; Que faulcement perdre m'as fait.
 Que se l'empereur nostre sire xxv., [et] xxvj., et xxvij.
 Et le peuple de Romenie Il soit pendu au grant gibet, 330
 Le savoient, sans mocquerie, Qui ne le rompra tout de cops,
 Nous en mainroient trop grant guerre, Afin qu'il en soit mieus absolz !
 Et nous osterioient nostre terre. Car bien doit avoir penitence,
 Tant l'avons entre nous laissez Qui de mon droit m'a fait niance.
 Que forment sommes abaissez ; xxvij., [et] xxix., et sont xxx. : 335
 Qu'en dictes vous, sires Ysaac ? Ce n'est que pour croistre ma rente.

YSAAC

Vous dictes voir, dom Balaac ; 310 De Jhesu ne vous esmoiez :
 Mais encores bien je regarde De le trahir feray devoir,
 Que desservi a mort. Il tarde Et se vous fay bien assavoir 340
 Le faire mourir ; c'est grant chose Que, quant de trahir sera heure,
 Quant filz de Dieu nommer se ose. Je viendray a vous sans demeure.
 Tel mot lui monstreyeray [je] double 315 Mais je [m'en] voy tost aprester
 Qu'il lui sera tresformant trouble, Chez son hôte le sien disner,
 Par lequel je luy prouveyeray Qu'il ne cognoisse la fallace. 345

Tunc recedit et dicit :

Maistre Jhesu, ne vous desplace
 Quelque demeure que je face.

JHESUS

Judas, ou as tu puis esté ?

JUDAS

La hors, ou me suis arresté
 Pour donner de l'argent aux povres
 (v^o). 350

JHESUS

Mieulx te fust [a] cy estre encores.
 Bel hôte, appareillés la table :
 Que le regne du ciel durable
 Puissez desservir et avoir !

III.

[JUDAS]

Orgardés bien qu'il soit rangié (*fol. 7*):
 Ne laissés pas pour Magdalene ;
 Ferez sur lui comme sur laine.
 xvij., xvijj., xix. et xx. 320
 D'autres oignemens serés oint,
 Qui vous garderont de suer ;
 Bien le vous promis avant hier.
 xxj., xxij., xxijj., xxiiij.
 Traï seras, faulx ribaut natre : 325
 Ne lairray par enchantement

313 De le faire. — 316 *tres est une addition plus moderne.* — 321 vous serés. — 324 et xxiiij. — 326 Ne lairray ja. — 339 mon devoir. — 345 Et qu'il. *Un ancien propriétaire du ms., qui jouait évidemment le rôle d'un des membres du conseil, place ici un renvoi auquel correspond la note suivante :* Je fine jusques C. — 349 ou je me suis arresté.

SALMIN		Et de bonnes cordes le lace	
Quant vous plaira venez laver	355	Extroitement a celle esteppe,	380
Voz mains, que la viande est preste,		Et puis, s'il peut treper, se treppe	
[Et] bonne et belle [et] toute honneste,		Trestout nu, que chascun le voie.	
Selon que j'ay de fait peü.		Gardés que nul mercy en aie.	
Certes grant joye j'ay eü		Batez le tant que las soiés;	
Dont venu estes a ma maison,	360	Verges, courroies essayés :	385
Sires, pour certaine raison.		Autre conseil n'i aura mis.	
JHESUS		JACOB	
Prenons l'eaue et nous lavons;		Sires president [et] amis,	
Tous disnerons et sans arreste.		Et a qui je suis chevalier,	
SALMIN		Le sang lui feray devalier	
Sires, vez la vous toute preste,		Jusque a terre tout degoutant,	390
Aussi une belle finette,	365	Si que sera païé a tant.	
Blanche, [bien] clere et toute nette.		Or ça, coquin, et sans riote,	
<i>Tunc lavant manus suas.</i>		Par le diable, laissez la cote ;	
JHESUS		Je te feray la destinee :	
Seons nous par maniere honneste.		Ta pel sera toute tranchee.	395
Jehan, jouxte moy te seoiras		Balaac, Sadoc et tu, Pharès,	
Et près de ton amy seras.		Qui vault [trop] mieulx que cil Jarès,	
Tu, Judas, devant moy [te] soies,	370	A ton visage remulé ;	
Com[me] tousjours faire soloies ;		Tu es de airage a chat ullé :	
Les autres, tout communement		Tu vaulx [ja moult] plus que ne	[semble. 400]
Seez vous tous legierement.		Batons ce truant, que cy tremble,	
<i>Tunc sedent et edunt.</i>		Tant que de cops soit il cassé.	
Sachez tous, ne demeurra gueires		JARÈS	
Que j'auray [bien] d'autres affaires.		Se j'ay pour ce neix renversé,	
Nul de vous ne soit esbahi		Tost lui auray presté ma paume.	
.....		BALAAC	
.....		Et la mienne, que je lui aume.	
IV.		Vali, vali, le bon Jacob!	405
[PILATE]		Prestement [il] aura ce cop.	
.....		Maintenant [il] n'a pel entiere.	
.....		SADOC	
O felon cueur, de parole aigre (<i>fol. 8</i>),		Moy, Sadoc, filz de bonne mere (20),	
Mene Jhesu en celle place,		Te batray devant et derriere!	

359 Certes moult grant joye. — 361 Sires doux. — 364 *Une main plus moderne corrige* : Sires, vez la leau toute preste. — 365 Et aussi. — 378 Menez. — 384 en soiés. — 385 A verges, a courroies essaies. — 390 Jusques. — 393 De par.

Combien que soie courtibaut, 410 A genoulx, et lui presentons
 Toutesvo[e]s suis lié et baut Salut en lui disant
 De me mectre en telle meslee. Trestous : « Dieu te sault, roy des
 Or ça, escoussons ceste aïree [Juifz, »
 Du blé. Vez [doncques] com il baisse En signe de grant moquerie ;
 Son chief. Lieve tes yeux, adresse ! « Vous avez dit en menterie
 Je voy bien que tu as vergongne ; « Que nos maîtres [vous] repreuvez. »
 Bien [mal] en point va ta besongne.
 Or est [bien] ceste aïree escousse.

BALAAC

Tant ay travaillé que je posse. [Or] soit de tous nous enchrachez.
 Jacob, te diray que ferons : 420 Que Dieu lui doint hui mal estrainne !
 De ceste esteppe le traïrons Je croy qu'il n'a pas la pel saine.

PILATE

Et lui vesterons cest manteau ; Ça, chevaliers, qui la tisaine
 Aussi lui donrons ung chapeau. Ne buvez pas a desjuner,
 Viste, toy ! [metz] ; je croy qu'en Amenez cil a l'atourner 455
 [Metz] ce bel manteau qu'est de rogne, En l'estat d'un si [tres]grant maïstre.
 Et puis te bailleray couronne Je croy qu'il n'a pas talent d'estre
 D'espine guerpe, dure et bonne. Jamais en vostre compaignie,
 Bien est droit que couronné soie. Qui lui avez fait tel saingnie.
 Ça, roy des Juifz, [je] te faïstoie ! Or ça, sires, venez avant ! 460
 Tien moy ceste vierge pellee ; Je vous veil monstrier a la gent.
 Mieux sembleras roy de Judee. 450 Seigneurs prestres, je vous ameïne
 Vez, certes, cy ung beau bailly ; Jhesu, qui a souffert grant peine,
 Semble il bien truant failly ? Affin qu'aïés de lui pitié.

JHESU

[Il] contrefait le papelart. Vez moy ung homme en verité. 465

SADOC

Mais mieulx me semble [il] coart 435 PILATE
 A son visage cremeart. Prestres de la loy, or vez cy :
 Jarès, en toy n'auray fiance. Pour verité je vous affy

JARÈS

Ne toy ny ta grant sapience Que [cil] Jhesu est bien navrez, (70)
 Ne valés pas ung gros estron (fol. 9). Et m'est advis que c'est assez,
 Ne [que] jamais jour de sa vie 170
 Dira il de vous villenie,
 Ce vous promet et vous affie.

JACOB

Certes mesmes de ton baton 440 LES JUIFZ
 Te donray [cy] ung bel letron. Ouste le et le cruciffie !
 Sadoch, Jarès, or nous getons Par nostre foy, beau [tres]douiz sire,

419 Tant ay je. — 121 le tirerons. — 412 or nous tous. — 419 encores. —
 455 Amenez celui. — 459 telle.

Mort a desservi et martire :	475	LES JUIFZ		
Filz s'est [il] fait de Dieu le pere.			Sires, ce n'est pas tresbien dit :	
		PILATE	Autre roy que Cesar n'avons,	
Par la foy que doy a ma mere,			En verité bien le savons;	
Sans cause ne le jugeray,			Se ne jugiez, en verité	
Je le vous afferme pour vray.			Ne serés en son amitié.	510
Prenez le et si le jugez	480			
Selon la loy que vous tenez.		PILATE		
		LES JUIFZ	[Or ça], seigneurs, par le grant diable,	
Sires Pilate, vous savez			De rien ne voy Jhesus coupable;	
Que a nous il n'appartient mie			Né say pour quoy sus lui criez.	
A nul faire perdre la vie;		LES JUIFZ		
Mais vous avez la cognoissance	485		Cruciffiez, cruciffiez!	
De donner contre lui sentence;				
Pour ce faictes en jugement.		PILATE		
		PILATE	Seigneurs, Jhesus vous laisseray	515
Je vous jure par mon serment			Et Barrabas delivreray.	
Qu'en lui ne trouve cas de mort;			Tenez Jhesu, je le vous livre;	
Certainement vous avez tort.	490		Jugiez le a mort ou a delivre,	
Encore avec lui parleray,			Mais que [je] ne soie entachiez	
Se rien en lui trouver porray.			Et soie delivre de pechie[z].	520
Esbahi es, si que ne sonne;			Or me pardoint [le] Dieux benigne!	
Semblant fais que rien de nous donne;			En cestui n'a nul cas de crime	
[Mais] sur toy ay grant poesté.	495		De rien que [je] l'aie abouchié.	
		JHESUS		
Du pere, roy de majesté,			LES JUIFZ	
T'est ceste poesté venue;			Sur nous tous en soit le pechié!	
Ne l'as de toy nullement eue;			[Que] sa mort nous soit reprochiee	525
Et ceulx qui m'ont baillé a toy			A nous et tout nostre lignee!	
	(fol. 10)			
Y ont plus grant pechié que toy;	500	CAIM		
Ce te fais [je] bien assavoir.			Seigneurs, sans prendre plus lesir (2 ^o),	
		PILATE	De lui faisons nostre plaisir;	
Seigneurs prestres, sachés de voir			Il n'i a mais que de le prendre.	
Que Jhesus ne veil plus grever.		BALAAZ		
Ne sauroie vostre roy jugier :			Il nous fault donc icy entendre	530
Plus ne sera soubz moy subdit.	505		De faire la croix aprester,	

484 A nulle. — 487 le jugement. — 488 serement. — 491 Encores. — 496 De mon pere. — 500 plus grant gref pechie. — 503 pas plus. — 505 soubz moy subiect. — 509 Et se ne jugiez. — 510 Ne seres pas. — 512 Roy ne voy Jhesus coupable. — 520 Et que soie. — 526 toute. — 530 Il nous fault donc aentendre.

Puis soit pendu sans arrester
Le prophete filz de Marie,

PILATE

Ces deux larrons de faulce vie
Pendez avec pour compaignie; 535
Dimas soit pendu a la dextre
Et Gestas soit a la senestre :
Jhesus entr'eulx deux [si] sera,
Et parra qui bien fait aura.
Or faictes tost sans arrester. 540

YSAAC

Je me vois donc[ques] aprestre
A faire faire les trois croix
Ou ces gens seront a destrois,
Si que n'i faudra nulle rien.

JARÈS

Ha! dea, maistre, je vous tien bien ;
Oncques plus aise je ne fu.

BALAAAC

Certes, tu seras extendu
Et tirras comme [une] vielle
Pour joer de la chalumelle
Et pour estre en meilleur conroy. 550

CAIM

Pour quoy, dea, te faisoies tu roy,
Quant tu es ung petit varlet?
Fait il bien le chemin mal...

.....
.....

IV.

JARPIN (fol. 11)

Volentiers pour te d[elivrer?]
Jusque a la mort te secourray 555
A ton besoing tant que porray.

Baillés ça les cloux, charretiers;
J'ay le marteau pour les cloiers.
Truant, va tost la croix monter,
Et puis iray a toy compter. 560
Ton orgueil te vendray bien chier;
De ton corps si seray bouchier.
Meschant paillart, extend les mains ;
De toy n'i a ne plus ne mains,
Car de ces cloux qui sont cy gros 565
Te perceray après les os ;
Par les mains les te fichery,
Trois cops de marteau te donray
Affin que jamais tu n'en sourde.
Je fer, Caïm ; a moy t'acorde. 570
Il n'i a mais que de forgier ;
Puis yrons moiller le gorgier.
Haro! ung peu les os [vous] croissent,
Ne ja pourtant ces cy vous laissent.

CAIM

Jarpin, descend; n'ay[c] pas doute :
Les cloux es piez aussi lui boute.
Ton Dieu ne t'a si bien gardé
Que des cloux ne t'aie lardé.
Bien es atourné a baller ;
Va t'en se tu t'en puis aller. 580
Tu ne t'es si bien deffendu
Que en la croix ne t'[aye pendu];
Or ay je fait bel edifice.

BALAAAC

Caïm, qui as ton bel office,
De ces deux larrons fay justice. 585
Moult ont rongés de [males] croustes.
Tantost [si] leur brise les coustes (v°),
Et les gardes bien de dancier.

CAIM

Je me vay donc[ques] avancer.
Ça, Jarpin, pren ce compaignon; 590

532 Puis fust pendu. — 533 Le faulx prophete. — 535 Pendez avecques
lui. — 544 Si que ni faudra a nul rien. — 555 Jusques. — 576 le boute.
— 584 qui as fait ton bel office.

Met luy seicher cuer et rognon, Et je prendray cestui aussi.		Pour humaine redemption, Et say bien tout certainement Que tu es nostre sauvement Et que tu es a tort pendu, 625 En ceste croix nu extendu.	
	JARPIN		
De pession soit il froissi Se ne cuidoie estre hors de peine! Or ça, que la male sepmaine 595 Vous envoie huy Dieu le pere! Hui vous morrez de mort amere. Cestui est deja en balance; Il n'i a pendart nul en France Qu'en cest mestier me peust passer 600 Ne si bien les jambes casser. Caïn, n'as tu pas fait encores?		Et pour ce, Jhesu, je te prie Que, quant perdray du corps la vie, Que tu aies de moy memoire Et mon ame metz en ta gloire; 630 En toy je croy [bien] sans faintisce.	
	CAIM	GESTAS	
A! voy, dea! moult te demoures? Laisse faire tout a loisir; Je ne me puis pas [bien] aysir. 605 Tant a les os ce puant natre Plus fors [et] plus durs qu'autres [quatre.		Dimas, et moult te tien pour nice De ton ame tant le prier : Soy mesmes ne peut deslier. Meschant est il qui le croira. 635 Tu voys que point de pouoir n'a : Ne se peut de la croix mouvoir. Cecy peus clerement veoir : S'il peust, tantost se descendist De la croix et plus n'i pendist. 640 Or, vraiment, il est [par] trop nice.	
Or ay je fait sans ton aïde; Bien fort lyé est, que je cuide; Si mourra, ne demourra guere. 610		DIMAS	
	DIMAS	Plus meschant es q'onc[ques] veïsse, Tu es hors de bonne memoire : Saches qu'il est le roy de gloire. Veille[s] entendre a ma priere. Certainement je croy que es Le sauveur des sauvés, Qui as créé [tres]tout le monde, 615 [Et] ciel [et] terre, et feu et unde; Si ay je [aussi] en ma creance Que tu puis bien avoir vengeance (fol. 12)	Plus meschant es q'onc[ques] veïsse, Tu es hors de bonne memoire : Saches qu'il est le roy de gloire. Pourquoy lui dis tu tel diffame? 645 Vraiment en lui n'y a nul blasmé, Mais nous deux avons fait la chose Pourquoy souffrons mort angoisseuse. Moult bien l'en devons gracier Et en lui tout temps nous fier, 650 Dont lui plaist souffrir tel oultrage Pour l'amour de humain lignage. Tout est trouvé en l'escripture, Que de vierge la norriture (7 ^o) Doit mourir a tresgrant vilté. 655
De ceulx qui t'ont cruciffié Et en la croix si fort lié; 620 Mais tu souffriras passion			

599 Cette correction est de M. G. Paris. Le ms. porte : I na en pendart nulle fiance. — 604 Laisse moy. — 608 et sans. — 610 et ne demourra. — 621 souffrir. — 634 Et soy mesmes. — 637 Il ne se peut. — 638 peus tu. — 639 peut. — 643 bon. — 646 en lui na. — 650 confier. — 654 Que de la vierge.

JHESUS	CAIM
Dimas, tu as dit verité.
Pour ce que mercy as crié,
Tu ne seras point oblyé.	
Quant ton ame sera partie	VI.
De ton corps si aura [el] vie : 660	JHESUS
A moy viendra en paradis,	Porte lui bonne compaignie (<i>fol. 13</i>),
Qui cloux avoit esté jadis :	Comme a ta dame et [ton] amie.
Tantost je le desfermeray	JEHAN
Quant resuscité je seray.	Sires, tous les jours de ma vie,
Or veil [je] faire a Dieu mon pere 665	Sachés, de voir je vous affie,
Pour tous ceulx cy une priere.	Trestout vostre plaisir feray 690
Mon tresdoux Dieu omnipotent.	Et la ou vous plaira yray,
Je te pry cy devotement	La secourray et ameray
Que leur pardonne cest pechié,	[Tant] chierement comme ma mere ;
Et que nul n'en soit entachié, 670	Mais moult a [el] douleur amere,
Car il ne sevent [ce] qu'ilz font.	Et moy grant douleur me remort 695
.....	Quant je pense en [i]celle mort
	Qui vous fera perdre la vie.
	JHESUS
PILATE	Que voulez vous plus que vous die ?
Seigneurs, or est cruciffiez	Par grant amour je vous de prie
Celui dont tant vous douliez.	Que vous alliez autre partie. 700
Ceste escripture qui est preste 675	CAIM
Prenez et mettez sur sa teste,	Or ça, Jacob, tous tost venez ;
Affin qu'en face a tous lecture.	Balaac, Ysaac, acourez.
	Ce meschant en croix regardez.
CAYPHAS	Estes vous la et ne monstrez
Sires Pilate, l'escripture	Vostre pouoir? Mais n'as semblant, 705
N'est pas escripte par droiciture,	Car tout ton corps te va tremblant.
Qui dit que nostre roy estoit ; 680	Va, punais, bien monstre[s] exemple
Mieux autrement escript seroit	Qu'en trois jours referas le temple !
Que de nous se faisoit roy dire,	Tresfaulx menteur outrecuidé,
Et mieulx fust [il] sans faulte, sire.	Comment le feroies tu de gré, 710
	Quant tu meurs par si peu de guerre?
PILATE	CAYPHAS
Il ne sera ne mieulx ne pire :	Se filz Dieu es, te veil requerre :
Ce qu[i] est escript est escript. 685	

664 puis je seray. — 666 ma priere. — 668 prie. — 676 et la mettez. — 678 ceste escripture. — 680 Qui monstre. — 681 escripte. — 703 en la croix. — 704 et nauez. — 712 Se filz de Dieu.

Descend de celle croix a terre,
 Et, se tu puis par toy descendre,
 Honneur te ferons et non mandre (r^o),
 Mais comme Dieu te aouerons
 Et en toy trestous [nous] croirons.
 Vez cy bel pouoir de neant ;
 Qui t'a creü fole est la gent :
 Se [tu] as pouoir, or te sauve. 720
 Ce di[s] tu que les gens [tu] sauve :
 Et, se tu puis, si te descend[s].

JARÈS

Certes tous ceulx sont bien meschans
 Qui croient en tel papelart.
 Faïlly as a faire ton art 725
 Par lequel les autres sauvoies.

JARPIN

Il appert bien que ne porroies
 Me enchantier tant que je dormisse,
 Combien que volentiers le feisse,
 Que deux nuitz a que ne dormy. 730

JHESUS

Hely, lama zabethani ?

CAIM

Haro! N'avez vous pas ouy
 Qu'il a [cy] appellé Helie
 Pour lui venir sauver la vie?
 Ça, regardons s'il y vendra. 735

JARÈS

S'il y vient, a moy comptera,
 Et le mectray en bon conray.

JHESUS

A boire! [a boire!] J'ay grant soi.

CAIM

Par ma loy, je t'en donneray.

VII.

CAIM

Or n'en soit donc[ques] plus mot dit
 (fol. 14); 740
 Je vois tantost, sans arrester,
 Sur lui la coudre et la dressier.
 Sires Cayphas, soit departie
 Ceste robe a la compaignie
 Qu'avoit vestu le faulx prophete. 745

GAYPHAS

Volentiers ceste chose accepte :
 Prenés trestoutes ses vesteures.
 Rien ne gangnés en ses chausseures.
 Aux dez joés pour vous esbatre.

CAIM

Ceste robe est a nous [tous] quatre ;
 N'a mais a qui celle debatre :
 Conviendrons nous ce qu'en ferons?

JARPIN

..... aux dez la joerons
 Or ... bien doit joer Jacob.

JACOB

Or soit doncques au premier cop 755
 Mise a pris [et] au plus offrant
 Et au dernier encherissant.
 Je commence ja a jouer. 755
 Hault les dez! Ve[e]z les voler.
 Avant œuvre les gectera, 760
 Et ceste robe tasteray.
 J'en ay [cy] quatre, en somme toute.

CAIM

Plus fort getasse, mais me doute.

JACOB

Tu te doubtés? Boute tout oultre.
 Que ta cohardie me moustre. 765

716 Mais comme a dieu et te aouerons. — 731 *Hely hely*. — 739 donray.
 — 745 vestue. — 747 Pren trestous ces vestemens. — 752 *Ce vers est à demi effacé et la lecture n'en est pas certaine*. — 760 Avant tout œuvre. — 761 je tastray. — 763 mais trop me doute.

La chance a moy [bonne] viendra, Qui de quatre ne la [t]oldra; Mais j'ay paour que tu me boule.		Ta douleur au cueur j'ay : A peu que ne define. Las, las! et que feray Quant seray orpheline? (fol. 15)	
CAIM		De dueil me tueray; N'ay autre medecine.	
Tu soi[e]s pendu par la goule! (v ^o) J'ay tant paour d'amener poy 770 Et que la chance soit vers toy. Trois poins me fault a l'aventure.		Beau filz, moult m'as amee; Je suis c[reante] et ferme; Ne doys [estre] blasmee 805 Se je pleure de lerne, Car en ceste Ne partira ma p. Du corps et si t'a. Pren moy, [Mort,] a cest terme!	
JACOB			
Perdu as par mal[le] fortune; A moy s'en viendra la vesture.			
JHESUS			
Or est tout fait en verité 775 Que dist David en son dicté, Que [tous] mes os demembreront Et ma robe aux dez joueront.		Beau filz, la departie Moult sera froide et Quant n'aray qui m'aie, Ne nul qui me secoure. Las! ne say ou je fuie 815 Ne a qui me rescourre. Mort, vien tost, je t'en prie, Pren moy et me devoure.	
MARIE			
Beau filz, beau filz, beau pere, Que voy en la croix pendre, 780 A ta dolente mere Veille[s] ung peu entendre, Qui en nulle maniere Je ne te puis deffendre, Et voy ta char tant chere 785 A tort aux clous [se] fendre.		Bel cher filz gracieux, Moult as. 820 Q.see Blesser ton corps precieuxcherray pasmee. 825	
Beau cher filz, bien dois estre Corroucee et dolente, Quant a dextre et senestre Regard ta char sanglante; 790 Me fait ma doulour croistre Ta char [tant] clere et gente. Or voy tes os paroistre Pour la greve tormente.		Laissez [le] moy touchier, F[aulx] Jui[fz], gens moult dure.veulx je couchierma rencure.l'ay Dieu moult chier 830	
Beau filz, doulx, chier et vray, 795 Ton chef vers moy encline;			

767 croidra. — 771 devers toy. — 773 *Ce vers était sans doute placé après le v. 774 et devait avoir une rime en une.* — 775 Or est du tout. — 789 et a senestre. — 794 Pour la grant greve. — 798 A bien peu. — 799 Lasse, lasse. 810 a ceste heure. — 812 et l'exode. — 815 Lasse ne say.

.....trespure
fais moy assechier
de ma nature.

Vous [que] voy sans pitié
 De guerre et [de] discorde, 835
 Prenez m'en adversié
 Et sans misericorde,
 Et mon filz soit gité (7°)
 Avant que Mort le morde,
 Et j'aie tel vilté;
 Pour lui je m'i accorde.

Croix de dueil et tristesse,
 Par qui me desconforte,
 En toy n'a nul leesce,
 Par qui tel douleur porte.
 Beau filz, de celle haultesse
 Donne fouldre si forte
 Que la gent qui te blesse
 [En] chee a terre morte!

[He]las! mon tresdoulx creatour, 850
 Quant si fort navré [je] te voy,
 Et ne te puis faire secour,
 Je croy que desespereroy
 Pour la martire et la dolour
 Qu'en celle croix souffrir te voy. 855
 Je say que ceulx n'ont grant paour
 Qui t'ont [cy] mis en tel conroy.

Helas! ou iray me complaindre
 Ne a qui me conseilleray,
 Quant mon filz voy si fort contraindre
 Que si doucement nourri ay?
 Faulx Juifz, laissez moy attaindre
 A lui, et le descloueray
 Avant que mort le veigne poindre,
 Ou certainement je morray. 865

Or voy je bien que nul confort
 Nullement [je] ne te puis faire;
 Mieulx aimasse souffrir la mort
 Et tous mes membres [cy] detraire
 Que te veoir souffrir a tort, 870
 Painne qui est si deputaire.
 Laisse moi le [cy] demi mort.
 Las! je ne sçay ou me retraire.

Bien [doi] de toy, mauvais Pilate,
 840

VIII.

[JOSEPH]

845 Lequel m'en a donné licence (*fol 16*),
 Pour ce que j'ay grant esperance
 De le mettre dans ung tombeau
 Que fait faire ay [tout] de nouveau;
 Pour ce pensons de le descendre
 Et [de]sur icets draps l'estendre 880
 Que maintenant achetté j'ay.
 Nichodeme, je vous diray,
 Apportés moy tost celle eschelle
 Et montés tost dedans icelle
 Pour oster le clou de la main, 885
 Et je iray a l'autre, derrain,
 Et ainsi sera descendu.

NICHODEME

Il faut qu'il soit [bien] soustenu
 Pour le clou qu'il a en ses piez,
 Puis il sera tost devallez, 890
 Et de ce que fait cy avez
 Dieu, [sire,] le vous veille rendre!

JOSEPH

Plus en feroie de bon cueur tendre.
 A Dieu, dame et la compaignie.

836 Prenez moy. — 838 degite. — 840 telle. — 844 nulle. — 854 Pour la martire et peine. — 856 Je ne say. — 877 De le mettre en. — 886 le derrain.

MARIE	MARIE
A Dieu, et cent fois vous mercie.	Amenez ceste secte toute
JEHAN	Prandre des biens la pacience. 930
Ma dame, a chemin nous mettons ;	LES FEMMES (fol. 17)
Cy plus demeurer ne pouons :	Dame, Dieu vous doit alegence
Vous veez bien qu'il s'abasseure.	Et vous veille reconforter :
MARIE	D'autre chose n'avez mestier.
Plaise vous, Jehan, qu'icy demeure	A Dieu ; nous en alons d'icy.
Et que jamais je n'en departe. 900	MARIE
Las ! [las !] mon filz, la fievre quarte	A Dieu, amies ; grant mercy 935
N'ay pas, mais [bien] cothidiaine, (v ^o)	De vostre bonne compaignie.
Qui tout droit a la mort me maine.	Alons, Magdalene, m'amie,
Helas ! helas ! quel departie !	Nous retraire en nostre maison.
Quelle angoisse toute me lye 905	JEHAN
Et ay de vous, tant fort amere !	Dame, vez vous bien la saison
JEHAN	Qu'au tiers jour ressuscitera. 940
Helas ! [las !] ma dame et ma mere,	Confortez vous ; il advienra
Je vous prie que vous en venez ;	Ainsi, car il [vous] l'a promis.
La nuit vient, et vous le veez.	MARIE
Alons nous en en no maison. 910	Voirement, Jehan, il m'est advis
MARIE	Que terre font par dessoubz moy
Helas ! ce n'est pas sans raison	Quant je pense en [quel] faulx conroy
Se avec mon filz je demeure.	Et l'estat ou a esté mis
Partir ne [me] puis a ceste heure,	Par ces [tres]desloiaux Juifz,
Car mon cueur est avecques lui.	[Toute] la peine et les injures
A Dieu, mon filz, a Dieu vous dy, 915	Et les afflictions tant dures
Pour ce que dictes que obeïsse	Et la villennie en sa face, 950
A Jehan et son vouloir fêisse.	Qu'a peu [que] le cueur [ne] me glace.
Alons nous en, de par Dieu, donc.	Hé ! Dieu en soit de tout loé,
Ne demourra pas le temps long	Regracié et honnouré,
Que tantost ressuscitera, 920	Qui vouloit qu'ainsi advenist.
Comme promis a nous tous l'a ;	JEHAN
Mais souffrir vouloit tel oultrage	Certes, maistresse, ainsi le dist ; 955
Pour racheter humain lignage ;	Pour ce, dame, n'y pensez plus ;
Nous l'avons en ferme creance.	Mectés vostre cueur au dessus,
JEHAN	Car arons pour une douleur
Ma dame, j'ay grant esperance 925	Cent joies quant viendra ce jour
Que il nous reconfortera.	De ressusciter qu'a promis (v ^o) 960
Le tiers jour ressuscitera :	A ses freres et ses amis.
En ce ne fais [je] nulle doubtte.	

895 sans fois. — 897 icy. — 910 nostre — 927 quil ressuscitera. — 929 Amenez, Jehan. — 935 et grant mercy. — 940 Que le tiers jour. — 958 Car nous arons. — 960 qu'il a promis. — 961 et a ses amis.

LES CHEVALIERS

Sires Pilate, nostre prince,
 Vous savés et tout la province
 Que ce faulx enchanteur disoit
 Qu'au tiers jour ressusciteroit,
 Et pour ce, sires, il seroit bon
 Que tous ensemble advisasson
 Que le monument fust gardé
 Et qu'il ne nous fust desrobé
 De ses disciples ou de gens,
 Toute nostre loy corruppens,
 [Qui] disoient que ressuscité
 Seroit; pour ce, en equité.
 Pourveu y soit que soit gardez.

PILATE

Seigneurs chevaliers, escoutez,

Prenez doncques [toutes] voz armes,
 Espees, dagues et gisarmes;
 Allez le monument garder
 Et n'i convient plus retarder,
 965 Car, s'ilz le pouoient avoir, 980
 Ilz en porroient decevoir
 Tout le monde, peu s'en faudroit,
 Dont malement nous en prandroit.
 Gardés le bien en charité.

970

LES CHEVALIERS

Pour acquerre vostre amitié
 Le corps volentiers garderons 985
 Et toute nuit y veillerons,
 Et, s'aucun le nous veult embler
 Par bel parler ou par jangler,

.....

975

963 toute. — 967 y advisasson. — 970 ou de ses gens. — 975 or escoutez. — 979 plus que tarder.

GLOSSAIRE

- ABASSEURE (Il s'), il se fait tard, 898. *gherb, garh*, sur lequel voy. Diez, II a, *garbo*.
 Ce verbe, qui ne figure pas dans Godefroy, est formé sur la locution *a basse beure*, tard; de même *a (de) haute beure*, de bonne heure.
 LAIT, injure, 285.
 LETRON (?), 441.
 NATRE, méprisable, méchant, 325, 606.
 ACTENDE, attente, 203.
 NEIX (?), 403.
 AIRAGE, race, 399.
 PASSION, passion, 593.
 AUMER, payer le droit d'aumage, payer, 404.
 REMULÉ, 398. — Sainte-Palaye cite le mot *remule* « bâton à tête ». Un « visage remulé » signifie peut-être un visage grotesque, bouffi.
 CONROY, ordre, 550, 857, 945; — CONRAY, 737.
 TREMETRE : passé déf. *tromeistes*, 227.
 CREMEART, craintif (?), 436.
 TREPPE, SE TREPPE, sauter, 381.
 ESCOURRE, secouer; impér. *escoussons*, 413; part. passé *escousse*, 418.
 ULLÉ, brûlé, 399. Cf. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 453 : *Vous resemblez le chat uslé, Qu'il a en vous plus de bonté Et de cortoisie et de sens Que ne cuident le plus des gens.*

(A suivre.)

É. PICOT.

MÉLANGES

I

AMBULARE¹.

Si, comme M. Schuchardt l'affirme pour de très bonnes raisons², le roum. sept. *umblá*, l'istiro-roum. *ámblá* et *ámná*, le roum. mac. *innáre*, le lad. *anna-* (*na, na, ala, la*)³, l'it. *andare*, l'esp. et le port. *andar*, l'it. mér. *annar*, le prov. *annar anar*, le franco-prov. *aldá*, le fr. *aller*, viennent d'*ambulare*, et si je crois moi-même aujourd'hui à cette base pour l'ensemble de ces formes en apparence si divergentes et si malaisées à réunir sous le même chef, ce n'est pas que leur genèse, telle qu'il la présente, m'ait convaincu en tout point; mais j'ai obéi et cédé à ce sentiment si fréquent qui nous impose comme sûres et certaines des croyances qu'il nous serait bien malaisé de prouver et qui nous sont cependant tout autant que des vérités bien et dûment démontrées. Malgré le peu de mérite de l'identification que j'avais tentée, *Rom.* XVI, p. 560-564, et que je regrette de voir figurer dans le *Latinisch-romanisches Wörterbuch* de G. Körting, dont la

1. [Nous devons faire remarquer que la *Romania* réserve encore son opinion sur la question de l'origine d'*andare*, etc.; mais, comme l'a fort bien dit H. Schuchardt, « tous les efforts si variés et redoublés qui visent depuis longtemps à la solution de ce problème, même sans y arriver, sont à comparer au travail acharné des trois fils dans la vigne que leur père leur avait laissée en leur disant qu'il y avait caché un trésor. » L'article qu'on va lire, notamment, contient des observations qui auront toujours leur valeur, quelle que doive être un jour la solution définitive de la question qui leur a donné naissance. — *Réd.*]

2. *Rom.*, XVII, p. 416, et *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XIII, p. 528.

3. Voir Gartner, *Rectorom. Gramm.*, § 185, et Ascoli, *Arch. glott.*, VII, p. 492 et 535.

première livraison vient de paraître, mon article, où je cherchais midi à quatorze heures, a provoqué celui de mon savant et bienveillant ami, qui, sans dissiper à mes yeux toutes les difficultés, les a singulièrement restreintes et amenées fort près de leur solution. Je pensais qu'il allait reprendre le sujet, mais non pour continuer à soutenir l'évolution des formes telle qu'il la donne *Rom.*, XVII, 421, et pour abandonner le point de vue phonétique et se retrancher dans le terrain peu sûr des exemples qui, grâce à leur fréquence dans l'usage journalier, échappent aux lois connues, ainsi qu'il vient de le faire (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XIII, p. 529, note). Ce point de vue, je ne le nie pas tout à fait, mais je ne puis l'admettre que du moment où il serait impossible d'en accepter un autre. A mon avis, mon habile confrère a bien raison de dire que « si un *deus ex machina* déchirait le voile qui enveloppe les origines de *andare*, etc., nous posséderions quelques exemples de plus de phénomènes d'ailleurs bien connus¹ ». Je veux essayer, et j'espère maintenant avec plus de bonheur, de lever le voile qui nous cache l'origine de toutes ces formes, et, sans abandonner le terrain sûr et solide de la phonétique, de démontrer que toutes celles que le sens et l'emploi rattachent à *ambulare* s'éclaircissent suffisamment par cette base, si l'on tient compte des modifications auxquelles était soumis ce verbe multiforme, et à coup sûr beaucoup mieux que par toutes les autres qui ont été proposées jusqu'à ce jour. Je ne recourrai pas même à l'**ambitare* de M. Gröber, approuvé par des savants aussi autorisés que MM. Schuchardt et W. Meyer-Lübke², qui en tirent l'it. *andare* et l'esp. *andar*, quoique cette base ne soit guère moins problématique que *enatare* et offre, à y regarder de près, des difficultés toutes pareilles, qu'on ne saurait se dissimuler. **Ambitare* ne peut donner ni l'it. *andare*, ni le roum. *âmná*.

Pour éclaircir la genèse de tous ces verbes qui signifient « aller », il est indifférent d'admettre à l'origine *ambulare* ou *ammulare*. Le point capital est de montrer d'où la première modification est partie. Or il n'est pas besoin de prouver

1. *Rom.*, XVII, p. 416.

2. *Rom.*, XVII, p. 420, et *Gramm. der rom. Sprachen*, I, § 538.

qu'elle n'a pu partir que de l'*l*, qui était dans des conditions telles qu'il pouvait aisément devenir *n* et *d*.

La première pers. plur. de l'ind. prés. *ambulamus*, la même pers. du subj. prés. *ambulemus*, auxquelles M. Schuchardt attribue avec raison une grande importance dans l'évolution des formes romanes¹, et les troisièmes pers. plur. des mêmes temps *ambulant* et *ambulent*, ainsi que l'inf. *ambulare*, ont dû et pu subir des métamorphoses qui nous sont bien connues, et les autres personnes de l'ind. et subj. présent et de l'impératif accentuées sur le radical n'en étaient pas nécessairement exemptes. Car elles pouvaient à la fois s'assimiler aux premières et troisièmes pers. plur. par analogie et obéir à une influence purement phonétique ou mécanique, telle que nous la trouvons en it. dans *mòdano* (franco-prov. *mánu* et *múlu*) *modulus*, *sédano* *σεδανος*, et en esp. dans *címbano* pour *címbalo*, *gámbano* à côté de *gámbalo*, où l'*m* semble avoir produit l'*n*, et dans *búfano* pour *búfalo* et *pífano* pour **pífalo pífaro*, où il est difficile de voir la raison de l'*n*. Ces formes cependant ne conviendraient bien que pour expliquer les modifications qu'auraient pu subir l'impér. *ambula* et les trois pers. sing. de l'ind. et du subj. présent. A l'infinitif, le changement de l'*l* en *n* avait aussi sa raison d'être parce qu'il s'y trouvait trop voisin de l'*r*². En conséquence un infinitif vulgaire **ambunare* ou **ammunare* ou mieux peut-être, d'après la phonétique latine, **ámbinare* ou **amminare*, est au moins probable, qu'on le regarde soit comme venant de l'inf. *ambulare*, soit comme issu de l'ind. prés. **ambino-as-at*, du subj. prés. **ámbinem-es-et* et de l'impér. **ámbina*. Mais le remplacement de l'*l* par *n* devenait une cacophonie aux premières et troisièmes personnes plur. de l'ind. et du subj. présent. Ici l'*l* aurait bien pu se maintenir, ou, après être devenu *n*, se changer de nouveau en *l*, comme cela s'est passé dans l'it. *Girólamo*, *meliaca*, *alma*, par exemple, mais dans **ámbinamus* ou **amminamus*, **ámbinant* ou **amminant*, etc., le *d*

1. *Rom.*, XVII, p. 420.

2. Si l'it. *centinare* est *cincturare*, nous y avons un phénomène assez semblable. D'après la phonétique toscane, on s'attendrait à une forme *centidare*, mais le *d* trop voisin de l'*r* s'est changé en *n* sans doute sous l'influence de la première syllabe.

était aussi bien et peut-être mieux justifié, comme on peut le voir d'abord par les formes suivantes, plus extraordinaires encore, puisque le changement de *l'n* en *d* y frappe l'initiale : mil. *domá* = *nomá* non magis, lad. *dumbrar* numerare, et aussi par le changement de *d* en *n* dans l'it. *lâmpana* pour *lâmpada*, exemple qui ne prouve pas moins que les premiers.

Au surplus, nous avons pour étayer amidare l'anc. it. *amenduo-i-e* que *ambo-i-e* a été impuissant à maintenir dans sa forme première, et le fr. *samedi*, qui est pour *sambedi*.

Disons enfin que s'il était permis de tirer pour *ando*, etc. des conséquences de l'anc. latin *cadamitas* pour *calamitas*, de *meditari* μελετεῖν et de l'it. *âmido* amyllum cité déjà par Diez dans son article sur *andare*, nous eussions pu arriver plus tôt au but désiré que ni l'anc. latin *impelimenta* pour *impedimenta* ni l'esp. *comilon* comedonem n'empêcheront d'atteindre.

D'après ces données tant positives que hypothétiques, nous croyons pouvoir établir la genèse des verbes romans qu'on suppose venir de *ambulare* de la manière suivante, qui est, à une petite différence près, pour *a* et *b*, la même que celle de M. Schuchardt (*Rom.*, XVII, p. 421) :

a *ambulare*, d'où le roum. sept. *umblá*, l'istiro-roum. *âmblá* et peut-être aussi le ladin *ala la*;

b **ambino-as-at*, *ambinem-es-et*, *ambina*, *ammino*, etc., *ambinare* ou *amminare*, d'où l'istiro-roum. *âmná*, le roum. mac. *innâre* et le ladin *amna*, *ma*, *na*;

c **ambidamus* *ambidant* *ambidemus* *ambident* ou *ammidamus*, etc., d'où l'it. *andiamo*, l'anc. it. *ândano* et *ândino*, l'esp. et le port. *andamos*, *andemos*, l'esp. *andan*, *anden*, et le port. *andão*, *andem*, qui ont donné le radical *and-* à toute la conjugaison.

L'it. mér. *annar* est du domaine où *quando* devient *quanno*. Quant au prov. *annar anar*, au franco-prov. *alá* et au fr. *aller*, nous pensons que l'explication que nous en avons donnée, *Rom.*, XVI, p. 563, a gardé sa valeur. Il n'y a en effet que *andare* qui suffise à ces formes, car une base *amnare* eût laissé, dans le traitement de *mn*, des traces de son existence.

Prague, le 8 mars 1890.

J. CORNU.

II.

ACCOUTRER; FATRAS

Dans une très savante note, dont il est parlé plus loin à la *Chronique*, M. Ad. Tobler propose pour le mot fr. *accouter*, objet de tentatives étymologiques déjà si nombreuses, une nouvelle étymologie. D'après lui, ce mot aurait signifié à l'origine « munir d'un coutre », et ne se serait dit que d'une charrue. Je ne discuterai pas les arguments à l'aide desquels mon savant ami essaye de rendre vraisemblable cette ingénieuse explication¹, parce qu'il me semble que l'étymologie de Diez, **accosturare* = ad, *consutura*, -are, résiste aux objections qu'il lui adresse. « Ce qui rend pour moi, dit M. Tobler, cette dérivation inacceptable, c'est d'abord l'inutilité d'une formation *acosturer* à côté d'*acosdre* usuel dans l'ancienne langue, ensuite la difficulté de passer du sens de « coudre à » au sens de « arranger », enfin la circonstance que je ne connais pas une seule forme en -ure dont les dérivés n'aient pas gardé l'*u* (*droiturier*, *serrurier*, *teinturier*, *usurier*, *peinturer*, *voiturier*, *aventurieux*, v. fr. *amesurer*, *afaiturer*, *deffaiturer*, *empasturer*). » Je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier motif; le second n'est évidemment que subsidiaire, et on conçoit très facilement que, par une voie ou par une autre, on ait passé de l'idée de « coudre ensemble, rapprocher en cousant, » à celle d'« arranger ». Quant au premier, il s'évanouit du moment que l'existence du verbe *acosturer* est attestée, et elle l'est, ce qui, chose surprenante, a échappé au maître de la lexicographie française; on n'a signalé, il est vrai, que le verbe composé *racosturer*, mais cela ne fait absolument rien. M. Godefroy en a relevé un exemple dans le poème inédit de *Sone de Nansai* :

Sa viés reube li a donnee,
Qui mout estoit *rascouturee* ²

1. Il est à remarquer que Mistral tire aussi *acoutra* de *coutre*; seulement il entend que le sens primitif est « ouvrir, travailler [la terre] avec le coutre ».

2. J'ai cité ce passage il y a longtemps dans la *Romania* (t. X, p. 191, n.)

J'en ai noté un de mon côté dans le poème également inédit de *Rigomer* :

Et cil a le plaie veüe,
Qui saine ert et *rascousturee*¹.

Or il est incontestable que nous avons là le même mot que *raccontrer*, anc. *racostrer*, lequel a encore pour sens propre et primitif « raccommoder, recoudre ». Il y a eu à l'origine une conjugaison diversifiée d'après l'accent, *acostur*, *acostures*, *acosture*, — *acostrez*, *acostrer*, etc., d'où sont sortis ensuite deux verbes synonymes à conjugaison uniformisée, *acosturer* et *acostrer*, desquels le second a seul survécu. C'est ainsi qu'on a l'un à côté de l'autre *aidier* et *aiuer*, *araisnier* et *araisonner*, *asaisnier*¹ et *asaisonner*, *disner* et *desjuner*, *empuisnier*² et *empoisonner*, *mangier* et *manjuer*, *mincier* et *menuisier*³, *percier* et *pertuisier*⁴, *sancier* et *sanicier*⁵. L'objection tirée de l'absence de formations dans lesquelles l'*n* du suffixe *-ure* serait supprimée ne me paraît pas insurmontable. M. Tobler rejette, il est vrai, avec raison, l'identification de *empaistrier* à **impasturare*⁶, et rend au moins douteuse⁷ celle de *cintrer* à **cincturare*⁸.

1. Également dans *Rigomer* : *Lors vos ferai une porce, Si avra ens une corce De chievrel moult bien asaisnie Que venor m'out ci laissie* (fol. 8 c).

2. Je ne retrouve pas pour le moment d'exemple de ce mot, mais je suis sûr de l'avoir rencontré.

3. Je trouve dans les mots patois de l'Orne relevés en 1812 (voy. ci-dessous, à la Chronique, la publication de M. Duval), « *minze* ou *menuise*, bout de ficelle qu'on attache au bout du fouet. » Cette double forme confirme mon étymologie de *mincier*.

4. Cette assimilation n'est pas assurée, mais me paraît toujours fort soutenable.

5. J'en dirai autant de celle-ci, tout en étant porté à expliquer *sanicier* autrement que je ne l'ai fait jadis.

6. *Empaistrier* est **impastoriare*; *empaisturer* est un synonyme autrement formé.

7. Il paraît difficile de ne pas reconnaître un *cincturare* dans le *cintrer* de ce vers de chanson sur Madeleine recueilli par M. Roland (tome VI de son recueil) en Lorraine et en Normandie : *La ceintre qui la ceintre*.

8. Je pense aussi avec lui qu'*aventra* est une faute de copie pour *aventa* et n'a rien à faire avec *aventurer*.

Mais quand *acostrer* serait seul de son espèce, cela ne prouverait rien contre sa légitimité. La conservation ou la chute de la voyelle du primitif, dans les dérivés de cette sorte, dépend de circonstances très diverses, et surtout de l'époque de leur formation. Si **accosturare* existait déjà à l'époque où les atones posttoniques, sauf *a*, sont tombées¹, on ne voit pas pourquoi il ne serait pas devenu *acostrer* comme *pisturire* est devenu *pestrir*.

Voici d'ailleurs une étymologie que je ne donne pas comme sûre, mais qui me paraît probable, et qui fournirait un exemple de plus de la chute de l'*u* dans un dérivé d'un mot en -*ura*. C'est celle de *fatras*. L'hypothèse de Ménage, admise par Diez et Scheler, d'après laquelle *fatras* serait pour *fartas* = **fartacum* de *fartum*, est avec grande raison révoquée en doute par Littré. Non seulement toutes les formes anciennes de ce mot et de ses congénères présentent une *s* avant le *t*, mais l'interversion supposée par Ménage n'est aucunement vraisemblable. Je suppose que *farsura* (Tertullien), qui en latin vulgaire avait remplacé *fartura* comme *farsum* avait remplacé *fartum*, a produit un verbe **farsurare*, lequel a donné *farstrer* puis *fastrer* aussi régulièrement que *arserunt* a donné *arstrent* puis *astrent*. Ce verbe n'a pas été, il est vrai, relevé jusqu'ici dans des textes du Moyen Age; mais il apparaît dans Palsgrave² et dans Cotgrave³ sous la forme *fatrer* et avec le sens de « gâcher,

1. Il est à remarquer que, sauf le roumain qui a conservé *cosutură*, toutes les langues romanes ont pour point de départ *costura* (*coceclura*, *cucitura*, etc., sont refaits sur le verbe), qui existait donc déjà en latin vulgaire. Cette forme rend plus admissible l'existence en a. fr. pour *coslire*, à côté de *cosut*, du participe *cost*, que M. Tobler, dans une note, refuse d'admettre. Il figure, d'après O, dans un vers du *Roland* (1947) : *Le blanc osière li a descust el dos*. Il est vrai que M donne *desclos* (qu'il met à l'assonance), mais la leçon de P, *li a cousu au dos*, semble confirmer celle de O (les autres mss. s'éloignent). Le roman 'a pu tirer *cost* de *cosere*, malgré l'existence de *cosut*, comme il a tiré *volt* et *solt* de *volvere* et *solvere* malgré l'existence de *volut* et *solut*.

2. M. Godefroy (qui ne donne pas *fatrasie*, le considérant sans doute comme un mot moderne) a reproduit deux fois l'article de Palsgrave (aux mots *Fastroillier* et *Fatrer*); j'en extrais l'exemple : « Cest habit n'est que fatré ou fatrouillé, *this garment is but botched*. »

3. Cotgrave reproduit à peu près l'article de son prédécesseur.

bousiller, mal travailler ». Le même sens, avec d'autres plus clairement apparentés à celui de *farsura*, se trouve dans le dérivé *fastrouillier*, celui-là attesté par de nombreux exemples depuis le XIII^e siècle. Au thème de *fastrer* se rattache *fastras*, d'où dérive *fastrasie*¹. Je n'entre pas dans l'étude du sens de ces mots, qui devrait comprendre aussi celle des autres dérivés de *farcire*, comme *farse*, et qui m'entraînerait trop loin ; mais certainement les diverses acceptions anciennes et modernes de *fastras* *fatras* conviennent bien à cette étymologie, et il me semble que la forme en est également correcte.

G. P.

III.

GUILLAUME DE MONTREUIL.

Il est reconnu depuis longtemps que le Guillaume d'Orange du cycle de Garin de Monglane est le résultat de la fusion en un seul personnage de plusieurs Guillaumes historiques des IX^e et X^e siècles. Ce fait n'est nulle part plus visible que dans le poème du *Couronnement de Louis*. C'est précisément en s'appuyant sur deux vers de ce poème et en les rapprochant d'un passage de la chronique de Lambert d'Ardres que M. Gaston Paris a émis une hypothèse très séduisante et qui jusqu'ici a été acceptée sans contestation. Selon le savant romaniste, il aurait existé au milieu du X^e siècle un comte de Ponthieu ou de Montreuil-sur-Mer, du nom de Guillaume, qui aurait soutenu des luttes ardentes contre les ducs de Normandie et aurait été un vassal dévoué des derniers Carolingiens. « Guillaume était-il fils de Rotgar ? « on n'en sait rien. Ce qui paraît certain, c'est qu'il fut l'allié « du roi Lothaire, qu'il fit avec lui la guerre à l'empereur « Otton, et qu'aidé par le roi il agrandit considérablement ses « états aux dépens de ses voisins. » M. Paris ajoute en note : « Les seules sources certaines sur ce personnage paraissent « être les chroniques de Flandre, et tout ce qui en est dit sou-

1. De là encore *fastraille* (Cotgrave : « Fatraille. *Trash, trumpery, things of no value* »).

« lève des questions complexes que la critique historique n'a « point encore abordées¹. » Ce Guillaume de Montreuil aurait été d'abord chanté dans le Ponthieu; plus tard on fusionna ses exploits avec ceux de Guillaume d'Orange², mais deux vers du *Couronnement de Louis*, débris de poèmes plus anciens, nous permettent de reconnaître le héros primitif. Ainsi, sous le nom de Guillaume *au court nés*, Guillaume *Fierebrace*, Guillaume d'Orange, on a réuni, non seulement un ou plusieurs héros du Midi, mais de plus un personnage du Nord de la France, Guillaume de Montreuil.

Cette théorie a déjà été ébranlée : si ce comte Guillaume a lutté contre les Normands, il est certain qu'il n'en est resté nulle trace dans le *Couronnement de Louis*. M. Langlois vient de faire observer en effet que le vers 1605, sur lequel s'appuyait M. G. Paris d'après une citation erronée de Dozy (*Ge te desfi, Richarz, tei et ta terre*), est en réalité mis dans la bouche d'un portier et non dans celle du comte Guillaume³. J'irai plus loin, et contesterai de tous points le système de M. G. Paris. Ni dans les annales flamandes, ni dans aucune autre source, le nom de Guillaume de Ponthieu n'est prononcé une seule fois; jamais dans aucun texte on ne voit Guillaume secourir Lothaire contre l'empereur Otton ou tout autre. Je crains que M. Paris n'ait fait quelque confusion avec un autre personnage du x^e siècle. Lambert d'Ardres lui-même, la seule source qu'on possède sur Guillaume de Ponthieu⁴, nous déclare seulement qu'il s'empara du Boulonnais, de Théroouanne, de Guines, et qu'il transmit ces comtés à ses enfants; l'un d'eux, Ernicule, c'est-à-dire le petit Arnoul, hérita du Boulonnais. Lambert ne donne aucune date; il ne parle ni de Lothaire, ni de Richard de Normandie, ni d'Otton. — Mais on peut déterminer l'époque où

1. *Romania*, I, 183 et ss.

2. *La littérature française au moyen âge*, § 39, p. 66.

3. *Le Couronnement de Louis*, publié pour la Société des anciens textes, par M. E. Langlois. Introd., p. LVI-LIX.

4. Voy. Heller, *Mon. Germ. SS.*, XXIV, 569, note 4. — Jacob Meyer, *Annales rerum Flandricarum*, f. 19^{ro}; André Duchesne, *Hist. de la maison de Guines*, p. 14; Montfaucon, *Mon. de la Monarchie franç.*, I, 342; Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, I, 201; Ed. Leglay, *Hist. d. comtes de Flandre*, I, 122-123, n'ont point connu d'autre source que Lambert d'Ardres.

a pu vivre Guillaume de Ponthieu ou de Montreuil. Roger, fils d'Herluin, comte de Montreuil-sur-Mer et d'Amiens, apparaît pour la dernière fois dans l'histoire en 957 : il dispute Amiens à Baudouin, fils d'Arnoul le Vieux, comte de Flandre¹. D'autre part, nous voyons à Gand, le 31 janvier 969, un certain Arnoul souscrire comme comte de Boulogne une charte d'Arnoul le Jeune, comte de Flandre, en faveur de Saint-Pierre de Gand². Ce personnage répond à l'Ernicule de Lambert d'Ardres; par suite, Guillaume était mort avant le 31 janvier 969, et, s'il a succédé à Roger, ce ne peut être qu'après 957. Or, dans cette période de 957 à 969, Lothaire a été dans les rapports les plus amicaux avec Otton I^{er}; les hostilités ont commencé avec Otton II et en 976 au plus tôt. Le rôle prêté par M. Paris à Guillaume de Ponthieu est donc impossible.

On peut même se demander si ce personnage a vraiment existé. En somme, nous n'avons sur lui que le témoignage de Lambert d'Ardres : ce chroniqueur est très postérieur aux événements (il vivait au XIII^e siècle); son récit a un caractère suspect, car il soutient une thèse, en faisant remonter à ce Guillaume les comtes de Saint-Pol. Si ce comte a joué un rôle aussi important, il est bien étrange que son nom ne soit dans aucune chronique, sa souscription au bas d'aucune charte. Cet Ernicule, comte de Boulogne, est-il même son fils? Un passage de Flodoard, à la date de 962, nous donne de fortes raisons de croire le contraire : « Rex Lotharius cum Arnulfo principe locutus, pacem fecit inter ipsum et nepotem ipsius omonimum ejus; quem infensum [hic comes] habebat ob necem fratris ejusdem, quem de infidelitate sua deprehensum idem comes interim fecerat. » Ce *nepos*, homonyme d'Arnoul le Vieux, comte de Flandre, ne peut être identifié avec son petit-fils et successeur, Arnoul II, car celui-ci était alors un tout jeune enfant³. Il est bien probable que l'Arnoul, neveu (*nepos*) d'Arnoul I^{er}, est notre comte

1. Voy. Flodoard, *Annales*, à l'année 957.

2. Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre de Gand*, t. I, n^o 45.

3. Au moment où Folcuin entreprit d'écrire les *Gesta abbatum Sithiensium*, c'est-à-dire en 962, il y avait peu de temps que Baudouin, père d'Arnoul II, venait d'épouser Mathilde. Or Baudouin mourut le 1^{er} janvier 962, et dans un diplôme de Lothaire, du 5 mai 967, Arnoul II est encore qualifié *puer*. Voy. *Historiens de France*, IX, 630.

de Boulogne, fils par conséquent d'Aloul (Adalulfus), frère d'Arnoul I^{er} et aussi comte de Boulogne¹. La généalogie de Lambert d'Ardres paraît donc bien suspecte. De plus, il donna à Guillaume le titre de *comes Pontivorum*; or, il n'a pas existé de comte de Ponthieu au x^e siècle. Roger et son père Herluin étaient comtes de Montreuil-sur-Mer, ce qui n'est pas la même chose. Nous connaissons l'existence d'un vicomte de Vimeu, Orland, qui, en 981, prit part à la translation des reliques de saint Valeri, mais il n'y a pas eu de comte ou vicomte de Ponthieu avant le xi^e siècle. Les ducs de France possédaient ce pays à titre d'avoués des abbayes de Saint-Valeri et de Saint-Riquier. Quand Hugues Capet le céda à Hugues, mari de sa fille Gela, celui-ci ne fut pas comte de Ponthieu, mais avoué de Saint-Riquier. Enguerrand, fils de Hugues et de Gela, ne prit le titre de comte qu'après avoir vaincu et tué Baudouin, comte de Boulogne, en 1033, et s'être emparé de ses domaines. Sur tous ces faits nous avons le témoignage formel d'Hariulf, moine à Saint-Riquier dans la seconde moitié du xi^e siècle.

On pourra répondre que si Guillaume n'a pas été comte de Ponthieu, il a pu être comte de Montreuil-sur-Mer, et que ce fait est rappelé dans les vers en question du *Couronnement de Louis* :

Vait s'en li reis a Paris la cité,

Li cuens Guillelmes a Mosteruel sor mer (v. 2648-9).

Mais nous avons vu que son existence n'est admissible que de 957 à 969. Or Montreuil tomba aux mains du comte de Flandre en 948 et ne fut recouvré par Hugues Capet qu'en 981². L'existence de Guillaume comme comte de Montreuil aussi bien que de Ponthieu est d'une impossibilité évidente. Il paraît donc téméraire d'admettre que ce personnage hypothétique ait pu fournir des éléments au poème du *Couronnement de Louis*.

Ferdinand LOT³.

1. Voy. sur Adalulfus Folcuin, les *Gesta abbatum Sithiensium*.

2. *Historia relationis corporis Sancti Walarici, Historiens de France*, IX, 147-148. Flodoard, *Annales*, à 948.

3. [Le temps me manque présentement pour étudier la question historique si savamment traitée par M. Lot, et il est bien probable que si je l'étudiais après lui je ne trouverais pas d'autres faits que ceux qu'ont établis ses investigations. Toutefois je ne puis regarder comme insignifiant ou fortuit l'accord de

IV.

L'AUTEUR DE LA COMPLAINTÉ DE JÉRUSALEM.

La violente attaque contre Rome, dont on a donné sous ce titre plusieurs éditions ¹, a été écrite peu après les évènements désastreux qui terminèrent la cinquième croisade (1221). Elle a certainement été composée à Saint-Quentin, car il n'y a que là qu'on a pu écrire les vers XXIV, 1-2 ² :

Ains, puis que sains Quentins de Rome
S'en vint en Aoste sor Some ³
Ne fu ainc mais Rome si dame....⁴

Dès lors on se demande s'il n'y aurait pas à cette époque à Saint-Quentin un poète auquel on pût l'attribuer. Or il se trouve précisément que nous avons de Huon de Saint-Quentin une chanson relative, comme la *Complainte*, aux affaires d'Orient, et qui présente avec celle-ci les plus frappantes ressemblances. Je vais reproduire cette chanson, déjà imprimée cinq fois d'après l'un ou l'autre des trois manuscrits qui la contiennent ⁵, mais dont il n'existe pas de texte critique. Je constitue ce texte, sans rapporter les variantes des manuscrits ; on peut facilement consulter les éditions faites d'après les mss. de Paris fr. 844 (Buchon),

Lambert d'Ardres et du *Coronement Loëis*. Ces deux sources sont assurément tout à fait indépendantes l'une de l'autre, et toutes deux mettent à Montreuil-sur-Mer, à l'époque carolingienne, un comte puissant, du nom de Guillaume, qui laissa après lui une grande renommée. Qu'il ait existé un personnage répondant au comte de Montreuil du poème et au Guillaume de Pontieu du chroniqueur, c'est ce qui me paraît toujours extrêmement probable. Quant à l'hostilité du Guillaume du *Coronement* contre les Normands, elle ne résulte pas, il est vrai, du vers que Dozy avait allégué par erreur, comme l'a remarqué M. Langlois, mais elle est mise en relief dans toute la troisième branche du poème. — G. P.]

1. Voyez *Romania*, XVIII, 140.

2. Je suis le numérotage de M. Stengel.

3. On sait que Saint-Quentin est l'ancienne *Augusta Veromanduorum*.

4. C'est ainsi qu'il faut lire avec H, et non, avec B, comme fait M. Stengel, *Ne fu crestientés si dame* (D omet cette strophe).

5. Voy. la *Bibliographie* de G. Raynaud.

12615 (Michel, Le Roux de Lincy) ou de Berne (Jubinal, Wackernagel). Je marque seulement en note les rapprochements les plus saillants entre cette pièce et la *Complainte*.

Jerusalem se plaint et ¹ li país	
Ou Damedjeus sofri mort douchement ² ,	
Ke decha mer ³ a pou de ses amis	
Ki de socors li fachent mais noient.	4
S'il sovenist cascun dou jugement	
Et dou saint lieu ou il sofri torment	
Quant il pardon fist de se mort Longis,	
Le descroisier feissent mout envis ⁴ ;	8
Kar ki por Dieu prent le crois purement	
Il le renie au jor ke il le rent,	
Et com Judas ⁵ faura a paradis.	11
Nostre pastor gardent mal lor berbis,	
Quant por deniers cascuns au leu les vent;	
Mais li pekiés les a tos si sospris	
K'il ont mis Dieu en obli por l'argent.	15
Que devenront li rike garnement	
K'il aquierent assés vilainement	
Des faus loiiers k'il ont des croisiés pris?	
Sachiés de voir k'il en seront repris,	19
Se loiauté et Dieus et fois ne ment.	
Retolu ont et Acre et Bellient ⁶	
Che ke cascuns avoit a Dieu pramis.	22
Ki osera ja mais en nul sermon ⁷	
De Dieu parler en plache n'en mostier,	

1. *Complainte* : Rome, *Jerusalem se plaint...* Et (I, 1, 3).

2. *Li lius ou il deigna nestre* (XVIII, 8).

3. *Deça les mons* (IV, 3).

4. Rome, on set bien a escient *Que tu descroisais por argent Ciaus qui por Dieu erent croisie* (V, 1-3). Ces passages font allusion à des mesures prises par le pape : certains croisés purent se dispenser d'accomplir leur vœu en versant dans le trésor ecclésiastique une contribution destinée aux frais de l'expédition. D'autres, qu'on ne jugeait pas avoir des moyens suffisants pour s'entretenir pendant l'expédition, furent même renvoyés chez eux, après avoir versé au trésor tout ce qui dépassait la somme strictement nécessaire à leur rapatriement.

5. *Je euit Judas fu lor paraus* (X, 4).

6. *Vos avés rompu Bialient Une corde de sa viele* (XVII, 8-9).

7. *Par sermon N'avra secours ne garison* (III, 11-12).

Ne anonchier ne bien fait ne pardon ¹ ,	26
..... ²	
Cose ki puist nostre seignor aidier	
A le tere conquerre et gaaignier	
Ou de son sanc paia no raenchon?	
Seignor prelat, che n'est ne bel ne bon,	30
Ke son socors faites tant detriier :	
Vos avés fait, che puet on tesmoignier,	
De Dieu Rollant et de vos Guenelon ³ .	33
En chelui n'a mesure ne raison	
Ki chou connoist, s'il ne vait a vengier	
Chaus ki por Dieu sont dela en prison,	
Et por oster lor amis de dangier.	
Puis k'on muert chi, on ne doit resoignier	
Peine n'anui, honte ne destorbier :	
Por Dieu est tout quant k'on fait en son non,	
K'il en rendra cascun tel guerredon	
Ke cuers d'ome ne poroit esprisier ;	
Car paradis en avra de loier,	
N'aïnc por si pou n'ot nus si rike don ⁴ .	

Je crois que ces rapprochements mettent hors de doute l'identité de l'auteur de la chanson, c'est-à-dire de Huon de Saint-Quentin, et de celui de la *Complainte*. La chanson a été écrite au moment des premières nouvelles de la défaite des croisés, qui amena la captivité de beaucoup d'entre eux (voy. v. 35), la *Complainte* un certain temps après⁵. G. P.

1. *Si rapporteront lor pardons* (IV, 8; cf. XVI, 1-2).

2. Ce vers manque dans tous les manuscrits, qui remontent donc pour cette pièce à une même copie fautive.

3. Cf. *Il lor fist le giu Kain Qui son frere ocist en la fin Com desloiaus en traïson* (XIX, 4-6).

4. *Le marchié Qu'il avoient barguegnié* (V, 7-8); *La crois qu'el mont de Cauvaire Deüssent jus metre et laissier, Et puis morir, et repairier En paradis sans vestir baire* (IX, 9-12). Cette idée que la croisade est un excellent marché, un moyen sûr d'acquérir le paradis à un prix bien moins élevé que les autres, revient d'ailleurs très souvent dans les chansons de croisade.

5. L'évidente affinité de la chanson avec la *Complainte* oblige à les rapporter toutes deux aux mêmes événements. P. Paris (*Hist. litt.*, XXII, 622) avait cru pouvoir rattacher la chanson à la quatrième croisade.

V.

CHANSONS EN L'HONNEUR DE LA VIERGE

TIRÉES DU MS. DE L'ARSENAL 3517.

J'ai déjà tiré de ce ms. deux chansons pieuses qui reproduisent la forme d'une chanson de Thibaut de Navarre et d'une autre de Gace Brulé¹. Je désire présentement appeler l'attention sur le contenu de quatre feuillets reliés en tête du ms. et formant un petit cahier à part, distinct de ce qui suit. Ces quatre feuillets renferment des chansons notées, six en latin et trois en français. Toutes sont des chansons pieuses. La première des trois pièces françaises (fol. 1 c d) est une chanson de cinq couplets qui, je crois, ne se trouve pas ailleurs. Elle ne figure pas dans la *Bibliographie des chansonniers français* de M. G. Raynaud. Comme cette poésie n'est pas, pour le fond, d'un très vif intérêt, il suffira d'en transcrire les deux premiers couplets qui suffisent à en caractériser la forme. Laissons la satisfaction d'en donner le premier texte complet à celui qui entreprendra de former un recueil des chants à la Vierge.

- | | |
|---|--|
| <p>I Chanter voel, or m'en souvient,
 Pour cheli de qui nous vient
 Et soulas et joie.
 Un mot dire m'en couvient :
 De li tous biens nous en vient ;
 Ele est la monjoie.
 Mon cuer ensegne et chastoie.
 Drois est que on le conjoie.
 Nus a merchi ne revient
 Se par s'ourison ne vient.
 Ch' est drois que chascuns s'en lot.

 <i>La mere Dieu nous confort !</i></p> | <p>II Très sainte ente de haut pris,
 Li fruis qui en vous fu pris
 3 Nous a mis a voie
 Dont Adans avoit mespris,
 Car trop l'avoit cil souspris
 6 Qui tous nous desvoie,
 Qui nuit et jour nous guerroie.
 Dame, ne souffrés que il voie
 9 Cuer qui a vous se soit mis ;
 Car celui tie[n]g a bien pris
 Qui a vous servir s'amort :
 12 Garis est de grant mort.
 <i>La mere Dieu nous confort !</i></p> |
|---|--|

La disposition strophique est assez intéressante. La première partie, ce que Dante appelait les *piedi*, est formée par le couplet

1. *Romania*, XVIII, p. 486.

aabaab, si fréquent dans la poésie latine comme dans la poésie romane du moyen âge, les vers *b* étant plus courts que les vers *a*. La seconde partie, isomètre (*bbaacc*), se rattache à la première par la rime *b*. Il y a un refrain. Comme la pièce a plus de trois couplets et par conséquent n'est pas une *balette*, nous pouvons la classer parmi les *rotruenges*. Une *rotruenge* de Bruneau de Tours présente, pour le commencement, une disposition analogue : *aabaab aabbc* (refrain *cc*)¹. On peut encore citer la pièce *Arras ki ja fus*, publiée dans mon *Recueil d'anciens textes*, partie française, n° 45, dont les rimes offrent la série *aabaab ccbddc*², ce dernier vers étant une sorte de refrain.

La seconde des pièces françaises que contient ce cahier (fol. 4) est entièrement notée. J'en donnerai seulement les premiers vers, parce que le chansonnier de Berne en contient un texte légèrement différent, qui a été publié par Wackernagel (*Altfr. Lieder*, n° xlv) :

Virge glorieuse,
Pure, nete et monde,
Mere precieuse,
Mon cuer purge et monde
Des griés maus de cest monde....

Enfin, la troisième pièce (fol. 4 *cd*) est une poésie à refrain, entièrement notée, dont je ne connais pas d'autre copie³. Elle se compose de quatre quatrains dont le premier vers a dix syl-

1. *Quant voi chair la froidure*, éd. Brachet, p. 8. M. Brachet, publiant en 1865 les deux pièces de Bruneau de Tours, croyait rendre hommage à un compatriote, mais la poésie lyrique ne paraît pas avoir été très cultivée en Touraine. Qui nous assure que ce Bruneau n'était pas plutôt originaire de Tours dans l'arrondissement d'Abbeville? Un Bruneaus de Tours figure comme témoin dans une chartre de mars 1229 (s. n.), publiée par F. Le Proux, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XXXV, 449, et par M. E. Lemaire, *Arch. anciennes de la ville de Saint-Quentin* (1888, in-4°), p. 418. En latin, ce personnage s'appelaît *Brunellus Turonensis* (*Arch. anc. de Saint-Quentin*, p. 497). C'était un chanoine de Saint-Quentin.

2. Cf. ci-dessus, p. 18.

3. Ne point confondre avec une pièce anonyme commençant par *Chanter m'estuet de la sainte pucele* (Raynaud, *Bibliographie*, n° 610), publiée d'après le chansonnier de Berne, *Archiv f. d. St. d. neueren Sprachen*, XLII, 249, ni avec une autre pièce également anonyme (*Chanter m'estuet de la verge pucelle*

labes, tandis que les autres en ont onze, ce qui est une disposition assurément bien peu usitée. Je la transcris tout entière à cause d'une singulière croyance exprimée dans le dernier couplet, d'après laquelle les juives ne pourraient accoucher heureusement sans l'intervention de la Vierge.

I Canter m'estuet de la virge puchele
 Que Jhesu trouva et tant nete et tant bele,
 Qui se soola du lait de sa mamele
 4 Et dedens son cors se degna reposer.
 Priés vostre fil, douce Virge Marie,
 Qu'i[l] nous doinst sa grace et s'amor conquester.

II Trés douce dame, roïne couronnée,
 Rose vermeille ¹, très douce rousée,
 Vo chars fu mout bien de Jhesu aournée ;
 8 Tout li pecheour vous doivent reclaimer.
 Priés...

III Rose vermelle, odour qui souef flaire,
 On doit bien por vous chansons et rimes faire,
 Car en vo dous cors fist Jhesus son repaire ;
 12 Ce fu por le mont [fors] de torment jeter.
 Priés...

IV Cheste miracle est aperte provée :
 Ja juïse n'iert de son fruit delivrée
 Se la mere Dieu n'est avant reclamée ;
 16 Por ce l'ainme je et la voel tous jours amer.
 Priés vostre fil, douce virge Marie,
 Qu'i[l] nous doint.....².

P. M.

| *Qui Jhesu Crist lo roi del mont porta*), publiée d'après un ms. de Munich dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, I, 336, et non relevée dans la *Bibliographie* de M. Raynaud.

1. Cet hémistiche trop court est probablement fautif, puisqu'il reparait plus loin.

2. Il est probable que cette strophe était la dernière, puisque le refrain est donné en entier. Les mots qui manquent devaient se trouver sur le feuillet suivant, qui a été coupé.

VI.

JUGE.

Juge ne peut venir de *judicem* qui aurait donné *juz*. On a voulu y voir le substantif verbal de *jugier*, mais ce serait là un fait unique, ces substantifs verbaux ne désignant que l'action ou la chose exprimée par le verbe, et non la personne qui l'exécute : *nage*, *neige*, etc.

A côté du classique *judicem*, ne pourrait-on pas admettre un latin vulgaire **judicum*, qui d'adjectif serait devenu substantif, et aurait donné régulièrement en français *juge*?

Judicus ne se trouve, il est vrai, nulle part¹. Mais je ne crois pas trop m'avancer en admettant l'existence de **judicum* à côté de *judicem*, puisqu'on a **podicum* à côté de *podicem*², *soricum* à côté de *soricem*³, *pulicam* à côté de *pulicem*⁴.

S'il est vrai que *judicem* est largement représenté dans les langues romanes (ital. *giudice*, roumain *jude*, frioulan *dʒudis*, etc.), **judicum* ne serait pas tout à fait isolé dans le français, puisque l'on trouve *dʒeʒo* dans le canton de Vaud⁵, et que cette forme atteste que le prov. cat. *jutge* a la même origine que le français *juge*⁶.

A. Bos.

1. Diefenbach a bien un article : « *JUDICUM*, le livre des juges », où *judicum* n'est que le génitif pluriel de *judex* : *judicum* sous-entendu *liber* ou *lex*, le livre, la loi des juges. C'est ainsi que *judicum* s'est maintenu en espagnol dans *fuero juzgo*.

2. *Podicus id est pars culi ante foramen* (Diefenbach).

3. It. *sorco*, roum. *soaricu*.

4. Esp. port. *pulga*.

5. W. Meyer-Lübke, *Gram. des langues romanes*, t. I, § 63.

6. [M. Meyer-Lübke, *Zeitschr.*, VIII, 233, avait déjà dit : « *Juge* est *judic-um* ou *postverbal*. » La première explication est décidément préférable. *Judicum* a sans doute été créé sous l'influence d'autres titres professionnels, surtout de *medicum*. — G. P.]

VII.

MARNER.

Terme de marine signifiant, en parlant de la mer, « monter, élever ses bords », et dont les dictionnaires ne donnent point l'étymologie.

Quand on dit : « la mer marne de deux pieds », cela signifie qu'elle élève de deux pieds ses bords, dont la trace reste sur le rivage à marée basse.

Marner vient régulièrement de *marginare*, qui du sens général de « border » a passé au sens de « border en parlant de la mer », de même que *marge*, qui avait, comme son étymologie *marginem*, le sens général, jusqu'au xvi^e siècle, de « bord, rebord, bordure », n'a plus aujourd'hui que le sens restreint de bord laissé en blanc d'une page, écrite ou imprimée.

A. Bos.

VIII.

METTRE AU PLEIN.

Autre expression de marine, qui, parfaitement connue des gens de mer, ne se trouve que dans les livres spéciaux avec sa véritable explication.

Le *Dictionnaire universel de marine* de Charles de Bussy¹ explique : « *aller au plein*, mettre au plein, donner au plein (*to drive on shore*); se dit d'un vaisseau jeté sur la côte. »

C'est, en effet, le sens de cette expression si usitée en marine *Se mettre au plein*, c'est aller à la côte, mais ici *plein* est mal orthographié, car, dans « mettre, aller au plein », *plein* n'est autre que l'ancien substantif masculin *plain* = *planum*, dont il ne nous est resté que le féminin *plaine* = *planam*.

Littre écrit correctement *plain*, mais commet un contre-sens² : « Le plain, en terme de marine, la haute mer; un vaisseau est allé au plain, a mis au plain, a donné au plain. Le

1. Paris, Didot, 1862, s. v. *Plein*.

2. *Dictionnaire*, s. v. *Plain*.

plain de l'eau, la haute mer, Desroches, *Dict.*, 1697. » Il a confondu le *plein* = plenum, le plein de l'eau, le milieu de l'eau, la haute mer, avec le *plain* = planum, la plaine, le rivage, sens de *plain* dans les exemples cités : un vaisseau est allé au plain, etc., c'est-à-dire à la côte et non en pleine mer.

Inutile de donner des exemples de l'anc. fr. *plain*, substantif masculin, signifiant « plaine, champ, pays plat, uni » ; en voici un, pourtant, où il a le sens de « côte, rivage », comme dans l'expression marine *aller au plein*.

Si comme il se cuida ens en l'eve ruer,
Et il voit un batel devers li traverser ;
.I. homme avoit dedens, qui le va saluer ;
Tel pitié a de li qu'il le fist arriver.
Et quant Do fu o *plain*, si commenche a monter
Sus son cheval courant, n'i vout plus arester.

Doon de Maience, 2811.

On devrait donc écrire *plain*, de planum dans l'expression « mettre au plein », mettre à la côte, et *plein*, de plenum, dans le *plain*, « la pleine mer, la haute mer. »

A. Bos.

IX.

BOUQUETIN.

Dans une note intéressante publiée à la suite d'un article sur le mot *bouquetin* (*Romania*, XVII, 597 ; cf. XVIII, 135), M. P. Meyer cite un exemple de ce nom, extrait d'un leudaire d'Embrun qui date de la fin du XIV^e siècle ou du commencement du XV^e, et il en tire cette conclusion que « *bouc-estain* a probablement été provençal ou plutôt alpin avant de devenir français ». Il faut cependant remarquer que le mot avait pénétré en français dès le XIII^e siècle ; il se rencontre dans un *Itinéraire de Londres à Jérusalem*, attribué à Matthieu Paris : « chevres ont mut e bukesteins ki pessent as muntainnes. » Ajoutons encore qu'en 1512 Jean Le Maire de Belges l'emploie dans ses *Illustrations de Gaule* : « Les léopards tres aspres, les *bouquestains* impetueux » (t. I, 154, éd. Stecher).

A. DELBOULLE.

L'itinéraire de Londres à Jérusalem, que cite M. Delboulle, nous est parvenu en deux rédactions conservées l'une et l'autre

par des mss. exécutés à Saint-Alban, mais qui ne peuvent raisonnablement être attribuées à Mathieu de Paris. Tout au plus pourrait-il en avoir copié une de sa main. Les deux textes ont été imprimés en regard dans les *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre sainte rédigés en français aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles*, p. p. H. MICHELANT et G. RAYNAUD. Cette édition est peu commodément disposée et le texte n'en est pas établi d'une façon définitive. Les éditeurs impriment la première rédaction d'après une copie du XVI^e siècle, et donnent en variantes les leçons correctes fournies par l'original même de cette copie. Quoi qu'il en soit, c'est dans la première rédaction que se trouve le passage cité par M. Delboulle, en un paragraphe fort curieux, le § XVII, consacré à la description de l'Afrique septentrionale. On sait qu'il y a encore dans le Sinäï, dans la Haute-Egypte et en Abyssinie une espèce de bouquetin. Mais il serait intéressant de savoir d'où l'*Itinéraire de Londres à Jérusalem* a tiré ses renseignements. Il se peut bien qu'ils soient de première main. Toujours est-il que je n'ai rien trouvé de pareil dans Jacques de Vitri ni ailleurs.

Ce texte ne peut guère être antérieur au milieu du XIII^e siècle. J'en connais un qui est un peu plus ancien. Il m'est fourni par un tarif des droits que le chapitre de Saint-Barnard de Romans percevait en cette ville à l'occasion des foires. Ce document, publié en 1872 par M. l'abbé C.-U. Chevalier dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5^e série, III, 62-70, est daté de 1240. On y lit, p. 66, un article ainsi conçu :

..Item, pelles pilose cervi, *boe estaign*, chomossi (*cham-?*), capreoli, dat duodena duos denarios.

Voici maintenant un second exemple qui appartient à la Savoie, pays où les bouquetins devaient être communs au moyen âge. Il est tiré du compte d'Antoine Léger, notaire et receveur général du prieuré de Chamonix¹, pour l'exercice 1398-9. Je cite presque en entier le paragraphe où figure le bouquetin, parce qu'il renferme d'autres noms intéressants. Je

1. *Le prieuré de Chamonix*. Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, recueillis par M. J.-A. BONNEFOY, publiés et annotés par M. A. PERRIN. Chambéry, 1879. Deux volumes in-8 formant les tomes III et IV des Documents publiés par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — Le passage cité se trouve au t. I, p. 336.

corrige çà et là le texte, qui paraît avoir été transcrit avec négligence, le comparant avec un compte de l'exercice 1389-90 rédigé dans la même forme et faisant partie du même recueil, mais où toutefois la mention du bouquetin est omise.

XVII. *Fere.* — De feris seu bestiis silvestribus¹ ac venacionibus ipsarum, in quibus dominus prior consuevit percipere et habere partem suam quocienscumque contingit per venatores in patria sua capere², et maxime super mustellis, decimam partem; super mormotanis³, terciam partem; super excuriis⁴, decimam partem; super stractibus ursorum, videlicet super quolibet urso, humerum, id est spatulam⁵ cum piota⁶ simul tenentibus; item cossiam per tronchum anchie cum tibia et alia piota simul tenentibus; item budellum culatum cum aliis duobus piotis; que quidem membra ursi insimul vocantur unus stractus ursi. Item, super chamossiis et consimilibus bestiis, duntaxat silvestribus, scilicet *boch extagnis* et aliis quibuscumque consimilibus bestiis que eciam per venatores capiuntur infra juridicionem et terram ipsius domini prioris, sine aliquo ingenio, humerum, id est spatulam, idem dominus prior percipere est consuetus⁷.

Je dois avouer que l'ancienneté de la forme *boc estaign* étant bien constatée, je conçois quelques doutes sur l'étymologie germanique *stainboc* proposée par Diez, bien qu'elle paraisse appuyée par l'it. *stambecco*. Pourquoi aurait-on renversé l'ordre des termes composants? Je songerais plutôt à la combinaison d'un subst. et d'une épithète, comme *cerf-volant*, *ver-luisant*, *loup-cervier*. Ne serait-ce pas *boc estanc*, le bouc qui se tient solidement, qui a le pied sûr? Le mot pourrait avoir été adopté et mal compris par les Allemands. P. M.

1. *Silvestris*, dans l'édition, ici et plus bas.

2. La phrase n'est pas correcte : le compte de 1389-90 porte « quando capiuntur per venatores » (p. 292).

3. *Marmotaine* dans Cotgrave, et déjà au xvi^e siècle, pour marmotte (Godefroy).

4. Ecreuils.

5. Edition *spaculam*.

6. Ce mot qui signifie évidemment « patte » (cf. l'it. *piota*, l'anc. fr. *poë*, Diez *Wart.* II a et *Romania*, IV, 368), ne se trouve dans Du Cange qu'au sens de « solea ferrea », désignant ces sandales de fer qu'on mettait aux pieds des bœufs.

7. Il y a seulement dans le compte de 1389-90 : « Super chamossiis vero eciam capere est solitus, quando capiuntur per venatores sine aliquo ingenio, humerum ».

COMPTES-RENDUS

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, t. XXXIII, Paris, Impr. nat., 1890, in-4, première partie, 328 pages, deuxième partie, 350 pages ¹.

Nous avons rendu un compte sommaire, il y a deux ans, de la seconde partie du tome XXXII de cette collection (*Romania*, XVII, 329); nous analyserons plus longuement le t. XXXIII, dont les deux parties viennent d'être publiées simultanément, et qui offre pour nos études un intérêt tout à fait exceptionnel. Il sera probablement bientôt épuisé, car si la plupart des articles dont il se compose ont été tirés à part, il ne paraît pas qu'aucun de ces tirages spéciaux, faits à 25 ou à 50 exemplaires, ait été mis en vente. La première partie s'ouvre par mon mémoire sur les mss. Noblet de La Clayette, qui occupe les quatre-vingt-dix premières pages. Il s'agit de deux mss. qui ont disparu depuis que La Curne de Sainte-Palaye les fit copier en 1773. Ils appartenaient alors, ainsi que d'autres mss. d'importance secondaire dont nous avons la liste, à un gentilhomme bourguignon, le marquis Noblet de La Clayette, dont la famille existe encore. Tous mes efforts pour retrouver la trace de cette collection ont échoué², et j'ai dû me contenter des copies, du reste bien faites, que nous devons à la sollicitude de Sainte-Palaye³. Le second ms., fragment écrit au XIV^e siècle, contient quelques pièces de Watrquet de Couvin, dont une inédite. Il est resté inconnu à M. Scheler. Mais le premier ms. est d'une tout autre valeur. Ce devait être un énorme volume. Malgré quelques lacunes, il ne comptait pas moins de 824 pages au temps où Sainte-Palaye l'a eu entre les mains. Voici l'énumération sommaire des ouvrages qu'il renfermait et que nous pouvons étudier dans la copie, heureusement assez bonne, du fonds Moreau : 1. *Vie de saint*

1. La seconde partie, qui a été achevée quelques semaines avant la première, est datée, sur le titre, de 1889.

2. Le propriétaire actuel du château de La Clayette (Saône-et-Loire) n'a pas daigné répondre aux lettres que je lui ai adressées en vue d'obtenir quelques informations sur le sort de la bibliothèque de son aïeul.

3. Cette copie, assez bien exécutée, forme cinq vol. in-1^o : Bibl. nat. Moreau, 1715-1719.

Eustache, en vers, par PIERRE; trois autres mss. connus. A ce propos, notice sur les autres compositions, en vers et en prose, du même Pierre, qui pour la plupart se trouvent réunies dans le même ms. — 2. *Vie de saint Germer*, en vers, anonyme, mais probablement du même PIERRE; unique copie. — 3. *Vie de saint Josse*, en vers, par PIERRE; unique copie; on en possède un remaniement, également en vers, dans un ms. de la fin du xv^e s.¹, qui appartient à la Bibliothèque nationale. — 4. *Vie de sainte Marguerite*, en vers, par FOUQUE; unique copie. J'ai donné, à cette occasion, l'indication de toutes les vies en vers français de sainte Marguerite qui nous sont parvenues. Elles sont au nombre de sept. — 5. Le *Bestiaire*, en prose, par PIERRE. — 6. *Le livre de Moralité*, traduit du *Moralium dogma philosophorum* (voy. *Romania*, XVI, 69). — 7. *Translation et miracles de saint Jacques*, en prose, par PIERRE; notice sur l'original latin de cette composition. — 8. *Chronique de Turpin*, suivie du fabuleux voyage de Charlemagne à Jérusalem, traduite en prose, par PIERRE. — 9. *Rapport du patriarche de Jérusalem au pape Innocent III*, en prose; cf. *Romania*, XV, 347. — 10. *Suite de la Bible* de GUIOT DE PROVINS; cf. *Romania*, XVI, 57-9. — 11. *La mappemonde*, en vers, par PIERRE; autre ms. à Rennes. — 12. *La diète du corps et de l'âme*, en vers, par PIERRE; autre ms. de cet opuscule et du suivant à la Bibliothèque nat., fr. 834. — 13. *De l'œuvre quotidienne*, par PIERRE. — 14. *Les trois mansions (séjours) de l'homme et de la vertu de la recitation des Psaumes*, en vers, par PIERRE; copie unique. — 15. *Des trois Mariés*, en vers, par PIERRE; à ce propos, recherches sur les compositions tant latines que françaises où le même sujet est traité. — 16. SAUVAGE, *Doctrinal*; cf. *Romania*, V, 19, et *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1886, p. 75. — 17. Paraphrase en vers du *Veni creator*. — 18. *L'Olympiade*, en prose, par PIERRE; cf. *Romania*, XVI, 63. — 19. *Généalogie des rois de France jusqu'à saint Louis*, en prose; n'est pas identique à la composition du même genre qui a été signalée ici-même, XVI, 62. — 20. *La Conception*, de WACE, rédaction interpolée; notice qui complète celle qui a été publiée, *Romania*, XVI, 232, d'après le ms. du Musée brit. add. 15606. — 21. Prière en vers; copie unique. — 22. *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie*, en vers, copie unique; j'ai donné à cette occasion la notice de toutes les vies en vers français de sainte Catherine dont j'ai connaissance, avec des références aussi complètes que possible. Elles sont au nombre de sept. — 23. *Vie de sainte Marie-Madeleine*, en prose; connue d'ailleurs. — 24. *Vie de sainte Marie l'Égyptienne*, en prose; connue d'ailleurs. — 25. *La Vie des pères*, en vers. La *Romania* (XIII, 233; XIV, 130, 583; XVI, 169) a contribué pour une grande part à faire connaître cet ouvrage et à établir la liste des mss. ou fragments de mss. qu'on en possède. Cette liste n'est pourtant pas tout à fait complète, comme nous le montrerons quelque jour. — 26. *Abrégé d'histoire sainte*, en prose, par ROGER D'ARGENTEUIL. Deux autres copies, l'une à Paris, l'autre à Bruxelles.

1. P. 15, xv^e est une faute d'impression.

— 27. *Le Lucidaire*, en prose; cf. *Romania*, I, 421. — 28. *Le roman des sept sages*, en prose, dont on a de très nombreuses copies. — 29. *Histoire de la guerre des Albigeois*, de PIERRE DE VAUX-DE-CERNAI, traduite en prose par un anonyme. Autre copie à Bruxelles, jadis dans la Bibliothèque La Vallière. — 30. Chansons latines, que Sainte-Palaye n'a pas fait copier. — 31. Chansons françaises dont Sainte-Palaye a fait faire une copie à part, maintenant à l'Arsenal. Elles ont été publiées d'après cette copie par M. G. Raynaud dans son *Recueil de motets français*. — 32. *Complainte d'amour*, poésie allégorique. — 33. Epître amoureuse en prose. — 34. *Salut d'amour* par SIMON. Les articles 32 à 34 ne paraissent point se trouver ailleurs. — 35. *La chatelaine de Vergi* (Méon, *Fabliaux*, IV, 296). — 36. GAUTIER DE COINCI, *Miracles de Notre Dame*, au nombre de quinze.

A l'exception des pages 145 à 192, où M. Omont donne le texte d'un très ancien ms. grec des épîtres de saint Paul, dont les feuillets sont dispersés entre plusieurs bibliothèques, tout le reste de la première partie du tome XXXIII est occupé par une série de notices dues à M. Hauréau. Pour être consacrées à des mss. latins de notre Bibliothèque nationale, ces notices n'en renferment pas moins un grand nombre de remarques ou de citations qui intéressent plus ou moins l'histoire de la littérature vulgaire. Ce sont principalement des recueils de sermons que M. Hauréau a étudiés, et l'on sait depuis longtemps combien ces écrits, si médiocres qu'ils soient, fournissent de notions utiles pour l'histoire des idées et de la vie au moyen âge. — P. 98, l'extrait d'un traité *de tribus dietis* peut servir au commentaire d'un passage bien connu de Rabelais : « Sunt in ea [via] solum tres dietæ parvæ, quia quælibet non habet nisi tres leucas breves, non magnas sicut illæ de Burgundia vel Ardennia, sed sunt quasi gallicanæ. » — P. 106 est mentionnée a fable de la jeune fille (l'âme humaine) délivrée par un chevalier (Jésus) qui meurt en combattant pour elle. C'est le sujet du poème allégorique de Nicole Bozon sur la Passion; on en connaissait déjà, grâce à M. Hauréau, deux rédactions latines (voy. les *Contes moralisés de Nicole Bozon*, 1889, p. xli-iv). — P. 138, M. Hauréau fait mention d'une poésie latine en l'honneur de la Vierge (fin du XIII^e siècle) qui se chantait sur l'air d'une chanson française commençant ainsi :

Par défaut de leauté
 Que j'ai en amour trové,
 Me partiré du país.

Une autre poésie, sur sainte Catherine, se chantait sur l'air : *La très grant bianté de li | M'a le cuer du cors ravi*. Du même auteur est une poésie mêlée de français et de latin, que M. H. cite p. 139, et dont nous rapporterons le premier couplet :

Christicola, recordare
 Mortis trucis et amaræ
 Que li douz rois de paralliz,
 Gliscens suam liberare
 Plebem ab inferni lare.
Vol souffrir en la croiz jadis.

Signalons en passant (pp. 208-215) une importante dissertation de M. Hauréau sur l'origine du livre *de quatuor virtutibus* (ou encore *Formula bo nest.e vite*) que s'est attribué l'évêque Martin de Braga. — P. 220 sont cités les vers sur la formation du fœtus, *Susceptum semen sex primis, credo, diebus*, qui ont été attribués à Hildebert et qui sont intercalés dans un poème anglo-normand publié ici-même (XV, 518). — P. 248 et ss. M. Hauréau analyse, d'après un texte complet, non signalé jusqu'ici, la vision du moine d'Eynsham, que l'on ne connaissait jusqu'à ce jour que par l'abrégé inséré dans l'*Historia major* de Mathieu de Paris¹. Il y a dans la rédaction complète des traits curieux que M. H. relève avec raison. — Dans la notice du ms. lat. 2513 (pp. 257-63) M. Hauréau cherche quel fut l'auteur de la compilation si répandue que M. Th. Sundby a réimprimée en appendice à son livre sur Brunet Latin, sous le titre de *Moralium dogma philosophorum*, l'attribuant à Gautier de Châtillon. Il n'a aucune peine à montrer que cette attribution est mal fondée, et après avoir écarté quelques autres noms proposés sans plus de raison, il montre que l'auteur n'est autre que Guillaume de Conches, le précepteur de Henri II d'Angleterre. — La notice sur Nicolas de Biard est particulièrement intéressante pour nous à cause du grand nombre de proverbes français que M. Hauréau a extraits des sermons de ce dominicain (pp. 265-72). C'est dans l'un de ces sermons que se trouve la locution *par ci le me taille* sur laquelle voy. *Romania*, XVIII, 288. — La dernière notice de cette partie du t. XXXIII, consacrée au ms. B. N. lat. 14961, contient encore de nombreux proverbes souvent accompagnés d'un contexte qui en explique le sens. Ainsi « Si aliquis sederet ad mensam refertam et plenam bonis cibariis et non comederet, stultus reputaretur, et merito, quia, sicut dicitur : *Qui est fos a la table, it est fos tote la jornée*, quia postea esuriet... » (p. 293). Voici un autre proverbe (p. 300) qui n'est pas commun : « Dicitur quod non est festum bibere ad cyphum clamatoris vini, *ce n'est pas feste de boere vin a banap de crior*. » P. 290-1, M. Hauréau transcrit un nouveau texte de la légende, bien connue d'ailleurs, des filles du diable; ici elles sont au nombre de sept, mais plus ordinairement on en compte neuf, par ex. dans un petit poème anglo-normand que renferme le ms. Fairfax 24, à la Bodleienne; cf. *Journal des savants*, 1884, pp. 225-8. Notons encore (p. 309. cf. p. 297) un curieux récit concernant les trois noms du diable : « primo *Clocuer*, claudens cor, hoc contra contritionem; secundo *Cloboche*, claudens os, contra confessionem; tertio *Cloborse*, claudens bursam, contra satisfactionem. » Relevons encore deux traits intéressants pour l'histoire des mœurs : « Sicut Anglicus « in lucta doctus, resurgens reicit adversarium, sic caro dejecta per jejunia « resurgens reicit animam » (p. 296, cf. p. 319). On voit que les lutteurs anglais ont été dès longtemps renommés. Voici un autre passage qui nous montre comment on passait les cols des Alpes : « In Alpibus pauperes, ut

1. Ed. Luard, II, 423; cf. Th. Wright, *Saint Patrick's Purgatory*, p. 39.

« victum suum lucrentur, portant super collum suum divites defessos ; ita « per eleemosynas pauperes deportant divites in celum » (p. 321). Citons encore ce passage : « Mundus est meretrix quæ ostendit pulchriora sua hominibus ut eis placeat. Exemplum de Isabel caput ornante in horto alieni « capillis, visa a scolariis per studia, cui in opprobrium versum est : « Isabel, ceste queue n'est pas de ce veul » (p. 322).

La deuxième partie de ce volume est tout entière occupée par la description des manuscrits français et provençaux antérieurs au XVII^e siècle que renferment les bibliothèques de Rome. Le Vatican, et notamment le fonds de la reine Christine, a fourni le plus fort contingent, mais un certain nombre des mss. ici étudiés appartiennent aux bibliothèques *Casanatense*, Corsini, Barberini et Chigi. L'auteur de cette description, M. E. Langlois, n'a pas visé à remplacer les travaux déjà nombreux dans lesquels ont été décrits des mss. de Rome : le plan du recueil académique des *Notices et Extraits* ne comporte pas la réédition de notices déjà publiées, mais il s'est attaché à mentionner à leur place, en suivant l'ordre des numéros dans chaque collection, tous les mss. qui entraient dans son cadre, se bornant à un simple renvoi aux travaux antérieurs, lorsqu'il n'avait rien à ajouter d'important aux notices rédigées par ses devanciers. Ce plan était le meilleur qu'on pût suivre. Dorenavant, pour tout ancien ms. français ou provençal de Rome, on pourra avec sécurité avoir recours au mémoire de M. Langlois, assuré d'y rencontrer, soit une notice originale, soit une bibliographie bien faite des travaux plus anciens. Ceux des mss. de Rome qui intéressent notre littérature ont été de bonne heure l'objet de recherches assez nombreuses. Sans parler des notices rédigées par Sainte-Palaye et La Porte du Theil au siècle dernier, et conservées en manuscrit à la Bibliothèque nationale, notices que M. Langlois a consultées utilement plus d'une fois, les recherches de P. Lacroix, de Keller, de Guessard, de Grützmaier, de Bartsch, de M. Stengel, de M. Delisle et de plusieurs élèves que l'Ecole des Chartes a envoyés dans ces dernières années à l'Ecole française de Rome (notamment de MM. Elie Berger et Ant. Thomas), avaient déjà fait connaître la plupart de ces mss. Aussi M. Langlois ne pouvait-il espérer faire aucune découverte réellement importante. Mais une révision générale de mss. étudiés à des époques diverses et à des points de vue différents devait fournir matière à de nombreuses rectifications et additions. M. L. notamment s'est attaché, avec un soin tout particulier, à recueillir, sur les gardes ou sur les marges, toutes les indications qui peuvent mettre sur la trace des anciens propriétaires des livres que des circonstances très variées ont conduits à Rome. Son mémoire se recommande à l'attention de quiconque s'intéresse à l'histoire des collections formées dans les derniers siècles par les érudits ou les bibliophiles. Ajoutons enfin que, dans un champ si souvent exploré, M. L. a pourtant fait quelques découvertes qui, sans avoir une importance bien grande, méritent cependant d'être signalées. Ainsi, j'ai lu avec un vif plaisir la notice du ms. Reg. 734 qui est

un recueil de notes et de dissertations, en partie préparées pour l'impression, de Cl. Fauchet. Le savant président a connu bien des mss. aujourd'hui perdus, et tout ce qu'il a écrit mérite l'attention, moins peut-être à cause des idées qu'il exprime, bien que ce fût un homme de sens, que pour les textes qu'il cite. Le recueil de notes de sa main que renferme un ms. de la Bibliothèque nationale nous a conservé de précieux fragments de *Doon de Nanteuil* et de *Raoul de Cambrai* (*Romania*, XIII, 1); le recueil actuellement décrit par M. Langlois renferme des extraits d'un poème dévot, en l'honneur des reliques de Charroux, semble-t-il, dont il ne subsiste, à ma connaissance, aucune copie. — Le ms. *Reg.* 1505, qui renferme une copie du roman de *Troie*, n'avait pas été, que je sache, signalé jusqu'à ce jour. Ni Keller dans sa *Romvart*, ni M. Joly dans son édition du poème de Benoit de Sainte-More, n'en font mention. C'est un texte écrit au xiv^e siècle par un Italien. M. Langlois m'en a envoyé le morceau que j'ai choisi pour spécimen dans mon mémoire sur les mss. de Benoit. Je lui donnerai place dans un supplément à ce mémoire que je publierai quelque jour. On verra que le ms. de Rome appartient à la première famille. — Il y aura lieu d'étudier de près, peut-être même de publier, un mince volume du xv^e siècle sur lequel M. Langlois est, je crois, le premier à appeler l'attention, et qui paraît offrir, pour l'histoire des contes du Moyen-Age, un certain intérêt. le ms. *Reg.* 1716, renfermant quarante contes ou nouvelles en prose. M. L. donne la table et analyse le premier de ces récits, faisant remarquer que « les noms donnés aux différents personnages semblent prouver que l'auteur était Sénonais. » C'est même tout à fait sûr. Mais il n'y a pas que des nouvelles. Il y a, si j'en juge par la table des rubriques, des légendes pieuses probablement tirées de la *Vie des pères ermites*; il y a aussi des morceaux d'une tout autre nature, comme « De Daniel le prophete », qui est sans doute un opuscule sur les songes dont on a une infinité de rédactions¹, ou « De la demande Salmon a Marchus ». — Le lai incomplet de la fin, que M. L. a publié (pp. 255-61) d'après le ms. Vat. 3209, et que personne n'avait mentionné jusqu'ici, est intéressant, moins par son contenu que parce que son auteur, un certain Fainiere (vv. 136, 159), si le nom est correct, s'est fait connaître. Ce poète donne aux notes du chant du rossignol la valeur de paroles articulées (*Fuy, fuy! Ocy, ocy! Tue, tue! Tray, tray!*), comme d'autres l'avaient fait avant lui, par exemple l'auteur d'*Eustache le moine*. Il y a quelques incorrections dans le texte donné par M. L.; par ex., v. 68, *Si que de ce micux le pri sage*, lis. *prisa[i] ge* (en rime avec *visage*). — Notons enfin la découverte d'une nouvelle traduction de la Consolation de Boëce (on en connaissait déjà six!). Elle est en prose, a pour auteur un certain « Pierre de Paris », et le ms. où M. L. l'a trouvée (Vat. 4788) est daté de 1309, et a été exécuté par un copiste nommé « maistre Ogier » pour un certain « messire Johan Coqueriau ».

Je n'ai rien de bien important à ajouter aux notices de M. Langlois. C'est

1. Voy. par ex. *Romania*, XV, 325.

qu'en effet, ayant été chargé par l'Académie de les examiner avant l'impression, j'ai naturellement communiqué à l'auteur les remarques qui me sont venues à l'esprit au cours de cet examen. Voici toutefois quelques observations que m'a suggérées une nouvelle lecture. — P. 51. M. L. donne bien peu de détails sur le *Miroir historial de France*, compilation rédigée pour Charles VII et qui, je crois, n'est pas un ouvrage fort connu. Il y a plus de vingt ans, rédigeant le catalogue d'une collection de mss. latins, français et italiens mis en vente par le libraire Potier, j'eus à décrire un ms. sur papier de cet ouvrage¹ : j'établis que l'auteur écrivait en 1451, et j'exprimai la supposition qu'il devait être identifié avec l'*abrégé des chroniques de France* fait pour Charles VII par M^e Noël de Fierbois, conseiller du roi, ouvrage dont l'existence est constatée par une quittance que M. L. Delisle a publiée, *Cabinet des mss.*, I, 72, note 7². — P. 74. Le ms. *Reg.* 871 contient une version française de l'*Historia Britonum* de G. de Monmouth. Il faut ajouter qu'un second ms. de la même version se trouve à la Bibl. nat., fr. 2806. L'ornementation des deux mss. paraît fort analogue, à en juger par la description de M. Langlois. — P. 87. A propos de la traduction du *De amicitia* dédiée par Laurent de Premierfait à Louis duc de Bourbon, je rappellerai que la même traduction a été dédiée à Jean duc de Berry. J'ai décrit, sous le n^o 209 du catalogue précité des livres de M. le comte H. de S^{***}, un fort bel exemplaire de cette version ayant appartenu, semble-t-il, au seigneur de la Gruthuyse, où les mots « Très excellent glorieux et noble prince Loys, oncle du roy de France, duc de Bourbon, conte de Clermont », etc., qu'on trouve dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale, sont remplacés par ceux-ci : « A très excellent, puissant et noble prince Jehan filz du roy de France, duc de Berry et de Auvergne. » Le même ms., dont j'ignore le propriétaire actuel, contient une miniature de présentation où sont peintes les armes du duc de Berry. — P. 119. Je note en passant que la rédaction très développée du *Chastie-musart* du ms. *Reg.* 1323 n'est pas tout à fait unique. A la même rédaction appartient un fragment, jusqu'ici non identifié, qui a été signalé et dont douze vers ont été publiés dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II, 488-9. — P. 120. Les vers rythmiques de la satire contre les femmes (*Reg.* 1323) sont bien incorrects ; « Radit ut nonacula », lis. *novacula* ; « Si monialis fit », lis. *sit* ; « Si begute socieris », lis. *beguine*. La description de ce ms. est incomplète. M. L. nous avertit, au début de sa notice, que le ms. a 261 feuillets, mais sa description s'arrête au fol. 256. On trouvera l'indication très détaillée du contenu des derniers feuillets dans la *Romvart* de Keller, pp. 154-7. Il fallait

1. N^o 276 du *Catalogue de livres rares et précieux, imprimés et manuscrits....* provenant de la bibliothèque de M. le comte H. de S^{***}, de Milan, dont la vente aura lieu les lundi 15 et mardi 16 février 1869. Paris, Potier, 1869, in-8^o. J'ai oublié, si jamais je l'ai su, le nom du propriétaire de cette bibliothèque.

2. Hypothèse erronée puisque la chronique de N. de Fierbois (ou *Fribois*) est un autre ouvrage dont M. L. décrit un ms., pp. 61-4, sans toutefois en faire connaître suffisamment le contenu.

au moins le dire. Au fol. 256 v^o se trouve la lettre de Caillot l'enfondu, facétie sur laquelle voy. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1876, p. 104, et 1879, p. 97. — P. 131-3. La description du ms. *Reg.* 1337, du xv^e siècle, et renfermant divers traités d'astrologie en français, n'est accompagnée d'aucun renseignement bibliographique. On pouvait citer à ce propos un ms. certainement fait pour Charles V, où se lisent en partie les mêmes traités. Ce ms. se trouve à Saint John's College, Oxford. Je l'ai signalé jadis à M. Delisle, qui en a donné une notice détaillée dans le t. III du *Cabinet des mss.*, pp. 336 — P. 145. M. L. signale dans le ms. *Reg.* 1389 un petit imprimé gothique, jusqu'ici non relevé par les bibliographes, de la version française de la vision de *Gui de Turno*¹. On a plusieurs mss. de cette version; voy. une notice de M. Hauréau dans la première partie de ce même volume des *Notices et Extraits*, p. 115. — P. 153. La date de la *Somme le roi* est 1279 et non 1289. — P. 157. *Reg.* 1490, chansonnier français. On a supposé que ce ms. a appartenu à Fauchet, à Peiresc, au P. Petau : M. L. a raison de dire que ces attributions ne reposent sur aucun témoignage. Il aurait dû ajouter à la bibliographie des travaux faits sur ce ms. que M. Monaci en a reproduit trois pages dans ses *Faesmili di antichi manoscritti*, planches 16-8 (voy. *Romania*, XI, 171-2). — P. 176. *Purgatoire de saint Patrice*, en français. Notice insuffisante; voir *Romania*, XVII, 382. — P. 209. Les quatre mss. signalés des *Vigiles des morts* de Pierre de Nesson ne sont pas, à beaucoup près, les seuls qu'on possède. Ajoutez Bibl. nat. fr. 15217 (G. Paris et Pannier, *S. Alexis*, p. 336); Orléans, 448; Vienne 3391 art. 47, etc. — P. 237. (*Reg.* 1728) pour l'évangile de Nicodème, en prose, M. L. se borne à dire « version dont on a plusieurs copies ». C'est un peu vague. Cette version en prose est différente d'une plus ancienne qui a été signalée dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1885, p. 48. Elle est au contraire identique à celle que nous offrent un ms. décrit dans le catalogue Didot, vente de 1881, n^o 26, le ms. de l'Arsenal 5366, et le ms. 50 de Grenoble. — P. 246. Pour la Chronique du roi d'Angleterre Richard II (*Reg.* 1964), M. L. se borne à citer les premières et les dernières lignes. C'est maigre. Il s'agit d'une chronique connue, qui se retrouve dans le ms. Bibl. nat. N. Acq. fr. 4514, jadis ancien fonds 10212, puis Barrois, n^o 10; voy. Delisle, *Catal. des mss. des fonds Libri et Barrois*, p. 250. — P. 250. Lexique latin-français de la première moitié du xiv^e siècle, renfermé dans le ms. Vat. 2748. « Ce lexique n'a jamais été signalé », dit M. Langlois. Le ms. oui, mais le lexique lui-même paraît n'être pas différent du *Catholicon* latin-français qui a été imprimé à la fin du xv^e siècle et dont j'ai trouvé récemment un exemplaire daté de 1431 à Exeter. — P. 270. A propos de la brève chronique s'étendant jusqu'à 1239 qui prend place dans le ms. Vat. 4792 à la suite du *Fait des Romains*, il y avait lieu de citer le ms. de Venise Gall. III, où elle se

1. On savait pourtant qu'elle existait, car elle est mentionnée au xv^e siècle dans un ms. de la Bibl. nat.; voy. G. Paris et Pannier, *S. Alexis*, p. 332.

retrouve dans les mêmes conditions (*Romania*, IX, 507, note sur le ms. 12 des Gonzague). — P. 288. Pour le ms. Ottoboni 2523, M. L. se borne à renvoyer à la notice qu'il a publiée de ce recueil dans les *Mélanges de l'École de Rome*, en 1885, mais il y avait lieu de la compléter sur plusieurs points, selon les indications données ici-même, XV, 153. — P. 303. Ms. Barberini, X, 129. fol. 14, « per los sains de medicina », lis. *savis*. — P. 303 et p. 307, M. L. décrit deux mss. Barberini qui renferment le traité d'hygiène publié par M. Suchier (*Denkmäler prov. Liter. u. Spr.*, I, 210) d'après le ms. Harléien 7403. Le second des mss. Barberini ne donne que les 132 premiers vers du poème. Je remarque en passant que les trois premiers vers du même traité ont été copiés au XIV^e siècle sur le fol. 46 du ms. Add. 22636 du Musée britannique, comme suit : *Qui vol auir un bon tractat | Que ay novellamens trobat | Qu'ai trat del libre (sic) ancias*. — P. 306. note. *Sempringham*, plusieurs fois répété, doit être la *Sempringham*.

Je joins ici quelques notes que M. E. Picot m'a communiquées au sujet du mémoire de M. Langlois.

P. M.

P. 43, note. Jehan de Courcelles, archidiacre de Josas au diocèse de Paris, est cité comme conseiller au Grand Conseil le 7 mars 1475. Il occupe le premier rang parmi les conseillers clercs dans les lettres de confirmation de parlement données à l'avènement de Charles VIII. Voy. *Biblioth. de l'École des Chartes*, XLIV (1883), 145. — P. 68, note 4. Le successeur de Guillaume Crétin, qui a employé la devise *Autant ou plus*, est René Macé, sur qui l'on peut consulter deux publications de M. G. Raynaud : *Notice sur René Macé et ses œuvres*; Paris, 1878, in-8 (extr. du *Cabinet historique*, t. XXIV) et *Voyage de Charles Quint en France, poème historique de René Macé*; Paris, Picard, 1879, in-8. Macé parle de Jehan de La Chesnaye, en marge du v. 1001 de son *Voyage de Charles Quint*, mais il n'indique pas son prénom, comme il fait ici, p. 71, et M. Raynaud (p. 50) l'a confondu avec Nicole de La Chesnaye, auteur de *La Nef de santé*. — P. 118. La *Complainte sur la mort du comte de Saint-Pol* se trouve encore, avec quelques variantes, à la fin d'un *Roman de la Rose* porté au catal. Luzarche, 1887, sous le n^o 650. — P. 124, n. 2. La devise mutilée doit sans doute se lire : *L'attente m'y tue*. — P. 128, n. 3. *Eu quel desert, en quel lieu plus sauvaige...* Chanson bien connue de Des Portes, éd. Michiels, p. 69. — P. 131. *Traité de la sphère*. C'est la traduction du traité de John Holywood, ou de Sacrobosco, par Nicole Oresme; cf. Bibl. nat. fr. 1350, et Nouv. Acq. fr., 1052. Rasse des Neux, qui a inscrit son nom sur le ms. de Rome, posséda plus tard une édition imprimée du même traité. Voy. Catal. Rothschild, I, n^o 114. — P. 139. Il existe plusieurs mss. de l'*Hommage* de Pierre de Nesson outre ceux que mentionne M. Langlois, voir par ex. le Catalogue de la librairie Baillieu, 5 décembre 1881, n^o 564. — P. 152, n. 1. *L'Horloge de la Passion* est un poème bien connu de Jehan Quentin, dont on n'a ici que les initiales; voy. Catal. Rothschild, I, nos 19, 10; 25, 10. Pour la prière qui commence par : *Mon createur*, etc., voy. le même catalogue,

nos 19, art. 2; 22, art. 7; 25, art. 2. — P. 153. Un extrait de la *Somme* de Laurent, qui se rencontre dans divers manuscrits, a été imprimé sous un titre différent : *Le Livre de sagesse*; voy. Cat. Rothschild, I, n° 136. — P. 165. *Le mors est bon qui tient la beste*. Ce morceau est de Meschinot, *Lunettes des princes*, éd. de Lyon, Olivier Arnoullet, v. 1530, in-8 goth., fol. 60^{ro}. — P. 234. *Vie de sainte Geneviève*. Cette vie se rencontre aussi dans un ancien manuscrit de Colbert volé à la Bibliothèque du roi après 1845 et que M. L. Delisle a retrouvé, coupé en trois morceaux, dans la collection Barrois. Ce dernier ms. portait primitivement une note qui attribuait la version française à Thomas Benoist, chefcier de Sainte-Geneviève à Paris; voy. Delisle, *Catal. des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, 1888. pp. 207-210. M. Julien Havet a tiré du manuscrit de Colbert le récit de quelques miracles opérés par la sainte après sa mort, et il en a fait une élégante plaquette imprimée pour le mariage de M. H. Omont et de M^{lle} de Fresquet, 1889. — P. 238. Quoique la traduction de la *Chronique martinienne* par Sébastien Mamerot soit un livre des plus connus, il eût été bon de renvoyer à Brunet, au travail de l'abbé Lebeuf (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1^{re} série, XX, 224) et à la *Revue critique*, 1882, I, 255. — P. 284, n° 2. L'épithaphe du duc de Bourgogne (*Jehan fut né de Philipe*, etc.) se retrouve dans un ms. de Valenciennes (n° 581 de Mangeart, fol. 151). — P. 285, note. Sur le quatrain : *Tout ensy que descent en la flour la rousée*, etc., voy. Cat. Rothschild, I, n° 471, art. 70 (p. 277). — P. 291. *Instructions abrégées pour avoir connaissance du style de parlement*. — A en juger par les extraits cités, ces *Instructions* n'ont aucun rapport avec le traité imprimé sous le titre *Le Stille de parlement*, que M. Langlois mentionne comme étant le même ouvrage. Ce dernier opuscule commence ainsi : « Premièrement est assavoir que, es requestes du palays, ont esté commises les causes personnelles et poccoisires des offices qui par committimus y sont mises... » En voici la fin : « *Item*, se fait, le demandeur fera et passera une procuracion, laquelle, avec les dictz articles ouvers, le kalendrier, le procès verbal et les memoires qui auront esté faictes sur les responcez, il renvoye par deça dedans les jours ausquelz l'en doit rapporter l'enqueste; ausquels jours sera renoncé et conclud a l'enqueste, selon que le conseil de partie verra estre expedient. »

E. PICOT.

La Naissance du Chevalier au Cygne, ou les Enfants changés en cygnes, french poem of the XIIIth century, published for the first time, together with an unedited prose version, from the Mss. of the National and Arsenal libraries in Paris, with introduction, notes and vocabulary, by Henry Alfred TODD, Ph. d., associate in the romance languages, Johns Hopkins University. Baltimore (*Publications the modern language Association*), 1889. in-8, xv-120-18 pages.

M. Henry A. Todd est déjà connu par l'édition de la *Pantière d'amours* qu'il a donnée en 1880 pour la Société des anciens textes : il était alors le premier

Américain qui eût publié un ouvrage en vieux français, et il est resté le seul. Sa publication actuelle inaugure aussi une époque nouvelle d'extension pour nos études : elle est la première de ce genre qui paraisse en Amérique. Elle forme à tous les points de vue, par l'intérêt du poème qui en est l'objet et par les soins que l'éditeur a apportés à son travail, une bonne tête de ligne. Il est probable, maintenant que l'enseignement de la philologie romane s'implante aux Etats-Unis, qu'elle ne restera pas isolée, et que M. Todd et les disciples qu'il formera grossiront le bataillon des travailleurs qui, dans tous les pays, s'attachent à remettre au jour les œuvres ensevelies de notre moyen âge littéraire, devenu pour le monde moderne comme une seconde antiquité.

Je profiterai de l'occasion que m'offre cette publication pour présenter très brièvement quelques résultats de recherches et de réflexions que j'ai eu l'occasion de faire sur la légende qui forme le thème du poème imprimé par le jeune professeur de Baltimore. C'est au cours de ces recherches que j'ai été frappé de l'intérêt que présentait ce poème, et que je l'ai indiqué à M. Todd. Le temps et les secours nécessaires lui ont manqué pour traiter lui-même la question d'histoire littéraire, dans son Introduction, avec l'étendue qu'elle aurait pu comporter. Je vais compléter ce qu'il a dit, sans avoir le moins du monde la prétention d'épuiser la matière, et en me bornant à indiquer quelques faits essentiels et quelques points de repère qui me paraissent la dominer. J'examinerai ensuite en particulier le poème publié par M. Todd, l'édition qu'il en a donnée et les commentaires dont il l'a accompagnée. Ce poème a été intitulé par l'éditeur, d'après les vers 34-35, *la Naissance du Chevalier au Cygne*¹, et l'on ne peut nier que ce titre lui convienne dans l'idée de l'auteur, qui a voulu en rattacher le thème à l'histoire bien connue du chevalier mystérieux amené un jour dans une barque par un cygne et remmené de même quelque temps après, histoire qui avait déjà, de son côté, été rattachée aux origines de Godefroi de Bouillon. Toutefois le conte qui fait l'objet de notre poème n'a en réalité rien à faire avec celui du Chevalier au cygne; il a existé indépendamment avant d'être soudé à l'autre, et c'est pourquoi il vaudrait mieux peut-être intituler ce poème et ceux qui ont le même conte pour sujet *les Enfants changés en cygnes* ou même *les Enfants-cygnes*. Il est vrai d'ailleurs que dans tous les récits français du moyen âge qui ont ce conte pour objet il est rattaché à la légende du Chevalier au cygne. Pour notre poème spécialement le titre que j'adopte est celui d'*Elioxe*, qui le distingue des autres versions du même thème.

Ces versions sont au nombre de quatre (car la première, bien qu'écrite en latin, peut être à bon droit considérée comme française) : 1^o un des contes du *Dolopathos* de Jean de Haute-Seille; 2^o notre poème; 3^o l'original (perdu)

1. Je lui avais donné d'abord pour titre : *les Enfances du Chevalier au cygne* (*Rom.*, XVII, 526).

des ch. XLVII-LXVIII du l. I de la *Gran Conquista de Ultramar*; 4^o la version imprimée par Hippeau ¹. Je les ai rangées à peu près dans l'ordre de leur antiquité externe, qui se trouve en même temps être celui de leur antiquité interne, c'est-à-dire de leur fidélité respective au thème mythique qu'elles contiennent, tel qu'il a dû exister primitivement.

1^o Le *Dolopathos*. J'ai disserté jadis ici (II, 490 ss.) sur le roman de Jean de Haute-Seille et particulièrement sur le conte des *Enfants-cygnes* : je me borne à rappeler que Jean a écrit son ouvrage vers 1190 et qu'il a bien probablement recueilli ce conte dans la tradition orale du pays où il l'écrivait. C'est encore dans son livre un vrai conte de fées, peu altéré (ce qui prouve que le narrateur puisait près de la source), et qui a conservé, sous l'enveloppe prétentieuse du latin scolastique, beaucoup de son étrangeté, de sa grâce et de sa poésie. Un jeune seigneur, non autrement désigné, s'égare à la chasse : il trouve une fée (*nympha*) qui se baigne, tenant à la main une chaîne d'or. Il lui enlève cette chaîne, et dès lors elle perd tout son pouvoir ². Il lui propose de l'épouser : elle y consent, et prédit qu'elle lui donnera en une seule portée six fils et une fille. En effet, ramenée au château seigneurial, épousée par le seigneur malgré la résistance de sa mère, elle met au monde les sept enfants annoncés, dont chacun porte au cou une chaîne d'or. Sa belle-mère les lui enlève pendant son sommeil ; elle met à leur place sept petits chiens, et les montre à son fils comme ayant été enfantés par cette inconnue, qu'elle avait toujours regardée comme de mauvaise part. Le mari, crédule et barbare comme on ne l'est que dans les vieux contes, condamne la malheureuse mère à un horrible sort : on l'enterre jusqu'aux mamelles au milieu de la grande salle ; on ne lui donne que la nourriture des chiens ; tous ceux qui viennent prendre leur repas dans le château se lavent au dessus de sa tête et s'essuient les mains à ses cheveux. Elle reste ainsi sept ans : ses vêtements tombent en lambeaux ; elle devient livide, ridée, desséchée, ses cheveux *noircissent* ³, elle n'a plus que la peau sur les os. — Cependant la vieille avait remis les enfants à un serf pour les tuer ; mais celui-ci, pris de pitié, s'était borné à les exposer dans la forêt, où un ermite les avait recueillis et nourris du lait d'une biche. Un jour, au bout de sept ans, leur père rencontre les sept

1. Je laisse de côté la version publiée par Reiffenberg, qui n'est qu'un *rifacimento* de *Béatrix*, avec, au début, quelques emprunts à *Elioxe*. Les versions en langues étrangères autres que celle de la *Gran Conquista* n'ont pas d'importance, étant simplement traduites du français.

2. En général, dans les contes si nombreux du même genre, c'est la peau de cygne ou simplement la robe laissée sur la rive qu'on enlève à la baigneuse ; voyez autres A. d'Ancona, *Poemetti*, p. 69. Il devait en être de même ici. La fée est une fille-cygne, comme le prouve la double nature des enfants qu'elle met au monde.

3. Ce trait est bizarre et bien médiéval : on sait que les cheveux noirs passaient au moyen âge pour quelque chose de très laid et presque contre nature.

enfants jumeaux, voit briller leurs chaînes d'or, les poursuit en vain, et, rentré chez lui, raconte son aventure à sa mère. Celle-ci accuse le serf d'infidélité, et lui enjoint de lui apporter les chaînes des enfants qu'il aurait dû mettre à mort. Il se glisse auprès d'un fleuve où les six garçons, sous forme de cygnes, se baignent pendant que leur sœur, sur le rivage, tient à la main les six chaînes d'or qui, passées à leur cou, leur rendront la forme humaine. Il les enlève à la fillette, sans pouvoir s'emparer de celle qu'elle porte elle-même au cou, et les rapporte à la vieille. Celle-ci ordonne à un orfèvre de les fondre et de lui en faire un hanap. Mais elles résistent à tous les coups de marteau, à toutes les fournaises ; une seule a un anneau un peu endommagé. L'orfèvre étonné les garde, et fait le hanap avec de l'autre or. — Les enfants sont donc condamnés à rester cygnes. Ils s'envolent avec leur sœur, qui se transforme comme eux, et viennent s'établir sur un étang qui se trouve être celui qui entoure le château de leur père. La jeune fille reprend sa forme humaine et mendie son pain au château ; elle jette aux cygnes une partie de ce qu'elle reçoit, et en porte une autre à la fée, pour laquelle elle éprouve une tendresse instinctive, et près de qui elle vient dormir chaque nuit. — Le seigneur, étonné des allures de la petite mendicante, la fait venir, voit à son cou la chaîne d'or qui lui rappelle sa rencontre avec sa femme, et l'interroge. Elle lui raconte ce qu'elle sait. La vieille et le serf prennent peur, et celui-ci veut tuer l'enfant ; mais le seigneur le surprend, et lui arrache, ainsi qu'à sa mère, l'aveu du crime. L'orfèvre, mandé, rend les chaînes ; on les passe au cou des oiseaux, et tous reprennent leur forme, sauf celui dont la chaîne avait eu un anneau brisé : *Hic reformari nequaquam potuit, sed cignus permanens uni sociorum adhesit fratrum. Hic est cignus de quo fama in eternum perseverat, quod catena aurea militem in navicula trahat armatum*¹. On fait sortir la malheureuse fée de sa fosse, et les bains, les onguents et les soins lui rendent bientôt sa beauté première. La criminelle mère prend la place de celle dont elle a causé les malheurs.

²⁰ *Elixe*. Je donne ce titre au poème publié par M. Todd, d'après le nom de la mère des enfants² (j'appellerai de même *Isomberte* et *Béatrix* les deux versions dont je parlerai ensuite). En voici le résumé. Le roi Lothaire ou

1. La soudure avec la légende du Chevalier au cygne est visible, mais on ne voit pas que Jean ait mis ce chevalier, qui semble pour lui être un personnage mystérieux qui fait encore de temps en temps des apparitions, en rapport avec Godefroi de Bouillon. Son traducteur Herbert (vers 1210) l'y rattache au contraire expressément : « Cil ne fu puis se cignes non, Mais cil fu mout de grant renon A cui il fu acompagnié : Chevaliers fu bien enseigniés ; Toz jors mais sera en memoire, Car il est escrit en l'estoire... Ce fu li Chevaliers au Cigne.... Et cil fu li cignes por voir Qui la chaainne d'or avoit Au col, de qui la nef traioit Ou li chevaliers armez iere Qui tant fu de bone maniere, Puis tint de Boillon la duché. »

2. Telle est la forme donnée presque partout (v. 284, 327, 432, 466, 482, etc.) ; on trouve aussi cependant *Lioxe* (324, 326), *Eliox* attesté par la

Lotier¹, dont le royaume non désigné est voisin de la Hongrie, s'égare en suivant un cerf à la chasse et s'endort. Une *pucelle de grant parage*, fille de roi, Elixoë, qui habitait, on ne nous explique pas comment, dans les cavernes de la montagne voisine, le voit endormi, s'approche de lui, et, courtoisement, lui rabat sa longue manche sur le visage pour le garantir du soleil. Le roi s'éveille, la voit devant lui, est charmé de sa beauté et lui propose de l'épouser. Elle y consent, tout en sachant d'avance qu'elle mourra en mettant au monde, d'une seule portée, six fils et une fille qu'elle concevra dans la première nuit de sa vie conjugale. Lothaire la ramène et l'épouse, malgré sa mère Matrosilie². Elle devient enceinte, et elle est près de son terme quand le roi est obligé de partir pour une guerre. En l'absence de son mari, Elixoë donne naissance aux sept enfants annoncés, qui portent tous, comme elle l'avait prédit, une chaîne d'or au cou, et meurt. La mère du roi enlève les enfants, auxquels, dans les soins qu'on a donnés à Elixoë, on n'a pas fait attention, et les enferme dans deux paniers qu'un serf est chargé d'aller porter dans la forêt, là où il y a le plus de bêtes sauvages. Le serf reconnaît que les paniers contiennent des petits enfants, et, par pitié, les suspend à la fenêtre d'un ermitage qu'il rencontre dans la forêt. L'ermite trouve les enfants, les nourrit du lait de ses chèvres et les élève avec l'aide de sa sœur. — Lotaire revient chez lui, et sa mère lui raconte³ qu'Elixoë a donné le jour à sept affreux dragons qui lui ont déchiré les entrailles et se sont envolés⁴. Sept ans après⁵, un messenger, hébergé par hasard chez l'ermite, y voit avec étonnement les sept enfants jumeaux et les chaînes d'or qui brillent à leur cou. Il raconte cette aventure à Matrosilie, qui le renvoie chez l'ermite avec ordre de lui rapporter les chaînes. Il réussit en effet, pendant le sommeil des enfants, à couper avec de forts ciseaux les chaînes des six garçons qui

mesure (2731), et *Eloxie*, attesté par la rime (3273). Le ms. de l'Arsenal (voy. plus bas) donne au moins une fois (326) *Eliouisse*. M. Todd a oublié ce nom dans sa table, c'est pourquoi j'ai relevé ces variantes.

1. *Lotaire* à la rime (915, 924, 2126), et souvent attesté par la mesure, mais aussi *Lotier* à la rime (2466, 3264); M. Todd ne signale pas ces différences. Le poète en général échange avec une remarquable liberté les finales *-aire* et *-ier*.

2. Les noms propres dans tout ce poème sont singuliers; la plupart ne se retrouvent pas ailleurs.

3. Le poème dit qu'elle le lui avait déjà annoncé dans une lettre; mais cela paraît inutile et postérieur (voy. plus loin).

4. Ainsi dans la lettre: *Grosse fu; quant ço vint a son fais descargier..... Set serpens aporu, qui son cors entoscier Eurent fait et desrompre* (v. 1557; de m. 1528); plus loin, à deux reprises (1688, 2740), il ne s'agit plus que d'un seul serpent; c'est là une négligence du poète, qui trouvait le singulier plus commode pour ses rimes; mais c'est bien de sept monstres qu'il devait être question dans sa source. Les ailes des serpents (du serpent) ne sont mentionnées que dans les deux derniers passages.

5. Ce nombre a subsisté d'après le récit primitif; mais il est en contradiction avec la suite du récit (voy. ci-dessous, p. 319, n. 2).

dorment ensemble ; la fille, couchée à part, lui échappe, et, ne dormant pas, le regarde faire. En s'éveillant, les six frères se changent en cygnes, et, guidés par l'instinct qui leur fait suivre le ravisseur des chaînes, viennent s'abattre dans une rivière près du palais du roi, qui s'intéresse à eux et défend qu'on leur fasse mal. — Lotaire ayant brisé le pied d'or d'une nef (grand hanap), Matrosilie, pour en refaire un, donne une des chaînes à un orfèvre, qui admire la beauté de l'or rouge dont elle est faite, et l'emploie à ce travail. — Cependant l'ermite renvoie la fillette, craignant pour elle les dangers de sa solitude. Elle vient à la cour de Lotaire, et y mendie son pain, qu'elle va chaque jour partager avec les cygnes. L'amitié que ceux-ci lui témoignent attire l'attention du roi, qui l'interroge : elle raconte ce qu'elle sait. Le roi, qui soupçonnait déjà un mensonge de sa mère, force celle-ci, l'épée à la main, de lui avouer la vérité. L'orfèvre rapporte les cinq chaînes, et Lotaire les passe au cou de cinq des cygnes, qui redeviennent hommes ; seul celui dont la chaîne a été fondue reste oiseau. Le roi pardonne à sa mère ¹, et le reste du poème est consacré à la description de fêtes et de tournois ². Enfin les cinq frères partent pour aller *aventurer*, chacun de son côté. Celui que le cygne emmène doit, d'après l'annonce qu'un ange a faite en songe à Lotaire, réaliser la prédiction d'Elïoxe, que le lignage qui naîtrait d'elle irait régner outre mer. Le poème se termine par quelques vers pris au début du *Chevalier au cygne* ³ et qui préparent cette chanson, dont celle d'Elïoxe forme l'introduction.

Ce récit a, comme on le voit, beaucoup de ressemblance avec celui du *Dolopathos*. D'après M. Pigeonneau ⁴, Jean de Haute-Seille aurait puisé dans la chanson d'Elïoxe son conte des enfants changés en cygnes. Cette opinion est inadmissible : le récit de Jean contient des traits plus anciens que la chanson, par exemple la transformation facultative des enfants, la survivance de leur mère et la description du supplice qui lui est infligé, description évidemment très primitive et qui ne peut avoir qu'une explication mythologique ; il est en outre complètement exempt de l'élément chevaleresque et féodal qui apparaît déjà dans la chanson, bien qu'à un moindre degré que dans les poèmes dont il reste à parler. On ne peut croire non plus que la

1. C'est là évidemment un trait altéré ; le poète l'indique lui-même en disant : *S'une autre eüst çou fait, ses cors en fust bonis ; Mais por çou qu'est sa mere ne l'en sera ja pis* (2813). Ce qui est bizarre, c'est qu'ensuite elle figure fort honorablement dans le récit et tient auprès des enfants le rôle d'une bonne et généreuse grand'mère.

2. Les enfants ne devraient avoir que sept ans ; mais ils sont présentés comme en âge d'être faits chevaliers. De même leur sœur doit évidemment avoir plus de sept ans pour jouer le rôle qu'elle joue.

3. On ne trouvera pas ces vers dans l'édition Hippeau à l'endroit où ils devraient y figurer (p. 109), mais cela tient à la condition défectueuse de cette édition (cf. *Rom.*, XVII, 526 n.).

4. *Le Cycle de la Croisade*, p. 191, 241.

chanson provienne du récit latin : pourquoi aurait-elle changé tant d'incidents, supprimé, par exemple, le trait de la métamorphose facultative des enfants en cygnes ? Les deux récits remontent à une même source, et les divergences qu'ils présentent sont dues aux altérations inévitables de la tradition orale. Ce qu'ils ont en commun de plus frappant, par opposition aux autres versions, c'est la notion, fort vague dans la forme actuelle d'*Elioxe*, mais encore présente, que la mère des enfants est une fée¹ (d'où la nature à moitié extra-humaine des enfants), et le trait fort important que c'est une fille qui est le septième enfant, et qui, ayant conservé les chaînes enlevées aux autres, devient l'instrument tout pacifique de leur délivrance. Ces deux éléments, comme le montre la comparaison avec des formes de conte restées étrangères à la littérature médiévale et à la soudure avec la légende du *Chevalier au cygne*, appartiennent aux données primitives du mythe.

La chanson d'*Elioxe* ne doit pas être antérieure à la fin du XIII^e siècle, car elle mentionne les romans de la Table Ronde comme largement populaires (v. 3293) ; elle ne peut guère être plus récente, puisque le principal manuscrit qui la contient est de la première moitié du XIII^e siècle. C'est dans la « Lotharingie », au sens le plus large, qu'elle a été composée, comme le roman de Jean de Haute-Seille : la mention de saint Remacle (v. 1960) comme saint guérisseur par excellence nous indique à coup sûr le pays wallon, qui est d'ailleurs la vraie patrie de tout le cycle du Chevalier au cygne.

3^o *Isomberte* (*Gran Conquista de Ultramar*, l. I, ch. XLVII-LXVIII). Le comte Eustache de Portemise, un jour qu'il est à la chasse, voit ses chiens aboyer contre un chêne creux. Il y trouve une jeune fille d'une admirable beauté. C'était Isomberte, fille du roi Popleo, « de delà la mer, » qui s'était enfuie de chez son père parce que celui-ci voulait la marier et qu'elle était hostile à tout mariage. Elle consent cependant à suivre Eustache et, quand il lui offre de l'épouser, elle l'accepte ; la mère du comte, Ginesa, voit avec dépit cette étrangère devenir sa bru. Peu après, le comte est mandé à la cour du roi son seigneur ; il tarde un peu à s'y rendre, ce qui mécontente le roi, qui le retient pendant seize ans. — Cependant Isomberte met au monde sept fils : à leur naissance, un ange passe une chaîne d'or au cou de chacun d'eux. Le fidèle sénéchal Bandoval est fort attristé de cet événement, car on croyait alors qu'une femme qui avait plus d'un enfant à la fois était adultère. Il écrit à son maître ce qui est arrivé, mais la vieille Ginesa, qui s'est retirée dans un château voisin, enivre le messenger, et substitue à la lettre de Bandoval une autre lettre portant qu'Isomberte a mis au monde sept petits chiens. Eustache répond qu'on les garde et qu'on ne fasse pas de mal à la mère ; mais sa lettre est également dérobée et remplacée par une lettre ordonnant de mettre à

1. Au début, elle est donnée comme fille de roi, sans qu'on explique comment elle habite des cavernes souterraines. Le nom de *fée* lui a été laissé par inadvertance dans un passage (v. 1635).

mort la mère et sa portée. Bandoval ne peut se résigner à exécuter cet ordre ; il laisse la comtesse en vie, emporte seulement les enfants et les laisse dans une forêt, où une biche vient les allaiter et où bientôt un ermite les recueille.

— Quand les enfants sont grands, l'ermite, accompagné de six d'entre eux (le septième est resté dans la forêt), vient demander son pain au château de Ginesa. Celle-ci, en voyant les chaînes d'or des enfants, et en apprenant de l'ermite comment il les a trouvés, les reconnaît pour ses petits-fils ; elle se les fait donner, soi-disant pour les élever ; mais quand elle les a, elle ordonne qu'on leur enlève leurs chaînes et qu'on les tue : à peine les chaînes sont-elles ôtées qu'ils deviennent cygnes et s'envolent par la fenêtre. — Ginesa veut faire faire un hanap avec les chaînes d'or ; elle les donne à un orfèvre, qui commence à en fondre une : il est étonné de voir l'or foisonner dans ses mains, de telle façon qu'une seule chaîne suffit amplement à faire un hanap qui pèse plus que ne pesaient les six chaînes ; il le livre à Ginesa et garde en secret les cinq autres. — Les cygnes sont venus vivre dans un étang qui est près de l'ermitage où leur frère est resté avec l'ermite. — Au bout de seize ans, le comte Eustache peut enfin rentrer chez lui ; il a avec sa femme une explication qui le rend fort perplexe. Il interroge le messager qui avait porté la lettre, et accuse sa mère de trahison. Ginesa avoue seulement qu'elle a supprimé les enfants nouveaux-nés, et déclare qu'elle a agi ainsi pour sauver l'honneur de son fils, car une femme qui a plus d'un enfant à la fois est sûrement adultère. Les hommes du comte partagent cet avis, et Isomberte est condamnée à être brûlée, si elle ne trouve pas un champion qui la défende. Personne ne se présente et elle va être livrée au supplice. Mais un ange révèle à l'ermite qui est l'enfant qu'il a élevé, et lui dit que cet enfant doit aller à la ville et combattre pour sa mère : Dieu lui donnera la victoire. — C'est ce qui arrive, en effet, le champion de la vieille comtesse est vaincu. Celle-ci est obligée de raconter toute la vérité, et elle est condamnée à être emmurée. L'orfèvre rend les cinq chaînes qu'il avait gardées ; on les passe au cou de cinq des cygnes, qui redeviennent hommes. Celui dont la chaîne avait été fondue reste cygne : il s'attache à celui de ses frères qui avait combattu pour leur mère et qui devient le Chevalier au cygne.

Isomberte a certainement existé sous la forme d'une chanson de geste française ; cette chanson était antérieure à la fin du XIII^e siècle, c'est tout ce qu'on en peut dire avec certitude¹ ; elle n'a laissé, à ma connaissance, aucune trace dans la littérature, en dehors de la compilation traduite en espagnol où elle a été insérée.

4^o *Béatrix*. C'est le poème qui forme la première partie du *Chevalier au Cygne* publié par Hippeau, et qui se trouve dans plusieurs manuscrits². Le

1. Sur la date de la *Gran Conquista*, voy. *Romania*, XVII, 1523.

2. Je donnerai prochainement ici un travail sur les manuscrits qui contiennent les poèmes de la croisade. M. Todd a joint à son édition d'*Elioxe* le résumé en prose, fait au XIII^e siècle, de *Béatrix* (d'après le ms. B. N. fr. 781).

roi de l'Île-Fort, Oriant, voit un jour, des fenêtres de son palais, où il se tient avec sa femme Béatrix, une mendiante accompagnée de deux enfants jumeaux. Béatrix soutient qu'une femme ne peut avoir deux jumeaux si elle n'a connu deux hommes. Elle est bientôt punie de son jugement téméraire. Elle met au monde sept enfants, six fils et une fille, au cou de chacun desquels une fée passe une chaîne d'argent. La mère d'Oriant, Matabrune, qui hait sa belle-fille, sans qu'on nous explique pourquoi, lui dit qu'elle s'est condamnée elle-même. Elle prend les enfants et les remet à un serf en lui disant de les tuer. Le serf les emporte dans la forêt et, pris de pitié, se contente de les y abandonner. Matabrune porte à son fils sept petits chiens qui, suivant elle, sont la portée de Béatrix. Oriant, saisi d'horreur, sans revoir sa femme, autorise Matabrune à la faire mettre en prison, en attendant qu'il décide de son sort. — Cependant un ermite a trouvé les enfants dans la forêt et les recueille ; une chèvre les nourrit et ils grandissent. Au bout de quelques années, un forestier de Matabrune voit dans l'ermitage six d'entre eux, qui y étaient restés tandis que l'ermite et un des frères étaient absents. Il remarque leurs chaînes et en parle à sa dame, qui reconnaît ses petits-fils, et ordonne au forestier de retourner aussitôt à l'ermitage et de s'emparer des chaînes ; à peine les a-t-il ôtées aux enfants qu'ils deviennent cygnes, s'envolent, et viennent s'établir dans le vivier du château royal. Leur frère, qui a conservé sa forme humaine, vient chaque jour partager avec eux le pain qu'il mendie au château. — Matabrune ordonne à un orfèvre de lui faire une coupe avec les six chaînes ; il en forge une, et, à sa grande surprise, l'argent foisonne assez pour suffire à la coupe ; il remet la coupe à la vieille reine et serre les cinq chaînes restantes. — Quinze ans se passent. Matabrune insiste pour que Béatrix soit brûlée : on décide qu'elle le sera le lendemain si elle ne trouve pas de champion pour la défendre. Un ange apparaît à l'ermite et lui ordonne d'envoyer l'enfant à la ville : il s'y fera baptiser ¹ sous le nom d'Hélias et combattra pour sauver sa mère injustement accusée. L'enfant accomplit cet ordre céleste ² ; il est vainqueur, et sa mère est réhabilitée. L'orfèvre rapporte les chaînes : quatre des fils et la fille reprennent leur forme humaine ; celui dont la chaîne a été détruite reste cygne. Vient ensuite un long récit, étranger à l'action véritable, de la fuite de Matabrune, du siège de son château et d'un nouveau combat judiciaire d'Hélias. Matabrune est enfin prise et brûlée, et Hélias, sur l'ordre d'un ange, part accompagné du cygne (non sans un nouvel et fastidieux épisode de guerre).

La date de *Béatrix* n'est pas facile à préciser, ce poème étant maintenant soudé à celui du *Chevalier au cygne*, dont il est parfaitement indépendant et

1. On ne voit pas comment l'ermite avait négligé de remplir lui-même ce devoir.

2. L'arrivée de l'enfant dans la ville, son étonnement, son inexpérience, sont l'objet de récits agréables, qui paraissent imités en partie du début de *Perceval*.

auquel il a été postérieurement joint. Il est probable qu'il remonte à la seconde moitié du XII^e siècle. L'auteur ne suivait pas une chanson plus ancienne, et croyait être le premier à donner au récit qu'il mettait en vers la forme de chanson de geste. Ce qu'il dit au début ne laisse pas de doute à ce sujet :

Signor, or eşcoutés, franche gent assolue,
S'orés bone chançon qui n'est mie seüe...
Del chevalier au chïsne avés chançon oïe :
Il n'i a si vieil home ne feme si chenue
Qui onques en oïst la premiere venue,
De quel terre il ert nés ; mais or sera seüe :
Je le vous dirai bien, se Dieu plaist et s'aïue †.

La chanson de *Béatrix* et celle d'*Isomberte* ont évidemment une même origine. Ce qui les caractérise toutes deux, c'est qu'elles remplacent par un des fils la fille qui, dans le premier groupe, échappe seule à la transformation en cygne, et que la solution est due à un combat judiciaire livré par ce fils. Il est évident que nous avons là une innovation voulue, toute médiévale, et fondée sur un des lieux communs habituels des chansons de geste². Dans *Béatrix*, la fille n'en est pas moins restée³ ; dans *Isomberte*, elle a tout à fait disparu, ce qui est plus logique. La nature extra-humaine de la mère des enfants, qui est la cause de leur demi-animalité, a laissé quelques souvenirs dans chacun des deux poèmes, où, d'ailleurs, elle a été effacée : dans *Béatrix*, c'est une fée qui attache au cou des enfants la chaîne qui symbolise leur qualité extra-humaine ; dans *Isomberte*, la façon dont Eustache rencontre sa future femme rappelle les récits du *Dolopathos* et d'*Elixte*, mais ce trait n'est plus compris par l'auteur : il l'a interprété en empruntant le motif d'un autre cycle de récits, celui de la *Manckine*⁴ ; à la *Manckine* est aussi empruntée

1. Ed. Hippeau, p. 2 (comparé avec d'autres leçons).

2. Un fils délivre ainsi sa mère dans *Doon de la Roche* et dans les *Enfances Doon de Maïence*. L'idée de faire soutenir par le futur chevalier au cygne un combat judiciaire pouvait d'ailleurs être suggérée par le combat célèbre qu'il livre dans le roman auquel ce récit était destiné à servir de préface. M. Golther (*Rom. Forschungen*, V, 107) pense au contraire que le combat judiciaire du *Chevalier au cygne* est une imitation de celui de *Béatrix* : cette hypothèse tombe du moment qu'on reconnaît que les formes les plus anciennes du conte des *Enfants-cygnes* ne connaissent pas ce combat.

3. Le poète lui donne le nom de Rose, et cette Rose, ainsi que sa descendance, figure dans quelques-uns des poèmes les plus récents du cycle de la croisade. — Une trace de ce rôle supprimé s'est d'ailleurs maintenu dans *Béatrix*, où le frère non métamorphosé vient, comme la sœur dans le premier groupe, partager avec les cygnes du vivier royal le pain qu'il mendie au château ; mais ici ce trait ne sert plus à rien.

4. Voy. Suchier, *Œuvres poétiques de Beaumanoir*, I, xxiii-xcvi. La fuite d'*Isomberte* de chez son père par pure répugnance pour le mariage est absurde, puisqu'elle consent sans difficulté à épouser Eustache : l'héroïne de la

toute l'histoire, propre à *Isomberte*, de la double substitution des lettres. — La source d'*Isomberte* et de *Béatrix* a mêlé à l'ancien conte un thème également pris ailleurs : celui de la suspicion excitée par la mise au monde de plus d'un enfant à la fois ; ce motif appartient, en réalité, à un tout autre cycle de récits¹ ; il n'est, d'ailleurs, qu'accessoire dans *Isomberte*, tandis que *Béatrix*, développant l'indication de la source commune et puisant sans doute une seconde fois dans le conte d'où était venu ce trait, en a fait le point de départ et le motif moral du récit. D'autres particularités encore, propres à nos deux chansons, prouvent qu'elles sont des dérivations indépendantes d'un même type : dans l'une et dans l'autre, par une sorte d'atténuation du merveilleux, les chaînes, au lieu d'être innées aux enfants, sont passées à leur cou après leur naissance (dans *Isomberte* par un ange, dans *Béatrix* par une fée) ; dans l'une et dans l'autre aussi, nous voyons le métal d'une seule chaîne foisonner de manière à fournir un poids égal à celui des six chaînes.

La source d'*Isomberte* et de *Béatrix* est-elle à son tour dérivée de l'un ou de l'autre des récits du premier groupe ou de leur source commune ? Elle ne vient assurément pas d'*Elioxe*, puisque la mère des enfants ne meurt pas comme dans cette chanson après leur naissance ; elle doit avoir avec *Elioxe* une source commune, dans laquelle avait disparu le trait trop merveilleux de la métamorphose facultative des enfants en cygnes, et dans laquelle aussi le caractère extra-humain de la mère avait été très effacé, sinon détruit. Cette source commune à son tour remontait à la même source que le récit du *Dolopatbos*.

On a recueilli de nos jours, notamment en Allemagne, divers contes populaires qui ressemblent en plusieurs points à ce récit du *Dolopatbos*, dans lesquels on voit notamment une sœur délivrer ses frères condamnés à garder une forme bestiale². Mais dans tous cette condamnation a une autre origine que la nature extra-humaine de la mère ; aussi ne peut-on les regarder que comme des dérivations indépendantes et autrement altérées du même type primitif. Sans vouloir rechercher ici quelles ont pu être l'origine et la vraie signification mythique de ce type³, nous pouvons nous demander quels changements intentionnels y ont été apportés pour le rendre capable de s'adapter comme introduction à la légende du Chevalier au cygne. D'abord la forme bestiale des enfants était-elle bien celle de cygnes, ou n'est-ce pas à cause de la légende qu'on voulait préparer qu'on a choisi cette forme précise ?

Manekine s'enfuit parce que son père voulait, non la marier, mais l'épouser lui-même. Elle est trouvée, d'après plusieurs versions, par celui qui devient son mari dans des conditions toutes pareilles à celles où Eustache trouve *Isomberte*, et c'est ce souvenir qui a suggéré à l'auteur d'*Isomberte* sa gauche explication.

1. Voyez les savantes remarques de R. Köhler sur le lai de *Fresne* en tête de l'édition des lais de Marie de France par M. Warnke.

2. Voy. notamment Grimm, nos 9, 25, 49.

3. W. Müller l'a étudié dans la *Germania*, t. I, p. 418 ss.

On pourrait le croire, puisque dans divers contes apparentés il s'agit d'autres animaux¹ ; toutefois c'est peu probable, parce que nous trouvons également des cygnes dans des contes qui, comme nous le verrons, sont parfaitement indépendants des formes médiévales. Il semble bien, au contraire, que c'est la présence de cygnes dans le conte qui a donné l'idée d'en faire l'introduction de la légende du héros guidé par un cygne. Cette idée, à vrai dire, n'était pas heureuse. Le conte des enfants-cygnes, même un peu altéré pour cet usage, n'explique pas la faculté attribuée au cygne de traîner le bateau où dort le héros ; il n'explique pas pourquoi le héros doit taire son nom, et comment, dès qu'on le lui demande, le cygne vient le reprendre et il est obligé de le suivre. Mais l'imagination des enfants — et le public d'alors était un public d'enfants — n'en demande pas si long. Du moment qu'on lui fournissait un cygne doué d'intelligence et ayant un lien mystérieux avec le chevalier dont il traînait le bateau, elle était satisfaite. La soudure se fit sans doute dans cette région de Lotharingie où s'était localisée la légende du héros amené et remmené par un cygne², et où le conte des enfants-cygnes paraît aussi avoir été populaire de fort bonne heure : c'est là du moins que nous le trouvons le plus anciennement recueilli (*Dolopathos*, *Elioxe*, *Béatrix*). Cette soudure se fit d'abord peut-être oralement, car nos deux groupes, dans lesquels elle est accomplie, ne semblent pas entre eux dans un rapport de dépendance, et l'auteur d'*Elioxe* et celui de *Béatrix* croient également être les premiers à donner au conte une forme écrite. Il est vrai que, dans cette région, on pourrait supposer une version fondamentale rédigée en langue germanique ; mais c'est peu probable, aucune forme allemande ou néerlandaise de ce récit, en tant que rattaché au *Chevalier au cygne*, ne nous étant connue. — Si les cygnes existaient déjà dans le conte qui a servi de base à la version que représentent indépendamment nos deux groupes, on ne peut en dire autant de tous les traits de cette version. Les chaînes d'or ou d'argent, par exemple, qui sont le symbole de la nature semi-divine, semi-animale des enfants-cygnes, ont sans doute remplacé un symbole plus primitif. Elles l'ont remplacé parce que, dans la légende qu'il s'agissait de préparer, le cygne traînait le bateau du héros avec une chaîne d'or ou d'argent³ ; le premier adaptateur du conte à la légende imagina de faire de cette chaîne le talisman auquel était attachée la destinée de l'enfant : c'est parce qu'elle avait été endommagée qu'il avait été condamné à rester cygne.

1. Ce sont surtout des corbeaux ; le conte de Grimm, n° 11, qui ne présente qu'un frère et une sœur, nous montre le frère changé en chevreuil ; ailleurs il l'est en poisson.

2. Je compte étudier prochainement ici les diverses versions et la forme première de cette légende.

3. La chaîne du cygne qui traîne le bateau est d'argent dans le *Schwamitter* de Conrad de Wurzbourg, et cela paraît cadrer avec la blancheur du cygne. Dans *Béatrix* aussi les chaînes des enfants-cygnes sont d'argent. Ailleurs elles sont d'or ; il y a eu là des modifications capricieuses.

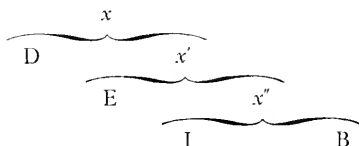
Ce trait paraît être la transformation et le développement d'un motif ingénieux que présentent plusieurs des contes populaires parallèles : là un des enfants, le désenchantement ayant été pour lui incomplet, redevient homme, mais garde une aile au lieu d'un de ses bras. L'état primitif de l'adaptation s'est maintenu dans le récit de Jean de Haute-Seille : la chaîne du dernier des enfants y est, non pas détruite, mais seulement endommagée : la conséquence, dans la logique des mythes, doit être qu'il ne redevient homme qu'imparfaitement. Jean de Haute-Seille (bien probablement comme sa source) n'en donne pas moins pour conséquence à cet accident l'impossibilité totale pour l'un des enfants-cygnes de redevenir homme ; mais le défaut de correspondance exacte entre les deux faits a frappé les conteurs subséquents, qui, de deux manières indépendantes (*Elixo* d'un côté, *Isomberte-Béatrix* de l'autre), ont substitué à la brisure partielle de l'une des chaînes sa destruction complète. — Il va de soi que cette interprétation symbolique de la chaîne du cygne traîneur de bateau devait faire attribuer aussi des chaînes, comme symboles de leur nature extra-humaine, aux autres enfants et à leur mère elle-même. Ces chaînes ne se retrouvent dans aucun des contes parallèles, ce qui est une preuve suffisante de l'authenticité de ces contes et de leur indépendance des versions médiévales.

Résumons-nous. Un conte, d'origine ancienne et de signification mythique, circulait en Lotharingie : dans ce conte, un mortel épousait une femme de race extra-humaine, une « fille-cygne » ; elle lui donnait sept enfants, six fils et une fille, d'une même portée ; les enfants avaient une double nature comme leur mère : les garçons se trouvaient, par la haine de la mère de leur père¹, condamnés à rester cygnes ; leur sœur échappait à ce sort, et, grâce à elle, ils reprenaient leur forme humaine, si ce n'est que l'un d'eux conservait une aile de cygne. Vers le milieu du XII^e siècle, on eut l'idée de faire de ce conte l'introduction à la légende du Chevalier au cygne : on y introduisit les chaînes d'or ou d'argent qui permettaient aux enfants de changer à volonté de nature, et on supposa que l'un d'eux était, par suite de la lésion d'une de ces chaînes, resté définitivement cygne. Le conte ainsi modifié s'est conservé à peu près pur dans le *Dolopathos*. Dans la source commune d'*Elixo* et d'*Isomberte-Béatrix* il a subi quelques nouvelles modifications² : la transformation des enfants en cygnes et de nouveau en

1. Cette grand'mère, d'après W. Müller, n'est autre que la mère elle-même, tour à tour bienfaisante et hostile, conformément à l'interprétation mythique qu'il propose. On peut croire au contraire que, là comme ailleurs, la méchante belle-mère de l'héroïne était originairement la première femme du mari.

2. Je ne parle ici, bien entendu, que des modifications qui paraissent appartenir à la source d'*Elixo*, et non à ce poème seul. Ainsi la mort de la mère, l'indulgence témoignée à la grand'mère, semblent être de cette dernière catégorie.

hommes n'est plus facultative et n'a lieu qu'une fois dans chaque sens; la chaîne de l'un des enfants est non seulement endommagée, mais détruite. Dans la source commune d'*Isomberte* et de *Blatrix*, la nature extra-humaine de la mère a disparu, ce qui enlève toute explication à la transformation des enfants; en outre la délivrance est amenée, non plus par la sœur, mais par un des frères et à l'aide d'un combat judiciaire. La forme toute chevaleresque que nous offre le poème de *Blatrix* a fait oublier les autres et a fourni la matière de la rédaction en prose des versions étrangères autres que la *Conquista*, et du renouvellement du xiv^e siècle, où elle a été combinée avec *Elioxe*. Telle est en gros l'histoire de l'introduction dans le cycle de la croisade, comme préparation à l'épisode du Chevalier au cygne, rattachée de bonne heure à la famille de Godefroi de Bouillon, du vieux conte des enfants-cygnes. On peut avec quelque probabilité indiquer dans le tableau ci-dessous la relation des quatre versions du conte ainsi modifié :



La chanson d'*Elioxe* est en alexandrins rimés, et il n'y a pas de raisons de la regarder comme le remaniement d'un poème en assonances¹; nous en possédons donc approximativement la forme originale. Elle ne nous est parvenue intégralement que dans le ms. B. N. fr. 12558, qui en général contient les poèmes des croisades sous leur forme la plus ancienne². Le commencement (jusqu'au v. 1345, mais avec de fréquentes omissions) se trouve en outre dans un ms. de l' Arsenal, qui, arrivé à un certain moment

1. On pourrait voir des traces d'une forme plus primitive dans quelques assonances qui se trouvent au milieu des rimes (plusieurs mots en *-ans*, v. 42-47, *camp* 2578, et *blanc* 3157, 3458, dans la rime en *-ant*, *alge* 5030, *targe* 3034 et *large* 3038 dans la rime en *-age*, *sel* 1477 et *porés* 254 dans la rime en *-er*, *plonciés* 2150 et *piés* dans la rime en *-iers*, *tostens* 830 dans la rime en *-ent*, *lons* 16, *fron* 646 et *jon* 654 dans la rime en *-on*, *mucies* 474 et *dellivere* 515 dans la rime en *-ie*, et la forme impossible *esbanoit* pour *esbanoit* 125 dans la rime en *-oi*); mais elles sont beaucoup trop rares pour être autre chose que des négligences, et le poème est d'ailleurs rimé avec une aisance et une correction qui sont inconnues aux renouvellements faits pour la rime. La transformation des sept dragons en un (voy. ci-dessus, p. 318, n. 4) pourrait aussi être attribuée à l'effet d'une mise en rimes; mais de pareilles inadvertances se rencontrent fort bien dans des ouvrages d'une même main.

2. Il est singulier que ce manuscrit passe directement de notre poème à la chanson d'*Antioche-Jérusalem*, sans insérer entre les deux le *Chevalier au Cygne* et les *Enfances Godefroi*, bien qu'*Elioxe* soit une introduction au premier de ces poèmes et en ait même, à la fin, inséré les premiers vers.

du récit, le continue par la copie de *Béatrix*, sans plus tenir aucun compte d'*Elioxe*. M. Todd, qui a remarqué cette circonstance et qui a imprimé les variantes du ms. de l'Arsenal, ne paraît pas s'être rendu un compte exact de ce fait singulier. Il me semble évident que le copiste de A (Arsenal) voulait transcrire *Béatrix*, mais n'avait à sa disposition qu'un manuscrit incomplet du début; il avait, par contre, sous la main un ms. d'*Elioxe*, où il était facile de reconnaître une variante du même récit. Il s'est tiré d'affaire en empruntant le texte d'*Elioxe* jusqu'à l'endroit où commençait son manuscrit acéphale de *Béatrix*, s'efforçant d'adapter le commencement à la suite. La chose n'était pas sans difficultés: il fallait d'une part remplacer les noms des personnages par ceux des personnages de *Béatrix*; d'autre part supprimer les contradictions trop flagrantes, et avant tout celle qui concerne la mère des enfants: Elioxe meurt après ses couches, tandis que Béatrix reste en vie. M. Todd a fait remarquer l'adresse avec laquelle notre copiste s'est acquitté de la première de ces deux tâches¹; il n'a pas parlé de la seconde, qui consiste en un certain nombre de suppressions². C'est un curieux exemple de l'industrie des auteurs de nos manuscrits poétiques, exemple qui n'est pas d'ailleurs isolé³. Si nous ne possédions des *Enfants changés en cygnes* que la version du ms. de l'Arsenal, il nous serait impossible de deviner qu'elle se compose de deux poèmes parfaitement distincts.

Le ms. 12558 est généralement bon, et M. Todd, en le reproduisant avec soin et en s'aidant, pour le début, du ms. de l'Arsenal, a constitué un texte très satisfaisant, qu'éclaire une ponctuation intelligente. Voici quelques corrections, soit au ms., soit à l'édition. V. 114 *ne truece qui l'avoit*, l. *qui l'avoit*, du verbe *avoier* (cf. v. 2267). — 136-37 *Tagus*, donné, si je comprends bien les variantes, une fois dans chaque ms., vaut mieux que *Tigris*: c'est le Tage et non le Tigre qui roulait des paillettes d'or. — 149 *S'en*, l. *Sen* (son). — 222 *laisie*, l. *laisié* ou *laisies*. — 232 *vaurieme nos amer*, l. *vaurièrne vos* (= *vaurièrès mē*) *amer*? — 252 *vainuer* n'a pas de sens; je lirais *vainner* (A *regner*). — 238 *en carger*, c. pour la rime *enfauter* avec A. — 330, 345 *en bérnie*, *en ernie*, l. *enbermie*, *enernie*. — 245 *et ma cose et ma vie*, c. *et ma joie et ma vie*. — 365 *si*, c. *ti*. — 375 *parenté*, l. *parente*. — 404 *as vallès et*, l. *a vallès ki* (A). — 430 *en non Deu douëlis*, l. *en non deu* (ou *de*) *douëlis* (*douëlis* signifie « douaire », et non « douillet », comme le

1. Au v. 713, le nom de la grand'mère, *Matrosilie*, se trouvait à la rime; le ms. de l'Arsenal l'a changé en *Matabrullie*, par une sorte de compromis avec *Matabrune*, nom de la grand'mère dans *Elioxe*. Peut-être même l'original de A (car rien ne prouve que ce ms. soit l'original de la contamination) portait-il *Matabrunic*, encore plus voisin.

2. V. 261-64, 1259-1292, 1294.

3. J'ai constaté absolument la même chose, dans un article qui paraîtra dans le t. XXXI de l'*Histoire littéraire*, pour un manuscrit du *Méliacin* de Girard d'Amiens qui a emprunté son début, en changeant les noms, au *Chomadès* d'Adenet.

dit singulièrement le glossaire). — 461 *nes oublie*, l. *ne s'oublie*. — 469 *d'un espials*, l. *d'unes pials*. — 511 *j'oublie*, l. *i oublie*. — 541 *s'avoit*, c. *sa voïs* avec A. — 582 *danné*, l. *danne*. — 596 c. *Sens car[uel] assemblee*. — 604 *soume*, non, l. *s'oume non* (autre chose qu'un homme). — 751 *e il*, l. *eil*. — 763 *peres*, c. *prees* (et suppr. au glossaire « *perer*, lapider »). — 802 *enduroit*, l. *eu duroit*. — 895 *faisius*, c. *fuisius*. — 965 *poi*, c. *pois*. — 1099 *li*, l. *fi*. — 1072 *Lors*, c. *Mors*. — 1148 *detrier*, c. pour la rime *demorer* (A). — 1239 *aproïes*, c. *aprociés* (A), et suppr. *aproier* au glossaire. — 1243 *qui soufroient*, c. *qu'ont soufert* (A). — 1250 (et ailleurs) *ajue*, l. *aine*. — 1265 *li saïns*, c. *el saïn*. — 1272 *l'esperis*, c. *l'espîrs*. — 1341 *de lor liu*, l. *desor lui*. — 1351 *a oré*, l. *aore*. — 1314 *por*, c. *par*. — 1370 *en sauvecie*, l. *ensauvecie*. — 1392 *qu'il*, l. *quil* (*ravoier* veut dire « remettre » et non « se remettre » dans le bon chemin). — 1440 *gracier*, c. pour la rime *mercier*. — 1469 *a savourer*, l. *asavourer*. — 1533 *vos* (deux fois), l. *nos*. — 1566 *auons ités*, c. *aversités* (la note est à effacer). — 1567 *mettez un?* — 1576 *Sacié*, l. *Sacie*. — 1653 *si*, l. *s'i*. — 1702 *Al mostre*, l. *Al nestre*. — 1702-5 C'est toujours le roi qui parle; il faut supprimer les guillemets au v. 1702 et lire au v. 1703 : *Or parole ma dame d'un si fait aversier*. — 1809 *en son mes garder*, l. *en son mès garder* (en gardant sa maison), et suppr. *mesgarder* au glossaire. — 1858 *Sire*, c. pour la mesure *Sires*. — 1861 c. *un doit plus que [de]mie* (c'est-à-dire : elle a rempli la grande poêle d'un doigt plus que la moitié). — 1946 *a fubler*, l. *afubler*, et suppr. *fubler* au glossaire. — 1961 *a lîs*, l. *alis* (« qui a la peau lisse », c'est-à-dire ici « bien portant »). — 2162 *a irier*, l. *airier*. — 2168 *qu'il*, c. pour la mesure *que il*. — 2181 *l'enleca*, l. *l'enleca*. — 2185 *riérier*, c. *vivier*. — 2187 *le queis*, l. *l'egneis*. — 2194 *lavés*, l. *la nés*. — 2206 suppr. la virgule après *volés*. — 2210, 2321 *Celi*, l. *Ce li*. — 2216 *or*, c. pour la mesure *ores*. — 2220 *Quele*, c. pour la mesure *Que cle*. — 2236 *D'un grant pain torte*, c. *D'une grant torte*. — 2245 *couça*, l. *couca* (de même dans beaucoup d'autres mots où un *c* précédant *a* est à tort muni d'une cédille). — 2327 *la vespré*, l. *l'avespré*. — 2419 *a volant*, l. *avolant*. — 2448 le rubricateur a mis par erreur C pour F; il faut simplement lire : « Fille », *ce dist li otes*, « molt me puis merveillier ». — 2459 *li*, c. *tel*. — 2478 *la portai*, l. *l'aportai*. — 2545 *comme*, l. *com me*. — 2550 (et souvent ailleurs) il faut une virgule devant *si*. — 2650 *des clés de lor eles*, c. sans doute *des clés de lor lés*. — 2661 *gréés*, l. *coureés*; *endura*, l. *en dura*. — 2672 suppr. la virgule après *grant*. — 2685 *Cos*, l. *tos[t]*. — 2701 *s'i*, l. *si*. — 2721 *en son ciel*, l. *ens ou ciel*. — 2786 *doies*, l. *doiés*. — 2814 il paraît inutile de faire un seul mot de *l'atre an*. — 2835 *en te mainent*, l. *en remainent*. — 2846 *il*, c. *li*. — 2862 *parlé*, *col pris*, l. *par le col pris*. — 2884 *Venoient*, c. *Venoient*. — 2907 *et*, c. *est*. — 2976 *si j'ai*, l. *s'i ai*. — 2988 *Porvint*, l. *Puis vint*. — 2989 *dist la pucele*, c. *ço dist li rois*. — 3036 *courir*, l. *covrir* (de m. 3355). — 3081 *halape*, l. *Halape* (Alep; le mot manque au glossaire comme à la table des noms propres). — 3098 *galant*, l. *Galant* (même remarque). — 3106 *fort païsant*, l. *forpaïsant*. — 3110 *done*, l. *doné*. — 3154 *poi présent*, l. *porprésent*. — 3175 *cantent*, c. *canter*. — 3259 *anés*, l. *anes* et suppr. *anet* au

glossaire. — 3286 *u*, l. *v*. (cinq). — 3380 *jo*, c. *ne*. — 3391 ajoutez pour la mesure *je* avant *l'une*. — 3399 *enustes*, l. *enustés*. — 3418 *cascons*, c. *cascon*. — 3487 *riu*, l. *Rin*. — 3491 *lors*, c. *murs*.

Les remarques, à peu près exclusivement linguistiques, dont M. Todd a fait suivre son édition sont généralement très judicieuses; elles indiquent notamment la connaissance de la syntaxe de l'ancien français et montrent que l'auteur est familier avec les travaux dont elle a été l'objet, surtout, ce qui est l'essentiel, avec ceux d'A. Tobler. Le sens du v. 1410 n'est pas bien saisi; il signifie: « Si mon fardeau contenait quelque chose de bon à manger, il n'est plus là où je l'ai mis [car il a été mis à portée des bêtes du bois]. » — Sur le v. 1564, à propos du mot estropié *anonsités* (voy. ci-dessus), que M. T. lit *anons ités* voyant dans *anons* une forme sans *e* d'*annonce*, il rapproche d'autres mots où le poète se permettrait à volonté de supprimer un *e* final, et il en ajoute d'autres à propos des vv. 2448, 2540 et 2731. Les seuls exemples réels sont *Patris* à côté de *Patrico*, double forme d'un mot savant, et *Eliox* à côté d'*Elioxe*; *mes* 1753 n'est nullement pour *mece*, il faut lire *ne mes* pour *con mes*. Quant à *ostés* pour *ostesse*, il n'a jamais existé: le v. fr. a dit pour le fém. d'*oste* soit *oste* (*hospita*) soit *ostesse*; l'auteur d'*Elioxe* ne paraît avoir employé qu'*ostesse*. — Le v. 2954 n'est pas bien compris: *en* est ici *en* = *et n'*, fort bien expliqué ailleurs par l'auteur. — Plusieurs remarques tombent par suite des corrections au texte qui ont été indiquées ci-dessus; d'autres, qui concernent des vocables, seront examinées en même temps que certains articles du glossaire, que les notes complètent et rectifient.

GLOSSAIRE. *Carnet* (v. 1958) manque. — *Caure* est expliqué par *calōrem* et *chaleur* par *calōrem*; c'est ingénieux, mais comment s'expliquerait *calōrem*? *Caure*, mot propre au N.-E., représente, à mon avis, un lat. vulg. *calōra* formé sur le type de *frigōra*. — *Chachier* est bien interprété par « chasser », c'est-à-dire ici « pousser en avant, faire pénétrer »; l'auteur a tort, dans les notes, de vouloir le traduire par « cacher ». — *Claceler* (617) manque. — *Degis* au v. 3400 semble signifier « méprisable, inutile » plutôt que « faible ». — *Enbrivement*, « action d'écrire, d'embrewer », et non « empressement » — *Encoitier* 1382 n'est-il pas une faute de lecture pour *entoitier*? — *Endiltier*: il faut *enditor* (cf. v. 1535); le verbe ne se présente jamais, à ma connaissance, avec *-ier*, ce qui montre qu'il est formé sur *endit* ou savant. — « *Ente*, adj., triste, 527. » Le vers, *Qui molt ert effree[e] de le ente songier*, est altéré, comme l'éditeur le remarque en note; peut-être: *del a ente songier*, « d'avoir fait des songes pénibles »; la locution *a ente* = *ad impetum* est connue; la variante d'A, *k'il* (l. *k'ele*) *ot ente songiè*, nous montre sans doute *ente* pour *a ente* (cf. la note de M. T. sur le v. 2517); c'est ainsi que je suis porté à interpréter les exemples d'*ente*, où M. Godefroy, suivi ici par M. Todd, traduit ce mot par « triste ». — « *Entroblier*, troubler, » l. « *entroblier*, oublier ». — « *Esclavine*, robe faite de l'étoffe de ce nom. » C'est une erreur: l'*esclavine* est un vêtement d'origine slave adopté par les pèlerins. — *Espeer* ne veut pas dire « percer d'un coup d'épée », comme le dit aussi

M. Godefroy, mais « embrocher », et se rattache à *espoï*. — « *Esqut*, 3. pr. *escoudre*, » l. « *escorre* ». — *Fillolage* (1222) manque. — *Foillie*, « lieu décoré de feuillage, » plutôt : « cabane de feuillage. » — « *Herbant*, désert; » non : « prairie, pâturage. » — « *Langeïs*, languissant? » Dans la note sur le v. 2060, M. T. affirme plus décidément cette explication, qui reste un peu douteuse. — *Let* 149 n'est pas l'ind. pr. de *laier*, mais le subj. pr. de *laver*. — *Liuïs* est le même mot que *locïs*, proprement « à louer », et par extension « vénal ». — *Mairer*, l. *mairier*. — « *Melaler*, accoucher, 1340, » plutôt ; « être en mal d'enfant. » M. T. a sur ce mot une note intéressante ; l'explication par *mal aler* ne paraît pas douteuse ; cf. Pannier, *Lapidaires*, p. 76. — *Orgie* n'est pas « orgé », mais « mets fait avec de l'orge », hordeata. — « *Quertial*, quartier, sommet d'une tour carrée. » M. T. semble rapprocher ce mot de *quartum* ; mais la forme fréquente *cretiaus*, *crestiaus*, montre qu'il se rattache à *crista* ; il signifie « les créneaux du sommet ». — *Raient*, au v. 816 (*Il art et hors et viles et castels et raient*) est donné avec raison comme l'ind. pr. de *raiembre* ; mais *raiembre* a ici le sens fréquent (voy. Godefroy) de « mettre à rançon », et même généralement « piller, ravager ». — *Renaiier* n'est pas « rembourrer », mais « rapiécer ». — « *Runger*, ronger » ; ici *runzier* a son sens propre, pris métaphoriquement, de « ruminer » (cf. *Rom.*, X, 59)¹. — La *Table des noms propres* n'est pas assez complète, comme on l'a vu (il y manque encore *Venissent* 305, *Gerart* 385, *Felis* 416, *Anseis* 211, *Antelme* 422, *Rousie* 469, *Noï* 576, 608, *Palie* 606, etc.) ; plus d'un nom aurait demandé quelque explication. M. T. reconnaît dans *Wisant* « Cadsand en Flandre » ; je ne sais où il a pris cette idée singulière : il s'agit de *Wissant* (Pas-de-Calais), bien connu par la *Chanson de Roland*. — Les corrections faites ci-dessus contiennent, pour le glossaire et la table des noms propres, plus d'une rectification qu'il est inutile de répéter.

J'ai dit plus haut, sommairement, en n'alléguant que des raisons externes, qu'*Elixé* appartenait à la région du N.-E. de la langue d'oïl. L'étude de la langue, dans ce que nous en apprennent les rimes, n'infirme pas cette conclusion ; mais on ne peut dire qu'elle la démontre. Sur les 29 rimes employées par le poète, beaucoup n'ont naturellement aucune valeur probante. Voici celles qui méritent d'être prises en considération. *Ant* et *ent* sont confondus (v. 32, 151, 275, 725, 801, 991, 1720, 1812, 1974, 2214, 2328, 2418, 2541, 2722, 2933, 3075), bien que parfois on remarque une tendance à grouper ensemble des séries de l'un ou de l'autre² : la confusion peut être due à une influence littéraire. — *Auce* et *aube* riment ensemble (181), trait qui peut

1. Quelques articles du glossaire portent sur le résumé en prose de *Beatrix*. J'y relève l'erreur qui a fait inscrire le verbe *riser* : *risent* est le parf. de *rire*. — *Trufter* et *Malfaisant* sont des noms propres.

2. Les deux dernières liaises (3409 et 3446) sont même rigoureusement distinctes, la première en *-ent*, la seconde en *-ant*. D'autres sont en *-ent* à peu près pur (356, etc.), une est en *-ans* (1415) presque pur.

être attribué à une simple négligence, mais qui se retrouve dans des poèmes de diverses régions. — L'*i*, dans les laisses en *-is* (397, 1205, 1869, 2040, 2185, 2263, 2811, 3382), provient aussi bien de *ê* tonique plus *j* que de *i*. — Les laisses en *-ie* (450, 682, 925, 1182, 1340, 1639, 1835, 2354, 3006, 3267) comprennent beaucoup de mots en *-ata* précédé d'une palatale, ce qui appartient, comme on le sait, à tout le Nord-Est. — La rime en *-oie* (2883) admet, au milieu des mots où *oi* provient d'*ê*, *i*, des mots où il provient d'*au*, *o* + *j* (*joie*, *anoie*¹). — L'*s* et le *z* sont absolument mêlés dans les rimes en *-és*, *-iés*, *-is*, *-us*. — *Solèl* (2113) figure à la rime en *-el*. — Aucun de ces traits, à vrai dire, n'est bien caractéristique. Un seul, en dehors de ceux-là, a de l'importance, c'est la réunion dans une même laisse (133) de mots en *ôse* = *ausa* (*cose*, *encluse*, *ouse*, *repose*) avec des mots terminés par le suffixe *-ouse* = *ōsa* (*dellouse*, *wiseuse*, etc.); je ne sais où on trouverait des exemples de ce mélange. — Une autre particularité de notre texte, fort remarquable et même singulière, mais qui ne peut servir pour la détermination dialectale, a été relevée par M. Todd. Les 3^{es} pers. pl. en *-ent* y ont quelquefois l'accent sur la finale et riment en *-ent* (*-ant*) : *Jo ne criem mes voisins por guerre qu'il movent* 374, *Quant assez ont parlé a tant se departent* 380, *S'i sont li chevalier qui le cemin gardent* 832, *Joifrois vint a l'escluse et si serjant rampent* 1000, *Hurlent si fort as lors toutes les estonent* 1015 ; mais, d'ailleurs, l'accentuation normale est habituelle au poète, comme le montre l'emploi de ces personnes à la césure féminine et l'existence d'une laisse en *-oient*.

Quant à la date du poème, la langue n'ajoute rien à ce que d'autres arguments permettent de conclure. Je n'ai remarqué qu'un seul cas de synérèse (*caïne* 2999 à côté de *caïne* un grand nombre de fois)², et, bien qu'il paraisse difficile de le supprimer par une correction, son isolement le rend suspect ; il ne saurait, en tout cas, attester pour le poème une date plus récente que celle que nous avons indiquée.

Ce poème est une œuvre remarquable, dont l'auteur a fait souvent preuve d'un talent original. Je n'y ai relevé plus haut que ce qui intéressait l'histoire du sujet ; il mérite d'être étudié en lui-même : il nous montre fort bien comment un trouveur de la fin du XII^e siècle s'y prenait pour amplifier une matière un peu courte et surtout pour l'adapter au cadre de l'épopée chevaleresque où il voulait la faire entrer. Il commence par nous alléguer ses sources, pour donner à son récit l'authenticité de convention que demandaient les auditeurs de chansons de geste :

L'estorie en fut trovee el mostier saint Fagon,
Tot droit en Rainsevals, si com oï avon,

1. Ces formes, refaites sur *anoier*, etc., sont du Nord-Est.

2. *Poestis* pour *poestōis* (v. 2042) se trouve fort anciennement ; il y a eu là, sans doute, substitution du suffixe *-iχ* au suffixe *-ediχ*.

Par dedans une aumaire ou les livres met on ;
 La l'avoit mise uns abes qui mout estoit preudon :
 Cil le prist a Nimaie, si com lisant trueve on (v. 6-10).

La mention de *Nimaie* (Nimègue) est naturelle¹ : elle rattache déjà le poème au *Chevalier au Cygne*, dont la scène, dans la version qu'a connue notre auteur, est dans cette ville ; celle de l'abbaye de Roncevaux, qui était probablement en effet dédiée à saint Fagon (*Facundus*)², est singulière. Elle a, sans doute, pour but de rattacher indirectement la chanson au cycle épique le plus populaire. C'est par un motif analogue que l'auteur de l'autre version des *Enfants changés en cygnes* fait remonter la rédaction de sa chanson à un des personnages les plus célèbres du cycle narbonnais :

En escrit la fist metre la bone dame Orable,
 Qui mout fu preus et sage et cortoise et amable,
 Dedenz les murs d'Orenges la grant cité mirable³.

La littérature épique est, d'ailleurs, familière à notre poète, et il se plaît à rappeler différents héros. A propos de deux « brans » que Lotaire donne à ses fils, nous avons une longue allusion à la chanson de *Florence de Rome*, où se mêle, avec le nom du forgeron mystique Galant, un vague souvenir des légendes troyennes :

Il a doné cinc brans de la forge Galant.
 Li doi furent jadis le roi Octeviant⁴
 La les orent pieç'a aportés Troiant.
 Quant Miles espousa Florence le vaillant,
 Se li dona Florence, qui bien le vit aidant
 Et encontre Garsile fierement combatant,
 Et Miles dona l'autre a un sien connoissant,
 Puis furent il emblé par Gautier le truant (v. 3098)⁵.

Quatre chansons, dont la première nous est inconnue, sont mentionnées comme étant chantées à une fête par les jongleurs :

1. Elle revient encore à la fin du poème (v. 3300 ss.), et l'auteur semble avoir oublié l'abbé qui avait transporté le livre à Roncevaux : *Li livre le nos content qui sont d'anciserie ; Qu'a Nimaie ert l'estoire en une glise antie*.

2. Saint Fagon est un saint galicien, très honoré dans tout le nord de l'Espagne.

3. Éd. Hippeau, v. 18-20.

4. Je suppose ici une lacune, à cause de *La* au vers suivant ; dans le passage omis était sans doute mentionnée la ville de Rome.

5. Cette allusion, comme l'a déjà remarqué M. Pigeonneau (p. 170), ne s'applique pas bien au poème de *Florence de Rome* tel que nous le possédons en deux rédactions : c'est Esmeré qui tue Garsile, et Milon, qui n'est pas aimé de Florence, joue un rôle odieux. Le poète a-t-il fait une erreur de mémoire, ou connaissait-il sur ce sujet une chanson qui différait de la source de nos deux versions ?

Li jogleor i font grant noise et grant tempier :
 L'uns cante de Martin ¹ et l'autre d'Olivier,
 Li autres de Guion ² et li autre d'Ogier (v. 3226).

Un passage tout à fait intéressant et nouveau est celui où le poète nous révèle, avec l'existence d'une chanson de geste sur saint Maurice, l'usage pour les nouveaux chevaliers, dans la veillée des armes, d'entendre des chansons de geste édifiantes exécutées par des jongleurs (ceux-là rentraient assurément dans la catégorie des jongleurs tolérés et même approuvés par l'Eglise) :

Et quant la nuis se prist un poi a esconser,
 Cascuns fait devant lui un grant cierge alumer.
 La vie saint Morise lor canta uns jogler....
 Ceste cançons dura descî qu'a l'ajorner,
 Et il furent molt prest d'oïr et escouter (v. 3180-3199).

Notre auteur ne manque d'ailleurs pas une occasion de signaler la présence des jongleurs :

La sont li jogleor, cantent lais, content ³ dis ;
 La lor donent li prince cotes et mantels gris ;
 Ki set dire u canter bonement est oïs (v. 401).
 Et jogleor i cantent et lais et sons et dis (v. 442).
 Si commence la joie entor et environ,
 Chevalier et sergant, jogleor et garçon (v. 657).
 Jogleor cantent sons et mainent lie vie (v. 3272).

La musique l'intéresse en elle-même, comme l'atteste ce curieux passage qui suit les vers où sont citées quatre chansons exécutées par les jongleurs :

De la color n'estuet des estrumens plaidier :
 Tot sans nule cançon s'i puet on delitier (v. 3229).

Ailleurs encore :

Sonent gigles, viieles, et font grant melodie (v. 350).

Il ne connaît pas seulement les chansons de geste ; il n'ignore pas les « contes de Bretagne », mais il les regarde, avec Jean Bodel, comme aussi « vains » que « plaisants » :

1. M. Todd pense qu'il s'agit de saint Martin, mais c'est peu probable ; on ne dirait pas « Martin » tout court. Il semble qu'il y ait eu une chanson de Martin très célèbre ; c'est peut-être l'origine de la locution si fréquente : « chanter d'autre Martin. »

2. M. Pigonneau, suivi par M. Todd, pense qu'il s'agit de *Gui de Bourgogne* ; c'est possible, mais c'est sans doute plus tôt *Gui de Nanteuil*, dont on connaît la grande popularité.

3. C'est la leçon de A, préférable à celle de N qui donne *notent*.

Maintes foies avés mainte novele oïe
 De la cort roi Artu et de sa baronie,
 De Gavain son neveu et de sa compaignie,
 Et des autres barons dont la fable est bastie :
 Ce fu fable d'Artu u ço fu faerie (v. 3292).

D'autres récits encore flottent dans sa mémoire. Les quatre frères du Chevalier au cygne prennent en même temps que lui, à la fin du poème, la résolution d'aller « aventurer ». Les projets qu'ils forment sont certainement inspirés par des souvenirs littéraires : le premier veut aller dans la « noire montagne », peuplée de *tygres et lupars*; le second, dans la forêt où on coupe les « cherubins », les cèdres et les cyprès; le troisième, dans le pays d'*Aminois*¹, où la reine et ses *puccles* portent les armes; le quatrième, vers « les aimans » et la roche où Judas trouve quelque repos (v. 3333-3368)².

Son érudition ne se borne pas à la littérature romanesque. Il connaît le fleuve Tagus qui roule de l'or (v. 136), la vertu des pierres précieuses et de celles qui sont « entaillées » et *imaginouses*³ (v. 144), et surtout des douze qu'Adam avait ramassées dans un ruisseau du paradis (v. 314). Des souvenirs de rhétorique lui reviennent : il fait combattre, pour le sort des enfants, *Nature* et *Destinee* (v. 2856). Mais c'est dans le domaine religieux qu'il possède et qu'il se plaît à étaler des connaissances particulièrement étendues. La longue prière que fait le roi Lotaire (558-644) ne présente pas, comme d'autres morceaux du même genre, une suite de lieux communs agrémentée de traits apocryphes, mais un choix d'épisodes intéressants de l'Ancien et du Nouveau Testament. On y remarque cette conception gnostique, souvent reproduite au moyen âge, qui a inspiré l'*Evangile de Nicodème* (2^e partie) et certains chapitres du *Physiologus*, d'après laquelle Dieu, en prenant forme humaine, a tendu au diable un piège habile et heureux. L'auteur d'*Ellioxe* est, d'ailleurs, ce qu'on peut appeler clérical : il insiste à chaque occasion (v. 486, 524, 1652) sur l'efficacité des prières des prêtres et l'utilité des fondations pieuses. Il se plaît à décrire les cérémonies liturgiques, et nous fournit même à ce sujet plusieurs détails intéressants (v. 539, 550, 650, 1276, 1454, 1479, 1662, etc.). C'était, sans doute, un clerc, devenu peut-être jongleur, comme tant d'autres, mais jongleur de bonne compagnie, ami et familier des nobles;

1. On ne peut lire, à cause de la mesure, ni *Amazonie*, ni *Femenie*; je pense cependant qu'*Aminois* est une faute.

2. L'histoire de la montagne d'aimant se trouve partout et celle de la roche de Judas en beaucoup d'endroits; mais je ne vois qu'un récit où ces deux traits soient mis en rapport : c'est celui qui a servi de base à la première suite de *Huon de Bordeaux* (voy. *Esclarmonde*, éd. Schweigel, v. 966 ss.).

3. *Imaginous*, soit dit en passant, me paraît être la forme première de *maginous* (voy. Godefroy), qui par substitution de suffixe est devenu *maginois*, le sens de ce mot savant s'étant d'ailleurs effacé, et *maginois* voulant simplement dire « superbe, précieux ».

car, d'accord en cela avec la plupart des jongleurs qui voulaient plaire aux seigneurs, il regarde comme funeste l'introduction de vilains dans le gouvernement (v. 66), il prêche les pures doctrines féodales (v. 55-58, 68-69, 757-769, 1708-1711, 1713-1719, etc.), il trouve parfaite l'éducation du jeune Lotaire qui, d'ailleurs, ne sait ni lire ni écrire (v. 1549, 1682) :

L'enfez crut et amende, et molt par fu saçans :
 D'eskiès sot et de tables et d'autres estrumans,
 Bien savoit cevalcier avoec les bohordans ;
 Molt en fu liés li peres (v. 41-45).

Pour plaire à ce milieu chevaleresque auquel il destinait son poème, il l'orne de descriptions d'armures, de caparaçons (v. 306), de châteaux (2081), et surtout de fêtes et de largesses. Signalons ces détails sur l'adoubement des cinq jeunes chevaliers et de leurs compagnons :

La roïne fait metre trente cuves el pré,
 Et si sergant i sont qui l'aigue ont aporté.
 Desor cascune cuve avoit tendu un tré,
 Por çou que li bains fust a cascun plus privé.
 Et qui onques s'i baigne la roïne a doné
 Cascun cemise et braies qui sont a or broudé,
 Et fremail a son col de fin or noielé ;
 Li braiel sont de soie enlacier et jété,
 Cascun corioie blanche, pendant sorargenté,
 Et aumosniere aussi de paile et de cendé,
 Et en cascune avoit sis besans d'or letré
 Dont il feront aumosne, et Dieus le prenge en gré ;
 Et avoec tot içou n'i sont pas oublié
 Les coifes et les gaus (v. 3061).

Dans ces fêtes, avec les chants, les dits et la musique des jongleurs, la haute société a d'autres plaisirs encore :

En la place ot vallès, qui as escus vautis
 Desregnent l'un vers l'autre lor valor et lor pris.
 Hurtent, luitent as bras : s'uns en ciet, s'a haus cris,
 Si ne puet eschaper sans molt grant hueïs.
 D'autre part sont li ors et li cien, uit u dis,
 Ki la refont grant joie et grant pesteleïs.
 D'autre part sont li singe qui lor font les faus ris.
 Tout issi a la feste s'est cascuns entremis
 Des plus bels gius a faire qui lor furent apris (v. 404).

Les nouveaux chevaliers eux-mêmes se livrent avec ivresse à la joie de briser des lances en *bohordant* (v. 3231-3270).

Mais le morceau capital, parmi toutes ces pièces rapportées sur le fond simple du vieux conte, est le récit de la guerre menée par Lotaire contre le

roi païen Gordoces. Les détails de ce long hors-d'œuvre (v. 751-1233) sortent tout à fait de la banalité ordinaire : on y voit par exemple l'habileté des *bons engigneors* employée, au moyen de barrages, d'écluses, de poutres aiguillées, à briser les remparts d'une ville et à l'inonder. Assurément les chevaliers experts en matière de guerre écoutaient de semblables descriptions avec une attention toute particulière ; mais elles n'avaient pas pour tout le monde un intérêt aussi vif, et c'est ce qui explique peut-être le peu de popularité qu'obtint notre poème en comparaison de *Béatrix*, qui ne le vaut pas. C'est précisément parce que l'auteur d'*Elixo* est plus personnel¹ que d'autres qu'il devait avoir peu de succès à une époque et dans un genre où l'on n'était guère habitué qu'à des lieux communs.

Dans cette transformation chevaleresque on peut se demander ce que devient le vieux conte qui fait le noyau du poème. L'élément mythique en est assez effacé ; mais le merveilleux en a conservé sa grâce naïve. Notre poète excelle dans la peinture des détails, et son style simple et expressif s'applique parfaitement à la narration familière. Je veux en donner quelques exemples, où l'on reconnaîtra, comme le remarque M. Todd, « *poetical simplicity, directness, and beauty.* » L'envoyé de la reine-mère a obstrué, avec les deux corbeilles où reposent les nouveaux-nés enveloppés dans du foin, la petite fenêtre de l'ermité :

En la chapele estoit li ermites laians,
 La nuit devant l'autel, tos seus et tos dolans
 Des peciés qu'avoit fais, dont estoit repentans ;
 Matines ot cantees, si n'ert pas aparans
 Li jors, ains atendoit que il fust auques grans
 Por canter prime et messe, et puis s'alast as cans...
 Il vint a la fenestre, sel desfrema laians ;
 Il l'ovri, mais n'avoit ciel n'estoiles luisans :
 Li paniers ert encontre, qui li vait aombrans ;
 Il ne set que ce est, molt s'en va mervellans.

Li ermites ne puet veoir ne esgarder
 Le jor par la fenestre que il soloit mirer :
 Li vaisel sont encontre, si nes pot remuer.
 « Dex ! » fait il, « que ço est qui me puet estouper
 La fenestre par u li jors me seut entrer ? »
 Il est alés entor, si a fait enbraser

1. Cette personnalité va très loin. Non seulement l'auteur éprouve le besoin de s'excuser parce qu'il nomme des chèvres (*bonte en ai que jel die* v. 1800), ce qui prouve que le *cant* des gens comme il faut, au XII^e siècle, ressemblait à celui de nos paysans ; mais il exprime son idée sur le charme des teints hâlés : Elixo protégeant Lotaire endormi contre le soleil (*Poise li que li halles li va son vis arlant*), le poète éprouve le besoin d'ajouter (v. 175) : *Neporquant home ballé jel tieng a avenant.*

Une foille de sap por ceste cose oster :
 Quatre enfans a trové au fain desvoleper :
 « Ce m'a Dex envoieé, » fait il, « a l'ajorner. »
 Il a remis le fain por le caure garder.
 Lieve les iex en haut, si vaut Deu mercier.
 L'autre cofinel voit, si le cort remuer,
 S'a trové trois enfans : or en puet set conter,
 Ki tot lui sont remés por nourir et garder :
 « Dex, » çou dist li ermites, « jo t'en doi aorer,
 Que leus ne autre beste nes vint ci devourer.
 Molt sont bel : Dex les vaut a s'ymage former. » (V. 1415.)

La douleur feinte de la reine et la douleur vraie de son fils, quand ils se revoient, sont bien rendues dans le passage qui commence ainsi :

Quant sa mere le vit, a tere ciet pasmee,
 Et il a d'autre part sa chiere envolepee
 Del cor de son bliaut qui'st de porpre roee (v. 1620).

La première rencontre que fait la jeune sœur des cygnes, quand l'ermite l'a renvoyée, est l'objet d'une scène charmante de vérité naïve :

Assise s'est un poi. A tant es vos errant
 Un boskellon qui maine sa laigne a un jumant.
 « Damoisele, » dist il, « vos menés dol molt grant.
 Qu'avés vos a plorer? qui vos va destraignant? »
 « Sire, » dist la pucele, « ja mais en mon vivant
 N'arai jo si bon pere com je vois hui perdant :
 Ci el bos m'a laisie, ens s'en reva muçant. »
 « Taisiés vos, bele nee : j'ai un petit enfant;
 Vos manrés avoec moi, sel m'irés conportant.
 Venés ent avoec moi. » Ele lieve en estant,
 Si porsiuat le bon home qui le va cariant.
 En maison est venue a soleil esconsant.
 Evroïne sa femme li vient ester devant,
 En son braç li aporte son enfançon riant.
 Cil rue le cavestre sor le col del jumant;
 L'enfant prent en ses mains, sel baise en acolant (v. 2331).

Arrivée parmi ceux qui mendient leur pain à la cour de Lotaire, l'enfant, par sa grâce et sa beauté, attire l'attention du sénéchal chargé de faire la distribution des pains :

« Bele, » dist li vallès, « se vos m'aviiés chier,
 A le fois vos donroie de pain plus grant quartier.
 Levés haut vo visage : on ne doit pas bronchier. »
 Prist le par le menton, si li a fait haucier (v. 2471).

Il la suit quand elle va nourrir les cygnes, s'émerveille de la privauté que lui montrent les oiseaux, sauvages pour tous les autres, et veut prendre avec elle des libertés qui lui réussissent mal :

Li senescals commence le petit pas aler;
 Mais cele n'en sot mot sel vit lés li ester,
 Et li cisne commencent tot vers lui a sifler.
 Après ceii s'asist, si le vaut acoler,
 Et cele l'aparole com ja oïr porés :
 « Ahi! bels sire, en vos a si bel baceler!
 Quel desirier avés de povre cose amer,
 Quant vos en tant maint liu poés trover vo per? »
 Uns des cisnes s'eslieve, del giu le va haster,
 Que parmi le visage li fait l'ele cingler :
 Cil jete après la main, por ariere bouter ;
 Li autres par deriere l'est venus assener,
 Si le fiert en la teste le capel fist voler ;
 Li tiers le vait gaitant por bien son colp jeter.
 Tot sis li vont assez grant entente livrer :
 Tart li est qu'il se puist d'illueques desevrer ;
 Son cief de son mantel prent a envoleper,
 Si s'en fuit quant que pié l'en porent ains porter (v. 2517).

Si tous ces tableaux ont du charme et de la grâce, il y a une véritable énergie dans la scène où Lotaire force sa mère à lui avouer son méfait :

« Non, mere, » dist li rois, « vos dirés autrement.
 Molt m'avés or mené par lonc fabloiment ;
 Mais par la foi que doi a Damedieu le grant,
 Le cief vous couperai de m'espee trencant, »
 — Si l'a sacie fors, forbie et flanboiant, —
 « S'autre cose ne dites ; ja n'en arès garant. »
 « Bels flux, je te portai et norri alaitant!
 Garde toi que deables ne te voist engignant :
 Honerer dois ta mere, ce troeve l'on lisant..... »
 « Mere, » ce dist li rois, « la verté vos demant :
 De la mort Elioxe me soiés voir disant.
 Se nel dites molt tost, ja sarés com trencant
 Sont li cotel de fer que tieng ci en present. »
 Dont aesme son coup por li bouter avant (v. 2766).

La métamorphose des enfants en cygnes, sous les yeux de leur sœur, quand ils se réveillent après l'enlèvement de leurs chaînes, est présentée d'une façon à la fois mystérieuse et précise qui rappelle les meilleurs morceaux d'Ovide dans le même genre, sans leur rien devoir :

Tant dorment li enfant que jors fu esclarcis.
 Quant li premiers se fu de son songe esperis,

Il deжете ses bras ausi com par delis :
 Il senti par les membres, les grans et les petis,
 Que nature cangoit : et en cors et en vis
 Et en bras et en jambes, par tot a pannes mis,
 S'est devenus oisiaus si blans com flors de lis ;
 De parole former n'estoit pas poëstis.
 Ainsi fist il as autres, tant qu'il sont trestot sis
 Blanc oisel devenu, si se sont en l'air mis...
 Il sont blanc, s'ont lonc col, et si ont les piés bis.
 Tot c'esparda lor suer, qui avoit son chief mis
 Desos son covertor, mais c'un poi pert ses vis (v. 2035).

On voit que la publication de M. Todd apporte un véritable enrichissement à notre vieille poésie, et mérite sous plusieurs rapports l'attention et la reconnaissance des littérateurs et des savants. G. P.

Novelle e poesie francesi inedite o rarissime del secolo XIV. — Firenze, stabilimento Giuseppe Civelli, MDCCCLXXXVIII. — Pet. in-fol. xvii-63 pages (tiré à cinquante exemplaires).

Ce livre est un de ces ouvrages somptueux que les bibliophiles se plaisent à publier en des occasions solennelles, et où l'on s'efforce de réunir toutes les élégances de l'art typographique. La forme s'impose tout d'abord à l'attention. Disons donc que le papier imite à s'y méprendre le vélin, que l'impression est très soignée, que le tirage est d'une parfaite uniformité, que les encadrements en couleur (la couleur varie, mais le dessin ne change pas) sont du meilleur goût. Le titre seul, cette pierre d'achoppement des plus habiles typographes, offre un mélange de caractères qui ne me satisfait pas. Dans l'ensemble, cette publication est un véritable joyau typographique, digne d'être offert à la reine d'Italie, à qui elle est dédiée.

L'éditeur ne s'est pas fait connaître, mais nous croyons pouvoir révéler sans indiscretion qu'il n'est point autre que le savant et obligeant directeur des archives de Piémont, M. le baron de Saint-Pierre à qui sont dues tant de publications relatives à l'histoire du Piémont et de la maison de Savoie. Les « nouvelles et poésies » éditées dans ce riche volume sont tirées d'un ms. appartenant à une collection privée, qui a dû être écrit dans le Val d'Aoste. En divers endroits apparaissent les armes de la maison de Challant (Val d'Aoste), accouplées parfois à celles de la maison de La Chambre (Savoie). La vallée d'Aoste, comme la Savoie, a été, dès le xv^e siècle, sinon plus tôt, attirée dans l'orbite littéraire de la France. L'idiome local n'y a jamais été écrit, et le français de Paris y est devenu la langue de la littérature d'abord et bientôt après de l'administration. On possède plusieurs mss. français écrits à Aoste. Par exemple, le ms. L. V. 13 de la Bibliothèque nationale de Turin contient une copie du Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles, exécutée à Saint Vincent, près Chatillon, entre Aoste

et Ivree, en 1472¹, et récemment on signalait un missel à l'usage du prieuré de Saint-Ours, d'Aoste, exécuté avec luxe pour « messire George de Challant... archidiacre et chanoine d'Ouste », en 1499². L'explicit, mentionnant les circonstances dans lesquelles ce missel a été fait, est en français.

Le ms. qui a fourni la matière de la présente publication se compose de 144 feuillets. Il est incomplet de la fin. Dans son état actuel, on y trouve : 1^o, fol. 1, « le Livre du conceil des princes Melibée, » traduction très répandue du *Liber Consolationis et consilii* d'Albertano da Brescia³; 2^o, fol. 36, « le dit des Oyseaulx et le Conseil des Oyseaulx, » deux courts poèmes, sur lesquels nous reviendrons plus loin; 3^o, fol. 42, le roman en prose de Ponthus de Galice, dont on a beaucoup de mss. et plusieurs éditions anciennes (voy. *Romania*, XV, 275); 4^o *La chatelaine du Vergier*, en prose; 5^o, fol. 132, *Le débat des deux sœurs*, en vers, incomplet de la fin, petit poème qui a été réimprimé par M. de Montaiglon, *Recueil*, IX, 192.

Trois de ces morceaux sont ici publiés : la *Chatelaine du Vergier*, le *dit des Oyseaulx* et le *Conseil des Oyseaulx*.

Le premier de ces ouvrages est la mise en prose de la *Châteline de Vergi*, gracieux poème publié par Méon (*Fabliaux*, IV, 296) dont les mss. sont assez communs⁴. Mais on n'avait pas encore signalé, à ma connaissance du moins, la rédaction en prose. Il est assez probable qu'il faut la reconnaître dans un article de *l'Inventaire des vuiselles, joyaux, tapisseries, peintures, manuscrits*, etc., de Marguerite d'Autriche, publié par M. Michelant⁵, qui est ainsi conçu : « Item un aultre moien (livre) qui se nomme la *vraye histoire de la Chastelleine de Vergi*. » Cette rédaction suit d'abord le texte en vers avec une assez grande exactitude, comme on pourra s'en rendre compte par le

1. En voici l'explicit qui est assez curieux : « Si finist le livre que le chevalier escript pour l'enseignement de ses fillies. Escrip a troys doys de la main du petit coucyn de Saint Vincent en la Valdouste, l'ant (sic) mil .iiij.c. lxxij., et commence du moys de janyer, a l'ennour de mons^r de Branditz (*Brandizzo*, près Turin), a qui Dieu dont grant honner (sic) et bonne vie, et a moy qui l'ay escript paradys et tous bons chrestiens. Amen. »

2. Fr. Carta, *Di un messale valdostano del sec. XV*. Roma, 1885, in-4^o. Cf. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, XLVI, 345.

3. Le texte latin a été édité en 1873 par M. Th. Sundby pour la *Chaucer Society*. Voy., pour la version française, p. XVIII de cet ouvrage.

4. J'en ai relevé six copies à la Bibliothèque nationale dans ma notice des mss. de la Clayette (*Not. et extraits des mss.*, XXXIII, 1, 84), et il y en a un ms. à Genève (*Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1877, p. 87), un à Valenciennes (n^o 398 du Catalogue Mangeurt, un à Hanovre (*Romania*, XVII, 160), et ce ne sont sans doute pas les seuls. Christine de Pisan en parle dans le *Debat des deux amants*. Froissart et Eustache Deschamps (éd. Queux de Saint-Hilaire, II, 182) aussi font allusion à la chatelaine. M. G. Raynaud en prépare une édition critique pour la *Romania*.

5. *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*, 3^e série, XII, 55.

début ci-après rapporté; mais bientôt la version ne tarde pas à devenir très libre. Soit que le traducteur ait arbitrairement modifié son texte, soit, hypothèse moins probable, qu'il ait eu sous les yeux une rédaction différente de celle que nous connaissons, il donne le nom de Tristan au chevalier qui, dans le poème, reste anonyme.

BARBAZAN-MEON, IV, 296.

*Une maniere de gent sunt
 Qui d'estre loial sanblant funt,
 Et de si bien conseil celer
 Qu'il se covient en aus fier;
 Et quant vient qu'aucuns si descuevre
 Tant qu'il sevent l'amor et Pucere,
 Si l'espandent par le pais
 Et en font lor gas et lor ris,
 Si avient que cil joie en pert
 Qui le conseil a descouvert :
 Quar tant com l'amours est plus grans
 Sunt plus marri li fin amant
 Quant li uns d'aus de l'autre croit
 Qu'il ait dit ce que celer doit;
 Sovent tel meschief en avient
 Que l'amor falir en covient
 A grant dolor et a vergoingne,
 Si com il avint en Borgoingne
 D'un chevalier preu et hardi
 Et de la dame de Vergi
 Que li chevaliers tant pria
 Que la dame li otria,
 Par itel convenant s'amor
 Qu'il seüst qu'a l'eure et au jor
 Que par lui seroit descouverte
 Lor amor, qu'il i avroit pertes
 Et de l'amor et de l'otroi
 Qu'ele li ot faite de soi.*

Aucunes gens sont quy tant s'appellent loiaux et secreps et monstrent samblant de donner bon conceil quy (= que) par celles raisons et pour leur bel parler tres decevant, les gens se fient en eulx, si que, par droitte foy, amour et charité, les gens s'i fient et ceulx les destruisent de leur intencion, parce que ceulx quy le veullent savoir promettent de les celer, et eulx, par leur courage trahistre et failly, tantost qu'ilz ont la pocession, s'efforcent de les descouvrir et desceller, a la grant blasme, confusion et honte de ceulx quy feablement s'i fient et leur ont ouvert et desclos leur pencées. Et les langues de telles gens sont comparées aux langues des serpens qui souvent tout se qu'elles touchent, nafvrent a mort.....

Ung puissant duc de Bourgoigne fust, lequel avoit en sa court plusieurs nobles princes, contes et barons, chevaliers et escuiers, et entre les autres ung nommé Tristan, son premier chevalier, quy tant estoit noble, vaillant et plain de toute biaulté, que riens ne luy failloit quy se appartenist a noblesse; et mesmes estoit tant bel de personne que c'estoit merveilles, et de si bel service et si gracieulx en ses affaires que tous ceulx de la court quy tandoient a honneur prenoient exemple a luy et a ses euvres.

A la page 32 du texte en prose sont placés dans la bouche de la duchesse de Bourgogne ces quatre vers présentés comme une chanson :

*Chastelayne, soyés bien joincte,
Car bel amy avés et cointte,
Et si savés bien le mestier
Du petit chienet affaictier.*

Les deux premiers se retrouvent dans l'édition de Méon, XV, 707-8.

Le second des morceaux publiés dans ce splendide volume est le *Dit des oiseaux*, dont on possède plusieurs éditions gothiques qui diffèrent notablement entre elles. M. de Montaiglon l'a réimprimé dans son *Recueil* (I, 261), d'après une édition parisienne qui paraît être d'Alain Lotrian ou de Jehan Jehannot. Une autre édition, de Jehan Treppérel, est décrite par M. E. Picot dans le *Catalogue de la Bibliothèque du baron J. de Rothschild*, sous le n° 552. Le texte du ms. de la vallée d'Aoste se rapproche beaucoup de celui qu'a réédité M. de Montaiglon. Pour qu'on puisse se rendre compte des rapports des trois textes, je vais indiquer l'ordre selon lequel les oiseaux y sont mis en scène.

MS. D'AOSTE.	ED. MONTAIGLON.	ED. TREPPEREL.
<i>Paon.</i>	<i>Paon.</i>	<i>Coq.</i>
<i>Pélican.</i>	<i>Pélican.</i>	<i>Faisan.</i>
<i>Cigogne.</i>	<i>Cigogne.</i>	<i>Aigle.</i>
<i>Aigle.</i>	<i>Aigle.</i>	<i>Grue.</i>
5 <i>Cygne.</i>	5 <i>Rossignol.</i>	5 <i>Victeur.</i>
<i>Butor.</i>	<i>Vautour.</i>	<i>Phénix.</i>
<i>Perdrix.</i>	<i>Perdrix.</i>	<i>Cygne.</i>
<i>Faisan.</i>	<i>Faisan.</i>	<i>Pélican.</i>
<i>Phenix.</i>	<i>Phenix.</i>	<i>Paon.</i>
10 <i>Grue.</i>	10 <i>Grue.</i>	10 <i>Cigogne.</i>
<i>Coq.</i>	<i>Corbeau.</i>	<i>Coulon.</i>
<i>Corbeau.</i>	<i>Coq.</i>	<i>Perdrix.</i>
<i>Coulon.</i>	<i>Coulon.</i>	<i>Corbeau.</i>
<i>Tourterelle.</i>	<i>Tourterelle.</i>	<i>Tourterelle.</i>
15 <i>Huppe.</i>	15 <i>Huppe.</i>	15 <i>Huppe</i>
<i>Chat huant (Chahua).</i>	<i>Chat huant.</i>	<i>Chat huant.</i>
<i>Pie.</i>	<i>Pie.</i>	<i>Pie.</i>
		<i>Geai.</i>
		<i>Roitelet.</i>
		20 <i>Aigle.</i>
		<i>Victeur.</i>
		<i>Faucon.</i>
		<i>Corbeau.</i>
		<i>Passerat.</i>
		25 <i>Rossignol.</i>
		<i>Huppe.</i>
		<i>Papegay.</i>

Agasse.
Coulon.
 30 *Chouette* (Chauve).
Faisan.
Vautour (Vulture).
Chardonneret.
Vachelet.

On remarquera que, dans l'édition Trepperel, certains oiseaux paraissent deux fois (le faisan, 2 et 31), le coulou (11 et 29), le corbeau (13 et 25), la huppe (15 et 26), le *victour* (5 et 21); mais chaque couplet est différent. Le ms. et l'édition reproduite par M. de Montaiglon représentent sensiblement le même texte. Il en est probablement de même d'une copie que renferme le ms. 907 de Tours. Les additions considérables qu'offre l'édition Trepperel indiquent que cette petite composition a dû être très répandue. Ce qui le prouve mieux encore c'est que ces quatrains et les figures qu'ils doivent accompagner ont servi à l'ornementation. Les parois d'une des tours du château de la Barre (Indre) sont ornées de peintures représentant, entre autres sujets, des oiseaux au dessus desquels se lisent nos quatrains; voy. une communication insérée au *Bulletin des comités historiques des arts et monuments*, t. III (1852), pp. 122-4.

Vient enfin (pp. 55-65) le *Conseil des oiseaux*, dont on connaît une édition gothique très rare, qui n'a pas été réimprimée. C'est un poème en couplets de cinq vers octosyllabiques (*aabba*), où les oiseaux expriment tour à tour des maximes en rapport avec le caractère qu'on leur prêtait au moyen âge.

En somme, nous devons savoir gré au savant éditeur de cette intéressante publication : le seul regret qu'on puisse ressentir, est qu'elle soit hors de la portée de la plupart de ceux qui pourraient en profiter. C'est pourquoi j'ai cru devoir en indiquer en détail le contenu.

P. M.

I capostipiti dei manoscritti della Divina Commedia.

Ricerche di Carlo T. EUBER, Winterthur, 1889. In-8.

C'est un principe élémentaire de la critique que, pour préparer l'édition d'un ancien auteur quelconque, il faut préalablement viser à reconstituer le texte original ou du moins un texte qui se rapproche le plus possible de l'original perdu. Pourtant le travail préparatoire qui s'appelle la classification des manuscrits ne paraît pas avoir été la préoccupation principale des nombreux éditeurs de la *Divina Commedia* : ce qui s'explique, du reste, par le nombre extraordinaire des manuscrits qui nous en sont parvenus. C'est seulement à une époque relativement récente (1862) que Witte, un homme qui consacra toute son existence à l'étude du chef-d'œuvre de la littérature italienne, se mit à l'entreprise avec une ardeur qui produisit des résultats importants, sans doute, mais tels toutefois que personne n'oserait les appeler définitifs. M. Mussafia, avec sa pénétration habituelle, posa de nouveau la

question quelques années plus tard¹, et fit connaître les variantes principales de quelques mss. Enfin, dans ces derniers temps, à très peu d'intervalle, trois publications ont paru, qui visaient le même but, la classification des mss. de la *Divina Commedia*. Les deux premières, un gros volume de M. Moore et une communication de M. Monaci à l'Académie des Lincei (voy. *Rom.*, XVIII, 343), ne prétendent pas être des travaux définitifs, mais tout simplement des contributions : le troisième, un volume de 148 pages de M. Täuber, par son titre même révèle l'intention de l'auteur d'arriver jusqu'au bout de la question et de la résoudre tout entière, en gros et en détail.

Quoique chacun des auteurs ait travaillé pour son compte, leur point de départ à tous a été, au point de vue général, le même; et on pourrait le résumer en très peu de mots : parvenir à la classification des mss. de Dante par un procédé qui soit le contraire de celui qu'a employé Witte : c'est-à-dire, utiliser *quelques* variantes relevées dans tous les chants du poème, avec la précaution que ce ne soient pas des variantes qui puissent être attribuées au système particulier d'orthographe ou à la prononciation spéciale du copiste, mais des variantes portant exclusivement sur le sens; tandis que Witte préféra mettre à profit *toutes* les variantes d'un seul chant (le 3^e de l'*Enfer*).

La nouvelle méthode nous paraît excellente dans son ensemble, et, appliquée avec beaucoup de prudence et surtout de patience, elle pourra amener à des résultats satisfaisants : ce qui est déjà prouvé par les applications pratiques que MM. Monaci et Moore, dans des proportions différentes, ont essayées à titre d'échantillon. Mais il n'en est pas de même de M. Täuber qui a abusé, il faut le dire tout de suite, de la bonne idée qu'il avait eue, et avec une précipitation impardonnable a cru pouvoir aller beaucoup plus loin que les autres. Le but qu'il s'est proposé d'atteindre a été de rechercher les mss. d'où les autres sont dérivés (soit que ces derniers existent encore, soit qu'ils aient disparu) et qui, par conséquent, se rapprochent le plus de l'original; et pour y parvenir, il a tiré de 400 mss., ou peu s'en faut, quelques variantes se rapportant au texte de treize chants de l'*Enfer*, dix du *Purgatoire* et treize du *Paradis* : ces éléments lui suffirent pour procéder à une première élimination, dont le résultat est de lui faire mettre de côté tous les mss. où se trouvent une ou deux variantes qui ne se lisent pas ailleurs. Ainsi sont éliminés plus de la moitié des mss. Il en reste 180 qu'il examine ensuite, à l'aide des mêmes variantes et avec le même système qu'auparavant, sauf la différence que les variantes ne figurent plus isolées mais sont rangées par petits groupes : il réduit ainsi le nombre des mss. dignes d'être pris en considération au chiffre de 39. Et comme parmi ces derniers il y en a plusieurs qui, étant incomplets ou pour d'autres raisons, doivent être rejetés, des 400

1. *Sul testo della D. Commedia*. Vienna, 1865 (comptes-rendus de l'acad. de Vienne, cl. de phil. et d'hist. XLIX, 141 et ss.).

mss. il n'en reste à la fin que 17 : ceux-ci seraient, selon lui, les *capostipiti* qui pourront et devront servir à la constitution du texte.

Le résumé que nous venons de donner en très peu de mots suffit, sans que l'on tienne compte des détails ¹, à donner une idée de l'inutilité, et il faut même dire de la déraison de cette publication. Je me bornerai ici à des considérations d'un caractère général et qui ne peuvent échapper au critique le plus indulgent. Dès le commencement, M. T. annonce qu'il se propose de retrouver les chefs de famille des mss. de la *Commedia* : pourtant, il pourrait bien se faire qu'aucun des mss. qui sont arrivés jusqu'à nous ne méritât ce nom; et d'autre part, s'ils ont survécu, pourquoi ne se trouveraient-ils pas dans la centaine de mss. que M. T. n'a pas examinés, simplement parce qu'ils n'étaient pas à sa portée? Car on doit constater que M. T., qui se proposait un but si difficile à atteindre, a cru pouvoir se passer du cinquième environ des mss. qui nous restent. En outre, il ne s'est pas dit que les mss. de Dante, même les plus anciens, ont pu être compilés sur différents exemplaires ², et que, par conséquent, pour que son travail pût avoir la prétention d'être définitif, il aurait dû non seulement étudier tous les mss., mais encore tirer des variantes de tous les chants du poème. M. Moore a insisté à juste titre sur la nécessité de dépouiller tous les chants : car autrement, nous en sommes à peu près toujours au même point où nous en étions avec la méthode suivie par Witte. Il me semble aussi que M. T. a eu le tort de poursuivre d'un bout à l'autre sa recherche avec les mêmes variantes : tandis que, si je ne me trompe, c'était un matériel qu'il fallait renouveler à chaque élimination. En effet, il se peut que des variantes fondamentales suffisent pour déterminer une première séparation entre un certain nombre de mss. et les autres : mais il est aussi évident qu'au fur et à mesure que le nombre des mss. entre lesquels

1. Je me bornerai ici à en relever un seul : et c'est que M. T. donne toujours le chiffre représentant le nombre total des mss. qui contiennent une leçon, sans jamais donner au lecteur l'indication précise d'un seul ms.

2. La possibilité d'un tel procédé aurait dû se présenter à la pensée de M. Täuber lorsqu'il s'est arrêté sur la variante *affaticava* (*Inf.*, II, 4) qui se trouve seulement dans le ms. Vat. 3199 et dans un ms. bolonais, alors que le premier n'est dans aucun rapport avec le second, mais appartient au contraire (c'est l'opinion de M. T.) au groupe Boccacci. Or, M. T. se pose lui-même la question de savoir si le ms. du Vatican a été copié sur le bolonais? Il se répond que non. Moi non plus, je ne crois pas probable une telle dérivation. Mais ce que je crois encore moins probable c'est ce que M. T. donne comme tout à fait sûr : c'est-à-dire que dans ces deux cas il s'agit de *distractions* des copistes. Car je ne puis imaginer deux copistes qui travaillent chacun de son côté, et qui pourtant se rendent coupables de la même faute, sans qu'aucune cause commune puisse la justifier. Je laisse à M. T. la tâche de démontrer comment il se fait que le ms. Vat., tout en étant complètement d'accord avec les autres mss. du groupe Boccacci pour des variantes fondamentales, contenues dans le même chant, pour ce mot-là se range du côté du ms. bolonais.

il s'agit d'établir un rapport possible devient moins nombreux, le choix des variantes doit être plus large et plus étendu. C'est-à-dire que lorsque l'affinité entre quelques mss. paraît probable par l'accord des variantes fondamentales, il faudra contrôler et confirmer ce résultat par la comparaison des variantes d'une importance secondaire. Il est de toute évidence que, si l'on avait la bonne fortune de rencontrer deux ou plusieurs mss. dérivés en ligne directe de l'original, bien qu'exécutés à des époques différentes par des copistes de différentes provinces, l'on remarquerait entre eux non seulement un complet accord pour les leçons fondamentales, mais aussi un accord plus ou moins fréquent dans l'orthographe, les formes grammaticales, etc.

Beaucoup d'autres questions, plus ou moins embarrassantes, pourraient être posées ici à M. Täuber. Mais je crois que ce que je viens de relever est déjà suffisant pour montrer quelle mauvaise application a été faite par M. T. d'une excellente idée.

Il y a sans doute quelques observations utiles dans le volume de M. Täuber, mais qui, à coup sûr, ne méritent pas tout un livre. Ainsi l'établissement d'un groupe de mss. Barberini à côté d'un groupe Boccacci paraît assez vraisemblable : toutefois je ne puis me dispenser d'observer que ce ne sont pas les *éliminations* des mss. qui ont amené M. T. à ce résultat, mais la remarque de certaines ressemblances extérieures entre les mss. qui devraient constituer le groupe Barberini. D'ailleurs, que l'infatigable copiste auquel on les doit soit l'auteur des *Documenti d'Amore*, voilà ce qui n'est pas prouvé et ce qui paraît très improbable.

En résumé, ma conclusion ne saurait nullement être la même que celle de M. T. qui s'est flatté d'avoir mis les admirateurs de Dante en état de « s'abreuver » aux pures sources du plus grand poète du moyen âge (p. 130).

C. DE LOLLIS.

PÉRIODIQUES

I. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XIII, 3-4. — P. 353, Eggert, *Entwicklung der normannischen Mundart im Département de la Manche und auf den Inseln Guernesey und Jersey*. Ce travail complète ceux de MM. Küppers et Burgass sur les autres parties de la Normandie (voy. *Rom.*, XIX, 155). Il se recommande surtout par les exemples que l'auteur, grâce à la libéralité avec laquelle M. Suchier lui a communiqué ses riches matériaux, a pu tirer de textes inédits ou peu accessibles. Il est d'ailleurs judicieux (quoiqu'au début il eût été bon de mettre plus en lumière le peu d'ancienneté et le caractère déjà très francisé des chartes normandes) et sera consulté avec fruit, mais il présente souvent un ordre défectueux et bien des négligences de détail (par exemple *pluvia* rapporté à *ū*, *rota* à *ō*, *uei* et *iei* confondus avec *ue* et *ie*, *au* = *au* et *au* = *al* traités pêle-mêle, *-eur* dans *mireur* = *mireor* pris pour *-oir*, etc.). L'idée que *nen* = *len* = *l'on* est déjà dans le *nem* de *Gormond* (p. 397) est bien peu probable; il vaut mieux lire *nem*. La conjugaison dans les patois est très incomplète, mais c'est sans doute en partie à cause du manque de documents. — P. 404, Behrens, *Etymologies*. 1. Fr. oriental *zwayi* = *audire* vient des formes précédées de *nous*, *vous*; l'auteur cite à ce propos quelques exemples analogues. Dans les cas où l's analogique n'apparaît qu'après *on*, on peut se demander si l'on n'a pas affaire à l'ancienne forme *ons*. — 2. Fr. or. *zway* = *auca*. C'est ici un nom auquel s'est agglutinée la terminaison des mots précédents comme *les*, *mes*, *nos*, *deux*, etc.; on sait combien cet accident est fréquent dans les parlers créoles. M. B. cite avec raison *entre qual'z yeux* comme un exemple de son intrusion en français littéraire; toutefois il n'est pas exact que « *thatsächlich* » le français n'ait plus pour *œil* d'autre pluriel que *yeux*: il dit *l'homme aux cent yeux*, *une paire d'yeux*, *privé d'yeux*. — 3. Fr. *sépoule*: vient probablement du wallon *sipoule* = *poule* (a. h. all. *spuola*). — 4. Fr. *étnette*. Pensant que c'est le même mot que *tenette*, M. B. réunit un certain nombre d'autres exemples d'addition d'un *é* en tête d'un mot, et en donne une explication qui paraît assez douteuse; je serais porté à y voir toujours l'influence de l'art. pluriel (et aussi de *mes*, *tes*, *ses*) qu'il admet dans *les l'nettes* devenu *l'énnette* d'où *une étnette*. Mais ces questions complexes et délicates demandent un mûr examen. Quant à *étnette*, il se retrouve ailleurs sous la forme *étnelle*, qu'on ne peut guère séparer de l'a.-fr. *estenelle*; dès lors, l'explication de M. B. (déjà proposée par Grandgagnage, Sigart, Vermesse) perd dans ce cas spécial toute probabilité.

— 5. Fr. *ous, os* (au lieu de *vous*). Rapportant les explications antérieures de ce phénomène connu, M. B. y ajoute des conjectures ingénieuses qui méritent d'être prises en considération. — 6. Fr. *or. dety d'* (*d'atout de*); M. B. montre que cette locution ne s'emploie pour *avec* qu'au sens instrumental, et que par conséquent le *d'* y est syntactique et non euphonique. — 7. Fr. *itou*; la seconde syllabe doit être *tout* et non *tel* comme on l'admet. — 8. Dauph. *councou* (oncle), à rapprocher du fr. *tante*, du nap. *vavo*. — 9. Prov. *avaïssa, avais*. M. B. montre que la forme *vaiissa* subsiste en pr. mod. avec le sens de noisetier; *avaïssa* peut venir de *vaiissa* par addition d'un *a* ou *vaiissa* d'*avaïssa* par suppression; M. B. donne, avec l'aide du *Tresor* de Mistral, des exemples de l'un et de l'autre procédé; la forme originaire et l'étymologie restent à trouver. — 10. Fr. *coche*, d'où *cochon*; pourrait bien être originairement l'appel adressé à ces animaux (en prov. on dit *cocho*; en allemand l'appel *kuf* a pris le sens de « cochon »). — 11. Morvand. *auve*, prov. *auvo*, grasse, ne peut venir ni d'*alvus*, ni d'*alba*; le sens indique le lat. vulg. *alipes* = *adipes*; (gl. de Reich. 843 *alaves*). — 12. Fr. *annille*, afr. *aneille*, est le pr. *anadilla*, dim. de *anatem*. — 13. Fr. *hallope*, « vaste filet de pêche qui traîne sur le fond, » du néerl. *hal-up*, « ramasse. » Il faudrait peut-être aussi rapprocher ce mot de *salope*. — 14. V. fr. *bracon*, « branche d'arbre, » rapproché de mots allemands. — 15. It. *guanto*, fr. *gant*, etc.; l'auteur signale diverses formes allemandes de ce mot, qu'on n'avait jusqu'à présent relevé qu'en scandinave. — 16. It. *bricco*, fr. *brique*, du néerlandais plutôt que de l'anglo-saxon, comme le veut Diez. — 17. Prov. *brac*, « vil, sale, abject, » rapproché de *brago* et du bas-allemand *brac*. — P. 416, Lang, *Tradicões populares açorianas*, chansons, formules, proverbes, etc. — [P. 431, Ch. Bonnier, *Etude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275. Première partie, Recherches sur l'antagonisme des chartes et du langage vulgaire*. Ce travail n'est point inconnu des directeurs de la *Romania*, qui ne l'ont pas jugé favorablement lorsqu'ils ont eu à l'examiner en une autre circonstance, et ne peuvent lui donner leur assentiment maintenant qu'il a trouvé asile dans la *Zeitschrift*. La thèse de M. Bonnier est que les chartes ne représentent pas l'idiome vulgaire, qu'on ne peut par conséquent en tirer parti pour la connaissance de cet idiome. Par conséquent tous ceux (et ils sont nombreux!) qui se sont servis des chartes pour établir les caractères des langages locaux, c'est-à-dire la localisation des phénomènes linguistiques, ont fait fausse route. Les objections sont tirées tant de la variété de la graphie dans des chartes du même lieu, parfois du même écrivain, — et à ce propos M. B. s'engage dans une discussion bien inutile sur la *Sprachmischung* relevée naguère avec éclat par M. Schuchardt, — que de la teneur même de ces documents qui serait inintelligible pour des paysans. Mais ceux qui se servent des chartes pour déterminer les caractères locaux de l'idiome savent parfaitement que la source à laquelle ils puisent n'est pas absolument pure. Il est reconnu *a priori* par tout le monde que la graphie imparfaite des écrivains du moyen âge n'a pas la précision d'un phonographe ou même des systèmes de notation des phoné-

tistes de notre époque. On se sert des chartes ou d'autres documents datés de lieu parce qu'on n'a pas d'autres moyens d'information. Assurément il vaudrait mieux interroger le langage vivant du moyen âge. Mais on ne peut pas ressusciter les morts. Que, d'autre part, la teneur des documents anciens renferme des termes inusités dans la langue populaire, cela n'est pas contestable; encore est-il que ces termes, à moins qu'il s'agisse d'emprunts au latin ou au français de Paris (cas que n'examine pas M. B.), sont formés d'après les lois de l'idiome local. C'est abuser que de comparer, comme le fait M. B. (p. 444), les actes en langue vulgaire du moyen âge aux actes notariés de notre époque. Chacun sait que les formulaires des notaires sont remplis d'expressions archaïques qui se transmettent fidèlement parce qu'elles sont fixées par l'usage et par la loi. En était-il de même au moyen âge? La variété extrême des formules diplomatiques montre qu'il faut répondre à cette question par la négative. Ce qui est vrai, c'est que dans la France centrale et septentrionale les chartes représentent l'idiome local avec moins d'exactitude que dans les provinces du Midi, parce que de bonne heure le français de Paris a exercé une influence assez sensible sur l'idiome écrit de la première de ces deux régions. Cela est vrai surtout de la Normandie. Dans le Midi, au contraire, il ne paraît pas qu'aucune forme des idiomes locaux ait obtenu la primauté par rapport aux autres; mais encore est-il vrai que, même dans le Nord, la langue des chartes représente dans une assez grande mesure l'idiome parlé. Autrement il faudrait supposer que les rédacteurs de ces documents ont écrit une langue de fantaisie. M. B., faisant abus d'une vue exprimée par G. Paris, veut qu'on rétablisse l'idiome ancien uniquement à l'aide des patois actuels. Mais lorsque Paris a écrit la phrase que M. B. a prise pour épigraphe : « on ne pourra vraiment arriver à la connaissance des dialectes anciens qu'à l'aide des patois actuels » (*Rom.*, VI, 616), il n'a pas prétendu exclure l'usage des documents anciens : il a voulu seulement indiquer un élément de contrôle nécessaire. Mais d'ailleurs tous les travaux récents sur les patois établissent qu'un très grand nombre des particularités qui les distinguent sont de date récente. Le langage vulgaire change de génération en génération, et on arriverait à d'étranges résultats si on admettait *a priori* l'identité de ce langage à diverses époques. Nous croyons donc que la thèse de M. Bonnier est radicalement fautive. — P. M.] — P. 463, Schuchardt, *Beiträge zur Kenntnis des kretolischen Romanisch*. IV. *Zum Negerportugiesischen der Ilha do Príncipe*. V. *Allgemeineres über das Indoportugiesische (Asioportugiesische)*; étude très intéressante et d'une surprenante érudition sur l'histoire, l'origine, l'extension et le caractère de l'indo-portugais (notons les remarques sur le sens et l'étymologie des mots *castice*, *topaζ*, *créole*, *térandah*, *mandarin*, *palanquin*, etc.). VI. *Zum Indoportugiesischen von Mabé und Cannanore*.

MÉLANGES. P. 525, Schuchardt, *Etymologies romanes*. I. Port. *eiró*, *eiroζ*, port. *chouriço*, *chouriça*; ces exemples uniques, allégués par M. Cornu, du changement de ζ intervocal en r, sont très suspects : *eiró*, qui paraît plus

ancien qu'*ειρόζ*, ne vient pas d'*esōcem* (et non *esōcem*), mot d'origine celtique qui signifie « saumon » et non « brochet » comme le veulent les dictionnaires; il est probable aussi que *chouriça* n'a rien à faire avec *salsaisicia*, dont il diffère trop, l'étymologie est obscure, mais on peut rapprocher *chorume*, « graisse, » *chorulo*, « gras. » — 2. Esp. port. *fofo*, non de *fatuum* (Cornu), mais pour *bofo*, qui se rattache à *bufar*, *bouffer*. — 3. Fr. *aller*; esp. *lerdo*, etc.; port. *ârdego*; esp. port. *lôbrêgo*; port. *manteïga*, esp. *manteca*; port. *valio*. Les profondes remarques de l'auteur ont surtout pour but d'illustrer cette double maxime, que le parfait accord du sens peut rendre très vraisemblable une étymologie peu conforme aux lois ordinaires de la phonétique (*aller* d'*ambulare*, *lerdo* de *lûridum*, *ârdego* de **ardicare*, *lôbrêgo* de *lucubre*, *mantega* p.-ê. du slave) et que le désaccord du sens peut faire rejeter une étymologie phonétiquement satisfaisante (*valio* non de *Par. baladî*, mais de *vagativum*). Il insiste en outre sur la thèse qu'il a souvent émise, à savoir que les mots très usités subissent des contractions et des altérations phonétiques anormales, et demande qu'on la réfute ou au moins qu'on la discute. C'est un sujet qui voudrait un long et circonspect examen : je me borne à dire, pour ma part, que je reconnais pleinement le fait pour des mots ou groupes de mots passés à l'état de formules et dans lesquels le sens n'a besoin que d'être indiqué par une sorte de geste vocal, comme les formes de politesse, les « intercalaires », etc., mais que cela n'est vrai que dans des cas assez rares pour des verbes ou des noms d'un sens plein. Parlant des raisons qui font mourir et se remplacer les mots, M. Sch. écrit : « Croire que *aller*, *andare*, doive se ramener à *allatus*, *addere*, *adnare*, *enatare*, ou à un mot quelconque qui dans la langue populaire latine n'ait pas tout bonnement le sens d'« aller » ne me serait pas plus facile que de croire que la puissante gerbe d'eau de Vaucluse provient de quelque source insignifiante du Ventoux. » Mais : 1° ceux qui regardent l'un des mots cités comme l'origine d'*aller* croient précisément que ce mot avait pris en latin vulgaire le sens d'« aller »; 2° *ambulare* de son côté n'est nullement synonyme d'*ire*, et s'il en a pris le sens en latin vulgaire, nous n'en avons pas plus de preuves que pour les autres mots. Quant à la substitution à un mot très important et très usité d'un mot qui paraît peu employé et dont le sens est assez éloigné, les langues nous en offrent des exemples bien plus surprenants que ne le serait la vérification de l'une des hypothèses auxquelles répugne tant mon savant ami. Ou bien *emergere*, qui a remplacé *ire* en roumain, est-il plus proche d'*ire* comme sens que les mots allégués? et n'aurait-il pas pu avoir dans toute la Romania la fortune qu'il a eue à l'est? Le mot *filius* est tout à fait remplacé en wallon par *crapaud*, le mot *puella* en provençal par *catta*, les mots *furari* et *decipere* en français depuis le xvii^e s. par *coler* (terme de fauconnerie) et *tromper* (jouer de la trompe). Assurément il y a des lois en sémantique, mais, comme on n'a pu encore en constater aucune, il paraît téméraire d'en proclamer la rigueur en même temps que l'on conteste celle des lois phonétiques. Ceci soit dit sans rentrer dans l'inépuisable

discussion des origines d'*andare*, *anar*, *aller*. — 4. *Aliboron*. Qu'en a. fr. *aliboron*, emprunté par les herbiers ambulants au latin *aleborum*, ait désigné l'ellébore, ce n'est pas douteux; il n'est pas tout à fait aussi sûr que le « maistre Aliboron qui de tout se mesle » doive son surnom à la plante favorite des charlatans. Toutes les formes ici rapportées du nom de cette plante remontent à une forme savante, comme le montre la préservation du *b* et le déplacement de l'accent, mais autre que celle du moyen âge. — 5. *Disio*; *reproche*; conjectures sur ces deux mots qu'il faudrait reproduire pour les faire comprendre. — P. 535. II. *Grammaire*. 1. Förster, volantiens *und* volontiers. Il s'agit de prouver que *volentiens* (ou *volantiens*) n'est pas dû à l'action de *volentem*, *volenter*, mais à une loi phonétique, qui consiste en ce que, devant *n* + consonne un *o* atone s'affaiblit en *e*, comme l'auteur l'a déjà soutenu (cf. *Rom.*, XIII, 440; XVIII, 519). Les exemples allégués par M. F. se divisent en deux groupes, les polysyllabes et les monosyllabes. Les polysyllabes à leur tour doivent se diviser en deux, suivant que l'*o* se trouve dans une syllabe protonique non initiale ou initiale. Pour le premier cas, qui comprend uniquement *volantiens*, *chalengier* et *Besonçon*¹, j'ai dit naguère (*Rom.*, XVIII, 519) que l'hypothèse d'un affaiblissement de l'*o* ne paraissait pas inadmissible, l'*o* étant ici dans la plus grande dépression tonique possible; cependant, si l'on considère que pour *chalengier* et *volantiens* il y a une explication analogique fort plausible² et que *Besonçon* est susceptible d'explications de différents genres³, on hésitera à admettre une dérogation à une loi aussi générale que celle du maintien des voyelles entravées⁴. Quant aux mots où l'*o* se trouve à la protonique initiale, M. F. cite comme exemples un certain nombre de dérivés de *dominum*, puis *engier-ongier*, *frenchissement-fronchissement*, *langouste-locusta*, *Rencesvals-Roncevals*, *trançon-tronçon*, *trenchier-truncare*. Les explications mêmes qu'il en donne montrent combien ils sont peu sûrs, sauf les dérivés de *dominum*, auxquels je reviendrai. On ne connaît pas l'étymologie d'*ongier*, et il n'est pas sûr qu'*engier* soit le même mot; *frenchissement* est une graphie qu'on ne rencontre qu'une seule fois; *trançon* (plus tard *transon*) peut fort bien être simplement une altération de *tronçon* sous l'influence

1. Le prov. *volantiens* n'a pas contre cette explication la force que lui attribue M. F. : une altération analogique de *voluntariis* en *volentariis* a pu se produire dans le Nord de la Gaule, fort anciennement, sans se produire au Sud.

2. *Communicare commingier* présente un *û* et non un *o*, et M. F. remarque lui-même qu'on peut croire à une ancienne forme *communicare*.

3. Dès le VIII^e siècle la ville est appelée *Byzantio* ou *Byzantium*, par une étymologie populaire qui peut fort bien être empruntée à l'idiome vulgaire (voy. Castan, *Bibl. Ec. Ch.*, XLIX (1888), 215-225). En outre on pourrait admettre que *Besonçon* pour *Besonçon* est une dissimilation.

4. Je dois dire qu'il me semble constater quelque chose d'analogue au changement admis par M. F. dans l'affaiblissement de *an* en *en* qui frappe dans la forme à peu près constante *Normendie* pour *Normandie* et dans plusieurs autres semblables; mais de *an* à *en* le passage est bien plus facile.

de *tranchier*; *langouste* (comme *laoste*) remonte à la *casta* du latin vulgaire; *Rencesvals* est un mot étranger dont la forme primitive n'est pas assurée. Quant à l'étymologie *trenchier*-truncare, M. F. la détruit lui-même plus loin en expliquant que si *songier*, *jouchier*, etc., ne sont pas devenus *sengier*, *jenchier*, c'est à cause des subst *songe*, *jonc* et des formes verbales *songe*, *jonche*; par conséquent *tronc* aurait dû empêcher truncare de devenir *trenchier*, ou au moins l'on aurait *tronche* de truncat (sans parler des objections tirées des autres langues), au lieu qu'on a toujours *trenche* et *trenchier*, tout comme on a toujours *jonche* et *jouchier*: le sort si absolument différent de ces deux verbes serait inexplicable dans la théorie de M. Förster¹. La loi admise par M. F. se trouve en outre, comme il le reconnaît, ne pas s'appliquer à un grand nombre de mots: il est vrai qu'il en écarte tous ceux qui ont subi l'influence de formes où l'o était tonique; mais, comme on vient de le voir pour *jouchier*, il devrait y avoir, à côté des formes, d'après lui analogiques, *moncel*, *aroudele*, *noucier*, quelques traces des formes phonétiques *meucel*, *arendele*, *nencier*². M. Gröber lui a soumis une objection encore plus grave, dont il se tire en disant que les formes normales « se sont perdues pour une raison quelconque », c'est que dans les noms de personnes ou de lieux, — qui d'après moi, n'étant pas soumis à l'analogie comme les noms communs et les verbes, doivent être la vraie base de la phonétique historique, — l'o atone devant n + consonne se maintient parfaitement (*Gontier* et jamais *Guentier*, *Bondi* et jamais *Bendi*, etc.). Je crois donc que pour ce cas au moins il n'y a aucune vraisemblance à admettre la nouvelle loi phonétique. Parmi les monosyllabes atones non est devenu *neu* (puis *ne*), mais bien probablement devant une voyelle et non devant une consonne (*neu ot* comme *enor*). Les autres mots allégués³ sont *dam* et *dame* (auxquels je rattache *dancel*, *dameisel*, *dangier*, *danjon*, *damage*, *damesche*, *danter*, cités plus haut), *em* = homo, *quans* = comes et *quante* = comitem⁴; tous ces mots présentent non pas *ō* + n, mais *ö* (ce qui est bien différent) + m,

1. Comme je l'ai dit au passage allégué plus haut, à la rigueur, si l'on admettait que *chalengier* représente phonétiquement calumniare, on pourrait tirer *destrenchier* de distruncare, d'où plus tard *trenchier*.

2. Ce même raisonnement s'applique à *chalengier*, le seul mot de la première catégorie pour lequel l'explication de M. F. soit vraiment tentante. Si *chalonge* d'une part, *chalengier* de l'autre sont les formes régulières d'où sont sortis d'un côté *chalongier*, de l'autre côté *chalonge*, on devrait trouver le même rapport par exemple entre *verguender* (qui aurait produit *verguende*) et *vergonde* (qui aurait produit *vergonder*). Or on ne trouve que *vergonde* et *vergonder*.

3. *Men*, *ten*, *sen* pourraient être regardés, ainsi que *neu*, comme ayant affaibli leur o en e devant une voyelle (*men ami*); mais il y a encore d'autres explications possibles.

4. M. F. ne parle pas de *quante* = com putum, qui est cependant attesté, comme l'autre, dans Benoît de Sainte-More.

et demandent encore une explication, qui en tout cas n'a rien à faire avec celle de *volentiers*. Il est très douteux que leur *a* ou *e* soit dû à la condition atone de la voyelle, et je ne puis séparer les doubles formes *em-om dame-dome* des doubles formes *-en (-an)* et *-on* qu'a prises le suffixe *-ōmagum* (cf. *Argentan-Argenton*, *Carentan-Charenton*, etc.), formes dont la répartition indique une variation dialectale¹. — 2. P. 543, Förster, lieu *aus* *locum*; explication qui n'est pas trop claire; pour moi *lieus* vient de *luens* comme *ieus* (*yeux*) vient de *ueus*, *vient*, *ieut* (a. fr.) de *vneut*, *ueut*; d'après M. F. *leu*, seul régulier, est devenu *lieu* à cause de l'alternance de *deu-dieu*, *Andreu-Andrieu*, etc.; cette influence analogique ne me paraît guère probable. — 3. P. 545, Gröber, fr. *f aus* d; parallèle provençal à l'explication du phénomène français donnée *Rom.*, XVIII, 328. — III. *Lexique*. P. 546, Tobler, prov. *cortves*, *meliana* (Bartsch, *Chr. prov.*, 121, 2-3) : il faut lire *cortves* pour *cort ves*, et comprendre cordubensem (a. fr. *corveis*, *corvois*); *meliana* (ici et dans la *Pastoreta* de Marcabrun) serait = v. fr. *meriene* (*meridiana*); le changement d'*r* en *l* fait toutefois difficulté.

COMPTES RENDUS. P. 548. Sercambi, *Novelle inedite...*, per cura di R. Renier (Gaspary : remarques sur le sujet de quelques-uns de ces contes, pour lesquels nous attendons le commentaire promis de R. Köhler, et propositions de corrections pour ce texte souvent si difficile). — P. 556, Stimming, *Ueber den provenzalischen Girart von Rossillon* (Pakscher : le critique défend l'auteur contre le jugement, à son avis trop sommaire, porté ici, XVII, 637; mais, en somme, tout en soutenant la légitimité de la méthode de M. St., il accorde que ses résultats restent fort hypothétiques²). — P. 567, Malmignati, *Il Tasso a Padova* (Crescini). — P. 571, Ebert, *Geschichte der Literatur der Mittelalters im Abendlande*, I, 2^{te} *Ausg.* (Gröber). — P. 572, *Il Propugnatore*, N. S., I, 2-6 (Gaspary). — P. 580, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, LXXVII-LXXIX (Schwan; signalons les remarques sur le travail de Waldner, *Die Quellen des parasitischen i im Altfranzösischen*, sur lesquelles nous aurions d'ailleurs plus d'une réserve à faire). — P. 587, *Gior-*

1. Sans entrer ici dans cette intéressante et difficile étude, je dirai que *dam*, *dame*, termes de courtoisie, ont dû naître dans un endroit déterminé et se propager de là. On sait qu'aujourd'hui le fr. *dame* a pénétré dans toutes les langues civilisées.

2. [Je vais essayer de préciser mes objections contre le livre de M. Stimming. Les idées exprimées dans ce livre sont, comme je l'ai dit, l'extension de celles que j'ai présentées dans mon introduction à *Girart de Roussillon*. Lorsque j'ai écrit cette introduction, il n'existait aucun travail sur la composition du poème, sinon quelques pages sans valeur de Fauriel, que je n'ai même pas mentionnées. Par suite, les idées que j'ai émises à ce propos sont absolument et incontestablement nouvelles. Sont-elles justes, c'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider. Tout ce que je puis dire c'est que j'ai fait effort pour appuyer d'une preuve chaque assertion et pour indiquer clairement le degré de probabilité que j'attribuais à chacune de mes opinions. Or M. Stimming, dans son exposé, toujours pénible et diffus, n'établit aucune

nale storico della letteratura italiana, XIII (Gaspary). — P. 596, Romania, XVIII, 2-3 (Meyer-Lübke, Tobler). — P. 600, Tobler et Lang, notes complémentaires (Zeitschr. XIII, 330 et XIII, 213).

Livres nouveaux (Monaci, Zenatti, Meyer-Lübke, *Revue celtique*). — P. 604-608. Table. G. P.

II. — LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, X, 1889. Janvier¹. — C. 12. Einenkel, *Streifzüge durch die mittlenglische Syntax, uuder besonderer Berücksichtigung der Sprache Chaucers* (Klinghardt : l'auteur compare continuellement l'usage de Chaucer à la syntaxe de l'ancien français). — C. 15. G. Körting, *Encyclopädie und Methodologie der romanischen Philologie*. Zusatzheft : Register, Nachträge (Mussafia : travail incomplet et très inexact de M. Bernkopf, cand. phil.). — C. 19. G. Paris, *Les Romains en vers du cycle de la Table Ronde* (Raynaud). — C. 20. Espagnol, *L'Origine du français* (F. Neumann). — Devillard, *Chrestomathie de l'ancien français* (Schwan : le compilateur, n'étant pas à la hauteur de sa tâche, a utilisé la chrestomathie de Bartsch, d'une façon peu judicieuse et qui n'est nullement louable). — C. 22. *Alixandre dou Pont's Roman de Mahomet*, neu hrsg. von Boleslaw Ziolecki (Suchier). — C. 27. Morf, *Die sprachlichen Einheitsbestrebungen in der rätischen Schweiz* (Gartner). — C. 37. Note de M. F. N[eumann] sur la question des doublets syntaxiques, à propos d'un article « très remarquable » de M. Morf, rendant compte de la première année de la *Revue des patois gallo-romans*, dans les *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1889, pp. 11-27.

Février. — C. 46. *Reinke de Vos*, hrsg. von Fr. Prien (Sprenger, à signaler une introduction littéraire et un « essai de bibliographie »). — C. 56. *Le Lai du Cor*, restitution critique par Fr. Wulff (Suchier : propose quelques nouvelles corrections, entre autres *Hoillande*, aujourd'hui Holland, dans le Lincolnshire, pour *Boillaunde* du manuscrit). — C. 57. Cornicelius, *So fo e. l temps c'om via jays*. Nouvelle von R. Vidal... (Levy). — C. 60. *La Passione di Gesù Cristo*, edita da Vincenzo Promis (Gaspary).

distinction entre mes idées, qu'il adopte généralement, et les siennes, de sorte que le lecteur, à moins d'avoir mon introduction présente à l'esprit (ce qui n'est pas probable), ne peut savoir de qui émanent les opinions qu'on lui expose ni de quelle démonstration ces opinions sont susceptibles. C'est là un vice de composition auquel M. St., s'il en avait eu conscience, aurait pu remédier jusqu'à un certain point, en plaçant en tête de son livre un historique des questions qu'il a abordées après moi. Un autre défaut, encore plus grave, est que M. St. ne se rend compte à aucun degré de la différence qu'il y a entre un fait démontré et une conjecture. Ses idées sur les révisions successives qui auraient été faites de *Girart de Roussillon* sont des hypothèses en l'air se superposant les unes aux autres, et qu'il donne pour des faits. En réalité, je ne crois pas que dans ce laborieux et long ouvrage on puisse signaler un fait de quelque importance qui soit à la fois nouveau et démontré. — P. M.]

1. Rappelons une fois pour toutes que cette revue donne régulièrement la liste des cours de philologie romane, anglaise et germanique, professés dans les Universités de langue allemande.

Mars. — C. 96. Pogatscher, *Zur Lautlehre der griechischen, lateinischen und romanischen Lehnworte im Altenglischen* (Morsbach : juge l'ouvrage uniquement au point de vue de la philologie anglaise). — C. 101. E. Koschwitz, *Neufranzösische Formenlehre nach ihrem Lautstande dargestellt* (Passy : ce livre ne tient pas du tout ce qu'il promet; cf. c. 196 ss.). — C. 106. P. Meyer, *Notice sur deux anciens manuscrits ayant appartenu au marquis de la Clayette* (Raynaud). — C. 108. Zenker, *Die provenzalische Tenzone* (Appel : éloges, quelques objections). — C. 110. P. Pape, *Un Capitolo delle Definizioni di Giacomo Serminocci* (Gaspary). — C. 111. Patigler, *Ethnographisches aus Tirol-Vorarlberg* (Unterforcher).

Avril. — C. 125. *Neuere Umlandliteratur* (Fränkel). — C. 135. Mayhew et Skeat, *A concise Dictionary of Middle English* (Schröder : recommande chaudement cet excellent dictionnaire étymologique). — C. 137. Grœneveld, *Die älteste Bearbeitung der Griseldissage in Frankreich* (Mussafia, texte diplomatique d'un drame du xiv^e siècle). — C. 140. Muret, *Eilhart d'Oberg et sa source française* (Golther). — C. 143. Schindler, *Vokalismus der Mundart von Sornetan* (Morf : connaissances générales tout à fait insuffisantes). — C. 146. *Poemetti mitologici de' secoli XIV, XV e XVI*, a cura di Fr. Torraca (Tobler : il est regrettable que l'éditeur n'ait pas voulu donner un texte critique du *Driadeo d'amore* et qu'il ait suivi, pour le *Ninfale Fiesolano* de Boccace, l'édition de 1778).

Mai. — C. 171. Riese, *Alliterirender Gleichklang in der französischen Sprache alter und neuer Zeit* (Mussafia : ajoute un certain nombre d'exemples italiens). — C. 172. E. Seelmann, *Bibliographie des altfranzösischen Rolandsliedes* (Suchier : complète les indications de l'auteur). — C. 174. Warnecke, *Metrische und sprachliche Abhandlung über das dem Berol zugeschriebene Tristranfragment* (Golther : le critique, à l'exemple de M. Behaghel, croit découvrir dans ce texte des rimes qui ne sont pas normandes; la nouvelle édition montrera que ce sont de mauvaises lectures de Fr. Michel ou des formes correctes mal interprétées par les deux germanistes). — C. 175. *Christian von Troyes Cligés*, Textausgabe mit Einleitung und Glossar, hrsg. von W. Fœrster (Mussafia). — C. 178. O. Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen* (Levy : nombreuses observations ou corrections). — C. 184. *Il primo libro della Composizione del Mondo di Restoro d'Arezzo*, ed. G. Amalfi (Wiese).

Juin. — C. 217. Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen* (Horning : « La partie la plus neuve et la meilleure de l'ouvrage est celle qui s'occupe de la flexion »). — C. 220. *Der Löwenritter* von Christian von Troyes, hrsg. von W. Fœrster (Mussafia : l'éminent critique se refuse comme nous à voir dans ce poème un « sauvetage » de la *Matrone d'Ephèse*).

Juillet. — C. 256. *Die beiden Bücher der Makkabäer*, hrsg. von Ewald Goerlich (Mussafia : commentaire rédigé à la hâte et sans grand soin, comme l'attestent de fréquentes divergences entre les remarques de l'éditeur et celles qu'y a jointes M. Fœrster). — C. 263. Novati, *Un nuovo ed un vecchio frammento*

del *Tristan di Tommaso* (Golther : propose pour les vers T² 19-20 une traduction qui me paraît inadmissible).

Août. — C. 285. W. Scherer, *Poetik* (Volkelt : appréciation sévère, concordant avec la plupart des jugements portés ailleurs sur l'ouvrage posthume du regretté Scherer). — C. 292. *Neue Fragmente des Gedichts Van den vos Reinaerde*, hrsg. von Ernst Martin (Leitzmann). — C. 293. G. Paris, *La littérature française au moyen âge* (Birch-Hirschfeld : l'auteur de la *Graalsage* ne croit plus que le poème de Robert de Boron soit la source du *Conte du Graal* de Chrétien ; il pense que les deux poètes ont puisé à la même source et que Robert a écrit à la fin du XII^e siècle). — C. 295. J. Haas, *Zur Geschichte des L vor folgendem Consonanten im Nordfranzösischen* (W. Meyer-Lübke : bonne monographie). — C. 297. Monaci, *Crestomazia Italiana dei Primi Secoli* (Gaspary : propose diverses corrections pour les textes publiés dans ce premier fascicule).

Septembre. — C. 332. Haase, *Französische Syntax des XVII. Jahrhunderts* (A. Schulze : « mit Sorgfalt und Sachkenntniss ausgeführt »). — C. 335. *Éléments germaniques de la langue française* (Goldschmidt : à ne pas consulter). — C. 536. Novati, *Istoria di Putrocolo e d'Insidoria* (Gaspary : à noter dans son compte rendu de fines observations sur le *Filostrato* de Boccace). — C. 377. G. Meyer, *Die lateinischen Elemente im Albanesischen; Kurzgefasste Albanesische Grammatik* (Jarnik : plus de douze colonnes en petit texte, pour compléter ou rectifier ces deux ouvrages, surtout la grammaire).

Octobre. — C. 377. *Recueil de Mémoires philologiques*, présenté à M. G. Paris par ses élèves suédois à l'occasion de son 50^{me} anniversaire (Tobler : joint son hommage affectueux à celui des savants suédois). — C. 380. Armbruster, *Geschlechtswandel im Französischen* (W. Meyer-Lübke : « Eine fleissige umsichtige Arbeit »).

Novembre. — C. 313. Träger, *Geschichte des Alexandriners*. I. Der franz. Alex. bis Ronsard (Ph. Aug. Becker : l'auteur a ses renseignements de seconde main). — Stichel, *Beiträge zur Lexikographie des altprovenzalischen Verbums* (Levy : éloges et nombreuses additions ; les lettres A-E ont seules paru). — C. 422. Wahle, *Die Pharsale des Nicolas von Verona* (Mussafia : remarques sur la phonétique et complément aux corrections, « toutes excellentes, » de M. Thomas, *Rom.*, XVIII, 164). — C. 426. *Dantes Göttliche Komödie* übersetzt von Otto Gildemeister (Neumann).

Décembre. — C. 449. Groth. *Jean Antoine de Baïfs Psaultier* (Mussafia : M. P. Meyer, *Rom.*, XVIII, 514, « beurtheilt die Ausgabe ebenso abfällig wie ich es thun musste »). — C. 452. A. de Paula Brito, *Dialectos crioulos-portuguezes* (Schuchardt). — C. 458. Weigand, *Die Sprache der Olympo-Walachen* (Tiktin : appréciation plus sévère que celle de MM. Picot, *Rom.*, XVIII, 168, et G. Meyer ; nombreuses observations de détail). — E. M.

III. — MODERN LANGUAGE NOTES. Baltimore, 1889. — N. 2. Janvier. — Col. 1-6. P. B. Marcou, *The french historical infinitive*. L'auteur aurait dû avertir dès

le commencement que cet article est l'abrégé d'une dissertation publiée par lui en allemand sur le même sujet (voy. *Romania*, XVIII, 203). — Col. 16-22. J. E. Matzke, *Modern picard bien from bellum*. L'auteur essaye de tracer la limite qui sépare, dans le roman du nord de la France, deux traitements différents de la finale de bellum, à l'est de cette ligne (qui part de Langres pour aboutir à Huy), l tombe; à l'ouest, cette consonne se vocalise en u. M. M. ne paraît pas avoir connu le travail de M. Gilliéron sur le suffixe ellum dans le nord de la France (*Revue des patois gallo-romans*, I, 33; voy. *Romania*, XVII, 324.) — Col. 22-30. R. Otto, *Mohamed in der Anschauung des Mittelalters* I. Sans valeur, surtout depuis la publication autrement importante de M. d'Ancona sur le même sujet (cf. *Romania*, XVIII, 649). — Col. 37-45. G. Paris, *Extraits de la chanson de Roland et de la vie de saint Louis*. Paris, 1887. Longue et minutieuse critique due à M. H.-E. Todd. Les nombreuses corrections proposées par M. Todd (il s'agit bien souvent de simples fautes d'impression) ont été pour la plupart adoptées par G. Paris dans la seconde édition parue l'an dernier.

N° 2. Février. — Col. 81-8. Marcou, *The french historical infinitive* (suite). — Col. 89-97. R. Otto, *Mohamed*, etc. (suite). — Col. 101-6. Fr. Spencer, *L'aprise de nurture*. C'est la pièce *Un sage home de grant valor* connue aussi sous le titre d'*Urbain Courtois*. Elle est publiée ici d'après le ms. Gg. 1. 1. de l'Université de Cambridge que l'éditeur attribue au XIII^e siècle. Il lui a échappé que ce ms. est postérieur à 1307, puisqu'il contient une pièce de cette date, comme je l'ai indiqué en le décrivant (*Romania*, XV, 283). Les informations de M. Sp., au sujet de ce petit poème, sont tirées uniquement, comme il le reconnaît du reste, d'une courte notice publiée dans le *Bulletin des anciens textes* (1880). Aucune recherche ni sur l'opuscule même, ni sur les conditions dans lesquelles le texte se présente. V. 11 le ms. de Cambridge porte *veires* et non *veurs*; v. 59 *enchiminaunt*, v. 71 *engenulaunt*, lis. *en ch...*, *en gen...*; vv. 95, 97, *autre*, lis. *aulri*, etc. — Col. 122-3, les éloges donnés à l'ouvrage bibliographique de M. Stoddard sur les Mystères sont de pure complaisance; ce travail n'a aucune valeur, voy. *Romania*, XVII, 336.

N° 3. Mars. — Col. 133-45. S. Garner, *The gerundial Construction in the romanic languages* (suite). — Col. 189. T. Mc. Care, *Arsène Darmesteter*.

— N° 4. Avril. — Col. 210-5. R. Otto, *Der « planctus Mariae »*, réimpression de la pièce catalane bien connue *Augats, seyo, qui credets Deu lo payre* (cf. *Romania*, X, 223, note 1).

N° 5. Mai. — Col. 258-74. S. Garner, *The gerundial construction in the romanic languages* (fin). — Col. 301-9. F. M. Warren *The sonnet*, compte rendu détaillé du récent mémoire de M. Biadene (*Morfologia del Sonetto*), publié dans les *Studi* de M. Monaci.

N° 6. Juin. — Col. 326-32. W. H. Carruth, *Færster's « Chevalier au lion » and the Mabinogi*. Critique détaillée et bien conduite de l'opinion de M. Færster qui considère le *Chevalier au lion* comme l'original du *Mabinogi*. — Col. 333-8. Denys Corbet, compositions en dialecte de Guernesey, l'une

en prose, l'autre en vers. — C. 353-5. E. L. Walter, compte rendu de E. A. Fay, *Concordance of the Divina Commedia*. — Col. 365-8. B. L. Bowen, compte rendu de Behrens, *Ueber reciproke Metathese im Romanischen* (cf. *Rom.*, XVIII, 198). — Col. 382-3. Fr. Spencer, *Further corrections in Bartsch's Glossary*. Liste de fautes d'impression. A quoi bon relever ces misères? Il y a bien autre chose à reprendre dans le glossaire du récent recueil de Bartsch! — Col. 387. M. Spencer écrit que, lorsqu'il a publié dans les *Mod. language notes* sa description des mss. français d'York, il ignorait que j'avais fait le même travail. Dont acte! Mais cela n'a guère d'importance; le reproche que j'ai fait à M. Spencer (*Rom.*, XVIII, 188) est d'avoir mal décrit ces mss., et de cela il ne dit rien.

N° 7. Novembre. — Col. 393-402. Fr. Spencer, *The legend of S. Margaret*. Notices, à la fois littéraires et bibliographiques, sur les diverses rédactions latines, romanes et germaniques de cette légende. C'est une compilation faite entièrement de seconde main et avec peu de compétence. Pour les rédactions françaises, les informations de M. Sp. sont tirées d'articles déjà anciens de la *Romania* (IV, 482; VIII, 275). Mais plus récemment j'ai donné, dans ma notice des mss. *La Chaytele* (voy. ci-dessus p. 306) des renseignements bien autrement complets sur les vies françaises en vers de sainte Marguerite. Quant aux vies en provençal, M. Sp. a omis de mentionner celle que j'ai fait connaître il y a cinq ans (*Rom.*, XIV, 524).

N° 8. — Décembre. — Col. 479-84. Ad. Gerber, *The fable of the truthful man and the liar and the adventure of Reynard with the apes*. Intéressante étude de littérature comparée. Il n'est pas exact de placer Marie de France et Eude de Cheriton « vers 1200-1203 ». C'est trop tard pour Marie et probablement trop tôt pour Eude de Cheriton. Je rappelle en passant que le vrai surnom de ce personnage est bien « de Cheriton », et non de *Cherington*, de *Sherrington*, de *Shirton*, etc. (voy. *Contes moralisés de N. Bozon*, p. XII). — Col. 498-502. J. E. Matzke, compte rendu de Haas, *Zur Geschichte des I vor folgendem consonanten im Nordfranzösischen*. P. M.

IV. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS. XV^e année, 1889, n° 2. — P. 72. P. Meyer, *Notice du ms. Egerton 2710 du Musée britannique*. C'est le ms. tout récemment acquis par le Musée, qui a été signalé ici-même il y a peu (XVIII, 642). Il commence par le poème anglo-normand sur l'Anc. Test. auquel appartient le fragment de Trèves édité dans la *Romania* (XVI, 177). Le passage que signale M. Bonnardot comme manquant dans les mss. de Paris (p. 187, note) se trouve dans celui de Londres et fournit bien des rectifications au texte de Trèves, du reste à peine lisible par suite de l'usure du n. s., qu'a publié la *Romania*. Viennent ensuite la *Passion*, extrait de la *Bible* d'Herman de Valenciennes, une version en prose de l'évangile de Nicodème différente de celles qu'on a déjà signalées, le sermon en sixains *Grant mal fist Adam* édité par M. Suchier, l'*Assomption* d'Herman de Valenciennes (où l'auteur est appelé RICHART), une vie en prose de saint Jean

l'évangéliste non signalée jusqu'à présent, mais dont on a d'autres mss., des vies de saint Pierre et de saint Barthélemi, également en prose, le sermon du siècle de Guichart de Beaulieu, et enfin la vie de saint Laurent en vers récemment éditée par M. Scederhjelm d'après un autre ms. — P. 98. C. Coudere, *Notice du ms. 249 de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand*. C'est un recueil de vers formé vers le milieu du xve siècle en Auvergne; certaines formes graphiques (*julbet*, p. 103, *nostra roya* pour *notre voie*, p. 104, etc.), ne laissent aucun doute sur l'origine méridionale de l'écrivain qui a copié et probablement composé cette sorte d'anthologie poétique. On y trouve un assez bon nombre de ballades de Deschamps, connues d'ailleurs, mais dont les variantes seront utilisées dans les prochains volumes de l'édition de ce poète. On y lit aussi quelques pièces d'Alain Chartier, les « enseignements » de Christine de Pisan, et, chose plus rare, le *Songe vert*, longue pièce allégorique que la *Romania* a signalée pour la première fois (V, 61) dans un ms. d'Angleterre. Beaucoup d'autres morceaux sont anonymes, quelques-uns semblent inconnus. Grâce au concours de notre excellent collaborateur M. E. Picot, cette notice est accompagnée de nombreux renseignements bibliographiques qui en rendent la lecture fort intéressante.

V. — *GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA*, nos 37-9 (t. XIII, 7^e année, 1889). — P. 1. P. Rajna, *Una canzone di maestro Antonio da Ferrara, e l'ibridismo del linguaggio nella nostra antica letteratura*. Cette *canzone* est ici publiée et très longuement commentée d'après un ms. de la Bibliothèque nationale de Florence. Elle était connue d'ailleurs et même publiée (Tel. Bini, *Rime e prose del buon sec. della lingua*, Lucca, 1852, p. 60), mais en un texte remanié. M. R. incline à croire que la copie de Florence est autographe; il en étudie la langue avec détail, et fait ressortir les latinismes qui la caractérisent. — P. 37. M. Barbi, *Della pretesa incredulità di Dante*. Les idées émises sur ce sujet par M. Scartazzini n'avaient rien de particulièrement neuf, et on les avait sérieusement contestées lorsqu'elles avaient été présentées, sous une forme un peu différente, par K. Witte. Les voilà réfutées une fois de plus, et ce ne sera sans doute pas la dernière. Il y a des gens qui se plaisent à enfoncer les portes ouvertes. — P. 70. E. Costa, *Il codice parmense 1081* (suite). Texte. — P. 101. V. Rossi, *Niccolò Lelio Cosmico, poeta padovano del secolo XV*. Biographie bien présentée et riche en faits nouveaux. — P. 159. A. Luzio, *Nuove ricerche sul Folongo*. — P. 199. D'Ancona, *La leggenda di Maometto in Occidente*. Extrait du mémoire sur le *Tesoro* de Brunetto Latini que nous avons annoncé ici l'an dernier, p. 649. C'est un travail de premier ordre. — Variétés. P. 282, Macri-Leone, *La lettera del Boccaccio a Messer Fr. Nelli*. — P. 293. Sabbadini, *Epistole di Pier Paolo Vergerio seniore di Capodistria*. Suit un article de polémique dirigé par M. F. Novati contre M. T. Casini. Les articles qui viennent ensuite ne sont pas de notre ressort. — Comptes rendus. P. 370. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer* (R. Renier; objections sérieuses aux théories de l'auteur, dont le livre aura

eu toutefois le mérite de soulever une discussion féconde tant en France qu'en Italie. Nous annonçons plus loin un opuscule de M. Rajna sur le même sujet). — P. 384. Nigra, *Canti popolari del Piemonte* (art. en français de M. A. Jeanroy, où sont contestées, avec de bonnes raisons, plusieurs des idées maîtresses du livre; toutefois il n'est guère admissible que *stornello* vienne du prov. *estornu*). — P. 391-8. P. de Nolhac, *Les correspondants d'Alde Manuce* (V. Cian). — P. 407. Bulletin bibliographique. Citons entre les ouvrages analysés. L. Goldschmidt, *Die Doktrin der Liebe bei den italienischen Lyrikern d. XIII Jabr.*; G. Ferraro, *Glossario Monferrino*. — P. 430. Communications diverses. Luzio-Renier, *Il Platina e i Gonzaga*; V. Rossi, *Un rimatoro padovano del sec. XV*; Fr. Novati, *Bartolomeo da Castel della Pieve e la rivolta perugina (1368-70)*. — P. 459-76. Chronique; on y trouvera l'annonce d'articles récents concernant la littérature italienne et de plusieurs livres nouveaux.

N^{os} 40-1 (t. XIV, 7^e année, 1889). — P. 1. A. Capelli, *La biblioteca Estense nella prima metà del secolo XI*. Contient le texte complet (279 articles) de l'inventaire de 1437 (N. S.) dont M. Rajna avait déjà édité la partie (53 articles) concernant les mss. français¹. Je suis étonné que M. C. n'ait pas publié en même temps l'inventaire de 1488 dont M. Rajna (*l. l.*, 55) avait mis au jour les articles correspondant à la partie publiée par lui de l'inventaire de 1437. En effet, ces deux catalogues se complètent l'un par l'autre, le plus récent indiquant le nombre des feuillets, ce que ne fait pas le plus ancien. A l'aide de ce secours supplémentaire, M. C. aurait pu pousser beaucoup plus loin l'identification des mss. que possédait au xv^e siècle la famille d'Este avec ceux qui existent actuellement à la Bibliothèque d'Este à Modène. Il n'a pas connu l'article publié ici même (XVIII, 296) par M. Thomas sur quatre des articles du catalogue qu'il édite (n^{os} 205, 211, 220, 246). Je transcris deux articles qui manquent dans l'édition de M. Rajna et qui devraient prendre place, le premier entre les n^{os} 16 et 17, le second entre les n^{os} 20 et 21 de cette édition :

¹ 208. Libro uno chiamato Tristano, zoè la soa nativitate, in francese et in membrana, coverto de chore rosso.

213. Libro uno chiamato Soadoche, in lingua galica, in membrana, cum aleva et fondelo bianco².

— P. 31. E. Costa, *Il codice parmense 1081*. (Suite). Extraits et table alphabétique des pièces. — P. 50. G. Sforza, *Un episodio della vita di Aonio Paleario*. — P. 72. L. Valmaggi, *Per le fonti del « Cortegiano »*. Rapprochements avec quelques passages du *de Oratore*. Véritablement cet article est trop long; tout ce qu'il contient d'essentiel pouvait être dit en quelques pages. — P. 94. R. Köehler, *Illustrazioni comparate ad alcune novelle di Gio. Sercambi*. Sur la pre-

1. *Romania*, II, 49.

2. G. Paris pense que ce ms. doit être un Tristan acéphale; *Saloch* joue un grand rôle au commencement de ce roman; cf. *Rom.*, XVIII, 206.

mière nouvelle du recueil récemment publié par M. R. Renier. — P. 102. A. Solerti, *Dei manoscritti di Torquato Tasso falsificati dal conte Mariano Alberti*. L'auteur de ces faux fut condamné à la prison en 1842. La fabrication avait été signalée en 1838 dans le *Journal des savants* par Libri qui avait en pareille matière une grande expérience. — P. 129. A. d'Ancona, *Misteri e sacre rappresentazioni*. Traite principalement, et avec autant de critique que d'érudition, du *Mystère des trois Doms*, publié par M. l'abbé C. U. Chevalier (voy. *Romania*, XVI, 170), où le savant professeur met en lumière les précieuses indications que le mystère français fournit sur la mise en scène du *Mystère de l'Incarnation et nativité*, publié par M. Le Verdier par la Société des Bibliophiles normands, et de la *Passione*, publiée par M. Promis. A propos de ce dernier mystère, M. d'A. réunit quelques témoignages sur les représentations de drames du même genre dans la région des Alpes. Au moment où il rédigeait son mémoire, la Société des anciens textes français mettait au jour le curieux *Mystère de saint Bernard de Menthon* (publié en janvier 1889) qui est, non pas le seul¹, mais le plus ancien des mystères composés et joués en Savoie. — Variétés. P. 204. Graf, *Spigolature per la leggenda di Maometto*. — P. 212. R. Renier, *Per la cronologia e la composizione del « libro de natura de amore » di Mario Equicola*. — P. 234. A. Saviotti, *Di un Codice musicale del sec. XVI*. Ms. appartenant à la bibliothèque de Pesaro. — P. 254. R. Wendriner, *Il « Ruffano » del Dolce e la « Piovana » del Ruzante*. Les deux ouvrages se réfèrent au *Rulens* de Plaute; mais l'imitation de Dolce est un plagiat de l'œuvre de Ruzante. — P. 258. F. Novati, *Per la biografia di Benvenuto da Imola, lettera al professor V. Crescini*. Cette lettre se rattache à un écrit de M. Crescini au sujet du commentaire de Benvenuto da Imola sur la Pharsale (*Romania*, XVIII, 200-1). M. Novati conteste que le commentaire de Benvenuto sur Dante soit antérieur à celui de Boccace (1373). — Comptes rendus. P. 269. *El costume delle donne* (E. Gorra; Recherches générales sur le sujet traité dans ce petit poème édité par M. Morpurgo, cf. *Romania*, XVIII, 344). — P. 279. Bulletin bibliographique. Citons Gio-Franciosi, *Nuova raccolta di scritti Danteschi* (idées ingénieuses, mais souvent paradoxales); G. Finzi e L. Valmaggi, *Tavole storico-bibliografiche della letteratura italiana* (mal conçu); K. Wotke, G. Kirner, etc., divers travaux sur Leonardo Bruni; R. Wendriner, *Die paduanische Mundart bei Ruzante*; G. Pitre, *Usi e costumi, credenze e pregiudizi del popolo Siciliano*. — P. 309. Communications diverses. — P. 312. Chronique. — Les pages 332-6 sont consacrées à l'annonce de publications per nosse.

— N° 42 (t. XIV, 7^e année, 1889). — P. 337. F. Tocco, *Il fior di retorica e le sue principali redazioni secondo i codici fiorentini*. Remaniement abrégé

1. On a publié en 1882, dans le tome V des *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne*, un mystère de saint Martin de Tours joué en 1565 à Saint-Martin-de-la-Porte, dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

de la Rhétorique à Herennius par Guidotto de Bologne, fin du XIII^e siècle. Cet opuscule a eu un très grand succès attesté par de nombreux mss. que M. Tocco répartit entre plusieurs rédactions dont il étudie avec soin les particularités. — P. 365. A. Luzio, *Nuove ricerche sul Folengo* (suite). — Variétés. P. 418. P. Villari, *Una lettera del Savonarola a Lodovico il Moro*. Cette lettre, mise récemment en vente à Leipzig, a été volée avant le jour de la vente. M. Villari la publie d'après une photographie qu'il s'en était fait faire en temps opportun. — P. 421. F. Pellegrini, *Le chiose all' Inferno edite da Selmi e il cod. Marc. ital. cl. IX, n° 179*. — Comptes rendus. P. 438, *Il cantare di Florio e Biancifiore, edito ed illustrato da V. Crescini*, vol. I (A. Gaspary; résultats nouveaux et importants sur l'ancienneté de ce cantare par rapport au *Filocolo* de Boccace). — P. 441. L. Amaduzzi, *Undici lettere inedite di Veronica Gambara* (R. Renier). — P. 446. *Bulletin bibliographique*. E. Michael, *Salimbene und seine Chronik* (favorable); C. Beccaria, *Di alcuni luoghi difficili o controversi della D. C. di Dante Alighieri*; B. Cotronei, *Le farse di G. G. Alione, poeta astigiano della fine del sec. XV, studio critico*, etc. — P. 463. Communications de M. Novati se rattachant à la lettre à M. Crescini publiée dans le même volume, pp. 259 et suiv. — P. 265. Chronique, périodiques, livres nouveaux, publications *per nozze*. C'est à tort que les fragments d'un remaniement du *Tresor* de Brunet Latin publiés dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.* (voy. *Romania*, XVIII, 629) sont indiqués (p. 468) comme étant en vers : ils sont en prose; les lignes sont inégales parce qu'elles reproduisent la disposition de l'original. Il n'y a donc rien à en tirer pour la comparaison avec les fragments du *Tesoro* en vers italiens.

P. M.

VI. — THE ACADEMY, 22 février 1890. — Une nouvelle légende du moyen âge sur Virgile, par T. F. Crane. Après avoir reproduit l'*Exempli con Virgili ocis una filla sua* qui se retrouve dans le *Recull de exemplis* publié par D. Mariano-Aguiló, M. Crane démontre, ce qui m'avait échappé (voy. *Romania*, VII, 483), que la collection catalane est une traduction de l'*Alphabetum narrationum* d'Etienne de Besançon.

A. M.-F.

CHRONIQUE

M. Vincenzo Promis, directeur de la Bibliothèque du Roi, à Turin, qui avait publié récemment, avec M. Negroni, la *Passione* jouée à Revello vers 1486, est mort à Turin, le 19 décembre dernier, à l'âge de quarante-sept ans.

— M. G. Baist s'est « habilité » pour la philologie romane à Erlangen, et M. A. Becker à Fribourg en Brisgau.

— M. Odin, dont nous avons signalé ici (XV, 639) la dissertation sur les patois du canton de Vaud, a été nommé professeur de philologie romane à l'Université récemment instituée à Sofia.

— M. W. Meyer-Lübke vient d'être appelé à Vienne comme professeur extraordinaire.

— M. Freymond est nommé professeur à Berne, en remplacement de M. Morf, qui a passé à Zurich.

— La Société des anciens textes français vient de publier, pour compléter l'exercice de 1889, deux nouveaux volumes : le t. VI des poésies d'Eustache Deschamps, en grande partie imprimé par les soins de M. de Queux de Saint-Hilaire et terminé par M. G. Raynaud (voy. ci-dessus, p. 150), et un recueil intitulé *Rondeaux et autres poésies du xv^e siècle*, qui est la reproduction d'un ms. de la Bibliothèque nationale (fr. 9223) qui, bien que signalé jadis par M. d'Héricault dans son édition de Charles d'Orléans, était resté à peu près inconnu. Les poètes qui y sont représentés sont ceux de la petite cour de Charles d'Orléans. M. G. Raynaud, l'éditeur, a réuni sur chacun d'eux d'utiles renseignements historiques, empruntés en grande partie à des documents inédits. On lira aussi avec fruit ses remarques sur les formes poétiques employées par ces divers poètes.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 28 mars, a décerné le prix Jean Reynaud à Frédéric Mistral pour son *Dictionnaire provençal*. Ce prix doit être attribué à l'ouvrage le plus méritant, relatif aux études de l'Académie, paru dans la période antécédente de cinq ans.

— La *Société des langues romanes* de Montpellier publie la circulaire suivante :

Le sixième centenaire de la fondation de l'Université de Montpellier sera célébré du 23 au 25 mai prochain. La Société pour l'Étude des langues romanes a cru pouvoir profiter de cette occasion pour inviter les romanisants à se réunir auprès d'elle en un congrès. Ce congrès aura lieu le 26 mai, lundi de la Pentecôte. Toute liberté sera naturellement laissée aux personnes invitées pour les communications qu'elles voudraient faire. Mais la Société a pensé qu'il convenait de soumettre aux délibérations

du congrès, et de désigner par avance quelques-unes des questions qui attendent encore une solution définitive.

Elle propose les trois suivantes :

- 1^o *La question des dialectes* ;
- 2^o *Celle des Cours d'amour* ;
- 3^o *Celle de l'Épopée provençale*.

— L'édition de la *Clef d'amours*, par M. Doutrepoint, que nous avons annoncée, paraîtra dans la *Bibliotheca normannica* dirigée par M. Suchier.

— Il y aura au mois de juin, à Roanne, une « exposition rétrospective d'objets d'art et de curiosité », parmi lesquels figureront, ce qui peut intéresser nos lecteurs, des « chartes, manuscrits, livres précieux et autographes ».

— M. Albert Stimming va donner dans la *Romanische Bibliothek* dirigée par M. Förster une nouvelle édition de Bertran de Born. — Le même savant, qui s'occupe depuis longues années de *Beuve d'Hanstone*, va publier la version anglo-normande de ce poème. Cette version n'était jusqu'à présent connue que par le ms. Didot, qui est incomplet du début ; ce début se trouve dans le ms. que la Bibl. nat. a récemment acquis en Angleterre (voy. *Rom.*, XVIII, 524), et qui est de son côté incomplet de la fin, en sorte que chacun des manuscrits a une partie qui lui est propre, et qu'un quart environ du poème se trouve dans les deux manuscrits.

— M. J. Alton prépare une édition critique d'*Anseïs de Carthage*.

— Dans une dissertation de docteur (*Beitrag zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten, besonders für die Zeit Kaisers Friedrich II*) soutenue à Berlin, le 18 janvier 1890, M. Paul Richter s'est occupé de Philippe de Novare en tant qu'auteur d'une partie des *Gestes des Chiprois*. Bien qu'il eût reconnu que Novare avait beaucoup de chances d'être la patrie de Philippe, M. R. a jugé plus prudent de lui conserver le nom de *Phelipe de Nevaire* qui lui est donné dans le manuscrit des *Gestes*. Il signale d'ailleurs deux actes contemporains où il est appelé *de Novaire* ou *de Novarre*. Je pense que les explications que j'ai données lèveront tous les doutes de M. Richter. Dans sa dissertation il étudie le caractère de Philippe comme historien et l'apprécie fort judicieusement ; sur la question des rapports de son récit avec la continuation de Guillaume de Tyr, je ne partage pas sa manière de voir. Il me paraît extrêmement probable que les passages empruntés à cette continuation qui se retrouvent dans la deuxième partie des *Gestes des Chiprois* ont été insérés dans l'œuvre de Philippe, non par lui, mais par le compilateur des *Gestes*. C'est un point qu'il y aura lieu de discuter plus tard, quand le jeune critique aura publié, ce qui ne tardera pas, la suite de sa dissertation : ce qu'il en a déjà donné fait honneur à sa méthode et à son intelligence historique. — G. P.

— Livres annoncés sommairement :

Etude sur Voltaire grammairien et la grammaire au XVIII^e siècle..., par Léon VERNIER. Paris, Hachette, 1888, in-8^o, 261 p. (thèse française de docteur).

— Travail agréable et intelligemment fait, qui ne tourne pas à l'honneur de Voltaire considéré comme grammairien.

Etude sur la versification populaire des Romains à l'époque classique, par Léon VERNIER. Besançon, Dodivers, 1889, in-8°, 68 p. — Cette étude (qui a d'abord été imprimée comme thèse latine pour la Faculté des Lettres de Paris) a pour objet principal la versification des comiques (et de Phèdre), que l'auteur s'efforce d'expliquer au moyen des abréviations et des contractions de la langue populaire. Ce sujet est étranger à notre domaine ; mais la liste de ces abréviations et contractions, attestées par divers documents, que l'auteur a dressée, pourra être consultée avec profit par les romanistes, quoiqu'elle soit ordonnée d'une façon peu commode pour eux. Un index alphabétique en aurait facilité l'usage.

Etudes morales et littéraires. Epôques et romans chevaleresques, par Léon DE MONGE, II. Les romans de la Table Ronde. Roland furieux. Amadis. Don Quichotte et don Juan. Paris, Palmé, 1889, in-12, 389 p. — Voy. *Rom.*, XVI, 629. M. de M. étudie surtout son sujet en moraliste, et présente quelques observations fines, par exemple, celle qui concerne la différence entre le *Lancelot* de Chrétien, écrit sous l'inspiration d'une femme (un *lapsus calami* plusieurs fois répété la fait nommer ici Marie de Bretagne au lieu de Champagne), et le *Perceval*, composé pour plaire à un homme (Philippe de Flandre).

Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande bis zum Beginne des XI. Jahrhunderts, von Adolf EBERT. Erster Band. Zweite verbesserte und vermehrte Auflage. Leipzig, Vogel, 1889, in-8°, XIV, 667 p. — Cette nouvelle édition de l'ouvrage déjà classique d'A. Ebert sera accueillie avec grand plaisir par tous les lettrés. Elle n'est pas très « améliorée », car il n'y avait pas beaucoup à améliorer, mais elle est très notablement augmentée, et l'auteur a tenu compte des travaux et surtout des importantes éditions de textes parues depuis quinze ans.

Le Polyptyque du chanoine Benoît. Etude sur un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai..., par Paul FABRE. Lille, 1889, gr. in-8° (*Travaux et Mémoires des Facultés de Lille*, n° 3). — Ce curieux manuscrit, qu'avait déjà connu Du Cange, contient le *Liber polyptychus* ou *politicus* de Benoît, rédigé vers 1142, puis, ce que ne donnent pas d'autres mss. de cet ouvrage, deux très curieux chapitres sur les fêtes de la *Cornomannia* (la Quasimodo), des calendes de janvier et du *Carnelevarium*, à Rome, aux IX^e et X^e siècles. M. Fabre, qui rapproche avec raison les descriptions de la *Cornomannia*, sorte de fête des fous, d'un curieux passage de Jean Hymonide, récemment publié par M. Novati (v. *Romania*, XVIII, 650), a joint à sa publication des notes intéressantes. La restitution de l'hymne grecque, écrite dans le ms. en caractères latins et très défigurée, prêterait à quelques réserves.

Drei französische Wörter etymologisch betrachtet. Von A. TOBLER. Berlin, 1889, gr. in-8° (extrait des *Comptes rendus* de l'Académie de Berlin). — Il s'agit des mots *déchet*, *souquenille* et *accouter*, que l'auteur étudie avec sa science et sa pénétration ordinaires. *Déchet* contiendrait en réalité deux mots, attestés par d'anciennes formes et ensuite confondus : l'un, *dechiét*, terme de compte

et de commerce, étant simplement la 3^e pers. sg. ind. prés. de *dechoir* ; l'autre, *dechié*, étant le substantif verbal de ce même verbe. — *Souquenie* ou *socanie* (*soçantie*, *sorcantie*, par fausse étymologie) en a. fr. n'est autre chose que le mot slave *suknia*, comme l'avait déjà remarqué Weinhold, et a sans doute été introduit en France lors des Croisades. A propos de son changement, relativement récent, en *souquenille*, M. T. présente les remarques les plus instructives sur divers cas de substitution de *-ill-* à *-i-*, qu'il constate ou qu'il discute (signalons *bastie-bastille*, *desbraiè-débraillé* *porion-porillon*, *formier-fourmiller*, *braiant-braillant*, *esraiè-éraiillé*, *trémoie-trémouille*, *morie-morille*, et à l'inverse *vigille-vigie*). Il paraît plus douteux que *guenille* puisse avoir été tiré de *souquenille*, lequel aurait eu une variante *souguenille* ; la forme ne convient pas trop bien, et le sens concorde encore moins. — Sur *accontrev*, tiré de *couvre*, voyez ci-dessus aux *Mélanges*.

Les Mabinogion, traduits en entier pour la première fois en français, avec un commentaire explicatif et des notes critiques, suivis en appendice d'une traduction et d'un commentaire, des triades historiques et légendaires des Gallois et de divers autres documents, par J. LOTH. Tome second. Paris, Thorin, 1889, in-8^o, 386 p. — Nous avons annoncé ici (XVIII, 207) le premier volume de cette importante publication. Le second contient d'abord la version des trois contes qui répondent aux trois poèmes de Chrétien de Troie, *Ivain*, *Perceval* et *Erec*, et fournissent une base sûre à la comparaison. L'appendice qu'on nous donne, avec les triades historiques et légendaires, d'anciennes généalogies et une édition commentée des *Annales Cambriae*, sera aussi le très bien venu. Enfin, un index des noms propres très complet facilite les recherches. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire des rapports de la littérature européenne du moyen âge avec la tradition celtique devront à M. Loth, pour ses traductions et pour ses commentaires, la plus grande reconnaissance.

Glosario de voces ibéricas y latinas usadas entre los Mozárabes, precedido de un estudio sobre el dialecto hispano-mozárabe, por D. FRANCISCO JAVIER SIMONET. Madrid, Fortanet, 1889, in-4, CCXXXVI-628 p. — Cet ouvrage considérable et tout à fait neuf est d'une grande importance pour l'étude des rapports entre les conquérants de l'Espagne et les populations chrétiennes qui leur furent soumises pendant des siècles. L'auteur montre dans son introduction que les Mozarabes n'abandonnèrent pas aussi vite et surtout aussi complètement qu'on l'a dit leur langue et leur civilisation, et qu'au contraire ils exercèrent dans ces deux domaines une influence notable sur leurs vainqueurs. Le glossaire contient un très grand nombre de mots latins ou (ce qui a beaucoup plus d'importance) espagnols relevés dans des ouvrages ou des glossaires arabes à partir du ix^e siècle. Ce dépouillement, si intéressant pour l'histoire sociale, a aussi son utilité pour l'histoire de la langue, et tous les romanistes trouveront à y faire leur profit. M. Simonet, qui enseigne l'arabe à Grenade, n'est pas un romaniste de profession, et ses étymologies ou ses rapprochements prêtent parfois à la critique ; mais

l'ensemble de son ouvrage est assurément inattaquable, et repose sur des travaux aussi consciencieux que méritoires. Les conclusions qu'il tire de ses recherches pourront çà et là sembler excessives, et un peu trop dominées par des considérations patriotiques ou religieuses; mais, malgré quelques réserves, nous n'hésitons pas à dire qu'elles apportent à l'histoire des lumières toutes nouvelles et que les historiens de l'Espagne, de sa civilisation, de sa langue et de sa littérature ne pourront désormais s'empêcher d'en tenir le plus grand compte. Il est regrettable qu'il n'ait pas joint à son livre un index des mots latins ou espagnols dont il rapproche les mots arabes cités.

Dieresi e sineresi nella poesia italiana. Memoria di Francesco d'OVIDIO, letta alla R. Accademia di scienze morali e politiche. Napoli, 1889, in-8, 59 p. (extrait du t. XXIV des *Atti* de l'Académie). — Déjà l'année dernière M. de Pilla nous avait donné un utile manuel de l'emploi de la synérèse et de la diérèse, ou, pour parler plus juste, de la séparation plus ou moins facultative des voyelles contiguës dans la poésie italienne (voy. *Journal des Savants*, 1889, p. 314). Ce qui manquait surtout à son travail, c'était une base philologique sûre; M. d'Ovidio la fournit à des recherches ultérieures dans cette judicieuse et brillante étude, où nous regrettons seulement qu'il n'ait traité que les mots en eux-mêmes et n'ait rien dit des formes de la flexion verbale. Il s'est surtout proposé de combattre certaines théories excessives du fantasque V. Imbriani, et il en a fort bien montré l'arbitraire. Ce petit écrit ouvre à chaque page des jours fort intéressants sur l'histoire de l'italien en tant que langue littéraire et de sa versification.

V. CRESCINI. *Frammento di una serie d'arazzi nel Museo di Padova.* Roma, Lœscher, 1889, in-8, 8 pages. (Extrait de l'*Archivio storico dell' arte*, anno II.) — M. Crescini, dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'annoncer les excellents travaux sur Boccace et sur quelques points de la littérature provençale, détermine, dans ce court mémoire, le sujet d'une tapisserie flamande, en assez mauvais état, que renferme le Musée de Padoue. Cette tapisserie, du xv^e siècle, représente l'histoire qui fait le sujet de la chanson de Jourdain de Blaye. Les divers tableaux dont elle se compose sont accompagnés de rubriques en vers de huit syllabes. M. Crescini montre que l'artiste a connu, non pas l'ancienne chanson publiée par M. C. Hofmann, mais un remaniement relativement récent, tel que le poème en vers alexandrins dont on connaît deux manuscrits. Notons en passant qu'on connaissait des tapisseries ayant pour sujet une histoire apparentée de très près à celle de Jourdain, l'histoire d'Ami et d'Amile, voy. *Bibl. de l'Ec. des chartes* L (1889), 171.

Alcune fonti provenzali della « Vita nuova » di Dante. Saggio critico di Mich. SCHERILLO. Torino, Loescher, 1889, in-4, 116 pages (Extr. du t. XIV des *Atti* de l'Académie royale de Naples). — Le titre de ce mémoire inspire tout d'abord au lecteur instruit une certaine défiance. Car la *Vita nuova* n'a point de sources provençales, et M. Scherillo ne peut avoir découvert ce qui n'existe pas. Mais le paradoxe n'existe que sur le titre. Dans la disser-

tation même M. Sch. se borne à exposer, un peu longuement et sans beaucoup de précision, les influences provençales qui ont entouré les débuts poétiques de Dante. Rien d'absolument contestable, rien non plus de bien nouveau. Ça et là des tendances à la rhétorique et à l'exagération : « La « *Vita nuova*, vue par nous modernes à distance, paraît comme un monument qui s'élève solitaire et solennel en un désert ; les poésies française, « provençale, sicilienne font l'effet de sable ou au plus de mousse, qui « s'étend aux pieds » (p. 48). En somme, cet essai, comme beaucoup de ceux auxquels le nom de Dante sert d'enseigne, est un travail intermédiaire entre la recherche scientifique et la pure vulgarisation, dont la lecture ne laisse pas d'être fatigante, et qui, nous le craignons, ne satisfera aucune classe de lecteurs.

Ouvrages de philologie romane et textes d'ancien français faisant partie de la bibliothèque de M. Carl. WAHLUND à Upsal. Liste dressée d'après le Manuel de littérature française au moyen âge de M. Gaston Paris. Avec quatre appendices et deux tables alphabétiques. Upsal, imprimerie de l'Université, 1889, in-8, XXII-243 p. (tiré à 150 exemplaires et non mis dans le commerce). — Voilà un catalogue qui est assurément le premier de ce genre qu'on ait publié, et qui a bien des chances de rester le seul. L'auteur, qui possède une magnifique bibliothèque de philologie romane et d'ancien français, la met avec empressement à la disposition de tous ceux qui veulent s'en servir, mais il trouve qu'on n'en connaît pas assez les ressources, et il imprime avec autant d'élégance que de soin les listes d'une portion de ses livres : « Je serais heureux, dit-il, si ce petit catalogue pouvait engager les romanistes à faire usage de ma collection encore plus que par le passé. » Déjà M. Wahlund avait donné mainte preuve aussi bien de son rare savoir que de sa libéralité plus rare encore ; mais on peut dire que celle-ci dépasse toutes les autres. Notons que ce catalogue (dans lequel l'auteur, quoiqu'il n'en dise rien, a maintes fois rectifié et complété l'ordre de mon *Manuel*) ne contient, outre un certain nombre d'ouvrages généraux, que la liste des livres relatifs à la littérature *narrative*, profane et sacrée. M. Wahlund se réserve sans doute de donner plus tard les autres parties. En parcourant ce volume avec ses ingénieux appendices (notamment sur les manuscrits), on admire la richesse de la bibliothèque dont il inventorie quelques travées ; bien des universités pourraient envier le « séminaire de philologie romane » d'Upsal ; non seulement M. Wahlund ouvre cette collection aux membres actuels, mais il annonce qu'il a « pris des mesures pour en assurer la jouissance aux futurs membres du séminaire ». La France et la Suède peuvent ici associer leur reconnaissance. — G. P.

Manuel d'ancien français. La littérature française au moyen âge (XI^e-XIV^e siècle), par Gaston PARIS. Deuxième édition, revue, corrigée, augmentée et accompagnée d'un tableau chronologique. Paris, Hachette, 1890, in-12, XII-316 p. — Le texte de cette nouvelle édition, bien que comptant le

même nombre de pages que dans la première, a été augmenté assez notablement grâce à l'utilisation des blancs et a surtout reçu de nombreuses corrections. Les *notes bibliographiques* ont été mises au courant des publications les plus récentes. L'*index* a été revu et complété, de façon à passer de 32 colonnes à 36. Huit pages supplémentaires contiennent des « additions et corrections ». Enfin cette édition est munie d'un *Tableau* où « pour la première fois on essaie de grouper en ordre chronologique les dates assignées aux productions de notre ancienne littérature ».

Vincenzo de BARTHOLOMAEIS. *Ricerche Abruzzesi*, comunicazioni all' Istituto storico italiano (I-V). Roma, Forzani, 1889, gr. in-8, 101 p. (extrait du *Bulletino dell' Ist. stor. italiano*). — Ces recherches portent sur des manuscrits conservés dans l'Abruzze. Ce qui est pour nous de beaucoup le plus intéressant, — avec divers morceaux italiens d'un caractère plus ou moins analogue, — c'est le fragment d'un office dramatique de la Passion, en vers latins rythmiques, trouvé dans un ms. de Sulmone du XIV^e-XV^e siècle. Ce fragment contient uniquement, non pas, comme l'a cru l'éditeur, le rôle des quatre soldats qui figurent dans la passion, mais, comme l'indique le titre (*officium quarti militis*), le rôle du quatrième soldat. Les paroles qu'il prononce, soit seules, soit avec un des trois autres ou les trois autres, sont seules données en entier, les répliques n'étant marquées en général que par les premiers mots (il n'y a pas de lacune après le v. 128, et .III. ne veut pas dire *quatuor*, mais *quartus*). Nous avons donc ici le même fait singulier que pour le fragment provençal de la *Nativité* (voy. *Rom.*, IV, 152), la conservation isolée du rôle d'un acteur. La composition, d'ailleurs inconnue, à laquelle appartenait ce rôle paraît avoir été remarquable à plusieurs titres, et M. de B. l'accompagne d'un savant et judicieux commentaire (le texte présente plusieurs formes fautives; l'éditeur ne faisant aucune remarque, on ne sait si elles sont dans le ms.; plusieurs semblent être de simples fautes d'impression). Il la regarde avec vraisemblance comme composée en France, et il pense en général, en s'appuyant sur de bonnes raisons, que les drames liturgiques sont venus en Italie de France, et cela de fort bonne heure. On pourrait, je crois, aller plus loin encore sans hésitation, et montrer que toute la dramaturgie chrétienne du moyen âge est d'origine française. — G. P.

De la nonain qui mange la fleur du chol. Texte critique, par J. J. SALVERDA DE GRAVE [Leide, 1889], in-8, 15 p. — Extrait d'un recueil de mélanges offert à M. le professeur De Vries par ses anciens élèves. C'est le n^o 38 de la *Vie des Pères* (voy. *Rom.*, XIII, 240. Cf. Hauréau, *Not. et extr. des mss.* xxx, 1^{re} partie, p. 298). M. De Grave émet quelques doutes sur certains détails de la classification des manuscrits faite par M. Schwan. Le texte est très bien établi : au v. 36 lisez *le colp* pour *li cols*, au v. 56 *l'acinst* plutôt que *la cinst*.

A magyar nyelv román eleméhez, írta SCHUCHARDT Hugo. Budapest, 1888, in-8, 38 p. (extrait du *Magyar Nyelvőr*). — Nous sommes devant ce mémoire, qui ne peut manquer d'être intéressant, dans la pénible situation

du renard prié chez la cigogne. Si encore c'était un Hongrois qui écrivit en magyar! Nous demanderons à M. Schuchardt de récrire son travail dans une des langues qu'il manie si facilement qui soit plus accessible à ses confrères.

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par Maximilien KAWCZYNSKI. Paris, Bouillon, 1889, in-8, 220 p. — Ce livre extrêmement remarquable, où sont émises, notamment au sujet de l'origine de la versification des langues modernes, des vues très neuves et qui sembleront souvent paradoxales, mais qui reposent en tout cas sur une étude attentive et témoignent d'une grande force de pensée, demande une critique approfondie, que nous espérons pouvoir lui consacrer. Il n'intéresse pas moins la philologie classique que les études romanes.

Le français parlé, morceaux choisis à l'usage des étrangers, avec la prononciation figurée, par Paul PASSY. Deuxième édition. Heilbronn, Henninger, in-12, 1889, VIII-122 p. — Ce précieux petit volume intéresse les phonétistes contemporains et intéressera les philologues de l'avenir; il nous sera permis de dire d'avance à ces derniers que sur certains points nous aurions quelques réserves à faire, et que la prononciation de M. Paul Passy n'est pas absolument conforme, en quelques détails, à celle qui est le plus usitée à Paris; mais ces divergences se réduisent à peu de chose; la prononciation figurée par M. P. mérite presque toujours la confiance, et le système typographique par lequel il la figure est simple, commode et clair.

Untersuchungen über Daniel vom Blühenden Tal, vom Stricker..... von Gustav ROSENHAGEN. Kiel, Schardt, 1890, in-8°, II, 126 p. (diss. de docteur). — L'auteur de cette louable dissertation met à peu près hors de doute le fait que le roman de *Daniel* est tout entier de l'invention du Stricker (bien entendu, à l'aide de réminiscences de tout genre), et qu'il n'est pas traduit, comme on l'avait jugé « vraisemblable ou au moins admissible » (*Hist. litt.*, XXX, 140), d'un roman français perdu.

La pinzela d'Orliens. Récit contemporain en langue romane de la mission de Jeanne d'Arc, de sa présentation au roi Charles VII et de la levée du siège d'Orléans, communiqué, le 13 juin 1889, au Congrès des sociétés savantes, par MM. P. LANERY D'ARC et CH. GRELLET BALGUERIE. Paris, A. Picard, 1890, in-8°, 16 pages. — Ce récit, écrit au XVI^e siècle dans un registre des archives municipales d'Albi, a été, en effet, communiqué au Congrès des sociétés savantes, mais le Comité des travaux historiques en a justement refusé l'impression, ayant été averti par un de ses membres que cette relation, du reste peu intéressante, bien loin d'être inédite, comme les éditeurs le prétendent, a déjà été publiée deux fois, d'abord par Compayré, *Etudes hist. sur l'Albigeois*, p. 269, puis par Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 300-302. C'est donc par suite d'une grave négligence que les éditeurs écrivent à la première page de leur préface que si Quicherat eût connu l'existence de cette relation, « il l'eût fait assurément figurer dans le tome V de ses *Procès*. » Leur édition est d'ailleurs fort incorrecte.

Geschichte der Legenden der h. Katharina von Alexandrien und der h. Maria Aegyptiaca, nebst unedirten Texten. Von Hermann KNUST. Halle, Niemeyer, 1890, in-8, quatre-346 p. — L'auteur de ce livre est mort d'une façon tragique et inopinée (voy. *Rom.*, XVIII, 642). Il avait donné le bon à tirer de la dernière feuille de son livre, mais il n'en avait pas écrit la préface. Ces circonstances nous imposent des réserves particulières dans l'appréciation de cet ouvrage, d'autant plus qu'il résulte de certains hors d'œuvre (en eux-mêmes assez singuliers) qu'une partie au moins était imprimée dès 1882. Bornons-nous à dire qu'on y trouvera, comme dans tous les travaux de Knust, de l'érudition et des renseignements utiles, mais peu de méthode et de critique. Il est étrange, pour ne relever qu'un point, qu'il ait soutenu que la vie en vers français de Marie l'Egyptienne (dont il a le mérite d'indiquer de nouveaux manuscrits), vie qui a été traduite en espagnol au XIII^e siècle et renouvelée par Rustebeuf, était faite d'après la version en prose qu'il imprime (ainsi que la traduction espagnole dont elle a aussi été l'objet), tandis qu'un coup d'œil sur les deux textes suffit à montrer que le rapport est inverse. Parmi les textes imprimés dans ce volume, celui qui a le plus d'intérêt est la *Passio sancte Katerine virginis*, qui jusqu'ici n'était pas commodément accessible et qui est publiée d'après divers manuscrits, avec une version française et une espagnole.

Die Anwendung des Artikels und Zahlwortes bei Claude de Seyssel. Nebst einer Einleitung über Seyssel's Leben und Werke. Von Dr. Hans MODLMAYR. Würzburg, Hertz, 1890, in-8, 67 p. — Le sujet de ce mémoire est assurément bien restreint, mais n'est pas dénué d'intérêt pour l'étude de la formation de la langue littéraire moderne. L'étude sur la vie et les œuvres de Seyssel qui remplit les quatre premières pages est faite avec conscience et instruction, malgré quelques erreurs de détail.

Pio RAJNA. *Le Corti d'Amore*, Milano, Hoepli, 1890, in-12, xx-100 p. — Ce charmant petit volume contient une préface, une lecture que l'auteur devait faire et n'a pas faite, mais que fort heureusement il a rendue, en l'imprimant, accessible à un public plus nombreux, et quarante-deux pages de notes. La lecture expose avec beaucoup de grâce la littérature du sujet, et ne présente que tout à fait à la fin, glissée dans une phrase incidente et peu explicite, l'opinion particulière à laquelle l'auteur tient évidemment le plus : cette opinion, c'est que les assemblées de dames ont parfois réellement prononcé des jugements sur des contestations entre amants en chair et en os qui avaient soumis leur cas à cette haute juridiction. M. Rajna se trouve ici d'accord avec M. Trojel, seulement il emploie d'autres arguments : j'ai beau y mettre la meilleure volonté, il m'est impossible de découvrir la moindre force probante dans le passage d'André le Chapelain qu'il allègue et dans les déductions qu'il en tire. Si le savant et fin critique voulait se représenter le cas même dont il s'agit dans ce passage, les débats auxquels il donnerait lieu et les moyens de faire appliquer la sentence, il me semble qu'il ne pourrait méconnaître que, là comme ailleurs,

il s'agit d'un pur jeu d'esprit : un amant (niettons que ce soit un homme, mais les sexes ne sont pas précisés dans le latin) quitte sa maîtresse en déclarant qu'il renonce à l'amour par piété, ce dont il a le droit ; mais il contracte plus tard une autre liaison : la première maîtresse peut le faire assigner, par l'intermédiaire de sa confidente, devant les dames, qui le condamneront à la reprendre ! — M. Rajna annonce, comme appendice à cette aimable publication, trois dissertations qui paraîtront prochainement et qui auront en tout cas un vif intérêt : *Geremia di Montagnone; Il libro di Andrea Cappellano in Italia nei secoli XIII e XIV; La Questione della data del libro di Andrea Cappellano.* — G. P.

Des poèmes latins attribués à saint Bernard, par B. HAURÉAU. Paris, Klincksieck, 1890. In-8, v-102 pages. — Beaucoup de poésies rythmiques ont été mises sous le nom de saint Bernard, soit dans des mss. d'une époque tardive, soit en d'anciennes impressions. Un grand nombre ont été accueillies par Mabillon dans son édition des œuvres du grand cistercien. Sont-elles en effet de lui ? Il ne servirait de rien de le nier sans preuve, car un témoignage contemporain, cité par M. Hauréau, prouve que Bernard composa des chansons mondaines (*cauticulas mimicas et urbanos modulos*) pendant sa jeunesse. La question est donc à examiner en détail et pièce par pièce. C'est le but que s'est proposé M. H. en étudiant une à une il y a quelques années, dans le *Journal des Savants*, les pièces de poésie mises sous le nom de saint Bernard. Pour toutes il arrive à cette conclusion qu'elles lui ont été attribuées à tort, pour beaucoup il détermine l'auteur véritable. L'opuscule que nous annonçons est une édition remaniée et fort augmentée de ces articles qui intéressent tous ceux qui s'occupent de la littérature du moyen âge, et qui sous leur forme première n'étaient pas faciles à consulter.

Delfino ORSI, *Il teatro in dialetto piemontese, studio critico*. Introduzione. Dai primi documenti all' anno 1859. Milano, Civelli, 1890, 75 pages. — La fondation d'un théâtre piémontais établi à Turin et jouant régulièrement des pièces piémontaises ne remonte qu'à 1859. Mais, antérieurement, on peut, à partir du xve siècle, recueillir un certain nombre de faits isolés concernant l'histoire du théâtre ou, ce qui est moins ambitieux et plus exact, se rapportant à des représentations dramatiques en Piémont. M. Orsi, qui est bien au courant des travaux les plus récents sur le sujet, passe en revue un certain nombre de *laudi* (qui ne sont pas précisément du théâtre), s'arrête à la *Passione*, récemment publiée par M. Promis, pour montrer qu'on y trouve quelques traits de la langue locale, et consacre une étude approfondie et judicieuse à Alione d'Asti, sans toutefois apporter de documents nouveaux à l'histoire, encore bien obscure, de cet auteur. Les compositions dont traite ensuite l'intéressant opuscule de M. Orsi sont des trois derniers siècles.

The pronunciation of greek, with suggestions for a reform in teaching that language, by E. DAWES. London, Nutt, 1890, in-8, 79 p. — On nous a adressé ce mémoire, et la prononciation du grec intéresse assez la philolo-

gie romane pour que nous le signalions à nos lecteurs. Mais nous dirons en même temps que nous ne partageons pas les idées de l'auteur, et que sur presque tous les points où il combat l'opinion de Blass nous la partageons.

Canzoni d'amore tratte da uno codice Carintiano del secolo XIII (Nozze del signore Orazio Delaroché-Vernet e della signorina Marta Heuzey). 28 novembre 1889, in-12, vingt-trois pages. — Cette jolie plaquette contient trois chansons et le commencement d'une quatrième, transcrites sur un feuillet de parchemin que l'éditeur, M. E(mile) C(hatelain), a trouvé et photographié à Saint-Paul de Carinthie. La quatrième pièce, qui est incomplète, commence par *Je vueil amour servir*. Elle ne se trouve dans aucun de nos chansonniers. Ce qu'il y a de très singulier, c'est qu'un feuillet qui finissait de même (avec le vers inachevé *Ne me veult mon*) appartenait, au XVIII^e siècle, au marquis de La Clayette (voy. P. Meyer dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXIII, 1^{re} partie, p. 3). On ne peut expliquer cette coïncidence que par deux hypothèses. Ou bien le fragment de Saint-Paul est le feuillet même de la collection La Clayette, ou bien c'est un feuillet tout à fait identique. Ce qui paraît s'opposer à la première hypothèse c'est que, d'après la notice que nous avons du feuillet La Clayette, la chanson incomplète était précédée de la rubrique : *Chanson de monseigneur Eustache de l'Espinace, chevalier*, rubrique dont il n'y a aucune trace dans le ms. de Saint-Paul. Cependant, si on admet que les deux feuillets sont distincts, il faut supposer : 1^o qu'il a existé deux chansonniers jumeaux, se correspondant ligne pour ligne, ce qui est à la rigueur possible; 2^o que ces deux mss. ont été dépecés et que, par une coïncidence bien extraordinaire, le même feuillet se sera conservé dans deux collections différentes. En fait, nous ne savons pas ce que sont devenus les mss. La Clayette (voy. ci-dessus, p. 305). Il nous paraît donc probable qu'il faut s'arrêter à la première hypothèse, selon laquelle les deux feuillets n'en feraient qu'un, et supposer que la rubrique a été, par suite d'une erreur quelconque, ajoutée par celui qui, au siècle dernier, a copié, d'après le feuillet La Clayette, la chanson *Je vueil amour servir*. Ce feuillet aurait été ultérieurement, dans des circonstances que nous ignorons, transporté en Carinthie. Il est certain que le fragment de Saint-Paul était encore en France au commencement du XVIII^e siècle. M. Chatelain nous en a communiqué une photographie grâce à laquelle on peut lire, sur les marges, quelques mots français, écrits vers cette époque. — La 1^{re} et la 3^e chanson sont les nos 1880 et 185 de Raynaud; la 2^e (*Aucune gent n'out blasmé*) ne paraît pas se retrouver ailleurs.

Die Burg in « Claris und Laris » und in « Escanor... » von W. BORSORF. Berlin, 1890, in-8^o, 107 p. (diss. de docteur). — On sait que les romans de la Table Ronde et les romans d'aventure, surtout à la dernière époque, rachètent ce qui leur manque en intérêt et en style par la richesse de leurs descriptions. M. B. a extrait des deux romans, à peu près contemporains,

ci-dessus nommés, tout ce qui concerne le *château*, objet des descriptions les plus étendues, et il a fourni ainsi une contribution assez précieuse à la reconstitution extérieure de la société chevaleresque.

L'enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne (vocabulaire, grammaire et phonétique). Publié et annoté par Louis DUVAL. Alençon, 1890, in-8°, 89 p. (extrait du *Bulletin de la Société philologique*). — Ce fragment de l'enquête de 1812 a quelque intérêt, notamment pour le vocabulaire; les notes de l'éditeur sont, en général, instructives, mais parfois peu judicieuses, comme celle qui concerne (p. 44) le prétendu *go, gau, gaud*, qui serait « un terme impliquant une idée défavorable » et se rattacherait peut-être à *gallus*.

Index lectionum quae in universitate Friburgensi per menses aestivos anni MDCCCXC... habebuntur. Præmittuntur : 1) *Carmen francogallicum, s. XIII, cui inscribitur* « Le lai de l'ombre », *ad fidem codicum manu scriptorum editum a Josepho BÉDIER*; 2) *Guilelmi STREITBERG De comparativis Germanicis, qui suffixo -öz- formantur commentatio*. Friburgi Helvetiorum, typis consociationis Sancti Pauli, 1890, in-4, 110 p. — Nous reviendrons sur la publication de M. Bédier, qui a été tirée à part; nous signalons seulement ici ce premier produit de la nouvelle Université, qui assurément en donne une idée très favorable.

Un samedi par nuit. Die älteste altfranzösische Bearbeitung des Streites zwischen Körper und Seele. Herausgegeben von Hermann VARNHAGEN. Erlangen, Deichert, 1890, in-8, 84 p.¹. — Ce travail, fait avec beaucoup de soin, met sous les yeux du lecteur, par une disposition très commode, le texte des cinq manuscrits qui nous ont conservé le beau poème du *Débat de l'âme et du corps*, sur lequel la *Romania* publiera prochainement un travail étendu. M. V. expose en outre la classification de ces manuscrits, et propose les corrections qu'il faudrait faire au texte du meilleur d'entre eux, P, pour une édition critique; enfin il accompagne l'édition de remarques philologiques. Tout cela est fort satisfaisant; peut-être, dans des travaux de ce genre, vaudrait-il mieux donner, des textes qu'on veut faire connaître, des reproductions purement diplomatiques. Dans les remarques, nous noterons seulement que *tu mangas la ruture* au v. 133 (et non 123 comme porte l'index) est l'expression biblique *ad vomitum redire* (pour le sens qu'a pris ici *ruptura*, cf. l'all. *erbrechen*); au v. 218 il faut sans doute lire *N'iert mais trovez tis leus*, nouvelle allusion biblique (*non est inventus locus ejus*); au v. 414 la restitution critique proposée est inadmissible, *cordoan* ne pouvant être de deux syllabes: il faut supprimer *mais*, qui a fort bien pu s'introduire dans deux mss. indépendants. — G. P.

1. Extrait des *Erlanger Beiträge zur englischen Philologie*, 1 : « *The desputi-sonn bitwen the bodi and the soule*, herausgegeben von Wilhelm Linow, nebst der ältesten fr. Bearb. der Str. zw. Leib und Seele, hgg. von H. V. Erlangen, Deichert, 1889. »

Ueber die Präfixe in den romanischen Sprachen. Dissertation von Dr. phil. Hermann BUCHEGGER. Bühl, 1890, in-8, 45 p. — Ce petit écrit, où se reconnaît la méthode de l'école de linguistique dont M. Paul est le chef, contient de fort bonnes choses, surtout au point de vue de la psychologie du langage; il est d'ailleurs assez pénible à lire, et l'ordre et l'exposition laissent à désirer. L'auteur s'attache surtout à faire l'histoire, si l'on peut ainsi parler, de la conscience des préfixes dans la vie des langues romanes (préfixes morts, préfixes continuant à vivre et à produire, préfixes qui s'obscurcissent, pseudo-préfixes nés d'erreurs, échange de préfixes, extinction des préfixes, confusion de leurs sens et de leurs fonctions, etc.). En phonétique, il est souvent un peu arriéré. Ce qu'il dit à la p. 21 sur de- et des- est plein de confusions : on peut croire que *deduire* remonte à *deducere* et non à *disducere* sans admettre que de fût encore un suffixe productif au XI^e siècle; l'amuïssement de l's devant les spirantes n'atteste nullement le même amuïssement devant les explosives, etc. (voy. *Romania*, XV, 617). Malgré ces réserves, la dissertation de M. B. est un utile complément au livre d'A. Darmesteter sur la composition.

Galiens li restorés, Schlussheil des Cheltenhamer *Guerin de Monglane*, unter Beifügung sämtlicher Prosabearbeitungen zum ersten Mal veröffentlicht von Edmund STENGEL. Vorgeschied ist eine Untersuchung von K. PFEIL : *Ueber das gegenseitige Verhältniss der erhaltenen Galien-Fassungen.* Marburg, Elwert, 1890, in-8, LIV-408 p. (*Ausgaben und Abhandlungen*, LXXXIV). — Le titre et les dimensions de cette publication en indiquent le caractère et l'importance. C'est vraiment un monument de patience et d'abnégation. Le fastidieux poème du XIV^e siècle est accompagné d'un commentaire perpétuel consistant en rapprochements, non seulement avec les *Galien* en prose, mais avec toutes les formes de la légende de Roncevaux. Les opinions exprimées à ce sujet tant par M. Stengel que par son élève M. Pfeil ne sont pas les miennes; je les discuterai sans doute quelque jour. Mais en tout cas ce volume met à la portée de tous, tant pour la critique du *Roland* que pour celle du *Pèlerinage*, des matériaux qui ont en eux-mêmes moins de valeur qu'on ne l'espérait, mais qui ne sont pourtant pas dénués d'importance; pour les rassembler et les présenter, il a fallu un labeur dénué d'attrait et qui n'en mérite que plus de reconnaissance. — G.P.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

GEOFFROI GRISEGONELLE

DANS L'ÉPOPÉE

Le comte d'Anjou Geoffroi *Grisegonelle* est un personnage qui joua un rôle assez important dans l'histoire de la seconde moitié du x^e siècle. Il provoqua un mouvement épique, attesté par sa mention dans un certain nombre de chansons de geste ¹. Il est vrai qu'on n'a pas retrouvé jusqu'ici de poème spécialement destiné à célébrer ses exploits; mais que des chants en son honneur aient existé, c'est ce qui me paraît tout à fait vraisemblable. Le texte suivant apportera, je pense, quelque appui à cette idée : c'est un passage de la *Chronica de gestis consulum Andegavorum*. Mabille a savamment démontré que cette chronique a eu au moins quatre rédactions successives au XII^e siècle. Celle que je reproduis ici ² est la plus ancienne, celle d'Eudes, abbé de Marmoutier de 1124 à 1137 ³. Les rédactions postérieures de Thomas, prieur de Loches (de 1151 à 1168), de Robin et le Breton d'Amboise (vers 1160-1169),

1. *Chanson de Roland, Chanson des Saisnes, Aspremont, Renaud de Montauban, Fierabras, Gaydon*. Voy. la liste dressée par M. L. Gautier dans son édition de *Roland*, note du vers 106. — J'ajouterai *Girard de Roussillon*, où Geoffroi apparaît comme partisan du roi Charles et chef des Angevins, Manceaux et Tourangeaux. Un long poème, *Gaydon*, est consacré à raconter les exploits fabuleux de Thiéri, fils de Geoffroi. Ce même Thiéri joue déjà un rôle important dans la *Chanson de Roland*, puisque c'est lui qui tue Pinabel, le champion de Ganelon; mais il y est donné comme le frère et non le fils de Geoffroi. [Je publierai prochainement dans la *Romania* une note sur ce Thiéri et son rôle dans la *Chanson de Roland*. — G. P.]

2. *Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées pour la Société de l'histoire de France, par MM. Marchegay et Salmon, p. 78-87.

3. Mabille, *Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou*.

enfin de Jean de Marmoutier (en 1169), n'ont du reste apporté aucune modification à cette partie de la chronique angevine.

In diebus illis, Huasten Danus, tribus annis Gallias circa loca maritima maxime infestans, ad ultimum ad consobrinos suos Edwardum et Hilduinum, qui consules Flandriae erant, cum quindecim millibus Danorum¹ et Saxonum pervenit, secum habens Hethelwulfum², mirae magnitudinis et fortitudinis virum, quem francisca lingua Haustuinum vocant. At vero Dani cum Suevis³ per regiones Francorum discurrebant, rapinis et incendiis quaeque poterant oppida vel villas pessumdantes. Peragrata itaque armis atque incendiis, auxilio Flandrensium, tota fere illa depopulataque regione quam prope Franci Flandriam habitant, consultum est Parisiis transire terroremque suum ubique spargere. Ventum est itaque in vallem amoenam et pulcherrimam inter locum qui Mons Morentius dicitur et Parisius; castellumque Montis Morentii captum munientes, diutius ibi immorari existimaverunt. Cujus praesumptionis timore, rex, in sollemnitate Pentecostes, proceres suos undequaque Parisiis congregare disposuit, videns sibi nullam fieri tunc copiam pugnandi, cum Franci, intra moenia urbis refugere compulsi, foras erumpere non erant ausi. Singulis igitur diebus Hethelwulfus Danus, veluti alter Goliath, agminibus Francorum exprobrans, ante urbem Parisiacam singulare duellum ab aliquo Francorum exigens, veniebat. A quo cum complures milites, ex fortioribus et nobilioribus Francorum, duello devicti et perempti fuissent, rex, dolore commotus, ne quis amplius contra eum exiret prohibuit.

Gosfridus comes Andegavensis, audito regis nuntio qui eum veniendi ad curiam in praedicto festo submonuit, Landonense Castro, quod suum erat, ante impositum sibi diem ire disponens, paucis diebus ante dominicam Ascensionem Aurelianis venit. Ubi cum certissime virtutem et crudelitatem praedicti Dani didicisset, fingens se, vir magnanimus, ad colloquium cujusdam amici sui abscondite ire, suis ut praecirent et Landonense Castro eum expectarent praecepit. Ipse vero uno solo milite cum duobus armigeris secum retento, clam a suis discedens, sero Stampis hospitatus, sociis ne cuiquam se detegant monuit. In crastino, consul furtivus viator egreditur. Non longe a Parisiaca urbe, burgum Sancti Germani devitans, a molendinario qui molendinos Sequanae custodiebat, dato de suo, habile navigium sibi parari impetravit. Volens adhuc consul se occultare, ea nocte in domo molendinarii dormit. Mane cum uno solo equo, milite suo sibi sociato, cum duobus molinariis navigio Sequanam transit. Viso Dano ejusque clamore audito,

1. Le ms. lat. 6006 de la Bibl. Nat. donne *CXV millibus Danorum*.

2. Lat. 6218 *Hethelwulfum*; lat. 6006 *Hethelwulfum*.

3. Les compilateurs du moyen âge confondent perpétuellement Souabes et Saxons.

comes infremuit et armatus cito equum ascendit¹. Relictis in nave sociis, amoena planitie solus ei obviavit; uterque autem, cornipedem calcaribus urgens, appropinquavit. Comes, perforato hostis pectore, ferro etiam inter armos foras emisso, Danum prostravit. Qui et illaesus recessit, licet Danus, gravissimo ictu dato, fracto clypeo scissaque lorica, juxta sinistrum latus consulis ferrum deducens, fracta hasta equum illius in postremo femore vulneravit.

Respiciens comes Danum gemebundum, torvis oculis adhuc minacem nitentemque exurgere, festinus descendit, abstracto ipsius proprio gladio, velut alter David, caput abscidit. Iterum equo suo statim scandit et cum hostili equo et capite ad navem properat; fluvio enavigato, domino navis caput ut in civitatem deferat tradit. Ipse, clandestinus viator, Landonense Castro ad suos rediit; sociis in via ne se detegant obnixè praecepit.

Multi a murorum et propugnatorum spectaculis et ab ecclesiarum apicibus prospectabant et, quamvis quis esset ignorarent, tamen prosperitati ejus invidabant. Laetabantur autem in Domino Jesu et, gratias agentes, securius cives extra urbem cursitabant. Denique bajulus capitis venit in urbem et, rege praesente, nomen et militis personam se affirmat ignorare, uti eum quem nunquam viderat; tamen si videret cognoscere eum non dubitabat. Rex aliud animo deliberans ad praesens siluit. Dani dolentes, magis in viam efferati, Francos ardentius impetebant et ab incursionibus in eos nullatenus absistebant; et licet Monmorentium spoliatum et combustum relinquerent, tamen loca omnia Silvanecto et Suessionis adjacentia, usque etiam Lauduno Clavato, perturbabant.

Venerunt statuto die Parisius convocati principes, duces videlicet et consules, et totius Franciae magnates omnesque majores natu quorum peritia praeminebat simul in aula regis convenerunt. Gosfridus comes Andegavis, indutus tunica illius panni quem Franci *griselum* vocant, nos Andegavi *buretum*, inter principes sedebat. Molendinarius ad hoc a rege evocatus, affixis oculis, ipsum agnovit et, licentia a rege postulata, vultu jocundus ad consulem accessit; qui genu flexo, arrepta comitis tunica, regi et caeteris ait :

« Hic cum hac grisa tunica scertnendo Danum, Francorum opprobrium abstulit et exercitui eorum terrorem incussit. » Rex ut deinceps Gosfridus *Grisa-Tunica*² vocaretur edixit, cui omnis multitudo assensum praebeuit.

Dum haec agerentur, ecce ex improvise legati affuerunt qui Danos in valle Suessionis castra posuisse retulerunt; quibus adjuncti sunt innumeri milites Flandrensium, in ducatu suo habentes populum quamplurimum. His auditis, locutus rex ad optimates sic demum ora resolvit : « Videtis, optimates, quod sine profundis singultibus enucleare non possum, quantis calamitatibus et

1. Ms. lat. 6218 de la Bibl. Nat. C'est évidemment par erreur que l'édition de MM. Marchegay et Salmon porte « equum descendit ».

2. *Grisegonelle*.

incommoditatibus populus Francorum percellitur. Quid plebeios homines commemorem, cum plures ex vobis, ex illustri sanguinis stemmate orti, inedia palleatis, et gravis lues Danorum vestros labores contaminet? Jamdudum agri vestri, in solitudinem redacti, vel nullo vel raro vomere excoluntur. Ne, quaeso, deturpetur propter nostram negligentiam laus Francorum. O genus infractum, o gens invictissima, ne terreamini! Res in arcto est, bellum ex adverso est, hostis multus in proximo est. Expergiscimini, fortissimi milites! ecce dimicandi tempus est: bellicosas manus exerite viresque avitas, dum tempus est, ostendite. Quid opus est verbis? Jam nunc sibi quisque loquatur! » Nobilitas igitur quid regi consuleret ansiabatur; quorum quidam responderunt: « Nullam ad praesens pugnandi dare possumus sententiam; sed volumus et collaudamus quatinus, ista re induciata, pugnam procrastinemus donec majores vires habeamus. »

Gosfridus tamen Grisa Tunica, suum exprimens consilium, adjecit: « Vos, domini consulares et illustres viri, lux et flos victoriosae Franciae, decus et speculum pugnatrix militiae, pro vobis ipsis decertate et pro fratribus vestris animas ponite; nam quoad populum, qui se regi et nobis commisit, multum mori conspicabimur? Video vos, Deo gratias, omnes unanimes, nec aliquis in hac re debet ab alio dissidere. Quid refert dominus a servo, nobilis a plebeio, dives a paupere, miles a pedite, nisi nostrum, qui praesidemus eis, prosit consilium et patrocinator auxilium? Si Dani mihi dominabuntur impune, nolo amplius vivere. Timendum est si moriamur inglorii ac si comparemur jumentis insipientibus, brutis assimilés animalibus. Omnes quidem anhelare debetis ad pugnam, quia omnes id ad communem creditis profuturum salutem. Ego vero id ipsum collaudo vehementerque effragito: rogo ne sicut segnes moriamur vel imbecilles; non simus¹ improprium vel omnium infamia gentium! »

His dictis, non sine gravibus illorum quos relinquebant lamentis, processerunt. Nec isti nec illi sperabant se de caetero posse frui aspectu mutuo; hii et illi proruebant in carorum oscula, et omnes in lacrymas ciebantur. Venerunt autem circa Suessionis regionem et intraverunt vallem unam formosa planitie venustam. Illic unusquisque suas acies gregatim ornaverunt et ordinauerunt. Locuti sunt optimates de bello ordinando et negotium illud commiserunt Andegavensi Gosfrido.

« Eia, inquit Gosfridus, singuli vestros convocate et, signo dato, unusquisque cum vestra acie militate; ubi autem opus fuerit lanceis et gladiis rem peragite, et actuum et ictuum paternorum ne obliviscimini! »

Ordinatae sunt itaque sex acies; quinque ex illis praecesserunt, quae belli pondus sustinerent et inimicum agmen efficaciter feriendo repellerent; rex postremus cum acie sua gradiebatur omnibus provisurus et subventurus, et, si Dani prioribus praevalerent, totam belli ingruentiam excepturus.

1. Pour « ne simus ».

Litui clangebant, buccinae reboabant, utriusque multitudinis clamor audiebatur, et jam clypeo clypeus, jam umbone umbo repellebatur. Hastis confractis enses mutilabantur; et cominus utraeque Danorum et Flandrensium instabant legiones, et ipsorum supervenere suscenturiae quae graviter primos ceperunt repellere. Nequibant enim impetum tot nationum sustinere, sed titubantes cogebantur cedere; tantus enim erat clamor et strepitus telorum et imber ut ipsum etiam aerem obnubilarent. Ingemuit rex, qui undique prospiciebat eis tanquam oculatus, et ait : « Christe, tuos sustenta Francos! » et Gosfrido, qui suum detulerat vexillum¹, per nuntium adjecit : « Gosfride, rapidum calcaribus urge cornipedem et Francis titubantibus² esto juvamen. Memor esto, obsecro, parentum nostrorum; ne lividaveris in aliquo titulum Francorum! »

Gosfridus sanctae crucis signo munitus³ et auxiliariis constipatus, manipulis propriis affuit Danisque miles audacissimus obstitit. Interdum enim perfidos aggressus est illos, ut vexilli regis lingulas in ore Danorum volitare faceret altoque clamore suo eos aliquantulum deterreret. Ad illius primipilaris impetum Franci, animo resumpto, in Danos irruunt unanimiter et, pugionibus vibratis, instabant efferatius instantes. Frigor armorum multus erat et ab aereis cassidibus ignis elucubratus multus scintillabat; vulnera vulneribus illidebantur et campi nimio sanguine purpurabantur; intestina videres dependentia et caesa capita et trunca corpora passim oppetentia. Exterriti sunt autem Dani prae timore nimio, et repente, cuneis eorum labantibus, fugae se commiserunt. Persecuti sunt eos Franci sternendo, proterendo, mactando; et caesi sunt ibi multi milites et pedites, adeo ut duces ipsorum inventi sint postmodum mortui in medio quinque millium mortuorum. Magno autem trophaeo Franci potiti, laeti reversi sunt ad suos, secum adducentes equos multos spoliaque multa quae sibi ipsi manu sua in proelio pepererant. Factum est igitur gaudium magnum in Francia Deoque dignas omnes edidere gratias.

Rursus a partibus Alemanniae bellum novum exortum est. Quidam Theutonicus de Suesia, Edelthedus nomine, qui de genere Pharamundi et Clodovei descenderat, regnum Francorum jure hereditario exigebat; qui auxilio Othonis, regis Italiae, Lothoringiam et superiores partes Franciae impugnabat. Conquerebatur in propatulo de foederatis pactionibus quas Hugo rex, in praesentia Henrici ducis Lothoringiae et Ricardi comitis Normanniae et Gosfridi Andegavis, in quodam colloquio fecerat : scilicet quod regnum Francorum Hugo sibi dimitteret, ita duntaxat ut sibi ducatum totius Franciae

1. Le gonfanon.

2. L'édition de la Société de l'Histoire de France porte « titillantibus », ce qui n'a pas de sens.

3. Le gonfanon n'est autre que la bannière de saint Pierre. Voy. l'édition de *Roland* de M. L. Gautier, note du vers 106.

daret, sicut dux Hugo olim possederat; quod praedicti principes, ut aiebat, et multi alii magnates fide sua pepigerant. Gosfridus Grisa Tunica, aliis dubitantibus, surrexit et ait: « Perjurii nusquam volo redargui, nec patiar ut nobis domineris; regem meque et socios de fide mentita defendo! »

Bertholdus, frater ducis Saxoniae¹, vir factus ad unguem, pro Theutonico duellum arripit et adjecit: « Pares et coequales nostri quod justum est dijudicent; altercatio enim haec insopibilis est. » Congregati sunt utriusque partis majores, auditaе sunt utriusque litigantis quaestiones, itum est in partem, et responderunt expectantibus iudicium: « Communi iudicio a nobis concordatum est quod qui victor exstiterit regnum in pace teneat; alter, consilii nostri auctoritate, regno dimisso, viam suam pacificus acceleret. » Id totum ita concessum est, et sic se simpliciter persecuturos, manu in manum piscoporum, firmatum est.

Regina, Gosfridi Andegavis consanguinea², partem zonae beatae Mariae virginis quae in capella sua erat, quam Karolus Calvus a Bizantio attulerat, ei misit et ut nuda colli ex ea ligaret praecepit, ei affirmans quod in hoc vinceret. Ad bellum igitur Gosfridus animatus jam majori fiducia procedebat. Bertholdus siquidem tantae animositatis et stoliditatis erat ut nullum sibi audere venire obviam ad pugnam arbitrabatur, aiebatque: « Sinite eum, exeat, veniat! Ego illum contemptibilem caniculum, qui de bello ausus est praesumere, statim praevalens suffocabo. » Ventum est ad praelium; pugnatur viriliter. Primo impetu neuter cecidit; sed Bertholdus, dum equum giraret, a comite lancea graviter inter scapulas vulneratur. Sanguis illius funditur, utrinque irremeabiliter pugnabatur, cassides aeneae resonabant, nulla eis requies praestabatur, cum Bertholdus equo cadit citoque in pedes surgit. Consul animosus descendit. Tunc eorum corpora sudore et cruore liquentia conspiceres, cum manus manibus, pedes pedibus, corpora corporibus impingebant. Ad ultimum vero, rupta lorica Bertholdi, extis ejus fuis, ille proelior fortissimus Gosfridus Grisa Tunica victor exstitit. Franci Christo gratias egerunt diemque illum solemnem duxerunt Deoque dignam immolaverunt laudem; Theutonici cum duce suo Edelhredo confusi ad propria redierunt. Gosfridus licentiam redeundi a rege et regina poposcit zonamque sibi dari promeruit; quam in ecclesia beatae virginis Mariae Luchis posuit, ubi et canonicos ad simul vivendum constituit et ex propriis rebus multa eis dedit.

Post haec Gosfridus, Deo favente, repulsis et repressis hostibus, plures annos vixit terramque suam in pace rexit: nullus enim contra eum mutire

1. Voy. p. 1, note 6.

2. Anachronisme. Constance, femme de Robert II, était cousine de Foulques Nerra, fils de Geoffroi Grisegonelle. Voy. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 62-65.

audebat. Genuit autem plures filios, quorum junior, Mauricius nomine, caeteris patre superstitute mortuis, supervixit 1.

Que la vie de Geoffroi I^{er}, comte d'Anjou, ait suscité de nombreuses légendes, c'est ce que la simple lecture de ce récit prouve surabondamment. Mais ces éléments légendaires n'ont pas tellement étouffé la vérité qu'on ne puisse retrouver le fondement historique. Cette vie légendaire de Geoffroi d'Anjou se divise tout naturellement en trois parties : 1^o la lutte contre les Danois et le géant Hethelulf; 2^o la défaite des envahisseurs près de Soissons; 3^o les prétentions d'Edelthed, le duel de Geoffroi et de Bertold. — Je les étudierai successivement et dans l'ordre même du récit.

PREMIÈRE PARTIE.

Le rôle historique de Geoffroi d'Anjou s'est joué tout entier sous le règne de Lothaire (954-986). Si le comte d'Anjou a

1. Thomas de Loches ajoute : « ipse vero mortuus sepultus est in ecclesia Sancti Albini. » Jean de Marmoutiers : « ipse vero mortuus sepultus est in ecclesia beati Martini Castri Novi. » Le témoignage du premier est préférable, d'abord parce qu'il est plus ancien, ensuite parce que Geoffroi ayant témoigné un intérêt tout particulier à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, qu'il réforma en 966, il est fort probable qu'il voulut y être enterré; enfin, parce qu'au x^e siècle les comtes d'Anjou n'étaient pas encore maîtres de Tours. Le traité *de majoratu et senescalia Franciae*, attribué faussement à Hugues de Clères, donne un récit abrégé des exploits de Geoffroi Grisegonelle, qui, sur certains points, se rapproche davantage de l'histoire; il est suffisamment différent de celui d'Eudes de Marmoutiers pour qu'en 1169 le moine Jean les ait interpolés tous deux à la suite l'un de l'autre dans sa compilation, sans s'apercevoir qu'ils se rapportaient aux mêmes événements. Voy. Mabille, *Introduction*, p. xxxiii.

Je juge inutile, et même dangereux, d'utiliser ce traité d'un faussaire du milieu du xii^e siècle. On rencontre bien aussi dans sa narration des traits légendaires, mais sa prétention que Geoffroi aurait reçu du roi Robert (*sic*), en récompense de ses nombreux services, le titre de sénéchal de France et les possessions du roi Lothaire dans les évêchés de l'Anjou et du Maine, ferait supposer qu'il a inventé ces traits et ne les a pas puisés dans une tradition populaire. Rien de pareil dans la rédaction d'Eudes de Marmoutiers, antérieure au moins d'un quart de siècle.

réellement contribué à délivrer le roi assiégé dans Paris¹, c'est en 978, lors de l'invasion de la France par l'empereur Otton II. Or, dans cette première partie, ce ne sont pas tant les Saxons qui jouent un rôle important que les Normands (*Dani*) et les Flamands. Rien d'historique là-dedans. L'histoire du x^e siècle ignore Édouard et Hilduin, comtes de Flandre; et lors de l'invasion de 978 Hasting (*Huasten*) était mort depuis bien longtemps. On peut néanmoins s'expliquer aisément l'introduction de ces nouveaux éléments : le fonds du récit c'est le siège (historique) de Paris par les Allemands en 978; cet événement a provoqué un souvenir, plus ou moins vague, du siège de Paris en 886 par les Normands. Quel fut le chef normand le plus célèbre par ses ravages et sa férocité? Hasting, personnage que ses exploits et la terreur qu'il inspirait rendirent certainement le héros d'une foule de légendes dont nous trouvons un écho dans Dudon de Saint-Quentin et Raoul le Glabre². D'ailleurs les incursions des pirates du Nord ne cessèrent pas complètement quand une partie d'entre eux se fut fixée en Neustrie. En 954, Hugues le Grand eut à combattre avec une nombreuse armée un chef normand, du nom d'Harald, établi dans le Cotentin³. Quelques années après, Richard de Normandie, serré de près par le comte de Chartres, Thibaud le Tricheur, et par le roi Lothaire, appela à son secours les Danois avec leur chef Harald. Pendant près de cinq ans, de 962 à 965, ces nouveaux envahisseurs commirent d'affreux ravages dans le pays chartrain et sur la frontière de Bretagne. Le bruit de leurs cruautés dut certainement parvenir en Anjou. Peut-être même les habitants de ce pays en éprouvèrent-ils les effets, car leur comte, Geoffroi, avait, en 961, avec Thibaud de Chartres et Baudouin de Flandre, mis en déroute le duc Richard

1. Lothaire se tint à Étampes pendant le siège de Paris (Richer, III, 74). Ce fut Hugues Capet qui se renferma dans la ville. On s'explique aisément que Hugues ait ainsi pris dans la légende la place de Lothaire. Remarquons, de plus, que le roi n'est nommé que dans la troisième partie.

2. Chez ce dernier (I, v) le personnage est déjà plus prosaïque. C'est le fils pervers d'un paysan des environs de Troies.

3. *Annales Nivernenses* : « 954. Hoc anno fuit Ugo dux Frantiae cum magno exercitu in Constantino pago super Araldum Normannum. » (*Mon. Germ.*, § XIII, 89.)

sur les bords de l'Éaune¹. Il dut s'ensuivre une violente inimitié entre Normands et Angevins. On voit que le souvenir des invasions normandes se trouva soudain ravivé chez les populations de l'Ouest à la fin du x^e siècle².

L'intervention des Flamands n'est pas sans fondement historique. C'est un souvenir, soit de la guerre que fit Hugues Capet à Arnoul II de Flandre, en 981, pour s'emparer de Montreuil-sur-Mer et recouvrer les reliques de saint Valeri et de saint Riquier³, soit plutôt de la lutte que soutint, en 992, contre Eudes I^{er} de Chartres, le successeur de Geoffroi Grise-gonelle, Foulques Nerra. Eudes appela à son aide les Flamands et les Normands, et réduisit le comte d'Anjou à une situation désespérée dont il ne fut tiré que par l'intervention du roi Hugues Capet⁴.

Ces événements présentent avec notre récit une coïncidence remarquable, sauf que dans la réalité ce fut le comte d'Anjou qui fut le protégé du roi et non son sauveur; mais on comprend qu'une légende consacrée à la glorification des comtes d'Anjou devait renverser les rôles; d'autant plus qu'elle confondait ces événements avec ceux de l'année 978, où, cette fois, Geoffroi secourut réellement le roi Lothaire et Hugues Capet.

L'expédition d'Otton II, en 978, eut lieu au mois d'octobre. Dans notre récit, l'invasion ennemie semble avoir lieu au printemps ou en été, puisque le roi convoque ses vassaux pour la Pentecôte. Ces dates sont beaucoup plus dans le goût des poèmes du moyen âge : les grandes assemblées se tiennent à Pâques ou à la Pentecôte; les défis, les querelles, les batailles, commencent toujours au printemps ou bien « el novel tens d'esté ».

L'armée des envahisseurs campa entre Montmartre et la Seine, Paris ne s'étendant pas au delà de la Cité⁵, et non sur

1. Fledoard à 961. Dudon de Saint-Quentin, éd. J. Lair, p. 265-288.

2. Encore en 1013-1014, Richard II, en guerre avec Eudes II de Chartres et Hugues du Mans, appela les Suédois et le roi Olaf, qui se livrèrent à d'affreuses dévastations (Guillaume de Jumièges, V, 10-13). Cf. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 212-215.

3. Bouquet, IX, 146-148; X, 356-357; VIII, 273-275.

4. Richer, IV, xc-xciv.

5. Il y avait, au moins sur la rive droite, des faubourgs qui furent incendiés par l'ennemi en 978. V. note suivante.

les hauteurs de Montmorenci. C'est à Montmartre qu'Otton II fit chanter l'alleluia à ses clercs au moment de lever le siège. Mais, du reste, la confusion de Montmorenci avec Montmartre n'a pas grande importance, et je n'y insisterai pas.

Pour ce qui est du récit du défi du géant, de la terreur des assiégés, de la résolution de Geoffroi de combattre le Danois et en même temps de garder l'incognito, de la lutte des deux adversaires, enfin de la reconnaissance du vainqueur en pleine cour, — je lui trouve une allure profondément épique¹. Il présente de plus de grandes analogies avec les narrations de Richer et de l'*Historia Francorum Senonensis* à propos du siège de Paris en 978². Notre auteur angevin n'a certainement pas utilisé ces deux sources, et les ressemblances sont trop grandes pour qu'on puisse les nier. La source d'Eudes de Marmoutiers est donc très vraisemblablement un poème épique en l'honneur de Geoffroi Grisegonelle. -- Ce comte d'Anjou a-t-il réellement combattu sous les murs de Paris un champion allemand? C'est plus que douteux. Richer, qui nous parle de ce duel, nous apprend que le vainqueur se nommait Ives et était vassal de Hugues Capet. L'existence d'un chevalier de ce nom, vassal du duc de France, nous est en effet attestée par une charte de ce dernier de l'année 981³. Cet Ives semble donc bien historique et réel. Qu'on ait attribué à Geoffroi d'Anjou les exploits de ce personnage, il n'y a rien là qui doive nous surprendre; c'est un procédé des plus fréquents dans nos chansons de geste. Un des exemples les plus sûrs de ce fait se trouve dans le *Couronnement de Louis*. M. E. Langlois a prouvé que la légende avait attribué à Guillaume d'Orange les exploits accomplis réellement au IX^e siècle par un Italien nommé Gontier⁴.

1. L'explication du surnom de *Grisegonelle* appartient à la catégorie des légendes étymologiques.

2. Richer, III, 74-76. — *Hist. Franc. Senon* : « Post haec Otto imperator congregans exercitum suum venit Parisius; ubi interfectus est nepos ipsius Ottonis cum aliis pluribus ad portam civitatis, incenso suburbio illius. Jactaverat namque se extollendo dicens quod lanceam suam infigeret in portam civitatis Parisiorum. »

3. *Cartulaire d'Homblières*, Bibl. Nat. lat. 13911 fol. 14 r^o.

4. *Le couronnement de Louis* (Société des anciens textes), p. L-LI.

Et, à ce propos, disons que la première partie du récit d'Éudes de Marmoutiers présente des analogies singulières avec un épisode du *Montiage Guillaume*. Dans ce dernier poème le roi Louis est tenu renfermé dans Paris par le géant Isoré de *Sassoigne*¹ à la tête d'une immense armée sarrazine. Isoré provoque en vain les Français, trop peu nombreux pour oser faire de sortie. Dans cette extrémité, le roi se souvient de Guillaume au court nez, et il envoie un chevalier d'Auvergne, nommé Anseïs, solliciter le secours du héros, retiré au monastère de Genves (Gellone). Guillaume, après avoir fait à l'ambassadeur du roi une réponse énigmatique et peu encourageante², se décide néanmoins à secourir ses frères et à combattre les païens une dernière fois. Il arrive incognito sous les murs de Paris, où il ne peut trouver accès, et passe la nuit dans la hutte d'un pauvre homme, nommé Bernard du Fossé³.

Le lendemain il va à la rencontre du géant Isoré, le tue et lui coupe la tête. Refusant de se faire connaître et d'entrer dans Paris, il retourne aussitôt en son monastère. Avant son

1. Le plus ancien ms. (Arsenal 6562) nous donne ces 2 vers mutilés : *Asségit l'ot uns païens Ysor(és)*. — *la mer de Sassoigne Ju nē* (Conrad Hoffmann, *Ueber ein Fragment des Guillaume d'Orange*, vers 916-917). — On voit par ce trait qu'Isoré à l'origine est un Saxon. Cette transformation successive des peuples ennemis des Francs (Saxons, Normands, Aquitains, Slaves, etc.) en Sarrazins est un fait bien connu.

2. Voulant faire comprendre au roi que tous ses revers proviennent de ce qu'il est entouré de mauvais conseillers, Guillaume, sans dire un mot, entre dans le verger du monastère, abat les arbres fruitiers, et sème à la place des ronces et des épines.

3. Comparez la situation de Geoffroi passant la nuit dans la maison du meunier. Dans le *Montiage*, la hutte de Bernard était trop petite pour contenir Guillaume, il se produit un miracle : les murs s'élèvent et s'écartent de façon qu'il ait la place nécessaire.

Ce trait n'est pas particulier à l'épopée française : il se retrouve dans l'épopée irlandaise. Voyez la légende de la naissance de Cuchulainn (*Windisch, Irische Texte*, p. 136 et ss.) : le roi d'Ulster, Conchobar, sa sœur Dechteré et leur suite, après avoir erré toute une journée à la chasse aux oiseaux, arrivèrent le soir devant une petite cabane. A mesure que le roi et ses compagnons y pénétraient, elle s'agrandissait si bien que tous trouvèrent place. C'était le dieu Lug, amoureux de Dechteré, qui était l'auteur de ce prodige. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Le Cycle mythologique Irlandais*, p. 294-298.

départ il remet seulement la tête du géant à Bernard du Fossé à charge de la porter au roi Louis, mais il lui défend de le nommer, à moins que le roi, voulant à toutes forces connaître le nom du vainqueur, ne menace le pauvre homme d'un châtiement trop cruel ¹.

Les ressemblances et les différences entre le récit d'Eudes de Marmoutiers et celui du *Moniage Guillaume* sautent aux yeux; on conviendra, je pense, que les analogies sont réelles. Dans son étude sur Guillaume d'Orange, Jonckbloet avait déjà tenté un rapprochement entre ce passage du *Moniage* et un siège historique de Paris; mais il se préoccupa seulement de celui de 886, qui ne donne pas lieu à des rapprochements bien sûrs, et négligea complètement celui de 978 ².

Nous sera-t-il permis de conclure qu'un évènement réel du siège de Paris par les Allemands en 978 a donné lieu à un poème, altéré ensuite d'une double manière par la substitution au héros primitif, d'un côté de Geoffroi Grisegonelle, de l'autre de Guillaume d'Orange ³?

Un dernier mot sur cette première partie : le récit angevin nomme *Hethelulf* l'adversaire du comte Geoffroi; ce nom n'a rien d'une dérivation populaire; mais l'auteur ajoute qu'en français ce nom est traduit par *Haustuin*. Cette étymologie est visiblement absurde, mais elle est précieuse en nous montrant qu'en langue vulgaire l'adversaire de Geoffroi était appelé *Haustuin*. Or, si *Haustuin* ne vient pas de *Hethelulf*, il peut

1. Sur le *Moniage Guillaume* (encore inédit), voy. *Histoire Littéraire*, t. XXII, p. 519-529; Jonckbloet : *Guillaume d'Orange*, t. II, p. 117-166. Les mss. du *Moniage* qui se trouvent à Paris sont malheureusement tronqués au milieu de cet épisode. Le moins incomplet est à la Bibl. nat. franç. 774, f° 184 à 223. — Cette légende du combat de Guillaume et d'Isoré resta longtemps populaire à Paris. On prétendait montrer l'emplacement de la « Tombe Issoire » près de Paris. C'était à l'endroit où se trouve actuellement l'entrée des catacombes près de la gare de Sceaux. Aujourd'hui encore il y a une rue de la Tombe-Issoire. Remarquons toutefois que pour qu'*Issoire* vint d'*Isoré*, il faudrait admettre un déplacement d'accent qui ne laisse pas d'être singulier.

2. *Ibid.*, p. 148-157.

3. L'*Historia Francorum Senonensis*, composée peu après 1015, renferme déjà des éléments légendaires, v. p. 8, n. 2.

dériver de *Halstingus*¹. Ainsi dans le poème dont s'est inspiré Eudes de Marmoutiers le géant adversaire de Geoffroi Grise-gonelle n'était autre que le célèbre Hasting. — Ce trait est si peu de l'invention d'Eudes de Marmoutiers qu'il ne s'aperçoit pas que *Huasten* et *Haustuin* sont un seul et même homme ; il imagine deux personnages distincts et retraduit le nom du second en Hethelulf. La source du récit du moine angevin est donc un poème populaire qu'il n'a qu'à moitié compris et qu'il a défiguré².

DEUXIÈME PARTIE

Il est surprenant que notre auteur n'ait pas conservé le souvenir que la bataille dont il parle fut livrée sur les bords de l'Aisne dans des circonstances assez dramatiques³. Richer⁴, l'*Historia Francorum Senonensis*, et surtout les *Gesta episcoporum Cameracensium* nous ont donné à ce sujet des détails curieux et, en ce qui concerne les deux dernières sources, déjà légendaires⁵.

Selon les *Gesta Ep. Camer.*, Otton II aurait proposé à Lothaire de passer la rivière pour pouvoir se livrer bataille, et d'accorder l'Empire au vainqueur ; Geoffroi Grisegonelle aurait

1. C'est cette graphie qui se rencontre dans les annales contemporaines de Saint-Bertin et de Saint-Waast.

2. Pourquoi Eudes a-t-il retraduit Haustuin en Ethelulf ? je l'ignore. Remarquons seulement qu'Edilvulf, roi des Anglo-Saxons, se rendant en pèlerinage à Rome, fut magnifiquement accueilli en 855 par Charles le Chauve, dont il épousa la fille Judith l'année suivante. Il mourut en 858 (*Annales de Saint-Bertin*). Ce personnage peut avoir prêté son nom, mais rien que son nom, à notre légende.

3. Ce souvenir s'est conservé dans le traité du faux Hugues de Clères ; la tradition qui y est mise en œuvre, tout en étant falsifiée sur certains points, est restée parfois plus fidèle à la vérité historique que dans le récit d'Eudes de Marmoutiers.

4. Richer, l. III, c. 77.

5. *Hist. Franc. Senon* (Cf. p. 9, n. 2) : « Convocans igitur Hlotharius rex Hugonem, ducem Francorum, et Heinricum, ducem Burgundionum, inruit in eos, fugientibusque illis persecutus est usque Suessionis civitatem. Illi autem ingressi fluminis alveum, quod dicitur Axona, nescientes vadum, plurimi ibi perierunt. Et multo plures consumpsit aqua quam gladius vorasset, et tanti ibi perierunt ut etiam aqua redundaret cadaveribus mortuorum; aquæ enim impleverat ripas suas. Hlotharius vero rex constanter persequens

conseillé de laisser les deux rois se battre seuls en duel, et Godefroi de Verdun, vassal d'Otton, aurait repoussé cette dernière proposition avec indignation. Au point de vue purement historique, ce récit est peu admissible. Si Otton II avait voulu livrer bataille, il n'aurait pas levé le siège de Paris et n'aurait pas, comme il fit (très judicieusement), traversé l'Aisne malgré toutes sortes de difficultés. On ne saisit pas non plus bien clairement les motifs d'indignation du comte Godefroi. Aussi il me semble que l'auteur des *Gesta Ep. Camer.*, qui montre une partialité évidente pour les rois de Germanie, a arrangé dans un sens favorable à la mémoire d'Otton II quelque chant où l'on voyait Geoffroi Grisegonelle jouer un rôle important dans la déroute des Allemands sur les bords de l'Aisne. Aucun autre document ne mentionne, il est vrai, l'intervention du comte d'Anjou en cette occasion, pas même le récit d'Eudes de Marmoutiers, du moins dans la seconde partie; dans la troisième, au contraire, nous voyons décidé que le royaume de France appartiendra au vainqueur d'un combat singulier: c'est Geoffroi qui assure la couronne à Hugues en tuant Berthold. Sans doute ici ce n'est pas Geoffroi qui conseille le duel, mais je saisis néanmoins une certaine analogie avec la narration des *Gesta Ep. Camer.* — Dans les deux cas, on décide que le royaume appartiendra au vainqueur, dans les deux cas Geoffroi joue le rôle important. Laquelle des deux versions est la plus altérée? c'est ce que je n'ose décider.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le récit de la bataille de Soissons présente nombre de caractères épiques: la division de l'armée française en six « échelles » (*acies*), la multitude des traits qui assombrissent le ciel comparée à une pluie d'orage¹, l'anxiété du roi en voyant plier ses troupes², la

illos tribus diebus et tribus noctibus usque ad fluvium quod fluit iuxta Ardennam sive Argonnam interfectis ex hastibus maxima multitudino. Desinens autem persequi illos Hlotharius rex reversus est in Frantiam cum magna victoria. Otto autem imperator cum his qui evaserant cum magna confusione reversus est ad propria. » *Gesta Ep. Camera.*, l. II, c. 97-98. *Mon., Germ., Script.*, VII, 441.

1. Il n'y a pas de poésie chez aucun peuple où cette métaphore ne se rencontre. Nous disons encore « une grêle de traits ».

2. Son exclamation, « Christ, soutiens tes Francs, » rappelle la prière fameuse de Clovis (Grégoire de Tours, II, xxxi).

description des blessures et de l'entassement des cadavres, le courage de Geoffroi, *porte-étendard* du roi. Ce dernier trait est très ancien; déjà dans la *Chanson de Roland* on trouve ce vers (106) :

Gefreiz d'Anjou li rei gunfanuniers.

qui montre que la légende était formée au XI^e siècle.

TROISIÈME PARTIE

La soudaineté de la nouvelle guerre, le conseil des anciens, le duel judiciaire qui assure la couronne au suzerain du champion vainqueur, la jactance de l'adversaire du héros, etc., tout cela est encore dans le goût de l'épopée féodale. Le fond historique de cette dernière partie est certainement le souvenir confus de la lutte de Hugues Capet et de Charles de Lorraine, combiné peut-être, comme je l'ai supposé plus haut, avec un épisode de la guerre de 978. Cette dernière hypothèse se trouve fortifiée par l'intervention d'Otton, *roi d'Italie*, qui n'apparaît pas dans les deux premières parties où précisément elle est historique.

Il peut paraître étrange de voir Otton soutenir les prétentions au trône d'Edelthed¹, mais ceci encore a un fondement historique. Il semble bien, en effet, qu'en 978 Otton II ait eu dessein de chasser Lothaire du trône de France et de le remplacer par son frère cadet Charles, auquel il avait accordé, l'année précédente, l'investiture de la Basse-Lorraine. Laon fut pris par l'armée allemande et Charles y fut proclamé roi. Peut-être même fut-il sacré par l'évêque de Metz, Thierrri².

On s'explique facilement la confusion des événements de 987-991 avec ceux de 978; elle était si aisée à commettre pour un annaliste mal informé qu'elle se retrouve dans le *Chronicon S. Vitoni Virdunensis*, qui nous donne l'étonnant chronogramme qui suit : « 990... Principes Francorum expellunt Carolum regem suum de regno; quem Otto imperator restituit gravi

1. J'avoue ignorer encore pourquoi notre auteur a donné ce nom au compétiteur du roi Hugues.

2. Voyez les lettres 31 et 32 de Gerbert de l'édition de M. J. Havel.

bello, Suessionis eisdem principibus superatis; et ob hoc Lothariense regnum ab eo dono accepit. »

Que la lutte victorieuse de Lothaire contre les Allemands en 978 ait eu un grand retentissement dans l'Ouest de la France et qu'elle y ait laissé un profond souvenir, c'est ce qu'attestent tout particulièrement les deux documents suivants. Le premier est contemporain, c'est une charte de Marmoutiers-lès-Tours où l'on trouve cette date significative : « Data autem haec auctoritas mense marcio sub magno rege Hlothario, anno scilicet xxvi, quando impetum fecit contra Saxones et fugavit Imperatorem ¹. »

Le second, sensiblement postérieur, est un extrait du *Chronicon Vindocinense* à la date de 954 : « Hoc anno Hlotharius, filius Hludowici Transmarini, rex factus est. Idem postmodum Hlotharingiam calumniatus est; cujus expeditionibus Gosfridus, Andecavorum comes, pater Fulconis ultimi, interfuit, multique alij nostrae aetatis viri ². » — Le passage a été écrit à la fin du règne de Robert II ou au commencement de celui de Henri I^{er}, c'est-à-dire qu'un demi-siècle après les événements on se souvenait dans l'Anjou que Geoffroi Grisegonelle avait pris part à l'expédition de Lothaire contre Otton II, et un grand nombre de gens prétendaient y avoir assisté. Ce témoignage me paraît très important. Il n'est pas emprunté à une source écrite antérieure, car l'auteur de cette partie du *Chronicon Vindocinense* n'en connaît pas d'autre que Flodoard, qu'il se borne d'ordinaire à abrégé. De plus, il rapporte ce fait hors de propos à l'année 954. C'est qu'il n'en sait pas la date exacte, et, à mon avis, pour une bonne raison, parce qu'il l'emprunte à la tradition orale, à quelque chant épique, composé peut-être par un de ces « nostrae aetatis viri » qui dans leur jeunesse avaient pris part à la lutte. — Ces poèmes ont dû, par suite, être composés au moins dès le début du xi^e siècle; en tout cas avant le milieu, comme en fait foi un vers de la *Chanson de Roland* cité plus haut.

Quand, au commencement du xii^e siècle, l'abbé Eudes entreprit d'écrire une histoire des comtes d'Anjou, il n'eut pas de

1. Collection Moreau, t. XII, fol. 126.

2. *Chroniques des églises d'Anjou*, publiées pour la Société de l'Histoire de France par MM. Machegay et Mabile, p. 163.

chroniques à sa disposition pour la partie ancienne. Les seules sources furent des vies de saints et autres documents hagiographiques, des légendes pieuses, enfin des traditions populaires sur les premiers comtes. C'est à cette dernière catégorie de documents qu'il a puisé, selon moi, tout ce qu'il savait de Geoffroi Grisegonelle. Je crois qu'il a dû beaucoup emprunter à des poèmes épiques en son honneur qui couraient encore dans l'Ouest de la France.

Ce n'est pas à dire que les quelques pages reproduites plus haut soient un calque fidèle d'un de ces poèmes. Bien loin de là : Eudes de Marmoutiers a obéi à des prétentions littéraires et érudites qui ont dû altérer gravement la source première de sa narration. Son récit fourmille d'expressions obscures et prétentieuses, de mots recherchés, archaïques, détournés de leur vrai sens. Les discours qu'il prête au roi et aux grands sont affectés et visiblement imités de quelque auteur latin; ils n'ont rien d'épique. On peut encore attribuer aux préoccupations et au caractère religieux de l'auteur certaines expressions, comme « en ce signe tu vaincras »; l'introduction d'éléments pieux, comme la ceinture de la Vierge « rapportée de Byzance par Charles le Chauve » qui donne la victoire à Geoffroi, etc. — Mais, en somme, c'est la couleur épique qui domine, et il me semble que du rapprochement du récit d'Eudes de Marmoutiers avec divers passages de *Richer*, de l'*Historia Francorum Senonensis*, des *Gesta episcoporum Cameracensium* et du *Chronicon Vindocinense*, on peut conclure sans trop de témérité que de la fin du x^e au xii^e siècle, Geoffroi Grisegonelle a été dans l'Ouest de la France le héros de récits épiques célébrant particulièrement la part qu'il avait prise à la lutte de Lothaire et Hugues Capet contre les Allemands en 978.

Ferdinand Lot.

SUR LA TENÇON

CAR VEI FENIR A TOT DIA

Cette tençon, publiée pour la première fois par Mahn (*Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, I, 97), est, comme on le sait, échangée entre un certain Guilhalmi et un autre personnage désigné sous le nom de « Maistre »; celui-ci, si l'on s'en rapporte à la rubrique du ms. (unique), serait Cercamon. M. Rajna (*Rom.*, VI, 119), s'appuyant sur cette indication et sur les allusions historiques que le texte contient, en avait placé la composition en 1137¹. M. Zenker, dans un des derniers numéros de la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, (XIII, 298), conteste l'attribution du ms., et veut identifier « Maistre » avec Raimon de Miraval (dont la carrière s'étend, selon Diez, de 1190 à 1210, commence vers 1180, selon M. Suchier, *Jahrb.*, XIV, 122), ce qui reviendrait à avancer la date de la pièce d'une cinquantaine d'années. La question étant assez importante pour l'his-

1. J'avais cru d'abord (*Origines de la p. lyrique en France*, p. 51) trouver un argument en faveur de l'antiquité de la pièce dans sa structure, qui est très particulière : dans la dernière partie, les répliques alternent, non plus de couplet à couplet, mais dans l'intérieur du même couplet; j'en conclusais qu'à cette époque ancienne la forme du genre n'était pas encore tout à fait régularisée. Mais la dimension des répliques, si elle est plus courte, est réglée rigoureusement (les interlocuteurs prononcent partout 2 + 2 + 3 + 2 vers). Ce serait là plutôt une recherche, qui se retrouve dans des pièces bien postérieures (par exemple dans une tençon fictive d'Albert de Malaspina, Bartsch, 16, 10). Mais la forme de cette pièce présente un autre signe d'antiquité : les couplets y sont, comme fréquemment chez les plus anciens troubadours (voy. Suchier, *Jahrb.*, XIV, 299) à *coblas singulars* (sauf que le deuxième et le troisième sont sur les mêmes rimes).

toire de la tençon, et même de la poésie provençale en général, il n'est peut-être pas inutile de la reprendre brièvement.

L'identité entre « Maistre » et Raimon de Miraval résulte clairement, selon M. Zenker, d'une pièce de ce dernier (Bartsch, 406, 43; Mahn, *Geol.* 1352) qui présente avec la tençon les rapports les plus frappants. « J'enseigne à d'autres à mon détriment, y dit Miraval, un art qui devrait remplir ma bourse¹. J'ai si bien instruit Guilhalmi qu'il se croit maintenant capable de marcher sans guide; il fait même contre moi des chansons et des sirventés mal bâtis dans lesquels il me reproche ma pauvreté et ma fourberie, tandis qu'il ferait mieux de s'occuper de ses propres affaires². En effet, il a, en un an, servi trois maîtres : aussi des deux côtés, on l'a traité de roseau. » Miraval nous apparaît donc ici, continue M. Zenker, dans le même rapport vis à vis de Guilhalmi que le « Maistre » de la tençon vis à vis de Guilhalmi. Le titre de *Maistre* dans la tençon s'accorde avec le renseignement donné par la chanson (il serait plus exact de dire simplement « les deux couplets, » comme nous allons le voir) que Miraval a été le maître de Guilhalmi en poésie. Or, nous savons précisément que Miraval était très estimé pour son art³; nous savons de plus qu'il était pauvre, et ce dernier renseignement est confirmé par la tençon, où nous voyons « Maistre » se lamenter sur son dénûment.

M. Zenker, poursuivant le cours de ses suppositions, croit pouvoir reconstituer les circonstances qui ont donné lieu à la composition de ces deux pièces : selon lui, Guilhalmi serait un

1. Je ne vois pas d'où M. Zenker peut tirer ce sens. Voir plus loin.

2. Même observation.

3. Le passage allégué par Diez (*Leben*, 320), auquel se réfère M. Zenker (406, 2; *M. Geol.* 12, c. 8), prouve seulement, comme Diez l'a bien compris, que Miraval était fort infatué de lui-même. M. Zenker eût rapproché plus justement des deux couplets qu'il étudie la pièce 406, 29 (*Arch.* 34, 106) où nous voyons Miraval donner à un certain Fornier une véritable consultation sur les qualités requises du poète; ce Fornier, qui de *sirvon* voulait devenir jongleur, lui avait probablement demandé des conseils; nous le supposons d'après l'ensemble de la pièce et non d'après les deux premiers vers : « Forniers, per mos enseignamens — auch dir q'etz sai a mi vengutz. » qu'il faut traduire, non par « Tu es venu me demander *des leçons* », mais par « Tu es venu attiré par le bruit de *mon talent*. »

chevalier, qui, séduit par le talent de Miraval, lui aurait demandé des leçons de poésie, puis, au bout de quelque temps, aurait cru être en état de se passer de ses conseils et lui aurait retiré sa protection ; les deux pièces correspondraient à deux moments de cette liaison et se complèteraient l'une l'autre. Voici, en effet, comment M. Zenker interprète la tençon : Guilhalmi est un chevalier que « Maistre » (= Miraval) prie de lui accorder, soit un asile dans son château, soit, au cas où il y serait déjà hébergé, de le conserver chez lui, ou de lui faire un cadeau en argent ; mais Guilhalmi refuse et renvoie « Maistre » à la bourse du comte de Poitiers. La tençon se placerait donc au moment où Guilhalmi, confiant en ses propres talents, signifie à son ancien maître son congé. Les couplets seraient un peu postérieurs : la brouille étant tout à fait complète entre les deux personnages, Guilhalmi en est venu à composer contre Miraval des pièces injurieuses, et celui-ci lui reproche son ingratitude. — Une dernière circonstance, dit en terminant M. Zenker, plaide en faveur de l'attribution à Miraval du rôle de « Maistre » dans la tençon : celui-ci se plaint de voir tomber en décadence « l'amor, lo joi el deport » ; or, ces lamentations sont plus naturelles à l'époque de Miraval qu'à celle de Cercamon. Quant à la présence du nom de celui-ci dans le ms., elle s'expliquerait par une faute de lecture : le scribe aurait transcrit par *Cercalmon* les mots *En Raimon* qu'il trouvait dans son original.

Certes, ces rapprochements sont ingénieux, et la théorie, habilement présentée, offre une apparence de solidité qui a séduit les meilleurs juges¹. M. Zenker est coutumier de ces hypothèses brillantes : il y en a quelques-unes, dans son travail de début sur la tençon, qui forcent vraiment la conviction. Mais il nous paraît cette fois avoir été moins bien inspiré et même avoir fait absolument fausse route. Évidemment il a été frappé d'abord par le nom de Guilhalmi commun aux deux pièces (*Guilbelmi* dans les couplets) ; puis son imagination prévenue a cru voir entre elles un certain rapport, qu'elle a ensuite démesurément grossi ; mais ce rapport n'existe que si l'on donne à ces deux pièces une interprétation qui peut être traduite en ces termes :

1. Voy. *Rom.*, XVIII, 629.

Dans la tençon, « Maistre » se plaint de sa pauvreté et demande à Guilhalmi (supposé son élève) soit l'hospitalité, soit un présent.

Dans les couplets, Miraval se plaint que son élève lui reproche sa pauvreté.

Or, de ces deux interprétations, la première est très douteuse, la seconde certainement fausse.

Commençons par celle-ci.

Miraval n'est nullement accusé de pauvreté par son élève : au contraire, c'est à celui-ci que ce reproche serait fait (dans un certain sens) par Miraval. En effet, M. Zenker n'a pas remarqué que les deux couplets n'appartiennent pas au même auteur¹ : le premier est bien de Miraval, mais le second est la réponse de Guilhalmi ; il faut voir ici un de ces échanges de *coblas* qui devinrent si fréquents à partir du commencement du XIII^e siècle. Voici le texte, pour plus de clarté :

I Tos tems e[n]seing e most[r]i al mieu dan
 So ad autre ab quem mou purs revel;
 q'eu ai mostrat a' N Villelmin aitan
 4 qu'uimais li par que ses mi se capdel,
 e fai de mi chanssos e sirventes
 ab caitius motz mal pausatz e mal mes,
 l'un curt e fals, l'autre fraich e redon :
 8 ben par, qant el las fetz, qu'avia son.

II De paubriera m'apella e d'enjan (*ms.* entan),
 quar gen me vol cubrir del sieu mantel,
 quel fon de tres mandas en un sol an,
 12 per qu'anbas partz lo van elaman rausel.
 Fals soi d'aitan, tans m'a el faichs de be(n)s
 qar ieu non pren al tan aquel ses fes,
 mas laissi m'en per desdeing de Raimon,
 16 qu'el ten els mans so quim ad el rescon.

Le premier couplet a été traduit d'une façon assez exacte

6. M. Zenker pourrait objecter que le manuscrit ne porte que le nom de Miraval. Mais le scribe a pu oublier d'insérer, entre les deux couplets, celui de l'interlocuteur ; ce fait n'est pas isolé : la rubrique placée (dans II) en tête de deux *coblas* (*Arch.*, 50, 281) dont l'une est certainement de Sordel et l'autre du comte de Provence (*Zeits.*, VII, 209) porte seulement le nom du premier.

par M. Zenker¹; mais le second appartient certainement à Guilhelmi, comme le prouve l'avant-dernier vers : « J'y renonce (à me disculper) par dédain de Raimon. » — « Miraval, dit-il au début, m'accuse de pauvreté et de perfidie; mais il est trop bon de vouloir me couvrir de son manteau. » C'est là une traduction, sous forme imagée, des reproches de Raimon : il m'accuse d'indigence *poétique*, et veut faire croire que c'est de lui que je tiens le talent que je possède. » La pauvreté, toute métaphorique, qui est ici attribuée, non à Miraval, mais à Guilhelmi n'a donc rien à faire avec celle dont « Maistre » se plaint dans la tençon². En résumé, un poète, ici Miraval, reprochant son ingratitude à un élève qui lui répond fort durement : voilà tout ce que des yeux non prévenus peuvent voir dans ces deux couplets.

Passons à la tençon. Les cinq premiers couplets de la pièce sont occupés par les lamentations de « Maistre » sur sa misère et les consolations que lui offre Guilhalmi : celui-ci l'engage à faire fond sur la protection du comte de Poitiers, du « nouveau comte » que « nous aurons à la Pentecôte », et lui fait espérer que « grand bien *lui* vendra de France ». L'interprétation de M. Zenker repose uniquement sur le dernier couplet, dont voici le texte :

1. Sauf en ce qui concerne le second vers. Le sens doit être (en corrigeant *pur* en *pus*?) « J'enseigne à un autre un art dont il se sert contre moi (m. à. m. avec lequel il se met ensuite en rébellion contre moi). »

2. Pour les quatre derniers vers, que M. Zenker a renoncé à traduire, j'avais songé d'abord à proposer quelques conjectures donnant du moins un sens acceptable; mais elles ne me satisfont qu'à demi et ne convaincraient sans doute personne; je m'abstiens donc d'en encombrer le terrain. Qu'on me permette seulement de rapprocher du vers 13 un passage de la biographie de Miraval où il est dit que le poète fut souvent le jouet des dames de son temps, qui, pour obtenir de lui des chansons, lui faisaient de trompeuses avances auxquelles sa vanité se laissait prendre; le biographe en nomme précisément *trois*, Azalaïs de Boissezon, Ermengarde de Castres et Brunessen, femme de Roger de Cabaret (il ne faut pas compter Loba de Puenautier qui aurait tenu ses promesses). Peut-être y a-t-il un rapport, que je renonce à définir clairement, entre les faits auxquels ces deux passages font allusion.

9. Il est évident que la traduction *compte* proposée par Malin (*Jabrb.*, *loc. cit.*) ne se soutient pas.

Maistre, josca la brosta
 Vos paréis al test novel.
 — Guilhalmi, ben pauc vos costa
 Lo mieus ostals del castel.
 — Maistre, conte novel
 Aurem nos a Pentacosta,
 Queus pagara ben e bel.
 — Guilhalmi, fols es quius escosta :
 Vos mi pagatz d'autrui borcel.

Quelle que doive être la traduction littérale des deux premiers vers, dont le texte est probablement corrompu, le sens en est : « Vous vous faites des idées noires; vous voyez les choses en laid. » Ce sens est absolument d'accord avec l'ensemble de la pièce et particulièrement avec la fin du couplet précédent, malheureusement mutilée : *Guilhalmi, (fort) frau e salvatge*¹. Quant à la réponse de « Maistre », c'est sur elle que s'appuie M. Zenker pour supposer qu'il demande à Guilhalmi de l'héberger ou de continuer à le faire : mais elle me paraît signifier : « l'hospitalité que vous m'offrez dans le château (d'un autre) ne vous coûte pas grand'chose ». Elle serait ainsi parfaitement d'accord, elle aussi, avec la première partie de la pièce et le dernier vers : *Vos mi pagatz d'autrui borcel*². Quant

1. Il faut probablement suppléer quelque chose comme « son oïmais li cavalier ». Pour les deux premiers vers du dernier couplet cité plus haut, M. Chabaneau a proposé (*Rom.*, VIII, 126) des corrections et une explication extrêmement ingénieuses, qui le sont trop peut-être pour satisfaire complètement. Je me dispense de présenter de nouvelles conjectures pour la raison que j'ai dite plus haut. Le reste de la pièce n'offre pas de difficultés sérieuses; on ne s'explique pas les deux étranges contre-sens qu'a commis, évidemment par inadvertance, M. Zenker dans la traduction qu'il en a donnée (après Mahn) dans son travail sur la tençon (p. 73) : *no pretz mealba* ne veut pas dire : « je n'estime pas à la valeur de la *moelle* d'un os, » mais « d'une *maille* », et *polhe* signifie « poulain », non « poulet ». (Il faut dire que, pour ce dernier mot, l'erreur remonte à Raynouard, *Lex.*, IV, 589.)

2. A moins qu'il ne faille interpréter, dans un sens métaphorique et en traduisant *ostals* non par *hospitalité* (je ne connais pas d'exemples de ce sens), mais par *maison* : « Ma maison (l'entretien de ma maison) ne coûte pas grand'chose à votre château » (il opposerait, par modestie et pour mieux faire ressortir sa pauvreté, son *ostal* au *castel* de son interlocuteur), c'est-à-dire, en somme : « Vous ne savez pas combien j'ai besoin d'argent. » Toutefois cette interprétation paraît moins naturelle.

à supposer que Guilhalmi est le débiteur de « Maistre » ou même que celui-ci lui demande de l'argent, il n'y a aucune raison de le faire, *pagarai* étant une correction du premier éditeur pour *pagara*. Ce vers contient simplement une consolation du genre de celles qui remplissent la pièce. On n'a donc aucun motif sérieux de voir dans Guilhalmi un châtelain; il est même plus probable, à cause du ton d'égalité qui règne entre les deux personnages, que c'était un ami ou un compagnon de « Maistre », peut-être jongleur aussi bien que lui, comme le pense M. Chabaneau. — Maintenant, ce Guilhalmi était-il vis à vis de « Maistre » dans le même rapport que Guilhelmi vis à vis de Miraval, en d'autres termes, était-il vraiment l'élève en poésie de celui qu'il appelle « Maistre » ? C'est là encore une supposition peu vraisemblable : ce mot ne désigne pas habituellement au moyen âge une sorte de maîtrise artistique, de patronage ou de paternité poétique; il s'applique le plus généralement aux clercs possédant un grade universitaire. Ce qui rend à peu près certaine l'opinion que notre « Maistre » était clerc, c'est qu'il se plaint du clergé en termes indiquant qu'il croyait pouvoir compter sur lui : il ne songe même pas à se réclamer des grands, et c'est son interlocuteur qui lui suggère l'idée qu'il a aussi de ce côté quelque profit à espérer. Si une hypothèse est ici vraisemblable, c'est celle qui ferait de « Maistre » un clerc déclassé, comme il y en eut tant parmi les troubadours (v. les biographies d'Arnaut Daniel, Uc de Saint-Cyr, Uc Brunet, P. Cardinal, etc.), qu'il faudrait se figurer au moment où il vient seulement de quitter l'église ou l'école pour « aller par le pays », et où, n'ayant pas encore trouvé de protecteur pour le mettre « en robe et en harnais », il en est réduit à implorer pour vivre la générosité de ses anciens collègues¹.

1. M. Selbach (*Das Streitgedicht in der altprov. Lyrik...*, p. 15, sq), égaré comme M. Zenker par une homonymie fortuite, identifie le Guilhalmi de *Car vei fenir* (il n'a pas connu les deux *coblas*) avec un Guillalmet (dans 198, 1, Mahn, *Ged.*, 533), et « Maistre », où il reconnaît à bon droit un clerc, à la fois avec le « Prieur » de cette même pièce et le « Maistre » de 292, 1 (tençon entre Maistre et Fraire Berta). Il édifie sur ces hypothèses, qu'il n'y a pas d'intérêt à discuter, un roman un peu plus invraisemblable encore que celui de M. Zenker. Il n'a pas réfléchi que ceux à qui l'on pouvait donner le

En somme, un jongleur famélique, faisant ses doléances à un personnage indéterminé, probablement jongleur comme lui, voilà tout ce qu'il est possible de trouver dans la tençon, dont s'évanouit ainsi le rapport avec les couplets entre Miraval et Guilhelmi.

Si la comparaison des deux pièces n'autorise en rien l'hypothèse de M. Zenker, l'étude de la première force absolument à la repousser : en effet, aucun des traits du rôle de « Maistre » dans la tençon ne conviendrait à Raimon de Miraval : d'abord celui-ci n'était pas clerc, mais chevalier; ensuite Miraval, uniquement mêlé à cette société courtoise du Midi si médiocrement estimée de l'Église, ami assez intime de Raymond VI pour oser le désigner sous un pseudonyme poétique (Raynouard, V, 387; Diez, *Leben*, 308), ne pouvait rien espérer des clercs; il n'avait à attendre d'eux que du mal, en particulier de ceux qui « venaient de France » en si grand nombre, à la suite de Simon de Montfort; et en fait, Miraval perdit pendant la guerre albigeoise la plupart de ses protecteurs et son petit château (Rayn., V, 387). Enfin, on ne voit pas quel serait le comte de Poitiers à la générosité duquel il eût pu faire appel; il s'agit d'un comte sur le point de prendre possession de son titre, ce qui exclut Richard Cœur de Lion¹, le seul auquel on pourrait vraisemblablement songer; les comtes de Poitiers dont Miraval put voir l'avènement furent Othon de Saxe, à qui Richard (1196) donna du moins l'usufruit de son comté, puis Jean sans Terre, associé à sa mère Eléonore (1199); enfin, par suite de la confiscation du Poitou (1204), Philippe-Auguste : or, aucun de ces princes ne protégea les troubadours². Je ne veux point, du

nom de *maître* étaient innombrables parmi les jongleurs; celui dont il est question dans *Car vei fenir* est certainement un de ces derniers, puisqu'on lui fait espérer un palefroi et une rente, tandis que le Prieur de 198, 1 est vraiment un homme d'église, essayant de tirer quelque profit de la dévotion à un saint dont il garde ou colporte l'image, à peu près comme le « Moine » dans le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle (voy. éd. De Coussemaker, p. 309).

1. La forme de la seconde pièce empêche aussi de faire remonter les événements en question au début de la carrière poétique de Miraval : on ne connaît pas d'échange de *collas* antérieur au commencement du XIII^e siècle.

2. La substitution de *Cercalmon* à *En Raimon* pourrait aussi présenter quelques difficultés, d'autant plus que dans le ms. R (il en était probablement

reste, traiter de nouveau la question des allusions historiques de la tençon : je remarquerai seulement que le système de M. Rajna les explique toutes de la façon la plus satisfaisante, tandis que celui de M. Zenker n'en explique aucune. Il me semble donc qu'il est prudent de s'en tenir jusqu'à nouvel ordre, en ce qui concerne cette pièce, à l'opinion exprimée ici il y a treize ans, et de continuer à regarder la pièce *Car vei feuir* comme le plus ancien spécimen conservé de la tençon.

Alfred JEANROY.

de même dans son original) les rubriques portent toujours (fos 14, 33) non *Raimon* ou *En Raimon*, mais *Miravals* (voy. la table du ms. publiée par M. P. Meyer à la suite des *Derniers troubadours*). Quant aux plaintes sur la décadence, elles se trouvent à toutes les époques et spécialement à la plus ancienne; nul poète n'a plus brodé sur ce thème que Marcabrun, contemporain de Cercamon.

OTON DE GRANSON

ET SES POÉSIES ¹

III.

Nous ne connaissons jusqu'à présent des œuvres du malheureux chevalier que deux petits poèmes, intitulés l'un *la Pastourelle Granson*, l'autre *la Complainte de saint Valentin Granson*. Et encore ne nous sont-ils parvenus que grâce à l'erreur de quelques copistes du xv^e siècle, qui les introduisirent, en dépit du nom de Granson que portaient leurs titres, dans les mss. d'Alain Chartier, et — ce qui montre bien à quel point messire Ode était alors oublié — leur donnèrent les étranges suscriptions suivantes : *La Pastourelle Granson faicte par maistre Alain Chartier*, et *la Complainte de saint Valentin Granson compilée par maistre Alain Chartier*. Des manuscrits, ces deux petits poèmes passèrent dans les éditions des œuvres d'Alain, dont ils forment le treizième livre ². *La Pastourelle* fut imprimée à part, sous ce titre : *Complaincte du Bergier et responce de la Pastorelle de Granson, composée par tresexcellent rhetoricien maistre Alain Chartier* ³. Mal copiés dans les manuscrits du xv^e siècle, mal imprimés dans les éditions d'Alain Chartier, les deux poèmes d'Oton de Granson parurent indignes de l'auteur de la *Belle dame sans merci*. C'était du moins l'avis de Clément Marot. Dans une lettre adressée à Étienne Dolet, le poète de Cahors, après avoir protesté contre les mauvais vers que des auteurs ou éditeurs peu scrupuleux font circuler sous son nom, ajoute :

1. Voy. ci-dessus p. 237.

2. Ed. Galliot du Pré, f^o 101 v^o et f^o 103 r^o; éd. Duchesne, pp. 759-773.

3. Paris, s. d. (vers 1510), pet. in-4^o goth. de 4 ff. Voy. *Catalogue Rothschild*, t. I, n^o 444.

« Or ne suis je seul a qui ce bon tour a esté faict. Si Alain Chartier vivoit, croy hardiment, amy, que vouluntiers me tiendroît compaignie a faire plaincte de ceulx de leur art qui a ses œuvres excellentes adjoüsterent la *Contre Dame sans mercy*, l'*Hospital d'amours*, la *Complaincte de saint Valentin* et la *Pastourelle de Granson*, œuvres certes indignes de son nom et aultant sorties de luy comme de moy la *Complaincte de la Bazouche*, l'*Alphabet du temps present*, l'*Épitaphe du comte de Sales*, et plusieurs aultres lourderies qu'on a meslees en mes livres¹. »

La *Pastourelle* se trouve dans trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds fr. 833, ff. 174 v^o — 175 v^o, 1131, ff. 192 r^o — 194 v^o, 2201, ff^o 99 bis r^o — 103 r^o. Elle commence ainsi :

Une jeune, gente bergiere
 Et ung simple loyal bergier
 Vys l'autrier sus une riviere
 Entre les aultres solacier².
 Tost après, j'ouy commencier
 Au bergier demandes et plaintes,
 De joye poy, de doulours maintes;
 Car il disoit en ses clamours,
 Et en juroit et sains et saintes,
 Que trop le tourmentoit amours.

Dans les éditions d'Alain Chartier et dans les manuscrits 833 et 1131, ce petit poème comprend quinze dizains rimant *ababccded* et un huitain final que voici :

Amours tresjoyeusement dure
 Pour monstrier foy et aliance;
 Mais nom d'amours est decevance,
 C'est une tresfaulce pointure.
 Amours ne veult autre pasture
 Que douce, loyal gouvernance.
 C'est sa paix, c'est sa soubstenance³,
 C'est tout son bien, je le vous jure.

1. Cette lettre se trouve en tête de l'éd. des œuvres de Clément Marot, imprimée à Lyon en 1538.

2. Édition :

Une jeune bergeronnette
 Et ung simple loyal bergier
 Je vy sur une rivierette
 Entre les autres soulacier.

3. Édité. : substance.

La *Pastourelle* du manuscrit 2201 est formée de dix-neuf dizains, et se termine ainsi :

Chalengier ne sçay ne pourroye;
 Crier mercy est mon mestier.
 Mais se par trop ne vous amoye,
 Mieux saroye mon cuer aisier,
 Sans li grever ou ennuyer
 Par rage ne par jalousie,
 Par doubtaunce ne par envie.
 Et qui tel chalenge querroit,
 La ou amour est reffroidie,
 Ja un tout seul ne trouverroit.

Le poème est un dialogue amoureux entre un berger et une bergère. Le berger souffre de voir autour de celle qu'il aime d'autres amoureux que lui, et il presse vivement son amie de renvoyer tous ces galants ou du moins de les accueillir plus froidement; cela serait, remarque-t-il, plus convenable, et les mauvaises langues auraient moins beau jeu. La bergère, qui se plaît évidemment au milieu de sa petite cour amoureuse, ne se rend pas aux bonnes raisons de l'amant. Elle n'a, dit-elle, qu'indifférence pour tous ces soupirants qui ont le don d'exciter la jalousie de son berger. Qu'il n'ait crainte, elle sait les tenir à distance. Quant aux médisants, elle s'en moque et restera toujours loyale et pure. Elle garde autour d'elle plusieurs amoureux, parce que c'est un moyen de cacher au monde son amour pour le berger qu'elle aime¹. Si elle ne parlait toujours et partout qu'à un seul homme, les mauvaises langues ne glosaient-elles pas bien davantage? Et la bergère, qui semble très experte dans les choses d'amour, continue à éduquer à sa manière son ami le berger, débouté de ses réclamations jalouses et plus amoureux que jamais.

L'autre poème de Granson, imprimé comme la *Pastourelle* dans les éditions d'Alain Chartier, la *Complainte de saint Valentin*, se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fr. 833, ff. 172 r^o — 174 r^o 2. Il est formé de 34 huitains rimant *ababbcb*, et commence par ces vers :

1. Cette même idée fait le sujet d'une ballade de Christine de Pisan. Éd. Roy, I, p. 27, ball. xxvi.

2. Cf. *Bull. de la Soc. des Anc. Textes*, I, p. 36, et Pasinis, II, p. 173, cod. xxxvii.

Je voy que chascun amoureux
 Se veult ce jour apparier,
 Je voy chascun estre joyeux,
 Je voy le temps renouveler,
 Je voy chanter, rire, dancier,
 Mais je me voy seul en tristesse,
 Pource que j'ay perdu mon per,
 Non pas per, mais dame et maistresse ¹.

Dernier huitain :

Amours l'a ainsi commandé,
 A qui vueil et dois obbeir,
 Et sa nompareille beaulté
 M'y a fait du tout consentir.
 Pour ce suis sien sans departir
 Entierement jusqu'à la fin ².
 Ainsi luy promets sans mentir
 Ce jour de la saint Valentin.

Voici une brève analyse de ce petit poème. C'est la Saint-Valentin, jour où les amoureux se choisissent « une dame et maistresse » qu'ils font serment d'aimer et de servir fidèlement pendant une année. Tout le monde est joyeux, rit, chante et danse. Seul, au milieu de l'allégresse générale, un pauvre amoureux se lamente, et pleure « son per » que la mort cruelle a ravi. A sa douleur il n'y a qu'un seul remède, la mort. Comment pourrait-il aimer une seconde fois? Son amour, maintenant anéanti, n'était-il pas toute sa vie? Quand ma dame, dit-il, me regardait « de ses beaulx doulx rians yeux », j'étais plus heureux qu'un roi :

Je me tenoye plus heureux
 Cent fois que dire ne sçaroie
 Quant de ses beaulx doulx rians yeulx
 Ung doulx regard sans plus avoye.

1. Édité :

Mon per, dis je, dame et maistresse.

2. Édité. vers 3-6 :

De tresparfaite voulenté
 Vueil tout son vouloir acomplir.
 Pour ce sans jamais repentir
 La serviray jusqu'à la fin.

Et plus loin :

Plus me valoit l'amer ainsi,
En aucune bonne esperance
D'avoir en aucun temps mercy,
Que d'estre roy de toute France!

Tandis que le pauvre amant se plaint piteusement, saint Valentin lui-même et le dieu d'amour s'approchent de lui, le consolent et lui donnent enfin le conseil de choisir une nouvelle dame, jeune et belle, qui lui fera bien vite oublier la première. Mais notre amoureux ne veut pas en entendre parler. A Dieu ne plaise qu'il oublie la dame qu'il a perdue : plus jamais il ne se mêlera aux gens « de joyeux courage » qui chantent et qui rient :

Helas! sire, pardonnez moy,
Et me laissez souffrir ma peine;
Je ne quier qu'estre en un recoy
Pour regretter ma souveraine.

Cependant, cédant aux conseils de saint Valentin et à l'autorité du dieu d'amour, il consent à aller voir la dame qui doit le guérir. Cette dame lui paraît « la merveille du monde ». Par la volonté d'Amour, il en tombe aussitôt amoureux, et il promet, séance tenante, de la servir toute la vie, sans oublier cependant, dit-il,

celle dont j'ay plaint
Si longuement la departie.

IV.

Le manuscrit français de la Bibliothèque nationale, n° 2201, ancien 7999, est bien connu : il renferme des ff. 1 à 70 v° le *Livre des cent ballades* qu'a publié, en 1868, feu M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, et, immédiatement à la suite, différentes pièces, plaintes amoureuses, lais, virolais, rondeaux, ballades, que nous allons passer en revue, et qui remplissent les ff. 71 r° à 104 v°. Les ff. 105 r°-109 r° contiennent un petit poème amoureux, sans titre, commençant par ce vers :

Amis, t'amour me contraint.

Enfin, après quelques pages laissées en blanc, on trouve du f. III r° à la fin la *Patience de Griselidis*, en prose. Tout le manuscrit, qui est des premières années du xv^e siècle, semble écrit de la même main. Deux feuillets ont été arrachés entre les ff. actuels 70 et 71 : ils renfermaient vraisemblablement les vingt derniers vers de la ballade de Bucy et la ballade du bâtard de Coucy, que Pannier a publiés dans le tome I^{er} de la *Romania*.

Les divers morceaux qui remplissent les ff. 71 r° à 104 r° sont sans nom d'auteur, sauf trois des plus importants qui sont expressément attribués au sire de Granson et qui ont été signalés déjà plus d'une fois, en dernier lieu par M. G. Paris dans le t. XVI de la *Romania*¹. Cinq autres de ces pièces, anonymes dans le manuscrit 2201, se retrouvent, comme nous le verrons, dans d'autres manuscrits avec le nom d'Oton. Toutes — sauf deux — traitent le même sujet ; les mêmes idées répétées souvent dans les mêmes termes, des vers identiques, des allusions fréquentes aux mêmes choses et aux mêmes circonstances, obligent à croire à un seul poète, Oton de Granson. L'énumération et l'analyse de ces différents morceaux seront la meilleure preuve de ce que j'avance.

I. La première pièce, f. 71 r°, est une ballade qu'on peut considérer comme le prologue de ce petit recueil, dont le dernier morceau, f. 103 v°, est la conclusion bien évidente.

Salut de paix et bonne entencion
 A tous amans qui la voudront avoir,
 Et aux dames recommandacion,
 De par cellui qui vous fait assavoir
 Que nul ne doit chalengier par devoir
 Les biens d'amours et de grace donnez².

La « maison d'Amours », dit le poète, a deux portes, celle par où l'on entre, *Joye*, et celle par où l'on sort, *Douloir* ; le dieu, à son bon plaisir, fait entrer les uns et sortir les autres : inutile, dans ce dernier cas, de s'irriter ou de gémir,

Car le courroux n'y vault pas une maille.

1. *Romania*, XVI, p. 414, note 3.

2. Même idée dans les deux derniers dizains de la *Pastourelle* du ms. 2201.

Voici l'envoi :

Gens et gentes, se vous me demandez
 Comment je sçay les amoureux secrez,
 Je n'en sçay [riens] fors que par devinaille,
 Pour resjoir les cuers desconfortez,
 Car le courroux n'y vault pas une maille.

II. f. 71 v°. *La Complainte de l'an nouvel que Granson fist pour un chevalier qu'il escoutoit complaindre* : 8 strophes de 8 vers rimant *ababbcb*, dont voici la première :

Jadiz m'avint que par melancolie
 De toutes gens me prins a eslongier.
 Pour estre seul laissay la compaignie,
 Au boiz alay jouer et solacier,
 La nuit devant que l'an doit commencer
 Mais je n'en [fus] pas alé longuement,
 Quant j'escoutay la voix d'un chevalier
 Qui se plaingnoit d'amours trop durement.

Le poète énumère les nombreux griefs du malheureux chevalier : celui-ci se plaint d'abord du dieu d'amour qui est sans pitié, puis de sa dame, cause de son « desconfort », puis de son cœur qui s'est laissé prendre, puis de ses yeux qui l'ont trahi ; ce qui ne l'empêche pas d'avouer qu'une chose entre toutes le chagrine profondément, c'est d'être éloigné de sa dame, dont la vue seule le consolait de tous ses maux. Le poème finit ainsi :

Le chevalier qui menoit tele vie
 De cuer [parfont] bien souvent souspiroit.
 Il sembloit bien qu'il avoit grant envie
 De retourner la ou son cuer estoit ;
 Et quant son plaing recommencier vouloit,
 Je vins avant pour le reconforter,
 Et le gettay du penser qu'il avoit.
 Ainsy lui fiz sa complainte finer.

III. f. 73 r°. *Le souhait de saint Valentin*. Notre poète peu favorisé d'amour se livre au passe-temps innocent de faire des souhaits pour tromper son malheur.

Il me convient par souhait conforter.
 Sanz souhaidier ne pourroye porter
 Au long aler les griefs maux que je port.
 Bon est souhait qui fait au cuer deport.

En souhaidant se puet uns homs deduire,
 Lui soulacier, et sanz nul autre nuire.
 Et puisque j'ay des souhaiz habondance,
 Et mon souhait ne fait a nul nuisance,
 Et j'ay si pou des autres biens d'amour,
 Souhaidier vueil sanz faire [long] demour.

Les souhaits se bornent à deux : il désire ressembler à sa dame en toutes choses, et obtenir merci.

Tout le premier souhait que je vueil faire,
 S'il ne devoit a ma dame desplaire,
 Je vouldroye que je feusse, par m'ame,
 Pour homme tel comme[nt] elle est pour femme.

.....
 Et vouldroye que j'eüsse la grace
 D'estre tenus en toute bonne place
 Pour aussi bon entre [tous] les gens d'armes
 Comme on la tient pour belle entre [les] dames,
 Et feusse plain de voulenté hardie
 Tant comme elle est plaine de couardie.

Le *Souhait de saint Valentin* se termine ainsi :

Et en la fin de mon souhait vouldroye
 Que je feusse de ma dame choisy
 Pour son servant, (et) non mie pour ami,
 Maiz que ce fust ce samedi matin,
 Pour ce qu'il est jour de saint Valentin¹.

IV. f. 74 r^o, ballade. Le poète nous apprend que depuis « trois ans entierement » il sert sa dame, mais sans succès. Voilà pourquoi il est « triste, pensiz, sans nul esbatement ». Refrain :

Un seul confort de ma tresbelle dame.

V. f. 74 v^o, ballade. Quand le poète se mit au pouvoir d'Amour, il était loin de penser qu'il en aurait « si dur guerre-

1. De 1350 à 1397, le 14 février n'est un samedi qu'en 1355, 1366, 1372, 1377, 1383, 1394. De ces dates, les trois dernières doivent être écartées, puisque Granson nous dit à plusieurs reprises qu'il était jeune quand il écrivit les vers du ms. 2201. Si nous admettons, comme cela paraît probable, que Granson est né vers 1340, on peut placer la composition de ce recueil entre 1366 et 1372.

don ». Il n'en est pas moins bien décidé à servir sa dame jusqu'à la fin. Refrain :

De mieulx en mieulx serviray ma maistresse ¹.

Les cinq balades ensuiyans.

VI. f. 75 v^o. Cette ballade, dans laquelle Granson chante les louanges de sa dame, a été traduite par Chaucer dans la *Compleynt of Venus* ² :

- 1 Il n'est confort qui tant de biens me face,
Quant je ne puis a ma dame parler,
Comme d'avoir temps, loisir et espace
De longuement en sa valour penser,
Et (de) ses doulz fais femenins recorder
Dedens mon cuer. C'est ma vie, par m'ame,
Ne je ne truis nul homme qui me blasme,
Car chascun a joye de li ³ loer.
- 2 Il a en li bonté, beauté et grace,
Plus que nulz homs ne saroit deviser.
C'est grant eür quant en si pou de place
Dieux a voulu tous les biens assembler.
Honneur la vuelt sur toutes honorer.
Onques ne vi si [douce et] plaisant dame
De toutes gens avoir si noble femme;
Car chascun a joye de li loer.
- 3 Ou qu'elle soit, bien fait et mal efface.
Moult bien li siet le rire et le jouer.
Son cuer esbat et les autres soulace
Si liement qu'on ne l'en doit blasmer.

1. La même ballade se retrouve dans un ms. de Westminster Abbey, décrit par M. Paul Meyer, *Bull. de la Soc. des Anc. Textes*, I, p. 31.

2. On lit dans le ms. T des œuvres de Chaucer (Trinity College, Cambridge, R, 3, 20) : « The Compleynt of Venus. And filowing begynneth a balade translated out of frenshe into englisshe by Chaucier, Geffrey; the frenshe made sir Otes de Grauntsome, knight Savosyen. » Et dans le ms. A (Ashmole 59, Bodleian Library) : « Here begynneth a balade made by that worthy knight of Savoye in frenshe, calde sir Otes Graunson; translated by Chauciers. » Voy. Chaucer, *The minor poems*, ed. by Rev. W. Skeat. Oxford, 1888, in-8, p. 392.

3. *Manuscrit* : lui.

De li veoir ne se puet nulz lasser.
 Son regart vault tous les biens d'un royaume.
 Il semble bien qu'elle est tres noble femme,
 Car chascun a joye de li loer.

Je donne ici, pour faciliter la comparaison, le texte anglais d'après l'excellente édition du Rév. W. Skeat¹, et je renvoie à plus tard les réflexions que la traduction de Chaucer peut suggérer.

Ther nis so hy comfort to my plesaunce,
 Whan that I am in any hevinesse,
 As for to have leyser of remembraunce
 Upon the manhod and the worthinesse,
 Upon the trouthe, and on the stedfastnesse
 Of him whos I am al, whyl I may dure;
 Ther oghte blame me no creature,
 For every wight preiseth his gentilesse.

In him is bountee, wisdom, gouvernaunce
 Wel more then any mannes wit can gesse;
 For grace hath wold so ferforth him avaunce
 That of knighthode he is parfit richesse.
 Honour honoureth him for his noblesse;
 Therto so wel hath formed him Nature,
 That I am his for ever, I him assure,
 For every wight preiseth his gentilesse.

And not-withstanding al his suffisaunce,
 His gentil herte is of so greet humblesse
 To me in worde, in werke, in contenaunce,
 And me to serve is al his besinesse,
 That I am set in verrey sikernesse.
 Thus oghte I blesse wel myn aventure,
 Sith that him list me serven and honoure;
 For every wight preiseth his gentilesse.

VII. f. 76^{ro}, ballade incomplète : deux strophes de huit vers. Le poète, continuant l'éloge de sa dame, remarque qu'elle a tous les biens, toutes les beautés, toutes les vertus, mais que décidément son cœur est insensible. Refrain :

Car trop par est son cuer plain de reffuz.

1. Chaucer, p. 206.

VIII. f. 76 r^o, ballade. Le poète prie sa dame de le secourir contre Dangier, Durté, Paour¹. Première strophe :

Or est ainsy que pour la bonne, belle,
 Gracieuse² ou tous biens sont manans,
 Je suis ferus ou cuer soubz la mamelle
 Du dart d'Amours dont li fers est trenchans;
 Et si vous di qu'il a passé VII ans,
 Mais encor n'est la plaie refermee,
 Car sanz mercy ne puet estre sanee.
 Priez pour moy tous les loyaulx amans³.

1. Dans le *Soubait de saint Valentin* (III), le poète parle également de ses quatre ennemis :

Dangier, Reffus, Paour avec Durté.

De même, ballades XXVII et XXX. Cf. XXXI, quat. 45.

2. Dans quelques cas, Granson semble admettre l'hiatus de l'*e* féminin. Cf. Tobler, *Vers fr.*, p. 70.

Comme le sien est foible et souffrant.

(III)

Je suy vostre ou que je soye.

(XIX)

Tout ensemble ou plain chemin.

(XX bis)

C'est ma dame ou tout honneur repaire.

(XXXI)

On retrouve la même liberté, au moins à ce qu'il semble, chez quelques poètes du x^ve siècle. Dans une petite pièce anonyme du ms. de l' Arsenal 3521, ff^o 74 v^o, 75 v^o :

Toy submittre a nostre jugement.

Et pour mettre en ce conclusion.

Chez Charles d'Orléans, éd. d'Héricault,

Sur ung livre, en me faisant promette. (I, p. 12.)

Sans faintise ou excusacion. (p. 97.)

En novembre, ou lieu de Nonchaloir. (p. 110.)

Tout le monde en a la congnoissance. (p. 191.)

Qui me loue il m'est injurieux. (p. 213.)

Toutefois il faut remarquer que dans tous les exemples de Charles d'Orléans, ainsi d'ailleurs que dans celui de la pièce anonyme et dans deux de ceux de Granson, le fait ne se produit que quand le mot terminé par un *e* féminin se trouve à la césure lyrique. Il est donc possible que les trois exemples de nos poètes, qui ne présentent pas cette condition, ne soient que des fautes de copistes.

3. Dans la *Complainte de saint Valentin*, imprimée dans les éditions d'Alain Chartier, on lit, strophe 5 :

Plourez pour moy, je vous en pri,
 Tous cuers qui aimez loyaument.

IX. f. 76 v^o, ballade. Les biens d'amour se payent cher :

1. Certes, Amours, c'est chose convenable
 Que voz grans biens [vous] faciez comparer :
 Veillier ou lit et jeuner a la table,
 Rire plourant et en plaignant chanter,
 Baissier les yeux quant on doit regarder,
 Souvent changier couleur et contenance,
 Plaindre en dormant et songier a la dance,
 Tout a rebours de ce qu'on vult trouver.
2. Jalousie, c'est l'amer du deable;
 Elle vult tout veoir et escouter,
 Ne nulz ne fait chose si raisonnable
 Que tout a mal ne le vueille tourner.
 Amours, ainsi fault voz dons acheter,
 Et vous donnez souvent sanz ordonnance
 Assez douleur et petit de plaisance,
 Tout a rebours de ce qu'on vult trouver.
3. Pour un court temps le gieu est agreable;
 Mais trop par est encombreux a user,
 Et, ja soit il a dames honorable,
 A leurs amis est trop grief a porter.
 Toudiz convient souffrir et endurer,
 Sanz nul certain languir en esperance,
 Et recevoir mainte male meschance,
 Tout a rebours de ce qu'on vult trouver.

C'est l'original de la seconde ballade de la *Compleynt of Venus* :

1. Now certes, Love, hit is right covenable
 That men ful dere bye the noble thing,
 As wake a-bedde, and fasten at the table,
 Weping to laughe, and singe in compleyning,
 And down to caste visage and loking,
 Often to chaungen hewe and contenaunce,
 Pleye in sleping, and dremen at the daunce,
 Al the revers of any glad feling.
2. Thogh Jelosye wer hanged by a cable,
 She wolde al knowe through her espying;
 Ther doth no wight no-thing so resonable,
 That al nis harm in her imagening.

Thus dere aboutt is love in yeving,
Which ofte he yiveth with-ouen ordinaunce,
As sorow ynogh, and litel of plesaunce,
Al the revers of any glad feling.

3. A litel tyme his yift is agreable,
But ful encomberous is the using;
For sotel Jelosye, the deceyvable,
Ful often-tyme causeth destourbing.
Thus be we ever in drede and suffering,
In nouncerteyn we languishe in penaunce,
And han ful often many an hard meschaunce,
Al the revers of any glad feling.

X. f. 77 r^o, ballade :

1. Amours, sachiez que pas ne le vueil dire
Pour moy getter hors des amoureux las¹;
Car j'ay porté si long temps mon martire .
Que mon vivant ne le guerpiray pas.
Il me souffist d'avoir tant de soulas
Que veoir puisse la [belle et] gracieuse;
Combien qu'el est [en]vers moy dangereuse,
De li² servir ne seray jamaiz las.
2. Certes, Amours, quant bien droit [je] remire
Les haulx estas, les moyens et les bas,
Vous m'avez fait de tous les bons eslire,
A mon avis, le meilleur, en tous cas.
Or aime, cuer, ainsy que tu pourras;
Car ja n'aras paine si doulereuse,
Pour ma dame, que ne me soit joieuse :
De li servir ne seray jamaiz las.
3. Cuer, il te doit assez plus que souffire
D'avoir choisy ce[lle] que choisi as.
Ne quiers [or] plus royaume ne empire,
Car si bonne jamaiz ne trouveras,

1. Cf. ce que le poète, après s'être plaint d'Amour un peu trop vivement, dit à la fin de la ball. IV :

Se je me plains de voz fais trop souvent,
Hélas! Amours, vueilliez moy pardonner.
Ce que j'en dy c'est par force d'amer.
Onques mais las je ne me plains, par m'ame.
Ce sont mes maux qui me font demander
Un seul confort de ma tres belle dame

2. *Manusc.* lui.

Ne si belle par mes yeux ne verras :
 C'est jeunesse sachant et savoureuse.
 Ja soit elle de m'amour desdaigneuse,
 De li servir ne seray jamais las.

C'est la troisième et dernière ballade de la *Compleynt of Venus*.

1. But certes, Love, I sey nat in such wyse,
 That for tescapē out of your lace I mente;
 For I so longe have been in your servyse
 That for to lete of wol I never assente;
 No force thogh Jelosye me tormente;
 Suffyceth me to see him whan I may,
 And therfore certes, to myn ending-day
 To love him best ne shal I never repente.
2. And certes, Love, whan I me wel avyse
 On any estat that man may represente,
 Than have ye maked me, through your franchyse,
 Chese the best that ever on erthe wente.
 Now love wel, herte, and lok thou never stente;
 And let the Jelous putte hit in assay
 That, for no peyne wol I nat sey nay;
 To love him best ne shal I never repente.
3. Herte, to thee hit oghte y-nogh suffyse
 That Love so hy a grace to thee sente,
 To chese the worthiest in alle wyse
 And most agreable unto myn entente.
 Seche no fether, neytner wey ne wente,
 Sith I have suffisaunce unto my pay.
 Thus wol I ende this compleynt or lay;
 To love him best ne shal I never repente.

Les trois ballades dont est formée la *Compleynt of Venus* sont suivies d'un envoi curieux, dans lequel, après s'être, suivant la coutume, excusé de sa petite « suffisaunce », c'est-à-dire, comme aurait dit un poète français de la même époque, « de son petit engin, » Chaucer ajoute :

And eek to me hit is a greet penaunce,
 Sith rym in English hath swich scarsitee,
 To folowe word by word the curiositee
 Of Graunson, flour of hem that make in Fraunce.

Chaucer nous apprend donc, si je le comprends bien, que la nécessité tout à la fois de trouver des rimes et de suivre mot à mot le texte français lui a donné beaucoup de mal. A vrai dire, cette expression « word by word » ne laisse pas de nous étonner maintenant que nous avons sous les yeux l'original de Granson. Si, en effet, les deux dernières ballades sont relativement traduites d'une manière assez fidèle, la première par contre s'écarte presque complètement du français; la troisième strophe de cette première ballade, par exemple, n'a rien dans Chaucer qui rappelle Granson. La première partie de la *Complaynt of Venus* est donc plutôt une imitation partielle de cinq ou six vers qu'une traduction du français. Evidemment, ce n'est pas la difficulté de trouver des rimes qui a aussi considérablement éloigné Chaucer de Granson. Le poète anglais a-t-il eu pour cette première ballade un texte différent du nôtre? C'est peu probable. Chaucer, en effet, malgré son désir du mot à mot, a pris à l'égard de son modèle d'assez grandes libertés : il en a complètement modifié la donnée dans les trois ballades. Tandis que, dans le texte français, Granson chante les louanges de sa dame, fait des plaintes au dieu d'amour et proteste enfin de sa soumission et de sa fidélité, dans la Complainte de Chaucer, c'est une femme qui parle et qui fait l'éloge du chevalier qu'elle aime. Le sujet, ainsi retourné, nécessitait d'assez grands changements, et l'on comprend que dans de telles conditions il ne pût être question de « mot à mot ».

On trouve, dans la plupart des éditions de Chaucer, la *Complaynt of Venus* imprimée à la suite de la *Complaynt of Mars*, avec le titre unique de *The Complaynt of Mars and Venus*. En réalité, ces deux poèmes n'ont rien de commun. Il est facile de voir que, pour la forme au moins, ils diffèrent complètement : trois ballades transcrites ici-même, plus un envoi de dix vers rimant *aabaabbaab*, constituent le premier; le second, beaucoup plus long, comprend 22 septains en *ababbcc* et 16 strophes de neuf vers rimant *aabuabbcc*. Quant au fond, cependant, les critiques anglais admettent généralement, sur l'autorité de Shirley, que l'une des Complaintes est une réponse à l'autre, et que toutes les deux ont été composées en l'honneur de la même personne.

D'après Shirley, la *Complaynt of Mars* aurait été composée par Chaucer pour Isabelle, duchesse d'York, fille de don Pedro de Castille. Cette princesse serait désignée dans le poème sous

le nom de Vénus, et Mars représenterait John Holande, comte de Huntingdon, puis duc d'Exeter, frère utérin de Richard II. A la fin de la *Compleynt of Venus*, dans le manuscrit T des œuvres de Chaucer (Trinity College, Cambridge, R. 3. 20), Shirley a mis la note suivante : « Hit is sayde that Graunsome made this last balade for Venus, resembled to my lady of York; aunsweyng the complaynt of Mars¹. » Il en résulterait que Granson, ayant lu pendant un de ses séjours en Angleterre la *Compleynt of Mars*, y aurait répondu par une *Complainte de Vénus*, pareillement adressée à la duchesse d'York. Et cette grande dame, qui serait ainsi la Vénus des deux Complaintes, aurait prié Chaucer de traduire en anglais le petit poème de Granson. M. Skeat, se basant sur les notes de Shirley, date la *Compleynt of Mars* de 1374 environ², et place la composition et la traduction de la *Complainte de Vénus* vers 1393³, l'époque précisément où Granson, compromis par la mort du comte Rouge, fuyait son pays et recevait en Angleterre une pension de Richard II.

Tant qu'on n'a pas eu sous les yeux le texte de Granson, tout cet échafaudage a pu se tenir debout avec plus ou moins de solidité. Le ton si différent des deux complaintes aurait dû cependant faire naître quelques doutes sur les affirmations de Shirley : il fallait vraiment de la bonne volonté pour voir dans les trois ballades de Granson une réponse au poème anglais, rempli d'allusions astronomiques. Maintenant que nous avons l'original, tout s'écroule. Jamais Granson n'a fait de *Complainte de Vénus* : il a, dans sa jeunesse⁴, — en 1393, il avait cinquante ans passés, — composé des ballades à l'occasion d'un amour malheureux ; Chaucer en a choisi trois, les a traduites et réunies en un petit poème. Dans ce poème, il n'est question ni de Vénus, ni de Mars ; et il nous faut sans doute admettre que le titre de *Compleynt of Venus* n'est pas de Chaucer, mais de Shirley. La dame qui, dans cette complainte, fait l'éloge du chevalier son ami, tient d'ailleurs un langage

1. Skeat, p. 392.

2. Skeat, p. lx.

3. Skeat, p. lxxx.

4. Voy. XXIV, XXX, XXXI, XXXII.

qu'on ne comprendrait pas dans la bouche de Vénus. Comment donc Vénus, déesse de l'amour, pourrait-elle se plaindre de ce que ses propres dons se payent cher, ou s'écrier comme dans la ballade III :

But certes, Love, I sey nat in such wyse
That for tescape out of your lace I mente ?

Shirley s'est trompé : la soi-disant *Compleynt of Venus* n'a vraisemblablement rien à faire avec la *Compleynt of Mars*¹.

Les six balades ensuivans.

XI. f. 77 v^o, ballade. — Cependant notre poète, malade d'amour, désire une mort prochaine. Refrain :

Prouchaine mort en lieu de garison.

XII. f. 78 r^o, ballade. — Qu'il veille ou qu'il dorme, il a sa dame devant les yeux. Refrain :

Il m'est aviz que vostre beauté voye.

XIII. f. 78 v^o, ballade. — Il implore merci de sa dame. Refrain :

Ma seule dame plus que nulle autre amee.

XIV. f. 79 r^o, ballade. — Comme dans la ballade X, Granson se félicite d'être amoureux d'une dame dont tout le monde admire « la beauté, l'honneur, la renommée, le los, le prix, le bel maintenant, le bien et la grâce ». Première strophe :

Puisqu'Amours vult, [et] li plaist et agree
Que vostre soient du tout entierement
M'amour, m'esper, mon plaisir, ma pensee,
Mon cuer, ma joye, tout mon esbatement,
Je l'en mercy, car je sçay fermement
Que plus grans biens ne me pourroit donner
Que de vous faire par moi cherir, doubter,
Obeir, craindre, honorer et servir.

1. Rien n'empêche cependant que Chaucer n'ait traduit, comme on peut le conclure des notes de Shirley, les trois ballades de Granson à la demande de la duchesse d'York. Oton a pu connaître cette dernière en Angleterre, et peut-être déjà en Espagne.

Car en ce faire je prens plus de plaisir
 Cent mil[le] fois que se d'une autre avoye,
 Sanz mal avoir a prendre et a choisir,
 Trop plus de biens que penser ne saroye¹.

XV. f. 80 r^o, ballade. — Même idée que dans la ballade précédente. Le poète continue l'éloge de sa dame, à laquelle il restera toujours fidèle. Refrain :

Dame de moy plus que nulle autre amee.

XVI. f. 80 v^o, ballade. — Lamentations du poète obligé de quitter sa dame. Voici l'envoi :

Belle princesse, en qui maint mon espoir,
 Par qui mon cuer est mat, pensiz et noir,
 Moy qui suy vostre, vous pri et vueil prier
 Qu'il vous plaise moy vouloir envoyer
 Pour adoucir le mal qu'il me fault traire
 De vo doulz cuer un gracieux penser,
 Car quanque voy ne me fait que desplaire.

XVII. ff. 81 r^o-83 v^o. *Complainte de saint Valentin*, qu'il ne faut pas confondre avec la complainte du même nom imprimée dans les œuvres d'Alain Chartier. Poème de 15 huitains en *ababbcb*² commençant par ces vers :

Je vous vueil [a] tous diz servir
 Sanz jamais guer(re)don recevoir,

et se terminant par ceux-ci :

Et vostre grace demander
 En tout ce qui ne vous desplait.

Comme dans la *Complainte de l'an nouvel* (II), ou dans la ballade XVI, Granson se lamente d'être obligé de quitter sa belle inflexible :

Hors du pays me fault aler;
 Et, quoy que soit du revenir,

1. Même idée dans XXVII :

C'est mon oppinion
 Qu'il me vault mieux [trestouz] les maulx avoir
 En vous servant, que d'autre recevoir
 Tous les grans biens que jamais homme avra.

2. Le poète emploie des rimes identiques pour chaque groupe de trois huitains.

Il convient mon cuer demourer
 A vous sanz jamaiz departir.
 Ce n'est vie que pour languir.
 Car jamais ne seray joyeux
 Tant que je puisse reveïr
 Votre plaisant corps gracieux.

et plus loin :

Certes, ma tresfine clarté,
 Le jour que je ne vous verray,
 Mes yeulx seront en obscurté,
 Et en tenebres languiray.
 Helas! jamais joye n'avray
 Se je fais de vous long demour,
 Et pour ce mon cuer vous lairay
 Qui fera haster le retour.

Une chose le consoleraït de toutes ses peines : « oïr la douce voix » ou contempler les « beaux yeux » de sa dame.

Je ne plaindroye nullement
 Les maulx que j'ay a endurer,
 Se je vous veïsse souvent;
 Plus ne voulsisse demander.
 Car seulement [de] regarder
 Votre doulz visaige bien fait
 Me fait mes paines oublier,
 Tant l'aime et si [tres] bien me plaît!

Il proteste pour la cinquième ou sixième fois de sa fidélité éternelle :

Belle, bonne, douce, plaisant,
 Gracieuse en fais et en dis,
 Je suis vostre loyal servant,
 Et loyal vous seray tousdiz.
 Ne me vueilliez vouloir le pis
 Se mon cuer vous aime trop fort,
 Car amour l'a en vous assiz,
 Pour amer jusques a la mort.

Loin de sa dame, il devra, nouveau tourment, cacher aux yeux indiscrets le mal dont il souffre dans son cœur :

Or me faudra mon dueil celer,
 Et mon mal mucier et couvrir,
 Et pour mes souspirs mieulx embler
 Plains de lermes mes yeulx ouvrir.

Et il ajoute :

Se pour estre d'amours martir
Doit nulz amans valoir le mieulx,
J'ay esperance de venir
Ou paradis aux amoureux.

Ce dernier vers est-il une allusion au *Paradis d'amour* de Froissart?

XVIII. f. 83 v^o. *Balade de saint Valentin*. Ballade dont tous les vers, sauf le refrain, commencent par ces mots : *Je vous choisy* :

Je vous choisy, noble loyal amour,
Je vous choisy, souveraine plaisance,
Je vous choisy, gracieuse doulçour,
Je vous choisy, tresdouce souffisance,
Je vous choisy de toute ma puissance,
Je vous choisy de cuer entier et vray,
Je vous choisy par tele convenance
Que nulle autre jamaiz ne choisiray.

XIX. f. 84 r^o. *Virley*.

Je vous aime, je vous desir,
Je vous vucil doubter et servir,
Je suy vostre ou que je soye,
Je ne puis sanz vous avoir joye,
Je puis par vous vivre et morir.

Onques si fort ne vous amay,
Onques tant ne vous desiray
De tout entier le cuer de moy.

Vostre lige suy et seray,
Jamaiz autre ne serviray,
Je le vous jure par ma foy.

1. Cette ballade se retrouve dans le *Jardin de Plaisance*, éd. Vêrard, fo 107 v^o. L'envoi, qui manque dans le ms. 2201, est ainsi conçu :

Prince du puy, j'ay choisy la plus franche
Qui soit depuis Paris jusqu'a Tournay.
Je voue aux sains dont voy la remembrance
Qu'autre que vous jamais ne choisiray.

Loyal amour me fait sentir
 En penser et en souvenir
 Plus que onques senti n'avoie,
 Car il n'est riens que sanz vous voye
 En quoy mon cuer prengne plaisir.
 Je vous aime, etc.

Ce virelai a été imprimé dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*¹ avec cet en-tête : « Virlay adressé par Odo de Gransson à Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. » Cette petite pièce de vers, lue par M. Baudot dans une séance de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, est, nous dit-on, « extraite du manuscrit inédit d'Odo de Gransson². » MM. Henri Beaune et J. d'Arbaumont, dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche*³ qu'ils ont publiés pour la Société de l'Histoire de France, ont réimprimé ce virelai dans une note à propos d'Isabelle de Portugal. — Une chose est certaine, c'est que ces vers n'ont pas été adressés à Isabelle de Portugal, qui naquit en 1397, l'année même où Oton de Granson mourait de la main d'Estavayer.

XX. ff. 84 v^o-86 r^o. *Le lay de desir en complainte*, en vers de

1. 1^{re} série, t. I (1832-1833), in-8^o, p. 18.

2. M. Baudot ne donne malheureusement aucun détail sur ce manuscrit, qu'il serait intéressant de retrouver. Le virelai publié dans les *Mém. de la Comm. des Antiq. de la Côte-d'Or* présente dans les derniers vers un texte différent de celui du ms. 2201 :

Loial amour me fait sentir
 En penser et en souvenir
 Vostre beaulté que je verroye
 Moulz voluntier, se je savoye
 Que ce fust bien vostre plaisir.

M. Picot a bien voulu, à propos du ms. Baudot, me communiquer la note suivante : « Le manuscrit dont M. Baudot a donné quelques extraits est sans doute un manuscrit du dix-huitième siècle que le *Catalogue* du libraire Baur, à Paris, annonce en ces termes (octobre 1879, n^o 392) : *Cent Ballades, Rondeaux, Lais, Virelais et autres pièces compilés par messire Granson*. Le titre est déjà curieux à cause de l'annonce des *Cent Ballades* ; mais où se trouve l'original ? Il est probable que M. Baudot l'ignore ; aussi a-t-il jugé prudent de n'en pas parler. »

3. T. II, p. 54, note 5.

10, 8, 7 et 3 syllabes répartis en sept strophes de longueur inégale. Voici le commencement de la première :

Belle, tournez vers moy vos yeux,
 Et congnoissez mon grief martire ;
 Car pour riens ne vous ose dire
 Le mien desir, ainçois vueil mieulx
 En vous servant devenir vieux.
 Ce qui vous plaist me doit souffire,
 Et me souffist, sans contredire,
 Combien que mon cuer soit [i]tieux
 Que plusieurs fois et en mains lieux
 De la bouche me convient rire
 Quant le cuer ou corps [me] souspire.

Le poète, qui n'a plus nulle part « paix, santé ne repos » écrit des vers

Chançons, lais
 Et virlais,

pour montrer à sa dame tout l'amour qu'il a pour elle :

... Je les traïs et les attrais
 Du plus parfont de mon penser,
 Pour vous monstrier, soit par chanter
 Ou par rimer, que, sanz faulcer,
 De vous suy fin amoureux vrais,
 Et vueil amer et bien celer
 Sanz plus rover ne demander
 Fors que mon cuer soit mis en paix ¹.

Le *Lay de desir en complainte* se termine par les deux vers suivants :

Vo beauté fist la peinture
 Qui si fort me fait douloir.

Dans le manuscrit de la Bibl. Nat. fr. 1131, ff. 69 r^o-71 v^o, on trouve une longue *Complainte amoureuse de saint Valentin Gransson* (que je désignerai par le chiffre XX bis), dont les 21 premiers vers sont exactement semblables à ceux qui com-

1. Alain Chartier dit dans la *Belle dame sans mercy*, éd. Duchesne, p. 503 :

Je laisse aux amoureux malades
 Qui ont espoir d'allegement
 Faire chansons, ditz et balades,
 Chascun en son entendement.

mencent le *Lay de desir* que nous venons de voir. A partir du 22^e vers, les deux poèmes diffèrent complètement ¹. Les lamentations de l'amant éconduit deviennent, dans cette complainte, plus vives que ci-devant. On rencontre même quelques paroles amères qui étonnent de la part de Granson, toujours si soumis et si respectueux :

Qui doit jamais avoir fiance
 En femme, tant ait de prudence,
 De beaulté, ou de courtoisie?
 Certes nulz homs qui ait science,
 S'il ne veult en grant pascience
 Et en douleur user sa vie.
 Quant je n'y voy que maladie,
 Et enfin fraude et decevance,
 Il me semble, quoy que on die,
 Que femme n'est de bien garnie,
 Fors de frauduleuse muance.

Oton rappelle à sa dame les serments que tous deux s'étaient jurés jadis sur les « sains euvangiles » :

Ne vous souvient il de la foy
 Que, pieça, entre vous et moy,
 Comme vray loyal amoureux,
 Feismes chacun en droit de soy,
 Et jurasmes en ung recoy,
 Aux sains euvangilles tous deulz,
 Tenir a tousjours?

Et pour qui donc sa dame l'a-t-elle trahi? Oton reconnaît généreusement que son rival est le « nonpareil » et « le plus bel de tous », mais il l'accuse d'avoir le « cuer isnel » et d'aimer « en deux lieux » à la fois :

Et vous avez le non pareil
 De tous choisy et le plus bel
 Pour moy banir de vos amours,
 Si comme on m'a dist, sans rappel.
²

1. Les 22 premiers vers riment ainsi : *abba abba abba abba cc cd cd*; tout le reste de la Complainte est formé de strophes de 11 vers en *aabaabbabba*.

2. Ce vers manque.

Et je demourray seul tousjours.
 Mais gardez vous bien de ses tours,
 Pour ce qu'il a le cueur isnel.
 Bien le congneust le dieu d'Amours
 L'autrier, quant il fist le rebours
 De loyaulté par vostre appel.

Faisant trêve à ses lamentations, le poète prend congé des amoureux plus heureux que lui, et de sa dame qu'il aime plus que jamais :

Adieu vous dys, vraiz amoureux,
 Adieu, tous cueurs liés et joyeux,

 Adieu, ma dame et mon cueur doux ;
 De vous ne puis estre oublieux.
 Priés pour moy le dieu d'Amours
 Que sa grace me soit secours
 Contre le mal dont je me deulz.

Voici la dernière strophe de cette longue *Complainte* :

Car je voy bien, puisqu'ainsy va
 Que ma dame delaissié m'a
 Tout ensemble au plain chemin,
 Que plus de remede n'y a
 En mon fait, puisqu'il me faultdra,
 Ce jour de la Saint Valentin,
 Aler a doulereuse fin
 Ou desert, ou mon cueur fera
 Penitance soir et matin,
 En gemissant pour son declin
 Dont jamès ne se partira.

XXI. ff. 86 v^o-88 r^o. *Lay*. C'est comme le précédent un « lay de desir », long de 81 vers, commençant ainsi :

Pas ne m'avez point de retraire,
 Car le point n'yert jamais retrais...

Si la dame « pleine de refus », pour une fois cédant à merci, ne se hâte de porter remède au mal qui consume son pauvre soupirant, celui-ci, conduit à une mort prochaine, deviendra « d'amour martir parfaïs ». C'est là un titre que Granson aime à se donner : dans le *Lay de desir* (XX), il avait déjà dit :

Je seray d'amours martir,
 Et Dieux ait mercy de m'ame!

Et le *martir*, nous l'avons vu (*Complainte* XVII), sera digne d'entrer dans le *Paradis d'amour*¹. Granson cite, dans ce lai, les opinions de Guillaume de Machaut, de Guillaume de Saint-Amour et de Jean de Meun sur *desir* qui est « moult ardant chose ».

Voici la fin :

Ne doy je bien estre joyeux
 Quant chascun jour mon mal empire ?
 Il n'a usurier en l'empire
 Qui soit d'avoir si convoiteux
 Comme je suis tresangoisseux
 De vous ma pensee descrire.
 Mais a tel mal ne vault [nul] mire,
 Tant soit preu, sages et soucieux :
 Se vo cuer n'est du mien piteux,
 Aultre confort n'y sçay eslire.
 Ce fait desir qui tel m'a(r)tire.
 Belle dont je suis envieus,
 Entendez mon lay desireus,
 Et voiez qu'il me fait defrire,
 Et pour mieulx apparecevoir l'ire
 Dont je suis merancoleus².

XXII. f. 88 r^o, *ballade*. Le poète nous apprend pour quelle cause futile son inconstante amie l'a planté là. Cette ballade est suivie dans le manuscrit d'une réponse, peu aimable, de la dame. Voici la ballade et la réponse :

1 Hélas! quel mal, quel ennuy, quel dolour,
 Quel grant meschief, quel soussi, quel[e] paine,
 Sueffre et fera desor[e]maiz mon cuer
 Pour vous que j'ai(m), sanz pensee villaine,
 Plus amee que autre chose mondaine,
 Et loyaument servie main³ et soir
 Selon mon sens? Et se par non savoir
 J'ay fait pour quoy vous pensez le contraire,

1. Voy. également l'envoi de la ball. XXVIII.

2. La construction des derniers vers de ce lai n'est pas claire.

3. *Manusc.* : matin.

- Ce me poise, maiz, pour vous dire voir,
Je n'ay riens fait qu'Amours ne m'ait fait faire ¹.
- 2 Vous me blasmez que j'ay fait grant longueur
D'aler vers vous, et m'estiez prouchaine ;
Mais ce me fist Amours, qui la rigueur
Des medisans qui ont trop longue alaine
Cremoit trop fort; si ay bien dure estraine
Quant pour si peu je me voiz decevoir,
Et a autrui les doulz biens recevoir
Qu'on m'a toluz, dont [je] ne me puis taire,
Car puis le temps que ma dame en fu hoir,
Je n'ay riens fait qu'Amours ne m'ait fait faire.
- 3 Qu'en puis je maiz se je me plain et plour,
Que j'ay ainsi sans achoison certaine
Perduz les biens, les plaisirs de doulcour
Que je cuidoye avoir comme demaine?
Or estes vous de bien grant durté plaine,
Qui me laissez pour autre ami avoir,
Et [qui] jurez que voz beaux yeux veoir
Ne pourroient riens [en] moy que vous puet plaire;
Et si n'est pas par moy, que a mon pouoir
Je n'ay riens fait qu'Amours ne m'ait fait faire.

Response.

Dea, beaux amis, vous vous desconfortez
Trop durement, a petite achoison;
Vous regretez les biens que vous avez
Eüz d'Amours par moult longue saison,
Et puis dites que [je] faiz traïson
Quant autrement de vous ne me souvient.
Mais se par force autre amer me convient,
En devez vous sur moy crier et braïre?
Prenez en gré le temps comme[nt] il vient :
Je n'ay riens fait qu'Amours ne m'ait fait faire.

1. Granson avait déjà dit, XVII :

Et se je ne suis congnoissant,
Saïge, courtois et bien apris,
Je me repens, et suïz doulent
Se j'ay de riens vers vous mespris.
Maiz cuer qui est d'amours espris
Juge souvent du droit le tort,
Et puet faillir sanz son advis
Aucune foiz quant raison dort.

Cf. XX bis.

XXIII. f. 88 v^o, *balade*. Le poète voit sa dame en songe ; contempler les « tresbeaux yeulx » de sa *maïstresse* le consoleraït dans sa peine. Envoi :

Ma souveraine qui toutes autres passe,
 Avant mouroye que [je] jamais amasse
 Autre que vous journee ne demie.
 Car mieulx vouldroye par vous perdre la vie
 Que recevoir de tous biens a monjoye.
 En esperance que ne m'oubliez mie,
 Ma seule amour en quel (que) lieu que je soye.

XXIV. f. 89 v^o, *rondel*.

S'il ne vous plaist que j'aye mieulx,
 Je prendray en gré ma tristesse.
 [Mais], par Dieu, ma plaisant maïstresse,
 J'amasse plus estre joyeux !

De vous suy si fort amoureux
 Que mon cuer de crier ne cesse.
 S'il ne vous plaist que j'aye mieulx,
 Je prendray en gré ma tristesse.

Belle, tournez vers moy voz yeulx ¹,
 Et veez en quele tristesse
 J'use mon temps et ma jeunesse ;
 Et puis faites de moy voz jeux,
 S'il ne vous plaist que j'aye mieulx.

XXV. f. 89 v^o, *balade*. Louanges de la dame. Refrain :

Par vo douceur, tresbelle et bonne nee.

XXVI. f. 90 r^o. *balade*. Eloge de la dame, âgée seulement de seize ans :

1 Touz les [grans] biens que l'en savroit
 Deviser ne de bouche dire
 Sont en celle pour qui reçoit
 Mon [povre] cuer maint [dur] martire.
 Ou royaume ne en l'empire
 N'en a nulle de tel(e) façon.
 Car je croy que Pymalion
 Ne l'eüst sceu si bien tailler.

1. Ce vers est le même que le premier du *Lay de désir en complainte* (XX) et de la *Complainte amoureuse* (XX bis).

Ne l'en [ne] pourroit recouvrer
 Une si douce demoiselle.
 Par Dieu! sanz les autres blâmer,
 Je n'en congnoiz nulle si belle.

2 Car il n'est homme, s'il la voit
 De ses tresbeaux [et grans] yeux rire,
 Qu'il ne faille que [le] sien soit
 A tous jours maiz sanz contredire,
 Pour ce qu'elle a plus qu'a suffire
 De senz, d'onneur et de raison;
 Et sa noble condicion
 Attrairoit de cuers un millier.
 De bel acueil, de doulz parler,
 Ne s'i compare nulle a elle;
 Pour ce vous di qu'a tout compter
 Je n'en congnoiz nulle si belle.

3 Et se le dieu d'Amours vouloit
 Amer, mieulx ne pourroit eslire.
 Mais je croy que point ne l'avroit.
 Car trop est preste d'escondire¹.
 Je n'y sçay plus rien a redire
 Qu'elle n'ait tout le bon renom
 Qu'en dame trouver pourroit on,
 Dont c'est merveilles a penser
 Quant en si jeune aage trouver
 On puet les biens qui sont en celle
 Qui ne fait qu'en XVI ans entrer.
 Je n'en congnois nulle si belle.

4 Princes, toute m'entencion
 Sera de bientost retourner,

1. Même idée dans VII :

A mon advis, Dieu, Raison et Nature,
 En li former se sont bien entendus;
 Car faicte l'ont de tous les vices pure
 Et parée de toutes les vertus.
 Ne je ne croy aujourd'uy vive nulz
 Que onques veist dame plus assouvie,
 Se n'est pourtant que d'amer n'a envie.
 Car trop par est son cuer plain de reffuz.

Voy. également XXX :

Besoing me fait querir vostre mercy,
 Mais de l'avoir douteusement vous prie,
 Car je sçay bien plusieurs y ont failly
 Qui mieux de moy l'avoient desservie.

Pour veoir son viaire cler
 Et sa beaulté fresche et nouvelle.
 Car, a tout bien considerer,
 Je n'en congnoiz nulle si belle.

XXVII. f. 91 r^o, ballade. Notre poète aime mieux recevoir des maux de sa dame que des faveurs d'une autre. Refrain :

Faites de moy tout ce qu'il vous plaira.

XXVIII. f. 91 v^o. *Le desert*, ballade. Désolé d'être obligé de quitter le pays qu'habite sa dame, Granson désire la mort. Envoi :

Princesse belle, jeune, fresche sanz per¹,
 Vous qui pouez desur moy ordonner
 Et commander tousjours vo bon plaisir,
 Savoir vous fait vostre loyal martir
 Qu'il a pour vous des maulx [si] largement
 Que riens ne vult pour son cuer resjoir
 Fors que la mort [hélas!] prouchainement.

Nous trouvons ensuite deux ballades satiriques, dont je ne m'explique pas la présence ici et qui n'ont dans tous les cas rien à faire avec les lamentations amoureuses de Granson. La première, qui est intitulée *Balade de la court* (fol. 92 v^o), a pour refrain :

Monseigneur dit bien, il a droit

et se retrouve, par exemple, dans les manuscrits Bib. Nat. fr. 1707, fol. 63 et n. acq. fr. 6221 (Barrois 523), fol. 10 v^o; cf. Queux de Saint-Hilaire, *Eust. Deschamps*, II, xxviii. Elle est imprimée dans le *Jardin de Plaisance*, fol. 103 r^o de l'édition Vêrard. L'autre, *Balade de sens*, fol. 93 r^o, avec refrain :

Quant les sages gouverneront

se retrouve dans le ms. franç. 1619, fol. 99; elle a été imprimée par Crapelet dans les *Poésies morales et historiques* d'Eustache Deschamps, sous ce titre : *Comment le roy aura juste maison et son royaume bien reformé quant les sages gouverneront*².

1. *Manusc.* :

Princesse des belles, jeune sans per.

2. On peut se demander si cette ballade, que le trop fameux Raoul Tainguy a fait figurer dans le ms. des œuvres d'Eustache Deschamps, est bien réellement de ce poète.

XXIX. f^o 93 v^o. *L'estraîne du jour de l'an*. Petit poème commençant ainsi :

Joye, santé, paix et honnour,
 Bon an, bonne nuit et bon jour,
 Bonne aventure et bonne estraine,
 Ma belle dame souveraine,
 Et (en) toute parfaicte plaisance,
 Vous doint Dieux qui en a puissance,
 Et vous octroit, ma douce dame,
 Aise de corps et salut d'ame.....

Le poète, ce premier jour de l'an, se donne lui-même sans partage à sa dame, avec tout ce qu'il possède :

Pour ce que je n'ay don meillour,
 Vous donne mon cuer et m'amour,
 Mon corps et tous les biens que j'ay.

Voici la fin :

Ne vueil penser, dire ne faire,
 Chose qui vous doye desplaire;
 Maiz [ai] propos et voulenté
 De vous servir toudiz a gré,
 Et de vous amer et doubter,
 Et obeïr et désirer,
 Plus fort de cest jour en avant
 Que je ne fiz onques devant.
 Vous le savez, se je puis vivre,
 Mieulx par mes fais que par mon livre.
 Or vous doint Dieux vouloir aussi
 Que vous aiez de moy mercy.
 Et lors seray bien estrénez,
 Ce jour de l'an qui est entrez.

XXX. f^o 94 v^o. *Balade de saint Valentin double*. Le poète se met de nouveau, dans ce jour de la Saint-Valentin, au service de sa dame. Six douzains, dont voici le premier :

Il a passé des ans sept et demi
 Que je vous ay pour ma dame choisie,
 Et au jour d'hui de rechief vous choisy
 Pour une foiz et pour toute ma vie.
 Et si sçay bien que de vous ne doiy mie
 Estre choisi comme pour vostre per,
 Ne je ne l'ose souhaidier, ne penser.
 Mais, s'il vous plaist, belle, bonne, plaisant,

Choisissez moy comme vostre servan¹
 Qui loyaument vous vueil servir et plaire;
 Et se mercy vous requier trop avant,
 Pardonnez moy : besoing le me fait faire².

XXXI. ff. 96 v^o-99 v^o. *Complainte de Gransson*. Dans ce petit poème de 48 quatrains, on retrouve à peu près toutes les idées émises dans les différentes pièces que nous venons de voir. Voici le commencement :

Je souloye de mes yeux avoir joye,
 En mon parler souvent me deduisoye,
 Et volentiers les autres escoutoye;
 Mais a present
 Je ne suis liez de chose que je voye,
 Ne confortez de nouvelle que j'oye³,
 Et le parler de riens ne me resjoye;
 Car vraiment
 Mes paroles et mon entendement
 Et mes regars sont de tel sentement
 Que se vivre vouloye liement
 Je ne pourroye.
 Maiz je suis [or] si loing d'esbatement
 Que point n'en ay, ne mon cuer ne s'entent
 Fors en penser. C'est mon soustenement
 Ou que je soye⁴.

1. Voy. III, XVII.

2. La même ballade se retrouve dans un ms. de Westminster Abbey, *Bull. de la Soc. des anc. Textes*, I, 32. Elle est imprimée dans le *Jardin de Plaisance*, éd. Vêrard, fol. 68 v^o, mais *simple*, c'est-à-dire trois strophes et un envoi.

3. Manuscrit :

Je ne suis de chose que je voye
 Liez ne confortez de nouvelle que j'oye.

4. La forme de cette complainte, quatrains enchainés 4 par 4, *aaabaaab bbbabbba*, en vers de 10 et 4 syllabes, se retrouve dans le *Dit de la Marguerite* de Machaut, dans les *Complaintes amoureuses* de Christine de Pisan; en vers de 8 et 4 syllabes dans le *Paradis d'amour* (*Complaintes de l'amant*) et dans l'*Espinette amoureuse* (*Complainte de l'amant*) de Froissart. Ces quatrains, fréquents dans la poésie du xv^e siècle, sont ordinairement enchainés d'une façon plus simple : *aaab | bbbe | cced*, | etc. : en vers de 10 et 4 syllabes, dans le *Dit dou bleu chevalier* de Froissart, dans le *Débat des deux amans* et le *Dit de Poissy* de Christine de Pisan, dans le *Livre des quatre dames* et les *Deux fortu-*

Ce qui navre à ce point Granson, c'est d'avoir dû quitter sa dame. Il nous raconte comment il fit ses adieux :

Je prins congié de ce tresdoulz enfant
 Les yeulx mouilliez et la bouche riant,
 Par semblant liez et de cuer bien doulent,
 Ce vous affie.

Granson s'en va, mais son cœur reste derrière lui :

Lointain de moy, en estrange contree,
 Laisse mon cuer, m'amour et ma pensee,
 Ou service de la plus belle nee,
 A droit jugier,
 De la meilleur et la mieulx renommee,
 Qui soit [ça bas] entre ciel et rousee!

Quel sort l'attend loin de sa dame? Quelle figure fera-t-il au milieu de gens joyeux et gais?

En grant plaisance vit [cil] qui est bien aise
 Et qui souvent voit chose qui lui plaise;
 Maiz se ne stuz je pas qui mon cuer laisse
 Derriere moy,
 Et si m'en voy, comment qu'il me desplaise,
 Ne ne voy riens qui ma douleur apaise;
 Ainçois convient que de mon mal me taise.
 Savez pourquoy?
 Car les autres qui sont en esbanoy
 N'acomptent riens en tout mon [grant] anoy,
 Et leur deduit le mal que je reçooy
 De riens n'abaisse;
 Ainçois me croist par leur joieux arroy,
 Quant je suis la ou ma dame ne voy,
 Et m'est avis que riens avoir ne doy
 Fors que desaise.

nés d'amour d'Alain Chartier, dans le *Poème de la Prison* de Ch. d'Orléans (*Copie de la Lettre de retenue*), dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban; en vers de 8 et 4 syllabes dans le *Mystère de la Passion* également, et dans le *Débat de la Noire et de la Tannée*. — Quicherat en cite encore des exemples chez Crétin et Marot. — Henry de Croy attribue à tort l'invention de ce quatrain à Arnoul Greban. Voy. le *Myst. de la Passion*, éd. Paris et Raynaud, pp. XII et XIII.

Le pauvre amoureux n'a pas même de repos la nuit :

En mon dormant n'ay que travail et paine,
Et a mengier ne truis viande saine,
Et puis les nuis m'est la teste si vaine

Qu'il m'est advis

Par mes songes, comme chose certaine,
Que je voye ma dame souveraine.
Elas! non fais, [car] elle est trop lointaine,
Dont je vaulz pis ¹.

Granson alors entreprend l'éloge de sa dame :

Tant est plaisant a veoir sa jeunesse,
Et en ses fais a tant de gentillesce
Qu'il n'est nul cuer si chargé de tristesse,
Se il congnoist

Sa grant valeur et sa [tresgrant] noblesse,
Sa grant bonté et sa tresgrant humblesse,
Que tout ne soit retournez en leesse,
Quant il la voit.

Car c'est celle qui tout scet et congnoit,
Et tous ses fais clerement apperçoit :
Quant riens y a qui bien seant ne soit
Tantost l'adresce.

Onques ne vi, certes, a dire voir,
D'un foible corps issir si grant pouoir,
Ne d'un jouvent monstrier si grant savoir
Comme fait celle... ²

Aussi Granson, qui sait que tout bonheur est perdu pour lui tant qu'il sera loin de sa dame, n'a qu'une préoccupation :

1. Cf. XII :

Car en veillant par force de penser
Veoir vous cuide sanz heure de faillir
Des yeux du cuer, et quant un pou dormir
Il me convient, ainsy com(me) je veilloye,
Pour la tristesse qu'Amours me fait sentir,
Il m'est aviz que vostre beauté voye.

Et XXIII :

Il n'est un seul plaisir
Qui soit en moy, fors que [en] mon dormir
Je cuidoye veir des yeux de ma pensee
Son beau corps gent, dont ma paine est doublee
A resveillier, quant il n'en est neant!

2. Cf. VI, VII, XXVI.

retourner dans le pays qu'elle habite et la revoir. La *Complainte* se termine par les quatrains suivants :

Tout le dangier et toute la durté
 Que j'ay ou cuer de ma dame trouvé,
 Ne le reffus qu'elle m'a [ja] monstré,
 Ce saiche Dieux,
 Ne m'ont tant fait d'ennuy et de griefté,
 Ne tant mon corps empiré ne grevé,
 Comme le temps depuis que j'ay esté
 Loing de ses yeux.
 Car de veoir son gent corps gracieux,
 Malgré Dangier, devenoye joieux,
 Et tous mes maulx en supportoye mieulx
 Pour sa beauté ¹.
 Or la gart Dieux du mal saint encombreux,
 Et du dangier des jeunes et des vieulx,
 Et de tous cuers qui seront envieux
 Sur sa bonté !

XXXII. f^o 99 v^o, *rondel*.

Adieu, jeunesse, m'amie,
 De vous me fault departir,
 Plus ne vous puis retenir
 Car le temps ne le vult mie,
 Et sanz vostre compaignie
 Ne dois nulz amour servir.
 Adieu, jeunesse, m'amie,
 De vous me fault departir.
 Helas! tant de bonne vie
 Et de gracieux plaisir
 Faites a voz genz sentir
 Que c'est bien droit que je die :
 Adieu, jeunesse, m'amie,

1. Cf. XXIII :

Si scay je bien que ma dure destresse
 Ne me laira un seul bien recevoir
 Jusques alors que verray a largesse
 Vos tresbeaux yeulx, car je [le] scay de voir
 Que sanz cela je ne puis joye avoir.
 Savez pourquoy? C'est mon joyeux desir,
 C'est tout mon bien, mon plaissant souvenir,
 C'est mon confort, c'est ma joye celee,
 C'est mon espoir par qui sera censee
 Ma dure paine qui dure longuement.

Cf. X, XVI, XVII, XXVIII.

De vous me fault departir.
 Plus ne vous puis retenir
 Car le temps ne le vult mie.
 Desor(c)mais merancolie
 Me vendra fort assaillir.
 Adieu, jeunesse, m'amie,
 De vous mie fault departir.
 Mais de vostre druerie
 Me lerez le souvenir
 En mon cuer pour reverdir
 Un joli rains de folie.
 Adieu, jeunesse, m'amie.

XXXIII. ff^o 99 bis r^o-103 r^o. *La Pastourelle Gransson*. Cf. ci-dessus.

XXXIV. f^o 103 r^o, *balade*. L'amant mourra de l'amour que depuis « environ six ans » il a pour sa dame. Refrain :

Puisqu'il li plaist, il me souffist.

XXXV. f^o 103 v^o, souhaits d'amour. Granson fait des vœux pour tous les amants, spécialement pour ceux qui comme lui sont éloignés de leurs dames. Voici quelques vers :

Tant est navrez qui amour blesse ¹
 Que j'ay pitié de tous amans,
 Soient Anglois ou Alemans,
 De France nez ou de Savoye ;
 Et prie a Dieu qu'il les avoye
 Et [les] conforte a tous besoings,
 Et mesmement ceulx qui sont loings
 De la ou leur cuer est assis,
 Dont [ilz] sont tristes et pensifs.
 Et si requier au dieu d'Amour
 Qu'il vueille savoir leur clamour,
 Et oir les pleurs et les plains
 Et les regrez dont ilz sont plains,
 Et face les cuers souvenans
 A ces dames de leurs servans,
 Et leur envoit bonnes nouvelles
 A elles d'eulz et a culz d'elles,
 Et les face brief retourner

1. Ce premier vers est isolé.

Et tous leurs fais a bien tourner.

.....

Ne ja au dieu d'Amours ne place

Que loyal cuer perde sa place

Par nul(le) nouvel(le) entrevenant :

Ce ne seroit pas avenant.

Le tout est terminé par le vers suivant :

Veez de mon songe la fin.

V.

Je n'ignore pas que ces ballades et ces complaintes sont remplies, tant les unes que les autres, à des degrés divers, de lieux communs amoureux qu'on retrouve exprimés dans des termes souvent tout pareils chez bien d'autres poètes du XIV^e et du XV^e siècle. Mais à côté de ces clichés inévitables, qui ont défrayé toute la littérature érotique issue du Roman de la Rose, quelques allusions à des circonstances plus précises et plus particulières donnent à ce petit recueil une physionomie moins banale. Voici en quelques mots ce qui se dégage des 35 pièces que nous venons d'examiner :

Un chevalier (III), jeune encore (XXIV, XXX, XXXI, XXXII), avait aimé pendant plusieurs années (IV, trois ans; XXXIV, environ six ans; VIII, sept ans; XXX, sept ans et demi) une jeune et belle damoiselle, qui, sans repousser précisément ses déclarations, ne lui avait fait en somme que de vaines promesses. Tous deux cependant s'étaient juré un amour éternel sur les « sains euvangiles ». Granson fait deux ou trois fois la description, toujours la même, de sa dame. Quoique fort jeune (seize ans d'après XXVI; cf. X, XV, XXVIII, XXX, XXXI, XXXII), elle réunit à un haut degré de perfection toutes les qualités physiques et morales qu'une femme puisse désirer : son *savoir* fait l'étonnement de tous (VI, XXVI, XXXI); chacun la trouve belle; tous ceux qui la voient en tombent amoureux (XXV, XXVI, XXXI); ses yeux « rians » sont particulièrement « plaisans a regarder » (XX *bis*, XXVI; cf. *Complainte* dans les éd. de Chartier, strophe 7). Cependant, lasse des hommages de son soupirant, la belle dame, subitement, le quitte sur un prétexte futile et prend un autre ami (XX *bis*,

XXII). Désolation du pauvre Oton, plus fêru d'amour que jamais. C'est alors qu'il écrit ses ballades et ses complaintes pour dire à sa dame qu'il l'aime encore et qu'il n'aimera et ne servira jamais qu'elle, en dépit de la trahison dont elle s'est rendue coupable (V, X, XIII, XIV, XV, XVII, XVIII, XIX, XXIII, XXIV). Il aime mieux être maltraité de la dame qu'il adore que comblé de faveurs par une autre (X, XIV, XXVII). S'il a commis une faute, il en demande pardon (XVII, XXII, XX *bis*). Sur ces entrefaites, l'obligation de quitter le pays de sa dame vient mettre le comble aux maux d'Oton (XVI, XVII, XXVIII, XXXI, XXXII, XX *bis*). Éloigné de celle qu'il aime, au milieu de gens indifférents, il doit cacher sa douleur (XVII, XX, XXXI); isolé dans la foule qui rit et qui danse, il ne songe qu'à sa dame : le jour et la nuit, qu'il veille ou qu'il dorme, il la voit (XII, XXIII, XXXI). Ses forces, il le sent bien, ne lui permettront pas de rester longtemps absent; le désir de revoir son amie infidèle lui fera hâter le retour (XVII, XXVI, XXXI). Contempler sa dame est, en effet, pour lui le bien suprême : cela seul le console de son peu de succès (X, XII, XVI, XVII, XXIII, XXVIII, XXXI). Deux choses seulement pourraient guérir un jour son cœur malade : merci de sa dame, ou la mort (IV, XI, XIII, XXVIII, XX *bis*). Obtenir merci, notre amoureux, après avoir espéré un moment, n'y compte plus; la demoiselle dont il est l'humble *servant* est « par trop plaine de reffus » (VII, XXVI, XXX). Puisqu'ainsi le veut sa dame, il sera le *martyr* d'amour (XVII, XX, XXI, XXVIII). Que tous ceux qui aiment loyalement prient pour lui !

Nous pouvons dire, je crois, sans risquer de nous tromper, que les différentes pièces qui composent ce recueil, liées entre elles par un même sujet, ont pour auteur un seul poète, Oton de Granson. Les complaintes ou autres poésies expressément attribuées à ce chevalier, la *Complainte de l'an nouvel* (II), le *Virelay* XIX, le *Lay de désir en complainte* (XX), la *Complainte amoureuse de saint Valentin* (XX *bis*), la *Complainte* XXXI, et les ballades traduites par Chaucer (VI, IX, X), servant de points de comparaison, ne laissent aucun doute là-dessus¹. Il est

1. Ce travail était terminé, quand, parcourant les œuvres du marquis de Santillane dans l'édition de Amador de Los Rios, je suis tombé par hasard sur la

regrettable que deux feuillets aient été arrachés dans le manuscrit 2201. Les 20 vers de la ballade de Bucy et les 28 vers de la ballade du bâtard de Coucy ne suffisaient pas, dans tous les cas, à les remplir, et, peut-être, aurions-nous trouvé à la fin des *Cent ballades* ou au commencement de nos 35 pièces quelque indication concernant « le petit livre de messire Ode ».

Quelle est la grande dame à qui sont adressés les vers de notre poète ? Mais, d'abord, faut-il prendre au sérieux ce que nous dit Granson à la fin des *Souhais* (XXXV), et dans l'envoi de la première ballade ? Ne parle-t-il des « amoureux secrez » que « par devinaille ¹ » ? Et comment faut-il entendre le dernier vers du recueil :

Veez de mon songe la fin ?

La petite pièce des *Souhais* n'a rien d'un songe, pas plus que le recueil tout entier ; et il serait inexact, je crois, de conclure de ce passage que Granson dans ses ballades et complaintes ne désigne aucune dame réelle et bien vivante, mais la femme en général, l'« éternel féminin », et chante les louanges de *dame*

note que le savant espagnol a consacrée à notre chevalier (Madrid, 1852, in-4, p. 616). M. Amador de Los Rios, désireux d'obtenir quelques renseignements sur Oton de Granson, s'adressa à M. Paulin Paris, par l'intermédiaire de M. le comte de Circourt. Il apprit ainsi que deux mss. de la Bibl. Nat. renfermaient quelques poésies de Granson (ms. 7373 [lisez : 7372^s, auj. 1131], et 7999 [auj. 2201]) : « En el primero se contienen principalmente obras de Chartier : la última parte del segundo puede, en concepto de M. Paris, atribuirse todo entera á Granson, bien que no todas las composiciones llevan su nombre. » (J'ai retrouvé avec plaisir cette opinion de M. Paulin Paris, qui vient donner à ma thèse une importante confirmation). A ces renseignements précieux, M. Amador de Los Rios — il eût peut-être bien fait d'en avertir les lecteurs — en ajoute d'autres de sa façon. Il nous apprend, par exemple, que Granson appartenait à une des familles les plus illustres de la Bourgogne, qu'il fut contemporain d'Alain Chartier et de Charles d'Orléans, et père du fameux Jean de Granson exécuté en 1455 dans les prisons de Poligny par ordre de Philippe le Bon. Puis, voulant donner aux lecteurs une idée du style et du talent poétique de Granson, il imprime, d'après le ms. 2201, la ballade d'Eustache Deschamps qui a pour refrain :

Quant les sages gouverneront.

1. « Par ouïdire », dira plus tard Alain Chartier à la fin des *Deux fortunés d'amours*.

Beauté, comme fera plus tard Charles d'Orléans dans le *Poème de la Prison*. Le rêve de messire Ode, en effet, ressemble fort à la réalité : les belles dames que les poètes invoquent dans des songes ne sont pas « sans merci », et elles n'ont pas pour leurs poursuivants d'amour des réponses comme celle que s'attira Granson. Est-ce par discrétion que le poète nous représente comme un *songe*, fruit de sa pure imagination, les vers que lui inspira son amour malheureux, et qu'il réunit, selon son expression « pour resjoir les cuers desconfortez ? » Peu importe. Nous savons d'autre part qu'Oton de Granson eut pour une grande dame un amour qui ne fut pas toujours partagé. Plusieurs allusions, — non pas considérées comme verbiage d'amoureux, mais prises à la lettre, — des 35 pièces du manuscrit 2201 nous permettaient déjà de croire que la damoiselle, objet des soupirs d'Oton, occupait dans la société une position des plus élevées. Cela explique le ton respectueux qui règne dans tout le recueil. Dans les ballades composées à l'occasion de la Saint-Valentin, Granson, par exemple, ne prétend pas, comme le voulait l'usage, à être « le per », mais l'humble « servant » de sa dame :

Et si sçay bien que de vous ne doy mie
Estre choisi comme pour vostre per,
Ne je ne l'ose souhaidier, ne penser ¹.

Le sire de Granson, tout grand seigneur qu'il fût, avait, paraît-il, porté ses regards trop haut. Alain Chartier l'assimile à Guillaume de Machaut qui, comme on sait, récolta de ses amours avec Péronnelle d'Armentières plus de confusion que de vrai bonheur ² :

Et au fort qui plus bee hault
Et plus a fort a besongner :
Par Messire Ode et par Machault
Le pouez assez tesmoingner ³.

1. Granson insiste, dans les pièces III, XIV, XXV, XXVI, XXXI, sur la « noble condition » de sa *dame*, qu'il appelle « belle princesse » dans XVI, « princesse belle » dans XXVII et XXVIII.

2. Alain Chartier fait peut-être allusion à la première *maîtresse* de Machaut, Jeanne, qui, dit M. P. Paris (*Voir Dit*, p. 383) semble avoir appartenu aux premiers rangs de la société.

3. *Débat du Réveille matin*, éd. Duchesne, p. 499.

Les amours de Granson étaient donc célèbres. Christine de Pisan donne ce chevalier en exemple aux amoureux de son temps, aux gentilshommes, habitués de tavernes, qui ne trouvent rien de mieux à faire qu'à médire des femmes, et, après avoir fait le bel éloge d'Oton que j'ai cité plus haut, elle ajoute :

Les dames volt servir, prisier, amer.

Dans le *Débat des deux Amants*, elle cite également Granson parmi les « bons vaillans qui sans eulx affoler »

Vouldrent leur cuer en parfaite amour mettre.

Enfin, l'auteur du *Livre des faits de Bouciquant*, dans le chap. VII, intitulé : « Ci parle d'amours en demonstrant par quelle maniere les bons doivent amer pour devenir vaillans, » place Granson, à côté de Lancelot, de Tristan, du connétable Louis de Sancerre, au nombre de ceulx « lesquieulx le service d'amours a fait devenir vaillans et bien moriginez ».

Le virelai XIX fut composé, à ce que prétend Baudot, pour Isabelle de Portugal. Baudot a évidemment mal lu son manuscrit : la grande dame qui fit languir Oton s'appelait peut-être Isabelle, mais à coup sûr pas Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon. Serait-ce, plutôt, la fille du roi de Castille, Isabelle d'York, que le sire de Granson a pu connaître en Espagne et en Angleterre¹ ? Serait-ce même, pour prendre une plus grande dame, la reine de France, Isabelle de Bavière ? Voici pourquoi me vient à l'esprit cette dernière supposition : nous lisons ce qui suit dans le travail de Vallet de Viriville intitulé *La Bibliothèque d'Isabeau de Bavière* : « Le 15 janvier 1399, la reine acheta de Pierre Le Portier, libraire de Paris, un livre intitulé les *Cent ballades*, qui lui coûta 14 liv. 8 sous parisis. Cet ouvrage avoit pour auteur messire Othe de Granson. En 1401, la reine fit mettre à ce volume, par son orfèvre, deux fermoirs d'or qu'elle paya 6 liv. 8 s. p.² »

1. Il y aurait ainsi une part de vérité dans les notes de Shirley.

2. Vallet de Viriville, *La Bibl. d'Isab. de Bav.* Paris, Techener, 1858, in-8 de 38 pages (Extrait du *Bulletin du bibliophile*, 1858). Cf. Delisle, *Cabinet des mss.*, I, p. 50.

Les indications de Vallet de Viriville ont besoin d'une petite rectification, ou tout au moins donnent lieu à une remarque. On lit au f° 258 r° du *Registre des comptes royaux*, KK, 41 (*Argenterie de la reine*, 1393-1401) des *Archives nationales* : « A lui (Pierre le Portier) pour un livre nommé les *Cent ballades* prins et acheté de lui dès le XV^e jour de janvier..... XIII liv. xiiij s. p. »

Il n'est dans cet article nullement question d'Oton de Granson. Mais dans le *Registre* KK, 42, f° 31 r°, on trouve :

« A lui (Jehan Clerbout, orfèvre) pour avoir fait deux fermouers d'or pour le *Livre des ballades* messire Othes de Grantson¹... VI liv. xviiij s. p. »

Il est possible comme l'a pensé Vallet, que le *Livre des ballades*, auquel Isabeau de Bavière fit mettre en 1401 deux fermouers d'or, soit le même que le *Livre des cent ballades* qu'elle acheta en 1399. Cependant ce n'est pas absolument prouvé : les deux articles des comptes de la reine peuvent, fort bien, désigner deux ouvrages différents. L'un est peut-être un recueil de ballades que Granson, pendant un de ses séjours à la cour de France, offrit à Isabeau de Bavière ; l'autre est probablement le *Livre des cent ballades* qu'a publié en 1868 M. le marquis de Saint-Hilaire, et qui, composé entre 1386 et 1392, a pour auteurs Jean le Sénéchal d'Eu, Philippe d'Artois, Bouciquaut et Crésecques². Ceci dit, rien n'empêche de croire que Granson ait composé un *Livre des cent ballades*³. C'était alors un genre à la mode : Christine de Pisan, à elle seule, écrivit deux recueils semblables.

Ce n'est pas le seul ouvrage de Granson, pour le moment

1. Ce *Livre des ballades* n'est certainement pas le recueil que nous venons d'examiner : ce dernier comprend, il est vrai, 23 ballades, mais, en outre, 3 complaintes, 1 virelai, 2 rondels, 2 lais, 1 pastourelle et 3 autres petits poèmes.

2. Vallet regarde précisément ce *Livre des cent ballades* comme étant de Granson, et il en cite les mss. de la Bib. Nat. fr. 7999 (auj. 2201) et 8047¹ (auj. 2360). — Les *Cent ballades* du 2201 sont également, je ne sais pour quoi, attribuées à Granson dans le *Catalogue manuscrit* de la Bib. Nat. — M. de Saint-Hilaire ne mentionne pas cette attribution à Granson du *Livre des cent ballades*.

3. Voy. le ms. cité dans le *Catalogue* du libraire Baur.

perdu, dont nous ayons l'indication. On lit dans Barrois, parmi les « Livres de gestes » de la Bibliothèque de Bourgogne :

« Un autre livre en parchemin, historié en plusieurs lieux, escript en rime, parlant *De Oste Gransson*; commençant ou second feuillet *Souvent esbatre n'en aloye*, et le dernier feuillet : *Tant que son cuer soit* ¹; » ce qui est vraisemblablement un livre composé par Granson lui-même.

On pourrait aussi se demander si la petite *Complainte* qui, dans les éditions d'Alain Chartier, est imprimée à la suite de la *Pastourelle* et de la *Complainte de saint Valentin* n'est pas également de Granson. Elle comprend neuf strophes de onze vers rimant *aabaabbabba*, exactement comme la *Complainte amoureuse* (XX bis), et commence ainsi :

Hélas! se je me plains
Du mal de qui je suis plains...

Le poète, éloigné de sa dame par les médisances des envieux, se lamente, tout au moins, dans les mêmes termes que Granson :

C'estoit quanque je vouloye
Et tout le bien que j'avoie
Que veoir sa belle beaulté,
N'ailleurs plaisir ne prenoie;
Cent fois plus riche en estoie
Que d'une grant royauté ².
C'estoit ma seule santé,
Mon bien, tout ce que j'amoye.

A la suite de ce petit poème se trouve une autre *Complainte* qui n'est certainement pas d'Alain Chartier, et qu'il faut peut-être, de même que la précédente, attribuer à Granson. C'est un lay en vers de 3, 4, 5, 6, 7 et 8 syllabes, répartis en douze strophes, commençant :

Amis, t'amour me contraint,
Si qu'il me convient descrire
Le martire
Qui empire
Mon cuer, et mon corps destraint.

1. Barrois, *Bibl. protypogr.*, n° 1304.

2. Voy. VI et *Complainte de saint Valentin Granson*.

On le trouve dans le manuscrit 2201, faisant suite au recueil de Granson, dont il est en quelque sorte une contre-partie¹. C'est la dame cette fois qui se lamente de ce que son ami est absent, et qui supplie ce dernier de penser à la *retournee* :

Amis, encor bien dire l'os,
 Qu'onques Tristan ne Lancelos,
 Paris, Genevre, Yseult n'Elaine,
 N'ensuivirent si les esclous
 De loyauté, ne le propos,
 Comme je faiz, n'a si grief paine.
 Car joye n'ay, paix ne repos
 Pour toy, n'en riens ne me repos,
 Amis, quant je te suis lointaine,
 Et quant je te voiz si enclos,
 Je te promès, et a briefs mos,
 Que loyaulx te suis et certaine.

Auquel de tous ces ouvrages d'Oton font allusion les quatre vers du *Champion des dames* que M. G. Paris a cités dans le tome XVI de la *Romania*²? Martin Le Franc reproche aux amoureux de son temps de ne pas savoir aimer, et leur recommande la lecture de Granson :

Se le petit livre lisez
 De Messire Ode de Granson,
 Vous trouverez des biens assez
 En l'amoureuse cusanson.

Ces vers se rapportent peut-être au recueil du manuscrit 2201, dans lequel Granson donne, en effet, un bel exemple d'amour sincère et fidèle aux faux amants, coureurs d'aventures, trompeurs et hypocrites, qui, suivant l'expression de Martin Le Franc, sont

esbahis grandement
 Quant ung amoureux humilye
 Son cueur, et l'offre franchement
 A sa seule dame jolye.

1. Ce petit poème est complètement défiguré dans les éditions d'Alain Chartier. On le retrouve, ainsi que la *Complainte*

Helas! se je me plains,

dans le ms. Bib. Nat. fr. 833, et dans un ms. de Turin (voy. Pasini, II, 473), à la suite de la *Complainte de saint Valentin Granson* et de la *Pastourelle*.

2. *Rom.*, XVI, p. 414.

VI.

Oton de Granson semble donc avoir beaucoup écrit, à ne prendre même que ce qui lui est bien et dûment attribué. Sa renommée de poète était grande, à l'étranger peut-être plus qu'en France. Nous avons vu que Chaucer faisait le plus grand cas des vers de messire Ode. Le marquis de Santillane, non moins élogieux, les trouve remarquables de douceur et d'élévation : « Micer Otho de Granson, dit-il, parlant de la poésie, cavallero estrenuo et muy virtuoso, se ovo alta e dulcemente en esta arte. » En France, on semble avoir attaché moins d'importance aux délassements poétiques du sire de Granson : alors, en effet, tout seigneur, grand ou petit, savait aligner des vers et composer à l'occasion de gracieux rondels ou des complaintes d'amour. Voyez le *Livre des Cent ballades* et les treize réponses de Regnault de Trie, de Chambrillac, du duc de Berry, du sire d'Yvry, de la Tremoille, du duc de Touraine, de Jaquet d'Orléans, etc. Granson n'est que l'un de ces grands seigneurs, rimeurs parfois habiles, parfois maladroits. Il est comme eux un grand personnage, dont toute la vie, passée dans les cours de France, d'Angleterre, de Bourgogne et de Savoie, a été absorbée par des soins publics d'ordres divers¹ ; comme eux, il a pris une part active aux luttes de son époque, et n'a pu par conséquent consacrer à la poésie tout son temps et tout son cœur. Cependant, plus que d'autres seigneurs ses contemporains, il a su, au milieu d'occupations et de distractions de tous genres, se créer des loisirs pour écrire ballades et rondeaux ; et même il n'a pas composé que des morceaux détachés dus à l'inspiration du moment : il a écrit des poèmes, des *livres* qui étaient copiés et circulaient manuscrits. Mieux que tout autre grand seigneur du xiv^e siècle, Oton précède et explique Charles d'Orléans, le dernier et le plus illustre des poètes amateurs du moyen âge. Le *Poème de la prison* a plus d'un point de ressemblance avec le recueil que nous venons d'examiner ; et il me serait facile de mettre en regard des poésies du manuscrit 2201

1. D'après Martignier (*Dict. du canton de Vaud*), Granson aurait été lieutenant d'Amé VII en Piémont. Je n'ai pu vérifier le fait.

de nombreux passages des chansons et ballades de Charles d'Orléans qui démontreraient, s'il en était besoin, que ce dernier a connu et peut-être imité les vers de Granson¹. On pourrait faire de même pour Christine de Pisan et pour Alain Chartier, qui, on se le rappelle, parlent de Granson dans leurs vers. Partagerons-nous, à l'égard de notre poète, l'admiration de Chaucer et de Mendoza? Peut-être serait-il bon d'attendre, pour nous faire une idée juste de la valeur poétique du sire de Granson, que nous ayons retrouvé ses ouvrages pour le moment perdus. Dans tous les cas, les vers du manuscrit 2201, œuvre de jeunesse, ne nous donnent pas une trop mauvaise idée du talent d'Oton. Oton, il est vrai, n'a pas les qualités brillantes de Charles d'Orléans; ses vers, parfois un peu gauches, ne coulent pas toujours sans efforts ni secousses; Granson prend également avec la versification et la rime² des libertés qu'un poète de profession ne se permettrait peut-être pas; les sentiments qu'on trouve exprimés dans ses vers ne sont non plus, — comme du reste dans toute la poésie amoureuse du xiv^e et du xv^e siècle, — ni bien variés, ni bien profonds. Mais, moins brillant que Charles d'Orléans, il est peut-être plus sincère; on rencontre chez lui moins d'allégorie et plus d'accents vrais. Granson ne semble pas avoir pleuré en vers seulement; de temps en temps, il laisse échapper quelques cris du cœur qui viennent heureusement vivifier ses plaintes monotones.

A défaut, du reste, de sentiments vrais et bien exprimés, les vers de Granson nous intéresseraient, parce que l'homme lui-même est intéressant. Pendant longtemps, il a occupé et passionné les historiens de la Suisse romande, de la Savoie et de la Franche-Comté. Il a eu des admirateurs et des défenseurs, des adversaires et des détracteurs. Ceux-ci l'ont regardé comme un criminel ambitieux, ceux-là lui ont décerné les palmes du martyr et l'ont appelé « héros national vaudois ». Bien plus, la légende s'est emparée de lui, et aux voyageurs qui visitent la

1. Voy. *Poésies de Ch. d'O.*, éd. d'Héricault, t. I, p. 8, 15, 22, 24, 27, 28, 38, 72, 75, 192; II, 7, 8.

2. Ainsi XX bis Granson fait rimer : *rompue* : *forfaicture* : *ardure* : *decbue* : *perdue*; dans une autre strophe de la même pièce : *vous* : *jours* : *doux* : *amours* : *secours*.

cathédrale de Lausanne on montre aujourd'hui, et on montrera longtemps encore le prétendu tombeau du malheureux chevalier ¹.

Oton de Granson, enfin, est au moyen-âge le premier poète de la Suisse romande, en date comme en importance : à ce titre seul, on aurait dû depuis longtemps, semble-t-il, recueillir ses œuvres et les publier.

Arthur PIAGET.

1. Le voyageur qui visite la cathédrale de Lausanne remarque bientôt, couché sur son tombeau, un chevalier sans mains ; sur le coussin où repose la tête, se voient, par contre, de chaque côté, deux petites mains sculptées en relief. On a cru pendant longtemps que cette statue représentait Oton de Granson, tué à Bourg en Bresse ; et aujourd'hui, les guides racontent gravement aux voyageurs les fables qu'inventa Macchianée, mais transformées complètement à l'avantage d'Oton. Gérard d'Estavayer, disent-ils, avait une femme d'une merveilleuse beauté ; Granson, beau lui-même, jeune et brillant, l'aima et fut aimé. Le mari, la haine au cœur, accusa Granson d'avoir empoisonné le comte de Savoie et le provoqua en duel. Oton, malade et affaibli, fut vaincu : d'Estavayer lui creva les yeux, et d'un seul coup, abattit les mains suppliantes que Granson tendait vers lui. (Voilà pourquoi la statue du tombeau n'a pas de mains.) La femme de Gérard entra dans un couvent, et le malheureux Oton fut enseveli triomphalement dans la cathédrale. — La statue du chevalier sans mains donna naissance, au commencement de ce siècle et au siècle dernier, à de nombreux poèmes, romans historiques, récits mélancoliques. Malheureusement pour la légende, on sait maintenant que le gracieux tombeau de la cathédrale de Lausanne n'a rien à faire avec le sire de Granson tué à Bourg en Bresse. Ce tombeau, qui porte tous les caractères de l'art de la première moitié du xiv^e siècle, est celui d'Oton I^{er} de Granson (frère du bisaïeul de notre poète) qui avait demandé, dans son testament du 4 avril 1328, à être inhumé dans l'église cathédrale de Lausanne. Les mains de la statue ont été brisées à coups de marteau ; quant aux quatre petites mains, sculptées sur les coussins (faisant allusion, d'après la légende, aux mains d'Oton coupées par d'Estavayer), ce sont celles des anges qui veillaient sur le tombeau. Voy. la brochure de M. Carrard, *A propos du tombeau du chevalier de Grandson*.

MÉLANGES

I.

ANDAIN

Dans les discussions étymologiques toujours renouvelées sur l'origine d'*andare*, *anar*, *aler*, on a souvent fait intervenir le mot français *andain*, qui attesterait l'existence ancienne au nord de la Gaule du verbe *andare*. Il est invraisemblable à première vue, que si **andare* s'est changé en *aler*, **andamen* soit resté immuable. Je pense depuis longtemps qu'*andain*, ainsi que les mots qui lui répondent dans diverses langues romanes, ne se rattache nullement à un verbe *ander*, mais est le latin *indaginem*. Je voudrais justifier brièvement cette hypothèse au point de vue de la forme et du sens.

Pour le français, la forme ne présente aucune difficulté : *-ain* répond correctement à *-aginem* comme dans *plantain*, *prochain* ; le changement de *en* initial en *an* n'a rien d'anormal. Les variantes des anciens exemples s'expliquent sans peine¹.

1. M. Godefroy, outre *andain*, *endain*, *undain*, *endin*, dont il apporte des exemples, enregistre les formes *endaim*, *endeain*, *endan*, *enden*, *endent*, qui seraient plus notables et dont, chose singulière, il ne cite aucun exemple. *Endaim* ou *andaim* renverrait à *andamen*, mais on sait que des graphies analogues se rencontrent souvent à une époque où *n* finale et *m* finale étaient confondues. — *Endent*, d'après Carpentier (dans Du Cange, s. v. *Andena*), était usité au XVIII^e siècle par les paysans du pays de Dombes, et l'on croyait y reconnaître un dérivé de *dent* : c'est une étymologie populaire. — La forme *ondain*, qui s'explique également par une fausse étymologie, est déjà men-

Parmi les formes dialectales il s'en trouve trois qui ne peuvent représenter directement *indaginem*, c'est *andaine*, *andel* et *andée*, mais on peut les y ramener indirectement. *Andaine* existe en Hainaut¹, où il a pris plus ordinairement la forme *oudaine*², et on le rattache à un bas-latin *andena* ; mais ce bas-latin, qui n'apparaît qu'au XIII^e siècle en Normandie³ et en Angleterre⁴, peut seulement attester l'existence d'*andaine* dans le parler de cette époque ; *andaine* s'explique facilement si l'on admet qu'*andain*, comme *indaginem*, était originairement féminin : le genre a entraîné la forme, comme il est arrivé si souvent⁵, tandis que dans *andain* devenu masculin la forme a changé le genre. — *Andel* paraît attesté d'une part par la forme latine *andellus* dans un acte de la Dombes du XV^e siècle (Carpentier), d'autre part par le dérivé *andeli* (Grandgagnage), *andli* (Remacle) en wallon. Il faut y voir sans doute une simple substitution de suffixe. — J'en dirai autant du bourguignon *andée*, attesté par La Monnoye : ce mot remonte sans doute à un ancien *andain* féminin, au suffixe duquel on a substitué le suffixe connu en *-ée*.

En dehors du français du Nord, nous rencontrons notre mot sous les formes les plus diverses. Dans le Midi de la France on trouve actuellement, d'après Mistral, *andanh* ou *endanb* (auvergnat), *andan* ou *endan* (prov.), et à côté *endalh* (langued.), *nalh* et *nai* (gasc.), *endai* (prov.), *endal* (languedocien). *Andanh* (sauf l'initiale dont nous reparlerons) est tout

tionnée par Furetière, et est aujourd'hui encore usitée dans plusieurs parlers provinciaux, par exemple en Poitou (Favre), en Anjou (Ménière), en Hainaut (Hécart, Sigart) ; la plupart de ceux qui ont recueilli ces formes les regardent comme primitives et les rattachent à *onde* ; parfois même on déclare *andain* fautif (voy. Favre).

1. Je ne doute pas qu'il ne faille lire *andaine* pour *andame* dans le *Dictionnaire rouchi-français* d'Hécart, qui emprunte ce mot à un petit vocabulaire de Saint-Remi-Chaussée, par Blanchart, imprimé à Maubeuge en 1823.

2. Hécart et Sigart ne donnent qu'*oudaine*, qui atteste suffisamment l'existence antérieure d'*andaine*. Littré, par une faute d'impression, attribue au « rouchi » *oudaine* au lieu d'*oudaine*.

3. Voyez un acte de 1247 cité dans Moisy, *Dict. du patois normand*.

4. Voyez Du Cange.

5. Voy. *Rom.*, XVIII, 646.

à fait correct s'il vient d'indaginem; *andan* en est un affaiblissement qu'on retrouve dans *plantan*, *sartan*; le verbe *andagna* (forézien) représente indaginare. Quant aux autres formes, elles sont le produit d'une confusion avec le verbe *endalba* ou *endaia*, d'où le dérivé *endalbado*, *endaïado*, signifiant « l'espace qu'un faucheur fauche d'un coup » et remontant au mot *dalb* « faux »; *dal* et *dai* sont des transformations parallèles de *dalb* (cf. *dalbado*, *daiado*)¹.

En italien nous rencontrons *andana*, auquel il faut sans doute rattacher l'abruzz. *andenate*, « chef des moissonneurs. » Que -aginem ait donné en italien -ana en passant par -aina, c'est ce que M. Flechia a mis hors de contestation dans sa belle étymologie de *frana* = voraginem et ce que confirme la forme sarde *andaina*². Le même mot se retrouve dans le port. *andaina* et dans l'esp. *andana*³. Quant à l'anc. esp. *andamio*, anc. port. *andaime*, *andaimo*, *andamo*, béarn. *andami* (Lespy), signifiant « marche » et « chemin de ronde », puis « galerie, échafaudage », c'est certainement un autre mot, qui probablement se rattache à *andar*⁴ : aucune des formes dérivées d'indaginem ne présente, naturellement, l'm d'*andamio* etc.⁵.

Mais au rapprochement des mots provençaux, italiens et espagnols avec indaginem ne peut-on pas opposer l'initiale *an*, qui ne représente régulièrement *en* qu'en français? Non, car divers exemples nous prouvent que in initial atone se changeait volontiers en *an* déjà en latin vulgaire. Le plus frappant est indüctilem, devenu en fr. *andouille*⁶, en prov. *anduccho*,

1. La forme *andaie* (= *endalb*) paraît avoir pénétré dans la France du Nord, si je comprends bien la fin de l'article de Littré.

2. Voyez encore la note de M. Ascoli sur *pania* = propaginem (*Arch. Glott.* X, 466).

3. Il n'y a aucune vraisemblance dans l'étymologie arabe proposée par M. de Eguilaz.

4. Les étymologies arabes qu'on a proposées jusqu'à présent (voy. Eguilaz) s'appuient uniquement sur le sens d' « échafaudage », qui est particulier à l'espagnol et dont on peut suivre le développement dans cette langue.

5. Le hainuyer *andame*, qu'on en rapproche d'ordinaire, a été écarté plus haut.

6. Cette étymologie a été inutilement contestée par M. Baist; voy. *Rom.*, XI, 163.

andoulho, etc. (Mistral¹), en esp. *andullo*², en ladin *anduchiel*, et probablement en italien du nord *anduja* et en anc. napolitain *andoglia*³. On pourrait ajouter, dans les différentes langues, bien des exemples du même phénomène à ceux qu'on relève dans Diez, comme esp. *ambidos*, it. *ancude*, piém. *ancuso*⁴, pr. *angiva*, it. *anguinaglia*, etc. ; mais le fait est suffisamment évident : il rappelle d'ailleurs cette tendance à donner plus de force à la voyelle initiale atone dont M. Ascoli a montré les effets dans une autre direction⁵.

Le sens le plus généralement commun aux divers représentants romans d'*indaginem* est bien clair : c'est celui de « chemin étroit, trace, file ». Ainsi en sarde (Spano) *andaina* signifie « ordine, fila », et l'italien *andana* signifie « file d'arbres, — sentier entre des arbres, — chemin étroit que suivent les cordiers le long de leur corde⁶ ». Le même sens appartient aux mots hispano-romans : *andana*, d'après l'Académie de Madrid, désigne « el orden de algunas cosas puestas de linea », *andaina*, d'après M^{lle} H. Michaelis, « Reihe, Linie. » Dans toute la Gaule et dans le Piémont nous retrouvons ce sens, mais restreint à une acception toute spéciale : le mot désigne le chemin que se fraye un faucheur en fauchant droit devant lui dans un pré, et par suite l'herbe qu'il laisse le long de ce chemin. Je vais

1. Mistral nous offre généreusement trois étymologies, dont la première au moins pourrait séduire, si celle d'*inductilem* n'avait pas été établie par Diez : pour *andouio* *induculam* et *edulium*, pour *andueho* le grec ἐνδοθήζα. *Edulium* avait déjà été proposé par Huet, *indusiola* par Ménage; *indupla* l'avait été par Le Duchat. Génin se moque de ces trois savants, qui n'ont pas vu qu'*andouille* vient de *in* et *dolium* (*Réc. philol.*, t. I, p. 82).

2. Je n'oserais pas affirmer que ce mot, dont tous les sens sont figurés (poulie, tambour de basque, caro te de tabac), appartienne originairement à l'espagnol : le portugais ne le connaît pas.

3. Le mot *moglia* actuel vient de *Pannoglia*. D'Ambra y voit bien à tort une « atténuation » de *mmoglia*, qu'il tire d'*involutum*. — Le nom du type populaire piémontais *Gianduja* paraît être pour *Gian anduja* (cf. *Hansweurst*) ; toutefois je ne trouve pas *anduja* en piémontais.

4. Aj. le frioulan *ancuin*, vén. *ancuzene*, napol. *ancunia*, etc. ; mais les formes avec *en-* existent d'ordinaire concurremment.

5. Voy. *Rom.*, IX, 486. Cf. aussi Meyer-Lübke, § 370.

6. On trouve, il est vrai, en italien, d'autres sens qui se rattachent visiblement à *andare* ; mais c'est une confusion récente.

présenter (par ordre chronologique pour les plus anciennes) quelques-unes des définitions, relevées dans des dictionnaires de la langue littéraire ou des patois, qui établissent ce sens, parce que, comme on le verra, il est méconnu dans nos dictionnaires les plus répandus :

Cotgrave : *Andains*. Rewes of new-mowed hay lying on the ground.

Monet (1631) : la trace tonduë et vuide d'herbe, que chaque faucheur fait avec sa faux, d'un bout du pré à l'autre¹.

Furetière (1690) : étendue en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à chaque pas qu'il avance².

Jaubert : la rangée d'herbe ou la file que le faucheur a formée par la succession de ses coups de faux.

De Chambure : ligne d'herbe que le faucheur couche à terre en marchant.

Adam : ce qu'un faucheur abat sur une ligne, trainée d'herbe qu'il laisse derrière lui.

Sigart : rangée d'herbe, de trèfle, de luzerne formée par la faux du moissonneur³.

Favre : foin coupé que le faucheur laisse derrière lui.

Lalanne : sillon de pré d'une étendue indéterminée et de la largeur d'un coup de faux.

Bridel : ligne d'herbe abattue par le faucheur⁴.

Mistral : espace qu'un faucheur parcourt en une fois, rangée de foin qu'il ramasse avec la faux.

Ponza (piémontais) : quanto d'erba può segare colla falce un segatore a ciascun passo che si avanza⁵ per tutta la lunghezza d'un prato.

Ces témoignages sont parfaitement indépendants, comme le montre la diversité de leur rédaction, et ils ont tous été recueillis de première main. Les exemples de l'ancien français qu'a réunis M. Godefroy ne laissent pas non plus de doute sur la valeur habituelle du mot *andain* au moyen âge. Cependant la plupart de nos dictionnaires donnent de ce mot une définition inexacte, qui remonte, si je ne me trompe, à l'édition

1. Monet ajoute plusieurs périphrases latines, dont une au moins (*nudatus trames herba feniſec.e manu*) a passé entre autres dans Richelet et Trévoux.

2. Reproduit dans les diverses éditions de Trévoux.

3. Lisez « du faucheur ».

4. Par la faux (Humbert).

5. Cette addition s'appuie sans doute sur les souvenirs de quelques dictionnaires français, dérivant de Furetière.

de Richelet de 1709. Richelet n'avait pas encore enregistré ce mot, peu connu à la ville; l'éditeur de 1709 le prit dans Furetière, et reproduisit la définition qu'avait donnée celui-ci, mais en la tronquant de la façon la plus regrettable. Furetière avait dit : « Étendue en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à chaque pas qu'il avance. » Cette addition était peu claire : Furetière avait voulu ajouter à la définition de l'*andain* l'observation, ici superflue, que le faucheur, avançant pas à pas, coupe toujours le foin sur la même ligne. L'éditeur de Richelet a fait de cette définition, en la mutilant, un véritable contre-sens : « L'étendue qu'un faucheur peut couper à chaque pas qu'il avance. » L'Académie, qui n'avait pas admis le mot dans sa première édition, l'a repris en 1762 dans Richelet, malheureusement avec la définition, et cette définition a naturellement passé dans tous les dictionnaires; Littré, la trouvant obscure, l'a encore empirée en voulant la préciser : « Étendue que le faucheur peut faucher de pas en pas. » C'est, je pense, à l'Académie mal interprétée que Blanchart et Hécart ont emprunté leur définition de l'*andaine* ou *ondaine* du Hainaut : « Fauchée d'un seul coup, fauchée de pré d'un seul coup de faux. »

Il paraît plus difficile de révoquer en doute le sens d'« enjambée » que divers témoignages attribuent à *andain*.

D. Thierry (1564) : tantum spatii quantum homo divaricatis cruribus potest metiri¹.

Cotgrave : a stride, or as much ground, or space, as a man comprehends by striding.

La Monnoye (1700) : espace que contiennent en large les deux jambes écartillées.

Ce sens de « pas, enjambée » est reproduit par nombre de dictionnaires, notamment Du Cange, Oudin, Mellema pour le français, Corblet, Du Ménil, Moisy, Ménière, Jaubert, pour divers patois; mais tous ces témoignages paraissent copiés les uns sur les autres², et on serait tenté de les révoquer en doute,

1. Répété par Nicot.

2. Sauf peut-être celui de Corblet au mot *endain* : « Enjambées, espèce de pas qui sert à mesurer. »

et de les regarder comme remontant tous à celui de Denis Thierry, qui de son côté aurait fabriqué ce sens sur la prétendue étymologie d'*andare*, si l'on ne trouvait pas quelques exemples, dont l'un au moins paraît incontestable, de l'emploi du mot en ancien français au sens d'enjambée : « La crestienté catholique.... a grans andains va a perdicion (Phil. de Maisières dans Godefroy). » Mais ce sens est postérieur et s'est développé du premier : le faucheur qui fait son andain procédant par grandes enjambées, le mot *andain* a peu à peu servi à désigner ces enjambées elles-mêmes¹.

Malgré cette déviation, on voit qu'en français, de même qu'en italien et en espagnol, notre mot a comme signification essentielle celle de « trace, chemin étroit, file ». Ce sens convient à un représentant d'*indaginem*, soit qu'on le tire du sens d'« enceinte pour cerner le gibier » et, par suite, de « circonvallation, fossé », soit qu'on suppose qu'*indaginem* avait un sens plus voisin d'*indagare* et pouvait signifier « piste » et par suite « trace »².

G. P.

II.

LES NOMS TRISTAN ET ISEUT EN GALLOIS

Je relève dans l'intéressant travail de M. Golther : *Zur Frage nach der Entstehung der bretonischen oder Artus-Epen*, p. 214 (*Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte und Renaissance-Litteratur*, nouvelle série, vol. III, 1890), entre autres assertions hasardées, la suivante : « Une grande partie des personnages (dans l'épopée française considérée comme d'origine bretonne) porte des noms nettement celtiques, une autre partie des noms français. Tristan et Isoldé (gallois *Drystán*, du gaélique *Drostan*, franc *Isilde* ou *Iswalda*) montrent clairement ce mélange. »

1. Peut-être aussi y a-t-il eu dans le français du Nord une immixtion de la confusion de *andain* avec *endailh* accomplie dans plusieurs parler du Midi (voy. ci-dessus); *andain* ayant par là pris le sens de « ce qu'on abat d'un coup de faux » aura passé facilement à celui de « pas que fait le faucheur après chaque coup de faux ».

2. « On trouve, dans des chartes picardes, fosse de tant d'*andain*, pour dire fosse de tant de profondeur » (Godefroy).

L'auteur repousse même l'idée que le nom d'Isolde aurait pénétré dans les pays celtiques par l'Irlande, au moment de la domination norvégienne dans ce pays, domination qui n'a été abattue qu'au XI^e siècle¹.

Il y a une première erreur en ce qui concerne le nom de Tristan. Le gallois *Drystan* n'est pas le moins du monde emprunté au gaélique *Drostan*. *Drystan* a l'*a* bref et non pas long comme le gaélique. Les formes gaélique et galloise remontent à la même forme vieille-celtique *Drustagno-s*. Cette forme se trouve dans une inscription chrétienne du VI^e siècle, en Cornouaille : « *Drustagni hic jacit Cunomori filius* » (Rhys, *Lectures on welsh philology*, 2^e éd., p. 403). Partant de la même forme, le gaélique et le gallois ont suivi deux voies différentes. Le gaélique allonge l'*a* ; le gallois le laisse bref : gallois *Drystän*, gaélique *Drostan* ; cf. *Curcagni*, gallois moyen *Cyrchän*, gaélique *Corcán* ; *Brocagni*, gallois *Brychän*, gaélique *Broccán*, etc. (v. Rhys, *Lectures*, pp. 388, 393, 389, 393). Le gallois ayant, vers le IX^e siècle, reporté l'accent sur la dernière, l'*u* de *Drustagnos* s'est régulièrement affaibli en un son représenté en moyen-gallois par *y* et assez voisin de notre *e* féminin français. La forme *Trystan* au lieu de *Drystan* n'a rien de surprenant en gallois. Elle trahit l'indécision de la prononciation du *d* initial devant *r*. Cependant les *Mabinogion* et les Triades donnent *Drystan*. Dans les Triades historiques, je ne relève qu'une fois la forme *Trystan*, et encore est-ce dans la version la plus récente de ces Triades. Quant à l'*i* de la forme française *Tristan* remplaçant le son sourd représenté par *y* gallois, c'est l'effet sans doute d'un rapprochement avec le français *triste*. Un fait analogue s'est passé en Bretagne armoricaine : l'île de la baie de Douarnenez, qualifiée d'*Insula Trestanni* en 1368 (cartulaire de Quimper, Bibl. nat. ms. lat. 9890, fol. 51 r^o), est connue aujourd'hui sous le nom d'*Île-Tristan*.

Le nom d'*Iselt*, *Iseut*, contrairement à l'assertion de M. Golther qui ne doute pas de son origine germanique, me paraît être originaire de Galles. La première mention que je rencontre du nom d'Essyllt se trouve dans les généalogies du ms. Harl. 3839, généalogies remontant sans aucun doute à une source de

û. *Romania*, XVII, p. 606. C'est l'idée de MM. Paris et Muret.

la fin du x^e siècle : «... : Rotri map Mermin et *Etthil* merch Cinan, » « Rotri fils de Mermin et d'Etthil, fille de Cinan (gallois-moyen : *Rhodri, Merfin*) ». Mermin meurt en 844 (v. ma traduction des *Mabinogion*, II, p. 304). Le ms. 20 du Collège de Jésus, manuscrit du xiv^e siècle, mais remontant à une source beaucoup plus ancienne, donne *Etthellt*. Partout ailleurs, on ne trouve qu'*Essyll*, *Essyllt* ou même *Esill*. L'y gallois représente ici un son intermédiaire entre *i* et *ü* français. Le double *ll* est phonétiquement un *l* sourd. Il représente soit deux *l* primitifs, soit *ll* ou *ld*, soit *lj*. L'*e* initial a pu avoir un son flottant entre notre *i* et notre *e* : *Essyllt* a pu donner régulièrement en français *Iselt*, *Iscut*. Une forme *Eselt* serait cependant plus régulière ; il n'est pas impossible que la forme germanique *Isbild*, qui, elle, a dû donner *Iscut* (cf. *Richent* = *Richild*), ait influencé la forme d'origine galloise. *Essyllt* est si bien gallois qu'une région du pays de Galles en a tiré son nom : le pays de Gwent est appelé couramment dans les textes gallois *Essyllwg*, c'est-à-dire le pays d'*Essyll*, de même qu'on a appelé le Glamorgan *Morganwg* du nom de *Morgan*, et le pays de Cardigan *Seissyllwrg* de *Seissyll* ou *Seissyllt* (voir ma trad. des *Mab.*, II, 280, 285). Ce dernier me paraît devoir être rapproché d'*Essyllt*. La forme la plus ancienne du nom de *Seissyllt* est *Sitsyllt*. Le passage de la forme écrite la plus ancienne *Etthill* ou *Ethellt* à *Essyllt* est inexplicable phonétiquement, si je ne me trompe. Ou bien le scribe a voulu exprimer un son inconnu au moyen-gallois et qui se serait ordinairement résolu en *s* à une époque postérieure¹, ou l'on est en présence d'une erreur de scribe ou enfin *Etthill* pour *Éssyll* est une forme analogique. La première hypothèse n'est guère soutenable : elle n'aurait pour elle que le fait que dans les mêmes généalogies le nom d'*Elized*, plus tard *Elisse*, se trouve sous la forme *Elitet* (*Loth, Mab.* II, p. 321, note 3) ; mais le cas est différent, *Elisse* étant sans doute une forme analogique et non la transcription phonétique d'*Elized*. Il est plus vraisemblable que le scribe a eu sous les yeux une écriture *Etsill* ou même *Etsilth*, car on trouve quelquefois le son

1. Cf. un cas analogue dans les formes gauloises : *Carassontius* et *Caradouna. Veliocasses* et *Veliocæsi*, etc. (*Zeus, Gramm. Celt.*, 2^e éd., p. 177).

d'l sourd + t exprimé par *lth* : cf. *Senlth* pour *Senyllt* (ms. 20 du Collège de Jésus, *Y Cymmrodor*, VIII, p. 87). La troisième hypothèse me paraît cependant plus probable. Le scribe a dû confondre le nom anglo-saxon *Ethylða*¹ (*Liber monasterii de Hida*, p. 112), ap. *Rerum britann. medii aevi script.*) avec le nom gallois, *Essyllt* ou *Etsyllt*.

Quel est le sens du nom d'*Essyllt*? Le dictionnaire gallois d'Owen Pughe donne à *essyllt*, nom commun, le sens de « beau, bien en vue ». Malheureusement il ne cite pas d'exemple, et ici, comme en beaucoup d'autres cas, il paraît s'être laissé guider par l'étymologie, qui, chez lui, est une source perpétuelle d'erreurs. J'ai tâché de contrôler sa traduction, mais j'ai eu beau fouiller le *Livre noir*, le *Livre de Taliessin*, je n'ai rien trouvé. Un seul passage du *Gododin* d'Aneurin présente une forme qui paraît faite sur un substantif ou adjectif *essyllt* :

Goroled gogled gwr ae goruc
 Llary vronn, hacl adon² : ny essyllut
 . Nyt emda daer, nyt enduc
 Man mor eiryau gadarn haearn gaduc...

« C'est la gloire (?) du Nord l'homme qui l'a fait, cœur aimant, chef généreux : on ne saurait voir (tu ne verrais), il ne marche pas sur terre, mère n'a jamais conçu un (héros) plus brillant, plus fort dans son armure de fer, etc. » (Stephens, *The Gododin*, strophe XLVI).

Stephens traduit de la façon la plus fantaisiste *haeladon ny essyllut* : « from a generous race he had sprung. » Il a confondu *essyllut* avec *essillut*. Ce dernier verbe a pour racine *sil* « semence, race », et a l'i long, ce qui suffirait à rendre tout rapprochement avec *essyllut* impossible. De plus le temps et la personne, dans sa traduction, ne sont pas respectés. Si la mienne est exacte, le sens attribué par Owen Pughe à *essyllt* serait justifié.

J. LOTH.

1. C'est le nom d'une fille du roi *Edward the Elder*, mort en 924. Dans le même document je relève un autre nom de femme, *Etheltilda*. Un grand nombre de noms anglo-saxons ont pour premier terme *ethel*.

2. Je lis *hael adon* en deux mots au lieu de *haeladon*. Pour *adon*, v. Silvan Evans, *W'elsh Dict.* La ponctuation est de moi.

III.

FRAGMENT DE MÉRAUGIS

M. Mireur, le savant et obligeant archiviste du Var, à qui est due la découverte du précieux fragment du Nouveau Testament provençal publié l'an passé dans la *Romania*, m'a communiqué au mois d'avril dernier, à Draguignan, où je faisais quelques recherches, un fragment de poésie française trouvé dans la reliure de comptes du xvii^e siècle, dans lequel je ne tardai pas à reconnaître des vers du *Merangis* de Raoul Hodenc¹. Ce fragment consiste matériellement en un morceau de parchemin qui forme la partie inférieure d'un feuillet double. Nous avons donc quatre bas de page. Chaque page contient une seule colonne, dont il reste quatorze ou quinze vers. La comparaison avec l'édition publiée en 1869 par M. Michelant montre qu'il y avait trente et un vers par page. Le ms. était donc d'assez petit format². L'écriture peut être rapportée à la fin du xiii^e siècle. La langue offre quelques particularités qui indiquent le voisinage de la Picardie (*gierroit* 4, *taudroie* 17, *souferroie* 34). Je remarque en passant les formes *scé* (v. 41), *scet* (v. 45), dont j'ai noté d'assez nombreux exemples en des textes très divers. On croit généralement que l'introduction d'un *c* dans ce mot est due à un rapprochement étymologique avec *scire*. C'est notamment l'idée qu'exprime Littré (au mot SAVOIR). Je pense au contraire qu'il y faut voir un fait de prononciation. Le *c* s'introduisit d'abord là où la voyelle suivante était *é*; ici même on a *savoir* (22, 38), *savez* (40), sans *c*. A la longue, on a introduit le *c* partout, mais sans aucune préoccupation étymologique. On notera aussi la chute d'*s* avant un *t*, dans *jouteroit* 1, *connoitre* 28, *trenchat* (plus que parf. du subj.) 36; cf. pour d'autres exemples du même fait à une époque un peu plus récente, *Romania*, XVIII, 572. Au v. 12 *alals* pour

1. Je dis *Hodenc* et non *Houdan*, parce que je pense que cet auteur tirait son surnom d'*Hodenc* (Oise) et non d'*Houdan* (S.-et-O.).

2. Le feuillet le mieux conservé a, dans sa plus grande hauteur, onze centimètres; je ne suppose pas qu'en leur entier les feuillets en aient en plus de 24 ou 25.

alats paraît accidentel. Pour le fait même de la chute d'*s* avant une sourde, voir *Romania*, XV, 621-2.

Le roman de Meraugis nous a été conservé par quatre mss., un à Vienne, un à Turin, un à Rome, un à Berlin. Ce dernier est l'ancien ms. 1360 du fonds de la reine Christine au Vatican, contenant aussi d'importants fragments d'*Aubri* et d'*Aspremont*, qui s'est trouvé au commencement de ce siècle entre les mains de Von der Hagen et a été vendu par lui à la Bibliothèque royale de Berlin¹. Il ne contient guère plus de 1700 vers de *Meraugis*, qui commencent un peu plus loin que notre fragment².

M. Michelant a établi son texte d'après le ms. de Vienne, corrigé assez souvent (et fréquemment à tort) d'après le ms. de Turin. Il n'a pu faire usage du ms. de Rome³, ni de celui de Berlin. Les variantes du ms. de Turin ne sont données qu'exceptionnellement, et l'édition est conçue de telle manière qu'on ne sait même pas toujours exactement quelle est la leçon du ms. de Vienne⁴. N'ayant à ma portée aucun des mss. de ce poème, je ne puis déterminer si le fragment trouvé à Draguignan présente une leçon particulière, ou s'il se rattache à l'un des trois textes de Vienne, de Turin ou de Rome (on a vu que le ms. de Berlin n'a pas ce morceau). Je dois me borner à joindre au texte fidèlement transcrit les variantes de l'édition, qui reproduit en somme le ms. de Vienne (*A*), en spécifiant, lorsque l'édition me le permet, les leçons du ms. de Turin (*B*). A première vue, notre fragment me paraît présenter un texte

1. Voy. ci-dessus, p. 262.

2. M. Tobler en a donné les variantes par comparaison à l'édition, dans ses *Mittheilungen aus Altfranzösischen Handschriften* (Leipzig 1870), pp. 288-98. Si je ne me trompe, c'est un ms. à deux colonnes par page. Il faut donc écarter l'idée que le fragment ci-après publié aurait appartenu au même ms.

3. Ce ms. avait été copié par Ad. Keller qui en a publié les 350 premiers vers dans sa *Romart*. Keller prêta sa copie à F. Wolff qui, renonçant à s'en servir, l'envoya à M. C. Hofmann. Ce dernier refusa de la prêter à M. Michelant, annonçant l'intention de la publier lui-même, projet qui n'a pas eu de suite.

4. Voy. les comptes rendus qui ont été publiés de cette édition par M. Mussafia, dans le *Jahrbuch f. engl. u. roman. Literatur*, X, 339, et par moi-même, *Revue critique*, 1869, art. 90.

assez retouché (voir le v. 3 où le nom d'un des personnages est remplacé par une périphrase, et le v. 13 où le nom d'un autre est étrangement corrompu).

(Ed. Michelant, p. 77.)

-'...ainz jouteroit (r^o)
 Touz desarmez fors de l'escu.
 Uns autres qui delez li fu
 Voua que jamès ne gierroit
 5 A couvert devant qu'il avroit
 Chevalier ocis en bataille,
 Li Lès hardis de Cornouaille
 Fu a la court : cil se donna
 Au dame. Oiez qu'il voua :
 10 Que ja pucele de si loig
 Ne requerroit a son besoig
 Qu'il n'i alats (*sic*) sanz consel prendre.
 Tirez dounez leur fet entendre
 Que tout cest an chevaucheroit
 15 Ainsi que ja n'enconterroit.....

(Manquent 16 vers. — Ed. Michelant, p. 78-79.)

- « Pour ce que jamès ne ferroie (r^o)
 « Mon cheval ne ne li taudroie
 (*Vers effacé par un pli du parchemin*)
 « Mès tout cel an sans demourer
 20 « Iroie tant que trouveroie
 « Plus fort de moi. Que vous diroie ?
 « Je ne puis dire ne savoir
 « Quel part je me jerré au soir. »
 Cil li respont, qui a droiture,
 25 Et dit : « Tu n'as par aventure
 « Plus que nus, si n'as pas enfret
 « Ton veu pour ce que je t'ê fet
 « Connoitre que je sui plus preuz
 « De toi, mès encor, se tu veus

3 Li gentilz Riolanz. — 6 A ocis, B conquis. — 9 As dames. — 11 Nel r. —
 13 A Galeün leur en fist, B Gaheriet lor fist. — 19 Comme A; dans B (*préférè
 bien à tort par l'éditeur*) sanz retourner. — 22-3 *Pour ces deux vers il y a dans
 l'édition (A et B?)* Einsi ai tenu mon chemin | Tant qu'or sui venuz a la
 fin | Que tu m'a conquis et maté | Or fai de moi ta volenté. — 25 Lui dist
 tu vas. — 29 A m'est tout mès se; B c'est tout mès se.

- 30 « Merci avoir, si te couvient.....
 (*Manquent 17 vers. — Ed. Michelant, p. 80.*)
 « Li païs tournez a hontage. (f. 2 r^o)
 (*Vers effacé par un pli du parchemin*)
 « Que j'aïlle au tref : pas n'i iroie
 « Pour mourir, ainçois souferroie
- 35 « Qu'en me trenchat ceste main destre.
 « Ci meïmes fet mauvès estre
 « A vostre oes.. — A mon oes, pour coi ?
 « Or me couvient savoir pour coi.
 — Voulez vous que je le vous die ?
- 40 Voulentiers. — Vous nel savez mie ?
 La verité je la scé toute :
 L'Outredoutez qui riens ne doute,
 Qui tant chevalier a vaincus
 L'i fit pendre. — C'est ses escuz.....
 (*Manquent 17 vers. — Ed. Michelant, p. 81.*)
- 45 *Si durement* que quant il scet (f. 2 v^o)
Bataille a fere si enquier
Liquex a tort, lors si requiert
Le tort pour fere la bataille,
Pour ce qu'il veut que le tort aille
- 50 *Devant* le droit par son outrage ;
Et s'il cuidoit avoir droit gage,
Jamès a son droit ne varoit (*sic*),
Ainz veut le tort muer en droit.
 — *Voire*, toujours (*sic*) mout par est tors
- 55 *Et si est* drois il veut que soit torz.
 — *Ore n'est* pas reson ne droiz
Qu'uns hons doie estre tors et drois.
 — *Si est* : li membre sont dehors....

P. M.

34. P. m. non ainz s. — 35 me coupast. — 38 s. par toi. — 39 Cui est li escuz. Jel vous die. — 40 ne. — 43 Et t. — 44 A Le (La?) fist p. ses e. — 45 et suiv. Les commencements des vers sont restitués à l'aide de l'édition. — 47 t. après r. — 49 Por quoi? Il vielt. — 52 a son jour ne vendroit. — 53 B v. en tort muer le; A v. du tout tuer le. — 55 A Et il; AB(?) dont n'est ce t. — 56 Oil ce n'est r. — 57 puisse estre et t. — 58 Si puet.

COMPTE-RENDUS

Arsène DARMESTETER. **Reliques scientifiques**, recueillies par son frère. Paris, Cerf, 1890, 2 vol. gr. in-8°, LXXVI-310 p. et 328 p.

Ces deux beaux volumes n'ont besoin pour nos lecteurs que d'une annonce sommaire : tous connaissent le rare assemblage de qualités qui mettait A. Darmesteter au premier rang des linguistes et des philologues et qui rend sa mort si profondément regrettable. Il leur suffira d'apprendre l'existence et le contenu de ce recueil pour désirer le connaître et le posséder. Une bonne partie des morceaux qui le composent a d'ailleurs paru dans la *Romania*, et il serait oiseux de donner l'analyse de travaux qu'on a lus ici-même et dont on n'a certainement oublié aucun. Nous nous bornerons donc à l'énumération des mémoires et des articles réunis dans ces deux volumes. Mais d'abord nous signalerons, après le beau portrait de notre ami, l'admirable notice sur sa vie et ses études que l'on doit à son frère James, puis les discours prononcés à ses funérailles, et une exacte bibliographie des publications qu'il lui a été donné de voir paraître.

Le recueil lui-même se divise en trois parties. La première, *Études juives*, où se trouve un mémoire fort remarquable sur le Talmud, destiné au grand public et jusqu'ici resté inédit, ne nous concerne pas directement.

La seconde partie (p. 107-307) a pour titre : *Études judéo-françaises*. I. *Rapport sur une mission en Italie*. — II. *Rapport sur une mission en Angleterre*; ces deux rapports, extraits des Archives des Missions, se rattachent aux études de Darmesteter sur les glossaires hébreux-français; dans le second se trouvent de nombreux extraits de quelques-uns de ces derniers. — III. *Glosses et glossaires hébreux-français*. — IV. *Sur des mots latins qu'on rencontre dans les textes talmudiques*. — V. *Philippus = os lampadis*. Ces trois articles ont paru dans le tome I de la *Romania*. — VI. *Un alphabet hébreu-anglais au XIV^e siècle* (extrait de la *Revue des Études juives*). — VII. *L'autodafé de Troyes en 1288*. — VIII. *Deux élégies du Vatican*. Le second de ces articles, relatifs au même objet, a paru dans la *Romania* en 1874; le premier, mis ici en tête, mais publié seulement en 1881 dans la *Revue des Études juives*, complète et rectifie l'autre sur beaucoup de points.

La troisième partie a pour titre : *Études françaises*. Elle remplit tout le second volume et contient 26 articles, publiés en divers lieux. Nous n'en donnerons pas les titres, d'autant que plusieurs ne sont que des comptes rendus

d'ouvrages (on n'a d'ailleurs choisi que ceux qui offraient un réel intérêt) ; nous signalerons, comme particulièrement importante, la leçon d'ouverture sur *la langue et la littérature françaises du moyen âge*, le mémoire bien connu sur *la protonique française non initiale non en position*, les articles importants sur le *c* en roman, à propos du livre de M. Joret, et sur la prononciation de *l'u* en français au *xv^e* siècle, les mémoires excellents sur le démonstratif *ille* et le relatif *qui* en roman, et sur les prépositions françaises *en, enz, dedans, dans*, les comptes rendus du dictionnaire de M. Godefroy et de la grammaire de M. Brachet, et les si judicieux articles sur la question de la réforme orthographique.

Tout cela forme un bel ensemble et attesterait suffisamment le fécond et ardent travail de vingt ans. Mais pour se faire une idée de l'activité scientifique de Darmesteter, ces deux volumes sont loin de suffire. Il faut y joindre ses ouvrages, le *Traité de la formation actuelle des mots nouveaux*, le joli essai sur la *Vie des Mots*, la dissertation latine sur *Floovant*, l'excellent recueil des *Morceaux choisis du xv^e siècle*. La *Grammaire historique* qu'il professait à Sèvres, œuvre tout à fait originale, va très prochainement voir le jour, et nos lecteurs ont déjà entre les mains le premier fascicule de ce *Dictionnaire de la langue française*, dont la publication régulière, grâce aux soins que M. Hatzfeld continue à lui donner et que lui donne depuis un an M. A. Thomas, est absolument assurée. Il aura été donné à peu d'hommes de remplir aussi fructueusement une carrière, hélas ! aussi courte.

Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine), par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, avec la collaboration de G. DOTTIN. Paris. Thorin, 1890, 8^o, XXXI-703 p.

Si j'avais à parler du nouveau livre de M. d'Arbois de Jubainville ailleurs que dans la *Romania*, je devrais exposer ce qui en fait certainement aux yeux de l'auteur et du public savant la grande valeur et la principale nouveauté, à savoir la thèse que les Gaulois ne connaissaient pas la propriété immobilière individuelle, et qu'elle ne remonte dans notre pays qu'à l'établissement de l'administration romaine et de l'impôt cadastral. Cette thèse, l'auteur l'appuie, outre diverses considérations historiques, sur le fait que la forme d'un grand nombre de lieux habités de la France, en dehors des villes, atteste une création postérieure à l'époque gauloise et montre en eux les noms de *fundi* créés à la mode romaine et désignés par le nom, le plus souvent romain, de leurs premiers propriétaires. J'aurais à rechercher s'il n'y a pas quelques objections à faire à cette thèse, qui paraît démontrée dans son ensemble et dont l'importance historique est visible, si par exemple l'auteur ne tient pas trop peu de compte des *vici* dont il reconnaît l'existence chez les Gaulois, et qui doivent bien s'être, en bonne partie, continués dans nos communes, au lieu

qu'il semble les faire remonter toutes à des *fundi* gallo-romains¹. J'aurais à signaler, au point de vue de l'histoire de la civilisation, plus d'une considération d'une grande portée², à relever des réflexions d'un caractère personnel profondément sympathique³, à critiquer peut-être la méthode suivie dans la division du livre, les développements exagérés donnés à certaines parties épisodiques⁴. Mais je n'ai à parler ici que de ce qui, dans cet ouvrage aussi considérable que neuf, intéresse surtout les romanistes, c'est-à-dire de ce qui concerne le rapport phonétique entre la forme actuelle des noms de lieux cités et celle qu'ils ont eue à l'origine. En établissant ce rapport avec certitude dans un très grand nombre de cas, M. d'A. de Jubainville a rendu un signalé service à l'étude de l'évolution phonétique du gallo-roman; je crois également la servir en présentant sur les résultats auxquels il est arrivé quelques observations qui ont pour but de les rendre plus précis et plus sûrs. M. d'A. de Jubainville n'est pas spécialement romaniste; mais chaque fois qu'il a touché les études romanes, il leur a apporté soit des vues intéressantes, soit de précieux matériaux; c'est à nous de contrôler, plus minutieusement qu'il ne pouvait le faire, les renseignements qu'il nous apporte et que nous acceptons avec reconnaissance. Avant d'entrer dans les critiques de détail, il est indispensable de faire connaître le plan de l'ouvrage dans le livre II, le seul qui nous intéresse directement, et qui remplit d'ailleurs la plus grande partie du volume (p. 125-703).

Le chapitre I (p. 125-186) a pour but d'établir que les *fundi*, entre lesquels le cadastre romain partagea, après la conquête, le territoire jusque-là indivis des peuples gaulois, furent désignés le plus habituellement par le genti-

1. M. d'Arbois de Jubainville ne cite et on ne connaît, sans doute, qu'un seul nom de *vicius*, Octodurus, *vicius* des Helvetii, aujourd'hui Martigny-en-Valais. Voilà donc au moins une commune qui est la représentante moderne d'un *vicius* gaulois. Cette commune porte un nom en *-iacus* dérivé d'un gentilice romain, *Martinus*: preuve que plusieurs de ces noms en *-iacus* sont des désignations nouvelles (de l'époque romaine) et non des créations nouvelles. Les Helvetii étaient 263000 et avaient 400 *vici*, ce qui suppose par *vicius*. 656 habitants (p. 73); c'est à peu près la proportion qui existe aujourd'hui entre le nombre des communes françaises et celui des Français.

2. Par exemple sur le caractère historique et évolutif de la propriété.

3. On ne peut lire sans émotion les souvenirs que l'auteur adresse aux amis qu'il a perdus, et que de philosophie dans cette remarque, qui termine la préface, sur le sort des livres d'érudition: « Dans l'avenir, leur seule notoriété est celle qu'assurent les recueils bibliographiques; l'immortalité qu'ils confèrent à leurs auteurs peut être comparée à celle que donnent aux potiers de l'empire romain les index du *Corpus inscriptionum latinarum*. »

4. Il est difficile de comprendre l'utilité qu'a pu trouver l'auteur à nous donner de courtes biographies des personnages connus qui ont porté les gentilices dont il a à s'occuper, en y mêlant même des anecdotes: voy. notamment, p. 359, les aventures d'Iccius, et p. 471 le récit de la mort de Julius Canus (à qui l'auteur, soit dit en passant, fait jouer un peu prématurément « une partie d'échecs »). Le livre était assez gros sans ce ballast.

lice (quelquefois le *cognomen*) de leur premier propriétaire, auquel on ajouta le suffixe d'origine gauloise *-acus*, tandis qu'en Italie on employait le suffixe latin *-anus*; d'autres procédés encore servirent à appliquer au *fundus*, à la *villa*, le nom de leur propriétaire. Ces noms à base individuelle n'apparaissent pas avant la conquête : la Gaule, à l'époque de César, ne nous présente que quatre espèces de noms de lieux habités, tous désignant des villes : noms tirés de conditions topographiques (*Autricum* de *Autura*, *Avaricum* de *Avara*, *Genava* = bouche), de la faune locale (*Bibrax* de *hebras*, « castor »), d'idées religieuses (*Lugdunum*, « forteresse du dieu *Lugus* »), ou composés d'adjectifs (*Uxellodunum*, « haute forteresse »). A ces quatre catégories s'en joint, après la conquête romaine, une cinquième qui renferme un nom d'homme : c'est celle qui remonte à l'établissement des *fundi* et qui a fourni le plus grand nombre de nos noms actuels de lieux habités. — On peut se demander si ces assertions ne sont pas trop absolues. L'auteur ne nous dit pas comment il explique *Octodurus*, nom d'un *vicus* des Helvetii, où il semble bien qu'il y ait un nom d'homme. *Iciomagus*, *Cisomagus*, *Isarnodurum*, *Turnodurum*, où il en reconnaît un (il faut lire la belle dissertation où il réfute l'opinion traditionnelle sur *Isarnodurum*), paraissent bien remonter à l'époque gauloise, quoiqu'on trouve quelques noms de lieux, formés avec des noms romains, en *-magus* ou *-durum* (*Clauuomagus*, *Albiodurum*). On s'étonne à ce propos que l'auteur n'ait pas consacré des chapitres spéciaux aux noms terminés en *-magus*, *-durum*, *-dunum*, *-briva*; il en traite en passant, soit dans l'introduction, soit ailleurs, mais on aurait eu plaisir à les trouver réunis, à apprendre de lui le sens précis de ces mots d'après la comparaison des diverses langues celtiques, à savoir comment il se fait que *durum*, par exemple, soit atone et *dunum* tonique¹, à connaître l'extension de ces dénominations dans toutes les régions occupées par les Celtes. Le titre du livre, qui porte *Période celtique et Période romaine*, donnait droit aux lecteurs de s'attendre à ces chapitres spéciaux qui auraient avantageusement remplacé plus d'une digression un peu superflue. Nous y aurions vu comment l'auteur concilie l'existence des châteaux (*briga*, *dunum*, *durum*) en Gaule avant l'époque maine avec l'absence de propriété foncière privée. Espérons qu'il donnera quelque jour à son volume un complément plus spécialement celtique, que nul ne peut mieux exécuter que lui.

Chapitre II (p. 187-343 : « Exemples en France, au moyen âge, de noms de *fundi* formés plus anciennement à l'aide de gentiles romains en *-ius* et du suffixe *-acus* (avec deux appendices, l'un sur les noms en *-acus* dérivés de *cognomina* en *-ius*, l'autre sur deux noms de lieux en *-acus* dérivés de gentiles perdus). » C'est ici la partie du livre la plus importante pour nous. Jus-

1. Le suffixe gaulois *-ate*, qui est tonique dans *Condâte* devenu *Condé*, mais atone dans *Côndate* devenu *Condés* etc., n'est mentionné expressément nulle part. La façon dont se sont formés les noms de villes comme *Troies*, *Reims*, etc., n'est pas indiquée.

qu'à M. d'Arbois de Jubainville, on n'avait pas compris la véritable origine des noms de lieux en *-iacus*; déjà Grégoire de Tours croyait à un suffixe *-iacus*, et rattachait à tort au souvenir de saint Martin le nom de *Martiniacus*; au VIII^e-siècle, on formait sur les noms francs *Dacco*, *Childericus*, *Theodobertus* les noms de propriétés *Dacconiaca*, *Childericiaca*, *Theodobertiaca*; des légendaires des VIII^e et IX^e siècles rapportaient *Catulliacus* et *Latiniacus* à *Catulla* et *Latinus*. Les savants modernes ne s'y sont pas mieux reconnus, et J. Quicherat a établi entre *-acus* et le prétendu *-iacus* une distinction qui n'existe pas. M. d'Arbois de Jubainville montre que les noms de lieux en *-iacus*, sauf quelques cas récents comme ceux qu'on vient de citer, remontent à des gentilices romains en *-ius*, auxquels s'est ajouté le suffixe *-acus*. A l'appui de son dire, il donne une liste de 145 noms en *-iacus* pour chacun desquels il signale, dans des textes ou des inscriptions, l'existence du gentilice en *-ius* correspondant. A côté de ces noms il place, quand il y a lieu, leurs représentants modernes. C'est là un travail des plus utiles et des plus méritoires : on regrette qu'il ne soit pas plus complet. Non seulement les documents du moyen âge ne sont pas, à beaucoup près, épuisés, mais il était tout aussi légitime, et peut-être encore plus intéressant, sinon aussi probant, de remonter à des gentilices latins en partant des noms de lieux actuels dont on n'a pas de forme attestée au moyen âge. Mais M. d'Arbois de Jubainville tenait uniquement à démontrer sa thèse. Il s'est donc contenté d'un certain nombre d'exemples qui suffisent à faire une clarté complète sur la question qui l'intéressait, et il a laissé à un autre le soin de poursuivre son travail. C'est un beau sujet, et relativement facile, maintenant que la voie est ouverte et la méthode montrée : il s'agit de relever tous les noms de lieux actuels en *-i*, *-é*, *-ieu*, *-ie*, *-ies*, etc., et de les ramener à leur forme originaire latine, en signalant, quand il y en a, les témoignages sur les formes intermédiaires, et en s'efforçant de retrouver pour chacun d'eux le gentilice dont il dérive. Quelquefois on n'y réussira pas : alors on aura le plaisir d'ajouter à la liste des gentilices romains connus, avec une parfaite assurance, de nouveaux noms qui attendront qu'une inscription les révèle aux philologues classiques : c'est ainsi que M. d'Arbois de Jubainville a pu restituer les deux gentilices *Beccius* et *Belinius*. Malheureusement ce grand travail ne sera guère possible que quand la collection des *Dictionnaires topographiques* de nos départements sera achevée, et, au train dont elle marche, le XXI^e siècle sera heureux s'il en voit la fin.

Chapitre III (p. 344-448) : « Exemples, au moyen âge, de noms de *fundi* identiques à des gentilices romains en *-ius*. » On a dit non seulement (*fundus*) *Antoniacus*, mais (*fundus*) *Antonius*; cela peut paraître singulier, mais l'auteur le met hors de doute, et les noms actuels ont conservé la trace de ce procédé : à côté d'*Antoigni* on a *Antoing*. De même au lieu de (*villa*) *Antiac* on a dit (*villa*) *Antia*, d'où *Ance*; à côté de (*villas*) *Petriniacas*, on a dit (*villas*) *Petrinias*, d'où *Prignes*. L'auteur étudie ces différents groupes, il y joint trois exemples de *cognomina* en *-ius* ou *-ia* employés de même. Le para-

graphie consacré à des noms de lieux dérivés de gentiles au datif-ablatif pluriel (*Mettis* = Metz serait l'abl. pluriel du gentile *Mettius*) laissera des doutes dans l'esprit de plus d'un lecteur.

Chapitre IV (p. 449-462) : « Exemples, au moyen âge, de noms de lieux en *-acus* dérivés antérieurement de gentiles romains en *-enus*. » Après avoir établi l'existence de gentiles en *-enus*, qui se présentent souvent sous la forme *-ennus*, l'auteur en énumère un certain nombre qui ont fourni des noms de lieux à l'aide du suffixe *-acus*; dans le chapitre V (p. 463-466), il montre ces mêmes gentiles, comme ceux en *-ius*, formant des noms de lieux à eux tout seul.

Chapitre VI (p. 467-499) : « Exemples, au moyen âge, de noms de lieux en *-acus* dérivés antérieurement de *cognomina* romains. » Ici nous avons *-acus* et non *-iacus*, et par conséquent en français *ai* et non *i*, etc. — Dans le chap. VII (p. 500-508), ces mêmes *cognomina* sont montrés formant à eux seuls des noms de lieux.

Chapitre VIII (p. 509-520) : « Exemples, au moyen âge, de noms de lieux en *-io*, *-ionis*, formés antérieurement à l'aide de gentiles en *-ius* et du suffixe en *-io*, *-ionis*. »

Chapitre IX (p. 521-527) : « Exemples, au moyen âge, de noms de lieux qui offrent la désinence *-olus*, et qui ont été formés en développant à l'aide du suffixe *lo-* un thème nominal en *-o-*, *-ia-*, *-io-*. »

Chapitre X (p. 528-546) : « De la désinence *-o-iolum*, *o-ialum*, *o-giolum*, *-o-gilum*, *-o-glum*, *-o-ilum*, *-o-lium*, en français moderne *-euil*, dialectalement *-eil*. » L'auteur développe ici cette thèse que la terminaison *o-ialus* (plus tard *-o-ilum*, *-o-gilum*, etc.), qui apparaît avant 390 chez Paulin de Nole dans le dérivé *Marôialicis*, n'est qu'une mauvaise manière d'écrire *-o-iolum*, et qu'il faut reconnaître là la désinence *-iolum* empruntée aux noms de lieux en *-iolus* dérivés de gentiles en *-ius*. « C'est un phénomène grammatical identique à celui qui a produit le suffixe *-iacus* des noms de lieux tels que *Teodeberctiacus* de Theodebercthus. » Cette désinence aurait été substituée à *-magus*. Rien n'est moins vraisemblable; en effet : 1° la méprise sur *-iacus* n'est pas antérieure, l'auteur le prouve lui-même, au VI^e siècle; celle sur *-iolus* serait au plus tard du IV^e, et cependant les noms de lieux en *-iacus* étaient infiniment plus nombreux que ceux en *-iolus*, dont l'auteur n'a réuni en tout que quatre (*Cariolus*, *Graniolus*, *Mercuriolus*, *Soliolus*); 2° l'addition de *-iolus* à une voyelle tonique (tel était l'*o* de *Argento-magus* d'où l'on aurait fait *Argento-iolum*) est sans exemple dans la composition romane¹; 3° la substitution d'un *a* à

1. L'auteur ne s'explique pas sur les rapports d'accentuation qui se seraient produits entre les deux éléments de ces prétendus dérivés. En roman, le faux suffixe *-iolus* (que l'on crut trouver dans *filiolus*, *gladiolus*) a toujours l'accent sur l'*o* (voy. Mirisch, *Geschichte des suffixes -olus*, p. 27). Dans *Argento-iolum*, au contraire, il faudrait admettre que le suffixe est atone, ce qui est impossible, l'*i*, originairement porteur de l'accent, n'ayant pu s'en dépouiller qu'en le transmettant à l'*o* suivant.

l'o de *-iolus* est tout à fait inexplicable, puisqu'on ne la rencontre jamais dans les noms communs ou les noms de lieux terminés réellement en *-iolus*; dire que c'est « une notation basse », que « le second o étant atone a pris un son indéterminé a ou i avant de tomber », c'est ne rien dire tant qu'on ne produit pas d'exemples analogues; il résulte, au contraire, des exemples allégués par l'auteur que *-oialum* est la forme de tous les plus anciens exemples, que *-oilum* (ou *-ogilum* qui est équivalent) vient ensuite, tandis que *-oiolum* paraît à peine et en général tardivement. En outre, l'auteur admet que tous les noms en *-oiolum* ont dû être originairement des noms en *-omagus*, et s'il trouve en effet ce parallélisme pour 9 des 34 noms qu'il cite, il est obligé, pour les 25 autres, de supposer que ces noms en *-omagus* ont dû exister¹. Le problème de la formation de ces noms reste, à mon avis, entier; mais je serais bien plus disposé à y voir des formations composées d'un nom d'homme et d'un suffixe gaulois *-galo-* ou *-ialo-* que je laisse à expliquer aux celtistes.

Chapitre XI (p. 547-559) : « Du suffixe *-iscus*. » Il est très difficile de le distinguer du suffixe *-iscus* d'origine germanique.

Chapitre XII : « Le suffixe gaulois *-avo-s* dans les noms de lieux pendant l'antiquité et au moyen âge. »

Chapitre XIII (p. 568-578) : « Le suffixe gaulois *-icas* dans les noms de lieux pendant l'antiquité et au moyen âge. » Le paragraphe le plus intéressant concerne les dérivés en *-ianicas*. Il est curieux que, sauf quatre exceptions (deux pour la Haute-Loire, une pour les Bouches-du-Rhône et le Puy-de-Dôme), tous les exemples appartiennent à l'Hérault et surtout au Gard, où, comme on sait, *-anicas* est devenu *-argues*.

Chapitre XIV (p. 579-585) : « Le suffixe gaulois *-ssa* dans l'antiquité et au moyen âge. »

Chapitre XV (p. 586-601) : « Le suffixe ligure *-ascus*, *-oscus*, *-uscus* dans l'antiquité et au moyen âge. » Très intéressant au point de vue ethnographique.

Chapitre XVI (p. 602-614) : « Le suffixe latin *-arius* dans les noms de lieux pendant l'antiquité et au moyen âge. »

Chapitre XVII (p. 615-634) : « Le suffixe latin *-etum* dans les noms de lieux pendant l'antiquité et au moyen âge. »

A ce volume d'un si riche contenu, et que terminent quatre excellents index (p. 639-685)², il faut ajouter la préface, où se trouvent exposées quelques vues fort importantes, celle-ci, par exemple (p. v), qu'en Gaule

1. La proportion serait encore bien plus défavorable si l'auteur avait cité tous les noms en *-euil* actuels, qui remontent certainement, bien qu'ils ne soient pas mentionnés dans des textes antérieurs au XII^e siècle, à des noms en *-oialum*, tels que *Arcueil*, *Bisseuil*, *Corneuil*, *Limeuil*, *Verteuil*, etc.

2. Les p. 635-637 sont occupées par deux appendices sans intérêt pour nous.

« les noms de cours d'eau et de montagnes appartiennent pour la plupart à une ou plusieurs langues antérieures à la conquête celtique et sont inexplicables pour nous ¹ », ou cette autre (p. xiv) qu'au ^{ve} siècle les habitants de la Gaule ne parlaient certainement plus gaulois, puisque les noms de lieux qui ont été créés alors empruntent le nom commun qu'ils joignent à un nom personnel tudesque au latin et non plus au celtique, comme on le faisait encore à l'époque romaine ². L'auteur y expose en outre l'idée de son livre et nous y apprenons non sans quelque étonnement qu'il s'est proposé de « recommencer » le *Traité pratique de la formation française des anciens noms de lieux* de Jules Quicherat. Il n'y a vraiment aucun rapport entre les deux ouvrages : le petit livre de Quicherat traite une foule de questions dont le gros volume de M. d'Arbois de Jubainville ne dit mot, tandis que celui-ci développe ou plutôt rectifie en 300 pages ce qui n'en occupe pas six dans l'opuscule de son prédécesseur. En réalité, le livre de M. d'Arbois de Jubainville a été fait pour prouver qu'un très grand nombre de noms de lieux français contiennent des noms d'hommes, les noms des premiers propriétaires des lieux en question, que ces noms de lieux sont postérieurs à la conquête romaine et attestent la non existence de la propriété immobilière privée avant cette conquête, et que nos communes remontent en général aux *fundi* gallo-romains. Quicherat se proposait de montrer en gros d'après quelles règles les noms de lieux avaient passé de leur forme latine à la forme actuelle ; M. d'Arbois de Jubainville s'efforce, dans ses rapprochements, de suivre ces règles, mais il ne les expose pas : il ne se demande même pas comment

1. Plus loin (p. 4), M. d'Arbois de Jubainville développe cette pensée, dont je n'ai pas besoin de faire ressortir la grande portée. D'après lui, les Celtes ne formaient en Gaule qu'une aristocratie ; ils avaient réduit à l'état de plèbe la population, déjà cependant assez civilisée, qu'ils avaient trouvée, à leur arrivée, établie dans le pays. « Les principaux monuments de cette population semblent être aujourd'hui les cimetières où elle repose depuis plus de vingt siècles... Mais il est vraisemblable que... cette population en a laissé d'autres... : c'est nous-mêmes ; car nous sommes, pour la plupart, les descendants des peuples oubliés dont les Gaulois, nos aïeux supposés, ont triomphé et qu'ils ont asservis avant d'être eux-mêmes conquis par les Romains ». Il est surprenant que les Grecs ni les Romains n'aient rien dit de cette dualité de race, non plus que de l'absence en Gaule de propriété immobilière privée. Mais le savant auteur a, sans doute, des preuves à l'appui de cette opinion hardie, par laquelle il dépouille ses compatriotes des ancêtres dont ils se croyaient, depuis tant de siècles, en légitime possession.

2. Entre ces formations antiques et celles de la période franque, dit M. d'Arbois de Jubainville (p. xiii), il n'y a qu'une différence : elle consiste dans la langue à laquelle les termes appartiennent. Ce n'est pas tout à fait exact : les noms comme *Claudiomagus*, *Eburobriga*, sont de vrais composés, dont le premier élément se présente sous la forme du thème ; au contraire, *Theodonis Villa*, *Baddane Curtis*, *Vallis Girardi*, etc., sont des juxtaposés, où chaque nom se décline, ou plutôt à l'origine ce sont deux noms parfaitement distincts. Cela ne prouve pas d'ailleurs que ce soient les Germains qui ont introduit ce procédé en Gaule ; voyez là-dessus *Rom.*, XVIII, 346.

s'expliquent et se répartissent les diverses formes de cette désinence *-iacus* qui occupe une si grande place dans son livre. S'il fait de la phonétique, c'est non assurément sans le savoir (ni surtout sans la savoir) mais sans le vouloir. Il en fait d'ailleurs généralement de bonne, et les observations qui suivent, où un certain nombre de ses étymologies sont contestées, ne portent pour la plupart que sur des points de détail.

La grande difficulté, dans les études du genre qui nous occupe, en tant qu'elle touche la forme des mots, est de discerner, dans la graphie flottante et contradictoire des textes du moyen âge, ce qui a une valeur réelle et ce qui n'est que le produit soit d'une fausse tradition, soit d'une confusion, soit d'une illusion ou d'une prétention étymologique. Pour y arriver, il n'y a qu'un moyen : s'en tenir aux lois établies de l'évolution phonétique et les appliquer inflexiblement, quitte à chercher, si cela en vaut la peine, les raisons des déviations que présente la forme écrite des mots. La graphie, interprétation sujette à mille chances d'erreur, trompe et se trompe sans cesse ; la phonétique ne se trompe jamais ¹, et c'est un vrai plaisir que de voir avec quelle sûreté, à travers tant d'incertitudes apparentes, les éléments et les groupes phonétiques suivent leur voie depuis dix-neuf siècles. L'étude des noms de lieux, j'ai eu plus d'une fois l'occasion de le dire, est à ce point de vue particulièrement précieuse, d'abord parce que chacun de ces noms, dont l'usage est d'ordinaire restreint à une localité bien déterminée, nous représente l'évolution locale des éléments qui le composent, ensuite parce que les documents où ils figurent nous permettent souvent de remonter plus haut que nous ne le pouvons par les mots ordinaires et que leur graphie n'est pas sujette aux mêmes accidents, enfin parce qu'ils sont habituellement soustraits à l'action de l'analogie qui, pour la plupart des mots de la langue ordinaire, vient si souvent obscurcir ou troubler l'action régulière des lois phonétiques. Je veux signaler un certain nombre de cas où l'observation de ces lois, par l'auteur du livre que j'examine, aurait pu être plus délicate et plus rigoureuse. Je suis loin d'avoir relevé tous les mots sur lesquels il y aurait à faire quelque addition ou correction ; le nombre des faits étudiés dans ce volume est considérable : l'index latin compte environ 1300 noms, l'index français environ 1500 ; je ne les ai pas tous minutieusement vérifiés ; je n'ai noté que les assertions qui, à la lecture, m'ont paru, du premier coup d'œil, ne pas être aussi certaines et aussi évidentes que le sont, en très grande majorité, celles du savant auteur.

Je commence par le suffixe *-acus*, auquel M. d'Arbois de Jubainville a restitué le vaste domaine que son fils bâtard *-iacus* détenait injustement depuis tant de siècles. C'est, dit notre auteur, un suffixe celtique : les *fundî* de la table de Veleia, en Gaule cisalpine, portent des noms en *-acus* à côté des

1. Bien entendu, il n'en est pas de même des phonétistes, qui se trompent, hélas ! trop souvent.

noms en *-anus*, les uns et les autres dérivés de gentilices romains. On pourrait être tenté de révoquer en doute la celticité de ce suffixe, et d'y reconnaître le suffixe *-ācus* (*Actiācus*) ou *-ācus* (*ebriācus*) du latin ; mais les raisons de M. d'Arbois de Jubainville me paraissent convaincantes ; le fait est d'ailleurs admis depuis longtemps. Ce qui paraît assez douteux, c'est la quantité originnaire de l'*a*. Notre auteur le déclare long, en s'appuyant sur le nom du lac *Benācus* dans Virgile, sur l'*apex* qui surmonte le premier *a* de *Togiaciae* dans une inscription de Nîmes, et sur le sort d'*-acus* en néoceltique. Toutefois, il semble possible que dans *-iacus* l'*a* fût abrégé très anciennement ; Ausone le fait bref ; M. d'Arbois de Jubainville n'attache pas d'importance à son témoignage, parce qu'au IV^e siècle l'*ā* et l'*a* s'étaient confondus dans la prononciation réelle ; mais on s'étonne qu'il ne dise rien du *Bebriāci* de Juvénal et, en général, qu'il ne s'arrête pas à ce nom de lieu de la Gaule cisalpine, qu'il mentionne cependant en passant, et qui, outre cette circonstance singulière qu'il présente dans les textes trois formes différentes (*Bebr-*, *Bebr-*, *Bebr-*), est de beaucoup le plus ancien exemple d'un nom de lieu en *-iacus*. Il offre encore un autre genre d'intérêt : je ne puis vérifier jusqu'à quel point le nominatif neutre en *-um*, que lui attribuent tous les dictionnaires, est attesté¹ ; mais j'aurais voulu que M. d'Arbois de Jubainville nous dit, quelque part, si à côté de noms en *-acus* il n'a pas existé de noms en *-acum* : ce seraient également, à l'origine, des adjectifs tirés de noms personnels, seulement le substantif sous-entendu serait *praedium* et non *fundus*, de même que dans les adjectifs en *-aca* devenus noms de lieux le substantif sous-entendu est *villa*, et *villas* dans les noms en *-acas*.

Il paraît peu admissible que *Liliacus* remonte à *Laelius* ; l'*i* est long, comme le montrent les représentants actuels *Lilhac* et *Lille*.

Dans son explication, peu vraisemblable comme on l'a vu, des noms en *-oialum*, *-ogilum*, M. d'A. est arrêté par le nom *Allogilum*, aujourd'hui *Auteuil*, qui semble contenir le mot latin *altus* et non pas un nom propre, comme le veut la théorie qui regarde les noms en *-ogilum* comme remplaçant d'anciens noms en *-omagus* formés avec un nom personnel. D'après M. d'Arbois de Jubainville *Allogilum*, déjà au commencement du IX^e siècle, dans le *Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés*, est une graphie faussement étymologique pour *Autoilum*, et le premier élément de ce nom est un nom d'homme, *Autus*, lui-même représentant *Auctus*, qui signifie « acheté aux enchères » et est originellement un nom d'esclave. Mais si l'on a des preuves de la vocalisation de l'*l* dès le X^e siècle (voy. *Rom.*, XVII, 428), il est fort téméraire de la faire remonter jusqu'au temps de Charlemagne. En outre, si *Auctus* est devenu *Autus*, ce ne peut être en Gaule : tous les exemples qu'en

1. Plutarque (*Oth.*, 8-13) donne τὸ Βεβριάκιον, qui semble traduire un neutre latin, mais ce n'est pas sûr ; le scholiaste de Juvénal dit *campus Bebriacus*.

donne l'auteur appartient à l'Italie; en Gaule, le *c* se maintient sous forme d'*i*: *adaucta* en anc. fr. est *aoite*. Enfin si, à l'époque mérovingienne, le lieu en question s'était appelé *Autoilum*, le *t* entre deux voyelles n'aurait pu se maintenir: on aurait aujourd'hui *Aeil*, comme on a par exemple *Aïre*, puis *Eïre*, *Eure* de *Autura*¹.

Cette même question de la vocalisation de l'*l* se pose à propos du nom *Saocitho*, relevé dans un diplôme du VII^e siècle; M. d'Arbois de Jubainville l'identifie à un *Salcido* du X^e siècle, mais c'est une erreur. *Saocitho* est pour *Saucito* = *Sabueto*, et le nom actuel qui y correspond est non pas *Sauci* ou quelque forme analogue, mais *Soisi* (il y a plusieurs villages de ce nom dans l'Île-de-France). Le groupe *ce*, *ci* ne peut, en effet, donner *c* que quand il est en hiatus ou en position forte (initial ou appuyé); autrement il donne *is*.

L'équation de *Queudes* (Marne) à *Cupitus* se heurte à deux difficultés: *cupitus*, qui aurait été pris comme nom propre, a l'*i* long et par conséquent accentué; en outre, on n'a pas d'exemple d'un *d* provenant de *p* + *t*: le *d* peut seulement provenir de *p* + *d* (*rade*) ou de *b* + *t* (*coude*). Il faut donc supposer ici une forme primitive *Cūpedas*. Quant à *Cotte* (Saône-et-Loire), outre l'accentuation qui le distingue de *cupita*, la voyelle ne convient pas: le nom *Copta*, attesté au XI^e siècle, doit être expliqué autrement.

« *Essaretum* est un mot de fabrication récente, tiré du français *essart*, terrain défriché, dont le *t* ne se prononce pas. *Essaretum* était, au XII^e siècle, le nom latin d'*Essarois* (Côte-d'Or). » Mais le *t* d'*essart* se prononçait au XII^e siècle, et jamais d'*essart* on n'a pu tirer *essarois* ni par conséquent *essaretum*. On peut songer, pour ce mot, à plusieurs explications, dont aucune n'est sûre.

Le groupe *qu*, surtout devant *e*, *i*, s'est souvent réduit à *c*; mais alors il est traité comme *c*: *cucina* pour *coquina* devient *cuisine*. Si donc *Achiniagas* (779) a donné *Acigné*, il ne saurait représenter *Aquiniacas*, car *Aciniacas* donnerait *Aisgniées*. *Achiniagas* est, sans doute, pour *Acciniacas*, le *cc* devant *i* donnant *c*, tandis que le *c* donne *is*.

M. d'Arbois de Jubainville traite fort librement la question de la gémination des consonnes: pour lui, le même suffixe est souvent représenté comme ayant une consonne double ou simple. C'est une question difficile, qui remonte d'ordinaire jusqu'aux formes classiques et dans l'examen de laquelle je n'entrerai pas. Je me borne à faire remarquer que les explosives doubles et les explosives simples du latin ont en français un traitement différent: les premières se simplifient, mais gardent leur degré, les secondes baissent d'un ou deux degrés. Un *v* peut répondre à un *p* simple, mais non à un *p* double; les différentes communes qui s'appellent *Cepoi* représentent donc *Cippelum* de

1. L'histoire du nom de la ville d'Auxerre, que M. d'Arbois de Jubainville compare à celle du nom d'Auteuil, offre de très grandes obscurités, que je ne veux point aborder.

cippus et non *Capetum* de *caepe*. En revanche, il est inexact de dire, à propos du nom de *Chaponnières*, que « la bonne orthographe *Caponarias* a été conservée par une charte du IX^e siècle ». *Chaponnières* ne peut venir que de *Captonarias* par deux *p*, et l'accord des langues romanes atteste qu'en latin vulgaire au moins on disait *cappo* et non *capo*.

Il est toute une série de phénomènes phonétiques que le sujet traité par l'auteur lui présentait en grande abondance et dans l'interprétation desquels il n'a pas toujours montré assez de rigueur : ce sont ceux qui concernent la combinaison d'un *i* atone devenu *j* (ici l'*i* de *-iacus*) avec la consonne précédente. Le groupe *dj* non appuyé est, déjà en latin vulgaire, complètement identifié à *j* : *Caugé* ne peut donc venir de *Caudiacus*, lequel est devenu régulièrement *Chouï* (Aisne et Nièvre); *Caugé* remonte à *Caldiacus* ou *Ca'vriacus*. *Caniacus* a donné *Chagni* ou *Chegni*, qui est devenu *Cheni*, mais on s'explique difficilement qu'il ait donné *Chennai*; ce nom semblerait plutôt remonter à *Canacus*. *Albiacus* en français du Nord a dû devenir *Augi*, *Augé*, qui existent tous deux, ainsi qu'*Aujac* au Midi; l'auteur aurait pu les mentionner au lieu des formes moins normales *Albiac* et *Aubiac*. De même, pourquoi sous *Cambiacus* n'enregistre-t-il pas les si nombreux *Changi*, *Chaugé* et *Changé* qui nous ont conservé ce nom de *fundus*? *Cantilia* n'a pu devenir *Chantelle*, qui remonte à un *Cantilla*. Les différentes formes qu'aurait prises le nom *Sollemnis* prêteraient à des discussions qui seraient trop longues.

Mais c'est dans l'histoire des groupes *sj*, *tj*, *cj* que le savant auteur a montré le plus d'incertitude. Avant de critiquer quelques-uns de ses rapprochements, rappelons les lois, aujourd'hui parfaitement établies, de la phonétique historique du français : *-tj-* non appuyé donne *-js* (avec *s* douce), *-sj-* de même; *-cj-*, au contraire, et *-tj-* appuyé ne donnent que *c* (*c'*). Par conséquent, toutes les fois qu'en français moderne nous avons un nom terminé en *-jsi* (écrit *-isi*), la désinence remonte à *-siacus* ou à *-tiacus* non appuyé; toutes les fois que nous avons *-ci*, la désinence remonte à *-ciacus* ou à *-tiacus* appuyé. La graphie, à partir d'une certaine époque, a écrit *t*, *c* et même *s* devant *j* l'un pour l'autre, mais la transmission phonétique est irréprochable. Cela posé, examinons quelques-uns des noms de lieux en *-iacus*, encore vivants sous leur forme française, qui nous présentent cette terminaison précédée de *c*, *t*, *s*.

Anizi remonte bien à *Anisiacus*, mais *Anisiacus* ne peut dériver d'*Anicius*; de ce gentilice on n'a pu tirer qu'*Aniciacus*, qui a donné *Annei*.

Blaci provient non de *Blatius*, mais de *Blattius*, et les deux gentilices ne doivent pas être confondus; le premier a produit un *Blatiacus* qui existe encore sous les formes *Blaiçi* et *Bléçi*.

Si *Charcé* représente *Carriaciacus*, ce dernier ne peut être une « orthographe de basse époque pour *Caratiacus* », lequel aurait donné *Charaisi*¹.

1. Peut-être *Charésier*, dans le Jura.

Chacé ne saurait non plus représenter *Catiacus*, qui a donné *Chézi*; il remonte à *Cattiacus*, d'un gentilice *Cattius* (on peut supposer aussi *Captiacus*).

Si *Choisi* (Oise) est bien le *Cauciacus* où mourut Childebert III, il faut regarder *Cautiacus* comme la forme originaire de ce nom. Tous les *Choisi* ont la même origine, et il faut en séparer les *Chauci* et *Chouci* qui représentent soit *Calciacus*, soit autre chose, mais non *Cautiacus*.

Dizi (Marne) est ou *Ditiacus* ou *Distiacus*, mais ni l'un ni l'autre de ces noms ne peut remonter à *Decius*.

L'auteur met pêle-mêle les gentilices *Dotius*, *Dottius*, *Docius* et leurs dérivés; les deux derniers seuls ont pu donner *Douci*, *Douci*, *Doussai*. Le premier, par l'intermédiaire de *Dotiacus*, aurait fait *Doisi*¹, mais non *Douzi*, dont l'origine n'est pas claire.

« *Graciacus* (615)... est aujourd'hui *Grazay* (Mayenne); on doit probablement supposer une orthographe primitive *Gratiacus* ou *Grattiacus*. » *Grazai* ne peut être que *Gratiacus*, de même que les *Grési*, *Grésieu*, *Grézac* cités plus loin; *Gressi*, *Gressé*, au contraire, viennent soit de *Grattiacus*, soit plus probablement de *Gracciacus*.

Pizi et *Peci* ont certainement deux sources bien distinctes: l'un est *Pittiacus*, l'autre *Peciacus*. Quant à *Pissi*, il peut sans doute remonter à *Pisciacus*, quoique le représentant normal de ce nom soit *Poissi*; mais cette question de l'*i* atone m'entraînerait trop loin.

Ce n'est pas seulement dans les dérivés en *-iacus* que la distinction entre *-sj-*, *-lj-* non appuyé et *-cj-*, *-lj-* appuyé n'a pas toujours été assez soigneusement observée. *Issoire* vient très régulièrement d'*Iciolurum*, mais il n'en est pas de même d'*Izeures*: puisque les manuscrits de Grégoire de Tours offrent la variante *Isidorum*², il me semble que le nom moderne de ce lieu doit la faire regarder comme bonne. La question du nom primitif d'*Amboise* est fort difficile: les plus anciens documents donnent *Ambacia*; cependant *Ambasia* ou *Ambazia* apparaît d'assez bonne heure³. Phonétiquement, *Ambaise*, forme de l'ancien français⁴, remonte à *Ambatia* ou *Ambasia*, mais la substitution de cette forme à *Ambacia* reste inexplicée. En tout cas, il ne paraît pas légitime de regarder *Ambacia* comme une altération d'*Ambactia*: la brièveté attribuée par Fortunat au second *a* d'*Ambaciensis* s'expliquerait bien difficilement dans ce cas.

Je terminerai par une observation d'un autre genre. M. d'Arbois de Jubainville s'exprime peu clairement sur les noms tels que *Marcomannia*, *Alamannia*, *Sarmatia*, devenus *Marmagne*, *Almagne*, *Sarmaise*, auxquels on pourrait ajouter *Alania* (*Alaine*) et d'autres encore. En lisant (p. 414) que ces noms « signifient *villa* d'*Alamannus*, de *Marcomannus*, de *Sarmata* », on pourrait

1. Sans doute *Doiziéu* (Rhône).

2. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 274.

3. *Ib.*, p. 262.

4. Sur le changement d'*Amboise* en *Amboise*, voy. *Romania*, XIX, 125.

croire que l'auteur entend que ces noms ethniques étaient devenus des *cognomina* individuels. Il reconnaît cependant que « ces noms conservent le souvenir des mesures par lesquelles les empereurs romains.... ont eu recours aux barbares pour combler les vides de la population. » Mais alors que veut dire « *villa* d'Alamannus », etc. ? Ces noms désignent les territoires assignés aux Marcomans, aux Alamans, aux Sarmates transportés dans l'empire, et ils ont gardé toute leur valeur régionale ; c'est ainsi qu'au moyen âge on appelait *Lombardie* les quartiers habités par les Lombards. Ils présentent un grand intérêt, et mériteraient d'être relevés et étudiés avec soin, puisqu'ils nous ont conservé souvent le seul souvenir de l'introduction en Gaule de quelques-uns de ces éléments si nombreux et si hétérogènes dont le mélange a formé notre nation ¹.

Je suis presque confus de présenter tant de menues observations sur un livre si considérable et si important, fruit d'un si grand et si heureux effort scientifique. Elles n'en atténuent nullement le mérite et la portée. La science de la toponymie historique, à peine naissante au temps où Quicherat traçait son esquisse, a fait depuis vingt-cinq ans des progrès rapides et sûrs, comme méthode et comme résultats. On doit la plus grande partie de ces progrès aux beaux travaux où M. Auguste Longnon a montré la fécondité de l'alliance intime de la phonétique historique et de la géographie historique. Le livre de M. d'Arbois de Jubainville marque dans cette voie une étape nouvelle. Il donne à toutes les études qui le suivront et le compléteront une base solide, sur laquelle on pourra construire en toute confiance. L'histoire de la toponymie française nous apparaît maintenant dans les grandes lignes de son long développement : d'abord les désignations primitives de fleuves, de montagnes, de région, appartenant à la langue mystérieuse des premiers habitants de notre sol ; puis les noms des principales villes (et sans doute aussi, ajouterai-je, d'un certain nombre de petites villes ou villages), donnés par leurs fondateurs, Celtes, Ligures, Aquitains ; puis l'immense liste des noms appartenant à la période gallo-romaine, contenant surtout des dérivés ou composés de noms personnels, mais aussi des noms tirés d'accidents de terrain, de plantes, d'animaux, etc., et quelques intéressants souvenirs des colonies barbares fondées sous l'empire ; puis les noms très nombreux attestant la conquête germanique, les noms empruntés au culte des saints, les noms des fondations de l'époque féodale (*Pillefranche*, etc.), enfin les noms isolés de l'époque moderne. Quand posséderons-nous un inventaire complet de toutes ces dénominations, où s'est empreinte l'histoire de nos aïeux depuis vingt-cinq siècles, avec l'indication de la première apparition et des notations suc-

1. Encore une remarque minime : pour M. d'Arbois de Jubainville, tous les *Rosarias*, fr. *Rosières*, représentent d'anciens *Rausarias*, tous les *Rosetum*, fr. *Rosoi*, d'anciens *Rausetum*, de l'all. *raus*, « roseau ». Le fait est certain pour plusieurs de ces noms, dont on a d'anciennes formes écrites par *au* ; mais il est probable qu'il en est dans le nombre qui remontent à *rosa*.

cessives de chacune d'elles? Ce ne sera pas de si tôt, assurément; il faut pour y arriver trop de travaux préparatoires. Quand on élèvera ce monument national, dans un siècle ou deux, celui qui sera chargé d'écrire l'introduction où sera exposée l'histoire de la nomenclature topographique de notre pays, après avoir rappelé les premiers travaux de défrichement des érudits du xviii^e siècle et les essais de la première moitié du xix^e, ne manquera pas de dire que la science de la toponymie historique, en France, doit à M. Longnon la constitution de sa vraie méthode, et à M. d'Arbois de Jubainville les fondations, inébranlables dans leur ensemble, sur lesquelles elle se sera élevée.

G. P.

La Vie de sainte Marguerite, an anglo-norman version of the XIIIth century, now first edited from the unique manuscript in the University library of Cambridge, und accompanied by an introduction, together with critical and explanatory notes, and a brief account of the development of the legend, by Frederic SPENCER. A dissertation for the degree of doctor in Philosophy in the university of Leipsic. In-8^o, 53 pages. S. l. n. d. ni nom d'imprimeur (1889).

Cette vie de sainte Marguerite n'a été trouvée jusqu'à présent que dans le ms. Ee. vi. 11, décrit ici même, XV, 268-70. Elle est en tirades monorimes assez courtes; sept de ces tirades ont été transcrites dans la *Romania*, à l'endroit indiqué. La partie du ms. qui la renferme paraît dater de la seconde moitié du xiii^e siècle, et a été incontestablement exécutée en Angleterre, par un scribe peu soigneux qui savait mal le français. Mais le poème lui-même a-t-il été originairement composé en Angleterre ou en France? L'éditeur paraît admettre que le poète était anglais ou normand et qu'il vivait à une époque indéterminée du xiii^e siècle (p. 11). Mais cette opinion, assez vaguement présentée, n'est pas appuyée sur une étude suffisamment critique. La préface est un assemblage de remarques mal classées et de valeur très inégale, d'où ne résulte aucune notion précise sur la différence entre la langue de l'auteur et celle du copiste. Mon opinion est que ce poème peut remonter à la fin du xiii^e siècle, c'est-à-dire à une époque où le français d'Angleterre et celui de France ne différaient que faiblement. Si corrompu que soit le texte, on voit que les rimes en *é, er* et celles en *ie, ier* étaient pour l'auteur parfaitement distinctes. P. 17, par exemple, il y a deux tirades consécutives¹, l'une en *er*, l'autre en *ier*. Les fautes contre la rime qu'on rencontre çà et là peuvent être mises au compte du copiste. Ainsi, dans une rime en *-er*, on lit ce vers (144), *Bele, kar en pensez de te merci AVER*; il faut évidemment corriger *traver*.

1. Les tirades XXIII et XXIV. Disons en passant que M. Sp. aurait dû numéroter les tirades.

Prise dans son ensemble, cette édition témoigne d'un soin louable. L'éditeur s'est appliqué à copier le ms., du reste très facile à lire, le plus exactement possible et il y a réussi à peu près, comme je puis le vérifier à l'aide d'une copie que j'ai faite du même poème, en 1879. Il faut aussi lui savoir gré des efforts qu'il a faits pour restituer le texte par conjecture, en s'aidant le plus possible du texte latin. Mais on voit à chaque page que la préparation nécessaire lui a manqué. Quoique la copie soit en somme assez bonne, il y a des fautes qui trahissent une grande inexpérience en paléographie et en philologie. Ainsi, v. 186 : *AJ ES un autre diable a son FENESTRE estat*. Pour les deux premiers mots, l'éditeur propose de lire *ai es*. Mais quel serait le sens ? J'ai lu *Mes et senestre*. — V. 199 *A la beste pudlente de enfern m'EST RECLAMEZ*. Chacun voit qu'il faut lire *mestre clamez*. — V. 210 *De parais la porte ne te ert mie NEIE*, dans une tirade en *é*; lisez *veie*, c'est-à-dire *vee*. — V. 242 *Ne est dreit que digne chose te RESENT ne die*. Ce que M. Sp. propose au lieu de l'inexplicable *resent* n'est pas admissible ; le ms. porte *rescut*. — V. 274 *Chestif* ; non, mais *cheftif*. J'ai déjà signalé cette curieuse forme, d'après ce même vers, *Romania*, VIII, 296. — V. 280 *Que tuit le cors lui puissent arder e EMBRULER* ; ce dernier mot est visiblement mal transcrit. J'ai lu *embraser*. — V. 362 *NENT EN en parays, deveez ne te serad*. M. Sp. dit qu'il faut supprimer l'un des deux *en*. Le vers en sera-t-il plus intelligible ? Je lis *V'en l'en* (Viens t'en). — Je ne crois pas utile de discuter les corrections que M. Sp. a proposées en vue d'améliorer un texte certainement très corrompu, mais qu'il ne réussit pas toujours à comprendre là même où il est correct. Entre ces corrections il en est de bonnes, mais beaucoup aussi sont inefficaces ou même nuisibles, comme on a pu du reste le voir par les exemples cités plus haut. J'en citerai encore un. Au v. 132 : *Le richies commença a preier la meschine*, il est évident que les deux premiers mots sont corrompus. M. Sp. écrit à ce propos cette note étonnante : « *Le richies, read le riches* (i. e. *Deu*) ». Il faut corriger et entendre *De rechief*. Souvent aussi des corrections sont proposées pour des vers parfaitement clairs. Ainsi dans le v. (143) *En plurant li unt pris ducement a mostrer*, M. Sp. a bien tort de vouloir changer *mostrer*, qui donne un sens excellent. Disons, en outre, qu'il y a dans le poème, tel qu'il nous est parvenu, certaines lacunes dont M. Sp. ne s'est pas aperçu. Les quelques pages intitulées, d'une façon un peu prétentieuse, *history of the legend* avaient déjà paru dans le *Modern language notes*, en décembre 1889, et ne méritaient certes pas une seconde édition¹.

P. M.

1. Voy. ci-dessus, p. 359.

Vokalismus des alt-genuesischen. — Inaugural dissertation
von Heinrich RÖTTGEN. Bonn, 1888, in-8°, 56 p.

Dopo i lavori del Flechia era difficile, sebbene non impossibile, scrivere sull' antico genovese una memoria veramente importante; tanto più difficile poi doveva riuscire ad un giovane che si trova al suo primo lavoro, senza la necessaria larghezza di studi e nelle angustie di tempo imposte da una tesi universitaria. Dicendo adunque che la memoria del Röttgen non contiene nulla di nuovo, io non intendo di far di ciò una grave colpa all' A. : egli ha lavorato con diligenza e buon metodo, e sebbene la sua tesi non possa andar molto oltre i confini della scuola per la quale fu scritta, il giovine dottore s'è senza dubbio meritato il grado accademico conferitogli. Non tacerò che sul Flechia il R. ha il vantaggio d'aver adoperato anche documenti lasciati instudiatì dall' illustre professore dell' Università torinese; cioè oltre alle prime *Rime* (RLag) anche le seconde (RPar), pubblicate da chi scrive queste righe (*Arch. glottol. it.*, X, pp. 109 sgg.), le *Laudi* edite da Vincenzo Crescini e Domenico Belletti, e un tratto, finora sconosciuto, di un manoscritto genovese. Senonchè quest' ultimo non ha nessuna importanza, non contenendo di genovese se non una patina assai leggera: anche le *Laudi* offrono poco di notevole, ed infine le seconde *Rime* non furono dal R. studiate e adoperate come si poteva. E questo è il difetto generale del lavoro: mentre il R. aspira a completare il Flechia, che s'è contentato, egli dice, di rilevare ne' suoi testi i fatti più importanti, in verità non si può dire che apporti di nuovo se non l'accurata indicazione dei passi donde trae le sue citazioni. Certo trovarsi a lottare con le *Rime genovesi* non è, ripeto, per uno straniero e soprattutto per un giovane principiante impresa leggera, trattandosi inoltre di dover fare ancora un buon raccolto dove già mietè un dialettologo come il venerando Flechia; ma non si capisce bene perchè il R. volesse esporsi proprio ad un tale confronto, quando non si sentiva ancora spalle sufficientemente robuste da reggere al peso.

Del resto non è poi così difficile come il R. crede stabilire con certezza, in mezzo alla grande instabilità dell' ortografia, quale suono rappresentino nelle antiche *Rime* genovesi i vari segni che s'incontrano; anzi io credo che non sarebbe un' impresa disperata nè soprattutto inutile il cercar di spogliarle della vernice di novità e d'errori introdotta dal copista, per ricondurle abbastanza vicino alla più arcaica e ben più stabile ortografia originaria. In questo tentativo riuscirebbe di giovamento grandissimo lo studio accurato e minuzioso della rima, la quale è in quel testo di una quasi scrupolosa esattezza, ben maggiore senza dubbio che nella più gran parte degli altri antichi monumenti di dialetti italiani. Da questo studio si possono imparare molte interessanti cose, e il R., che se n'è servito solo sporadicamente e senza fisso criterio, ne avrebbe per lo meno tratto luce onde sfuggire parecchie inesattezze; quand' anche, messosi una volta per questa strada,

non gli fosse balenata la felice idea di lasciar affatto da parte un lavoro che sapeva già compiuto dal Flechia, per dare invece di tutte le rime dell' antichissimo testo genovese una tabella esatta, metodica e ragionata.

L'affermazione più notevole contenuta nel lavoro del R., quella anzi per la quale mi sono indotto a parlarne, giacchè suffragata da autorità ben più grandi, riguarda la questione se l'odierno *ö* dei cosiddetti dialetti gallo-italici rappresenti il dittongamento dell' *o* latino, questione la quale si riannoda in qualche modo coll' altra, se i dialetti medesimi abbiano mai conosciuto il dittongo di *é*. Il R., da fedele discepolo del Förster, crede moderno l'*ö*, e dalle sue parole s'induce che egli, come il suo maestro, è persuaso che l'*ie* sia stato sempre straniero al ligure-piemontese-lombardo. Ritorniamo dunque un po' su queste due asserzioni, delle quali la prima con una modificazione importante. La seconda nella sua integrità furono adottate anche da Guglielmo Meyer nella sua recente ammirabile *Grammatica delle lingue romanze*.

L'accennata modificazione del Meyer consiste in ciò, che sebbene egli, persuaso non essere il dittongo di *ö* e di *é* un fenomeno preromano, inclini a riguardare l'*ö* dell' Alta Italia come un immediato sviluppo di *o* anteriore, tuttavia lo crede ben più antico che il Förster non voglia, più antico cioè di tutti i documenti letterari e, a dire più esatto, anteriore al fondersi di *au* in *o*, giacchè altrimenti anche gli *o* provenienti da *au* medesimo ne sarebbero stati intaccati. L'argomento è per questa parte decisivo, e riscontri come sarebbero nel genovese *fōra* foras accanto a *fora* *faula fabula, *mōra* *moriat accanto a *mora* Maura, *tōru* *toru accanto a *toru* tauru e *toru* *taula tabula, non possono lasciare ombra di dubbio. Si può aggiungere che l'*ö* dev' essere anche anteriore alla caduta, certo antica, benchè non preromana, di *r* davanti *s* in certi esemplari, genov. *inbōsā*, canaves. *anbusé* (e *anbursé*) *invorsare, gen. *fōsa* forsit: cfr. *cōsa* cōxa, *tōsgu*.

Si potrebbe in favore dell' antichità dell' *ö* addurre anche qualche altro argomento di minore importanza. Ad esempio nelle *Rime* dell' Anonimo genovese non si trova il più piccolo vestigio d'un *ö* che rimi con *o*, mentre in un testo così esteso il caso doveva pur presentarsi, come mostra la perfetta possibilità (ammesso che *ö* si riflettesse per *o* schietto) di rime come *fora* fōras, *scora*, *mora* *mōriat, *figōra* filiōla ecc. con *fora*, *tora* restora, *šora* exaurat; di *moru* *morio e *voru* vōlo con *coru* caulo, *oru*, *težoru*, *Moru*; di *roža* croža (« cava » « vuota » e « viuzza ») con *cosa*, *posa* reposita, arc. *osa* *ausat, *inbōsa* *invorsa e *invorsat; di *crožu* e *ožu* opus¹,

1. A proposito di questo vocabolo, non ben chiarito dal Flechia, *Arch. glottol. it.*, « Gloss. genov. » s. *oso*, mi si conceda di citare un mio articolo, rimasto al Röttgen sconosciuto. *Alcune osservazioni a proposito del Lessico genovese antico* di G. Flechia, in *Giornale ligustico*, XIII, p. 19 sg.

che nel testo citato rimano insieme, con *posu, reposu, inbōsu, cōsu* clauso e via scorrendo. Si osservi inoltre che se è ben vero, come il Röttgen afferma, che il segno *au* (e aggiungi *œ*) compare solo nel Foglietta, scrittore della seconda metà del sec. XVI, da ciò non si può trarre un argomento contro l'antichità dell' *ō*, ma piuttosto in suo favore, quando si consideri che nel Foglietta stesso la prevalenza resta pur sempre all' *o*, il quale rima coll' *au* (ed *œ*) medesimo, mostrando come anche per i buoni genovesi della fine del cinquecento l'*ō* potesse benissimo rappresentare *ō*. Le ragioni per le quali i dialetti italiani poterono così a lungo conservare per l'*ō* la scrizione etimologica *o*, sono da cercare nel complesso delle nostre tradizioni e soprattutto in antichissime tendenze ad un volgare comune, che finora non furono, ma saranno, bene studiate e chiarite.

Ad ogni modo non si riesce con tutto ciò che ad invecchiare l'*ō* di qualche secolo, rimanendo poi sempre davanti all'asserzione di chi vuol togliergli la gloria di discendere dall'illustre dittongo *uo*, per rivalersene poi sul dittongo stesso e farne, invece che un antico progenitore latino, un *parvenu* romanzo. Di argomenti non se ne conosce che uno, indiretto, ma pur sempre assai robusto, come quello che si fonda sul costante parallelismo che nelle lingue romanze si osserva nel trattamento di *ō* e di *ē*: è difficile ammettere, dice a un dipresso il Meyer, *Gramm.*, I, § 213, che il ligure-piemontese-lombardo abbia posseduto *uo*, poichè esso non conserva traccia di *ie*, anzi mostra a certi indizi che *ē* in esso non s'è mai dittongato. Senonchè è questo poi vero? Io cercherò di dimostrare, per ciò che riguarda l'*ie*, precisamente il contrario; ma prima voglio sbrigarvi d'un minuscolo argomento diretto in favore dell' *uo*, che in tanta penuria d'indizi non può mancar di valore. In genovese antico quōmodo è rappresentato da *commu*, che è frequentissimo e rima costantemente con *ommu* (RLag. XIV 379-80, XXI 1-4, etc., RPar II 62-64, III 89-90 etc.): ancora nel Foglietta e nel Cavalli (sec. XVII) esso è l'unica forma usata e solo in tempi recenti dovè cedere davanti a *cumme*, italianeggiante. Ma come si spiega che non si sia avuto regolarmente *cummu*? Secondo me, non c'è altra via praticabile che quella già battuta dal Cornu per render ragione dello sp. *cuemo*: l'*uō* di « quomodo » fu attratto dai tanti *uō* provenienti da *ō*: l'*uō* poi, secondo le norme fonetiche del nostro dialetto, si ridusse davanti *m* ad *o*, come in *ommu*, *dommu*.

Ed eccoci all' *ie*. Gli argomenti a cui allude il Meyer, che dimostrerebbero non essersi *ē* nei nostri dialetti mai dittongato, si riducono a due, al più quattro parolette, in special modo genovesi, dove si avrebbe un *ie* che passa, non già in *e*, ma in *i*: *ninte piu* Meyer, *op. cit.*, § 174, fors'anche l'arc. *maïstru* ora *meïstru*, l'arc. *saitta* ora *seta*, ib. § 105 (cf. *Zeitschr. f. roman. Ph.*, X, 296), anche milan. *maïster* ma *più*, pavese *nint pyin*. Senonchè, per quanto l'osservazione sia fine, questi vocaboli presentano condizioni troppo speciali perchè essi possano farsi valere per una tesi generale: in due almeno di essi non si ha già un semplice *i*, ma *j*, **majestru* **sajetta*; in due

poi, in **ninte* e *pleno* segue *n*. Il quale però, benchè certamente abbia agevolato il chiudersi dell' *e* in *i*, è dubbio se da solo sarebbe bastato a deciderlo; ma almeno nel secondo vocabolo solo non fu, poichè nel *pyin* pavese la palatina è evidente di per sè, mentre il *pin* genovese non è che un compromesso tra una forma letteraria col *p* iniziale conservato e il normale *cin*, usato dal Foglietta e tuttora vivissimo nella Riviera. Si può quasi dire che *cin* parla esso stesso contro l'ipotesi di *ie* passato da sè senz'altra spinta in *i*; tanto più che nella Riviera vive anche, con *e* intatto, *cen*.

Ma *ninte*? Bisogna pur confessare che esso fa qualche maggiore difficoltà, e converrà forse rassegnarsi ad ammettere che *-n* finale di sillaba dovette bastare da solo a provocare la chiusura d'*ie* in *i*; tanto più che un altro vocabolo si trova, *arintu* per **arjentu* — come si vede io offro nuove armi ai miei avversari — il quale presenta le condizioni medesime. Si confronti il friulano, che risolve precisamente il suo *ie* in *i* davanti *n* + *cons.*; si confronti in generale i paragrafi della *Grammatica* del Meyer intorno all' influsso di suoni seguenti su *e* ed *ie*, specie poi il § 95, dov' egli afferma, rifiutando la spiegazione analogica del D'Ovidio, che *e* fiorentino seguito da *n* + guttur. o palatale si fa *i*. Quanto a *pin* o *cin* non si potrebbe parlar di *n* finale, poichè la caduta della vocale uscente dopo *n* dev' essere relativamente moderna, certo più moderna dello scempiamento, se avvenuto, d'*ie* in *e*. Ma c'è anche un' altra considerazione da fare: è molto antico questo passaggio d'*ie* in *i* davanti a *n* complicato? Il citato *ninte* fu in origine *niente* cioè *ni* (cfr. od. genov. *ni questu ni quellu*) + *ende*, *Arch. glottol. it.* XI, 417 sgg., e si pronunziò trisillabico; trisillabismo che, secondo le caratteristiche antiche del dialetto, doveva a lungo mantenersi e salvare il nostro vocabolo — prevengo un' obiezione — dall' analogia del supposto *ie*, quando questo si ridusse ad *e*, e salvarlo anche dal divenire *i* troppo presto. Infatti *ninte* non si trova per la prima volta che nelle *Prose* edite dall' Ive, posteriori almeno d'un secolo alle *Rime*, mentre queste, sia nella loro prima parte, edita dal Lagomaggiore, sia nella seconda, non conoscono che *niente*, per l'appunto, come pare, trisillabico. C'è poi *arintu*, e questo fa la sua apparizione anche più tardi, per la prima volta cioè nel Foglietta, sulla fine del sec. XVI, mentre nè gli antichi documenti nè il dialetto moderno conoscono altro che *argentu*. Esso è adunque per me un toscanesimo, assimilato con lo scempiamento del dittongo; e questa stessa cura così gelosa, che il dialetto mostra, di far sparire ogni *ie* di qualunque provenienza, parla secondo me in favore dell' esistenza o almeno della piena possibilità dello scempiamento d'un *ie* anteriore. E i fatti si potrebbero, a mio avviso, stabilire in quest' ordine: *ie* da *e* passò anticamente in *e*; più tardi, formatosi in vario modo qualche altro *ie*, mentre nel dialetto permaneva l'avversione per un suono di tal genere, esso provvide a liberarsene in modo diverso che prima non aveva fatto, contribuendo a ciò le condizioni speciali in cui tali *ie* venivano fortuitamente a trovarsi, cioè la presenza di *n* complicato seguente.

Un' ipotesi di tal genere deve trovare il suo complemento nella dimostrazione che *ie* diede in certi casi, assai più antichi, *e*. Il Meyer, *op. cit.*, § 522, nega, come già aveva fatto il D'Ovidio, *Grundriss*, I, 524, l'italianità dell'esito *-iero -iera* di *-ario*, e lo vuol preso ad prestito dal francese e dal provenzale, tesi che ha per sè anche delle buone ragioni ma che io non discuto, contentandomi di ricavarne un argomento *ad hominem*. Per questo speciale esito di *-ario* il genovese ed il milanese si trovano nelle stesse condizioni dell'italiano, onde se per questo si suppone un prestito, bisogna di necessità far la medesima ipotesi anche per i nostri due dialetti. E poichè non si può partire a dar ragione in qualche modo delle forme cisalpine se non da una sola delle forme proprie della Francia cioè *-ier*, e questo ha nel genovese-lombardo per succedaneo *-er -eru*, ci troveremmo innanzi un bel caso dove *ie* s'è ridotto ad *e*. Del resto almeno un esemplare genovese ha conservato, si può dire intatto, l'intero *ie*: alludo all'antico e moderno *mainera* che sta per *maniera*, con metatesi o forse propagginazione d'*i*. Infine indipendente affatto dal modo in cui si consideri *-iero* è l'argomento che ci offre *fera* (od. genov. *feu*), proprio di tutti e tre i dialetti, il quale non potrebbe ricondursi a *fēria* se non supponendo che, come in italiano, l'*i* si trasponesse davanti all'*e*, **fiera*, donde più tardi lo scempiamento del dittongo. Accanto a *fera* sta bene l'antico genov. *staera* RPar I, 28, che rima con *rīvera*, e quindi non può esser da *statēra*, che avrebbe dato *staira*, bensì da **statēria*, onde come nel caso precedente **st[ai]era staera*: cfr. *Romania*, XVIII, 596 e l'antico venez. *staliēra*, pel quale il Mussafia, *Beitrag*, 110, fa la medesima ipotesi. Che il genov. **staira* non abbia dato **staira*, come forse considerando *maistru saitta* s'aspetterebbe, si dovrà attribuire all'azione conservativa di tutta la serie in *-era*. Cfr. però Gröber, *Wölflin's Arch.*, II, 284 sg.

Il ligure *mainera*, che è già frequente nei testi più antichi del dialetto, si può certo riguardare come una prova diretta dell'esservi esistito *ie*, e non si potrebbe muovergli se non un'obbiezione, facile a venire in mente ma non a dimostrarsi fondata, cioè che esso sia stato preso piuttosto tardi dal toscano: in ogni modo resterebbe sempre come una prova di *ie* non divenuto *i*. Un'altra prova diretta, che per me ha molta importanza, ho citato altrove, *Romania*, XVIII, 614 n., cioè la presenza del dittongo *ie*, estesosi anche all'*ē* in sillaba chiusa e perfino all'*e*, nei dintorni di Genova, in varietà del contado; cosicchè non si può dubitare che le poesie di Todaro Conchetta, pubblicate a Torino nel 1612 insieme con quelle del Foglietta (cfr. *Arch. glottol. it.*, X, 144 n.), non rappresentino, sebbene forse con qualche esagerazione, una di tali varietà locali. Anche nelle *Commedie* tradotte dal francese in Genovese dal patrizio Stefano De Franchi (seconda metà di sec. XVIII), si presenta tale fenomeno, attribuito al linguaggio dei contadini.

Ma la prova che per me ha più valore di tutte e che io oso chiamar decisiva si trae dall'attenta osservazione di certi curiosi fenomeni di quantità,

che vengono innanzi nel dialetto di Genova stessa. La quantità invero è da esso sentita più che da qualunque altro dialetto a me noto, e sottoposta a due leggi principalissime, che si possono formulare così: a) Una sillaba che contiene un dittongo è sempre lunga, cioè non ammette consonante doppia: es. *viāgu* it. *viaggio*, *scufiēta* it. *cuffietta*; all' atona *viāg'd'*, etc., con anzi maggiore intensità. b) Se in una sillaba cade una vocale od una consonante, la vocale si allunga, tranne che ciò sia reso impossibile da speciali gruppi consonantici che seguano: *fādo fādette* per *fauda faudette*, *inbōsā* in v o r s a r e, *mācurdi* mercoledì, etc., *pētū pētūina* da *pētū pētūrina*.

Si osservi ora che il genovese possiede *ō*, oltre che in sillaba aperta, anche davanti a posizione palatina o ad un *-ct-*, d'accordo sempre col piemontese ed inoltre col milanese: così, oltre *fōgu* etc., anche *fōgga*, *ḡōzzū* podju, *ḡigōna*, *ḡḡū* e infine gli antichi *cōitu nōite*. Se si cercano le forme corrispondenti con *ē*, si trova: *meḡū*, *mezu* mēdiu, *veḡū teḡū* vēnio tēneo e *inzeḡū*, *veḡū speḡū*, *neḡa* nēbula (« cialda » « ostia »), sempre con vocale lunga cioè con consonante scempia; mentre se si tratta di altra vocale latina la vocale genovese rimane breve, cioè doppia la consonante: quindi, oltre ai casi già veduti di *ō*, *cunseḡḡū famiḡḡa* *azḡḡū* *asileu (« assillo ») *aḡḡū*, *batezzū* e tutti gli altri verbi in *-idiare (it. -eggiare), *gramēna pīna bāūu*, *seḡḡa* *ruzzḡḡū* *maḡḡa*, *duḡḡū*. Si aggiunga *pezu* pējus, accanto a *mazzū* maju, e si confronti *leže* *lēgere* *areže* *rēgere* accanto *afrizzē* friggere *rūzzē* ruggine. Sola eccezione, della quale non mi rendo ben conto, ma che certo nulla può contro i numerosi esemplari citati, è *leḡḡū* *lēvjo, dove s'attenderebbe *leḡū*; mentre un' eccezione non può dirsi davvero *lavezzū*, che è la stessa parola del tosc. *laveggio*, *veggio*, ma che certo non può derivarsi, come per *veggio* volle il Diez, da *leβeteu, bensì piuttosto da *lapideu. Resta *-ct-*, ed esso ci dà: con *ē*, gli antichi *pētū aspētū* *despētū* *pētene* *senēta* *senēcta*, che già negli antichi documenti, tranne in sillaba atona ed in qualche eccezione, ma specialmente poi nel dialetto moderno mostrano tutti il loro *ei* ridotto ad *ē*; con *ō* ed *ī* *teitu* *streitu*, dove l'*ei* s'è conservato intatto. Si confronti l'antico *meḡu* mē[d]icu, ora *mēgu*.

Dopo tali serie d'esempi, così notevolmente coordinati, mi pare non si possa più revocare in dubbio che l'*ē* avesse nel nostro dialetto un suo esito speciale, ben diverso dall' odierno; nè questo esito speciale potrebbe essere altra cosa che *ie*. Supposto l'*ie*, tutto riesce chiaro: *meḡū* *mezu* *veḡū* e

1. W. Meyer, *Zeitschr. f. roman. Pb.*, VIII, 216, si contenta di modificare la spiegazione del Diez, traendo *laveggio* da un *laveticum, sorto da *leβete* sotto l'influsso di *lavare*. Ciò non basta, perchè *laveticum dà ragione tutt' al più della forma italiana, mentre in genovese sarebbe riuscito a *laveḡḡū, cfr. *viāgu*. Nota anche il sardo *lapia* (Guarnerio).

2. Vedi per *senēta*, che si usa omai solo nella frate *andā* in *senēta*, « andare in consunzione », un mio *Saggio d'etimologie genovesi*, in *Giorn. ligust.*, a. 1885, fasc. VII-VIII.

simili risalgono ad antichi *miegu *miezu *viegu, dove la consonante rimaneva scempia per effetto del dittongo, che faceva lunga la sillaba; sparita la causa, rimase l'effetto. Quanto a *peitu* poi che diede *pētu*, mentre *teitu*, che sembra avere originariamente una trattazione così identica, rimase intatto, ha anch'esso la sua ragione in *peitu, come *meigu mēgu* in *mieigu: scempiatosi il dittongo, l'accento rimase sull' *e*, *pēitu mēgu*, donde la caduta dell' *i*, mentre questo doveva rimaner saldo dove formava dittongo con *e*, come in *teitu sireitu*.

Passo ad osservazioni minori, che riguardano più propriamente il lavoro del Röttgen.

A tonico, p. 12, suff. -a.lem. A leggere questo paragrafo, senza confrontare i luoghi citati o senza conoscer le antiche *Rime*, c'è da farsi la persuasione che in esse si abbia sempre -al pel singolare di questo suffisso, -ay -ai pel plurale; e realmente tale persuasione par si sia fatta il R. per conto suo, giacchè a p. 39, parlando d'i postonico, afferma che l'-i di plurale si conserva sempre e che -ali rimane intatto. Come eccezione cita un esempio *fiior* (l. *fiör*) che sta per *fiiori*! Il vero è che tale esempio, unito con migliaia d'altri che il R. pare non abbia veduti, costituisce la regola, e gli -ali o meglio -ai -ei -oi -ui l'eccezione, dovuta quasi sempre al copista, come mostra la rima. Tutte le vocali, tranne *a*, dovevano cadere dopo -r; l'-i indicato, estesosi più tardi a tutti gli esemplari, è un prodotto analogico, e supporre, come fece il Flechia, *Arch. glottol. it.*, X, p. 152, § 26, che cadesse il *r* tra vocali, è un attribuire al sec. XIII un fenomeno iniziato al più nel XVII.

p. 13, *plaezar* *plakitum + itiare e più sotto *barchezá* barca + itiare: si vede che il R. non conosce l'articolo dello Schuchardt, *Literaturbl.* 1884, coll. 61 sgg. In genovese -itiare avrebbe dato -*ezar* od -*ezar*, non mai -*ezar*. Così non va *libeccio* da *λεψ* + itium p. 28, e peggio è *staccio* it. *staccio* da *setatium. Nè *turazan* è *turritianus*, v. Flechia in *Arch. glottol. it.*, III, pp. 13 sgg.

Suff. -ana: le *Rime* rispondono per lo più con -anna: rappresenta il doppio *n* l'odierna pronunzia faucale del *u*, o invece una si svolse solo più tardi? Solo la prima ipotesi è vera, con questa restrizione però, che dove già nel latino volgare s'aveva un doppio *n*, questo restò intatto. Più sopra si cita *canneva*, che sarà *caneva*, e così via.

p. 14, 5, *cáito* *cáditum. È probabile, ma perchè non cadde il *t*? Devono esservi entrate attrazioni analogiche, ma la spiegazione resta sempre difficile, perchè invece del mod. genov. *cheitu* (quasi da *calttu*) si attenderebbe *actu*. Ma probabilmente *cheitu* senti l'attrazione di *cheir* e del perf. *cheite*.

p. 20, 11, *lacugio*, « wohl zu lesen: lavaigo ». Niente affatto, è esattissimo e il R. lo ha già citato in questa forma, benchè diversamente scritto, sei righe più sopra, *lavato*. Pare che egli non si sia avveduto che *i* tra vocali nelle *Rime* rappresenta *g*, e in principio di parola, anche davanti ad una sola vocale, *g* o perfino *é*.

p. 21, *caito* cioè *caitu* plák[i]tum, mod. gen. *ciato*; inoltre *piao*. « Dieses ist halbes Lehnwort des Ital. (*piato*), denn sonst hätte die Gutturalis und Dentalis nicht gleichzeitig fallen können »; e cita l'Ascoli, che vorrebbe non fosse *piao* se non « una riduzione del tosc. *piato* all' analogia dei participi in *au* (= -ato) ». Non credo che tutto ciò sia esatto. L'ant. *caitu* mod. *caitu* « pettegolezzo » è precisamente, come il R. dice, *plák(i)tu, come *faitu* ora *factu* è *factu*, *freidu* it. *freddo* è *frīg'du, *reidu* it. *reddo* è *rig'du : lo svolgimento italiano parallelo di *caitu* manca, e sarebbe *piatto*. Ma non manca invece al genovese il parallelo di *piato* *plá[g]itu, che l'Ascoli aveva creduto trovare nel citato *caitu* : questo parallelo è il calunniato *piao*, il quale è da leggere *cau*, come già altrove dissi io stesso (*Osservaz. al lessico* etc., s. *piao*), come inoltre dimostra un pò di pratica dell' ortografia delle *Rime*, dove *pi* + *vor.* = *é* (cfr. *piamao* = *camau*), e la forma *zabi* (l. *zai*) di RPar, III 3200 o *zbo* (l. *zba*) 324. Lo sviluppo di *cau* è perfettamente identico a quello di *vou* *vó[g]itu. Il genovese adunque possedette il vocabolo stesso in ambedue i suoi svolgimenti, l'uno caratteristico dell' Italia, l'altro piuttosto della Francia; e quand' anche si ammetta per *caitu* un vero prestito dal francese, l'importanza di *cau*, che ripugna ad una tale ipotesi, non scema contro i dubbi del Gröber (*Wolfflin's Archiv*, IV, 439 sgg.) sulla possibilità di *plá[g]itu. — Mi si permetta qui una domanda: e l'ital. *petto*? La caduta del *d*, sia pure in un proparossitono, non pare ammissibile, e forse è da supporre un volgarlat. *pęgitu, con un *ę* analogico, come hanno *incugine e *testugine. Il genov. *pettu*, che al più potrebbe spiegarsi con una metatesi, *pétidu, molte probabilmente non è che un italianismo, mentre la voce indigena è piuttosto *loffa*, il cui -ff- potrebbe accennare ad origine umbro-oscia.

p. 21-22 : *fanitti* e simili non sono errori di lettura degli editori, ma particolari scrizioni dei mss. genovesi.

p. 24, *a* postonico : *poa* non è *postea*, che diede *pōsa*, bensì *pōi* cioè *post* : *pōsa* però contribuì a decider l'aggiunta dell' *a* analogico finale.

p. 26, -entum e suff. avverb. -mente. Il R. chiama errori di scrittura *commoeminti* e i circa 11 casi di -minti per -menti, che sono propri delle *Rime* da me pubblicate. Ciò è in parte esatto, perchè sono novità introdotte dal copista, ma rispecchiano una caratteristica della varietà dialettale alla quale egli apparteneva. Un vero errore è *strezeminto*, dove il copista, tratto involontariamente ad esorbitare dal contrasto che trovava fra gli *i* del suo dialetto e gli *e* del ms., estese al singolare un fenomeno che non può ammettersi se non pel plurale. Anche certe scrizioni, come *neraue orie*, citate dal R. p. 28, sono da attribuirsi al dialetto dell' amanuense.

é : p. 27. Il R. divide gli esiti in due parti, quelli dove *e* si mostra intatto e quelli dove passa in *é*. È quasi inutile dire che i primi sono affatto illusori e che il ditt. *ei* è ben più antico del sec. XIII. Basterebbe a persuadersene osservare che nei nostri testi non si ha il più piccolo vestigio di *é*, in sillaba aperta, rimante con un *é*, tranne naturalmente i

casi di *é* in iato con *a*, o seguito da nasale, che anche nel dialetto moderno sono privi del dittongo. Per citare un esempio molto notevole, il suff. *-ēbam* diede, da una parte, *-ēva*, dall' altra, con caduta della consonante, *-ta*, ed entrambe le forme si continuano nell' *aveva* di Genova e nell' *ave* del contado, mentre il condizionale le possiede ancora tutt' e due in Genova stessa, *avēva* (= *av[r]ēva*) e *avē*. Adunque *aveva* e simili sono forme artificiali, più che letterarie.

P. 30. Per *rei* e *lei* si può restar dubbi; per *crei* credere la serie proposta dal R. va modificata così: **creire creir crei*; ho già detto che è inammissibile la caduta di *r* tra vocali. Quanto a *trei tra* è ben possibile e probabile che analogica sia la forma femminile, organica la maschile. — Non mi fermo sul preteso influsso di *i* precedente su *compio completum*, o di *u* seguente su *sarraxim*; *invidia principio* sono forme affatto dotte.

P. 31: *stizza* e *filza* non si spiegano che passando per forme arizotoniche verbali. — P. 38 *zaganti* da **gagas*: e il *g-* in *z*?

ó: p. 41, *o* in sillaba aperta. Fra gli esempi è da distinguere e guida sicura è la rima: così devono stare da sé quelli dove *o* riuscì finale, *bò alò* che suonavano con *o* schietto, e quelli dove segue nasale, *bon son tron*, che già avevano, come nel moderno genovese, ridotto *o* ad *u*, *bun sun trun* (cfr. RLAG XIV 3-6, 411-12, LXVI 3-5-8, LXXXV 37-38, etc., RPar III 133-34, 290-91, etc.); *omo*, che rima sempre con *como*, secondo ho già detto. — P. 42, *o* in sillaba chiusa: *chonca* è da legger *cunca*, e così *gruncu*, *lungu lunzi*, fenomeno ben antico ed esteso: anche l'italiano ha in tutti questi vocaboli *o* (od *u*), come pure in *golfo*, genov. *gurfu*. — Nemmeno *toie* è a posto, tanto meno poi *oitem*, che non è affatto **óctimus*, ma *octēnus*, come il *millem* citato a p. 52 non è *millesimus*, ma bensì *millēnus*.

ó — *L'u* genovese da *ó u* è *u* schietto toscano e probabilmente era già tale al tempo delle *Rime*. Non si capisce bene quello che il R. voglia dire, asseverando che i vocaboli scritti con *u* risalgono ad *u* latino e che le eccezioni di RPar non significano, perchè il copista è anche peggiore di quello di RLAG e più tardo. Che sia alquanto più tardo ho affermato io, ma non si può trattare che di qualche decennio, e le sue scrizioni *perduni*, *respuse*, *iurnu* mantengono tutto il loro significato e ci illuminano sulla pronunzia. — P. 43, *florio* è **floritu* non *flóridu*, *iutoné* non è **gluttoníae* ma **gluttoníae*; *scozo* è es. d'*au* german., non d'*ō*.

P. 44, plur. *-óni*: noterò qui e potevo notar anche sopra ad *-ani*, etc., che il plur. *-ain*, come il plur. *-ain*, non sono veramente il risultato d'una metatesi ma d'una propagginazione: **caini* **caini* **cain*, **bucuni* **bucuni* *bucun* e simili. Quindi il caso di *grandi graindi* ora *grenli*, *fante fainti* ora *f[u]enti*, è perfettamente identico: solo il gruppo *nt ul* impedì la caduta dell' *i* finale, normale dopo *n*. — Tra gli esempi di *-ório* c'è *purgatorjo*, che il R. aveva già collocato con quelli di *-orio*, dai quali realmente fu attratto, come mostra il genov. mod. *pürgatòiu*. Dal resto è vocabolo non popolare.

P. 45, lat. class. *ú*: *mogie* va letto *muǵē* muliere — *tuu soa* son realmente

tù a sù a e da leggersi con *u*, ma *to so* son tòs sòs e da leggere *to so*, come dimostra perfettamenteamente la rima e il genovese moderno.

P. 47, *o* postonico : tutto inesatto ed incompleto. Accennerò solo che *o* atono in genovese non si trova che ben di rado, o come riflesso di *au* o davanti a certi gruppi consonantici, talvolta infine all' iniziale; altrimenti è *u*. Nè cattive scrizioni sono, come vuole il R. a p. 49, *annunciou, conspectu, iurnu, lu, morsu, spiritu, tesoru*, ma rispecchiano invece esattamente la pronunzia. In *annunciou* l'*ou* finale è anche una delle tante prove che mostrano come al tempo delle *Prose* il dittongo genovese *au* s'era già fatto *ou*.

p. 51, contrazione e sincope : *amo*, citato anche a p. 39 dietro R Lag 53,295 non è affatto *animo* ma *hamus* : *po* non può trarsi da *potet* ma da **pole* **pol* **por*, analogico di **vole* **sole*.

Ci sono in fondo al lavoro del R. indicati i titoli di sette tesine che egli dovette sostenere oralmente : qui non c'interessano che i numeri uno e due, riguardanti il nostro dialetto. La prima, « i Genovesi devono, a giudicare dalla loro articolazione, essere stati Galli »¹, è la nota tesi, così magistralmente sostenuta dall' Ascoli, *Arch. glottol. it.*, II, 111 sgg., in appoggio alla sua teoria dei « motivi etnologici » : cfr. ora l'*Archivio* stesso, XI, Prefazione, ix e nota. La seconda, « il *r* dell' antico genovese, sorto da *l* intervocalico, non era un *r* linguale », mi lascia un po' dubbio sul suo significato : se capisco bene però, essa deve, secondo mostra l'odierna pronunzia di *r* nella Riviera, nel Monferrato, nelle Langhe, oltre a qualche testimonianza sulla sua pronunzia nel sec. XVII, mutarsi in quest' altra : « il *r* intervocalico antico genovese, originario o proveniente da *l*, era un *r* linguale, il quale si sente tuttora sopra un esteso territorio. »

E.-G. PARODI.

1. [Cf. *Rom.*, XVIII, 345.]

CHRONIQUE

M. Henri Michelant, conservateur honoraire du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, est décédé le 23 mai dernier, à l'âge de 78 ans. Il n'entra qu'assez tard dans la carrière de l'érudition. Après avoir exercé pendant quelques années les fonctions de greffier à la cour d'appel de Metz, il voyagea en Allemagne et s'y lia avec quelques-uns des savants qui poursuivaient, avec le plus de succès, l'étude de l'histoire littéraire du moyen âge, notamment avec L. Uhland, F. Wolf, Ad. Keller, L. Holland. Lorsqu'il vint s'établir à Paris, en 1845, il possédait une connaissance étendue des langues et des littératures modernes, principalement de la langue allemande qu'il parlait avec facilité. Il se mit aussitôt à copier l'un des mss. du roman d'*Alexandre* qu'il publia pour le Cercle littéraire de Stuttgart (1846). Cette édition, faite dans de mauvaises conditions et avec une certaine précipitation, est inférieure aux publications qu'il fit plus tard. A la même époque, il fut attaché au bureau des entrées à la Bibliothèque royale. De là il passa au catalogue des manuscrits. Il avait quitté momentanément la Bibliothèque, en 1847, pour aller professer la littérature étrangère à la Faculté des lettres de Rennes. Mais ne possédant pas le grade de docteur ès lettres (il était simplement docteur de l'université Tubingue), il comprit qu'il ne pourrait faire sa carrière dans l'enseignement supérieur, et reentra en 1848 à la Bibliothèque nationale, où il fut bientôt nommé titulaire, et où il devint conservateur des manuscrits en 1875. Il prit sa retraite en 1886. Michelant avait, dès les premiers temps de sa carrière scientifique, une préparation générale que personne, en France, ne possédait au même degré. Mais il ne sut pas tirer de cet avantage tout le parti qu'un homme plus ambitieux de bien faire et plus ardent aux recherches en eût tiré. Aussi, parmi ses nombreuses publications, n'en cite-t-on aucune qu'on puisse dire définitive. Elles consistent en éditions précédées de préfaces judicieuses, mais sommaires, et le plus souvent dépourvues de commentaires et de glossaires. Les principales sont : *le roman d'Alexandre* (Stuttgart, 1846), les *Mémoires de Philippe de Vignoulles* (*ibid.*, 1850); le *Trésor de Vénétie*, de Hardouin, seigneur de Fontaine-Guerin (Metz, 1856); *Gui de Bourgogne, Otinel, Floovent* (Paris, 1859), en collaboration avec Guessard; *Renaut de Montauban* (Stuttgart, 1862); *Catalogue de la Bibliothèque de François I^{er} à Blois* (Paris, 1863); *Voyage de Jacques Cartier au Canada, en 1534* (Paris, 1865); *La Clef d'amour* (Paris, 1866), en collaboration avec E. Tross; *Blancandin*

(Paris, 1867); *Mérougis de Portlesguez* (Paris, 1869); *Historia del caballero Cifar* (Stuttgart, 1873); *Le livre des Métiers*, dialogues français-flamands composés au XIV^e siècle par un maître d'école de la ville de Bruges (Paris, 1875); *Guillaume de Palerne* (Paris, 1876, pour la Soc. des anc. textes); *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre sainte rédigés en français* (Genève, 1882, pour la Soc. de l'Orient latin), en collaboration avec M. G. Raynaud; *le roman d'Escanor* (Stuttgart, 1886).

Ces publications ne représentent pas à beaucoup près la totalité des éditions que Michelant avait préparées ou du moins commencées. Copiste infatigable, il avait transcrit, avant 1860, la totalité des poèmes de Chrétien de Troies, qu'il devait publier en un volume des *Documents inédits*. A Venise, en 1856, étant en mission en Italie, avec Guessard et M. L. Gautier, il copia *la Prise de Pampelune*, depuis éditée par M. Mussafia. Plus anciennement, il avait transcrit les contes de Philippe de Vigneulles, d'après un ms. qui semble avoir disparu. Vers 1860, il copia *Foucon de Candie*, d'après le ms. de Boulogne, le meilleur de tous. L'édition devait paraître dans la collection des anciens poètes de la France mais elle ne fut jamais entièrement préparée. C'est lui encore qui a fait la copie d'*Amadas et Ydoïne*, publiée par Hippeau, en 1863; aussi cette édition est-elle notablement supérieure aux autres volumes de la même collection. Lorsque la Société archéologique de Béziers voulut mettre au jour le *Breviari d'amor*, Michelant fit, d'après le ms. fr. 857 de la Bibl. nat., la copie sur laquelle je préparai les deux premiers tiers environ de l'édition (voy. *Romania*, VI, 315). Au commencement de cette année, la Société des anciens textes français a mis sous presse la copie du roman de *l'Esconfle* (d'après le ms. unique de l'Arsenal) qu'il lui avait proposée dès 1875, en même temps que *Guillaume de Palerne*. Il était dès lors gravement atteint par la maladie, et il lui fut impossible d'en revoir les épreuves. Cette édition paraîtra par mes soins, vers 1892. Michelant prit une part active à la rédaction du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements* (collection in-4°). Il est l'auteur des catalogues de Saint-Omer, Epinal, Saint-Mihiel, Saint-Dié et Schlestadt, publiés dans le t. III (1863), et du catalogue de Boulogne-sur-Mer, publié dans le t. IV (1872), qui ne sont pas au nombre des meilleurs de la collection. A la Bibliothèque nationale, il fut longtemps chargé de la direction du catalogue des mss. français dont les deux premiers volumes ont paru (1868 et 1874); mais cette direction, qu'il s'était vu imposer avec déplaisir, ne fut guère que nominale. Il connaissait les défauts du plan par trop élémentaire qu'avait conçu Taschereau, l'administrateur de la Bibliothèque, mais il n'avait pas l'énergie nécessaire pour faire prévaloir un avis meilleur. Il ne le tenta même pas. Il se borna à une révision superficielle des épreuves, faisant tous ses efforts pour éloigner de lui une responsabilité qui cependant lui restera. — P. M.

— M. le Dr Noulet, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, est décédé le 24 mai dernier, à l'âge de 88 ans. Il a été longtemps le principal

représentant des études provençales dans le Midi de la France, et avait fait une étude particulièrement approfondie de la littérature dialectale du xv^e au xviii^e siècle. Ses principales publications, en dehors de divers travaux d'histoire naturelle dont nous n'avons pas à nous occuper, sont le recueil des *Joyas del gay saber* (Toulouse, 1849, in-8°); l'*Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France aux xvi^e et xvii^e siècles* (Toulouse, 1859); les *Recherches sur l'état des lettres romanes dans le Midi de la France au xiv^e siècle* (Toulouse, 1860); *Las ordenansas et costumaz del Libre blanc* (Montpellier, 1878); et l'édition des œuvres de Goudelin dont nous avons rendu compte récemment (ci-dessus, p. 152). Plusieurs autres de ses travaux ont été examinés ici-même (II, 274; IV, 482, etc.).

— Nous apprenons au dernier moment la mort bien regrettable de M. Ad. Ebert, professeur à Leipzig. Nous lui consacrerons une notice dans notre prochain numéro.

— M. Fr. Neumann, professeur à Fribourg en Brisgau, vient d'être appelé à l'université de Heidelberg.

— M. A. Restori s'est fait recevoir comme « libero docente » à l'université de Pavie.

— On a célébré à Pise, le 30 juin, le trentième anniversaire de la nomination de M. A. d'Ancona comme professeur à l'université. On a remis, à cette occasion, au maître un magnifique album contenant les photographies de 150 de ses anciens élèves, parmi lesquels nous mentionnerons Fr. d'Ovidio, Pio Rajna, A. Cohen, Fr. Novati, E. Panzacchi. MM. Novati et Neri ont imprimé, à Gênes, à cette occasion, une charmante plaquette (32 pages) contenant une jolie chanson de *Malmaritata* du xv^e siècle et des extraits d'un curieux sermon du xv^e siècle sur l'amour que les maris doivent porter à leurs femmes. Nous nous joignons de grand cœur aux disciples et amis de l'éminent et sympathique professeur de Pise, qui a été à plusieurs reprises notre collaborateur, pour lui envoyer nos félicitations et nos vœux.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix fondé par le marquis de La Grange pour la publication d'un ouvrage des anciens poètes de la France à M. E. Langlois, pour son édition du *Couronnement de Louis* (Soc. des anciens textes).

— Le premier fascicule du *Dictionnaire général de la langue française*, par MM. A. Hatzfeld et A. Darmesteter (avec le concours de M. A. Thomas), vient de paraître à la librairie Delagrave. Il contient, avec une intéressante introduction, la lettre *a* jusqu'au mot *Ajournement*. Nous reviendrons sur cette œuvre capitale.

— M. C. Frati, de Bologne, publiera prochainement un travail sur les *Bestiaries*, notamment dans la littérature italienne.

— On lit dans le n^o de mai du *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie* : « Le Dr Emil Seelmann (Breslau) travaille à un ouvrage en trois volumes, qui aura pour titre *Langue et littérature de la Lorraine française*. Le tome I contiendra l'*Histoire du dialecte lorrain-français*, le t. II l'*Histoire de la littéra-*

ture lorraine et une riche *Bibliographie de la littérature, de la langue et de la nationalité lorraine*, le t. III un choix de monuments du patois lorrain, notamment : *La grosse enwaye messine* (1615), *La famille ridicule* (1710), et *Chan-Heurlin* (1787 et 1825). Un commentaire phonétique, où, conformément à l'état actuel de la science, le sujet sera étudié au point de vue acoustique aussi bien qu'au point de vue de la genèse historique des sons, accompagnera ces textes devenus extrêmement rares et en facilitera l'utilisation pour l'histoire de la langue. »

— Livres annoncés sommairement :

L'Assomption de la Vierge dans la légende et dans l'art, par A. J. KIRPITCHNIKOF. Odessa, Schulze, 1888, in-8°, 59 p. (en russe; extrait du t. II des *Mémoires de la Société archéologique d'Odessa*). — L'auteur étend ses recherches sur les formes qu'a prises cette légende chez tous les peuples, et donne en appendice une version italienne du xv^e siècle.

The Mastery of the french language in England from the XIth to the XIVth century.... by Bertrand CLOVER. New-York, Corning, 1888, in-16°, IV-123 p. — Petit résumé judicieux et sans prétention, mais par trop élémentaire, de l'histoire externe et interne de l'anglo-français; il est surtout destiné à ceux qui étudient les vieux textes juridiques.

Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger. Von Alwin SCHULTZ. Zweite vermehrte und verbesserte Auflage. Leipzig, Hirzel, 1889, 2 vol., XIV-688 et 504 p. — Le livre de M. A. Schultz, publié il y a quelques années, a obtenu un succès rapide et mérité, qui ne manquera pas non plus à cette nouvelle édition, très réellement augmentée et améliorée, et ornée de près de 400 gravures bien choisies et bien exécutées. La « Vie courtoise » est un livre indispensable à tous ceux qui s'occupent du moyen âge à un point de vue quelconque et qui veulent se rendre compte du milieu dans lequel se mouvaient les personnes, se formaient les idées, s'accomplissaient les événements. L'auteur a fait les plus larges emprunts à la littérature et à l'art des pays romans et surtout de la France; toutefois le centre de son livre est naturellement la vie allemande; il serait bien à souhaiter qu'un ouvrage du même genre fût consacré par un Français à la vie du moyen âge en France. Nous n'avons encore que des études fragmentaires, ou, comme l'œuvre si estimable de Victor Gay, dénuées de cohésion; cependant les matériaux abondent chez nous plus que partout ailleurs, et il serait d'autant plus intéressant de les recueillir et de les mettre en œuvre que la société française du moyen âge a été, comme cela ressort pour l'Allemagne du livre de M. A. Schultz, le modèle sur lequel se sont formées celles des autres nations.

Un Bestiario moralizzato tratto da un manoscritto eugubino del secolo XIII a cura del dottor G. MAZZATINTI, con note, osservazioni ed appendice di Ernesto MONACI, Roma, Salvioni, 1889, in-4°, 26 p. — Texte ombrien du XIII^e siècle, en forme de sonnets.

Le roman de Marques de Rome, herausgegeben von Johann ALTON. Tübingen, 1889, in-8°, c-182 p. (CLXXXV^e publication du *Cercle littéraire* de Stuttgart). — Le roman de *Marque*, faible et prolixe imitation du roman des *Sept Sages de Rome*, a pour principal intérêt d'être un texte en bonne prose de la première moitié du XIII^e siècle; il faut donc savoir gré à M. Alton de l'avoir imprimé avec soin et d'avoir joint à son édition des remarques grammaticales utiles. La partie du commentaire consacrée à l'histoire littéraire est écrite un peu hâtivement et contient plus d'un passage inexact ou obscur (c'est au groupe A et non au groupe M du roman en prose, par exemple, que se rattache *Marque*; M est postérieur à *Marque*). L'étude, fort consciencieuse, sur le rapport des dix manuscrits n'aboutit pas non plus à des conclusions bien claires. — Il est à souhaiter maintenant qu'on imprime les suites de *Marque*, à savoir *Laurin*, *Cassidorus*, *Peliarmenus*, *Kanor*.

Psaltirea Scheiană (1482), publicată de Prof. L. BIANU, bibliotecarul Academiei Române. Tomul I. Textul în facsimile și transcriere, cu variantele din Coresi (1577). Editiunea Academiei Române. Bucharest, Göbl, 1889, 12°, XVIII, 530 et 536 p. — Ce beau volume reproduit, en fac-simile et en transcription en lettres latines, le texte cyrillique d'une traduction roumaine du Psautier, écrite vers 1482 et par conséquent antérieure d'un siècle à la plus ancienne qu'on connaît. Dans un second volume, qui ne peut manquer d'avoir une importance capitale, le savant éditeur étudiera ce texte précieux sous tous les aspects. Cette publication, qui fait grand honneur à l'Académie de Bucharest, apporte une contribution de premier ordre à l'histoire encore si obscure de la langue roumaine. Nous en reparlerons quand elle sera terminée.

Grammatik der neufranzösischen Schriftsprache (16-19 Jahrhundert), von Eduard KOSCHWITZ. I. Theil : *Lautlehre*, Oppeln, Maske, 1889, 8°, 132 p.

Fr. BONNARDOT. *Rapport sur une mission à Luxembourg et es pays adjacents* (suite et fin). Paris, Leroux, 1889, 8°, 113 p. — Cette seconde partie (voy. *Rom.* XVIII, 345) du rapport de M. Bonnardot ne contient pas moins de 94 « chartes ou documents de langue française du comté de Luxembourg et [des] régions adjacentes (XIII^e-XIV^e siècle),..... expressément choisis et suffisamment nombreux pour déterminer avec précision l'état, l'influence et l'expansion de la langue française dans la région située à l'extrême frontière nord-est de son domaine ».

Chants populaires du Bas-Quercy, recueillis et notés par M. Emmanuel SOLEVILLE. Paris, Champion, 1889, in-8°, V, 352 et 112 p. — Belle et précieuse publication, à laquelle la musique des chansons ajoute encore de la valeur.

Lothringische Mundarten, von Léon ZÉLIQSON. Metz, Scriba, 1889, gr. 8°, 108 p. — « Ce travail comprend l'étude des parlers français dans les arrondissements de Thionville et de Metz et se rallie dans ceux de Château-Salins et de Sarrebourg au domaine étudié par M. Horning, en sorte que main-

tenant, dans ses points essentiels, l'étude des patois lorrains est achevée. » Après la description de la phonétique et de la flexion, on trouve quelques rimes et contes, un glossaire et une carte.

Marcel SCHWOB et Georges GUIEYSSE. *Etude sur l'argot français*. Paris, Bouillon, 1889, in-8°, 28 p. (extrait des *Mémoires de la Société de linguistique*). — Cette courte étude est fortement pensée, et les conclusions des auteurs sont justes dans leur ensemble. Ils croient trop facilement avoir tout éclairci, et plusieurs de leurs explications devront être rejetées; mais ils ont le grand mérite d'avoir posé des principes dans une étude qui jusqu'à eux n'avait connu que le vague et la fantaisie. L'un des deux jeunes savants auxquels on doit ce remarquable essai, G. Guieysse, est mort soudainement l'année dernière.

Die Historia septem sapientum nach der Innsbrucker Handschrift v. J. 1342, nebst einer Untersuchung über die Quelle der Sevin Sages des Johne Rolland von Dalketh. Von Georg BUCHNER (n° 6 des *Erlanger Beiträge zur engl. Philologie*). Erlangen, Deichert, 1889, in-8°, 117 p. — On sera reconnaissant à M. B. d'avoir publié, d'après le plus ancien manuscrit connu, ce livre intéressant pour l'histoire littéraire, qui n'avait pas été imprimé depuis le xv^e siècle. Il en signale seize manuscrits, et pense qu'on en découvrira plus d'un encore; il est probable qu'ils ne modifieront pas sensiblement le texte.

Die Gesta Romanorum. Nach der Innsbrucker Handschrift vom Jahre 1342 und vier Münchener Handschriften herausgegeben von Wilhelm DICK (n° 7 des *Erlanger Beiträge zur engl. Philologie*). Erlangen, Deichert, 1890, xxiv-274 p. — Le ms. d'Innsbruck est le plus ancien des *Gesta Romanorum* qui soit daté, et il offre un texte généralement beaucoup meilleur que celui des anciennes éditions, qu'a suivi M. Oesterley. M. Dick l'a imprimé en laissant de côté les moralités. Quant aux quatre mss. de Munich, ils dérivent de celui d'Innsbruck, et leurs variantes ont peu d'intérêt. Dans sa courte préface, M. D. signale la présence de mots anglais dans une moralisation, où ils ont été omis par le texte ordinaire: nouvelle preuve des rapports intimes des *Gesta* avec l'Angleterre.

Dialectische Eigentümlichkeiten in der Entwicklung des mouillirten l im Altfranzösischen. Von John E. MATZKE. Extracted from the publications of *The Modern language Association*, vol. V, n° 2, in-8°, p. 52-105. — Ce travail d'un philologue allemand établi en Amérique contient beaucoup de faits laborieusement rassemblés et dont la réunion pourra rendre des services. Mais les conclusions sont assez vagues. Le titre d'abord est peu justifié. Il n'y a guère de variations dialectales dans le « développement » de l' l mouillée; en tout cas, l'auteur ne les met pas en lumière. La première partie de son travail concerne le traitement divers des voyelles qui précèdent une l mouillée; la deuxième, plus précise et plus importante, la destinée de l' l mouillée devenue contiguë à une consonne suivante. Le relevé des variétés graphiques, au début, est intéressant. Il est étonnant que M. M.,

non plus d'ailleurs que beaucoup de philologues, n'ait pas remarqué que *travail* et *travellier* existent partout à côté de *travail* et *travallier* et n'autorisent pas à conclure à un traitement identique des autres mots en *-ail* et *-aillier*. La rime *oilz : viz* (vivōs) dans Beneeit de Sainte-Mor est doublement impossible, et j'ai peine à croire que les deux mss. de la *Chronique* donnent cette leçon. En résumé, le travail de M. M. est consciencieux, et le temps qu'on emploie à le lire n'est pas perdu.

N. ZINGARELLI. *Un « descortz » di Aimeric de Pegulhan*. Ferrara, tip. A. Taddei e figli, 1890. In-8°, 21 pp. (Nozze Mattioli de -Alberti). — C'est le *descort Qui la ve en dilz*, déjà publié par Diez (*Poesie der Troubadours*, pp. 351-355), mais ici réédité avec les variantes de presque tous les mss. qui le renferment, et selon une disposition strophique un peu différente. M. Zingarelli a joint en appendice quelques strophes conservées seulement dans le chansonnier français 844 (fol. 23), qui sont bien dans la forme de la pièce d'Aimeric, mais ne peuvent guère être de lui. L'auteur de ces strophes se défend de partir pour la croisade, sous le prétexte que sa dame le lui interdit. Au v. 1 de cette pièce, le ms. porte *sill* et non *cil*; v. 7 *si en*, lis. *s'yeu*, qui donne le véritable sens.

Un règlement intérieur de léproserie au XIII^e siècle, par M. Abel LEFRANC. Saint-Quentin, 1889. In-8°, 25 pages (extrait des *Mém. de la Soc. Académ. de Saint-Quentin*, 4^e série, t. VIII). — Ce règlement est en français. Il émane d'un évêque qui a occupé le siège de Saint-Quentin de 1250 à 1272. Mais il est transcrit d'après un cartulaire municipal rédigé à la fin du XIV^e siècle, et le style indique plutôt une traduction qu'un original. Néanmoins ce texte présente un certain intérêt linguistique, et on y peut relever quelques exemples utiles pour le lexique français : *aleron de bouche*, *coquillon*, etc. Au § 1 « Que uns freres... ne soit recheüs », lis. *mus*. P. 21, lire « pour faire *s'entrèe* ».

Gramática razonada histórico-crítica de la lengua francesa, por D. Fernando ARAUJO. Segunda edicion completamente refundida, tomo I. Toledo y Madrid, 1890. In-8°, xv-296 pages. — Nous ne rendons pas compte ordinairement des grammaires françaises destinées aux classes. Nous faisons une exception pour celle-ci, parce qu'elle mérite réellement son titre de grammaire « historico-critique ». Elle est même peut-être trop « critique » en ce que l'auteur discute plus que de raison les opinions des grammairiens modernes. Mais toutes les parties du sujet sont traitées selon la méthode historique par un homme au courant de la plupart des recherches récentes. Assurément il est bien des points sur lesquels nous ne serions pas d'accord avec l'auteur, qu'il s'agisse des faits ou, plus souvent, de la manière de les présenter. Cependant notre impression générale est que cette grammaire représente un effort considérable, et qu'elle est, dans l'ensemble, très digne d'estime.

L'ARS MINOR de Donat, traduction française reproduite en fac-similé d'après l'incunable unique de l'Université d'Utrecht et publiée par Léon DOREZ. Paris,

- A. Picard, 1890. In-4^o, 7 pages d'introduction et 8 pages de fac-similé. — L'exemplaire qui a servi à cette reproduction a été découvert en 1886 par l'archiviste de la province d'Utrecht. Bien qu'incomplet, il offre, pour l'histoire de l'imprimerie, un vif intérêt. Si, comme l'a supposé avec vraisemblance feu Campbell, il a été imprimé à Utrecht entre 1460 et 1470, ce serait probablement le plus ancien livre imprimé en français. La version de l'*Ars minor* que contient cet incunable est un rajeunissement de celle dont Thurot a donné de nombreux morceaux dans le t. XXII des *Notices et Extraits des mss.* (pp. 168, 170, 175, etc.).
- F. MIREUR, *Entrée de François I à Brignolles, 1538*. Draguignan, 1890 (impr. à Dole). In-8^o, 14 pages. — D'après les délibérations du conseil de la ville de Brignolles. On joua à l'entrée du roi une moralité dont le sujet n'est pas indiqué et qui avait pour auteur un certain « M^e Richard de la Fossa ».
- P. RAJNA. *Lo sebema della « Vita nuova »*. Verona, 1890. In-12^o, 13 pages (extrait de la *Bibliotheca delle scuole italiana*, t. II). — M. Rajna conteste avec toute raison le rapprochement établi par M. Scherillo entre la *Vita nuova* et le « no sai que s'es » de Rambaut d'Orange. Il suppose, en revanche, qu'il y a un certain rapport entre la célèbre composition de Dante et la façon dont se présentent dans les mss. les pièces de Bertran de Born, précédées chacune de sa *raza*. Il ne veut pas dire qu'il y ait eu proprement imitation de la part de Dante, il se borne à dire que Dante a pu prendre dans la disposition des pièces de B. de Born, l'idée de joindre aux poésies de sa jeunesse les commentaires qui constituent la partie en prose de la *Vita nuova*. C'est même aller bien loin, ce nous semble.
- Œuvres de Gantier d'Arras*, publiées par E. LÖSETH. Tome premier : *Eracle*. Paris, Bouillon, 1890, in-12^o, 343 p. — Le tome II contiendra *Ille et Galeron*, le tome III les introductions et commentaires divers. Nous reviendrons sur cette importante publication.
- Die aus dem Neufranzösischen erkennbaren, im Vulgärlatein und im vorlitterarischen Französisch eingetretenen Wandlungen auf dem Gebiete der lateinischen Nominalsuffixe...* von Georg COHN. Halle, 1890, in-8^o, 42 p. (dissert. de Berlin). — On n'a ici que la première partie d'un travail qui paraîtra bientôt en entier; espérons que le titre en sera plus court et plus facile à citer. Nous ne comprenons pas pourquoi l'auteur se borne aux changements de suffixe « reconnaissables d'après le français moderne »; il est clair que les mots qui sont tombés en désuétude ne sont pas moins intéressants que ceux qui ont survécu pour l'étude du sujet en question. Nous reviendrons sur l'ouvrage de M. Cohn; le fragment publié ici est bien pensé, mais péniblement écrit; la polémique contre M. Mussafia (p. 35-37) manque de clarté; on ne voit pas bien comment l'auteur se représente le rapport de -ae à -itia.
- Kleinere Schriften von Ferdinand Wolf*, zusammengestellt von Edmond STENGEL. Marburg, Elwert, 1890, in-8^o, xv-312 g. — Ce recueil, entrepris dans un

juste sentiment de piété et exécuté avec soin, intéressera ceux qui savent quel rôle utile Wolf a joué dans l'histoire de la philologie romane, et surtout ceux qui ont connu cet homme aussi bon que savant, dont un portrait placé en tête du volume fait très fidèlement revivre les traits. Parmi les articles qui le composent, quelques-uns ont gardé toute leur valeur; celui qui concerne les chants populaires suédois, notamment, contient des vues sur la poésie populaire comparée qui étaient très neuves quand elles ont paru et qui, malgré leur justesse, sont loin d'avoir passé dans le domaine commun. Les lettres qui terminent le volume sont curieuses à plus d'un point de vue.

Ueber den Ursprung der romanischen Versmasse... von Ph. Aug. BECKER. Strasbourg, Trübner, 1890, in-8°, 34 p. — Pièce importante à joindre au grand débat, qui est loin d'être clos, sur l'origine des versifications modernes. L'auteur n'a pas connu le livre de M. Kawczynski. Sa restitution de la séquence d'*Enlilie* est inadmissible au point de vue de la philologie romane.

Le latin de Grégoire de Tours, par Max BONNET, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier. Paris, Hachette, 1890, gr. in-8°, quatre-787 pages. — Nous reviendrons en détail sur cet ouvrage considérable, qui contient, à côté d'une masse de faits soigneusement classés et interprétés, des vues très personnelles sur l'histoire du latin et du roman.

Bemerkungen zu den Gedichten des Baudouin und des Jean de Condé, von Arnold KRAUSE. Berlin, Gärtner, 1890 (progr. du gymnase Friedrichwerder), in-4°, 32 p. — Liste de corrections généralement très bonnes, attestant de la réflexion et une connaissance solide de l'ancien français.

Di un codice di sacre rappresentazioni. Nota di Vincenzo di BARTHOLOMEIS. Roma, 1890, gr. in-8°, 10 p. (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*). — M. di B. a trouvé dans un ms. de Sienne du x^ve siècle des *rappresentazioni* intéressantes à plusieurs égards, notamment pour les didascalies, et surtout une représentation de *Sainte Catherine* divisée en trois journées, ce qui pour l'Italie (sauf la *Passion* de Revello, imitée des Mystères français) est un fait tout nouveau. Ces « journées » sont d'ailleurs incomparablement plus courtes que celles de nos mystères, et on n'oserait affirmer qu'il y ait entre les deux phénomènes un rapport historique.

Verzeichnis altdeutscher Handschriften, von Heinrich Adalbert von KELLER. Herausgegeben von Eduard SIEVERS. Tübingen, Laupp, 1890, in-8°, v-178 p. — Description de 116 manuscrits de la fin du moyen âge.

I codici francesi della regia biblioteca Estense, per Giulio CAMUS. Modena, 1890, in-8°, 74 p. (extrait de la *Rassegna Emiliana*, anno II. — Ce travail consciencieux et méritoire fait connaître beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent les 19 manuscrits français des xiii^e, xiv^e et xv^e siècles que possède, outre le fameux chansonnier provençal et l'*Attila* de Nicolas de Casola, la bibliothèque de Modène. Nous y signalerons des copies de la traduction de Boèce attribuée à Jean de Meun, de la *Somme le Roi*, du

roman de *Charité*, du livre de *Modus et Racio*, de l'*Image du Monde*, de *Guiro le Courtois* (une partie), du *Tristan* en prose (deux longs fragments), de l'*Histoire de Charles V* par Christine de Pisan, du livre de Mandeville. Une compilation sur les croisades, qui va jusqu'à la mort de Philippe le Bel, paraît mériter d'être examinée de près. Différentes œuvres morales en prose semblent aussi dignes d'attention. Le n° 39 contient, outre le *Joseph* et le *Merlin*, mis en prose, de Robert de Boron, une copie du *Perceval* qui leur fait suite, bien préférable à celle du ms. Didot, seule connue jusqu'à présent et imprimée par Hucher : nous nous proposons, M. Camus et moi, de donner prochainement, d'après les deux mss., une édition nouvelle de cet intéressant ouvrage. — Les descriptions de M. C. sont soigneuses, ses informations bibliographiques généralement exactes. Ses lectures laissent quelquefois à désirer; ainsi, p. 27, il place l'endit à Charroux en lisant par deux fois, dans une version de la légende du voyage de Charlemagne à Constantinople, *Courious* au lieu de *tourjours* (= *tousjours*) que porte sans doute le manuscrit. — A la description des 19 manuscrits anciens est jointe une liste de 67 manuscrits français des *xv^e*, *xvii^e* et *xviii^e* siècles conservés à Modène. — G. P.

Un fragment de Foucon de Candie, par M. WILMOTTE, Bruxelles, 1890, in-8, 31 p. (extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*). — On a trouvé à Maestricht un fragment de *Foucon de Candie*, qui, par un singulier hasard, coïncide en bonne partie avec un autre fragment trouvé à Namur et publié naguères par M. Bormans (voy. *Rom.*, VIII, 301) : nouvelle preuve du grand succès de ce poème. M. Wilmotte donne, des 207 vers (dont plusieurs très mutilés) du fragment, une bonne édition, avec les variantes du fragment de Namur pour la partie correspondante et du ms. de Paris B. N. fr. 25518. Que veut dire au v. 26 *Si [a] beax nias?* V. 29 *s'estrei* est impossible; il faut lire avec B P *l'estrei*. V. 130 au lieu de *en sa greignur* le ms. doit porter et il faut lire *ens u greignur*. V. 162 *dolez* doit être lu *do lez* (P *del lez*). V. 204 *Ja la era* est inintelligible. Dans une note préliminaire, M. Wilmotte essaie de déterminer la contrée où le fragment de Maestricht a été copié, et il pense qu'il l'a été « dans l'Est sur un texte du Sud-Ouest ». Je vois bien dans la graphie de nombreux traits occidentaux; je n'en distingue pas nettement d'orientaux, et je croirais volontiers le fragment écrit dans le Poitou ou aux alentours. Une remarque de M. Wilmotte m'est incompréhensible : « Pas de *oi* = *i* entravé, mais *ei*, qui peut-être l'a précédé dans la graphie; *oi* est assuré par la versification du poème. » L'auteur semble dire que des formes comme *soiche*, *loitre*, *voirge*, sont assurées à *Foucon de Candie* par les rimes, ce qui est tellement insoutenable qu'il n'a pu vouloir dire pareille chose; s'il a seulement voulu dire que *oi* provenant de *ē*, *i* libre est assuré, ce qui est d'ailleurs, je crois, une erreur, cela n'a rien à faire avec ce qui suit, où ce *oi* = *i* entravé est désigné comme « un trait du patois berrichon » (l'on sait aujourd'hui qu'il s'étend sensiblement plus loin). C'est sur cette base dépourvue de

consistance que M. Wilmotte établit sa singulière conclusion au sujet de *Foucon de Candie* : « J'y verrais une œuvre composée dans la région qui s'étend de Bourges à Poitiers ». Mais Herbert le Duc nous dit lui-même qu'il a fait ses vers « a Dammartin », et divers rapprochements externes ne permettent guère de douter qu'il s'agisse de Dammartin en Goële dans l'Île de France. Notons d'ailleurs qu'en réunissant sous un même numéro des graphies comme *toleit* = *tollectum* et *-eit* = *ittum*, M. Wilmotte fait une grave confusion entre deux sources bien différentes de *eit* : le premier est commun à toute la France du Nord, le second est très spécial, bien qu'encore imparfaitement localisé. — G. P.

Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles, imprimés ou inédits, publiés avec notes et variantes, d'après les manuscrits, par MM. Anatole de MONTAIGLON et Gaston RAYNAUD. Tome sixième et dernier. Paris, libr. des Bibliophiles, 1890, in-12°, 394 p. — Ce volume termine la publication considérable commencée il y a dix-huit ans par M. de Montaiglon, auquel, à partir du t. II, M. G. Raynaud a prêté son concours. Il contient, outre vingt contes dont plusieurs inédits et des *additions et corrections*, un glossaire-index qui remplit 226 colonnes. Malgré les critiques diverses qu'on peut adresser au plan et à l'exécution du recueil, il n'en rendra pas moins de grands services, et contribuera à remettre en honneur l'étude trop négligée dans ces derniers temps d'une des branches les plus importantes de notre ancienne littérature.

Canzoni antiche del popolo italiano, riprodotte secondo le vecchie stampe a cura di Mario MENGHINI. Volume 1^o, fascic. 1^o. Roma, a spese dell'editore, 1890, in-12°, 30 pages. — M. Menghini a l'excellente idée de reproduire les plaquettes du XVI^e siècle, nombreuses, rares et peu connues, qui contiennent des chansons italiennes. A chaque reproduction il joint une courte et instructive notice. Cette publication mérite d'être bien accueillie et encouragée par le public savant. Chaque fascicule, tiré à petit nombre, coûte un franc (s'adresser à M. Menghini, *presso la tipografia del Senato*, Dogana Vecchia, 26, Rome).

Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe, par Henri LAMMENS. S. J. Beyrouth, imprimerie Catholique, 1890, 12°, LI-314 p. — Ce petit livre, qui soumet à une révision nouvelle la liste dressée par Marcel Devic des mots français empruntés à l'arabe et y fait quelques additions, sera lu avec intérêt et parfois avec profit par les romanistes. L'auteur a beaucoup utilisé, comme de juste, le dictionnaire récent de M. Eguilaz (*Rom.* XV, 642); on ne saurait lui reprocher de ne pas être au courant des derniers travaux d'étymologie romane. La méthode qu'il suit n'est pas bien rigoureuse, et quelques suggestions fantaisistes (comme l'idée de rattacher *marcher* à un arabe *machi*) auraient pu disparaître sans inconvénient. Le P. Lammens a fait précéder son ouvrage d'une introduction consacrée à l'étude des « changements subis par les lettres arabes en passant dans le français ». Il y avait du courage à entreprendre un pareil travail, que le judicieux Devic

avait déclaré « bien difficile et ne pouvant, ce semble, conduire à aucun résultat positif ». On ne peut dire que l'étude du P. Lammens démente cette appréciation : elle n'aboutit presque sur tous les points qu'à des possibilités mal définies. Un pareil travail ne saurait avoir de base solide que s'il était conduit avec une méthode strictement historique. Les mots français venus de l'arabe ont pour la plupart passé par l'espagnol ou l'italien ; il faudrait d'abord les classer d'après cette provenance directe et rechercher, pour ceux où elles serait constatée, les lois du passage 1^o de l'arabe à l'espagnol et à l'italien, 2^o de l'espagnol ou de l'italien au français. D'autres ont passé par le grec, le turc, etc. De ceux que les Français ont pris directement à l'arabe, les uns ont été empruntés, dès le VIII^e siècle, en Espagne ou en Provence, les autres en Syrie ou en Egypte au temps des croisades, les autres nous sont venus depuis par les voyages, les traductions ; d'autres arrivent tout récemment de l'Algérie. Tout cela serait à distinguer. Et nous ne parlerons pas de l'application de la méthode historique à l'élément arabe lui-même : là, si on en juge par les hésitations et les contradictions des arabisants, rien ou presque rien n'est fait ; ni la phonétique ni le lexique n'ont encore d'histoire sérieuse. On s'explique donc l'incertitude qui, après les travaux de tant de savants éminents, règne encore sur cette partie de l'étymologie des langues romanes ; on doit accueillir avec reconnaissance toutes les contributions qui, comme celles du P. Lammens, la diminuent sur quelques points. Nous signalerons notamment les services qu'a rendus à l'auteur, pour la solution de plus d'un petit problème, sa familiarité avec l'arabe vivant de la Syrie.

Vincenzo CRESCINI. *Appunti su Jaufre Rudel*. Padova, 1890. In-8^o, 16 pages (extrait des mémoires de l'Académie de Padoue, t. VI). — Observations très judicieuses qui conduisent à modifier l'interprétation admise pour certaines pièces de Jaufre Rudel, et souvent aussi à corriger le texte donné par M. Stimming. Ainsi, M. Cr. paraît avoir incontestablement raison lorsque pour la pièce *No sap chantar*, il rejette la leçon *Car si l'auzon en Caerci | En Bertrans el coms en Tolza, | Bos es lo vers e faran hi | Calque re dou hom chantara*. Il est impossible d'admettre, comme on l'a supposé, qu'il s'agisse ici du départ d'Alphonse Jourdain de Toulouse, et de son fils bâtard Bertrand, pour la croisade, en 1147. C'est dépasser les limites de l'interprétation légitime que de traduire *faran hi* par « ils feront en Terre Sainte » quand il n'est pas question de la Terre sainte dans le reste de la pièce. La bonne leçon, fournie par les variantes, est très probablement : *Car si l'auzon en Lemozi | Lo vescoms el coms en Tolza | Bos es lo sos e faran hi | Cascus dan mos chans gensara*, ce qui peut se traduire librement « car si le vicomte de Limoges et le comte de Toulouse entendent cette poésie dont le son est bon, ils feront telle chose dont mon chant gagnera en valeur ». M. Cr. a encore raison, ce nous semble, de proposer au v. 35 de la pièce *Quant lo rius* la leçon *s'esgau per lui*, au lieu de *per leis* admis par M. Stimming. Il résulte de cette correction, pleinement autorisée par les variantes, que

l'auteur désigne à cet endroit Hugues Brun, et non point sa dame. C'est Hugues, et non cette dame, qui est célèbre en Poitou, en Guyenne, en Bretagne. Par conséquent, rien n'empêche que la pièce se rapporte à l'*amor lontana*, c'est-à-dire à l'amour d'outremer dont il est question en d'autres pièces. Il est impossible de traiter de Jaufre Rudel sans laisser une part considérable aux conjectures ; mais le mérite de M. Cr., dans ce court et intéressant travail, est de montrer que certaines des conjectures admises jusqu'à présent sont peu probables ou même manquent de base.

Die Briefe des Canonikus Guido von Bazoches, Cantors zu Châlons im zwölften Jahrhundert. Von W. WATTENBACH. Berlin, 1890, gr. in-8° (extrait des comptes-rendus de l'Académie de Berlin). — Ces lettres encore inédites, conservées dans un ms. de Luxembourg, seront sans doute bientôt publiées. Nous signalons l'intéressante étude de M. Wattenbach à cause de la lettre (n° 34) où Gui, en 1190, décrit le voyage qu'il fit de Châlons à Marseille en accompagnant le roi Philippe à la croisade. Les villes qu'il traverse lui rappellent des héros épiques : à Vézelay, à Vienne, il pense à Girard de Roussillon et à Boson, et soumet leur histoire à une curieuse critique ; à Orange, il admire le palais d'où Guillaume de Narbonne a jadis chassé les Sarrazins ; aux Aiscamps d'Arles (qu'il appelle *aridi campi*) il vénère les tombeaux des guerriers tués dans la fameuse bataille ; à Avignon il songe à la belle Aic. Tous ces souvenirs se pressaient devant les barons de France qui descendaient le Rhône pour aller combattre à leur tour les infidèles en Syrie.

La procession dite de la Lunade et les feux de la Saint-Jean à Tulle, par M. DELOCHE. Paris, 1890, in-4°, 62 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscr. et B.-L.*, t. XXXII, 2^e partie). — Ce savant mémoire, consacré à établir l'origine païenne des fêtes de la Saint-Jean et notamment de la *lunade* de Tulle, concerne le *folk-lore*, mais il touche par plusieurs points le moyen âge (l'auteur montre notamment la fausseté d'un acte limousin censé de 1340). Nous signalerons aux germanistes la distinction que M. D. croit devoir établir entre *niedfyr* et *notfyr*, et l'explication qu'il propose pour ce dernier mot.

Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, 1^{er} fascicule, A-D (nos 1-4539). Louvain, impr. Lefèvre, 1890, gr. 8°, 272 p. (extrait des *Analecta Bollandiana*). — Le titre de ce vaste répertoire, très commodément disposé, en dit assez l'importance. L'auteur, dont l'infatigable activité est bien connue, a principalement dépouillé, outre les collections imprimées (Mone, Daniel, Kehrein, etc.), les anciens Missels, qui lui ont fourni une très abondante moisson. Les manuscrits n'ont été consultés qu'accidentellement, et peut-être, puisqu'on ne pouvait procéder à un relevé complet qui exigerait de longues années de travail, eût-il mieux valu se borner, de propos délibéré, au dépouillement des imprimés.

Tirolische Namenforschungen, von Christian SCHNELLER. Orts- und Personennamen des Lagerthales in Südtirol. Innsbruck, Wagner, 1890, in-8°, xiv-373 p. — M. Schneller est déjà connu par ses intéressantes publications sur le folk-lore et l'ethnographie du Tirol; ce volume inaugure une série d'études d'onomastique dont il faut vivement souhaiter la continuation. L'auteur nous donne un relevé complet de tous les noms de lieux dans le district qu'il a choisi, puis une liste, fort riche et bien classée, des noms de personnes relevés dans des textes de tout genre depuis les inscriptions latines jusqu'au xve siècle. Il est inutile d'indiquer tout ce que des dépouillements de ce genre présentent d'intérêt. Les étymologies dans lesquelles l'auteur s'est complaisamment aventuré prèteraient à bien des réserves, mais il ne les donne guère lui-même que pour des conjectures. Son horizon n'est pas toujours assez étendu; ainsi il n'a pas reconnu l'influence exercée sur les noms par la littérature: il a l'idée bizarre de rattacher *Galvanus* (signalé en 1257) à *Galba* ou à *gabella*, et il se demande si le nom *Anfelix*, *Hanfelig*, *Anfelice*, représente *Jobanna Felix* ou *Anna Felix*, tandis que c'est tout simplement *Anfelise*, l'héroïne du poème si goûté de *Foucon de Candie*. Ce sont là de légers défauts. Le livre de M. Schn. n'est pas seulement très instructif, il est, malgré l'aridité apparente du sujet, très agréable à lire, grâce à l'exposition élégante et habile de l'auteur.

Die Endung der zweiten Person Pluralis des Altfranzösischen Verbums, von Albert BEHRENS. Greifswald, 1890, in-8°, 52 p. (diss. de docteur). — Ce travail est bien conçu et rendra des services, mais il n'est pas assez complet. Il est particulièrement regrettable que l'auteur n'ait pas étudié directement les œuvres de Benecit de Sainte-More: il aurait reconnu que les deux formes en *-eiꝛ* où on a vu des indicatifs (p. 12) sont des subjonctifs. Les exemples des 2^{es} p. pl. du subj. en *-eiꝛ* (*-oiꝛ*) sont d'ailleurs plus répandus qu'il ne le dit. Ses indications sur l'extension des 2^{es} p. pl. en *-eiꝛ* (*-oiꝛ*) des futurs sont utiles. Il s'est peu lancé dans l'explication des faits, et on ne peut l'en blâmer; cependant çà et là on souhaiterait plus d'originalité dans les vues.

La simplification de l'orthographe, par Louis HAVET. Paris, Hachette, 1890, in-12°, xii-60 p. — M. Louis Havet a réuni dans cette plaquette divers articles où il a traité la question que nul n'a mieux posée et n'a plus contribué à mettre à l'ordre du jour. Le titre même dit combien ses demandes sont modestes et le sépare des réformateurs radicaux. Sera-t-il pour cela plus heureux, et le pouvoir collectif, mais despotique, qui impose aux Français leur manière d'écrire leur langue saura-t-il faire à temps les réformes nécessaires pour éviter une révolution?

Der Consonantismus des Francischen im 13 Jahrhundert..... von Andreas SCHULZE. Halle, 1890, in-8°, 31 p. (diss. de docteur). — Ce travail utile complète celui de Röhr sur le vocalisme du français au XIII^e siècle, également sorti de l'école de M. Suchier. On peut leur reprocher à l'un et à

l'autre de se renfermer dans un trop petit nombre de textes, puisqu'ils se restreignent au *Conseil* de Pierre de Fontaine et au *Livre des Métiers*, et sur la pureté dialectale de ce dernier on pourrait à bon droit être encore moins rassuré que ne l'est M. Schulze. Mais le dévouement phonétique de ces deux textes, par les deux auteurs, est bien fait, et c'est évidemment ce que leur demandait surtout leur maître et ce qui sera en effet utile à tous les philologues.

Vocables Couvinois, étude étymologique, par P. MARCHOT. Liège, imprim. Vaillant-Carmanne, 1890, in-8°, 15 p. — Les mots recueillis à Couvin l'ont visiblement été avec soin et ils sont bien notés et bien définis. La partie étymologique, à laquelle d'après le titre l'auteur paraît attacher la principale importance, laisse à désirer. Beaucoup de mots n'ont pas d'étymologies; celles qui sont données, quand elles sont neuves, ne sont pas toujours fort heureuses. Par exemple : « *Ambèstriyi*, tromper. En francisant : *embêtriller*, rendre bête, tromper. De *besta*, cf. *Pèstèlé*, de *pyè*, pied. » Et à *pèstèlé* : « *Piétiner*. De *pyè*, pied. L'*s* est analogique. » Analogique à quoi? *Pesteler*, mot d'ancien français, vient naturellement de *pestel* = *pistillum*. *Ambèstriyi* n'a probablement non plus rien à faire avec *bête*. — « *Devizan*, qui trouve défaut à tout. On formerait de même *dévisageant*. Du v. fr. *vis*, visage. » Qui ne voit que *devizan* est *devisant*, de *deviser* = *divisare*? — *Skoursye*, « tablier, » serait venu tout récemment de *Schürze*, par l'intermédiaire d'ouvriers allemands : « sa forme confirme, de tous points, cette explication. » Mais au contraire : la forme s'y oppose. *Skoursye*, masc., est l'anc. fr. *escorquel* (voy. Godefroy), qui remonte à *excurtiare*, d'où vient aussi l'all. *Schürze*. — Comment *venat*, fém., « flair, odorat, » viendrait-il de *venatus*? — Il y a cependant quelques bonnes explications, comme celle de *sakè*, « maladif » ou « piètre, » par *sapio qualem*, en supposant toutefois que *ne* est tombé.

Sulla critica del testo del romanzo in francese antico Ipomedon. Studio di Adolfo MUSSAFIA. Vienne, Tempsky, 1890, in-8°, 76 p. — Le très intéressant et curieux poème de Huon de Rotelande, *Ipomedon*, a été publié l'an dernier par MM. Kölbing et Koschwitz. La tâche était très difficile sous beaucoup de rapports, et malgré les efforts des éditeurs, le texte laissait encore beaucoup à désirer. M. Mussafia, dans cette brochure, l'a soumis à une révision critique qui l'améliore infiniment, et qui lui a donné lieu de présenter sur une foule de points des observations grammaticales où se retrouvent son érudition et sa pénétration bien connues. J'avais moi-même noté sur mon exemplaire quelques restitutions; j'ai communiqué à mon savant ami, qui m'avait envoyé son travail en épreuves, celles, en bien petit nombre, qui pouvaient utilement s'ajouter aux siennes. — G. P.

Précis d'orthographe et de grammaire phonétiques pour l'enseignement du français à l'étranger, par L. CLÉDAT. Paris, Masson, 1890, in-12, 92 p. — Cet ingénieux essai sort de notre cadre; il se rapproche des ouvrages annoncés ici de MM. Koschwitz et Passy.

- Die Sage von Hero und Leander in der Dichtung.* Von Dr Max Hermann JELLINEK. Berlin, Speger u. Peters, 1890, in-8°, iv-92, p. — Cette étude est purement littéraire; cependant l'auteur mentionne en appendice les traditions orales et les chants populaires qui roulent sur le thème étudié, et il esquisse une classification de ces derniers.
- La légende de saint Brandan*, par M. J. DE GOEJE. Leide, Brill, 1890, in-8°, 36 p. (extrait des *Actes du 8^e Congrès des Orientalistes*). — M. De G. s'est efforcé, dans cette très savante et très intéressante étude, de prouver que la *Navigatio Brendani* reposait sur une combinaison d'une *Vita Brendani* plus ancienne et plus simple avec des épisodes provenant de diverses sources, entre autres des *Voyages de Sindbad*, dont le savant orientaliste a fixé ailleurs la rédaction au *x^e* siècle. Un pèlerin irlandais aurait entendu, en Orient, ces récits et quelques autres, et, de retour chez lui, en aurait orné la légende de son saint compatriote. Il y a encore, M. De G. le reconnaît, plus d'une obscurité dans cette histoire, mais, sur certains points au moins, il est difficile de ne pas se rendre aux raisonnements, aussi fins que solides, de l'éminent professeur de Leide.
- Die betonten Vocale in Allothringischen....* von Max KESSELRING. Halle, 1890, in-8°, 54 p. (dissert. de docteur). — Travail utile et bien fait; l'auteur s'est borné à trois textes, les *sermons* de saint Bernard, *Ezéchiel* et la traduction des *sermons* de Haimon, dont M. Suchier lui a communiqué la copie. Ces trois textes se groupent en général de telle façon qu'*Ezéchiel* et Haimon sont d'accord avec la partie du ms. des *sermons* de Bernard, publiés par M. Förster, où celui-ci a signalé la main d'un second copiste; ils présentent entre eux quelques légères différences.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LES

BIBLES PROVENÇALES ET CATALANES

Dans un récent travail¹, j'ai étudié les traductions de la Bible en langue provençale et dans l'idiôme des Vallées vaudoises. J'ai laissé de côté l'examen des bibles catalanes. Sans doute, la ressemblance des langues et les relations bien connues des littératures conduisaient à chercher s'il n'y aurait pas quelque parenté entre les traductions bibliques du Sud de la France et de la Catalogne. Mais, en l'état où étaient alors nos connaissances, le résultat de cette enquête eût été purement négatif. Actuellement les conditions de la recherche sont plus favorables. Au moment où s'imprimait mon mémoire, la France venait de reprendre possession d'un manuscrit dérobé à Tours par Libri et qui contenait le Nouveau Testament écrit en catalan au xiv^e siècle. Il ne fallut pas un long examen pour reconnaître que le texte de ce manuscrit était, pour la plus grande partie, celui que nous connaissions déjà par les bibles catalanes du xv^e siècle, mais plus ancien et plus pur. Ce n'est pas, comme on aurait pu le supposer, vers les bibles provençales que ce texte nouveau a dirigé nos recherches. Au lieu de trouver dans ces bibles l'original de notre ancien texte catalan, nous l'avons rencontré, chose inattendue, dans la Bible française qui fut en usage depuis les premières années du xiv^e siècle et qui, pour une partie notable, paraît remonter au milieu environ du siècle précédent. Le texte en langue d'oïl n'a pas été la

1. *Romania*, XVIII, 353 : *Les Bibles provençales et vaudoises*.

seule source du traducteur : celui-ci savait le latin, mais à chaque page l'influence du français se fait sentir d'une manière incontestable. Les gloses les plus caractéristiques de la Bible française se retrouvent dans la Bible catalane, et quoique les éditeurs du xv^e siècle aient passé le niveau sur ces singularités, plus d'une de ces marques d'origine s'est perpétuée jusque dans le manuscrit le plus récent. Cette remarque n'aurait peut-être pas surpris un homme mieux au courant des procédés d'emprunt par lesquels s'est enrichie la littérature catalane ; en tout cas, elle ne pouvait ne pas rappeler à notre esprit une observation que nous avons faite depuis longtemps. En dehors des Nouveaux Testaments en provençal, il s'est conservé un manuscrit des livres historiques de l'Ancien Testament, écrit au xv^e siècle dans le même idiôme. Cette histoire sainte, composée peut-être pour servir de complément au Nouveau Testament provençal, est traduite mot à mot du français. Ainsi, dans l'une et l'autre littérature, nous trouvions des emprunts considérables faits à la langue d'oïl.

Une autre surprise nous était réservée. La découverte, faite par M. Mireur ¹, d'un fragment d'une nouvelle version provençale, nous avait naturellement amené à examiner de plus près les débris de la littérature biblique provençale qui ont été sauvés par les collectionneurs. Une version des quatre Evangiles, toute différente de celles que nous avons étudiées autrefois, mais fort rapprochée du fragment publié par M. Meyer, s'est montrée à nous à la suite d'un « Livre de Genèse », c'est-à-dire d'une compilation d'histoire sainte. C'est une version libre, et à ce titre déjà elle était intéressante à nos yeux, mais elle nous ramenait inopinément à la Bible catalane. Tandis que la moitié de cette Bible est en partie traduite du français, les Evangiles se sont trouvés empruntés au nouveau texte provençal.

Ce n'est pas tout. Nous avons trois versions catalanes des Evangiles. L'une est à peine connue et rien ne permet de la rapporter à un original, ni provençal, ni français ; mais les deux autres ont toutes deux, par endroits, le même original, et cet original a dû être fort rapproché de notre traduction libre en provençal. Ainsi la même version provençale a été imitée

1. Voy. P. Meyer, *Romania*, XVIII, 430.

deux fois par des Catalans, et le même traducteur catalan semble avoir eu tour à tour sous les yeux des modèles latins, français et provençaux. Peut-être a-t-il simplement usé d'une traduction catalane antérieure, faite sur le provençal, mais la première hypothèse ne dépasse pas ce qu'on est en droit d'attendre des connaissances littéraires des Catalans du xiv^e siècle.

Ces traducteurs catalans, pouvons-nous les désigner? Oui, pour plusieurs versions du Psautier, non, pour le reste de la Bible. Nous pouvons du moins, grâce à la connaissance des textes français qui leur ont servi de point de départ, déterminer d'assez près l'époque à laquelle ils ont écrit. De nos deux plus anciens psautiers catalans, l'un est traduit mot à mot du français et l'autre n'est peut-être pas non plus sans avoir subi l'influence d'un psautier français.

Les pages qui vont suivre ne sont qu'un essai, et que le commencement d'une étude que d'autres conduiront plus loin. Je ne dirai pas les raisons qui doivent rappeler sans cesse à la prudence un apprenti philologue. Mais ce n'est pas à Paris que l'on peut épuiser le problème de la littérature biblique catalane. Sans doute nous avons entre les mains, en partie grâce à l'ardeur infatigable de Peirese, des trésors inappréciables, mais tout n'est pas ici. D'autres poursuivront en Espagne les recherches inaugurées par ce travail. Pour moi, j'aurai essayé de faciliter leur tâche. Je n'ai pas voulu qu'il fût dit que les études relatives à l'histoire de la Bible en Espagne sont uniquement « *cosas de España.* »

I. LA BIBLE CATALANE.

Parmi les mss. de Libri dont nous devons à M. Delisle la rentrée en France, figurait, sous le n^o 110, un Nouveau Testament catalan, inscrit aujourd'hui au fonds espagnol de la Bibliothèque nationale sous le n^o 486¹. L'écriture est du xiv^e siècle. Un titre italien sur la reliure de Libri et l'ex *libris*

1. 295^{mm} sur 220; papier (filigranes : un cor de chasse, un coq et une fleur de lys surmontée d'une croix); 313 feuillets, y compris six feuillets blancs et deux gardes en parchemin. Il manque un feuillet (Lcc, ix, 7-18)

mensonger : « *Iste liber est conventus S. Dominici de Mantua,* » dissimulent mal le ms. 308 de Marmoutier, anciennement propriété de la famille de Lesdiguières¹.

Comparons ce ms. avec les bibles catalanes du xv^e siècle. Nous en connaissons plusieurs². Elles sont toutes sur papier et parchemin, et se ressemblent autant pour le texte que pour l'écriture et la décoration. Une seule, Bibl. nat. esp. 2-4 (de Peiresc), comprend le Nouveau Testament ; c'est donc avec celle-là seulement que nous pouvons mettre en parallèle le ms. de Marmoutier. Or, nous ne tarderons pas à reconnaître que le texte que les deux mss. représentent est le même, mais à certains endroits seulement. Ainsi, le ms. de Peiresc nous montre un changement visible au milieu de l'Évangile de saint Mathieu : la division moderne des chapitres commence avec le chap. XXIV, et les vingt-trois premiers chapitres sont divisés exacte-

Deux colonnes de 27 à 29 lignes ; réclames ; rubriques ; initiales alternativement bleues et rouges, ornées d'antennes et de filaments violets (Delisle, *Notices et Extraits*, t. XXXI, 1^{re} partie, p. 174 et 352 ; *Catalogue des manuscrits des fonds Barrois et Libri*, 1888, p. 122 et 283).

1. Voy. *Romania*, XII, 339.

2. DESCRIPTION DES MANUSCRITS.

I. — B. N. esp. 2-4 (anc. fonds, 6831-6833 ; Mazarin, provenant de Peiresc — Voyez *Romania*, XVIII, 374). Papier et parchemin (5 à 9 doubles feuillets de papier encartés dans un double feuillet de parchemin ; un autre double feuillet de parchemin au milieu du cahier. Filigrane : une fleur entourée de deux boutons). 400^{mm} sur 290. 2 col. de 42 l. Titres courants, rubriques et chapitres rouges ; initiales alternativement bleues et rouges avec filaments violets ; réclames ; une touche jaune dans les petites initiales noires. Écriture du xv^e siècle. Décoration disgracieuse. Le cadre du f. 1 représente Dieu dans sa gloire et la création, en 8 cartouches. Tome I : 284 ff. écrits. F^o 1 : « En lo principi crea Deu lo cel e la terra, e la terra hera vana e buyda... » Fin : « ... vell e plen de dies. *Debo graçias.* » Tome II : ff. 286-555. Commencement : « Les paraules de Salamo... » Le volume finit avec l'argument de saint Matthieu. Tome III : ff. 556-723. Commencement : « *Libra de la generacio de Jhesu Xristo...* » Fin : « ... ab tots vosaltres. Amen. *Fjinito libro sit laus gloria Xristo. Amen.* » (Voyez, sur ce ms., outre les catalogues de P. Paris, de E. de Ochoa et de M. Morel-Fatio, les intéressants articles du Dr J.-M. Guardia, dans la *Revue de l'Instruction publique*, t. XX (1860), p. 25, etc., en particulier p. 74).

II. — B. N. esp. 5 (anc. fonds 6833 ; Colbert). Cahiers formés de 10 doubles feuillets de papier encartés dans un double feuillet de parchemin et

ment comme dans le ms. de Marmoutier. Pour prouver que la traduction de ces vingt-trois chapitres est la même dans les deux mss., je vais reproduire l'oraison dominicale d'après l'un et l'autre.

MS. DE MARMOUTIER.

Pare nostro celestial, lo teu nom sia beneyt e loat qui es sant. Vegam al teu regna. La tua voluntat sia feta al cel e en la tera. Dona a nos huy lo pa del sostammen de la nostra vida, E perdona a nos axí com nos perdonam. E nons amens a temptacion, ans nos guarda de mal.

MS. DE PEIRESC.

Para nostra celestial, lo teu nom sia loat qui es sant. Vejam al teu regna. La tua volentat sia feta en lo cel e en la terra. Dona huy lo pa de tot dia sostamen della nostra vida, E perdonas axí com nos perdonam. E nons amens en temptacio, ans nos guarda de mal.

La version des Évangiles contenue dans le ms. de Marmoutier, et en partie reproduite dans le ms. de Peïresc, paraît faite

séparés au milieu par un double feuillet de parchemin (filigrane : des ciseaux). 410^{mm} sur 290. 342 ff. écrits, plus 3 réglés en blanc à la fin. 2 col. de 42 à 43 lignes. Titres courants, rubriques et chapitres rouges; initiales alternativement bleues et rouges avec filaments violets. Manque le f. 1, déchiré avant Colbert. F^o 2 : « ... Dona donchs lo senyor Deu sabor (Gen., II, 21)... » Fin : « Tot esperit llou Deu. *Finito libro sit laus gloria Xristi. Enthonijs Satorra vocabatur qui scripsit benedicatur. Deo gracias. Amen. Jhesus Maria filius. Facit iste liber anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexto uno, in octo diem augustus.* »

III. — Musée brit. Egerton 1526 (acheté à P. Rolandi en 1851; ayant appartenu à Caumont. — Voyez P. Meyer, *Doc. mss. de l'anc. littér. de la France*, p. 32; cf. *Romania*, IX, 478, et B. N. ms. fr. 24 410, f^o 73). Cahiers formés de 8 ff. de papier encartés dans un double feuillet de parchemin (filigrane : des ciseaux, et une sorte d'arbre portant deux pommes). Reliure du xv^e siècle. 410^{mm} sur 290. 307 ff. écrits, et 17 en blanc. 2 col. de 44 l. Titres courants et rubriques rouges; initiales alternativement bleues et rouges, avec filaments violets; touches jaunes dans les petites initiales. Ornementation médiocre. L'encadrement du f. 3, qui comprend un écusson « d'azur, à une église d'argent », représente, en six médaillons, la création; en haut, Dieu dans sa gloire. *Ib.* : « En lo principi crea Deu lo cel e la terra... » Fin (f^o 307 v^o) : « Tota anima lou Deu. Amen. Amen. » Puis, en rouge : « *Deo gracias. Amen. Qui scripsit scribat semper cum Domino vivat. Marchus vocatur qui scripsit benedicatur.* Aquest volum fon acabat dimarç a xxiii^{jo} de octubre any .mⁱ. cccc. lxx. » *Ib.* (xv^e siècle) : « *Visa per nos et permissa magistro Johanni Parmentario. Fr. Bernardus inquisitor.* »

à part du reste de la Bible, d'après un texte latin ordinaire. Elle est accompagnée des arguments et (chose presque sans exemple dans les bibles en langue vulgaire) de la traduction des anciens sommaires, tels qu'ils se lisent, en particulier, dans le *codex Amiatinus* et dans le *Vallicellianus*¹.

Nous ne nous arrêterons pas davantage aux Évangiles, dont nous traiterons dans un chapitre à part.

L'ordre des diverses parties du Nouveau Testament est, dans le ms. de Marmoutier comme dans celui de Peirese, l'ordre de la Vulgate, tel qu'il a été en usage du milieu du XIII^e siècle au commencement du XVI^e (*Évangiles, saint Paul, Actes, Épîtres catholiques, Apocalypse*), mais certains textes légendaires s'y sont glissés; c'est d'abord, avant l'Apocalypse (fol. 219-290), une vie de Jésus apocryphe en 61 chapitres, remplie de toute espèce d'étrangetés², et à la fin (fol. 307-309 v^o) l'épître de Jésus-Christ, déposée sur l'autel de saint Pierre à Jérusalem³.

L'ordre des épîtres de saint Paul est celui qu'on rencontre

1. Ms. de Marmoutier : « Reconcta la orde de .xlj. generacions d'Abraham entro a Jhesu Xrist... » (88 chapitres, et 90 dans le texte). — *Codex Amiatinus* : « Generationum XLII ab Adam usque ad Christum ordo narratur... » (88 chapitres). — Marmoutier : Marc, 46 chapitres (texte 45); Luc, 95 (texte 94); Jean, 15 (texte 19). — *Amiat.* : Marc, 46; Luc, 94; Jean, 45.

2. Cet évangile apocryphe commence par un court traité des cinq âges du monde; il comprend le récit de l'enfance de Jésus et celui de sa passion d'après les quatre Évangiles et d'après les apocryphes. Parmi les sources de cette compilation, on remarque l'Évangile des Nazaréens (c'est-à-dire l'Évangile de l'enfance connu sous le nom de Pseudo-Matthieu), celui de Nicodème, l'Histoire du bois de la croix, l'Histoire scolastique de Pierre le Mangeur et la légende de Judas qui représente le traître comme une sorte d'Œdipe. Il ne nous appartient pas de rechercher si ce texte est en quelque rapport avec celui que M. Suchier et M. Amer ont publié en provençal et en catalan, et qui est, en particulier, conservé dans le ms. fr. 6261, dont il sera plusieurs fois question ici.

3. Cette épître, dont M. Delisle a signalé le texte latin dans le ms. B. N. lat. 5302, fol. 52 v^o, est célèbre dans l'histoire des singularités religieuses. Ce n'est autre chose que le fameux « sermon » des flagellants, qui fit le tour de l'Allemagne, de la France et de l'Italie en 1349, mais qui est plus ancien (voyez la *Chronique de Strasbourg*, de Closener, édition Hegel, p. 111 et suivantes). Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 789, a déjà condamné aux flammes (c. 77) une épître que l'on prétendait être tombée du ciel l'année précédente.

dans beaucoup d'anciens mss. latins; l'épître aux Colossiens y est placée après les épîtres aux Thessaloniens. Le même ordre se retrouve dans le ms. de Peirese, mais avec l'addition de l'épître aux Laodicéens, insérée, comme dans le Nouveau Testament provençal (ms. de Lyon) et dans un petit nombre de mss. latins, entre celles aux Colossiens et à Timothée.

Les épîtres de saint Paul représentent, dans le ms. de Marmoutier, la même version que nous retrouvons dans le ms. de Peirese; elles sont accompagnées, dans les deux mss., des arguments ordinaires. Nous ne nous y arrêterons pas pour le moment et nous allons examiner le livre des Actes, qui dès les premières lignes montre une ressemblance frappante avec une version française bien connue, qui a sans doute été faite à Paris vers le milieu du XIII^e siècle.

Ne possédant aucun ms. ancien de cette version française qui soit complet, nous serons obligé de recourir, suivant les passages, à plusieurs mss. différents.

MS. DE MARMOUTIER.

O tu Theofil, io e primerament parlat de totes les cosas que Jhesus comensa a fer et ensenyar, ² dentro aquel dia que el manant als apostols los quals el c'est fo raebut per lo Sant Sperit (so es a dir : el monta en los cels), ³ als quals el dona simatex viu apres la sua pasio en molts d'arguments, e aparech a els per .xl. dies e parla del regna de Deu, ⁴ e menga e bec ab els, e mena a eyls que els nos partisen de Jherusalem, mas que els esperasen la promissio del Para, la qual, so dix el, vos avets oyda per la mia boca. ⁵ Cor Johan bataga en ayga, mas vos serets batagats per lo Sant Sperit dins breu terme...

¹⁵ En aquel temsa lava Pere en mig loc de sos freres e dix a els (e ladoncs avia el quaix entorn c.xx. omens) :

¹⁶ Freres, cove que la escriptura sia complida la qual lo Sant Esperit a dita per la boca de David, de Judes

MS. BIBL. NAT. FR. 899.

O tu Theophile, ge ai premierement parlat de toutes les choses que Jhesus comença a fere et a enseignier, ² desi au jor qu'il comanda par le Saint Esperit a ses apostres qu'il eslut, liquel furent el ciel (ce est a dire : il monta el ciel), ³ asquels il se moustra vif après sa passion molt aigrement par .xl. jorz apparissant leur e parlant del regne Deu, ⁴ et il menjanz et bevanz o els leur comanda qu'il ne se departissent de Jerusalem, mès atendissent la pramesse de ce que vos avez oï, dist il, par ma bouche, ⁵ que Johans baptiza en eve, et vos seroiz baptizié el Saint Esperit dedenz brief terme...

¹⁵ En cel tens se leva Pierres entre ses freres et lor dist (il i avoit lors une torbe d'omes entor .xj. vinz) :

¹⁶ Freres, il covient que l'escripture soit aemplic que li Sainz Esperit a dit par la bouche de David, de Judas qui

qui fo duc d'aquels e giador qui prengeren Jhesus. ¹⁷E Judes era nombrat ab nos e ac la sort d'aquest ministeri (so es a dir : el fo establí apostol axi com la un de nos), ¹⁸e posey lo camp del loger d'iniquitat (so es a dir : il fina malvadamente), e sa penga e tranca per mig lo ventra, e totes les sues entrales foren escampades.

La ressemblance des textes catalan et français n'est pas partout égale. On le verra par l'étude de quelques versets du chapitre xxviii^e.

MS. DE MARMOUTIER.

¹¹Après .iij. mesos nos navagam en .ja. nau d'Alaxandria la qual avia axi vernat en aquela ila, en la qual avia .j. noble castel. ¹²E com nos fom venguts a Siracusam nos estigem aqui per .iij. dies. ¹³Et com nos nos partim d'aquens, nos vingem a Regi e apres hun die (so es lo sagon die) nos agem vent a la tramontana e vingem a Pureslos, ¹⁴en lo qual loc nos trobam aqui frares qui pragaven nos que romangessem aqui ab els .vij. dies, e axi nos vengem a Roma. ¹⁵E com los frares oïren aso, eyls axiren a nos a carera dentro Apifor, hun om vania pa, e dentro a .iij. tavernes.

MS. B. N. FR. 899.

¹¹Emprès .iij. mois nous najasmes en une nef d'Alixandre qui estoit demoree en l'isle cel yver, en laquele il avoit .j. molt ¹noble chastel. ¹²Et quant nos fumes venu a Cyracuse, nos demorasmes iluec .iij. jorz. ¹³Quant nos nos partismes d'iluec, nos venismes a Roion e l'endemain a Pui-siez. ¹⁴Iluec trovasmes nos nos freres qui nos proierent de demorer iluec o els. Et einsi venismes nos a Rome. ¹⁵Et quant li frere l'oïrent, il vinrent contre nos desi au marchié au pain et desi a .iij. tavernes.

Le passage qui vient d'être cité n'est pas en tout la traduction du texte français. Le traducteur avait la Vulgate sous les yeux, mais il n'y a nul doute que la Bible française n'ait été sa première autorité. On chercherait longtemps dans les mss. la leçon : « *insigne castrum*, » qui seule expliquerait, autrement que par une copie du français, la traduction : « un noble castel. » « *Castorum* » (Διςταστωρις) est la leçon d'un petit nombre de mss., « *castrorum* » est celle du plus grand nombre. Quant

1. Le ms. Maz. 684 omet « molt. »

aux derniers mots, qui paraissent au premier abord inintelligibles, « le Forum d'Appius, où on vendait du pain, » ils me paraissent s'expliquer parfaitement par la singulière faute des manuscrits français qui tous, au lieu de « au marchié Apie », écrivent : « au marchié au pain » ou quelquefois : « au marchié au pié. »

Avant d'aller plus loin, nous devons comparer le ms. de Marmoutier avec la Bible catalane du xv^e siècle et, pour cela, transcrire d'après cette dernière les passages déjà cités d'après le ms. de Marmoutier :

MS. DE PEIRESC.

ACTES, I : O Teofil, yo he primerament parlat de totes les cosses que Jhesus comença a ffer, ²entro a aquell dia que ell mena als apostols los quals elegi que anasen a munt Olivet, e adonchs ell fo reebut per lo Sant Sperit, ³als quals apostols ell dona symateix viu apres la sua passio en moltes guisses e en molts arguments, apparech a ells per .xl. dies e parla del regne de Deu, ⁴e menga e bech e manals que nos partissen de Jherusalem, mas que sperassen la promissio del Pare axi, dix ell, com vos havets hoit de la mia bocha. ⁵Con Johan batega en aygua, e vos serets batejatz del Sant Sperit e dins breu terme...

¹⁵E en aquells dies se leva Pere en mig dels frares (eren adonchs en gir d'ells .c. xx.) e dix : Barons frares, cove que la scriptura la qual es dita per lo Sant Sperit e per la bocha de David cove que sia complida de Judes qui fu duch de aquells qui prengueren Jhesu Xrist, ¹⁷lo qual era nombrat ab nos e hac la sort de aquest misteri, ¹⁸e aquest ho possehit lo campo del loger (*ms.* logeu) de hiniquitat, cor ell se penya e sclata per mig lo ventre, axi com totes les sues entrames foren scampades.

. ACTES, XXVIII : « E apres tres messes nos navegam en una nau de Alexandria la qual havia aqui exivernat, ¹²e cant nos fom venguts a Caragoça nos stiguem aqui .iij. dies. ¹³E puy anam a Rejols e puy aguem vent e venguem en Napols, ¹⁴e aqui atrobam frares quins preguaren que roman-guessem aqui per .viij. dies, e axi venguem a Roma. ¹⁵E cant los frares hoïren aco, exiren a nos a carrera dentro a Apiffer, hon havia dues tavernes.

Les différences entre les deux textes sautent aux yeux. Le ms. de Peirese n'a pas une des gloses empruntées par le texte du xiv^e siècle à la Bible française. En revanche, on y trouve des additions inintelligentes telles que « que anasen a munt Olivet », des doublets (« en moltes guisses et en molts arguments ») qui font du reste pendant à ceux du ms. de Marmoutier (« duc e giador »), des lacunes et des substitutions

singulières. Les lacunes peuvent en partie s'expliquer par le fait que l'éditeur du xv^e siècle a fait disparaître un mot absurde, tel que « un noble castel », et certaines substitutions semblent avoir le même objet; ainsi « hon havia dues tavernes » est peut-être un essai d'arranger ce mot inintelligible : « hun om vania pa. » Néanmoins le fond de la version est le même; les phrases du ms. du xv^e siècle sont calquées d'un bout à l'autre sur celles du xiv^e, et nombre d'expressions caractéristiques (je n'ai pas besoin de les indiquer au lecteur qui a la Vulgate sous les yeux) attestent l'identité primitive de la traduction.

Mais l'étude détaillée des deux textes catalans nous révèle une grande différence entre eux : ils ne se fondent pas partout sur le même texte latin. Pour la version du xiv^e siècle, l'original est presque sans exception le texte parisien du xiii^e siècle (nouvelle ressemblance avec la version faite à Paris); à peine y remarque-t-on une seule leçon espagnole¹. Le texte du xv^e siècle au contraire montre un certain nombre de leçons qui ne se retrouvent que dans les Bibles latines copiées en Espagne ou plutôt encore dans le Midi de la France :

ACTES, v, 29 : E aquells dixeron que a Deu. E respos Pere e dix².

XI, 1-2 : E cant los apostols e los frares qui eren en Judea hoïren que les gents havien reebuda la paraula de Deu, honrraren e loharen Deu. E apres molt de temps Pere volch anar en Jherusalem e apella los frares e confirma los e isques de aquen, fahent paraula copiosa per les regions ensenyant a aquells³.

1. ACTES, xv, 38 : « en aquella obra on els eren tramesos » (= Peiresc); Vulg. : « *in opus*; » « *quo missi fuerant* » est ajouté par un très petit nombre de mss., parmi lesquels le *Codex Toletanus*, la bible de San-Millan, la bible de Rosas (B. N. lat. 6), la version vaudoise (ms. de Carpentras) et le ms. de Tepl de la Bible allemande, qui marche toujours avec les textes méridionaux.

2. *At illi dixerunt : Deo. Respondit autem Petrus* (Théodulfe, mss. languedociens et versions provençales).

3. Ce texte est exactement celui des mss. languedociens (ms. B. N. lat. 342 : *Et magnificabant Deum. Petrus igitur post multum temporis voluit ire Jherosolymam, et convocans fratres et confirmans egressus est, copiosum quoque verbum faciens per regiones docens eos*), de la version provençale et de la Bible vaudoise, ainsi que de la Bible allemande (ms. de Tepl); il se retrouve, en des termes analogues, dans les mss. espagnols.

S'il est difficile de ne pas voir dans la version catalane du xv^e siècle du livre des Actes (ms. de Peiresc) une retouche de celle du xiv^e (ms. de Marmoutier), il faut admettre que cette revision, fort négligée au moins par endroits, a été faite par un éditeur qui avait sous les yeux, soit un ms. de la Vulgate copié en Espagne, soit plutôt encore un texte semblable, texte latin usité dans le Languedoc. Les rapports de ce texte languedocien de la Bible latine avec les mss. espagnols de la Vulgate sont en effet incontestables et naturels.

Les Épîtres catholiques, qui suivent immédiatement les Actes, ici comme à l'ordinaire, paraissent au premier abord absolument étrangères à la Bible française dont le livre des Actes dépend évidemment. Pourtant, dans les épîtres même qui semblent le plus éloignées du texte français, on rencontre parfois des rapprochements qui ne peuvent être fortuits, ainsi cette traduction du mot (JACQUES, III, 5) : « *Ecce, quantus ignis quam magnam silvam incendit.* » Ms. de Marmoutier : « Veus que .j. patit de foc crema .j. gran bosc. » Ms. B. N. fr. 899 : « Petit feus art grant bois. »

La première épître de saint Jean est moins rebelle à une comparaison avec le français; dès les premiers mots elle nous montre des tournures qui trahissent l'imitation du texte de langue d'oïl et il ne nous faut pas chercher longtemps pour y retrouver les gloses caractéristiques de la Bible parisienne.

MS. DE MARMOUTIER.

MS. B. N. FR. 398.

Nos anunciam a vos e tastimonie-
gams so que fo en lo comensament e
so que nos avem oït e vist ab los
nostros uuyls, e so que les nostres
mans tractaren de la paraula de vida.
²E la vida es manifesta e nos o vaem
e tastimoniagam e anunciam a vos
la perdurable vida que era ab lo Para
et es aparaguda a nos. ³Dones nos
anunciam a vos so que nos avem vist
e hoït, per so que vos agats compa-
nyia ab nos e que la nostra compa-
pa[n]yia sia ab lo Pare e ab Jhesu
Crist son fil ¹.....

Nous vous anonçons et tesn oin-
gnons dès le commencement ce que
nous avons oï et veü a nos iex, et ce
que nos mains ont traité de parole de
vie, ²qui estoit avec le Pere, et nous
l'avons veü et le tesmoignons et vous
anonçons vie pardurable qui nous est
appareüe. ³Donques nous vous anon-
çons ce que nous avons oï et veü,
que vous aiez compaignie o nous
et nostre compaignie soit o le Pere
et o son filz Jhesu Crist...

1. Ms. DE PEIRESC : Nos anuntiam e testimoniegam a vos co que fo en lo

I JEAN, II, 13 : Jovens, io escriu a vos, cor vos avets vantsut lo maligna (so es lo diable). Enfant, je vous écris, pour ce que vous avez vaincu le maligne esperit¹ (c'est a dire le deable).

I JEAN, V, 16 : ...mas peccant a mort (so es a dir que mena om a la mort). Il est pechié a mort² (c'est a dire qui moine a mort).

Reprenons maintenant l'examen des épîtres de saint Paul. Ici encore le français est continuellement présent sous le catalan et les gloses de la Bible parisienne sont restées comme un témoignage de l'origine française du texte catalan.

MS. DE MARMOUTIER.

ROMAINS, XI : Donchs io dich : A Deus gitet lo seu poble arera? No, com io son Israelita, de la sament d'Abraam e del trip de Benjamin. ²Deus no ha gitat a enerra lo seu poble, lo qual el a dabans sabut. Doncs no sabets vos qual cosa diu la scriptura d'Elias, en qual manera el prega Deu contra Israel : ³Senyer, els an morts los teus profetes e an enderocats los teus altars, e io son tot sol romas, e els queren la mia anima (so es a dir : els volen mi alciura). ⁴Mas qual cosa respos a el Deu? Io e encara .vij. milia omens qui no son ajonulats davant Baal (Doncs so es a dir : eyls no an aorat Baal). ⁵En-axi es en aquest tems, les romanies son fetes salves sagon la aleccio de gracia (so es a dir : per la gracia de Deu)...

ROM., XII, 16 : No sapiats altes coses, mas consentits als humils. No

MS. MAZARINE 684.

Je di donques : A Diex bouté arriere son pueple? Non. Je meïsmes sui Ysrahelien, del lingnage Abraham, de la lingnie Benjamin. ²Diex n'a mie bouté arrieres son pueple qu'il sont (*lisez* sout) devant. Ne savez vous que l'escripture dist de Helye, comment il prie Dieu contre Ysrahel : ³Sire, il ont ocis tes prophetes et ont suffoui tes autex, et je sui deguerpiz seus, et il quierent m'ame (ce est a dire : il me voelent ocirre) : ⁴Mès que li respont Nostre Sires? Je ai encore .vij. m. hommes qui ne se sont mie agenoillié devant Baal (ce est a dire qu'il n'ont mie aoré Baal). ⁵Ainsi est il en cel tens, les remanz sont fet sauf selonc l'eslisement de la grace de Dieu. ⁶[Se] ce est par la grace de Dieu, ce n'est ja mie de lor oevres... ³.

Ne sachiez pas hautes choses, mès consentez aus humbles. Ne voeilliez

comencament, co que nos havem hoit e vist ab nostres ulls, e co que les nostres mans tractaren....

1. Le ms. Maz. 684 *om.* esperit.

2. Ms. : ga.

3. Une particule qui manquait dans le français, comme elle manque dans le ms. de la Mazarine, a été la cause de l'erreur du traducteur catalan, qui a pris pour une glose le commencement du verset suivant.

vulats eser savis a vosmatexes (so es a dir : no cuydets eser savis)...

ROM., xv : Nos qui som pus fermes devem portar e sostenir les malalties, e no deven a nos plaer. ²Cascun de vos placia a son proisma en bel adificament. ³Cor anch Crist no plach a ximatex, mas axi com es ascrit : Les ontes d'aquels qui aontaven el caygren sobre mi. ⁴Totes les coses que son escrites son ascrites a la nostra doctrina (so es a dir : per ensenyarnos)...

ROM., xvi : Jo coman a vos na Phebes sor nostra que es en lo servey de la esgleya la qual es a Ehencris, ²que vos reabats aquela dignament en Nostro Senyor e en los sants, e que ajudets a ela en tot so que ela aura mester de vos, cor sertes ela a ajudat a mi e a molts d'altres. ³Saludats a mi na Prisca e 'n Aguila mos ajudadors en Jhesu Crist, ⁴los quals posaren lurs caps per gardarmi de mort, als quals io tan solament no fas gracies, mas totes les esgleyes de les gents ⁵e a la lur privade esgleya. E saludats a mi Phenat lo meu amich, que fo lo primer om d'Asia qui fo convertit ²en lo nom de nostro senyor Jhesu Crist... ¹¹Saludats a mi aquels qui son de la companya de Narsis, qui son faels en Nostro Senyor. ¹²Saludats a mi Triphena e Triphosa, que trabalan en Nostro Senyor (so es a dir : qui estan en gran trabayl per gua[n]yar l'amor de nostro Senyor)... ²⁰E Deu qui es senyor de pau atrits e sotsmeta

mie pas estre sages en vous meïsmes (ce est a dire : ne cuidiez mie estre sage)...

Nous qui sommes plus fermes devons porter et soustenir l'enfermeté des foibles, et non mie plere a nous meïsmes. ²Chascuns de vos plese a son proisme en bien a hedeñement. ³Crist ne plot mie a soi meïsmes, mès si comme il est escrit : Les ledenges de cels qui te ledengierent cheïrent sor moi. ⁴Tout ce qui est escrit est escrit a nostre doctrine (ce est a dire : por nous enseigner)...

MS. B. N. FR. 398.

Je vous baille Phebe vostre sereur qui est el mistere de l'yglise qui est en Cencris, ²que vous la recevoiz dignement en Nostre Seigneur et li aidiez en tout ce qu'il aura mestier de vous. Adecertes ele a aidie a moi et a molt. ³Saluez Prisque et Aquile mes aides en Jhesu Crist, ⁴qui mistrent leurs chiez pour m'ame ¹, ausquieux je solement ne rent graces mès toutes les eglyses des genz ⁵ et a leur privee eglyse. Saluez Phylete mon ami qui fu li premiers d'Ayse qui fu convertiz a nostre seigneur Jhesu Crist... ¹¹Saluez cels qui sont de la mesnie Narcisse, qui sont feel en Nostre Seigneur. ¹²Saluez Triphene et Triphone, qui labourerent en Nostre Seigneur (c'est a dire : qui ont eü grand travail pour acquerre l'amour Nostre Seigneur). ...²⁰Diex qui est sire de pès atrible Sathan (c'est a dire le deable) souz vos piez isnelement... ²¹La grace de nostre seigneur Jhesu Crist soit a touz vous. Amen. ²²Honneur et gloire

1. MAZARINE : qui mistrent lor chiez por garantir moi de mort.

2. Ms. fo comfovertit.

sots los vostros peus cuytosament Satan (so es lo diable)... ²⁴La gracia de nostro senyor Jhesu Crist sia ab tots vos. Amen. ²⁵Onor e gloria perdurable sia a aquel qui pot vos confermar sagons mon avengeli (so es a dir : sagons mon anunciament que io e a vos anunciat) e sagons ma preicacio de Jhesu Crist, sagons la ravalacio del misteri salat en perdurables tems, ²⁶lo qual es ara manifest per les escriptures dels profetes sagons lo manement del perdurable Deu conegut a la obadiencia de fe en totes les gens, ^{27a}sol Deu qu'es savi per nostro senyor Jhesu Crist, qui viu e regna perdurablement. Amen.

pardurable soit a celui qui vous puet confermer selonc mon euvangile (c'est a dire : selonc mon anoncement que je vous ai anoncié) et selonc ma predicacion en Jhesu Crist, selonc la revelacion du mistere tesyvle em pardurable tens, ²⁶qui est ore fet apert per les escriptures des prophetes selonc le commandement du pardurable Dieu a obéissement de foi en toutes genz, ^{27a}a Dieu qui est conneü qui est sages par nostre seigneur Jhesu Crist, qui vit et regne pardurablement. Amen.

MS. MAZ. 684.

GALATES, IV, 4 : Deu trames son fil per nexer de fembra, el fo fets sots la lig, ³per so qu'el raames aquels qui eren sots la lig e que nos rabesem la adopcio dels fils de Deu (so es a dir : que nos fosem fils de Deu).

Diex envoa son fil por nestre de fame et estre sos (*ms. sor*) la loi ³que nous reseüssions adoption des filz Dieu (ce est a dire : que nous fuissons fil Dieu).

GAL., V : Astats e no vulats altra vagade eser sotsmesos sots lo jou de servitut... ³E io fas testimoni altre vagade a tot om quis circumsex, qu'el deu tenir e fer tota la lig. ⁴Vos sots buyts de Crist (so es a dir : Crist no es en vos), vos sots axits de gracia, per so cor vos cuydats eser justificats de la lig.... ¹⁶Io dic en Crist, anats per esperit (so es a dir : vivets sagons l'esperit), e vos no acabarets los desigs de la carn.

Estez et ne voeilliez mie derechief estre sozmis a servage .. ³Je tesmoing a toz hommes qui se circoncast, il doit tenir a toute la loi. ⁴Vous estes vuit de Crist (ce est a dire : Crist n'est mie en vous), vous estes issu de grace et cuidiez estre justefiic de la loi ¹⁶Je di en Crist, parlez par esperit (ce est a dire : vivez selonc esperit), et vous ne ferez pas les desirriers de la char.

Je complète ces citations en reproduisant ici quelques passages du ms. de Peiresc, correspondant à ceux qui viennent d'être cités.

MS. DE PEIRESC.

ROM., XVI : Io coman a vos ne Phebes sor nostra qui es en lo servey de la sgleya la qual es a Entris, ²que vos reebats aquella dignament en Nostre

Senyor e en los sants, e que ajudets a ella en tot co que haura mester de vos, cor certes ella ha hajudat a mi e moltes d'altres. ³Saludats a mi na Fuscha e'n Aquila ajudados meus en (*ms.* et) nostre senyor Deus Jhesu Xrist, ⁴los quals¹⁹ possaren lurs caps¹ per guardarmi de mort, als [quals] io tant solament ne fas gracies, mas encara totes les sgleyes de les gentes ⁵en lur privada sgleya. Saludats a mi Esfaner amat meu, qui fo lo primer d'Asia quis converti al nom de nostre senyor Jhesu Xrist.... ⁴Saludats me aquells qui son de la cassa de Arcis, qui son feels en ²Nostre Senyor.... ¹²Saludats a mi Trifenna, qui treballa en Nostre Senyor.... ²⁰E Deus qui es senyor de pau atrice e sotsmeta sots les vostros peus Satanas cuytosament.... [*Le verset 24 est omis*] ¹⁵E honor e gloria perdurable sia [a] aquell qui pot nos confermar segons mon euvangeli (que yo he a vos anunciat) e segons ma preycacio de Jhesu Xrist, segons la revelacio del ministeri callat en per tots temps, ¹⁶lo qual es axi manifest per les scriptures dels profetes segons lo manament dell perdurable, a Deu conagut a la obedientia de fe a totes les gentes, ²⁷a sol Deu qui es savi per nostre senyor Jhesu Xrist, qui viu e regna perdurablement. Amen.

GAL., v : Estats e no vullats esser sotsmesses altre veguada sots lo jou de servitut... ³Et yo fas testimoni altre veguada a tot home quis ³circumsseeix, que ell deu fer e tenir tota la lig. ⁴Vos sots buyts de Xrist, vos sots exits de gracia, per co com vos cuydats esser justificats de la lig.... ¹⁶Io dich a vos que hanets per sperit et que no acabets los desigs de la carn.

Après avoir lu les textes qui précèdent, le lecteur ne conservera plus aucun doute sur la dépendance de la Bible catalane du xv^e siècle à l'égard de celle du xiv^e, et de celle-ci envers la Bible en langue d'oïl. Je ferai remarquer que la Bible du xv^e siècle a perdu le vers 24 du chapitre xvi des Romains (ce verset manque dans un grand nombre de mss. latins); en outre et surtout il s'est conservé au verset suivant un débris de la glose traduite du français : preuve certaine que la Bible catalane du xv^e siècle n'est, pour la plus grande partie du Nouveau Testament, qu'une édition retouchée de l'ancienne version du xiv^e siècle, traduite elle-même de la langue d'oïl.

Cette conclusion pourrait probablement s'étendre à l'Apocalypse. En effet, les deux textes catalans représentent, ici encore, une même version, et, bien que cette version diffère en divers endroits de la Bible française, nous rencontrons dès les pre-

1. *Ms.* lo caps.

2. *Ms.* en la cassa de.

3. *Ms.* quis quis.

miers mots une interpolation, ou plutôt une traduction double, qui ne peut provenir que de la version française. Plus loin, ce sont des expressions qui ne peuvent venir du latin, mais qui viennent uniquement du français :

APOC., 1, 9 : « *Ego Joannes, frater vester et particeps in tribulatione et regno,* » etc. Ms. de Marmoutier : « Yo Johan vostra frara e personer e compa[n]yo en tribulacion et en regna. » Ms. B. N. fr. 398 : « Johan nostre freres et parçonniers et compainz en nos tribulations et el roiaume. »

XI, 27 : « *Quia accepisti virtutem tuam magnam.* » Marmoutier : « Com tu as rabuda vostre gran virtut. » Ms. 398 : « Car vous avez receü vostre grant vertu. »

XXII, 9 : « *Vide ne feceris, conservus enim tuus sum, et fratrum tuorum prophetarum.* » Marmoutier : « Garda que no o fasses, com io som ser de Deu axi com tu e axi com tos freres e los profetes. » Ms. 398 : « Garde que tu ne le faces. Je sui serf de Dieu come tu es et comme tes freres les prophetes. »

Le fond de la version de l'Apocalypse est pris non au français, mais à la Vulgate. Il n'en est que plus curieux de retrouver ainsi, au milieu d'une traduction faite sur le latin, des réminiscences du français.

Je rappellerai enfin que tous les livres du Nouveau Testament sont accompagnés, dans nos deux mss. catalans, des mêmes « arguments » qui accompagnent toujours les bibles parisiennes et qui sont reproduits dans la Bible française du XIII^e siècle. Au nombre de ces préfaces se trouve le prologue de l'Apocalypse, dont l'auteur est l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée :

« *Omnes qui pie volunt vivere in Christo, sicut ait apostolus, persecutionem patientur...* » Marmoutier : « Axi com diu l'apostol, tots aquels qui viven piadosamen en Crist soferen persacussio... » Peiresc : « Axi con diu lo apostol, tots aquells qui volen piadosament viver en Xrist sofferan persecucions... »

Je conclus en disant que la version catalane du Nouveau Testament a été faite, au plus tard au XIV^e siècle, à la fois sur un texte français et sur un texte latin à peu près semblable à ceux qui étaient en usage à Paris. L'écrivain a probablement fait entrer dans son œuvre une traduction antérieure des Évangiles.

La version de l'Ancien Testament a dû être faite au même temps que celle du Nouveau et par les mêmes procédés. Dans une partie des livres sapientiaux et des prophètes, en effet,

nous retrouvons les gloses, bien connues de nous, de la Bible française :

MS. DE PEIRESC.

PROVERBES, I. Les paraules de Salamo fill de David.... ¹per co que sie donada alls infants poch's stucia (e saviesa, co es als humills), e que esien- cia sia donada alls joveçels he anta- niment (a cells quin han master)..... ⁵E çels qui senten be ne sebra mills governar (si als altres)..... ²³Tornats vos alla mia corepcio... ²⁶Per que l'om riure en le vostra mort? (Co es a dir : yo aure goig com Deu se venjara de vos eus metra en infern)... ³¹Per que menjaran los fruyts de les sues vies (co es a dir : ells recbran guardo segons les coses qu'els auran fetes) e seran sadolats de lur consells, ³²alla (lisez : ella) contrarietat dels patits los auciuira, e la abundancia dells folls los destroiura, ³³e çell qui ami oyra (co es qui creura mon consell) en mi se reposera sens terror e usara de gran abundancia sens tamor de mals homens.

^{vi}, ³³ Car la gellosia e la orradura del barro no perdonera en lo dia de la venjança, ³⁵ ne perdonera per pre- garias d'algo ne rebra per redempcio molts dons (co es a dir quella ira de Jhesu Xrist qui es Deu he home not perdonera al dia dell juy all peccador ne volra hoyr pregaries de algun per ço que no tingua dretur).

MS. B. N. FR. 398.

Les paraboles Salemon filz David... ³que sens soit donnez aus petiz (ce est a dire aus humbles ignorans) et que science soit donnee aus joennes et l'entendement (a ceus qui en ont mes- ter)..... ⁵ Et celui qui entent bien en saura miex gouverner (soi et autres)... ²³ Convertissiez vous (c'est a dire tournez vous) a ma correpcion (c'est a dire : se je vous di aucune chose pour vostre profit creez moi)..... ²⁶ Je rirai en vostre mort (ce est a dire : je avrai joie quant Diex se vengera de vous et vous metra en enfer)..... ³¹ Donques il mengeront le fruit de leur voie (c'est a dire : il recevront selonc leur oeuvres que il avront faites) e seront saulez de lor consauz. ³² L'aversion des petiz les occirra, e la prosperité des soz les destruira, ³³ et celui qui m'orra (c'est a dire : celui qui croirra mon conseil et fera ce que je li loe n'avra mie poor, ainz) se reposera sanz poor (d'aucune dou- tance) et avra habundance (c'est a dire : il sera riches) et n'avra mie la poor des mauvais ostee (*sic*).

Car envie et ire d'omme n'esparg- nera mie ou jour de venjançe (c'est a dire que Jhesus Crist qui est Dieu et homme n'espargnera mie les pecheors el jour du juisse et il ne voudra mie oïr les prieres d'aucun) et ne recevra pas pluseurs dons pour rachatement.

Il ne faut pas croire que tout le livre des Proverbes soit traduit du français. Dans le premier chapitre même, on pour-

rait montrer des passages traduits, sans aucun doute, directement du latin. Dans la Sapience, on n'aperçoit aucune influence du français. Dans Sirach, les deux sources alternent. Je ne donne qu'un exemple, parmi beaucoup d'autres, des gloses tirées du français :

SIRACH, I, 31 : Car la lum de Deu Car la lumiere Nostre Seignor est
es la via dell (so es a dir qu'ell hira sa voie (c'est a dire qu'il ira en la
en la via he en la luminaria de Nostre lumiere Nostre Seigneur).
Senyor).

Les prophètes semblent, à l'égard de leur texte et de leurs sources, encore plus mêlés. Esaïe semble avoir subi l'influence du français.

ESAÏE, LXI, 1 : L'esperit de Nostre Li esperit de Nostre Seignor sas
Senyor es sopra mi, per ço com moi, por ce qu'il m'a oint (et m'a
Nostre Senyor m'a untat (he m'a envoie) anunciar aus debonneres que
traines) anunciar en aquells que son je medecinasse ceus qui sont contruit
suaus, e que metias qui son contrits en cuer et priasse aus chetiz indul-
de cor he que preycas perdon als gence (c'est pardon).
catus.....

Mais la traduction du livre d'Esaïe paraît faite sur la Vulgate. Dans les trois autres des grands prophètes, je n'ai trouvé aucune trace du français. Le texte latin lui-même sur lequel la version est faite ne paraît pas avoir d'unité. Tandis qu'Esaïe et Daniel reposent sur le texte ordinaire, c'est-à-dire sur le texte parisien du XIII^e siècle, je n'ai retrouvé, ni dans Jérémie, ni dans Ezéchiel, les leçons caractéristiques du texte parisien. Les manuscrits ont sans doute été retouchés, comme nous l'avons vu déjà pour le Nouveau Testament. Les gloses tirées du français reparaissent dans les petits prophètes :

OSÉE, III, 4 : e sens efat (so es et sanz ephot (ephot est une
una vestedura dells praveres della manere de vesteüre a prestre de la
vella lig). vieille loy).

AMOS, V, 8 : qui fa Erecturan fesant Artur et Orione... (Ar-
e Arion (so son dues stoles). ture et Orione sont .ij. estoiles).

Dans les Machabées, je ne trouve aucune influence du français, non plus que dans tout le premier volume, qui s'étend

de la Genèse au livre de Job, lequel est précédé du Psautier dont nous parlerons dans un chapitre à part.

La Bible française à laquelle la version catalane a fait de si nombreux emprunts a sans doute été traduite à Paris, vers le milieu du XIII^e siècle¹. Son grand succès ne date pourtant que du commencement du XIV^e siècle, c'est-à-dire de l'époque où les libraires de Paris eurent l'idée de l'unir à la « Bible historique » de Guyart des Moulins. Depuis ce temps, la première partie de la Bible historique fut presque toujours copiée en même temps que le second volume de la Bible du XIII^e siècle, et ces deux livres fondus en un seul ont formé ainsi la plus répandue des Bibles en langue vulgaire qui ont existé au moyen âge. Or les livres de la Bible catalane où l'on retrouve des traces du français sont précisément, si l'on y ajoute les Machabées, tous ceux qui forment le tome II des « Bibles historiques complétées ». Le tome I^{er}, qui n'était qu'une Histoire sainte, n'avait rien de commun avec la version littérale à laquelle s'appliquait le traducteur catalan. Il est donc probable que la version catalane n'est pas antérieure au XIV^e siècle². Elle a été faite, selon toute probabilité, par un catalan élevé dans l'Université de Paris.

Si insignifiantes que nous paraissent les gloses qui ont ainsi passé du français en catalan, elles avaient certainement, pour notre traducteur, un intérêt particulier ; souvent il les transporte au milieu d'un texte traduit de la Vulgate. Nous avons vu plus haut la glose relative à Arcturus et à Orion (AMOS, v, 8) mise après sa place ; celle de STRACH, XL, 20, est au contraire avancée de deux versets³. Le traducteur suivait en général plutôt la

1. Voy. *La Bible française au moyen âge*, p. 109 et suiv.

2. On ne peut attacher d'importance, à cet égard, à un texte d'ailleurs curieux, duquel il résulte que le grand maître de l'ordre de Saint-Jean, J.-F. de Heredia, a fait orner de ses armes une Bible « en vulgare » entre 1376 et 1396 (C. Douais, *Bulletin critique*, VII, 10). En effet, il n'est rien moins que certain que la Bible copiée pour J.-F. de Heredia ait été une Bible catalane. Le grand-maître de l'Hôpital est au contraire connu pour son dévouement à la littérature aragonaise. Voyez l'introduction à l'édition de la *Chronique de Morée*, par M. Morel-Fatio (*Société de l'Orient latin*, 1887) et l'article du même savant dans la *Romania*, XVIII, 491.

3. Ms. fr. 398 : «... et fame o homme est sus l'un et sus l'autre (c'est à dire : vaut miex que l'un et que l'autre) ». — Peirec : «... (so es a dir que

Vulgate, et il y insérait en partie les notes du traducteur français.

Pourrions-nous en savoir davantage et retrouver le nom de ce traducteur?

Le nom de Boniface Ferrer, le traducteur de la Bible catalane imprimée de 1477 à 1478 à la Chartreuse de Porta Celi près Valence, doit être dès l'abord écarté. Les deux feuillets de l'Apocalypse¹ qui sont conservés ne trahissent aucune ressemblance avec notre ancienne version catalane. En outre, Ferrer vivait au commencement du xv^e siècle et nous savons que notre version est du xiv^e. Mais il n'est pas le seul Catalan dont le nom soit arrivé à nous comme celui d'un traducteur de la Bible.

L'évêque d'Astorga, D. Felix Torres Amat, a écrit, dans ses *Memorias para ayudar a formar un diccionario crítico de los escritores catalanes* (Barcelone, 1836), p. 685, les deux lignes suivantes :

BIBLIA CATALANA. La traduccion de Fr. Ramon Sabruguera. 2 tomos en fol. Vêase *Sabruguera*.

A la page 125 se trouve l'article BRUGUERA ó ÇABRUGUERA (FR. ROMEU), par lequel nous apprenons que le traducteur de la Bible est le même que le frère *Romerus* ou *Romeus de Brugaria* (c'est-à-dire de La Bruyère), dominicain, qui écrivit le 27 octobre 1307, de Paris, où il était depuis treize mois régent en théologie², au roi Jacques II d'Aragon, pour mettre ce prince au courant du procès des Templiers. Ce n'était pas un personnage de peu d'importance, car le roi répondait à ses lettres; au reste, il était de toutes les commissions relatives à l'enquête sur les Templiers. Il fut élu, en 1312, provincial de la province d'Aragon, l'une des plus importantes de l'ordre. On lui doit d'avoir développé l'enseignement de l'arabe dans les

val mes que la hun ne l'altra)... e sobra cascu es bona cosa fombres ab marit. »

1. Rodriguez de Castro, *Bibliotheca Española*, I, 447; comparez Villanueva, *Viaje literario*, III, 51. Nous parlerons plus tard du Psautier de B. Ferrer.

2. *Nunc Parisius in theologia actu regens* (comparez H. Prutz, *Entwicklung und Unterzang des Tempelherrenordens*, Berlin, 1888, p. 346 et suiv.).

couvents de sa province. Il mourut en 1513. Il était originaire de Majorque¹.

Nicolas Antonio mentionne un manuscrit de la même traduction dans sa *Bibliotheca Hispana nova*, II, 273 :

F. Romerus de Sabrugera, dominicanus, ... auctor inscribitur catalanae Bibliorum versionis, quae servatur in bibliotheca regia Escurialensi cum hoc titulo : « Biblia en catalan en copla y el Psalterio traducido por Fr. Romero Sabrugera de la orden de santo Domingo. » Pergamena charta et non antiqua characterum forma scriptum esse monet catalogus librorum, qui apud me est, olim consignatorum bibliothecae custodi.

Le manuscrit de l'Escorial a disparu. M. Rodriguez Villa veut bien me faire savoir qu'il ne se trouve pas sur les rayons de la bibliothèque de San-Lorenzo, et qu'il n'est mentionné dans aucun des catalogues qui sont postérieurs à l'incendie de l'Escorial. Heureusement nous avons un autre manuscrit de l'œuvre de Sabrugera. Il a été décrit par J.-M. Bover dans sa *Biblioteca de Escritores Baleares* (Palma, 1868, I, 122 et suiv.); il était alors inscrit à la Bibliothèque Colombine de Séville sous la cote Y. 130. 15, et il y porte aujourd'hui le numéro 7. 7. 6. J'en ai sous les yeux une description excellente, due à l'obligeance du directeur de la Colombine, D. Simon de la Rosa y Lopez². La seule partie de ce ms. qui porte le nom de Sabrugera est une version en prose du Psautier; nous

1. J.-M. Bover, *Biblioteca de Escritores Baleares*, t. I, Palma, 1868, p. 122. H. Denifle, *Quellen zur Gelehrten-geschichte des Prediger-Ordens*, *Archiv f. Lit. u. Kirchengesch. d. M. A.*, II, 213 : « *Magistri in theologia Parisius : ... Frater Romens, Cathalanus, Majoricensis, licentiatu A. D. MCCCVI^o circa festum S. Johannis Baptiste* (quelques mss. : *incipitque paulo ante festum S. Michaelis*). *Hic* (cette dernière phrase manque dans quelques mss.) *postmodum existens prior provincialis Aragonie obiit A. D. MCCCXIII^o* (corrigé d'après Denifle, *Cartul. Univ. Paris.*, II, 125 et 126, n. 7). »

2. Ms. in-fol. de 1 et 228 ff. numérotés, ou plutôt de 1 et 227 ff., car la numérotation saute de 67 à 69. Papier, 2 colonnes. Initiales bleues et rouges; titres courants rouges et rubriques; écriture ronde du XIV^e siècle d'après les anciens catalogues et d'après Bover, du XV^e d'après M. de la Rosa. Le ms. est mutilé après les premiers vers du Ps. cxiii; il l'était déjà au XVII^e siècle, lorsqu'il a été relié. Dans le manuscrit appelé *Abecelarium*, conservé à la Colombine et qui est le répertoire de la bibliothèque de Fernand Colomb, notre ms. est noté comme il suit : « *Biblia en metro*

aurons l'occasion de la comparer tout à l'heure aux autres traductions du Livre des Psaumes. En voici le titre :

En nom de Nostre Seyor Jhesu Xrist et de la Verge Madona santa Maria mare sua, assi comensa lo Saltiri lo qual transladat fo de lati en romans per frare Romea Saburgera, maestre en theologia en l'orde de sent Domingo. Assi comensa la sua primera feria. Dominica.

Le Psautier est précédé d'une « Biblia rimada en romans », écrite de la même main, qui n'est qu'une histoire de la Bible en vers, où sont compris, dans l'Ancien Testament, les Proverbes et, dans le Nouveau, l'Apocalypse. Le poème est dédié à une comtesse, marquise d'Ampúrias, fille « d'un grand riche homme, qui fut vicomte de Cabrera. » On connaît un vicomte de Cabrera qui fut père d'une marquise d'Ampúrias; il mourut en 1243. C'en serait assez pour rendre douteuse, si elle n'était déjà fort improbable par elle-même, l'opinion de Bover qui veut que la *Biblia rimada*, aussi bien que le Psautier, et les diverses pièces contenues dans le manuscrit de Séville, appartiennent à Sabrugera. Le poème biblique se termine (f^o 192-200) par plusieurs textes apocryphes également en vers : « De Judas Schariot. De Pilat. De la Veronica. De Vespeshia rey de Gallicia. Dels diners on fo venut Jhesu Xrist. » Avant le Psautier, qui commence au f^o 202 v^o, se lit la traduction en prose de deux courts passages du Nouveau Testament; c'est le commencement des Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean :

Aquest evangeli se diu en lo dia de Nadal e en lo dia de santa Maria de satembra :

Lo libre de la generacio de Jhesu Xrist fiyl de Deu viu, fiyl d'Abraam engenra (*sic*) Isach. Isach engenra Jacob...

Comensa l'avengeli de sent Johan e ligse lo dia de Nadal a la missa mayor :

Al comensament era Deu...

catalan de mano. 14.715 » (suit un signe de convention). Les livres légués par Fernand Colomb ayant atteint le nombre d'environ 15.300, on voit par le numéro que celui-ci fut acheté dans les dernières années de sa vie. Fernand Colomb mourut en 1535. Sur l'histoire de la Bibliothèque Colombine en général, voy. HARRISSE, *Excerpta Colombina (Romania, XVI, 172)*.

Ce dernier texte sera reproduit au chapitre des Évangiles.

Ainsi nous avons trouvé, dans le manuscrit même du Psautier de Sabruguera et immédiatement avant lui, deux fragments de la plus ancienne version catalane des Évangiles. Ce rapprochement ne suffit pas pour que nous soyons en droit d'attribuer à ce religieux la version catalane de la Bible. Mais il nous importe d'étudier de plus près les versions du Psautier et celles des Évangiles.

II. LES PSAUTIERS CATALANS.

Nous avons conservé un assez grand nombre de textes du Psautier en catalan. En voici l'énumération :

1^o La Bible de Peïrese, souvent citée, contient, dans son premier volume, avant le Livre de Job (B. N. esp. 2, f^o 250), le Psautier¹, qui commence par ces mots :

Aci se acaba lo libre de Ester. Comença lo Psalteri de David. Capítol primer : Aquell hom es beneventurat...

2^o Le manuscrit incomplet de la Bible Egerton 1526 contient (f^o 286) le même texte, précédé de la préface de saint Jérôme : *Psalterium Romae dudum positus...*² :

Aci acaba lo libre de Job e comença lo prolech sobra lo Saltiri : Io stant sa enrera en Roma... Aci acaba lo prolech e comença lo libre de Saltiri lo qual feu David. Capítol primer : Aquell hom es beneventurat...

3^o Le manuscrit de la Bible, B. N. esp. 5, également connu de nous, a conservé (f^o 315) un texte du Psautier qui est différent du précédent, bien qu'il commence par la même préface³ :

Aci fenex lo libre de Job e comença lo prolech del Saltiri : Io estant sa enrera en Roma... Ffenex lo prolech del Saltiri lo qual feu David rey e salmista. Primera feria, primer psalm : *Batus vir...* *Bhatus* benuyrat es lom...

1. Le Psautier de la Bible de Peïrese est divisé en 171 psaumes ; il présente, par la faute du copiste, plusieurs lacunes. Il y manque les Ps. LXXIX-LXXXVII, C-CIX et CXXXV-CXXXVII (d'après la numérotation de la Vulgate).

2. Dans ce ms., le ps. CL est marqué : « capítol CXXXXII. »

3. Le ms. esp. 5 compte 170 psaumes.

4° Un Psautier, que nous aurons l'occasion de rapprocher du précédent, se trouve dans un manuscrit du xiv^e siècle (B. N. 2434), qui provient de Marseille, et à la fin duquel on lit l'office de la Passion composé par Jean XXII¹. Il commence ainsi : « *Beatus vir... Aquel hom es benavyrat...* »

5° Le ms. B. N. fr. 2433, ayant appartenu à Peirese et provenant de Perpignan², est du xv^e siècle. Il commence ainsi :

Comença lo Psaltiri en vulgar. *Beatus vir... Benevyrat es lom qui no va en consell de mals homens, e no ha stat en carrera de peccadors, e en cadira de pestilentia no ha segut...*

6° Le Psautier traduit par Sabruguera existait autrefois dans un ms. de l'Escurial et se lit encore dans le ms. de Séville. Le Ps. iv est publié, d'après le ms. de la Colombine, par Bover, cité plus haut. Dans ce même ms., le Psautier commence ainsi :

Beatus vir. Benavyrat es lom qui no ana en lo conseyl de mals homens, et no ha estat en carrera de peccadors, e en cadira de pestilencia no ha segut...

7° F.-R. Cambouliu fait mention, dans son *Essai sur l'His-toire de la littérature catalane*³, d'un fragment de Psautier, selon lui fort ancien, que possédait « D. P. M. », de Girone. Ce fragment, trop court pour que nous puissions nous y arrêter, paraît n'être pas éloigné du texte contenu dans le ms. fr. 2433, cité plus haut.

8° Le ms. B. N. esp. 376, qui paraît écrit au xvi^e siècle,

1. Ancien fonds¹, 8179³, signé de noble homme Antoine, fils de feu *Guilhermus Marquesii de Mass[ili]a*, 1515. 200^{mm} sur 145. 113 ff. 2 col. de 21 à 23 lignes. Rubriques; réclames; initiales alternativement bleues et rouges avec filaments violets. 172 psaumes, suivis de 12 cantiques (R. Simon, *Nouv. obs. sur le texte et les versions du N. T.*, 1695, p. 141).

2. Ancien fonds, 8178; Mazarin. Ce ms. porte une note d'une main postérieure, relative à l'intronisation à Perpignan, en 1467, d'un évêque d'Elne. Dans l'entourage du f. 1 est peint un blason porté par deux anges : « d'azur, à un château d'or à trois tours. » Le Psautier est divisé en 171 psaumes. 120^{mm} sur 85. 188 ff. 17 lignes à la page. En tête, un titre de la main de Peirese.

3. 2^e édit. Paris, 1858, p. 32, note (Ps LXX, 1-3).

qui est relié au chiffre de Peiresec, et qui provient sans doute de Valence¹, commence ainsi :

Comensa lo prolech... : En lo temps passat yo posat en Roma... Acaba el prolech. Comença lo Psaltiri flet per lo sanct propheta e victorios rey David e altres... *Beatus vir*... David psam (*sic*) primer, fferia del mayti del digmenge. Benaventurat es el baro qui no ffo en lo consell dels impis, y en via de peccadors no stigue, ni en cadira de pestilencia no sigue...

9° Le Dr Guardia² a retrouvé à la Bibliothèque Mazarine un Psautier catalan, imprimé en caractère de somme du xv^e siècle, qui se donne comme une réimpression du Psautier de la Bible de Valence, c'est-à-dire de la Bible traduite en partie par Boniface Ferrer et revue par Jacme Borrell³. Voici les premières lignes de ce Psautier :

Comença lo Psaltiri tret de la Blibia de stampa : la qual es estada empremtada en la ciutat de Valencia : e fon corregida per lo reverend mestre Jacme Borrell mestre en sacra Theologia del orde de pricadors e inquisidor en lo regne de Valencia e daltres...

Benaventurat, es lome qui no es anat en lo consell dels impiadosos, e en la via dels peccadors no es estat, e en la cadira de pestilencia no ha segut...

Le Psautier compte 150 psaumes.

10° Enfin nous mentionnerons, sans nous y arrêter, le ms.

1. Ancien fonds, 8179; Mazarin. Papier. 130^{mm} sur 90. 265 ff. y compris 3 gardes en tête. 16 à 17 lignes à la page. Rubriques. 150 psaumes. F^o 265, une lettre de change paraissant du commencement du xvii^e siècle et dont le montant est calculé en livres valenciennes.

2. *Revue de l'Instruction publique*, XX (1860), 59.

3. Rodríguez de Castro (*Biblioteca Española*, t. I, p. 444 et suiv.) et Villanueva ont reproduit l'impressum de cette Bible. On y lit ces mots : « Acaba la Biblia... treta de una Biblia del noble mossen Berenguer Vives de Boil cavaller : la qual fon trelladada de aquella propria que fon arromansada en lo monastir de Portaceli de lengua latina en la nostra valenciana per lo molt reverend micer Bonifaci Ferrer, doctor en cascun dret e en facultad de sacra Theologia e don de tota la Cartuxa : germa del benaventurat sanct Vicent Ferrer del orde de pricadors : en la qual translacio foren e altres singulars homens de sciencia. E ara derrerament aquesta diligentment corregida, vista e reconeguda per lo reverend mestre Jaume Borrell, mestre en sacra Theologia del orde de pricadors e inquisidor en regne de Valencia... » Achevé en mars 1478.

du xvi^e siècle B. N. esp. 244¹. Ce semble être une version tout à part et qui ne repose sur aucun texte ancien. Commencement :

Benaventurat es l'om que no hana en consel de malvats, ne en quarera de pequadors no atura, en siti d'esquarnidors nos sigue.....

Tels sont les nombreux textes qu'il s'agit de comparer entre eux et dont nous nous efforcerons de rechercher l'origine.

La première remarque qui s'impose à nous est la suivante : Le Psautier de Jacme Borrell n'est qu'un remaniement du texte du ms. esp. 376. Or nous savons que Jacme Borrell n'est lui-même que le reviseur et l'éditeur de la version de Boniface Ferrer. Nous sommes donc en droit de chercher dans le ms. 376 la traduction de B. Ferrer. Au reste, ce ms. paraît provenir de la patrie de B. Ferrer, de Valence. J. Borrell semble avoir changé beaucoup de mots à son modèle, surtout dans l'intention de le rapprocher du latin, mais on jugera de l'identité relative des deux textes en comparant, par exemple, les premiers versets du Ps. ci.

MS. B. N. ESP. 376.

J. BORRELL

² Senyor hoies la mia oracio hi la mia clamor vingua a tu. ³ No girs la tua cara de mi, en qualsevulla dia que yo so atribulat abaixa a mi la tua orella. En qualsovol dia que yo exclamare a tu cuytadament hoies me. ⁴ Que defalliren axi com ha fum los meus dies, hi els meus [ossos] axi com ha cremallo se son seccats. ⁵ Fferit so axi com lo ffe hi seccas lo meu cor, que yo oblidi de menyar lo meu pa. ⁶ De la veu del meu gemech ⁷ Semblant so fet al pellica de la solitud, hi fet so axi com lo corp nocturn en la casa. Vetli hi fet so axi com lo

passer solitari en lo terrat...

² Senyor exaudeix la mia oracio e vingua a tu la mia clamor. ³ No gires de mi la faç tua, en qualsevol dia yo so tribulat inclina a mi la orella tua. En qualsevol dia yo haure invocat a tu ivagosament exaudeix a mi. ⁴ Car han defallit axi com fum los meus dies, e los ossos meus axi com cremadura se son seccats. ⁵ Percudit so axi com fe e es seccat lo meu cor, car fuy oblidat meniar lo pa meu. ⁶ Per la veu del meu gemech se es acostat lo os meu a la mia carn. ⁷ Semblant fo fet al pellica de la solitud, fet so axi com lo corb nocturn en la casa. ⁸ Vetli e fuy fet axi com lo passer solitari en lo terrat...

1. Ancien fonds, 8163 (MMCCCXXIV, 1191). 205^{mm} sur 145. Papier. 103 ff. 20 à 23 lignes à la page. Le ms. est interrompu à la fin du psaume marqué CXXIII (Ps. CXVIII, v. 32). A la fin : « Libre de horacions fet per mi Domingo Alfonso de Aregon. »

D'autre part, la version du ms. de Perpignan, fr. 2433, est identique à celle de Sabruguera. L'identité des deux Psautiers a déjà pu frapper le lecteur, s'il en a comparé les premiers mots, imprimés plus haut; il ne conservera aucun doute quand il aura comparé le psaume iv de Sabruguera, copié par Bover sur le ms. de Séville, avec le ms. 2433 :

SABRUGUERA.

MS. B. N. FR. 2433.

²Com io cridas a Deu eyl m'a oyt
e en ma tribulacio donam gran amplea.
Ages de me merce Senyor Deu et
auges la mia oracio. ³Fiyls d'omens,
tro quant aurets lo cor dur? Perque
amats vanitats et sercats monsonega?
ga?...

²Com io cridas a Deu ell m'a
exoit e en ma tribulacio donam gran
amplesa. Hages merce de mi Senyor
Deu e oges la mia oracio. ³Fills
d'omens, tro quant haurets lo cor
dur? Perque amats vanitat e sercats
monçonega?...

Le mss. 2433 n'est pas le seul qui nous ait conservé le texte du Psautier de Sabruguera. Le Psautier qui fait partie du ms. esp. 5 contient, dans sa plus grande partie, un texte identique. N'ayant pas sous les yeux le ms. de Séville, le seul qui porte le nom du traducteur, nous allons comparer les premiers versets du ps. ci dans le ms. esp. 5 et dans le ms. fr. 2433 qui paraît contenir, ainsi que nous l'avons reconnu, le Psautier même de Sabruguera :

MS. B. N. ESP. 5.

MS. FR. 2433.

Senyor hoges le mia veu e lo meu
crit vingua a tu. ³Senyor no girs le
tua care de mi en lo dia de la mia
tribulacio. en qualque dia yo t'apellere
iversosament (*sic*) oges me. ⁴Car los
dies meus axi ha fum son defellits,
e los ossos meus axi com ha falla
son cremats. ⁵Fferit son axi con ha
feu e secat es lo cor meu, car son
oblidat de menyar lo pa meu. ⁶Le
bocha mia s'es endressada a la carn
mia per la veu de gemech meu. ⁷Sem-
blant son fet a pellica de solitut
tostemps esser fet com ha rata penada
en domitili. ⁸Vetlat he e son fet axi
com ha passer solitari en lo cubert...

Senyor hoges la mia veu el meu
crit vinga a tu. ³No girs la tua faç de
mi en qualque dia yo sia trabellat
enclina a mi la orella tua, en qualque
dia io t'apellare hivasosament hoges
me. ⁴Cor los dies meus axi com a
fum so deffaliis, e los ossos meus axi
com a faula son secats. ⁵Ferit som
axi com a fe e secat es lo meu cor,
car son oblidat de meniar lo meu pa.
⁶La boca mia s'es endreçada a la
carn mia per la veu del gemech meu.
⁷Semblant son fet a pellica de sol
tostemps, son fet axi com a rata penade
en domicilli. ⁸Vellat he e son fet axi
com a passer solutari...

J'ai dit que le ms. esp. 5 ne contient qu'en partie la version

de Sabruguera. En effet, les premiers psaumes ont conservé, dans ce ms., une version toute différente. Le texte de ce ms. change absolument de nature après le verset 3 du Psaume xxxix, et jusqu'à cet endroit le texte que suit le ms. esp. 5 est à peu près exactement celui du ms. fr. 2434. La comparaison du Psaume 1^{er} dans les deux mss. le fera voir; elle établira en même temps, ainsi que la date même des mss. le ferait pressentir, que le texte du ms. 2434 est le plus ancien et le plus pur.

MS. B. N. ESP. 5.

Benuyrat es l'om qui no va en lo concell dels malvats, e no estech en la via dels peccadors, ne sech en la cadira de pestalencia. ²Mas la sua voluntat fo en la lig de Nostre Senyor e [en] ella se perpensera (*ms.* se esperansa) dia e nit. ³Ell sera axi com l'arbra qui es plantat prop del rech de les aygues, qui dona lo seu fruyt en son temps, e la sua fulla no li caura, e totes les coses que levava faron fruyt e seran fructificades. ⁴Los malvats peccadors no van axi, mas axi com la polç quel vent gita sopra la faç de la terra. ⁵Per ço los malvats no rassocitaran al juir, ne los peccadors no hiran al concell dels justs. ⁶Nostre Senyor conex la car[er]ja dels justs, e la carrera dels mals perira.

MS. B. N. FR. 2434.

Aquel hom es benavyrat qui no ana el conseyl dels malvatz, e no estech en la carrera dels peccadors, e no sech en la cadira de pestilencia. ²Mas la sua volentat fo en la lig de Nostre Senyor, e en aquella se perpensara de nit e de dia. ³El sera axi con l'arbre qui es plantat prop dels reychs de les aygues, qui dara lo seu fruyt el seu temps, e la sua fula no li caura, e totes coses que lavara seran fruytificades. ⁴Los malvatz peccadors no van axi, mas tan solament quel pols quel vent gita sobre la fas de la terra. ⁵Per so els no resuscitaran al juy nels peccadors el conseyl dels just. ⁶Car Nostro Senyor conech la carrera dels justz, e la carrera dels malvats perira.

Quant aux deux autres manuscrits de la Bible, esp. 2 et Egerton 1526, leur texte n'est pas le même que celui du ms. esp. 5, dont nous venons de parler. On s'en assurera en comparant le Psaume 1^{er}, tel qu'il est conservé dans ce ms., avec les textes qu'on vient de lire.

BIBLE DE PEIRESC (MS. ESP. 2).

Aquell hom es beneventurat qui no ana en consell de malvats, ni en carera de pecadors no estech, ne en banch d'escarnidors nos posa. ²Mas la sua volentat es en la lig de Deu, e en aquella contemplera dia e nit. ³E sera com l'arbre qui es plantat prop lo gorch de les aygues, que dona son fruyt en son temps, e sa fulla no li cau, e tot quant fa profit[er]ja. ⁴No es axi

dells peccadors, mas com la volva que es tempestada per lo vent. 5 Per so nos leveran los malvats al judici, ne los peccadors en la collacio dels justs. 6 Car sab lo Senyor la via dels justs, e la carera dels impiadosos deperira¹⁸.

Si l'on en jugeait par les différences qui sautent aux yeux, on pourrait croire que le texte des deux mss. dont nous parlons est radicalement différent de celui qui a été étudié auparavant. On sait en effet que deux textes latins du Psautier se sont partagé la faveur pendant le moyen âge; tous deux ont saint Jérôme pour auteur. L'un, de beaucoup le plus répandu, est le Psautier dit « gallican », l'autre est le Psautier « hébraïque », qui n'a jamais été admis dans le service divin. Le Psautier du ms. esp. 5 est traduit, comme les autres Psautiers catalans, sur le texte « gallican », tandis que, si l'on jugeait du texte du ms. esp. 2 d'après les premiers psaumes, et si l'on s'arrêtait à des expressions saillantes, comme le « banch d'escarnidors » (*cathedra derisorum*), on pourrait croire que le texte latin en est le Psautier « hébraïque ». Il n'en est rien. D'abord ces emprunts au Psautier hébraïque ne s'observent que dans les premiers psaumes; en outre, là-même, les deux textes sont mêlés, de sorte qu'il est permis de croire que nous n'avons ici qu'une retouche d'un texte plus ancien. Ce texte plus ancien était sans doute le même que nous avons rencontré à la base de plusieurs de nos textes, celui du ms. fr. 2434. La comparaison des premiers versets du Ps. LI dans les deux mss. nous le montrera :

BIBLE DE PEIRESC (MS. ESP. 2).

MS. FR. 2434.

3 Tu per quet glorieges en malicia,
qui es poderos en iniquitat? 4 La tua
lengua tot lo dia cogita injusticia,
tu fist anguan axi com rahor be agut
e ben tallant. 5 Tu amest malicia
sobra benignitat, e iniquitat mes que
agualtat...

3 Tu per quet glorieyes en la mali-
cia, qui es poderos en iniquitat? 4 La
tua lengua tot lo die injusticia, tu
feyst engan axi com raor de agut
e talentat. 5 Tu amest malicia sobre
benignitat, e iniquitat mas que
eualtat...

La double traduction du mot *sicut novacula acuta* : « agut e

1. Variantes du ms. Egerton 1526 : 1 no va en concell — carrera de peccadors no stech — 2 contemplara die e nuit — 3 axi com — plantat — de las — qui dona — 4 dels — vulva qui — ab lo vent — 5 Per ço — levaran — ni — colleccio — 6 sap — carrera — perira.

ben tallant » (v. 4), que nous rencontrons dans les deux mss., suffirait pour nous prouver que le texte du ms. 2434 est à la base de celui de la bible de Peiresc.

Nous avons donc distingué trois versions indépendantes du Psautier. Il nous reste à montrer que l'un au moins de ces trois Psautiers, celui qui est probablement le plus ancien, le texte du ms. 2434, est traduit, non pas sur le latin, mais sur le français.

Si, en effet, nous rapprochons le Psautier catalan (ms. 2434) d'un des plus anciens mss. du Psautier français, nous remarquerons que toutes les particularités du texte catalan s'expliquent par le français et que plusieurs ne s'expliquent que par lui. Nous allons reproduire le Ps. cxxxvi d'après le ms. fr. 2434 et d'après un Psautier français du commencement du XIII^e siècle.

MS. B. N. FR. 2434.

Sobre lo flom de Babilonia aqui
segem e ploram, dementre quens
remenbravem de Sion. ²Nos posam
los nostres orgens en salces en mig
d'el. ³Car aquels quins menaven
preses nos demanaren les paraules
de canço, e aquels quins menacen
nos dixeren : Cantatz ab nos laor
dels cantics de Sion. ⁴E nos reposedem :
En quina manera cantarem nos lo
cantic de Nostre Senyor en terra
estrayna? ⁵Jherusalem, si jom oblit
de tu, la mia dreta sia donada a
oblidança. ⁶La mia lengua se tenga
ab les mies gantes, si yo nom remem-
brere (*ms.* tembre) de tu, si io [no]
pos Jherusalem el comensament de la
mia alegria. ⁷Senyer sies remenbrant
[dels fils] d'Edom el dia de Jherusalem,
qui dicen : Siatz defalitz en ela entro
al fundament. ⁸Fila mesquina de
Babilonia, benavyrat sera aquel quit
reguardonara segons lo servii que tu
as fet. ⁹Benavyrat sera aquel qui
terra he ajustara los seus fils a la
pevra.

MS. B. N. LAT. 768.

Sur les flums de Babyloñie iloecc
seimes e plurames, dementres que
nus recordiuns de Syon. ²Es salz
de milliu de lui suspendimes noz
organes. ³Kar iluecc demanderent nus
ki caitis menerent noz paroles de
cauz, e ki en veie menerent nus :
Loenge cantez a nus de cauz de Syon.
⁴Cument canteruns [nus le cant] del
Seigneur en estrange terre? ⁵Se jo
oblirai tei, Jerusalem, (e) a obliance
seit donec la meie destre. ⁶Aerdet la
meie langue a mes joes, se mei ne
remenberat de tei, se jo ne purpose-
rai Jerusalem el comencement de la
meie leece. ⁷Remembrere scies, Sire,
des filz Edom el jur de Jerusalem,
ki dient : Voidiez, voidiez desque el
fundament en li. ⁸Fille de Babilonie
caitive, beneürez ki reguerdonerat
a tei la tue guerredonance laquele tu
guerduñas a nus. ⁹Beneürez ki ten-
drat e esgenerat les suens emfanz a
la pierre.

Sans parler de la ressemblance générale des deux textes, qui saute aux yeux, « laor » est beaucoup moins la traduction d'« *hymnum* » que du français « loenge » ; *faucibus meis* ne signifie nullement « ab les mies goutes » ; d'autres traductions catalanes écrivent « paladares » (ms. esp. 376) ou « gargamelles » (Borrell), mais le français écrit « a mes joes ». De même, au psaume CI, v. 7, la traduction du mot *nycticorax* attire notre attention : le Psautier 2434 traduit : « axi com la rata penada. » C'est également par « chauve souris » que beaucoup de nos mss. français rendent le nom de cet oiseau de nuit, et ce n'est pas par « chauve-souris », c'est par « chouette » qu'il aurait fallu rendre ce mot. Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin cet examen.

Mais une autre remarque se présente à nous. Le Psautier fr. 2433, que nous attribuons à Sabruguera, et avec lui le ms. esp. 5, traduisent également *faucibus meis* par « ab les mies galtes » et *nycticorax* par « rata penade » ; le mot « catius », au v. 3 du Ps. CXXXVI, ne se trouve pas dans le latin, mais dans le français ; « destrohits » (*ib.*, v. 7) ne traduit pas le latin *exinanite*, tandis que nous lisons « destrueiz » dans un certain nombre de manuscrits français¹. Cependant le Psautier de Sabruguera paraît, au fond, traduit sur le latin, de telle sorte que nous ne pouvons guère expliquer ces ressouvenirs du français que de la manière suivante : le traducteur travaillait sur un texte latin, mais il avait le Psautier français, soit sous les yeux, soit dans la mémoire.

III. LES ÉVANGILES CATALANS COMPARÉS A UN TEXTE PROVENÇAL.

Nous avons jusqu'à présent rencontré deux versions catalanes des Évangiles. Aux deux que nous connaissons, Villanueva en ajoute une troisième² ; elle se trouve dans un manuscrit qui était conservé, d'après cet auteur, « au Palais de Barcelone. » Villanueva nous dit tour à tour que ce ms. est du XIV^e ou du XV^e siècle. Le ms. se trouve en réalité dans

1. *La Bible française au moyen âge*, p. 208 et suiv.

2. *Viaje literario*, XVIII, 334. cf. 273.

les archives de la famille de Sobradíel, *Calle del Palau*, n° 3, à Barcelone. D. Manuel de Bofarull, à qui je dois de l'avoir retrouvé, estime qu'il date du commencement du xv^e siècle¹.

Pour montrer que nous avons ici une nouvelle version des Evangiles, je vais reproduire en deux colonnes le commencement de l'Evangile selon saint Jean d'après le ms. de Barcelone et d'après celui de Peiresc. Le texte du ms. de Marmoutier, beaucoup moins littéral, sera imprimé à la suite. Je placerai en face de lui le texte du ms. de Séville, d'après la copie que je dois à l'obligeance de M. Simon de la Rosa. On verra que ce fragment d'une version des Evangiles est presque identique au texte du ms. de Marmoutier, mais beaucoup mieux copié.

MS. DE BARCELONE.

De la paraula feta carn. Primo cap.
 En lo comensament era paraula e la paraula era davant Deu e Deus era paraula. ²Aço era en lo comensament davant Deu. ⁴Totes les coses son fetes per ell e sens ell no es res fet ⁴e ço que es fet en ell era vida [e la vida] era llum dels homen[s]. ⁵E la llum en tenebres llu e les tenebres no compregueren aquella. ⁶Fon un hom trames per Deo, lo nom del qual era Johan. ⁷Aquest vench en testimoni per ço que testimoni donas de la llum (*sic*) ⁹vertadera que illumina tot hom vivent en aquest mon. ¹⁰Per ell es feyt lo mon e lo mon nol conech. ¹¹En les sues coses propries vench e los seus nol reberen. ¹²Empero e tots aquells quel reberen ell dona a ells poder esser fets fils de Deu e tots aquells que cregueren en lo seu nom,

MS. DE PEIRESC.

En lo començament era paraula e la paraula era ab Deu e Deu era la paraula. ²Aço era en lo comensament ab Deu. ³Totes coses son fetes per ell e sens ell nanguna cosa no es feta. ⁴Ço qui es fet en aquell era vida e aquella vida era lum de homens. ⁵E lum en tenebres [lu e les tenebres] no agueran poder sobra aquell. ⁶Deus trames un home qui havia nom Johan ⁷e vench en testimoni e per tal que fes testimoni della lum. ⁸Aquell no era lum mas feya testimoni della lum. ⁹Aquell era vera lum la quall illumina tot hom vivent (*ms. vivent*) en aquest mon. ¹⁰En lo mon era e all mon per aquell es fet e all mon no conech aquell. ¹¹En les sues propies coses vench e los seus nol riberan aquell. ¹²Mas a tots aquells quill riberan dona poder que fosen fills de Deu, aquells qui cregueran

1. Reliure en ais à clous. 32 cent. sur 23. 122 ff. Papier. Rubriques. Chaque évangile est précédé de l'argument et d'un sommaire qui suit la division des chapitres de la Vulgate. Commencement : « Sant Matheu fon de Judea... » Fin : « Fenex l'avangeli de sant Johan en lo qual ha xxi capitol. *Finito libro sit laus et gloria Xristo* » (communication bienveillante de M. de Bofarull).

¹³ los quals no per sanchi ni per volentat de hom, mas de Deu son nats. ¹⁴ E la paraula es feta carn e habita en nos e nos veem la sua gloria quasi un engenrat del Pare, plen de gracia e de veritat.

lo nom d'ell. ¹³ qui no son nats de sanchi ni per delits de car son nats ne per volentat d'ome. ¹⁴ E paraulla es feta carn e abita en nos [e nos] vahem la gloria d'aquell quax gloria qui es un sol angenrat dell Para, qui es ple de gracia e de veritat.

MS. DE MARMOUTIER.

MS. DE SÉVILLE.

El comensament era Deu e Fil de Deu e era ab Deu et el era Deu, ²e aso era en Deu e al comensament. ³El feu tot quant es e res no es feyt meyns d'el. ⁴So que en el es es vida e la vida es claradat e lum dels omens. ⁵Aquesta claradat rasplendex entre les tenebres e les tenebres nol sobrapreseren. ⁶Deu trames .j. ome qui avia nom Johan. ⁷Aquest vench per portar testimoni del Fil de Deu qui es ver lum e per so que tots lo creguesen per ell. ⁸El no era pas lum mas vench per testimoni de lum ⁹qui illumina tot so que venc en aquest mon. ¹⁰El feu lo mon el mon nol coneche. ¹¹Eyl venc en lo seu propri els seus nol raberen. ¹²Mas dona gracia e poder a tots aquels quil raberen que fosen fils de Deu, ¹³aquels qui creen al seu nom e no viven sagens los malvats adelitamens carnals de aquest mon mas sagens Deu. ¹⁴E lo Fiyl de Deu pres carn humana e abita entre nos. Nos vim la sua glorioua presència axi com di quel qui es ver Fiyl de Deu e plen de gracia e de veritat.

Al comensament era Deu el Fiyl de Deu era ab Deu et el era Deu, ²e aso era en Deu al comensament. ³El fou tot quant es et res no es tengut meyns d'el. ⁴So que en el es es vida e la vida es claredat et lum dels homens. ⁵Aquesta claredat rasplandex en tenebres e les tenebres nos sobrepreseren. ⁶Deu trames .j. hom qui avia nom Johan. ⁷Aquest venc per portar testimoni al Fiyl de Deu qui es ver lum e per so que tots lo creguessen per el. ⁸El non era pas lum mas venc per testimoni del lum. ⁹Lo Fiyl de Deu era ver lum que alumena tot hom qui ven en aquest mon. ¹⁰El era en [aqu]est mon e el fo lo mon el mon nol conech. ¹¹El venc en lo seu propri et los seus nol reeberen. ¹²Mas (a)el dona gracia e poder a tots aquels quil reeberen (en) que fossen fiyl de Deu, ¹³qui cre[c]n el seu nom e no viven segons los malvats adelitamens carnals d'aquest mon mas segons Deu. ¹⁴El Fiyl de Deu pres carn humana e habita entre nos. Nos vim la sua glori[os]a presència axi com d'aquel que es ver Fiyl de Deu, ple de gracia e de veritat.

Il a donc existé trois versions catalanes des Évangiles; l'une, celle des mss. de Marmoutier et de Séville, et dont on retrouve une partie dans la Bible de Peirese, est fort inexacte et paraphrasée; les deux autres sont littérales. Quoique la version

paraphrasée soit conservée dans le meilleur manuscrit du Nouveau Testament catalan, elle ne paraît pas être du même traducteur que le reste de la Bible. Je ne parle pas de la version du ms. de Barcelone, car nous en savons trop peu de chose. Mais il nous importe de comparer les deux autres traductions catalanes des Évangiles à un texte provençal qui se trouve dans un manuscrit auquel on n'avait pas, jusqu'à présent, accordé d'attention.

Il s'agit du ms. fr. 6261 de la Bibliothèque nationale¹, écrit au xv^e siècle et qui porte les signatures d'un évêque de Carcassonne, vivant au même siècle, et du célèbre Tristan l'Érmite. Il contient, à la suite d'un « livre de Genèse » cité plus d'une fois et dont nous aurons à parler encore, puisque ce

1. Bibl. nat. fr. 6261 (Suppl. fr. 2317 bis; numéro du xv^e siècle : M^CXLII). 405 mm sur 275. 78 ff. 2 col. de 48 à 52 l. Initiales alternativement bleues et rouges, la première avec filaments violets; réclames. Une seule écriture, du xv^e siècle. — Fol. 1 et 77 : « Ce livre de Genesi a esté de feu messire Jehan du Chastel, evesque de Carcassonne († 1475). Bertaudy not[aire]. » F^o 77 : « Est au prevost des mareschaux de France. Tristan. » Le « livre de Genèse » contient 67 dessins à la plume, repassés postérieurement en couleur. La première figure représente Dieu au milieu des animaux dans le Paradis.

F^o 1 : « Dis el libre de Genesis... » Après le récit de l'Ascension commence (f^o 30 v^o) un abrégé de l'Évangile de Nicodème, de l'Histoire de Judas (32 v^o) et de l'Histoire de Vespasien ou Vengeance du Christ (f^o 33), avec l'Histoire de sainte Véronique, enfin (f^o 40) l'histoire du baptême de Constantin suivie (41 v^o) des franchises que Constantin donna à l'Église. Fin (*ib.*) : « ... exseptats fennas e enfans » (ce texte a été en partie publié et complètement étudié par M. Suchier dans ses *Denkmäler der provenzal. Liter. u. Sprache*, t. I, 1883, et commenté par M. P. Rohde, à la fin du livre de M. Suchier). F^o 41 v^o : « Sant Matieu cant ac prezicat en Judea... » F^o 42 : « De la generacio de Jhesucrist. Lo libre de la generacio... » L'Évangile de saint Jean, où manque le récit de la résurrection, précède saint Luc. Il y a des interversions et des lacunes : il manque JEAN, VI, 22-26; VIII, 49-59; XI, 2-46; chap. XX et XXI; LUC, IV, 33-37; VI, 6-12; VII, 20^b-32 et 35-50; IX, 38-44^a; X, 38-42; XVI, 25^b-31; XVIII, 1-8. JEAN, IX, 1-XI, 2 est inséré ff. 66-67 au milieu de Luc; LUC, III, 24-38 est inséré dans IV, 23. JEAN, XII, 1-15, déjà copié f^o 62 v^o, est reproduit au f^o 64 v^o, avant la Passion, d'après une autre traduction, sous le titre : « Aysi comensa l'avangeli de sant Johan lo jorn de la cena... » Fin (f^o 77) : « e cant fonc » (LUC, XXII, 14)... Le verso du dernier feuillet est en blanc.

texte a été, lui aussi, traduit en catalan, une version provençale des Évangiles. Seul, M. P. Meyer l'avait remarquée jusqu'ici et elle n'a encore été l'objet d'aucune étude. Chaque Évangile est précédé de l'argument traditionnel. La division en nombreux paragraphes, à peu près semblable à celle que l'on retrouve dans les mss. provençaux de Lyon et de Paris (fr. 2425), semble indiquer que la traduction est antérieure, sinon au milieu, du moins à la fin du XIII^e siècle. L'étude du texte latin sur lequel la version a été faite paraît confirmer ce jugement. Ce texte est, à peu de chose près, celui qui a été en usage, depuis le IX^e siècle jusqu'au milieu du XIII^e, dans toute la France; il n'a à peu près rien du texte que nous avons appelé « texte languedocien. » La version est libre, souvent abrégée, parfois paraphrasée ou accompagnée de gloses. Les paragraphes commencent tous, comme dans les livres latins d'Évangiles destinés à la lecture publique, par des formules d'introduction qui sont variées avec une certaine recherche¹. Le manuscrit n'est, comme on l'a vu, pas ancien et il est très inexactement copié. Il n'en est pas moins facile de reconnaître que la version libre qu'il nous a conservée est, à certains endroits, la même dont M. Meyer a récemment retrouvé un fragment, copié au XIV^e siècle, dans les archives de la commune du Puget². Si l'on compare, entre autres, les premiers versets de saint Marc avec le fragment du Puget, on y trouvera, avec des gloses qui ne se voient pas dans le fragment du XIV^e siècle, des expressions et des tournures qui rendent évidente l'origine commune, au moins partielle, des deux textes. Je reproduis ces versets, d'après le ms. 6261, en face du texte du fragment du Puget, complété par conjecture. Je fais suivre le texte du ms. de Marmoutier.

1. MATTH., v, 1 : E fag fone el temps que Jhesucrist montet en hun pueg... v, 14 : El temps que Jhesucrist dis a sos discipols... v, 17 : E fag fone el temps que Jhesus dis a sos discipols... v, 20 : Apres que Jhesucrist dis a sos discipols... v, 25 : Encaras dis Jhesucrist a sos discipols... v, 31 : Encaras dis el a sos discipols... v, 43 : Encaras dis... VI, 2 : Dis Jhesucrist a sos discipols... VI, 5 : Dis mais Jhesucrist a sos discipols...

2. *Romania*, XVIII, 430.

FRAGMENT DU PUGET.

MS. FR. 6261.

[L]e comensament *del* Lo comensamen del avangeli de
 evangeli de Jhesu *Xrist* Jhesucrist, ² aisi com dis Ysaïas : Ieu
 segon sant March, tramete lo mieu mesage davant la
² aysi com Ysayas lo tieua cara, que endresera la via davant
 prophetizet : Ieu tra- ³ Huna vos cridara el dezert :
 metray lo mieu Aparalhas vos d'anar per la via
 message davant drecha de Nostre Senhor. ⁴ Johan era
 la *tiena cara*, *ques* endressara la el dezert, que prezicava batisme de
via davant tu, ³ e cridara al desert : penedensa en rezencion de peccatz,
Aparelhas vos d'anar per la dre- ⁵ e totz aquels de Judea et de Jheru-
cha via del Senhor. ⁴ Johan era el salem ysien ad el, e bategava los
desert, et baptizava e predicava ba- confesans lurs peccatz e bategava
ptisme de penedensa en remission lo[s] en lo flun Jordan. ⁶ E Johan
de lurs peccatz, ⁵ et yssian ad el totz era vestit de peul de camel e senchat
aquels de Judea et de Jherusalem per bap- entorn los sieus ronhos, e la correia
tizarse e confessar lurs peccats. ⁶ E era de cuer, e la sieua vianda era
Johan era vestit de pels de camels langostas e mel salvage (langoustas
e senbat de correia, la soa *vian-* son cucas menudas e mondas lascals
da era j^a. erba que hom apella mangavon lo pobol d'Israel en lo
langostas e mel salvage. E dezert, lascals volon pauc sobre la
predicava dizen : ⁷ Plus fort de mi *vin-* terra; mel salvage es huna herba
dra. lacal se fa en lo dezert en las partidas
 orientals en maniera de canamela ¹),
 e prezicava dizen : ⁷ Pus fort de me
 venra apres de me, delcal ieu non
 soy (*ms. say*) disnes de descauser
 lo sieu causamen. ⁸ Ieu vos batega
 en aiga, mais el vos bateg[ar]a en lo
 Sant Esperit.

MS. DE MARMOUTIER.

Le comensament del avangeli de Jhesu Xrist fiyl de Deu, ² axi com
 Ysayes profeticza : Yo trametre lo meu misatge davant la tua cara, qui
 endresara la via davant tu. ³ Una veu cridara al desert : Aparalats vos d'anar
 per la dreta via de Nostro Senhor. ⁴ Johan era al desert e batayava e
 predicava batisma de penitencia en ramissio de lurs pecats, ⁵ e venien a
 el tots aquels de Jherusalem e de Judea, batayantsi e confesan lu[r]s pacats,
 e batayave los al flom Jorda. ⁶ Johan era vestit de pels de camels, sint ab

1. Cette note est tirée mot à mot de MATTHIEU, III, 4, où elle commence ainsi : « Segon que pazon los maïstres... »

coreya, e menyave .ja. erba qui a nom locusta¹ e meyl, e predicava dient :
 7 Pus fort de mi vendra apres de mi, del qual yo no son digna de descalsar
 les sabates. 8 Yous bateyg en ayga, e eyl vos batayara del Sant Sperit.

Si quelqu'un doute encore de la parenté des deux textes provençaux, soit entre eux, soit avec la version catalane, il suffira de le rendre attentif à la manière dont est rendu, dans les trois textes, le v. 3 : « *Parate viam Domini rectas facite semitas ejus.* » Quoique le fragment du Puget soit plus ancien et plus rapproché, à certains égards, de l'original commun, la comparaison avec la version catalane ne permet pas de croire que le ms. 6261 n'en représente qu'un remaniement. On a vu tout à l'heure la preuve que l'original avait, au moins en partie, les gloses que nous trouvons dans le manuscrit le plus récent.

Cette traduction libre provençale, qui remonte au moins au xiv^e siècle, a certainement été en partie l'original de la plus ancienne des traductions catalanes des Evangiles, de celle qui se lit dans le ms. de Peiresc. Que l'on veuille comparer l'oraison dominicale d'après le texte de saint Matthieu, telle qu'elle est écrite dans notre manuscrit, avec les deux textes que nous avons publiés ci-dessus, p. 509 :

Paire nostre que es els cels, lo tieu nom sie santificat. Vengan al regne tieu. La tieua voluntat sie facha en lo cel e en la terra. Dona huey lo pan de tos dies local es sostenemen de la nostra vida, e laisa nos nostres peccats (so es nostres deutes), aisis coma perdonam a nostres deutors. E non nos amenes en temptacio, ans nos defent de totz mals. Amen.

Le lecteur a sans doute remarqué la traduction des mots : « *adveniat regnum tuum* » et « *panem supersubstantialem* ». Dans beaucoup d'autres passages des Evangiles, il n'y a plus ressemblance, mais identité entre les textes provençal et catalan. Je citerai comme exemple l'oraison dominicale d'après le texte de saint Luc (ch. xi, v. 2) et la parabole de l'enfant prodigue (Luc, xv).

MS. FR. 6261.

MS. DE MARMOUTIER.

Payre Dieu, lo tieu non benezet Para Deu, lo teu nom beneyt sia sie e lauzat. E, Dieus, dona(t) nos e loat. Dona nos lo tieu regna. La

1. Cette énormité prouve que la glose où le miel sauvage est appelé « una herba » se trouvait dans l'original commun de nos divers textes.

lo tieu regne. La tieua voluntat sie facha. Dona nos sostenement de vida. Perdona nos nostres peccats, aysi com nos perdonam. E non nos layses temptar en la mala temptacio.

tua voluntat sia feta. Dona nos sosteniment de vida, e perdona nos nostros pacats, axi com nos perdonam. E nons leix caure en mala temptacion.

MS. FR. 6261.

¹¹Jhesus dis : hun home avie dos filhs, ¹²e dis lo plus jove al payre : Payre mieu, doname ma part que me tanh de tos bes, et el la li dona, ¹³et anet s'en en viatges en longas terras e despent tot cant avie amb avols fennas. ¹⁴E cant fone tot cosumat, gran caresta venc en la terra, e comensa ad aver frathura, ¹⁵e anet s'en ad luna vileta e fone porquier d'un pros home, ¹⁶e alcuna ves dezirava emplir son ventre de la vianda dels pors, e non lui donavo. ¹⁷Et el se pesa en se meteys (*sic*) ²⁰et leva d'aqui e s'en anet a so pare, e cant son payre lo vit de loing fone fort escomogut de pietat et ysit li acarria e brasam (*ms.* : brasaam) e beyam. ²¹Dis li lo fillh : Payre, yeu ay peccat contra tu e non soy digne de eser appellat ton fillh. ²²Lo payre dis as mesatges : tots aparelhas bels vestirs e causas tots de nos e bel anel en seu ma, ²³pueys aporta hun bel vedel ben gras et auciore lo e manjam lo e bevem. ²⁴Car aquest fillh mieu que era morts es resucitats, et era perdut et es recobrat. E commensaron a manjar. ²⁵Lo fillh major era deforas per los camps, e cant fone pres (*ms.* *sic*) ²⁶e demanda que era [a]yso, ²⁷et el dis : Ton frayre es vengutz e ton payre a mort hun vedel gras car el es tournat san. ²⁸Adonc fone endignats e non volie intrar en l'ostal (*sic*), ²⁹e dis al payre : Motz ans te

MS. DE MARMOUTIER.

¹¹E Jhesus dix : .j. om avia .ij. filhs, ¹²e dix lo pus jove al pare : Para, donam la part quem tayn de tots los bens, e el la li dona, ¹³e ana s'en en viatga en longes teres e despes tot cant avia ab bagases. ¹⁴E cant tot fo cosumat, gran carestia vench en la terra, e comensa aver fratura, ¹⁵e ana s'en en .j. vileta e fo porcer d'un prom, ¹⁶e alguna veu desigava omplir son ventre de la vianda dels pores, e ne lui donaven. ¹⁷El se pensa en simatex : Quant logarets son en (*ms.* esi) la casa de mon para, bastats de pa, e yo paresch asi de fam. ¹⁸Anire m'en a mon pare e dix li e : Pare, jo e falit contra Deu e contra tu, ¹⁹e no som digne de eser apalat ton fiyl. Fem axi com dels teus logateus. ²⁰Lava d'aqui e ana al pare. E con son pare lo viu de luyn, fo fort escomogut de piatat, e asi li acarera e abessant e basant. ²¹Dix li lo fil : Pare, jo e pacat contra tu e non son digna de eser apalat ton fil. ²²Lo pare dix als misatges : Tost aparalats bels vestits e cauzar e beyl anel en sa ma, ²³puis aportats .j. bel vadel ben gras e auciets lo, mengem e bagam molt, ²⁴cor aquest fil meu era mort e es rasucitat, era perdut es racobrat. E comensaren a mangar. ²⁵Lo fil major era defora per los camps, e cant fo prob de la casa el hoy los esturmens e els bayls que fahien, ²⁶e eyl apala hun dels seus misatges e demana que era aso.

ay servut et non pase ton mandement et anc non me donies hun cabrit, que manjes am mos amix. ²⁹Mais ton filhs que a(s) cosumats tots ses bes amb avols fennas es vengut, tu li as mort hun vedel gras. ³¹Lo pere dis : Filh, tu yes totas vegadas en me e tots los mieux bes sont tieus. ³²Covinen cauza es que mangem mot e nos alegren, car ton frayre era mortz e es resucitat, peris era et es recobrat.

²⁷El dix : ton frara es vingut e ton pare a mort hun vadel gras, cor el es tornat san. ²⁸El fo endignat e no volia intrar. Lo pare axi fora e pragal. ²⁹E el dix al para : Molts ayns te servit e no he pasat ton manament, e anch nom donas hun cabrit que menyas ab mos amics. ³⁰Mas con ton fil qui a consumat tots sos bens ab bagases es vingut, tu li as mort hun vadel gras. ³¹Lo pare dix : Fiyl, tu est totes vegades ab mi e tots los meus bens son teus. ³²Covinen cosa es que menyem molt e nos alegrem, con ton frara era mort es rasucitat, perit era es tornat.

Nous serons mieux à même d'apprécier les rapports qui peuvent exister entre le nouveau texte provençal et les diverses versions catalanes, lorsque nous aurons transcrit le commencement de l'Évangile selon saint Jean, d'après le ms. fr. 6261. Le lecteur se souvient que ce texte est reproduit, d'après quatre mss. catalans, au commencement de ce chapitre.

MS. FR. 6261.

En lo comensamen era lo Filh de Dieu e lo Filh de Dieu era am Dieu. ²Aiso era en lo commensamen am Dieu. ⁴Totas cauzas fon fachas per aquel e ses aquel neguna cauza non es facha. ⁴So [que] es fag en aquel vida es, e aquela vida era lun dels homes. ⁵E lo lum dona clardat en las tenebras, e las tenebras non compreron aquela. ⁶Dieu trames hun home qui avie nom Johan. ⁷Aquest venc en testimoni per tal que dones testimoni del lum, per tal que totz crezegueson per el. ⁸Non era el lum may per tal que dones testimoni del lum. ⁹Era lum vera que enluma tot home vinent en aquest mon. ¹⁰En lo mon era e lo mon es fag per aquel e lo mon non conoc aquel. ¹¹En las sieuas propias cauzas venc e los sieus non lo receupron aquel. ¹²May a totz aquels quel recebrom dona poder que fasson fags filhs de Dieu, aquels que crezon en lo nom (*ms.* mon) d'aquel, ¹³que non son natz de sanc (so es de peccat) ni per delieg de carn ni per voluntat d'ome, may son natz de la part de Dieu. ¹⁴E lo Filh de Dieu fong fag carn e abita en nos e nos vezem la gloria d'aquel que es hun sol engenrat del Paire ques plen de gracia e de veritat.

Le ms. de Barcelone ne paraît avoir rien de commun avec notre texte provençal, mais le ms. de Marmoutier n'es

plus le seul à rappeler, par des ressemblances frappantes, la version provençale; sans parler du ms. de Séville, dont le texte est identique avec celui de Marmoutier, la Bible de Peirese reproduit à son tour, à peu d'exceptions près, les tournures et les singularités du texte provençal. On remarquera en particulier le mot du v. 13 : « ni per delits de car » (provençal : « ni per delieg de carn »), qui représente le latin : « *neque ex voluntate carnis*¹, » et qui du reste peut seul expliquer la circonlocution du ms. de Marmoutier : « sagens los malvats adelitamens carnals de aquest mon » (= Séville). A cet endroit, comme en beaucoup d'autres, la version du ms. de Marmoutier n'est plus qu'une paraphrase, mais elle trahit encore son original.

Quant à la version du ms. de Peirese, on vient de voir que ce n'est pas dans les vingt-trois premiers chapitres seulement qu'elle montre des ressemblances frappantes avec la version paraphrasée du ms. de Marmoutier. Malgré des différences encore plus nombreuses, il y a en beaucoup d'endroits des rapports certains entre ces deux versions : on pourrait en donner de nombreuses preuves. Comme exemple, je citerai la fin du premier évangile d'après le ms. de Marmoutier et d'après celui de Peirese (MATTH., XVIII, 16-20), et je reproduirai à la suite le texte de la version libre provençale :

MS. DE MARMOUTIER

¹⁶Los .xj. dicipols anaren en Galilea en .j. pug on Jhesus los avia dit. ¹⁷E cant lo viren els lo aoraren, e alguns d'els duptaven. ¹⁸Venc Jhesus e dix los : Deus m'a donat poder en cel et en tera. ¹⁹Doncs anats e predicats les gens totes e batagats los en nom del Pare e del Fiy l e del Sant Sperit, ²⁰e ensenyats los e guardats tot quant vos e manat, e yo sere ab vos tots temps entro e la fin del segle.

MS. DE PEIRESC.

¹⁶E los .xj. dexebles anaran en Galilea per hun puig [on] Jhesus los havia dit. ¹⁷E Jhesus los haparech aqui, e com lo vaeran adoraran lo, alguns dells duptaran. ¹⁸Venc Jhesus e dix los : Deus m'a donat poder en lo cell e en la terra. ¹⁹Donchs anats e praycats a totes les gents, e batejatz los en nom dell Para e dell Fill e dell Sant Sparit, ²⁰e ansenyats los e guardats tot quant vos he manat, e yo sere ab vos tos temps entro alla fi del setgle.

1. Je n'ai trouvé la leçon : « *ex voluptate carnis* », que dans une correction du *codex Toletanus*.

MS. FR. 6261.

²⁶E fag fonc en aquel temps que los .xij. discipols monteron en Galilea en hun mont on Jhesucrist lur avie dig. ²⁷E cant lo viron lo adhoreron, e alguns dupteron. ²⁸E el lur dis : Dieu me a donat poder en lo cel e en la terra. ²⁹Anas e prezicas las gens e bategas los en nom del Payre del Filh e del Sant Esperit, ³⁰e mostras lur la fe, e gardas tot cant vos ay mandat, e ieu seray totz temps an vos autres entro a la fin del mon.

Je transcrirai maintenant l'Évangile des Rameaux (MATTH., XXI, 1-9), tel qu'il se lit dans le ms. fr. 6261 et dans le ms. de Marmoutier :

MS. FR. 6261.

MS. DE MARMOUTIER.

E faiz fonc enapres que Jhesucrist se acostet de Jherusalem e vengron en Betfage en mont Olivet. Adonx trames Jhesucrist dos de sos discipols ² dizen : Anas en aquel castel que es contra vos autres et y trobares luna sauma am so polin liada e deslias la e menas la me. ³E si negun vos dis res direz lui quel Senhor la vol e mantenen la vos laisaran. ⁴E tot also fonc fag per complir la profecia dizen : ⁵Digas al pobol de Jherusalem que lo tieu rey humil ven cavalcan (*ms. calvacan*) la sauma am lo polin. ⁶E aneron los discipols e feron com el lur avie dig ⁷e meneron la sauma e lo polin e pauzeron lurs vestimens desus. E Jhesucrist cavalca (*même remarque*), ⁸e grant montetut de gen anavon amb el, e los hus estendien lurs vestiduras davant, e los autres tallavon dels rams e gitavon los per lo camin ⁹e cridavon : Salva nos, filh de David! Benezete sie que es vengut en lo nom (*ms. mon*) de Nostre Senhor! Lauzat sie el en lo cel!

E quant foren prob de Jherusalem, vingeren en Betfage en mont Olivet. E donx Jhesus trames .ij. dicipols ²e dix los : Anats en aquel castel qui es davant vos (*ms. nos*) e mantinent trobarets .j.^a. somera ab .j. poli ligada. Desligats la e amenats lam. ³E si nagun vos diu res, deits quel Senyor l'a obs e mantinent laus laxaren. ⁴E tot aso fo fet per complir la profecia que dix : ⁵[Digats] al pobol de Jherusalem : Lo teu rey humil ve cavalcan en la somera el poli. ⁶Anaran los dicipols e feren son manament ⁷e amenaren la somera el poli e posaren lurs vastimentes desus e feren lo cavalcar. ⁸E gran pobol estenien lurs robes per lo camí, e alguns talhaven rama dels a[ll]bres e en joncaven lo camí, ⁹e aquels qui anaven primers e quil saguien cridaven dient : Salvans, fil de Dieu! Beneyt sia aquel quis vingut al nom de Nostre Senyor e salvador nostro! Loat sies al cel!

Certains indices pourraient nous porter à croire que notre nouvelle version provençale est d'origine cathare. Deux mots mal sonnans attirent notre attention : MATTH., X, 11, les

mots : « *interrogate quis in ea dignus sit*, » sont rendus par : « e demandas cal y es bon home¹. » On sait ce que signifiait, dans l'usage des Albigeois, le nom de « bons hommes » : il était réservé aux « parfaits » de la secte. Le nom de « parfait » lui-même nous apparaît dans une glose de LUC, XI, 30 : « car els feron penedensa per l'amonestamen de Jhonas, que estat homs perfats, local s'apelava li bons Jhonas, » à moins que « homs perfats » ne soit une faute de copie pour « uns profeta ». En revanche, la glose de MARC, IV, 20, qui va être citée, n'exprime en aucune manière la doctrine du catharisme sur le mariage, mais plutôt celle de l'Eglise catholique : il est vrai que cette glose n'est, pas plus que la précédente, reproduite dans les traductions catalanes. Il n'y aurait rien que de parfaitement naturel dans l'attribution de notre version aux cathares, mais ce n'est pas avec un texte si mal établi que l'on peut tirer de deux ou trois mots une conclusion aussi grave que celle-là.

Telle qu'elle est, cette traduction de la Bible est une œuvre au dessus de l'ordinaire, populaire avant tout et bien supérieure, au point de vue du goût, aux versions littérales dont la littérature biblique est encombrée. On se délasse de la lecture de tant de traductions serviles, quand on lit les récits de l'Evangile exprimés ainsi dans la langue de tous les jours. Il est vrai que, du moment que le traducteur interprète, il est exposé à mettre ses idées à la place de celles de l'auteur. Jésus-Christ n'a jamais parlé (MATTH., XXIV, 3 et 15; MARC, XIII, 14) « de la venguda d'Antecrist² » ; les théologiens trouveront peut-être à reprendre à la glose de MARC, III, 29 : « Jeu vos dic que los peccatz seran perdonatz exepat contra lo Sant Esperit, so es de non creyre so que Dieu pot far³... » D'autres gloses sont par trop scolastiques : « e fan bon frug, enaïs que reten lo trenten, so es en estamen de matremoni, e l'autre lo syeisanten, so es en estamen de consciencia⁴, e

1. MARM. : « demanats qual es bon ome. » PEIRESC : « damenats quall es bon home. »

2. MARM., v. 15 : « so es Antixrist. »

3. MARM. : « so es desperament. » PEIRESC : « ço es desperament. »

4. Faut-il lire : « *de continencia*? » A cette place, la doctrine catholique met l'état de viduité, et la Glose ordinaire applique cette doctrine à notre

l'autre .c., so es en estamen de virginitat, e cascun en son estamen » (MARC, IV, 20). Il faut être hardi pour traduire : « *Omnis enim igne salietur* » par : « tot homi pasara per purgatori¹ » (*ib.*, IX, 48), mais je ne sais comment un homme du XIII^e siècle aurait pu mieux traduire ce mot. De même, le traducteur était fidèle aux idées de son temps en appelant les frères de Jésus ses « cousins » ou ses « parents² ». Ce n'est pas un mauvais commentaire que celui-ci : « Lo dimergue matin que Jhesucrist resucitat, aparec a Marie Magd[alene], de lacal avie gitat set demonis, que son set peccatz mortals » (MARC, XVI, 1). C'est beaucoup de dire de Pilate : « que era Sarrazis » (JEAN, XVIII, 28). Elisabeth n'a pas dit à Marie (LUC, I, 43) : « que la mayre del Dieu e del mieu senhor venga a me³. » Je pourrais montrer dans ces Évangiles bien des contre-sens, quoique plus d'un peut-être soit le fait des copistes, car notre texte nous est parvenu dans un triste état. Mais ces erreurs mêmes font aimer le traducteur, car elles montrent qu'il a essayé de comprendre. S'il n'est pas exact de dire « Matieu l'uzurier⁴ » (MARC, II, 14), l'erreur est de peu de chose ; « *gehenna* » est fort bien rendu, comme en général dans les versions du Midi, par « penas infernals » (MATTH., V, 29) ; c'est bien traduire le mot de « *centurio* » que d'écrire « .j. gran capdal, senhor de motz cavaliers⁵ » (MATTH., VIII, 5 ; MARC, XV, 39), et ce n'est que tirer la conséquence de la christologie de saint Jean que de paraphraser ainsi le mot de l'Apôtre : *unigenitus filius qui est in sinu Patris* : « lo

passage. Il est vrai qu'on lit encore, à MATTH., XIII, 23 : « e fan frug de bonas hobras, e aisis lur en rent .xxx., so es en estamen de virtut de sa consciencia. » Marmoutier et Peirese n'ont que : « e fa fruit de bones obres, lo .c. el .lx. el .xxx. »

1. MARM : « tot ome pasara per purgatori. »

2. Ms. fr. 6261, MARC, III, 32 : « la tieua maire e totz (*sic*) cozis... Aquetz son ma maire e mos parens. » MARM. : « Ta mara e tos cosins... Aquests son ma mare e mos parens. »

3. MARM. : « que la mara de Deu lo senyor meu vinga a mi. »

4. MARM. : « Mateu usurer. » Comparez LUC, V, 27 : « que sezie a la taula de cambis e prestava a huzura. » MARM. : « qui seya a la taula e prestava a ussura. » PEIRESC : « qui sayi en la taulla dells cambis. »

5. MARM. : « .j. gran capdal. » PEIRESC : « un gran capdal. »

hun engenrat que yeis del Paire, so es hun Dieu ¹ » (JEAN, I, 18). Aujourd'hui nous demanderions autre chose à un traducteur, mais celui-ci a apporté, comme la pauvre veuve de l'Évangile, de sa disette tout ce qu'il avait, c'est pourquoi il faut rendre hommage à sa bonne volonté, en lui tenant compte de l'époque où il a vécu.

IV. LES LIVRES HISTORIQUES DE L'ANCIEN TESTAMENT EN PROVENÇAL.

Le manuscrit qui doit nous occuper en dernier lieu est conservé à la Bibliothèque nationale sous le numéro 2426². L'écriture en est du xv^e siècle. Aux feuillets 152 et 366 se voit une signature qui paraît celle du copiste et qui peut se lire « Johannes Convel » ou « Conveli ».

Le livre copié dans ce manuscrit est une traduction en provençal des livres historiques de l'Ancien Testament. Quelques parties en ont été publiées par M. J. Wollenberg dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, l'histoire de Susanne au tome XXVIII (1860), p. 85-88, le livre d'Esther au tome XXX (1861), p. 159-169, et le livre de Tobie au tome XXXII (1862), p. 337-352.

Le manuscrit commence par ce titre écrit en rouge : « *Jhesus Marie filius Virginis sit mihi dulcedo ineffabilis*. Ayso es lo prologue del comensament del .v. libres de Moyses com Dieu fes tot quant es. » Le prologue débute par ces mots qui suffisent à attirer notre attention : « La divina scriptura nos ensenha... » C'est en effet ainsi que commence la préface d'une Bible française dont nous avons trois manuscrits plus ou moins complets.

1. PEIRESC : « mas lo Fill un sol angendrat qui es fill dell Para, ço es un Deu. »

2. Ancien fonds, 80863; Colbert, 3821. 205^{mm} sur 135. 368 ff. numérotés primitivement (les 2 derniers sont en blanc), plus 6 ff. préliminaires, dont les 2 derniers sont occupés par la table. Papier (filigrane : une tête de bœuf). Lignes non réglées; réclames entourées d'un cadre rouge. Voyez la description du ms. dans l'article de M. Wollenberg cité ci-dessus, *Archiv*, etc., XXVIII, 76.

Le plus ancien est peut-être le manuscrit 5211 de l' Arsenal, qui ne paraît pas postérieur au milieu du XIII^e siècle. Il est richement enluminé, dans un style tout différent de celui des manuscrits parisiens, et l'on y a peint, au commencement du XVI^e siècle, les armes de Louis de Grolée, abbé de Bonnevaux. Je l'ai décrit, aux pages 100 et 368 de mon livre sur *la Bible française*, sous le titre assez peu heureux de « Bible abrégée. »

Le manuscrit Nouv. acq. fr. 1404 de la Bibliothèque nationale a été acquis en juin 1884 à la vente Didot. Il paraît mutilé à la fin. Il provenait d'une vente de Libri. Il paraît dater de la deuxième moitié du XIII^e siècle; l'enluminure semble parisienne. Je ne mentionne que pour mémoire la notice qui lui est consacrée dans le catalogue de la vente, et les extraits incorrects que M. H. Prutz a donnés dans son livre : *Entwicklung und Untergang des Tempelberrenordens* (Berlin, 1888), p. 116-125 et 317-323¹. Avant la publication de M. Prutz, le manuscrit Didot avait été complètement analysé et étudié par M. P. Meyer dans la *Romania*, XVII, 126-129 et 132-135.

M. Meyer a retrouvé le même texte en partie contenu dans un manuscrit qui m'avait échappé, B. N. fr. 6447. Il a été copié entre le XIII^e et le XIV^e siècle et est richement enluminé. Il est précédé d'une chronique flamande qui s'arrêtait à 1287 et qui a été continuée jusqu'en 1304. Les textes copiés dans ces trois manuscrits sont inégalement anciens et différent d'origine. C'est avec eux que nous allons comparer la version provençale que nous avons à étudier. Nous prendrons nos points de comparaison tour à tour dans les divers manuscrits, suivant qu'ils conviendront mieux à notre étude.

MS. FR. 2426, F^o 1.

MS. N. ACQ. FR. 1404, F^o 1.

<p>La divina scriptura nos ensenha que prophanamentz² es entenduda en tres manieras, la una de causas que son ad avenir, aysi com Dieu ensenhet ad Ysayas lo propheta que dis : La Verges concebra, e infantara .j. filh que sera apellat Hemanuel. L'otra es conoysensa de causas pre-</p>	<p>Devine escriture nos enseigne que prophecie est entendue en treis manieras, l'une si est des choses qui sont a venir, si com Dieu aprist a Isaye le prophete qui dist : La Virge consevra et enfantera .j. fiz qui sera apelés Emanuel. L'autre si est conoissence des choses prezesentes... La tierce</p>
--	---

1. Cf. *Romania*, XVIII, 523.

2. Ms. : propdanamentz.

sents... De la tersa maniera de profetizas lo es la demonstransa de causas que son fachas e dichas... que Dieu creet tota creatura ensemps. Car per so que dis e nompnet lo cel, devez entendre totas las causas que son el cel. E per so que el nompnet la terra devez entendre totas las causas terrenals, las aygas las herbas las peyras las bestias e totas las causas que en terra vivents son. E quant vos ausires que el dis el libre : aytal causa fes Dieu lo premier jorn e aytal lo segon e aytal causa lo ters, non entendas que so sia causa novellaments facha : Car so es ordenament e enshament de so que fach era, aysi com lo cel fon ordenat de soleilh e de luna e d'estelas e d'autres enbellesiments que hi a... Totas las causas del mont,(e) enaysi com dich vos ay, foron fachas ensemps e messas ensemps e foron fachas en una hora e en .j. moment, aysi com a dimenegue en plana clerdat... Empero quant en son libre vos legires l'estoria trobares que en redier fon l'ome fach, e escriu que el es plus aut e plus dignes que nenguna outra creatura. Mays sapias que lo ha grant significansa, car, aysi com dison li sant, so fon significanza que el devia esser senher e maystre de totas creaturas que davant son nompnadas... Aysi com vos trobares en l'estoria, quant vos la ligeres, que Dieu fes e formet l'ome de sas mans e l'aspiret en sa facia d'esperit de vida, non entendas pas que el lo fes de sas mans aysi com .j. artifices fay alcun ymage de sas mans que es de peyra ho de fust. Mays el fes e formet en una hora e en .j. moment en comandant e en volent, e fach fon... Ancaras vos vuellh demostrar

maniere de prophecie si est la demonstrance des choses qui sont faites et dites... Et sachiés que Dieu crea toute creature ensemble. Car par ce qu'il dist et nome le ciel, devez entendre toute les riens qui sont el ciel, les angeles, le souleill, la lune e toutes autres choses qui el ciel sont. Et par ce qu'il nome la terre devez entendre toutes choses terrienes, les aigues, les arbres, les pierres, les bestes et toutes les creatures qui en terre vivent et sont. Et quant vos orrés qu'il dist el livre : tel chose fist Dieu le premier jor et tel chose le segont et tel chose le tiers, n'entendés pas que ce soit chose nouvellement faite. Car ce est ordenemens et agensement de ce que ja fait estoit, si com le ciel fu ordenés et aornés dou soleill, de lune, d'esteilles et d'autres enbellesiments que il y a... Toutes les choses del monde, si com dit vos ai, furent faites ensemble et mehlees ensemble en .j. horre et en un moment, aussi com au dimenche en pleine clarté... Et ne porquant en ce livre quant vos lirés l'estoire y troverés vos que derrains fu li hom fais, qui est plus haus et plus dignes que nule autre creature. Mais sachiés qu'il y a grant senefiance, car, ausi com li sains dient, ce fu cenefiance que il devoit estre sires et maistres de toute la creature que devant lui est nomee... Et ce que vos troverés en l'estoire, quant vos la lirrés, que Dieu fist et forma l'ome de ces mains et li soffla en la face esperit de vie, n'entendés pas que il le formast de ces mains aussi com un artificieres fait une ymage de ces mains qui est de pierre ou de fust. Mais il le fist et forma en une

.j. entendement, que vos trobares en l'estoria mot soven, que Dieu parlet ad Adam e Adam a luy, e a Moyses e el am luy, no entendas pas que Dieu hubris sa boca per parlar. Car el, com dich vos ay, ancor non avia el pres carn. Mas cant lo libre vos dira que el parlet, si entendas que aquest [es] espirament, per que els entendan sa volontat e son comant.

horre et en un moment en comandant et en veullant, et fait fu... Encor vos veull mostrer un entendement que vous troverés molt souvent en l'estoire. Car vos y troverés sovent que Deu parloit a Adam et Adam a lui, et a Moysen meïsmes et Moysen a lui, n'entendés pas la bouche por parler. Car, si com dit vos ai, encorres nen avoit il pris char. Mais quant li livres vos dira que il parloit, si entendés que ce est espiremens, par quoi il entendoient sa volenté et son comandement ¹.

MS. FR. 2426 f^o 3.

Al comensament creet Dieu lo cel e la terra (En aquest dos mots si compren tota creatura). La terra stava vana e vueyda, e tenebras eran sobre la fassia del abisme (e non podia pas desernir una causa d'autra), e li sperit de Dieu era portat sobre las aygas. E Dieu dis : sie facha clerdat e facha fon...

MS. N. ACQ. FR. 1404, f^o 1.

El comencement crea Dieu le ciel et la terre (En ces .ij. mos est comprehensione toute creature). La terre estoit vaine et vuide (non portoit fruit), et tenebres erent sur la face del abisme (Hom ne pooit pas discerner une chose d'autre), et li esperit de Deu estoit portés sur les aigues. Et Deu dist : soit faite iumiere et faite est ²...

f^o 55 v^o.

Aysi comensa lo libre que a nom Exhodus. Aquest libre es enaysi apellat per so que demostra com los filhs de Israel ysiron de Egipte....

MS. N. ACQ. FR. 1404, f^o 24.

Ci comence li livres qui a nom Exodes, si est enci apelés porce qu'il demostre coment li filz d'Israel issirent de Egipte....

Ayso son los noms....

Cist sont les noms....

(F^o 131 v^o) Apres la mort de Moyses regnet profeta en Israel Joszue

(F^o 53) Ci comence le livre de Josué. Apres la mort de Moysen parla

1. *Variantes choisies du ms. de l' Arsenal* : om. les anges... sont — toutes les choses qui — om. et aornés — et des esteiles — om. en ce livre — (om. y) troverez vos — homes faiz et descriz — sur toute — esteit nomée — (om. la) lirez -- uns artefices — aucune ymage -- ne de fust — vos i troverés mout sovent — pas que Deu ovri la bouche.

2. *Ms. de l' Arsenal (ce manuscrit supprime les gloses de la marge)* : Au comencement — esteient — luminaire e fu fait, etc.

filh de Num e comenset son libre per Nostre Sire a Josué le fiz Nun e li
 aytal via : Apres la mort de Moyses dist : Moyses mes cers est mors, e apa-
 parlet Nostre Senher a Josue fillh de reille toy de passer le flum Jordain, tu
 Num e li dis : Moyses mon sers es et ce pueple ¹....
 mort, apareilha ti de passar aquest
 fluvi Jordan, tu e aquest pobol....

Le traducteur provençal n'a pas rendu l'étrange rubrique que nous trouvons en tête du livre des Juges dans le ms. Didot : « Comment le pueple d'Israel après la mort Josué prient a Dieu qu'il lor donast guior contre les Cananeus, et il lor respondi que Judas Machabeus les guieroit ². » Mais le livre des Juges est, comme les précédents, traduit du français.

<p>(Fol. 152 v^o) Apres la mort de Jozue si acamperon los filhs de Israel e requisiron a Dieu concelh, si li an dich ad una vos : Bel senher Dieu, qui nos conduyra encontra los Cani- neus, qual sera aquel dintre nos que nos mantenra nostras batalhas? Lo bon Dieu los auzit de lur requesta, si lur respondet en aytal maniera....</p>	<p>(F^o 64 v^o) Après la mort Josué s'assemblerent li filz Israel et quistrent a Dieu conseil, si li ont dit a une vois : Beau Sire, qui nos conduira contre les Cananeus e iert duitre de nos batailles? Li bon Dex les oy de luer requestes, si lor respondi en tel maniere ³....</p>
---	---

F^o 221.MS. NOUV. ACQ. FR. 1404, F^o 94 v^o.

Aysi fenie lo libre dels Juges.

Aysi comensa lo libre dels Reys.

<p>Un baron fon en l'antic temps, que hac nom Helcana, filh de Jherobam lo filh Heliud lo filh Thau lo filh Sufh, e fon d'Efrata (aysi com li entendon de</p>	<p>Uns bers fu en l'entif tens Dieu, et ot nom Helcana, fiz Jeroboam le fils Heluy le filz Tahu le fils Su (si come li auquant entendent de la cité qui</p>
--	--

1. Ms. de l'*Arsenal* : mort (*om.* et) appareille — ce flum, etc.

2. Chose singulière, nous retrouvons ce contre-sens historique dans un manuscrit de la Bible allemande postérieur à 1453 : Après la mort de Josué, le peuple juif demanda à Dieu qui serait son guide, et la voix de Dieu répondit : « *Judas Machabeus der soll irver stritter sin* » (W. Walther, *Die deutsche Bibelübersetzung*, 1890, col. 149).

3. La traduction du livre des Juges semble conservée par le ms. fr. 6447 dans une langue plus pure. En voici le commencement (f^o 25 v^o) :

Après la mort de Josué s'assemblerent li fil Israel et quisent a Dieu conseil, si li ont a une vois dit : Biaux sire Dex, ki nous conduira en[con]tre les Chananeus et iert duitres de nous et maintiendra nos batailles? Li bons Dex les oï de lor requeste, si lor respondi en tel maniere...

la ciutat que pueys fon apellada Bethleem, e era en lo mont de Effraym en .ja. ciutat que era apellada Ramathaym Soyiam, que pueys fon apelada Abarimathia, don fon lo benezet Joseph, que lo precios cors de Jhesu Krist mes al sepulcre. Aquel bar Alcana que fon del linhage adordenet Dieu da part lo payre, e era da part la mayre del linhage rial). Molhers hac .ij. La plus nobla fon apellada Anna e l'autra Phenena....

puis fu apelee Beth[.]eem, e maint el mont Effram en une cité qui fu apelee puis Ramathaym Sophym, Arimathie, dont fu li beneüros Joseph, qui le precios cors Jhesu Crist mist au sepulcre. Cist bers Helcana fu de la lignee as ordenés Deu de part pere, et de lignage royal de part mere). Moillers ot .ij. La plus noble fu apelee Anna et l'autre Phenenna t....

La traduction s'arrête (f^o 242 v^o) au milieu d'une phrase : « Adoncs parlet Samuel al pobol, si lur dis : Anem nos en en Galgala, e renouvellem nos... » La phrase française commence et continue ainsi dans le ms. 1404, f^o 104 : « Dont parla Samuel au pueple, si lor dist : Alons en Galgala, et revelerés nos affaires en droit dou regne » (I SAM., XI, 15 : *et immovemus ibi regnum*). Immédiatement après on lit :

Ayso es lo libre de l'estoria e de la vida de Tobias bon home e just.

Un baron fon en l'antic temps nompnat Damiames, del linhage de Neptalim, e hac .j. filli loqual era nompnat per nom Tobias, bon home e just, loqual era desobre Galilca e sobre Naaron, laqual am(s)ena ad axident avecu la ciutat de Sofse de sanestre....

Cette version du livre de Tobie n'est nullement la traduction du Tobie français qui se lit dans le ms. 1404 et dans celui de l'Arsenal; ce n'est pas non plus la traduction exacte de la Vulgate. Les premiers mots peuvent faire penser que c'est une imitation de la version des Quatre Livres des Rois, telle qu'elle est en partie rendue en provençal dans notre manuscrit, d'après de mauvais textes français. En voici les derniers mots (f^o 258) :

E fara nos sals per la sieua misericordia verament e per la sieua bontat (TOBIE, XIII, 5). Sericha es la vida de Tobias. Tota hora benezes lo nom de la sancta Trinitat verament. Amen.

1. Commencement du ms. des Cordeliers (Mazarine 70) : « Uns bers fu ja en l'antif pople Deu... » Ms. de l'Arsenal : « Un ber fu ja en l'antic tens (om. Deu)... » Voyez dans l'article de M. Meyer, p. 126-128, les variantes des mss.

Suit une version libre du livre de Daniel, divisée en dix-sept chapitres :

Ayso es lo libre de las profecias de Daniel tot complit.

Daniel fon filh d'Apdias noble per linhage, e fon amenat pres am tres tozets de Jherusalem en Babilonia sots Joaquin lo rey de Judas. Aquest tozet era baron glorios, bel per cara, humil de cor, cast per pensa, perfech en fe....

(F^o 286 v^o)... E la abominacion de la desolacion perseverara entro a la fin(fin du chap. ix).

Ayso es lo libre de l'estoria de la santa Suzanna, e es lo .xviij. capitol.

Un baron era habitant en Babilonia, e lo nom d'el era Joaquin, e pres molher per nom Suzanna....

(F^o 289 v^o)... Car neguna causa de lageza non fo trobada en ella. Dieu de pas e d'amor permania tos temps en nostres corages. Ayso es lo .xviij. capitol.

Estrugell lo rey apausat al sieu payre (xiii, 65)...

(Fol. 292 v^o)... loqual desliuret Daniel del lac dels leons. Complit es lo libre de Daniel.... Amen.

F^o 292 v^o.

Oni troba enscrich en la fin dels libres dels Reys que Nabuchodonozor que fon rey de Babilonia venc am be ost encontra Jherusalem per tres ves...

F^o 293 v^o.

Aysi comensa lo libre de Judich e de Olofern prinpcee e maistre de las ostes de Nabuchodonozor rey, alqual la santa donna Judich talhet la testa.

Arfasat lo rey de Mede hac mot de terras sosmessas sots son emperi, e fes la nobla ciutat que fon apellada Ebathanis. De riquas peyras quarrals fes los murs....

Fin :... en aquel luoc morit.

F^o 309.

Aysi comensa lo libre de Ester la reyna, com fes desliurar de mort los Juzieus.

El temps del rey Asuserus, que regnet de Judea fin als monts de Ethiope....

MS. N. ACQ. FR. 1404, f^o 229.

L'en treuve en la fin dou livre des Rois que Nabugodonosor qui fu rois de Babiloine vint o son ost en Jherusalem par .iiij. fois....

F^o 238.

Ci comence le livre de Judith.

Arphasath li rois de Mede ot molt de gens sosmises a son coument, et fist la noble cité que l'on apela Egathanis. De riches pierres¹ fist les murs....

Fin :... et ileuques morut.

MS. DE L'ARSENAL, F^o 261 v^o.

Ici comence l'estoire de la reine Ester.

Au tems le rei Assuerus, qui regna dès Judee jusques as mons d'Ethiope....

1. Ars. : De riches pierres quarrées.

Fo 317 : Mordacays hac vist .j. sompni e hac sentit grants trons e vences grans e aspres, e vit una petita fontayna que devenç grant fluvi a meravilhas, e vit dos dragons combatre ensemps....

(Vo) Los dos dragons foron Mordacays e Aaman, don lo .j. combatet l'autre, e Mordacays sobremontet Aaman.

Lo rey Assuserus fes fayre lettras e pistolas en honor dels Juzieus.... E per l'amor de la reyna Ester que era de lurs gents, volia que los Juzieus fossan honrats e en grant honor e en grant reverencia per tot son regne.

Aysi comensa lo libre dels Maquabreus. (Fo 318). Aquestos foron .v. frayres habitadors en una ciutat pres de Jherusalem que hom apellava Modin. Pros barons e de grant cor foron aquestos .v. frayres, enaysi com vos poyres auzir en l'estoria laqual fon entitolada en lur nom per lo grant cor e per la grant proesa que en els fon....

Quant lo fort rey Alexandre, que premier renhet en Grecia, conquistet lo regne de Perssia al temps del rey Dary, e mots d'autres realmes luenh e pres, quant veng a sa mort, si devesi son regne a sos enfans....

Fo 266 : Mardoche ot veü un songe et ot senti grant tonoirre et veü granz espars et vit une petite fontaine qui devint grant flum et merveillous, et vic .ij. dragons combatans ensemble....

Li dui dragon furent Mardoche et Aman, dont li uns se combati a l'autre, e Mardoche surmonta Aman, et Aman fu destruis et morz e tout son lignage.

Assuerus le rei fist faire letres a l'ennor des Juis.... E por amor de Hester la reïne que estoit de la lor gent, voloit que li Juif fussent o grant ennor et o grant reverence par tot son regne.

Ici fenist le livre de Hester la roïne femme le rei Assueri.

MS. N. ACQ. FR. 1404, Fo 208 vo.

Ici comence li livres des Machabés. Icist furent .v. ¹ et habitoyent en une cité pres de Jherusalem c'om apeleit Modin, fort baron et [de] grant cuer, ici com vos porrés oyr en l'estoire laquelle fu entitulee en lor nom por la grant beauté et la grant proesse que en yaus [fu]²....

MS. DE L'ARSENAL, Fo 339 vo.

Quant li forz rois Alixandres, qui premiers regna en Grece, ot conquis lo regne de Porrus au tens le rei Daire, e mot d'autres regions et loing et près, si vint a la mort et conut qu'il devoit morir, si devisa son regne

1. Manuscrit : ij.

2. Une page manque ici au ms. N. Acq. fr. 1404. C'est pourquoi je cite le commencement du livre des Machabées d'après le ms. de l'Arsenal.

F^o 362 v^o :.... E sos .ij. filhs a ceaux qui estoient o lui de sa juven-
 Herodes Antipas e Archelau renheron tute....
 Herodes en Galilea e Archelau en (Ms. N. Acq. fr. 1404, f^o 229) :...
 Judea. Si dui fill Herodes que hom apeloit
 Antispar par son nom et Archelaus
 regna en Judee.

Le manuscrit provençal se termine par un court traité « de la trinitat e de la fe catholica », qui traite en réalité « de los drechs », c'est-à-dire des droits temporels de l'Eglise.

Si j'ai cru pouvoir dire autrefois, en parlant de la Bible française dont nous venons d'étudier la version provençale : « Ce livre n'a eu aucun succès ¹, » il faut revenir aujourd'hui sur ce jugement. Ce n'est plus un seul manuscrit que nous avons de notre ancienne Bible française, mais trois, et des plus élégants, sans parler d'un quatrième manuscrit, qui est perdu depuis le xv^e siècle ², et voici que nous trouvons ce texte traduit en provençal. C'est que le moyen âge avait un goût très vif pour les bibles historiques, comme on disait, c'est-à-dire pour les histoires saintes. Ceux qui ont traduit et ceux qui ont lu les premiers notre bible, ou les pièces dont elle est composée, étaient certainement des amateurs de récits guerriers, et le souvenir des croisades n'était pas loin d'eux. La version du livre des Juges a été faite par un chevalier d'un ordre militaire, sur la demande d'un dignitaire de son ordre, « maistre Richart », et de « frere Othon », sans doute pour servir à la lecture publique ³.

On a cru pouvoir aller plus loin et on a reconnu les hérésies reprochées à l'ordre du Temple dans la traduction du Pentateuque et du livre de Josué.

Il est certain que la préface qui est en tête de la Genèse est une œuvre intéressante et qui respire l'indépendance d'esprit et le bon sens. Mais ce n'est pas là de l'hérésie. Quant aux gloses

1. *La Bible française*, p. 107.

2. *Romania*, IX, 505, n^o 3. Le ms. était dans la bibliothèque de François Gonzague, capitaine de Mantoue; il s'arrêtait à la fin du livre d'Esther.

3. Il est impossible d'en dire plus long sur ces deux personnages. M. Delisle, dont l'opinion est mentionnée par M. de Curzon (*La Règle du Temple*, p. x), pense qu'il s'agit de Templiers. En effet, le titre de « maître », très fréquent dans l'ordre du Temple, ne semble pas avoir été usité parmi les Hospitaliers.

qui accompagnent le Pentateuque et le livre de Josué, et qui sont en partie reproduites dans la traduction provençale, M. Prutz a voulu y voir la preuve que le rédacteur avait une connaissance personnelle de la Terre Sainte. Il serait facile, au contraire, de montrer qu'un grand nombre de ces gloses sont tirées de l'Histoire scolastique de Pierre le Mangeur et que ce qui est de plus révèle l'ignorance de l'Orient : telle est la note qui place Hébron près de Naplouse. Mais en voilà assez sur l'original de notre bible provençale. Une chose est certaine, c'est qu'il est une compilation formée d'éléments très divers. Mais ce n'est pas le texte français qui nous intéresse en ce moment, c'en est la traduction provençale.

CONCLUSION.

Comme on l'a vu, la littérature provençale elle-même se montre, pour la traduction des livres historiques de l'Ancien Testament, dépendante du français. Quant à la littérature biblique en langue catalane, nous l'avons trouvée pour une grande partie empruntée à la langue d'oïl ou au provençal. Tous les textes qui sont connus, ou à peu près, nous ont paru traduits, non pas uniquement sur le latin, mais au moins en partie sur le français ou sur le provençal, et cela dans la patrie des études hébraïques, dans un pays où il aurait été facile de traduire la Bible sur l'hébreu, comme des Catalans l'ont fait plus tard au xvi^e siècle et comme on l'a fait plusieurs fois en Castille au moyen âge.

Ce n'est pas tout. Nous connaissons un autre texte biblique en catalan : on l'appelle le « Livre de Genèse » ; c'est un résumé de la Bible qui paraît remonter au xiv^e siècle. Il est, lui aussi, traduit du provençal¹. Il en est donc de la Bible comme d'une

1. Ms. Bibl. Nat. esp. 46 (ancien fonds, 7799; papier, xv^e siècle : « Diu ell libre de Genesi... ») et ms. de Barcelone, daté de 1451 et p.p. M.-V. Amer (*Genesi de Scriptura*, Barcelone, 1873). Le texte provençal commençant par les mots : « Dis lo libre de Genezi, » est conservé dans plusieurs mss., Sainte Geneviève, A. f. 4, 4^o, xiv^e siècle, f^o 79 (Bartsch, *Chrest. prov.*, 4^e édit., p. 394; Lespy et Raymond, voy. plus bas) et B. N. fr. 6261, xv^e siècle (cité plus haut, p. 538), etc. Voyez Morel-Fatio, *Romania*,

grande partie de la littérature catalane, elle a été empruntée à l'étranger.

Ce n'est pas le lieu d'énumérer les œuvres littéraires, soit catalanes, soit provençales, dont l'original est français. Il faut pourtant rappeler que Sénèque et Tite-Live ont été traduits en catalan, non sur le latin, mais sur le français¹. Quant à la littérature provençale, elle n'est pas, elle-même, sans devoir au français plus d'une œuvre de piété; c'est ainsi que le célèbre traité de religion français, la « Somme le Roi », a été traduit en provençal, en dialecte vaudois et en catalan². Mais de ces emprunts, aucun n'atteint sans doute, ni comme importance, ni comme étendue, les traductions bibliques que nous venons d'étudier.

Les traductions catalanes de la Bible ont ceci de particulier, qu'elles ont été faites par un homme qui savait le latin, et tour à tour sur le latin et sur le français. Parfois même le traducteur catalan insère dans sa traduction faite sur le latin les commentaires du traducteur français. On pourrait croire que la traduction, originairement faite sur le latin, a été après coup interpolée d'après le français. Cette hypothèse n'est pourtant nullement probable. D'abord elle ne trouve aucun fondement dans les mss., car le texte le plus récent, celui du ms. de Peiresc, a lui-même conservé les traces des gloses de l'original; en outre elle n'explique pas les nombreuses inversions de la version catalane qui ne peuvent être empruntées qu'à la Bible française. Ne faut-il pas reconnaître que la Bible en français jouissait, au XIV^e siècle, d'une popularité très grande, et que son autorité s'imposait dans les pays mêmes dont le français n'était pas la langue? De telles observations doivent nous rendre très pru-

IV, 481 et *Catalogue des mss. espagnols*, n° 8; Suchier, *Denkmäler der Prov. Liter.*, I, 1883. Les « Récits d'Histoire sainte » dont ce texte catalan est la traduction ont joui, dans les pays méridionaux, d'un grand succès, car nous en avons également une version en béarnais (éd. V. Lespy et P. Raymond, Pau, 2 vol., 1876 et 1877).

1. P. Paris, *Mss. français*, III, 305; Morel-Fatio, *Catalogue*, n° 82; P. Meyer, *Documents. etc.*, 1871, p. 32 et 81.

2. B. N. fr. 1745 (XIV^e siècle); Cambridge, *Univ. Libr.* DD. 15. 30 (XV^e siècle; voy. Montet, *Hist. litt. des Vaudois*, p. 59-62 et 201-220); B. N. esp. 247 (XIV^e siècle).

dents dans la comparaison des anciennes versions bibliques. L'influence d'une version sur une autre, et par conséquent d'une langue sur la langue voisine, ne s'est certainement pas faite uniquement par des emprunts de toutes pièces. De là la difficulté d'exprimer un jugement dans bien des cas où les différences et les ressemblances entre deux versions sont également sensibles. C'est pourquoi le point de contact des littératures est aussi délicat à observer que la frontière des langues.

Il peut en effet y avoir entre deux versions d'autres rapports que ceux de la copie à son modèle. Ce n'est pas toujours par les yeux du scribe, c'est peut-être souvent par sa mémoire que cette influence s'est exercée. Certaines expressions, certaines manières de traduire et même certaines leçons du texte, soit latin, soit vulgaire, étaient certainement dans l'usage courant du Midi, en grande partie par le fait des plus anciennes traductions provençales. La Bible se communiquait le plus souvent sans doute de vive voix, les cathares et les vaudois en étaient les propagateurs infatigables; c'est pourquoi il a dû se faire plus d'une fois des infiltrations d'un texte dans un autre. L'homme qui traduisait la Bible sur le latin ne s'interdisait nullement, s'il avait entre les mains quelques feuillets d'une bible en un idiome voisin du sien, ou, s'il en savait par cœur quelques passages, de prendre son bien où il le trouvait. C'est ainsi que nous voyons parfois dans l'impossibilité de dire si deux versions sont ou ne sont pas de la même famille. Elles ont dans les veines quelques gouttes du même sang, voilà tout ce qu'on en peut savoir. Quand il s'agit de versions glosées ou de traductions libres, notre recherche est beaucoup plus facile, car nous prenons sans cesse le traducteur sur le fait, en train de compiler plutôt encore que de traduire. Dans ce genre, les Catalans semblent avoir été des maîtres. Leurs versions sont toutes composées de pièces et de morceaux, et le rôle qui était peut-être joué dans le Midi de la France par la tradition orale, l'est sans doute ici par la librairie. En Provence et en Languedoc, c'était pauvreté; ici, c'est embarras de richesse.

Dès à présent, nous pouvons essayer de tracer le tableau de l'histoire de la Bible en langue vulgaire, dans le Midi de la France et en Catalogne. La première traduction provençale nous vient de Limoges : elle se compose de cinq chapitres de l'Évangile de saint Jean ; le manuscrit qui contient ce texte a été

copié au XII^e siècle, peut-être dans l'abbaye de Saint-Martial. Il n'y a pas de raison de penser que ce soit un fragment d'une traduction plus étendue, car c'est un morceau liturgique. Environ cent ans après, dans le Sud du Languedoc et très probablement dans le département actuel de l'Aude, le Nouveau Testament est traduit entre les lignes sur le texte usité alors dans ce pays. Cette version, que nous a conservée le ms. de Lyon, fut la traduction officielle des cathares, et elle exerça sans doute une grande influence dans le Midi¹. Il est difficile de croire que la version vaudoise et la deuxième version provençale, celle du ms. fr. 2425 de Paris, n'en aient pas, en quelque manière, subi l'influence. Je ne m'arrête pas à parler de la Bible vaudoise, car elle est suffisamment connue, et son usage, pour avoir été très grand, n'en a pas moins été localisé dans les vallées des Alpes, surtout sur le versant piémontais². Quant au ms. 2425, M. Meyer a montré qu'il est écrit dans le dialecte de la Provence, et plutôt dans le langage du Sud ou du Sud-Est de cette province. Le texte de ce ms. est malheureusement en un si triste état qu'on ne peut guère en tirer que des renseignements insuffisants. Mais voici que de récentes découvertes nous ont fait connaître deux manuscrits d'une version toute nouvelle, libre et parfois paraphrasée ou abrégée, et qui, si l'on en juge par son plus ancien témoin, provient du pays représenté par le département du Var. L'autorité de ce texte s'est étendue bien loin, car il a été traduit en catalan et publié sous plusieurs formes en cette langue. Cette littérature biblique de la Provence proprement dite paraît remonter au XIV^e siècle, de même qu'une très curieuse histoire biblique que les Catalans ont également adaptée à leur langue, le « Livre de Genèse »; c'est un extrait

1. Il faut rectifier ici une erreur de mon précédent travail. J'ai admis (*Romania*, XVIII, 373) que la Bible que les ministres cathares Pierre et Jacques Autier voulaient faire acheter à Montpellier était en langue vulgaire. M. Chabaneau a fait remarquer, dans un compte rendu très bienveillant (*Revue des langues romanes*, 1889, p. 462), que la « bible complète » dont il s'agit devait être en latin.

2. L'édition du Nouveau Testament vaudois, d'après le ms. de Zurich, annoncée *Romania*, XVIII, 388, a paru dans le t. XI de l'*Archivio glottologico italiano*, 1890.

de la Bible et des apocryphes, qui complète l'histoire sainte en y ajoutant la fleur des légendes évangéliques.

Enfin, au xv^e siècle sans doute, la Bible provençale est complétée par une traduction des livres historiques de l'Ancien Testament. Mais la force productrice de la littérature provençale est épuisée. Ce n'est pas du texte latin qu'est tirée cette nouvelle Histoire sainte, mais d'une compilation française, œuvre mêlée qui est due à plusieurs traducteurs.

Quant à la Bible catalane, l'histoire en est sous les yeux du lecteur, pour autant qu'elle peut être écrite aujourd'hui. Il semble que l'époque classique de cette littérature biblique catalane soit le xiv^e siècle. Une chose est certaine, c'est qu'elle manque de toute espèce d'originalité. Je ne rentrerai pas dans l'examen des délicates questions auxquelles sont mêlés les noms de Romeu Sabruguera, de Boniface Ferrer et de Jacme Borrell. La solution de ces problèmes est peut-être à attendre des recherches nouvelles qui pourront être faites en Espagne, mais aucune découverte n'ébranlera sans doute cette conclusion : la Bible catalane doit au provençal une partie de ce qu'elle ne doit pas au français.

C'est ainsi que l'histoire de la Bible dans un pays peut tirer quelque lumière de l'histoire de la Bible dans les pays voisins. Au moyen âge, les rapports entre les peuples étaient plus fréquents qu'on ne le croit souvent. Peut-être les pages qui précèdent auront-elles contribué à le montrer.

Samuel BERGER.

LA CHANSON D'ANTIOCHE PROVENÇALE

ET LA

GRAN CONQUISTA DE ULTRAMAR ¹

IV

Le second siège d'Antioche, où les croisés se virent enfermés à leur tour dans la ville qu'ils venaient de conquérir, et la bataille où ils réussirent à détruire l'armée qui les entourait et à se rouvrir victorieusement le chemin de Jérusalem forment dans l'histoire de la guerre sainte un épisode aussi important, plus émouvant peut-être et plus glorieux que le premier siège. « Il est incontestable, dit M. de Sybel (p. 357), que les combats qui se livrèrent alors sont le point culminant de tout l'héroïsme et de toutes les souffrances qui ont immortalisé le nom de nos croisés. La durée n'en fut pas longue, — trois semaines environ, — mais dans ce court espace trouvèrent place toutes les extrémités du péril, de la détresse et de l'effort surhumain sans un moment de repos et de détente. »

Représentons-nous, en effet, les pèlerins à peine maîtres (3 juin 1098) de cette admirable ville, se livrant avec une fougue que rien ne peut contenir à toutes les ivresses dont ils ont été si longtemps sevrés, puis tout à coup réveillés par l'approche de l'immense armée de Kerboga (Corbaran). Boémond n'avait pu, dans le premier moment, obtenir d'eux un effort énergique pour prendre le château qui dominait la ville et qui, grâce à sa position inexpugnable du côté des montagnes, fut dès le début et resta par la suite en communication avec l'armée de Corba-

1. Voyez *Romania*, XVII (1888), 513-541.

ran, en sorte que, assiégés du dehors, les croisés l'étaient encore du dedans. Ils repoussèrent néanmoins avec succès les attaques et les surprises tentées du dehors et, travaillant nuit et jour sous les traits incessants de l'ennemi, réussirent à creuser une tranchée qui les protégeait contre *Mal Voisin*, comme ils appelaient le château (voy. ci-dessous). Cependant le nombre des ennemis (on varie entre 200000 et 600000) terrifiait les imaginations. On avait compté d'abord sur l'arrivée de l'empereur Alexis, qui s'avancait avec une armée dans l'Asie-Mineure ; mais les jours passaient sans l'amener. Les maladies, suites des privations et des désordres, sévissaient dans Antioche ; bientôt la famine y déploya toutes ses horreurs. Beaucoup désespérèrent. Quelques-uns, et parmi eux des plus illustres, descendirent la nuit du haut des murailles à l'aide de cordes (on les surnomma plus tard les *funambuli*), et quittèrent une armée qui paraissait vouée à la destruction ; ils arrivèrent au bord de la mer, où attendaient des navires de Gênes, et leurs récits épouvantèrent les Génois et les décidèrent à s'éloigner. Le comte Etienne de Blois, qui était malade à Alexandrette, prit peur aussi sur les bruits que lui rapportaient les déserteurs ; il s'enfuit, et, rencontrant Alexis en Asie-Mineure, le détourna de poursuivre une expédition qui ne pouvait plus avoir d'utilité. D'autres se rendaient aux Turcs et reniaient leur foi, puisque Jésus abandonnait ses fidèles ou était moins puissant que Mahomet. Dans Antioche le bruit se répandait que tous les princes méditaient un départ secret : la foule se précipitait vers les portes pour leur fermer le passage, et il fallait pour la calmer et la ramener tout l'ascendant de l'évêque du Pui et de Godefroi de Bouillon. Plusieurs, devenus comme indifférents au péril aussi bien qu'au devoir, vivaient en repos dans les demeures où ils s'étaient installés, refusant de les quitter pour le service commun, et Boémond faisait mettre le feu à leur quartier, d'où l'incendie se propageait par la ville et détruisait deux mille maisons, des palais et des églises. En revanche, chez ceux qui croyaient encore, l'exaltation religieuse avait atteint son paroxysme. L'évêque du Pui, infatigable, était le centre de tous les efforts. On combattait tout le jour, on travaillait toute la nuit. Les visions se multipliaient. Le prêtre Etienne vit le Christ déclarer à sa mère que dans cinq jours il manifesterait sa clémence aux croisés, et qu'il les éprouvait seulement pour les punir des péchés qu'ils avaient commis

(notamment de leur commerce avec des Sarrasines). En même temps, un clerc provençal, Pierre Barthélemi, venait raconter que saint André lui était apparu, et lui avait révélé que dans l'église Saint-Pierre, à un endroit qu'il lui désignait, était enterrée la sainte lance qui avait percé le flanc du Seigneur ; le 14 juin, — précisément au jour annoncé dans la vision d'Étienne, — on creusait à l'endroit indiqué et on trouvait en effet une lance¹. Dès lors l'enthousiasme fut à son comble comme la souffrance, et les croisés demandèrent à grands cris la sortie en masse et la bataille contre les assiégeants. La situation ne pouvait en effet se prolonger : les chefs résolurent de jouer le tout pour le tout. Auparavant, toutefois, on envoya à Corbaran Pierre l'Ermite² et un chevalier appelé Herluin, qui, paraît-il, savait le turc³. Ces envoyés engagèrent Corbaran à quitter « la terre de saint Pierre », lui promettant de le laisser partir en paix. Subsidiairement ils lui proposaient de vider la querelle entre chrétiens et Sarrasins par un combat d'un contre un, trois contre trois, cinq contre cinq, ou même cent contre cent. Corbaran refusa ce genre de combat et se rit des sommations des croisés : il déclara aux envoyés que sous peu tous les chrétiens d'Antioche seraient tués ou pris. Les messagers revinrent dans la ville, où la bataille était déjà décidée. Elle eut lieu le lundi 28 juin 1098 : les croisés, divisés en cinq corps d'armée ou batailles (voy. ci-dessous), sortirent de la ville à l'aube. Cor-

1. Cette lance était bien probablement la lance de saint Mercure, qui, déjà au ^ve siècle, était conservée dans l'église Saint-Pierre, et qu'on avait sans doute enfouie lors de la prise de la ville par les Turcs. Voyez *Romania*, t. IX, p. 34, n. 1 (où il faut lire à la l. 8 *Mercure* au lieu de *Maurice*).

2. Pierre, après avoir honteusement déserté avant la prise de la ville, était revenu et n'avait plus eu de faiblesse (voyez Hagenmeyer, *Peter der Eremit*).

3. Le rôle de Herluin est attesté par les *Gesta* (*Hist. occ. des Crois.*, t. III, p. 150). Tudebode ajoute à son nom la qualification de *drogomandus* (p. 77). Parmi les remanieurs des *Gesta*, Baudri de Dol l'appelle *linguae turcanae non expertem* (p. 74); Guibert de Nogent dit : *quodam Herluino, utriusque linguae perito interprete* (p. 204); Robert le Moine dit de lui : *qui eorum noverat linguam* (p. 877), et n'en fait pas moins, au départ, accompagner Pierre et Herluin par un interprète, qui n'est plus mentionné ensuite. Albert d'Aix ne parle pas de Herluin, visiblement parce qu'il veut garder à Pierre l'Ermite tout l'honneur de la mission.

baran, en les voyant rangés en si bon ordre et de si bel aspect, tandis qu'il les croyait exténués ou découragés, regretta, dit-on, son refus de la veille et leur fit dire qu'il acceptait le combat décisif entre un petit nombre de Francs et de Turcs¹; mais cette fois, résolus à vaincre ou à mourir, ils repoussèrent la proposition. La bataille fut terrible et quelque temps indécise; enfin le courage et l'enthousiasme des croisés décidèrent la victoire. L'émir, si arrogant la veille, s'enfuit avec un petit nombre des siens; les autres furent tués par les vainqueurs ou par les gens du pays qui se jetèrent sur les fuyards; le camp avec d'immenses richesses fut mis au pillage, les femmes et les enfants qui s'y trouvaient furent massacrés, et l'armée chrétienne rentra le soir dans Antioche, après un des triomphes les plus beaux et les plus inespérés qu'enregistre l'histoire des croisades.

La plus grande partie du récit de cette période si courte et si remplie est, il faut le reconnaître, dans la chanson française telle que nous l'avons, traitée avec une grande faiblesse². La position des croisés dans Antioche n'est pas bien expliquée; ni leur enthousiasme, ni leurs défaillances, ni leurs souffrances, ni leurs excès n'y sont puissamment ou même clairement exposés; on n'y a pas l'impression d'un témoignage direct, même altéré par une longue transmission. C'est qu'en effet l'opinion d'après laquelle le poème français a sa source principale dans un des récits des chroniqueurs latins, opinion insoutenable pour d'autres parties, est non seulement vraisemblable, mais assurée pour celle-ci; seulement ce n'est pas le récit d'Albert d'Aix³, ce n'est pas non plus celui des *Gesta* ou de Tudebode, c'est celui de Robert de Saint-Remi qui a servi de base à l'arrangement français, et je m'étonne que M. Pigeonneau ne l'ait pas aperçu. Des trois auteurs, Guibert de Nogent, Baudri de Dol et Robert de Reims, qui se sont imposé la tâche

1. Voyez ci-dessous, p. 571.

2. Elle remplit les chants VII et VIII de l'édition de P. Paris.

3. Albert, en général, n'a rien fourni au poème : ce qu'ils ont de commun remonte à des sources communes. L'erreur capitale de M. Pigeonneau est son appréciation fort exagérée de l'originalité et de l'historicité du curieux livre d'Albert; il est à regretter qu'il n'ait pas connu la belle étude critique de M. de Sybel.

de mettre en beau style le latin, informe à leurs yeux, des *Gesta*, Robert est celui dont le travail a été le plus répandu ; il est aussi celui qui a fait à l'original commun le plus de changements et d'additions. Or, partout où la version de Robert diffère de celles des *Gesta* ou de leurs autres paraphrastes, la chanson française se trouve d'accord avec elle. On pourrait, il est vrai, supposer que Robert a puisé dans la chanson ou dans sa source pour amplifier et embellir son original ; mais cette hypothèse doit être écartée, d'abord à cause du caractère évidemment clérical ou littéraire de plusieurs des passages communs à Robert et à la chanson, ensuite parce que la chanson ne donne du récit de la chronique latine — sauf les additions dont je parlerai tout à l'heure — qu'un résumé sec et incomplet, souvent à peine intelligible et qui porte tous les caractères d'un abrégé fait avec peu de soin ; parfois même il est difficile de ne pas admettre un contre-sens dans le français comparé au latin. Je pourrais, si c'était ici le lieu, établir ce fait par divers rapprochements ; je me bornerai à en indiquer deux ou trois ; d'autres se présenteront plus loin. Robert est seul (voyez ci-dessus, p. 564, n. 3) à nous dire que Pierre l'Ermite et Herluin furent accompagnés d'un interprète en allant trouver Corbaran, adjonction bien superflue puisque Herluin, Robert nous le dit lui-même, *noverat eorum linguam*, et adresse en effet directement la parole à Corbaran. Or le même trait se retrouve dans la chanson :

« Si menrés avec vous un nostre latinier
Qui sache lor raison entendre et renochier » (VII, 623).

L'interprète n'est d'ailleurs nullement mentionné dans la suite, non plus que par Robert. Voici qui est plus décisif. Robert, après avoir fait prononcer par Corbaran un éloge des Français qui n'est pas dans sa source et que reproduit notre poème, ajoute cette sage réflexion (VII, 7) : « In hoc apparet quia Corbanam stultus erat, quia sic loquendo mentibus suorum terrorem incutiebat. » Le poète français la répète :

De ce fait Corbarans mout forment a blasmer ;
Quar plus vuet nostre gent essaucier et lever,
Tant fait il plus les siens esmaier et trembler (VII, 710-712) ¹.

1. On pourrait trouver singulier, si Robert a prêté à Corbaran son petit discours, qu'il le blâme ensuite de l'avoir tenu. Mais beaucoup des additions

L'histoire de l'incendie allumé par Boémond (voyez ci-dessus), telle que la donne le poème, ne peut guère provenir que d'une compréhension défectueuse du récit latin de Robert (VII, 4). En une circonstance le poète a cru devoir altérer son modèle, et cela peu heureusement. En racontant la fameuse vision de Pierre Barthélémi, Robert dit simplement : *quidam peregrinus nomine Petrus* ; dans la chanson elle est attribuée à Pierre l'Ermitte, même par les manuscrits qui plus tard¹ racontent l'épreuve à laquelle fut soumis et succomba l'inventeur de la sainte lance et qui en font simplement « un clerc provençal² ».

Je passe rapidement sur le récit du siège dans notre poème, qui n'offre pas d'intérêt. A partir de la fin de l'entretien des messagers chrétiens avec Corbaran, la chanson française

de Robert paraissent remonter à la tradition orale; il avait pu entendre raconter le prétendu éloge des Francs fait par Corbaran, et il l'a reproduit, tout en le trouvant déplacé en cette occasion. En tout cas, il est difficile d'admettre, avec P. Paris (II, 176), que « cette réflexion sensée.... accuse fort bien les souvenirs d'un témoin oculaire. » En effet, dans le poème comme dans Robert, Corbaran ne tient ce propos qu'après le départ des messagers chrétiens.

1. Voyez éd. P. Paris, t. II, p. 298-300. Ces couplets ne sont, d'ailleurs, pas du même auteur que la partie de la chanson qui nous occupe.

2. A leur tour, les derniers arrangeurs ont altéré le texte qu'ils avaient sous les yeux. Aux v. 317 ss. le poème raconte la fuite du comte Etienne de Blois et Chartres, malade à Alexandrette. Robert dit : *Stephanus Carnotensis comes, qui inter alios principes videbatur magnus, in consilio providus* (l. VI, c. 15), ce que le français a rendu exactement par : *Mout fu tenuz en l'ost por sage conseillier*. Mais cet éloge d'Etienne devait choquer les remanieurs, qui déjà, dans le récit de la bataille de Nique, avaient prêté au comte de Blois, par anticipation, un rôle lâche et ridicule (voy. *Ch. d'Ant.*, t. I, p. 120 ss.); la plupart des mss. ont donc remplacé ce vers par un tout contraire : *En l'ost estoit tenuz por recreant lanier*. — M. Pigeonneau a, d'ailleurs, fait remarquer que ce récit du ch. VII est en complète contradiction avec celui du ch. VI, où la maladie d'Etienne est représentée comme feinte, tandis qu'ici elle est donnée comme vraie. Mais il a tort de considérer le récit du ch. VI comme emprunté à Albert d'Aix : celui-ci ne connaît pas l'historiette vraiment piquante de l'indulgent stratagème imaginé par Godefroi pour ménager l'honneur d'Etienne en le faisant passer pour malade; c'est une jolie invention de jongleur, que notre compilateur a laissée subsister malgré la version contradictoire qu'il accueillait plus tard.

et le récit latin se séparent, pour ne plus avoir que quelques points de contact. La première retrouve évidemment des sources épiques, sinon historiques. Nous voyons apparaître « le Rouge Lion », personnage des *Chétifs*, avec qui Corbaran s'amuse à jouer d'avance aux échecs les têtes des principaux chefs croisés (je reparlerai plus tard de cet épisode). Puis est racontée la prétendue querelle, suivie de réconciliation, entre Robert de Normandie et Godefroi de Bouillon, motivée par le choix qui a été fait de celui-ci pour être chef des chrétiens au cas où Corbaran accepterait le combat de un contre un : dans cet épisode est intercalé un intéressant résumé de la légende du Chevalier au cygne, grand-père de Godefroi. Les préparatifs des chrétiens pour la bataille, assez vaguement décrits d'ailleurs, peuvent provenir de Robert. Mais ni lui, ni aucun chroniqueur latin ne connaît l'anecdote de l'âne d'Everwin de Creil, que son compagnon Pierre Postel, poussé par la famine, tua et fit cuire et manger. Avant cette anecdote se trouve un passage qui mérite davantage d'appeler l'attention :

Une espie s'en ist, si est a l'ost alés,
 Qui dist que no barnage est trestout afamés,
 Et lor roncins menguent par droites povertés :
 Tous les païens de l'ost a mout reconfortés.
 Corbarans le fist prendre, s'est en prison jetés :
 Se ce n'est voir qu'il dit, si sera decolés (VII, 850-855).

Le lendemain, quand il a vu l'imposant défilé des chrétiens, Corbaran se rappelle cette menace :

Le Prouvençal apele qui li ot endité
 Qu'il moroient de faim et de chaitiveté ;
 « Fil a putain, » dist il, « ou as tu ço trové ?
 Tu disoies qu'il ierent laienz si afamé
 Que lor chevaus menjoient a duel et a vilté !
 Par toi somes nous tuit traï et vergondé :
 Tu le comperras chier, ja n'en iert trestorné. »
 A un Turc le comande, et cil l'a decolé :
 Or a bien li lechieres son dit chier achaté (VIII, 567-575).

Toute cette histoire est empruntée à Robert le Moine et insérée ici par le compilateur avec une grande négligence, puisqu'il ne dit pas, dans le premier fragment, que l'*espie* fût un Provençal, et qu'il faut deviner que dans le second il s'agit du

même personnage. Robert, dont la source en cet endroit est inconnue, nous apprend en effet (VII, 9) qu'il s'agit d'un Provençal (*Aquitanicum quem nos Provincialem dicimus*), qui s'était enfui d'Antioche et avait apostasié sous la pression de la faim. « Hic de nostris multa nefanda dixerat, quia fame moriebantur,equos suos comederant, victus inopia tabescebant, nihilque intererat nisi quod aut fugerent aut ditioni Corbanam se subderent. » Plus tard nous voyons ce transfuge, placé auprès de Corbaran, lui nommer les chefs de chacun des corps d'armée qui sortent de la ville ; quand Corbaran reconnaît qu'il l'a trompé, et que les Francs sont prêts à livrer bataille avec ardeur, il le fait décapiter. Le compilateur français a gardé maladroitement une partie de cet épisode : le rôle du transfuge faisait double emploi avec celui d'Amedelis, qu'il avait repris à d'anciennes chansons. Aussitôt après la première mention de l'« espie » viennent ces vers :

Et Corbarans s'est mout garnis et porpensés ;
 Amedelis apele, si dit : « A moi venés :
 La dedenz Antioche as François m'en irés,
 Et verrés leur couvine, le matin revenés. »

Amedelis pénètre en effet dans la ville, est témoin des préparatifs des chrétiens, et en rapporte l'impression la plus inquiétante : il la communique à Corbaran, qui lui reproche d'avoir peur. Plus tard, c'est Amedelis qui, assis à côté de Corbaran, lui désigne les différents corps d'armée à mesure qu'ils sortent de la ville. Ce personnage d'Amedelis appartient à une tradition étrangère à tout le groupe de récits dont les *Gesta* forment la tête¹. On le retrouve avec le rôle que lui fait jouer notre chanson dans Raimond d'Aiguilhe (p. 260) et dans Foucher de Chartres (p. 348)² : le premier l'appelle *Mirdalin*, le second *Amirdalis*. C'était, d'après ces deux témoins, un « amiral » qui avait figuré parmi les défenseurs d'Antioche et avait réussi à s'échapper ; il connaissait bien les chrétiens et savait les estimer. Il vient, au matin de la bataille,

1. C'est par une distraction un peu forte que M. Pigeonneau (p. 36) voit dans ce passage du poème français une traduction de Tudebode.

2. Voyez aussi *Historia peregrinorum*, p. 205 (où il n'est pas nommé), et *Gesta Francorum Hierusalem expugnantium*, p. 504.

trouver Corbaran, occupé à jouer aux échecs, et l'avertit du danger sérieux qui le menace; ils regardent ensemble les corps d'armée chrétiens sortir de la ville: Amirdalis les désigne au fur et à mesure; c'est encore lui que Corbaran, ému de ce spectacle, charge d'aller trouver en son nom les croisés pour accepter la proposition qu'il a refusée la veille (voy. ci-dessus¹). Ce personnage, réel ou imaginaire, a reçu des poètes français un rôle plus étendu: cette dernière tentative de conciliation est, suivant eux, faite d'après le conseil qu'il avait donné à Corbaran; on a soin de raconter ses exploits dans le combat subséquent (VIII, 1101 ss.), et, par une de ces « anticipations » si fréquentes dans nos chansons cycliques, on lui attribue une tentative de conciliation avec les chrétiens pendant le premier siège de Nique², et on le fait même déjà figurer avec cette attitude de négociateur dans la bataille du Pui de Civetot³. J'ai insisté quelque peu sur ce point, parce que, comme nous le verrons, la présence d'Amedelis auprès de Corbaran ou son remplacement par Herluin forme un des traits caractéristiques du poème français et du poème provençal si singulièrement entrelacés dans la compilation espagnole.

La description de la bataille d'Antioche remplit le chant VIII de la *Chanson*. Elle débute par un long prologue, purement épique: on y voit l'évêque du Pui revêtir une armure, à l'étonnement de Godefroi, puis s'adresser successivement aux différents chefs pour leur demander de porter dans leurs mains la sainte lance, ce qui les aurait nécessairement exclus du nombre des combattants: tous ayant refusé, il se décide à la porter lui-même⁴. Alors les divisions ou « batailles » des chrétiens sortent l'une après l'autre d'Antioche; à mesure qu'elles se présentent, Amedelis en nomme les chefs à Corbaran. C'est d'abord Hugues le « Magne », frère du roi de France, puis Robert de Flandre, le duc de Normandie, Godefroi de Bouillon, Tancre,

1. Raoul de Caen (p. 667) ne nomme pas le messager que Corbaran aurait chargé de cette proposition.

2. Cet épisode n'existe plus que dans la *Conquista* (II, LXXII); voy. *Rom.*, XVII, 541.

3. *Cb. d'Ant.*, t. I, p. 37, 43; cf. *Conquista*, I, XLII-XLIII.

4. C'est un embellissement contraire à tous les témoignages et, notamment, à celui de Raimond d'Aiguilhe, qui déclare qu'il la portait lui-même.

Boémond; viennent ensuite les vieillards, qui, avec leurs barbes blanches, semblent être « feés » et arriver du paradis; puis la bataille conduite par Gautier de Dompnart et son fils Bernard « le Deliteus », Hugues de Saint-Pol et son fils Enguerrand; celle que mène l'évêque du Pui; celle de Pierre d'Estaenor et de Rainard de Tours; l'« échelle » des cleres, couverts de leurs aubes et armés tant bien que mal; le roi Tafur avec ses ribauds et Pierre l'Ermite. En dernier lieu s'avancent les femmes, portant des pierres pour les lancer au besoin et de l'eau pour rafraîchir les combattants :

Lor seignor les esgardent qui tant les ont amees;
 Par la grant pité d'eles ont les colors muées;
 Puis ont des blans haubers les ventailles fermées,
 Après ont esgardé les trenchanz des espees,
 Puis les ont a lor braz par grant fierté branlées :
 Au maltatent qu'il orent en ont lor foiz jurees
 Qu'ainçois que ils les perdent ierent chier comerees!

A chaque « bataille » qui paraît, après les renseignements fournis par Amedelis, Corbaran fait d'ordinaire une réflexion sur la peine qu'il aura à vaincre de tels hommes, et le Rouge Lion, personnage comique, exprime ses terreurs dans un *a parte*¹.

Une fois tous les chrétiens dehors, l'évêque du Pui leur fait un sermon (v. 335 ss.), et leur annonce que des anges du ciel viendront à leur secours. Corbaran ordonne à son « camberlan », dès qu'il verra allumer un grand feu dans le camp, de s'enfuir en emportant ses trésors. Après quoi il envoie Amedelis aux Français avec charge d'accepter le combat de vingt contre vingt, dix contre dix ou un contre un, qu'il a repoussé la veille, mais cette fois les Français refusent. Cette offre de Corbaran n'est ni dans Robert ni dans aucun des récits qui se rattachent aux *Gesta*; elle est mentionnée au contraire dans

1. Les renseignements d'Amedelis, les remarques de Corbaran et du Rouge Lion, manquent pour quatre de ces échelles, celles de Robert de Normandie, de Tancre, de Boémond et de Pierre d'Estaenor. Mais c'est une simple omission de nos manuscrits, qui prouve, avec bien d'autres circonstances, qu'ils remontent tous (au moins ceux de Paris) à un archétype déjà fort altéré : on retrouve ce qui leur manque dans les chapitres afférents de la *Conquista* (voy. ci-dessous).

Raimond d'Aiguille (p. 260), dans Foucher de Chartres (p. 249) et dans Raoul de Caen (p. 667). Le compilateur français ne s'est pas aperçu qu'elle venait ici mal à propos après l'ordre donné par Corbaran à son chambellan, ordre qui suppose la bataille certaine : c'est qu'il avait emprunté cet ordre (ainsi que le sermon de l'évêque qui le précède) à Robert le Moine, tandis que l'épisode en question a une autre source, et qu'il a plaqué ces deux morceaux l'un à côté de l'autre sans en remarquer la disparate.

La bataille qui s'engage alors est racontée dans le poème français d'une façon généralement banale et confuse. La mort de Rainard de Tours forme au début un assez bel épisode. Les mouvements des deux armées ne sont pas clairement exposés et, comme dans la plupart de nos chansons de geste, il s'agit surtout de combats singuliers, dans lesquels se distinguent successivement Hugues de France, Godefroi de Bouillon, Robert de Flandre, Robert de Normandie (qui blesse Corbaran et tue le Rouge Lion¹). Brohadas, fils du soudan de Perse, est tué par Godefroi, au grand désespoir de Corbaran, qui avait répondu de lui à son père : cet épisode fabuleux appartient au roman des *Chétifs*. Le roi Tafur, personnage cher entre tous aux plus récents remanieurs, fait des prodiges ; les dames emploient à propos et leurs pierres et leurs brocs pleins d'eau fraîche. Cependant les chrétiens n'arrivent pas à triompher de leurs ennemis, trop supérieurs en nombre, quand l'évêque du Pui regarde vers la montagne :

Si voit une compaignie fierement chevauchier ;
 Tant par est granz et large nus nel savroit proisir.....
 Plus sont blanc que li nois qui chiet après fevrier :
 Sainz Jorges fu devant tout droit el chief premier,
 Et li ber sainz Morices qu'on tint por bon guerrier ;
 Domitres et Mercurus cil sont gonfanonier.
 Se nostre gent n'eüssent Jesu a conseillier,
 Si grant paor eüssent qu'on les peüst loier.....
 Mais li vesques del Pui les prent a rehaitier :
 « Baron, nes doutés mie ; cist nous vienent aidier ;

1. Voyez sur cet épisode et en général sur le rôle primitif de Robert de Normandie dans l'épopée de la croisade, une note lue à l'Académie des Inscriptions, dans sa séance du 9 mai 1890.

Co sont li angle Dieu que je vous dis des ier. »
 Quant li Turc les choisirent, n'i ot que corecier :
 Il n'i vousissent estre por mil livres d'or mier ;
 Chascuns guenchi la resne de l'auferant destrier,
 Ne prent garde quel part, por sa vie eslongier :
Aride! aride! criënt, metent soi al frapier.

Li nostre les enchaucent, qui n'ont soing d'espargnier (VIII, 1258).

Avant le combat, l'évêque avait annoncé cette intervention miraculeuse :

« Et Dieus vous trametra de sa grant majesté
 La legion des angles qui vendront tot armé.
 Hui ierent en l'estor veü et avisé :
 Autre fois i sont il venu et asemblé. » (VIII, 546).

Cette annonce de l'évêque ne se retrouve que dans Robert le Moine (p. 830), que la *Chanson* suit comme d'habitude. Mais l'épisode en lui-même mérite de nous arrêter. Il nous représente bien la poésie propre de l'épopée des croisades, et en même temps il nous montre combien cette poésie s'est produite de bonne heure, au milieu même des actions qu'elle célèbre, et d'autre part comme elle s'est rapidement et logiquement développée. Les vainqueurs d'Antioche ont cru fermement au secours que leur avaient donné des anges ou des saints, qui d'ailleurs ne prennent pas part au combat, mais dont la vue seule terrifie les Sarrasins. Un certain Bruno de Lucques, qui assistait à la bataille, retourna chez lui dans l'année, et fit des événements dont il avait été témoin un récit qui nous a été transmis dans une *Epistola excitatoria cleri Luccensis*¹. On y lit : « Cumque ad campum processissent ad tria fere millia, ecce vexillum admirabile, excelsum valde et candidum, et cum eo multitudo militum innumera, ac ventus pariter et pulvis nimis; et in tantam fugam Turcos vertit, ut ipsa arma, ipsas et etiam vestes fugitivi proicerent..... Res mira! neque enim unde vexillum vel qui cum eo fuerint alicui certum est. » L'auteur des *Gesta* (p. 151) n'a pas la même incertitude : « Exhibant quoque de montanis innumerabilis exercitus, habentes equos albos, quorum vexilla omnia erant alba. Videntes itaque nostri hunc exercitum ignorabant penitus quid hoc esset, donec cognoverunt esse

1. *Archives de l'Orient latin*, I, 124.

adjutorium Christi¹, cujus ductores fuerunt sancti Georgius, Mercurius et Demetrius². Haec verba credenda sunt, quia plures ex nostris viderunt³. » Un autre récit, sensiblement amplifié, a passé dans l'ouvrage du Génois Caffarus : « Et cum ad summitatem spatii fuerunt, et post terga Turcorum se esse viderunt, et prospicientes multos milites armatos de albis armis et cum multis signis albis desuper venire viderunt, de quibus dicitur et dictum fuit quod angeli Domini fuerunt. Et cum ad lanceam Christi appropinquaverunt, signa quae milites albi deferebant omnes contra lanceam Christi inclinaverunt. Turci vero postquam tot milites post terga eorum venire viderunt, terrore commoti, etc.⁴ » Robert le Moine (p. 836) et notre chanson française sont seuls à dire que l'apparition de cette armée céleste, non seulement mit en déroute les Turcs de Corbaran, mais décida ceux qui gardaient le château d'Antioche à se rendre. L'« amiral » qui le commandait dit plus tard aux Français, en demandant le baptême :

« Quant je vi ier, seigneur, la bataille en la pree,
 Si vi venir des voz une compaignie armee :
 Tant par ert granz et large que ja ne fust nombree ;
 Plus ierent blanc que nois qui gist sor la ramee.
 Si tost com ele fu a nostre gent meslee,
 Maintenant fu vencue, tote desbaretee.
 Tote en crolla la terre, li monz et la vallee,
 Et nostre tors la sus a pou ne fu versee :
 Si grant paor eümes, c'est veritez provee,
 Chascuns vousist mieuz estre outre la mer salee » (VIII. 1603⁵).

Il est à remarquer que, comme le rappelle l'évêque du Pui

1. Tudebode (p. 81) ajoute : *Sicuti mandavit illis per Stephanum sacerdotem* ; cf. p. 69.

2. Tudebode remplace *Mercurius* et l'*Hist. peregrinorum* remplace *Demetrius* par *Theodorus*.

3. Guibert et Baudri se bornent à paraphraser ce passage des *Gesta*. Robert le développe comme nous l'avons vu : Adémar annonce le miracle, il rappelle que d'autres semblables se sont déjà produits, il le voit le premier. Tout cela se retrouve dans notre poème.

4. *Hist. occ. des Crois.*, t. V, p. 55.

5. Ce tremblement de terre, ni dans Robert, ni dans le poème, n'est mentionné plus haut, au moment de l'apparition de l'armée céleste.

dans Robert et dans notre chanson, ce n'était pas la première fois que des combattants célestes venaient en aide aux croisés. Déjà à la bataille de Gorgonie ou Dorylée, les chroniques latines et la chanson font paraître au milieu du combat saint Georges, saint Théodore, saint Démétrius et saint Mercure ¹. Ce sont tous là des saints grecs, dont le premier seul est devenu populaire en Occident, et il est visible, comme on l'a déjà remarqué ², que c'est une croyance des Grecs qui se propagea ainsi parmi les croisés francs ³. Nous verrons plus loin la forme toute particulière que cette légende a prise dans la chanson provençale.

Vient ensuite, dans le poème français, un épisode de pure invention ⁴, où l'on voit Godefroi de Bouillon s'éloigner des siens en poursuivant Corbaran, jouter avec lui, être entouré par les païens et en grand danger, quand les Français, qui ont remarqué son absence, arrivent et le dégagent. Les vainqueurs s'emparent d'un immense butin, et l'amiral qui gardait le château le rend à Boémond ⁵.

Seigneur, or vueil que soit ceste raisons finée.
 Cil qui les vers a fait et la chançon rimee
 De çou ne dira plus ne d'autre renomee
 Jusqu'a une autre fois qu'elle ert renovelee (VIII, 1612-1616).

1. Voy. *Hist. occ.* III, 183, 240, 496; *Ch. d'Ant.*, t. I, p. 113, 161. Le poème français (t. I, p. 204) est seul à faire intervenir « saint Jorge et saint Domitre » dans un combat livré par Godefroi devant Antioche.

2. P. Paris, *Ch. d'Ant.*, t. I, p. 161. Ce n'est, du reste, qu'une adaptation des anciennes légendes grecques, où Castor et Pollux, armés de blanc et montés sur des chevaux blancs, prêtaient secours, dans les combats, aux Hellènes de l'antiquité.

3. Dans Robert le Moine seulement, saint Maurice, saint occidental, est substitué à saint Mercure; encore un ms. a-t-il *Mercurius* au lieu de *Mauricius* (p. 820, et de même p. 796). La *Chanson* est ici, comme toujours, d'accord avec Robert.

4. Mais d'abord est raconté, d'après Robert, comment Corbaran fit mettre le feu aux herbes sèches, signal convenu pour qu'on emportât son trésor.

5. Tout cela est emprunté à Robert.

V

C'est pour cette partie de l'histoire de la croisade que nous possédons un fragment du texte de la chanson provençale. Il suffit à nous montrer que cette chanson y était à la fois beaucoup plus authentique et beaucoup plus originale que le poème français tel que nous l'avons. Il ne contient rien qui paraisse emprunté aux historiens latins ¹, et ce qu'il présente de fabuleux a un caractère plus ancien, moins « jongleresque », que les éléments analogues de la chanson française. Entre les deux poèmes il n'y a d'ailleurs aucun point de contact ² : la chanson provençale nous représente, pour la seconde guerre d'Antioche, une source, sinon digne de confiance, au moins directe et indépendante.

Le fragment conservé nous montre, au début, Corbaran et Arloin (c'est la forme provençale du nom français *Herluin*) assistant à la sortie des corps d'armée chrétiens. Comment il se fait qu'Arloin soit à ce poste au lieu de l'Amedelis du français et de quelques récits latins, c'est ce que nous apprend la *Conquista*, traduisant un passage de la *Canso* antérieur à notre fragment. Dans la *Canso* comme dans les autres versions (sauf Albert d'Aix), Arloin, qu'elle appelle *lo cortes drogoman* (v. 4), accompagne Pierre l'Ermite dans son message à Corbaran. Mais tandis que dans le français Herluin s'en va avec Pierre après avoir fait au Sarrasin une hautaine réplique, il n'en est pas ainsi dans le récit provençal inséré par la *Conquista* (l. II, ch. xcix) : Corbaran tire son épée et la brandit ³, et adresse de nouveau aux

1. Aux v. 160 et 697 est mentionné un *Buel lo caronhier*. Ce nom, dit P. Meyer, « semble indiquer que l'auteur a eu sous les yeux un texte latin qu'il n'a pas compris. En effet, on voit figurer, parmi les hommes de Boémond, un *Boello Carnotensis*. » Ce Bouel était frère de Foucher de Chartres (*Hist. occ.*, III, 241); il est donc probable qu'il était vraiment de Chartres. Mais c'est là un détail isolé et qui peut s'expliquer de plus d'une façon.

2. Il est cependant curieux que, tandis que la bataille eut lieu un lundi (Hagenmeyer, *Peter der Eremit*, p. 263), les deux poèmes soient d'accord pour la mettre un vendredi.

3. Ce trait est historique, ou du moins a fait partie du récit accepté au moment même de cette célèbre entrevue. Il se trouve dans la précieuse lettre

messagers des paroles insultantes, après quoi il les laisse partir; mais bientôt après il fait prier Arloin de revenir : « E Corvalan apartólo é lízolo prometer que tornase á él esa noche ó en la mañana é le contase las nuevas de la cibdad; ca, así como cuenta la historia, este Arloin era hombre de buen habla é bien enseñado en sur hablar é conocia él bien á los reyes de Oriente; é por eso le dijo Corvalan que tornase á él, por haber solaz con él. » Il est assez singulier de voir Arloin consentir, par pure complaisance, à jouer ce rôle.

Assurément c'est un beau trait épique que cette revue des troupes chrétiennes passée par le chef des ennemis assisté d'un homme qui les connaît à fond et le renseigne sur leur valeur, en sorte que le respect puis la crainte succèdent peu à peu, dans le cœur de l'orgueilleux Sarrasin, au dédain qu'il exprimait la veille : Homère et le Tasse ont des épisodes analogues, mais moins saisissants et moins intimement mêlés à l'action. Ce trait se trouve, déjà dans les récits contemporains, sous quatre formes différentes : la plus vraisemblable est sans doute celle de Raoul de Caen (p. 667), qui dit que Corbaran se fit renseigner par quelques prisonniers chrétiens qu'il ordonna de lui amener; Robert le Moine, qui ne trouvait rien de tel dans les *Gesta*, mais qui suivait sans doute ici une tradition orale, attribue, comme on l'a vu, ce rôle à un transfuge provençal que Corbaran fait ensuite décapiter; Raimond d'Aiguilhe, Foucher de Chartres et la chanson française mettent là leur Amedelis; enfin la *Canso* fait revenir Arloin auprès de Corbaran, ce qui n'est guère vraisemblable, mais ce qui est au moins tout à fait particulier.

Donc, sur chacun des corps d'armée qu'il voit sortir de la ville, Corbaran interroge « lo cortes drogoman », qui le renseigne plus ou moins longuement et chaque fois, en manière de conclusion, l'engage à renoncer à la guerre et à retourner dans son pays¹. Dans l'énumération et la description de ces corps, le poème provençal montre une remarquable fidélité à

d'Ansel de Ribémont, écrite quelques jours après (*Hist. occ.*, III, 893 : *evaginato gladio*), et a passé de là dans les *Gesta Francorum Hierusalem expugnantium* (p. 503).

1. Le rôle comique du Rouge Lion fait ici défaut; les trois Faüs et Bals (de *Femenia*), qui se tiennent près de Corbaran, sont des personnages muets.

l'histoire. Les trois témoignages absolument contemporains et dignes de foi que nous avons sur ce point, celui d'Ansel de Ribémont, celui de l'auteur des *Gesta* et celui de Raimond d'Aiguilhe, ne sont pas tout à fait d'accord. On peut cependant, avec la plus grande vraisemblance, conclure de leur rapprochement¹ qu'il y avait cinq « batailles » ou « échelles » : 1° Hugues le Grand et avec lui Robert de Flandre² ; 2° Godefroi de Bouillon ; 3° Robert de Normandie³ ; 4° l'évêque du Pui, commandant les Provençaux en l'absence de Raimond de Saint-Gilles⁴ ; 5° Tancre et Boémond⁵. Il est du moins absolument sûr que Hugues le Grand était en tête et que Boémond était le dernier, que l'évêque du Pui était vers la fin, et que Raimond de Saint-Gilles, d'ailleurs malade, était resté dans Antioche pour garder la ville et surveiller les Turcs de la citadelle⁶. La *Canso* nous présente exactement ce résultat de la comparaison critique des sources, si toutefois nous faisons abstraction d'une échelle qu'elle intercale avant la dernière et dont nous parlerons tout à l'heure. Elle nous donne : 1° Hugues le Grand, et avec lui Robert de Flandre ; 2° Godefroi de Bouillon ; 3° Robert de

1. M. de Sybel, p. 371, suit simplement les *Gesta*.

2. Raimond d'Aiguilhe donne à Robert de Flandre une échelle à part, ce qui porte à six le nombre total (de même Foucher de Chartres). Ansel le met, non avec Hugues, mais dans la seconde échelle, avec Robert de Normandie. Raoul de Caen, qui a tout embrouillé, le fait rester dans la ville, au lieu de Raimond de Saint-Gilles. Albert d'Aix (qui, en certains points, est d'accord avec la chanson française) ne donne pas moins de douze échelles ; son témoignage est à négliger.

3. La place de Godefroi n'est ainsi déterminée que par les *Gesta* ; Ansel, chose singulière, l'omet tout à fait ; Raimond d'Aiguilhe (suivi par Foucher) le place en quatrième ligne, Raoul de Caen en troisième. Le témoignage de la *Canso* est ici précieux.

4. Dans tous les textes (sauf Raoul de Caen qui ici ne compte pas) l'évêque est immédiatement avant les Normands de Sicile.

5. C'est là qu'est la plus grande divergence. Tancre a une échelle à part dans les *Gesta* (ce qui donne six échelles) et dans Ansel (ce qui n'en donne que cinq, à cause de l'omission de Godefroi). Raimond d'Aiguilhe ne le mentionne pas, non plus que notre *Canso* (ni Raoul de Caen).

6. Raoul de Caen (voy. ci-dessus, n. 2) est seul à contredire ce fait parfaitement attesté.

Normandie; 4° l'évêque du Pui avec les Provençaux¹; 5° Boémond². Le poème français, qui d'abord présente une liste assez exacte (Hugues, Robert de Flandre, Robert de Normandie, Godefroi, Tancre, Boémond), ajoute à ces six échelles : celle des vieillards, visiblement de pure invention³; celle des Dompmart et des Saint-Pol, chevaliers de Picardie, qui n'ont certainement jamais été mis au rang des grands chefs⁴; celle de l'évêque du Pui, qui avait été oubliée plus haut; celle de Pierre d'*Estaenor* (pour *Estaenois*) et de Rainard de *Tours* (pour *Toul*), qui commandent les Lorrains et Frisons, « gens de lor païs, » bien que ces troupes aient dû être et aient été en réalité sous les ordres de Godefroi⁵; enfin celle des clercs, celle des ribauds et celle des femmes, toutes trois visiblement ajoutées par un arrangeur (ce qui n'empêche pas que la petite scène citée plus haut, où la vue des dames enflamme le courage des barons, ne soit fort belle dans son genre).

Sur chacun des cinq corps d'armée qui se présentent l'un après l'autre, Arloin donne à Corbaran, non pas, comme Amédéis dans notre chanson française, des appréciations vagues et générales, mais des renseignements qui sont souvent d'une remarquable précision, et où les noms propres abondent : de ces noms, plusieurs sont attestés par d'autres sources; d'autres ne sont que là, mais la plupart, sinon tous⁶, sont strictement historiques. Voici d'abord Hugues le Grand, avec Robert le Frison, Dreu de Nesle, Ansel⁷ de Ribémont, et beaucoup

1. Cette laisse (iv) est, dans la forme actuelle, fort en désordre : voyez ci-dessous, p. 580.

2. Le texte provençal ne fait ici aucune mention de Tancre, que nous voyons subitement apparaître tout à la fin du fragment.

3. On peut croire que ces « vieillards barbés » sont une réminiscence, non de *Fierabras*, mais du poème dont *Fierabras* est un épisode amplifié : voy. *Rom.*, XVII, 33.

4. Albert d'Aix aussi connaît cette échelle.

5. Cette échelle se retrouve aussi chez Albert, mais les noms *Stadencis* et *Tul* y ont leur forme correcte. Il est bien probable que la forme bizarre du français, *Estaenor*, repose sur une mauvaise lecture de *Estaenois*.

6. Voyez les notes de P. Meyer sur plusieurs de ces noms.

7. Le texte porte *Anselm*, mais le vrai nom de ce personnage est *Ansel*.

d'autres¹ ; avec eux marchent Gaston de Béarn, les Basques, les Navarrais, les Toulousains, les Caourcins, les Foréziens, les Saintongeais, les Bordelais, les Limousins², les Auvergnats, les Angoumoisins, les Poitevins, les Bretons et les Angevins : c'est donc toute la France du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest ; on remarquera que la *Canso* ne sait encore rien des rapports de l'Anjou, du Poitou et de la Guienne avec la Normandie et l'Angleterre. — Ensuite arrive le duc Godefroi, aux coups terribles, accompagné des Allemands et des Brabançons. — Puis vient Robert de Normandie, frère du roi Henri³ et fils du bâtard qui conquiert l'Angleterre, conduisant des hommes armés de dards et de haches anglaises. — La quatrième échelle, que j'ai tout à l'heure attribuée à l'évêque du Pui, se présente en réalité ici dans une grande confusion, qui est d'ailleurs en partie imputable au copiste. On voit figurer en tête un duc de Bretagne qui est doublement impossible, d'abord parce qu'il n'y avait pas de duc de Bretagne au XI^e siècle, et qu'aucun comte de Bretagne n'assistait à la croisade⁴, ensuite parce que les Bretons ont déjà été mentionnés (laisse I) à leur vraie place⁵ et que dans cette échelle il n'y a que des méridionaux. Les vers 110 et 111 répètent le même hémistiche final, également inintelligible. On ne sait ce que c'est qu'un duc de Bomberc, etc. Autour de l'évêque du Pui, qui apparaît enfin, mais trop tard, sont mentionnés des Espagnols, Raimond Bérenger⁶, le comte de Saldaigne⁷, les chevaliers de Castille, de Burgos et de la *Tierra de*

1. Parmi ceux-là *Tencher de Conversana* ; la correction proposée par P. Meyer est inutile : il s'agit de Tancre de Conversana (province de Bari), le même, sans doute, qui est mentionné, une vingtaine d'années plus tard, par Orderic Vital (t. V, p. 36).

2. Le ms. porte la leçon inintelligible *e guarsi* ; je ne crois pas trop hardi de la corriger en *Lemosi* ; les Limousins doivent figurer ici, et on les retrouve plus loin (v. 677) à côté des Auvergnats.

3. Henri ne fut roi qu'en 1100, et il le fut au détriment de Robert ; ce renseignement ne saurait donc être absolument contemporain.

4. Le Conan de Bretagne est mentionné par Albert d'Aix et Baudri de Dol était bâtard d'un comte de Penthièvre (*Hist. Occ.* IV, 316, n. g.).

5. Ils reparaissent, avec le même entourage qu'à la laisse I, au v. 551.

6. « Aucun Raimond Bérenger n'a paru à la croisade » (P. Meyer).

7. J'interprète ainsi, plutôt que par « Cerdagne », le *Sardana* du texte

*Campos*¹. Les gens de cette échelle portent une lance miraculeuse qu'on ne peut toucher sans être paralysé ou frappé de folie : on voit que la chanson provençale ne connaît pas l'invention du poème français d'après laquelle c'était l'évêque lui-même qui portait la sainte lance. — En dernier lieu s'avance Boémond avec Richard du Principat, Robert Fils-Girard², et soixante comtes loyaux. — Après avoir nommé tous ces preux et avoir remontré à Corbaran la folie qu'il fait en essayant de résister à une telle armée, Arloin s'esquive et rejoint les siens; son rôle est fini.

Comme je l'ai dit plus haut, le poème provençal, avant la dernière échelle, en fait apparaître une qui lui est propre : c'est la forme qu'a prise dans cette version la légende du renfort céleste envoyé aux croisés. Dans tous les autres récits, l'armée blanche ne paraît qu'au milieu de l'action et pour en décider l'issue; ici les chevaliers blancs forment une « bataille » qui descend de la montagne en même temps que les autres batailles sortent de la ville³. Ils portent l'écharpe des pèlerins. Ce sont en effet tous les pèlerins qui ont été tués depuis le commencement de la guerre sainte, et qui, sous le commandement de saint Georges, saint Denis et saint André, ont obtenu de Dieu la permission de quitter le paradis pour venir au secours de leurs frères. Leurs chevaux sont blancs, leurs armures sont blanches, ils font flotter au vent de blanches enseignes, et leurs fers de lance brillent comme des flammes. Arloin, d'abord étonné à leur vue, devine ce qu'ils sont et le dit à Corbaran, que cette apparition inquiète; plus tard on les voit passer devant tous les autres (tandis qu'au début ils étaient derrière) et se

1. Je suis porté à traduire ainsi le mot *Campanba* du v. 117. La *Tierra de Campos* est l'ancien nom d'une partie de la Vieille Castille.

2. Il est appelé *lo bon gonfanonier* (v. 161), et il était le connétable de Boémond (voy. P. Meyer) : on voit que le poète est remarquablement informé.

3. C'est aussi sur les montagnes qu'apparaissent, dans les *Gesta* et dans la chanson française, les guerriers célestes avec leur grand étendard blanc et leurs enseignes blanches. On peut croire que quelque phénomène naturel donna lieu à l'imagination des chrétiens. Remarquez le grand vent et le tourbillon de poussière qui, d'après Bruno de Lucques (cité plus haut), accompagnèrent l'apparition des guerriers célestes.

diriger du côté de la mer, d'où ils doivent sans doute revenir pendant le combat (mais notre fragment ne va pas si loin). — Cette forme du récit miraculeux, assurément développée en France¹, est la plus belle et la plus profonde de toutes celles qui nous sont parvenues. Quoi de plus touchant, de plus poétique, de plus vraiment épique que cette fiction, par laquelle ceux qui, avant d'avoir terminé leur pieuse expédition, en ont déjà reçu le prix, quittent pour un temps le séjour des bienheureux et viennent aider ceux qui luttent encore, où l'Église triomphante redevient volontairement, dans un moment décisif, une partie de l'Église militante?

Revenons encore un instant sur nos pas pour signaler un détail qui se trouve au commencement du fragment. Après la sortie de la première échelle et le premier avertissement d'Arloin, Corbaran, encore inébranlé dans sa confiance, demande son merveilleux échiquier; on ne dit pas s'il entame la partie. Dans plusieurs des récits qui nous sont parvenus figure une partie d'échecs jouée par Corbaran, mais chacun la place à un moment différent. Les *Gesta* et les versions qui en dérivent l'ignorent absolument. Le français la fait jouer la veille de la bataille, et lui donne pour enjeu les têtes des chefs chrétiens, ce qui paraît une réminiscence à la fois affaiblie et exagérée du récit des autres versions. Celles-ci placent la partie au commencement de la bataille, et la font se poursuivre plus ou moins longtemps, suivant qu'elles veulent mettre plus ou moins en relief l'aveuglement et la présomption de Corbaran. Raimond d'Aiguilhe dit simplement : « Inter haec dux Turcorum Corbaras infra tentorium suum scaccis ludebat; et accepto nuntio quod Franci ad pugnam egrederentur, turbatus animo, quod propter spem haec audiebat, appellavit quemdam Turcum qui de Antiochia effugerat, nomine Mirdalis, etc. (p. 260). »

1. Saint André et surtout saint Denis sont ajoutés en France. Tout ce récit, bien que conservé seulement dans un poème provençal, doit avoir, comme, d'ailleurs, plus d'un autre trait de la *Canso*, une origine proprement française; c'est ce que marquent les vers suivants, adressés par Arloin à Corbaran à propos des chevaliers célestes :

« Reis, per aquest seratz vencutz e descofis,
Cant il escridaran la senie de Paris :
Monjoia! Deus aiuda! »

Déjà dans Foucher de Chartres ce trait s'accroît : c'est Amirdalis qui vient brusquement troubler l'insolente quiétude de Corbaran : « Confestim ad Corbaran properans intimavit ei, dicens : *Quid scaccis ludis?* etc. (p. 348). » Dans la chanson provençale, comme on l'a vu, Corbaran demande son échiquier quand les chrétiens sont déjà sortis de la ville ; mais il ne semble même pas commencer le jeu. Raoul de Caen, au contraire, le lui fait poursuivre assez longtemps :

Persarum satrapam scaccis operam dare fama est,
Gallica quum primus vexillifer extulit arma.
Ilico rumor adest exire ad praelia Francos :
Princeps nil motus ludum tractabat ut ante ;
Sed neque quum magni comitis vexilla Roberti
Surgere clamantur (proh ! quanta superbia !) surgit (p. 667).

L'arrogance de Corbaran était poussée beaucoup plus loin encore dans une chanson française que nous n'avons plus : il continuait sa partie jusqu'au milieu de la bataille, pendant qu'on tuait les siens autour de lui. L'auteur de la traduction rimée et amplifiée de Baudri de Dol critique vivement cette exagération de la chanson « que ne sai qui trova », et qui faisait concurrence à la sienne :

Mainte chose i fud mise qu'onques ne fud pensee,
Come de Corberan dont ele est chançonee,
Qui juout as eschès sur la coïlte feutree,
Et veoit sa maisnie gesir gule bace ;
Mais onques il ne autre ne mena tel podnee,
Si veist sa gent occire et point l'eüst amee,
Qu'onques talent li prist de giu ne de risee ¹.

On voit encore ici combien de formes multiples revêtirent de bonne heure les récits auxquels donnèrent lieu les prodigieux événements de la première croisade et surtout des deux siècles d'Antioche.

Dans notre chanson provençale, Corbaran, après le départ d'Arloin, se sent inquiet ². Il envoie un message (non nommé)

1. P. Meyer, *Arch. de l'Or. lat.*, II, 471. Il est évident que le rimeur ne vise pas notre chanson provençale, où la partie d'échecs n'est mentionnée qu'avant le commencement du combat et n'est même pas entamée.

2. Il se rappelle les « sorts », qui ne peuvent mentir, *e sa maître regina qui l'ac*

aux chrétiens pour proposer la bataille de trente contre trente (ce chiffre est propre au provençal) qu'il a refusée la veille; mais Robert de Normandie¹, aux applaudissements de toute l'armée, refuse maintenant. Corbaran convoque dans sa merveilleuse tente² les quarante-quatre rois qui sont sous ses ordres et ses féroces guerriers nègres : on se prépare à la bataille. L'évêque du Pui encourage les chrétiens : un vent se lève, qui les rafraîchit et les reconforte³.

C'est Robert de Flandre qui engage la bataille, en tuant le roi Balhzan; puis Hugues le Grand, Robert de Normandie, Godefroi de Bouillon, accomplissent plus de prouesses que n'en firent les douze pairs à Roncevaux. Après eux, les « trente compagnons », tous nommés, portent de rudes coups aux Sarrasins. Qui sont ces « trente compagnons » qui nous apparaissent soudain comme connus (v. 618), sans que le fragment les ait mentionnés jusque-là? Il n'est assurément pas téméraire de rapprocher ce chiffre de celui de trente combattants proposés la veille, d'après le poème provençal seulement, pour faire la bataille contre trente Sarrasins au lieu que les deux armées y prennent part tout entières. Il résulte de là que la *Canso* avait une scène correspondante à celle de la chanson française où l'on désigne Godefroi de Bouillon pour faire le combat singulier éventuel; seulement, au lieu d'un champion, les chrétiens en

mout essenbat); je lirais ainsi, avec M. Chabaneau, au v. 227 pour *montessers dat*. On voit que l'épisode des prédictions de Calabre (*Rom.*, XVII, 540) ne manquait pas au poète provençal.

1. Le texte porte *Robert lo Frances* (v. 245); le poème français donnant ce rôle à Robert de Normandie, il est indiqué de lire ici *lo Normant*.

2. Cette tente, dont la magnificence frappa évidemment beaucoup les croisés (voy. *Ch. d'Ant.*, VIII, 1001 ss.), est décrite aussi par Albert d'Aix, qui dit qu'elle pouvait contenir 2000 hommes (p. 428); notre auteur y en fait tenir 10000 et même 12000 en se serrant. Elle fut envoyée en trophée à Bari (*Hist. occ.*, III, 206).

3. D'après Baudri de Dol (p. 76), qui dit tenir ce détail de témoins oculaires, cette douce brise fut accompagnée d'une petite pluie, comme d'une rosée, *quae irroratos equos et equites ita laetificavit, ut equi tanquam exbilarati hinnire coeperunt*. Raimond d'Aiguilhe parle avec une notable exagération de cette pluie, *quo qui tactus est omni gratia et fortitudine et hostes contemnebat et quasi in deliciis regiis semper nutritus exsilibat* (p. 261).

choisissaient trente, et notre fragment nous a ici conservé leurs noms, qui ne sont pas sans intérêt ¹.

L'échelle de l'évêque du Pui arrive à son tour, avec don Gaston, Bérenger d'Espagne, le comte Pierre d'Aragon, Golfier de Las Tours ², et le brave Eral de Polignac : « c'est là que sont nos Limousins et Auvergnats » (v. 677 ³). Enfin se présente la dernière échelle, celle de Boémond, de Tancre et des autres ; mais au moment où le poète l'introduit, notre fragment s'arrête, et malheureusement la compilation espagnole, comme je l'ai déjà dit, n'a emprunté au provençal, pour cette partie du récit, que quelques-unes des strophes par lesquelles ce fragment débute ⁴.

VI

Revenons maintenant à cette compilation, et suivons les fils divers dont est tissée sa trame composite pour la partie du récit que nous venons d'étudier dans l'histoire, dans le poème français et dans la chanson provençale.

Le ch. LXXV du livre II est d'abord assez conforme au récit de Guillaume de Tyr (l. VI, c. 1) ; cependant il y ajoute des détails intéressants. Les croisés, d'après l'historien latin, ne songent à se garantir que du danger que leur fait courir le château, resté au pouvoir des Turcs ; d'après la *Conquista*, ils pensent aussi à celui qui pourrait leur venir du fort construit par Boémond pendant le siège et de l'autre fort extérieur qui occupe les abords du pont : il rasent l'un et garnissent l'autre de défenseurs. Nous apprenons en outre qu'ils donnaient au château le nom de *Mal Voisin* : ce trait, bien probablement authentique, vient, comme on l'a vu, du poème provençal.

Le ch. LXXVI contient deux récits divers et successifs du

1. Voyez les notes de P. Meyer. Signalons Aicart de Montmerle (cf. *Rom.*, XVII, 527) et le connétable Galon, qui figure aussi dans la chanson française (VIII, 1181), dans la lettre d'Ansel et dans Albert d'Aix.

2. Notons ici que ce personnage, sous le nom de *Joifroi de la Tour* (ou *de Tours*), figure aussi dans la chanson française parmi les combattants de cette journée (VIII, 1193).

3. Cf. ci-dessus, p. 580, n. 2.

4. Voyez cependant ci-dessous, p. 589-590.

passage de l'armée de Corbaran par le pays de Rohais (Edesse), et de sa vaine tentative pour s'emparer de cette ville. Le premier, où Dreu de Nesle joue un rôle, ne se trouve que là ; le second répond aux v. 1-55 du ch. vi du poème français ; mais il est plus détaillé et moins absurde : on y dit, non que l'évêque du Pui vint au secours de Baudouin assiégé dans Edesse, mais qu'il avait eu l'intention de le faire.

Le ch. LXXVII doit également remonter à une forme de la chanson française plus ancienne que celle que nous avons, et qui en certains points était très voisine de l'histoire : l'incendie ordonné par Boémond y est raconté comme dans les chroniqueurs ¹, mais il est allumé par les mains du roi des Tafurs (*Arlots*), ce qui indique un remaniement. L'escarmouche où périt Roger de Barneville (*Ch. d'Ant.* VII, 62-103) est ici tout autrement décrite ; Rotrou du Perche y joue un rôle. Le chapitre se termine par le récit d'un stratagème tenté par les Turcs pour enlever le fort du pont, et qui échoue grâce à la vigilance et au courage de Gaston de Béarn et de Guillaume de Montpellier : ce dernier morceau doit provenir de la chanson provençale.

Je passe sur les ch. LXXVIII-XCVII, qui contiennent pêle-mêle, comme les précédents, des éléments empruntés à des sources diverses, qu'il serait trop long d'analyser ; essentiellement ils répondent aux ch. III-XIV du l. VI de Guillaume de Tyr. — Le ch. xcvi est d'abord la traduction exacte du ch. xv de Guillaume, qui raconte comment on décida d'envoyer Pierre l'Ermite et Arloin (la *Conquista* adopte la forme provençale) à Corbaran ; la fin du chapitre, où est donné par avance le discours que les messagers doivent adresser à Corbaran, est propre à l'espagnol. — Le ch. xcix nous raconte le message : le compilateur suit d'abord Guillaume de Tyr ², puis emprunte à notre poème français la réponse de Corbaran et la fière réplique d'Arloin, et termine, comme nous l'avons dit plus haut, par un morceau tiré de la chanson provençale, le rappel d'Arloin par Corbaran et sa promesse de revenir le lendemain. — Le ch. c est intitulé : « *Cómo Corvalan é el rey*

1. Voyez ci-dessus, p. 563, 567.

2. Seulement il supprime ici le discours de Pierre, donné par avance au chapitre précédent.

Religion jugaban las cabezas de los altos hombres al ajedrez. » Le compilateur, on le voit, revient au poème français que nous possédons, et traduit fidèlement les v. 699-823 du chant VII. Nous avons étudié plus haut les formes diverses du trait légendaire de la partie d'échecs de Corbaran. — Les chapitres cxcvi, sauf quelques emprunts faits à Guillaume de Tyr, sont encore pris à notre chanson française : ils racontent la compétition entre Robert de Normandie et Godefroi de Bouillon, le retour des messagers, l'historiette de l'âne d'Everwin de Creil, l'envoi d'Amedelis à Antioche pour épier les croisés et son rapport à Corbaran. — Le ch. cxvii vient de Guillaume de Tyr. — Le ch. cxviii mêle dans le récit des préparatifs du combat quelques traits pris à la même source à d'autres qui proviennent des chansons française et provençale. Au reste, ce chapitre nous est arrivé en mauvais état. *Anselmo* (Ansel de Ribémont) devient, par suite d'une omission, frère du roi d'Angleterre ; on annonce dix batailles (*bazes*), et la neuvième manque, etc. — Le ch. cxix est une traduction exacte, quoique un peu prolixe¹, des laisses i-viii du chant VIII du poème français ; la laisse ix, qui contient les instances faites à Raimond pour qu'il consente à rester dans la ville, n'est pas traduite, l'ayant déjà été essentiellement au ch. cxviii. — Les ch. cx-cxiii répondent au ch. xxiii de Guillaume de Tyr, si ce n'est que le ch. cxii, traduction de la plus grande partie de la laisse française x, est intercalé.

Avec le ch. cxiv commence l'épisode, qui nous intéresse particulièrement, de la sortie successive des corps de l'armée chrétienne sous les yeux de Corbaran. Notre compilateur, qui avait sous les yeux la description du poème français et celle du poème provençal, n'a voulu perdre ni l'une ni l'autre, et il a pris le parti aussi simple qu'étrange de les couper en morceaux et de mettre ces morceaux bout à bout. A chaque « bataille » qui paraît, nous avons d'abord la question de Corbaran à Amedelis (Amagdelis), la réponse de celui-ci, les vanteries de Corbaran et les terreurs du Rouge Lion ; puis Corbaran interroge Arloin comme s'il ne savait rien encore, et nous avons la

1. Toutefois, il est probable que plus d'un des détails qui manquent dans le français et se trouvent dans l'espagnol figurait dans le texte du poème que le compilateur a eu sous les yeux ; cf. la note suivante.

réponse de celui-ci et le conseil par lequel il la termine régulièrement. On a pu juger, par les spécimens donnés ici, de la fidélité de la version espagnole pour le provençal : elle n'est pas moindre pour le français¹. Mais cette contamination ne pouvait ni partout réussir ni beaucoup se prolonger : déjà, comme on l'a vu, la liste des « échelles » n'est pas la même dans les deux poèmes, et ensuite, pour la description du combat, ils se séparent tout à fait. Le compilateur a pris le parti de suivre essentiellement la chanson française, en y ajustant tant bien que mal ce qui, dans la chanson provençale, ne la contredisait pas directement.

Vient donc d'abord Hugues le Grand (ch. cxiv). D'après le provençal, il a dans sa bataille Robert de Flandre ; celui-ci ayant une bataille à part dans le poème français, le compilateur omet, dans le discours d'Arloin, tout ce qui concerne le comte de Flandre, et saute du même coup une trentaine de vers, contenant des noms d'hommes et de peuples qui nous intéressent beaucoup, mais ne l'intéressaient pas.

Le ch. cxv répond tout entier à la laisse xi du français : Robert de Flandre en est le héros.

Le ch. cxvi, où il s'agit de Robert de Normandie, est composé : 1° de la laisse xii du français, avec une plaisanterie de Corbaran et une réplique d'Amedelis qui manquent dans le texte que nous avons ; 2° de la laisse iii du provençal.

Le ch. cxvii est consacré à Godefroi de Bouillon ; il répond à la laisse xvii du français et à la laisse ii du provençal : le compilateur a suivi l'ordre du français (voy. ci-dessus).

Le ch. cxviii est tout entier pris au français : il concerne Tancré, qui, dans le provençal, non seulement n'a pas de bataille à lui, mais n'est même pas mentionné ici, ce qui est sans doute une simple omission du copiste. L'espagnol a conservé les remarques échangées entre Corbaran, Amedelis et le Rouge Lion, qui manquent dans nos manuscrits du poème français.

Le ch. cxix, suivant toujours l'ordre du français, s'occupe

1. Et même, comme nous l'avons constaté plus haut et comme on va le voir en détail, elle nous a conservé un état du poème français plus ancien et plus complet que celui qui nous est parvenu.

de Boémond; la première partie est la laisse XVI du français (encore ici plus complète que dans notre texte); la seconde, la laisse VII du provençal.

Les ch. CXX, CXXI, CXXII, CXXIII, CXXIV, CXXV, CXXVI et CXXVII sont simplement la traduction des laisses XVI-XXII du français : on y voit défiler les vieillards, les Dompmart et Saint-Pol, l'évêque du Pui, Pierre « Dastanor » (ici l'espagnol a seul conservé le dialogue ordinaire entre Amedelis, Corbaran et le Rouge Lion), les clercs, les ribauds, enfin les dames. La revue est terminée dans le français; mais le compilateur, non sans goût, n'a pas voulu renoncer à la belle apparition, propre au provençal, de la bataille des chevaliers blancs, et il l'a amenée par cette addition de son crû, qui ouvre le ch. CXXVIII : « Corbaran d'Oliferne étant encore debout, car depuis qu'il avait vu la bataille des Tafurs il ne s'était pas rassis, regarda du côté de la mer, et vit des gens dont il s'émerveilla fort, car il les vit aussi blancs que la neige, et il demanda à Amagdelis s'il savait qui ils étaient, et celui-ci lui répondit qu'il connaissait tous les autres, mais que ceux-là il ne savait ce que c'était. Quand Corbaran entendit cela, il fit appeler Arloin, qui allait partir, et lui dit, etc. » Suivent les laisses V-VI du fragment provençal, que le compilateur a fait suivre (ch. CXXIV) de la laisse VIII, racontant le départ d'Arloin. En somme, des huit premières laisses du fragment, la IV^e seule, consacrée à la description peu claire de la « bataille » de l'évêque du Pui, n'est pas traduite plus ou moins complètement dans la compilation espagnole.

Les quarante-et-un chapitres suivants (CXXX-CLXX) sont essentiellement une traduction du poème français, avec quelques emprunts faits à Guillaume de Tyr (p. ex. ch. CXXX, CLXIV-CLXX¹). Ce n'est pas ici le lieu de comparer par le menu l'original et la version : je remarquerai seulement que le ch. CXXI et une partie du ch. CXXIII manquent dans le français tel que nous l'avons, mais sans doute par une simple déféctuosité de nos manuscrits. La chanson provençale n'est cependant pas tout à fait abandonnée; on la retrouve dans un

1. Remarquons en passant que dans le ch. CLXV se trouve une phrase qui est propre à la version française, et n'est pas dans le latin de Guillaume : *por que toda la cristiandad fue honrada, e maravrosamente el reino de Francia.*

aux « riches hommes »; ils font merveille, cette fois encore, dans la bataille; mais ils sont obligés enfin de céder au torrent des fuyards, qui se précipite en arrière, surtout depuis le moment où les « chevaliers blancs » ont fait leur apparition (ch. CLVIII).

Le ch. CLVII, peu important, raconte, ce que ne fait aucun historien, les combats livrés dans la ville par le comte de Toulouse contre les Turcs de « Mal Voisin »; ce nom, l'intérêt particulier témoigné au comte de Saint-Gilles et la place occupée par ce chapitre nous autorisent sans doute à le regarder comme emprunté à la chanson provençale.

Il me reste à rechercher si la suite de la compilation espagnole contient encore des traces du poème provençal perdu, et à présenter quelques observations sur la date, l'origine, l'étendue et la valeur de ce poème, d'après ce que nous pouvons maintenant en connaître.

GASTON PARIS.

(*La fin à un prochain cahier.*)

ment le grec ἀχομήτις, qu'on trouve en latin sous la forme *acometi*, *achimiti*, il est vrai avec une acception toute différente (voyez Du Cange, s. v. *Acoemiti*).

MÉLANGES

I.

LE SUFFIXE *ISE* = *ĪTIA*

Il a été établi¹ que le suffixe *-ītia* donne régulièrement *-eise*; cependant cette forme est extrêmement rare, tandis que *-ise* est très fréquent. Cette circonstance a engagé M. Mussafia à supposer l'existence d'un suffixe **-ītia* qui aurait été donné en latin vulgaire pour pendant à *-ītia*; M. G. Paris, au contraire, regarde *-ise* comme savant aussi bien que *-ice*. Il y a peut-être moyen d'arriver par une voie particulière à expliquer *-ise* comme le représentant populaire de *-ītia*. De même que les suffixes d'adjectifs masculins et féminins *-ę(n)sem*, **-ę(n)sa* sont devenus *-eis*, *-eise* dans *corteis*, *corteise*, et non moins régulièrement *-is*, *-ise* dans *marchis*, *marchise*, de même, suivant que le suffixe de noms abstraits *-ītia*, *-ętja* était ou non précédé d'une consonne palatale, il devait nécessairement se dédoubler en un suffixe *-eise* et un suffixe *-ise*. Ce dernier cas se trouve vérifié dans le dérivé *franch-ise*; le premier l'est dans *pro-eise*. Mais de bonne heure on perdit la conscience des conditions phonétiques particulières à chacun des doublets; on les employa indifféremment l'un pour l'autre, et on créa, de toutes pièces ou par substitution de suffixes, des mots comme *richeise*, *doelise*, *gentelise*. Les substantifs latins en *-ītia* et *-ītium* ayant fourni aux lettrés la désinence nouvelle *-ice*, l'usage semblable des suffixes *-ice* et *-ise* pour la formation de noms abstraits du féminin fit employer *-ise*, concurremment avec *-ice*, à former aussi bien des noms masculins tels que *juise* ou *sacrefise*.

Ernest MURET.

1. Voy. Rom., XVIII, 531, 551; cf. Literaturtbl., XI, 106.

II

A PROPOS D'ESTALER

Il est question du verbe *estaler* à deux reprises dans la *Romania*, 1889, p. 131-132; 472. M. Delboulle établit, p. 131-132, par des exemples clairs que le verbe *estaler* a le sens de « pisser » et *estal* le sens d' « urine ». Dans une note à l'article de M. Delboulle, M. Gaston Paris émet l'idée que *estaler*, au sens de *mingere*, paraît être le même qu'*estaler* « s'arrêter » : c'est, dit-il, originairement une façon voilée, décente, d'exprimer l'acte en question. P. 472, M. Gaston Paris apprend aux lecteurs que MM. Wulff à Lund, Morf à Berne, Nyrop à Copenhague lui ont écrit pour lui rappeler que le verbe *estaler*, au sens « d'uriner », en parlant du cheval (et, par plaisanterie, aussi de l'homme), sous les formes correspondantes (*stalten*, etc.), existe en allemand, en danois, en suédois, etc. *Estal* et *estaler* ont aussi leur correspondant en breton armoricain : *staot*, « urine, proprement des animaux, et par plaisanterie des hommes », dans le dialecte de Léon; ailleurs, en Cornouaille et dans une partie du vannetais, *stot* (= le léonard *staot*) a le sens d'urine, sans aucune distinction entre l'homme et les animaux¹. Sur *staot* on a formé un verbe *staota*. *Staot* remonte à une forme qui serait au x-xi^e siècle encore *stalt* ou *stald*. Le mot est certainement emprunté; il n'existe ni en gallois ni en cornique. Pour le gaélique, je ne connais qu'une forme douteuse du dictionnaire d'O'Reilly, *stalda*, « stale or warm drink »; emprunt évident, si le mot existe réellement, le gaélique ayant *t* pour *st* initial vieux celtique. Mais d'où le breton a-t-il tiré son *stalt*, *staot*? Ce ne peut-être du français *estal*; le mot que le breton a emprunté devait avoir une dentale après *l*.

Y a-t-il eu une forme française *estalt*, *estaut* dans ce sens? Le danois présente une forme *stald*, mais dans le sens d'étable. Il serait possible que les Bretons eussent emprunté une forme au-

1. M. Whitley Stokes a, le premier, rapproché le breton *staot* de l'anglais *stale* dans ses *Middle-breton hours*.

logue au IX^e ou au X^e siècle, époque où ils ont été en rapports très fréquents avec les pirates du nord. L'hypothèse de M. Gaston Paris identifiant *estaler* « uriner » et *estaler* « arrêter », et expliquant le premier sens par le second, a été émise à propos de l'anglais *stale* par Wedgwood, qui ne faisait que suivre d'ailleurs Schmeller : *stale* dans le sens d' « uriner » viendrait de l'habitude d'arrêter un cheval pour le laisser pisser (Skeat, *An etymological dictionary of the english language*). La solution est ingénieuse, mais ne s'impose pas. On trouve sous la même racine *stel*, *stal* dans les langues germaniques des sens fort différents. Comment concilier, par exemple, l'anglais *stale* « arrêter, uriner » avec *stale* « enlever, dérober » ? Dans ce dernier sens, l'anglais a un correspondant celtique dans l'irlandais *tellaim* « j'enlève, je dérobe ». (L'irlandais réduit le groupe indo-européen initial *st a t*). Je ferai enfin remarquer qu'il existe en français un mot digne d'attention : *estale* subst. fém., ayant le sens de *testicule* (Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*).

J. LOTH.

III

GORMOND ET HASTING

Que le roi Gormond, du poème désigné par M. G. Paris sous le titre du *Roi Louis*, ait réellement existé et ait été un des chefs normands les plus célèbres de la fin du IX^e siècle, c'est ce dont font foi les Annales contemporaines de saint Bertin et de Fulda. Les premières portent à la date de 882 : « Sigefrido etiam et *Vurmoni* illorumque complicitibus pluria milia argenti et auri..... dedit (Charles le Gros). » Les secondes à la même date : «cum eorum (les Normands) regibus, id est Sigefrido et Godefrido, principibus *Vurm* et Hals intus inclusis, occupavit. »

Peut-on aller plus loin ? MM. Lair¹ et Steenstrup² l'ont cru, et sont portés à identifier Gormond avec le fameux pirate

1. Ed. de Dudon, p. 44-45.

2. *Bulletin de la Soc. d'Antiq. de Normandie*, X, 213, Caen, 1882.

Hasting. Voici deux textes sur lesquels cette opinion peut s'appuyer; le premier est le passage suivant des *Modernorum regum actus*, composés peu après 1114 par Hugues de Fleuri : « Verum iste Alstagnus vulgo *Gurmundus* solet nominari¹. » Le second est tiré de la *Grande Chronique de Tours*, rédigée pendant le premier quart du XIII^e siècle : «cum Hastingo duce eorum qui *Gurmundus* a populo vocabatur². »

F. LOT.

IV

FRAGMENTS D'UN LAI INÉDIT D'ARNOUL GREBAN

MM. G. Paris et G. Raynaud citent, dans leur introduction au *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban¹, un curieux passage du *Champ fleury* de Geofroi Tory qui témoigne d'un vif enthousiasme pour l'auteur du grand drame chrétien. Après un éloge, où l'on remarque cette assertion singulière que Dante a « fait honorable mention dudict Arnoul Greban », Tory ajoute : « Et d'icelluy Arnoul ay veu en l'esglise des Bernardins de Paris ung tableau auquel il y a une oraison a la vierge Marie qui se commance *En protestant*, et les premieres lettres des versetz du dernier couplect contiennent son nom et surnom qui sont *Arnoldus Graban me.* »

Le hasard nous a fait découvrir l'oraison à laquelle le célèbre artiste fait allusion. Cette pièce nous a été en partie conservée dans un élégant manuscrit décrit au Catalogue Didot, vente de 1881, sous le n^o 27. Le poème a la forme d'un *lai* et devrait compter douze strophes : six de treize vers décasyllabiques et six de seize vers mêlés, de sept et de trois syllabes. Deux feuillets manquant au manuscrit, nous ne possédons plus que cinq strophes et le début d'une sixième; mais ces fragments contiennent tout ce qui peut nous intéresser : le commencement et la fin. Le début correspond bien à l'indication de Tory. Les vers, s'ils n'offrent pas toujours un sens très clair, sont du moins harmonieux et les rimes en sont riches. On peut être

1. *Mon. Germ., Script.* IX, 378.

2. Martene, *Amplissima collectio*, V, 969.

surpris de voir comparer la Vierge à Danaé (v. 136) ou à Médée (v. 138); mais, au xvii^e siècle même, les poètes des palinods se permettaient des comparaisons analogues.

Le point essentiel pour nous est l'acrostiche final. Bien que le copiste ait passé deux vers et qu'il en ait maladroitement estropié deux autres par l'addition d'un *o* initial, cet acrostiche se lit facilement. Il ne porte pas *Arnoldus Graban me*, mais *Artulfus Graban*¹. La lettre *m* qui commence les deux derniers vers paraît n'avoir aucune valeur particulière.

Nous donnons ci-après la pièce de Greban, dont M. Gustave Paulowski, bibliothécaire de M. Alfred Firmin-Didot, a bien voulu nous autoriser à prendre copie.

ORAISON DE LA VIERGE MARIE.

Fol. 13.

- I En protestant de la haulte excellence,
 Parfaict voulloir, parfonde preference
 De vous, royne, ou Dieu son seul filz mist,
 Et que mon sens ne ma povre eloquence
 Ne peult toucher a tel magnificence 5
 Ne que fœble œil soleil qui respendit,
 Se pour loer si mirable haultesse
 J'ose entreouvrir ma bouche pecheresse,
 Mere piteuse, il me soit pardonné;
 Car le tresor que vous est ordonné 10
 Vous est bien deu pour cause trescertaine :
 Par don de roy vous a esté donné
 Pour acquiter nostre nature humaine.
- II Quant tel haultesse remire,
 Moyen je ne s'y sçay eslire 15
 Fors de dire :
 Dame, excusez ma simplesse;
 Vous seulle servir desire,
 Et ne me puis mieulx instruire
 Que d'escripre 20
 Vostre excellente noblesse;
 Neantmoins, voyant vostre humblesse,

1. [Je ne puis croire que le *t* de *Artulfus* soit authentique; il est trop bien établi d'autre part que le poète s'appelait *Arnoul*. Il y a certainement une faute au vers 150; je proposerais : *Non instable*. — G. P.]

- Qui povres pecheurs relesse 20
 Ne les lesse,
 A vous louer je me tire : 25
 Mais, quant je voys la haultesse,
 Mon cueur s'esbahit et cesse.
 O princesse,
 Quel bouche y pourra suffire?
- III Qui suffira a dicter la vallue 30
 De vostre nom, mere de Dieu esleue,
 Qui est honneur de vraye eternité?
 Quel loz humain en vous se revallue?
 Croist vostre bien se mon cueur vous sallue,
 Temple de Dieu, arche de deité? 35
 Certes, nany, vierge tresbeneuree,
 Car vostre filz vous a tant cher amee
 Qu'a vous servir submeect tout humain gendre.
 Aussi ne puis digne louenge rendre
 Pour le parfaict de vostre exaulcement : 40
 Quant Dieu m'a fait de tous autres le mendre,
 Tost y fauldroit mon simple entendement.
- IV Lune plus que soleil clere,
 Quant ma fragile matere
 Considere, 45
 C'est ung bien fait moult deffait

- XI Tour de David, aux portes bien ferrees, 135 *Fol. 14*
 Gente Danetz qui de gouttes dorees
 Avez conceu Perseüs le hardy,
 Et vous, Medee, aux chançons decorees,
 Qui par moyens et raisons moderees
 Le beau Jason au choison actendi, 140
 O fin saphir, ne sçay que vous consplende :
 Sur vous vertu n'y a qui ne resplesnde,
 Et par vertu de conduict bien a point.
 Mais, pour monstrier que nature n'a point
 Pouoir sur vous, mais vous par dessus luy, 145

140 Ce vers est altéré; dans *choison* se cache sans doute *toison*.

Vous avez joint vierge et mere en ung point
Ou tout le sens de nature failly.

XII **A** vous donc, vierge honorable,
Royne trespitable,
Tousjours stable, 150
Vien m'oroison presenter.
La vie n'est moult doubtable,
Forment soudaine et muable,
Variable,
[**S**]..... 155
Grant fardeau s'eus a porter,
Raison me vient inciter
A compter :
Benoiste mere amiable.
[**A**]..... 160
Ne me lessez desmonter,
Mais monter
Mon ame en joye perdurable.

E. PICOT.

149 Ms. O royne — 159 Ms. O benoiste — 161 Ms. l. pas d.

COMPTES-RENDUS

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, t. XXXIII, 2^e partie, 1889, in-4^o.

La publication de l'important travail de M. Ernest Langlois, intitulé : *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome antérieurs au XVI^e siècle*, travail dont la *Romania* a longuement parlé (ci-dessus, p. 309-314), m'a fourni l'occasion de revoir des notes prises pendant mon séjour à Rome (1879-1881) sur quelques-uns des manuscrits décrits par M. Langlois et sur d'autres. J'extrais de ces notes ce qui peut servir utilement de supplément au travail de M. Langlois. On remarquera que les manuscrits dont il va être question se répartissent en trois classes : 1^o manuscrits du XVI^e siècle, que M. Langlois a négligés de parti pris, encore que son exclusion des œuvres du XVI^e siècle ne soit pas absolue, puisqu'il a parlé longuement de la chronique en vers de Guillaume Cretin (*Reg.* 63, 866, 1400)²; 2^o manuscrits antérieurs au XVI^e siècle, oubliés par mégarde (*Reg.* 736, 809, 971, 1689; *Ottob.* 719, 912, 3064)³; 3^o manuscrits antérieurs au XVI^e siècle, décrits par M. Langlois, mais donnant lieu à des observations complémentaires (*Reg.* 403, 752, 753, 754, 767, 820, 894, 1933). Dans tout cela il n'y a pas grand'chose d'important; mais le plaisir de glaner est un de ceux auxquels les philologues cèdent le plus volontiers, et j'espère qu'ils ne me sauront pas mauvais gré de leur offrir ces glanures.

1. Cet article sert de complément à ceux de MM. Paul Meyer et Emile Picot imprimés ci-dessus, p. 309-314.

2. Je ne parle bien entendu que des manuscrits que j'ai vus moi-même. Celui qui se proposerait de décrire tous les manuscrits français du XVI^e siècle, voire du XVII^e, aurait une tâche assez lourde.

3. Ces mss. ne sont pas les seuls que M. Langlois ait oubliés. Il y avait, en 1880, à l'Ecole française de Rome, des descriptions d'un certain nombre de mss. du Vatican faites par les *anciens*, en particulier par MM. Duchesne et Clédât; parmi ces descriptions se trouve celle du ms. *Reg.* 315, qui contient des prières et des poésies françaises du XV^e siècle. M. Langlois ne parle pas de ce manuscrit. On comprend, à la rigueur, qu'il ait négligé, comme étant plutôt un document d'archives qu'un manuscrit, le *Reg.* 1217.

REG. 63. — Ms. non décrit. Papier; in-8^o de 71 feuillets; reliure aux armes de Pie IX. Écriture de la première moitié du xv^e siècle. A appartenu à Alexandre Petau, qui a écrit au bas du premier feuillet : *Alexander Pauli filius Petauinus senator Parisiensis anno 1645*.

I. Fol. 1-32. *Traduction en vers de l'Éclésiaste*, sans titre, sans nom d'auteur. Début :

Tout ce grand monde et sa félicité
N'est autre cas que pure vanité.
Et qu'ainsi soit, quel fruit de tant de choses
Au monde rond souz le soleil encloses
Rapporte l'homme, encores qu'il travaille
Pour y trouver quelque chose qui vaille ?

Fin :

Et jugera les biens et les pechez,
Voire ceulx la qui semblent plus cachez.

II. Fol. 33-66. *Légende en vers de Pandore*, d'après Hésiode, sans titre, sans nom d'auteur. Prologue :

Voyez, lecteurs, ceste presente fable
Que notre muse, assez peu convenable
A stille haut, a par escript couchee :
Dedans verrez la cause au long touchee
Des grans courroux et vengences ameres
De Jupiter contre noz premiers peres...

Début :

Grand dieu Phebus, des poetes le pere,
Cher filz du Dieu qui les fouldre tempere,
.....descripre veulx la fable
Dont Hesiodé en sa douleur divine
A decouvert des femmes l'origine.

qui contient les comptes originaux, en français, de Raoul de Loupy¹, gouverneur du Dauphiné, de 1361 à 1369. Mais comment se fait-il que M. Langlois ne dise rien des mss. suivants, dont j'emprunte l'indication au précieux répertoire de La Porte du Theil, répertoire que M. Langlois signale dans sa préface, mais dont il ne paraît pas s'être servi ?

REG. 901. *Arbre des Batailles*, d'Honoré Bonnet.

REG. 921. *Chroniques de Saint-Denis*.

REG. 1341. *Ethiques d'Aristote*, traduction de Nicolas Oresme.

REG. 1480. *Métamorphoses d'Ovide*, en vers français, par Chrestien Legouais.

1. Ce compte a été publié, d'après un exemplaire complet conservé aux archives de l'Isère, par M. l'abbé C. U. Chevalier, en 1886. Il forme la quarantième livraison du *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*. — Régl.

Fin :

J'eusse bien peu pour mon livre augmenter
De vieulx aucteurs maint exemple adjouter,
Mais de chanter Caliope se lasse,
Et Apollo, qui m'a donné la grace
De commencer, sur le point presfini
Veult ce libret estre clos et fini.

III. Fol. 66^{vo}-71^{ro}. « *Lutz envoyé à une demoiselle.* » Début :

O lutz que j'ay aymé et maintenu
Et volontiers entre mes mains tenu,
Non comme ung corps sans ame et mouvement,
Mais ung esprit qui parle vivement...

Fin :

En accordant par les divins accords
D'elle et de moy ensemble cueur et corps.

REG. 403. — Ce ms. du *Miroir des Dames* a appartenu à Paul Petau. Au fol. 1 recto, on lit : *Le Miroir des Dames, M 21*. Ces mots sont de la main de Paul Petau, et la cote par une lettre et un chiffre se retrouve dans beaucoup de mss. de même provenance¹. Il a porté les anciens numéros 483 et 2101 : ce dernier est celui sous lequel il figure dans le catalogue de Montfaucon².

REG. 736. — Ms. non décrit. Parchemin, 0^m,341 × 0^m,246; xv^e siècle; 259 feuillets; 2 colonnes. On lit au bas du premier feuillet : *Alexander Pauli filius Petavii senator Parisiensis, anno 1650*. Aucune trace d'anciens numéros; mais on peut, avec certitude, y voir le n^o 688 de Montfaucon.

Traduction française de Quinte Curce, par Vasque de Lucena.

Les manuscrits de cette œuvre bien connue sont nombreux³. L'auteur était un Portugais, fixé en France, qui a dédié sa traduction au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Je ne vois pas qu'on ait parlé de lui jusqu'ici avec beaucoup de critique. Ferdinand Denis lui a consacré un article dans la *Biographie Didot*, article plein d'erreurs et d'invéraisemblances. Il l'appelle Vasco-Fernandez, comte de Lucena; le fait naître vers 1410 et nous le

1. M. Langlois a signalé dans sept mss. (*Reg.* 322, 608, 697, 867, 899, 964, 1933) la devise : *οὐκ ἀπὸ γῆς λίσσιν ἐπισημῶν*, mais sans dire que cette devise appartenait à Paul Petau. Elle se retrouve dans beaucoup d'autres, tant latins que grecs, mais P. Petau ne l'a pas inscrite régulièrement sur tous ses manuscrits.

2. M. Langlois avait promis (p. 2) de donner une table de concordance entre les numéros actuels et ceux de Montfaucon, mais je ne vois pas qu'il ait tenu sa promesse.

3. Voy. S. Dosson, *Etude sur Quinte Curce* (Paris, Hachette, 1887), p. 375-377, où le ms. *Reg.* 736 est indiqué d'après la *Rev. crit.*, 1880, 2^e sem., p. 75.

montre docteur en théologie dès 1433, et prononçant des discours politiques aux Cortes. Un docteur en théologie de 23 ans, à une époque où il fallait avoir au moins 25 ans pour être admis au premier degré du baccalauréat ! Qu'on me permette de signaler en passant un document authentique sur le premier traducteur français de Quinte-Curce. En 1454, parmi les *incipientes* de la Faculté des arts de l'Université de Paris, nous voyons figurer : *Valascus de Lucenna, Colimbriensis dyocesis, cujus bursa valet V sol*².

REG. 752. — *Chronique du héraut Berry*. Anc. cote : E 46. Correspond au n^o 775 de Montfaucon. A signaler les deux notes suivantes (chacune d'une écriture différente, contemporaine des événements) inscrites au feuillet 194 v^o.

« Le lundi (*blanc*) jour de juillet mil III^e III^{xx} et huit, entre six heures du matin et le mydy dudit jour, fut une rencontre a Saint Aulbin du Cormier en Bretagne entre les François et les Bretons, ou lesdits François obtindre (*sic*) et gagnèrent sur lesdits Bretons, qui y demourerent mors [tant] sur le champ que a la fuite jusques a une lieue pres de Rennes, de XI a XII^m du parti desdits Bretons, et y furent prins de leur parti mons^r le duc d'Orleans, chief, le prince d'Orengé et plusieurs autres, a petite perte desdits François, comme de L a LX hommes desdits François et non plus; de laquelle desconfiture fut faicte la paix entre le roy et le duc de Bretagne. »

« Le vendredi XXIII^e jour de fevrier mil v^e XXIII, le roy François, premier de ce nom, fut prins devant la ville de Paye (*sic*), aupres de la ville de Millain, en la duché de Millain, par les Espagnolz, et estoient cheffz desdits Espagnolz le visroy de Naples et mons^r de Bourbon, et avecques furent prins le roy de Navarre, le s^r de Flourenge et autres grans seigneurs, et des mortz furent tués le s^r de la Trymouille, le duc de Longueville. »

La signature du XVI^e siècle que M. Langlois signale au folio 195 v^o doit se lire : *Monsieur de Wyllequoec*, et non *Wylques*. Voici d'ailleurs sur cette famille deux notes qui se trouvent au même feuillet et qui n'ont pas été relevées :

« Le dimanche XI^e jour de septembre mil cinq cens et tr[e]ze, morut damoiselle Lorette de Lyons, ma mere, à l'heure de neuf heures du soir, et fut enterree a la saintmantiere (*sic*) de Chasteauthierrri nommé la Magdelaine, au dessus de ses feu pere et mere. »

« Le mardi XXVII^e jour d'avril mil cinq cens et onze, morut noble homme Guillaume Willecoq, en son vivant argentier de feu noble seigneur et prince mons^r Anthoine, bastard de Bourgogne, en son vivant seigneur de Chasteauthierrri, et receveur des aydes pour le roy nostre sire en l'election dudit Chasteauthierry, et estoit natif de Bethune. »

1. Voy. Thurot, *Org. de l'enseign. dans l'Université de Paris*, p. 138.

2. *Reg. des proc. de la nation de France* (Bibl. de la Sorbonne), fol. 184 v^o et s. L'année suivante, il figure parmi les *licenciandi* (fol. 204), puis parmi les *magistrandi* (fol. 204 v^o). — En 1449, nous voyons parmi les bacheliers : *Fernandus de Lucena, dioc. Colimbr.* (fol. 97). Ce doit être un frère aîné de Vasco; on le retrouve, en 1454, parmi les *licenciandi* et les *magistrandi* (fol. 189).

REG. 753. — *Journal d'un bourgeois de Paris sous Louis XI.*

Ce titre est impropre, et il n'y avait pas lieu de parler longuement du manuscrit. Il s'agit de la chronique de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture, qui a été publiée en 1878, d'après ce manuscrit même, par M. Fagniez, dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, tome IV.

REG. 754. — Ms. non décrit. Anc. cotes : C 49 et 2103. Ce dernier numéro est celui de Montfaucon. Papier : 0^m,30 × 0^m,22 ; écriture du com^e du xv^e siècle ; 29 feuillets (il y en avait primitivement 30 ; le 29^e manque). Signatures de propriétaires sur le feuillet de garde : 1^o JEHAN DE LA THOUYERE. *Avienn que voudra* ; 2^o PIERRE PERRENYOT demeurant a Courlon¹, bon compaignon.

Début : « S'ensuyvent les Cronicques de Grancey. Et premierement de Troie la grande... »

Fin : *De la copie de ce present livre.* Monsieur saint François luy estant a Romme fut envoyé du pape vers le roy de France pour quelque affert et donna la coppie de ce livre aux seigneurs de Grancey. »

« Les Cronicques de Grancey sont un recueil d'histoires fabuleuses à la plus grande gloire de la famille de Grancey², que l'on rattache au célèbre Girard de Roussillon.

REG. 767. — *Miroir historial de France.*

Lorsque j'ai vu ce ms. il portait le n^o 751 et n'était pas encore relié aux armes de Léon XIII. Anc. n^o 768. Je ne suis pas arrivé à en retrouver l'auteur, qui n'est sûrement pas Noël de Fribois. La citation suivante aidera peut-être à le faire connaître un jour :

(Fol. 11 r^o) « La loy salique est l'ancien et vray droit des François et est fondée pour la plus part sur le livre de Tullies qui se intitule *de Republica* et avecques ce en droit divin et humain, et par ce droit gouvernement les premiers roys de France la chose publique de leur royaume, et mesmement Charlemagne en son temps, oultre certains chapitres qu'il fist, dont mention est faite es drois. Et tant comme le royaume a esté gouverné par icelle loy salique ou droit des François, il a flory en paix, tranquillité et merveilleuses victoires sur les ennemis et adversaires d'icelluy, aussi en excellence de vertus et en augmentation et accroissement, et n'y avoit lors aucunes coustumes generaulx ou locaux dont tant de questions, debats et altereations se meuvent chascun jour, comme on le voit par experience. Et pour ce que feu maistre Geffroy Vassal, jadis archevesque de Vienne³, afferma a feu monseigneur l'arcevesque de Reims, en son vivant chancelier de France⁴, et a Xpistofle de Harecourt⁵ qu'il avoit veu et leu le livre de ladiete loy salique ou droit

1. Courlon, près de Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

2. Grancey-le-Château, chef-lieu de canton (Côte-d'Or).

3. Mort en 1444.

4. Regnaud de Chartres, mort en 1444.

5. Conseiller de Charles VII, mort en 1438.

des François ou monastere ou abbaye de Savigny en Poitou, leur entencion estoit de le faire translater pour le roy, et de ce me parlerent par plusieurs fois, et aussi fist depuis feu maistre Gerard Machet, jadis evesque de Castres et confesseur du roy nostre sire qui est ja present¹, qui semblablement disoit avoir veu icelluy livre en l'abbaye de Saint Remy de Reims². »

REG. 809. — Ms. non décrit. Anc. n° 537. Fin du xv^e siècle. Format in-8°. Papier; 67 feuillets. *Traité de blason*, anonyme, donnant les écussons des principaux seigneurs français et des dix-sept rois chrétiens. Parmi les écussons, celui de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, ce qui indique que l'œuvre doit dater du règne de Louis XI.

REG. 829. — *Chronique de Noel de Fribois*.

La chronique de Noel de Fribois n'est guère intéressante par elle-même. Ce que M. Langlois dit du ms. 829 suffit pour en donner une idée, et je renonce décidément à publier une étude spéciale dont j'avais depuis longtemps réuni les éléments et commencé la rédaction. Voici du moins les conclusions de cette étude.

Noel de Fribois a donné deux rédactions différentes de son travail : la première offerte à Charles VII, en 1459 ; la seconde offerte à Louis XI, peu de temps après son avènement.

La première rédaction se trouve non seulement dans le ms. *Reg.* 829, mais dans les mss. franç. 1233 et 5026 de la Bibl. Nat. où l'on ne s'est pas avisé de la chercher, parce qu'ils ne portent pas le nom de l'auteur, et probablement aussi dans un ms. de Genève. Le ms. 1233 est absolument identique à *Reg.* 829 ; le ms. 5026 ne contient pas les *additions*, et semble avoir été abrégé en quelques passages.

La seconde rédaction est contenue dans le ms. 4943 de la Bibl. nat., toujours sans nom d'auteur. C'est elle dont la transcription a été commencée en tête du ms. *Reg.* 725, puis interrompue brusquement au fol. 14.

Il y a beaucoup de différences de détail entre les deux rédactions. En général, la seconde est plus développée, mais elle omet fréquemment certaines *incidences* de la première. Les *Additions* ne figurent pas dans la seconde rédaction. Les quelques mentions postérieures à 1383 ajoutées par N. de Fribois et relatives à la folie de Charles VI, à la bataille de Nicopolis, aux enfants de Charles VII, aux exploits de Louis XI dauphin, sont dénuées de valeur historique.

Noel de Fribois est un esprit au dessous du médiocre, d'un patriotisme ardent, mais puéril, pour ne pas dire plus. Le seul nom des Anglais le met hors de lui ; on peut le lui pardonner, puisqu'il a été une des victimes de l'invasion anglaise, et on sourit avec indulgence en le voyant s'excuser en

1. Mort en 1448.

2. [Ce passage a déjà été cité en partie, par M. P. Meyer, dans la notice du ms. 276 du *Catologue des livres.... de M. le comte H. de S.* (Paris, 1869, Potier) ; cf. ci-dessus, p. 311. — *Réd.*]

ces termes à la fin d'une digression sur la loi salique : « Roy tres crestien et tres benyn, je vous supplie tres humblement qu'il vous plaise me pardonner, car toutes foiz que je suis en matiere qui touche les Anglois, je ne puis contenir ma plume que elle ne s'en acquitte aucunement ¹. » Mais que dire de cette réflexion, à l'année 1346 : « La bataille de Crecy fut en cel an : cy a tres bele matiere pour bien et notablement escrire contre celle nation d'Angleterre exasperant et perverse, mais le cronographe ou croniqueur du temps n'en a rien fait ² » ? N. de Fribois a manqué là une belle occasion de se taire.

Une dernière citation nous montrera que son goût littéraire est à la hauteur de l'intelligence de son patriotisme : « Le roy Charles le Quint fist la loy de succeder au royaume de France l'an 1375. Se c'estoit le bon plaisir du roy de la confermer, ce seroit tres bien fait et grant honneur au roy de la faire composer en forn e et stile plus elegant qu'elle n'est, gardee la substance de la premiere ou il appartendroit, car la composition d'icelle loy ou constitution monstre bien que alors n'avoit aucuns orateurs en France ³. »

REG. 866. — Ms. non décrit. Papier, 0^m, 31 × 0^m, 22, com^e du xv^e siècle : 274 feuillets; reliure en parchemin blanc aux armes de Pie IX, anc. cote : O 49. Correspond au n^o 783 de Montfaucon.

« *Le Franc Cyon de Noblesse* planté au jardrin des fleurs de liz, composé par etc. (*sic*) au nom tres illustre de mons^r le Daulphin de France. »

Cet ouvrage, dédié à François, fils de François I^{er}, en 1533, est divisé en trois livres : le premier contient une description du royaume de France; le deuxième, une histoire universelle, d'Adam à la prise de Troie; le troisième, la suite de cette histoire jusqu'en 1533. Le texte est surchargé d'additions et semble être un brouillon. L'œuvre n'a quelque intérêt que pour le règne de François I^{er}; les descriptions de cérémonies y abondent.

REG. 894, 2^e partie. *Traité de Jean de Montreuil sur les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France.*

L'œuvre contenue dans ce ms. est longuement étudiée dans une dissertation latine, publiée en 1883 et intitulée : *De Joannis de Monsterolio vita et operibus... thesism proponerat...* A. Thomas, p. 19-29 et 99.

REG. 971. — Ms. non décrit. C'est un Quinte-Curce latin, écrit en France, à la fin du xiii^e siècle. Il a porté les anc. numéros 281 et 385 (Montfaucon). Au feuillet 88 et dernier, au recto, 2^e colonne, se lisent, d'une écriture de la fin du xiv^e siècle, deux rondeaux ou fragments de rondeaux, placés là, à ce qu'il semble, comme exercices de plume, et très irrégulièrement coupés :

Si je ne voy prochainement
Ma dame qui j'aime si fort,
Autant me vaudroit estre mors (*sic*),

1. Ms. Reg. 829, fol. 53.

2. *Ibid.*, fol. 59.

3. *Ibid.*, fol. 62

Quant je perdroie entierement
 Mon bien, ma joie, mon desport,
 Si je ne voys etc.

Bien porroie dire vrainant
 Que Fortune me fait grant tort
 Et tropt (*sic*) crueusement m'i mort
 Si je ne vois etc.

Esperance si m[e] sostient ¹,
 S'ele ne fut, je fusse mor[t] ;
 [Et] liece si me m[ain]tient
 Esperance [etc.]
 Contre dongier qui me sur[vi]ent
 Et si me c[ondu]it a droit port
 Esper. etc.

REG. 1400. — Ms. non décrit. Parchemin, om, 16 × om, 117, XVII^e siècle, 19 feuillets, 12 lignes à la page; reliure du temps; bois recouvert de soie rose. Anc. cotes : V 28 et 2176. Ex libris, à l'intérieur du plat de la reliure, après le dernier feuillet : *Ce present livre appartient a bonneste homme P. de Rommery, et a cousté deux escus dix solz tout neuf.* P. DE ROMERY. Au fol. 19^{vo} : PETRUS DE ROMMERI, et devise : TOUT EN VNG MOT (variante, en feuillet de garde : TOUT A VNG MOT).

Christ, poème (434 vers), dédié à François I^{er}. Début :

Comme veneurs souvent s'esgareroient,
 Si n'avoient veu le cerf qu'ilz chaceroient,
 Et comme en vain l'archer de son arc traict
 Si merché n'a le but ou va son traict...
 Mais paravant, o François, tres chrestien
 Roy des Françoisz, souverain seigneur mien,
 Ne trouverez (vous supply) pas estrange
 Que CAROLI vostre humble serf vous range
 Par vers rithmez si sublime propos :
 Chanter vous veult du grand Christ le repoz
 Ou tous desirs bien ordonnez pretendent
 Comme a leur fin la ou tous aussy tendent.

nte moy (je te pry) quand te chante
 mon roy en te chantant j'enchante.

chets ont été enlevées par le couteau du rogneur,

L'auteur doit être Pierre Caroli, prieur de Sorbonne et ami de Calvin, dont les palinodies religieuses rendent la mémoire peu recommandable. Je n'ai vu nulle part indiqué comme étant de lui le poème inédit du Vatican.

REG. 1689. — Ms. non décrit. Parchemin, 0^m 36 × 0^m 24; milieu du xv^e siècle; 62 feuillets, 2 colonnes à la page, 39 lignes à la colonne. Initiales alternativement rouges et bleues. Miniature un peu effacée en tête de l'ouvrage. Lacune entre les feuillets 1 et 2.

Cy commence Boece de consolation :
Celui qui bien fait les buissons
Est digne d'avoir les moissons...

Cette traduction, faussement attribuée à Charles d'Orléans, se trouve dans beaucoup de mss. (voy. L. Delisle, *Anc. trad. franç. de la Consolation de Boèce*, dans *Inv. des mss. franç. de la Bibl. nat.*, t. II, p. 334). Il existe à Toulouse un ms. qui contient un passage où le traducteur donne son nom dans une sorte de rébus qui n'a pas encore été deviné. (Molinier, *Catalogue des mss. de Toulouse*, n^o 822.)

REG. 1933. — « C'est le manuscrit original d'un traité dans lequel Jean « Budé, conseiller du roi, audiençier de France, combat les prétentions des « rois d'Angleterre au trône de France. »

Il n'en va pas ainsi. Ce ms. vient de Jean Budé, en effet, puisqu'on lit à la fin, ainsi que le note M. Langlois : « Ce livre est a Jehan Bude, conseilhier du roy et audiençier de France. Fait le xx^e de décembre MCCCC III^{XX} VI. BUDE. » Mais il ne faut pas ponctuer comme M. Langlois, qui met une simple virgule après *fait* et rapporte ce mot à *livre*. L'ouvrage est anonyme, mais nous savons la date de sa composition (1464), car on lit au fol. 33 : « Depuis l'an mil iij^e xxviiij jusques a l'heure presente que l'en compte mil iiij^e Lxiiij. »

L'abbé Sallier l'a étudié d'après un ms. de la Bibl. nat. du xv^e siècle dont il ne donne pas la cote; il le date à tort de 1461. Il a été publié en 1507, ainsi que l'a indiqué M. Aug. Molinier dans son catalogue des mss. de la Mazarine, où l'on en trouve un ms. du xv^e siècle. La date de 1475 qu'a cru devoir adopter M. Molinier repose sur un malentendu. Moi-même, par distraction, j'ai dit 1463 au lieu de 1464 dans ma thèse sur Jean de Montreuil, p. 29.

OTTOBONI 719. — Ms. non décrit. Papier, 0^m 295 × 0^m 21, fin du xv^e siècle, 216 feuillets. Anc. cote : N[on] Pet[avianum] 1656. Correspond au n^o 165 du fonds de la reine Christine dans Montfaucon. Reliure parchemin aux armes de Pie IX.

I. (Fol. 1-101). Chronique latine de Martin de Troppau, continuée jusqu'à Jean XXII.

1. *Acad. des Inscript.*, t. XX, p. 459.

2. Il se trouve dans les mss. franç. 7144, 17979 et 23561, mais ces mss. sont des copies du xvii^e siècle.

II. (Fol. 102-216). Le *Rosier des guerres*, sans titre, débutant par les vers :

Le roy qui siet ou throne de justice...

Les derniers feuillets ont été enlevés. Le texte s'arrête à l'année 1444 : « Mais son fils aîné conte de Lommergne (*sic*) de paour d'estre pris s'en fuyst. »

OTTOB. 912. — Ms. non décrit. Parchemin, 0^m 30 × 0^m 256; deuxième moitié du XIV^e siècle; 105 feuillets à 2 colonnes, de 33 lignes à la colonne, plus deux feuillets préliminaires et un à la fin. Anc. cote H 45, anc. n^o 788 (c'est celui que donne Montfaucon). Belle miniature en tête représentant la création du monde.

(Fol. 1^{ro}) : « *Cy commencent les Croniques Martiniennes translatees en francois. Du commencement du monde, depuis que Dieu ot fait ciel et terre...* »

(Fol. 105 v^o, b) : « *Cy finent les Croniques Martiniennes translatees de latin en romans avecques la vie du noble roy Charlemaingne le Grant.* »

L'œuvre contenue dans ce ms., très différente des *Chroniques Martiniennes* imprimées au commencement du XVI^e siècle, se retrouve dans le ms fr. 1404 de la Bibl. nat. de Paris. Les éditeurs du tome XXI des *Historiens de France* ont publié des extraits de cette chronique, qui se termine en 1308. Ils ne connaissent que le ms. de la Bibl. nat., qu'ils disent avec raison très fautif. Le ms. du Vatican permet de corriger plus d'une bévue du ms. de la Bibl. nat., mais il est loin d'être lui-même absolument correct.

ORT. 3064. — Ms. non décrit. Recueil factice de pièces et manuscrits divers, papier et parchemin, relié aux armes de Pie IX; 0^m 305 × 0^m 21. Provenient de Philippe de Stosch.

Fol. 235-242. Fragment d'un manuscrit des *Fables de Marie de France*. Parchemin, 2 colonnes, 32 lignes à la page. Écriture du temps de Charles VI; rinceaux gracieux et miniature médiocre au premier feuillet. Initiales alternativement bleues et rouges, la première bleue sur fond d'or.

Ce sont les fables d'Ysopet moralisées.

Cilz qui scevent de la lecture...

Le texte s'arrête au vers *Et l'aigle fu amont volez* dans la fable de la *Chauve souris qui ne set lequel estre ou beste ou oiseau*.

Ce fragment a appartenu à Fauchet, qui a écrit en haut du premier feuillet : « Ce livre a esté composé par une Marie. »

A. THOMAS.

Le lai de l'Ombre, publié par Joseph BÉDIER. Fribourg, impr. et libr. de l'Œuvre de Saint-Paul, 1890, in-4^o, 59 p. ¹.

Le lai de l'*Ombre* est un des plus agréables spécimens de ce qu'on pourrait appeler la poésie de salon du XIII^e siècle, si le mot salon n'avait pas une allure trop moderne : c'est « chambres des dames » qu'il faudrait dire, et M. Bédier rappelle fort à propos le passage connu de Joinville où le souvenir lointain de ces « chambres » et des entretiens qu'on y avait apparait avec tant de grâce au milieu des horreurs du combat de la Massoure. On a spirituellement comparé notre lai à un proverbe de Musset², et l'on y retrouve, en effet, bien qu'avec une grande et naturelle infériorité, cette délicatesse un peu subtile de sentiment, cette fine analyse des mouvements inconscients de l'âme, cette importance suprême attachée à la conversation élégante, qui font le charme des œuvres légères de Marivaux et de ses successeurs. Toutefois la parité n'est pas absolue. Une dame reçoit très froidement les déclarations d'amour d'un chevalier pourtant fort sincèrement épris ; elle se sent ou croit se sentir mortellement offensée quand elle s'aperçoit que par une ruse de guerre il a passé à son doigt, sans qu'elle le vit, l'anneau qu'il portait au sien ; elle le rappelle pour lui rendre ce présent dont elle ne veut pas ; le chevalier, au désespoir, a une inspiration qui le sauve : il jette l'anneau dans le puits près duquel tous deux sont assis et l'offre à l'*Ombre* (c'est-à-dire, en ancien français, au reflet) de la dame qui se montre à la surface de l'eau, en lui disant que puisqu'elle n'en veut pas, il le donne à celle qu'après elle il aime le plus au monde. Ce « sen », cette « courtoisie », touchent si vivement la dame, qu'elle le regarde aussitôt avec des yeux « raverdis et esprenans », et lui avoue qu'elle n'a désormais rien à lui refuser. Comme le fait très finement voir M. Bédier, le chevalier doit cette conquête à ce qu'il a montré, par son ingénieuse conduite, qu'il possédait parfaitement la science de l'amour courtois : « Jamais, dit la dame, un homme n'a trouvé une plus belle courtoisie :

Or ne li doi ge ne ne puis
 Plus veer le don de m'amor...
 Onques hom si bien ne si bel
 Ne conquist amor par anel,
 Ne mieus ne doit avoir amie. »

Voilà qui distingue nettement le lai de l'*Ombre* de l'*Epreuve* ou du *Caprice* : ces œuvres si raffinées paraissent naturelles en regard du poème tout conventionnel du XIII^e siècle. Le lai de l'*Ombre* est avant tout un exemple et une leçon de stratégie amoureuse : après la manœuvre de l'amant, la dame ne

1. Extrait de l'*Index lectionum* de l'université de Fribourg ; voyez ci-dessus, p. 375.

2. M. Förster, dans l'article cité plus loin.

peut que se rendre. Aux auditeurs de tâcher de mettre à profit, en pareil cas, d'aussi précieuses indications.

Jehan Renart, l'auteur de ce petit poème, n'est pas partout aussi à son aise et aussi heureux que dans ses imitations de la conversation mondaine de son temps. Il s'est cru obligé, comme la plupart de ses contemporains, de débiter par un long prologue sur le devoir imposé à ceux qui ont du « sens » de le mettre en œuvre et de ne pas rester oiseux, sur la *vilenie* des critiques malveillantes, etc., qui est aussi fastidieux qu'obscur et ne prépare guère à ce qui va suivre. Ces insupportables débuts étaient de style dans les compositions de ce genre; il paraît que les chevaliers et les dames qui les écoutaient en attendaient la fin avec patience. Dans la suite, Jehan Renart nous fait aussi acheter par bien des longueurs, des banalités et des platitudes les quelques moments de véritable plaisir qu'il nous donne. Enfin, par un mélange fréquent, mais qui nous choque toujours, il ne peut s'empêcher de conclure par un détail inutilement indécent (v. 948-949) un récit qui était, comme tous ceux du même genre au moyen âge, immoral par la donnée même, mais qui s'était maintenu jusque-là dans un ton de bonne compagnie. Malgré cela, reconnaissons qu'il s'est bien tiré d'affaire, et qu'il n'a pas eu tort de se croire capable d'« employer son sens à bien dire » : il a tiré de son léger sujet tout ce qu'il pouvait donner.

Que penser de ce sujet lui-même? L'auteur l'a-t-il inventé, ou n'a-t-il fait que raconter une aventure vraie? Peut-être ni l'un ni l'autre; peut-être son histoire est-elle la déformation d'une idée bien plus simple, que nous retrouverions facilement et chez Marivaux et chez d'autres : un amant timide n'ose se déclarer, mais il parle à sa belle d'un amour qui le tourmente; elle veut savoir pour qui — et il lui propose alors de lui montrer celle qu'il aime : il la conduit près d'une fontaine ou d'un puits, lui dit de se pencher, et lui avoue que ce qu'elle voit dans l'eau est l'objet auquel il a donné son cœur (dans les variantes modernes, il lui offre de lui montrer le portrait de sa maîtresse, et ne lui donne qu'un miroir, où, en l'ouvrant, elle voit sa propre image). Il me semble que c'est cette donnée, déformée par la transmission orale¹, qui a formé le sujet de notre poème; ce qu'il raconte est bien plus compliqué, partant moins primitif.

Ce poème a eu du succès. Il nous est parvenu dans six manuscrits², d'après lesquels M. Bédier a établi son édition. Il les groupe en deux familles, y , comprenant t ($A B$) et C , et z , comprenant v ($D F$) et E . Ce groupement est justifié pour y par un certain nombre de fautes et l'omission de quatre vers indispensables dans $t C$; l'étroite parenté de AB est également incontestable. Je n'en dirai pas autant de la famille z ; elle me paraît assez douteuse, en ce

1. Cf. v. 390.

2. M. Gröber (*Zeitschr.* XIV, 271) en signale un septième (B. N. fr. 1553, f. 493), qu'il dit pareil à C . Fr. Michel, premier éditeur du lai, n'en avait connu que trois; Jubinal en avait imprimé un quatrième.

sens que si *D F* forment réellement un groupe, *v*, il ne me semble pas démontré que *E* appartienne avec *v* à une même famille. M. Bédier cite cinq cas dans lesquels « *D, E, F* sont réunis par la communauté de l'erreur ». Au premier, v. 27, la faute de *v E* a pu être commise par deux scribes indépendants (il y a plus d'un autre cas où la pensée un peu subtile de l'auteur n'a pas été comprise par les copistes). Au v. 274, *l C* donnent : *Il ont le premier baile outré, v E un nouvel baile* : « Aux vers précédents, dit M. B., nos chevaliers sont en rase campagne, et il n'est point parlé d'une première enceinte franchie ; le texte de *ABC* est donc préférable. » Mais *un nouvel baile* veut dire « une enceinte neuve », et non « une seconde enceinte », et à la leçon d'y on peut objecter que si on mentionne un *premier* baile, il faudrait qu'on en mentionnât plus tard un second. — Au v. 431, il est difficile d'établir la bonne leçon, mais en tout cas *E* se sépare de *v*. — Au v. 677, y donne : *La dame qui en grant destrece estoit sor son cors defendant, v E : et sor li defendant*. « Il faut évidemment préférer y, » dit M. B.; mais non : et me semble nécessaire, et *sor li* (= *soi*) *defendant* équivaut à *sor son cors d*. — Enfin au v. 583 la leçon de *v E*, *Pour quoi il se depart ensis (: pensis)*, qui donne une rime riche, est certainement la bonne, et celle de y, *Por qu'il s'en est ainsi parti*, est une faute, car l'auteur ne fait pas rimer *s* avec *z*. Il est vrai que M. Bédier lui attribue cette rime, et en fait même un caractère de son dialecte, mais je ne puis partager son avis ; il cite en preuve, outre cet exemple même, *pris* (*prehensum*) et *pris* (*pretium*), mais ce dernier mot a toujours une *s* comme le premier (voy. *Rom.*, XVIII, 530); *samis* rime avec *mis*, mais la forme *samis* est fréquente, et je ne me rappelle pas avoir rencontré *sami*; *sami* ou *samit* serait seul régulier, *samis*, *samin*, offrent des finales de fantaisie, comme il est arrivé souvent pour des mots d'emprunt ; M. Bédier ajoute un « etc. » que je ne puis accepter, car les 51 paires de rimes en *s*, les 26 paires de rimes en *z* que nous présente encore le poème sont pures de tout mélange¹. Il résulte de ces remarques que bien probablement le lai de l'*Ombre* nous est conservé non par deux, mais par trois familles, *y, v, E*, et que par conséquent l'original commun se reconstitue, à coup sûr, par l'accord de *y* ou de *v* ensemble ou avec *E*.

Cela semblerait devoir changer sensiblement la constitution du texte, mais il n'en est rien. M. Bédier, qui cite beaucoup de passages dans lesquels « les groupes *ABC, DEF* se forment sans qu'il soit possible de décider de quel côté est la faute », a préféré dans presque tous ces cas, guidé par un juste instinct, la leçon de *DEF*, c'est-à-dire de *v + E*, à celle d'y. Je ne vois que quelques cas où il n'en ait pas agi de la sorte². V. 555, la variante est bien légère : *s'il n'a*, de *vE*, doit remplacer *se n'a*. V. 613, *E* a *Je voi ci*, *D Ju*

1. Puis puteum 688, 921 a une *s* et non un *z*, comme dans beaucoup de textes; *Tristans* 185, 457, a également une *s*.

2. Le renvoi au v. 147 est inexact : *DF* seuls donnent *la, E a le*, d'accord avec *y*.

vo je, *F Voi je dont*, *y Ne voi je*; toutes ces leçons sont acceptables : M. B. a préféré la dernière; j'aurais plutôt admis *Ja voi je*.

Le v. 607 seul présente une véritable difficulté, dont M. B. ne parle pas, bien qu'elle existe dans son système aussi bien que dans le mien (en outre une faute d'impression dans ses variantes lui a fait attribuer à B la leçon de D). Voici le cas : *y* donne (avec des variantes insignifiantes) : *Tos li sans jusqu'el doit manel Et jusqu'el pié li esfui*; *E* et *F* ont au second vers : *De son pié li escavui* : cette leçon paraît préférable, car il est bizarre de voir, dans le texte d'*y* (adopté par M. B.), le sang de la dame se porter à la fois à l'extrémité de sa main et de son pied; en outre, le verbe *esfuïr* ou plutôt *effuïr*, très rare, ne se rencontre qu'au sens transitif. Mais la difficulté vient de la leçon de *D*, qui est ainsi conçue : *Tous li sans jusques el cervel Et jusques as pies est el vis*; cela n'a ni sens ni rime, mais le commencement du v. 607 semble concorder avec *y* contre *EF*, ce qui ne s'explique ni si on regarde *v* (*DF*) comme formant famille avec *E* contre *y*, ni si on regarde *v* et *E* comme constituant en face d'*y* deux familles indépendantes. A mon avis, on peut regarder la coïncidence comme fortuite; la leçon de *D* a été sans doute altérée par plus d'un scribe, et l'un d'eux a repris, comme l'avait fait celui d'*y*, le *jusque* du v. 606 pour le faire entrer dans le v. 607. — Au reste, il est assez probable, comme nous le verrons, que nos trois familles remontent à une copie qui avait déjà quelques fautes, et il ne nous est d'ordinaire possible de restituer que cette copie.

Voici quelques menues observations sur le texte, qui est établi avec une parfaite intelligence et une très bonne connaissance de la langue¹. V. 45 ss. : *On dit : qui bien nage bien rime. Qui de haute mer vient a rive, Qui a port de bien dire arive, Plus l'en present et roi et conte*. Tous les mss. donnent *qui* au v. 43, et *y* est seul à donner *et* après *nage*; il faut cependant, si je ne me trompe, adopter cet *et*, lire *que*, et changer la ponctuation : *On dit que bien nage et bien rime Qui de haute mer vient a rive : Qui a port de bien dire arive, Plus l'en present et roi et conte*. — V. 237, suppr. la virgule après *chastel*. — V. 244 « *Hé! taire!* » n'est pas possible dans l'usage du moyen âge, et n'est dans aucun manuscrit : *t a becaïre, Codaïre, Faaire, Eacere, Darrière*; la rime exige *-aire*; la leçon indiquée par la comparaison semble être : *A! caire*. Fr. Michel et M. Godefroy ont vu dans *caire* une exclamation (un « juron », dit ce dernier), et je crois qu'ils ont raison, bien que je n'aie retrouvé le mot nulle part ailleurs; on peut sans doute le rapprocher de *chiere* en ces deux passages de *Richeut* : *Charmeç li chiere par la vanche* (v. 115) et *Volantiers, chiere* (v. 287), et peut-être de *chieles* ou *chaeles*; dans ce cas *caire* serait une forme dialectale très accusée, et attestée par la rime; mais des expressions de ce genre ont pu

1. J'efface de ma liste diverses remarques que j'avais faites et que M. Förster (*Literaturbl.* 1890, c.) ou M. Suchier (*Zeitschr.* XIV, 244) ont imprimées avant moi; je note quelques points où je me trouve en désaccord avec ces critiques.

passer d'une région à une autre. — V. 268, fermer les guillemets — Au v. 298, M. B. a imprimé *coule*, mais à lerrata il a corrigé *cote*, à tort suivant moi; il s'agit bien d'une culcita. — Au v. 323, *A E F* donnent *Que, B C D Or*; on peut donc choisir à son gré: j'aurais préféré *Que*. — Je supprimerais la virgule aux v. 484 et 488, et j'en mettrais une après *dame* au v. 489. — V. 494, lire avec *E F* *mout prodome*. — V. 577, point au lieu de virgule. — V. 585, *si* plutôt que *s'i*. — Je transporterais le ? du v. 622 au v. 625. — V. 660, 669, 676, 697, 781, 819, supprimer les virgules. — V. 698-703, le sens irait mieux si on lisait *Et*, au v. 700, au lieu de *Se*, en mettant un ? au v. 699 et une virgule au v. 703: tous les mss. paraissent avoir *Se*, mais c'est peut-être une faute de leur original commun. — V. 706 *que il le doit estre* est la leçon de *E* (et non de *D* comme une faute d'impression le fait dire), *s'il le devoit estre* celle de *v*; par conséquent la leçon *il*, meilleure que *je* de *y*, est aussi « plus autorisée ». — V. 791 j'aimerais mieux *ma seürté* que *m'aseürté*. — Au v. 876 je ne comprends pas comment l'éditeur a constitué son texte: cinq manuscrits commencent le vers par *Mais il*, et il a adopté *Ainz* (sans *il*) qui est seulement dans *D*; de même *après*, qui ne donne pas un bon sens, est seulement dans *D*; il faut sans doute lire: *Mais il fist un mout greignor sen*.

M. Bédier détermine la date du poème, avec grande vraisemblance, aux alentours de 1240; quant à son appréciation sur le dialecte dans lequel il est écrit, elle est sujette à plus de contestation, et a déjà été contestée. Sans entrer dans une discussion qui n'aboutirait pas à des résultats bien précis, je me bornerai à rappeler que la confusion de *s* et de *z* n'existe pas dans le lai, et à faire remarquer que les formes *trovissés*, *gabissés* appartiennent non « au domaine du Nord-Est », mais à toute la langue d'oïl jusqu'au xvii^e siècle. Certains traits paraissent bien d'ailleurs indiquer la région picarde, et il suffit de regarder Jehan Renart comme écrivant aux environs de Vermandois, de l'Ile de France et de la Champagne pour s'expliquer le mélange de formes qu'a relevé l'éditeur. Considérant avec juste raison le fond de la langue du poème comme « francien », M. B. a, autant qu'il l'a pu, rapproché de ce type les formes de son édition. Il a donné ainsi un texte qui se lit avec facilité, mais on peut critiquer certains détails de l'exécution. Par exemple le poète fait rimer cinq fois *sen*, *sens* avec *suen*, *suens*; l'éditeur n'aurait pas dû, contre les mss., imprimer *sien*, *siens*, d'autant que *sien* ne se trouve jamais en rime avec *bien*, *rien*, qui terminent plus d'un vers¹. Les rimes comme *oïseus ceus*, *angoïseus seus*, etc., relevées par lui, montrent que *o* fermé libre était pour l'auteur *eu* (comme en français moderne, sauf que cet *eu* formait encore une diphtongue), et en effet nous ne trouvons pas *o* fermé libre en rime avec *o* fermé entravé². Dès lors pourquoi l'éditeur écrit-il par *eu* *angoïseus*, *preus*,

1. Au contraire, naturellement, *miens* rime avec *riens* (v. 517).

2. Voici les rimes en *o* entravé (fr. mod. *ou*): *cort* (currit) *cort* (cortem) 291, 709, *for sefor* 591, *vos estros* 735, et en *o* libre (fr. mod. *eu*): *pior honor* 501, *honore ore* 496, *pleure seure* 551. Il est à noter qu'*amor* rime avec *error*

preu, etc., mais par *o pior* et *honor* (v. 401-502)? pourquoi surtout écrit-il, avec toute raison, *pleure* et *seure* (v. 551), mais *honore* et *ore* (v. 501)? Ces sortes de restitutions sont fort délicates, et on a beau y apporter un grand soin, on y laisse presque toujours des inconséquences. Mais il faut reconnaître en principe qu'elles s'imposent du moment qu'on donne une édition critique d'après plusieurs manuscrits, et dans l'espèce que celle de M. Bédier est en général fort satisfaisante¹.

Le texte de Jehan Renart n'est pas toujours aisé à comprendre. L'éditeur y a joint des notes discrètes et judicieuses qui en facilitent la jouissance. On les aurait peut-être désirées un peu plus abondantes; mais M. Bédier nous avertit qu'il a dû préparer et terminer son édition très rapidement. Les v. 14-15 sont ainsi conçus : *Et s'aucuns fons sa langue en sache Par derriere, tout ce li doit*; il n'aurait pas été inutile de traduire; je comprends ainsi : « Si quelque fou en (= à cause de cela) tire sa langue par derrière, il ne fait que ce qui convient à sa nature². » — V. 82-83 : *Mais as armes autre que tel Le trovast on, que je ne di*; M. Bédier traduit : « On le trouverait aux armes autre que tel que je dis. » Il entend sans doute « autre que tel que je viens de dire qu'il était à l'hôtel »; mais le *ne* est alors inexplicable. Peut-être faut-il comprendre : « différent de tel que je nomme pas. » — V. 384 ss., dans la locution, d'ailleurs peu claire, *traire la penne par l'ueil*, *penne* signifie sûrement « plume » et non « pièce d'étoffe ». — V. 460 ss. : *A ce ai torné men afaire Que, se je n'ai merci anuit, Jamais ne cuit que il m'anuit Nule, quant g'istrai de cesti*. L'éditeur a été embarrassé par ce passage, parce qu'il a rapporté *anuit* à *anoier*, tandis que c'est le subj. *d'anoitier* : « Si je n'ai de vous merci cette nuit, je ne crois pas qu'après cette nuit il s'en lève (il en *anuite*) aucune pour moi (c'est-à-dire : j'en mourrai) ». — V. 726 : *Il n'est encor preu en la nace* : « Il n'y a encore rien d'attrapé (proprement il n'y a encore aucun profit) dans la masse. » C'est bien difficile à admettre pour plus d'une raison, et entre autres parce que *nasse* ne peut guère rimer avec *grace* (M. B. écrit *nace* contre l'étymologie). Le vers tel

287, *demor* 925, *amors* avec *aillors* 955 : le poète ne distinguait donc pas *amor* des mots en *-eur*; c'est un fait dont on a des exemples encore au xv^e siècle (cf. *Rom.*, X, 44).

1. Je ne vois pas pourquoi M. B., contrairement à l'usage inauguré par Bartsch et aujourd'hui généralement admis, écrit *aura*, *saura* et non *avra*, *savra*; la valeur *v*, au xiii^e siècle, n'est pas douteuse. Il imprime *fas* (v. 766) et même *las* (plutôt *faz*, *laz*), mais ailleurs *fais* (v. 52). La rime avec *vermeus* (ou mieux *vermeuz*) appellerait *meuz* et non *mieus*. *Non* est mieux écrit que *nom* (v. 858). J'imprimerais volontiers *a tant, puis que*.

2. Cette locution, *tout ce li doit* = « cela lui appartient de droit », est à vrai dire singulière; elle diffère sensiblement de celles qu'a rassemblées M. E. Weber dans sa dissertation sur l'usage de *devoir*, etc. (Berlin, 1879). M. Förster a proposé de ces vers une tout autre explication, fondée sur la leçon de *t* seul; mais il faudrait bouleverser toute la classification des manuscrits.

3. MM. Förster et Suchier ont proposé de ce passage des explications dans lesquelles ils n'ont pas reconnu à *anuit* le sens que je lui donne.

qu'il le donne n'est que dans *t*; *C* porte : *Mais il n'en est pas bien aïsse*, *E* *Il n'est avoir preu en la trace*, *D* *Mais n'est encore preu a ce*, *F* *Mais il n'est pas encore a ce*. C'est cette dernière leçon qui est la bonne, en y introduisant le *preu* de *t E D* : *Mais il n'est encor preu a ce* [*Por quoi il se doit esjoir*]. On a ici un exemple de cette forme fréquente de vers qu'a étudiée M. Tobler (*Le Vers français*, p. 166); les copistes, sauf celui de *v*, n'y ont rien compris et ont modifié chacun à sa façon. — Au v. 796, *O vos estes mout plus que sire*, je pense que *sire* veut dire simplement « seigneur », et non « mari ». — V. 815, la locution *chanter de Bernart* aurait bien mérité une note. — Le poème se termine par ces deux vers, dont le second est singulier : *Ici fenist li lais de l'Ombre; Contés, vous qui savés de nombre*. Est-ce une formule usitée en terminant les contes, et qui joue sur les deux sens du verbe *conten*? Je ne l'ai pas rencontrée ailleurs.

M. Bédier avait déjà montré, notamment dans l'article sur *Fierabras* que nous avons publié ici, la finesse et la pénétration de sa critique littéraire; on retrouve ces qualités dans les pages tout à fait charmantes qui servent d'introduction au *Lai de l'Ombre*. Dans la suite de son travail, il prouve qu'il est aussi un éditeur attentif, un grammairien consciencieux et instruit. On est en droit d'attendre, dans les ouvrages qu'il nous donnera, notamment dans la grande étude qu'il prépare sur les fableaux, l'alliance rare et féconde de l'originalité et de la méthode, de l'érudition et du goût.

G. PARIS.

PERIODIQUES

I. — REVUE DES LANGUES ROMANES, 4^e série, t. III, avril-juin 1889. — P. 157. C. de Lollis, *Appunti dai mss. provenzali vaticani*. Examen détaillé du chansonnier du Vatican 3207, qui du reste va être publié par l'Académie des *Lincci* et dont M. de Lollis avait déjà eu occasion de s'occuper en réfutant certaines hypothèses proposées par M. Pakscher au sujet de ce même ms. (voy. *Rom.* XVIII, 183). Remarques intéressantes sur les échanges de *Coblas*. Ce ms. est celui qui renferme le recueil de spécimens poétiques dont Bartsch a donné un extrait, dans sa *Chrestomathie provençale*, sous le titre, assez peu approprié, de « Traité de poétique ». M. de L. considère ingénieusement, sinon avec une parfaite justesse, ce recueil comme une sorte d'*ars dictaminis* provençal. Il en publie la partie que Bartsch n'avait pas donnée. Mais il ne fallait pas dire que cette partie était inédite, car M. Monaci l'a reproduite en héliotypie dans ses *Fac-simili di antichi manoscritti*, planches 3 et 4. — P. 194. Ch. Revillout, *Un problème de chronologie littéraire et philologique*. Il est question, sous ce titre un peu vague, des dialogues de Fénelon sur l'éloquence, sujet qui ne nous concerne pas. — P. 217. Georges Reynaud, *Elucidarium*; version provençale de l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun, transcrite d'après un ms. du xv^e siècle conservé à Carpentras. L'éditeur aurait dû donner des renvois précis au texte latin, au moins lorsqu'il cite ce texte en note, et mieux encore d'une façon continue et régulière. Il est extrêmement incommode de se référer de la version, telle qu'elle est ici publiée, à l'original. — P. 251. Durand (de Gros), *Notes de philologie rouergate*. Quelques remarques utiles sur les domaines respectifs de *ca* et de *cha*; conteste vainement l'opinion de Diez sur l'*b* espagnol venant de *j*. Curieux exemples de formations analogiques très récentes, nées du rapprochement de faits essentiellement différents. — P. 287. Puitspelu, *Lyonnais URINA*, *salamandre*; le mot *urina* viendrait de *halbran*, sorte de canard, en passant par *alabrena* et *lourina*. — P. 288. Le même, *Le haneton dans les dialectes modernes*. — Bibliographie, *Chastel d'amors*, p. p. A. Thomas, dans les *Annales du Midi* (Chabaneau). — P. 295. Bulletin bibliographique. — P. 300. Périodiques. A propos du compte rendu de l'article de M. Stimming sur le roman de *Jaufre* (*Zeitschr. f. rom. Phil.* XI, 323), je dois dire que, contrairement aux conclusions de cet article, je m'en tiens à l'opinion traditionnelle selon laquelle les derniers vers indiquent que le poème a été fait par deux auteurs et non pas, comme le soutient M. Stimming, par un seul. L'in-

terprétation nouvelle est forcée, et les arguments par lesquels M. Stimming essaye de la corroborer n'ont à mes yeux qu'une valeur très contestable. J'ai étudié cette année au Collège de France le roman de *Jaufre*, et je suis arrivé sur ce point à me former une conviction que je crois solidement établie.

4^e série, t. III, juillet-septembre 1889. — P. 309. Georges Reynaud, *Elucidarium* (suite). — P. 357. V. Lieutaud, *Poème provençal religieux inédit du XIV^e siècle*; d'après un livre d'heures du XV^e siècle, ayant appartenu au bibliophile marseillais J.-T. Bory. C'est une pièce à la Vierge en 67 vers alexandrins répartis entre sept tirades monorimes; début *O regina excellent, verges de pietat*. Suivent quelques prières, en provençal et en français, tirées du même manuscrit. — P. 371. F. Vincent, *l'Ogre de Mountagut*, en patois de Benevent (Creuse), et traduction du même conte en patois de Boussac, avec diverses remarques linguistiques. Ce n'est pas proprement un conte populaire. — P. 404. C. Appel, *L'enseignement de Garin le brun*, d'après les deux mss. de Milan et de Cheltenham. — 433 Durand (de Gros), *Notes de philologie rouergate*. L'auteur entre en polémique avec la *Romania* (XVIII, 518) au sujet du caractère des dialectes et émet, à propos de l'origine des noms de lieu *castlar*, *caïlar*, *caslus* et analogues, des idées que nous ne pouvons accepter. Nous nous bornons à marquer notre dissentiment sans croire utile d'entamer une discussion qui n'apprendrait rien aux personnes compétentes. — P. 452. Wilmotte, *Le hanneton*. — P. 453. Bulletin bibliographique.

4^e série, t. III, oct.-déc. 1889. — Les trois premiers articles de ce fascicule, dus à MM. Péliissier, Ch. Revillout et D. Grand, sortent du cadre de la *Romania*. — P. 600. Chabaneau, *La Prise de Jérusalem* (fin). — P. 699. Wilmotte, *Publications folkloriques de la Société liégeoise de littérature wallonne*.

P. M.

II. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOGOLOGIE, XIV, 1-2. — P. 1. Wieprecht, *Die lateinischen Homilien des Haimo von Halberstadt als Quelle der altlothringischen Haimo-Uebersetzung*. L'auteur étudie d'abord les différentes sources du texte latin de ces sermons, et ensuite le rapport de la traduction encore inédite que doit publier M. Suchier avec ce texte; il résulte de cette étude que le traducteur a eu sous les yeux un fort bon manuscrit et a traduit très exactement. — P. 21. Gessner, *Die hypothetische Periode im Spanischen in ihrer Entwicklung*, travail très bien fait de syntaxe historique. — [P. 66. Bonnier, *Etude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275*. 2^e partie. *Caractéristique des chartes de Douai*. Nous ne pouvons que nous en référer à ce que nous avons dit à propos du précédent article (XIX, 349). Ce travail n'est qu'une série de paradoxes émaillés d'erreurs et présentés en mauvais style. — P. M.] — P. 88. Schiavo, *Fede e superstizione nell' antica poesia francese*. L'auteur de cette étude, qui avait déjà été publiée (*Rom.*, XVIII, 646), mais qui paraît ici revue et augmentée, s'est proposé de compléter celle de Schröder sur le même sujet (*Rom.* XV, 480) à l'aide des fables et des « contes dévots », que Schröder avait laissés de côté. Le travail est fait avec bonne

volonté, mais sans grande méthode et sans préparation suffisante ; il est d'ailleurs inutilement prolixe. Les deux séries de textes où l'auteur puise pêle mêle sont d'un caractère très différent et auraient dû être d'abord appréciées. La plupart des traits qui sont relevés n'appartiennent pas en propre à la littérature française du moyen âge et proviennent de sources grecques. L'auteur ne semble pas connaître les travaux nombreux sur ce sujet et ne mentionne même pas les études d'A. Mussafia sur les légendes de la Vierge. Son écrit a un caractère qui ne paraît pas assez scientifique pour le recueil où il a été admis. Nous n'en avons d'ailleurs ici que le commencement. — P. 128, Crescini, *Azalais d'Altier*. L'auteur imprime d'après le chansonnier de Saint-Marc (V de Bartsch) un intéressant *salut*, qu'il montre avoir été adressé par Azalais d'Altier à Clara d'Anduze, la dame d'Uc de Saint-Circ, et qui complète très heureusement les renseignements donnés par la biographie de ce troubadour. L'intervention d'Azalais auprès de Clara, qu'elle ne connaissait pas, pour la réconcilier avec son amant est un trait curieux des mœurs courtoises ; elle lui remontre qu'elle n'a pas de motifs suffisants pour ne pas pardonner : *Pero s'auzire lo voles, Vostra sera la perda el danz, E pois per totz los finz amanz Deures en eser meinz pruzada Per totz temps eχ uehaisonada*. — P. 133, Gorra, *Fonetica del dialetto di Piacenza*.

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire*. 1. P. 159, Baist, *Die Todtenbrücke*. L'idée du pont des âmes (voy. *Rom.* XII, 508) est à la fois orientale et celtique ; l'auteur présente à ce sujet d'intéressantes remarques, et apporte deux nouveaux textes, l'un, le plus ancien en Occident, dans Grégoire de Tours, l'autre dans la vision d'Adarnan (IX^e siècle). — 2. P. 150, Appel, *Zu Guillem Ademar, Grimoart Gausmar und Guillem Gasmar* ; à propos d'une discussion, où il semble avoir tout à fait raison, contre M. Zenker, l'auteur imprime diplomatiquement les trois textes de la célèbre satire de Pierre d'Auvergne contre les troubadours ses contemporains ; il montre que dans la str. VIII, qui est bien authentique, il s'agit sans doute d'un *Peire de Monzo*, d'ailleurs inconnu, et que *Peire Bermon* ne l'a remplacé dans les mss. CR que par une altération arbitraire. — 3. P. 169, Kœppel, *Ist Bice Portinari Dante's Beatrice?* Une preuve de l'existence réelle de Bice Portinari se trouverait dans la circonstance que le mot *Portinari* contient neuf lettres (de même *Monna Bice*), ce qui expliquerait la singulière importance attachée par Dante au nombre neuf, dans la *Vita Nuova*, pour tout ce qui a rapport à sa dame. — II. *Textes*. P. 172, Binz, *Zum Evangile des Femmes* ; nouveau texte, d'après un ms. de Bâle du XV^e siècle. — III. *Critique des textes*. P. 173, Suchier, *Zu Aucassin*. Adoptant une idée de M. H. Andresen, M. S. restitue dans un passage bien connu *le tateron de sa manele* pour *le cateron* ; *tateron* est pour *teleton*, mot qui en français désigne un champignon appelé en allemand *Frauchpilz* (*Pilz* = *leton*). Cela paraît assuré, mais dans l'a de *cateron* je ne puis voir, comme dans le *c*, qu'une faute de copiste. — IV. *Histoire des mots*. P. 176, Schuchardt : 1. Span. *dengue* ; diverses possibilités sont exposées avec beaucoup d'érudition. — 2. *Mimus, momus* ; l'auteur suit en roman l'histoire

de ces deux mots, jusqu'ici méconnue, notamment par Diez. — 3. *Malandria*; l'auteur montre que le fr. *malandre* remonte sûrement au lat. *malandria*, lequel est lui-même une variante de *melandrya*, du gr. *μελανδρυα* (orig. *μελαν δρυα*); mais je ne suis pas sûr maintenant que le *malendos* d'*Alexis* ait rien à faire avec *malandre*; s'il en dérive, il faut le corriger en *malendros*. — 4. *Gilet*; j'ai contesté jadis (*Rom.* X, 444) le rapprochement de ce mot fr. avec l'esp. *gileco* (turc *yeléké*, etc.); je n'y mets aucun entêtement, mais la question de savoir s'il s'y rattache ou s'il provient, comme je l'ai dit, du costume de Gilles, personnage de farces populaires, ne se résoudra que par des preuves de fait. — 5. Sp. port. *tomar*; serait une variante du *tombare* qui en roman a développé des sens si multiples. — 6. Fr. *mauvais*, v. fr. *mauvé*. *Mauvais* serait *malifatus*, attesté sur une inscription; mais le changement de *f* en *v* (« *f* était devenu *v* avant la chute de l'*e* > *i* atone ») est bien peu probable. Quant à l'a. fr. *malvé*, c'est le participe d'un verbe *malver*, « souiller, » et il ne saurait guère venir de **malifatus*. — P. 183, Baist. Span. *mañera*, rattaché au lat. *mannus* et non au goth. *manna*.

COMPTES RENDUS. P. 185, *Poésies complètes de Bertran de Born*, p. p. Thomas (l'article de M. Andresen, qui ne contient pas moins de 31 pages, est une révision extrêmement minutieuse et une comparaison avec l'édition de M. Stimming; on y trouve quelques remarques intéressantes, mais peu de choses vraiment utiles à la constitution du texte). — P. 218, Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* (très bonnes remarques de M. Horning; son étymologie de *mitan* = *medium tempus* reste toujours douteuse; en contestant celle qu'il a proposée pour *couratier* (voy. *Rom.* XVIII, 629), je n'ai pas défendu celle de *curatarius*). — P. 223, Éguilaz, *Glosario etimológico de las palabras españolas de origen oriental* (Baist: critique assez sévèrement le procédé de l'auteur envers ses prédécesseurs Engelmann et Dozy). — P. 226, Kressner, *Bibliothek spanischer Schriftsteller* (Lang: sans travail scientifique). — P. 218, Jarnik, *Doine din Ardeal*; Marian, *Descintece populare române* (Rudow: observations utiles). — P. 235, Schwarzfeld, *Poesiile populare colceja Alexandri* (Rudow: trouve que l'auteur est injuste pour M. Alessandri, qu'il ne s'est pas placé au vrai point de vue pour le juger, qu'il lui fait des reproches fort exagérés, et que son livre est inspiré par une animosité de race (juive) étrangère à la science). — P. 242, Xenopol, *Storia Românilor*, I (Rudow: ne se prononce pas sur les points essentiels et contestables du livre). — P. 241, *Le lai de l'Ombre*, p. p. Bédier (Suchier: voy. ci-dessus). — P. 246, *Giornale storico della letteratura italiana*, XIV, 1-3; XV, 1-2 (Gaspary). — P. 255, *Il Propugnatore*, II, 1-1 (Gaspary). — P. 260, *Romania*, XVIII, 1; XIX, 1 (Meyer-Lübke¹, Tobler). — P. 263, *Archivio glottologico italiano*, X, 3 (Meyer-Lübke).

1. M. Tobler joint à la note de M. M.-L. sur l'article J'A. Mussafia la constatation de l'existence en a. fr. de la forme *servis*.

LIVRES NOUVEAUX. P. 266. *Recueil de mémoires présentés à M. G. Paris*; Paris, *Extraits de Roland et de Joinville*, 2^e éd. ¹; Camus, *I codici francesi dell' Estense*; Lane, *The Dante collections in the Harvard College*; Marchot, *Vocables coucinois*; Lammens, *Remarques sur les mots dérivés de Parabe*; Wahlund, *Ouvrages de philologie romane et textes d'ancien français*; Bédier, *Le lai de l'Ombre*; Rajna, *Le Corti d'Amore*; De Bartholomaeis, *Un codice senese di sacre rappresentazioni, Ricerche Abruzzesi*; Heyse, *Italianische Dichter*; Sabatini, *Il Volgo di Roma*; Menghini, *Rassegna di letteratura popolare*; Pitrè, *Archivio*; *Bulletin della Società dantesca*; *Revue celtique*. G. P.

III. — ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITTERATUREN, LXXXIV². — P. 291-322, Gröber, *Zum Haager Bruchstück*. Ad. Ebert, dans son *Histoire de la littérature du moyen âge*, ayant cru devoir contester l'opinion, jusqu'à présent admise, d'après laquelle le fragment de La Haye appartient à un poème latin imité (non pas traduit) d'une chanson de geste française, M. Gröber combat l'éminent professeur avec autant de respect que de décision, et il aura certainement gain de cause devant les juges compétents. Je relèverai surtout dans son mémoire les réflexions sur le caractère éphémère et vague de la tradition populaire; j'ai eu plus d'une fois occasion de protester contre l'emploi peu justifié qu'on a fait, en étudiant l'histoire de l'épopée, de cet expédient commode, mais en réalité illusoire (voyez notamment *Journal des Savants*, 1884, p. 559). M. Gr. rapproche beaucoup de détails du fragment de détails semblables dans les chansons de geste postérieures, et montre que le style du poète latin, malgré son effort pour se rattacher aux modèles classiques, a été largement influencé par celui des poèmes vulgaires. Les raisonnements par lesquels il établit la haute antiquité de l'épopée française sont aussi très solides; je ne sais pourquoi il réfute le témoignage précieux du *Poeta Saxo*, et veut voir dans ses *vulgaris carmina* des panégyriques latins, dont on n'a et ne saurait avoir d'exemples pour les « *Pippinos, ...Hudovicos et Theodricos et Karolomannus Hlothariosque* ». D'après lui, *vulgaris* « ne s'emploie jamais à

1. M. Gröber me présente, avec la plus grande amabilité, quelques observations dont il y a certainement à tenir compte; mais, toutes minutieuses qu'elles sont, elles demanderaient une longue discussion. Je dirai seulement que je n'hésite pas maintenant à reconnaître avec H. Schuchardt dans *-izare*, du gr. *-ίζω*, l'origine du fr. *-zier*, *-oyer* (it. *-aggiare*). J'avais même cru découvrir cette origine et j'avais écrit là-dessus une note pour la *Romania*, quand j'ai retrouvé l'article où mon savant ami de Graz l'établit bien mieux que je ne l'aurais fait (*Literaturbl.*, 1883, c. 62).

2. Après une longue interruption, nous reprenons et nous poursuivons désormais le dépouillement de ce recueil, qui, depuis la mort de L. Herrig, a passé sous la direction de MM. St. Waetzoldt et J. Zupitza. Il embrasse toutes les langues modernes et, sous la direction nouvelle, s'occupe tout particulièrement de langue et de littérature anglaises; nous ne relèverons que les articles qui intéressent les études romanes.

cette époque au sens de langue du peuple ». Cependant l'épithape du pape Grégoire V dit nettement : *Usus francisca, vulgari et voce latina Instituit populos eloquio triplici*, et on peut trouver dans Diez plusieurs autres exemples. Le passage du ms. d'Einhard, du XI^e siècle (*Hist. poet.*, p. 50), où l'on parle des exploits de Charlemagne *quæ in carminibus vulgo canuntur*, conserve toute sa valeur, en ce qu'il montre l'épopée florissante au XI^e siècle, et est en tout cas bien antérieur au témoignage d'Orderic Vital. C'est une idée sans fondement que de vouloir attribuer à un Espagnol le *Carmen de prodicione Guconis*. — Dans les comptes rendus, généralement fort courts, nous signalerons : Zambaldi, *Vocabolario etimologico italiano* (p. 218, A. Tobler : ouvrage sans valeur scientifique); Ulrich, *Italianische Bibliothek* (p. 220, A. Tobler : le commentaire laisse à désirer); Salvioni, *la Storia di Apollonio di Tiro* (p. 224, A. Tobler : excellent); *folare* pourrait venir, comme peut-être le français *frôler*, de *flabulare); Rajna, *Le Corti d'Amore* (p. 446, A. Tobler); Seelmann, *Bibliographie des Rolandsliedes* (p. 453, A. Schultze); Suchier, *Aucassin* (p. 445, A. Schultze); Wimmer, *li Tornoïement Antecrit* (p. 456, A. Schultze : appréciation sévère et diverses corrections); Krause, *Bemerkungen zu Baudouin und Jean de Condé* (p. 458, A. Tobler : jugement très favorable et quelques remarques); Sabersky, *Parasitisches i im Provenzalischen* (p. 464, O. Schultze); Cnyrim, *Sprichwörter bei den prov. Lyrikern* (p. 464, O. Schultze); Schlinder, *Die Kreuzzüge in der prov. Lyrik* (p. 465, O. Schultze); Nolhae, *Man. à miniatures de la bibl. de Pétrarque* (p. 469, C. Appel : très intéressant); Keller, *Altspanisches Lesebuch* (p. 473, A. Tobler : recommandable).

G. P.

IV. — STUDJ DI FILOLOGIA ROMANZA, pubblicati da E. Monaci. Roma, Lœscher, in-8^o. — Fasc. 7 et 8 (t. III). Ces deux fascicules, publiés l'un en 1886, l'autre en 1889, contiennent la reproduction littéraire (*diplomatique*, comme on dit, bien que cette expression n'ait aucun sens) du chansonnier provençal Vatican 5232. Le premier de ces deux fascicules a pour éditeur M. A. Pakscher, le second M. de Lollis, qui terminera la publication avec un troisième fascicule, le n^o 9 des *Studj*, et sans doute y joindra une introduction. On sait qu'en 1873 M. Stengel avait commencé la même publication dans l'*Archiv f. das studium d. neueren Sprachen* (tome LI), mais en mettant chaque vers à la ligne, ce qui est beaucoup plus commode pour l'étude, principalement pour l'étude de la versification, que l'impression à lignes pleines des *Studj*. L'impression à lignes pleines n'a d'utilité qu'autant qu'on reproduit le manuscrit ligne par ligne, ce qui n'est pas le cas ici.

Fasc. 10 (t. IV), 1888. — L. Biadene, *Morfologia del Sonetto nei secoli XIII e XIV*. Monographie bien faite, disposée avec méthode, un peu longue peut-être (234 pages), où tous les aspects du sujet sont étudiés avec soin et critique.

Fasc. 11 (t. IV), 1889. — E.-G. Parodi, *Le Storie di Cesare nella letteratura italiana dei primi secoli*. Suite du mémoire sur les imitations et traductions

anciennes de l'*Enéide*, publié dans le fasc. 5 (voy. *Romania*, XVIII, 174), M. P. traite d'abord des histoires de César en français, principalement d'après le mémoire que j'ai publié sur ce sujet dans le t. XIV de la *Romania*. Il étudie, mais avec des éléments insuffisants, les *Chroniques de Tournai* (xv^e siècle) dont la Bibliothèque nationale de Turin possède un tome dépareillé. M. P. s'occupe ensuite de la version du *Fait des Romains* que renferme un ms. de la *Riccardiana*. Ce ms. est incomplet du commencement : il commence à la partie du *Fait des Romains* qui est rédigée d'après Lucain. J'avais supposé (*Romania*, XIV, 33) que l'ouvrage avait dû être relié en deux volumes et que le premier volume s'était perdu. Cette hypothèse s'est vérifiée. M. P. a retrouvé le tome I dans un ms. de la collection Hamilton, actuellement à Berlin. Ayant à sa disposition l'ouvrage complet, dont je ne connaissais que la seconde partie, il a pu pousser plus loin que moi la comparaison avec le texte français. Il a constaté que le traducteur italien avait suivi, dans le tome I, non seulement le *Fait des Romains*, mais encore certaines parties de l'Histoire ancienne (*Les anciennes estoires*) qu'on trouve si souvent jointe au *Fait des Romains*, et aussi le texte même de Salluste. Ce n'est donc pas une version pure et simple ; c'est à certains égards une compilation passablement compliquée. M. Parodi établit ensuite, contrairement à l'opinion émise jadis par M. Mussafia et adoptée par d'autres (par moi notamment, *l. l.* p. 31) que la version (*Fatti di Cesare*) publiée par M. Banchi, et dont on a un grand nombre de mss., est dérivée de la version plus ancienne des mss. Hamilton et Riccardi, et non pas directement du français. L'espace me fait défaut pour analyser jusqu'au bout ce mémoire qui m'a vivement intéressé. En terminant mon étude sur le *Fait des Romains*, j'écrivais que bien probablement des recherches dans les bibliothèques italiennes permettraient de compléter les données sur lesquelles j'avais travaillé, et je recommandais ce sujet à l'attention des érudits italiens. Je suis heureux de constater que mon espoir s'est réalisé. Le mémoire de M. Parodi ne contient pas seulement l'examen des versions italiennes du *Fait des Romains* : deux autres chapitres sont consacrés à divers ouvrages italiens en prose ou en vers (entre ces derniers l'*Intelligenza*) où on retrouve la trace du *Fait des Romains*.

Fasc. 12 (t. V), 1889. — P. I. P. Rajna, *Un frammento di un codice perduto di poesia provençale*. Ce fragment d'un ms. perdu (les fragments sont ordinairement dans ce cas) a été trouvé dans la reliure d'un manuscrit de la *Riccardiana*. L'écriture est de la fin du xiii^e siècle ou du commencement du xiv^e. On y peut déchiffrer quelques pièces ou parties de pièces (car le fragment est en mauvais état) de Lanfranc Cigala, de Gui d'Ussel et un morceau du *Jugement d'amour* de R. Vidal. Ce dernier texte diffère assez sensiblement de ceux que l'on connaît déjà. Cette petite découverte soulève naturellement diverses questions qui sont ici discutées à loisir. La dissertation, dans son ensemble, est, comme toutes celles qui sont sorties de la plume féconde de notre savant collaborateur, instructive autant qu'agréable à lire, et le plaisir dure longtemps. — P. 65. E. Monaci, *Lo romans dels auçels cassadors secondo*

la lezione del ms. Barberiniano, XLVI-29. Ce ms. est celui d'après lequel, en 1859, le Dr Sachs a publié des extraits du même poème dans un programme. Seulement le savant allemand n'a pas pu consulter l'original, mais a fait usage d'une copie prise pour Sainte-Palaye que M. Monaci, suivant en cela Bartsch (*Grundriss*, p. 52), qualifie de « scorrettissima ». Il ne faudrait pas toutefois imputer au copiste de Sainte-Palaye toutes les fautes que renferme l'édition du Dr Sachs. Le traité de Daude de Prades est un texte fort difficile. Il ne suffit pas, pour le constituer et le comprendre, de la connaissance du provençal. M. M. nous rend service en mettant au jour cette reproduction du ms. qui passe pour le meilleur, en attendant une édition critique qui ne paraîtra sans doute pas de longtemps.

Fasc. 13 (t. V, p. 193), 1890. — P. Rajna, *Tre studi per la storia del libro di Andrea Capellano*. La première de ces trois études est consacrée à Jérémie de Montagnone, de Padoue, et établit qu'il a rédigé sa compilation vers 1290; la seconde atteste, par de nouveaux et nombreux témoignages, le succès du livre d'André en Italie, à partir au moins de 1238. La troisième, *La questione della data del libro di Andrea Cappellano*, est de beaucoup la plus longue et la plus importante. Jérémie de Padoue, qui cite souvent le livre d'André, qualifie l'auteur de chapelain d'Innocent IV, ce que font aussi les éditions anciennes. M. Rajna nous apprend d'abord que Jérémie attribue à André deux ouvrages différents, le *Tractatus de arte honeste amandi* et un livre *De dissuasionem uxoris* (ou mieux *uxorationis*); or ce dernier existe dans un ms. du Vatican, d'après lequel M. R. le publie, et tout le monde sera sans doute de son avis quand il dit que le style et même le fond le distinguent trop de l'ouvrage connu d'André pour qu'on puisse les lui attribuer. Jérémie, naturellement, n'y a pas regardé de si près, et, voyant deux André chapelains, auteurs d'ouvrages latins assez apparentés par le sujet, il les a identifiés, non sans avoir laissé subsister quelques vestiges, relevés par M. R. avec beaucoup de finesse, de la dualité primitive; les éditions gothiques ont pris leur renseignement dans Jérémie. Le savant critique montre ensuite que l'André Fieschi, neveu du pape Innocent IV, qui fut son chapelain et qui sans doute est l'auteur du *De dissuasionem uxorationis*, ne peut, pour différentes raisons, être celui du *Tractatus de arte amandi*. La question de la date de ce dernier ouvrage reste donc entière. M. R. essaye d'établir, par un raisonnement très ingénieux, qu'il en a existé un manuscrit exécuté en 1210 (ou 1209), et soutient conséquemment, comme il l'a fait ailleurs, qu'André a dû écrire vers 1196 et qu'il a connu personnellement quelques-unes au moins des grandes dames dont il parle, notamment Marie de Champagne; il n'est même pas éloigné de le reconnaître dans un André qui est mentionné plusieurs fois, de 1181 à 1187, comme chapelain de cette même Marie, et qui a pu passer du service de la comtesse de Champagne à celui de son frère Philippe II (*aulicæ regie capellanus*). Tout en reconnaissant ce qu'il y a de séduisant dans cette série d'inductions, je persiste, quant à moi, à croire que le livre, tel que nous l'avons, n'a pas été rédigé si anciennement, et que l'auteur de la rédaction défini-

tive vivait assez longtemps après les galantes réunions dont il nous a conservé le souvenir. Mais ce livre n'est qu'une compilation, et qui sait quelle part peut réellement y revendiquer cet André le Chapelain sous le nom duquel est maintenant placé tout l'ouvrage? Toute la question sera à reprendre quand nous aurons l'édition du *Tractatus* que M. Trojel nous promet, ou plutôt cet habile critique lui donnera sans doute lui-même la solution la plus vraisemblable qu'elle comporte. Le travail de M. Rajna, écrit avec ce charme persuasif qui distingue tout ce qui part de sa plume, aura fait la lumière sur beaucoup de points obscurs et singulièrement enrichi ce curieux chapitre d'histoire littéraire. A côté de l'objet principal de cette étude on y trouve beaucoup d'intéressants détails que je ne puis signaler. J'y relèverai seulement un oubli qui m'a surpris chez un savant aussi admirablement informé, parce que je croyais le fait en question entré depuis longtemps dans le domaine commun ¹. Il s'agit de l'*Epistola Valerii ad Rufinum de uxore non ducenda* (qu'André Fieschi a visiblement imitée dans son opuscule *De dissuasione uxorationis*) attribuée jadis à saint Jérôme. Les modernes, d'après M. R., la placent, depuis M. L. Müller, aux environs de l'an 500; lui-même, avec le tact critique qu'on lui connaît, il la juge sensiblement plus récente. Il est curieux que la revendication que Gautier Map a faite de cette satire ne soit pas plus connue. Elle ne saurait cependant être plus formelle. Map raconte (*De Nugis Curialium*, éd. Wright, p. 142) qu'il l'a envoyée à un de ses amis qui voulait se marier : « Epistolam ei scripsi, mutatis nominibus nostris, me qui Walterus sum Valerium vocans, ipsum qui Johannes est et rufus Rufinum. » Et après en avoir transcrit le texte, il ajoute (p. 152) : « Scimus hanc placuisse multis : avide raptur, transcribitur intente, plena jocunditate legitur. Meam tamen esse quidam, sed de plebe, negant. Epistolae enim invident, decorem suum ei violenter auferunt et auctorem. Hoc solum deliqui, quod vivo. » Cet homme, qui a été au XIII^e siècle si célèbre pour son esprit, a eu vraiment une singulière destinée littéraire : on lui a attribué, en latin et en français, une masse d'ouvrages auxquels il est parfaitement étranger, tandis que son livre bien authentique, conservé dans un seul manuscrit et imparfaitement publié, est à peine connu, et que l'on persiste à lui refuser l'opuscule dont il était si fier. — G. P.] — P. 263. De Lollis, *Trattato provenzale di penitenza*; petit écrit ascétique en prose, publié avec soin, pour la première fois, d'après un ms. de Todi, écrit vers 1300. Il paraît traduit du latin ou du français, et est incomplet du commencement et de la fin. La langue, d'après M. de Lollis, serait celle du Querci. C'est possible, mais non certain. On y

1. Une autre preuve que je le croyais à tort me tombe par hasard en même temps sous les yeux. Le t. XIII de l'*Anglia* contient quelques études de M. Koeppl sur les sources de Chaucer. L'une d'entre elles (p. 181 ss.) est consacrée à l'*Epistola Valerii*; M. Koeppl se borne à dire que cet écrit a été attribué à tort à saint Jérôme; il ne fait pas remarquer que Chaucer en le mettant à profit exploitait un compatriote.

remarque un emploi du ζ pour ξ doux (*açulleri, caçet, façia, luçerna, meçeis, paçar, raços, riuçças*), qui est rare en dehors des mss. exécutés en Italie. Je désapprouve absolument l'usage, emprunté par M. de L. à certains éditeurs allemands, de séparer par un point les enclitiques du mot sur lequel ils s'appuient. A quoi bon écrire *e.l, e.ls* (pour *e lo, e los*), surtout quand on écrit sans point *al (a lo)*?

P. M.

V. — ARCHIVIO GLOTTOLOGICO ITALIANO, vol. XI (1890). — P. 1. *Il nuovo Testamento valdese secondo la lezione del codice di Zurigo*, edito da SALVIONI. Il existe du Nouveau Testament vaudois sept mss. que M. S. Berger a étudiés et décrits ici même (XVIII, 416-22). M. Salvioni n'en a connu que quatre : le ms. de Carpentras, notamment, qui est le plus ancien, ne lui a été signalé que tardivement (voy. p. 307). Le ms. de Zurich, qu'il a reproduit avec un soin minutieux, est plus récent. M. Berger, informé du projet de M. Salvioni, disait (*Rom.* XVIII, 388) : « Il est permis de s'étonner qu'on ait choisi pour cette publication un texte retouché et le plus récent des manuscrits. » A cette critique anticipée M. S. fait, dans ses additions et corrections, p. 449, une réponse dont, nous voulons l'espérer, il ne se dissimule pas l'extrême faiblesse. Cette réponse consiste à dire que l'objet de sa publication était purement linguistique et non théologique. Il me semble que les linguistes sont aussi intéressés que les théologiens à avoir sous les yeux le texte le plus ancien et le plus pur. La véritable raison, il la donne plus loin, c'est que le ms. de Zürich était pour lui d'un accès plus facile que les autres. L'édition, ai-je dit, est faite avec grand soin. Mais la disposition typographique en est très défectueuse. Au lieu de l'invariable titre courant *Il nuovo testamento valdese*, M. S. aurait dû placer au haut des pages l'indication des parties du Nouveau Testament. Il aurait aussi fallu ajouter les numéros des versets. Telle qu'elle se présente cette édition ne se prête nullement aux citations. — P. M. — P. 309. MOROSI. *Lodierno linguaggio valdese del Piemonte*; nous reviendrons sur ce travail. — P. 117. ASCOLI, *Saggiuoli diversi*. — 1. *niente e simili*. Il est plus qu'in vraisemblable que *niente* et les mots qui lui correspondent dans les diverses langues romanes représentent un latin *ne ente* qui n'a jamais dû exister : c'est *ne* ou *nec inde*; *neude* est devenu *niente* comme *subinde sovente*. J'ose à peine dire, tant l'illustre maître qualifie sévèrement ceux qui pourraient encore croire à l'ancienne étymologie, que je ne me sens pas absolument convaincu : c'est surtout le passage du sens de *ne inde* à *niente* qui m'arrête. — 2. *Caroneus*. Lumineuse explication de *carogna* et formes apparentées : un type *caron* a produit à la fois *carō* et *car(e)nem*, et **caroneus* en est un dérivé. — 3. *Esp. dejar*, port. *deixar*. Toutes les explications proposées sont détruites par le fait qu'on trouve également *dassare*, « laisser », dans la Calabre centrale, où, pas plus qu'en Espagne, *l* ne peut se changer en *d*. *Dejar* et *dassare* représentent **delaxare*, qui s'est ainsi resserré, d'abord quand il était atone, à cause de la fréquence de son emploi et du caractère peu précis de son sens. — Fr. *chêne*; *chaque*. *Chêne* ne peut

venir de *quercinum*; il remonte à un type *caissn-*, qui est la forme celtique correspondante au *castan-* du grec et du latin. La considération du prov. *casser* (cf. *Rozzer* = *Rhodanum*), de l'autre forme prov. *cassin*, qui se retrouve dans l'a. fr. *chassain*, m'a fait admettre (voy. *Extraits de Roland et de Joinville, Gloss.*) un type *cassanum*, d'origine inconnue (que M. Meyer-Lübke admet aussi dans sa *Grammaire*); il a été, comme d'autres mots semblables, sujet à deux accentuations différentes, d'où *casser*, *chasne*, d'un côté et *cassin*, *chassain* de l'autre; mais une forme *cassinum* existait parallèlement (les formes *chuisne*, *chesne* restent difficiles à expliquer). Quant à l'identité de *cassanum* ou *cassinum* avec *castan-*, elle paraît assez douteuse; il est singulier aussi qu'un mot aussi universellement et aussi anciennement (*casnetum* au IX^e siècle) répandu dans toute la Gaule (même cisalpine, comme le montre M. Ascoli) n'ait laissé aucune trace dans les divers idiomes celtiques (*quercum* aurait donné naturellement *ercum*; toutefois *Cerci-la-Tour* ne représente pas *Cercetum*, mais est formé avec le suffixe *-acum* d'un gentilice *Cercius* ou *Circius*). De même *quisque* est devenu *cisque*, mais *cisque* *unus* n'a pu devenir *chascum*; il y a eu là une influence de *chain*, qui, d'après M. A., est composé avec le celt. *cac* plutôt qu'avec le grec *cata*. — 5. *accapare*. Cette belle étude, consacrée aux diverses formations verbales où entrent *ad* et *caput*, ne saurait être analysée; elle a pour conclusion que le sens du fr. *achever*, etc., est dû à une influence celtique, le celt. *kenno* ayant le double sens de « tête » et de « fin ». A cette explication le savant auteur rattache d'autres cas d'influence celtique sur le français : *taratro*, prov. *laraire*, etc., est le correspondant celtique de *terebra*; l'emploi des explétifs *pas*, *goutte* et l'emploi de *rien* au sens de *nil* sont communs au français et au celtique; un celtologue qui soutiendrait que le français *ce n'est pas moi* « ricalchi in ogni sua parte il linguaggio di Vercingetorige, come non ricalca in nessuna quello di Cesare » n'aurait peut-être pas tort; en tout cas, on ne pourrait lui opposer le peu d'antiquité de cette construction en français; car c'est une erreur de croire que tout ce qu'il y a de particulier dans les parlers vivants de la France et qui n'apparaît pas dans l'usage littéraire est moins ancien. « Lo studio dell' antico uso litterario è essenziale, ed è cieco davvero chi nol veda; ma verrà giorno in cui non sarà scarso il numero di coloro che affermeranno come sia più antico di ogni scrittura neolatina tutto quanto s'abbia di specifico, non solo nella fonetica, ma pur nella frase dei parlari viventi. Anzi si vedrà, che non sia assurdo concludere, sulle generali, tanto meno esserci di schietto linguaggio di popolo, quanto è più antico il monumento letterario neolatino. » Voilà une vue d'une grande portée et un beau sujet de discussion : ce n'est pas ici le lieu de l'entreprendre; d'ailleurs il faudrait d'abord que notre savant maître et ami précisât davantage sa pensée et nous dit au juste ce qu'il entend par *specifico*, et comment on peut discerner dans les parlers vivants ce qui est spécifique de ce qui ne l'est pas. — 6. *Craindre*. Le remplacement de *tr* par *cr* dans *criembre* = *trechiere* est jusqu'à présent resté inexpliqué. M. A.

l'explique par l'influence d'un thème celtique cretin- signifiant à la fois « trembler » et « avoir peur », en sorte qu'on aurait ici un phénomène analogue à celui de *orteil* = *articulum* sous l'influence du celt. *ordaig* (*Rom.* XVIII, 330). On ne peut être à la fois plus savant et plus ingénieux. Je ne vois pas (mais c'est un détail) sur quoi s'appuie l'opinion que *m'r* à l'atone aurait pu produire directement *nr*, *ndr* : les noms de lieux en *i*, où *m'r* est toujours atone, nous montrent *mbr* et non *ndr*. — 7. Esp. *tremblar*, *quemar*. Le premier est pour *tremblar* sous l'influence de timere; le second s'explique (comme l'avait déjà entrevu J. Cornu) par l'intermédiaire de *hermar*, *kémar*, qui seul rend compte du port. *queimar*.

G. P.

VI. — LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, XI, 1870. — Janvier. C. 22. Jarnik, *Neuer vollständiger Index zu Diez Etymologischem Wörterbuch der Romanischen Sprachen* (Neumann). — C. 23. Carnoy, *Les Contes d'Animaux dans les Romans du Renard* (Voretzsch : pas au courant et peu scientifique). — C. 24. Robert von Blois, *Baudous*, hrsg. von Jacob Ulrich (Mussafia : nombreuses corrections; cette édition est faite avec trop peu de soin). — C. 31. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer* (Nyrop : beaucoup de science, mais pas assez d'esprit critique; cf. c. 287 et c. 288). — Vaschalde, *Histoire des Troubadours du Vivarais, du Gévaudan et du Dauphiné* (Lévy : sans valeur). — C. 32. *La Storia di Apollonio di Tiro*, ed. da Carlo Salvioni (Gaspary). — Wendriner, *Die Paduanische Mundart bei Ruzante* (Meyer-Lübke). — C. 34. Robles, *Leyendas de José, hijo de Jacob, y de Alejandro Magno* (Morf : deux textes en prose, avec une introduction traitant de la *literatura aljamiada*, des légendes arabes de Joseph et d'Alexandre, etc.). — *La Loi Gombette*, reproduction intégrale de tous les mss. par J.-E. Valentin-Smith (Suchier : quelques formes, particulièrement les noms de lieux et de personnes, intéressent l'historien de la langue vulgaire).

Février. C. 64. Rabbincvitz, *Grammaire de la langue française* (Vising; cf. *Rom.*, XVIII, 648). — C. 65. Passy, *Les sons du français*, 2^e éd. (Rossmann : éloges mêlés de quelques doutes). — C. 68. Groene, *C vor a im Französischen* (Meyer-Lübke : recommandable). — C. 70. Lange, *H. des Gleissners Reinbart und der roman de Renart* (Voretzsch : de bonnes choses, mais l'idée fondamentale est erronée). — C. 73. Noulet, *Œuvres de Gouddelin* (Levy). — C. 74. Zambaldi, *Vocabolario etimologico italiano* (Meyer-Lübke : sans valeur).

Mars. C. 89. W. Müller, *Zur Mythologie der griechischen und deutschen Heldensage* (Golther : « Die deutsche Heldensage ist genau ebenso entstanden und zu beurtheilen, wie die französische nationale Heldendichtung, und mit demselben Recht oder Unrecht wird man in Karl dem Grossen und Roland Götter erblicken, als in Sigfrid und den Nibelungen-Gibichungen »). — C. 105. Mussafia, *Osservazioni sulla fonologia francese. La formola tj fra vocali* (Horning : l'opinion du maître est vraisemblable, laisse néanmoins subsister quelques doutes). — C. 108. M. de Fréville, *Les quatre âges de*

l'homme, traité moral de Philippe de Navarre (Levy). — C. 109. Martens, *Die Anfänge der französischen Synonymik* (Ph. Aug. Becker : bibliographie des travaux du XVI^e et du XVII^e siècle). — C. 110. Novati, *Studi critici e letterari* (Wiese : savantes et agréables études). — Locellas, *Zur deutschen Dante-Literatur* (F.-X. Kraus : bibliographie utile). — C. 112. Gietmann, *Die göttliche Komödie und ihr Dichter Dante Alighieri et Beatrice, Geist und Kern der Danteschen Dichtung; La Divina Commedia di Dante Alighieri, col commento di G. M. Cornoldi* (Kraus : ouvrages de deux jésuites; le livre du P. Gietmann sur Dante peut être recommandé aux commençants, beaucoup plus que son essai malheureux de faire voir en Béatrice une allégorie de l'Eglise chrétienne; quant au commentaire du P. Cornoldi, intéressant au point de vue de la théologie et de la philosophie scolastique, c'est d'ailleurs un chef-d'œuvre de sophistique). — C. 113. R. della Torre, *Poeta-Veltro* (Kraus : nouvel essai d'explication des vers 101-105 du chant I de l'Enfer). — C. 114. *L'Alighieri, rivista di cose Dantesche*, diretta da F. Pasqualigo (Kraus).

Avril. C. 136. *Parzifal von Claus Wisse und Phil. Colin*, hrsg. von Schorbach (Behaghel). — C. 142. *Ipomedon in drei englischen Bearbeitungen* hrsg. von E. Kölbing (Zupitza). — C. 146. *Le Lai de l'Ombre*, publié par J. Bédier (W. Förster : l'éditeur s'est habilement tiré des difficultés du texte, mais il n'a pas reconnu que la langue en est picarde). — C. 150. *Un samedi par nuit*, hrsg. von H. Varnhagen (Mussafia : cf. *Rom.* XIX, p. 375). — C. 152. Reinsch, *Le Bestiaire de Guillaume le Clerc* (Max. Fr. Mann : « Die Einleitung hat wenig Ansprechendes »). — C. 155. Ehrichs, *Les grandes et inestimables croniques de Gargantua und Rabelais « Gargantua et Pantagrue »* (L. Fränkel : même jugement que *Rom.* XVIII, 649). — C. 167 et 168. Réponse de M. Weigand aux critiques de M. Tikin (X, c. 458) et réplique de M. Tikin.

Mai. C. 182. G. Körting, *Encyclopädie und Methodologie der englischen Philologie* (Præscholdt : cet ouvrage n'est pas à la hauteur de la science actuelle ni de ce que l'auteur peut faire). — C. 186. Görlich, *Der burgundische Dialekt im XIII. und XIV. Jahrhundert* (Meyer-Lübke : ce qu'on appelle l'*i-Nachlaut* pourrait bien n'être qu'une particularité orthographique).

Juin. C. 226. Kuttner, *Das Naturgefühl der Altfranzosen und sein Einfluss auf ihre Dichtung* (Fränkel : éloges). — C. 227. Læseth, *Tristan-romanens gammelfranske prosabaandskrifter i Pariser nationalbibliotheket* (Ernest Muret). — C. 228. A. Thomas, *Poésies complètes de Bertran de Born* (Levy : nombreuses observations et corrections; « le glossaire est la partie la moins bien réussie de l'ouvrage »).

Juillet. C. 253. A. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger. Zweite, vermehrte und verbesserte Auflage* (Behaghel). — C. 263. G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, 2^e édition (W. Förster¹). — C. 272.

1. M. F. présente sur mon livre, notamment sur la partie bibliographique, beaucoup d'observations et de corrections de détail, pour la plupart fondées

Antoniewicz, *Ikongraphisches zu Chrestien de Troyes* (Suchier). — C. 273. Negroni, *Sul testo della Livina Commedia* (Täuber : défend le principe de la classification généalogique des mss. contre l'auteur, qui, jugeant cette méthode trop « subjective », voudrait que l'on se bornât à comparer les mss. de la *Divine Comédie* datant de la première moitié du xiv^e siècle).

Août. C. 297. Amiaud, *La Légende syriaque de S. Alexis* (Blau). — C. 301. Erlanger Beiträge zur englischen Philologie, hrsg. von H. Varnhagen : III. *Trentalle Sancti Gregorii*, hrsg. von Albert Kaufmann. — V. *Die Historia septem Sapientum* nach der Innsbrucker Hs. von Georg Buchner (Kaluzá). — C. 309. Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits provençaux du xiv^e siècle* (Levy : excellente publication). — C. 313. J. Ulrich, *Allitalienische Bibliothek* 1. Band. *Alttere Italienische Novellen* (Meyer-Lübke : jugement défavorable). — C. 315. Ribeiro (João), *Grammatica portugueza* (Reinhardtstötner : la meilleure introduction à l'étude historique du portugais ; l'auteur rend continuellement attentif aux différences qui existent entre l'usage européen et celui du Brésil).

E. M.

VI. — JOURNAL DES SAVANTS, 1889. — P. 57-62, Wrobel, *Eberhardi Bethuniensis Graecismus* (Hauréau : importantes remarques). — P. 362-370, Hauréau, *Sur quelques manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre*. — P. 421-428, D'Ancona, *La leggenda di Muometto in Occidente* (E. Renan). — P. 505-507, Hauréau, *Un concile et un hérétique inconnus* (voy. ci-dessus, p. 150). — P. 526-545, 611-622, 666-675, Nigra, *Canti popolari del Piemonte* (G. Paris : dans ces articles, qui ont été tirés à part et publiés à la librairie Bouillon, on s'efforce d'éclaircir l'origine de la poésie lyrico-épique des nations romanes, que l'on regarde comme étant essentiellement française et ne remontant ni comme forme ni comme fond plus haut que le xiv^e siècle). — P. 622-633, 688-697, Bréal, *Premières influences de Rome sur le monde germanique* (ces articles ont pour point de départ le livre de Sophus Bugge sur la mythologie scandinave, mais l'auteur s'en écarte bientôt pour étudier le sujet indiqué par le titre ci-dessus). — P. 680-687, Schepss, *Conradi Hirsauensis Dialogus supra auctores* (Hauréau).

Parmi les courtes notices signalons celles-ci : Di Pilla, *Sineresi, diresi ed elisione* (p. 314) ; Leonardi Bruni Aretini *Dialogus de tribus vatibus Florentinis* (p. 384) ; Jarnik, *Index zu Diez' Etymol. Wörterbuch* (p. 447) ; Dreyes, *Die Prosen der Ablei S. Martial zu Limoges* (p. 774).

et utiles, et dont je lui suis très reconnaissant. Il ouvre ensuite sur les sources et l'histoire des romans bretons une discussion fort intéressante, dans laquelle ce n'est pas ici le lieu de le suivre, mais que je reprendrai certainement quelque jour avec lui. — G. P.

CHRONIQUE

M. Adolf Ebert est mort le 1^{er} juillet de cette année. Le 1^{er} juin, il avait accompli sa 70^e année, et à cette occasion un groupe d'amis et d'anciens élèves s'était proposé de lui offrir un recueil de travaux conçus sous son inspiration ou relatifs à ses études préférées : il avait refusé cet hommage public, qui aurait cependant si justement couronné sa carrière. Ad. Ebert était né à Cassel; il enseigna à Göttingen, puis à Marbourg, et (depuis 1862) comme professeur « ordinaire » à Leipzig. Après avoir débuté par des recherches historiques sur l'Espagne, il se donna tout entier à l'histoire littéraire. Il paraît avoir conçu de bonne heure le vaste plan d'une histoire générale de la littérature européenne, qu'il lui fut donné de réaliser seulement pour une petite partie. Ses ouvrages et ses articles peuvent presque tous être considérés comme des études pour tel ou tel chapitre du grand livre projeté. Son *Manuel de la littérature italienne* (morceaux choisis et esquisse de l'histoire de la littérature, 1^{re} éd. 1854, 2^e éd. 1864) n'a pas encore tout à fait ce caractère; mais il apparaît nettement dans son livre devenu classique sur le *Développement de la tragédie française* (1856), dans ses études sur la littérature catalane, sur les plus anciens mystères italiens, sur le drame religieux en Angleterre, sur les œuvres de Philippe de Than, sur le rapport de Tertullien et de Minucius Felix. En 1874, enfin, paraissait le premier volume de l'*Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, que suivaient bientôt le second (1880) et le troisième (1887). L'ouvrage, dès son apparition, fut mis au rang qu'il méritait : on sait qu'il en paraît depuis trois ans une traduction française, et une nouvelle édition du tome I, que l'auteur a revue avec beaucoup de soin, a été publiée l'année dernière. C'est, en effet, un livre excellent, non seulement par la solidité des recherches et la sûreté de la critique, mais par la largeur et l'impartialité des vues¹, par la belle proportion et l'heureuse ordonnance de la composition, et par l'élégante et lumineuse simplicité de l'exposition. A la fin seulement on peut trouver que les chapitres consacrés aux origines des littératures nationales, pierres

1. Cette impartialité est suffisamment attestée par ce fait que l'histoire de la première littérature chrétienne, écrite par un protestant et dans un esprit tout à fait libre, a été traduite en français par deux ecclésiastiques, les abbés Aymeric et Condamin.

d'attente d'un étage supérieur qui ne devait jamais être élevé, troublent l'harmonie de la construction, avec laquelle elles se raccordent mal. L'œuvre aurait été plus une si elle avait été consacrée entièrement et exclusivement à la littérature latine chrétienne depuis son commencement jusqu'à la fin de l'époque carolingienne. Les diverses littératures nationales auraient été réservées pour une suite dont le caractère devait nécessairement différer de la première partie. A n'envisager dans l'œuvre d'Ebert que cette première partie, elle mérite la plus haute estime; elle rend déjà, elle continuera à rendre les plus grands services. Des analyses parfaitement bien faites, accompagnées d'appréciations judicieuses et de biographies, permettent d'embrasser dans tout son développement la littérature latine chrétienne pendant huit siècles; ce développement lui-même est exposé dans ses grandes directions avec une rare intelligence. Pour tracer ce tableau à la fois exact et sommaire, il a fallu d'immenses lectures, un don peu commun d'assimilation, et de remarquables facultés d'attention et de sympathie. Le domaine choisi par Ebert est terriblement aride en maints endroits, et il n'avait jusqu'à lui été que peu étudié, du moins au point de vue strictement historique où il se place. Il a toutefois une grande importance : le savant historien avait parfaitement vu que toute l'évolution littéraire des nations modernes y a son point de départ et en bonne partie sa condition. Il s'est donc astreint vaillamment, en vue de l'intérêt supérieur qu'elle présente à un esprit réfléchi, à une tâche souvent ingrate; aussi a-t-il eu le mérite d'ouvrir une voie féconde, dans laquelle il sera certainement de plus en plus suivi. Ce livre restera le monument principal de son activité, et celui qui le recommandera surtout à l'estime de la postérité. Mais ici moins qu'ailleurs nous pouvons oublier un titre d'un autre genre que s'est acquis à la reconnaissance des savants le regretté professeur de Leipzig. En 1859, il fonda, avec F. Wolf, le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, le premier recueil périodique qui ait été consacré à nos études. Il y accueillit avec une bonne grâce particulière les collaborateurs qui lui vinrent des pays romans, et c'est là que les directeurs actuels de la *Romania* publièrent quelques-uns de leurs premiers essais philologiques; la *Romania* elle-même est née du désir de donner en France, aux études romanes, un centre semblable à celui que le *Jahrbuch* avait inauguré en Allemagne. Chez le fondateur du *Jahrbuch* nous avons trouvé, à toute époque, encouragement et sympathie. — Ebert n'était pas grammairien; il ne voyait dans les langues qu'un instrument, qu'il possédait et maniait d'ailleurs fort bien, pour étudier les littératures. Les productions littéraires elles-mêmes l'intéressaient moins comme œuvres d'art que comme faits historiques et documents pour l'histoire de l'esprit. Il était dès l'origine et il est resté jusqu'au bout un historien, dans le sens le plus large et le plus élevé du mot. Il a été, comme on l'a fort bien dit, un excellent élève de Ranke ¹.

1. Voyez un article publié dans la *Beilage* de l'*Allg. Zeitung* du 2 juin, à propos du 70^e anniversaire d'Ebert.

— Henri Körting (qu'il ne faut pas confondre avec M. G. Körting), professeur à l'université de Leipzig, est mort le 19 juillet à l'âge de 31 ans. Körting dirigeait avec M. Koschwitz, puis avec M. Behrens, la *Zeitschrift für neufranzösische* (depuis cette année *für französische*) *Litteratur*. Il avait publié une remarquable *Histoire du roman français au XVII^e siècle*.

— M. Ferdinand Denis, administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est décédé à Paris, le 1^{er} août de cette année. C'était un homme aimable et bienveillant, qui avait de la curiosité et du goût. La direction de ses études fut déterminée par un voyage qu'il fit, tout jeune encore, au Brésil, d'où il rapporta une connaissance approfondie de la langue et de la littérature portugaises. Sa première publication (*Le Brésil, histoire, mœurs, usages et coutumes des habitants de ce royaume*, en collaboration avec H. Taunay), parut de 1821 à 1826. Il consacra par la suite au même pays, et à l'Amérique du Sud en général, d'autres travaux que nous ne pouvons énumérer ici. Mais nous devons signaler son *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal, suivi d'un résumé de l'histoire littéraire du Brésil* (Paris, 1826, in-18), qui, bien qu'arriéré sur beaucoup de points, dénote un sens historique rare à l'époque où il parut. F. Wolf l'a mentionné plus d'une fois avec éloge. Rappelons encore *Le Monde enchanté, cosmographie et histoire naturelle fantastique du moyen âge* (Paris, 1843, in-32), agréable petit livre, où l'érudition est habilement mise à la portée des gens du monde, et l'édition du *Voyage dans le Nord du Brésil, fait durant les années 1613 et 1614 par le Père Yves d'Evreux* (Leipzig et Paris, 1864, in-8°), qui est enrichie de notes curieuses. Dans un autre genre, car F. Denis s'intéressait à des sujets très divers, son *Histoire de l'ornementation des manuscrits* (Paris, 1858 et 1879, gr. in-8°) mérite encore d'être consultée. Sa dernière publication est une dissertation sur les manuscrits à peintures exécutés en Portugal, jointe à la reproduction par la chromo-lithographie du missel d'Estevan Gonçalvez Netto, due à M. Mendez Leal (in-fol., 1882).

— Le 3 août est mort à Saint-Hubert, en Belgique, à l'âge de 78 ans, Félix Liebrecht, bien connu par ses travaux de littérature comparée.

— Au mois de septembre est mort M. Basile Alecsandri, ministre de Roumanie à Paris, illustre comme poète, et connu des romanistes par son célèbre recueil de chants populaires roumains, qui a donné lieu tout récemment à d'assez vives discussions (voy. *Rom.*, XVIII, 647; XIX, 619).

— Nous apprenons au dernier moment, avec un vif regret, la mort de M. Conrad Hofmann, professeur à Munich, et bien connu de tous nos lecteurs. Nous lui consacrerons une notice dans notre prochain numéro.

— Le Conseil général des Bouches-du-Rhône avait cru, l'année dernière, devoir supprimer les fonds consacrés à subventionner à Marseille le cours complémentaire de littérature provençale confié à M. Constans (voyez *Rom.*, XVIII, 195). Ces fonds ont été rétablis. M. Constans, qui la première année avait traité de l'épopée, étudiera cette année le roman et la nouvelle dans la littérature provençale ancienne et moderne.

— M. G. Baist, *privat-docent* à Erlangen, vient d'être nommé professeur ordinaire de philologie romane à l'université de Fribourg en Brisgau.

— M. J. Vising a été nommé professeur de philologie romane à l'université qui vient d'être fondée à Götheborg, en Suède.

— Il se tiendra à Londres, en septembre 1891, un congrès de *folk-lore* sous la présidence de M. A. Lang. Les personnes qui voudraient y prendre part sont priées d'adresser leur adhésion et la somme de 1 l. 6 d. (25 fr. 60) à M. J. J. Foster (Offa House, Upper Tooting, London, S. W.).

— Le t. XXXIV des *Notices et Extraits des manuscrits*, actuellement sous presse, contient une série de notices sur des mss. français, pour la plupart inconnus, de la Bibliothèque Phillipps, à Cheltenham, par M. Paul Meyer.

— M. P. Meyer a mis sous presse, pour la Société de l'Histoire de France, le poème sur Guillaume le Maréchal. En retardant la publication de cet ouvrage, si important pour la littérature comme pour l'histoire, l'éditeur espérait qu'on en découvrirait peut-être un nouveau manuscrit, à l'aide duquel on pourrait corriger les fautes qui abondent dans le ms. de Cheltenham. Il y avait, en effet, au xv^e siècle, à Saint-Augustin de Cantorbéry, un « Liber Guillaume le March. in gallico », qui ne paraît pas devoir être identifié avec le ms. actuellement connu, et qu'on pouvait espérer retrouver. Cet espoir ne s'est pas réalisé. L'édition se composera de trois volumes, deux pour le texte et le glossaire, un pour l'introduction, le commentaire et la table. Le tome premier sera prêt l'an prochain.

— M. Löseth demande à rectifier ici une inadvertance qui s'est glissée dans son édition d'*Eracle* : il a attribué à Gautier d'Arras la forme *ducil* (pour le substantif), mais une étude plus attentive l'a convaincu que ce poète n'avait employé que la forme *duel* (de même il faut *vuel* et non *vucil*). — L'édition d'*Ile et Galeron*, par le même savant, est entièrement imprimée.

— A propos de mon article sur *andan*, M. le comte Nigra veut bien me faire remarquer qu'*andanba*, au sens de « *falciata di fieno* », se trouve dans les *Canti pop. del Piemonte* (p. 347, 348, 584) et est relevé au glossaire. « La définition du mot, ajoute-t-il, est celle qui est donnée au mot par nos faucheurs du Piémont : *andanba* est l'herbe fauchée d'un coup. » Il me fait, en outre, remarquer que *Gianduja* est non pas, comme je l'avais supposé, *Gian-anduja*, mais *Gian-duja*. *Duja* en piémontais est un cruchon, en sorte que le type populaire piémontais répond au *Calet-Cruchon* des contes populaires bourguignons. — J'ajouterai à mon article que, comme l'observe M. Meyer-Lübke dans sa *Grammaire italienne*, il faut voir dans l'*andoglia*, l'*ancude*, l'*anguinaglia* des représentants de la *'ndoglia*, la *'ncude*, la *'nguinaglia* plutôt que des exemples réels du changement de in initial en an. — G. P.

— M. Vollmöller a l'intention de commencer prochainement et de poursuivre, avec M. R. Otto (chez Oldenburg à Munich), la publication d'un *Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, pour lequel il s'assurera la collaboration de plusieurs spécialistes. Ce n'est pas, on le voit, une nouvelle revue, dont le besoin ne se faisait assurément pas sentir; c'est un

rapport annuel, dans le genre de ceux qu'ont faits naguère MM. Paul Meyer et Stengel pour la *Philological Society*, mais sur une beaucoup plus grande échelle et avec une bibliographie aussi complète que possible. L'idée nous semble bonne, et nous souhaitons tout succès à la nouvelle entreprise.

— Nous avons annoncé que nous donnerions des détails sur la constitution définitive de la *Société des parlers de France*, et ces détails nous sont réclamés par plusieurs de nos lecteurs. Malheureusement l'espérance qu'avaient conçue les initiateurs de cette entreprise de la voir bientôt entrer en fonctionnement régulier ne s'est pas jusqu'à présent réalisée, par suite de circonstances diverses. Si le projet reprend quelque vitalité et que la Société s'organise, nous ne manquerons pas d'en entretenir les lecteurs de la *Romania*.

— Livres annoncés sommairement :

De poesis Graecorum rhythmicæ usu et origine scripsit Carolus DEUTSCHMANN, Coblenz, 1889, 4^o, 29 p. — Cette intéressante dissertation est consacrée à combattre les idées de M. W. Meyer sur l'origine sémitique de la poésie rythmique. La thèse de M. Meyer s'applique au grec et au latin ; M. Deutschmann ne s'occupe que du grec, mais l'histoire des deux langues ne peut se séparer, et c'est pourquoi nous croyons devoir reproduire sa conclusion, en bonne partie conforme aux idées qui ont été plus d'une fois exposées ici : « Rhythmica carmina et politica et hymnica eodem modo ex imitatione veterum Graecorum nata sunt. Primo quidem accentus in fine versus tantum, mox compluribus in locis posterioris partis observatus est.... Tota ars, quae in accentu solo observato constat, immutata pronuntiatione ex sermone plebeio nata, a viris doctis more modoque veterum poetarum exulta est. » Notons en passant le curieux rapprochement que fait l'auteur entre le *Dies irae* et un chant grec sur le jugement dernier (p. 17).

Ueber den Lothringer Reimpsalter... von Armin BURCKHARDT. Halle, 1890, 8^o, 58 p. (diss. de docteur). — L'auteur montre que, contrairement à l'opinion reçue (voy. G. Paris, *Manuel*, I, p. 159), la version en vers du Psautier ne repose pas « essentiellement » sur le Psautier de Montebourg, mais présente souvent une incontestable parenté avec le Psautier lorrain publié par M. Apfelstedt et par M. Bonnardot. La version rimée étant probablement d'origine lorraine, cette parenté s'explique par l'existence d'un Psautier lorrain plus ancien, qui était sans doute, comme celui de Montebourg (avec lequel il avait plus d'une affinité), une traduction toute littéraire. Il ne paraît pas nécessaire d'admettre avec M. B. que le traducteur a eu, en outre, directement recours au texte latin.

Aristoteles in den Alexanderdichtungen des Mittelalters. Von Wilhelm HERTZ. Munich, 1890, 4^o, 103 p. (extrait des *Mém. de l'Acad. des sciences de Munich*, t. XIX, 1^{re} partie). — Cette étude approfondie, où l'auteur montre, suivant sa coutume, le goût littéraire le plus délicat accompagné de la plus riche érudition, suit la destinée d'Aristote à travers les narrations consacrées à Alexandre, au moyen âge, dans toutes les littératures de l'Occident et de l'Orient. Tout cela, comme l'auteur le conclut avec rai-

son, est peu original et en somme assez peu intéressant en soi ; mais les études de littérature comparée ont leur principal intérêt dans la constatation des lois de secrète logique qui règlent les évolutions en apparence les plus arbitraires, et des influences multiples et réciproques que les littératures des diverses nations ont exercées les unes sur les autres. A ce point de vue, le mémoire de M. Hertz est aussi attrayant qu'instructif. L'anecdote qui fait le sujet du *Lai d'Aristote* n'y figure pas, parce qu'elle n'est pas insérée dans les grandes compositions épiques sur Alexandre. Nous serions charmés de voir l'auteur la traiter à part, avec son savoir et son goût habituels.

Italienische Grammatik. Von W. MEYER-LÜBKE. Leipzig, Reiland, 1890, 80, XIV-338 p. — Tout en publiant sa grande *Grammaire des langues romanes*, M. Meyer-Lübke a trouvé le temps d'écrire sur l'italien cet ouvrage spécial, qui ne fait double emploi ni avec la partie italienne de la *Grammaire*, ni avec le chapitre du *Grundriss* où il a complété le tableau de la langue italienne commencé par Fr. d'Ovidio. On y trouvera réunies, peut-être à un plus haut degré que dans aucun de ses autres ouvrages, les éminentes qualités du jeune maître : information extrêmement étendue, pénétration, jugement, finesse, puissance de conception et de raisonnement ; on y appréciera presque toujours une clarté qui fait parfois défaut à ses autres écrits. La phonétique et la morphologie, étudiées dans tous les dialectes de la région italique (y compris la Sardaigne, qui aurait peut-être dû être mise à part, cf. §§ 1 et 241), forment le corps de l'ouvrage. Le livre III, consacré à la *Formation des mots*, est conçu sur un autre plan : il s'attache à la fonction des suffixes, en négligeant à peu près l'histoire de leur forme ; c'est un essai intéressant et, comme le dit l'auteur, neuf ; mais il ne se raccorde qu'assez imparfaitement avec ce qui précède. La syntaxe est absente, et l'auteur ne nous dit pas s'il la donnera plus tard. — M. M.-L. insiste à plusieurs reprises sur l'insuffisance des matériaux dont il a dû se contenter, notamment pour les dialectes ; il invite les savants italiens à compléter et à perfectionner son œuvre, et il n'est pas douteux qu'elle ne suscite beaucoup de travaux. Telle qu'elle est, elle offre le résultat le plus complet des recherches faites jusqu'à ce jour, mises en œuvre et en place l'aide de la plus judicieuse critique. Ce beau livre est dédié à M. G. Gröber.

Stellung des attributiven Adjektivs in altfranzösischen Prosatexten von Anfange des XIII. bis Anfang des XV. Jahrhunderts. Von Rudolf WAGNER. Greifswald, Abel, 1890, 80, III-121 p. (diss. de docteur). — Travail utile, un peu long, et qui établit que l'ancien français préposait d'ordinaire l'adjectif au nom, usage qui, comme le reconnaît l'auteur après Bergaigne, remonte au latin vulgaire et ne doit rien sans doute à une influence allemande. Dans un travail subséquent, M. Wagner, qui ne s'occupe ici que de l'adjectif unique, étudiera l'ordre dans lequel se placent plusieurs adjectifs accompagnant un même substantif. — La remarque sur la date récente des mots *beau-père*, *belle-mère*, *beau-fils*, *belle-fille*, avec leur sens actuel, est

inexacte ou au moins incomplète. *Beau-père* et *belle-mère* remplacent à la fois, ce qui est une fâcheuse confusion de la langue moderne, *parastre* et *marastre* d'une part, de l'autre *suire* (masc. et fém.), que l'auteur ne mentionne pas; *gendre* au contraire s'est maintenu, et *bru* (également omis) subsiste à côté de *belle-fille*. Il n'y a pas de raison pour hésiter à reconnaître l'usage moderne dans le passage de Froissart cité d'après le ms. de Rome; en tout cas, jamais *parastre* n'aurait pu être pris au sens de « père de la femme ». — Dans les *Tbèses*, M. W. se prononce pour l'opinion de M. Vising, d'après laquelle le français *-ons* à la 1^{re} pers. plur. est le lat. *-amus*; cette opinion est à notre avis insoutenable, comme nous cherchons à le montrer dans un prochain article.

La Clef d'amers, texte critique avec introduction, appendice et glossaire, par Auguste DOUTREPONT. Halle, Niemeyer, 1890, 8°, XLVIII-200 p. (*Bibliotheca Normannica*, hgg. von H. Suchier, V). — Cette édition d'un poème agréable et curieux, mais fort peu édifiant, dont on ne possédait jusqu'à présent que des textes très imparfaits, est de tout point excellente. M. Doutrepoint a pu utiliser les manuscrits nouvellement acquis par la Laurentienne et la Bibliothèque Nationale (voy. *Rom.* XVIII, 524); ce dernier est le plus ancien et le meilleur. Son introduction, sobre et judicieuse, fixe le rapport des manuscrits, établit une comparaison suivie entre le poème d'Ovide et la libre et intelligente imitation française, étudie dans ses traits vraiment intéressants la langue du poème, et en apprécie judicieusement la valeur. L'étude linguistique assigne l'ouvrage à la partie occidentale et septentrionale de la Normandie (Manche ou Calvados); pour la date, une interprétation vraisemblable de l'énigme qui termine le poème (malheureusement conservée dans un seul manuscrit) donne 1280. L'*engin* laborieusement construit par l'auteur doit, en outre, contenir son nom et son *surnom*, ainsi que ceux de son amie; mais M. D. n'a pu réussir à les en extraire, et nous n'avons pas été plus heureux que lui. Le texte est établi d'une façon critique pour les leçons; pour les formes, l'éditeur a, en général, suivi le ms. A, qui d'ailleurs est ordinairement d'accord avec les rimes. Des notes intéressantes et un glossaire complet et très soigné terminent cette publication, qui fait grand honneur au jeune philologue belge, actuellement lecteur à l'université de Halle, et grand plaisir à ses deux anciens maîtres, MM. G. Paris et Suchier, auxquels il l'a dédiée en empruntant au vieux poème deux vers dont le premier est assurément inexact: *Combien que tel chose poi vaille, Si est çou une remembraille*. La « remembraille » est précieuse de toutes façons.

Heinrich MORF. *Das Studium der romanischen Philologie*, Zürich, Orell, 1890, 8°, 48 p. — Dans ce beau discours, prononcé en prenant possession de sa chaire de Zurich, M. Morf explique ce que doit être l'enseignement de la philologie romane dans une université (non romane). Les vues les plus fines et en même temps les plus pratiques y abondent; l'esprit en est historique dans le plus large sens du mot. C'est surtout des langues romanes

(et en particulier du français) que s'occupe l'orateur ; il ne dit que peu de mots, d'ailleurs d'une frappante justesse, sur les littératures. Je suis de son avis sur tous les points, et notamment sur la part excessive qui a été souvent faite en Allemagne à l'étude de l'ancien français. Sa courte polémique contre la conception qui fait des langues des organismes vivants est parfaitement judicieuse ; mais je ne puis lui accorder que le langage soit une fonction tout individuelle : le langage est une fonction sociale, et le parler individuel n'est qu'une transaction et une fusion perpétuelles entre des éléments internes et externes (voy. *Journal des Savants*, 1887, p. 69). — G. P. *Die Quellen des ersten Chester Play*.... von Heinrich UNGEMACH, Leipzig, 1890, 8°, VIII-39 p. — L'ensemble de ce travail, qui s'applique aux cinq premiers des *Chester Plays*, paraîtra prochainement ; nous en parlerons alors, car il nous intéresse en ce que l'auteur recherche plus soigneusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les parallèles français avec les mystères anglais. Cette comparaison peut jeter un jour nouveau sur l'histoire de l'un et de l'autre théâtre.

Eine allombardische Margarethen-Legende. Kritischer Text nach acht Handschriften mit einleitenden Untersuchungen herausgegeben von Berthold WIESE. Halle, Niemeyer, 1890, 12°, CXX-107 p. — Depuis l'impression de ce travail, M. W. a encore connu l'existence de trois mss. qu'il n'avait pu utiliser ; ils attestent la popularité de ce petit poème, mais ils n'auraient pu en modifier le texte, établi d'après trois familles de manuscrits. L'introduction mérite aussi tout éloge ; on y trouve le texte de la vie latine de sainte Marguerite, imprimée par Mombritius.

Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez, par James CONDAMIN, chanoine honoraire, etc. Paris, Picard, gr. in-4°, XXXII-748 p. (avec nombreuses gravures). — Si nous mentionnons ici ce magnifique volume, c'est qu'il contient quelques remarques, justes en gros (il y aurait à faire certaines réserves de détail), sur l'étymologie des noms *Saint-Chamond*, *Gier*, *Jarez*, et deux textes patois, malheureusement bien modernes. M. Condamin aurait heureusement complété sa monographie par une étude de la variété « saint-chamonnaise » du parler lyonnais.

Latéinisch-romanisches Wörterbuch. Von Gustav KÖRTING. Paderborn, Schöningh ; Paris, Welter ; in-4°, à deux colonnes, livr. I-IV, A-*narico, 512 colonnes. — M. G. Körting, dont l'activité multiple est vraiment merveilleuse, rend par cette publication un grand service aux romanistes. Le titre n'en indique pas suffisamment l'étendue, car le dictionnaire comprend non seulement tous les mots latins, réels ou hypothétiques, qui sont ou qui ont été regardés comme étant les ancêtres de mots romans actuels, mais encore « les mots non latins (germaniques, arabes, etc.), qui ont pénétré en roman et y sont devenus les successeurs ou les synonymes de mots d'origine latine » (l'élément slave du roumain a été laissé de côté). C'est donc un dictionnaire étymologique des langues romanes conçu sur le plan inverse de celui de Diez, beaucoup moins original à

coup sûr, mais mis au courant des recherches si nombreuses qui depuis trente ans ont enrichi notre connaissance historique du lexique roman. Le travail de M. K. n'est d'ailleurs nullement une simple compilation : l'auteur critique avec attention tout ce qu'il admet ; on peut même lui reprocher parfois de trancher avec trop d'assurance des questions qui sont encore indécises pour des juges peut-être plus timorés, mais peut-être aussi plus spécialement compétents. Nous ne le blâmerons pas d'avoir accueilli, en signalant la faiblesse, beaucoup de lubies étymologiques dénuées de toute valeur : il est quelquefois utile de les connaître. Quant aux omissions, elles sont assez nombreuses, et sans doute pardonnables quand on songe à l'immensité de la matière ; l'auteur se propose d'ailleurs de donner un supplément à son ouvrage et demande qu'on ne le juge, sur ce chef, que quand ce supplément aura paru. Ce que tout le monde peut dès maintenant ne pas approuver, c'est le plan lui-même. L'idée de faire un relevé des mots latins passés en roman et de les suivre dans les divers idiomes néo-latins est en elle-même excellente : elle devra quelque jour être réalisée sur une beaucoup plus vaste échelle, avec l'histoire complète et détaillée de toutes les évolutions de forme et de sens qu'ont subies ces mots. Mais était-il bon de mêler à ce dictionnaire, dont le principal intérêt est de montrer la vie continuée du latin, les mots que les langues romanes ont empruntés au germanique, à l'arabe, etc. ? N'aurait-il pas mieux valu faire pour chacune des langues non latines (sauf quand les mots qui en viennent avaient passé au latin avant la chute de l'Empire) un lexique à part, comme l'a fait M. Jarnik dans ses index de Diez ? Était-il bien utile aussi, dans un travail de ce genre, d'admettre « les mots latins qui ne sont, à la vérité, conservés en roman que comme mots savants, mais qui présentent un intérêt quelconque pour l'histoire de la langue ou de la civilisation » ? On peut en douter. Mais ces réserves n'enlèvent rien à l'utilité de cette grande entreprise, et à la reconnaissance que devront au laborieux auteur tous ceux qui en feront usage, c'est-à-dire tous ceux qui s'occupent de près ou de loin de philologie romane au plus large sens du mot. Quand les index qui doivent compléter le livre auront paru, il sera le meilleur instrument de travail qu'on ait encore mis à la disposition des romanistes, et il contribuera certainement à faire avancer la science dont il atteste déjà les sûrs et rapides progrès.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
P. MEYER. Des rapports de la poésie des trouvères avec celle des troubadours.....	1
G. PARIS. Henri de Valenciennes.....	63
M. WILMOTTE. Etudes de dialectologie wallonne (<i>fin</i>).....	73
FR. NOVATI. I codici francesi dei Gonzaga secondo nuovi documenti..	161
P. MEYER. Fragment d' <i>Aspremont</i> conservé aux archives du Puy-de-Dôme, suivi d'observations sur quelques manuscrits du même poème.	201
A. PIAGET. Oton de Granson et ses poésies.....	237-403
E. PICOT. Fragments de mystères de la Passion.....	260
F. LOT. Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée.....	377
A. JEANROY. Sur la tençon <i>Car vei fenir a tot dia</i>	394
S. BERGER. Nouvelles recherches sur les Bibles provençales et catalanes.	505
G. PARIS. La <i>Chanson d'Antioche</i> provençale et la <i>Gran Conquista de Ultramar</i> (<i>suite</i>).....	562

MÉLANGES.

Philippe de Novare (G. P.).....	99
Une rotuenge en quatrains (P. M.).....	102
L'auteur du <i>Comte d'Anjou</i> (G. P.).....	106
Lé conte des <i>Trois perroquets</i> (J. te Winkel).....	109
L'auteur du <i>Contreblason des faulces amours</i> (E. Picot).....	112
Ambulare (J. Cornu).....	283
<i>Accoutrer; fatras</i> (G. P.).....	287
Guillaume de Montreuil (F. Lot).....	290
L'auteur de la <i>Complainte de Jérusalem</i> (G. P.).....	293
Chansons en l'honneur de la Vierge (P. M.).....	297
<i>Juge</i> (A. Bos).....	300
<i>Marner</i> (A. Bos).....	301
<i>Se mettre au plein</i> (A. Bos).....	301
<i>Bouquetin</i> (A. Delboulle; P. M.).....	302
<i>Andain</i> (G. P.), p. 449; cf.....	633
Les noms <i>Tristan</i> et <i>Iseut</i> en gallois (A. Lotli).....	455
Fragment de <i>Méraugis</i> (P. M.).....	459

Le suffixe <i>-ise</i> = -itia (E. Muret).....	592
A propos d' <i>estaler</i> (A. Loth).....	593
Gormond et Hasting (F. Lot).....	594
Fragment d'un lai inédit d'Arnoul Greban (E. Picot).....	595

COMPTES-RENDUS.

ANDERSSON, Quelques remarques sur l'amouissement de l' <i>r</i> finale en français (G. P.).....	118
ARBOIS (D') DE JUBAINVILLE, Recherches sur l'origine des noms de lieux (G. P.).....	464
BARTOLI, <i>La Divina Commedia</i> , partie II (N. Zingarelli).....	136
BÉDIER, voy. Jehan Renart.	
<i>Chevalier au Cygne (La naissance du)</i> , publ. by TODD (G. P.).....	314
DARMESTER, Reliques scientifiques.....	463
EURÈN, Exemple de l' <i>r</i> adventice dans des mots français (G. P.).....	119
GEIJER, Sur quelques cas de labialisation en français (G. P.).....	123
GUARDIA, voy. Metge.	
HURÉAU, Notices et extraits de mss. latins (P. M.).....	307
Jehan Renart, <i>Le Lai de l'Ombre</i> , p. p. BÉDIER (G. P.).....	607
LANGLOIS, Les mss. français de Rome (P. M., E. Picot, A. Thomas).	
	307-313-599
LUNGO (DEL), <i>Dante ne' tempi di Dante</i>	131
<i>Marguerite (Vie de sainte)</i> , éd. by SPENCER (N. Zingarelli).....	477
MENENDEZ PELAYO, Discurso leído en la Univ. Central (A. Morel-Fatio).	139
Metge (Bernat), <i>Le Songe</i> , publ. et trad. par GUARDIA (A. Morel-Fatio).	141
MEYER, Notice du ms. La Clayette.....	305
MUNTHE, Observations sur les composés esp. du type <i>aliabierto</i> (G. P.).	126
MUNTHE, Romance de la tierra (G. P.).....	126
NORDFELT, Classification des manuscrits des <i>Enfances Vivien</i> (G. P.)..	126
<i>Notices et Extraits de mss. publiés par l'Acad. des Inscriptions</i>	305
Novelle e poesi francesi del secolo XIV (P. M.).....	340
<i>Ombre (Le lai de l')</i> , voy. Jehan Renart.	
Recueil de mémoires philologiques présenté à M. G. Paris.....	118
RÖTTGEN, Vokalismus des alt-genuesischen (E.-G. Parodi).....	479
RUBIÓ Y LLUCH, El renacimiento clásico en la literatura catalana (A. Morel-Fatio).....	139
[SAINT-PIERRE], voy. Novelle e poesie francesi.	
SPENCER, voy. <i>Marguerite (Vie de sainte)</i> .	
TÄUBER, I capostipiti dei mss. di Dante (C. de Lollis).....	344
TODD, voy. <i>Chevalier au Cygne (La Naissance du)</i> .	
VISING, Les débuts du style français (G. P.).....	129
WAHLUND, La philologie française au temps jadis (G. P.).....	128
WULFF, Un chapitre de phonétique andalouse (G. P.).....	130

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

ALTON, Le roman de <i>Marques de Rome</i>	493
ARAUJO, Gramatica de la lengua francesa.....	495
<i>Aucassin und Nicolette</i> , hgg. von SUCHIER.....	158
AUST, Beiträge zur französischen Laut-und Formenlehre.....	157
BARTHOLOMAEIS (DE), Ricerche Abruzzesi.....	370
BARTHOLOMAEIS (DE), Di un codice di sacre rappresentazioni.....	497
BASTIN, Etude sur les participes.....	154
BAUER, Ueber die subjektiven Wendungen in den Karlsepen.....	158
<i>Beaudous</i> , hgg. von ULRICH.....	158
BECKER, Ueber den Ursprung der romanischen Versmasse.....	497
BEHRENS, Die Endung der zw. Person Plur. des Altfranzösischen....	502
BIANU, <i>Psaltirea scheiană</i>	493
BONNARDOT, Rapport sur une mission à Luxembourg.....	493
BONNET, Le latin de Grégoire de Tours.....	497
BORSODORF, Die Burg in <i>Claris und Laris</i> und in <i>Escanor</i>	374
BUCHEGGER, Ueber die Präfixe in den romanischen Sprachen.....	376
BUCHNER, Die <i>Historia septem sapientum</i> nach der Innsbrucker Hs...	494
BURCKHARDT, Ueber den Lothringer Reimpsalter.....	634
BURGASS, Der Dialect des XIII. Jahrh. in Seine-Inf. und Eure.....	155
CAMUS, I codici francesi della biblioteca Estense.....	497
<i>Canzoni d'amore tratte da uno codice Carintiano</i>	374
CHABANEAU, Varia provincialia.....	160
CHEVALIER, Repertorium hymnologicum.....	501
CLÉDAT, Précis d'orthographe et de grammaire phonétiques.....	503
<i>Clef d'Amours (La)</i> , p. p. DOUTREPONT.....	636
CLOVER, The mastery of the french language in England.....	492
COHN, Die Wandlungen auf dem Gebiete der lat. Nominalsuffixe....	496
CONDAMIN, Histoire de Saint-Chamond.....	637
CRESCINI, Frammento di una serie d'arazzi, nel museo di Padova....	368
CRESCINI, Appunti zu Jaufre Rudel.....	500
DAHLERUP, Physiologus i to islandske bearbejdelse.....	158
DAWES, The pronunciation of greek.....	373
DELOCHE, La procession de la Lunade.....	501
DEUTSCHMANN, De poesis Graecorum rhythmicæ usu et origine.....	634
DEVAUX, De l'étude des patois du Haut-Dauphiné.....	159
DICK, Die <i>Gesta Romanorum</i> nach der Innsbrucker Handschrift.....	494
DONATI, Fonetica della raccolta d'esempi in antico veneziano.....	155
DOREZ, L' <i>Ars Minor</i> de Donat, trad. fr. d'après l'incunable d'Utrecht.	495
DOUTREPONT, <i>La Clef d'amours</i>	636
DUVAL, L'enquête philologique de 1812 à Alençon et Mortagne.....	395
EBERT, Geschichte der Literatur des Mittelalters, I.....	366

<i>Eracle</i> , p. p. LÖSETH.....	496
ESPAGNOLLE, L'origine du français.....	152
FABRE, Le polyptyque du chanoine Benoît.....	366
<i>Foucon de Candie</i> (Un fragment de), p. p. WILMOTTE.....	498
FRÖLICHER, Thürings von Rigoltingen <i>Melusine</i> , etc.	155
<i>Galiens li Restorés</i> , p. p. STENGEL.....	376
GOEJE (DE), La légende de saint Brandan.....	504
<i>Goudelin</i> , Œuvres, p. p. NOULET.....	152
GRAVE (DE), <i>De la nonain qui manga la fleur du chol</i>	370
HAURÉAU, Des poèmes latins attribués à saint Bernard.....	372
HAVET, La simplification de l'orthographe.....	502
HERTZ, Aristoteles in den Alexanderdichtungen des Mittelalters.....	634
<i>Index lectionum universitatis Friburgensis</i>	375
JELLINEK, Die Sage von Hero und Leander.....	504
KAWCZYNSKI, Essai sur l'origine et l'histoire des rythmes.....	371
KELLER (VON), Verzeichnis altdeutscher Handschriften.....	497
KESSELRING, Die betonten Vocale im Altlothringischen.....	504
KIRPITCHNIKOFF, L'Assomption de la Vierge dans la légende.....	492
KNUST, Die Legenden der h. Katharina und Maria Aegyptiaca.....	372
KÖRTING, Lateinisch-romanisches Wörterbuch, 1-4.....	637
KOSCHWITZ, Grammatik der neufranzösischen Schriftsprache, I.....	493
KRAUSE, Bemerkungen zu Baudouin und Jean de Condé.....	497
KREYSSIG, Geschichte der französischen Literatur, II.....	159
KÜPPERS, Die Sprache des 13. Jahrh. in Calvados und Orne.....	155
LAMMENS, Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe.....	499
LANERY d'ARC et GRELLET-BALGUERIE, <i>La piuzela d'Orlhieux</i>	371
LEFRANC, Un règlement de léproserie au XIII ^e siècle.....	495
LÖSETH, Œuvres de Gautier d'Arras, I, <i>Eracle</i>	496
LOTH, <i>Les Mabinogion</i> , II.....	367
MARCHOT, Vocables couvinois.....	503
<i>Marques de Rome</i> , hgg. von ALTON.....	493
MATZKE, Dialectische Eigenthümlichkeiten des mouillirten <i>l</i>	494
MAZZATINTI, Un Bestiario moralizzato.....	492
MENDE, Die Aussprache der franz. <i>e</i> im Wortauslante.....	156
MENGHINI, Canzoni antiche del popolo italiano, I.....	499
MEYER-LÜBKE, Grammatik der romanischen Sprachen, I.....	153
MEYER-LÜBKE, Italienische Grammatik.....	635
MIREUR, Entrée de François I à Brignolles, 1538.....	496
MODLMAYR, Artikel und Zahlwort bei Claude de Seyssel.....	372
MONACI, Di una recente dissertazione su Arrigo Testa.....	153
MONGE (DE), Epopées et romans chevaleresques, II.....	366
MONTAIGLON (DE) et RAYNAUD. Recueil général des fabliaux, VI.....	499
MORF, Das Studium der rom. Philologie.....	636
MUSSAFIA, Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden, III.....	159

MUSSAFIA, Sulla critica del testo di <i>Ipomedon</i>	503
NOULET, Œuvres de Pierre Goudelin.....	152
NOVATI, Il frammento Papafava.....	156
ORSI, Il teatro in dialetto piemontese.....	373
OTHMER, Das Verhältniss von <i>Erec</i> zu <i>Gberaint</i>	156
OVIDIO (D'), Dieresi e sineresi nella poesia italiana.....	368
PARIS, La littérature française au moyen âge.....	369
PASSY, Le français parlé.....	371
PICOT, Chants populaires des Roumains de Serbie.....	166
<i>Psaltirea Scheiană</i> , publ. de BIANU.....	493
RAJNA, Le Corti d'Amore.....	372
RAJNA, Lo schema della <i>Vita nuova</i>	496
ROSENHAGEN, Untersuchungen über <i>Daniel vom Blühenden Tal</i>	371
SCHERILLO, Alcune fonti provenzali della <i>Vita nuova</i>	368
SCHIÖTT, L'amour et les amoureux dans Marie de France.....	155
SCHNELLER, Tirolische Namenforschungen.....	502
SCHÖLLE, Der Stammbaum des Rolandsliedes.....	157
SCHUCHARDT, A magyar nyelv román elemeihez.....	370
SCHULTZ, Das höfische Leben.....	492
SCHULZE, Der Consonantismus des Franciscanischen im 13. Jahrhundert...	502
SCHWOB et GUIEYSSE, Etude sur l'argot français.....	494
SETTEGAST, <i>Joy</i> in der Sprache der Troubadours.....	159
SIMONET, Glosário de voces latinas usadas entre los Mozarabes.....	367
SOLEVILLE, Chants populaires du Bas-Quercy.....	493
STENGEL et PFEIL, <i>Galiens li Restorés</i>	376
STENGEL, Kleinere Schriften von F. Wolf.....	496
SUCHIER, <i>Aucassin und Nicolette</i>	158
TOBLER, Drei französische Wörter etymologisch betrachtet.....	366
ULRICH, Robert von Bleis Werke, I, <i>Beaudous</i>	158
UNGEMACH, Die Quellen des ersten Chester Play.....	637
<i>Un samedi par nuit</i> , p. p. VARNHAGEN.....	375
VARNHAGEN, <i>Un samedi par nuit</i>	375
VERNIER, Etude sur la versification populaire des Romains.....	366
VERNIER, Etude sur Voltaire grammairien.....	365
VOIGT, Egberts von Lüttich <i>Fecunda Ratis</i>	160
WAGNER, Die Stellung des Adjektivs in altfranz. Prosatexten.....	635
WAHLUND, Ouvrages de philologie romane et textes d'ancien français.	369
WATTENBACH, Die Briefe des Guido von Bazoches.....	501
WIESE, Eine altlombardische Margarethen-Legende.....	637
WILMOTTE, Un fragment de <i>Foucon de Candie</i>	498
WOLF, Kleinere Schriften, zusammengestellt von STENGEL.....	496
ZÉLIQSON, Lothringische Mundarten.....	493
ZENATTI, Arrigo Testa e i primordi della lirica italiana.....	153
ZINGARELLI, Un <i>descortz</i> di Aimeric de Pegulhan.....	495

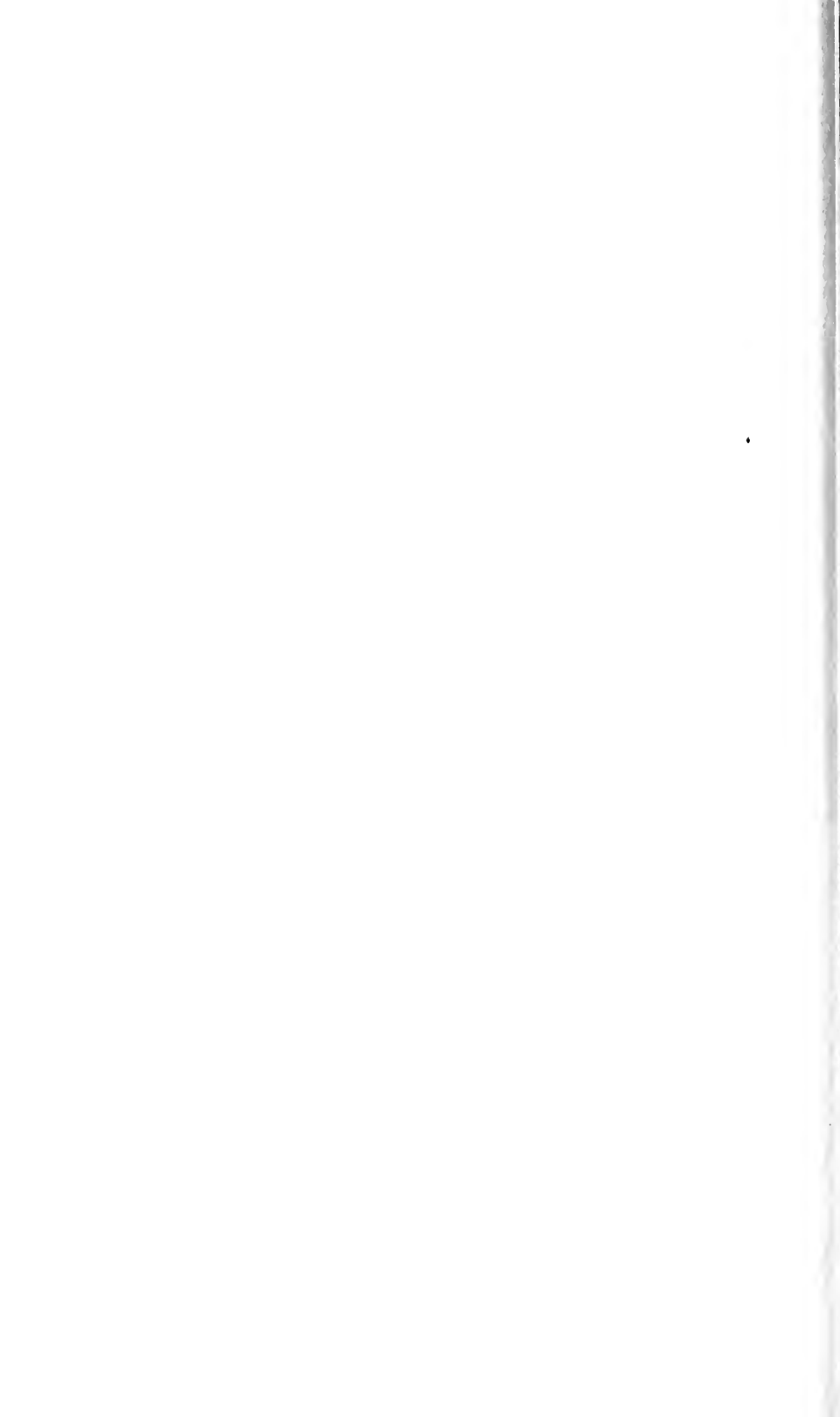
PÉRIODIQUES.

Academy (The), 22 févr. 1890.....	363
Archiv für das Studium der neueren Sprachen, LXXXIV.....	620
Archivio glottologico italiano, XI.....	624
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1889, 2.....	359
Giornale storico della letteratura italiana, XII.....	360
Journal des Savants, 1889.....	629
Literaturblatt für germ. und rom. Philologie, 1889.....	355
— — — 1890, janv.-août.....	626
Modern Language Notes, 1889.....	357
Revue des langues romanes, 1889.....	616
Studj di filologia romanza, nos 7-13.....	621
Zeitschrift für romanische Philologie, XIII, 3-4.....	348
— — — XIV, 1-2.....	617

CHRONIQUE.

Nécrologie : De Queux de Saint-Hilaire, 149; Promis, 364; Michelant, 489; Noulet, 490; Ebert, 491, 630; F. Denis, 632; H. Körting, 632; F. Liebrecht, 632; Alecsandri, 632; C. Hofmann, 632. — Soixante-dixième anniversaire de M. C. Hofmann, 151; trentième anniversaire professoral de M. d'Ancona, 491. — Nominations comme professeurs ou chargés de cours de MM. Muret, 150; Baïst, 364, 630; Becker, 364; Odin, 364; Meyer-Lübke, 364; Freymond 364; Neumann, 491; Restori, 491; Vising, 633. — Conférence renouvelée à M. Constans, 632. — Prix Jean Reynaud décerné à M. Mistral, 364. — Congrès des romanistes à Montpellier, 150, 364; exposition de Roanne, 365; annonce d'un congrès de folk-loristes à Londres pour 1891, 633. — Publications nouvelles : *Italianische Bibliothek* de J. Ulrich, 151; publications de la Société des anciens textes français, 150, 364. — Publications annoncées : Stimming, *Bertran de Born*, *Beuve d'Hanstone*, 365; Alton, *Anseïs de Carthage*, 365; Frati, *Bestiaires*, 491; Seelmann, *La langue et la littérature françaises en Lorraine*, 491; Meyer, *Vie de Guillaume le Maréchal*, 633; Löseth, *Ille et Galeron*, 633. — Notices de mss. français de la bibliothèque Phillips, 631. — Annonce du *Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie* de M. Körting, 633. — Un concile et un hérétique du XIII^e siècle retrouvés par M. Hauréau, 150. — Pièces de théâtre espagnoles trouvées à Padoue par M. Restori, 151. — Dissertation de M. Richter sur Philippe de Novare, 365. — Rectification de M. Löseth à son édition d'*Eracle*, 633. — Note additionnelle et rectificative sur le mot *andain*, 633. — Société des parlers de France, 152, 634.









PC

Romania

2

R6

t.19

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
